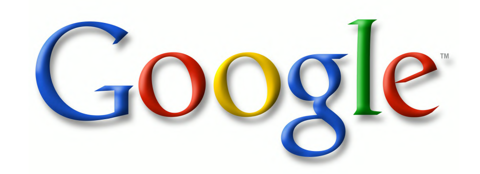
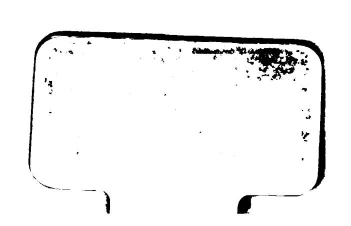

Google





DICTIONNAIRE

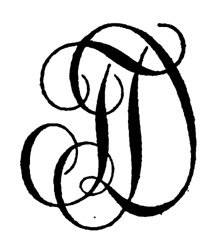
HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

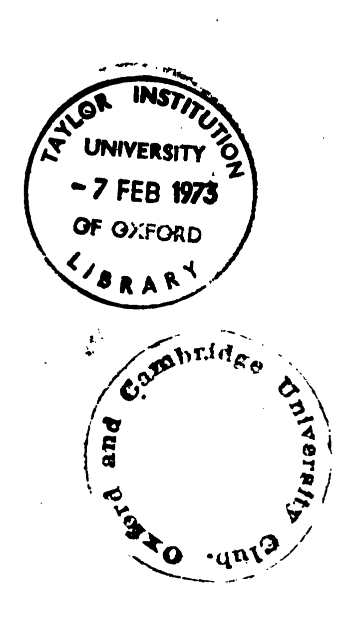
TOME SECOND.



PARIS,

DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.

1820.



DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

E PIERRE BAYLE.

AN.

ABAPTISTES, secte dont la
ıance suivit de fort près les
mencemens du luthéranis-
Nicolas Storch, Marc Stub-
et Thomas Munzer la fondè-
: l'an 1521. Ils abusèrent
ıe doctrine qu'ils avaient lue
s le livre *de Libertate Chris-
ŭ*, que Luther avait publié
1520. Cette proposition
ls y trouvèrent, *L'homme
ltien est le maître de toutes
ses, et n'est soumis à person-*
et que Luther prenait dans
fort bon sens (A), leur parut
pre à gagner la populace.
t à quoi ils employèrent leur
ıstrie, chacun selon ses ta-
;. Storch, n'ayant point de
nce, se vanta d'inspirations.
bner, qui avait de l'esprit et
'étude, chercha des explica-
s adroites de la parole de
ı. Munzer, hardi et emporté,
a d'audace, et lâcha la bride
passions les plus remuantes.
ıe se contentèrent pas de dé-
r la tyrannie ecclésiastique
a cour de Rome et l'autorité
consistoires, ils enseignèrent
aussi que la puissance des prin-
ces était une usurpation, et que
les hommes sous l'Évangile doi-
vent jouir d'une pleine liberté.
Ils rebaptisèrent leurs sectateurs;
et, pour mieux faire passer cette
pratique, ils enseignèrent que le
baptême conféré à des enfans est
nul. Quant au reste, ils insistè-
rent beaucoup sur la morale ri-
gide : ils recommandèrent les
macérations, les jeûnes, et la
simplicité des habits, et ils sédui-
sirent par-là une infinité de mon-
de. Après ces heureux commen-
cemens, Munzer devint si témé-
raire, qu'il exhorta hautement
les peuples à résister aux magis-
trats, et à contraindre les sou-
verains à se défaire de l'autorité.
Un tel Évangile plut si fort aux
paysans d'Allemagne, qui trou-
vaient un peu trop rude le joug
de leurs maîtres, qu'ils se soule-
vèrent en mille lieux, et qu'ils
commirent une infinité de vio-
lences. On leva des troupes con-
tre eux, on les battit aisément,
on en fit mourir un très-grand
nombre. Munzer, qui les avait

abusés, et qui s'était tant vanté d'enthousiasme (*a*), fut pris et décapité l'an 1525 (*b*). Les disciples qu'il avait laissés en Suisse y multiplièrent la secte et y causèrent beaucoup de troubles, et il fallut recourir aux lois pénales les plus sévères pour arrêter les progrès de l'anabaptisme. Il fallut faire la même chose dans plusieurs villes d'Allemagne et ailleurs. Les ministres, à la vérité, réfutaient soigneusement ces sectaires : mais, comme cela ne produisait pas le fruit que l'on souhaitait, les magistrats suppléaient à ce défaut par les voies de l'autorité (B). Les anabaptistes firent beaucoup de progrès dans la Moravie, et ils y en eussent fait davantage, malgré les oppositions sévères du bras séculier, s'ils ne se fussent pas divisés en deux factions (*c*). Il n'y eut point de ville plus tourmentée de ces gens-là que celle de Munster (C). Chacun sait qu'ils s'en rendirent les maîtres, et que Jean de Leyde, le roi de cette nouvelle Jérusalem, se défendit tant qu'il put; mais qu'enfin, la ville ayant été prise, il fut puni du dernier supplice l'an 1536. Les anabaptistes de Frise et de Hollande désapprouvèrent en plusieurs choses la conduite de leurs frères de Munster, et ne laissèrent pas d'exciter beaucoup de troubles (*d*). L'un de leurs principaux chefs se nommait Menon. On se servit des moyens les
plus efficaces dont on se put avi
ser pour l'extirpation de cet
secte; mais on n'en vint point
bout (*e*). Elle s'est conservée j
qu'à présent dans les Province
Unies. Il est vrai que peu à p
elle s'est guérie de ses princip
les faiblesses (D) : elle ne se va
plus d'enthousiasme, elle
s'oppose point aux ordres des m
gistrats, elle ne prêche pl
l'affranchissement total de tou
sorte de sujétion, la comm
nauté de biens, et choses sem
blables. Elle a souffert une in
nité de subdivisions (E); comm
il est inévitable à toute secte q
ne se gouverne point par le pr
cipe de l'autorité. Elle se va
d'un grand nombre de marty
(F). Son martyrologe est un g
in-folio. Je ne crois point qu'a
cun auteur ait parlé d'elle a
équitablement que George Ca
sander (G). Les théologiens p
testans l'ont combattue avec
dans les Provinces-Unies, et e
obtenu en divers temps quelq
édits pour la réprimer (H). Néa
moins elle y jouit de la toléra
ce. On dit que M. van Beuni
raisonna un jour là-dessus av
M. de Turenne (I) fort soli
ment et fort vivement. Les l
vres que l'on a écrits touch
cette secte et contre ses dog
sont innombrables (K). Je
dois pas oublier qu'on n'a pu e
core l'éteindre parmi les Suisse
quoiqu'on ait usé des voies de
rigueur en divers temps (*f*).

(*a*) *Voyez son article.* [Bayle ne l'a pas donné.]

(*b*) Moréri *a tort de dire que* cet hérésiarque se vantait, environ l'an 1542, que le Saint-Esprit lui révélait, etc.

(*c*) *Celle des Huttériens, et celle des Gabriélistes.*

(*d*) *Voyez l'article* PICARDS, *remarque* (B).

(*e*) *Tiré d'une dissertation de* Frid
Spanheim *le père*, de Origine, Progre
Sectis et nominibus Anabaptistarum, *im*
mée à Leyde, l'an 1643. Jean Cloppenb
l'a insérée dans sa Gangræna Theologiæ A
baptisticæ, *imprimé à Franeker, l'an* 16
in-4°.

(*f*) *Voyez* Stoupp. Relig. des Holla

cette secte ne convient
au temps où il écrivait, et
e un peu que jamais on
raison de la charger de ces
octrines qu'il lui impute
'une est, qu'ils *enseignent*
femme est obligée de con-
à la passion de ceux qui
erchent; l'autre est, qu'ils
nnent le mariage des per-
qui n'adhèrent pas à leurs
ens. Il faut regarder com-
e fable ce que disent quel-
uteurs, qu'il y a eu des
ques romains qui, s'étant
nabaptistes, avaient acquis
ussitôt la capacité de lire
liscourir sur des matières
gion : mais qu'étant ren-
ns le papisme, ils oubliè-
out, et se trouvèrent igno-
omme auparavant (*g*).

r, *pag*. 100 *et suiv*. *Mais plutôt* s Annal. Anabaptist. *de* Jean Henri *imprimées à Bâle*, *l'an* 1672.
ndanus, *Dial. III* Dubitantii, *et*, *lib. de* Dæmoniacis, *cap. XXI*, sophil. Raynaudum, theologiæ Na- . *IV*, *num*. 330, *pag*. 404.

ls abusèrent d'une proposition *Luther prenait dans un fort* s.] C'est ce qu'il fit voir par tion de sa pensée, dès qu'il comment ces gens-là avaient e ses expressions : *Quæ verba* su *à Luthero... scripta et pro-* ... *declarata*, *oppositoque* mo, eumdem omnium servum omnibus subjectum *exposita*, *fuêre in sensum sequiorem ab* us *suæ pariter et alienæ quie-*

... *livres qu'il avait écrits en langue vul-gaire pour la liberté évangélique*, *con-tre la tyrannie de ceux qui l'oppri-maient par des traditions humaines*, *leur répondit par un long écrit*, *où il leur montre que l'Écriture les oblige de se soumettre aux princes et aux magistrats*, *quand même ils abuse-raient du pouvoir que Dieu leur a donné sur eux*; *qu'ils doivent s'adres-ser à Dieu*, *et cependant souffrir en patience*, *en attendant qu'il y mette ordre comme il lui plaira*; *et que la voie des armes*, *qu'ils ont prise*, *sera cause de leur damnation*, *s'ils ne les mettent bas*. Nous verrons dans l'arti-cle Munzer *, qu'il rejeta bientôt les propositions de ce fanatique.

(B) *Les ministres*... *réfutaient soi-gneusement ces sectaires*; *mais*... *les magistrats recouraient à la voie de l'autorité*.] Les plus ardens ennemis du luthéranisme auraient eu bien de la peine à imaginer une méthode aussi capable de l'étouffer dans le berceau, que l'était le schisme que Munzer et ses adhérens formèrent. Ils prêchaient une doctrine qui tendait au ren-versement total des sociétés, et ils la mettaient en pratique avec des ra-vages inconcevables. Ils avaient eu des liaisons avec Luther, et ils con-venaient avec lui que le christianisme devait être réformé selon la pure pa-role de Dieu (3). Ainsi toute la haine que l'on concevait contre eux retom-bait sur lui et sur ses semblables; et quand on voyait les suites funestes

(1) Frider. Spanhemius, de Origine, Pro-gressu, Sectis, et Nominibus Anabaptistarum, *pag*. 196. *Je me sers de l'édition insérée dans la* Gangræna Theologiæ Anabaptisticæ *de* Clop-penbourg.

(2) Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *lib. I*, *pag*. 114, *édition de Hollande*.

* Cet article n'existe pas, comme on l'a déjà dit.

(3) *Voyez* Spanhem. de Origine Anabaptista-rum, *pag*. 198.

que l'entreprise de la réformation avait produites si promptement, on était tenté de croire que ce n'était point l'ouvrage de Dieu. Cela, sans doute, retarda beaucoup les progrès de la réforme. Il ne faut pas s'étonner que les ministres aient dit que c'étaient là les profondeurs de Satan, et que l'ennemi de notre salut s'était servi de cette ruse, pour maintenir son empire, contre les nouveaux apôtres que Dieu avait suscités (4). Ce langage coule naturellement des hypothèses théologiques. Les controversistes du parti romain se prévalurent de la conjoncture avec une adresse extraordinaire, pour décrier la réformation, et pour animer contre elle toutes les puissances. Mais les réformateurs ne furent pas moins vigilans, pour se garantir de l'opprobre sous lequel on voulait les envelopper. Ils crièrent de toute leur force contre les anabaptistes : ils les réfutèrent par écrit; ils les engagèrent à la dispute partout où ils purent : *Ut labem istam sibi æquè ac doctrinæ evangelicæ adspersam abstersum irent heroës illi, qui in templo Dei remetiendo fidem ac integritatem suam et Dei causam publicis scriptis sibi agendam censuêre. Quod inter alios alacriter præstitêre* Lutherus, Melanchthon, Zwinglius, Bullingerus, Menius, Regius, *alii, et in seditiones et seditiosos graviter invecti, subditos perduelles, de suo erga potestates superiores officio, ex Dei verbo monendo, tribunitios illos concionatores perstringendo, et omnes ad quietem et debitam principibus suis reverentiam hortando, nihil reliqui fecêre, ut impetum hominum ad scelera et cruces furibundis animis ruentium sufflaminarent.* Lutherus *vel imprimis concitatior non παραινετικὰ tantùm scripta contra seditiosos, verùm etiam στηλιτευτικὰ emisit, et peculiari Libello* contra Latrones et homicidas Rusticos *vulgato ipse classicum in illos cecinit, principes hortatus, ut vi et armis latrociniorum istorum impetum sisterent, et eos ad quietem cogerent, qui persuaderi nollent* (5). Le ministre, qui me fournit ce latin, nomme quelques villes où ces sectaires furent confondus dans des disputes publiques; mais son refrein e toujours, qu'après cela les magistr firent leur devoir. Il nous conte qu Zurich les chefs des anabaptist ayant disputé trois fois à leur con sion avec Zuingle (6), furent co damnés à se taire par un édit sol nel : *Senatus Tigurinus solemni edi pædobaptismum sancit, et anab tismi doctoribus silentium et quiet imperat* (7). Balthasar Hubmeyer, l' d'eux, ayant promis de se rétrac publiquement, et ayant au contra prêché ses erreurs, fut contrain l'abjuration, et puis chassé de la vi (8). Et parce que cette secte se mul pliait de jour en jour, en dépit tous les obstacles, on recourut à remèdes plus violens. Le sénat fit édit qui condamnait à la mort docteurs anabaptistes, et à de gro amendes ceux qui leur donneraient traite : *Capitis pœnâ in anabapti rum doctores decretâ, et gravibus eorum receptatores mulctis* (9). Cette donnance fut faite l'an 1530. Œcol pade disputa dans Bâle avec ces hér ques, l'an 1525, l'an 1527 et l'an 15 Il soutint très-bien sa cause; mais il surmonta point l'opiniâtreté de gens-là. C'est pourquoi les magist les réprimèrent de telle sorte que glise recouvra la paix : *Causæ qui abundè satisfecit, actoribus verò p vicacibus non item; ita in pruden simi senatûs, et strenui gloriæ divi vindicis, in anabaptistarum sect coërcendis authoritate, Ecclesiæ B siliensis tranquillitati simul et puri consulendum ibidem fuerit* (10). les réfuta à Berne, dans une disp publique, l'an 1527; mais ils disai en secret que leurs raisons leur s blaient encore bonnes. Afin donc le triomphe de la vérité fût plus thentique, on ordonna une autre pute, l'an 1532 : elle dura neuf jo On en publia les actes : cela servit beaucoup; mais les édits rigour du sénat de Berne furent sans com raison plus utiles (11). Ces bro lons eussent établi à Saint-Gal l

(4) *Voyez la remarque* (KK) *de l'article* MAHOMET.

(5) Spanhem. de Orig. Anabaptist., *pag.* 198.

(6) *En janvier, mars et novembre* 1525.

(7) Spanhem. de Origine Anabaptistar *pag.* 202.

(8) *Idem, ibid.*

(9) *Idem, ibid.*

(10) *Id., ibid., pag.* 203.

(11) *Id., ibid., pag.* 203, 204.

re *céleste*. On attendait avec
nce l'issue de tout cela, lors-
e vit tirer son épée, et faire
a tête de son frère. Il fut puni
magistrats selon l'exigence de
me; mais il ne donna aucune
de repentir, et il déclara sur
ud qu'il n'avait fait qu'exécu-
ordres de Dieu. Vous pouvez
que la sévérité des édits de
ement fut redoublée à la vue
l fanatisme (13). A Strasbourg
des disputes et des édits très-
contre cette secte (14). On y
onna Melchior Hofman, l'un de
fs, et il mourut en prison (15).
répandit dans la Moravie, dans
ème, dans la Pologne, dans la
e, dans l'Autriche, dans la Si-
uelques-uns de ses chefs furent
au bourreau. Balthasar Hub-
, mené à Vienne, y fut brûlé.
exécution passa dans la secte
n martyre, et y réchauffa le
5).
tons à tout cela que la reine
th, la première fois qu'ils abor-
en Angleterre, l'an 1560, fit
t qui leur commandait de se re-
ncessamment (17). L'électeur
les chassa de ses états l'an
es diètes de Spire, l'an 1529 et
4, et celle d'Augsbourg, l'an
firent des décrets barbares et
aires contre eux (18). Philip-
donna, en 1565, à la gouver-

Munster.] Ce qui se passa dans cette ville depuis que l'anabaptisme y eut pris pied jusqu'au supplice de Jean de Leyde est un des plus mémorables événemens du XVIe. siècle. On en trouve la relation dans plusieurs livres (*). Voyez nommément la lettre qui fut écrite à Erasme par Conrad Heresbachius (20), l'an 1536, et qui a été imprimée à Amsterdam, l'an 1637, *cum Hypomnematis ac Notis Theologicis, Historicis, ac Politicis, Theodori Strackii, pastoris Budericensis*. Voyez aussi le livre de Lambert Hortensius, *de Tumultibus Anabaptistarum*; celui de Jean Wigandus, *de Anabaptismo publicato*; et la Relation d'Henri Dorpius, bourgeois de Munster, publiée l'an 1536.

(D) *Cette secte s'est guérie de ses principales faiblesses*.] C'est pourquoi les anabaptistes d'aujourd'hui se plaignent qu'on les réfute comme on réfutait leurs ancêtres. Un théologien illustre de l'académie de Hollande s'est vu exposé à ce reproche dans une lettre qu'un anabaptiste a publiée en flamand; mais il lui a répondu qu'il ne prétend pas imputer à tous toutes les erreurs qu'il a marquées: *Has* (sectas) *ut minimè confundimus in controversiis* singulis, *ita nec notatos errores* omnes omnibus *imputa-*

(19) *Idem, ibid., citans* Stradæ Hist. Belg. *lib. IV*.

mus:... minus voluimus imputatos illis qui intra Waterlandorum *dictas Confessiones, bonâ fide, procul fallaciis Mennoniticis, hærere sese profitentur. Absit ut cuiquam invito et deprecanti hæresim impingamus! Sed nec isti aliorum apologiam suscipiant, aut alios esse ac fuisse negent, quos hic Elenchus, sub generali* enthusiastarum *et* anabaptistarum *nomine, ne nesciat juventus nostra, coarguit. Factum tamen novissimè, ut diximus modò,* à Rypensi *scriptore* Epistolæ *in modum belgico sermone mihi opponendæ. Qui errores hic complures notatos dum à suis Waterlandis amolitur, si modò verè et sincerè, hoc ipso non se aut suos in talibus controversiis peti, sed familias alias ex dicto grege, intellexisse debuit. Frustrà ergò est omnis ipsius expostulatio, quasi ignorem quid Rypenses Anabaptistæ sentiant, aut quasi lectoribus meis imponam* (21). Hoornbeek a eu l'équité de n'imputer point à cette secte les hérésies de quelques particuliers : *Hic quidem imprimis à* communibus *illorum et* singularibus *cœtuum dogmatibus secernenda sunt* propria *aliqua doctorum ipsorum* (22). Il en marque deux nommément : celle de Jacques Outreman, et celle de Weke Walles. Le premier admet trois essences dans la Divinité, et veut que l'essence du Père soit renfermée dans le ciel, et ne passe point cette borne. L'autre enseigne que Judas était un homme de bien, et qu'il a été sauvé; qu'il n'a point commis de crime en trahissant Jésus-Christ; et que les prêtres et les scribes n'en ont point commis non plus en persécutant jusqu'à la mort notre Seigneur; et que l'un et l'autre des deux brigands ont été sauvés. Outreman enseignait à Haerlem en 1605. Walles enseignait dans le territoire de Groningue l'an 1637; et il était si zélé pour ses sentimens, qu'il excommuniait sans miséricorde tous ceux qui ne les approuvaient pas. On le chassa de la province; et comme il se retira en Frise, le synode protestant qui fut tenu à Franeker l'an 1644, fit en sorte qu'on le chassât (23).

(E) *Elle a souffert une infinité de subdivisions.*] Je craindrais de fatiguer mes lecteurs si je rapportais ici le catalogue de toutes les sectes de l'anabaptisme : je me contenterai donc d'indiquer un livre où l'on pourra se satisfaire si l'on est curieux de voir cette liste. Voyez la préface des Annales Anabaptistiques de Jean Henri Ottius.

(F) *Elle se vante d'un grand nombre de martyrs.*] Si elle n'avait à produire que ceux qu'on a fait mourir pour des attentats contre le gouvernement, elle se rendrait ridicule par son gros martyrologe; mais il est sûr que plusieurs anabaptistes qui ont souffert constamment la mort pour leurs opinions ne songeaient point à se soulever. Citons un témoignage qui ne puisse pas être suspect. C'est celui d'un écrivain qui a réfuté de toute sa force cette secte (24). Il remarque que trois choses ont été cause qu'elle a fait tant de progrès. La première est que ses docteurs étourdissaient par un grand nombre de passages de l'Écriture ceux qui leur prêtaient l'oreille; la seconde, qu'ils affectaient un grand extérieur de sainteté; la troisième, que ces sectaires témoignaient beaucoup *de constance à souffrir et à mourir.* Il prouve qu'aucune de ces trois choses n'est une marque d'orthodoxie. Voici ce qu'il dit sur la dernière : *La troisième marque par laquelle les anabaptistes séduisent les simples et inconstans, est leur constance à souffrir et à mourir. Mais cela est bien trop simple et et trop froid pour faire que leur doctrine d'Antechrist soit bonne et saine : comme dit sainct Cyprian, la peine ne fait pas le martyr, mais la cause. L'Escriture* (*) *tesmoigne que ceux-là sont vrais martyrs et bienheureux qui souffrent pour justice, pour la vérité, et pour le nom de Christ. Pour laquelle vérité les anabaptistes ne souffrent pas, qui est une chose à desplorer, mais pour une doctrine d'Antechrist. Et certes les princes et les rois ne tiennent pas bon ordre pour extirper cette secte; ils font mourir ces povres gens simples, la plupart estans séduicts. Ils devroyent plustost*

(21) Fridericus Spanhemius F. filius, in Elencho Controversiarum, *p.* 87, *edit. an.* 1694.

(22) Hoornbeek, Summa Controvers., *pag.* 189.

(23) *Idem, ibid., pag.* 389, 390.

(24) Guy de Bres, *épître dédicatoire de la* Racine, Source et fondement des Anabaptistes. *Ce livre fut imprimé l'an* 1565.

(*) Matth. V, 11; Pier. IV, 20; I Jean, IV, 3.

ourage. Il allègue le mauvais
r, les esséniens, les circoncel-
es martyrs papistes, ariens,
étistes, les philosophes Zénon
ite. Mais il ne dit rien qui insi-
e les martyrs anabaptistes
ent la mort pour avoir porté
es contre l'état ou excité les su-
s révolter. Il représente leurs
s comme des gens simples.
s que je citerai ci-dessous de
Cassander.

t, en passant, que cet auteur
es adversaires tout comme les
ues réfutaient les protestans.
nière marque, dit-il (26), *par
ils trompent et séduisent beau-
gens, c'est quand sans sens,
t, ni raison, ils allèguent une
de textes de l'Escriture saincte
et à travers, tout ainsi comme
yent mangé la Bible, combien
tmoins le plus souvent ils ne
sent pas un A pour un moulin
comme on dit), les povres gens
ent là tout court, estans ravis
ration d'ouïr tant d'Escriture,
nt avoir de grands docteurs en-
ins. Mais je prie tels simples
penser qu'il n'y a jamais eu
au monde qui ne se soit tous-
rvie de l'Escriture, la corrom-
destournans pour la faire ser-
maintenir leurs blasphesmes,
n que toutesfois l'Escriture ne
point d'occasion d'erreur et hé-*

mouraient constamment pour leur religion. On réfutait ces difficultés tout comme l'auteur protestant que je cite les a réfutées. Ceci nous montre de plus en plus le préjudice que la secte des anabaptistes apportait aux protestans; car il la fallait réfuter par des raisons que les papistes faisaient valoir contre ceux qui les avaient employées.

Au reste, il y a dans le Martyrologe de Genève quelques personnes qui étaient anabaptistes. Notez que ceux-ci ont publié deux Martyrologes, l'un à Haerlem, l'an 1615; l'autre à Horn, l'an 1617. Ces deux ouvrages ont fait éclater la discorde des anabaptistes; car ceux de Horn ont critiqué (27) le Martyrologe de ceux de Haerlem, comme un ouvrage où l'on avait procédé de mauvaise foi. En répondant à cette censure (28), on se servit de la voie de récrimination : on accusa les compilateurs du Martyrologe de Horn d'y avoir fourré des gens qui avaient souscrit à la confession des réformés quant à l'article de l'incarnation de Jésus-Christ (29). Le principal compilateur du Martyrologe de Horn se nommait Jacques Outerman. La préface de ce livre n'est pas moins injurieuse aux luthériens et aux calvinistes qu'aux papistes. Ils y sont tous accusés de tyrannie (30).

(G) *Personne n'a parlé de cette secte aussi équitablement que George Cassander.*] Il dit que les mennonites fai-

par malice ; qu'ils condamnaient les fureurs de ceux de Munster; qu'ils enseignaient que le règne de Jésus-Christ ne doit s'établir que par la croix : *Ils sont donc*, ajoute-t-il, *plus dignes de compassion et d'instruction que d'être persécutés* ; et il leur applique un beau passage de saint Augustin : *Hujus quem dixi Mennonis, cui nunc hic Theodoricus successit, sectatores ferè sunt omnes qui per hæc Belgicæ et Germaniæ inferioris loca ; huic anabaptisticæ hæresi affines deprehenduntur, in quibus magnâ ex parte pii cujusdam animi argumenta cernas, qui imperito quodam zelo incitati, errore potiùs quàm animi malitiâ à vero divinarum litterarum sensu, et concordi totius Ecclesiæ consensu desciverunt, quod ex eo perspici potest, quòd Monasteriensibus et hinc consecutis Batenburgicis furoribus, novam quandam restitutionem regni Christi, quod in deletione impiorum per vim externam positum sit, meditantibus, acerrimè semper restiterunt, et in solâ cruce regni Christi instaurationem et propagationem consistere docuerunt : quo fit, ut qui hujusmodi sunt, commiseratione potiùs et emendatione quàm insectatione et perditione digni videantur. His enim multò magis convenire videtur quod de Manichæis disputans inquit August.* (*1) : *Quanquam Dominus per servos suos regna subvertat erroris, ipsos tamen homines, in quantum homines sunt, emendandos esse potiùs quàm perdendos jubet... Atque utinam qui atrociore in hosce miseros sunt animo, mansuetudinem et prudentiam hujus sancti viri imitentur, qui in disputatione adversus Manichæos.. his verbis est usus* (*2) : *Illi, inquit, in vos sæviant, qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur, et quàm difficilè caveantur errores. Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quantâ difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum. Illi in vos sæviant, qui nesciunt quibus suspiriis et gemitibus fiat, ut ex quantulâcunque parte possit intelligi Deus* (31). Voilà ce qu'il dit au duc de Clèves en lui dédiant un livre où il prouve que la doctrine du baptême des enfans n'a souffert aucune contradiction dans l'ancienne Église. Le consentement universel de tous les chrétiens pendant plusieurs siècles lui paraît une si puissante preuve qu'un dogme vient des apôtres, qu'il ne croit pas qu'on puisse mieux réfuter les anabaptistes que par la force de cet argument. Il en savait la vertu par expérience ; car il dit qu'un docteur anabaptiste, prisonnier au château de Clèves, se convertit avec quelques autres de ses adhérens, dès qu'il eut vu le recueil de témoignages qui fait voir l'antiquité de la tradition sur ce point-là. Ce fut la raison pourquoi Cassander fit voir le jour à son ouvrage. Disons qu'il conféra deux fois avec des anabaptistes ; premièrement à Cologne, avec un certain Matthias, l'an 1556, et puis avec le nommé Jean Kremer, prisonnier dans le comté de la Mark, l'an 1558. J'ai transposé l'ordre de l'auteur que je vais citer ; car son *iterùm* est contradictoire : *Georgius Cassander*, dit-il (32), *bis cum illis coram disputavit, de quo inter ejus Opera fol.* 1227 : *semel cum Johanne Kremer, a.* CIↃ IↃ LVIII *captivo in Comitatu Marchiæ ; iterùm, a.* CIↃ IↃ LVI, *cum Matthiâ aliquo, Coloniæ.*

(H) *Les théologiens protestans ont combattu cette secte avec zèle dans les Provinces-Unies, et ont obtenu des édits pour la réprimer.*] Ils ont provoqué diverses fois à la dispute les anabaptistes. Le synode de Horn fit un acte sur cela, et recourut même à l'autorité du gouverneur : *Ecclesiæ nostræ semper bonum ac utile censuerunt, adversarios ad disputationem et colloquia provocare. Synodus Hornana a.* CIↃ IↃ LXXX, *et a.* CIↃ IↃ LXXVI, *imploratâ eum in finem Gubernatoris Theod. Sonnoyi auctoritate.... decernit provocandum, etc.* (33). Trois ou quatre synodes firent de semblables actes avant la fin du XVIe. siècle (34). Les églises trouvèrent bon, l'an 1599, que l'on composât un ouvrage qui contînt le corps des controverses anabaptistiques. Arminius, minis-

(*1) *Contra* Epistolam Fundamenti.
(*2) *Ibidem.*
(31) Georgius Cassander, *præfat.* Tractatûs de Baptismo Infantium.

(32) Hoornbeek, Summa Controvers., *pag.* 394.
(33) *Idem, ibid. Notez qu'il transpose les temps : il met le synode de 1576 après celui de 1580.*
(34) *Idem, ibid.*

au synode d'Amsterdam, en
s s'appliquèrent diligemment
commission, et publièrent en
l un très-bon livre, l'an 1637.
n corps de controverses ana-
ques, où les variations de ces
sont marquées exactement (35).
r, qui narre ces choses, obser-
les églises prennent garde,
tement avec le bras séculier,
te secte ne s'agrandisse : elles
sentinelle, dit-il, pour la ré-
si elle produit de nouvelles
s, ou si elle veut sortir hors de
tes : *Pro coërcendis aut noviter
tibus aut sua pomœria exten-
juxta cum politicis etiam ec-
igilant* (36). Il ajoute que les
de Frise ne cessent de sollici-
tats de la province à exécuter
ouveler l'édit qui fut publié
es anabaptistes, l'an 1598, et
presse principalement l'exé-
l'égard des nouvelles assem-
t des nouveaux lieux d'exer-
e cette secte ose former. Il
ue le synode des anabaptistes,
aerlem au mois de juillet 1649,
ait connaître qu'ils avaient
plusieurs nouvelles églises,
t pasteurs orthodoxes à cher-
voies de réprimer ces innova-
t d'autant plus qu'on se peut
ur un édit de l'an 1651, par
eurs hautes puissances ordon-
'il faut mettre les sectes à la

rance que les États Généraux avaient pour tant de sortes de religions. Je n'ai que faire de dire ici ce que l'on conte que M. van Beuning lui répondit à l'égard des autres sectes ; je me contente de rapporter ce qui concerne les mennonites : « Pourquoi voudriez-vous, dit-il, qu'on ne les tolérât pas ? Ce sont de si bonnes » gens, et les plus commodes du monde : ils n'aspirent point aux charges ; on ne les rencontre point sur » sa route lorsque l'on est ambitieux ; » ils ne nous traversent point par leur » concurrence et par leurs brigues. Il » serait à souhaiter que par tout le » monde la moitié des habitans se fît » un scrupule de songer aux dignités : » l'autre moitié y parviendrait avec » moins de peine, et sans employer » tant d'artifices et de bassesses, et » tant de moyens illégitimes. Nous ne » craignons point la rébellion d'une » secte qui met entre les articles de sa » foi, qu'il ne faut jamais porter les » armes. Quel repos d'esprit pour un » souverain, que de savoir qu'une » telle bride empêchera les mutineries » de ses sujets, quelque chargés qu'ils » puissent être d'impôts et de tailles ! » Les mennonites paient leur part de » toutes les charges de l'état. Cela » nous suffit : avec cela nous levons » des troupes qui rendent plus de ser» vice qu'ils n'en rendraient en s'en» rôlant. Ils nous édifient par la sim-

» de scandale et un affaiblissement de » l'état. Mais ils refusent de jurer : » voilà une belle affaire ! L'autorité » des tribunaux n'en souffre aucun » préjudice. Ces gens-là se tiennent » aussi liés par la promesse de dire » la vérité, que s'ils faisaient des ser- » mens. Toute l'utilité des sermens » que l'on fait prêter consiste en ce » qu'un homme qui les viole craint » un châtiment plus sévère de la part » de Dieu, et s'expose à l'infamie, et » même à des peines corporelles de » la part des hommes. Les mennonites » craignent toutes les mêmes choses » s'ils mentent après avoir donné leur » parole qu'ils diront la vérité : ils » sont donc serrés par les mêmes liens » que les autres hommes. »

(K) *Les livres que l'on a écrits touchant cette secte et contre ses dogmes sont innombrables.*] J'en ai indiqué quelques-uns dans la remarque (C). En voici d'autres. Herman Modée a fait un livre *de Initiis Sectæ Anabaptisticæ*. André Meshovius a fait en latin l'*Histoire des Anabaptistes*. Un anonyme a fait en flamand la *Succession Anabaptistique*, imprimée à Cologne, l'an 1603. Il y a aussi un livre flamand, imprimé l'an 1605, *de Origine et Progressu Sectarum inter Anabaptistas*. M. Ottius, professeur à Zurich, a fait en latin les *Annales* de cette secte jusqu'en 1671. Tous ces ouvrages sont mentionnés, ou par Hoornbeek (39), ou par Micrælius (40), ou par Spanheim (41). Je n'ai point vu qu'ils aient parlé d'un livre que Cassander a indiqué de cette manière : *De origine vero hujus Anabaptisticæ sectæ, ejusque progressu, et quæ ex hoc capite monstra quàm varia et absurda, atque inter se pugnantia prodierunt, luculentè, copiosè, summâque cum fide scripsit Nicolaus Blesdick, qui quòd aliquandò hujusmodi errore per imperitiam ætatis deceptus fuerit, eò nunc instructior et vehementior est in iis erroribus refellendis, id quod illi cum B. Augustino commune est* (42). Hoornbeek parle seulement d'une *Histoire de David George*, composée par Nicolas Bles-dik, gendre de ce David, et pu[...] par Revius (43). On imprima en [...]çais, à Amsterdam, une *Histoi[re des] Anabaptistes*, l'an 1695, et une [...] ample l'an 1700. Ceux qui ont [...] contre eux sont Zuingle, Luther [...]vin, Melanchthon, Œcolampade [...]bain Regius, Juste Menius, Bulli[nger] Jean Lascus, Guy de Brès, T[...] Hunnius, Osiander, Cloppenb[urg] Spanheim et plusieurs autres qu'[il se]rait trop long de nommer (44). [...] je n'oublierai pas le livre intitul[é ...]*bel*, publié l'an 1621, par He[...] Faukelius, ministre de Middelb[ourg] et l'un des pères du synode de [Dor]drecht. Il montre dans cet ouvr[age la] diversité énorme de sentimens q[ui rè]gne parmi les anabaptistes. Ce[ux-ci] lui opposèrent une Confession [...] qu'ils publièrent l'an 1624, à Am[ster]dam. Ils usèrent aussi de rétor[sion] car ils publièrent une *Babel de[s pé]dobaptistes* (45). Antoine Jacob [...] en fut l'auteur. Notez qu'au com[men]cement ils écrivaient peu de li[vres] mais enfin ils ont eu divers aut[eurs] et ils ont donné au public qu[antité] d'ouvrages ; les uns didactique[s, les autres] historiques, et les autres polémi[ques]. Ils publièrent à Horn, en 1624 [...] *Confession de foi* qu'ils munire[nt de] passages de l'Écriture et de que[lques] autres autorités. Au bout de d[...] ans ils en publièrent (47) une [...] qui faisait voir leur concorde. [On a] vu des *Apologies de leur Confes[sion]* on a vu aussi de leurs *Catéchism[es et] de leurs Manuels de Religion*. I[ls ré]futèrent le Manifeste de Zurich [...] 1644. Abraham de David (48), [...] d'eux publia un livre, en la [...] année, contre un ministre de Hue[...] nommé Bontemps. Il l'intitula, *S[...]ma Hollandicum contra maculas P. Bontemps Mennonitis adsp[...]* Le même ministre fut réfuté par

(39) *In* Summâ Controversiarum.
(40) *In* Syntagmate Histor. eccl.
(41) *In* Elencho Controversiar.
(42) Georg. Cassander, *epist. dedicator.* Tractatûs de Baptismo Infantium.

(43) Hoornbeek, Summa Controversia[rum, pag.] 373.
(44) *Idem, ibid., pag.* 394 ; et Jean [...] *dans la thèse qu'il soutint à Wittember[g]* 1688, de Sectâ Mennonitarum.
(45) *C'est-à-dire ceux qui baptisent l[es en]fans.*
(46) *Ministre anabaptiste et médecin [à Am]sterdam.*
(47) *A Dordrecht.*
(48) *Il se désigna par ces trois lettres, [...] V., c'est-à-dire*, Gérard Vryburg. Ho[...] Biblioth. Theolog., *lib. III, cap. V, pa[g.]* 421.

ouvrages, par l'*Absterrio accu-mum gravium Petri Bontemps*, par P. V. K. 1643; par *Confu-argumentorum quibus P. Bon-probare conatur Anabaptistas ios esse in Deum et homines*, ; par *Spongia ad abluendas ma-Petri Bontemps contra certam ptistarum sectam*; par *Jodoci Lixivium contra ejusdem ma-* par *Probatio Lixivii D. Bon-ubi per G. V. V. fides potissi-thoris et methodus agendi so-r* (49).

On allègue quelques raisons stifier la sévérité des Suisses à ard.] Rapportons ici le précis ettre qui fut écrite le 21 d'août à M. Hotton, ministre de l'é-allone d'Amsterdam, par M. ger, doyen des ministres de de Zurich. La guerre s'étant presque dans toute l'Europe, rs, les magistrats de Zurich nt ordre que, conformément atique usitée de tout temps en bles cas, les habitans du can-erçassent au métier des armes revues. Les anabaptistes refu-d'obéir, et représentèrent à ii se préparaient à l'obéissance guerre doit être considérée un châtiment divin, et que r la bonne vie, et non par les qu'il faut défendre l'état. Ils rent qu'ils aimeraient mieux leur patrie, leurs femmes, nfans, et tous leurs biens, que usser par les armes l'ennemi n. Les bons sujets s'indignè-cela à un tel point, qu'ils fu-avis qu'on exterminât cette nais les magistrats cherchèrent édiens plus doux. Ils chargè-plus sages têtes du sénat de vec les théologiens les plus mo-s qu'il y aurait à faire dans njoncture. Ce comité se re-nda avant toutes choses aux ou la précipitation, ou la passion. Après cela il fut jugé à propos de con-férer avec eux, et on leur marqua trois endroits où ils auraient à s'as-sembler, afin d'entendre ce que l'on avait à leur dire. Ils se rendirent à l'assignation : on leur proposa, et de vive voix et par écrit, les principaux points de la foi chrétienne; ils n'en re-jetèrent qu'un, qui était celui des magistratures. Le sénat, après avoir su ce qui se passa dans ces assemblées, manda quelques-uns de leurs chefs. Ils comparurent; ils exposèrent leurs raisons : on y répondit tranquille-ment; mais on ne put rien gagner, et néanmoins on les renvoya avec beau-coup de clémence. Ils ne laissèrent pas de se retirer comme des gens qui avaient peur de quelque supercherie, et ils l'avouèrent le lendemain, lors-qu'on leur demanda pourquoi ils avaient fait paraître qu'ils se défiaient du sauf-conduit que le souverain leur avait expédié. Cette douceur des ma-gistrats déplut beaucoup à plusieurs personnes; cependant on voulut ten-ter encore les voies de la modération. On assembla les principaux chefs des anabaptistes : on les assura que, sans exiger qu'ils prêtassent le serment se-lon les formules ordinaires, on se con-tenterait qu'ils répondissent *oui* ou *non*; qu'on les dispenserait de porter les armes, pourvu que, par leurs priè-res et par d'autres moyens pieux, ils concourussent au bien public; et qu'en les engageant à se trouver aux prédications des ministres on ne pré-tendait pas leur interdire la liberté de désapprouver ce qu'ils jugeraient con-traire à la parole de Dieu; qu'on vou-lait seulement qu'ils ne critiquassent pas cela avant que d'en avoir conféré, ou avec un de leurs pasteurs, ou avec quelque autre personne ecclésiastique. On finit par des promesses de protec-tion et par des exhortations pathéti-ques. Mais, quand on vit que ces

ner la patrie jouiraient d'une portion convenable du bien des pères et des maris. Les anabaptistes répondirent que la terre appartient à Dieu, et non pas aux magistrats, et rejetèrent ces conditions. Alors on en vint aux taxes et aux amendes; et parce qu'ils refusèrent de les payer, et qu'ils crièrent à la tyrannie, on confisqua tous leurs biens. Ils murmurèrent encore plus : ils s'assemblèrent nuitamment; ils prièrent Dieu de réprimer la fureur du magistrat par la peste, par la famine, et par telles autres calamités. Là-dessus on se trouva obligé de recourir à un remède plus fort : on en mit plusieurs en prison. Ils se sauvèrent presque tous (50) par une brèche qu'ils firent à la muraille, et ne se montrèrent pas moins inquiets qu'auparavant : on les remit en prison, on les exhorta de temps en temps à se convertir, ou à se retirer de bon gré hors de la patrie; ils persistèrent à demander simplement la liberté. Ils offrirent de rendre raison de leur doctrine devant tout le peuple : on leur refusa cela; mais on voulut bien leur proposer une dispute par écrit, et on leur marqua même les points de la controverse : ils répondirent toujours qu'ils ne pouvaient se défendre pendant qu'ils seraient en prison. Notez que leurs fugitifs semèrent partout des plaintes atroces, comme si leurs prisonniers avaient été maltraités le plus inhumainement du monde (51.)

Voilà une apologie fondée sur la patience très-longue qui précéda les rigueurs; mais voici d'autres moyens plus particuliers, et qui résultent de la nature ou de la constitution du gouvernement en ce pays-là. Les Suisses ne repoussent point l'ennemi avec des troupes auxiliaires ou soudoyées, mais en se rangeant eux-mêmes sous le drapeau; et l'un des fonds de leur subsistance est la permission qu'ils donnent de lever du monde chez eux pour le service des étrangers. Il importe donc à leurs souverains que tous les sujets soient propres aux armes, et aiment la guerre. Voilà pourquoi les anabaptistes ne leur conviennent pas, gens qui ne veulent blesser ni tuer personne, et qui, en tant qu'en eux est, intimident les plus belliqueux; car ils inspirent des scrupules de conscience sur l'effusion du sang humain et sur les passions inséparables du métier des armes.

(M) *Moréri n'a pas eu raison de charger cette secte de deux doctrines qu'il lui impute.*] Il a trouvé dans Pratéolus que, selon les anabaptistes, les femmes sont obligées à prêter leur corps à tout homme qui leur demande cette fonction, et que, réciproquement, les hommes sont obligés à satisfaire le désir de toute femme qui leur demande cet office : *Dicunt postremò quamlibet mulierem obligatam esse ad coëundum cum quolibet viro eam petente, et contrà eodem vinculo adstringunt omnem virum ad tantundem reddendum cuilibet mulieri hoc ab illo petenti* (52). Selon cela, il y aurait un mariage naturel entre tous les hommes et toutes les femmes : je veux dire que, par devoir, et à peine de commettre un crime, chaque homme serait tenu de contenter quelque femme que ce fût quand il en serait requis; et chaque femme serait tenue de complaire à quelque homme que ce fût quand elle en serait requise. Les devoirs que saint Paul expose (53), qui font qu'un mari n'a point la puissance de son corps, et la doit considérer comme transférée à son épouse; et que celle-ci pareillement doit considérer comme transférée à son époux la puissance de son corps : ces devoirs, dis-je, très-justes et très-raisonnables dans le mariage d'un avec une, n'auraient point de bornes; ils s'étendraient de chaque homme sur toutes les femmes, et de chaque femme sur tous les hommes : chose si extravagante, si vilaine, si abominable, qu'il est difficile de s'imaginer qu'aucune secte d'anabaptistes l'ait enseignée. Les lois naturelles, selon cela, seraient beaucoup plus impossibles à accomplir que les lois de l'Évangile; et il serait juste à cet égard de renouveler cette plainte : *C'est un joug que nous, ni nos pères, n'avons pu porter.* En un mot, ce ne peut pas

(50) *Le lendemain de Pâques* 1636.

(51) *Tiré d'une* lettre *de* Jean-Jacques Breitinger, *datée du* 21 *août* 1642, *et insérée dans les* Annales Anabaptistici *de* Jean-Henri Ottius, *pag.* 288 *et suiv.*

(52) Prateolus, *in* Elencho Hæreseôn, *lib. I*, *pag.* 27.

(53) Ire. Épître aux Corinthiens, *chap. VII*, *ve.* 4.

loi de la nature; car la na-
ılige à rien d'impossible (54).
:é et la tendresse de conscien-
es ensemble sous une pareille
ient un poids qui ferait bien-
er les plus vigoureux et les
ɔustes. Il n'y aurait point de
es aussi à plaindre que celles
ient belles et consciencieuses.
z que la doctrine de la com-
é des femmes n'égale point
ıation de celle-ci : elle n'ôte
berté de refuser; elle n'engage
ɴscience à tout acquiescement.
être ne me tromperai-je pas si
cture que les faiseurs de cata-
d'Hérésies, les originaux de
ıs, ont forgé cette chimère en
t un mauvais sens, ou par
ıce, ou par malice, à l'une des
ıences du dogme de l'égalité
ıditions. Il est certain qu'au
ıcement les anabaptistes ensei-
cette égalité : d'où il s'ensui-
une fille de bonne maison ne
ɔas refuser les propositions de
: avec un fils de paysan, et
ɡentilhomme ne devait pas re-
s recherches d'une payanne.
aiseurs de Catalogues ont bâti
ondement la doctrine absurde
nt imputée aux anabaptistes,
moins impertinens que ce
même ?

crois point non plus que ces
s aient regardé comme illégi-
mariage des autres chrétiens,
s aient confondu tous les bâ-
vec les enfans des personnes
ı, qu'ils aient cru, par exem-
e la naissance de Calvin n'é-
ı moins accompagnée de souil-
e celle d'Érasme. Mais M. Mo-
r regardait pas de si près; et,
qu'il pût diffamer les héréti-
:out lui était bon *.

upossibili nemo tenetur.

renvoie au Sorberiana « *pour quelques* *:sses curieux sur les anabaptistes du* *ıcle.* »

ACRÉON, poëte grec, na-
Téos, ville d'Ionie (A),
ıit au temps que Polycrate
t à Samos (B) et qu'Hip-
ıs jouissait à Athènes de la
ation que son père Pisis-trate y avait usurpée. C'est de quoi l'on ne peut douter lorsque l'on consulte les livres de Platon et ceux d'Hérodote; car l'on y voit qu'Hipparchus fit venir Anacréon à Athènes (*a*) (C), et qu'Anacréon était dans la chambre de Polycrate durant l'audience qui fut donnée à un envoyé d'Orètes, gouverneur de Sardes (*b*) (D). Cambyse était alors roi de Perse : ce que je remarque, afin que tous mes lecteurs puissent se représenter avec plus de facilité le temps auquel Anacréon a vécu. Ce poëte avait l'esprit délicat, et il y a des grâces et des charmes inexprimables dans ses *poésies;* mais il aimait trop les plaisirs : il était d'un tempérament si amoureux, qu'il lui fallait et des garçons et des filles (E); et d'ailleurs il aimait le vin. Ce dernier défaut se fit sans doute remarquer excessivement à Athènes, puisque la statue qu'on y voyait d'Anacréon le représentait comme un homme ivre qui chante (*c*). Si nous avions tous ses *poëmes*, nous y verrions une infinité de traits de son humeur voluptueuse (F) : mais le peu qui nous en reste nous la fait assez connaître. On y trouve la passion dont il brûlait pour Bathyllus (G); et si, à cause que l'on n'attachait point alors à cette espèce d'amour une note d'infamie, comme on le fait en pays de chrétienté, il ne mérite pas toute l'horreur que l'on aurait d'un poëte chrétien en pareil cas, il faut que l'endurcissement de son

(*a*) Plato, *in* Hipparcho. Æliani Var. Hist., *lib. VIII, cap. II.*

(*b*) Herod. *lib. III, cap. CXXI. Voyez aussi* Pausanias, *liv. I, pag.* 2.

(*c*) Pausan. *lib. I, pag.* 23.

siècle paie pour lui : je veux dire que l'indignation des lecteurs doit tomber sur ce temps-là, selon tout ce en quoi elle ne se décharge point sur chaque particulier. Les débauches d'Anacréon ne l'empêchèrent pas de vivre quatre-vingt-cinq ans, si nous en croyons Lucien, qui l'a mis au nombre des personnes de longue vie. On dit qu'il soutenait sa langueur dans cette grande vieillesse en mangeant des raisins séchés, et qu'un pepin qui s'arrêta à son gosier l'étrangla. Valère Maxime attribue une fin si douce à une faveur particulière des dieux (H). Personne, que je sache, n'a marqué le lieu ni le temps de sa mort (I), ni décidé comment s'appelait son père (K). On a plusieurs traductions de ses poésies (L); mais il y a des critiques qui ne croient pas que tous les vers qui courent aujourd'hui sous son nom soient de lui (*d*). Ceux qui ont parlé de ses amours pour Sapho n'ont point consulté la chronologie, comme nous le ferons voir dans l'article de cette femme. On dit qu'un présent que Polycrate lui avait fait en argent l'embarassa de telle sorte, qu'il fut quelques nuits sans pouvoir dormir, et qu'il alla le rendre à ce prince. Cela n'est guère vraisemblable, quoique Stobée nous en ait donné Aristote pour garant. Giraldi ne cite pour cela que les recueils grecs d'Arsénius (*e*).

(A) *Il était natif de Téos, ville d'Ionie.*] Je réfute, dans l'article Téos, ceux qui ont dit qu'Anacréon était de *Teium* sur le Pont-Euxin.

(B) *Il florissait au temps que Polycrate régnait à Samos.*] Je n'ai point marqué d'olympiade, car, pour un homme qui a vécu quatre-vingt-cinq ans, il me semble que l'on ne doit point s'enfermer dans des bornes si étroites. Aussi voit-on que ceux qui le font, s'éloignent beaucoup les uns des autres. Eusèbe (1), qui a choisi la 62e. olympiade, n'a pu empêcher que Suidas n'ait mieux aimé la 52e., et que M. le Fèvre de Saumur n'ait mieux aimé la 72e. (2). Mais ne décidons rien sur Suidas : son texte est assurément corrompu ; et il n'est point pardonnable à ses traducteurs d'avoir laissé passer l'épouvantable bévue qui s'y trouve. On y lit qu'Anacréon a vécu du temps de Polycrate, tyran de Samos, dans la 52e. olympiade ; ou, selon d'autres, du temps de Cyrus et de Cambyse, dans l'olympiade 25e. Il paraît, par Hérodote, que Polycrate et Cambyse moururent environ en même temps (3). Eusèbe les fait contemporains sous la 63e. olympiade, et il a raison : il n'est donc point vrai qu'il faille mettre entre eux deux 27 olympiades, ni faire remonter Cyrus de la 55e. olympiade, où l'on met ordinairement l'époque de la monarchie des Perses à la 25e. Vossius fait dire à Suidas qu'Anacréon a vécu dans la 61e. ou la 62e. olympiade (4) ; c'est ce qu'on ne trouve point dans le Suidas imprimé. Quant à M. le Fèvre, qui a choisi la 72e. olympiade pour le temps précis de la vie d'Anacréon, il est plus facile de ruiner ses preuves que de montrer que ce poëte n'a pas vécu en ce temps-là. M. le Fèvre raisonne ainsi : Anacréon vint à Athènes du temps d'Hipparchus : celui-ci avait un frère nommé Hippias, *qui sollicita Darius, fils d'Hystaspes, d'entreprendre le voyage qu'il fit contre les Athéniens. Cela étant*, dit-il, *vous*

(*d*) Tanaq. Fab. Not. in Anacr. *Mademoiselle* le Fèvre *sa fille, n'est pas en cela toujours d'accord avec lui. Voyez* sa préface *sur* Anacréon.

(*e*) Gyrald. Histor. Poët. *Dialog. IX. pag.* 471.

(1) Calvisius *lui fait dire qu'Anacréon a fleuri dans la* 25e. *olympiade. Je ne trouve point cela dans l'*Eusèbe *de* Scaliger.

(2) Vies des Poëtes grecs.

(3) Herod., *lib. III, cap. CXX, et seqq.*

(4) Vossius de Poët. Græc., *pag.* 22. Hofman *le copie; mais* Moréri, *son autre copiste, a mis* 60 *au lieu de* 61.

voyez précisément l'année 489 avant Jésus-Christ, et l'olympiade 72. J'avoue que l'expédition des Perses contre les Athéniens, de laquelle il s'agit ici, et où Darius ne se trouva point en personne, quoique la phrase de M. le Fèvre le signifie, regarde la 72ᵉ. olympiade, et l'an 489 avant Jésus-Christ (5); mais il faut savoir que ce prétendu voyage de Darius ne fut fait que vingt ans après qu'Hippias eut été chassé d'Athènes (6), et qu'il en fut chassé la quatrième année après la mort d'Hipparchus, et la dix-huitième après la mort de Pisistrate, d'où il faut conclure qu'Hipparchus avait dominé quatorze ou quinze ans. Il est donc très-possible, 1°. qu'il ait fait venir Anacréon à Athènes trente ans avant que Darius, fils d'Hystaspes, suivît les instigations d'Hippias contre les Athéniens; 2°. que la mort d'Anacréon ait précédé de quelques années la 72ᵉ. olympiade, et l'année 489 avant Jésus-Christ, marquée si précisément par M. le Fèvre, comme le temps précis où Anacréon a vécu. Voici une autre remarque. Il écrivit ses poëtes grecs en 1659 (7). Or, dans son Anacréon, imprimé en 1660, il fait fleurir ce poëte cinq cent cinquante-cinq ans avant Jésus-Christ, plus ou moins, et il accorde à Suidas qu'Anacréon a pu vivre en la 52ᵉ. olympiade, *puisqu'il a vécu familièrement*, dit-il, *avec Polycrate, qui florissait au même temps qu'Amasis régnait en Égypte.* M. le Fèvre a été donc un peu trop flottant sur la chronologie d'Anacréon. On ne dira jamais, sans se tromper, d'un homme qui a pu fleurir dans la 52ᵉ. olympiade, que la 72ᵉ. olympiade est le temps précis où il a vécu. D'ailleurs, c'est mal prouver qu'un homme a pu vivre dans la 52ᵉ. olympiade, que de le prouver par la raison qu'il a été bon ami de Polycrate, contemporain d'Amasis; car ces deux princes sont morts, celui-ci à la fin de la 64ᵉ. olympiade, et celui-là deux ans après (8).

(C) *Hipparchus le fit venir à Athènes.*] Je ne prétends pas critiquer M. le Fèvre de ce qu'il a dit *qu'Hipparchus, fils de Pisistrate* (9), *envoya à Téos un vaisseau à cinquante rames, avec des lettres fort civiles et fort obligeantes, par lesquelles il conjurait Anacréon de passer la mer Égée, et de faire un voyage à Athènes, l'assurant que sa vertu trouverait là des admirateurs qui ne connaissaient pas mal le prix des belles compositions et le mérite des personnes rares :* je n'ai garde de critiquer cela, ni sous prétexte que je ne trouve dans Platon autre chose que ceci, Ἐπ' Ἀνακρέοντα τὸν Τήϊον πεντηκόντορον στείλας ἐκόμισεν εἰς τὴν πόλιν (10); *Il fit venir dans notre ville Anacréon, natif de Téos, en lui envoyant un vaisseau de cinquante rames :* ni sous prétexte qu'Élien se renferme dans la même généralité (11) : car, outre que M. le Fèvre pouvait avoir appris dans des livres qui ne me sont point connus les particularités qu'il rapporte, les lois de la vraisemblance veulent qu'Hipparchus ait écrit ou ait fait écrire obligeamment à Anacréon; et ainsi l'on peut supposer tout ce que M. le Fèvre suppose : on le peut, dis-je, supposer avec d'autant moins de scrupule, que la plupart du temps une narration serait trop sèche et trop dégoûtante si l'on ne faisait qu'une version littérale des originaux. Mais, quand il nous donne Platon pour son auteur, j'avoue que je ne saurais m'empêcher de le reprendre.

(D) *Il était dans la chambre de Polycrate lors de l'audience donnée à un envoyé de Sardes.*] C'est tout ce que nous en apprend Hérodote : cependant je suis fort sûr que M. le Fèvre a pu dire, comme il a fait, *que Polycrate, tyran de Samos, tint Anacréon d'ordinaire près de sa personne, et voulut qu'il eût part en ses affaires et en ses plaisirs;* car, étant certain d'un côté qu'Anacréon a été chéri de Polycrate (12), et de l'autre que les principales affaires de ce tyran n'étaient que de se bien divertir (13), on ne risque pas beaucoup en croyant tout ce que je viens de citer de M. le

(5) *Voyez* Calvisius.

(6) Petavii Rationarium Temporum, *part. I, lib. III, cap. II;* et *part. II, lib. III, cap. IX.*

(7) *Voyez la fin de la préface.*

(8) *Voyez* Calvisius.

(9) Moréri *et* Hofman *disent* Philostrate.

(10) Plato in Hipparcho.

(11) Ælian. Var. Hist., *lib. VIII, cap. II.*

(12) Pausanias, *lib. I, pag.* 2. Ælian. Var. Histor., *lib. IX, cap. IV.* Strabo, *lib. XIV.*

(13) Athen., *lib. XII, cap. IX, X.*

Fèvre. *Vous le savez*, ajoute-t-il ; *car il n'y a pas encore deux ans qu'on lisait Hérodote à la table de monsieur votre père*. C'est cela qui ne me paraît point exact, vu qu'il n'y a rien dans Hérodote d'où l'on puisse raisonnablement inférer qu'Anacréon ait eu part dans les affaires de Polycrate. Je suis fâché que des gens de beaucoup d'esprit et de beaucoup d'érudition aient cru, sans l'examiner, que Platon et qu'Hérodote ont dit tout ce que ce savant critique leur prête. Il fallait mieux distinguer le texte d'avec la brodure de celui qui cite.

(E) *Il était d'un tempérament si amoureux, qu'il lui fallait des garçons et des filles.*] Outre Bathyllus et Smerdias, dont il sera parlé ci-dessous (14), il aima le beau Cléobulus. Il avait pensé le tuer entre les bras de sa nourrice, en le choquant rudement, comme il marchait de travers un jour qu'il avait trop bu ; et non content de cela, il dit des injures à cet enfant (15). La nourrice lui souhaita qu'un jour il le louât plus qu'il ne l'avait blâmé alors. Son vœu fut exaucé : Cléobulus devint très-beau ; Anacréon l'aima, et fit bien des vers pour lui (16). Voilà une belle punition, et une nourrice bien vengée.

(F) *Si l'on avait tous ses poëmes, on aurait une infinité de traits de son humeur voluptueuse.*] Voici quelques passages recueillis entre plusieurs autres, où il est parlé du contenu de ses poésies : Ἄτοπος ὁ Ἀνακρέων, ὁ πᾶσαν αὐτοῦ τὴν ποίησιν ἐξαρτήσας μέθης (17). *Ineptus Anacreon qui totam suam poesin ebrietatis mentione contexuerit.* Ἀνακρέων ὁ Τήϊος πρῶτος μετὰ Σαπφῶ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ ὧν ἔγραψεν ἐρωτικὰ ποιήσας (18). *Anacreon Teïus, qui primus post Lesbiam Sapho magnam carminum suorum partem in exprimendis amoribus consumpsit.* Voici comment Horace a parlé des amours d'Anacréon :

Non aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Teium,
Qui persæpè cavâ testudine flevit amorem(19).

(14) *Dans la remarque* (G).
(15) Maximus Tyrius, Orat. XI, *circa initium*.
(16) Dion Chrysostome *en rapporte quelques-uns*.
(17) Athen., *lib.* X, *cap. VII*, *pag.* 429.
(18) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 23.
(19) Horat. Epod. XIV, *vs.* 9.

Voyez aussi Cicéron au IVe. livre des Tusculanes, et Suidas.

(G) *On voit dans ses vers la passion dont il brûlait pour Bathyllus.*] Cet exemple réfute l'excessive charité d'Élien, qui ne peut souffrir que l'on forme de mauvais soupçons sur l'amitié de notre poëte pour Smerdias, l'un des mignons de Polycrate (20). Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Élien se fonde sur cette raison générale, que personne ne doit accuser Anacréon d'incontinence et d'intempérance : Μὴ γάρ τις ἡμῖν διαβαλλέτω πρὸς Θεῶν τὸν Ποιητὴν τὸν Τήϊον, μὴ δ' ἀκόλαστον εἶναι λεγέτω (21). *Nemo enim per Deos hanc calumniam impingat Teio poëtæ, neque eum intemperentiæ aut incontinentiæ arguat.* Polycrate devint furieusement jaloux quand il s'aperçut que ce poëte s'était insinué fort avant dans les bonnes grâces de Smerdias, par les vers flatteurs qu'il avait composés pour lui. La jalousie le porta à faire raser ce garçon (22). Le rival, qui comprit bien ce que cela voulait dire, usa de souplesse et fit des vers là-dessus, où il ménagea adroitement Polycrate. Ceux qui se souviendront de ces quatre vers de Pétrone, *C.* 109,

Quod solum formæ decus est, cecidêre capilli,
Vernantesque comas tristis abegit hyems.
Nunc umbrâ nudata suâ jam tempora mœrent,
Areaque attritis ridet adusta pilis ;

concluront de l'action de Polycrate qu'il aimait mieux que son mignon perdît sa beauté, que de le voir infidèle. Strabon remarque qu'Anacréon a fourré partout dans ses poésies ce tyran de Samos : Τούτῳ συνεβίωσεν Ἀνακρέων ὁ μελοποιὸς καὶ δὴ καὶ πᾶσα ἡ ποίησις πλήρης ἐςὶ τῆς περὶ αὐτοῦ μνήμης (23) ; *cum hoc vixit Anacreon Lyricus et mentione ejus opplevit sua carmina* ; d'où Vossius a eu raison de conclure qu'il ne faut pas être surpris qu'il en fût aimé. *Policrati*, dit-il, (24), *carus fuit. Quod mirum ! cùm versibus suis eum celebraret.* Il fallait imprimer, *Quid mirum, cùm versibus suis eum celebraret !* Nous verrons dans l'article de BATHYLLUS comment

(20) Ælian. Var. Hist., *lib. IX*, *cap. IV*.
(21) *Idem*, *ibid.*
(22) *Idem*, *ibid. Voyez aussi* Athénée, *liv.* XII, *chap.* IX.
(23) Strabo, *lib. XIV*.
(24) Vossius, de Poët. Græcis, *pag.* 22.

exiles virium reliquias foven-
is grani pertinacior in aridis
humor absumpsit (25).
rsonne n'a marqué le lieu ni
de sa mort.] Suidas dit bien
réon, chassé de Téos à cause
volte d'Histieus, se retira à
lans la Thrace; mais ce n'est
re qu'il y mourut : c'est seu-
ious fournir de quoi le con-
avec quelque vraisemblance.
Anacréon devait être fort âgé
nps-là, vu que les victoires
ées par les Perses sur les fau-
la révolte d'Histieus sont de
p postérieures à la mort d'Hip-
, et tombent dans la 71e.
de. Au reste, l'on peut con-
de ce passage de Suidas qu'A-
s'était retiré à Téos en sor-
thènes, où Hipparchus l'avait
r; ce qui rend assez vraisem-
u'il s'était aussi retiré à Téos
ruine de Polycrate, et que ce
u'Hipparchus lui envoya le
à cinquante rames, comme
èvre l'assure. Il ne faut pas
r qu'Anacréon ait choisi Ab-
ur son asile; car c'était une
e ceux de Téos avaient bâtie
oir abandonné leurs maisons,
arpagus, lieutenant de Cyrus,
t maître de l'Ionie (26). Stra-
désigne point ainsi leur trans-
on : il se contente de dire que,
s d'Anacréon, les Téiens, ne

tinction dans Téos, les auteurs l'eussent moins perdu de vue, et l'auraient moins confondu avec d'autres gens. Je vois néanmoins que mademoiselle le Fèvre cite Platon, pour prouver *qu'Anacréon était de grande naissance, et parent de Solon, dont le père était de l'ancienne famille du roi Codrus, et la mère cousine germaine de la mère de Pisistrate* (28). Elle prétend prouver cela par un passage du Dialogue de la tempérance, où elle a trouvé que le père de Charmides descendait *de l'ancienne famille de Dropidas, d'Anacréon et de Solon, qui s'était toujours distinguée des autres par sa beauté, par sa vertu et par ses richesses.* Persuadé comme je le suis de l'érudition de cette dame, je me vois réduit à penser l'une de ces trois choses : 1°. ou que son Platon est fort différent du mien; 2°. ou qu'elle a pris ce passage hors de son original; 3°. ou qu'elle a suivi trop bonnement la mauvaise version de Jean de Serres. Je ne trouve dans mon Platon, si ce n'est que la famille paternelle de Charmides avait été louée par Solon, par Anacréon, et par plusieurs autres poëtes, comme ayant possédé avec distinction les avantages de la beauté, de la vertu, etc. Ἥ τε γὰρ πατρῴα ὑμῖν οἰκία ἡ Κριτίου τοῦ Δρωπίδου καὶ ὑπὸ Ἀνακρέοντος καὶ ὑπὸ Σόλωνος καὶ ὑπ' ἄλλων πολλῶν ποιητῶν, ἐγκεκωμιασμένη παραδέδοται ἡμῖν ὡς διαφέρουσα κάλλεί

soit peut-être inférieure à celle qui suit : *Nam quæ paternum vobis genus est, domus Critiæ filii Dropidæ, tum ab Anacreonte, tum à Solone, multisque aliis poëtis laudata, nobis tradita fuit ut præcellens formâ, virtute, cæterisque quæ felicitatis nomine veniunt.* Voici la version de Serranus : *Nam paternum quidem genus quod cum isto Critiâ commune habes à Dropidâ et Anacreonte et Solone et aliis multis celeberrimis poëtis deducitur, et vobis traditur veluti et robore et virtute et alio omni genere felicitatis instructissimum.* Je passe sous silence qu'on pourrait être descendu de Solon et d'Anacréon, du côté paternel, sans que Solon et Anacréon fussent parens. Chaque personne a deux sortes de parens paternels, la famille de son aïeul paternel, et celle de son aïeule paternelle.

(L) *On a plusieurs traductions de ses poésies.*] Voici celles que mademoiselle le Fèvre marque. Mon lecteur sera bien aise de savoir le jugement qu'elle en fait. *Il y a long-temps*, dit-elle, *qu'*Anacréon *a été traduit en français par Remi Belleau; mais outre que sa traduction est en vers, et par conséquent peu fidèle, elle est en si vieux langage, qu'il est impossible d'y trouver aucun agrément. On l'a aussi traduit en italien depuis quelques années, et le traducteur ne s'est pas plus attaché au grec que Remi Belleau : sa version ne laisse pas néanmoins d'être assez agréable, quoiqu'il s'éloigne fort souvent du sens d'Anacréon, et qu'il prenne même à tous momens des libertés qui doivent la faire passer plutôt pour une paraphrase que pour une version. La traduction latine, dont une partie a été faite par Henri Étienne, et l'autre par Elias Andreas, et qui est celle dont on se sert ordinairement, me paraît la meilleure : elle n'est pourtant pas sans défauts; et comme elle est aussi en vers, elle est souvent fort obscure, et dit en beaucoup d'endroits ce qu'Anacréon n'a jamais pensé.* C'est ainsi que parle mademoiselle le Fèvre dans la préface de son Anacréon. Elle le publia à Paris, l'an 1681, avec le texte grec d'un côté, et sa version en prose française de l'autre. Elle a fait des remarques sur chaque poëme d'Anacréon. J'ajouterai quelque chose au passage que j'ai cité. La traduction de Remi Belleau parut l'an 1556. On a débité que Daurat était le véritable auteur de la version qu'Henri Étienne s'attribua. M. Colomiès témoigne qu'Isaac Vossius lui avait dit qu'*il avait possédé un Anacréon où Scaliger avait marqué de sa main qu'Henri Étienne n'était pas l'auteur de la version latine des odes de ce poëte, mais Jehan Dorat* (29). La version italienne dont mademoiselle le Fèvre parle est celle de Barthélemi Corsini, que M. Regnier des Marais fit imprimer à Paris l'an 1672 (30). Je ne m'étonne pas que mademoiselle le Fèvre n'ait point parlé de la traduction d'Anacréon faite par un enfant qui est devenu depuis extraordinairement célèbre sous le nom d'abbé DE LA TRAPPE; car je ne crois pas que cette version ait jamais été imprimée. M. Baillet nous apprendra bien des choses là-dessus. *Il sceut si bien*, dit-il (31) en parlant d'Armand Bouthillier de Rancé, *coopérer avec ses maîtres par l'assiduité et l'application qu'il apporta à l'étude, qu'à l'âge de dix ans il savoit fort bien les poëtes grecs, et Homère sur tous les autres; et qu'à peine avoit-il* douze ou treize *ans, lorsqu'il publia une nouvelle édition des poésies d'Anacréon, avec des remarques en grec, qui furent admirées des savans. Cette édition parut in-8°. à Paris, en 1639; et le temps n'a rien diminué jusqu'icy de l'étonnement que ces remarques donnent encore tous les jours à ceux qui les confèrent avec la tendresse de l'âge où étoit alors leur auteur. Je ne vous parle pas d'une traduction françoise qu'il fit alors du même poëte, quoiqu'elle se trouvât fort au goût de ceux qui travailloient en ce temps à la perfection de notre langue, et qu'elle fit voir qu'il n'avoit pas moins de politesse pour elle, que d'exercice et d'habitude pour la grecque et la latine.* M. Baillet, n'ajoutant pas le lieu ni l'année de l'impression, et ne disant pas même en général que cet ouvrage ait été publié, me fait croire qu'on n'en a vu que des copies manuscrites : et je me confirme dans cette pensée, lorsque je vois que

(29) Colomiès, Opuscules, *pag.* 108.
(30) *Voyez le* Journal de Leipsick *de l'an* 1693, *pag.* 236.
(31) Baillet, Enfans célèbres, *pag.* 359.

nge-Pierre ne dit pas un mot version; lui qui remarque Étienne *avait mis en vers les mêmes odes* d'Anacréon, *dit* ensuite *latines*. Il remari que Ronsard en a traduit un abre. C'est dans la préface de n qu'il dit cela. Son ouvrage ur l'an 1684. Le grec est d'un traduction en vers français 'autre : on trouve des obsercritiques à la fin de chaque (2). M. Regnier des Marais, se perpétuel de l'académie franlonna en 1693 une traduction éon en vers italiens, avec des ues.

une fort belle addition. Je nte mot à mot d'une lettre reçue de M. de la Monnoie : 'a pas eu de soin jusqu'ici de illir, et d'examiner plusieurs ularités curieuses, touchant ésies qui nous restent d'Ana. L'on a bien dit que Henri ne les a déterrées le premier; peu de personnes savent où, et ent. Ce fut sur la couverture livre ancien qu'il trouva l'ode σιν αἱ γυναῖκες, au rapport de rius, qui l'a insérée au XVIIe. du XXe. livre de ses diverses s. Jusque-là, on n'avait rien 'Anacréon, que ce qu'Auluet l'Anthologie en avaient con. Le hasard fit tomber entre ains du même Henri Étienne manuscrits, contenans diverèces de ce poëte. Il eut l'oblia du premier à Jean Clément, is, domestique de Thomas s, et apporta le second d'Ita France, après un long voyage. t conféré soigneusement l'un l'autre, il en forma l'édition publia pour la première fois à , l'an 1554. Ce livre fut reçu ement. La plupart des savans ardèrent comme une heureuse verte. Quelques-uns s'en dét. Robortel, dans sa dissertale l'art de corriger les livres, onnut pas celui-ci pour légi Fulvius Ursinus, dans son n des lyriques grecs, n'y fit des poésies d'Anacréon, que dont il trouva des vestiges » dans les anciens auteurs, comme » s'il avait tenu toutes les autres pour » suspectes. Il serait à souhaiter que » les deux manuscrits dont nous » avons parlé, et qui sont les seuls » qu'on ait vus, eussent été conser» vés. Henri Étienne, par malheur » étant tombé dans une espèce d'a» liénation d'esprit sur la fin de ses » jours, les laissa périr avec beau» coup d'autres, qu'il ne communi» quait à personne, pas même à son » gendre Casaubon. Il avait traduit » en vers français les mêmes odes » d'Anacréon qu'il a mises en vers » latins. *Eas Anacreontis odas*, dit-il » dans la préface de ses Annotations » sur Anacréon de l'édition de Paris, » in-4°., en 1554, *quas jam antè gal» licas feceram, in aliquot amicorum » gratiam latinè quoque aggressus » sum vertere*. Ce qu'on rapporte d'I» saac Vossius, qui disait avoir possé» dé un Anacréon où Scaliger avait » marqué de sa main que Jean Dorat » était auteur de la traduction latine » de ce poëte, attribuée à Henri » Étienne, doit être compté pour » rien. Ou Vossius se trompait, ou » Scaliger avait été mal informé. Hen» ri Étienne, qui d'ailleurs n'était » point plagiaire, était très-capable » d'une version telle que celle-là; et » Dorat, si elle avait été de lui, n'au» rait pas manqué de la réclamer. » C'est sur elle que Remi Belleau fit » la sienne en vers français, qui parut » peut-être si belle à Henri Étienne, » qu'après l'avoir lue il n'osa publier » celle qu'il avait faite en la même » langue. Richard Renvoisy, maître » des enfans de chœur de la sainte » chapelle de Dijon, fit, selon le té» moignage d'Antoine du Verdier, » page 34 de sa Bibliothéque, une au» tre traduction française des odes » d'Anacréon. En quoi du Verdier ap» paremment s'est mépris. C'est, » comme il est à présumer, la traduc» tion de Belleau, que Renvoisy mit » en musique l'an 1558 ou 59; et du » Verdier même le donne assez à en» tendre, lorsqu'à la page 1222 il cite » ce Renvoisy simplement comme mu» sicien *. A l'égard de la traduction

(2) Voyez *les Nouvelles de la République des Lettres, novembre* 1684, *article VIII*.

* Leclerc observe que le président Bouhier croyait que la traduction attribuée mal à propos par du Verdier à Renvoisy n'est pas de Belleau, mais du président Bégat.

» française du même poëte, faite par » M. Bouthillier de Rancé à l'âge de » douze à treize ans, elle n'a jamais » été imprimée *1; et il est vraisemblable, s'il y en a eu une, qu'elle » était en prose, quoique ceux qui en » ont parlé ne l'aient pas dit positivement *2. »

*1 Joly confirme que cette traduction n'est pas imprimée, et il prend de là occasion de donner quelques détails sur l'édition d'Anacréon donnée par Rancé. On trouve sur cet objet une note bien plus curieuse, tome Ier., pages 144-195, des *Mélanges de critique et de philologie par Chardon Larochette*, Paris, 1812, 3 vol. in-8°.

*2 Tout ce que Chaufepié ajoute à cet article roule sur l'édition d'Anacréon donnée à Utrecht avec des notes de M. de Pauw, 1732, in-4°., et sur une traduction italienne de ses odes, qui est de différentes mains.

ANANIA (Jean-Laurent d'), natif de Taverna (*a*) dans la Calabre, a vécu vers la fin du XVIe. siècle. Il est auteur d'un livre de géographie en italien, et d'un ouvrage latin intitulé *de Naturâ Dæmonum*, qui fut imprimé à Venise l'an 1582, in-8°. L'autre ouvrage est intitulé *Cosmographia, overo l'universale Fabrica del Mondo*, et fut imprimé à Venise l'an 1576, in-4°. (*b*). Vossius n'a point parlé de cet auteur dans sa liste des géographes.

(*a*) *En latin* Taberna. *De là vient qu'il se surnomme* Tabernas.

(*b*) M. Baudrand, *tome* 2, *pag*. 445, *ne marque que l'édit. de Venise, en* 1582.

ANAXAGORAS, l'un des plus illustres philosophes de l'antiquité, naquit à Clazomène dans l'Ionie, environ la 70e. olympiade, et fut disciple d'Anaximènes. La noblesse de son extraction, ses richesses, et la générosité qui le porta à résigner tout son patrimoine à ses parens (A), le rendirent fort considérable. Il s'appliqua tout entier à la recherche de la nature sans se mêler d'aucune affaire publique. Cela fit qu'on lui demanda s'il ne se souciait aucunement de son pays. Sa réponse fut admirable; les philosophes chrétiens ne pourraient pas mieux parler. *Oui*, dit-il, en levant la main vers les cieux, *j'ai un soin extrême de ma patrie* (*a*). Une autre fois, on lui demanda, *Pourquoi êtes-vous né?* et il répondit, *Pour contempler le soleil, la lune* et *le ciel* (*b*). Conformément à cela, il mettait le souverain bien, ou la fin de la vie humaine, dans la contemplation, et dans l'état libre que la contemplation produit (*c*). Il n'avait que vingt ans lorsqu'il commença de philosopher dans Athènes (*d*). Il y a des auteurs qui disent qu'il fut le premier qui y transporta l'école philosophique, qui avait fleuri dans l'Ionie depuis son fondateur Thalès. C'est ce que j'examinerai dans l'article d'Archélaüs le philosophe. Ce qu'il y a de certain, est qu'il eut d'illustres disciples dans Athènes, et nommément Périclès et Euripide. Quelques-uns y ajoutent Thémistocle et Socrate; mais la chronologie les réfute à l'égard de Thémistocle (*e*). Il n'y a guère de choses qui puissent donner une idée plus avantageuse de son habileté, que le caractère des progrès qu'il fit faire au grand Périclès; car il lui inspira ces manières graves et majestueuses, qui le rendirent si capable de gouverner la république (*f*) : à

(*a*) *Ex* Diogen. Laërt., *libr. II*, *num*.6,

(*b*) Diogen. Laërt. *libr. II*, *num*. 10.

(*c*) Clem. Alexandr. Stromat., *libr*. II, *pag*. 416.

(*d*) Diog. Laërtius, *libr. II*, *num*. 7.

(*e*) Plutarch. *in* Themistoc., *pag*. 11[illegible].

(*f*) *Idem*, *in* Pericle, *pag*. 154.

ıara à cette éloquence su-
et victorieuse, qui le ren-
puissant (*g*), et il lui ap-
craindre les dieux sans su-
ion (*h*). Joignez à cela que
ıseils l'aidèrent beaucoup
enir le pesant fardeau du
rnement (*i*). Il se signala
nouveauté et par la sin-
té de ses dogmes. Il en-
qu'il y avait des collines, et
llées, et des habitans dans
e, et que le soleil était une
de matière tout-à-fait en
), et plus grande que le Pélo-
se (*k*). Il disait que la neige
ire (*l*), et il en donnait une
peu solide; car il se fon-
'un côté sur ce que la neige
ıe eau condensée, et il sup-
de l'autre que le noir est
ıleur propre de l'eau (*m*). Il
it en général que les yeux
ınt point capables de dis-
r la vraie couleur des objets
e nos sens sont trompeurs;
'ainsi c'est à la raison, et
ıas à eux, à juger des cho-
). Il disait aussi que les
étaient de pierre (*o*), et
'était la vitesse de leur mou-
nt qui les empêchait de
er (*p*). D'autres assurent
avouait que le ciel *est de
e de feu quant à son es-*

'oyez la remarque (E) de l'article de
is, à la fin.

'oyez les remarques (A) et (B) de l'ar-
ticle ...

'oyez la citation (19).

Diog. Laërtius, *libr. II, num.* 8.

Cicero, Academ. Quæstion., *libr. II,*
XXIII et XXXI. Lactant., *libr. V,*
II.

Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypo-
, *libr. I, cap. XIII.*

Idem., adv. Mathem., *libr. VII, p.*

Voyez la remarque (I) *au commence-*

) Diog. Laërt., *libr. II, num.* 12.

sence, mais que par la véhé-
mence de sa révolution ravissant des pierres de la terre, et les ayant allumées, elles devinrent astres (*q*); et qu'au commencement les animaux furent formés de la terre, et d'une humidité chaude (*r*); et qu'ensuite ils s'engendrèrent les uns les autres, les mâles au côté droit, et les femelles au côté gauche (*s*). Il admettait autant de sortes de principes que de corps composés; car il supposait que chaque espèce de corps était formée de plusieurs petites parties semblables, qu'il appelait *homœoméries*, à cause de cette conformité. Mais cela l'engageait à convenir d'une chose qui embarrassait son système (*t*), c'est que les semences, ou les principes de toutes les espèces, se trouvaient dans chaque corps. M. Moréri a très-mal représenté ce sentiment (C). Lucrèce l'avait néanmoins très-bien exposé, et assez solidement réfuté. Cela nous donnera lieu de proposer quelques réflexions sur cette doctrine. Ce qu'il y avait de plus beau dans le système d'Anaxagoras était qu'au lieu que jusques alors on avait raisonné sur la construction du monde, en n'admettant d'un côté qu'une matière très-informe, et de l'autre que le hasard, ou qu'une fatalité aveugle, qui l'eût arrangée; il fut le premier qui supposa qu'une intelligence produisit le mouvement de la matière, et débrouilla le chaos (D).

(*q*) Plut. de Placitis Philosoph., *libr. II, cap. XIII. Je me sers de la version d'Amiot.*

(*r*) Diog. Laërt., *libr. II, num.* 12.

(*s*) *Id. ibid.*, *num.* 9.

(*t*) *Voyez la remarque* (G).

Ce fut sans doute la véritable raison pourquoi ce grand philosophe fut surnommé Νοῦς, c'est-à-dire *l'Esprit* ou *l'Entendement* (*v*). Son orthodoxie ne fut pas assez épurée (E) : il y resta bien des défauts; et cela est moins étrange, que de voir que les physiciens qui le précédèrent n'ont point connu la vérité dont il s'aperçut, et qu'il était si facile d'apercevoir, et que les poëtes avaient tant chantée (F). Il faudra examiner si la doctrine des *homœoméries* ne renfermait pas beaucoup de contradictions (G) : il me semble qu'elle en est toute farcie; et qu'en général, les idées des anciens qui ont parlé du chaos, n'étaient pas moins embrouillées que le chaos même. Disons pour le moins, afin d'éviter tout air d'exagération, qu'elles n'étaient guère justes, et qu'ils n'ont pu dire que cet état de confusion ne subsistait plus (H). On conte qu'Anaxagoras avait prédit que la pierre qui tomba du ciel dans la rivière de la Chèvre, et qui fut gardée et vénérée comme une sainte relique, tomberait du corps du soleil (I). On lui attribue quelques autres prédictions (*x*). Il cultiva beaucoup la géométrie (*y*); et l'on trouva que, dans sa prison, il avait écrit sur la quadrature du cercle (*z*). Son esprit vaste suffisait à tout : les plus difficiles phénomènes de la nature, les comètes, la voie de lait, les tremblemens de terre, les vents, le tonnerre, les éclairs (*aa*), le débordement du Nil (*bb*), les éclipses, et semblables choses dont il inventa des raisons; tout cela joint aux spéculations astronomiques et géométriques ne l'empêcha pas d'étudier les poésies d'Homère, avec l'attention d'un homme qui veut découvrir des secrets, et enrichir la littérature. Il fut le premier qui supposa qu'elles sont un livre de morale, où la vertu et la justice sont expliquées par des narrations allégoriques (*cc*). On rapporte diversement les circonstances et l'issue du procès d'impiété qui lui fut fait dans Athènes : les uns disent qu'il fut condamné, les autres qu'il fut absous (K). Périclès, qui le protégea en cette rencontre, s'était rendu suspect d'athéisme, pour avoir été instruit par un tel maître. J'en parle ailleurs (*dd*). Diogène Laërce, en rapportant un bon mot d'Anaxagoras, a commis une bévue de chronologie (L), dont je suis surpris qu'on ait tant tardé à s'apercevoir. La constance de ce philosophe, à la nouvelle de sa condamnation, et de la mort de ses fils, fut merveilleuse (M). Il comptait pour très-peu de chose de vivre ou de mourir hors de sa patrie (*ee*); et il discernait fort bien quelles conditions sont les plus heureuses (N). Quelques auteurs ont débité qu'on ne le vit jamais rire, ni même sourire (*ff*). Cicéron lui don-

(*v*) *Voyez la remarque* (C), *num.* 2.

(*x*) *Voyez la remarque* (I).

(*y*) Proclus Diadochus, *libr. II*, *in librum primum* Euclidis.

(*z*) Plutarch. de Exilio, *pag.* 607.

(*aa*) Diog. Laërt. *libr. II*, *num* 9.

(*bb*) Diodor. Siculus, *lib. I*, *cap. XXXVIII.*

(*cc*) Diog. Laërt., *libr. II*, *num.* 11.

(*dd*) *Dans les remarques* (C) *et* (D) *de l'article* Périclès.

(*ee*) *Voyez la remarque* (M).

(*ff*) Ælian Var. Histor., *libr. VIII*, *cap. XIII*; Plutarque, *dans la* Vie de Périclès.

ne beaucoup de gravité. *Maxima fuit et gravitatis et ingenii gloria* (*gg*). Il mourut à Lampsaque, où il fut enterré honorablement, et orné d'une épitaphe très-glorieuse. On alla même jusqu'à lui bâtir un autel (O). Les principaux de la ville le visitèrent un peu avant qu'il mourût, et lui demandèrent s'il avait quelque ordre à donner : il leur fit réponse, qu'il ne souhaitait autre chose, sinon que l'on permît aux enfans de se divertir toutes les années dans le mois qu'il serait mort (*hh*). Cela fut exécuté, et la coutume en durait encore au temps de Diogène Laërce. On dit qu'il vécut soixante et douze ans (*ii*). On n'est pas bien assuré qu'il ait tenu pour le dogme de la prédestination (P). Il est le premier philosophe qui ait publié des livres (Q). Socrate, qui avait espéré d'y rencontrer certaines choses, ne fut pas content de leur lecture : ce fut apparemment sa faute (R), comme je le montrerai dans les réflexions que j'aurai à faire sur son discours. Il négligea l'astronomie, entre autres raisons, à cause qu'Anaxagoras, qui s'y était extrêmement appliqué, s'égara beaucoup (S). Ce que l'on observe touchant le *Traité* où il raisonnait *sur les éclipses* est une chose curieuse. Vous la verrez à la fin de la remarque (B) de l'article de PÉRICLÈS. N'oublions point que le mont Mimas, proche de Clazomène, était un lieu d'où il contemplait les astres (*kk*). Encore moins faut-il oublier que la force et la sublimité de son génie, son travail, son application, et l'abondance de ses découvertes, ne firent que le conduire à l'incertitude; car il se plaignait que tout est plein de ténèbres (*ll*). Ce fut peut-être ce qui l'obligea à dire que tout consiste dans l'opinion, et que les objets sont ce qu'on veut, c'est-à-dire, tels ou tels, selon qu'ils nous semblent tels ou tels (*mm*). Du reste, quoiqu'il enseignât que l'âme de l'homme est un être aérien (*nn*), il la croyait immortelle (*oo*). Il lui faisait plus d'honneur qu'au monde; car il était de ceux qui jugèrent que le ciel et la terre périraient (*pp*) : et quand on lui demanda *si les montagnes de Lampsaque seraient un jour une partie de la mer*, il répondit que oui, pourvu que le temps ne leur manquât pas (*qq*). J'ai dit ailleurs (*rr*) quel était son sentiment sur l'âme des bêtes. C'est dommage qu'il n'ait pas été ami de Démocrite, et que ces deux grands esprits n'aient pas concerté ensemble leurs hypothèses : on aurait pu corriger les défauts de l'une par les perfections de l'autre; mais il n'y eut entre eux nulle liaison. Anaxagoras voulut du mal à Démocrite, parce que

(*gg*) Cicer. Quæstion. Academ., *libr. II*, *cap. XXIII*.

(*hh*) Diog. Laërt., *libr. II*, *num.* 14. *Voyez la remarque* (A), *vers la fin.*

(*ii*) *Idem*, *ibid.*, *num.* 7.

(*kk*) Philostr. *in* Vitâ Apollon, *lib. II*, *cap. II*.

(*ll*) *Voyez la remarque* (G), *vers la fin.*

(*mm*) Aristoteles, Metaphys., *lib. III*, *cap. V*, *pag.* 671, G.

(*nn*) Theodoret., de Græc. Affect., *Serm. V*, *pag.* 547.

(*oo*) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 548.

(*pp*) *Voyez les* Jésuites de Conimbre, *in* Arist. *libr. I.* de Cœlo, *cap. III*, *pag.* 65.

(*qq*) Diogen. Laërt. *lib. II. num.* 10.

(*rr*) *Dans la remarque* (E) *de l'article* PEREIRA.

la visite qu'il souhaita de lui rendre fut refusée (*ss*). Servius et Sidonius Apollinaris ont ignoré ses opinions (T). Il y aura beaucoup de passages grecs dans le commentaire de cet article. Cela doit plaire aux personnes qui entendent cette langue, et qui veulent juger des choses par les propres termes des auteurs qu'on prend à témoin, et ne doit pas déplaire à ceux qui l'ignorent; car outre que mes pages en seront plus courtes à leur égard, ils y trouveront en français une notion générale de ce qui est dans le grec. Ceci soit dit une fois pour toutes. J'ai renvoyé ailleurs (*tt*), afin de ne surcharger pas davantage cet article, quelques discussions chronologiques qu'il y avait à proposer.

(*ss*) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 14.

(*tt*) *A la remarque* (A) *de l'article d'*ARCHÉLAÜS *le philosophe.*

(A) *Il résigna tout son patrimoine à ses parens.*] Avant que l'Évangile eût appris aux hommes qu'il faut renoncer au monde et à ses richesses, si l'on veut marcher bien vite dans le chemin de la perfection, il y avait eu des philosophes qui avaient compris cela, et qui s'étaient défaits de leurs biens, afin de vaquer plus librement à l'étude de la sagesse, et à la recherche de la vérité. Ils avaient cru que les soins d'une famille et d'un héritage étaient des entraves qui empêchaient de s'avancer vers le but qui est le plus digne de notre amour. Anaxagoras et Démocrite (1) furent de ce nombre. *Quid ergò*, dit Cicéron (2), *aut Homero ad delectationem animi ac voluptatem, aut cuiquam docto defuisse unquàm arbitramur? An ni ità se res haberet, Anaxagoras, aut hic ipse Democritus, agros et patrimonia sua reliquissent, huic discendi quærendique divinæ delectationi toto se animo dedissent?* C'est à un tel abandon qu'Anaxagoras se crut redevable de la science qu'il avait acquise, ou de son salut, pour me servir de son expression : *Quali porrò studio Anaxagoram flagrâsse credimus? qui cùm è diutinâ peregrinatione patriam repetiisset, possessionesque desertas vidisset, « Non essem, inquit, ego salvus, nisi ista periissent* (3). » Socrate, employant à son ordinaire l'ironie, montre que les sophistes de son temps avaient plus de sagesse qu'Anaxagoras, puisqu'au lieu d'abandonner comme lui leur patrimoine, ils travaillaient ardemment à s'enrichir, désabusés qu'ils étaient de la sottise du vieux temps, et persuadés qu'il faut être principalement sage dans ses propres intérêts, c'est-à-dire, avoir l'adresse de gagner beaucoup d'argent. Τοὐναντίον γὰρ Ἀναξαγόρα φασὶ συμβῆναι ἢ ὑμῖν· καταλειφθέντων γὰρ αὐτῷ πολλῶν χρημάτων καταμελῆσαι, καὶ ἀπολέσαι πάντα. οὕτως αὐτὸν ἀνόητα σοφίζεσθαι· Λέγουσι δὲ καὶ περὶ ἄλλων τῶν παλαιῶν ἕτερα τοιαῦτα· τοῦτο μὲν οὖν μοὶ δοκεῖς καλὸν τεκμήριον ἀποφαίνειν περὶ σοφίας τῶν νῦν πρὸς τοὺς προτέρους· καὶ πολλοῖς συνδοκεῖ, ὅτι τὸν σοφὸν, αὐτὸν αὑτῷ μάλιςα δεῖ σοφὸν εἶναι. τούτου δ' ὅρος ἐςὶν ἄρα, ὃς ἂν πλεῖςον ἀργύριον εἰργάσηται (4). *Cùm Anaxagoras, contra ac vobis contigit, amplum patrimonium cùm accepisset, neglexisse dissipasseque dicatur, adeò stultè philosophatus est : deque cæteris illorum temporum sapientibus alia quædam hujusmodi tradunt. Quapropter optimam hanc attulisse conjecturam videris, quòd sapientes nostri superioribus præstant, multique in hoc consentiunt, sapientem in primis sibi ipsi sapere oportere; hujus autem hæc est summa, ut argentum plurimum acquiratur.* Cela me fait souvenir d'une distinction que j'ai lue dans Aristote. *On trouve*, dit-il (5), *qu'Anaxagoras et Thalès, et tels autres philosophes ont été sages, mais non pas prudens, parce qu'ils ont ignoré ce qui leur était utile* (6) : *ils ont su des choses abstru-*

(1) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* DÉMOCRITE.

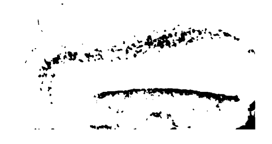
(2) Cicero, Tusculan., *lib. V*, *circa finem.*

(3) Valer. Maximus, *lib. VIII*, *cap. VII*, *num.* 6 *in Externis.*

(4) Plato, *in* Hippiâ majore, (*et non pas in* Phædro, *comme cite M.* Ménage in Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 6. *pag.* 1246.

(5) Aristot. Eudemior., *lib. V*, *cap. VII*, *pag.* 184.

(6) Σοφοὺς μὲν, φρονίμους δ' οὔ φασιν εἶναι ὅταν ἴδωσιν ἀγνοοῦντας τὰ συμφέρονθ' αὑτοῖς. *Sapientes quidem esse dicunt,*



es, *relevées, admirables, divines, mais qui ne servaient de rien; car ils ne cherchaient pas les biens et les avantages de la vie*. Voilà le goût d'une infinité de gens : ils condamnent toutes les occupations, qui ne servent pas à faire fortune. Tout ce qui ne traite pas *de pane lucrando*, ou qui ne sert de rien πρὸς τὰ ἄλφιτα, c'est-à-dire, *pour faire bouillir la marmite*, comme l'on s'exprimerait aujourd'hui, leur semble vain et superflu (7). Anaxagoras s'éloignait beaucoup des idées de ces gens-là. Il abandonnait ses terres à la merci des moutons, pour s'occuper tout entier à l'astronomie et à la physique. Philon (8), Plutarque (9), Philostrate (10), Himerius (11), et Suidas parlent de cela. On n'oublie guère ni Démocrite, ni Cratès, quand on tombe sur ce sujet. Les pères mêmes de l'Église en font mention (12); mais saint Chrysostome (13) déclare que la conduite de ces philosophes était une folie et une bêtise, et non un mépris des richesses. *Le diable*, ajoute-t-il, *s'est étudié toujours à décrier et à diffamer les créatures de Dieu, par l'incapacité qu'on a eue de se bien servir de son argent.* N'est-ce point rendre la pareille aux gentils, qui traitaient de fous et d'insensés tous les chrétiens qui renonçaient à leurs patrimoines, et se retiraient dans des solitudes (14)? C'est ainsi qu'on trouve du bien ou du mal partout, selon que l'on est rempli de tels ou de tels préjugés. Notons qu'Apollonius de Tyane critiquait un peu la conduite d'Anaxagoras, comme l'action d'un philosophe qui avait cherché le profit des bêtes, plutôt que celui des hommes (15). Il y a de la chicane dans cette censure; car, pour ne rien dire du profit qu'apportent aux hommes les pâturages publics, n'est-il pas clair qu'Anaxagoras avait tout lieu de prétendre que les terres qu'il abandonnait seraient cultivées par ses parens? Les quatre vers, qui commencent par *sic vos non vobis* dans la vie de Virgile, contiennent un fait très-certain; c'est qu'en travaillant pour le profit des moutons, des bœufs, etc., on travaille pour les hommes. Eusèbe a été plus équitable envers Anaxagoras qu'Apollonius de Tyane; car il rapporte l'abandon des terres comme une preuve d'un attachement à la physique, plus grand que n'avait été encore celui de tous les autres philosophes: Φασὶ γοῦν ὡς ἄρα οὗτος μάλιστα παρὰ τοὺς πρὸ αὐτοῦ ἐθαύμασε φυσιολογίαν· μηλόβοτον γέ τοι τὴν ἑαυτοῦ χώραν δι' αὐτὴν εἴασε (16). *Et verò superiores omnes quantùm is physiologiæ studio superârit, vel ex eo intelligi, quòd agros ipse suos magnitudine pastionis uberrimos ejus amore reliquerit.* Je me sers de la traduction ordinaire, qui est celle de François Viger; mais j'avertis qu'elle est fautive à l'égard de μηλόβοτον χώραν, qu'il fallait tourner par *agros ovibus depascendos*, et non point *agros magnitudine pastionis uberrimos.*

Il nous reste encore des observations à faire sur le désintéressement d'Anaxagoras. C'était un homme qui se serait très-bien acquitté des charges publiques; car non-seulement ses conseils servaient de beaucoup à celui qui gouvernait les Athéniens, mais aussi ils lui étaient nécessaires (17). Cependant il ne se soucia jamais de se mêler du gouvernement: il ne se voulut jamais prévaloir de l'autorité et du crédit de Périclès,

prudentes verò nequaquàm; cùm videant eos quæ sibi utilia sunt ignorare. Aristotel. Eudemior. *lib. V, cap. VII, pag.* 184.

(7) *Voyez le paragraphe VIII du* Projet de ce Dictionnaire, *dans le tom. XVe.*

(8) Philo, de Vitâ contemplativâ.

(9) *Je cite ses paroles dans la remarque* (B) *de l'article* DÉMOCRITE.

(10) Philostrat. *in* Vitâ Apollon., *lib. I, cap. VIII.*

(11) Himer. *apud* Phot., *pag.* 1088.

(12) Lact., *lib. III, cap. XXII.* Origenes contra Cels., *lib. II.*

(13) *Voyez son* Homélie *VII* sur les Actes des Apôtres, *pag.* 67, *édition de Paris, en* 1636.

(14) *Voyez* Rutilius Numatianus *dans son* Itinéraire. *J'ai rapporté ci-dessus quelques-unes de ses paroles, à la fin de la remarque* (F) *de l'article* ABAMITES.

(15) Philostr. *in* Vitâ Apollon., *lib. I, cap. VIII.* Cet endroit a été misérablement traduit par Vigenère, qui fait dire à l'auteur, qu'Anaxagoras, *s'estant adonné à la nourriture des bestes blanches et des chameaux, avait plutost employé sa philosophie pour l'utilité du bestail que des hommes.* La version latine de Rhinuccinus ne vaut pas mieux: *Aiebat Clazomenium Anaxagoram gregibus et camelorum armentis nutriendis intentum pecorum gratiâ magis quàm hominum philosophatum esse.*

(16) Euseb. Præparat. Evangel., *lib. XIV, cap. XIV, pag.* 750.

(17) *Voyez ci-dessous les paroles de* Plutarque, *citation* (19).

pour s'élever aux emplois ; il se borna aux spéculations philosophiques, et se guérit parfaitement d'une ambition qu'une infinité d'autres savans sont incapables de réprimer, lors même que, comme lui, ils n'ont ni l'intelligence des affaires politiques, ni la protection et la faveur des puissances. Je ne doute point que Cicéron ne l'ait principalement compté parmi les grands personnages dont il dit, que ce fut dommage pour les républiques qu'ils se fussent entièrement adonnés à étudier la nature : *Eâdem autem alii prudentiâ, sed consilio ad vitæ studia dispari, quietem atque otium sequuti, ut Pythagoras, Democritus, Anaxagoras, à regendis civitatibus totos se ad cognitionem rerum transtulerunt, quæ vita propter tranquillitatem, et propter ipsius scientiæ suavitatem, quâ nihil est hominibus jucundius, plures quàm utile fuit rebus publicis, delectavit* (18). Mais non-seulement il négligea les honneurs, il n'eut pas même le soin de se procurer ce qui lui était nécessaire pour sa subsistance : il ne fit aucune attention, ni à la facilité d'amasser du bien, que le crédit et l'amitié de Periclès lui auraient fournie, ni aux besoins de la vieillesse. La recherche des secrets de la nature absorbait toutes ses autres passions. Il éprouva enfin que son mépris des richesses n'eût pas dû être si grand ; il se vit réduit dans ses vieux jours à n'avoir pas de quoi vivre, et il n'eut recours dans cette nécessité qu'à une tranquille résolution de mourir de faim ; mais Périclès ayant su cela en prévint l'effet. Écoutons Plutarque : *Périclès*, dit-il (19), *secourut de ses richesses plusieurs pauvres gens, et mesmement Anaxagoras, entre autres : duquel on conte, qu'estant Périclès si empesché ailleurs, qu'il n'avoit pas loisir de penser à lui, il se trouva délaissé de tout le monde en sa vieillesse, et se coucha la teste affublée en résolution de se laisser mourir de faim. De quoi Périclès estant averti, s'encourut aussitost tout esperdu devers lui, et le pria le plus affectueusement qu'il lui fut possible qu'il retournast en volonté de vivre, en lament lui, mais soi-mesme, de ce qu doit un si féal et si sage conse occurrences des affaires pul Adonc Anaxagoras se descoi visage, et lui dit :* « *Ceux qui* « *faire de la lumière d'une l* » *Périclès, y mettent de l'hui* » *l'entretenir.* » Voulez-vous vc autre preuve du peu d'ambitio philosophe ? On lui offrit de crer à sa mémoire tous les ho qu'il voudrait : il rejeta cette et ne demanda autre chose, si que le jour de sa mort fût une j de vacances pour les écoliers : T *μένας ἀφεὶς τιμὰς, ἠτήσατο τὴν ἐκείνην καθ' ἣν ἂν τελευτήσῃ, τοὺς ἀφιέναι παίζειν σχολάζειν ἀπὸ τ θημάτων* (20). *Honoribus qui bantur recusatis, postulavit ut decessisset è vivis die, pueris sch vacatio et discendi concederetu* tait-ce pas souhaiter que sa m un sujet de plaisir à bien des g non pas une affliction ? et ne point là un mépris extrême de qui flatte le plus la vanité des m

Faisons deux petites réflexi le passage de la vie de Péri nous apprend qu'Anaxagoras dait très-bien la politique, q ne fît profession que de la phil spéculative. Pourquoi donc n rions-nous pas qu'il composa le *de Regno*, dont Élien a cité tence (21) ? Je veux qu'il soit tre Anaxagoras, comme Meu M. Ménage le supposent (22 jours est-il vrai que la raiso donne M. Ménage n'est pas (23) : il l'aurait compris lui s'il eût songé à cet endroit de que. Voilà ma première ré L'autre est que cette vieilless l'on attribue à notre philoso s'accorde point avec ceux qui qu'il vint à Athènes âgé de vir et qu'il y séjourna trente an

(18) Cicero, de Oratore, *lib. III*, *cap. XV*, (*et non pas lib. II*, *comme cite* M. Ménage *sur* Diogène Laërce, *num* 7.) *folio* 91, B.

(19) Plutarch. *in* Vitâ Periclis, *pag.* 162. *Je me sers de la version d'*Amiot.

(20) *Idem in* Præcept. Reip. geren 820, *D.* Diogène Laërce, *comme on l' le corps de cet article, a circonstanci ses un peu autrement.*

(21) Ælian. Var. Hist. *lib. IV*, c

(22) *Voyez les* notes *de* Kuhnius s *droit d'*Élien.

(23) *Alius igitur fuerit ab Anaxa tro*, etc. Menag. in Laërt., *lib II*, *tire cette conséquence de ce qu'Anax s'était pas appliqué au gouvernemen*

›nc fallu qu'avant que d'a-
s de cinquante ans, il eût
Périclès la visite dont Plutar-
mention. Je finis par un pas-
vide, où l'on voit que les pre-
ronomes ont dû être des per-
purées de la sensualité, et du
parvenir aux honneurs, et
ir des richesses. Anaxagoras
exemple bien parlant :

*animos, quibus hæc cognoscere pri-
uis,*
domos superas scandere cura fuit!
le est illos pariter vitiisque locisque
humanis exseruisse caput.
enus et vinum sublimia pectora fregit;
iunque fori, militiæve labor.
ris ambitio, perfusaque gloria fuco,
narumve fames sollicitavit opum.
fre oculis distantia sidera nostris;
raque ingenio supposuêre suo.
*tur cœlum: non ut ferat Ossan Olym-
pus,*
aque Peliacus sidera tangat apex.
*oque sub ducibus cœlum metabimur
illis,*
nsque suos ad stata signa dies (24).

*l enseignait que le soleil était
sse de matière tout-à-fait en*
me suis servi de cette expres-
nérale, parce que les interprè-
'accordent pas sur le véritable
ces paroles de Diogène Laërce :
ον μύδρον εἶναι διάπυρον (25).
veulent qu'elles signifient une
le fer brûlant ; d'autres aiment
une pierre tout enflammée ;
s un globe de feu, qui n'était
i pierre. *Videtur mihi Anaxa-*
, c'est ainsi que parle Casau-
*r μύδρον διάπυρον non tam lapi-
ferrum, quàm globum quendam*
, λιθώδη *et* βαρὺν, *ut ait Plu-*
, *intelligere voluisse* (26). La
t de ceux qui ont rapporté ce
d'Anaxagoras se sont fixés à la
e explication, et elle s'accorde
ement avec l'hypothèse de ce
phe, comme on le verra ci-
(27). Citons d'abord Xéno-
Φάσκων δὲ τὸν ἥλιον λίθον διάπυρον
αὶ τοῦτο ἠγνόει ὅτι λίθος μὲν ἐν
, οὔτε λάμπει, οὔτε πολὺν χρόνον
· ὁ δὲ ἥλιος τὸν πάντα χρόνον
λαμπρότερος ὢν διαμένει (28).
à-dire, selon la version de
rpentier, *Disant aussi que le
soleil n'estoit qu'une pierre enflammée, il ne considéroit pas qu'une pierre ne brille point dans le feu, et n'y peut pas durer long-temps, sans se consumer ; au lieu que le soleil dure tousjours, et est une source inépuisable de lumière.* Platon sera mon second témoin. Il introduit Socrate, qui, se voyant accusé de dire que le soleil était une pierre, et que la lune était une terre (29), répond : *On me prend pour Anaxagoras, dont les livres sont remplis de tels discours, et l'on s'imagine que je suis assez simple pour enseigner ces absurditez à des jeunes gens, qui se moqueroient de moi, si je m'attribuois une doctrine contenue dans les ouvrages d'un autre, et qui se vendent à bon marché.* Comme je ne fais que donner là une notion générale des paroles de Platon, il est juste de les montrer elles-mêmes à ceux qui ne se contentent pas du précis d'un témoignage : Ἀναξαγόρου οἴει κατηγορεῖν, ὦ φίλε Μέλιτε, καὶ οὕτω καταφρονεῖς τῶνδε, καὶ οἴει αὐτοὺς ἀπείρους γραμμάτων εἶναι, ὥςε οὐκ εἰδέναι ὅτι τ' Ἀναξαγόρου βιϐλία τοῦ Κλαζομενίου γέμει τούτων τῶν λόγων· καὶ δὴ καὶ οἱ νέοι ταῦτα παρ' ἐμοῦ μανθάνουσιν ἃ ἔξεςιν ἐνίοτε, εἰ πάνυ πολλοῦ, δραχμῆς ἐκ τῆς ὀρχήςρας πριαμένοις, Σωκράτους καταγελᾶν, ἐὰν προσποιῆται ἑαυτοῦ εἶναι, ἄλλως τε καὶ οὕτως ἄτοπα ὄντα (30). *Anaxagoram tu quidem, ô amice Melite, accusare tibi videris, atque ità hos parvi facis, existimans eos litterarum ignaros esse, quasi nesciant libros Anaxagoræ Clazomenii ejusmodi opinionibus esse plenos. Juvenes verò hæc à me discant, quibus liceret interdùm etiam si multa sint, unius drachmæ pretio ementibus ex orchestrâ Socratem deridere, si sua esse fingeret, præsertìm quùm tam absurda sint.* Vous trouverez dans Plutarque qu'Anaxagoras fut condamné comme un impie, pour avoir dit que le soleil était une pierre (31). Saint Cyrille d'Alexandrie (32), et saint Augustin (33), sont aussi de ceux qui ont dit que,

vid. Fastor. *lib I*, *vs.* 297 *et seqq.*
iog. Laërtius, *lib. II*, *num.* 8.
. Casaubon. *in hunc locum* Diogen.

ans *la remarque* (I).
Xenophont. Memorabil., *lib. IV*.

(29) Τὸν μὲν ἥλιον, λίθον φησὶν εἶναι, τὴν δὲ σελήνην, γῆν. *Solem quidem lapidem esse dicit, Lunam verò terram.* Plato, *in* Apologiâ Socratis, *pag.* 21, A.

(30) *Idem*, *ibid.*

(31) Plutarch. de Superstit. *pag.* 169, E.

(32) Cyrillus, *lib. VI*, contra Julian.

(33) August. de Civitat. Dei, *lib. XVIII*, *cap. XLI*.

selon Anaxagoras, le soleil était une pierre enflammée. Suidas explique par πύρινον λίθον le μύδρον διάπυρον de Diogène Laërce. Je m'étonne donc de ce que M. Charpentier aime mieux dire qu'*Anaxagore* soutint *que le soleil n'estoit qu'une masse de fer enflammée* (34).

(C) *M. Moréri a très-mal représenté un de ses sentimens, que Lucrèce avait néanmoins très-bien exposé, etc.*] Nous mettrons dans cette remarque toutes les erreurs de M. Moréri.

1°. Il se figure qu'Anaxagoras enseigna, *que les principes des choses avoient en eux les caractères des parties : car, comme l'or est composé de petites parcelles unies ensemble, de même tout ce grand monde est fait de semblables parties, qui font le tout, et sont le premier mobile des choses.* Quel galimatias! quelles ténèbres! Héraclite a-t-il jamais pu s'exprimer si obscurément? A quoi bon l'exemple de l'or *composé de petites parcelles unies ensemble?* Cela convient-il à l'or plutôt qu'à tout autre mixte? Ne fallait-il pas ajouter que ces petites parcelles, qui composent l'or, sont elles-mêmes de l'or? C'est ce qu'enseignait Anaxagoras: il croyait qu'un os visible était composé de plusieurs os invisibles; et que le sang, que nous voyons, était composé de plusieurs petites gouttes, dont chacune était du sang. C'est pour cela qu'il appelait ses principes ὁμοιομερείας (35), *similaritates*. Lisez ces vers de Lucrèce.

Nunc et Anaxagoræ scrutemur homæomerian,
Quam Græci memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas.
Sed tamen ipsam rem facilè est exponere verbis,
Principium rerum quam dicit homæomerian.
Ossa videlicet è pauxillis atque minutis
Ossibu'; sic et de pauxillis atque minutis
Visceribus viscus gigni; sanguenque creari,
Sanguinis inter se multis coëuntibu' guttis;
Ex auriquè putat micis consistere posse
Aurum; et de terris terram concrescere parvis;
Ignibus ex ignem; humorem ex humoribus esse.
Cætera consimili fingit ratione, putatque (36).

Je ne rapporterai pas toutes les raisons que Lucrèce étale contre ce dogme, je n'insisterai que sur la première. Il montre que, suivant cela, les premiers principes des choses seraient corruptibles tout autant que les corps mêmes les plus composés. Cette conséquence entraîne deux grands inconvéniens : l'un, que la différence, qui doit être entre les principes et les mixtes, ne se trouve point dans l'hypothèse d'Anaxagoras. La différence dont je parle, est que les principes (37) doivent toujours demeurer les mêmes, quelque souvent que les mixtes soient détruits. Ce sont seulement les mixtes qui naissent, qui meurent, et qui passent par mille vicissitudes de génération et de corruption; mais les principes retiennent invariablement leur nature sous toutes les formes qui se produisent successivement. Anaxagoras ne pouvait pas dire cela de ses principes; car si par exemple ceux de la chair avaient la nature de chair, ils étaient aussi sujets à la destruction qu'une grosse masse de chair, et ainsi des autres; vu que d'ailleurs il n'admettait dans la matière aucune partie indivisible (38). Nous verrons ci-dessous (39) s'il aurait pu supposer que les principes, étant éternels et incréés, devaient être impérissables. L'autre inconvénient est que la destruction des premiers principes ne diffère pas de ce qu'on appelle *annihilation;* car, quand ils cessent d'être, ils ne se résolvent point en d'autres choses dont ils soient composés, vu que la simplicité qui leur est propre ne souffre point de composition. Ils périssent donc entièrement, et ils sont anéantis. Or, la lumière naturelle ne conçoit pas qu'un tel changement soit possible (40). La destruction des corps composés n'est point sujette à cette difficulté; ils subsistent toujours dans leurs principes : le bois, par

(34) Charpentier, Vie de Socrate, *pag.* 7.

(35) Plut. de Placit. Philosoph. *lib. I, cap. III, pag.* 876. Diogen. Laërtius, *lib. II, num.* 8.

(36) Lucret., *lib. I, vs.* 830.

(37) *J'entends par-là la matière ou le* Subjectum ex quo.

(38) *Nec tamen esse ullâ parte idem in rebus inane*
Concedit, neque corporibus finem esse secundis.
Lucret., *lib. I, vers.* 843.

(39) *Dans la remarque* (G).

(40) *At neque recidere ad nihilum res posse neque autem*
Crescere ex nihilo, testor res antè probatas.
Lucret., *lib. I, vs.* 857.

exemple, détruit par le feu, ne cesse pas d'exister en tant que matière, ou une substance étendue. Voilà donc un très-grand défaut dans le système d'Anaxagoras ; les principes y sont composés, et de matière, et de forme, et n'ont point par conséquent la simplicité et l'immutabilité que l'ordre demande. On n'eût point remédié à ce mal-là, en supposant que l'intelligence qui présidait aux générations ne souffrirait jamais qu'ils fussent détruits. N'était-ce pas un assez grand inconvénient, que de leur nature ils fussent sujets à la corruption, et qu'ils n'en pussent être garantis que par privilége, ou pour mieux dire par miracle ? Je ne dis rien de leur multitude, qui est aussi un défaut insigne ; car il est de l'essence d'un beau système, qu'un très-petit nombre de causes y produisent une infinité d'effets.

Lucrèce ne s'avisa pas de proposer une objection qui eût pu ruiner tout le fondement de l'hypothèse d'Anaxagoras. Le motif de ce philosophe, dans la supposition de ses *homœoméries* ou *homogénéités*, fut qu'aucun être ne se fait de rien, et ne se réduit au néant (41). Or, si la terre, par exemple, était formée de choses qui ne fussent point terre, elle se ferait de rien ; et si, ayant été terre, elle cessait d'être terre, elle serait anéantie : il faut donc qu'elle se fasse de ce qui est terre, et que, dans ce qu'on nomme destruction ou corruption, elle se réduise ou se résolve en parties qui soient terre. Selon cela, il n'y avait point de génération ni de corruption, point de naissance ni de mort, proprement dites. La génération d'une herbe n'était autre chose que l'assemblage de plusieurs petites herbes : la destruction d'un arbre n'était autre chose que la désunion et la dispersion de plusieurs arbres. *Nous voyons*, ajoutait-il (42), *que les alimens les plus simples, l'eau et le pain, se convertissent en cheveux, en veines, en artères, en nerfs, en os, etc. : il faut donc que dans le pain et dans l'eau il y ait de petits cheveux, et des veines, et des artères, etc., que nos sens à la vérité ne découvrent point ; mais qui ne sont pas invisibles à notre raison, ou à notre entendement.* Il est clair qu'il se fondait sur une fausse supposition, savoir, que de rien il se ferait quelque chose si les parties du pain qui fournissent de la nourriture aux os n'avaient pas eu la nature d'os dans le pain même. On doit s'étonner qu'un si grand génie ait pu raisonner ainsi. Ne voyait-il pas qu'une maison ne se faisait point de rien, encore qu'elle fût bâtie de matériaux qui n'étaient pas une maison ? Quatre lignes dont aucune n'est carrée, ne font-elles pas un carré ? ne suffit-il pas qu'on les range d'une certaine façon ? De plusieurs pièces de toile dont aucune n'est un pourpoint, ne fait-on pas un pourpoint ? y a-t-il là le moindre vestige de création ? Puis donc que dans les choses artificielles le seul changement de la figure et de la situation des parties suffit à former un tout qui est différent de chacune de ses parties quant à son espèce et à ses propriétés, ne fallait-il pas comprendre que la nature, infiniment plus habile que l'art humain, peut former des os et des veines, sans joindre ensemble des parties qui soient déjà des os et des veines ; mais qu'il lui suffit de travailler sur des corpuscules qui puissent recevoir telle ou telle situation, telle ou telle configuration ? Moyennant cela, sans que de rien il se fasse quelque chose, ce qui n'était aucunement chair deviendra chair, etc. Voilà ce que Lucrèce eût pu objecter à notre Anaxagoras : il eût ruiné l'hypothèse des *homœoméries* par les fondemens. Passons aux autres fautes de M. Moréri (43).

2°. *Anaxagoras*, dit-il, *fut surnommé* Νοῦς *ou l'Esprit, à cause de la subtilité de sa doctrine*. Diogène Laërce ne dit rien de cette raison : il assure simplement et absolument qu'on le surnomma ainsi, à cause de son hypothèse, qu'une intelligence avait présidé au débrouillement du chaos (44). Timon (45), et Harpocration (46), le

(41) Plutarch. de Placit. Philosophor., *lib. I*, *cap. III*, *pag.* 876. Aristoteles, Physicor. *lib. I*, *cap. IV*, *pag.* 256.
(42) Plutarch. *ibid.*

(43) *Je ne lui marquerai point celles de citation : il ne cite* Plutarque *qu'in* Vitâ Nicias, (*il fallait dire* Niciæ ;) *or il ne rapporte rien de ce que* Plutarque *dit là, et il y a d'autres Traités de* Plutarque, *qu'il était plus à propos de citer.*
(44) Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 6.
(45) Timon Phliasius *in* Sillis, *apud* Laërt., *lib. II*, *num.* 6.
(46) Harpocrat., *voce* Ἀναξαγόρας.

disent aussi. Je ne nie point que Plutarque n'ait parlé de la raison que M. Moréri propose; mais comme il allègue aussi celle qu'on lit dans Diogène Laërce (47), et qui est plus vraisemblable, il ne fallait point que M. Moréri la supprimât.

3°. Il impute faussement à notre Anaxagoras d'avoir admis des atomes (48). Cette erreur est d'autant plus lourde qu'il venait de dire qu'Anaxagoras admettait *des parties infinies en tous les corps*. Voilà deux sentimens qui se détruisent l'un l'autre : car généralement parlant, l'hypothèse des atomes peut bien souffrir qu'il y ait une infinité de corpuscules ; mais elle demande que leur nombre soit fini dans chaque corps, puisque l'une des raisons des atomistes est d'éviter les absurdités de la divisibilité à l'infini, qui suit nécessairement la supposition que chaque corps est composé d'un nombre infini de parties.

4°. Il n'est pas vrai que Lucien feigne que Jupiter écrasa Anaxagoras d'un coup de foudre. Nous verrons ci-dessous (49) les paroles de Lucien.

5°. Je ne sais sur quel fondement M. Moréri raconte qu'Anaxagoras *voyagea en Égypte, où il apprit les secrets et les mystères des savans de ce pays*. Je ne me souviens point d'avoir lu cela dans aucun ancien auteur; car je demande qu'il me soit permis à cet égard-là de mettre Théodoret parmi les modernes : Théodoret, dis-je, qui a parlé de ce voyage d'Anaxagoras (50), mais qui se trompe d'ailleurs en faisant ce philosophe contemporain de Pythagoras. Au pis aller, il me restera une matière de censure, puisque Moréri n'a point cité Théodoret, ni aucun auteur qui ait fait mention de ce voyage.

6°. *Il croyait que les astres*, ce sont les termes de M. Moréri, *avaient d'abord eu un mouvement confus, qui s'était enfin réglé*. Ce n'était point du tout le sentiment d'Anaxagoras. Voici au contraire ce que Diogène Laërce lui attribue : qu'au commencement les astres se mouvaient de tel
nière, que le ciel ayant la form
voûte, le pôle qui ne se cou
mais, était vertical à la terre
qu'ensuite il s'inclina (51). Ne
déplaise, c'était avoir une c
sance bien médiocre de la s
C'était ignorer que le pôle boré
cliné sur l'horizon de l'Ionie
plusieurs autres pays, est ver
la terre à l'égard d'un certain e
tout autant qu'il l'a pû être a
mencement. Si l'on a voulu d
ce pôle, étant autrefois dans
nith de l'Ionie, avait décliné
vers l'horizon, on s'est très-mal
mé, et l'on a dû croire que
était au commencement une
bien disgraciée et bien malhe
Plutarque rapporte ceci un peu
ment. Il dit qu'Anaxagoras
que le monde fut composé, et l
maux produits de la terre;
monde se pencha de lui-même
αὐτομάτου), vers le midi, à l'av
par la divine Providence (*ὑπὸ*
προνοίας), afin qu'il y eût des
habitables, et des parties inh
bles par froid excessif, par
sement, par température (52).

7°. Il n'est pas vrai que D
Laërce fasse mention d'un
nommé Anaxagoras, et disciple
crate. Il le fait disciple d'Isocrat

8°. Il est encore plus faux qu
Anaxagoras ait enseigné que l
ties semblables étaient le *premi*
bile des choses. Nous verrons
remarque suivante que le premi
bile était, selon lui, un esprit d
des *homœoméries*. Si M. Moréri
entendu l'auteur de la vie de
losophe, il ne serait pas tomb
cette bévue : Ἐκ τῶν ὁμοιομερῶν
σωμάτων τὸ πᾶν συγκεκρίσθαι· κ
μὲν ἀρχὴν κινήσεως (54). *Ex pa*
milium partium corporibus ho
esse compositum, MENTEMQUE
ESSE MOTUS.

9°. M. Moréri n'a pas bien
senté le sens de la première pa
ce grec de Diogène Laërce. *T*
grand monde, dit-il, *est fait*
blables parties, qui font le tout

(47) *Je rapporte les paroles de Plutarque dans la remarque* (D), citation (62).

(48) *Voyez ci-dessus les vers de* Lucrèce, pag. 28, citation (36).

(49) *Dans la remarque* (K), citation (156).

(50) Theodoret., de Græc. Affect. *Serm. II*, pag. [illegible].

(51) Diogen. Laërt., *lib. II*, num.

(52) Plutarch. de Placit. Philosophor. cap. *VIII*, pag. [illegible].

(53) Diogen. Laërt., *lib. II*, num.

(54) *Idem*, *ibid.*, num. 8.

déjà plaint du galimatias de ces es; mais il faut ici les examiner amplement, afin de montrer de e manière un auteur français se garantir des équivoques où l'on be, quand on ne se souvient pas ne expression, qui était claire r les Grecs, n'est que ténèbres en siècle, si l'on n'use pas de paraase. Je dis cela, sans vouloir justi- le bon Diogène Laërce, qui, la part du temps, ne savait ce qu'il ait, en abrégeant les dogmes des ilosophes. J'eusse voulu que M. Mori se fût servi de ces termes : *l'univers a été l'effet ou le résultat du triage s petites parties semblables*. De la anière qu'il s'exprime, il nous fait endre le monde pour un tout, dont aque partie est de même nom et même qualité que toutes les autres 5); ce qui est si faux, qu'il suffit 'ouvrir les yeux, pour connaître ce ensonge : les aveugles même le peuent connaître, et ne le peuvent ignorer; car ils savent nécessairement u'ils sont composés de chair et d'os, t que leurs cheveux ne ressemblent oint à leurs ongles. Ceux qui ont la lus petite teinture de la philosophie s écoles, savent qu'un composé *homogène* est celui dont les parties ont même nom et les mêmes qualités ue leur tout; et qu'un composé *hétérogène* est celui dont les parties ne 'appellent point comme leur tout, et 'ont point chacune les mêmes proriétés que les autres. L'eau, le lait, le in, la chair, un os sont des composés *homogènes*; car, par exemple, chaque goutte du liquide, qui compose un euve, s'appelle de l'eau et a l'essence e l'eau. Il en va tout autrement d'un omposé *hétérogène*; ses parties n'ont point son nom, ni sa nature, ni le om et les qualités les unes des autres. Tel est, par exemple, le corps d'un bœuf : il est composé de sang, et de chair, et d'os, et de plusieurs autres parties qui ont chacune leur nom et leurs qualités. Cela étant, il n'y a personne qui puisse dire que l'univers est un composé *homogène*, et non pas un tout *hétérogène* : ses parties sont les unes opaques, et les autres diaphanes; les unes liquides, et les autres dures : ici est la terre, et là l'air et l'eau : ici une prairie, et là un bois. Anaxagoras eût extravagué plus follement que le plus absurde visionnaire qu'on ait jamais mis dans les Petites-Maisons, s'il eût hésité sur cela; et néanmoins les expressions de M. Moréri signifient clairement qu'il enseignait que l'univers était un tout *homogène*. C'est donc lui imputer très-faussement une absurdité épouvantable. Il fallait donc se servir d'une autre phrase, pour décrire son sentiment : il fallait choisir des termes qui ne confondissent pas le sens *collectif* avec le sens *distributif* du mot *tout* (56). Je m'explique par un exemple. Supposons que tous les bourgeois d'une grande ville soient divisés en dix classes, et qu'on mette dans la première ceux qui ont vingt mille francs, et dans la seconde ceux qui en ont quinze mille, et ainsi du reste. Quiconque dirait, *toute cette ville est composée de bourgeois également riches*, n'aurait raison que dans un sens distributif dont notre langue ne s'accommoderait pas facilement en cette rencontre. Il voudrait dire que les dix portions qui composeraient tout ce peuple seraient composées chacune de gens également riches; mais il couvrirait sa pensée sous des mots impropres, obscurs et embarrassés : il aurait besoin d'un *c'est-à-dire que l'égalité des richesses ne se trouve qu'en comparant les gens d'une même classe les uns avec les autres; car si l'on compare ceux de la dixième avec ceux de la première, on trouvera beaucoup d'inégalité*. Voilà le mauvais office que rendent à notre Anaxagoras ceux qui soutiennent qu'il a dit que l'univers est tout composé de portions semblables : ils font soupçonner les lecteurs français qu'il a donné là une énigme ridicule; et si l'on n'ajoute pas un bon *c'est-à-dire*, ils ne savent où ils sont, et ils pestent contre l'écrivain. Épargnons-leur cet embarras, et développons un peu le sentiment de ce philosophe.

Il me semble qu'il a voulu dire que l'intelligence, qui avait formé le monde, avait trouvé dans une matière infinie une infinité de sortes de très-petits corpuscules, qui se ressemblaient, et qui, par un mélange confus, étaient

(55) *C'est-à-dire, selon le sentiment d'Anaxagoras.*

(56) *M.* Arnauld, *dans ses* Difficultés à M. Steyaert, *VIe. Part. p.* 122 *et suiv. fait des remarques sur ces deux sens du mot* tout.

entourés d'autres corpuscules qui ne leur ressemblaient pas. Elle joignit ensemble les corpuscules de même espèce; et par ce moyen elle fit ici un astre, là une pierre, ailleurs de l'eau, de l'air, du bois, etc. Cette action fit que l'univers fut partagé en plusieurs amas de particules semblables; mais de telle manière, que les particules d'un amas ne ressemblaient point aux particules d'un autre : il n'y avait de la ressemblance qu'entre les portions d'un même amas. Il faut donc ici donner au mot *tout*, non pas le sens *collectif*, mais le sens *distributif;* et sans cela, vous auriez autant de raison de dire que le monde a été formé de particules dissemblables, que de dire qu'il a été fait de particules semblables. Louis Vives, ayant observé que ce passage de saint Augustin, *Anaxagoras... dixit ex infinitâ materiâ quæ constaret dissimilibus inter se particulis, etc.* porte dans les vieux manuscrits *similibus inter se particulis,* ajoute, *utrumque rectè.*

Quant aux objections qu'Anaxagoras avait à craindre, nous en dirons quelque chose dans la remarque (G).

(D) *Il fut le premier qui supposa qu'une intelligence produisit le mouvement de la matière, et débrouilla le chaos.*] Ce sont des faits bien attestés : Πρῶτος τῇ ὕλῃ νοῦν ἐπέστησεν, ἀρξάμενος οὕτω τοῦ συγγράμματος, ὅ ἐστιν ἡδέως καὶ μεγαλοφρόνως ἡρμηνευμένον. Πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ, εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε (57). *Primus hic materiæ mentem adjecit, in principio operis sui suavi ac magnificâ oratione sic scribens : « Omnia simul erant, deindè accessit mens, eaque composuit. »* J'ai cru qu'il fallait commencer par ce passage de Diogène Laërce, parce que l'on y trouve les propres paroles d'Anaxagoras (58). Voyons ce qu'Aristote remarque sur ce sujet. Il condamne les philosophes, qui, en traitant des principes, ne s'arrêtaient qu'à la cause matérielle, sans rechercher la cause efficiente des générations et des corruptions. *La cause matérielle,* dit-il, *ne se change pas elle-même, le cuivre ne se convertit pas lui-même en statue, ni le bois en li[t]; il y a un autre principe de ce change[ment] : chercher ce principe, c'est re[monter] jusqu'au premier moteur.* S[es] paroles sont si remarquables, qu'il e[st] bon de les rapporter : Εἰ γὰρ ὅτι μάλισ[τα] πᾶσα φθορὰ καὶ γένεσις ἔκ τινος, ὡς ἑν[ὸς] καὶ πλειόνων ἐστὶν, διὰ τί τοῦτο συμβαίν[ει] καὶ τί τὸ αἴτιον; οὐ γὰρ δὴ τό γε ὑπ[ο]κείμενον αὐτὸ ποιεῖ μεταβάλλειν ἑαυτ[ό]· λέγω δ' οἷον, οὔτε τὸ ξύλον οὔτε ὁ χαλ[κὸς] αἴτιον τοῦ μεταβάλλειν ἑκάτερον αὐτῶ[ν]· οὐδὲ ποιεῖ τὸ μὲν ξύλον κλίνην, ὁ δὲ χαλ[κὸς] ἀνδριάντα, ἀλλ' ἕτερόν τι τῆς μεταβολ[ῆς] τὸ αἴτιον· τὸ δὲ τοῦτο ζητεῖν, ἐστὶ τὸ τ[ὴν] ἑτέραν ἀρχὴν ζητεῖν, ὡς ἂν ἡμεῖς φαίημ[εν], ὅθεν ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως (59). *Nam e[t]quàm maximè omnis corruptio, et ge[]neratio ex aliquo ut ex uno aut ex plu[]ribus sit, cur hoc accidit, et quæ cau[sa] est ? Non enim ipsum subjectum se[] mutari facit, ut puta, dico quòd neq[ue] lignum, neque æs causa est, ut utrum[]que eorum mutetur. Neque lignum qu[i]dem lectum, æs verò statuam facit, sed aliud quippiam mutationis cau[sa] est. Hoc autem quærere, aliud prin[]cipium quærere est, perindè atque i[d] quod nos undè principum motûs dic[i]mus.* Il ajoute 1°., qu'après qu'on e[ut] reconnu l'insuffisance des élémens, l[a] force de la vérité contraignit les phys[i]ciens à rechercher un autre moteur. 2° Qu'il n'est point probable, ni que le fe[u], la terre, etc. soient la cause du b[on] état de certains êtres, et de la géné[]ration des autres; ni que ces ancie[ns] philosophes l'aient cru. 3°. Qu'il n[e] serait pas raisonnable d'attribuer u[n] si grand effet au hasard et à la fortune: Οὐδ' αὐτῷ αὐτομάτῳ καὶ τύχῃ τοσοῦτ[ον] ἐπιτρέψαι πρᾶγμα καλῶς ἔχει. *Nec ru[r]sùs casui et fortunæ tantam attribue[re] rem probè se habet* (60). Que c'e[st] pour cela qu'Anaxagoras, qui dit q[ue] dans la nature, non moins que da[ns] les animaux, un esprit est l'auteur d[u] monde et de l'ordre, parut comme u[n] personnage de bon sens, en comp[a]raison des physiciens ses prédéc[es]seurs, grands diseurs de rien. Il y [a] beaucoup plus de force dans l'origin[al] que dans l'idée que j'en donne. To[us] ceux qui seront capables de bien e[n]tendre le grec que je vais copier[,] trouveront que mon aveu est sin[cère].

(57) Diogen. Laërt. *in Anaxagorâ, initio lib. II, num.* 6.

(58) *On les trouve aussi dans* Plutarque, de Placitis philosophor., *lib. I, cap. III, pag.* 876, D.

(59) Arist. Metaphys., *lib. I, cap. III, pag.* 645, H.

(60) *Idem, ibid., pag.* 646. C.

Νοῦν δέ τις εἰπὼν εἶναι, καθάπερ ἐν τοῖς ζώοις, καὶ ἐν τῇ φύσει τὸν αἴτιον τοῦ κόσμου, καὶ τῆς τάξεως πάσης, οἷον νήφων ἐφάνη παρ' εἰκῆ λέγοντας τοὺς πρότερον. Φανερῶς μὲν οὖν Ἀναξαγόραν ἴσμεν ἁψάμενον τούτων τῶν λόγων (61). Quare qui ut animalibus, ità in natura intellectum inesse causam mundi, atque ordinis dixerat, quasi sobrius, comparatus ad antiquiores vana loquentes, apparuit. Istas autem rationes qui palàm attigit, Anaxagoram esse scimus. Si ces témoignages sont formels, celui de Plutarque l'est peut-être encore plus. Voyons les paroles de cet auteur : Ὃν (Ἀναξαγόραν) οἱ τότ' ἄνθρωποι νοῦν προσηγόρευον, εἴτε τὴν σύνεσιν αὐτοῦ μεγάλην εἰς φυσιολογίαν καὶ περιττὴν διαφανεῖσαν θαυμάσαντες, εἴθ' ὅτι τοῖς ὅλοις πρῶτος οὐ τύχην οὐδ' ἀνάγκην, διακοσμήσεως ἀρχὴν, ἀλλὰ νοῦν ἐπέστησε καθαρὸν καὶ ἄκρατον, ἐμμεμιγμένοις πᾶσι τοῖς ἄλλοις, ἀποκρίνοντα τὰς ὁμοιομερείας (62). Quem (Anaxagoram) ejus temporis æquales Mentem appellabant, vel quòd perspicaciam ejus singularem in naturâ perscrutandâ, eximiamque admirarentur, vel quòd universitati, non fortunam neque fatum ordinatæ descriptionis principium, sed Mentem princeps puram ac sinceram præfecerit, cum omnibus confusas res secernentem particulas similes. Ce passage est cité par quelques auteurs, comme s'il y fallait lire ἐμμεμιγμένον au lieu de ἐμμεμιγμένοις ; mais j'aimerais mieux rejeter l'une et l'autre de ces deux leçons, et substituer μεμιγμένας. C'est ainsi que l'auteur de la traduction latine que je rapporte a supposé qu'il fallait lire. Vossius, citant en grec ce passage avec le mot μεμιγμένον, ne laisse pas de donner une traduction qui montre qu'il s'est réglé sur ἐμμεμιγμένοις ; voici sa version : Non fortunam neque fatum ordinatæ descriptionis principium, sed Mentem puram ac sinceram præfecerit, ab aliis omnibus ADMIXTIS similes particulas secernentem (63). Fort peu de pages après, il emploie le même passage à prouver qu'Anaxagoras enseignait que Dieu est mêlé avec toute la matière : Quarè ex ejus sententiâ opifex mundi Deus est, ut ex Plutarcho anteà monitum, νοῦς καθαρὸς καὶ ἄκρατος ἐμμεμιγμένος πᾶσι, mens pura ac sincera omnibus permixta (64). Je ne crois point que Plutarque ait voulu parler d'aucun mélange de la nature divine avec les parties de la matière : cela s'accorderait mal avec l'épithète καθαρὸς et ἄκρατος, dont il venait de se servir, et par laquelle il a marqué clairement qu'Anaxagoras croyait que Dieu est un esprit pur et simple, distinct et séparé de la matière. Son sens est, à mon avis, que cet esprit immatériel séparait les *homœmeries* mêlées avec tous les autres corps. Voilà comment il est difficile aux plus savans hommes, tel qu'a été Vossius, d'écrire beaucoup, et de prendre garde à toutes choses : l'attention les abandonne souvent ; ils oublient en un lieu ce qu'ils ont dit en un autre ; il leur arrive même de ne pas trop s'accorder au commencement et à la fin d'une période.

J'ai une nouvelle raison de croire que Plutarque a voulu dire ce que je lui attribue ; car, outre ce que je rapporterai de Tertullien (65), je vois dans Aristote qu'Anaxagoras disait que l'esprit qui avait mû la matière était exempt de tout mélange : Πλὴν ἀρχήν γε τὸν νοῦν τίθεται μάλιστα πάντων· μόνον γοῦν φησὶν αὐτὸν τῶν ὄντων ἁπλοῦν εἶναι, καὶ ἀμιγῆ τε καὶ καθαρόν. Ἀποδίδωσι δ' ἄμφω τῇ αὐτῇ ἀρχῇ, τό τε γινώσκειν καὶ τὸ κινεῖν, λέγων νοῦν κινῆσαι τὸ πᾶν (66). Verum mentem principium maximè omnium ponit : solam namque rerum omnium ipsam, simplicem et non mistam et puram esse sinceramque dixit. Atque eidem principio hæc utraque tribuit, cognitionem inquam et motum, dicens universum mentem movisse. Cela est encore plus clair dans les paroles suivantes : φησὶ (Ἀναξαγόρας) δ' εἶναι μεμιγμένα πάντα, πλὴν τοῦ νοῦ· τοῦτον δὲ ἀμιγῆ μόνον καὶ καθαρόν. (67) Ait autem (Anaxagoras) omnia

(61) *Idem, ibid.*

(62) Plutarch. in Pericle, *pag.* 154, B.

(63) Vossius de Origine et Progressu Idololatriæ, *lib. I, cap. I, pag.* 5.

(64) *Idem, ibid., cap. II, pag.* 12.

(65) *Dans la remarque* (E).

(66) Arist. de Animâ, *lib. I, cap. II, pag.* 479, D. *Voyez aussi le IVe. chapitre du IIIe. livre, pag.* 503, G, *où l'on trouve qu'Anaxagoras disait que l'Entendement devait être pur de tout mélange, afin d'être maître.* Ἀμιγῆ εἶναι ἵνα κράτῃ, τοῦτο δ' ἐστὶν, ἵνα γνωρίζῃ. *Non mistum esse, ut superet atque vincat, id est ut cognoscat.*

(67) Aristotel., Metaphys., *lib. I, cap. VII, pag.* 651, E.

esse mista, intellectu excepto : hunc verò solum, impermistum et purum. Voici un témoignage de Plutarque, qui nous apprend, d'une façon très-manifeste, qu'Anaxagoras donnait à Dieu la première production du mouvement et de l'ordre : Ὁ δὲ Ἀναξαγόρας φησὶν ὡς εἱστήκει κατ' ἀρχὰς τὰ σώματα, νοῦς δὲ αὐτὰ διεκόσμησε θεοῦ, καὶ τὰς γενέσεις τῶν ὅλων ἐποίησεν. ὁ δὲ Πλάτων οὐχ ἑστηκότα ὑπέθετο τὰ πρῶτα σώματα, ἀτάκτως δὲ κινούμενα. διὸ καὶ θεὸς (φησὶν) ἐπιστήσας ὡς τάξις ἀταξίας ἐστὶ βελτίων, διεκόσμησε ταῦτα (68). *Anaxagoras dixit initio constitisse corpora, Dei autem mentem ea digessisse, itaque omnium rerum ortus effecisse. Plato posuit prima corpora non stetisse, sed absque ordine fuisse mota.* « *Deus autem*, inquit, *ordinem animadvertens confusioni præstare, ea* » *composuit.* » Vous voyez là une extrême différence entre Anaxagoras et Platon. Le premier suppose que Dieu trouva les corps en repos : le second, au contraire, que Dieu les trouva en mouvement. Je suis épouvanté de la réflexion que fait Plutarque sur ces deux dogmes ; car non-seulement elle enferme une impiété horrible, mais aussi une contradiction très-grossière. Il avait blâmé les philosophes qui ne reconnaissent qu'un principe : *Il est impossible*, avait-il dit (69), *que la matière soit le seul principe de toutes choses : il faut y joindre la cause efficiente ; car l'argent ne suffit pas pour la production d'un vase, si l'on n'a de plus un ouvrier qui fasse ce vase. La même chose se doit dire de l'airain, du bois, et de toute autre matière.* Dans la même page il avait loué Anaxagoras d'avoir admis un entendement qui eût arrangé les particules semblables : Τὰς μὲν ὁμοιομερείας, ὕλην, τὸ δὲ ποιοῦν αἴτιον τὸν νοῦν τὰ πάντα διαταξάμενον (70) : *Homœomerias statuit materiam ; causam verò efficientem, mentem quæ disponeret universa* ; c'est à dire, d'avoir ajouté la cause efficiente au sujet passif, et l'ouvrier à la matière. Ἀποδεκτέος οὗτος ἐστὶν ὅτι τῇ ὕλῃ τὸν τεχνίτην προσέζευξεν (71). *Hic approbandus est qui materiæ artificem adjunxerit.* veut-il donc dire, lorsque cinq pa[ges] après il censure Anaxagoras et Pl[aton,] celui-là d'avoir attribué à Dieu le m[ou]vement et l'arrangement des cor[ps,] celui-ci de lui en avoir attribué l'[ar]rangement ? *Leur erreur commu[ne,]* dit-il, *est de penser que Dieu se sou[cie] des choses humaines, et qu'il a bâti [le] monde pour cet effet.* Κοινῶς οὖν ἁμ[αρ]τάνουσιν ἀμφότεροι, ὅτι τὸν θεὸν ἐποίησ[αν] ἐπιστρεφόμενον τῶν ἀνθρωπίνων, ἢ καὶ το[ύ]του χάριν τὸν κόσμον κατασκευάζον[τα] (72). *Communis ambobus hic est e[r]ror, quòd Deum faciunt res human[as] curantem, ac eâ de causâ mund[um] adornantem.* Après quoi il étale les r[ai]sons les plus spécieuses qu'un ath[ée] puisse alléguer contre ceux qui att[ri]buent à Dieu d'avoir fait le mond[e] et de le régir. Quoi donc ! il approu[ve] qu'Anaxagoras admette une intel[li]gence qui ait été le premier mot[eur] des corps et la cause efficiente [du] monde ; et il le blâme de pren[dre] pour Dieu ce premier moteur et [cet] agent ? Peut-on raisonner d'une m[a]nière plus pitoyable et moins uni[for]me ? Et si l'on voulait opiniâtrer q[u'il] n'y a point là de contradiction, [ne] faudrait-il pas du moins convenir q[u'il] a réfuté en cet endroit-là une infi[nité] d'autres passages de ses livres, o[ù il] suppose la providence ?

Je serais trop long, si je vou[lais] rapporter tous les témoignages [qui] établissent l'une ou l'autre de [ces] deux vérités, ou même toutes [les] deux : 1°. qu'Anaxagoras admet[tait] une intelligence qui avait mû la [ma]tière, et formé le monde par le tr[iage] des *homogénéités* ; 2°. qu'il fut le [pre]mier philosophe qui avança ce [sys]tème. Contentons-nous donc d'i[ndi]quer Platon (73), Tertullien (74), [Clé]ment d'Alexandrie (75), Eusèbe (7[6]), Thémistius (77), saint Augustin (7[8]).

(68) Plutarch. de Placit. Philosophor., *lib. I*, *cap. VII*, *pag.* 881, A.

(69) *Idem*, *ibid.*, *cap. III*, *pag* 876.

(70) *Idem*, *ibid.*

(71) *Idem*, *ibid.*

(72) Plutarch. de Placit. Philosophor., [*cap.*] *VII*, *pag.* 881, A.

(73) Plato, *in* Phædone, *pag.* 72.

(74) Tertullian., de Animâ.

(75) Clem. Alexandr. Stromat., *lib. II*, 364.

(76) Euseb., de Præpar. Evangel., *lib.* [...] *cap. XIV*, *pag.* 750.

(77) Themist. Orat. *XV*.

(78) Augustin. de Civitat. Dei, *lib.* [...] *cap. II.*

Théodoret (79), Proclus (80), et Simplicius (81). Je n'en userai pas ... à l'égard de Cicéron : je rapporterai ses paroles, parce qu'elles fournissent une matière d'examen. *Indè Anaxagoras*, dit-il (82), *qui accepit ab Anaximene disciplinam*, PRIMUS *omnium rerum descriptionem et mo... mentis infinitæ vi ac ratione de... ...ri ac confici voluit. In quo non ...dit, neque motum sensui junctum et continentem in infinito ullum esse posse, neque sensum omninò quo non ... natura pulsa sentiret. Deindè si ...tem istam quasi animal aliquod ...e voluit, erit aliquid interius ex ... illud animal nominetur. Quid au... ... interius mente? Cingitur igitur ...pore externo. Quod quoniam non ...ecet, aperta simplexque mens ... re adjunctâ quæ sentire possit, ...gere intelligentiæ nostræ vim et no...nem videtur.* Il est un peu surpre... ...t que Cicéron donne cette primauté ... philosophe Anaxagoras, puisqu'il ...ait de dire que Thalès (83) avait ...onnu un entendement ou un Dieu, ...i de l'eau avait formé toutes choses : *...ales Milesius, qui primus de tali... ... rebus quæsivit, aquam dixit esse ...tium rerum : Deum autem, eam ...tem, quæ ex aquâ cuncta finge...* (84). Est-il possible que Cicéron ...tte sitôt en oubli ses propres pa...es ? Peut-on s'imaginer qu'il ait ...lu dire que Thalès ne donnait à ... que l'action de convertir l'eau en ...utres corps ; mais qu'Anaxagoras ...sait Dieu l'auteur de l'ordre et de ... belle symétrie du monde ? Je ne ...s dans tout cela rien de vraisem...ble ; et j'aimerais mieux soupçon... ... que ce passage est corrompu : la ...nfusion et l'obscurité qui se rencon...nt dans les paroles qui le suivent, ...vent confirmer beaucoup ma con...ture. Quoi qu'il en soit, je ne vou...is pas qu'on mît en balance ce té...ignage de Cicéron avec celui de ...t de célèbres écrivains de l'antiqui... qui affirment unanimement qu'Anaxagoras est le premier qui joignit à la cause matérielle la cause efficiente, c'est-à-dire, qui reconnut un entendement, auteur de l'économie ou de l'architecture de l'univers. Saint Augustin fait si peu de cas de ce témoignage de Cicéron, que dans le lieu même où il rapporte le sentiment des philosophes de la secte d'Ionie, conformément à Cicéron à l'égard du reste, il le contredit formellement à l'égard de Thalès : *Iste autem Thales, ut successores etiam propagaret rerum naturam scrutatus, suasque disputationes litteris mandans eminuit... aquam.. putavit rerum esse principium, et hinc omnia elementa mundi ipsumque mundum, et quæ in eo gignuntur existere.* NIHIL *autem huic operi, quod, mundo considerato, tam admirabile aspicimus*, EX DIVINA MENTE *præposuit* (85). Notez que Cicéron même, dans un autre livre, exclut Thalès de la primauté, et la donne simplement et absolument au philosophe Anaxagoras. Je rapporterai ses paroles dans la remarque (F).

Le jésuite Lescalopier tâche de guérir la contradiction, en supposant qu'Anaxagoras fut le premier qui publia cette doctrine, ses prédécesseurs les philosophes s'étant contentés de la débiter dans leurs auditoires (86). Ce dénoûment n'est guère bon ; car puisqu'on a su les dogmes des prédécesseurs d'Anaxagoras, et en quoi les uns différaient des autres ; puis, dis-je, qu'on a su cela encore qu'Anaxagoras fût le premier qui eût publié des livres, n'aurait-on pas su également ce qu'ils eussent enseigné touchant la cause efficiente de ce monde ? Quant aux objections contre la doctrine de ce philosophe, contenues ci-dessus dans le passage de Cicéron, je vous renvoie à saint Augustin, qui les réfute solidement (87).

(E) *Son orthodoxie ne fut pas assez épurée.*] Tertullien le blâme de ne s'être pas soutenu ; car d'un côté il avait dit que Dieu était une intelligence pure et simple, et de l'autre il l'avait mêlé et confondu avec l'âme :

(79) *Je rapporte ses paroles ci-dessous, cita...* (115).

(80) Proclus, in Timæum Platonis.

(81) Simplic., in Aristotel. de Physicâ auscult.

(82) Cicero, de Nat. Deorum, *lib. I, cap. XI.*

(83) *Il était le quatrième prédécesseur d'Anaxagoras.*

(84) Cicero, de Nat. Deorum, *lib. I, cap. X.*

(85) Augustin., de Civitat. Dei, *lib. VIII, cap. II, pag.* 711.

(86) Lescalop. in Cicer. de Nat. Deorum, *pag* 40.

(87) *Voyez la LVI*[e]. Lettre de saint Augustin, *pag.* 271, *et suiv.*

Quàm Anaxagoræ turbata sententia est! initium enim omnium commentatus animum, universitatis oscillum de illius axe suspendens, purumque eum adfirmans, et simplicem et incommiscibilem, hoc vel maximè titulo segregat ab animæ commistione, et tamen eundem alibì animæ addicit (88). Aristote avait déjà fait cette remarque : Ἀναξαγόρας δὲ ἧττον διασαφεῖ περὶ αὐτῶν· πολλαχοῦ μὲν γὰρ τὸ αἴτιον τοῦ καλῶς καὶ ὀρθῶς, τὸν νοῦν λέγει· ἑτέρωθι δὲ, τὸν νοῦν εἶναι τὸν αὐτον τῇ ψυχῇ· ἐν ἅπασι γὰρ ὑπάρχειν αὐτὸν τοῖς ζώοις, καὶ μεγάλοις, καὶ μικροῖς, καὶ τιμίοις καὶ ἀτιμωτέροις. Οὐ φαίνεται δὲ ὅ γε κατὰ φρόνησιν λεγόμενος νοῦς, πᾶσιν ὁμοίως ὑπάρχειν τοῖς ζώοις, ἀλλ' οὐδὲ τοῖς ανθρώποις πᾶσιν (89). *Anaxagoras autem minùs de ipsis explanat : multis enim in locis boni rectique mentem causam esse dicit : alibì autem animam ipsam mentem esse asserit : nam animalibus universis, tam parvis quàm magnis, tam præstabilibus quàm minùs etiam præstabilibus, mentem inesse dicit. At ea mens tamen, et intellectus, cui prudentia tribuitur, non universis similiter animalibus, quin etiam neque cunctis hominibus inesse videtur.* Ce passage d'Aristote nous apprend qu'Anaxagoras admettait dans toutes les bêtes une âme, à laquelle il donnait le même nom d'entendement qu'il avait donné au premier moteur de la matière, et à l'ordonnateur de la construction du monde. Le même Aristote observe qu'Anaxagoras employait une intelligence à la production des choses, comme un Dieu de machine, c'est-à-dire, qu'il ne recourait à cela que dans les cas de nécessité, et lorsque toutes les autres raisons lui manquaient : Ἀναξαγόρας τε γὰρ μηχανῇ χρῆται τῷ νῷ πρὸς τὴν κοσμοποιΐαν· καὶ ὅταν ἀπορήσῃ διὰ τίν' αἰτίαν ἐξ ἀνάγκης ἐστὶ, τότε ἕλκει αὐτὸν. ἐν δὲ τοῖς ἄλλοις πάντα μᾶλλον αἰτιᾶται τῶν γινομένων ἢ νοῦν (90). *Nam et Anaxagoras, tanquàm machinâ utitur intellectu ad mundi generationem. Et cùm dubitat propter quam causam necessariò est, tunc eum attrahit. In cæteris verò, magis cætera omnia, quam intellectum, causam eorum, quæ fiunt, p[…] nit.* Voilà sans doute le fondeme[…] d'une observation de Clément Alexa[…] drin, qu'Anaxagoras n'a point mai[…] tenu les droits et la dignité de la cau[…] efficiente, dont il avait attribué l[…] fonctions à un esprit ; car il a par[…] de certaines révolutions qui se fai[…] saient sans que cet esprit en sût rien[…] sans que cet esprit y coopérât. C'est[…] si je ne me trompe, le vrai sens de[…] termes grecs de ce père de l'Églis[…] Ἀναξαγόρας πρῶτος, dit-il (91), ἐπίστ[…] τὸν νοῦν τοῖς πράγμασιν· ἀλλ' οὐδὲ οὕτ[…] ἐτήρησε τὴν ἀξίαν τὴν ποιητικὴν, δίνου[…] τινὰς ἀνοήτους ἀναζωγράφων, σὺν τῇ τ[…] νοῦ ἀπραξίᾳ τε καὶ ἀνοίᾳ. *Primu[…] Anaxagoras mentem rebus adhibui[…] Sed nec ille dignitatem servavit effi[…] cientem, nesciu quas amentes describens revolutiones cum mentis ab agendo cessatione et amentiâ.* Eusèbe, sans doute, a copié ce passage, lorsqu'en lui donnant un autre tour il a dit qu'Anaxagoras ne conserva point sain et sauf le dogme qui préposait une intelligence à la production des choses : Λέγεται δὲ μηδὲ οὗτος σῶον φυλάξαι τὸ δόγμα· ἐπιστῆσαι μὲν γὰρ τὸν Νοῦν τοῖς πᾶσι, οὐκέτι δὲ κατὰ νοῦν καὶ λογισμὸν τὴν περὶ τῶν ὄντων ἀποδοῦναι τὴν φυσιολογίαν (92). *Verumtamen ne ipse quidem sanum illud suum dogma retinuisse fertur. Mentem enim cunctis ità præfecisse, ut tamen de rerum naturâ ex mentis rationisque regulâ minimè disputaret.* Il le prouve par cette raison, c'est qu'Anaxagoras philosophait sur la nature, et expliquait les phénomènes, sans supposer cette intelligence. Je sais bien qu'on me pourra dire qu'Eusèbe n'entend pas ainsi la chose, et qu'il déclare seulement qu'Anaxagoras donnait des raisons physiques qui étaient contraires au bon sens. Mais trois choses me persuadent que mon interprétation de Clément Alexandrin et d'Eusèbe est meilleure que celle-là. En premier lieu, c'est très-mal prouver qu'un philosophe abandonne ou énerve l'hypothèse de la providence, et de l'activité universelle de Dieu, que de dire qu'il raisonne quelquefois impertinemment, sottement, ou contre les

(88) Tertullian., de Animâ.
(89) Aristoteles, de Animâ, *lib. I*, *cap. II*, *pag.* 478, G.
(90) *Idem*, Metaphys., *lib. I*, *cap. IV*, *pag.* 646, H.

(91) Clem. Alexandr. Stromat., *lib. II*, *pag.* 364.
(92) Eusebii Præpar. Evangel., *lib. XIV*, *cap. XIV*, *pag.* 750.

s. Toutes les sectes de philoso-, parmi les chrétiens, se font ce oche les unes aux autres, sans amoins s'entr'accuser d'hétéro-ie à l'égard du concours universel Dieu, la cause première de tous êtres. C'est pourquoi, si l'on n'a-t pu se plaindre d'Anaxagoras, que rce qu'en expliquant plusieurs ef-ts de la nature il raisonnait mal, ns esprit, et sans justesse, on au-ait eu très-grand tort de lui repro-ier qu'il abandonnait ou qu'il gâ-ait la supposition qu'il avait admise 'une intelligence préposée à la pro-uction du monde. Il faut donc que e reproche ait été fondé, non pas ar les explications impertinentes u'il pouvait donner, mais sur ce u'il en donnait au préjudice et à exclusion de cette intelligence. En econd lieu, Eusèbe se fortifie d'un ng passage de Platon, où il y a une lainte qu'Anaxagoras expliquait les hoses sans recourir à l'intelligence, i aux causes de la beauté et de l'or-re de l'univers; mais qu'il s'arrêtait l'air, à l'éther, à l'eau, etc., comme la cause des êtres (93). Qui ne voit ès là qu'il est très-probable qu'Eu-èbe voulait parler du même défaut? dis en troisième lieu qu'Anaxa-oras, comme nous l'apprend Plutar-ue, enseignait que certaines choses rrivent par nécessité, d'autres par destinée, d'autres par délibération, 'autres par fortune, et d'autres par as d'aventure : Ἃ μὲν γὰρ εἶναι κατ' ἀνάγκην, ἃ δὲ καθ' εἱμαρμένην, ἃ δὲ κατὰ προαίρεσιν, ἃ δὲ κατὰ τυχὴν, ἃ δὲ κατὰ τὸ αὐτόματον (94.) *Fieri enim alia neces-ariò, alia fato, alia instituto animi, alia fortè fortunâ, alia casu.* Il ne aut point douter que, dans le détail le ces distinctions inexplicables, il se dérobât à l'intelligence divine plu-sieurs événemens, et que cela n'ait donné lieu à la plainte de Clément Alexandrin, copiée par Eusèbe.

Je ne sais si l'on doit mettre entre les erreurs d'Anaxagoras ce qu'il di-sait de notre main. Il assura qu'elle avait été la cause de la sagesse et de l'industrie de l'homme. Plutarque lui en a fait un procès. *Le contraire de cela est véritable*, dit-il (95) : *car l'homme n'est pas le plus sage des animaux, pour autant qu'il a des mains; mais pource que de sa nature il est raisonnable et ingénieux, il a aussi de la nature obtenu des outils qui sont tels.* Comme on n'a point les livres d'Anaxagoras, on ne saurait dé-cider s'il a donné lieu à cette censure; mais je ne saurais croire qu'il la mé-rite. Son système l'engageait à penser tout autrement là-dessus, que ne pen-saient les philosophes qui attribuaient au hasard la formation de tous les êtres dont le monde est composé. Ce dogme impie les engagea à soutenir que les organes n'avaient pas été don-nés à l'homme, afin qu'il s'en servît; mais qu'ayant trouvé que ses organes étaient propres à certaines fonctions, il les employa à cet usage. Voyez le quatrième livre de Lucrèce (96).

Notez ces paroles d'un père de l'É-glise : *Anaxagoras autem, qui et* Atheus *cognominatus est, dogmatisa-vit facta animalia decidentibus è cœlo in terram seminibus, quòd et hi ipsi in matris suæ transtulerunt semina, et esse hoc semen seipsos statìm confi-tentes apud eos qui sensum habent, et ipsos esse quæ sunt Anaxagoræ* irre-ligiosi *semina* (97). Vous y apprenez qu'Anaxagoras était surnommé Athée, et que saint Irénée l'a traité d'impie. Vossius ne s'en plaint point : il dit seulement que Justin martyr, dans l'Exhortation aux Grecs, a nommé athée ce philosophe; et il fait sur cela quelques réflexions (98). Je n'ai rien trouvé de semblable dans ce livre de Justin martyr, et je pense que Vos-sius eût mieux fait de réserver ses excuses pour saint Irénée. Si Justin Martyr en a besoin, c'est seulement pour avoir tronqué le dogme d'Anaxa-goras. Il en supprime le bel endroit : il ne dit rien de l'entendement, pre-mier moteur; il se contente de parler de ses *homœoméries* (99).

(93) *Voyez ce que je dirai sur cela dans la* remarque (R).

(94) Plutarch., de Placit. Philosophor., *lib. I*, cap. ult., *pag.* 885. *Voyez aussi le passage cité par M. Ménage* in Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 6, *et tiré d'un Livre attribué faussement à* Ga-lien : *c'est* φιλοσόφου ἱστορία.

(95) Plutarch., de Amicitiâ fraternâ, *init. pag.* 478 : *je me sers de la Version d'*Amiot.

(96) Lucret., *lib. IV*, *vs.* 821, *et seq.*

(97) Irenæus, *lib. II* advers. Hæres., *cap. XIX.*

(98) Vossius, de Orig. et Progr. Idololat., *lib. I*, *cap. I*, *pag.* 5.

(99) Just. Martyr. Orat. ad Græcos, *pag.* 4.

(F). *Les physiciens qui le précédèrent n'ont point connu la vérité,.... que les poëtes avaient tant chantée.*] On peut produire une foule de témoins pour ce fait-ci, qu'Anaxagoras est le premier philosophe qui ait donné l'arrangement de la matière à l'intelligence d'un premier moteur (100). Thalès, Anaximander, Anaximènes, qui le précédèrent dans l'école d'Ionie, avaient tâché sans cela d'expliquer tout : *Princeps Thales, unus è septem cui sex reliquos concessisse primas ferunt, ex aquâ dixit constare omnia. At hoc Anaximandro populari et sodali suo non persuasit. Is enim infinitatem naturæ dixit esse è quâ omnia gignerentur. Post ejus auditor Anaximenes infinitum aëra, sed ea quæ ex eo orirentur definita : gigni autem terram, aquam, et ignem, tum ex his omnia. Anaxagoras materiam infinitam, sed ex eâ particulas similes inter se minutas, eas primum confusas, posteà in ordinem adductas mente divinâ* (101). Qui n'admirera que de si grands hommes aient été dans une si crasse ignorance ? Cette réflexion n'a pas été négligée par le jésuite Pérérius. *Ferunt primos philosophorum*, dit-il (102), *Pherecydem Syrum, et Anaxagoram : illum quidem, immortalitatem animi nostri, hunc autem, Deum, quem ipse* mentem *vel* intellectum *vocabat, esse mundi, cunctarumque rerum opificem, Græcos docuisse : ut permirum sit, priores philosophos qui hæc ignorârunt, sapientûm nomen, et honorem habuisse ; et duas has res, quarum cognitio cunctis mortalibus optatissima est, et ad benè pièque vivendum maximè necessaria, tam serò ad Græcorum notitiam pervenisse.* Le père Thomassin avait là-dessus une pensée remarquable. « Tous les poëtes, » dit-il (103), « qui avoient esté » les plus anciens philosophes, et tous » les sages des siècles fabuleux, comme on les appelle, n'ayant point » cherché, ni célébré par leurs écrits » d'autre cause que la première, et la » divinité suprême : comment pou» voit-il se faire qu'aussi-tost après » Thalès et ses premiers successeurs » ignorassent, ou laissassent dans le » silence ce qui avoit fait l'occupa» tion de tous les sages, et de tous les » siècles jusqu'alors ? Il y a donc de » l'apparence que ces premiers philo» sophes ioniens, présupposans ce qui » estoit incontestable, et jusqu'alors » incontesté de la première cause ef» ficiente de toutes choses, ne parlè» rent que des causes secondes qui » avoient esté inconnues jusqu'alors, » et qui n'avoient pas même esté re» cherchées. Ils craignirent que s'ils » faisoient encore remonter jusqu'à » Dieu tous les effets particuliers, on » ne retombast dans la première ac» coutumance, où on avoit esté de » négliger la recherche de toutes les » causes secondes, et de se contenter » de la première. Il en est de même » des anges. Homère, et les autres » poëtes ou philosophes très-anciens, » les faisoient seuls auteurs de toutes » choses sous les ordres de Dieu. Les » disciples de Thalès, pour faire va» loir l'efficacité des causes corporel» les et immédiates, se passèrent de » nommer les anges.... Mais enfin » Anaxagore jugea qu'en son temps » le monde estoit capable de com» prendre l'alliance et la subordi» nation des causes corporelles sous » les substances angéliques, et tant » des unes que des autres sous la sa» gesse et sous la main toute-puissante » de Dieu.... C'estoit.... simplement » pour supposer les parties de la phi» losophie, dont tout le monde estoit » assez instruit, que Thalès et ses dis» ciples ne parlèrent ny de la morale, » ny de la métaphysique, et afin » qu'on donnast toute son attention à » celle qui n'avoit pas encore esté » cultivée. Mais comme on s'apperceut » que la connoissance des causes se» condes estoit peu certaine, et qu'il » y avoit à craindre qu'elle ne fist » oublier la science de Dieu, des an» ges et des mœurs, qui estoit et plus » constante, et plus utile, et plus né» cessaire, Anaxagore, Socrate et » Platon rendirent à la théologie et à » la morale leur lustre et leur crédit » anciens. »

Voilà une belle pensée, voilà une idée ingénieuse : mais elle a peut-être

(100) *Voyez ci-dessus les citations* 73-82.

(101) Cicero, Academ. Quæst., *lib. II, cap.* 37.

(102) Pererius, de communibus omnium rerum naturalium Principiis, *lib. IV, cap. IV, pag.* 206.

(103) Thomassin, Méthode d'étudier et d'enseigner la Philosophie, *liv. I, chap. XIV, pag.* 162, 163. *Voyez aussi pag.* 165.

moins de solidité que d'éclat ; puisque nous voyons qu'Anaximènes, précepteur d'Anaxagoras, ne traita point la philosophie comme une personne qui supposait que l'existence de Dieu, en qualité de première cause, était si connue, qu'il ne fallait pas en parler. Il parla des dieux ; mais, bien loin de les considérer comme des principes, il soutint qu'ils devaient eux-mêmes leur existence au principe qu'il établissait : *Qui* (Anaximenes) *omnes rerum causas infinito aëri dedit : nec deos negavit, aut tacuit : non tamen ab ipsis aërem factum, sed ipsos ex aëre ortos credidit* (104). Cicéron attribue un semblable sentiment à Anaximander, précepteur d'Anaximènes : *Anaximandri opinio est nativos esse deos, longis intervallis orientes occidentesque, eòque innumerabiles esse mundos.* Notez que les deux disciples d'Anaximènes (105) corrigèrent l'hypothèse de leur maître, soit en admettant une intelligence distincte des corps, et cause du monde, soit en supposant que l'air, le principe de toutes choses, n'était principe qu'en tant qu'il était doué d'un esprit divin. La première de ces deux hypothèses est celle d'Anaxagoras ; l'autre est celle de Diogène d'Apollonie : *Diogenes quoque Anaximenis alter auditor aërem quidem dixit rerum esse materiam de quâ omnia fierent : sed eum esse compotem divinæ rationis, sine quâ nihil ex eo fieri posset* (106). Tout ceci combat contre le père Thomassin. Il n'est plus question de physiciens qui n'aient que passé sous silence la doctrine de l'existence de Dieu ; il s'agit de physiciens qui en ont parlé, mais d'une manière fort opposée à celle des poëtes, et à celle d'Anaxagoras. J'ajoute que leur simple silence prouverait beaucoup ; car en ce temps-là les physiciens remontaient jusqu'au chaos, jusqu'à la première origine des choses (107). Il fallait donc qu'ils s'expliquassent sur ce qu'ils croyaient de la nature de Dieu, et qu'ils épuisassent toute la doctrine des premiers principes ; après quoi, il leur était fort permis de donner raison des effets particuliers et quotidiens de la nature, sans remonter jusqu'à la première cause. Aujourd'hui les physiciens ne considèrent que les causes secondes, la matière, la forme, etc. Mais ce n'est point parce qu'ils supposent que la connaissance de Dieu, comme de la cause première, est assez bien établie ; c'est parce qu'ils en traitent amplement, et avec beaucoup d'étude, dans une partie de leur cours, distincte de la physique (108). Quoi qu'il en soit, tenons pour constant que ces anciens philosophes n'ignoraient pas ce que les poëtes avaient dit de Dieu. D'où vient donc qu'ils ne les ont pas imités ? Serait-ce parce qu'ils ne faisaient pas grand fond sur des poésies où ils voyaient tant de bagatelles, et tant d'opinions populaires qui n'étaient pas à l'épreuve d'un examen philosophique (109) ? Aristote insinue cette raison (110). En jugeaient-ils comme Socrate en jugea lorsqu'il dit que les fanatiques ressemblent aux poëtes, et que les uns et les autres n'entendent point ce qu'ils avancent : Ἔγνων οὖν αὖ καὶ περὶ τῶν ποιητῶν ἐν ὀλίγῳ τοῦτο, ὅτι οὐ σοφίᾳ ποιοῖεν· ἀλλὰ φύσει τινὶ, καὶ ἐνθουσιάζοντες, ὥσπερ οἱ θεομάντεις καὶ οἱ χρησμῳδοί. Καὶ γὰρ οὗτοι λέγουσι μὲν πολλὰ καὶ καλὰ, ἴσασι δὲ οὐδὲν ὧν λέγουσι. Τοιοῦτόν τί μοι ἐφάνησαν πάθος καὶ οἱ ποιηταὶ πεπονθότες (111). *Deprehendi igitur brevi id in poëtis, eos videlicet non sapientiâ facere quæ faciunt, sed naturâ quâdam ex divinâ animi concitatione, quemadmodùm et hi qui divino furore afflati vaticinantur. Nam et hi multa quidem dicunt atque præclara : sed eorum quæ dicunt, nihil intelligunt. Tali quodam pacto poëtæ*

(104) August., de Civit. Dei, *lib. VIII, cap. II. Voyez aussi* Cicéron, de Nat. Deorum, *lib. I, où il dit*, Anaximenes aëra Deum statuit, eumque gigni.

(105) *Savoir Anaxagoras, et Diogène d'Apollonie.*

(106) August., de Civitate Dei, *lib. VIII, cap. II. Voyez aussi* Cicéron, de Nat. Deor., *lib. I, cap. X, où il dit*, Quid? aër quo Diogenes Apolloniates utitur Deo.

(107) *Voyez* Cicéron, Tuscul. V, *vers le commencement* ; et Virgile, Ecl. *VI, vs.* 31.

(108) *C'est dans la métaphysique.*

(109) *Comme dans la* Théogonie d'Hésiode, *où il y a tant d'absurdités touchant les dieux : et même, comme* Lactance *s'en plaint dans le chap. V du Ier. Livre de ses* Institutions, *le chaos y précède les Divinités.*

(110) Arist. Metaphys., *lib. III, cap. IV, pag.* 662, B.

(111) Plato in Apologiâ Socratis, *pag.* 17, F.

affecti fuisse mihi videntur. Il est certain que les poëtes les plus orthodoxes ont fort erré sur la nature de Dieu; car Orphée, qui chanta que Dieu fit le ciel, ne le traite que de premier-né de toutes les créatures, et lui donne l'air pour père : Πρωτόγονος φαίτων περιμήκεος ἤέρος υἱός (112). Diogène Laërce prétend qu'Anaxagoras emprunta du poëte Linus l'un de ses dogmes (113); mais ce ne fut pas à l'égard de l'entendement premier moteur. Notez qu'Aristote, sur ce point-là, met beaucoup de différence entre Anaxagoras et Thalès (114). Finissons ceci par un beau passage de Théodoret; nous y verrons que les philosophes, qui précédèrent celui dont je fais ici l'article, ne virent goutte dans la doctrine de la première cause : Ἀναξαγόρας.... τῶν πρὸ αὐτοῦ γεγενημένων φιλοσόφων οὐδὲν περαιτέρω τῶν ὁρωμένων νενοηκότων, πρῶτος νοῦν ἔφησεν ἐφεστάναι τῷ κόσμῳ, καὶ τοῦτον εἰς τάξιν ἐκ τῆς ἀταξίας ἀγαγεῖν τὰ στοιχεῖα (115). *Anaxagoras.... cùm superiores philosophi nihil ultra ea quæ oculis videntur, excogitâssent,* PRIMUS *mentem mundo insedisse dixit, eamque ex confusione in ordinem elementa disposuisse.*

(G) *J'examinerai si la doctrine des homœoméries ne renfermait pas beaucoup de contradictions.*] Je ne me servirai point des argumens d'Aristote (116), quelque subtils et quelque solides qu'ils puissent être; et s'il se trouve que mes réflexions aient du rapport aux siennes, ce sera un pur hasard.

I. Nous avons vu (117) pourquoi Anaxagoras voulait que chaque chose fût composée de particules semblables : il voulait éviter par-là qu'un corps ne fût fait de rien. Or, comme les alimens les plus simples peuvent être la matière dont toutes les parties d'un animal se nourrissent, il fallait qu'il avouât que l'herbe d'un pré contient actuellement des os, et des ongles, et des cornes, beaucoup de

(112) Lactant., *lib. I*, *cap. V.*

(113) Diog. Laërt., *in* Procem. *num.* 4.

(114) Arist., de Animâ, *lib. I*, *cap. II*, *pag.* 479.

(115) Theodoretus, *de* Græc. Affect. *Serm. II*, *pag.* 480.

(116) *Voyez le chapitre VII du Ier. livre de sa* Métaphysique, *et le chap. IV, du Ier. livre de sa* Physique.

(117) *Ci-dessus dans la remarque* (C).

sang, beaucoup de chair
de peaux et de poils, etc.
donc point composée de
semblables; elle était pl
semblage de toutes sortes
néités : à quoi servait do
trine des *homœoméries ?*
pas qu'il l'abandonnât d
cas particuliers, après l'a
sée dans le général? Ce qu
l'herbe ne convient-il p
au vin, à l'eau, au pai
infinité d'autres choses ?
cun corps qui ne serve de
plusieurs autres, dans les
qu'on appelle génération
tion ? Voici donc de prem
pes, qui sont *homogènes*,
sont point. Ils le sont dans la
d'Anaxagoras, et ils ne le s
effet, puisque les mixtes de
lon lui de la même nature q
cipes, et n'étant qu'un as
parties dissemblables, il
les principes sont *hétérog*
toucherai ceci dans le pa

II. Il se trouvera de pl
les noms ont été mal im
par exemple, si tout le s
maux avait été dans les h
ont mangées, elles mérit
le nom de sang, que cel
Anaxagoras répondait qu
particules étant plus nomb
un mixte, ou placées à la
faisaient paraître unifor
procuraient un nom spéci
Lucrèce a réfuté cette rép
fausses conséquences qui
« Il résulterait de là, *di*
» que quand on brise les
» en tirerait quelques pa
» sang, ou de quelqu'un
» organes dont notre cor
» posé. Or cela est contra
» rience. »

Linquitur hic tenuis latitandi c
Id quod Anaxagoras sibi sum
omnes
Res putet immistas rebus latita
Apparere unum, cujus sint plur
Et magis in promptu, prima
locata.
Quod tamen à verâ longè ration
Conveniebat enim fruges quoque
Robore cùm saxi franguntur,
Sanguinis, aut aliûm, nostro
aluntur.
. . . .

(118) *Voyez* Aristotel. Physic., *l*
pag. 456.

(119) Lucret., *lib. I*, *vs.* 874.

Consimili ratione herbas quoque sæpè docebat,
Et laticis dulces guttas, similique sapore
Scilicet et glebis terrarum sæpè friatis
Herbarum genera, et fruges, frondesque videri
Dispertita, ac in terris latitare minutè :
Postremò in lignis cinerem fumumque videri,
Cùm præfracta forent, ignesque latere minutos.
Quorum nil fieri quoniam manifesta docet res,
Scire licet non esse in rebus res ita mixtas.

Cette réfutation n'est pas mauvaise; car enfin mêlez comme il vous plaira diverses sortes de grains ; prenez cent fois plus de blé que d'orge ; mettez toujours les grains d'orge autant qu'il vous sera possible dans une enceinte de grains de blé : que gagnerez-vous? Ferez-vous accroire qu'il n'y a là que du blé? Demeurerait-on dans cette erreur, après même que l'on aurait éparpillé votre monceau? Ne verrait-on jamais paraître quelques grains d'orge? Fables et rêveries que tout cela. Anaxagoras n'eût pu résoudre cette objection, qu'en supposant que chaque partie sensible d'un grain de blé est tellement conditionnée, que les *hétérogénéités* y sont en plus petit nombre, et enveloppées des particules du blé ; et que de là vient, qu'en brisant le blé entre deux meules, nous ne découvrons jamais les parties *hétérogènes ;* mais si nous portions la division jusqu'aux particules insensibles, ce serait alors que le sang, la chair, les os, etc. se montreraient à des yeux plus fins que les nôtres. En un mot, il ne se peut tirer de ce mauvais pas que par la divisibilité à l'infini ; et c'est imiter un homme qui, pour éviter un coup d'épée, se précipite à corps perdu dans un abîme d'une profondeur inconcevable. Mais attachons-nous seulement aux difficultés qui enferment quelque sorte de contradiction.

III. Je dis en troisième lieu, qu'Anaxagoras devait supposer que les particules semblables se trouvaient, et en plus grand nombre et en plus petit nombre dans le pain : en plus grand nombre, puisque ce composé s'appelait du pain : en plus petit nombre, puisque peu d'heures après que le pain a été mangé, il s'appelle chyle, et ne montre dans toutes ses particules sensibles, que les qualités du chyle. On comprendra plus facilement cette objection, si l'on compare la pâte avec le blé, ou le pain avec la pâte. On verra qu'il fallait que ce philosophe demeurât d'accord, que les *homogénéités* étaient tout ensemble et plus nombreuses, et moins nombreuses, dans un même mixte : dans la pâte, par exemple ; car, pendant qu'elle est pâte, elle contient plus de corpuscules de pâte que d'une autre espèce de corps ; mais, quand elle est convertie en pain, elle contient moins de corpuscules de pâte que de pain ; et cependant les corpuscules de pain ne sont venus que de la pâte.

IV. Voici une autre contradiction. C'est se contredire, que d'établir une hypothèse qui ramène d'un côté l'inconvénient qu'on lui veut faire chasser de l'autre. Voilà le mal du système d'Anaxagoras. Ce philosophe, ayant supposé que les parties de la matière avaient été éternellement dans un état de confusion ; c'est-à-dire, que les plus petits corpuscules *homogènes* avaient été entourés partout de corpuscules *hétérogènes*, supposa qu'enfin une intelligence chassa ce désordre, par la séparation des particules semblables d'avec celles qui ne leur ressemblent point. Mais il renversait lui-même sa supposition, puisqu'il se voyait contraint d'avouer que toutes sortes d'*homœoméries* étaient mêlées ensemble dans tous les corps ; et cela, quant aux particules insensibles. Il y avait, selon lui, une infinité de petits os et de petites gouttes de sang, etc., dans chaque brin d'herbe, et dans chaque morceau de pain : tout était mêlé dans tout, puisque chaque chose se faisait de chaque chose : Διό φασι πᾶν ἐν παντὶ μεμίχθαι, διότι πᾶν ἐκ παντὸς ἑώρων γινόμενον (120). *Quapropter inquiunt quodque in quolibet esse mistum, quia quodlibet ex quovis oriri videbant.* Ἀναξαγόρας μεμίχθαι πᾶν ἐν παντί φησι (121). *Anaxagoras omne in omni misceri ait.* Quel plus grand état de confusion voulez-vous voir que celui-là ? Platon en jugeait ainsi ; car plus d'une fois il emploie la doctrine d'Anaxagoras comme un symbole de chaos : Κἂν εἰ συγκρίνοιτο μὲν πάντα, διακρίνοιτο δὲ μή, ταχὺ ἂν τὸ τοῦ Ἀναξαγόρου γεγονὸς εἴη, ὁμοῦ πάντα χρήματα (122). *Proindè si confunderentur quidem omnia, nunquàm*

(120) Aristotel. Physic., *lib. I*, *cap. IV*, *pag.* 256, G.

(121) *Idem*, Metaphys., *lib. III*, *cap. V*, *pag.* 671, C.

(122) Plato *in* Phædone, *pag.* 54.

verò discernerentur, Anaxagoræ illud repentè contingeret, universa videlicet esse simul. Il dit ailleurs : Τὸ τοῦ Ἀναξαγόρου ἂν πολὺ ἦν, ὦ φίλε Πῶλε.... ὁμοῦ ἂν πάντα χρήματα ἐφύρετο ἐν τῷ αὐτῷ, ἀκρίτων τ' ὄντων τῶν τε ὑγιεινῶν καὶ ἰατρικῶν καὶ ὀψοποιητικῶν (123). *Illud Anaxagoræ prorsùs accideret, amice Pole.... omnia videlicet in eodem indiscreta commiscerentur, et quæ ad medicinam pertinent et salutem, et quæ ad coquinariam attinent.* M. Ménage rapporte que Luther donnait le nom de théologiens anaxagoristes à ceux qui trouvaient tout dans chaque texte de l'Écriture : *Atque indè est quod Luthero* theologicus Anaxagoricus *dicitur is qui quodlibet in quolibet loco Scripturæ Sacræ invenire possit* (124).

V. Ses premiers principes l'étaient et ne l'étaient pas : ils l'étaient, selon sa supposition ; et ils ne l'étaient pas réellement, puisqu'ils étaient composés et corruptibles, tout autant qu'aucun autre corps. Il admettait la divisibilité à l'infini : il devait donc dire, qu'il y avait une infinité de corpuscules dans la plus petite goutte d'eau ; et par conséquent, qu'elle n'en contenait pas un moindre nombre que toute la terre. D'ailleurs ce nombre infini de corpuscules était un amas de toutes sortes d'*hétérogénéités*. Il n'était donc pas plus simple qu'un arbre ; et, à cet égard, il ne différait des corps qu'on appelle mixtes, que parce que les yeux de l'homme n'auraient pas pu découvrir les parties *dissimilaires*, comme ils les découvrent dans un arbre. Enfin l'entendement, qui avait mû la matière, pouvait diviser à l'infini ces prétendus premiers principes, aussi aisément que le feu divise le bois ; il était donc aussi périssable que le bois : d'où il résulte que s'ils existaient dans la nature des choses, ce n'était pas en qualité de premiers principes. Outre cela, que pourrait-on supposer de plus absurde, que d'établir pour principes ce qui n'existait point du tout ? Or il est certain, selon l'hypothèse d'Anaxagoras, qu'il n'y avait aucune *homœomérie* dans l'univers.

Examinons une réponse qu'il aurait pu faire. Il aurait pu supposer que l'essence des *homœoméries* ne consiste point dans la ressemblance de toutes leurs parties, mais dans la conformité qui se trouve entre l'arrangement des *hétérogénéités* d'un petit os, par exemple, et l'arrangement des *hétérogénéités* de tout autre os. « Je ne » prétends point, *eût-il pu dire*, qu'un » os de dix pouces, divisé en cent » mille parties, ou, ce qui est la » même chose dans mon hypothèse, » en cent mille petits os, ne contienne » absolument aucun corpuscule qui ne » ressemble à tous les autres. J'avoue » que chacun de ces petits os est un » mélange de toutes sortes de principes ; il contient des chairs ; il contient du sang et des membranes, » etc. ; mais comme ces matières différentes sont rangées selon la même » symétrie dans chacun de ces petits os, j'ai raison de soutenir que » l'assemblage de cent mille de ces » petits os est un composé *homogène*, » ou un tas d'*homœoméries* : et puisque je suppose que l'entendement, » qui en a fait le triage, les a trouvées toutes faites, je puis soutenir » que chacune d'elles prise à part est » indestructible : car elles ont toujours existé par elles-mêmes ».

Cette réponse contient deux chefs : l'un est l'explication de l'hypothèse à l'égard du sens du mot *homœomérie* ; l'autre regarde l'incorruptibilité de ces *homœoméries*. Je vais éclaircir le premier par un exemple. Mettez dans une bibliothéque tous les exemplaires d'un même livre, reliés de la même façon. Ce sera un amas de livres semblables, un amas *homogène* : non pas à cause que chacun de ces volumes est composé de parties qui se ressemblent parfaitement, mais à cause que le blanc et le noir, les espaces, les lettres, les accens, les points, les virgules, et les autres parties *hétérogènes*, ont la même symétrie dans l'un que dans tous les autres. Laissons en repos cette explication d'Anaxagoras, et contentons-nous d'attaquer le second point de sa réponse.

VI. Je ne lui demande point pourquoi cette intelligence, qu'il a reconnue, a laissé les *homœoméries* dans la confusion pendant toute l'éternité, ni d'où vient qu'elle s'est avisée si tard de les mouvoir et de les unir, ni pourquoi il nie que de rien on puisse produire quelque chose, lui qui avoue que le

(123) *Idem, in* Gorgiâ, *pag.* 317.

(124) Menag., in Laërtium, *lib. II, pag.* 73.

at a commencé? Ces trois ;, et quelques autres, em- t étrangement tous ceux qui t une matière éternelle, in- distincte de l'Être divin; mme ce sont des difficultés at alléguer aussi-bien contre philosophes, que contre ras, il ne serait pas à propos rêter. J'éclaircirai seulement a dernière. Il est certain que ction d'une qualité distincte jet ne diffère point d'une vraie C'est ce que les philosophes ıs (125) prouvent démonstra- ; aux aristotéliciens, qui ad- me infinité de formes substan- accidentelles, distinctes de la car, puisqu'elles ne sont point s d'aucun sujet préexistant, it qu'elles sont faites de rien. ure réponse que puissent faire teurs d'Aristote, est de rétor- te objection, et de dire que siens sont donc obligés de re- e, que le mouvement ne se oduire que par création. Les s avouent cette conséquence: ibuent qu'à Dieu la produc- mouvement; et ils disent que · la matière, n'est autre chose réer dans chaque moment, en lieux. Concluez de tout ceci, agoras et plusieurs autres se isaient lorsque, d'un côté, ils aient pas admettre que de rien faire quelque chose; et qu'ils nt de l'autre, que le mouve- u quelque autre modification, mmencé dans le chaos éternel Mais, laissant cela, attachons- ılement aux difficultés qui ne ent qu'Anaxagoras.

Je lui allègue cette maxime: les choses qui sont distinctes les, peuvent être séparée les autres: et je conclus de là, que homœomérie peut être l'infini en plusieurs portions; est composée de toutes sortes ncipes mêlés ensemble. Puis e le mouvement est un prin- cessaire de division, et que roduit le mouvement dans la il s'ensuit que, par cette force motrice, il a pu porter la désunion dans chaque partie de l'univers, et mettre en pièces quelque *homœomérie* que ce soit que vous voudriez prendre pour une unité. Si elle était un atome d'Épicure, un corps parfaitement simple, parfaitement unique, exempt de toute composition, j'avoue que rien ne le pourrait diviser; mais Anaxagoras ne reconnaît point de tels corps, ni aucune *homœomérie*, pour si petite qu'elle soit, qui ne renferme une infinité de corpuscules distincts, et différens même en qualité les uns des autres. Il est donc vrai, que ce qu'il nomme premiers principes est une chose aussi sujette à destruction, que les corps les plus composés, qu'un bœuf, par exemple: cela, dis-je, est très-vrai, lors même que l'on suppose que les *homœoméries* existent éternellement par elles-mêmes; car il suffit qu'une cause externe les puisse faire passer du mouvement au repos, quoiqu'elle n'ait pas la puissance, ni de les faire exister, ni de les anéantir. Le recours au progrès à l'infini serait inutile dans cette rencontre. On ne pourrait pas me répliquer, que les *homœoméries* étant composées d'une infinité de corpuscules, celles qui font un petit os peuvent être divisées à l'infini sans cesser d'être un petit os: elles deviennent seulement un plus petit os, après chaque division. Cette réplique n'est point bonne; car il y a deux choses à considérer dans chaque *homœomérie*; 1°. Qu'elle contient une infinité de particules, et cela lui est commun avec les autres; 2°. que les particules sont rangées d'une certaine manière, et cela lui est particulier: c'est sa forme spécifique, c'est son essence, c'est par-là qu'elle est, ou un petit os, ou une petite goutte de sang, plutôt que toute autre espèce de premiers principes. Afin donc d'ôter à une *homœomérie* d'os, son essence et son espèce, il suffit d'arranger d'une nouvelle façon les corpuscules qui la composent. Or dès là qu'un entendement, premier moteur, a pu diviser les corps, et les démêler les uns des autres, il a pu déranger les corpuscules de chaque *homœomérie* particulière, et leur donner une autre combinaison; il a donc pu les faire changer d'espèce, comme l'on en fait changer à la farine en la pé-

'oyez Gassendi, Phys. *Sect. I, lib.* . *III.*
thod. *apud* Phot., *Cod. CCXXXVI*,

trissant, c'est-à-dire, en mêlant et en combinant d'une autre manière ses corpuscules.

Je n'objecte point à ce philosophe, qu'il reconnaissait de la différence entre les parties de la matière avant qu'elles fussent mues. Cette objection m'a semblé toujours très-faible : je conçois très-clairement que la division suppose la distinction, et qu'une cheville de fer fichée dans une pièce de bois, et parfaitement en repos autour du bois parfaitement en repos, est aussi différente du bois, que si elle se mouvait, et le bois aussi.

VIII. Je passe à la dernière objection. Qu'arriverait-il, si l'on accordait gratuitement à ce philosophe, que la même nécessité qui fait exister les corps, les fait exister distincts en une infinité d'*homœoméries*, dont chacune doit demeurer nécessairement toujours entière ; la nature des choses ayant été telle qu'il fallait que dans chaque espèce il y eût des bornes fixes, comme l'on dit ordinairement qu'il y a un *minimum quod sic* (127), dans chaque espèce de corps vivant ? Cette concession gratuite ferait-elle beaucoup de bien à l'hypothèse d'Anaxagoras? N'aurait-il point par-là l'incorruptibilité, et l'immutabilité intérieure de ses premiers principes ? Ne seraient-ils pas un si petit os, qu'en devenant un peu plus petit par la division actuelle de leurs parties, ils ne seraient plus un os, et ainsi des autres espèces ? et ne serait-ce pas un signe que la nécessité de la nature les a faits indivisibles ? J'en conviendrais : mais on ne ferait qu'éviter un mal par un autre. Je trouverais ensuite ce défaut dans le système : c'est que le Νοῦς, ou l'entendement, y entrerait contre les règles ; on le ferait venir pour l'ouvrage le plus facile, après avoir donné le plus difficile à une nécessité aveugle. Absolument parlant, il est très-vrai que tout philosophe qui veut donner de bonnes raisons de l'arrangement que l'on voit dans les parties de l'univers, a besoin de supposer une intelligence qui ait produit ce bel ordre. Il ne doit point craindre que des personnes raisonnables lui reprochent qu'il imite certains font descendre sur le théâ de machine, pour dénou cultés qui n'en valent p Mais, si, après avoir supp *homœoméries* ont été forn direction d'aucune cause i il supposait une telle ca eût démêlées et arrangé pourrait dire qu'il imite là, au mépris des règles voir aisément la force de tion, il suffit de prendre est beaucoup plus diffici de bonnes montres, que d'un tas de médailles, et ges, avec quoi elles aurai lées, et puis de les range mêler d'une meilleure fa tit apprenti, un enfant triage et ce nouvel ar Chacun m'avouera que l des hommes (129) est un demande plus de directio leté, que n'en demande ranger selon les évolution La plupart des philosophe supposent que les lois gén nature suffisent à faire c tus, pourvu qu'il ait été mence bien formé, bie mais ils supposent que ce maux organisés dans la se l'ouvrage du Créateur infi sant et infiniment habile. donc que la principale diff qui demande le plus la dir intelligence, consiste dans formation d'une machine c'est-à-dire, dans la constr petits animaux qu'ils sup dans la semence. Chacun animaux est à proprement *homœomérie* d'Anaxagor donc plus malaisé de for *mœoméries*, que de fair animaux par le moyen d ture. C'est donc pour e formation des *homœom* l'on a principalement bes tendement ; car toute est un certain assemblage

(127) *C'est-à-dire un degré de petitesse au-dessous duquel l'animal, une fourmi, par exemple, ne pourrait pas être une fourmi.*

(128) *Nec Deus intersit, nisi dign Inciderit.* Hor. de Arte

(129) *On n'entend point ici c et les mères y contribuent : on e la cause matérielle, mais la c qui organise le fœtus, et qui admirable machine.*

nité de sortes de corps : et cet assemblage doit être fait selon certaines proportions et certaines situations. Autre est l'assemblage qui est nécessaire pour une *homœomérie* d'os, et autre celui qui est nécessaire pour une *homœomérie* de chair ; et si vous n'aviez pas suivi précisément cette symétrie-là, vous n'eussiez point eu les premiers principes du sang, ou de la moelle, mais ceux de quelque autre mixte. Or Anaxagoras n'a point supposé qu'il fût besoin d'une intelligence, pour former une infinité d'espèces d'*homœoméries*, dont chacune est un certain assemblage de toutes sortes de corps, tellement mêlés ensemble, qu'il faut que ceux d'une espèce prévalent en nombre, et soient situés plutôt d'une façon que d'une autre, et qu'en général il règne là plutôt cette proportion, cette symétrie-ci, que toute autre. Il a donc donné pour la cause de ce qui était le plus difficile une nécessité aveugle. Il n'a donc point raisonné conséquemment lorsqu'il a cru nécessaire une intelligence pour ce qui était moins malaisé. Voici, selon sa doctrine, toutes les fonctions de l'intelligence : mettre en ordre ce qui n'y était pas, mouvoir ce qui était en repos, séparer les choses mêlées, orner celles qui manquaient d'ornement. Ἀναξαγόρας.... *ταῦτα παιδεύει, ἀρχὴ πάντων ὁ νοῦς, καὶ οὗτος αἴτιος καὶ κύριος τῶν ὅλων, καὶ παρέχει τάξιν τοῖς ἀτάκτοις, καὶ κίνησιν τοῖς ἀκινήτοις, καὶ διάκρισιν τοῖς μεμιγμένοις, καὶ κόσμον τοῖς ἀκόσμοις.* (130). *Anaxagoras hæc docet : Mens omnium est initium, eaque causa et omnium domina est, et ordinem confusis præbet, et motionem immobilibus, et discrimen commixtis, et ornatum inornatis.* Il pouvait être attaqué, et par devant, et par derrière. Ou *vous en faites trop*, lui pouvait-on dire, *ou vous n'en faites pas assez. Si vous croyez que la nature, sans aucune direction, ni connaissance, a formé toutes les* homœoméries, *vous deviez croire qu'elle les a pu mouvoir, démêler, et distribuer : l'entendement donc est superflu. Que si vous le croyez nécessaire pour la séparation et pour la distribution de ces* homœoméries, *vous deviez aussi lui donner leur formation : vous n'étendez pas son influence partout où l'on en avait besoin. Ainsi une partie de votre système ruine l'autre : vous ne l'avez pas formé de pièces bien assorties et bien liées ensemble* (131). Si nous avions ses écrits, ou tous ceux de Théophraste (132), nous verrions peut-être qu'il discuta quelques-unes des difficultés que je viens de proposer, et qu'il avoua que ses hypothèses ne le contentaient pas, et qu'il succombait sous la pesanteur des mystères de la nature. Il disait que tout est rempli de ténèbres : *Anaxagoras pronunciat circumfusa esse tenebris omnia* (133). Plusieurs autres philosophes s'en plaignent aussi, et jusqu'à s'imaginer que les ténèbres dont parle Moïse, qui étaient au-dessus de l'abîme avant que Dieu créât la lumière (134), n'ont été dissipées qu'à l'égard des yeux ; *car pour les ténèbres de l'esprit*, disent-ils, *elles couvrent encore tout le dessus de l'abîme. La lumière de la vérité concentrée dans ce goufre n'en sort jamais : elle envoie seulement quelques rayons qui parviennent à notre esprit après tant de réflexions et de réfractions, et après avoir mêlé leur éclat avec tant de corpuscules sombres dans les espaces ténébreux qu'ils ont traversés, qu'ils ne sont propres qu'à former de fausses images.*

(H) *Les idées des anciens, qui ont parlé du chaos, ... n'étaient guère justes, et ils n'ont pu dire que cet état de confusion ne subsistait plus.*] J'avais résolu d'étaler ici quelques réflexions sur ce sujet ; mais comme les remarques particulières, et celles qui restent à faire donneront à cet article assez d'étendue et même trop, j'ai changé de résolution par quelque petit pressentiment de prolixité. Il se présentera assez d'occasions de donner dans un autre article ce que je supprime ici.

(130) Hermias in Philosophor. Irrisione. *Cet ouvrage d'Hermias se trouve dans la* Bibliothèque des Pères, *et à la fin des* OEuvres de Justin Martyr, *édition de Paris, en* 1636 ; *et de Cologne, en* 1686.

(131) *Voyez ci-dessous, citation* (195), *un passage* d'Aristote.

(132) *Il avait fait un livre* περὶ τῶν Ἀναξαγόρου, de Anaxagoræ Decretis. *Voyez* Diog. Laërt *in* Theophr., *lib. V*, *num.* 42.

(133) Lactant., *lib. III*, *cap. XXVIII*, *pag.* 217.

(134) *Voyez le I*er. *chapitre de la* Genèse.

(I) *On conte qu'Anaxagoras avait prédit qu'une pierre..... tomberait du corps du soleil.*] Diogène Laërce rapporte cela (135). Plutarque a parlé de ce prodige; voici ce qu'il dit : « Il y » en a aussi qui disent que la cheute » d'une pierre fut un présage qui pro- » nostiquoit ceste grande desfaite » (136). Car il tomba du ciel, envi- » ron ce temps-là, ainsi que plusieurs » le tiennent, une fort grande et grosse » pierre, en la coste qu'on appelle la » rivière de la Chèvre, laquelle pierre » se monstre encore aujourd'hui tenue » en grand'révérence par les habitans » du pays de la Cherronèse. Et dit- » on que le philosophe Anaxagoras » avoit prédit que l'un des corps at- » tachés à la voûte du ciel en seroit » arraché, et tomberoit en terre par » un glissement et un esbranlement » qui devoit avenir : car il disoit que » les astres n'estoyent pas au propre » lieu où ils avoyent esté nez, aten- » du que c'estoyent corps pesans et » de nature de pierre; mais qu'ils re- » luisoyent par l'objection et réflexion » du feu élémentaire, et avoyent esté » tirez là sus à force, là où ils estoyent » retenus par l'impétuosité et vio- » lence du mouvement circulaire du » ciel, comme au commencement du » monde ils y avoyent esté arrestez, » et empeschez de retomber ici-bas, » lorsque se fit la séparation des corps » froids et pesans d'avec les autres » substances de l'univers (137) ». J'ai rapporté tout ce passage afin que l'on vît en même temps la tradition de ce prodige et la singularité du dogme d'Anaxagoras. Les paroles de Pline ne méritent pas moins d'être citées : *Celebrant Græci*, dit-il (138), *Anaxagoram Clazomenium, Olympiadis septuagesimæ octavæ secundo anno, prædixisse cœlestium litterarum scientiâ, quibus diebus saxum casurum esset è sole. Idque factum interdiù in Thraciæ parte ad Ægos flumen. Qui lapis etiam nunc ostenditur, magnitudine vehis, colore adusto, comete quoque illis noctibus flagrante. Quod si quis prædictum credat, simul fateatur necesse est, majoris miraculi divi Anaxagoræ fuisse : solvique naturæ intellectum, et confun nia, si aut ipse sol lapis ess unquàm lapidem in eo fuisse cr decidere tamen crebrò, non e bium. In Abydi gymnasio ex e colitur hodièque, modicus q sed quem in medio terrarum c idem Anaxagoras prædixisse tur. Colitur et Cassandriæ, qu dæa vocitata est, ob id deduct* voyez là qu'Anaxagoras avait plus d'une fois ces chutes de p et que le culte de ces pierres a tiplia à proportion. Notez qu'Am Marcellin et Tzetzès se sont ser nombre pluriel touchant le p de la rivière de la Chèvre. Ils p dent qu'Anaxagoras prédit qu'il berait des pierres du ciel (139.) l strate s'est exprimé de la même s voici un peu au long ce qu'il a di n'en retrancherai rien; car ce une matière de critique : *Injust doncques auroit-on blasmé Ap nius d'une telle impiété et erreur, avoir préveu plusieurs choses, avoir prédict d'autres : de la m sorte que Socrates en auroit es struit par les esprits de tout ple vant qu'elles advinssent. Anaxa aussi : car qui est celui qui ig que, comme une fois estant au jeux olympiques vestu d'un g pour prédire qu'il pleuveroit (14 core que le jour fust si clair et s qu'il n'y avoit aucune apparen pluye, il ne tarda guères tout qu'il pleut comme à seaux : une fois, ayant prédict que dans p jours une maison devoit fondre, tost après elle tomba. Après, encore adverti que le jour en midy tout à un instant devie nuict, et s'obscurciroit de ténèbr une autrefois, que des grosses p tomberoient du ciel dans la d'Egospotamos, il arriva ains vouans doncques que ces chose autres semblables préveues d'A goras fussent un indice d'un très sçavoir seulement, comment le on imputer à Apollonius pour*

(135) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 10.

(136) *C'est la ruine de la flotte des Athéniens par Lysander.*

(137) Plutarch. *in* Lysandro, *pag.* 439. *Je me sers de la Version* d'Amiot.

(138) Plinius, *lib. II*, *cap. LVIII.*

(139) Ammian. Marcell., *lib. XXI* *VIII*, *pag.* 308. Tzetzes, *chil. II*, *vs.*

(140) Diog. Laërce, *liv. II*, *num.* 10 de Animal., *chap. VIII*, et Suidas, *fo mention de cela.*

magique (141)? Un commentateur a fait là-dessus une note bien ridicule : *Quant à ce que dit Philostrate*, qu'Anaxagoras *prédit la pluye, et qu'une pierre tomberoit du ciel, et autres choses semblables, il n'y a aujourd'huy si petit astrologue qui n'en fist autant* (142). Quelle absurdité ! Les astrologues d'aujourd'hui, quelque fous qu'ils puissent être, n'ont point la témérité de prédire qu'il tombera des pierres du ciel. Nos faiseurs d'almanachs, nos plus fameux tireurs d'horoscope se donnent bien garde de commettre si imprudemment leur réputation. Ils savent trop bien que la prévision de telles chutes surpasse toutes leurs lumières. Pline avait raison de dire que la prédiction d'Anaxagoras eût été un plus grand miracle, que de voir tomber une pierre qui aurait été au corps du soleil (143). Remarquez qu'il y a un intervalle d'environ soixante années entre le temps où Pline dit que la prédiction fut faite, et le temps où, selon Plutarque, elle fut accomplie. Voici une autre observation. Photius, dans ses extraits de la Vie d'Apollonius, prétend qu'Anaxagoras fut considéré comme un grand devin, pour avoir prédit par l'art magique qu'il pleuvrait (144). Je ne saurais croire que Photius ait si mal compris la pensée de Philostrate : j'attribue cette fausseté énorme au mauvais état où son ouvrage a été mis par les copistes; et je ne puis assez m'étonner de ce que le traducteur (145) a pu se résoudre à faire imprimer cette page-là. Sa traduction est un tissu d'impertinences si grossières, et de raisonnemens si monstrueux, et avec cela si formellement contraire à l'original de Philostrate, qu'on ne peut comprendre quoi que ce soit à sa conduite. A-t-il cru que le texte de Photius était correct ? Il fallait donc qu'il rêvât à quelque autre chose. A-t-il cru que les lecteurs auraient la stupidité de prendre cela pour bon? Il était donc dans une sécurité qui tient du prodige. J'exhorte ceux qui en ont le talent à examiner cet endroit de Photius : ils y trouveront des plaies qui demandent la dextérité des meilleures mains, et qu'ils guériront peut-être par le secours des manuscrits comparés avec le texte de Philostrate.

(K) *Touchant le procès d'impiété qu'on lui fit; les uns disent qu'il fut condamné; les autres qu'il fut absous.*] Il fut accusé par Cléon comme un impie, pour avoir dit que le soleil est une masse de matière enflammée; et, malgré la protection de Périclès, il fut condamné au bannissement et à une amende de cinq talens. C'est ainsi que Sotion narrait la chose (146). Mais d'autres disaient que Thucydide le déféra et l'accusa, non-seulement d'impiété, mais aussi de trahison, et que l'accusé fut condamné à la mort par contumace (147). D'autres ont dit qu'il était dans la prison lorsqu'on prononça contre lui l'arrêt de mort. Ils ajoutaient que Périclès demanda aux juges : *Trouvez-vous qu'il ait commis quelque crime ?* et qu'ayant compris qu'on ne lui en imputait aucun, il dit : *Je suis son disciple : ne le perdez donc point, prévenus par des calomnies ; croyez-moi plutôt et redonnez lui la liberté.* Il obtint cela ; mais l'accusé conçut un si grand chagrin de ce procès, qu'il renonça à la vie (148). D'autres contaient qu'il fut mené devant les juges par Périclès, et que le chagrin l'avait tellement amaigri et abattu, qu'il avait beaucoup de peine à marcher ; de sorte qu'il fut absous, bien moins parce qu'on le trouva innocent, qu'à cause de la compassion qu'il excita (149). J'ai dit ailleurs (150) que Périclès ne trouva point de meilleur moyen de sauver ce philosophe, que de le faire sortir d'Athènes.

Notez un peu quatre choses : 1°. Les accusateurs d'Anaxagoras (151) étaient

(141) Philostr. *in* Vitâ Apollonii, *lib. I*, *cap. II. Je me sers de la Traduction de* Vigenère.

(142) Artus Thomas Sr. d'Embri, Annotat. sur la Vie d'Apollonius, *tom. I*, *pag.* 91.

(143) *Voyez ses paroles ci-dessus*, *citation* (138).

(144) Photius, Biblioth. *Cod. CCXLI*, *pag.* 1017.

(145) André Schottus.

(146) Sotion, *in* Successionibus Philosophorum, *apud* Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 12.

(147) Satyrus *in* Vitis, *apud* Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 12.

(148) Hermippus, *in* Vitis, *apud* Diog. Laërt. *lib. II*, *num.* 13.

(149) Hieronymus, *in sec. lib.* Commentar. varior. *apud* Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 12.

(150) *Dans la remarque* (M) *de l'article de* Périclès, *vers le milieu.*

(151) Cléon, *ou* Thucydide. *Voyez* Plutarque *dans la* Vie de Périclès, *pag.* 170, et 155.

des gens dont la faction était opposée aux intérêts de Périclès. Ce ne fut donc point par zèle de religion qu'ils persécutèrent ce philosophe : ce fut dans la vue de soutenir leur cabale, et d'affaiblir l'autorité de Périclès, en faisant tomber sur lui très-malignement les soupçons d'irréligion. Ils ne pouvaient mieux y réussir, qu'en accusant d'impiété Anaxagoras. C'est presque toujours le premier mobile de cette espèce de procès ; on se veut venger de quelqu'un ou se délivrer de quelque obstacle d'autorité et de fortune ; et l'on appelle à son aide les passions du peuple, par le faux semblant des intérêts du bon Dieu. 2°. Il n'est pas vrai que les délateurs d'Anaxagoras se soient fondés sur ce qu'il reconnaissait que l'entendement divin avait fabriqué le monde ; ils se fondèrent sur ce qu'en disant que le soleil était une pierre, il le dégradait de la qualité de dieu. Ce fut aussi le fondement de l'arrêt de condamnation (152). Disons donc que Vossius a fait une faute dans ces paroles : *Laërtii industria nobis ipsa Anaxagoræ verba conservavit. Sunt autem hujus modi :* Πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ· εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε. Omnia simul erant : deindè accessit mens, eaque composuit. *Quàm apertè hic opificem ab opificio distinguit ! Hoc ferre non potuêre Athenienses, ac* ἀθεότητα *vel* ἀσέβειαν *vocârunt* (153). On ne condamna point Anaxagoras précisément à cause de la distinction qu'il établissait entre Dieu et les ouvrages de Dieu, mais à cause qu'il n'enseignait pas comme les poëtes que le soleil fût tout ensemble l'ouvrage de Dieu et un dieu ; car, selon la loi des peuples, puisée dans les écrits des poëtes, le soleil était Apollon, fils de Jupiter, et l'une des plus grandes divinités. La faute de Vossius est toute semblable à celle que l'on ferait si l'on accusait l'inquisition d'avoir fait mourir un homme pour avoir dogmatisé qu'il n'y a que Dieu, l'auteur, le conservateur, le souverain maître de toutes choses, qui mérite le suprême culte de latrie ; et qu'aucune créature qui soit dans le paradis, ne mérite nos invocations et le culte de dulie.

(152) *Voyez* Josephe, *liv. II*, contre Appion, *p.* 1079, F. ; saint Cyrille, *liv. VI*, contre Julien.

(153) Vossius de Orig. et Progres. Idololatr., *lib. I*, *cap. I*, *pag.* 5.

Ce dogme contiendrait
et ce ne serait que pour l
l'on punirait un homm
manque. Un protestant n
mal fondé de dire qu'on
cet homme à cause du p
Disons néanmoins qu'Eu
de trouver étrange qu'A
été presque lapidé comm
nonobstant son orthodo
de l'existence d'un Dieu
monde ; dogme qu'il ava
premier de tous les Grec
δ' ἐστὶν ὡς οὗτος πρῶτος παρ'
θεολογήσας τὸν τρόπον, δό
ἄθεος εἶναι, ὅτι μὴ τὸν Ἡ
τὸν δὲ Ἡλίου ποιητὴν, μικρ
λευσθεὶς ἦλθε (154). *In q*
mirum illud est, qui p
Græcos eam theologiæ r
lerat, cum Atheniensibu
jam Solem, ac Solis ipsi
Deum statueret, atheum
ac propterea parùm abfui
iis lapidibus necaretur. (
est digne d'étonnement ;
c'est ma troisième remar
la peine à concevoir que d
aussi savante qu'Athène
sophe n'ait pu expliquer
sons de physique les p
astres, sans courir risq
N'est-ce pas un sort dé
d'avoir plus de lumières
superstitieux et conduit
têtés ? A quoi sert cett
de génie et de connaiss
lieu de telles gens ? Ne ti
lieu de crime ? N'expose-
mille diffamations, à m
Ne jouirait-on pas mie
modités de la vie, si l'
traîné par le torrent de l'
de la superstition ? Οἱ π
τοῦ Χριστοῦ κατὰ τὸ ἀνθρώπ
ραθέντες τὰ πράγματα θεωρ
ξαι, ὡς ἀσεβεῖς καὶ περίεργο
ἤχθησαν (155). *Qui ante C*
quòd ratione pro captu h
res plerasque contemplar
et arguere contenderint,
pii et curiosi ad judicu
sunt protracti. 4°. Je dis
lieu que l'on doit être c
procès aussi remarquab
d'Anaxagoras, où Péric

(154) Euseb. Præpar. Evan
cap. XIV, *pag.* 750, C.

(155) Justinus Martyr, Apol

homme d'Athènes, entra si n'ait pas été mieux connu des ens. Il y en a qui sur le point assurent tout le contraire de les autres nient. Cela ne fait l'honneur à l'antiquité.

blions pas un beau passage de On y suppose que le plus grand ux tâcha d'écraser Anaxagoras; s'il le manqua, et que la foudre, iée par Périclès, alla brûler un et pensa se rompre contre le ιν δύσουσιν, ἐπειδὰν τὸν κεραυνὸν ίσω. Κατεαγμέναι γάρ αὐτοῦ, καὶ μέναι εἰσὶ δύο ἀκτῖνες αἱ μέγισται, λοτιμότερον ἠκόντισα πρώην ἐπὶ ὴν Ἀναξαγόραν, ὃς ἔπειθε τοὺς μηδὲ ὅλως εἶναί τινας ἡμᾶς τοὺς λ' ἐκείνου μὲν διήμαρτον [ὑπερέσχε ῦ τὴν χεῖρα Περικλῆς,] ὁ δὲ κε- ὶς τὸ ἀνάκειον παρασκήψας, κατέφλεξε, καὶ αὐτὸς ὀλίγου τρίζει παρὰ τὴν πέτραν (156). *dabunt simul atque fulmen vero. Nam fracti sunt et re- pide duo radii ejus maximi, iper acriùs in sophistam A- am jacularer, qui suis fami- persuadebat, nullos esse nos vocamur. At ab illo aberravi; entâ manu Pericles eum pro- lmen verò in Castoris et Pol- plum detortum, tum illud tum ipsum ad saxum penè est tum.* Vossius, qui s'est con- dire que Jupiter lança la fou- re ce philosophe (157), a été : ce que M. Moréri débite agoras en fut écrasé. Il était urel de le croire; car on ne pas aisément qu'un coup de estiné à la ruine de quelqu'un point. Mais cela nous doit re à recourir aux originaux, s arrêter à des modernes qui rtent un fait qu'à l'égard des nces dont ils ont besoin. Vos- r exemple, qui n'avait que cet endroit-là de dire si Ju- ssit ou non, supprima la mo- le Lucien. Cette omission a iége pour M. Moréri; il au- éviter s'il eût simplement tra- tin de Vossius. Pourquoi fai- paraphraste? Lambert Bar- mmentant cet endroit de Lu- cien, assure qu'Anaxagoras fut accusé d'athéisme à cause du dogme de l'entendement premier moteur, etc. (158). C'est un mensonge qu'il a pris de Vossius et que j'ai déjà réfuté. Il dit aussi que l'on promit un talent à qui que ce fût qui tuerait ce philosophe (159). C'est confondre, ce me semble, Anaxagoras avec l'athée Diagoras. Enfin il compare, en matière d'orthodoxie, Anaxagoras avec Lucien, et se plaint de ce que Justin Martyr met Lucien entre les athées : *Anaxagoræ... non absimilis fuit Lucianus noster, quem immeritò* ἄθεον *vocat Justinus Martyr in oratione contra Græcos* (160). Sa comparaison est aussi fausse que sa plainte; mais voici la source de son erreur. Il avait lu dans Vossius : *Lucianus in Timone ait Jovem in Anaxagoræ caput..... sed Lucianum quid dico? Ecce Justinus Martyr oratione ad Græcos eum* ἄθεον *vocat* (161) : et il n'a point compris que cet *eum* se rapporte au philosophe Anaxagoras et non pas à Lucien.

(L) *Diogène Laërce, en rapportant un bon mot d'Anaxagoras, a commis une bévue de chronologie.*] Il dit qu'Anaxagoras, voyant le sépulcre de Mausole, s'écria : *C'est un monument de la conversion de l'or en pierres.* Je ne m'attache pas à une version littérale; mais voici le grec : Τάφος πολυτελὴς λελιθωμένης ἐστὶν οὐσίας εἴδωλον (162). *Monumentum pretiosum in lapides conversarum divitiarum imago est.* On peut croire qu'en effet il débita cette pensée en voyant quelque tombeau somptueux; mais ce ne fut pas en voyant celui de Mausole, car sa mort précéda de plusieurs olympiades la construction de ce monument : *Anaxagoras..... olymp.* LXXXVIII *mortuus est. Mausoli autem sepulchrum ante olymp.* CVII *conditum non est. Aut igitur hæc verba philosophus ille non dixit, aut aliâ certè occasione dixit : Mausoleum enim nunquàm vidit : quod ab illustratoribus Laërtii nondùm opinor observatum est. Verba sunt Joannis Pearsonii viri undecunquè doctis.*

cianus, *in* Timone, *pag.* 65, *tom. I*

ssius, de Philosoph. Sectis, *pag.* 27.

(158) Lambert. Barlæus, in Luciani Timon. *pag.* 62.

(159) *Id., ibid.*

(160) *Id., ibid., pag.* 63.

(161) Vossius, de Origine et Progressu Idolol., *lib. I, cap. I, pag.* 5.

(162) Diog. Laërtius, *lib. II, num.* 10.

simi, in libro de epistolis sancti Ignatii, pag. 9 secundæ partis; quibus ego assentior. Id ipsum observatum à Gisberto Cupero in antiquis numismatibus explicatis, viro elegantissimi ingenii (163).

(M) *La constance* d'Anaxagoras, *à la nouvelle de sa condamnation, et de la mort de ses fils, fut merveilleuse.*] Il dit sur la première nouvelle : *Il y a long-temps que la nature a prononcé son arrêt autant contre eux* (164) *que contre moi*; et sur la seconde: *Je savais bien que je les avais engendrés mortels* (165). Diogène Laërce insinue qu'il les perdit tous, et ajoute que, selon Démétrius Phaléréus, ses fils l'enterrèrent de leurs propres mains (166). Ce serait une contradiction entre les auteurs : mais on la pourrait lever, si l'on supposait que, depuis qu'il eut témoigné cette constance, il mit au monde d'autres enfans, ou qu'il ne fit cette réponse que sur la nouvelle que l'un de ses fils était mort. Cicéron emploie le nombre singulier : *Quem* (Anaxagoram) *ferunt nunciatâ morte filii, dixisse : « Sciebam me genuisse mortalem* (167). » Valère Maxime (168), Plutarque (169), et Simplicius (170) emploient le même nombre; mais Élien observe qu'Anaxagoras n'avait que deux fils, et qu'il prononça cette parole en apprenant la mort de tous deux (171). Notez qu'il reçut cette nouvelle en faisant une leçon de philosophie (172).

Mettons ici ce qu'il répondit à ses amis, qui lui demandaient à Lampsaque s'il voulait qu'après sa mort on le fit porter à Clazomène sa patrie : « Cela n'est pas nécessaire, *leur dit-il*, » le chemin des enfers n'est pas plus » long d'un lieu que d'un autre. » *Præclarè Anaxagoras, qui quùm Lampsaci moreretur, quærentibus amicis velletne Clazomenas in patriam, si quid ei accidisset, afferri, » Nihil necesse est*, inquit, *undiquè enim ad » inferos tantundem viæ est* (173). » Diogène Laërce suppose qu'il dit cela à quelqu'un qui se fâchait de mourir hors de sa patrie (174). Je me suis souvent étonné que les bons mots des anciens soient rapportés si diversement : j'en ai cherché la raison, et voici ce qui m'a paru de plus vraisemblable. Les lecteurs retiennent mieux le gros et le fond d'un fait que les circonstances : ils veulent donc le rapporter; ils suppléent le mieux qu'ils peuvent ce qu'ils en ont oublié; et comme les goûts sont différens, il arrive que les uns suppléent une chose, les autres une autre. Je ne dis rien des supplémens que l'on fait exprès pour ajuster mieux les choses au sujet qu'on traite. Ce sont des variations artificieuses et de mauvaise foi; je n'en parle pas. Ce que j'ai dit des lecteurs se doit étendre sur toutes sortes de gens. On falsifie encore plus ce que l'on a ouï dire que ce qu'on a lu.

(N) *Il discernait fort bien quelles conditions sont les plus heureuses.*] Il croyait que celles qui le paraissent le moins le sont le plus, et qu'il ne fallait pas chercher, parmi le gens riches et environnés d'honneurs, les personnes qui goûtent la félicité; mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'appliquent aux sciences sans ambition. Valère Maxime vous le dira mieux que moi : *Nec parùm prudenter Anaxagoras interroganti cuidam, quisnam esset beatus? « Nemo*, inquit, *ex his quos tu felices existimas : sed eum in illo numero reperies, qui à te ex miseris constare creditur. Non erit ille divitiis et honoribus abundans; sed aut exigui ruris, aut non ambitiosæ doctrinæ fidelis ac pertinax cultor, in secessu quàm in fronte beatior* (175).

(O) *On lui fit une épitaphe très-glorieuse. On alla même jusqu'à lui bâtir*

(163) Menag., in Diog. Laërt., *pag.* 77. *col.* 2.
(164) *C'est-à-dire, contre ses juges.*
(165) Diog. Laërtius, *lib. II*, *num.* 13.
(166) *Idem, ibid.*
(167) Cicero, Tuscul. Question., *lib. III*, *cap.* 24.
(168) Valer. Maximus, *lib. V*, *in fine.*
(169) Plutarchi Consol. ad Apollon., *pag.* 118; de cohib. Irâ, *pag.* 463; de Tranq. Animi, *pag.* 474. M. Ménage, in Laërt., *lib. II*, *num.* 13, *cite comme deux Traités de* Plutarque *celui de* cohibendâ Irâ, *et* περὶ ἀοργησίας.
(170) Simplic., in Epicteti Enchirid., *cap. XXII.*
(171) Ælianus, Var. Hist., *lib. III*, *cap. II.*
(172) Plut., de Consol. ad Apoll. *pag.* 118. Ælian., Var. Hist., *lib. III*, *cap. II.* Stobæus, Serm. *CVI.*
(173) Cicero, Tuscul. Question., *lib. I*, *cap.* 43.
(174) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 11.
(175) Valer. Maxim., *lib. VII*, *cap. II*, *num.* 9, *in Extern.*, *pag.* 644.

.] Élien et Diogène Laërce conservé cette épitaphe ; elle en ces deux vers :

ι, πλεῖστον ἀληθείας ἐπὶ τέρμα
ερήσας
ου κόσμου, κεῖται Ἀναξαγό-
ας (176).

s ille est, cui rerum patuêre recessus,
arcana poli, magnus Anaxagoras.

ıtant d'énergie dans ce disti-
ıe dans ces sept vers français,
a voulu donner un semblable

s, dônt tu vois ici la sépulture,
llé les yeux des aveugles mortels :
dant le respect que l'on doit aux
ucls,
du monde entier démontré la struc-
ure.
ı par mille écrits se rendit glorieux,
rit mesurant et la terre et les cieux,
tra l'abîme et perça les nuages (177).

Laërce ne parle point de l'au-
ıaxagoras ; c'est Élien qui en
ıtion (178). Il semble dire qu'on
ıonsacra deux : l'un, sous le
l'entendement ; l'autre, sous
de la vérité ; mais un fort sa-
tique (179) n'entend pas ainsi
ge : il le fait signifier que l'in-
n de l'autel était selon quel-
s à l'entendement, et selon
à la vérité. Aristote observe
habitans de Lampsaque conti-
à honorer Anaxagoras (180).
ıons qu'au temps de saint Au-
on faisait encore sonner bien
ıtorité de ce philosophe : *Quam
tem) si sensit Anaxagoras,
Deum esse vidit, mentemque
rit, non solùm nomen Anaxa-
uod propter litteratam vetusta-
nnes, ut militariter loquar,
ores libenter sufflant, nòs doc-
ıpientes non facit, sed ne ipsa
ejus cognitiò, quâ id verum
novit* (181).

*n n'est pas assuré qu'il ait tenu
dogme de la prédestination.*]
ıea, dit-on, à ce dogme très-
fortement (182), et le combattit dans ses ouvrages : mais il n'y a qu'Alexandre d'Aphrodisée qui l'assure ; et il le fait même d'un air à nous tenir en suspens, puisqu'il observe qu'Anaxagoras réfuta cette doctrine par engagement de dispute, et non par un choix prémédité, ou primitif. Il avait besoin de la combattre, pour soutenir un autre dogme ; c'est-à-dire, qu'ayant compris qu'en ne la combattant point, il ne pourrait pas se bien défendre contre ceux qui attaqueraient ce dogme, il écrivit contre le destin. Alexandre d'Aphrodisée remarque judicieusement qu'une telle circonstance rend douteuse la foi d'Anaxagoras. En effet, il y a bien peu de choses qu'un auteur ne fasse dans la chaleur de la dispute, pour ôter à ses adversaires les avantages qu'ils pourraient tirer, ou de son silence, ou de ses aveux. Il se contredira plutôt, il affirmera plutôt ce qu'il ne croit pas, que de souffrir qu'on se serve de ses propres armes contre lui-même. Quoi qu'il en soit, voici un passage de Gabriel Naudé : *Obtulit se tandem Alexander ex Aphrodisiade* (*), *facemque in his tenebris versanti prætulit, quamquam eo scrupulo injecto, quòd fide dignus Anaxagoras, dùm istud assereret, minimè fuerit, non quòd propositio ejusmodi vera non esset, verùm quia in alterius opinionis suæ defensionem, quam suscipere cogebatur, non autem ex solâ determinatâque voluntate adversùs fatum scribendi, illam protulisset* (183). Cet auteur venait de dire que les modernes, qui assurent qu'Anaxagoras était contraire à la prédestination, ne citent aucun ancien qui ait parlé de cela. Il avait dit aussi que Diogène Laërce, Cicéron, Galien, Plutarque, Origène, n'en ont fait nulle mention.

(Q) *Il est le premier philosophe qui ait publié des livres.*] Diogène Laërce le dit positivement : Πρῶτος δὲ Ἀναξαγόρας καὶ βιβλίον ἐξέδωκε συγγραφῆς. (184). Primus *autem Anaxagoras librum à se scriptum edidit* : mais,

ıog. Laërtius, *lib. II*, *num.* 15.
ıillet, Vie de Descartes, *tom. II*,

Æliani Var. Hist., *lib. VIII*, *cap.*

uhnius *in hunc locum Æliani.*
rist. Rhetoric., *lib. II*, *cap. XXIII*,

ıg. Epist. *XVI*, *pag.* 272.

(182) *Communi hominum opinioni de fato quantùm potuit reluctatus est.* Naudæus, de Fato et Vitæ Termino, *pag.* 20.

(*) *Lib.* de Fato, *cap. I*, *et lib.* de Animâ, *cap. ultim.*

(183) *Idem*, *ibid.*

(184) Diog. Laërtius, *lib. II*, *num.* 11.

comme il semble se déclarer en un autre lieu pour Phavorin, qui avait dit qu'Alcméon disciple de Pythagoras fut le premier qui écrivit sur la physique (185), il rend fort douteux son témoignage. Clément d'Alexandrie n'a rien décidé : il se contente de dire, que les uns attribuent à Alcméon le premier ouvrage qui ait été publié touchant la nature, et que les autres prétendent qu'Anaxagoras est le premier qui ait donné un livre au public (186). Ces deux opinions seraient fausses, si Thalès avait fait des livres, comme l'assure saint Augustin (187), et si la tradition des Grecs, rapportée par Suidas (188), était vraie; c'est que le philosophe Phérécydes fut le premier qui écrivit des ouvrages. Notez qu'Aristote observe que les écrits d'Anaxagoras sont postérieurs à ceux d'Empédocle, quoique celui-ci fût plus jeune qu'Anaxagoras (189).

(R) *Socrate.... ne fut pas content de la lecture de ses ouvrages : ce fut apparemment sa faute.*] Nous allons faire deux choses : l'abrégé de la plainte de Socrate, et puis quelques réflexions.

Ayant su, dit-il (190), *qu'on établissait dans un ouvrage d'Anaxagoras, qu'un entendement règle toutes choses, et les produit* (191), *je fus fort content de cette espèce de cause, et je me figurai qu'il en devait résulter que chaque être avait été conditionné et situé de la manière la plus excellente. J'espérai donc avec une extrême joie de trouver enfin dans ce livre d'Anaxagoras un maître qui m'enseignât les causes de chaque chose, qui m'apprît d'abord si la terre est ronde ou plate, et puis la raison de ce qu'il aurait déterminé; et comme je crus que cette raison aurait pour base l'idée de la plus haute perfection, j'espérai qu'il me montrerait que l'état où [...] terre est le meilleur qu'elle pût a[...] et que s'il la mettait au centre, il [...] poserait pourquoi cette situation é[...] la meilleure de toutes. Je me fixai [...] ne rechercher aucune autre espèce [...] cause, pourvu qu'il m'éclaircît bi[...] cela, et à demander seulement ensui[...] par rapport aux proportions de vites[...] et de révolution, etc., qui se trouven[...] entre le soleil, la lune et les autre[...] astres, quelle est la meilleure raison[...] pourquoi ces corps, et en qualité d'a[...]gens, et en qualité de patiens, sont c[...] qu'ils sont; car je n'eusse jamais p[...] m'imaginer qu'un philosophe, qui avai[...] dit qu'un entendement conduisait toutes ces choses, alléguerait aucune autre cause que de prouver que l'état o[...] elles se trouvent est le meilleur qu[...] puisse être. Je croyais aussi, qu'ay[...] expliqué par cette sorte de cause l[...] nature particulière de chaque corps[...] il expliquerait en général leur bi[...] commun. Plein de cette belle espéran[...]ce, je me portai avec la dernière ar[...]deur à la lecture de ses écrits, afin d[...] connaître bientôt ce qui est très-excel[...]lent et ce qui est très-mauvais; m[...] je trouvai que ce philosophe n'empl[...] point l'intelligence, ni aucune ca[...] de l'arrangement : il ramène tou[...] choses à l'air, à l'éther, à l'eau e[...] tels autres sujets impertinens, com[...] à leur origine* (192). *C'est comme [...] quelqu'un, après avoir dit que je f[...] par l'entendement tout ce que je fa[...] donnait ensuite la cause de mes actio[...] particulières, à peu près comme ce[...] Socrate est assis, parce que son co[...] est composé d'os et de nerfs, qui, [...] les règles de la mécanique, font q[...] peut plier et courber ses membres. [...] parle, parce que le mouvement de [...] langue agite l'air, et porte son i[...]pression jusqu'aux oreilles, etc. Un [...] homme oublierait la vraie cause; [...] voir que les Athéniens ayant j[...] qu'il valait mieux qu'ils me cond[...]nassent, j'ai trouvé qu'il valait mi[...]*

(185) Diog. Laërtius, *lib. VIII*, *num.* 83. *Voyez ci-dessus la citation* (*a*) *de l'article* ALCMÉON *de Crotone.*

(186) Clem. Alexand. Stromat., *lib. II*, *pag.* 308.

(187) *Ci-dessus*, *citation* (85).

(188) Suidas *in* Ἑκαταῖος.

(189) Aristot. Metaphys., *lib. I*, *cap. III*. *Voyez là-dessus le* Commentaire de Fonseca, *pag.* 218.

(190) Plato, *in* Phædone, *pag.* 72, *et seq.*

(191) Ὡς ἄρα νοῦς ἐςὶν ὁ διακοσμῶν τε καὶ πάντων αἴτιος. *Mentem omnia exornare, omniumque causam esse.* Plato, *in* Phædone, *pag.* 72.

(192) Ὁρῶ ἄνδρα τῷ μὲν νῷ οὐδὲν χ[...]μενον, οὐδέ τινας αἰτίας ἐπαιτιώμενο[...] τὸ διακοσμεῖν τὰ πράγματα, ἀέρα[...] καὶ αἰθέρας καὶ ὕδατα αἰτιώμενοι [...] ἄλλα πολλὰ καὶ ἄτοπα. *Hominem [...] mente nusquàm uti, ornatûsque rerum c[...] afferre nullas. Sed aëreas naturas et æth[...] aqueasque et talia multa absurda pro r[...] causis assignare.* Plato, *in* Phæd., *pag.* 73.

que je fusse ici assis, et qu'il était plus juste que je subisse la peine qu'ils ont ordonnée. Si quelqu'un m'objecte, que sans mes os et mes nerfs, etc., je ne pourrais pas exécuter ce que je veux, il aura raison; mais s'il prétend que je l'exécute, à cause de mes os et de mes nerfs, etc., et non par le choix de ce qui est le meilleur, moi, qu'il suppose agir par l'entendement, il y a dans son discours une grande absurdité (193).

Vous voyez là bien à découvert le goût de Socrate. Il avait abandonné l'étude de la physique, et s'était appliqué tout entier à la morale : c'est pourquoi il demandait que l'on expliquât toute la nature par des raisons morales, par les idées de l'ordre, par les idées de la perfection. J'oserai bien dire qu'il censurait mal à propos Anaxagoras. Tout philosophe qui a supposé une fois qu'un entendement a mû la matière et arrangé les parties de l'univers, n'est plus obligé de recourir à cette cause, quand il s'agit de donner raison de chaque effet de la nature. Il doit expliquer par l'action et la réaction des corps, par les qualités des élémens, par la figure des parties de la matière, etc., la végétation des plantes, les météores, la lumière, la pesanteur, l'opacité, la fluidité, etc. C'est ainsi qu'en usent les philosophes chrétiens, de quelque secte qu'ils soient. Les scolastiques ont un axiome, qu'il ne faut pas qu'un philosophe ait recours à Dieu, *non est philosophi recurrere ad Deum* : ils appellent ce recours l'asile de l'ignorance. Et en effet, que pourriez-vous dire de plus absurde, dans un ouvrage de physique, que ceci, *les pierres sont dures, le feu est chaud, le froid gèle les rivières, parce que Dieu l'a ainsi ordonné*. Les cartésiens même, qui font Dieu, non-seulement le premier moteur, mais aussi le moteur unique, continuel et perpétuel de la matière, ne se servent point de ses volontés et de son action, pour expliquer les effets du feu, les propriétés de l'aimant, les couleurs, les saveurs, etc.; ils ne considèrent que les causes secondes, le mouvement, la figure, la situation des petits corps. De façon que si la remarque de Clément Alexandrin, rapportée ci-dessus (194), n'était fondée que sur le discours de Socrate, elle serait très-injuste. Il faudrait pour la trouver légitime, que nous sussions, non pas qu'Anaxagoras expliquait beaucoup de choses sans faire mention de l'entendement divin, mais qu'il l'excluait nommément et formellement lorsqu'il expliquait une partie des phénomènes de la nature. Peut-être y avait-il dans ses écrits certains endroits, où il disait ce qu'Euripide son disciple a dit depuis : c'est que Dieu se mêle des grandes choses, et laisse faire les petites à la fortune (195) : comme si l'univers était semblable au tribunal des préteurs, *de minimis non curat prætor*. Nous avons vu ci-dessus (196) que ce philosophe attribuait quelques effets au hasard, quelques autres à la nécessité, etc., et qu'il n'appelait à son aide l'intelligence, que lorsqu'il ne pouvait pas faire voir comment la nécessité avait produit une chose (197). On peut supposer, en général, que son système n'était pas bien débrouillé ; qu'il ne l'avait, ni bien aplani, ni bien arrondi ; qu'il y avait laissé beaucoup de pièces mal agencées. Aristote nous insinue cela, lorsqu'il parle des physiciens qui ont les premiers reconnu deux causes, la matérielle et l'efficiente. Il les compare à des gens qui n'ont point appris l'art de se battre et qui ne laissent pas de bien blesser assez souvent. Ils le font sans suivre les règles; ces physiciens aussi ne possédaient pas la science de ce qu'ils disaient: Οὗτοι μὲν οὖν.... δυεῖν αἰτίαιν ἐφήψαντο.... τῆς τε ὕλης, καὶ τοῦ ὅθεν ἡ κίνησις· ἀμυδρῶς μέν τοι καὶ οὐδὲν σαφῶς, ἀλλ' οἷον ἐν ταῖς μάχαις οἱ ἀγύμναστοι ποιοῦσι. Καὶ γὰρ ἐκεῖνοι περιφερόμενοι, τύπτουσι πολλάκις καλὰς πληγάς· ἀλλ' οὔτε ἐκεῖνοι ἀπὸ ἐπιστήμης, οὔτε οὗτοι ἐοίκασιν εἰδόσι

(193) Πολλὴ ἂν καὶ μακρὰ ῥαθυμία εἴη τοῦ λόγου. *Negligens admodùm ac supina futura est hæc ejus oratio.* Plato, *in Phædone*, *pag.* 74, A.

(194) *Dans la remarque* (E), *citation* (91).

(195) Τῶν ἄγαν γὰρ ἅπτεται θεὸς, τὰ μικρὰ δ' εἰς τύχην ἀνεὶς ἐᾷ, κατὰ τὸν Εὐριπίδην. *Summa procurat modò Deus, inque fortunam minora rejicit, ut ait Euripides.* Plutarch. in Reipublicæ gerend. Præceptis, *pag.* 811, D.

(196) *Dans la remarque* (E), *citation* (94) *pag.* 37.

(197) *Ci-dessus, pag.* 36, *citation* (90).

λέγειν ἃ λέγουσι (198). *Atqui hi quidem.... duas causas attigerunt,.... materiam, et undè motus : obscurè tamen, et non clarè : sed quemadmodùm inexercitati in prœlio faciunt. Etenim illi circumeuntes, egregias plerumquè plagas infligunt. Sed nec illi ex scientiâ, nec isti videntur scire quid dicant.* Vous verrez ailleurs (199), qu'il y a des choses qu'Anaxagoras n'a point expliquées, et qu'il eût admises infailliblement, si quelqu'un lui en avait fait l'ouverture; et qu'enfin, en développant ses principes et ses pensées, on étalerait de fort beaux dogmes.

Je ne blâmerais point Socrate d'avoir souhaité une explication de l'univers toute telle qu'il l'indique : car qu'y aurait-il de plus beau, ou de plus curieux, que de savoir distinctement et dans le détail, pourquoi la perfection de la machine du monde a demandé que chaque planète eût la figure, la grandeur, la situation et la vitesse qu'elle a, et ainsi du reste? Mais cette science n'est pas faite pour le genre humain, et l'on était fort injuste de l'attendre d'Anaxagoras. A moins que d'avoir toute l'idée que Dieu a suivie en faisânt le monde, on ne pourrait point donner les explications que Socrate souhaitait. Tout ce que les plus grands philosophes peuvent dire là-dessus revient à ceci : que puisque la terre est ronde et située à une telle distance du soleil, cette figure et cette situation étaient requises pour la beauté et la symétrie de l'univers; l'auteur de cette vaste machine ayant une intelligence et une sagesse qui n'a point de bornes. Nous savons par-là en général, que tout va bien dans cette machine et que rien n'y manque; mais si nous entreprenions de faire voir pièce à pièce que tout est au meilleur état qui se puisse, nous en donnerions infailliblement de très-mauvaises raisons. Nous ferions comme un paysan, qui, sans avoir aucune idée d'une horloge, entreprendrait de prouver que la roue, qu'il en verrait par une fente, a dû être de telle épaisseur de telle grandeur, et posée précisément en ce lieu-là, vu que si elle eût eté plus petite, moins épaisse et située [illegible] autre lieu, il en serait arrivé de g[illegible] inconvéniens. Il jugerait de cett[illegible] chine comme un aveugle des coul[illegible] et sans doute, il raisonnerait pi[illegible] blement. Les philosophes ne sont [illegible] plus en état de juger de la machi[illegible] monde, que ce paysan de juger [illegible] grosse horloge. Ils n'en connaiss[illegible] qu'une petite portion, ils ignore[illegible] plan de l'ouvrier, ses vues, ses fi[illegible] la relation réciproque de toute[illegible] pièces. Alléguez à quelqu'un, qu[illegible] terre a dû être ronde, afin qu[illegible] tournât plus facilement sur son [illegible] tre, il vous répondra qu'il vaud[illegible] mieux qu'elle fût carrée, afin de t[illegible] ner plus lentement et de nous don[illegible] de plus longs jours. Que pourr[illegible] vous répondre de raisonnable, si v[illegible] étiez obligé d'articuler les embar[illegible] où l'univers tomberait, en cas q[illegible] Mercure fût plus grand et plus pro[illegible] de la terre? M. Newton, qui a déco[illegible] vert tant de beautés mathématiques [illegible] mécaniques dans les cieux, voudrai[illegible] il bien être caution, que si les chos[illegible] n'étaient point telles qu'il les suppo[illegible] ou quant aux grandeurs ou quant a[illegible] distances ou quant aux vitesses, l[illegible] monde serait un ouvrage irrégulier [illegible] mal construit, mal entendu? l'inte[illegible] ligence de Dieu n'est-elle pas infini[illegible] Il a donc les idées d'une infinité d[illegible] mondes différens les uns des autr[illegible] tous beaux, réguliers, mathémat[illegible] ques, au dernier degré. Croyez-vo[illegible] que d'une terre carrée et plus proc[illegible] de Saturne, il ne pourrait pas ti[illegible] des usages équivalens à ceux qu'il ti[illegible] de notre terre? Concluons que Socra[illegible] n'a point dû s'imaginer qu'Anaxag[illegible] ras lui prouverait par des raisons [illegible] détail, que l'état présent de chaq[illegible] chose est le meilleur où elle pût ê[illegible] Il n'y a que Dieu qui puisse prouv[illegible] cela de cette façon.

Comment ferions-nous ce que S[illegible] crate voulait à l'égard de la machi[illegible] du monde, nous qui ne le saurio[illegible] faire à l'égard de la machine d'un a[illegible] mal, après tant de dissections et t[illegible] de leçons d'anatomie qui nous o[illegible] appris le nombre, la situation, l'[illegible] sage, etc., de ses principaux organe[illegible] Par quelles raisons particulières pou[illegible] rait-on prouver que la perfection d[illegible] l'homme et celle de l'univers dema[illegible] dent que nos yeux, au nombre d[illegible]

(198) Aristoteles, Metaphys., *lib. I*, *cap. IV*, *pag.* 646, G.

(199) *Idem*, *ibid.*, *cap. VII*, *pag.* 651, C.

soient situés comme ils le sont,
ı six yeux placés autour de la
raient du désordre dans notre
et dans l'univers ? On peut rai-
lement prétendre, qu'afin de
: à l'homme six yeux autour de
, sans s'écarter néanmoins des
érales de la mécanique, il eût
ranger de telle sorte les autres
, que le corps de l'homme eût
né sur un autre plan et fût de-
ne autre espèce de machine :
ı ne saurait donner de cela au-
aisons particulières ; car tout
vous pourriez dire serait com-
ır des objections aussi vrai-
les que vos preuves. Il faut
à cette raison générale, la
le l'ouvrier est infinie ; l'ou-
t donc tel qu'il doit être. Le
us passe ; ceux qui veulent y
e se sauvent pas toujours du
(200).

e, nous pouvons prouver par
rs de Socrate, qu'il n'avait
disciple d'Anaxagoras ; car,
été, eût-il eu besoin d'ap-
l'un homme qui lisait les li-
ıaxagoras, que l'on y établis-
ıtendement pour la cause de
oses (201) ?

rate négligea l'astronomie... u'Anaxagoras, qui s'y était ent appliqué, s'égara beau-
in qu'on voie plus nettement
es de Socrate là-dessus, je
ai un peu au long les paroles
historien. « Il estoit d'avis
nployast quelque temps à l'as-
ie, afin de pouvoir connois-
lle heure il est aux estoilles,
jour du mois et en quelle
le l'année on est ; pour sça-
and il faut relever une sen-
durant la nuit, quand il est
s de se mettre sur la mer,
aire voyage ; et il disoit que
ouvoit apprendre facilement
ntretien des matelots, ou de
ii chassent de nuit. Mais de
pénétrer plus avant, jusqu'à
itre quels astres ne sont pas
me déclinaison ; de vouloir
ıer tous les différens mouve-
es planètes et sçavoir de com-
les sont esloignées de la terre,
» en combien de temps elles font leurs
» révolutions, quelles sont leurs in-
» fluences ; c'est de quoy il dissuadoit
» fortement : car ces sciences luy sem-
» bloient entièrement inutiles, non
» pas qu'il en fust ignorant, mais
» parce qu'elles demandent un hom-
» me tout entier, et le divertissent de
» plusieurs autres bonnes occupations.
» En un mot, il ne vouloit point qu'on
» recherchast trop curieusement l'ar-
» tifice admirable avec lequel les
» dieux ont disposé tout l'univers ;
» parce que c'est un secret que l'es-
» prit de l'homme ne peut compren-
» dre et que ce n'est pas faire une ac-
» tion agréable aux dieux, que de
» tascher à descouvrir ce qu'ils nous
» ont voulu cacher. Il tenoit de plus,
» qu'il y avoit danger de s'esgarer l'es-
» prit dans ces hautes spéculations,
» comme fit Anaxagore, qui se van-
» toit d'y estre fort entendu. Car en-
» seignant que le soleil estoit une
» mesme chose que le feu, il ne son-
» geoit pas que le feu n'éblouit point
» les yeux ; mais qu'il est impossible
» de soustenir l'esclat du soleil (202). »

Je ne rapporte point deux autres raisons que l'historien emploie contre ce dogme d'Anaxagoras : elles ne sont pas meilleures que la première, et ne méritent point autant d'attention que l'idée que Socrate se faisait des dieux. Il les croyait fort jaloux de leurs secrets et fort disposés à se fâcher contre les hommes qui voulaient porter jusque-là leur curiosité. Voici les expressions de Xénophon : Ὅλως δὲ τῶν οὐρανίων ᾗ ἕκαστα ὁ θεὸς μηχανᾶται, φροντιστὴν γίγνεσθαι ἀπέτρεπεν. Οὔτε γὰρ εὑρετὰ ἀνθρώποις αὐτὰ ἐνόμιζεν εἶναι, οὔτε χαρίζεσθαι θεοῖς ἂν ἡγεῖτο τὸν ζητοῦντα ἃ ἐκεῖνοι σαφηνίσαι οὐκ ἐβουλήθησαν (203.) *Ut una omnia complectar, cœlestium unumquodque quomodò Dii machinentur scrutari dehortabatur. Neque enim hominibus facile esse adinvenire : neque Diis eos facere grata arbitrabatur, qui ea quærant quæ ipsi Dii in promptu et manifesta esse noluerunt.* Notez qu'Aristote avait une opinion plus avantageuse de la Divinité : il ne nie pas que si elle était capable de jalousie, elle n'enviât prin-

oyez les Discours Anatomiques de
Lami, *médecin de Paris.*
ıto, *in* Phædone, *pag.* 72, *et* e.

(202) Xénophon, Choses mémorables de Socrate, *liv. IV, pag.* 384 *et suiv. Je me sers de la traduction de* Charpentier.

(203) Xénophon, Ἀπομν., *liv. IV, p.* 474.

cipalement à l'homme la plus sublime des sciences ; mais il nie ce que les poëtes affirmaient de la prétendue envie des dieux. Ses paroles sont très-remarquables : Εἰ δὲ λέγουσί τι οἱ ποιηταὶ, καὶ πέφυκε φθονεῖν τὸ θεῖον, ἐπὶ τούτου συμβῆναι μάλιστα εἰκὸς, καὶ δυστυχεῖς εἶναι πάντας τοὺς περιττούς. ἀλλ' οὔτε τὸ θεῖον φθονερὸν ἐνδέχεται εἶναι, ἀλλὰ κατὰ τὴν παροιμίαν πολλὰ ψεύδονται ἀοιδοί (204). *Quòd si aliquid poëtæ dicunt, et in naturam divinam cadit invidia, verisimile est hâc in re id maximè accidere et infelices esse eos omnes qui altiora se quærunt* (205). *Sed neque Divinitas invida esse potest, multaque, ut est in proverbio, mentiuntur poëtæ.*

(T) *Servius et Sidonius Apollinaris ont ignoré les opinions* d'Anaxagoras.] Le premier assure qu'il donnait le feu pour le principe de toutes choses (206) : c'est le confondre avec Héraclite. L'autre prétend que, comme Thalès, il établit l'eau pour le principe de tous les corps, et qu'il joignit à ce principe un entendement. C'est lui ôter la doctrine des *homœoméries*. Elle n'était pas inconnue à Sidonius Apollinaris ; mais il la donne sans raison au philosophe Anaximander. Il lui donne aussi la πανσπερμία, c'est-à-dire, que les semences de toutes choses étaient partout : doctrine qui appartenait au philosophe Anaxagoras. Elle appartenait aussi à Démocrite, comme Aristote l'a observé au chapitre IV du IIIe. livre de sa Physique :

. . . . Sed rebus inutile ponit (207)
Principium, dùm credit aquis subsistere mundum.
Hujus discipuli versa est sententia, dicens,
Principiis propriis semper res quasque creari,
Singula qui quosdam fontes decrevit habere
Æternum irriguos, ac rerum semine plenos.
Hunc etiam sequitur, qui gignere cuncta putabat
Hunc aërem, pariterque Deos sic autumat ortos.
Quartus Anaxagoras Thaletica dogmata servat :
Sed divinum animum sentit, qui fecerit orbem (208).

Le docte Savaron n'a pas remarqué ces bévues dans ses notes sur ce poëme de Sidonius Apollinaris.

ANAXANDRIDE, roi de Lacédémone, fils de Léon, est le seul homme de son pays qui ait eu deux femmes à la fois (*a*). Ce ne fut pas tant sa faute, que celle des éphores, qui voulurent l'obliger à répudier sa femme, à cause qu'elle était stérile, et à se marier à une autre, qui lui donnât des enfans. Comme il aimait fort sa femme (*b*), il protesta qu'il ne la répudierait point. Les éphores, le voyant ferme là-dessus, lui proposèrent d'épouser une autre femme, sans répudier la première, et lui firent entendre que, s'il ne prenait pas ce parti, il pourrait s'en trouver mal. Il accepta cette seconde proposition ; mais il ne voulut pas loger les deux femmes sous un même toit : il voulut avoir deux logis. La nouvelle épouse accoucha bientôt de Cléomènes : cette bonne fortune d'Anaxandride se répandit jusqu'à sa première femme ; elle devint grosse aussi. Les domestiques * de l'autre reine, fâchés de cela, répandirent cent médisances, et soutinrent que ce n'était qu'une feinte, et qu'on ne cherchait qu'à tromper le monde par la supposition d'un enfant. Cette médisance fit tant d'impression sur les éphores, que, lorsque le terme d'accoucher approcha,

(204) Aristoteles, Metaphys., *lib. I*, *cap. II*, *pag.* 644, E.

(205) *C'est ainsi que* Bessarion *traduit* περιττούς. Argyropyle *traduit*, qui hæc superflua quærunt. *Voyez* Fonseca *sur cet endroit d'Aristote*, *pag.* 130.

(206) Servius in Virgil. Eclog. *VI*, *vs.* 31.

(207) *C'est-à-dire*, Thalès.

(208) Sidon. Apollin. Carm. *XV*, *vs.* 81, *pag.* 151, 152.

(*a*) Pausan., *lib. III*, *pag.* 84.

(*b*) *Elle était fille de la sœur d'Anaxandride.*

* Joly, d'après les *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, dit que cette expression de *domestiques* est une traduction impropre du grec ou du latin, et qu'il fallait dire les *parens.*

mèrent des gardes à la
c), pour être assurés du
e ne fut nullement une
: la dame accoucha d'un
, que l'on nomma Do-
. Quelque temps après,
coucha de deux jumeaux;
'un fut ce brave roi Léo-
qui périt si glorieuse-
au passage des Thermo-
et l'autre eut nom Cléom-
(d). Le fils de la seconde
: n'avait presque pas le
mmun : Dorieus, au con-
surpassait en toutes cho-
personnes de son âge ;
oins on rejeta ses pré-
is, qui étaient que l'on
ins d'égard au droit d'aî-
u'au mérite. Cléomènes,
stant son indignité, suc-
la couronne (e) : les lois
s le voulaient ainsi, et on
serva. Anaxandride fut
vorisé de la fortune que
ses prédécesseurs à l'égard
géates; car les Lacédémo-
commencèrent à les vain-
s son règne (f), c'est-à-
environ la 60e. olym-
A). Plutarque nous a laissé
cueil des apophthègmes
andride parmi ceux des
moniens. Le Supplément
réri est ici tout plein de
(B).

pourrait traduire le grec d'Héro-
s sens : qu'ils furent eux-mêmes les
rs ou les gardes de la reine.

ïüs, dit Joly d'après les *Jugemens*;
ne faute. Ce mot n'a que trois syl-
orieus.

y en a qui disent que Léonidas et
otus naquirent de deux grossesses.

Herodoti, *lib. V*, *cap. XXXIX et*
Voyez aussi Pausanias, *lib. III*,

ausan., *ibid.* Herod., *libr. I*, *cap.*

(A) *Les Lacédémoniens commencèrent à vaincre les Tégéates sous son règne, c'est-à-dire, environ la* 60e. *olympiade.*] Les historiens observent que les Tégéates ne furent vaincus par les Lacédémoniens qu'après que ceux-ci eurent transporté dans leur ville les os d'Oreste qui étaient enterrés à Tégée. Cette translation se fit en la 58e. olympiade : *Priscorum autem testantur molem etiam Orestis suprema, cujus ossa olympiade quinquagesimâ et octavâ Tegeæ inventa à Spartanis oraculo monitis discimus impléssse longitudinem cubitorum septem* (1). On sait d'ailleurs que Cléomènes, fils et successeur d'Anaxandride, fut exhorté à faire la guerre à Polycrate, tyran de Samos (2), qui mourut misérablement la seconde année de la 64e. olympiade (3). Je ne remarque pas que Cléomènes régnait depuis assez long-temps, lorsque les descendans de Pisistrate furent obligés de sortir d'Athènes : ce qui arriva environ la 67e. olympiade (4). M. Moréri ne devait pas dire : *qu'on ne sait pas bien le temps auquel Anaxandride a vécu*; ni que les Éphores *l'obligèrent de répudier sa première femme*; ni que le fils aîné de cette première femme s'appelait *Dorcée*. Il fallait le nommer *Dorieüs*, ou *Doriée*. Je ne dis rien de ses fautes d'omission, quoiqu'elles ne soient pas petites. Je ne dois point passer sous silence qu'il est malaisé d'accorder Solin avec Hérodote à l'égard de la chronologie. Solin met la translation des os d'Oreste à la 58e. olympiade. Mais, selon Hérodote (5), les Lacédémoniens avaient déjà remporté plusieurs avantages sur ceux de Tégée depuis cette translation, lorsque Crésus rechercha leur amitié. Or, il la rechercha avant que de faire la guerre à Cyrus; et son expédition contre Cyrus tombe sur la fin de la 56e. olympiade (6) : comment donc accorderait-on la chronologie de Solin avec celle d'Hérodote ? Quoi qu'il en soit, M. Moréri ne devait pas dire qu'on ne sait pas le temps auquel

(1) Solinus, *cap. I*, *pag.* 9.
(2) Plutarch. *in* Apophth., *pag.* 223, C.
(3) Calvisius, *ad ann. mundi* 3428.
(4) *Idem*, *ad ann. mundi* 3440.
(5) *Lib. I*, *cap. LXVIII et LXIX.*
(6) *Vide* Calvisium *ad ann. mundi* 3398.

Anaxandride a régné; car ne lit-on pas dans Hérodote qu'il régna au temps de Crésus (7) ?

(B) *Le Supplément de Moréri est ici tout plein de bévues.*] Ajoutons aux trois fautes de Moréri, que nous venons d'indiquer, celles de son continuateur. En premier lieu, il n'est pas vrai qu'Anaxandride fût fils d'Eurycrate II : il était son petit-fils (8), et fils de Léon. En deuxième lieu, il n'est pas vrai qu'Anaxandride prît la ville de Tégée, avant que les os d'Oreste en eussent été tirés. Ce ne fut qu'après cette translation, que la fortune cessa de favoriser les Tégéates : comment donc se pourrait-il faire que leur ville capitale eût été prise avant que les os d'Oreste en eussent été transportés ? La prise de la ville capitale n'est-elle pas la ruine entière de cette sorte de petites républiques ? En troisième lieu, il n'est pas vrai que Glycas (9) entra dans Tégée à la suite du victorieux Anaxandride; il y alla comme l'on va en temps de paix aux villes de ses voisins. En quatrième lieu, ce ne fut point lui qui trouva le tombeau d'Oreste, et qui en retira les os : il rapporta seulement, lorsqu'il fut de retour à Lacédémone, qu'il croyait que le sépulcre d'Oreste était chez un forgeron de Tégée. Ce forgeron lui avait conté, qu'en faisant un puits à la cour de sa maison, il avait trouvé un tombeau de sept coudées, et reconnu, en l'ouvrant, que celui pour lequel on l'avait fait avait été de cette taille. Lychas conclut que c'était le tombeau d'Oreste, parce que l'oracle avait dit qu'on le trouverait à Tégée, dans un lieu où deux vents étaient chassés avec impétuosité, et où se voyait l'image d'un combat, et plaie sur plaie. Il appliqua ces choses aux soufflets, au marteau, et à l'enclume du forgeron. Il ne fit que tirer cette conjecture, et la communiquer à ses supérieurs, qui, sur cela, bannirent un criminel. Celui-ci se retira à Tégée, et prit à louage du forgeron l'endroit où le tombeau de sept coudées avait été découvert. Il en tira les os d'Oreste, et les transporta à La démone. En cinquième lieu, il faux que l'oracle eût dit que, p faire translation, *il fallait éloigner vents, le frappeur, et le frappé et la peste et la ruine des hommes.* Hé dote, cité dans le Supplément, ne point cela. En sixième lieu, il ne f lut pas *éloigner toutes ces choses,* a de trouver le tombeau d'Oreste; il n'était pas sous la forge, mais d une cour, où l'on avait voulu faire puits. En septième lieu, la *guerre cessa* point dès que les os de ce prin *eurent été inhumés* à Lacédémone. H rodote dit seulement que depuis c les Lacédémoniens eurent l'avant dans toutes les guerres qu'ils eur avec les habitans de Tégée : 'Α τούτου τοῦ χρόνου ὅκως ἐπειρῷατο ἀλ λων, πολλῷ κατυπέρτεροι τῷ πολ ἐγίνοντο οἱ Λακεδαιμόνιοι. *Quo ex te pore Lacedæmonii quoties cum Teg tibus congressi sunt, superiores exti re* (10). En huitième lieu, il n' donc pas vrai que ceux-ci *furent tièrement soumis aux Lacédémonie* tout aussitôt que les os d'Oreste eur été inhumés à Lacédémone. Et n vièmement, enfin, Plutarque n'a que faire d'être cité; car il ne rien de ce que porte l'article.

(7) Herod., *lib. I, cap LXVII.*

(8) Pausan., *lib. III, pag.* 83.

(9) *Il fallait dire* Lychas, *comme auparavant.* [*Les Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux* disent à leur tour qu'il fallait écrire *Lichas.*]

(10) Herod., *lib. I, cap. LXVIII.*

ANAXANDRIDE, poëte mique, natif de Camire (dans l'île de Rhodes, floris environ la 101[e]. olympiade (Il fut le premier, selon Suid qui amena sur la scène les av tures d'amour, et les disgrâ qui arrivent aux filles quand e se laissent ôter leur virginité Je croirais sans peine qu'on tendit jusqu'à la 100[e]. olympi à introduire des rôles aussi d ficiles à soutenir et à ménag que le sont ceux de sembla filles sur le théâtre; mais je saurais croire qu'on ait diff

(*a*) Πρῶτος ἔρωτας καὶ παρθένων φθ εἰσήγαγεν. *Primus amores, et stupra v num, introduxit in scenam.* Suidas.

e temps-là à mêler l'a-
ns les comédies. Anaxan-
ait un homme de belle
t de bonne mine : il
nd soin de ses cheveux,
billait magnifiquement ;
t une robe de pourpre à
d'or (*b*). Cet équipage ne
nullement son poëte. Il
tellement la pompe,
our qu'il devait lire un
dans Athènes, il se ren-
eval au lieu de l'assigna-
récita une partie de sa
cheval. Ces manières
vraisemblable ce qu'on
e lui : c'est qu'il se dépi-
trêmement lorsque ses
ne remportaient pas la
(*c*). Il ne faisait pas
les autres personnes de
étier : il ne retouchait
il ne corrigeait point ses
s, afin de les faire entrer
une autre fois sous une
re forme ; il les envoyait
, chez les *Francœurs* de
s-là, *le poivre et la can-*
). Cette humeur bourrue
ne contre les spectateurs
plusieurs belles comédies
ait faites. Il faut pour-
e son dépit ait assez sou-
dé à la tendresse pater-
uisqu'il ne vainquit que
(*e*), et que l'on trouve
plus de vingt de ses co-
(voyez dans les remar-
réflexion d'Athénée (C) : il en avait composé soixante-cinq (*f*). Les Athéniens le condamnèrent à mourir de faim, parce qu'il avait censuré leur gouvernement (D). Le poëte comique Alexandride n'est peut-être qu'une faute de copiste (E) : on pourrait donc peut-être substituer notre Anaxandride partout où l'on rencontre celui-là.

maeleon Heracleotes, *lib. VI*, de
, *apud* Athen., *libr. IX*, *pag.* 374.
: γὰρ μὴ νικῶν λαμβάνων ἔδω-
ν λιβανωτὸν κατατεμεῖν. *Victus*
ndus dabat, ut ex iis thuris invo-
.... Cham. Heracleotes, *libr. VI*,
diâ, *apud* Athen., *lib. IX*, *pag.*

yez la Ire. Épître *de* Boileau.
lem.

(*f*) *Idem.*

(A) *Natif de Camire* (1).] Suidas le dit comme Chamæléon ; mais il fait entendre que ce n'était point le sentiment de tous les auteurs. Il y avait partage : les uns voulaient qu'Anaxandride fût Colophonien, et les autres qu'il fût Rhodien.

(B) *Il florissait environ la* 101e. *olympiade.*] L'auteur anonyme des olympiades s'accorde en cela avec Suidas ; et comme ce dernier remarque qu'Anaxandride assista aux jeux de Philippe roi de Macédoine, il nous donne un fait qui établit cet âge d'Anaxandride. On sait d'ailleurs que ce poëte maltraita Platon (2), et que quelques-unes de ses comédies ont été citées par Aristote (3). Il faut donc qu'il ait vécu au temps que Suidas a marqué.

(C) *Voyez dans les remarques la réflexion d'Athénée sur le nombre de ses comédies.*] Ayant cité un vers du Térée d'Anaxandride (4), pièce qu'on n'estimait pas beaucoup, il prend occasion de rapporter ce que j'ai cité de Chamæléon, après quoi il demande, avec quelque sorte d'étonnement, d'où est venu que le Térée et d'autres semblables pièces du même auteur, qui n'avaient pas remporté l'honneur du triomphe, se sont conservées. Il aurait pu trouver la solution de cette difficulté dans les paroles mêmes de Chamæléon. Elles insinuent clairement qu'Anaxandride ne fit éclater contre ses pièces le dépit qu'il conce-

(1) Cham. Heracleot., *lib. VI*, de Comœdiâ, *apud* Athen., *liv. IX*, *pag.* 374.

(2) Diog. Laërt. *in* Platone, *liv. III*, *num.* 26, *edit.* 1692.

(3) Aristot. Rhetor., *lib. III*, *cap. XII.*

(4) Athen., *liv. IX*, *pag.* 373.

vait du jugement des spectateurs, que lorsqu'il fut vieux. Il avait donc laissé vivre plusieurs de ses comédies vaincues, pendant que les cheveux gris ne l'avaient pas encore jeté dans l'humeur chagrine. Πολλὰ ἔχοντα κομψῶς τῶν δραμάτων ἠφάνιζε, δυσκολαίνων τοῖς θεαταῖς διὰ τὸ γῆρας (5). *Spectatoribus iratus ob senilem morositatem elegantes multas fabulas è medio sustulit.*

(D) *Les Athéniens le condamnèrent à la mort, parce qu'il avait censuré leur gouvernement.*] Il s'était servi de ce vers dans l'une de ses comédies :

Ἡ πόλις ἐβούλεθ' ᾗ νόμων οὐδὲν μέλει :

c'est-à-dire :

La ville le voulait ainsi ; elle qui ne tient nul compte des lois.

Il n'avait fait que changer un mot à ces paroles d'Euripide :

Ἡ φύσις ἐβούλεθ' ᾗ νόμων οὐδὲν μέλει (6).

La nature, qui n'écoute point les lois, le voulait ainsi.

Voyez Eustratius sur le chapitre X^{e}. du VIe. et du VIIe. livre de la Morale d'Aristote. On prétend qu'Ovide a parlé de ce supplice d'Anaxandride, quand il a dit dans son poëme contre Ibis, v. 523,

Utque parum stabili qui carmine læsit Athenas,
Invisus pereas deficiente cibo.

(E) *Le poëte comique Alexandride n'est peut-être qu'une faute de copiste, etc.*] C'est le sentiment de Casaubon (7). Il se fonde sur ce que Suidas ne fait aucune mention d'Alexandride, et sur ce que la même pièce (8) qui est attribuée à Alexandride dans le XIe. livre d'Athénée (9), est citée sous le nom d'Anaxandride dans le XIVe. livre (10). Casaubon ajoute une troisième raison. Pollux, au chapitre VI du livre IX, cite l'*Anchise* d'Alexandride : or, il est certain qu'Anaxandride avait fait une pièce de ce nom : Athénée la cite a[u] chapitre XVIII du VIe. livre (11) Meursius est entièrement de l'avis d[e] Casaubon. Il veut que les deux ou tro[is] pièces de théâtre, qui sont données [à] Alexandride dans les éditions d'A[-]thénée, soient d'Anaxandride. Il veu[t] que l'on donne à ce dernier l'*Hélè[ne]* (12) et le *Pisandre* (13), qui paraissent dans Suidas, sous le nom d'Alexandride. Voyez la page 87 de son traité de l'île de Rhodes. Vossius embrasse le même sentiment (14). Sur ce pied-là, qui est assez vraisemblable, on aurait les citations d'une trentaine de pièces d'Anaxandride. Son *Thésée*, cité par Diogène Laërce (15), a été inconnu à Meursius. On est dans une semblable confusion à l'égard d'un Anaxandride de Delphes. Le scoliaste d'Euripide l'a cité (16), Ἀναξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant la peine qui fut imposée à Apollon de servir à gages Admétus, pour avoir tué le serpent Python. Plutarque le cite (17), Ἀλεξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant les sommes d'argent que Lysandre mit en dépôt au temple de Delphes. Il cite ailleurs (18) un Anaxandride touchant les temps où la prêtresse de Delphes rendait les oracles. Au commencement, elle ne les rendait qu'une fois l'an : long-temps après, elle les rendit une fois le mois. Il est très-problable qu'en ces deux endroits, Plutarque a cité le même auteur, et que cet auteur n'est point différent de celui du scoliaste d'Euripide. La question est de savoir si son nom est Alexandride ou Anaxandride. Vossius ne sait qu'en penser (19). Il faut, sans doute, attribuer à ce même Anaxandride l'ouvrage dont il est parlé dans le recueil de proverbes publié par André Schot sur le manuscrit du Vatican. L'ouvrage, dont ce recueil fait mention, a pour sujet les sacriléges commis au temple de Delphes : Περὶ τῶν συληθέντων ἐν Δελφοῖς ἀναθημάτων, *de Anathematis quæ sacrilegio Delphis fuêre sub-*

(5) *Id.*, *ibid. pag.* 374.
(6) Euripid., *vs.* 295, *inter incerta, in edit.* Barnesii.
(7) Casaub. in Athen., *lib. VI*, *cap. XVIII*, *pag.* 455.
(8) *Intitulée* Μελίλωτος.
(9) *Cap. II*, *pag.* 460.
(10) *Cap. XX*, *pag.* 654.
(11) *Pag.* 263.
(12) Suidas, *in* Ἀβέλτερος.
(13) *Idem*, *in* Ἀρεοπαγίτης.
(14) Vossius, de Poët. græcis, *pag.* 49.
(15) Diog. Laërt., *lib. III*, *num.* 26.
(16) *In* Alcestid. *initio*.
(17) Plutarchus, *in* Lysandro, *pag.* 443.
(18) Plut., in Quæst. Romanis, *pag.* 292.
(19) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 502.

avait été composé par un
qui s'appelait Anaxandride.
nté une histoire qui a donné
overbe grec, 'Ακρὸν λάϐε, καὶ
, prenez le haut, et vous
milieu. Consultez Vossius, à
o de ses historiens grecs.

HISE, prince troyen, Dardanus, et fils de Ca-, plut si fort à Vénus, s'apparut à lui sous la 'une belle nymphe, pour arer son amour. Elle lui son destin la contraignait s'offrir en mariage : elle qu'il la trouverait bien, et le conjura de la pré- à sa parenté, afin qu'on bientôt le contrat. An-épondit en fort galant que, puisqu'elle n'était ine déesse, rien n'était de l'empêcher de jouir r-le-champ (c). Il fut pris ; on se mit au lit, etc. oir, Anchise s'endormit ; réveil, il s'aperçut qu'il uché avec une déesse. Il ır de ne vivre pas long-près un tel coup (A) ; mais le rassura, et lui dit aurait un fils de lui, qui merait Énée ; qu'elle fe-urrir cet enfant par les es des bois, jusqu'à l'âge ans ; et qu'alors, elle le iettrait entre les mains. vertit qu'il prît bien garde vanter jamais d'avoir eu sance de Vénus, et que, arrivait de manquer de discrétion, il serait foudroyé de Jupiter (d). On prétend qu'Anchise n'eut pas la force de se taire sur cette bonne fortune (B), et qu'un jour, en buvant avec ses amis, ce secret lui échappa. La menace de Vénus eut son effet : il fut frappé d'un coup de foudre ; mais il n'en mourut pas (C). Les uns disent qu'il en perdit seulement la vue (D), les autres prétendent que la plaie ne se put jamais fermer (E). Il vécut, dit-on, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, et fut enterré sur le mont Ida (F), où son tombeau fut honoré par les bergers. Cette opinion est fort différente de celle de Virgile : car, selon ce poëte, la nuit que Troie fut prise, Énée chargea son père sur ses épaules (G), et le mit en lieu de sûreté ; et ce bon vieillard ne mourut que quand les Troyens, qui se joignirent à Énée, furent parvenus en Sicile, après une infinité de fatigues. Cette tendresse d'Énée pour son père, et le soin qu'il prit de sauver les dieux Pénates, sont le fondement du caractère qui le distingue des autres héros. Ce caractère consiste dans la piété (e). Il y en a qui disent qu'Anchise vécut jusqu'à ce que son fils fût arrivé en Italie, cette terre de promission, que les destinées lui avaient ordonné d'aller chercher au travers de mille périls (f). Caton, Denys d'Halicarnasse, et Strabon, embrassent ce sentiment (g). Au reste,

merus, Illiados, *lib.* XX, *vs.* 239.

ιειρήτην φιλότητος. *Imperitam ve-gressûs.* Homerus, *in* Hymno Ve-133.

ἐν φιλότητι μιγῆναι αὐτίκα νῦν. *ubi in amore misceas statim nunc.* in Hymno Veneris.

(d) *Idem, ibid.*

(e) Virgile *lui donne souvent l'épithète de* Pius Æneas.

(f) *Voyez, entre autres passages, le Ier. livre de l'*Énéide, *vers* 205 *et* 258.

(g) *Voyez la remarque* (F) *à la fin.*

l'amour de Vénus pour Anchise ne fut point une passion passagère : le premier accouchement ne la guérit pas ; elle donna un second fils à Anchise, comme le remarque Apollodore dans le IIIe. livre de sa Bibliothéque.

(A) *Il eut peur de ne vivre pas long-temps, après avoir couché avec Vénus.*] C'était une tradition, en ce temps-là, que les mortels qui couchaient avec des déesses n'étaient pas de longue vie. C'est pourquoi Anchise, ayant connu son aventure, supplia Vénus d'avoir compassion de lui :

Ἀλλά σε πρὸς Ζηνὸς γουνάζομαι αἰγιόχοιο
Μή με ζῶντ' ἀμενηνὸν ἐν ἀνθρώποισιν ἐάσῃς
Ναίειν· ἀλλ' ἐλέαιρ' ἐπεὶ οὐ βιοθάλμιος ἀνὴρ
Γίγνεται, ὅς τε θεαῖς εὐνάζεται ἀθανάτῃσι (1).

Verùm te per Jovem oro Ægidiferum,
Ne me viventem debilem inter homines sinas
Habitare, verùm miserere, quoniam non longævus
Vir est quisquis cum deabus concumbit immortalibus.

Il semble d'abord que cette pensée des anciens ne pouvait avoir aucun fondement ; car cette union intime d'un homme mortel avec les natures immortelles, ce mélange, cette confusion de principes, devait passer pour un germe d'immortalité, et non pas pour une cause de courte vie. Aussi voyons-nous que la cabale la plus raffinée a enseigné que les habitans des élémens réparent le malheur de leur destinée, qui les assujettit à rentrer dans le néant ; qu'ils le réparent, dis-je, *par l'alliance qu'ils peuvent contracter avec l'homme..... Ainsi une nymphe ou une sylphide devient immortelle et capable de la béatitude à laquelle nous aspirons quand elle est assez heureuse pour se marier à un sage ; et un gnome ou un sylphe cesse d'être mortel du moment qu'il épouse une de nos filles* (2). Mais si nous examinons la chose par toutes ses faces, nous trouverons une raison spécieuse de la crainte qu'eut Anchise, et de la maxime qu'il allégua. Les dieux, selon les idées des païens, étaient ja[l]
leur supériorité, et donnaie[nt]
ordre que l'homme n'oubliât p[as]
infériorité. Ils le devaient donc
de la jouissance des déesses,
faire comprendre que ce morc[eau]
tait pas pour lui. Ils devaient l[ui]
peur d'un châtiment exemplai[re]
qu'est celui d'une mort préc[oce]
cas qu'il goutât d'un plaisir d[e]
nature, qu'ils se voulaient ré[server]
Ils devaient non-seulement fai[re]
aux hommes qui auraient l'au[dace de]
tenter une déesse, mais aussi
mortel qui succomberait aux
rations d'amour que lui ferai[ent les]
déesses ; et lors même qu'il ser[ait per-]
suadé que ce n'étaient que d[es]
mes. Ne voyons-nous pas que
humaines condamnent au derni[er sup-]
plice les valets qui couchent [avec]
la femme ou avec la fille de leu[rs maî-]
tres ? Ils ont beau dire pour l[eur ex-]
cuse qu'ils ont long-temps rési[sté à la]
sollicitation, et qu'on leur a f[ait tant]
d'avances, et même tant de m[...]
qu'enfin ils n'ont pu se gara[ntir de]
ce piége, la justice ne laisse
les livrer au bourreau, en su[p-]
même que leur excuse est un f[ait cer-]
tain et indubitable. Les gazett[es]
ont appris, depuis peu de jo[urs]
que l'on a pendu à Paris un
pour un tel cas. Et comme
rêt public demande, en q[...]
rencontres, que la rigueur [...]
aille au delà de la justice, pa[rce que]
l'iniquité exercée contre un [particu-]
lier (4) est moins un mal, p[roprement]
ment parlant, que l'utilité p[ublique]
qui en résulte n'est un bien
crois pas que des juges, anim[és d'un]
zèle sévère pour la conservati[on de la]
pureté dans les familles, s'arr[êtent]
à l'apologie d'un laquais, fon[dée sur]
ce que la fille ou la femme d[...]
déguisée en servante, le ser[...]
trouver, etc. Il est utile que [les la-]
quais n'aient nulle grâce à e[...]
non pas même dans l'ignor[ance du]
fait ; car cela est propre à l[es tenir]
mieux en garde, et à ne leur f[aire en-]
visager qu'avec horreur le p[rétendu]
avantage d'être aimés. Cela p[eut]
servir de précaution contre
messes, contre les menaces,

(1) Homer., *in* Hymno Veneris, *vs.* 188.
(2) *Voyez le* Comte de Gabalis, *pag.* 54.
(3) *On écrit ceci au mois de juill[et]*
(4) *Voyez* Tacit. Ann., *l.* XXV,

u déguisement. S'ils se pro-
l'impunité, en cas d'une
travestie, ils l'espéreraient
ne simple séduction; et, s'ils
:d'échapper, en alléguant vé-
nt qu'on les avait sollicités,
nt bientôt l'audace de solli-
ır peu qu'ils vissent des dis-
à réussir. Il faut donc les te-
ainte le plus qu'il est possi-
qui ne compte point sur leur
s, n'a pas toutes les ressour-
saires. Or, comme on se fi-
lans le paganisme, que les
du plus haut rang sont plus
ıs des dieux qu'un laquais
dessous d'un grand seigneur,
t pas s'étonner que l'on ait
e la jurisprudence céleste ex-
ıchise à un châtiment, quoi-
ıt joui de Vénus qu'en la pre-
ır une femme.

n prétend qu'il n'eut pas la
se taire sur sa bonne fortu-
ıenace avait été pourtant bien
: .

ιεν ἐξείπῃς καὶ ἐπεύξεαι ἄφρονι
ιμῷ,
ντητι μιγῆναι εὐστεφάνῳ Κυθερείῃ,
ς χολωσάμενος βαλέει ψολόεντι
ιραυνῷ (5).

rem declaraveris, et te jactaveris
nenti animo
re mixtum esse cum benè coronatâ
ytheread,
s iratus feriet ardenti fulmine.

enture est un portrait que l'on
ıuvent. Les dames de la plus
olée, qui deviennent amou-
e leurs inférieurs, sont obli-
faire toutes les avances. Elles
un grand secret, et menacent
r terriblement l'indiscrétion;
ıdant le favori ne laisse pas,
e vin lui a un peu échauffé la
e jaser plus qu'il ne faut. Il
ne quelquefois si vain qu'il
op sans avoir bu. Rapportons
ırités sur l'indiscrétion d'An-
'ulminatus est Anchises, quia
Venere concubuisse jactabat.
: que dit Servius (6); et voici
dit Hygin : *Venus Anchisam*
:i (7) *filium amâsse, et cum*
eo concubuisse dicitur : procreavit Æneam, eique præcepit ne id apud homines enuntiaret. Quod Anchises inter sodales per vinum est elocutus. Ob id à Jove fulmine est ictus (8).

(C) *Jupiter le foudroya; mais il n'en mourut pas.*] Vénus ayant su qu'Anchise s'était vanté des faveurs qu'il avait obtenues d'elle, en fit ses plaintes à Jupiter, et obtint qu'il serait foudroyé; mais comme elle ne voulait point le perdre, et qu'elle n'espéra pas qu'il pût réchapper d'un coup de foudre, elle eut soin de détourner le coup : *Cùm inter æquales exultaret Anchises gloriatus traditur de concubitu Veneris, quòd cùm Jovi Venus questa esset emeruit ut in Anchisem fulmina mitterentur. Sed Venus eum cùm fulmine posse vidisset interimi, miserata juvenem in aliam partem detorsit. Anchises tamen afflatus igne cœlesti semper debilis vixit* (9). Voilà encore un original dont il se fait des copies dans tous les siècles. On se met en colère contre un galant indiscret : on est bien aise de lui faire sentir sa faute; mais on ne pousse pas les choses trop loin : on donne lieu au retour.

(D) *Il en perdit seulement la vue.*] C'est de Servius que l'on apprend qu'une exhalaison foudroyante aveugla Anchise, parce qu'il s'était vanté des faveurs que Vénus lui avait accordées : *Quòd cùm jactaret Anchises afflatus est fulmine, oculoque privatus est* (10). Le singulier *oculo* ne doit pas faire penser qu'il devint seulement borgne; car Servius, en un autre endroit (11), se sert de l'autorité de Théocrite pour nous apprendre que ce fut un véritable aveuglement.

(E) *Sa plaie ne se put jamais fermer.*] Il ne se plaint dans Virgile que d'une grande débilité que le coup de foudre lui avait causée :

Jam pridem invisus divis et inutilis annos
Demoror, ex quo me divûm pater atque hominum rex
Fulminis adflavit ventis, et contigit igni (12).

ner., *in* Hymno Vener. *sub fin. vs.* 287.
vius, in Æneid., *lib. II*, *vs.* 649.
in *eût mieux fait de lui donner Capys*
, et non pas Assaracus, qui était le
Capys.

(8) Hygin, *cap. XCIV.*
(9) Servius, in Æneid., *lib. II*, *vs.* 649.
(10) Servius *sur ces deux vers du I*er. *livre de l'Énéide :*
Tune, ille Æneas, quem Dardanio Anchisæ
Alma Venus Phrigii genuit Simoëntis ad undam?
vs. 617.
(11) In Æneid., *lib. II*, *vs.* 687.
(12) Virgil., Æneid., *lib. II*, *vs.* 647.

Je m'étonne que Scarron, qui a fait connaître, dans sa paraphrase burlesque de cet endroit de Virgile, qu'il n'ignorait pas la raison de cette disgrâce, ait usé d'une si grande retenue; il me semble que la matière était propre à devenir bien risible entre ses mains. Quoi qu'il en soit, voici sa version :

Vieil, cassé, mal propre à la guerre,
Je ne sers de rien sur la terre.
Spectre, qui n'ai plus que la voix,
J'y suis un inutile poids,
Depuis le temps que de son foudre
Jupin me voulut mettre en poudre;
Depuis le temps qu'il m'effraya,
Ce grand Dieu qui me giboya,
Par une vengeance secrète;
Mais je suis personne discrète,
Je n'en dirai point le sujet :
Suffit que j'aurais eu mon fait,
Sans Vénus qui sauva ma vie.
J'ai depuis eu cent fois envie
De m'aller pendre un beau matin,
Et finir mon chien de destin.

Si nous comparons ensemble un passage de Plutarque et un passage de Denys d'Halicarnasse, nous prouverons que le coup de foudre fit une plaie qui ne se ferma jamais. Plutarque dit quelque part (13) que si, d'un côté, le musc rend de bonne odeur les habits les plus déchirés, de l'autre, le pus d'un ulcère empuantit les étoffes les plus précieuses (14). Voilà sa pensée; mais, au lieu que je le fais parler en général, il s'attache à l'exemple particulier d'Anchise. *De dessous le riche et précieux habillement du duc Anchise*, dit-il, selon la version d'Amiot, *il sortait une boue de bien mauvaise odeur, ainsi que le dit le poëte :*

Son vestement, qui de fin lin esttoit,
Boue d'odeur puante dégouttoit.

Méziriac traduit ainsi, *l'ulcère d'Anchise jetoit une boue puante*,

Qui suppurant, sans cesse dégouttoit
Sur son habit, qui de fin lin estoit (15).

L'original porte,

Τοῦ δὲ Ἀγχίσου τὸ ῥάκος ἰχῶρα πονηρὸν ἐξεδίδου,
Μοτοῦ καταστάζοντα βύσσινον φάρος.

Or, comme, selon l'usage le plus commun, ῥάκος signifie des baillon[s]
lambeaux, il n'y a nulle ap[parence]
qu'il faille laisser un tel mot [dans le]
texte grec; c'est pourquoi un [savant]
critique met ἕλκος, *plaie, ulc[ère]*, [au]
lieu de ῥάκος (16). Les trad[ucteurs]
n'ont pas ignoré que Plutarq[ue rap-]
porte les paroles de quelque [poëte] ;
mais ce n'est pas assez : il faut [savoir]
de plus, de quel poëte sont [ces pa-]
roles. Méziriac nous l'apprend[(17) :]
il les a trouvées dans Denys [d'Hali-]
carnasse (18), qui rapporte d[es vers]
de Sophocle, dont le troisièm[e est le]
même que Plutarque cite :

Νῦν δ' ἐν πύλαισιν Αἰνείας ὁ τῆς [θεοῦ]
Πάρεσ' ἐπ' ὤμων πατέρ' ἔχων, [κεραυ-]
νίου
Μοτοῦ καταστάζοντα βύσσινον [φάρος.]

Je vois des-jà le fils de Cythérée,
Le bon Ænée, aux portes d'Ilion
Dessus son dos portant son père A[nchise,]
Qui du grand coup de foudre qu'[il receut,]
Garde la playe encore distillante
Sur le fin lin dont il est revestu.

Méziriac, qui est l'auteur de c[es vers]
français, a corrigé une faute a[u com-]
mencement du troisième vers [de So-]
phocle : au lieu de νώτου, qu['on lit]
dans toutes les éditions de Deny[s d'Ha-]
licarnasse, il a mis μοτοῦ. Il [n'y a]
rien là qui ne soit selon les rè[gles de]
la critique : la comparaison [des au-]
teurs, qui ont cité en divers [endroits]
un même passage, fait souven[t trou-]
ver la véritable leçon. Sylbu[rgius,]
qui a revu la version latine de [Denys]
d'Halicarnasse, faite par Sigi[smond]
Gelenius, a laissé en mauva[is état]
ce qui concerne le troisième v[ers de]
Sophocle. Voici la traduction [de ces]
trois vers :

Nunc in portâ est Æneas Deæ fili[us,]
Humeris bajulans patrem fulmina[tum,]
Terga amictum fluxâ veste byssin[â.]

On n'y trouve point cette pla[ie]
suppurée, et l'on y voit Anchis[e trem-]
pé au dos; c'est-à-dire, qu'on n['y voit]
pas ce que Sophocle y avait m[is, et]
qu'on y voit ce qu'il n'y ava[it point]
mis. Si les anciens écrivains reve[naient]
au monde, ils seraient bien é[tonnés]
de voir dans leurs livres tant d[e cho-]
ses auxquelles ils ne songèrent j[amais.]

(13) Plutarch. de Vitio et Virtute, *Oper. Mor. pag.* 100.

(14) *Je ne m'attache pas aux paroles, mais à la pensée de* Plutarque.

(15) Méziriac, Épîtres d'Ovide, *pag.* 671.

(16) *Là-même, pag.* 670.

(17) *Là-même, pag.* 671.

(18) Dion. Halicarn., *lib. I, cap.* X[...]
Ces vers de Sophocle *sont pris de son* [...]

'ut enterré sur le mont Ida.] s rapporte cela (19); mais ; est d'un tout autre senti-dit qu'Énée, allant en Si-icha dans la Laconie, et y x villes, et qu'Anchise étaut pied d'une montagne d'Ar-fut enterré; ce qui fut cause nontagne fut nommée *An*-20). Pausanias ajoute qu'on s débris d'un temple de Vé-ès de ce sépulcre d'Anchise, s habitans de Troie ne mon-n aucun lieu le tombeau de ırd. Étienne de Byzance veut ise ait été enterré dans une Thrace bâtie par Énée (21), ıt il cite un vieux scoliaste, Théon, qui avait débité cela. est du même sentiment, si qu'il dit que cette ville était Macédoine (22). Virgile a le bon homme jusques en Si-st là qu'il le fait mourir; c'est u'il conclut le long narré que ›s fit à Didon.

·epani me portus et illætabilis ora
Hic pelagi tot tempestatibus actus,
nitorem, omnis curæ casûsque leva-
men,
Anchisen. Hic me, pater optime,
essum
heu tantis nequicquam erepte peri-
lis (23)!

ervius, le tombeau d'Anchise r la montagne d'Éryce, pro-Drépanum (24). J'ai nommé rivains qui ont dit qu'Anchise ; en Italie : Caton (25), Denys arnasse (26) et Strabon (27) le tent.

l chargea son père sur ses épau- le mit en lieu de sûreté.] Les de Virgile sont assez belles ıériter d'être rapportées.

age, care pater, cervici imponere
nostræ;
ubibo humeris : nec me labor iste gra-
vabit (28).
. . . .
fatus, latos humeros subjectaque colla
Veste super, fulvique insternor pelle leonis,
Succedoque oneri. Dextræ se parvus Iülus
Implicuit, sequiturque patrem non passibus
æquis (29).
. . . .
Nunc omnes terrent auræ : sonus excitat
omnis
Suspensum, et pariter comitique onerique
timentem (30).

Les poëtes ont fort célébré cette action : elle le méritait bien. Ils ont même dit que les flammes la respectèrent, et que, de peur de faire du mal à un fils qui avait une si grande tendresse pour son père, elles se fendirent afin de laisser un espace libre à Énée (31).

:ustath., in Iliados *lib. XII*.
'ausan., *lib. VIII*, *pag.* 247.
teph. Byzant., *in* Αἴνεια.
Tzetzes in Lycophron.
Virgil. Æneïd., *lib. III*, *vs.* 707.
Servius, in Æneïd., *lib. I*, *vs.* 570.
Apud Servium, *ibidem*.
ıntiquit., *lib. I*, *cap. LXIV*.
Liv. *V*, *pag.* 158.
Virgil. Æneïd., *lib. II*, *vs.* 707.

(29) *Ibidem*, *vs.* 721.
(30) *Ibidem*, *vs.* 728.
(31) *Voyez-en les preuves dans le* Commentaire *de* La Cerda *sur cet endroit de* Virgile.

ANCILLON (David), ministre de l'église réformée de Metz, sa patrie (*a*), naquit le 17 de mars 1617. Il étudia *dès l'âge de neuf à dix ans* au collége des jésuites, qui était alors le seul à Metz *où l'on pût apprendre la belle littérature* (*b*), et il donna d'abord tant de belles espérances, que les principaux de la société *n'oublièrent rien pour lui faire goûter leur religion, et pour l'attacher à eux;* mais il leur résista vigoureusement, *et prit dès lors la résolution d'étudier en théologie* (*c*). Il était infatigable au travail (*d*); et il fallut employer souvent l'autorité paternelle pour interrompre ses lectures : car *il y avait de l'excès, et, si on peut le dire, de l'intempérance dans sa manière d'étudier* (*e*). Il alla à Genève, l'an 1633 (*f*), et y fit son cours de philosophie sous

(*a*) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 6.
(*b*) *Là même*, *pag.* 8.
(*c*) *Là même*, *pag.* 9.
(*d*) *Là même*, *pag.* 13.
(*e*) *Là même*, *pag.* 13 *et* 14.
(*f*) *Là même*, *pag.* 14.

M. du Pan (*g*), et ses études de théologie sous MM. Spanheim, Diodati, et Tronchin, qui l'aimèrent et l'estimèrent très-particulièrement (*h*). Il partit de Genève au mois d'avril 1641, et alla se présenter au synode de Charenton, pour y prendre le degré de ministre (*i*). Il fit admirer sa capacité à ses examinateurs, et sa modestie aux ministres de Paris (*k*); et toute cette assemblée fut si contente de lui, qu'elle lui donna *la plus considérable des églises qui fussent à pourvoir* (*l*). C'était celle de Meaux. Il y exerça son ministère, jusqu'à l'an 1653, avec toute la satisfaction imaginable. Il fut tendrement aimé de son troupeau. Il se maria très-avantageusement (A) : il s'acquit une réputation fort étendue par son savoir, par son éloquence, par sa vertu; et il fut même considéré des catholiques romains, avec beaucoup de distinction. Il fit voir encore avec plus d'éclat, et avec plus de succès, ses beaux talens, dans sa patrie, où il fut ministre, depuis l'an 1653, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Il se retira à Francfort, après ce funeste coup (*m*); et ayant prêché dans l'église française de Hanau, *toute l'assemblée en fut si édifiée, qu'elle demanda d'abord une convocation des chefs de famille, pour y proposer de le prier de leur accorder son ministère* . . . (*n*). *La propositio fut agréée* : on la lui fit faire pa des députés, *qui obtinrent tout c qu'ils souhaitèrent. Il commenç donc l'exercice de son ministèr dans cette église sur la fin* d l'année 1685 (*o*). Nous verro pourquoi il s'en retourna bientôt à Francfort (B), où il se serait fixé, si l'état de sa famille qui *était nombreuse*, ne l'eû obligé *d'aller dans un lieu où i pût l'établir* (*p*). Il choisit Berlin, et il reçut de S. A. E. d Brandebourg un accueil très-fa vorable (*q*). Il fut fait ministr de Berlin : il eut la joie de voi que son fils aîné fut établi *jug et directeur des Français q étaient* dans cette ville-là (*r*), e que son autre fils fut gratifi d'une pension, et entretenu l'académie de Francfort-sur-l'O der, et enfin ministre ordinai de la capitale (*s*). Il eut aussi l plaisir de voir son frère *étab juge de tous les Français q sont dans les états de Brand bourg* (C), et M. Cayart, s gendre, ingénieur de son Alte Électorale (*t*). Il jouit de c agrémens, et de plusieurs a tres, jusqu'à sa mort; et il fin sa course avec tous les sentime de piété qui conviennent à u véritable ministre de Jésus-Chri il la finit, dis-je, de cette m nière, à Berlin, le troisième septembre 1692, âgé de soixan et quinze ans (*u*). J'eusse pu fai

(*g*) Discours sur la Vie de M. Ancillon, pag. 18.
(*h*) *Là même*, pag. 20 et 21.
(*i*) *Là même*, pag. 31.
(*k*) *Là même*, pag. 35.
(*l*) *Là même*, pag. 36.
(*m*) *Là même*, pag. 352.
(*n*) *Là même*, pag. 353.
(*o*) *Là même*, pag. 354.
(*p*) *Là même*, pag. 366.
(*q*) *Là même*, pag. 372 et suiv.
(*r*) *Là même*, pag. 375.
(*s*) *Là même*, pag. 397.
(*t*) *Là même*, pag. 395.
(*u*) *Là même*, pag. 487.

ɛerais autrement, si je tra- ; sur des mémoires ma- ts. Je ne m'arrêterai qu'à :hoses, dont l'une regarde liothéque de feu M. An- et sa manière d'étudier et l'autre concerne les li- ı'il a donnés au public (E); ıant au reste, je dirai en ıl que le discours qu'on ıé sur sa vie le représente e une personne d'un mé- tout-à-fait extraordinaire. ı proprement parler l'idée ɔasteur accompli *. On l'y ;avant, éloquent, sage, , modeste, charitable, dis- nt la censure avec douceur, ɔc vigueur, selon l'exigence s; pratiquant ce qu'il prê- (y), occupé uniquement ɔnctions de son ministère sans se mêler, comme tant res, de ce qui n'est conve- qu'aux séculiers, ni tenir aison ouverte aux délateurs ıx nouvellistes (G). On ne it mieux connaître, que par t dont je parle ci-dessous,

l a pour titre, Discours sur la Vie de Ancillon, et ses dernières heures. *Il mprimé à Bâle, en* 1698, *et contient ges in*-12.

ɔusas nous apprend que ce portrait lon est une satire contre Jurieu.

Voyez touchant le désordre qu'il y a ɛer autrement, le même discours sur le M. Ancillon, *pag.* 175 *et suivan-*

et que *Georgin* ANCILLON, *un des principaux membres* de l'église de Metz, *a été aussi un des premiers de ses fondateurs, et de ses conducteurs* (*aa*).

(*z*) *Dans la remarque* (G) *de l'article* FERRI.

* Le défaut de désignation de temps et de lieu, où cette charge aurait été exercée, est un motif de douter du fait, dit Leclerc.

(*aa*) Discours sur la vie de M. Ancillon, *pag.* 7.

(A) *Il se maria très-avantageusement.*] La manière dont on ménagea cette affaire est fort curieuse: « Les principaux chefs de famille de » l'église de Meaux voyant que leur » ministre se distinguoit ainsi, et luy » entendant dire quelquefois qu'il » vouloit aller à Metz, pour voir son » père et ses parens, qu'il n'avoit » point vus depuis plusieurs années, » craignirent qu'on ne le leur enle- » vât. Ils cherchèrent mille expé- » diens pour s'en assurer long-temps » la jouissance; le plus sûr, à leur » avis, fut de le marier à un parti » riche, digne de lui, et qui eût son » bien dans le pays ou dans le voisi- » nage. Quelqu'un se souvint d'avoir » ouï dire que M. Ancillon ayant prê- » ché un dimanche matin à Charen- » ton, tout le monde généralement » luy applaudit; que M. Macaire sur- » tout, qui estoit un vieillard véné- » rable, d'une vertu et d'une piété » exemplaire, et possédant de grands » biens à Paris et aux environs de » Meaux, luy avoit donné mille bé- » nédictions et mille louanges, et » qu'il avoit dit assez haut à ceux qui » estoient assis dans le temple auprès » de lui, qu'*il n'avoit qu'une fille*, » *qui estoit son unique enfant, et*

» *qu'il aymoit tendrement; mais que* » *si cet homme-là*, en parlant de M. » Ancillon, *la lui venoit demander* » *en mariage, il la luy donneroit de* » *tout son cœur.* On alla luy deman- » der s'il estoit encore dans ce senti- » ment avantageux : il répondit qu'il » y estoit, et accompagna cette ré- » ponse de témoignages nouveaux » d'estime et d'affection pour M. An- » cillon ; de sorte que le mariage fut » conclu en l'année 1649, et con- » sommé peu de temps après. D. Ma- » rie Macaire, son épouse, estoit fort » jeune : elle n'avoit que quatorze » ans ; mais comme elle avoit, dans » cette grande jeunesse, toutes les » vertus naissantes, on verra à la » suite de ce discours qu'elle luy a » esté non-seulement un ayde à la » piété qui l'y a entretenu, un ayde » à la société qui la luy a rendue » agréable, mais aussi qu'elle luy a » esté un ayde à l'œconomie sur le- » quel il s'est reposé des soins de sa » famille (1). »

(B) *Il retourna bientôt à Francfort.*] Ses prédications *firent bientôt bruit à* Hanau (2). *Plusieurs personnes, qui avoient quitté l'assemblée françoise, pour quelque mécontentement qu'ils avoient reçu, y revinrent. Les professeurs en théologie, les ministres allemands et flamands assistèrent fréquemment à ses sermons.* Le comte de Hanau lui-même, *qu'on n'avoit jamais vu dans ce temple, eut la bonté d'y venir entendre M. Ancillon; on y venoit des lieux circonvoisins*, de Francfort *même...; des gens qui n'entendoient* point le françois *s'y rendoient en foule avec empressement*, et disoient qu'ils aimoient à le voir parler. *Indè iræ et lacrymæ. Cette distinction donna de la jalousie aux deux autres ministres; la nature, troublée par cette passion, oublia ses devoirs* (3). *Ils prirent ombrage des marques d'estime et d'affection qu'on donna à ce nouveau collègue; ils en eurent du chagrin; ils lui en donnèrent à lui-même par mille vexations qu'ils lui firent pour l'obliger à quitter volontairement un poste dont ils ne pouvoient le chasser. La vertu de* [...] *cillon fut une seconde fois* [...] *au combat. Au lieu que ces* [...] *rens* (4) *avoient témoigné de l'*[...] *sement à lui faire plaisir*, [...] *sembloit qu'ils souhaitassent* [...] *voir changer les pierres en pa*[...] *le soulager, tandis qu'il avoit e*[...] *leur ville comme étranger, ils* [...] *gnèrent de lui lorsqu'ils le vi*[...] *taché à leur troupeau; ils lui* [...] *rent mille mortifications, et* [...] *roient changé volontiers, s'ils* [...] *pu, les pains en pierres pour* [...] *ser, tant il leur estoit à charg*[...] *Cette conduite fit deux effet*[...] *considérables* (5) *: l'un, que* [...] *tholiques romains et les prof*[...] *firent un sujet de raillerie*; l'a[...] d'animer le peuple (6). *M. A*[...] *en avoit la faveur, et s'il avoi*[...] *s'en servir, peut-être eût-il pu* [...] *ter la mauvaise volonté de* [...] *vieux; mais, comme il ne croy*[...] *qu'un fidèle pasteur dût s'étab*[...] *faveur d'une division du trou*[...] *de ses ministres, que toute s*[...] *avoit esté ennemi des partis*, [...] *avoit déclamé contre les cabale*[...] *factions, il ne voulut pas pro*[...] *la disposition dans laquelle le* [...] *estoit à son égard, ni le laisse*[...] *Ayant donc fait toutes les te*[...] *que la charité et l'honnêteté lui* [...] *suggérées, pour ramener ces deu*[...] *mes à leur devoir, il prit la rés*[...] *de quitter Hanau, dès que ce* [...] *qu'il avoit regardé comme un* [...] *tranquille ou un port assuré d*[...] *quel il avoit esté jeté par la te*[...] *fut devenu pour lui un champ* [...] *taille, où il falloit combattre sa* [...] *se, et où sa patience, qui avo*[...] *soutenu plusieurs grandes épr*[...] *pouvoit être enfin vaincue, il* [...] *donna...* (7). *Il sortit donc de* [...] *sans bruit, lorsqu'on s'y atten*[...] *moins, ou plutôt il permit qu'o*[...] *rachât d'entre les mains de ses e*[...] *et de ses amis* (8). *Les uns*, [...] *nant, pour ainsi dire, d'une m*[...] *maltraitoient; les autres, le* [...]

(1) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 15 *et suiv.*
(2) *Là même, pag.* 354.
(3) *Là même, pag.* 356.
(4) *L'un était veuf de la sœur, et l'a*[...] *tuellement mari de la nièce de M.* [...] Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pa*[...]
(5) *Là même, pag.* 357.
(6) *Là même, pag.* 359.
(7) *Là même, pag.* 360.
(8) *Là même, pag.* 351.

» *l'autre main*, *faisoient des efforts* *pur le tirer de l'oppression où il estoit*, *les uns et les autres estoient prêts à* *venir aux prises*, *c'est-à-dire*, *à* *ire éclater la division et à voir qui* *mporteroit. Pour éviter ce scandale*, *sacrifia ses interests à la paix : il* *n alla sans qu'on le sût*, *de peur* *e ses amis voulant l'arrêter*, *ils n'al-* *massent un feu qui ne faisoit que cou-* *r*, *et qu'il vouloit éteindre.*

Je crois avoir dit quelque part (9) e la jalousie d'éloquence est des us fortes ; on ne voit que trop sou- nt les divisions scandaleuses qu'elle oduit. Les réflexions que l'on peut ire sur cela ne sont bonnes qu'à sup- imer. La matière est trop délicate trop odieuse. Je dirai seulement, s faire aucune allusion à des cas rticuliers, que dans cette affaire-là s peuples ne se conduisent pas avec ez de prudence ni avec assez de rité. Ils devraient choisir pour rs pasteurs toutes personnes d'un rite à peu près égal ; ou, si l'un ux surpassait notablement tous ses llègues, ils ne devraient pas faire later avec tant de pompe leur pré- ence. Ils n'ont nulle compassion r les faiblesses humaines ; ils cou- t en foule, très-impitoyablement, x sermons d'un prédicateur, et ils ssent presque vide l'auditoire de s les autres. Ils ménagent si peu témoignages de leur distinction, s cette imprudence peut passer pour principale cause de la discorde. st la semence de la zizanie : les sonnes sages n'on point cette indis- tion. Tous les auditeurs devraient ivre ce modèle ; mais comme l'on doit guère espérer que le peuple rde ce ménagement, le meilleur ti serait peut-être que ceux qui océdent aux élections évitassent l'i- alité trop visible des talens, et 'ils considérassent qu'en certaines ofessions bien des gens approuvent tte loi des Éphésiens, *qu'il n'y ait rre nous aucune personne qui excel- ; et si quelqu'un a cet avantage*, *s'il soit plutôt partout ailleurs que ns notre ville* (10). Cette loi fut con- mnée par Héraclite (11) ; mais c'é- tait un philosophe. Mettons ici une remarque qui a été faite par l'auteur du livre que j'ai déjà cité souvent. *M. Ancillon*, dit-il (12), *n'ayant aucun des défauts qu'on a remarqués être les sources ordinaires des divi- sions qui surviennent entre les minis- tres d'une même église*, *savoir* : 1°. *l'amour de ses propres sentimens*, *et le désir de les faire prévaloir ;* 2°. *l'a- mour de l'estime et de la gloire du monde ;* 3°. *l'amour de la domination ;* 4°. *l'amour de ses propres intérests ; et respectant d'ailleurs en M. Ferry* (13) *une vieillesse chenue et un mérite à l'épreuve d'un grand nombre d'années*, *il forçoit*, *pour ainsi dire*, *ce grand homme à demeurer tousjours constam- ment avec luy dans une ferme union.*

(C) *Il eut le plaisir de voir son frè- re* (14) *établi juge des Français de Brandebourg.*] « Emploi qu'il exerce » encore actuellement avec honneur ; » mais qui, tout pénible qu'il est, » ne l'occupe pas assez pour l'empê- » cher de donner au public, dans » les journaux de Berlin, diverses » pièces solides et judicieuses, qui » font voir la solidité et la vaste éten- » due de son savoir et de son éru- » dition (15). »

(D) *Je parlerai de sa bibliothèque et de sa manière d'étudier.*] Les ri- chesses qu'il acquit par son mariage l'ayant mis en état de satisfaire *à sa passion favorite* (16), *il achepta tous les livres capitaux que l'on peut ap- peler* les piliers d'une grande biblio- thèque, *tels que sont les Bibles les plus curieuses par l'édition ou par les notes*, *les différens Dictionnaires*, *les plus excellens Commentaires des livres de l'Écriture*, *les Ouvrages des Pères*, *les Collections ou Recueils des Conciles*, *les Histoires Ecclésias- tiques*, *et divers autres de même na- ture. Il en avoit choisi les plus belles*

(9) *Dans la remarque* (B) *de l'article* Atticus.

(10) *Voyez la citation suivante.*

(11) *Est apud Heraclitum physicum de prin- ipe Ephesiorum Hermodoro. Universos ait Ephesios esse morte multandos*, *quòd quùm civitate expellerent Hermodorum ità locuti sunt* : « *Nemo de nobis unus excellat ; sed si quis* » *extiterit*, *alio in loco*, *et apud alios sit.* » Cicero. Tusculan. Quæst., *lib. V*, *cap.* 36.

(12) Disc. sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 93.

(13) *Collègue de M. Ancillon à Metz.*

(14) *Il avait été un fameux avocat à Metz.*

(15) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 102, 392, 393.

(16) *Il disait quelquefois lui-même qu'il avait* la Bibliomanie, la maladie des livres. *Là même*, *pag.* 105.

éditions (17). *Il eut tousjours la même maxime à la suite, et en rendoit de bonnes raisons : le recit en seroit un peu long; mais voicy, en peu de mots, quelle en est au moins la substance. Il disoit qu'il est certain que moins les yeux ont de peine à lire un ouvrage, plus l'esprit a de liberté pour en juger. Que comme on y voit plus clair, et qu'on en remarque mieux les grâces et les défauts lorsqu'il est imprimé que lorsqu'il est écrit à la main, on y voit aussi plus clair quand il est imprimé en beau caractère et sur du beau papier, que quand il l'est sur du vilain et en mauvais caractères. Après avoir ainsi fait un bon fondement de bibliothéque, il l'a augmenté de tous les bons livres importans qui ont paru successivement à la suite. Il avoit le plaisir de la nouveauté, car ses amis de Paris, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse et de Genève, avec lesquels il entretenoit une exacte correspondance, les lui envoyoient dès qu'ils estoient exposés en vente. Le sentiment de ceux qui disent que les premières éditions sont les moindres, parce qu'elles ne servent qu'à mettre au net les ouvrages des auteurs, ne l'emportoient pas sur sa curiosité. Il savoit bien que le célèbre M. Ménage, doyen de Saint-Pierre d'Angers, parlant à M. Du Puy, dans l'Épître Dédicatoire de ses Origines de la Langue Françoise, luy dit qu'il a autrefois appris de luy que M. Loysel, célèbre advocat au parlement de Paris, avoit accoutumé de dire des premières éditions qu'elles ne servoient qu'à mettre au net les ouvrages des autheurs; que cet homme judicieux disoit cela avec beaucoup de vraysemblance de toutes sortes de livres; mais que c'est une vérité plus sûre et plus constante à l'égard des dictionnaires, qu'à l'égard de toutes autres sortes de livres. Il sçavoit bien que d'autres estimoient qu'on ne doit considérer les premières éditions des livres que comme des essays informes que ceux qui en sont autheurs proposent aux personnes de lettres, pour en apprendre les sentimens. Mais tout cela n'empéchoit pas qu'il n'eût le mesme empressement; et l'événement luy ayant fait voir ensuite qu'il risquoit peu de chose* (18), *il ne l'a point*
En effect, on a vu jusqu'à pr
d'autheurs pareils, à cet égar
dinal du Perron, qui, comme l
épargné ni peine, ni soin, n
pour ses ouvrages; qui les eyt
jours imprimer deux fois; la
re, pour en distribuer seulem
ques copies à des amis parti
sur lesquelles ils pussent fa
observations; la seconde, pou
ner au public dans la derni
dans laquelle il avoit résol
mettre, et qui, afin qu'ils n
pas divulgués contre son gr
première manière, n'y ait fa
ler que dans sa propre mais
avoit une imprimerie exprès.

La bibliothéque de M.
était « très-curieuse et très
» et il l'augmentoit tous le
» tout ce qui paroissoit de
» et d'important dans la r
» des lettres : de sorte qu'
» estoit devenue une des p
» qui fût entre les mains d'a
» ticulier du royaume. Les
» curieux ne manquoient
» voir en passant par la vill
» comme ce qui y estoit de
» re (19). » Dès qu'il vit le
des livres prétendus héréti
par l'archevêque de Paris, l
il mit à part tous les livr
suppression fut ordonnée (2
ont fait depuis sa biblioth
les pays étrangers (21);
ayant esté comme abandonné
ge, après la révocation de
Nantes, il ne luy en fût res
si ceux-là, qu'il avoit cach
sent esté à couvert de l'avidit
quelle on enleva les autres
avoit long-temps que les mo
ecclésiastiques de Metz et
circonvoisines convoitoient
théque de M. Ancillon (22)

(17) Disc. sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 77.

(18) *Voyez ci-dessous citation* (
* Leclerc traite cela de vieille f
dinal du Perron cependant ne p
faire ce que Bossuet a fait pour son
de la doctrine de l'Église catholiqu
Manuel du libraire, par M. Br
Bossuet), et ce que, de nos jo
Châteaubriand a fait pour les *Marty*

(19) Discours sur la Vie de M
pag. 102, 103.

(20) *Là même, pag.* 328.

(21) *Là même, pag.* 383.

(22) *Là même, pag.* 342.

é et précipité leur fournit un
texte pour se l'approprier ;
uns proposèrent de l'acheter
t d'autres demandèrent qu'on
en détail ; mais les uns ni
n'avoient point intention d'en
le prix ; ils ne cherchoient
oyens de s'en emparer. L'ex-
es derniers fut suivi, comme
re à favoriser cet injuste des-
foule d'ecclésiastiques de
s vint fondre de toutes parts
belle et riche bibliothéque,
esté composée avec plaisir et
pendant quarante ans, et
sistoit qu'en livres rares et
la curiosité des plus savans
Ils en firent des tas ou des
, et donnèrent quelqu'argent
à une jeune fille de douze
ans, qui les regardoit, afin
sent dire qu'ils en avoient
rix. M. Ancillon vit ainsi
e précieux amas qu'il avoit
lans lequel il avoit placé son
n et, pour ainsi dire, son
eur. Notez que la perte de
iothéque entraîna celle d'une
e lettres que l'on voulait pu-
), et que M. Ancillon avait
quantité d'habiles gens. On
principalement à cet usage
M. Daillé, son intime ami
i avait écrites. Quel dom-

ut fournir plusieurs sujets de
ns; car n'est-ce pas une chose
bre que de voir qu'il ne faut
r pour défaire ce qui a été
mille soins, mille peines et
enses pendant plusieurs an-
st-ce pas un sort déplorable
e exposé à perdre dans un
ce que l'on avait acquis à la
ar des voies innocentes, et que
it préparé comme une source
lle et perpétuelle d'un plaisir
time, et d'une instruction
Se voir séparé tout d'un coup
finité de volumes que l'on
semblés si soigneusement, et
faisait ses délices, n'est-ce
lure et cruelle fatalité? Notre
e consolerait plus aisément

s'ils devenaient la proie des flammes; mais, sans une grâce particulière de Dieu, elle ne peut digérer qu'ils soient le butin d'un injuste possesseur, à qui ils ne coûtent que la peine de les faire transporter chez lui. Le triumvirat, qui dépossédait de leurs terres ceux qui les avaient cultivées toute leur vie, et qui les donnait à des gens qui n'avaient rien contribué à les mettre en bon état, ne causait point une douleur aussi sensible que l'a été celle des savans qui ont vu dissiper leurs bibliothéques, et tomber entre les mains d'un persécuteur digne de haine s'il agissait contre sa conscience, digne de pitié si sa fausse dévotion lui persuadait que c'était rendre un service à Dieu.

Impius hæc tam culta novalia miles habebit?
Barbarus has segetes (25)?

disaient ces bonnes gens d'Italie, qui se voyaient obligés de céder leur patrimoine aux soldats des triumvirs :

En queis consevimus agros!
Insere nunc, Melibæe, pyros, pone ordine vites (26)!
. . . .
Vivi pervenimus, advena nostri,
(Quod nunquam veriti sumus), ut possessor agelli
Diceret: Hæc mea sunt, veteres migrate coloni (27).

M. Ancillon et plusieurs autres ont pu adapter à leur fortune la plupart de ces expressions. Il vaudrait peut-être mieux n'aimer rien que de mettre son affection à une bibliothéque, lorsqu'on doit être réduit à l'apostropher ainsi :

Nuper sollicitum quæ mihi tædium,
Nunc desiderium, curaque non levis (28).

Mais perdons, s'il est possible, le souvenir de la malheureuse et funeste révocation de l'édit de Nantes, qui a été accompagnée de tant d'injustices. Jetons plutôt la vue sur des objets qui n'excitent pas le tumulte des passions. Louez avec moi le bon goût de cet habile théologien. Il voulait la première édition des livres, quoiqu'il y eût beaucoup d'apparence qu'on les réimprimerait avec des augmentations et

cours sur la Vie de M. Ancillon,

ne se donnaient, au lieu des titres le monsieur, que celui de mon cher même.

(25) Virgil. Eclog. *I*, *vs.* 71.
(26) *Idem*, *ibid.* *vs.* 73, 74.
(27) *Idem*, Eclog. *IX*, *vs.* 2.
(28) Horat. Od. *XIV*, *lib I*, *vs.* 17.

avec des corrections (29). C'est l'entendre cela : c'est ce que l'on peut nommer amour des livres, avidité d'instruction ; mais ceux qui attendent tranquillement à acheter un ouvrage qu'il ait été réimprimé, font bien paraître qu'ils sont résignés à leur ignorance, et qu'ils aiment mieux l'épargne de quelques pistoles, que l'acquisition de la doctrine. Je parle de ceux, et le nombre en est fort grand, qui sont, d'un côté, persuadés qu'un livre nouveau leur apprendra mille choses, et qui d'ailleurs, ayant le moyen de l'acheter, diffèrent pourtant cet achat, parce qu'ils ont ouï dire qu'il se fera ou de meilleures éditions, ou de moins chères. On ne saurait assez blâmer cette patience : c'est un morne et froid acquiescement à la privation du savoir. M. Bigot me disait un jour qu'un homme de Rouen, qui s'appliquait à l'étude généalogique, aurait bien voulu profiter des ouvrages du père Anselme; mais pourtant il ne les achetait pas : il se réservait pour la seconde édition, qui n'est jamais venue, et apparemment cet homme est mort sans avoir pu satisfaire sa curiosité. M. Bigot lui représenta plus d'une fois qu'il vaut beaucoup mieux avoir les deux éditions d'un livre, que se priver du profit que la lecture de la première peut apporter, et qu'on juge mal du prix des choses, si l'on préfère trois ou quatre écus à ce profit-là. Ceux qui peuvent faire quelque dépense ne sauraient être mieux conseillés que de se pourvoir des premières éditions. J'avoue que celles qu'on fait dans les pays étrangers ne coûtent pas tant : mais sont-elles bien fidèles? n'y change-t-on rien ? n'y ajoute-t-on rien ? L'abbé de la Roque ne s'est-il pas plaint publiquement (30) que les imprimeurs de Hollande avaient corrompu son livre ? On m'a assuré, depuis peu de jours, que l'histoire de Davila et celle de Strada, imprimées dans les Pays-Bas, ne sont point conformes aux éditions d'Italie, les libraires de Flandre ayant supprimé ou altéré certaines choses, par complaisance pour des
familles illustres. On me dira que l'au
teur corrige des fautes dans la seconde
édition : j'en conviens; mais ce ne
sont pas toujours des fautes réelles :
ce sont des changemens qu'il sacrifie
à des raisons de prudence, à son re-
pos, à l'injustice de ses censeurs trop
puissans. La seconde édition que Mé-
zerai fit de son abrégé chronologique
est plus correcte ; il en ôta des faus-
setés ; mais il en ôta aussi des vérités
qui avaient déplu ; et c'est pourquoi
les curieux s'empressent à trouver l'é-
dition in-4°, qui est la première, et
la paient un gros prix. Je ne dis rien
du profit que l'on peut faire en com-
parant les éditions. Il est si grand,
lorsque c'est un habile homme qui a
exactement revu son ouvrage, qu'il
mérite que l'on garde son coup d'essai.
Tout ceci vous fera comprendre qu
M. Ancillon s'entendait bien en bi
bliothéque.

Parlons maintenant de sa méthod
d'étudier. *Il ne perdoit aucun mome
en des études vaines et inutiles. Il l
soit, à la vérité, toutes sortes de l
vres, même les anciens et les nouveau
romans. Il n'y en avoit aucun, do
il ne crût qu'on pouvoit faire quelq
profit : il disoit souvent ces parol
qu'on attribue à Virgile :* aurum
stercore Ennii colligo (31). On trou
disoit-il aussi quelquefois, dans ce
tains auteurs négligés, des choses si
gulières qu'on ne trouve point a
leurs ; et ne fût-ce que du style, on
trouve toujours quelque chose à pre
dre. *Mais il ne s'y appliquoit pas,
ne s'attachoit proprement qu'aux o
vrages importans, qu'aux choses
rieuses.... Il mettoit une immense d
férence entre la lecture des livres q
ne voyoit, comme luy-même le diso
que pour ne rien ignorer, et la lect
de ceux qui estoient utiles à sa p
fession. Il ne lisoit les uns qu'
seule fois, et en courant,* perfunctor
et comme dit le proverbe latin, sit
canis ad Nilum bibens et fugiens ; *m
il lisoit les autres avec soin et avec
plication. Il les lisoit plusieurs fo
la première, disoit-il, ne servoit q
luy donner une idée générale du suj
et la seconde luy en faisoit remarq
les beautez.* Les indices, que d'aut

(29) *Il trouva souvent que cette apparence fut sans effet. Voyez ci-dessus citation* (18).

(30) *Dans une préface de son* Journal des Savans. *Voyez aussi la remarque* (F) *de l'article* Pellisson, *vers la fin.*

(31) Discours sur la Vie de M. Ancill *pag.* 107.

hommes ont *appellés* l'âme des *luy estoient entièrement inuti-* *ce qu'il les lisoit avec assez* *ation et assez souvent pour* *un ouvrage, et que d'ailleurs* *une mémoire fort fidèle, et en* *er une mémoire locale très-* *aux gens de lettres. Il les* *ctement; et jusqu'au titre, au* *'imprimeur, au lieu et à l'an-* *impression, tout avoit à son* *usage. Il barroit les livres en* *, et mettoit à la marge des* *à d'autres autheurs, qui* *aité les mêmes matières, ou* *nt dit des choses qui se rap-* *à celles qu'il lisoit....* (32). *oit quelquefois de lecture,* *gement luy tenoit lieu de re-* *l ne s'occupoit pas toujours à* *vres d'un bout à l'autre; il* *quelquefois des matières à* *alors, il consultoit les au-* *les avoient traitées. Il voyoit* *a même chose dans différens* *; mais cela ne le dégoûtoit* *contraire, il disoit que c'es-* *ue autant de nouvelles cou-* *uleurs qui formoient l'idée* *it conçue, qui la mettoient* *entière perfection. La mul-* *autheurs qu'il consultoit es-* *qu'on voyoit ordinairement* *e table, qui estoit au milieu de* *e, et sur laquelle il travailloit,* *gée de livres la pluspart ou-*). *Le célèbre Fra-Paolo,* *ens de parler, estudioit aussi* *manière : il ne discontinuoit* *me nous l'apprend l'exact et* *theur de sa Vie, jusques à* *ût tout vu; c'est-à-dire, jus-* *qu'il eût fait la confronta-* *autheurs, des lieux, des* *des opinions : à quoy il s'o-* *, pour n'avoir plus d'occa-* *louter, et de repenser à une* *se; et pour pouvoir prendre* *s'assurer à cette seule fois,* *'on le pouvoit naturellement.* *ainsi que M. Ancillon étu-* *quefois, et on luy a entendu* *endre les mêmes raisons de* *cette manière d'étudier qu'il pratiquoit. Comme il lisoit beaucoup, il trouvoit beaucoup de choses dignes de remarque; et quoy qu'il eût une mémoire admirable, il avoit des livres dans lesquels il recueilloit ce qu'il trouvoit de plus considérable. Il sçavoit bien qu'un Govean, par exemple, qui ne vouloit pas même qu'il y eût d'écritoire dans la chambre où il étudioit; qu'un Saumaise, qu'un Ménage, et que plusieurs autres grands hommes, ont condamné les collections; que bien loin qu'ils ayent considéré ces recueils comme des aydes qui soulagent les gens, et qui facilitent l'acquisition des sciences, ils les ont au contraire regardés comme des obstacles qui interrompent le cours de la lecture et de la méditation, et qui en font perdre infailliblement le fruict : mais il estimoit que, comme, par un malheur attaché au siècle dans lequel nous vivons, il ne suffit pas de sçavoir à plein fond les choses, leurs résolutions, et les fondemens de toutes leurs raisons, si on n'allègue des authoritez, et si on ne cite des textes exprès, il estoit nécessaire d'avoir un livre qui fût comme une veine, ou un filet d'eau, qui conduisît sûrement à la source, d'autant plus qu'ayant à parler en public devant certaines gens, qui estoient plutôt ses espions que ses auditeurs, et qui luy demandoient souvent des authoritez et des preuves de ce qu'il avoit avancé; il estoit en quelque sorte nécessaire qu'il eût un répertoire qui soulageât sa mémoire, et qui le dispensât de chercher longtemps ce dont il pouvoit avoir besoin, selon les différentes conjonctures où il se trouvoit.* Voilà des choses, ce me semble, dont plusieurs lecteurs pourront tirer du profit. Nous parlerons ci-dessus (34) de son assiduité à l'étude.

(E) *Les livres qu'il a donnés au public.*] Il fit imprimer à Sedan un volume in-4°., *en l'année* 1657, *dans lequel toute la matière des traditions est amplement et solidement examinée* (35). C'est la *Relation fidèle de tout ce qui s'était* passé dans la conférence qu'il avait eue avec M. de Beda-

nême, pag. 109.
ν μεταβολὴ εἶδος ἐστὶν ἀναπαύ-

ure sur la Vie de M. Ancillon,

(34) *Dans la remarque* (F).

(35) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 218.

cier, *docteur de Sorbonne*, *évêque d'Auguste*, *et suffragant de M. l'évêque de Metz* (36). Il avait disputé avec lui, en présence de plusieurs personnes, premièrement dans sa maison (37), et ensuite devant une foule d'auditeurs, dans l'évêché (38). Tous les articles furent rédigés par écrit, et signés. *Il soutint cette grande affaire avec honneur, et la finit avec succès. Après avoir répondu avec ordre et avec méthode à toutes les objections qui luy furent faites, il représenta que c'estoit à son tour à proposer aussi ses argumens; mais comme il avoit donné des coups mortels à l'erreur par ses réponses, on craignit qu'il ne la détruisit entièrement, si on luy donnoit la liberté d'établir la vérité, comme il le prétendoit. M. de Bedacier prit le parti de se séparer; et, pour couvrir le motif de sa conduite, il dit qu'il valoit mieux contester à la suite par écrit, que de vive voix. On demeura d'accord pourtant, qu'on ne feroit point imprimer de part ni d'autre les actes de cette conférence* (39). Il y eut néanmoins un moine qui s'avisa d'en faire imprimer de faux actes (40), et dont l'*impudence fut si outrée, que quoy que M. Ancillon eût remporté de ce combat un honneur éclatant, il entreprit de persuader au public qu'il avoit esté funeste, et à sa personne, et à son parti, et qu'il avoit esté vaincu sans ressource* (41). Ce fut ce qui obligea M. Ancillon à rendre public l'ouvrage dont j'ai parlé. M. Hottinger le loue beaucoup, au chapitre VI du IIIe. livre de son *Bibliothecarius quadripartitus* (42). Le père Clivier, minime et provincial de son ordre, *voulut entreprendre de réfuter cet ouvrage. Il fit un livre dans ce dessein, qui avoit pour titre :* le Fort des Traditions abbattu par les Maximes de M. David Ancillon. *D'autres firent quelques satires : mais tous ces libelles eurent un sort malheureux* (43). Les catholiques romains eux-mêmes conseillèrent à

(36) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 207, 208.
(37) *Là même*, *pag.* 212.
(38) *Là même*, *pag.* 213.
(39) *Là même*, *pag.* 214.
(40) *Là même*, *pag.* 217.
(41) *Là même*, *pag.* 218.
(42) *Là même*, *pag.* 220.
(43) *Là même.*

M. Ancillon de n'y pas 1
comme il l'avait entrepris :
que lui, et son livre, *est*
au dessus de ces écrivains
mun, pour se commettre avec
Dès que la Méthode du ca
Richelieu parut « il y fit u
» et excellente réponse : ma
» que M. Martel, professeu
» tauban, en avoit fait une,
» sur le point de paroîtr
» M. Claude, qui avoit eu
» dessein, s'estoit abstenu d
» ter, par la même raison
» on le voit présentement p
» tre III du recueil de ses
» dans le tome V de ses
» posthumes. Il supprima
» qu'il avoit fait, et il n'
» mis au jour que quelque
» qui contenoient la Ré
» chapitre VI de cette Mé
» plutôt, à proprement pa
» *Apologie de Luther*, *de*
» *de Calvin*, *et de Bèze* : au
» t-on donné ce titre dans
» qui en a esté faite à Hanau
» née 1666. M. Ancillon av
» *Vie de Guillaume Farel* ;
» *du fidelle Ministre de* (
» célébre M. Conrart, qui
» de ses intimes amis, l'a
» approuvé, et avoit mis de
» main quelques remarques
» ge du manuscrit. C'estoi
» vrage digne de paroître
» cependant il n'y a pas eu
» l'y faire consentir; et sc
» esté cause qu'on en a tir
» pie pleines de fautes, qui e
» entre les mains d'un librai
» lande, qui, sur la réput
» l'autheur, l'a mise sous la p
» a esté surpris de voir un
» aussi difforme qu'est celle
» un jour on fait imprimer le
» vre, sur la copie reveue pa
» rart, dont je viens de pa
» verra que cette pièce est si
» qu'elle n'est pas recon
» Quoy que M. Ancillon eût
» plusieurs livres entiers d
» ture Sainte, et qu'il eût
» ses *Sermons*, on n'a pu j
» porter à en faire imprimer.
» Tout ce qu'on a de luy en

(44) *Là même*, *pag.* 221.
(45) *Là même*, *pag.* 255.

i sermon qu'il prononça à
dans un jour de jeûne. Son
oire usa de quelque authorité
, pour le luy arracher des
et le fit imprimer à Paris,
iée 1676. Ce sermon fut fait
versets 18 et 19 du chapitre
Épître de saint Paul aux Phi-
, et il a pour titre *Les Lar-*
saint Paul. Il a enfin une ex-
Réponse à l'Avertissement
l, aux Lettres circulaires,
Méthodes, que le Clergé ad-
aux réformez de France en
1682; mais il la tint cachée
n cabinet, jusqu'à ce que
rsonnes de considération
obligé de la mettre au jour,
oya à M. Turretin, pro-
en théologie à Genève, qui
n ancien amy, avec liberté
sposer comme il le trouve-
ropos : mais la copie qu'il a
a esté apparemment éga-
on n'en a plus entendu par-
Ancillon avoit si peu d'em-
ent pour ses ouvrages, qu'il
est pas même informé. Ce-
c'est de cette réponse, qu'on
de voir, dont il est parlé
préface d'un livre solide et
x, qui a pour titre *Examen*
thodes, etc., dans l'endroit
dit qu'*on verra paroître une*
faite par un habile homme
(46) *. »
tait occupé uniquement des
de son ministère.] Ceux
sacrent à la charge de pas-
mes, *ont besoin de tout leur*
r étudier, pour travailler,
remplir dignement les de-
c'est sans doute pour cette
e le sixième des Canons
me Apostoliques porte qu'au-
e, prêtre, ou diacre, n'ayt
r des affaires séculières, ni
r dans aucune charge pu-
que le sixième des Canons
e défend aux personnes de
re de prendre la charge des
i des procès des autres. La
temps qu'on employe à ces

occupations mondaines n'est pas le moindre des motifs de ces excellentes constitutions; mais je ne croi pas qu'elles soient les seules considérations qui y ont donné lieu. L'expérience a fait voir que les intrigues du monde, le tracas des affaires, et l'ambition de faire sa cour auprès des grands, sont trois écueils qui leur ont tousjours esté, et qui leur seront toujours funestes. Ils quittent insensiblement cette simplicité apostolique, qui doit être un de leurs principaux ornemens. Ils apprennent les maximes du siècle : ils s'accoutument à ses subtilitez, à ses souplesses, et à ses artifices; et ils les pratiquent ensuite insensiblement eux-mêmes (47). Le ministre, dont je parle, évita tous ces écueils : il aima l'étude, le repos, la retraite; il ne s'embarrassa point du tracas du monde (48). *Il fut établi, par les loix du païs, et malgré lui, tuteur de son frère et de sa sœur;* mais *il laissa l'administration des biens et des affaires à son frère, qui estoit des-jà, quoique mineur, un très-habile homme.... de sorte que la tutelle estant finie par la majorité des pupilles, le mineur rendit compte à son tuteur, et le tuteur ensuite le rendit, pour la formalité seulement, à ses mineurs, de la mesme manière qu'on le luy avoit rendu; tout au contraire de ce qui est d'usage ordinaire, naturel et commun. Il ne se méloit absolument, et à la lettre, d'aucune affaire du monde. Comme un véritable anachorète, il estoit hors du commerce des hommes, et ne songeoit qu'à Dieu et à son Église* (49). *Il avoit une bibliothèque très-curieuse et très-grande..... On estoit sûr de l'y trouver tousjours.....* (50). *Il ne sortoit de son logis que pour aller au temple, ou pour aller faire ailleurs quelques fonctions de sa charge. Il ne quittoit ses livres que pour cela; et, comme si les jours n'eussent point esté assez longs, il passoit une partie des nuits dans la méditation, ou dans l'étude. Quoy qu'il eût plusieurs maisons de campagne, et qu'on luy en eût acheté aux environs de la ville, et fort près, afin de l'engager plus facilement à y aller passer quelques jours, ou au*

ours sur la Vie de M. Ancillon,

preche à Bayle de passer sous silence
dix vers latins que Ancillon le fils
mentionnée, et qui est sur la mort
er, professeur en droit à Bâle.

(47) *Là même, pag.* 95, 96.
(48) *Là même, pag.* 100.
(49) *Là même, pag.* 102.
(50) *Là même, pag.* 103.

moins quelques heures, il n'y a jamais eu moyen de l'y voir plus de trois ou quatre fois pendant trente-deux ans qu'il a exercé son ministère à Metz. Il estoit sans cesse tranquillement dans sa chambre, insensible à la jalousie qui fait passer tant de mauvais momens aux autres hommes. Il vivoit ainsi paisiblement chez luy, se mettant peu en peine du crédit qu'on acquiert par de fréquentes visites, par des soins fatigans, et par de grandes mesures qu'on garde avec exactitude.

C'est là le modèle sur quoi tous les ministres de l'Évangile devraient se régler. Ils ont tous choisi la bonne part comme Marie (51); mais quelques-uns ne laissent pas d'imiter Marthe, qui *se souciait* et se tourmentait de beaucoup de choses (52). Ils se mêlent d'affaires d'état, ils se fourrent dans les intrigues de ville, ils s'empressent de savoir toutes sortes de nouvelles; ils en trafiquent, ils en font leur cour. Ils se hasardent même quelquefois à suggérer des conseils de guerre et de négociation, et ne se rebutent pas du mépris que l'on témoigne adroitement pour leurs fausses vues. On les voit souvent dans les antichambres des puissances; ils y attendent impatiemment l'occasion d'être introduits. Ce n'est pas pour des affaires de conscience : c'est pour demander mille faveurs; c'est pour recommander leurs enfans, leurs parens, leurs amis, par rapport à des emplois honorables et profitables. Ils savent à point nommé lorsqu'une charge est vacante, et ils font en sorte qu'elle soit remplie à leur recommandation. On les louerait, si leur crédit n'était employé qu'à faire donner du pain à ceux qui en manquent; mais ils l'emploient principalement en faveur de ceux qui sont déjà riches : gens qui n'oseraient recourir à leurs sollicitations, s'ils les croyaient de véritables ministres de Jésus-Christ; car, en ce cas-là, ils s'attendraient à une censure, ils craindraient qu'on ne leur citât l'ordre de saint Paul, que pourvu que nous ayons la nourriture et de quoi être vêtus, cela nous doit suffire (53). Ce n'est

(51) Evang. de saint Luc, *chap. X, vs.* 42.
(52) *Là même, vs.* 41.
(53) *Dans la* Ire. Épître à Timothée, *chap. VI, vs.* 8.

point le devoir d'un pasteur
curer à ses brebis un plus
chement aux biens de la terr
plutôt les en détacher, et c
leur cupidité et leur ambitio
ferait sans doute, s'il était
dégagé des soins rongeans de
gloire : mais, comme les b
ses passions demandent que
ges d'une ville soient entre
de gens qui lui en aient
tion, et qui, ou par reconn
ou par l'espérance de nouve
ces, soient toujours prêts à
il se donne tous les mouven
sibles pour les élever; il ap
leurs vues ambitieuses; et, a
maintenir dans ce manég
obligé de s'intriguer, et d'a
tout des émissaires. Un tel
aurait besoin de la menace
emploie quelquefois contre
ques qui violent les canons d
dence, et ne songe guère qu
ploi est d'une telle nature, q
les forces humaines y suffise
sément. Ceux qui songent bi
imitent M. Ancillon, et ne
pas tant de temps à des visi
ressées :

> *Forumque vitat, et superba ci*
> *Potentiorum limina* (54).

Notez que ceux qui n'imit
conduite s'emploient aussi qu
en faveur de quelques pers
ne sont pas à leur aise; ma
y prenez garde, vous trouv
ces personnes sont ce qu'o
gens de service, propres à
fort enclins à consacrer tout
sir aux passions du protect
leur a procuré. Ils en font le

> *Deus nobis hæc otia*
> *Namque erit ille mihi semper Dei*
> *aram*
> *Sæpè tener nostris ab ovilibu*
> *agnus* (55).

Ils se reconnaissent ses créat
remplissent les devoirs de c

(G) *Il ne tenait point sa m*
verte aux délateurs, et aux n
tes.] « Il n'aymoit point les
» ni les rapporteurs, et ten
» maxime, qu'on ne pouvoit
» jouter beaucoup de foi; dis
» rapport n'estoit jamai si pu

(54) Horat. Epod. Od. *II, vs.* 7.
(55) Virgil. Eclog. *I, vs.* 6.

u'il ne se sentît tousjours de ›ion de céluy qui le fait, et :n estoit comme des eaux, tiennent la qualité des veines terre ou des mines par les- elles ont passé. Il avoit t une souveraine aversion ces sortes de gens, qui vont es maisons, pour sçavoir ce y passe, pour faire parler qu'ils y trouvent, et pour ›ter ensuite ce qu'ils ont e extorqué de leurs bouches ır ruse et par leur artifice... l disoit qu'il y avoit beaucoup nger à croire légèrement ce disoit des gens. Il estoit sur rdes à cet égard (57). » La l'un tel pasteur n'avait garde réduit des nouvellistes, c'eût rand désordre. J'ai parlé de lessus, dans la remarque (H) :le d' (Henri) ALTING; et j'en encore dans la remarque (N) :le de (Janus) GRUTERUS.

›n jugera par l'écrit dont je lessous, combien sa conversa- t docte.] Cet écrit est inti- *élange critique de Littératu- eilli des Conversations de feu llon* (58). Il fut imprimé à Bâle, , en deux volumes in-12 *, oins de M. Ancillon l'avocat, du ministre, et qui s'était connaître dans la république es (59). J'aurai souvent à par- mélange; et si quelquefois je e pas d'accord que tout y soit ct, ce sera sans avoir la ridi- ention que cela puisse préju- ıi à celui qui a dit ces choses, i qui les a données au public. bien plus admirer que feu lon, parlant sur-le-champ, ait d'exactitude en plusieurs en- droits, que trouver étrange que sa mémoire n'ait pas été exacte partout: et, pour ce qui est de M. son fils, il a dû donner les choses telles qu'il les avait recueillies de la bouche de M. Ancillon. Voyez ce que je remarque touchant le Ménagiana (60): le cas est pareil. On verra dans la préface de ce mélange pourquoi il n'a pas été intitulé *Ancilloniana.*

›cours sur la Vie de M. Ancillon,

même, *pag.* 230.

›yez *le* Journal de Leipsick, *mois de* *pag.* 287.

epié, d'après Nicéron, dit que le *Mé- tique*, 1698, a 3 vol., et que la réim- e 1702, un vol. *in*-12, a été désavouée ›on, parce qu'on y a fourré des choses ort à la mémoire de son père et à lui- édition de 1698 n'a que deux volumes; y ajoute comme troisième volume le *sur la Vie d'Ancillon*, qui est promis ›e des deux autres.

›n *a divers ouvrages de sa façon*, *la* *anonymes.*

(60) *Dans la remarque* (A) *de l'article* MÉNAGE.

ANCRE (LE MARÉCHAL D'). Cherchez CONCINI.

ANDLO (PETRUS AB), nom supposé, sous lequel un cartésien se cacha, pour écrire contre la dissertation *de Abusu philosophiæ cartesianæ surrepente et vitando in rebus theologicis et fidei.* M. Des Marets, professeur en théologie à Groningue, auteur de cette dissertation, l'avait publiée en 1670, pour représenter aux églises protestantes les grands maux qu'on avait à craindre, si l'on souffrait que les opinions de M. Descartes passassent des écoles de philosophie en celles de théologie. Quelques mois après, on vit paraître un écrit, intitulé *Petri ab Andlo*, *Batavi*, *Specimen confutationis dissertationis de abusu philosophiæ cartesianæ*, *etc.* Jamais réfutation ne fut écrite d'un style plus violent: M. Des Marets y fut traité de la plus désobligeante manière du monde. Il ne demeura pas en reste: son apologie parut bientôt, intitulée *Vindiciæ dissertationis de abusu philosophiæ cartesianæ*, où il n'y eut sorte d'injures qu'il ne déchargeât sur la tête de son ennemi. Il le traita de très-impudent socinien, de spinoziste, d'impie, de non-chrétien, d'a-

thée. Petrus ab Andlo publia fort promptement sa réplique, intitulée *Animadversiones ad vindicias dissertationis quam Samuel Maresius edidit de abusu philosophiæ cartesianæ*. S'il avait été emporté dans sa première dissertation, il le fut encore plus dans la seconde; mêlant néanmoins, comme la première fois, plusieurs goguenarderies parmi les traits de sa colère. Il nia fortement qu'il connût Spinoza, qu'il l'eût jamais vu, ni qu'il approuvât ses sentimens (*a*). M. Des Marets reçut un second écrit de Petrus ab Andlo le 19 décembre 1670, et le réfuta avec tant de promptitude que sa duplique fut achevée le 3 de janvier suivant (*b*). Elle est intitulée *Samuelis Maresii Clypeus orthodoxiæ, sive vindiciarum suarum priorum pro suâ dissertatione de abusu philosophiæ cartesianæ .... vindiciæ posteriores, etc.* L'auteur déclara qu'il n'écrirait plus contre cet homme de néant (A); mais qu'il serait toujours prêt d'entrer en lice pour la vérité avec un adversaire savant et honnête, qui n'aurait point honte de se nommer. Il tint sa parole; car il laissa sans repartie le troisième écrit de Petrus ab Andlo, intitulé *Specimina Bombomachiæ Samuelis Maresii se defendentis clypeo orthodoxiæ, ceu vindiciis vindiciarum dissertationis de abusu philosophiæ cartesianæ*. Ainsi finit une dispute qui vérifia le proverbe, *nullum violentum durabile*, d
faux assez souvent dans l
res d'érudition (B). M.
rets ne put jamais dét
véritable nom de son ad
(C). Il parut en 1673
livre in-4°., intitulé D
ANDLO, *Petri filii*,
ἀδελφῶν ἐλεγχόμενος, *sive*
rissimi theologi Samue
resii Tractatum brevem
dio theologico Notæ bre

Notez qu'il y a un vr
parmi les auteurs (*c*).
d'Alsace, docteur en
nonique, et chanoine
mar (*d*). Les deux liv
composa *de Imperio*
Regis et Augusti inaugu
etc., deque Officio et
electorum, etc., furent
à Strasbourg, avec des n
1603, par Marquard

(*a*) *Spinozam non novit Petrus, nec vidit, nec audivit, nec absurda ejus dogmata probat.* Animadvers. ad Vindicias, *pag.* 7.

(*b*) Vindic. Vindiciarum Dissertat. *sub fin.*

(c) Petrus de Andlo.

(*d*) Mich. Hertzius, Bibliot
num. 224.

* Cet Andlo fut, dit la *Biog*
verselle, recteur de l'université
1471. La bibliothéque de Bâ
quelques-uns de ses manuscrit
de Imperio, etc., a été réimpri
in-4°.

(A) *Des Marets déclara*
crirait plus contre cet
néant.] Le terme dont il
le même que celui que l'Éc
ploie contre les dieux des
les nommant des dieux de f
mo non ulterius hanc serra
stercoreo homine reciproca
antecessum me protestari ni
mihi futurum negotii cum h
sterquilinio et infami nebu
pudet sui ipsius (2).

(B) *Le proverbe* Nullum
durabile *est faux assez so*
les guerres d'érudition.] N

(1) Mares. Vindic. Vindiciar
sub fin.

(2) *Idem, in* Judicio de Thee
Wittichii, *sub fin.*

oin sans trouver un exemple de e je dis. Les querelles de M. Des s et de M. Voëtius furent extrê- nt violentes, et durèrent près nte ans, tout autant que la d'Allemagne, qui finit à la Munster.

Des Marets ne put jamais dé- son vrai nom.] Il y employa nent ses conjectures, et les re- s de ses amis; de sorte que, se d'une chasse si infructueuse, le parti de laisser son adver- us le masque. *Quis sit ille lar- etrus ab Andlo, Batavus... ut tenùs conjecturâ assequi, nec m diligentiâ rescire potui; ità pliùs inquirere.* Voilà comme au commencement de son *orthodoxiæ*. Ses amis, répan- tout, et faisant envers lui les ilets avec plus de zèle que de ement, comme il arrive pres- jours à ceux qui passent pour des novateurs, lui firent ac- u'il y avait en Zéélande un mi- ommé *Petrus ab Andlo*, marié de Coccéius. Il publia cette à telle fin que de raison; mais que le gendre de Coccéius s'ap- *Inselaer*, il lui fit faire ses excu- *ud R. D. Anselaer curavi me excusari quòd id mihi excidis- elatione honesti cujusdam R. am in Cartesianismum.... pro- cui non erat cur ultrò asserenti etrectarem* (3). Il dit quelque e le bruit courait que trois es avaient travaillé à la dé- Wittichius, et qu'ils avaient leur travail sous le feint nom *us ab Andlo* (4). Nous verrons accius ou M. Baillet seront plus t que moi à démasquer ce pseu- , que je crois être Regnier de lt, professeur en philosophie ht *.

die. Vindiciarum, *pag.* 6.
Judicio de Theologiâ Pacificâ Witti-

Placcius (n°. 166, *a*) on rapporte es paroles de Bayle, sans indiquer l'ouvrage dont il s'agit ici.

)RADA (DIEGO DE PAYVA D') n *Andradius*, savant por- , natif de Conimbre, se dans le concile de Trente, où le roi Sébastien l'avait envoyé comme l'un de ses théologiens (*a*). Il prêcha devant l'assemblée le second dimanche après Pâ- ques 1562. Il ne se contenta pas des services qu'il rendit en ex- pliquant les matières sur quoi on le consulta, il voulut encore employer sa plume à la défense des canons de ce concile. C'est ce qu'il fit dans l'ouvrage qui a pour titre, *Orthodoxarum Ex- plicationum Libri X* (*b*). Il ré- pond là en particulier à un écrit que Chemnice avait publié con- tre la doctrine des jésuites (A), avant la clôture du concile de Trente : et comme Chemnice prit cette occasion de faire un très- gros ouvrage qu'il intitula, *Exa- men Concilii Tridentini*, An- dradius se crut obligé de main- tenir son premier écrit contre ce docte adversaire (B). Il com- posa donc un livre, que ses deux frères publièrent après sa mort à Lisbonne, l'an 1578, et qui a pour titre, *Defensio Tridentinæ fidei Catholicæ quinque libris comprehensa, adversùs hæreti- corum calumnias, et præsertìm Martini Kemnitii*. Ces écrits d'Andradius ont été réimprimés plusieurs fois (*c*), et néanmoins sont si rares à Paris, que M. Pel- lisson ne put les trouver dans toute la rue Saint-Jacques (C). Il n'y a guère d'auteur catho- lique qui ait été plus cité que

(*a*) Palavic. Hist. Concil. Trident., *lib. XIX*, *cap. XVI*, *num.* 7.

(*b*) *Imprimé à Cologne*, en 1564. *Le pre- mier de ces dix livres, qui est une Apologia des Jésuites, fut imprimé en français, à Lyon*, en 1565. Du Verdier, Biblioth. Fran- çaise, *pag.* 266.

(*c*) *Ex* Nicolai Antonii Biblioth. Hispan., *tom. I*, *pag.* 236.

lui par les protestans : c'est à cause qu'il a soutenu des sentimens un peu outrés sur le salut des philosophes païens. Il était prédicateur : on a publié ses *Sermons* en trois parties, dont la seconde a été traduite de portugais en castillan par Benoît de Alarcon (*d*). La Bibliothèque des écrivains espagnols ne parle point de tous ses ouvrages (D). On a donné bien des louanges à Andradius (E) : on les trouvera dans les remarques.

(*d*) *Ex* Nicolai Antonii Biblioth. Hispan., *tom. I*, *pag.* 236.

(A) *Il répondit à un écrit de Chemnice contre la doctrine des jésuites.*] Un ministre luthérien, qui a fait l'éloge de Chemnitius, s'exprime de cette manière : *Breve quidem, sed nervosum scriptum, durante adhuc concilio Tridentino, jesuitarum theologiæ opposuit, cujus Opusculi cùm Andradius Lusitanus in se suscepisset refutationem, Chemnitio occasionem subministravit conscribendi insigne illud... Opus, quod* Tridentini concilii examen *nuncupavit* (1). J'ajoute à cela un passage d'Eisengreinius, parce qu'il paraît fournir une petite matière de critique. Cet auteur prétend qu'Andradius a fait des merveilles contre les hérétiques dans ses explications orthodoxes, et surtout contre Chemnitius : *Præsertìm contra Martini Kemnitii petulantem audaciam, qui coloniensem censuram, quam à viris societatis Jesu compositam esse ait, unà cum ejusdem sanctissimæ societatis vitæ ratione temerè calumniandam suscepit* (2). Nicolas Antonio, après avoir cité ce passage, censure Eisengreinius d'avoir cru qu'Andradius était jésuite : *Hæc ille*, dit-il, *falsus saltem in eo quod Andradam nostrum unum ex jesuitico sodalitio credidit.* Si cette censure n'a pas d'autre fondement que les paroles que don Antonio a citées, je la crois fausse.

(B) *Andrada.... maintint son pre-*

(1) Spizelius, *in* Templo Honoris, *pag.* 4.

(2) *In* Catalogo Test. Veritatis, *apud* Nicol. Anton. Bibl. Hisp., *tom. I*, *pag.* 235.

mier écrit contre ce docte ad
Cet éloge est dû à Chemnice
le fond, je ne dis pas plus
lui, que don Nicolas Antoi
ble d'abord que ces paroles
vain espagnol, *cui cùm*
profligatissimus hæreticus
quo gravissimas adversùs un
ecclesiam contumelias int
descendere denuò in cam
opus esse Paiva vidit, ut
hostem totis viribus profliga
extrêmement désobligeante
quand on les pèse bien, on
propres à inspirer de la
Chemnitius. N'est-il pas b
de se voir traité comme le
le Polyphème de son parti
du parti contraire, lorsqu
d'ailleurs soutenir la bonne

(C) *M. Pellisson ne put p*
ses ouvrages dans toute la
Jacques.] Un récit sur ce su
plaira pas aux curieux. M.
dans ses remarques contr
flexions sur les différens d
gion (3), allégua entre autr
qu'Andradius a fait un livr
Explicationes orthodoxæ
versis religionis capitibus,
seigne en ces propres terme
philosophes qui ont empl
leurs forces pour connaît
Dieu, et pour l'honorer
ment, ont eu la foi qui fa
juste....; que ce serait la p
cruauté du monde (neque
deterior ulla esse potest) *d*
ner les hommes aux peine
les, pour avoir manqué d'
laquelle il n'y avait pas
parvenir (4). M. Pellisson
d'abord, *qu'il n'avait jamai*
teur, et qu'il le chercherait
sité, quand il serait à Pari
que temps après, il fit savoir
cherché avec soin le livre
portugais Payva Andradiu
« *ajouta-t-il* (6), ce n'est p
» tite affaire que de le trou
» La rue Saint-Jacques ne
» pas : les bibliothèques les
» breuses ne l'ont point

(3) *C'est le titre d'un livre de*

(4) *Voyez le livre de M.* Pell
de la Tolérance des Religions, *pa*
imprimé à Paris, l'an 1692.

(5) *Là même, pag.* 71.

(6) *Là même, pag.* 83.

même celle des jésuites, ce qui est remarquable, parce qu'il a écrit en leur faveur. A la fin on me l'a déterré dans la Bibliothéque de Sorbonne. M. l'abbé Pirot, personne de mérite s'il y en a aujourd'hui en France ni ailleurs, et l'un des plus capables et des plus illustres sujets de cette maison, qui ne connaissait cet auteur non plus que moi, s'est donné la peine de le lire à ma priére.... Cet écrivain a du mérite, et n'est pas un scolastique sec et décharné, comme sont tant d'autres : on lui trouve partout de l'esprit, de l'élégance et de la vivacité, fort au-dessus du commun ; et il répond en un mot à la réputation qu'il avait dans le Concile de Trente. » Il est étonnant qu'un livre, si peu connu aux plus grands libraires, et aux plus nombreuses bibliothéques, ait été cité par cent auteurs qui n'avaient guère de livres : cela, dis-je, est étonnant pour ceux qui ne savent pas que l'examen du concile de Trente par Chemnitius est un livre fort commun, et qu'on y trouve de quoi citer à perte de vue le docteur Andradius. Cent autres auteurs ont parlé aussi fortement que lui pour le moins sur cette matière, comme la Mothe-le-Vayer le montre dans l'un de ses livres (7). D'où viendrait donc qu'ils n'auraient pas été cités aussi souvent qu'Andradius, quand il s'est agi d'excuser Zuingle par voie de récrimination, ou de reprocher aux papistes qu'ils ont penché vers les hérésies de Pélage? d'où est-ce, dis-je, que cela viendrait, si j'avais pas indiqué la cause des fréquentes citations d'Andradius?

(D) *La Bibliothéque des écrivains espagnols ne parle point de tous ses ouvrages.*] On n'y trouve point le livre qu'il composa sur l'autorité du pape pendant la tenue du concile, en 1562 (8). Les légats du pape, mécontens de cet écrit, l'envoyèrent au cardinal Borromée. La cour de Rome en fut extrêmement satisfaite : le pape fit remercier l'auteur très-obligeamment. Je crois que cet ouvrage n'est point différent de celui *de Conciliorum autoritate*, dont Palavicin a cité le 1er. livre (9).

(E) *On a donné bien des louanges à Andradius.*] On a déjà vû le jugement que M. Pellisson a fait de lui. Osorius, dans la préface qu'il a mise au-devant des explications orthodoxes d'Andradius, lui donne beaucoup d'esprit, une ardente application, l'intelligence des langues, le zèle et l'éloquence d'un bon prédicateur. Voici ce que Rosweide en a dit : *Ad Concilium Tridentinum et profundissimi theologi mentem, et linguam eloquentissimi oratoris attulit* (10).

(7) *A la fin de son* Traité de la vertu des païens.

(8) Palavic., *lib. XIX*, *cap. XVI*, *num.* 7.

(9) *Idem*, *lib. XXIV*, *cap. X*, *num.* 17.

(10) *In* Lege Talionis Casaubono retaliatâ, *apud* Nicol. Antonium, *tom. I*, *pag.* 236.

ANDRÉ (Jean) *1, fameux canoniste du XIVe. siècle, était fils d'un prêtre (A), et naquit à Mugello, auprès de Florence. Il était encore fort jeune lorsqu'il alla à Bologne pour y étudier (*a*). Il aurait eu de la peine à vivre, s'il n'y eût rencontré une place de précepteur *2 ; mais avec le secours que cet emploi lui procura, il fut en état de s'appliquer tout à son aise à l'étude du droit canonique, en quoi il fit de très-grands progrès sous le professeur Gui de Baïf (*b*). Il eut toujours un respect particulier pour la personne et pour les gloses de ce professeur; car il n'avait pas moins de déférence pour ces gloses, que pour le texte. Il lui avait une obligation qui

*1 Joly prouve qu'il fallait appeler ce personnage, *Jean, fils d'André*, et non *Jean André*.

(*a*) *Bononiam admodùm adolescens venit, ubi ob paupertatem pædagogum gessit, Scarpectam filium Mainardi Ubaldini erudiendo.* Volaterr., *lib. XXI*.

*2 Leclerc remarque que Pancirole a réfuté Volaterran sur ce point.

(*b*) *Il est plus connu sous le nom d'*Archidiaconus, *qui était celui de la dignité ecclésiastique qu'il possédait à Bologne.* Doujatius, Prænotion. Canonicar. *pag.* 602.

est ordinairement plus sensible que celle de l'instruction. Gui de Baïf, s'étant aperçu que, faute d'argent, il n'osait demander le doctorat, le poussa à le demander, et le lui fit obtenir *gratis*. C'est André lui-même qui fait cette confession (*c*). Le même Gui l'encouragea à demander le professorat, ce qui eut tout le succès que l'on s'en pouvait promettre. On trouve que notre André était professeur à Padoue, environ l'an 1330, et qu'il l'a été aussi à Pise; mais il fut rappelé à Bologne (*d*), et c'est là qu'il acquit le plus de réputation. On dit des merveilles de l'austérité de sa vie (B): il macérait son corps par oraisons et par jeûnes, et il coucha sur la dure, toutes les nuits, pendant vingt ans, enveloppé d'une peau d'ours (*e*). Il disait qu'il avait obtenu plusieurs choses par ses prières (*f*). Il avait épousé une femme nommée Milantia, dont il fait mention dans ses écrits : il avoue qu'il avait appris d'elle beaucoup de choses, et entre autres, que si les noms se vendaient, les pères et les mères en devraient acheter de beaux pour les donner à leurs enfans (*g*). J'ai oublié de dire que sa mère s'appelait *Novella*, et qu'il eut une fille qui porta le même nom, et qui fut si docte, qu'il l'envoyait faire leçon en sa place (C), quand il n'avait pas le temps de monter en ch[...] C'est pour l'amour de sa m[...] et de cette fille, qu'il inti[...] *Novellæ* son *Commentair*[...] *les Décrétales de Grégoire* [...] (*h*). Il eut un fils naturel, no[...] mé Banicontius *, qui pub[...] quelques livres (D); et l'on d[...] que l'ayant perdu, il adopta Je[...] Calderin, savant canoniste, [...] qu'il lui fit épouser sa fille No[...] vella (E). Il avait une autre fille qu'il maria à Jean de Saint George, célèbre professeur e[...] droit canonique à Bologn[...] Elle s'appelait Betine, et mou[...] rut en 1355 (*i*), à Padoue, [...] son mari avait été appelé po[...] une semblable profession. Je[...] André mourut de peste, à B[...] logne, l'an 1348, après qu[...] rante-cinq ans de profession, [...] fut enterré dans l'église des D[...] minicains. Il avait écrit plusieu[...] livres (F) : on lui a donné d[...] pompeux éloges (G); mais o[...] l'accuse aussi d'avoir été un i[...] signe plagiaire (H). Quelque[...] uns disent que la petitesse exce[...] sive de sa taille fit bien rire l[...] cardinaux (I) dans l'audien[...] que Boniface VIII lui donna e[...] plein consistoire. Il avait, dit on, prédit sa mort un an ava[...] qu'il mourût (*k*).

(c) *In prim.* Sexti Decretal. *apud* Doujat. Prænot. Canon., *pag.* 603.

(*d*) Panzirol. de claris Legum Interpret., *lib. III*, *cap. XIX*.

(*e*) Volater., *lib. XXI*, *pag.* 781.

(*f*) *Apud* Panzirol. de clar. Leg. Interpret., *lib. III*, *cap. XIX*.

(*g*) *In Cap.* cùm secundum, *Extravag.* de Prebend.

(*h*) Panzirol. de clar. Legum Interpreti[...] bus, *lib. III*, *cap. XIX*.

* Quelques-uns (entreautres Cave) l'a[...] pellent *Bonicontus*, d'autres *Bonicon*[...] ainsi que le remarque Joly.

(*i*) Panzirole *rapporte son épitaphe da*[...] *son III*e. *livre*, *chap. XIX*, de clar. Le[...] Interpret.

(*k*) Panzirol., *ibid.*

(A) *Il était fils d'un prêtre.*] To[...] les auteurs conviennent que le p[...] de Jean André a été prêtre; mais n[...] pas qu'il le fut lorsqu'il procréa c[...] enfant : *Patrem constat presbyteru*[...]

filium ante, an post sacer-nuerit, incertum. Voilà com-Doujat en a parlé (1), après anzirole, qui décide hardi-le Jean André vint au monde rêtrise de son père : *Is ex esbytero, antequàm sacer-et matre nomine Novellâ,*). C'est une marque que ne comptait pas pour beau-rapport à un tel fait, la Panzirole; et de quel droit, ie, ce dernier en serait-il que Volaterran, qui avait le contraire? *Joannes An-Andreâ presbytero et ma-nâ natus apud Mugellum tini oppidum, juris scien-usque aliis natalium pudo-it* (3). Il avait dit formelle-ean André naquit du con-un prêtre, et personne n'a ue Novella ait jamais été père de Jean André. Il est oitable, que pour le moins re canoniste est né comme ors de légitime mariage*[1], qui a été prêtre. Il ne faut giner que Forsterus dise que ne devint prêtre qu'après cet enfant. Il ne veut dire, le père de Jean André fut le lieu de sa naissance : *Pa-Andreæ, cive initio, deindè mugellano natus est* (4).

lit des merveilles de l'austé-ie.] Voici un commentaire communiqué (5) : je n'y : « Ce que vous remarquez érité de vie de Jean André é par de bons auteurs. Ce-, si le conte que fait de lui s ses *Facéties*, est vrai, il » y a lieu de croire que dans la suite » ce docteur se relâcha bien de sa pre-» mière continence. *Joannem An-» dream*, dit Poge, *doctorem bono-» niensem, cujus fama admodùm vul-» gata est, subagitantem ancillam » domesticam uxor deprehendit. Re in-» suetâ stupefacta mulier in virum » versa : Ubi nunc, ait, Joannes, est » sapientia vestra? Ille, nil ampliùs » locutus : In vulvâ istius, respondit, » loco admodùm sapientiæ accommo-» dato.* La traduction en vers francais » n'en déplaira peut-être pas.

« *Jean dit André, fameux docteur ès*
» *loix,*
» *Fut pris un jour au péché d'amourette :*
» *Il accollait une jeune soubrette :*
» *Sa femme vint, fit un signe de croix.*
» *Ho, ho, dit-elle, est-ce vous? non, je*
» *pense :*
» *Vous, dont partout on vante la prudence!*
» *Qu'est devenu cet esprit si subtil?*
» *Le bon André, poursuivant son négoce,*
» *Honteux pourtant : ma foi, répondit-il,*
» *Prudence, esprit, tout gist dans cette*
» *fosse* *. »

Puisqu'on demeure d'accord que Jean André eut un bâtard, ce récit est quant au fond assez vraisemblable, et ce fut peut-être avec la mère de Banicontius que sa femme le trouva ; si cela était, on le pourrait mettre dans la liste du Ménagiana (6).

(C) *Il envoyait sa fille faire leçon en sa place.*] Je n'ai trouvé ce fait, ni dans Forsterus, ni dans Panzirole, ni dans M. Doujat; mais dans la Cité des Dames de Christine de Pise. Ce livre fut imprimé à Paris, l'an 1536, et avait été composé sous le règne de Charles VI. Écoutons parler cette Christine en son vieux gaulois : *Pareillement, à parler de plus nouveaux tems, sans querre les anciennes histoires, Jehan Andry, solemnel légiste à Bologne la Grasse, n'a mie soixante ans, n'estoit pas d'opinion que mal fust que femmes fussent lettrées. Quant à sa belle et bonne fille, que il tant ama, qui ot nom Nouvelle, fit apprendre lettres, et si avant és lois, que quand il estoit occupé d'aucune essoine, pourquoi il ne pouvoit vac-*

Canonic., *pag.* 604.

[1] porte une phrase de Panzirole qui, r la naissance d'André antérieure à son père, laisse de grands doutes ur cette question délicate, Bayle plus retenu que son critique.

.., de clar. Legum Interpretib., . *XIX*, *init.*

., *lib.* XXI, *pag.* 781.

transcrit un long passage d'André l'il avait huit ans quand son père rise. Il était tout naturel dans le sa bâtardise. Le récit d'André sur i le concerne de si près peut donc as avoir un grand poids.

., Histor. Juris Civil., *lib. III*,

f. de la Monnoie.

* « Ceci, dit Leduchat, a été exprimé plus » crûment dans la XVIIe. des *Cent nouvelles* » *nouvelles*, qui contient la même aventure du » docteur J. André, sous le nom d'un président » de la chambre des comptes de Paris. »

(6) *Voyez la remarque* (E) *de l'article* Balzaïs.

ques à lire les leçons à ses escholiers, il envoyoit Nouvelle sa fille en son lieu lire aux escholes en chayere; et afin que la biauté d'elle n'empeschast la pensée des oyans, elle avoit une petite courtine au devant d'elle: et par celle manière suppleoit et allegeoit aucunes fois les occupations de son père, lequel l'ama tant, que pour mettre le nom d'elle en mémoire, fit une notable lecture d'un livre de lois que il nomma du nom de sa fille la Nouvelle (7). Il est étrange qu'une chose de cette nature, si rare, si singulière, ne se trouve pas dans tous les auteurs qui traitent de Jean André, ou du moins dans la plupart; et j'avoue que cela me tient un peu en balance, si je la dois croire ou non. Mais en tout cas ce pourrait être la matière d'un joli problème: on pourrait examiner si cette fille avançait ou si elle retardait le profit de ses auditeurs, en leur cachant son beau visage. Il y aurait cent choses à dire pour et contre là-dessus. Je crois bien que les écoliers se seraient trop amusés à regarder sa beauté, et que cela leur eût causé des distractions: mais d'ailleurs, on écoute beaucoup mieux ce qui sort d'une belle bouche, on s'en laisse plus toucher, plus persuader; et vous voyez des femmes qui, pour dévorer des yeux un prédicateur qui a bonne mine et bonne grâce, n'en retiennent pas moins ce qu'il dit. Ce qu'un ancien poëte remarque de la vertu, qu'elle plaît davantage dans un beau corps (8), se peut dire de la science. Quoi qu'il en soit, si la fille du professeur Jean André mettait un rideau entre elle et ses auditeurs afin que les traits de sa beauté ne blessassent point leur cœur et n'interrompissent point leur attention, elle leur faisait un grand sacrifice dont ils se seraient bien passés. Apparemment ils auraient pris beaucoup de plaisir à la voir; et de son côté elle n'aurait pas été fâchée d'être vue, si elle n'avait préféré leur profit à sa propre satisfaction. Tout cela est vraisemblable et de l'ordre naturel, puisqu'elle n'était point de ces savantes qui ont sujet comme Sappho,

Si mihi difficilis formam natu
Ingenio formæ damna repen

c'est-à-dire,

Si je n'ai pas reçu des mains
Un visage bien fait,
Mon esprit assez bien répare
Ce tort qu'elle m'a fait.

Voyez ci-dessous la rema

(D) *Son fils naturel Ba publia quelques livres.*] C'étu de son aïeul. Les livres qu'il sont: *De Privilegiis et In Clericorum; de Accusationi quisitionibus; de Appellati* tire cela de Panzirole.

(E) *Il adopta Calderin épouser sa fille Novella.*] usage des adoptions n'aur souffert un tel mariage (10) être ne faut-il entendre a par l'adoption de Calderin, que Jean André le fit son ge prétend que Calderin conse vent sa femme: *Is conjugem ditis parentibus* (Milantia Jean André était savante) *o dentem nactus, sæpè ob consulere consueverat* (11). faut juger des autres matiè quelles il recourait à cet ora tique; s'il en faut, dis-je, celle dont Calderin a fait nous n'y verrons rien qui l'idée que Christine de Pi donnée de Novella: il n'y femme qui ne puisse passer habile que celle-là. Voici le derin demanda un jour à s si celui qui a convié à un envoyer avertir les convie l'heure de manger est venu répondit, qu'il fallait en envers les dames et envers gers; mais non pas envers l à moins que ce ne fussent d nes d'importance. Voyez le de François Hotman sur ce *rùm enimverò medius fidi*

(7) Cité des Dames de Christine de Pise, *part. II, chap. XXXVI.*

(8) *Gratior et pulchro veniens in corpore virtus.*
Virgil., Æneid., *lib. V*, *vs.* 344.

(9) Ovidius, Epist. Sapph. *vs.* 3

(10) *Octaviam Claudius anteq traderet, ne sororem is suam duc Claudii et ipse filius adoptivus, in liam adoptandam dedit.* Torrent nium, *Claudii*, *cap. XXXV*, *e* Zonarâ.

(11) Panzirol., *lib. III*, *cap.* X

uàm inficiandum aut du- quin mulieres consilium , quandoquidem (ô dig- m et digito ligandam) 'alderinus , Canonist. fa- quòd semel consuluit suam convivator teneatur horâ re ad convivas ut veniant, r et tanquam altera Sibyl- , ad feminas et extraneos ım qui se facilè non inge- a ad alios , nisi essent gra- ·. *Johan. Calderin. in. c. unt. et post eum Ægid. quidam col.* 3. *vers. tertio i. et Panormit. in e. cùm sal. in fin. de elect. et de* *r Collect. in cap. à crapu- vit. et hon. cleric. et Bal. regor. col.* 5. *vers. quære, laris*. Ce qui me persuade Calderin se maria avec une André, est de voir qu'un in, qui fit réparer le tom- n André l'an 1501 , l'ap- atrième aïeul, *atavum* ; et 'un Jean Calderin était son ieul , *abavus* (13). Je doute ptions de ces derniers siè- ondé de tels degrés de pa- u'à la cinquième généra- anchement, je ne crois pas lemoiselle de Gournai eût e , ses descendans se quali- ourd'hui dans une inscrip- ue, simplement et absolu- ts-fils ou arrière-petits-fils le Montaigne.

'ait écrit plusieurs livres.] ier ouvrage fut une *glose livre des Décrétales*. Il était quand il le fit, et il le re- suite et l'augmenta. Il fit *Gloses sur les Clémentines Commentaire sur les Décré-* iel il intitula *Novellæ* , par ue j'ai rapportée ci-dessus. mmentaire *in Regulas Sexti*, ula *Mercuriales* , ou parce ait travaillé les mercredis , u'il y avait inséré ses dispu- ercredi. Il augmenta le *Spe-* Durant, en l'année 1347. Je point de quelques autres trai- publia. C'est dommage qu'il ait tant suivi la méthode des Pyrrhoniens ; car il a prouvé fort solidement son opinion lorsqu'il a voulu le faire ; mais il l'a voulu rarement : il a mieux aimé rapporter ce que les autres disaient et laisser ses lecteurs au milieu de la dispute (14).

(G) *On lui a donné de pompeux éloges.*] Il est appelé *Archidoctor Decretorum* dans l'épitaphe de sa fille Betine : on lui donne dans son épitaphe le titre de *Rabi doctorum* , *Lux* , *Censor, Normaque morum*. On prétend que le pape Boniface VIII le régala de l'éloge de *Lumen mundi* (15).

(H) *On l'accuse d'avoir été un insigne plagiaire.*] La plupart de ses additions au *Speculum* de Durant furent prises mot à mot d'un livre d'Oldrade (16) ; de sorte que Balde, ayant découvert et indiqué ces larcins , ne put s'empêcher de le nommer *voleur insigne du travail d'autrui* , *insignis alienorum laborum fur* (17). Cela était d'autant plus inexcusable , que dans ces mêmes additions il découvre et il indique quantité de voleries de Durant (18). On l'accuse, outre cela , d'avoir volé le traité *de Sponsalibus ac Matrimoniis* , que Jean Anguissola , de Césène, avait composé (19).

(I) *La petitesse excessive de sa taille fit bien rire les cardinaux.*] On dit que, quelques décrétales étant devenues suspectes de fausseté , l'académie de Bologne députa à Boniface VIII , Jacques de Castello , qui était un petit homme ford laid. Il entra, accompagné d'un grand nombre de personnes dans le consistoire. Le pape lui fit bien des horneurs et le croyant à genoux , il lui dit trois fois de suite de se lever (20). Le député ne savait que dire, tant il était honteux. Il y eut un cardinal qui se mit à dire que c'était un autre Zachée ; ce qui fit rire tout le monde. Bien des gens soutiennent

...man., adversùs Italo-Galliam Matha- 214.

le Panzirol. , de clar. Leg. Interpret., ap. XIX.

(14) *Idem, ibid.*

(15) *Idem , ibid.*

(16) *Intitulé*, Consilia.

(17) Panzirol. , de clar. Legum Interpretib. , *lib. III , cap. XIX.*

(18) *Vide* Thomasium , de Plagio litterario , *num.* 359, 414.

(19) Panzirol. , de clar. Leg. Interp. , *lib. III , cap. XIX* ; Doujatius , Prænotion. Canonicar. *pag.* 604.

(20) *Voyez la remarque* (I) *de l'article* ALBERT-LE-GRAND.

que ce ne fut point à Castello à qui ceci avint; mais à Jean André, homme de petite taille et fort laid (21) *.

(21) Panzir., de clar. Leg. Interp., *lib. III*, *cap. XIX*.

* Leclerc et Joly, sans citer aucune autorité, affirment au contraire que cela arriva à Castello et non à André.

ANDRÉ (JEAN), auteur d'un livre intitulé *Confusion de la secte de Mahumed*, était né mahométan, à Xativa, au royaume de Valence, et il avait succédé à son père dans la dignité d'alfaqui de la même ville. Il fut éclairé de la connaissance de Jésus-Christ, en assistant à un sermon, dans la grande église de Valence, le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, l'an 1487 (*a*). Il demanda le baptême, et se souvenant de la vocation de saint Jean et de saint André, il obtint qu'on le nommerait Jean André. « Ayant re« çu les ordres sacrez, *dit-il* (*b*), » et d'alfaqui, et esclave de » Lucifer, fait prêtre et minis» tre de Christ, je commence, » comme saint Paul, à prescher » et publier le contraire de ce » que j'avoye auparavant faulse» ment creu et affirmé, et avec » l'ayde du Seigneur très-hault » je converty premièrement en » ce règne et guidé à la fin du » salut plusieurs âmes d'infidèles » Mores, qui s'en alloyent per» dre en Enfer sous le pouvoir » de Lucifer. De là, je fus appelé » par les plus catholiques prin» ces le roy don Fernand et la » royne donne Isabelle, afin » que j'allasse prescher en Gre-

(*a*) *Le prédicateur se nommait* Marques Adesora.

(*b*) Jean André, *Pourparler*, *ou Préface de sa* Confusion de la secte de Mahumed, *folio* 3, *verso*.

» nade aux Mores de ce ro
» que leurs altesses avoie
» quis. Donc par ma préc
» et volonté de Dieu (qui
» loit ainsi) une tourbe
» de Mores, reniant Mul
» se convertit à Christ :
» après je fu créé chano
» leur benignité, et fu t
» tre fois appellé par l
» chrestienne royne don
» belle, afin que je m'en
» en Arragon, pour m'en
» en la conversion des M
» ces règnes, lesquels au
» mespris et deshonneur
» veur crucifié, et au
» péril des princes chre
» persévèrent jusques a
» d'huy en leur erreur
» cette très-saincte inten
» son altesse, pour la m
» la prévint, ne put sor
» effect. » Il ajoute que
ne demeurer oisif, *il se*
*traduire d'*arabe *en langu*
gonoise toute la loi de
res, c'est-à-dire, l'Alco
ses gloses, et les sept liv
la *Suné*. Il le fit par le com
dement de Martin Garci
que de Barcelone, *et inqu*
d'Arragon (*c*). Ayant ache
te entreprise, il fit l'ou
dont j'ai parlé au comm
ment (A), et qui a été
assez bon (B).

(*c*) *Tiré de la même préface.*

(A) *L'ouvrage dont j'ai p*
commencement.] J'entends l
qu'il intitula *Confusion de l*
de Mahumed. Il contient XII
tres. L'auteur y a recueilli *les f*
ses fictions, *mocqueries*, *trom*
bestialitez, *folies*, *vilenies*, *i*
niens, *impossibilitez*, *bourdes*
tradictions de pas à pas, *lesq*
pervers et meschant Mahumed

es simples peuples, a laissées esparses és livres de la Secte, alement en l'Alcoran, lequel ' diet lui fut en une nuit ré- 'ange en la cité de la Meke, *qu'ailleurs en se contredisant l'avoir composé en vingt ans; tulé l'œuvre susdit la Confu- a Secte de Mahumed* (1). Il prend (2) qu'il composa cet *affin que, non-seulement les estiens, mais aussi les sim- noissans la diverse croyance es, d'une part se gabent et se de telles insolences et bestia- l'autre part facent complainte aveuglissement et perdition.* re publié premièrement en , a été traduit en diverses Je me sers de la traduction , que Guy le Fèvre de la en fit sur l'italien et qu'il pu- aris, chez Martin le Jeune, , in-8°.

livre a été trouvé assez bon.] ux qui écrivent contre les ma- is le citent beaucoup. Voyez itres Hoornbeek dans sa dis- *Muhammedismo* (3), Hottin- son *Historia Orientalis*, et Scultet dans son *Ecclesia Ma- lana breviter delineata.*

a André, *dans sa préface, folio* 4.
même.
t une partie de sa Summa Controver-

DRÉ (Tobie), professeur en et en langue grecque à gue, naquit à Braunfels, e comté de Solins, le oût 1604. Son père était e du comte de Solins- els, et inspecteur des qui dépendaient de ce Sa mère était fille de Jean r, fameux professeur en ie à Herborn, dans le de Nassau. Il fit ses hu- s à Herborn, et puis il en philosophie, au même sous les auspices d'Alste- et de son oncle Piscator (*a*); après quoi, il s'en alla à Brême, et y séjourna sept ans (A). Il fut un des auditeurs les plus assidus du sieur Gérard de Neuville, médecin et philosophe; et comme il aspirait à la charge d'enseigner publiquement, il s'y prépara par des leçons particulières qu'il fit en philosophie. Il retourna en son pays, l'an 1628; et, sans y faire beaucoup de séjour, il prit la route de Groningue, attiré par Henri Alting son bon patron. Il fit là pendant quelque temps des leçons particulières sur tou- tes les parties de la philosophie; après quoi, Alting lui donna ses enfans à instruire; et lorsqu'ils n'eurent plus besoin de précep- teur, il lui fit avoir un sem- blable emploi auprès d'un prince palatin, ce qui dura trois ans, qu'il passa en partie à Leide, et en partie à la Haye, à la cour du prince d'Orange. Il fut ap- pelé à Groningue, l'an 1634, pour succéder à Janus Gebhar- dus, qui avait exercé la profes- sion en histoire et en langue grecque (*b*). Il remplit ce poste avec une extrême application à ses fonctions, jusqu'à sa mort, qui arriva le 17 d'octobre 1676 (*c*). Il avait été bibliothécaire de l'académie, et grand ami de M. Descartes (B); ce qu'il té- moigna, et pendant la vie (C), et depuis la mort de cet illustre philosophe (D). Il fit des livres pour lui, comme on le verra dans les remarques. Il avait épousé la fille d'un Suédois (*d*), illustre entre autres endroits par

ils du professeur en théologie.

(*b*) *Ex* Vitis professor. academiæ Groning., *pag.* 124.
(*c*) Witte, Diar. biograph.
(*d*) *Louis de Geer.*

la charité envers ceux qui souffraient pour la cause de l'Évangile.

(A) *Il séjourna sept ans à Brême.*] Mon lecteur ferait fort mal de le croire, si l'auteur des Vies des professeurs de Groningue n'avait pas été plus exact dans ce calcul qu'à l'égard du temps que Tobie André fut à Herborn. C'est une chose étrange, qu'un correcteur d'imprimerie laisse passer de semblables fautes dans l'espace de cinq ou six lignes, lorsque les distractions de l'auteur l'ont empêché de les voir. Vous trouvez dans la vie de notre André, qu'il alla à Herborn, l'an CIƆ IƆ CXVII; qu'il y étudia cinq ans dans les classes et un an en philosophie; qu'il continua ces mêmes études à Brême, pendant sept ans; et qu'après cela, ayant été faire un tour chez lui, il vint à Groningue, l'an CIƆ IƆ CXXVIII. On n'a rien écrit en chiffres, les fautes étaient apparemment dans la copie. Paul Freher a copié cela fort bonnement (1) et n'y a point aperçu d'erreur de calcul.

(B) *Il était grand ami de M. Descartes.*] Il le servit de bon cœur dans le procès de Martin Schoockius, professeur en philosophie à Groningue. Ce professeur se vit poursuivi par M. Descartes en réparation de calomnies atroces; car il l'avait accusé publiquement d'athéisme. Quoique M. Descartes n'eût vu qu'une fois en sa vie notre André, il ne laissa point de lui recommander son affaire, l'ayant vu plein de bonne volonté en son endroit. M. de la Thuillerie, ambassadeur de France, et les amis de M. Descartes, agirent d'un côté : les ennemis que Voetius avait à Groningue agirent de l'autre (2); et par ce moyen M. Descartes obtint justice. Son accusateur le reconnut innocent (3); mais il en fut quitte pour cet aveu, ce qui était une indulgence scandaleuse et de très-mauvais exemple; car si on lui avait fait subir la peine du talion, comme il en était très-digne, on aurait un peu réfr[...] l'audace de ces plumes séditieuse[s] qui accusent si facilement et si tém[é]rairement d'athéisme tant d'honnêt[es] gens. M. Descartes écrivit *le 26 de m[...] 1645 au sieur Tobie André, pour [...] remercier en son particulier de ses bo[ns] offices, et pour le prier de présenter [...] son nom ses très-humbles actions d[e] grâces aux juges. Voyant qu'on ava[it] traité fort doucement son adversair[e] quoique punissable de la peine des ca[-]lomniateurs... il ne laissa point de re[-]connaître que les juges lui avaient don[-]né toute la satisfaction qu'il avait sou[-]haité et qu'il pouvait légitimeme[nt] prétendre.* « Car, *dit-il* (4) *aux magi[s-] » trats d'Utrecht*, les particuliers n'o[nt] » aucun droit de demander le sang o[u] » l'honneur, ou les biens de leurs e[n-] » nemis. C'est assez qu'on les mett[e] » hors d'intérêt autant qu'il est po[s-] » sible aux juges. Le reste ne les to[u-] » che point : mais seulement le p[u-] » blic. » Le texte de ma remarq[ue] m'obligeant de toute nécessité à pa[r-] ler des bons offices rendus à M. De[s-] cartes par Tobie André, j'ai cru q[ue] mon lecteur serait bien aise, san[s] changer de page, de savoir en gro[s] l'issue de ce procès.

(C) *Il témoigna son amitié pou[r] M. Descartes pendant sa vie, etc.* On en vient de voir une preuve. Ajou[-] tons qu'il était le fauteur des discipl[es] de M. Descartes, et qu'il lui attirait au[-] tant de sectateurs qu'il pouvait. C[e] fut par ses conseils que Clauberge de[-] vint cartésien (5); et ce fut une con[-] quête glorieuse et utile à tout le part[i].

(D) . . . . *et depuis la mort de c[et] illustre philosophe.*] Il prit la plum[e] pour lui contre un professeur de Leid[e] nommé Revius et publia une vigou[-] reuse réponse l'an 1653, intitul[ée] *Methodi Cartesianæ Assertio, opp[o-] sita Jacobi Revii.... Præf. Metho[di] cartesianæ considerationi theologic[æ]*. La IIe. partie de cette réponse par[ut] l'année suivante. Il écrivit aussi l'a[n] 1653, contre M. Regius, pour sout[e-] nir les remarques que M. Descart[es] avait faites sur un programme q[ui] contenait une explication de l'espr[it] humain (6). Il enseignait dans sa mai[-]

(1) *Dans son* Theatrum Virorum illustrium, *pag.* 1538.

(2) *La condamnation de Schoockius retombait par contre-coup sur Voetius.*

(3) *Voyez la* Vie de M. Descartes, *par M.* Baillet, *tom. II, pag.* 252, *et seq. ad ann.* 1645.

(4) *Tom. III des* Lettres, *pag.* 17. *Voyez* [...] Vie de Descartes, *pag.* 257.

(5) Clauberg. *Epist. Dedicator.* Logicæ.

(6) *Le titre de cet écrit est :* Brevis replica[tio ...]

›sophie cartésienne, encore
›fession ne l'appelât point
lors même que l'âge avait
›nt affaibli ses forces. M. Des-
apprend ces particularités à
d'un proposant suisse qui
›r aux leçons philosophiques
ndré; car il craignait qu'on
n son pays et que cela ne fût
e à sa promotion au mini-
c defuit unus ex illis, cujus
rco, benè aliàs doctus, et
›hiam cartesianam valdè pro-
ui dùm hìc esset, professus
›dere se frequentare collegia
Cl. Tobiæ Andreæ (qui cli-
:, quod summoperè doleo,
veneror ut illi suas vires res-
solet habere in superpon-
professionis, nec enim ad
iam, sed ad linguam græ-
›torias est vocatus) ne hoc
triâ resciretur, et suæ pro-
besset (7).

›tioni mentis humanæ Dn. Henrici
a.

ius, *in* Judicio de Theologiâ paci-
›i, *imprimé l'an* 1671.

›EINI (ISABELLE), na-
Padoue, a été sur la fin
ᵉ. siècle, et au commen-
lu XVIIᵉ., une des meil-
omédiennes d'Italie. Ce
oint le seul endroit par où
aisait admirer: elle fai-
vers en perfection. On
non-seulement par les
u'une infinité de savans
aux esprits lui ont don-
serait une preuve un
ivoque), mais aussi, par
ages qu'elle fit sortir de
la presse. Les *Intenti* (*a*)
: crurent faire honneur
corps en l'y agrégeant.
ur témoigner sa recon-
:e, elle n'oubliait jamais
› titres celui d'*Academi-*
nta; et sans doute elle
t aussi à se faire honneur
par cette sorte de qualité. Voici toutes ses qualités: *Isabella Andreini*, *Comica Gelosa*, *Academica Intenta*, *detta l'Accesa*. Elle avait une chose qui n'est pas des plus communes parmi les excellentes actrices: c'est qu'elle était belle; de sorte qu'elle charmait sur le théâtre, et les yeux, et les oreilles, en même temps (A). Le cardinal Cinthio Aldobrandini, neveu de Clément VIII, la considéra beaucoup, comme il paraît par quantité de poésies qu'elle composa pour lui, et par l'épître dédicatoire de ses ouvrages. Elle vint en France, et y fut favorablement reçue par leurs majestés, et par les personnes les plus qualifiées de la cour (*b*). Elle composa plusieurs *sonnets* à leur louange, qui se voient dans la seconde partie de ses poésies. Elle mourut d'une fausse couche, à Lyon, le 10 de juin 1604, dans la quarante-deuxième année de sa vie. Son mari, FRANÇOIS ANDREINI, la fit enterrer dans la même ville, et l'honora d'une épitaphe (B), qui témoigne qu'elle avait beaucoup de piété et de chasteté. Il a fait savoir au public, depuis ce temps-là, qu'il la regrettait (C) et qu'il l'estimait beaucoup. La mort de cette comédienne mit en pleurs tout le Parnasse: ce ne furent que plaintes funèbres, en latin et en italien. On en imprima beaucoup à la tête de ses poésies, dans l'édition de Milan, en 1605*. On n'y oublia pas l'inscription ingénieuse qui avait été faite à

t ainsi qu'on nomme les académi-
avie.

(*b*) *Voyez l'épître dédicatoire de la IIᵉ. partie de ses* poésies.

* *Voyez* ma note sur la fin de la remarque (C).

sa louange, pendant qu'elle était encore en vie, par Érycius Puteanus, professeur en ce temps-là à Milan (*c*). Outre des *sonnets*, des *madrigaux*, des *chansons* et des *églogues*, on a une *pastorale* de sa façon, intitulée *Mirtilla*. On a aussi des *lettres*, qui furent imprimées à Venise, l'an 1610 *. Elle chantait bien, et jouait admirablement des instrumens, n'ignorait pas la philosophie (*d*), et entendait le français et l'espagnol.

(*c*) *Voyez la remarque* (A).

* Le volume in-4°. de ces lettres est daté de 1607 et non de 1610. « On remarque, dit M. Ginguené, dans la *Biographie universelle*, on remarque comme une singularité bibliographique, que la date de l'épître dédicatoire adressée au duc de Savoie, porte, ainsi que le frontispice du livre, la date de 1607, et que cependant Isabelle était morte en 1604. »

(*d*) *Voyez les vers à sa louange, à la tête de ses poésies.*

(A) *Elle charmait et les yeux et les oreilles.*] Cela fournissait bien des pensées aux flatteurs. On mit au bas de son portrait: *Hoc histricæ eloquentiæ caput, lector, admiraris; quid si auditor sies!* Les antithèses et les pointes d'Érycius Puteanus roulent là-dessus pour la plupart :

Hanc vides, dit-il, *et hanc audis:*
Tu disputa, Argus esse malis ut videas,
An Midas ut audias.
Tantùm enim sermonem vultus
Quantùm sermo vultum commendat:
Quorum alterutro æterna esse potuisset,
Cùm vultum omnibus simulacris emendatiorem,
Et sermonem omni Suadâ venustiorem
possideat.

(B) *Son mari l'honora d'une épitaphe.*] Quand ce ne serait que pour désabuser ceux qui parlent tant de la rigueur de l'église, par rapport à la sépulture de comédiens en terre sainte, je copierai ici l'épitaphe d'Isabelle Andreini, où l'on voit sa profession de comédienne tout joignant l'espérance de la résurrection :

D. O. M.

Isabella Andreina, Patavina, mulie[r] virtute prædita, honestatis orna[mentum] maritalisque pudicitiæ decus, ore [facunda,] mente fecunda, religiosa, pia [musis] amica, et artis scenicæ caput, h[ic re]surrectionem expectat.

Ob abortum obiit 4 Idus Junii [...] annum agens 42.

Franciscus Andreinus mœstissimu[s ...]

La remarque suivante fer[a voir] la tendresse conjugale de [...] Andreini.

(C) *Son mari a depuis fait s[avoir au] public qu'il la regrettait.*] La [préface] de ses *Bravure del Capitano S[pavento]* nous apprend qu'il était natif [de Pis]toye, et, que pendant qu'il fut [de la] troupe des comédiens *Gelosi* [il se] plut beaucoup à jouer le pers[onnage] d'un Rodomont. Il prenait le [nom de] *Capitan Spavento da Vall' I[nferna]*; et il quitta le personnage où i[l s'était] principalement signalé, qui é[tait ce]lui d'amant : *Io lasciai di rec[itar la] parte mia principale, laque[le era] quella dell' innamorato.* Cette [troupe] de comédiens s'acquit une rép[utation] surprenante : mais la mort d'I[sabelle] Andreini fut le commencemen[t de sa] triste décadence. Son mari ne [songea] plus qu'à changer sa qualité d[e comédien] en celle d'auteur, et il choisit [pour] matière de ses ouvrages cell[es où il] s'était exercé sur la scène, j[e veux] dire les rodomontades d'un c[apitan]. Il fit des Dialogues ou des *R[agiona]menti* en prose, et leur donna [le titre] que j'ai rapporté ci-dessus. L'[édition] dont je me sers, qui est la qua[trième,] est de Venise, en 1623, in-4°. [Mais] comme le privilége est daté [de] 1607, on doit placer à cette d[ernière] année la première édition. On [voit à] la tête du livre les complain[tes du] Berger Corinto *alla defunta s[ua Fil]lide* (il la nomme sa femme), [...] *sua Boscareccia Sampogna.* [Cet] amant ne poussa plus loin les [expres]sions passionnées et ne murmu[ra plus] fortement contre la rigueur i[nexora]ble du destin. Ce sont sans do[ute les] regrets d'Andreini sur la mort [d']Isabelle. Mais voici des paroles [qui ne] laissent rien à conjecturer : *Fu[...] fu quel termine, e venuto men[o il] vere d'Isabella mia dilettissim[a ...]*

* Joly rapporte une autre épitaph[e qui ac]compagne celle à laquelle Bayle a dû s[...]

la quale fu lume e splendore di virtuosa e honorata compagnia) i *molti amici miei consigliato à re alcuna cosa et donarla alla a, per lasciar qualche memoria , e per seguitare l'honorato grido moglie mia, la quale aveva to al mondo con tanta sua glo- e con tanto suo honore, il suo bel- mo canzoniero, la sua bellissima tilla favola boscareccia, e il com- io delle sue bellissime Lettere* (1). a un Jean Baptiste Andreini qui a une tragédie intitulée *La Florin-*, imprimée à Milan, en 1606 *.

) *Prefat., del* Capitano Spavento.

Joly dit qu'il était fils d'Isabelle, et que ce lui qui publia le recueil de 1605, cité dans xte.

ANDRELINUS (P. Faustus), tif de Forli, en Italie, a été ndant fort long-temps profes- ur en poésie dans l'université Paris. Louis XII le fit poëte uronné (*a*) : je ne sais point si reine Anne de Bretagne, ou elque autre reine, l'honora de protection spéciale; mais je s bien qu'Érasme, qui l'avait nnu fort particulièrement, a t qu'il était, non-seulement ëte du roi, mais aussi poëte la reine (A). Il ne s'est pas ntenté de faire des *vers ;* il a rit aussi en prose quelques *ttres morales et proverbiales*, i ont été imprimées diverses is. On en fit une édition à rasbourg, l'an 1517, et une tre sur la seconde révision de teur, l'an 1519 (*b*). Beatus enanus y joignit une préface, il les loue beaucoup (B). Elles t été commentées par Jean boréus, théologien de Paris. plupart de ses poésies sont des distiques : ils ont été imprimés, avec le commentaire dont Josse Badius Ascensius les voulut bien honorer ; traduits vers pour vers en français, par un poëte de Paris, qui s'appelait Étienne Privé (*c*). Cette traduction parut l'an 1604, et n'est propre qu'*à faire mépriser l'original.* Jean Paradin avait déjà mis (*d*) en quatrains français une centaine des distiques *1 qu'Andrelinus *adressa à Jean Ruzé, trésorier général des finances du roi Charles VIII, pour le remercier d'une pension forte et honorable que ce prince lui faisait payer avec des soins extraordinaires ; et qui ne méritait pas le déshonneur que ce plaisant poëte a pensé lui faire en nous donnant lieu de croire qu'on lui payait ses vers au quarteron ou au cent* (*e*) (C). Les poésies d'Andrelinus ont été insérées dans le premier tome des *Délices des poëtes italiens*, quoique les connaisseurs les aient peu estimées (D). On met sa mort à l'année 1518 (E). Les lettres qu'il avait écrites en proverbes ont été jugées dignes d'une nouvelle impression, à Helmstat, en 1662, selon l'édition de Cologne de 1509 (*f*). Les mœurs de cet auteur n'étaient pas de bon exemple *2 ; mais on

) *Faustus Andrelinus item poëta suavis- us à Ludovico XII, Franciæ rege, laureâ natus.* Leand. Alberti Descript. Ital, 478.

) Gesneri Bibliotheca, *pag.* 573.

(c) Baillet, Jugemens sur les poëtes, *tom. III, pag.* 121.

(*d*) *En* 1545.

*1 L'ouvrage d'Andrelinus est intitulé : *Hecatodisticon*, 1512 et 1513, in-4°. C'est de l'un de ces distiques qu'est extrait le vers cité par Bayle dans la remarque (I) de son article Apelles.

(e) Baillet, Jugem. sur les poëtes, *citant* Colletet, *pag.* 118, 125 et 126 *de l'Art poétique.*

(*f*) Morhosii Polyhistor., *pag.* 258.

*2 Joly remarque qu'Andrelinus était ecclésiastique et chanoine de Bayeux, comme on le voit par le titre de son livre intitulé : *Publii Fausti Andrelini canonici Baiocensis.*

l'épargna là-dessus, à cause qu'il donnait du lustre à l'université de Paris. Il fut si heureux, que la liberté qu'il prit de piquer les théologiens ne lui fit pas des affaires. C'est Érasme qui nous apprend ces petites particularités (F).

Notez que j'ai laissé tout cet article dans la seconde édition de cet ouvrage au même état où il était dans la première édition, quoique l'on m'eût averti qu'il le fallait réformer en divers endroits. J'ai cru qu'il y aurait plus de modestie à donner à part les corrections qui m'ont été indiquées (G). Vous les trouverez ci-dessous dans une remarque *.

de regiâ in Genuenses victoriâ, libri tres. Paris, 1509, in-4°.

* Malgré les corrections faites par Bayle, P. Marchand, tome II, pag. 269, dit que cet article n'est pas un des meilleurs de son Dictionnaire. Il reproche surtout à Bayle de n'avoir pas fait mention d'un fameux dialogue contre le pape Jules II, intitulé : *Julius, etc.*, qui non-seulement a été attribué à Andrelini, mais réimprimé avec ses initiales sous ce titre : F. A. F. (Fausti Andrelini Forojuliensis), *Poetæ regii Libellus de obitu Julii pontificis maximi, anno domini* M. D. XIII, *in*-8°., sans adresse, dont il existe une traduction française intitulée : *Dialogue entre saint Pierre et Jules II, à la porte du paradis, suivi de la doctrine catholique touchant l'autorité des papes*, Amsterdam, 1727, in-12. Bayle, au reste, a parlé de cet opuscule à l'article JULES II, remarque (N). Il n'ose affirmer de qui est l'ouvrage. Baluze et Wolfius le croyaient d'Érasme. Joly l'attribue à Ulric Hutten (dans ses remarques sur l'article JULES II).

(A) *Érasme, ... dit qu'il était poëte du roi et de la reine.*] Voici comme il en parle : *Faustus Andrelinus, Foroliviensis, poëta non solùm laureatus, verùm etiam regius, atque etiam, si Diis placet, regineus, vetus congerro meus, qui plus quàm triginta jam annos in celeberrimâ Parisiorum Academiâ poëticen docet, in carmine quod de Pavimento Parisiensi inscripsit, adagionem* (Syracusana Mensa) *in Anglos derivavit, Mensa, inquiens, Britanna placet* (1). On voit parmi les lettres d'Érasme (2) deux ou trois [billets] qu'Andrelinus lui écrivit d['un] style si laconique, qu'en comparai[son] les lettres de Brutus passeraient p[our] longues. Érasme, qui lui répondit [du] même style, est un peu plus dif[fus] lorsqu'il le prie de faire valoir [ses] adages (3), et lorsqu'il lui décrit [les] plaisirs de l'Angleterre, afin de l'y [at]tirer (4). Je remarquerai en pass[ant] que c'est une fort mauvaise coutu[me] aux auteurs, de ne désigner le tem[ps] auquel ils écrivent que par le ter[me] vague de *nunc, jam, etc.* Il faudr[ait] qu'ils marquassent précisément l'[an]née; car outre qu'il y a des livres au[x]quels on travaille plusieurs années [de] suite, ou qui ne paraissent que lo[ng] temps après que l'auteur y a mis [la] dernière main, n'y en a-t-il pas [qui] s'impriment plusieurs fois? A quoi peut-on fixer alors, si l'on renco[ntre] un *hoc anno*, un *nunc*, et choses se[m]blables? Voici Érasme, qui nous pa[rle] d'Andrelin comme d'un homme pl[ein] de vie, et qui enseignait depuis tre[nte] ans la poëtique dans Paris. Il dit [cela] dans un livre imprimé l'an 1546, [et] la préface n'est point datée, mais il y a une épître dédicatoire d[atée] du 13 d'août 1528. Cela n'est-il p[as] capable de faire croire qu'Andr[elin] vivait l'an 1528? Et ne faut-il pas [re]cueillir de là que les plus grands h[om]mes, quand ils revoient leurs ou[vra]ges pour une nouvelle édition, y l[ais]sent mille choses qui ne sont [plus] vraies? J'ai remarqué ce défaut [dans] la dernière édition de la grande [His]toire de France de Mézerai.

(B) *Beatus Rhenanus mit une [pré]face à ses lettres, où il les loue b[eau]coup.*] Voici les paroles de Ges[ner] : *Beatus Rhenanus in Præfatione [com]mendat has epistolas tanquam é[rudi]tas, lepidas et utiles. Etsi enim* » *author, (inquit) in nonnullis [lo]*» *culis genuino poëtarum more l[as]*» *civiusculus sit, hîc tamen inte[gre]* » *ac modestum oratorem agit* (5).

(C) *On a lieu de croire qu'o[n]*

(1) Erasm. Adag. *LXVIII, cent. II* [Ch]*iliad. II.*

(2) *Lib. V, pag.* 316, *edit. Londinen[sis].*

(3 et 4) Erasmi Epist. *XXIII*, et *X* li[b.] *pag.* 321 *et* 315.

(5) Gesneri Biblioth., *fol.* 573.

ers au quarteron ou au
let apporte pour preuve de
re vers, traduits du latin
s, par Paradin (6) :

es vers, soyes en plus grand
re;
x frais et salaires du roi.
se, empeschant tout encombre,
n copieux arroi.

églogue d'Andrelin nous
chose rare : c'est un poëte
oin de se plaindre de l'in-
e son siècle et d'accuser les
e procurer pas du pain à
e mettent à leur service ;
ue sa pension était copieu-
e lorsqu'il récita devant
II son poëme sur la con-
aples *, il en reçut un sac
qu'il pouvait à peine porter
ules.

o totus visu defixus in isto,
e venit magno stipatus honore;
vultus inter nutritus agrestes
rimo aspectu : mox poplite flexo
m quæsita Jovem modulamina
do,
bello claram expugnavit aperto
em, patrios victorque redivit in
os,
Hesperio vetitus foret orbe regressus,
d nostri captus dulcedine cantûs
fulvi saccum donavit et æris
delatum humeris, cunctosque per
os
ga datur, qualem non lentus habe-
mbrosis resonans sua gaudia sylvis.

connaisseurs ont peu estimé
s.] Vossius nomme trois au-
enfermaient de grands riens
grande multitude de paroles
mier est l'orateur Anaximè-
econd est Longolius, aussi
e troisième est le poëte An-
ant au premier il rapporte
crite de Chio, le voyant prêt
er, se mit à dire : *Une ri-*
paroles commence à couler,

et une goutte de sens. Ἄρχεται λέξεων μὲν ποταμὸς, νοῦ δὲ σταλαγμός. Il dit, sur la foi de François Luisinus, que Constantin Lascaris faisait le même jugement de Longolius ; mais qu'on l'a fait plus justement d'Andrelin, dans les poésies duquel il ne manquait qu'une syllabe, comme Érasme le disait fort ingénieusement. Cette syllabe était νοῦς, qui signifie *sens*, *entendement*, *esprit*. Si je savais où Érasme a parlé d'une manière si peu conforme aux grands complimens et aux grands éloges qu'il a écrits à Andrelin (8), je le dirais. Je ne doute point que le jugement fait par Jules Scaliger, du poëte Faustus, ne concerne celui-ci, plutôt que Gerhardus Faustus. *Fausti facilitas*, dit-il (9), *viventis in scribendo secundo plausu excepta est, scholas tamen sapit illa juniorum, à quâ nihil aliud quàm hoc ipsum expectes.*

(E) *On met sa mort à l'année* 1518.] Je ne citerai point la Bibliothèque de Konig, ni les Lettres du savant Reinesius à Daumius (10). J'ai un témoin contemporain, qui, dans une lettre datée du 6 de mars 1518, remarque que cette année avait emporté quelques hommes doctes : *Hic annus multos eximios viros tui similes absumpsit*, Marcum Musurum *Romæ*, *tum archiepiscopum designatum*, *et ante hunc* Paleotum Camillum, *Lutetiæ* Faustum *immortalitate dignum* (11). On aurait tort de conclure de ces paroles, qu'Andrelin est mort l'an 1518*; car il est certain que Musurus mourut l'an 1517 (12).

(F) *C'est Érasme qui nous apprend ces petites particularités.*] On sera bien aise de les voir ici en original : Parisiensis *Academiæ candorem ac civilitatem jam olim sum admiratus*, *quæ tot annos* Faustum *tulerit*, *nec tulerit solùm*, *verùm etiam aluerit evexerit*

. sur les poëtes, tom. *III*, *pag.*

être là qu'Andrelinus ayant dit, ce des conquêtes et des victoires du roi II, quoique bientôt évanouies, la *tigmata*) en demeurait pourtant em- front des Italiens. Brantome qui, *ra stigmata*, lisait *vera stemmata*, ce poëte que les victoires et faits u roi Charles VIII étaient sur le liens autant de *belles marques et* Voyez Brantome, *Hommes illustres* m. *IV*, *pag.* 25., Rem. crit.

s, Institut. Poëtic., *pag.* 2.

(8) *Voyez la XXIIIe.* lettre du *Ve. livre* d'Érasme.

(9) Jul. Cæs. Scalig., de Poëtic., *lib. VI*, *pag.* 736. *Voyez* Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *tom. III*, *pag.* 122.

(10) *Pag.* 15.

(11) Erasm. Epist. *XX*, *lib. III*, *ad Petrum Barbirium. Voyez aussi* l'Epîtr. *XXIV du IIe. livre.*

* Joly, d'après Ravisius Textor, affirme qu'Andrelini est mort le 25 février 1518.

(12) *Voyez les remarques sur son article.*

que. Cùm Faustum dico, multa tibi (13) *succurrunt quæ nolim litteris committere. Quâ petulantiâ solitus est ille in theologorum ordinem debacchari? Quàm non casta erat illius professio? Neque cuiquam obscurum erat qualis esset vita. Tantum malorum* Galli *doctrinæ hominis condonabant, quæ tamen ultra mediocritatem non admodùm erat progressa* (14). Voyez la différence de style entre les lettres qu'Érasme écrivait à Andrelin, et celles qu'il écrivait à d'autres touchant Andrelin. Il est même vrai qu'il parle de lui quelquefois avec éloge dans les lettres qu'il écrivit à d'autres (15).

(G) *Je donnerai..... les corrections qui m'ont été indiquées, etc.*] Voici mot pour mot les remarques que M. de la Monnoie a bien voulu me communiquer : « 1°. Au lieu de P. Faustus, » il fallait mettre tout au long *Publius Faustus*, de peur qu'on ne s'i» magine que ce P. signifie *Petrus*, » *Paulus*, ou tel autre nom de bap» tême. Faustus prit vraisemblable» ment à Rome ce nom de Publius, à » l'exemple de ces académiciens ama» teurs de l'antiquité, desquels Pom» ponius Lætus était le chef. 2°. On » ne doit point dire dans un Diction» naire que Faustus ait simplement » été professeur en poésie dans l'uni» versité de Paris. Il y enseigna, non» seulement la poésie, mais aussi la » rhétorique et la sphère. Il y expli» qua même les Psaumes de David. » 3°. Ce fut à Rome, long-temps » avant le règne de Louis XII, que » Faustus, qui n'avait pas alors vingt» deux ans, remporta la couronne de » laurier (16). Ses vers amoureux, di» visés en quatre livres, intitulés *Livia*, » du nom de sa maîtresse, furent » trouvés si beaux par l'Académie ro» maine, qu'elle adjugea le prix de » l'élégie latine à leur auteur sur les » autres poëtes ses concurrens. C'est » de là, que faisant imprimer sa *Livie*, » in-4°., à Paris, l'an 1490, et ses » trois livres d'*élégies*, quatre ans » après, en la même ville, il prit » droit de s'intituler *Poëta laureatus*, » joignant depuis à cette qualité celle » de *Regius* et de *Regineus*, [...] » port à Charles VIII, à Lo[...] » et à la reine Anne. 4°. Po[...] » ver le compte des trente [...] » qu'il y avait que Faustus ét[...] » fesseur à Paris, il faut s[...] » qu'Érasme faisait cette supp[...] » l'an 1517. On remonte par ce[...] » jusqu'en 1487, qui est le t[...] » peu près de l'établissement d[...] » tus à Paris. Cette chronolo[...] » d'autant plus véritable, qu'[...] » en 1517 une édition des [...] » d'Érasme (17), de laquelle [...] » mention dans *Chœnici ne i*[...] » 5°. Les *distiques* de Faustus ne [...] » pas le nombre de deux cent[...] » font par conséquent qu'une [...] » tite partie de ses *poésies*; pui[...] » tre les quatre livres d'*amou*[...] » trois livres d'*élégies* mêlée[...] » j'ai parlé, il y a douze *églo*[...] » lui, imprimées in-8°., l'a[...] » dans le Recueil des XXXVIII [...] » bucoliques publié par Opori[...] » tus promettait plusieurs aut[...] » ces en prose et en vers : *De*[...] » *tiras morales; Epistolas* [...] » *Christianum Adventum*, [...] » peut-être la même chose [...] » qu'il appelle ailleurs *Opus* [...] » *Religione; Sphæricum Di*[...] » *Repertorium sive Observatio*[...] » *guæ latinæ* ».

Ce qui manquait à mon artic[le An]drelin y aurait été assurém[ent ...] j'avais eu les Œuvres de cet [...] mais n'ayant pu m'en servir [...] obligé de suivre des gens qui [...] parlé de lui sans les avoir con[...] et voilà comment des aveugl[...] duisent d'autres aveugles. C[...] grand malheur, quand on fait [...] tionnaire tel que celui-ci, que [...] voir pas tous les livres néce[...] mais c'est un malheur qu'il [...] possible de détourner dans l[...] tion où je suis.

(13) *Il écrit à Louis Vivès.*

(14) Erasm., Epist. XX, *lib.* XXI, *pag.* 1090.

(15) *Voyez la remarque* (E).

(16) *Ceci tombe sur Léandre Alberti, que j'ai cité.*

(17) *La faute d'Érasme consiste, [...] l'ai observé dans la remarque* (A), [...] *ne changea point la chronologie da*[...] *tions postérieures.*

ANDRINOPLE, ville d[...] ce. Elle doit son nom à [...] de l'empereur Hadrien. [...] réri touche cela, et y [...] grand désordre (A). Quelq[...]

dit que cette ville fut fondée Oreste, et qu'elle en porta iom (B). Elle fut aussi nomme Uscudama (a). Les deux s latins, que M. Moréri a ci-, ne sont propres qu'à le conncre qu'il écrivait sans nulle ention (C). Je ne touche point k autres choses qu'il dit d'Aninople ; le lecteur y pourra oir recours.

a) *Voyez la remarque* (C).

(A) *En parlant du nom de cette le, M. Moréri commet un grand désre.*] Rapportons ses propres paes : *Quelques auteurs païens disent ce prince y ayant été guéri de son dropisie, en invoquant le furieux este, se fit un plaisir de travailler l'embellisement de cette ville.* Ces teurs païens ne sont point les deux Moréri cite, Spartien et Ammien rcellin, et je serais fort trompé s'il les fallait pas réduire au seul Ælius mpridius. Or, voyons un peu comnt ce dernier s'exprime : *Et Orestam idem urbem Adrianus suo nomini vinari jussit : eo tempore quo furore perat laborare, ut ex responso quùm dictum esset ut in furiosi alicujus mum vel nomen irreperet. Nam ex eo ollitam insaniam ferunt per quam ltos senatores occidi jusserat* (1). En mparant ces paroles avec celles de Moréri, on trouve trois ou quatre sses fautes dans ce dernier. 1°. Il faux qu'Hadrien ait été guéri dans ville d'Andrinople. 2°. Il est faux la maladie dont il est ici question été l'hydropisie. 3°. Il est faux sa guérison soit venue de l'invoion d'Oreste. 4°. Il est faux que puis sa guérison il se soit plu à emlir cette ville. Lampridius ne dit re chose sinon qu'Adrien devenu ieux fit donner son nom à Oresta, ur obéir à un oracle, qui lui avait seillé de se saisir de la maison ou nom de quelque furieux, ce qui, on, apaisa les accès de sa manie.

B) *On a dit qu'elle fut fondée par ste, et qu'elle en porta le nom.*] Lampridius sera mon unique témoin. *Et Orestam quidem ferunt*, dit-il (2), *non unum simulachrum Dianæ, nec uno in loco posuisse, sed multa in multis. Posteaquàm se apud tria flumina circa Hebrum ex responso purificavit, etiam Orestam condidit civitatem, quam sæpè cruentari hominum sanguine necesse est. Et Orestam quidem urbem Adrianus suo nomini vindicari jussit, etc.* J'ai rapporté ce passage tout du long afin de faire connaître de quelle ville d'Andrinople il s'agit ici. L'empereur Hadrien fit porter son nom à plusieurs villes très-éloignées les unes des autres (3); mais Lampridius ne nous laisse pas douter qu'il n'ait eu en vue celle de Thrace, et qu'il n'ait voulu dire qu'Oreste la fonda où l'Hèbre reçoit deux autres rivières. Notez que Pinedo impute à Lampridius d'avoir débité qu'Héliogabale bâtit une ville proche de l'Hèbre, et qu'il la nomma Oresta, et qu'ensuite Hadrien lui donna son nom (4). Voilà des effets assez ordinaires de la distraction d'esprit : les plus habiles écrivains y sont sujets.

(C) *Les vers que Moréri cite à son sujet prouvent qu'il écrivait sans nulle attention.*] Voici ses paroles : « On dit » qu'elle fut premièrement bâtie par » Oreste, qui l'appela *Oresta*, de son » nom, qui lui fut depuis changé en » celui d'*Useade* ou d'*Uscudama*. »

» *Tandemque Uscudamæ mutato nomine*
» *prisco*
» *Matricida suo de nomine dixit Orestam.* »

Ces deux vers prouvent tout le contraire de ce à quoi M. Moréri les a destinés. Ils prouvent manifestement qu'Oreste trouva cette ville revêtue du nom d'*Uscudama*, et qu'il lui donna le sien à l'exclusion de celui-ci. Ammien Marcellin, cité au livre IV (5) par M. Moréri, nous apprend, au chapitre IV du XXVIIe. livre, qu'Andrinople avait eu le nom d'Uscudama: *Post hanc Æmimontus Hadrianopolim habet, quæ dicebatur Uscudama.*

(1) Lamprid., in Antonino Heliogabalo, 809.

(2) *Idem, ibid.*, *pag.* 809.

(3) *Quùm titulos in operibus non amaret, multas civitates* Adrianopolis *appellavit, ut ipsam Carthaginem et Athenarum partem.* Spartianus, in Adriano, *cap.* XX. *Voyez le* Trésor Géographique d'Ortelius.

(4) Pinedo, in Steph. Byzant., *pag.* 211, *num.* 48.

(5) *Les XIII premiers livres de cet histoire sont perdus.*

ANDROMAQUE, en latin *Andromache*, femme du vaillant Hector, était fille d'Éétion, roi de Thèbes, dans la Cilicie (*a*). Son mariage lui était avantageux en toutes manières : car outre que son mari passait pour le rempart de sa patrie, et pour le plus ferme appui du trône, il avait beaucoup de bonté pour elle; et l'on dit même qu'il ne l'exposa jamais au déplaisir à quoi les femmes des grands héros sont si sujettes : je veux dire qu'il lui gardait exactement la foi conjugale (A). Si Euripide n'en est pas demeuré d'accord, il nous a fait savoir en même temps que cela ne troublait point le bonheur de cette femme, son humeur étant là-dessus tout-à-fait commode (B). La mort d'Hector fut donc un coup terrible pour Andromaque : néanmoins elle n'en mourut pas, non plus que de l'affliction extrême où elle tomba quelque temps après par le saccagement de Troie, par la perte de son cher fils Astyanax qu'on précipita du haut d'une tour, et par sa propre captivité. Elle échut à un maître qui, tout farouche et sanguinaire qu'il était, en usa bien avec sa captive. Pyrrhus, le cruel fils du cruel Achille, ne laissa pas de s'humaniser avec Andromaque, de partager son lit avec elle (C), et de rendre sa condition si heureuse, que la belle Hermione qu'il épousa depuis, en conçut une furieuse jalousie (*b*). Après la mort, ou même du vivant de ce prince, Andromaque épousa Hélén fils de Priam, son compag captivité, et régna avec lu une partie de l'Épire. Elle eu des enfans de Pyrrhus (elle en eut un encore d' nus. Quelques auteurs c que les rois des Épirotes, ju ce Pyrrhus qui fit la guerr Romains (*c*), descendaient fils de Pyrrhus et d'Andr que. Cette princesse avait frères, qui furent tués Achille avec leur père, da même jour (*d*). Un auteur qu'elle accompagna Priam, qu'il alla supplier Achille vendre le corps d'Hector (que, pour faire plus de co sion, elle y mena ses deu qui étaient encore enfan Elle a été le sujet de plu belles tragédies, tant anci que modernes (F). Sa g taille a été connue de to postérité (G). Son dialogue Hector, dans le VIe. liv l'Iliade, est un des mei morceaux de ce poëme (H).

Elle avait un si grand so chevaux d'Hector, qu'ell donnait à manger et à boir tôt qu'à lui (*g*). Quelqu ont fait valoir cet exemple de montrer que les femme obligées de s'employer aux cices les plus mécaniqu logis (I).

(*a*) Homer. Iliad. *lib. VI*. vs. 396 et seq. *Cette Cilicie n'était pas loin de Troie.*

(*b*) Euripid., *in Andromachâ.*

(*c*) *Voyez la remarque* (E).

(*d*) Homer. Iliad., *lib. VI*, *vs.* *seq.*

(*e*) Dictys Cretensis, *lib. III.*

(*f*) *Astyanacta, quem nonnulli drum appellabant, et Laodamanta admodùm filios præ se habens.* Dic tensis, *lib. III.*

(*g*) Homer., Iliad. *lib. VIII*, *vs*

Iector lui gardait exactement onjugale.] Il y a des vers d'Euù Andromaque déclare qu'elle imé jusqu'aux maîtresses de ri, afin de lui faire plaisir, le avait allaité les bâtards qu'il is d'elles (1). Le scoliaste conà-dessus qu'Anaxicrates avait u'Hector laissa deux fils légiti-, qui échappèrent des mains des et un bâtard (3), qui fut pris 'roie (4); mais il accuse et son le, et Anaxicrates d'avoir falhistoire, et il leur soutient tor n'eut jamais aucun bâtard, faut être bien inconsidéré pour r le contraire. Ovide regardait comme l'exemple d'un bon mai ne prenait point le change, se cachait à soi-même les maudroits de son épouse :

Andromache, certo benè nupta maritol r ad exemplum fratris habenda fui (5).

ainsi qu'il fait parler Œnone, me de Pâris; ailleurs, il dit sentiment de tout le monde Anque était plus grande qu'il ne ; mais qu'aux yeux de son mari it d'une taille médiocre :

bus Andromache visa est spatiosior aquo:
is, qui modicam diceret, Hector erat (6).

te, M. Colomiés a eu raison de quer (7) que Mercerus, dans tes sur le IVe. livre de Dictys de, ne devait pas dire *que l'antime connaît point d'autres amours tor que pour Andromaque, sa ; ni d'autres enfans que ceux ut d'elle;* car il donne lieu de qu'il ne se souvenait pas de l'his- Anaxicrates, ni du poëte Eu. Mais M. Colomiés, qui remarutre cela, que Vossius n'a point cet historien, eût bien fait de u'il tenait de Méziriac les pasqu'il allègue; et que Mallincrot parlé d'Anaxicrates, sans faire mention de l'ouvrage que le scoliaste d'Euripide en a cité : il dit seulement que Strabon se sert de l'autorité d'Anaxicrates en parlant de l'Arabie au livre XVI.

(B) *Touchant les galanteries de son mari, son humeur était tout-à-fait commode.*] Voyez la remarque précédente : on n'y trouve pas qu'Andromaque ait poussé la chose au point où Livie et la femme de Cromwel l'ont portée. Celle-ci, par ambition, favorisait les amourettes de son mari (9). Livie faisait l'office de maquerelle pour Auguste, dans l'occasion, afin de maintenir son crédit : *Circa libidines hæsit* (Augustus) *posteà quoque, ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior, quæ sibi undiquè etiam ab uxore conquirerentur* (10). Andromaque ne se proposait que d'avoir la paix dans son domestique, en ne chagrinant point Hector.

(C) *Pyrrhus partagea son lit avec elle.*] Virgile, pour garder le *décorum*, a introduit Andromaque, qui fait consister en cela son plus grand chagrin; car, dès qu'Énée lui eut demandé si la veuve d'Hector était mariée à Pyrrhus, elle baissa les yeux, et dit avec honte que ç'avait été à son corps défendant, et qu'elle enviait la destinée de Polyxène, que la mort avait exemptée d'une semblable nécessité. Rien n'oblige à prendre au pied de la lettre tous ces discours : il en faut rabattre beaucoup pour la bienséance d'une honnête politique :

Hectoris, Andromache, Pyrrhin' connubia servas?
Dejecit vultum, et demissâ voce locuta est :
O felix una ante alias Priameia virgo,
Hostilem ad tumulum Trojæ sub mœnibus altis
Jussa mori : quæ sortitus non pertulit ullos,
Nec victoris heri tetigit captiva cubile!
Nos, patriâ incensâ, diversa per æquora vectæ,
Stirpis Achilleæ fastus, juvenemque superbum
Servitio enixæ tulimus : qui deindè secutus
Ledæam Hermionem, Lacedæmoniosque hymenæos,
Me famulam famuloque Heleno transmisit habendam (11).

Mais il faut lui rendre justice; on ne l'a point représentée de complexion amoureuse. Ovide ne croyait qu'à

urip., *in* Andromach., vs. 221 et seq.
Nommés *Amphineüs, et Scamandrius.*
Nommé *Palæterus.*
naxic. Argolicor., *lib. II.*
Ovidius, *in* Epist. Œnon. ad Paridem,

dem, lib. II de Arte amandi, *vs.* 645.
Bibliot. chois., *pag.* 169.
Dans *ses* Paralipom. de Historicis græ- g. 5.

(9) Leti, Vie de Cromwel *dans le* Journal *de M.* de Beauval, *en* 1692, *pag.* 499.
(10) Sueton., *in* Aug., *cap. LXXI.*
(11) Virgil., Æneïd., *lib. III, vs.* 319.

peine, en la voyant mère, qu'elle couchât avec son mari :

Nunquam ego, te Andromache, nec te,
Tecmessa, rogarem,
Ut mea de vobis altera amica foret.
Credere vix videor, cum cogar credere partu,
Vos ego cum vestris concubuisse viris (12).

(D) *Après la mort, ou même du vivant de ce prince, elle épousa Hélénus.*] Cette alternative m'a paru nécessaire, parce que les auteurs ne sont pas d'accord sur le temps du mariage d'Andromaque avec Hélénus. On vient de voir que, selon Virgile, ce mariage précéda la mort de Pyrrhus. Justin le dit aussi (13). Mais, selon Servius, elle ne devint la femme d'Hélénus que parce que Pyrrhus l'avait ordonné en mourant (14). Pausanias met aussi leurs noces après la mort de ce prince : Τούτῳ γὰρ Ἀνδρομάχη συνῴκησεν ἀποθανόντος ἐν Δελφοῖς Πύῤῥου (15). *Huic enim* (Heleno) *Andromache nupsit, mortuo Delphis Pyrrho.*

(E) *Elle avait eu des enfans de Pyrrhus.*] Quelques-uns les mettent au nombre de trois, et les nomment Molossus, Piélus et Pergamus (16) ; ou bien Pyrrhus, Molossus et Æacide (17). D'autres ne parlent que de Molossus (18) ; et c'est de lui, selon Euripide (19), que descendirent les rois de Molossie. Pausanias les fait descendre de Piélus. Quant à Pergamus, le même Pausanias nous apprend qu'il s'en alla en Asie, et que sa mère Andromaque l'y suivit ; qu'il tua Areüs prince de Teuthranie, s'étant battu en duel avec lui, pour la souveraineté ; qu'il donna son nom à la ville, et qu'on y voyait son tombeau avec celui de sa mère. Servius parle bien différemment de tout cela, sur le 72e. vers de la VIe. églogue de Virgile. Pour ce qui est du fils qu'Hélénus eut d'Andromaque, il s'appelait Cestrinus, et il alla s'établir, avec une troupe d'Épirotes qui le suivirent volontairement, dans une province qui était au-dessus du fleuve Thyamis ; il alla, dis-je, s'y établir, après que son père fut mort, et que le royaume remis à Molossus, fils de Pyrr

(F) *Elle a été le sujet de p belles tragédies, tant ancien modernes.*] Celle d'Euripide encore ; et, si l'on veut savoi cès de celle qui a paru sur le de Paris, on n'a qu'à lire ce que nasse réformé a mis en la bou Montfleuri, fameux comédien joindre un passage d'un poë derne : *Qui voudra savoir de suis mort* (c'est Montfleuri qui *qu'il ne demande point si c'es fièvre, de l'hydropisie ou de la mais qu'il sache que c'est d'A maque..... Je voudrais que to composeurs de pièces tragiques, venteurs de passions à tuer les eussent, comme Corneille, u d'Aubignac sur les bras : ils ne s pas si furieux ; mais ce qui me plus de dépit, c'est qu'Andro va devenir plus célèbre par la stance de ma mort, et que dés il n'y aura plus de poëte qui ne avoir l'honneur de crever un co en sa vie* (21). Joignez à cela c ou trois vers :

. . . . Un marquis,
Enflé de son savoir chez les dames a
Ennemi du bon sens ; qu'à grand
attaque,
Va pleurer au Tartufe, et rire à
maque.

(G) *Sa grande taille a été de toute la postérité.*] J'ai dé porté deux vers d'Ovide sur ce dans la remarque (A). En voic autres du même auteur.

Parva vehatur equo : quòd erat long
nunquàm
Thebaïs Hectoreo nupta resedit eq

Martial réfute Ovide, tant su que sur ce qui a déjà été cité ; ca ce qu'il dit :

Masturbabantur Phrygii post ostia
Hectoreo quoties sederat uxor equo

Juvénal n'a point ignoré cette taille, puisqu'en parlant de ce femmes, qui élevaient divers d'ornemens et de cheveux sur l te, il dit qu'à les regarder par

(12) Ovid., de Arte amandi, *lib. III*, *vs.* 519.
(13) Justinus, *lib. XVII*, *cap. III.*
(14) Servius *in lib. III* Æneïdos, *vs.* 319.
(15) Pausan., *lib. I*, *pag.* 10.
(16) *Idem*, *ibid.*
(17) Scholiast. Euripid., *in* Andromach., vs. 24.
(18) Servius *in lib. III* Æneïd., *vs.* 319.
(19) *In* Andromach., vs. 1247 et seq.
(20) Pausan., *lib. I*, *pag.* 10.
(21) Gueret, Parnasse réformé, *pag.*
(22) Ovid., de Arte amandi., *lib. III*,
(23) Martial., Epigr. *CV*, *lib. XI*,

rendrait pour des Androma-
ais qu'elles paraissaient fort
ar derrière :

mit ordinibus, tot adhuc compagibus
ilum
ut caput. Andromachen à fronte
idebis,
inor est (24).

lans les modes de l'ancienne
uelque chose d'approchant de
ntanges. Un autre poëte s'ex-
insi :

. *Celsæ procul aspice frontis honores*
tumque comæ (25).

re des dieux, avec ses tours
ête (26), n'y ferait œuvre, si
met une fois à outrer la mode
fontanges. Voyez les *Amœ-*
Theologico - Philologicæ de
eloveen, vous y trouverez (27)
ieuse littérature sur l'antiquité
ntanges. Voyez aussi la remar-
) de l'article Conecte, et ce
de Synesius. Μέλλει γὰρ, dit-il
parlant d'une nouvelle mariée,
ὴν ἠθιοῦσαν ἑϐδόμην ταινιώσεσθαί
πυργοφόρος καθάπερ ἡ Κυϐέλη πε-
ῦθαι. *Quippè etiam in diem*
m sequentem tæniis ornabitur,
urrita quemadmodùm Cybele
bit. Mais, pour revenir à l'é-
lu grand Hector, je dois dire
rès le Phrygien l'a ornée de
nnes qualités, sans oublier la
taille : *Andromacham, oculis*
candidam, longam, *formo-*
modestam, sapientem, pudi-
landam.

Son dialogue avec Hector, dans
. livre de l'Iliade, est un des
rs morceaux de ce poëme.]
e jugement qu'en a fait M. Per-
Il a mis ce dialogue en vers
is ; il lut sa version à l'académie
ise, quand on y reçut M. l'abbé
n (29). Cette lecture fut précé-
un petit discours très-bien tour-
né : il protesta qu'il reconnaissait Ho-
mère *pour le plus excellent, le plus*
vaste et le plus beau génie que la
poésie ait jamais eu ; et que, afin de
persuader les incrédules qu'il l'honore
selon son mérite, il avait traduit en
français cet endroit de l'Iliade. Il
avoue qu'il en a retranché quelques
digressions qui lui semblaient trop
languissantes. Voilà le défaut d'Ho-
mère : il est trop grand parleur, et
trop naïf, grand génie d'ailleurs, et
si fécond en belles idées, que, s'il vivait
aujourd'hui, il ferait un poëme épi-
que où il ne manquerait rien. Il n'au-
rait garde de donner à Andromaque,
parmi les plaintes qu'elle fait de la
mort de son mari, cette réflexion,
que le petit Astyanax ne mangerait
plus, sur les genoux de son père, la
moelle et la graisse des moutons (30).
C'est peindre d'après nature, je l'a-
voue ; mais aujourd'hui on ne souffre
point ces naïvetés dans l'épopée ; nous
trouverions cela trop bourgeois, et
bon seulement pour la comédie. Je
pense que nos comtesses et nos mar-
quises craindraient de parler bour-
geoisement si elles disaient comme la
reine de Carthage dans Virgile, *lib.*
IV, Æneïd., *vs*. 328.

. . . . *Si quis mihi parvulus aulâ*
Luderet Æneas. . . . .

Ce ne sont pas les défauts des anciens
poëtes, c'est celui de leur temps : pro-
prement, il n'est pas question si les es-
prits sont meilleurs dans notre siècle
qu'anciennement ; mais si notre siècle
possède mieux les idées de la perfec-
tion, et si nous pouvons appliquer au
grand Homère ce qu'Horace a dit d'un
autre :

. . . . : . *Sed ille,*
Si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum,
Detereret sibi multa, recideret omne, quod
ultra
Perfectum traheretur (31).

(I) *Quelques-uns ont fait valoir le*
soin qu'elle avait des chevaux d'Hec-
tor, afin de montrer que les femmes
sont obligées de s'employer aux exer-
cices les plus mécaniques du logis.]
Lisez ces paroles de Tiraqueau : *Quæ*
loca Franciscus Barbarus in suo li-
bello de Re uxoriâ, quem apud Gal-
los imprimendum primi omnium dedi-

(24) Juvenal., Sat. *VI*, *vs*. 501.

(25) Stat. Silv. *II*, *lib. I*, *vs*. 113.

(26) . . . *Qualis Berecynthia mater*
Invehitur curru Phrygias turrita per urbes.
Virgil., Æneïd., *lib. VI*, *vs*. 785.

(27) *Pag*. 106, *et seq.*

(28) Synes., Epist. *III*.

(29) *Le* 31 *de mars* 1693. *On a imprimé cette* [pièce] *dans la I*[re]. *partie du Recueil de* [pièces] *curieuses, à la Haye, chez Moetjens,* [1694].

(30) *Voyez ci-dessus*, tome I[er], *pag*. 152, *citation* (25).

(31) Horat., Sat. *X*, *lib. I*, *vs*. 67.

mus, solerter scitèque annotavit, monens his exemplis uxores ne res hujusmodi contemnant quas Andromache, etc..... et hoc quoque è nostris commemoravit Jo. Lupus in rep. rubr. de don. inter vir. et uxor. *et Bo. Curtil.* in tract. nobilitatis, in 38 privilegio (32). Tiraqueau n'a fait nulle réflexion sur ce que le mari d'Andromaque n'était pas servi le premier; il a cru, sans doute, que cela prouverait trop, et qu'il fallait écarter de la vue des lecteurs une telle idée.

(32) Andr. Tiraquell., de Nobilit., *cap. XX, num.* 101, *pag.* 78.

ANDROMAQUE, en latin *Andromachus*. Je ne parlerai que de six hommes de ce nom. Le premier ANDROMAQUE était de Sicile : il fut père de l'historien Timée, et fondateur de la ville de Tauromenium, aujourd'hui *Taormine*. C'était un homme de cœur, et fort opulent. Il rassembla (*a*) sur une éminence nommée *Taurus*, proche de Naxus, les habitans de cette ville, qui s'étaient sauvés lorsque le tyran Denys la ruina. Il se maintint long-temps dans ce poste, et ce fut la raison pour laquelle il le nomma *Tauromenium*. Les fugitifs de Naxus prospérèrent dans cette nouvelle demeure; de sorte qu'en peu de temps ce fut une ville considérable (*b*). Andromaque y reçut Timoléon, et voulut bien qu'il en fît sa place d'armes. Ce général corinthien ne venait que pour délivrer la Sicile des tyrans dont elle était opprimée. Andromaque faisait profession ouverte d'inimitié contre les tyrans, et il sollicitait depuis long-temps les Corinthiens à se porter pour libérateurs de la Sicile. I vinrent donc aisément Ti et lui d'agir de concert] rétablissement de la libe Le second ANDROMAQUE sous Alexandre-le-Grand, gouverneur de la Cœlé-Sy Samaritains le brûlèren mais Alexandre fit châtie leur mérite les auteurs d cruelle action (*d*). Je n'ai trouvé d'autre Andromaqu Quinte-Curce, quoique M réri prétende y en avoir v sieurs. Le troisième ANDRO fut beau-frère de Séleuc linicus, roi de Syrie, et fils (*e*) qui s'empara des p ces situées au-deçà du mo rus, et qui se fit saluer temps d'Antiochus-le-Gra Andromaque fut détenu p nier assez long-temps en É Les Rhodiens obtinrent berté, non pas de Pt Évergètes, comme on dans le Supplément de M mais de Ptolomée-Philopat Le quatrième ANDROMAQ un traître, qui fit savo Parthes tous les desseins d sus, et qui, ayant été pour guide, mena l'arm maine dans des lieux où tait pas possible d'éviter ne la taillât en pièces. Plutarque, page 562, Crassus. Le cinquième MAQUE était médecin d ron : j'en parle dans l suivant. Le sixième ANDR est un sophiste qui ens

(*a*) *En la* 105ᵉ. *olympiade, vers l'an de Rome* 395.

(*b*) Diodor. Siculus, *lib. XVI*, *pag.* 411.

(*c*) Plutarch. *in* Timoleonte, *Voyez aussi* Diodore de Sicile, *lib*

(*d*) Curtius, *lib. IV*, *cap. IX.* *ad olympiadem* 112.

(*e*) *Il se nommait* ACHÉE. *Voy* *ticle*.

omédie sous le règne de
n. C'est Suidas qui le

s *Rhodiens obtinrent sa li-*
pas de Ptolomée Évergètes,
Ptolomée Philopator.] La
continuateur de Moréri est
quiconque fait réflexion que
s Rhodiens obtinrent la li-
ndromaque, il y avait deux
son fils avait passé le mont
vec Séleucus Céranus, roi de
ur faire la guerre à Attalus,
rgame. Or, cette expédition
la même année que Ptolomée
mourut, et que Ptolomée
r lui succéda (1). C'est donc
Philopator qui mit en liber-
maque, afin de favoriser les
, qui voulaient ôter à la ville
ce la faveur d'Achée, et qui
it pas que rien fût plus pro-
r procurer la bienveillance
ace que le présent qu'ils lui
le son père. Voyez la remar-
le l'article ACHÉE.

s Calvisius, *ad ann. III olympia-*

ROMAQUE, natif de
Crète, médecin de l'em-
Néron (*a*), s'est princi-
it immortalisé par l'anti-
il inventa en mêlant des
le vipère au mithridate
t antidote fut nommé
e à cause de ce mélange,
l'appelons *Thériaque*.
signifie une bête ; mais
ecins entendent en parti-
ar Θηρία les bêtes veni-
(*c*). Cet antidote effaça
ridate, qui avait été jus-
dans une très-grande
(*d*). Andromaque fit la
tion de son *antidote* en
égiaques, et la dédia à

nus, de Theriacâ, ad Pison.
us, de Philos., *cap. XII, pag.* 95.
Galen., de Theriac., ad Pamphil.
us, de Philos., *cap. XII, pag.* 95.

Néron (*e*). Son fils, nommé ANDROMAQUE, fit la même *description* en prose (*f*). Damocrates la fit en vers ïambiques, dans un poëme qu'il composa sur les antidotes (*g*). Nous apprenons de Galien qu'Andromaque le père fit un traité *de Medicamentis compositis ad affectus externos* (*h*); et que c'était un homme docte et éloquent (*i*). Érotien lui dédia son Lexicon. Je suis surpris que Meursius ait oublié un si célèbre médecin dans la liste qu'il a donnée des hommes illustres de l'île de Crète, au livre IV de son Traité de cette île. Quelques-uns prétendent que ce médecin a été un bon astrologue (A).

(*e*) Galenus, *lib. I.*, de Antidotis. Tzetzes, *chil. XII*, *n.* 397, *p.* 224.
(*f*) Galenus, *ibid.*
(*g*) *Idem*, de Theriacâ, ad Pisonem.
(*h*) *Apud* Vossium, de Philosoph., *pag.* 96.
(*i*) Galen., de Antid., *lib. I*, *cap. I.*

(A) *On prétend que ce médecin a été un bon astrologue.*] Commençons par rapporter les paroles de Vossius. *Circa olympiadem CXI* (l'imprimeur a oublié un C ; il fallait dire CCXI) *ac deinceps, nempè extremis Neronis temporibus, et sub Vespasiano, magnum sibi decus hâc scientiâ peperit Andromachus Cretensis, qui primus dicitur edidisse theoricas planetarum.* Voilà le texte de Vossius, à la page 161 de son livre *de Scientiis mathematicis* ; et voici le commentaire qu'il y ajoute : cette division est sa méthode ordinaire. *Consentiunt de eo Lucas Gauricus, et Christophorus Clavius, nisi quòd Gauricus perperàm* Andronicum *vocat qui Clavio rectiùs* Andromachus. *Illum vide in Calendario ecclesiastico* (*1), *hunc Commentario in Sphæram Joan. de Sacrobosco* (*2). Je m'étonne que Vossius n'ait point dit s'il croyait ou non que cet Andromaque l'astrologue fût le

(*1) *Folio* 16, *edit. Venet. apud Juntas, ann.* 1552.
(*2) *Commentar.*, *in cap. I*, *pag.* 4.

même que celui qui a inventé la thériaque. Le temps où il le fait vivre, et la patrie qu'il lui donne, conduisent à croire qu'il n'y a ici qu'un Andromaque. Je crois néanmoins que le silence de Vossius est un silence de précaution. Il ne voyait pas assez clair dans cette affaire ; il n'a osé rien dire, ni pour, ni contre. Moréri, bien plus hardi, a décidé qu'Andromaque le médecin de Néron, et Andromaque l'astrologue, le premier qui ait écrit de la théorie des planètes, sont une seule et même personne. Je croirais facilement que l'astrologie d'Andromaque est une chimère ; car M. Drelincourt, oracle que je ne consultais jamais sans avoir lieu d'admirer l'étendue et l'exactitude de son érudition, eut la bonté de m'apprendre, avec plusieurs autres choses dont je me suis servi dans cet article, que l'*Inventor theoricarum* de Clavius est une faute, laquelle on doit corriger par *Inventor theriacarum*. Les deux témoins de Vossius sont anéantis par-là, pour ce qui concerne la théorie des planètes : l'un ne parle que d'Andronicus, et l'autre ne donne à Andromachus que l'invention de la thériaque. Nous avons ici un exemple bien sensible des erreurs que les fautes d'impression et de copiste font commettre aux hommes doctes. Blancanus, sur la foi de Clavius, a mis Andromaque parmi les mathématiciens : *Andromachus Cretensis, quem theoricarum inventorem facit Clavius* (1). Je dis la même chose touchant Vossius. On n'a donc point d'autre fondement qu'une faute d'impression, qu'un changement de *theriacarum* en *theoricarum*, pour dire qu'Andromaque est le premier qui ait écrit de la théorie des planètes. M. Drelincourt fortifiait sa conjecture, entre autres raisons, par celle-ci : C'est que l'épithète d'*Inventor* ne vaut rien avec la théorie des planètes, qui était d'ailleurs connue avant l'empire de Néron; mais *Inventor*, joint avec *theriacarum*, va le mieux du monde pour Andromachus. Il se pourrait faire qu'une semblable méprise des imprimeurs ou des copistes eût érigé en astrologue notre Andromaque entre les mains de Clavius, ou entre les mains de l'auteur que Clavius a suivi, soit médiatement, soit immédiatement. Pour l'Andronicus de Gauric, ou pour quelque nom semblable, on aura pu imprimer *Andromachus*. Sur cela, ceux qui auront su qu'un Andromachus de Crète a été médecin de Néron, et inventeur de la thériaque, auront ajouté ces titres et ces éloges au mot *Andromachus*, en donnant la liste des astrologues.

(1) Blancan., *in* Mathematicor. Chronologiâ, *pag.* 50.

ANDRONICUS, philosophe péripatéticien, natif de l'île de Rhodes, vint à Rome au temps de Pompée et de Cicéron (A), et y travailla puissamment à la gloire d'Aristote, dont il fit connaître les écrits (B), après les avoir tirés de la confusion où ils étaient, et leur avoir donné un ordre plus méthodique (C). La destinée de ces écrits avait été fort singulière, comme nous le dirons en un autre lieu (*a*). On ne saurait bien représenter le grand service qui fut rendu alors par Andronicus à la secte des péripatéticiens. Peut-être ne serait-elle jamais devenue fort célèbre, s'il n'eût pris un soin si particulier des œuvres du fondateur. Ce soin procura beaucoup de gloire à Andronicus (*b*). Quelques savans ne lui attribuent pas la *paraphrase de la Morale d'Aristote* (D) ; d'autres la lui attribuent, et prétendent qu'il a aussi composé le petit livre *des Passions*, que David Hoeschelius publia l'an 1593. Il est certain qu'Andronicus avait publié quelque chose; car Aulu-Gelle, faisant un chapitre (*c*) sur

(*a*) *Dans les remarques de l'article* TYRANNION.

(*b*) *Quem cùm acutum diligentemque Aristotelicorum librorum et judicem et repertorem judicaverit antiquitas.* Boëtius, *Proœmio libri de* Interpretat.

(*c*) *C'est le* V^e^. *du* XXe. *livre.*

ux espèces de leçons qu'A-e faisait à ses écoliers, don-ot à mot une lettre qu'A-dre écrivit à Aristote, et la ase d'Aristote, et nous ap-d qu'il avait trouvé ces deux es dans un ouvrage du phi-phe Andronicus. Personne ne ait dire si cet ouvrage est la aphrase des catégories, ou e de la physique. On sait bien Andronicus a paraphrasé ces ıx traités d'Aristote (E). Je crois pas qu'il ait été le maî- de Strabon (F).

A) *Il vint à Rome au temps de mpée et de Cicéron.*] On peut re-cillir cela de deux passages de Plu-que : l'un est dans la Vie de Sylla , l'autre dans la Vie de Luculle (2). lui de la Vie de Sylla nous apprend is choses : 1°. Que Sylla fit porter Athènes à Rome la bibliothéque Apellicon, où les œuvres d'Aristote trouvaient pour la plupart; 2°. Que grammairien Tyrannion tira de la bliothéque de Sylla plusieurs livres; . Qu'Andronicus le Rhodien eut de Tyrannion les ouvrages d'Aristote. autre passage de Plutarque nous ap-end que Tyrannion fut pris par Lu-lle à la défaite de Mithridate, et e Muréna, l'ayant demandé à Lu-lle, l'affranchit. On sait d'ailleurs e ce grammairien s'enrichit à Ro-e, et y amassa une nombreuse bi-iothéque. Il faut donc qu'Androni-s ait été à Rome au temps que je irque, puisqu'il retira des mains de rannion les ouvrages d'Aristote. us verrons dans la remarque (C) si père Rapin a dû dire qu'Andro-ıus ne vint à Rome qu'après la mort Tyrannion.

(B) *Il fit connaître les écrits d'Aris-e.*] Cela suppose qu'ils n'étaient connus à Rome, et j'ai raison de upposer, puisque Cicéron l'assu-et que Plutarque veut même qu'ils ıt été peu connus aux Athéniens, que Sylla se saisit des livres d'Apellicon (3). Le père Rapin a remarqué avant moi ce que je suppose. *Ce fut cet Andronicus*, dit-il (4), *qui commença à faire connaître Aristote dans Rome, environ le temps que Cicéron s'élevait, par sa grande réputation, aux premières charges de la république....* Cicéron *avait appris en Grèce ce que c'était qu'Aristote :* « Il » connaissait une partie de son mé- » rite, qui n'était pas encore fort con- » nu à Rome, comme il paraît par » la surprise de Trébatius qui, étant » venu rendre visite à Cicéron dans » sa maison de Tusculum, et étant » entré avec lui en sa bibliothéque, » tomba par hasard sur le livre des » Topiques d'Aristote, dont Cicéron » avait une copie. Trébatius lui de- » manda ce que c'était que ce livre, » et de quelle matière il traitait; car » quoiqu'il ne fût pas ignorant, il » n'avait pas toutefois encore enten- » du parler d'Aristote. Cicéron lui ré- » pondit qu'il ne devait pas s'en éton- » ner; *car ce philosophe n'était con-* » *nu que de fort peu de gens* (5). » Je ne saurais m'empêcher de dire ici que cet agréable écrivain ne rapporte pas exactement le passage de Cicéron. Apparemment il ne l'a point fait par mégarde, mais afin que sa narration fût moins chargée. C'est un inconvénient inséparable de ceux qui s'attachent à l'exactitude : ils ne sauraient éviter un détail qui fatigue le lecteur. Or, on aime mieux être trompé par une narration coulante et serrée, que d'être ennuyé par un discours trop exact. Voici ce qu'il aurait fallu dire pour représenter en abrégé le passage de Cicéron dans son état naturel. Trébatius, feuilletant dans la bibliothéque de Cicéron tels livres que bon lui semblait, tomba sur les Topiques d'Aristote. Il fut frappé de ce titre, et demanda tout aussitôt à Cicéron ce que c'était que cet ouvrage; et dès qu'il l'eut su, il pria Cicéron de vouloir lui expliquer cette matière. Cicéron

) *Pag.* 468.
) *Pag.* 584.

(3) Οὔπω τότε σαφῶς γνωριζόμενα τοῖς πολλοῖς. *Haud dum satis in vulgus noti.* Plutarchus, in Syllâ, *pag.* 468.

(4) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 374.

(5) *Le père* Rapin *cite en marge ce qui suit :* Quod quidem minimè sum admiratus eum philosophum Trebatio non esse cognitum, qui ab ipsis philosophis, præter admodùm paucos, ignoretur. *Cicero Topicor. initio.*

aima mieux lui conseiller, ou d'étudier lui-même ce livre, ou de se le faire expliquer par un habile rhétoricien. Trébatius essaya l'une et l'autre de ces deux choses sans nul succès : l'obscurité du livre le rebuta. Le rhétoricien lui dit qu'il ne connaissait point Aristote. Cicéron n'en fut pas étonné, encore que cette ignorance ne lui parût pas digne d'excuse. Il fallut donc qu'à la prière de Trébatius, qui était un docte jurisconsulte, il écrivît sur les Topiques d'Aristote (6): *Utrumque, ut à te audiebam, es expertus. Sed à libris te obscuritas rejecit. Rhetor autem ille, magnus ut opinor, Aristotelica se ignorare respondit. Quod quidem minimè sum admiratus, eum philosophum rhetori non esse cognitum, qui ab ipsis philosophis præter admodùm paucos ignoretur. Quibus eò minùs ignoscendum est, quòd non modò rebus iis quæ ab illo dictæ et inventæ sunt allici debuerunt: sed dicendi quoque incredibili quâdam cum copiâ, tum etiam suavitate* (7). Pour ne rien céler aux lecteurs, je dois dire ici que Strabon donne à entendre que le bibliothécaire de Sylla permit aux libraires de faire des copies des ouvrages d'Aristote; mais qu'ils se servirent de copistes ignorans, et qu'ils ne collationnèrent point (8) : cela fit que ces ouvrages furent publiés avec mille fautes. On ne pourrait point réfuter par-là ce que j'ai dit : je puis répondre que l'édition d'Andronicus étant plus correcte excita la curiosité des savans, qui était demeurée assoupie pour des éditions pleines de désordre. Voyez la note (8).

(C) *Il donna un ordre plus méthodique aux ouvrages d'Aristote.*] Plutarque assure qu'Andronicus, ayant eu de Tyrannion les ouvrages d'Aristote et ceux de Théophraste, les publia, et y joignit des indices : Παρ' αὐτοῦ τὸν Ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων εἰς μέσον θεῖναι, καὶ ἀναγράψαι τοὺς νῦν φερομένους πίνακας (9). Amyot a rendu ainsi ce grec : *Andronicus le Rhodien ayant, par les* [...]
de Tyrannion, recouvré les origi[...]
les mit en lumière, et écrivit les [...]
maires que nous avons maintena[...]
est bon de joindre à cela ce pa[...]
de Porphyre : Μιμησάμενος δ' [...]
λόδωρον τὸν Ἀθηναῖον, καὶ Ἀνδρόνικ[...]
Περιπατητικὸν, ὧν ὁ μὲν Ἐπίχαρμο[...]
κωμωδιογράφον εἰς δέκα τόμους φέρων [...]
ἤγαγε, ὁ δ' Ἀριστοτέλους καὶ Θεοφ[...]
βιβλία εἰς πραγματείας διεῖλε, [...]
οἰκείας ὑποθέσεις εἰς ταυτὸ συναγα[...]
οὕτω δὲ καὶ ἐγὼ (10). *Imitatus A*[...]
lodorum Atheniensem et Andron[...]
peripateticum, quorum ille Epic[...]
mum comicum in decem collegi[...]
mos, iste verò Aristotelis et T[...]
phrasti libros in tractatus distri[...]
proprias suppositiones in idem co[...]
cens; sic et ego. J'avoue que je [...]
tends pas trop bien la force d[...]
mots grecs : τάς οἰκείας ὑποθέσ[...]
ταυτὸ συναγάγων. J'entends beau[...]
moins cette version : *proprias su*[...]
sitiones in idem conducens; m[...]
me semble que l'un ou l'autre d[...]
deux sens peut passer. Porphyre [...]
nous apprendre ou qu'Andronicu[...]
sembla en un même corps tou[...]
traités qui appartenaient à une [...]
matière, ou qu'il joignit à c[...]
traité un sommaire convenabl[...]
premier sens me paraît meilleu[...]
s'accorde mieux avec Plutarqu[...]
avec la comparaison que Porphy[...]
entre Andronicus et lui; car [...]
phyre n'a fait autre chose que [...]
des titres aux écrits de son [...]
Plotin, et que les ranger sous [...]
nes classes. Je n'ai point trouvé [...]
teur qui dise tout ce que j'ai lu [...]
le père Rapin; et comme il n[...]
que Plotin, je ne sais s'il parle [...]
quelque livre que je n'ai pas [...]
sulté, ou s'il paraphrase Plotin e[...]
tarque. Quoi qu'il en soit, voi[...]
qu'il dit; Moréri n'a fait que le c[...]
Après la mort de Tyrannion, [...]
dronicus le Rhodien étant venu [...]
me, et connaissant fort bien le [...]
d'Aristote, parce qu'il avait été [...]
dans le Lycée, il traita avec les hé[...]
de Tyrannion de ces écrits, e[...]
ayant en son pouvoir, il s'attach[...]
tant d'ardeur à les examiner e[...]
reconnaître, qu'il en fut en q[...]
façon le premier restaurateur,

(6) *Il le composa après la mort de César; d'où l'on peut conclure que l'édition même d'*Andronicus *ne rendit pas d'abord bien communs dans Rome les livres* d'Aristote.

(7) Cicero, *init. Topicor.*

(8) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 419.

(9) Plutarch., in Syllâ, *pag.* 468.

(10) Porph., *in* Vitâ Plotini.

assure Porphyre dans la Vie de in. *Car non-seulement il y réta-ce qui s'y était gâté par la lon-ur du temps et par la négligence eux qui avaient eu ces écrits entre mains ; mais il les tira même de range confusion où il les avait trou-, et en fit faire des copies* (11). Le mmencement de ce passage dément itarque, qui assure qu'Andronic a des mains de Tyrannion les ou-ages d'Aristote. Plutarque, je l'a-ue, n'est pas si exact qu'il faille se re un scrupule de s'écarter de ses rconstances; mais quand on n'a point auteur qui assure que les héritiers Tyrannion, et non pas Tyrannion i-même, vendirent les écrits d'Aris-te à Andronicus, je crois qu'on fait en de suivre Plutarque, puisque les isons chronologiques ne se déclarent s contre lui. Voyez les remarques l'article TYRANNION. Quelqu'un a dit l'Andronicus a été le dixième suc-sseur d'Aristote, et qu'il a fleuri en 180e. olympiade (12).

(D) *On ne lui attribue pas absolu-ent la paraphrase de la Morale d'A-ristote.*] Daniel Heinsius, qui a tra-uit en latin cette paraphrase, fait nnaître assez clairement qu'il la oit de ce célèbre péripatéticien. Il publia en grec et en latin, à Leyde, n 1607, in-4° : elle n'avait jamais é imprimée, ni en grec, ni en la-n. Il se glissa une infinité de fautes ns cette édition, qui furent corri-es, du moins en partie, dans celle l'an 1617, in-8°. Heinsius a mis le m d'Andronicus Rhodius à la tête la seconde édition. Il s'était con-nté dans la première de donner le re à un ancien philosophe, excel-nt péripatéticien. Il s'en tint à cette néralité. Une parenthèse peut jus-fier Gabriel Naudé contre M. Plac-us : *Cui se Danielis Heinsii.... dili-ntiâ socium non ità pridem adjunxit Andronicus Rhodius (aut potiùs Olym-odorus) : tamen enim appellationem posteriori editione consultò sortitus t, cùm in priori ab eodem Heinsio ictâ Lugduni Batavorum sub ano-ymi nomine latens.... fuisset.... avi-è à cunctis receptus.* C'est Naudé qui dit cela dans sa *Bibliographie politi-que* ; sur quoi M. Placcius fait cette remarque : *Ubi lapsus memoriæ sit oportet quod de* Olympiodoro *memo-rat, cùm ejus nullam unquàm in al-terutrâ editione mentionem* Heinsius *fecerit* (13). La parenthèse montre qu'on a pu n'imputer à Heinsius que le titre d'*Andronicus Rhodius*. Meur-sius ne doute point qu'Andronic n'ait fait cette paraphrase et le traité περὶ παθῶν, que David Hoeschelius a pu-blié sur deux manuscrits : l'un, qu'il avait reçu de Margunius ; l'autre, qu'André Schottus avait envoyé d'Es-pagne à Sylburgius (14). Vossius at-tribue ce dernier livre à un Andronic beaucoup moins ancien que celui dont je parle dans cet article (15). Reine-sius est du même avis que Meursius (16) ; mais Saumaise soutient haute-ment qu'Andronic de Rhodes n'est point l'auteur de la paraphrase que Daniel Heinsius a traduite. *C'est sans aucun jugement*, dit-il (17), *que ceux qui ont les premiers publié cette pa-raphrase l'ont attribuée à Andronicus :* et il se moque de ce qu'ils s'étaient vantés d'avoir trouvé plusieurs bon-nes preuves de ce fait dans les anciens interprètes d'Aristote (18). Il montre que le véritable Andronicus explique autrement, dans Aulu-Gelle, que ne fait le paraphraste, la différence qu'il y avait entre les ἐξωτερικὰ, et les ἀκροα-τικὰ d'Aristote. Il s'étend beaucoup là-dessus. Il ajoute qu'en plusieurs choses le paraphraste n'est point du sentiment d'Aristote (19). *In tam mul-tis abit à mente Aristotelis, ut An-dronici esse genuinum opus soli pos-sint credere qui nihil in litteris his vi-dent.* Il ne saurait croire qu'un aussi grand philosophe qu'Andronicus eût voulu abuser de son loisir, jusqu'au point de paraphraser un ouvrage qui est le plus clair du monde : *Quis cre-dat tanti nominis peripateticum otium suum occupâsse in Ethicis Aristotelis Paraphrasi elucidandis, quo libro*

(11) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aris-te, *pag.* 373, 374.

(12) Ammonius, *apud* Jonsium de Scriptor. st. Philosophor., *pag.* 60.

(13) Placcius, de Anonymis, *pag.* 62.

(14) Meursius, de Rhodo, *lib. II*, *cap. V*, *pag.* 88.

(15) Vossius, de Philosophiâ, *cap. V*, *pag.* 36.

(16) Reinesii Epist., ad Rupertum, *pag.* 312.

(17) Salmasius, in Epictet. et Simplic., *pag.* 227.

(18) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 228.

(19) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 241.

nihil lucidius? Cette dernière preuve me semble faible.

(E) *Il a paraphrasé les Catégories et la Physique d'Aristote.*] Simplicius le témoigne en divers endroits de ses Commentaires. Voyez François Patricius (20).

(F) *Je ne crois pas qu'il ait été le maître de Strabon.*] Je ne sais si les imprimeurs ont oublié quelques mots ou quelques lignes de la copie de Reinesius, ou si Reinesius est le véritable auteur de ces paroles de la page 312 (21). *Amasiæ Magister* (Andronicus Rhodius) *Strabonis : hic l.* XIV. C'est dire que Strabon, dans son XIVe. livre, nous apprend qu'il fut disciple d'Andronicus Rhodius à Amasia. Je trouve bien qu'il fut disciple du grammairien Aristodemus à Nyse (22), et du philosophe péripatéticien Xenarque, dans un autre lieu (23) ; mais je suis fort trompé s'il dit autre chose d'Andronicus, dans son XIVe. livre, que de le compter entre les hommes illustres de l'île de Rhodes (24) ; et j'oserais assurer qu'il n'a dit en aucun lieu de ses ouvrages, ni qu'il ait été disciple d'Andronicus, ni qu'Andronicus ait jamais enseigné dans Amasia.

(20) Discussionum Peripateticar. *tom. I*, *lib. IV*, *pag.* 40, 41.
(21) *De ses* Lettres à Rupert.
(22) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 447.
(23) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 461.
(24) *Idem.*, *pag.* 451.

ANDRONICUS (Marcus-Pompilius), Syrien de nation, enseigna la grammaire à Rome. S'attachant trop à étudier la philosophie (A), il ne soutenait pas avec la diligence nécessaire sa profession de grammairien ; de sorte que son école fut négligée. Quand il vit qu'on lui préférait, non-seulement Antoine Gniphon, mais aussi d'autres grammairiens inférieurs à celui-là, il ne voulut plus tenir école, ni demeurer à Rome ; il se retira à Cumes, et employa son loisir à faire des livres. Cette occupation ne le tira pas de la misère ; il était si pauvre, qu'i obligé de vendre à un trè prix le meilleur de ses ouvr (B). On avait supprimé cet vrage ; mais Orbilius le rach et le publia sous le nom de l teur : il s'en vanta pour le mo Andronicus était de la secte picure, et vivait au temps Cicéron (*a*). M. Moréri a com ici bien des fautes (C).

(*a*) *Ex* Suetonio de illustribus Gra *cap. VIII.*

(A) *Il s'attacha trop à étudie philosophie.*] Les paroles de Sué sont bien choisies : *Studio Epic sectæ, desidiosior in professione g maticæ habebatur, minusque ido ad tuendam scholam.* C'est une à tous ceux qui veulent s'attire grand nombre de disciples. Il f ou qu'ils s'appliquent tout enti leur profession, ou que l'on ne pas qu'ils s'appliquent à d'autres ses. Un humaniste, qui veut fai philosophe, qui est curieux d' riences physiques, qui examine ardeur si Descartes a mieux que Gassendi, court grand risq voir déserter sa classe. Un mé fort attaché aux médailles, au thématiques, aux généalogies, diminuer de jour en jour le no de ses malades. C'est pour cel M. Spon fut bien aise d'apprend public que l'on se tromperait fo l'on croyait que l'étude de l'an riat fût sa principale affaire (éprouvait que cette opinion lui grand tort, eu égard à la pratiq la médecine. Il est même indubi qu'un professeur, qu'on sait en la composition de plusieurs livr passe pas pour être propre à fa bons écoliers : on s'imagine qu' a pas le temps. C'est pourquoi qui chercheraient à s'enrichi l'instruction de la jeunesse, fe fort mal de s'engager à êtr teurs.

(B) *Il fut obligé de vendre*

(1) *Voyez la* lettre *qu'il écrivit à l'a* Nouvelles de la République des lettres, *janvier* 1686, *article V.*

prix le meilleur de ses ouvrages.] ...one le traite d'opuscule. *Opusculum*, dit-il (2), *Annalium elenchorum*. Le titre devait donc être *Elenchi Annalium*. Il y a de bons manuscrits de Suétone qui ont cette leçon : *opusculum suum Annalium Ennii elenchorum* (3). Achille Statius (4), et Vossius (5), se déclarent pour cette leçon, et ils font bien ce me semble. De quelque façon qu'on lise, on peut connaître qu'Andronicus avait censuré quelque annaliste.

(C) *M. Moréri a commis ici bien des fautes.*] 1°. Il a dit *Pompinius*, au lieu de *Pompilius*; 2°. il avance faussement qu'Andronicus *avait été précepteur de Jules César; et que Cicéron, étant déjà préteur, se faisait un grand plaisir d'être du nombre de ses auditeurs*; 3°. il traduit *Annalium Elenchi*, par *des Annales disposées en tables*; 4°. il dit que *quelques-uns ont attribué* ces tables *à Ennius*. C'est ainsi qu'il entend ces paroles de Vossius, *in quibusdam tamen libris est Annalium Ennii elenchorum*; 5°. il énerve le raisonnement de Suétone. Cet historien avait touché deux circonstances qui prouvaient merveilleusement la pauvreté d'Andronicus : l'une était prise de l'importance de ce qui fut vendu; c'était le principal ouvrage de l'auteur : l'autre était tirée du vil prix que cet ouvrage fut vendu. M. Moréri croyait tout dire par ces paroles : *Il était si pauvre, qu'il fut contraint, pour subsister, de vendre un petit traité qu'il avait composé.* Comment ne voyait-il pas qu'il ôtait presque toute la force à la preuve de l'historien latin? On ne sera pas fâché de savoir d'où est venue sa seconde faute qui comprend deux ou trois insignes faussetés. Il n'a point compris le raisonnement de Vossius. Il s'agissait de prouver qu'Andronicus avait vécu au temps de Sisenna, de Quadrigarius et de quelques autres. Vossius le prouve par la raison qu'Antoine Gniphon et Andronicus ont vécu en même temps, et que ce Gniphon, au rapport de Suétone, enseignait dans la maison de Jules César, et eut Cicéron pour auditeur. Il enseigna dans la maison de Jules César, lorsque Jules César n'était encore qu'un enfant : Cicéron, déjà préteur, l'allait entendre. Voilà deux circonstances de temps que Vossius emprunte de Suétone, pour établir l'âge de Pompilius Andronicus, en y joignant cet autre fait attesté par Suétone; c'est qu'Andronicus, et Gniphon tinrent école en même temps. M. Moréri s'est égaré au milieu du plus beau chemin : il a entendu d'Andronicus ce que Vossius disait de Gniphon. Il a cru d'ailleurs que tenir école dans la maison d'un homme, ne soit autre chose qu'être précepteur de son fils.

(2) Sueton., de illustr. Grammat., *cap. VIII.*

(3) *Vide* Casaubonum *in hunc* Suetonii locum.

(4) *In* Sueton., *ibidem.*

(5) *De* Histor. Latin., *pag.* 47.

ANDRONICUS, de Thessalonique, fut un des Grecs fugitifs qui portèrent l'érudition en Occident au XV[e]. siècle. Il passait pour le meilleur professeur après Théodore Gaza, et peut-être même qu'il le surpassait dans l'intelligence de la langue grecque; car il avait lu tous les auteurs qui avaient écrit en cette langue, et il entendait fort bien la philosophie d'Aristote. Il enseigna dans Rome, et il y était logé chez le cardinal Bessarion. Les gages qu'on lui donnait furent si petits, que la misère l'obligea à sortir de Rome. Il s'en alla à Florence : il y fut professeur assez long-temps, et s'attira un grand nombre d'auditeurs; mais comme il espérait de trouver en France une meilleure fortune, il s'y transporta, et y mourut peu après dans un âge très-avancé. Il prononçait mal, et il ne se mêlait d'autre chose que de ses études (*a*). Platine lui donne l'éloge d'avoir très-bien su et le grec et le latin (*b*). On

(*a*) *Græcâ et latinâ linguâ apprimè eruditus.* Platina, *in* Panegyric. Bessarionis.

(*b*) *Tiré de* Volaterran, *lib. XXI*, *pag.* 775.

verra dans mes remarques une méprise de Gabriel Naudé (A). Il y avait en même temps un autre ANDRONIC qui enseignait à Bologne, et qui était de Constantinople (B).

(A) *Voici une méprise de Gabriel Naudé au sujet d'Andronic.*] Ayant dit qu'un Hermonyme de Sparte enseigna dans Paris, il ajoute, *après cela, il y en vint encore un autre, nommé Tranquillus Andronicus Dalmata, qui fut le dernier de ceux qui y arrivèrent pendant le règne de Louis XI* (1). Il est visible qu'il confond Andronic de Thessalonique avec celui dont je parle dans l'article suivant. Moréri a commis la même faute; et, ayant voulu se servir de distinction, il s'est encore plus embrouillé. Il veut que son *Tranquillus Andronic*, professeur en langue grecque à Paris, ne soit pas celui *qui avait beaucoup de part en l'amitié du cardinal Bessarion;* et néanmoins, c'est une chose certaine que le client de ce cardinal ne diffère point de celui qui fut professeur à Paris. Il ne fallait pas le nommer *Calixte Andronic*, comme a fait M. Moréri; mais *Andronic Calliste.* Considérez ces paroles qui nous apprennent qu'il était parent du fameux Théodore Gaza : *Gaudeo equidem plurimùm*, c'est Philelphe qui parle, dans une lettre qu'il écrivit de Milan à ce Théodore, le 21 de janvier 1469, *eruditissimum virum mihique amicissimum Andronicum Kallistum necessarium tuum apud vos agere, id est in musarum et sapientiæ domicilio, quem ut verbis meis salvere jubeas abs te peto, meque* τοῖς περὶ Βησσαρίωνα τὸν δεσπότην *commenda* (2). Cet Andronic Calliste était péripatéticien, et a fait un livre *de Physicâ Scientiâ et Fortunâ;* une Monodie *de miserâ Constantinopoli*, et quelques autres Traités, dont le père Labbe fait mention (3). Encore

(1) Naudé, Addit. à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 187.

(2) Philelph., Epist., *lib. XXIX. Voyez aussi un endroit du livre XVI et un autre du liv. XVII. Ces passages m'ont été indiqués par M.* de la Monnoie.

(3) *Dans sa* Bibliotheca nova Manuscriptorum. *Je tiens cela de M.* de la Monnoie, *comme aussi ce qui est contenu dans la remarque suivante.*

un coup, M. Moréri ne deva distinguer de celui qui enseig Paris, ni dire de celui-ci c professeur à Bâle. L'auteur d'. *ancienne et nouvelle* met A au nombre des savans grecs (sèrent en Italie *sur le milieu du zième siècle* (4). Il a sans dout dire Andronicus, et il a mis *zième* au lieu de *quinzième.*

(B) *Il y avait en même te autre* ANDRONIC, *qui enseigna logne, et qui était de Constanti* Philelphe en parle avec élog plusieurs de ses lettres. Cet e tiré de la première du XXIVe. datée du dernier octobre 146 fira : *Quarè non possum vos qui Bononiæ agitis non miran mùm, quòd cùm vobis viri doc eruditi copia data sit ad græc ciplinam penitùs consequendam litis indocti esse quàm docti. quàm equidem discendi gratiâ cissem in Græciam Constantin quâ in urbe septennium egi, modi mihi Andronicus Byzanti oblatus.*

(4) Athènes ancienne et nouvelle, *de la* 3e. *édition de Paris, en* 1676.

ANDRONICUS (TRANQ né en Dalmatie, vers la XVe. siècle, travaillait à vrage qu'il faisait espérer blic (A). Il enseigna dan démie de Leipsick, en temps que Mosellan (B). marques feront voir qu'i blié quelque chose (*a*). l lui écrivit une lettre, qu X^e. du IVe. livre.

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *Il travaillait à un ouvr faisait espérer au public.*] Pa ayant rapporté que le triste les Turcs avaient réduit la I ne permettait point qu'on y l'étude des belles-lettres, et q recueil de ses éloges ne comp point de gens de ce pays-là, *à moins que Tranquillus An ne fasse connaître le mérit compatriotes.* Rapportons le mêmes de Paul Jove : *Sicut n*

comparent, nisi in lucem roducat cives suos Tranquil- onicus præclarus Ciceronis dum gravissimarum actio- homanicæ legationis, ob- e nobis itinerum Commen- ibit (1). Ce passage insinue cus avait fait le voyage de ople, ou comme envoyé, d'un ambassadeur. Konig tant de réserve; il décide cus fut député en Tur- t un livre sur sa négocia- tionem ad Turcam obiit, Commentariis illustravit. ait trop souvent fronder qui amplifient ce qu'ils ci- ove ne parle que d'un ou- el Andronicus travaillait. rtit cela en un livre donné

igna à Leipsick], en même Mosellan.] C'est de Simler ela: Hic, dit-il (2), litte- Lipsiæ, Pet. Mosellani le nomme Tranquillus Andronicus Dalmata, et ıne harangue imprimée à l'an 1518, et à Vienne, Le sujet de cette harangue er tous les princes d'Alle- guerre contre les Turcs. utre harangue de lui de loquentiæ, et quelques vers es Supplémens de Du Ver- donnent un dialogue du r. Il a pour titre Sylla: les ırs sont César, Sylla, linos; il est imprimé à 1-8°. (4): l'année de l'im- st point marquée dans ces de Du Verdier.

in Elogiis, pag. 299.
Biblioth. Gesneri, pag. 806.
bid.
bid.

LELLO (Jean-Marie), Vicenze, a composé en en turc une *histoire net II*, laquelle il lui e fut agréablement re- ce fier sultan qui, caresses qu'il fit à An- lui donna des marques éralité. L'auteur avait été témoin oculaire de ce qu'il rapportait; car étant un des esclaves du jeune sultan Mustapha, il le suivit à l'expédition de Perse, l'an 1473. Je parle de la terrible guerre que Mahomet alla porter en personne avec près de deux cent mille combattans dans les états d'Ussun-Cassan. Il y a lieu de s'étonner qu'Angiolello, qui connaissait sans doute la fierté de cet empereur turc, ait osé redire les paroles outrageantes qu'Ussun-Cassan employa pour lui reprocher une naissance illégitime, lorsque d'une hauteur, qui était au bord de l'Euphrate, il eut découvert l'armée des ennemis. Peut-être Mahomet ignora toujours que l'histoire eût immortalisé cette injure; car les princes ne savent pas tout ce qui est dans les livres qu'on leur dédie. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage d'Angiolello n'en fut pas moins bien reçu, ni moins bien récompensé (*a*). Ceux qui le font fleurir en 1524 (*b*), le prennent un peu trop sur son arrière-saison; mais ce qu'ils ajoutent, qu'il a composé la vie d'Ussun-Cassan, est plus juste. On imprima à Venise, l'an 1553, un ouvrage de Giov. Mario Angiolello *della Vita e Fatti di Re di Persia* (*c*), et l'on voit dans la bibliothéque de M. de Thou (*d*), *Relatione della Vita e de' Fatti del signor Usun-Cassan*, par notre Angiolello. On a oublié de marquer l'année et le lieu de l'impression.

(*a*) *Voyez* l'Histoire de Mahomet II, *par* Guillet, *tom. II*, *pag.* 210, 218, 234.
(*b*) Konig, Biblioth. vet. et nova, *voce* Angelellus.
(*c*) *Voyez le* Catalogue d'Oxford.
(*d*) *Première partie du* Catalogue, *pag.* 450.

ANGLUS (THOMAS), prêtre anglais, ne s'est pas moins fait connaître par la singularité de ses opinions, que par la multitude de ses petits livres, dans le XVIIe. siècle. Il était d'une fort bonne maison, et il l'a souvent indiqué sur le frontispice de ses ouvrages (A). Il a porté plusieurs noms (B); et il y a peu de pays en Europe où il n'ait fait du séjour. Il fut principal de collége à Lisbonne, et sous-principal à Douai (*a*). Rome et Paris lui ont fourni de longues stations. Il a été long-temps domestique du chevalier Digby, et il a témoigné publiquement qu'il avait une estime très-particulière pour les opinions de ce gentilhomme (C). Il se piqua de persévérer dans le péripatétisme, et de résister aux lumières que M. Descartes voulut lui donner (D). Il prétendit même faire servir les principes d'Aristote à l'éclaircissement des plus impénétrables mystères de la religion; et dans cette vue, il se mêla de manier les matières de la liberté, et de la grâce. Il s'y embarrassa, et pour avoir donné trop l'essor à ses pensées particulières, il ne plut, ni aux molinistes, ni aux jansénistes. Il avait l'esprit assez pénétrant et assez vaste; mais il n'était pas heureux à discerner les idées qui méritaient de servir de règle et de fondement, ni à développer les matières (*b*). C'était un philosophe et un théologien *hétéroclite*. Quelques-uns de ses ouvrages ont été flétris à Rome par la congrégat l'*index*, et en d'autres li les censures des académi Il eut un sentiment fort culier sur l'état des âme rées du corps, et sur la d'acquérir le paradis. Je pas bien en quelle année mort : il ne l'était pas, l Charles II fut rétabli trône d'Angleterre. J'ai livres de sa façon, compo puis le mariage de ce prin l'infante de Portugal. Il point ami des jésuites, et i rait pas été fâché qu'ils l'e jugé digne de leur colèr J'ai ouï dire, qu'au comn ment des troubles qui s' rent entre Charles Ier. et le ment, il écrivit en anglai soutenir avec l'église an le sentiment de l'obéissan sive.

(*a*) *Voyez le livre intitulé* Statera appensa, etc. *pag.* 50.

(*b*) *Voyez, quant à son obscurité, la remarque* (D).

(A) *Il était de bonne maiso l'a souvent indiqué sur le fr de ses ouvrages.*] Par exem trois dialogues *de Mundo*, i à Paris, en 1642, contienne tre, *Authore* Thomas Anglo *rosâ Albiorum in Oriente T tum prosapiâ oriundo.*

(B) *Il a porté plusieurs nom* ce que M. Baillet remarque s jet : M. Digby « avait près » fameux Thomas *Anglus*, » homme anglais, prêtre cat » d'une des plus anciennes » d'Angleterre, revêtu d'un » hibernois, vivant dans un » mais volontaire pauvreté. » surnom était *White*, qu » coutume de déguiser, t » *Candidus*, tantôt en *Alb* » quelquefois en *Bianchi*, » fois en *Richworth*; mais » presque connu en France q » nom de Thomas Anglus. » M. Descartes l'appelait

(*) Albius *était équivoque, à* ca *et d'*Albus.

ient M. *Vitus* (1). » On voit au de plusieurs épîtres dédicatoires Thomas Anglus, *Thomas ex Al-is.*

(C) *Il avait une estime particulière sur les opinions de Digby.*] Voici le tre d'un de ses livres, imprimé à yon, en 1646 : *Institutionum Peri-teticarum ad mentem summi viri larissimique Philosophi* Kenelmi Equi-is Digbæi. La préface donne la raison e ce titre en cette manière : *Quòd l mentem summi viri et clarissimi hilosophi Kenelmi equitis Digbæi ripta pronunciem, indè est quòd m in invidendo illo de animæ im-rtalitate libro totam naturæ com-itionem à primâ corporis ratione que ad invisibiles animæ spiritualis iculos dissecuerit, et in omnium ulos intulerit, alia quàm ipse præ-serat incedere neque volui neque ui. Quicquid itaquè de illo subjecto les, indè translatum est.* Il ne se ntenta pas de lui faire hommage de doctrines philosophiques : il vou-de plus relever de lui en qualité théologien, et cela par rapport x plus sublimes mystères; témoin le re qui a pour titre : *Quæstio Theo-ica, quomodò secundùm principia ripateticæ Digbæanæ sive secun-m rationem et abstrahendo quan-n materia patitur, ab authoritate,* mani arbitrii libertas *sit explicanda, cum* gratiâ efficaci *conciliandâ* (2). it imprimer l'an 1652 ses *Institutio-s Theologicæ, super fundamentis Peripateticâ* Digbæanâ jactis ex-*ctæ.*

(D) *Il résista aux lumières que Descartes voulut lui donner.*] Je ours encore à M. Baillet. « Thomas Anglus, dit-il (3), était un péripa-téticien encore plus extraordinaire que M. le chevalier Digby, et il le urpassait assurément pour l'obscu-rité de ses conceptions et pour l'in-compréhensibilité de ses pensées. Il était du reste l'un des philosophes es plus subtils de son temps, et il s'était affranchi de l'assujettissement » de la scolastique, qui retient la plu-» part des péripatéticiens. M. Descar-» tes.... avait conçu de l'estime pour » lui, sur les témoignages avantageux » que M. le chevalier Digby lui en » avait rendus. Il souffrit volontiers » que Thomas Anglus lui fît des ob-» jections. La nature de ses objections » et la haute idée que M. Digby lui » avait donnée de son esprit, lui fi-» rent espérer de le voir bientôt rangé » parmi les sectateurs de sa philoso-» phie; mais l'événement fit voir » qu'il présumait un peu trop de la » docilité de Thomas Anglus. Celui-ci » se laissa brouiller la cervelle dans » les questions épineuses de la prédes-» tination, de la liberté et de la grâce, » qui commençaient à troubler les fa-» cultés théologiques de Louvain et de » Paris. Persuadé que M. Descartes n'é-» tait point appelé de Dieu pour lui » donner les solutions nécessaires à » ces difficultés toutes surnaturelles, » il aima mieux recourir aux lumières » d'Aristote, pour percer ces téné-» bres mystérieuses. Ce qu'il en a écrit » avec cette assistance ne ressemble » point mal à des oracles pour l'ob-» scurité; et c'est peut-être ce qui l'a » rendu inintelligible à messieurs de » la congrégation romaine de l'*index* » (*1), et qui l'a fait regarder par les » jésuites comme un théologien sau-» vage (*2). » Il ne sera pas hors de propos de dire ici ce qu'il répondait à ceux qui l'accusaient d'obscurité ; sa réponse peut servir à nous faire mieux connaître le caractère de son génie : *Je me pique de la brièveté qui convient aux maîtres et aux distributeurs des sciences*, disait-il (4). *Les théologiens sont cause que mes écrits demeurent obscurs; car ils évitent de me donner l'occasion de m'expliquer : enfin, ou les gens doctes m'entendent, ou ils ne m'entendent pas; s'ils m'entendent et s'ils me trouvent dans l'erreur, il leur est facile de me réfuter; s'ils ne m'en-tendent pas, c'est à tort qu'ils criail-lent contre ma doctrine.* Cela sent son homme qui ne cherche qu'à faire par-ler de soi et qui est marri de n'avoir pas assez d'adversaires pour attirer sur sa personne les yeux et l'attention du public : *Riserunt aliqui hominem*

(1) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* , *à l'an* 1644.

(2) *C'est un in-12 : le lieu et l'année de l'im-sion n'y paraissent point. On voit par la face que l'auteur était déjà vieux.*

(3) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II*, . 245.

(*1) Decret. sacr. Congr. Collect.

(*2) Labbæo *dictus* Theologaster.

(4) *Præfat.* Statera appensæ.

quòd evidentiam jactet, cùm tamen perobscurè ipsum scribere, quotquot eum legant, queritentur. Respondet ille, se brevitati scientiarum traditoribus aptæ studere; theologos in causâ esse quòd obscura maneant ipsius scripta, dùm sese explicandi ansam præbere refugiunt. Addit vel doctos eum intelligere posse; undè et, si errores scribat, ipsum confutare in proclivi est; vel non intelligere, et sic neque debere ipsi occlamitare; cùm pessimus sit animi morbus calumniari quod nescis. Il y a quelque chose de sophistique dans ce dilemme.

(E) *Quelques-uns de ses ouvrages ont été flétris par la congrégation de l'*index *et par les censures de diverses académies.*] Le décret de cette congrégation du 10 juin 1658 condamna ces quatre traités de Thomas Anglus, *Institutiones peripateticæ; Appendix theologica de Origine mundi; Tabula suffragialis de terminandis fidei litibus ab Ecclesiâ Catholicâ fixa; Tesseræ romanæ evulgatio.* Les deux dernières pièces furent publiées contre le fameux père Macedo, qui, dans les guerres de plume, a été un véritable chercheur d'occasions, un chevalier errant toujours prêt à rompre une lance. Il attaqua Thomas Anglus (5); mais au lieu de répliquer au *Tabulæ suffragiales* et au *Tesseræ romanæ evulgatio*, qu'on avait opposés à son attaque, il recourut à des intrigues, qui firent condamner ces pièces par la congrégation de l'*index* (6). Les docteurs de Douai censurèrent vingt-deux propositions extraites des *Instructions sacrées* de Thomas Anglus. Il opposa à leur censure une *Supplicatio postulativa justitiæ*, où il se plaignit qu'ils se fussent contentés d'une censure très-vague, accompagnée d'un *respectivè*, sans qualifier chaque proposition en particulier (7). Il leur montre que c'est agir en théologiens prévaricateurs. Et en effet, ne jette-t-on point par-là tous les simples dans le péril de se tromper et de calomnier leur prochain? Si vous prononcez en général, sur trente propo qu'elles sont respectivement t res, dangereuses, hérétiques, l'homme que vous n'exposiez dre pour hérétique ce qui n' téméraire, ou pour témérair ment ce qui est hérésie en to gueur? Cette réflexion aura p force, si je l'emprunte de la d'un anonyme, qui paraît l d'esprit et de jugement. Voic comme il parle *sur le décret d quisition du 7 décembre* 1690, *trente et une propositions.* « Je » monsieur, dit le prélat en s » sant au docteur, si vous av » compris toute l'adresse et to » tifice de la censure. Vous sa » manière dont ces messieurs o » coutumé de qualifier les p » tions, non en leur donnant » cune en particulier leur note » qualité, soit de scandaleuse » ronée, ou autre; mais en r » d'abord de suite toutes les p » tions, y en eût-il cinq cents: e » sous ces propositions en blo » tas, toutes les qualificatio » leur plaît de leur donner » ajoutant un *respectivè* au b » sorte que c'est aux théologi » ticuliers à deviner quelles » propositions sont condamn » lement comme scandaleuses » les le sont comme hérétiq » d'une autre manière (8) ». page suivante, on introduit seiller au parlement, qui s' ainsi: « Surtout, nous croiri » moquer de la justice et nous » à la risée et à l'indignatio » que, si nous mettions dans » rêts, d'une part, toutes les » tions des parties et tous l » d'un procès, et de l'autre » sément et en un tas toutes » sions différentes avec un *r* » qui rendrait l'arrêt inintelli » serait une source de mill » éternels. » Voyez les réflexi faites sur ce même décret d'A VIII, l'auteur des Difficultés p à M. Steyaert (9). Je reviens à Anglus. Il forma plusieurs de chaque censure des théolo

(5) *Il publia, en* 1654, Sonus litui adversùs Sonum tubæ. *Thomas Anglus avait publié, en* 1653, Sonus buccinæ, cum Appendice adversùs mentem divinitùs inspiratam Innocentio X.

(6) *Voyez la préface du livre intitulé* Statera appensa quoàd salutis assequendæ facilitatem, *imprimé à Londres, en* 1661, *in*-12.

(7) *Voyez la même préface.*

(8) Lettre d'un abbé à un prélat de Rome, *pag.* 29. *Le titre de m porte* Jouxte la copie imprimée à Thoul

(9) Diffic., à Steyaert, *IX*[e]. *part.*

; et prétendit que, si l'on n'y isait pas, on couvrirait de con- l'académie et on le comblerait ire (10). Lorsque la cabale a plus rt que la raison aux censures ouvrage, le particulier censuré nanque guère de confondre ses urs. On n'a qu'à se souvenir de ttre que M. Arnauld écrivit en à l'université de Douai.

n'ai pas encore dit tout ce que je des censures qui tombèrent sur les s de Thomas Anglus. Dès que sa *era Morum* eut paru, l'archevê- de Malines et l'évêque d'Anvers irent des plaintes à l'internonce Bruxelles. Il y eut un important passa en Angleterre, pour extor- des signatures contre la doctrine et auteur (11); et il paraît que que de Chalcédoine désapprouva aité *de medio Animorum statu*, n'on fit courir le bruit qu'il l'avait uré publiquement (12).

père Baron observe que le *Soni- uccinæ* fut censuré, et que l'auteur utient que l'église n'a pas le pou- de définir, mais seulement de gner sur la tradition (13).

) *Il n'aurait pas été fâché que les tes l'eussent jugé digne de leur e.*] Cela paraît par la préface que ant de fois citée (14). L'auteur de préface et du livre qui la suit, peut-être pas différent de Thomas us. Il écrivit peut-être lui-même re sa *Statera Morum*, tant pour r lieu d'éclaircir des difficultés, pour engager le public à prendre e à un livre qui courait risque de e point démêlé de la foule des li- nouveaux. En tout cas, l'auteur ette préface n'est pas un homme paraisse mal instruit des pensées homas Anglus, ni mal intention- ontre lui. Or, voici ce qu'il dit uant les jésuites : *Increbuerunt sculè rumores comminatam esse m illam societatem se contra D. Opera stricturam calamum. Hoc idem ab iis maximè exspectabant omnes, ut quos præcipuè ac penè unicè scriptis suis lacessiverat. Attamen, sive ex motivis prudentialibus suppressi sint libri illi jam scripti, sive nulli omninò scripti fuerint, nihil dum editum est. Hic triumphat maximè D. Albius, et causam suam hoc discursu tueri solet : Minas illas quas intentabant, clamores quibus ipsi passim obstrepebant, manifesta esse indicia non defuisse* voluntatem *illum confutandi : Neque eo genio esse PP. Societatis ut quicquam famâ suâ charius habeant ; undè evidenter constare solam iis defuisse* potentiam, *postquàm ad tam insignem ignominiam propellendam adeò tardi extiterint.* Vous voyez là un homme qui, n'ayant pu avoir la gloire d'être commis avec les jésuites, se prévaut de leur silence et se dédommage en l'imputant à leur faiblesse, et non pas à leur insensibilité.

Præfat. Stateræ, etc. *Voyez la cita-).*

In eâdem Præfat. Stateræ.

Voyez l'Epître dédicatoire du livre de Anglus, intitulé Vellicationis suæ de nimarum statu ratio, *imprimé l'an* 1653.

Baro, Apologiæ *lib. IV, pag.* 144.

Præfat. Stateræ appensæ, etc. *Voyez la (6).*

ANICIUS, famille romaine. Elle a été plus illustre sous les empereurs chrétiens, qu'au temps de la république, quoiqu'elle ait produit des consuls, avant que Jules-César fût au monde. On voit dans Pline un Q. ANICIUS PRÆNESTINUS, qui fut créé édile curule dans le Ve. siècle de Rome (*a*). L. ANICIUS GALLUS fut préteur au siècle suivant, savoir l'an 585, et commanda dans l'Illyrie avec tant de bonheur, qu'il ne mit qu'un mois à la conquérir (A), et à faire prisonnier le roi Gentius. L'honneur du triomphe lui fut accordé l'année suivante (*b*). L'un des consuls de l'an 593 avait nom L. ANICIUS GALLUS. Je ne trouve sous les premiers empereurs, qu'ANICIUS CEREALIS, qui était consul désigné l'an de Rome 818 (*c*). Il se trouva enveloppé dans

(*a*) Plinius, *lib. XXXIII, cap. I.*

(*b*) *Voyez* Sigonius de Fastis Romanis.

(*c*) Tacitus, Annalium *lib. XV, cap. LXXIV.*

un complot contre Néron, et il se tua lui-même l'an de Rome 819. Il fut d'autant moins regretté, qu'on se souvenait qu'il avait révélé à Caligula une conspiration qui se tramait contre sa vie (*d*). Les consulats furent fréquens dans cette famille, depuis le règne de Dioclétien, et l'on n'avait jamais vu deux frères exercer le consulat ensemble, avant l'année de Jésus-Christ 395, que Probinus et Olybrius furent consuls. Ils étaient fils de Probus, dont nous parlerons en son lieu; et ils descendaient d'ANICIUS, le premier grand seigneur de Rome qui embrassa le christianisme (B). Les biens immenses de cette maison l'exposaient à la médisance, comme je le ferai voir en parlant de Probus. Les bénédictins prétendent que le fondateur de leur ordre était de la famille des Anicius; et l'on a vu des livres où ils ont tâché de montrer que l'auguste maison d'Autriche en est aussi descendue. Richard Streinnius a écrit contre cette fable. Son livre est intitulé *Anti-Anicien*. Il n'a jamais été imprimé : il est seulement en manuscrit dans la bibliothéque de l'empereur (*e*). Nous toucherons quelque chose d'assez curieux concernant le sujet de cet ouvrage (C).

(*d*) Tacit. Ann., *lib. XVI*, *cap. XVII*.

(*e*) Lambecius. Commentar. Biblioth. Vindobon. *tome I*, *num.* 50.

(A) *Il ne mit qu'un mois à conquérir l'Illyrie.*] Il n'était encore jamais arrivé à Rome que l'on eût plus tôt appris la fin que le commencement d'une guerre. Cependant il fallut dans celle-ci prendre la très-forte place de Scodra. Le bon succès fut si entier, que le prince qu'on avait à combattre tomba avec sa mère, sa femme, ses enfans, son frère et tous les principaux de son état entre les mains d'Anicius, et qu'on fit un butin très-considérable. Voici comment Tite-Live en parle : *Anicius bello Illyrico intra triginta dies perfecto nuncium victoriæ Perpennam Romam misit et post dies paucos Gentium regem ipsum cum parente, conjuge ac liberis ac fratre aliisque principibus Illyricorum. Hoc unum bellum priùs perpetratum quàm cœptum Romæ auditum est* (1). *Hoc bellum*, dit Florus (2), *antè finitum est, quàm geri Romæ nunciaretur*. Ces prisonniers de qualité ne furent qu'une partie des ornemens du triomphe : les richesses et les dépouilles transportées d'Illyrie, et les libéralités qu'on fit aux soldats, le rendirent très-considérable. Le général reçut plus de louanges de son armée, que Paul-Émile, qui avait triomphé peu auparavant, n'en avait reçu de la sienne. *Lætior hunc triumphum est secutus miles, multisque dux ipse carminibus celebratus* (3). M. Lloyd observe que le consul de l'an 593 est le fils du vainqueur de Gentius; mais il ne cite personne.

(B) *Un* ANICIUS *fut le premier grand seigneur romain qui embrassa le christianisme.*] Je n'en ai point d'autre preuve que ces paroles de Prudence :

> *Fertur enim ante alios generosus Anicius urbis*
> *Inlustrâsse caput* (4).

Baronius conjecture que ce poëte a voulu parler d'Anicius Julianus, qui fut consul l'an 322. Lloyd, beaucoup plus décisif, assure, sans rien citer, qu'Anicius Julianus fut le premier sénateur romain qui embrassa l'Évangile, comme Flavius Constantin fut le premier empereur romain qui l'embrassa; et que de là vint qu'ensuite presque tous les empereurs prirent le surnom de Flavius et presque tous les sénateurs le surnom d'Anicius. Je demanderais volontiers des preuves de tout ceci. Si la conjecture de Baronius était véritable, il faudrait comparer Anicius Julianus avec ce seigneur français, qui se fit baptiser le pre-

(1) Livius, *lib. XLIV*, *cap. XXXII*.

(2) Florus, *lib. II*, *cap. XIII*.

(3) Livius, *lib. XLV*, *cap. XLIII*.

(4) Prudent., *in* Symm., *lib. I*, *vs.* 552.

ier de tous, à l'exemple de Clovis, qui prit pour son cri de guerre, *ieu aide au premier chrétien.* On dit e les seigneurs de Montmorenci descndent de celui-là, et qu'ils se sont ts, par cette raison, *premiers barons rétiens.*

(C) *Voici quelque chose d'assez cuieux touchant l'Anti-Anicien.*] Selon . Baillet, le manuscrit de Streinius demeurera toujours supprimé, our deux raisons : l'une est celle que ambecius a déclarée ; c'est que cet ouvrage est imparfait : l'autre, plus importante et sur laquelle il n'avait arde de rien dire, est que l'Anti-Anicien *n'est point composé sur les préjugés du vulgaire des pays héréditaires, sur les idées de ceux qui, pour faire eur cour à leur empereur, ont fait monter la maison d'Autriche jusqu'aux Aniciens de l'ancienne Rome... L'auteur l'avait entrepris pour fronder s moines de saint Benoît en Allemane, sur ce qu'ils paraissent infatués leur parenté avec la maison d'Autriche, et pour réfuter en particulier le ivre d'un bénédictin flamand, nommé Arnold Wion, qui, par un enchaînement de rêveries, avait fait voir les eux branches de la famille romaine Anicia, l'une pour les princes de la maison d'Autriche, l'autre pour son patriarche saint Benoît* (5). M. Baillet ajoute que si Richard Strein n'a point parlé des Aniciens dans son livre des familles romaines, *c'est parce que ce n'était pas une des familles de la vieille roche.* Il nous apprend que Lambecius *avait conçu le dessein de répondre à* l'Anti-Anicien *de Streinnius dans les Prolégomènes des Annales d'Autriche qu'il promettait*...., et qu'il semble qu'il *avait choisi pour servir de fondement et de modèle à sa réponse* (*) *le livre qu'un abbé bénédictin, mais de l'ordre de Cîteaux, nommé Jean Seyfrid, publia douze ans après la mort de Streinnius, sous le titre d'*Arbor Aniciana ; *mais que, quand ce Seyfrid aurait eu intention d'attaquer* l'Anti-Anicien, *on peut dire que Streinnius aurait été vengé suffisamment par Scioppius, qui publia l'an* 1651, *une petite dissertation, pour tourner en ridicule ce Seyfrid et ses semblables, justement dans le temps qu'un autre moine bénédictin, nommé Bucelin, pour augmenter le nombre des ridicules, mit au jour son* Aquila imperii Benedictina. *Ce n'était plus en cette occasion*, continue M. Baillet, *ce médisant et satirique Scioppius ; c'était un fidèle et zélé serviteur de la maison d'Autriche, un conseiller de l'empereur et du roi d'Espagne, attaché aux intérêts des princes de leur nom par plus d'un enchaînement, infiniment plus savant que ces rêveurs oisifs ; qui s'était rendu terrible en matière de fausses généalogies plus de quarante ans auparavant, par son Scaliger Hypobolimée. Si donc Scioppius, tout dévoué qu'il était d'ailleurs à la maison d'Autriche, a crû devoir s'opposer aux vanités et aux chimères de la généalogie anicienne de ces moines, c'est un préjugé que leurs inventions ne font point honneur aux princes de la maison d'Autriche, ni aux disciples de saint Benoît, et que l'*Anti-Anicien *de Streinnius doit être quelque ouvrage d'importance.... Encore que Seyfrid ait avancé que saint Thomas était de l'illustre famille des Aniciens, il n'est pas à espérer qu'un jacobin français s'avise jamais de faire un* Aquila imperii Thomistica. *Cet avantage est peut-être réservé à quelque dominicain allemand ou espagnol, serviteur zélé de la maison d'Autriche.* Je demande à mon lecteur de ne me considérer en tout ceci que sur le pied de simple copiste.

(5) Baillet, *tom. II, des* Anti, *num. CLIV, pag.* 228 *et suivantes.*

(*) *Tome II*, Comment. Biblioth. Vindobon., *pag.* 418 *et seqq.*

ANNAT* (FRANÇOIS), confesseur de Louis XIV, était du Rouergue (*a*). Il naquit le 5 février 1590. Il devint jésuite au mois de février 1607, et profès du quatrième vœu, en l'année 1624. Il enseigna à Toulouse la philosophie pendant six ans, et la théologie pendant sept ; et comme il s'en acquitta avec éclat, il fut appelé à Rome pour y exercer la

* On lit dans le *Ménagiana* de 1715, IV, 117, que le vrai nom de ce personnage était *Canard*, qu'il latinisa en se faisant appeler *Annat.*

(*a*) *Ruthenensis.*

fonction de censeur général des livres que la société publiait, et la fonction de théologien auprès du général de la compagnie. Étant retourné en sa province, il fut recteur du collége de Montpellier, et puis de celui de Toulouse. Il assista à la huitième congrégation générale des jésuites qui se tint à Rome l'an 1645 : il y assista, dis-je, comme député de sa province, et il y donna tant de preuves de mérite, que le père Vincent Carafa, général des jésuites, ne trouva personne plus propre que lui à remplir la charge d'assistant de France, qui vint à vaquer au bout de dix-huit mois. La neuvième congrégation générale lui redonna le même emploi auprès de François Picolomini, général de la compagnie, après la mort duquel on le fit provincial de la province de France. Pendant qu'il exerçait cette dignité, il fut choisi pour confesseur de Louis XIV; et ayant occupé ce poste pendant seize ans, il fut contraint de demander sa démission, à cause que le grand âge lui avait extrêmement affaibli l'ouïe. Comme le roi était fort content de lui, il ne lui accorda son congé qu'avec beaucoup de regret. Le père Annat ne vécut que quatre mois depuis sa sortie de la cour. Il mourut dans la maison professe de Paris le 14 de juin 1670. Le père Sotuel, dont j'emprunte ce qu'on vient de lire, lui attribue de grandes vertus, un parfait désintéressement, beaucoup de modestie et d'humilité, un attachement exact aux observances et à la discipline de son ordre, un grand soin de ne point se servir de son crédit pour son utilité particulière, ni pour l'avancement de sa famille, et un grand zèle de religion (*b*). Il fut *le marteau des hérésies*, dit-il (*c*); *et il attaqua nommément avec une ardeur incroyable la nouvelle hérésie des jansénistes : il travailla puissamment à la faire condamner par le pape, et à la tenir en bride sous l'autorité du roi très-chrétien; outre qu'il la réfuta par sa plume, avec tant de force, que ses adversaires n'ont pu lui répliquer rien de solide.* Il y a un très-grand nombre de gens, à qui le père Sotuel ne persuadera jamais ce dernier point; mais, pour ce qui regarde le désintéressement du père Annat, il n'aura pas beaucoup de peine à planter la foi; car tous ceux qui ont voulu s'en informer ont pu apprendre que ce père confesseur n'avança point sa famille. On prétend avoir ouï dire au roi, qu'il ne savait point si le père Annat avait des parens (*d*). Il en avait, qui ne s'oublièrent pas, et qui le furent trouver au Louvre; mais ils ne remportèrent aucun bénéfice. Il y a des temps, où le grand et le petit népotisme sont à la mode; quelquefois le petit népotisme règne, pendant que le grand est aboli. Au temps du père Annat, le grand népotisme (*e*) était à son

(*b*) Sotuel, Biblioth. Scriptorum Societ. Jesu, *pag*. 211.

(c) Hæresium malleus, et nominatim novæ jansenistarum hæresis oppugnator acerrimus. *Ibidem*.

(*d*) *Adeò ut dixisse aliquandò perhibetur sua majestas nescire se an pater Annatus haberet aliquos sanguine sibi conjunctos* Ibidem.

(*e*) *C'est celui de la cour de Rome.*

omble; mais le petit népotisme, nant à la branche des pères confesseurs, était à Paris au plus s degré. Je me sers de restriction, parce qu'il y a beaucoup d'autres gens constitués dans les dignités ecclésiastiques, qui ne cessent d'accumuler sur la tête de leurs parens tout ce qu'ils peuvent obtenir. Plusieurs d'entre eux sans doute allaient leur train ordinaire, pendant que le père Annat ne souffrait point autour de lui les loups béans venus du Rouergue. On a pu lire dans les Amours du Palais-Royal, qu'il voulut se défaire de sa charge (A), lors de la grande faveur de mademoiselle de la Valière. Si cela était vrai, ce serait le plus bel endroit de sa vie, et le plus beau sujet d'éloge que l'on puisse trouver dans la vie d'un confesseur de monarque. L'auteur de cette satire, qui, selon l'esprit et la nature de ces sortes d'ouvrages, cherchait à donner un tour malin à toutes choses, a bien vu cela; c'est pourquoi il a fait en sorte que son lecteur n'y trouvât rien de louable. Il a couru une satire beaucoup plus moderne, où l'on a joint à la demande vraie ou fausse de congé tant de faussetés de notoriété publique (B), qu'on ne peut comprendre qu'il y ait des gens au monde qui veuillent mentir publiquement avec si peu d'industrie. Le père Annat a fait un fort grand nombre de livres (C), les uns en latin, et les autres en français. Les latins sont beaucoup meilleurs que les autres, parce qu'il avait acquis plus d'habitude de traiter une matière de théologie selon la méthode dogmatique et polémique des écoles, que de la tourner selon le génie du siècle. Néanmoins on loue beaucoup, dans une réponse aux Provinciales, ce qu'il a écrit en notre langue (*f*).

Ce que j'ai dit en général des neveux de ce père confesseur ne doit point être un préjugé contre leur mérite; car l'un d'eux, qui est général des pères de la doctrine chrétienne, passe pour un homme très-savant, et il a publié en latin un ouvrage *qui est fort estimé. C'est un Apparat méthodique pour la théologie positive* (*g*). Vous en trouverez l'extrait dans le Journal des Savans du 13 de septembre 1700.

(*f*) *Voyez la remarque* (C), *à la fin.*

(*g*) Nouvelles de la république des lettres. *Avril* 1700, *pag.* 477.

(A) *On a dit dans les Amours du Palais-Royal* (1) *qu'il voulut se défaire de sa charge.*] Voici le passage : « Le pauvre père Annat, confesseur » du roi, soufflé par les reines, l'alla » aussi trouver, et feignit de vouloir » quitter la cour, faisant entendre » finement que c'était à cause de son » commerce. Le roi, en riant, lui » accorda tout franc son congé. Le » père, se voyant pris, voulut raccommoder l'affaire; mais le roi, en » riant toujours, lui dit qu'il ne voulait désormais que de son curé. L'on » ne peut dire le mal que tout son ordre lui voulut d'avoir été si peu habile. » On me pourrait demander sur cela trois choses : 1°. S'il est vrai que le père Annat ait demandé permission de se retirer; 2°. si ce fut par feinte et par complaisance pour les reines; 3°. s'il se retira en effet, ou si les jésuites eurent l'adresse de raccommoder les choses. Je ne puis répondre à la première question, si ce n'est que je n'en sais rien, et que l'autorité d'un homme qui écrit une satire ne me paraît d'aucun poids; je n'ajoute foi à ce qu'il avance qu'à proportion

(1) *Ce livre commença de paraître environ l'an* 1665.

qu'il le prouve. Ceux qui composent une histoire sont dispensés de prêter serment, et de fournir des témoins (2) : on les en croit sur leur parole, et sans qu'ils jurent; mais pour ceux qui écrivent des libelles, c'est une faveur, c'est une civilité, que de les en croire sur leur serment, confirmé par des témoins. J'ai encore moins de lumières sur la deuxième question : je ne m'ingère pas à fouiller dans les abîmes du cœur. Sur la troisième je ne sais que la notoriété publique : c'est que le père Annat a été, sans interruption, confesseur du roi de France jusqu'au printemps de 1670.

(B) *Une satire beaucoup plus moderne* (3) *débite beaucoup de faussetés sur son chapitre.*] L'auteur de cette satire suppose que le père la Chaise *servit beaucoup à porter le pape à ce que le roi souhaitait de lui*, après l'insulte de la garde corse, et que le cardinal Mazarin, en reconnaissance de ce service, *lui fit mille caresses*, le recommanda au roi, *et le fit même admettre de son vivant dans le conseil de conscience; ce qui était proprement le rendre coadjuteur du confesseur* (4). On met en marge l'année 1663, pour les premières caresses du cardinal; et l'année 1665, pour l'admission dans le conseil de conscience. C'est bien savoir l'histoire moderne ! Où est l'homme qui ne sache que le cardinal Mazarin mourut en 1661 ? L'auteur ajoute que le père la Chaise supplanta le père Annat, en excusant les amours du roi pour la Valière sur l'infirmité de la nature, pendant que le confesseur *chagrinait tous les jours* le roi *là-dessus, et ne lui donnait point de repos* (5). Il ajoute encore que la Valière, ayant su les maximes du père la Chaise, souhaita de l'avoir pour son confesseur, et lui fit proposer la chose par M. de Montausier (6); mais qu'en suite d'une conversation qu'elle eut avec ce jésuite, elle aima mieux lui procurer la place du père Annat; et qu'en ayant parlé au roi, cette affaire fut conclue dans peu de jours, parce que le père Annat, qui ne tarda guère à venir annoncer les terribles jugemens de Dieu, et à demander son congé puisqu'on ne s'amendait pas, fut pris au mot (7). On met en marge l'an 1667. J'avoue que je ne comprends rien à une telle hardiesse : car il est de notoriété publique que le père Annat ne prit congé de la cour qu'en 1670; et qu'un jésuite du Rouergue, nommé le père Ferrier, prit sa place de confesseur de Louis XIV; et que le père la Chaise n'y entra qu'après la mort du père Ferrier, arrivée le 29 d'octobre 1674 (8). A quoi songent des gens qui publient des faussetés si grossières? Comment ne voient-ils pas qu'ils ruinent leur principal but ? Car quel préjugé ne donnent-ils point contre tout leur livre, quand ils paraissent, ou si mal instruits des choses qui sont exposées aux yeux de toute la terre, ou assez dépourvus de honte pour oser publier des faussetés évidentes ? Ont-ils les maximes de certaines gens qui débitent une fraude pieuse à tout un peuple, en raisonnant de cette manière? *Pour un auditeur qui connaîtra que je me trompe, il y en aura mille qui ne le connaîtront point; mille seront édifiés de ma fraude, un en sera scandalisé; le mal sera donc petit en comparaison du bien; il est donc de la charité et de la prudence d'assurer cette fausseté devant cette nombreuse assemblée.* Je ne sais point si nos faiseurs de libelles raisonnent de la même manière; mais je sais bien qu'ils parviendraient à leurs fins beaucoup plus heureusement, s'ils consultaient un peu mieux la chronologie et les règles de la fiction. *Est ars etiam maledicendi*, disait Scaliger (9) : il y a un art de médire; ceux qui l'ignorent diffament moins leur ennemi, qu'ils ne témoignent l'envie qu'ils ont de diffamer. Au reste, c'est plus pour l'utilité publique que pour l'intérêt d'aucun particulier que j'ai fait cette remarque. Il est bon que, dans ce siècle, nous puissions juger des satires qui ont couru depuis mille ans,

(2) *Quis unquàm ab historico juratores exegit?* Seneca, de Morte Claudii, *init.*

(3) *Intitulée :* Histoire du Père la Chaise, jésuite et confesseur du roi Louis XIV. *A Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1693, *in*-12. *La IIe. partie fut imprimée deux ans après.*

(4) *Pag.* 106.

(5) *Pag.* 107.

(6) *Pag.* 108.

(7) *Pag.* 115.

(8) *Ex* Nathanael. Sotuelli Biblioth. Societatis, *pag.* 449.

(9) Scaligerana II, *pag.* 10.

que les siècles à venir puissent juger de celles que nous voyons. Pour en bien juger, il ne faut point avoir égard à ce principe : *Il n'y a point d'apparence que si cela eût été visiblement faux, on eût osé le publier.* Ce sera, sans doute, l'utilité principale de cette remarque ; car, au reste, les réflexions ou les censures les mieux fondées seront toujours inutiles pour arrêter la plume de cette espèce d'écrivains. On a si peu profité de l'indignation des honnêtes gens contre l'historien fabuleux et satirique du père la Chaise, que cinq ans après on a mis au jour un autre ouvrage pire que celui-là. C'est depuis le commencement jusqu'à la fin un tissu de fables grossières, et d'aventures chimériques, racontées avec la dernière impudence, et avec un style tout farci de saletés. Voici le titre de ce bel ouvrage : *Histoire des intrigues amoureuses du père Peters, jésuite, confesseur de Jacques II, ci-devant roi d'Angleterre, où l'on voit ses aventures les plus particulières, et son véritable caractère, comme aussi les conseils qu'il a donnés à ce prince touchant son gouvernement. A Cologne, chez Pierre Marteau le jeune, marchand libraire*, 1698. Pendant qu'il se trouvera des gens qui achèteront avec plaisir ces sortes de livres, il y aura des libraires qui en paieront la composition et l'impression, et, par conséquent, il y aura des personnes assez malhonnêtes pour consacrer à cela leur plume vénale. Le mal est donc sans remède.

(C) *Le père Annat a fait un fort grand nombre de livres.*] Ses traités latins, publiés en divers temps, furent recueillis en 3 volumes in-4°., et imprimés à Paris, chez Cramoisi, l'an 1666. Le Ier. contient l'ouvrage *de Scientiâ mediâ contra novos ejus impugnatores, unâ cum Exercitatione scholasticâ sub nomine Eugenii Philadelphi, et Appendice ad Guilhelmum Camerarium.* Le IIe. contient l'ouvrage qui a pour titre : *Augustinus à Bajanis*, hoc est Jansenianis *vindicatus.* On trouve dans le IIIe. les traités suivans : *Catholica Disputatio de Ecclesiâ præsentis temporis ; de incoactâ Libertate contra Novum Augustinum Yprensis Episcopi, Vincentium Lenem, Apologistam Jansenii, et Commentatorem quinque Propositionum ; Informatio de quinque Propositionibus ex Theologiâ Jansenii collectis, quas Episcopi Galliæ Romano Pontifici ad censuram obtulerunt ; Jansenius à Thomistis gratiæ per se ipsam efficacis defensoribus condemnatus ; Cavilli Jansenianorum contra latam in ipsos à Sede Apostolicâ sententiam, seu Confutatio libelli trium Columnarum* (10). Voilà cinq traités dans le IIIe. volume, qui sont précédés de quelques avertissemens au lecteur, et de quelques notes sur le journal de Saint-Amour. Voici quelques-uns des livres français : *Réponse au livre qui a pour titre*, Théologie morale des jésuites ; *Réponse à quelques demandes touchant la première lettre de M. Arnaud ; la Bonne Foi des jansénistes dans la citation des auteurs ; Recueil de plusieurs faussetés et impostures contenues dans le Journal de tout ce qui s'est passé en France sur le sujet de la Morale et de l'Apologie des casuistes* (11) ; *Remèdes contre les scrupules qui empêchent la signature du Formulaire ; Remarques sur la conduite qu'ont tenue les Jansénistes dans l'impression et dans la publication du Nouveau Testament, imprimé à Mons ; la Doctrine de Jansénius contraire au saint siége apostolique et à saint Augustin.* Je laisse le titre de quelques autres : on le trouvera dans le père Sotuel. Mais, pour le dire en passant, lui et son prédécesseur Alegambe ont oublié une chose qu'il ne fallait pas omettre. Ils devaient toujours rapporter le titre des livres dans la langue dont l'auteur s'était servi, et puis le traduire en latin. On éprouve tous les jours chez les libraires que si l'on demande certains livres, non par leur titre, mais par le sens de leur titre, on s'en retourne sans les trouver, quoiqu'ils soient dans les magasins ou dans la boutique des libraires. Au reste, quelque vieux que fût le jésuite Annat, pendant le grand feu de la guerre des jansénistes, au sujet de la signature du formulaire, et touchant la version de Mons, il ne laissait pas de publier plusieurs petits livres in-4°.

(10) *Il y a dans le père Sotuel* Calumniarum.

(11) *Les curés de Paris firent l'*Apologie de ce Journal, *dans leurs VIII et IXe. Écrits.*

Il ne se contentait pas de servir la cause par l'oreille du prince, il la voulait soutenir aussi par sa plume, jusqu'à la dernière goutte de son encre.

N'oublions pas les éloges qu'on lui a donnés dans une Réponse aux Lettres Provinciales de M. Pascal, réimprimée en Hollande l'an 1696 (12): « Mais, touchant les jésuites qui se hasardèrent à écrire contre Pascal, que » vous semble du père Annat, qui est » l'auteur du livre intitulé, *la Bonne Foi des Jansénistes*, et à qui la » dix-septième et la dix-huitième Provinciale sont adressées ? Le père » Annat, répondit Cléandre, était, » à mon avis, un très-bon esprit : les » jésuites ne firent rien de meilleur » que ce qui parut de lui sur les matières dont on disputait en ce temps-là. Ce bon homme (car je l'ai toujours connu tel, et c'était la modestie même) avait du talent pour » écrire, même en français, s'il s'était un peu plus appliqué à l'étude » de notre langue. Il lui échappe de » temps en temps des traits aussi fins, » aussi vifs et aussi agréables que j'en » aie vu nulle part. Je suis de votre » sentiment, reprit Eudoxe; et sans » parler de sa vertu, que j'ai entendu louer, même à des gens du parti, » je lui ai trouvé, comme vous, beaucoup de justesse d'esprit, et quelquefois une finesse d'expression et » de raillerie extraordinaire dans un » théologien scolastique. »

(12) Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe, *pag.* 79, 80, *édition de Hollande.*

ANNE, nom de quelques personnes, dont il est parlé dans l'Écriture. La mère du prophète Samuel s'appelait ANNE : c'était une femme fort pieuse, et fort aimée d'Elkana son mari. Elle était stérile, et ce malheur l'affligeait d'autant plus sensiblement, qu'elle se voyait exposée par-là aux railleries et aux insultes de l'autre femme d'Elkana. Elle fit tant de prières à Dieu, pour avoir un fils, qu'elle fut enfin exaucée (*a*); car Dieu lui donna Samuel, et ensuite tro[is] fils et deux filles (*b*). Le livre d[e] Tobie, livre apocryphe chez l[es] protestans, fait mention d'An[ne] femme de Tobit, et mère de T[o]bie. Dans l'Évangile de saint Luc, il est fait mention d'ANNE la pro[phétesse], fille de Phanuel (*c*). C'é[tait] une femme fort dévote, âgé[e] d'environ quatre-vingt-quatr[e] ans, et qui n'en avait vécu qu[e] sept avec son mari. Baronius en a fait une religieuse cloîtrée, et s'est trompé en cela (A). L'Évan[gile] fait aussi mention d'un hom[me] qui s'appelait ANNE, et q[ui] était souverain sacrificateur par[mi] les Juifs, au temps de Notre Seigneur. Son gendre Caïphe avait la même dignité, quand Jé[sus]-Christ fut mis à mort. Quant à SAINTE ANNE, mère de la Sainte Vierge, et la plus célèbre de tou[tes] les femmes de ce nom parmi les catholiques romains, elle ne paraît ni en blanc ni en noir dans l'Écriture. Les écrits des trois pre[miers] siècles de l'Église n'en font aucune mention. Saint Épiphane est le premier qui ait dit quelque chose d'elle; et néanmoins les siècles suivans ont débité une fort longue légende de sainte Anne, comme on le verra dans l'article de saint JOACHIM son mari. Je m'étonne qu'Érasme n'ait trouvé dans les anciens livres que trois femmes nommées ANNE (B).

(*a*) I[er]. livre de Samuel, *chap. I.*

(*b*) *Là même*, *chap. II*, *vs.* 21.

(*c*) Saint Luc, *chap. II*, *vs.* 36.

(A) *Baronius a fait une religieuse cloîtrée d'Anne, fille de Phanuel, et s'est trompé en cela.*] Rapportons ses paroles : *Quomodò autem Anna nunquàm à templo discessisse dicatur, ut meritò eamdem S. Cyrillus Hierosolymitanus* (*) *religiosissimam mo-*

(*) Catechès. X.

lem appellet, consule quæ supe-dicta sunt de præsentatione Dei itricis in Templo (1). On voit là ux choses : 1°. il prend au pied de lettre cette expression de saint Luc, *ne bougeait du temple* (2) ; 2°. il ouve que saint Cyrille a eu beaucoup raison de donner à Anne la prophétesse le titre de *très-religieuse nonnain*. Mais il est visible qu'il ne faut point presser les paroles de saint Luc au delà du sens qu'on a tous les jours en vue, lorsque, pour signifier qu'un homme va très-souvent dans une maison, on dit *qu'il n'en bouge, qu'il y est toujours, qu'on l'y rencontre éternellement, de nuit et de jour*. C'est ce qu'on dit en particulier des femmes dévotes, qui vont plusieurs fois le jour à l'église : *elles ne bougent*, dit-on, *d'auprès des autels, elles sont toujours en prières et en oraisons dans les églises*. Pour ce qui est de saint Cyrille, il n'est pas vrai qu'il appelle *nonne* la prophétesse Anne. L'interprète latin de ce père n'y a point pris garde d'assez près. Le mot grec ἀσκη-τὴς, ἀσκήτρια, n'était point tellement affecté aux moines et aux nonnains, qu'il ne se donnât aussi à tous ceux qui pratiquaient exactement les exercices de la religion. C'est ce que le docte adversaire de Baronius a fait voir très-clairement (3).

(B) *Il est étonnant qu'Érasme n'ait trouvé dans les anciens livres que trois femmes nommées* Anne.] La première est la sœur de Didon : elle fut surnommée *Perenna, et on la mit*, dit-il, *au nombre des dieux, à cause de l'amitié singulière qu'elle eut pour sa sœur*. Les autres dictionnaires ont rapporté si amplement les aventures de cette Anne, que je n'ai pas jugé nécessaire d'y toucher. La seconde est la femme d'Elkana : *C'est assez*, dit-il, *pour la louer que de dire que, dans sa vieillesse, et par une faveur particulière de Dieu, elle accoucha de Samuel, qui fut un prêtre très-pieux, et un juge très-incorruptible* : *Cujus ad laudem abundè satis est quòd et anus, et auspice Deo, Samuelem pepererit, non utiquè sibi, sed Deo quidem sacerdotem religiosissimum, populo verò judicem incorruptissimum* (4). La troisième est la mère de la sainte Vierge. Il dit que cette dernière Anne a été fort célébrée par Rodolphe Agricola, et par Baptiste Mantouan. Il y a là, et des péchés d'omission, et des péchés de commission. Que lui avaient fait la fille de Phanuel et la mère de Tobie, pour être ainsi oubliées ? Mais où a-t-il trouvé que la mère de Samuel fût vieille ? L'historien sacré ne dit point cela, et nous fait plutôt entendre qu'elle était encore assez jeune. N'eut-elle pas cinq enfans depuis qu'elle eut sevré Samuel ? Le même historien la fait répondre au grand sacrificateur Héli, qui l'accusait d'être ivre, qu'elle n'avait bu ni vin ni bière. Josephe, ne trouvant point cela assez singulier, lui a suggéré une autre réponse ; savoir : qu'elle ne buvait jamais que de l'eau. M. Moréri a mieux aimé suivre l'historien juif que l'Écriture. Au reste, la dame à qui Érasme a écrit la lettre où il parle de ces trois Annes, mériterait bien un article : il la qualifie *Annam Bersalam principem Verianam*. Si je puis déterrer sa famille et ses aventures, je m'engage à parler d'elle.

Depuis la première édition de cet ouvrage, j'ai déterré quelque chose touchant ce sujet. Voyez l'article Bersala.

(1) Baron., *in* Annal. Ecclesiast., *tom. I*, *ad ann.* 1, *num.* 41.

(2) Οὐκ ἀφίςατο ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ νηςείαις καὶ δεήσεσι λατρεύουσα νύκτα καὶ ἡμέραν. *C'est-à-dire, selon la version de Genève*, Elle ne bougeait du temple, servant *Dieu*, en jeûnes et oraisons, nuit et jour.

(3) Casaubon., Exercitat. *II*, *num.* 13.

(4) Erasm. Epistola *XXXVIII*, *lib. IX*, *pag.* 500.

ANNIUS de Viterbe, fameux imposteur. Cherchez Nannius.

ANSELME, archevêque de Cantorbéri, l'un des plus illustres prélats de son siècle, mourut le 21 d'avril 1109, à l'âge de soixante-seize ans (*a*). Il eût souhaité de vivre un peu plus, afin d'achever un *traité sur l'Origine de l'Ame* (A). Son article est fort long dans le Dictionnaire

(*a*) Cave, Historia Litteraria scriptorum ecclesiast., *pag.* 627.

de Moréri : j'y renvoie le lecteur. Les moines de Lerins, qui *ont donné place dans la chronologie de leurs saints et illustres moines* à ce grand prélat, sont réfutés par l'auteur (*b*) d'un livre qui s'intitule *les Moines travestis* (*c*) *. Nous verrons ci-dessous qu'il employa pour l'existence de Dieu un argument que M. Descartes a bien fait valoir (B).

(*b*) *Il se donne le nom de M.* Pierre Joseph. *Son ouvrage a été imprimé l'an* 1698, *in*-12.

(*c*) Moines travestis, *tom. I*, *pag.* 49.

* L'auteur s'appelait Pierre Joseph d'Haitze.

(A) *Il aurait souhaité achever un traité sur l'Origine de l'Ame.*] Cette disposition d'esprit fait dire à un docteur de Louvain que le dogme de la propagation des âmes durait encore à la fin du XIe. siècle. *Imò*, dit-il (1), *usque ad tempora sancti Anselmi, hoc est annum Christi MC, in Occidente durâsse videtur hæc de animarum traductione dubitatio. Nam cùm paulò post moriturus sanctus Pater decumberet, dixisse scribit familiaris et convictor ejus Edinerus* (*1) : « *Si Deus mallet* » *me adhuc inter vos saltem tam diù* » *manere, donec quæstionem, quam* » *de animæ origine mente revolvo, ab-* » *solvere possem, gratiosius acciperem :* » *eò quòd nescio, utrum aliquis eam,* » *me defuncto, sit absoluturus.* » Je cite ailleurs (2) Thomas Bartholin, qui a fait une réflexion sur cette pensée de saint Anselme.

(B) *Il employa pour l'existence de Dieu un argument que M. Descartes a bien fait valoir.*] La liste que M. Baillet a donnée des auteurs dont on prétend que M. Descartes a été le plagiaire, contient ces paroles : « L'on » met aussi saint *Anselme* au nombre » des anciens de qui M. Descartes » (*2) a pu profiter pour l'argument » de l'existence de Dieu, qu'il » ce qu'un être très-parfait » moins le plus parfait que no » sions concevoir, renferme u » tence. L'argument se trouve » livre que ce saint (*) a écri » *l'Insensé*, pour répondre à » teur inconnu, qui avait écri » *veur de l'Insensé*, contre un » nement qu'avait fait saint A » dans son Livre intitulé *Pros* » (3). » Notez que M. Huet que Thomas d'Aquin a réfuté gument : *Celebris illa argumen tota est Anselmi, et in Prosl in Apologetico contra Gaun eamdemque et exposuit Thom nas, et refellit* (4).

(1) Libert. Fromond. Philosoph. Christ., de Animâ, *lib. IV*, *cap. III*, *pag.* 812.

(*1) Ediner., *in* Vitâ sancti Anselmi, *apud* Surium, *die* 21 *aprilis.*

(2) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Avernonis, *citation* (47).

(*2) *Tom. II des* Lettres, *pag.* 276, etc.

(*) Wilh. Leibnitz, Epist. *ms.*, to oper. Anselm., *edit. Coloniensis.*

(3) Baillet, Vie de Descartes, *tom.* 536, 537.

(4) Huetii Cens. Philos. Cartes., p

ANSELME *, augusti chaussé, natif de Paris trop souvent cité dans ce I naire, et il a fourni trop tériaux à M. Moréri, p mériter pas ici une place mort à Paris, le 17 d vier 1694, âgé de soixan ans. Il en avait passé cin dans un détachement de les charges monastiques, quant uniquement aux de la vie religieuse, et à ser des livres. Il était donner une seconde édi son *Histoire généalogiq maison de France, et des officiers de la couronne* (1 des corrections et avec d mentations auxquelles il lait depuis long-temps. aussi entrepris un ouvr traite *des Maisons souve et des plus illustres fam l'Europe*, et il y avait

* Son nom de famille était (Pierre de). Il prit avec l'habit le nom d'*Anselme de Sainte-Mar*

main (*a*). Je ne sais
ra de ces manuscrits :
qu'on les publiât.

Galant *du mois de janvier* 1694.
Journal des Savans, *du* 8 *fé*-
p. 157

t près de donner une se-
n de son Histoire généa-
maison de France, etc.]
ié cette histoire avec celle
fficiers de la couronne,
n deux volumes in-4°. On
de lui un gros livre in-
'alais de l'honneur, ou les
historiques des illustres
France, et de plusieurs
lles de l'Europe. Cet ou-
primé à Paris, l'an 1668.
des abrégés d'une infinité
oncernant le blason, le
is, les entrées solennelles,
des enfans de France,
des rois, les ordres mi-
Il n'y avait pas autant de
dans ce gros volume, que
x qui le suivirent. Ils ont
l'une nouvelle édition re-
ée, et augmentée : mais il
u'ils ont été d'un grand
l'on ne saurait compren-
peine qu'il a fallu que ce
x se soit donnée pour ra-
de noms, tant de ma-
t d'enfantemens, et tant
a beau faire, si la nature
à certaines choses, on
pas sous le froc. Le père
it né pour les recherches
s : le peu de rapport
avec le genre de vie au-
ait voué n'empêcha pas
vît son penchant. Un de
s, mais qui n'était pas dé-
urait nuit et jour après les
géographiques (1) : c'é-
turel; l'habit d'augustin
ait pas.

Lubin. *Il mourut à Paris, le 7*
Voyez son éloge dans le Journal
28 *de mars* 1695.

[GNAN (PIERRE), natif,
ne trompe, de Rabas-
petite ville de Lan-
diocèse d'Albi, a été
eilleurs grammairiens
du XVIe. siècle. Il prit tellement à cœur son métier, qu'il aima mieux se rendre utile à la jeunesse en s'attachant à l'explication des choses qui embarrassent la première entrée des études, que de chercher de la gloire par l'explication des grandes difficultés (B). Il ne laissa pas d'acquérir assez de réputation, pour s'attirer les morsures de l'envie (C). Ce qu'il publia sur Térence nous doit convaincre que c'était l'homme du monde le plus patient au travail (D). Je crois qu'il enseigna long-temps dans Lyon *. L'épître de son Térence est datée de cette ville, en août 1556 (*a*). Il l'adresse aux trois frères qu'il enseignait. Sa *Grammaire de la langue Grecque* a été imprimée plusieurs fois. Il entendait assez bien l'hébreu (*b*) pour mériter une place dans la *Gallia Orientalis* de Colomiés, et cependant il y a été oublié.

* Leclerc dit qu'il y enseignait encore en 1560.

(*a*) Idibus Augusti.

(*b*) *Il écrivit en cette langue une lettre à Pierre Costus, qui a été imprimée. Voyez l'*Épitome de Gesner.

(A) *Natif, si je ne me trompe, de Rabasteins.*] Ce qui me le fait croire est l'épithète *Rapistagnensis* qu'il se donne à la tête de ses ouvrages. Je ne trouve point de ville qui puisse mieux donner ce surnom que celle de Rabasteins; car on la nomme en latin *Rapistanum*, ou *Rapistagnum* (1). Je m'imagine que les imprimeurs ont fait une faute dans l'endroit où Papyre Masson a parlé de cette ville : ils ont mis *Rupistagni incolis*, au lieu de *Rapistagni incolis* (2). Les trois raves,

(1) Catel *l'assure dans la page* 356 *de ses* Mémoires de l'histoire de Languedoc. *M.* Baudrand *a parlé de cette ville sous* Rapistanum.

(2) *A la page* 490 *du* Descriptio Fluminum Galliæ, *édition de Paris, en* 1685.

de Moréri : j'y renvoie le lecteur. Les moines de Lerins, qui *ont donné place dans la chronologie de leurs saints et illustres moines* à ce grand prélat, sont réfutés par l'auteur (*b*) d'un livre qui s'intitule *les Moines travestis* (*c*) *. Nous verrons ci-dessous qu'il employa pour l'existence de Dieu un argument que M. Descartes a bien fait valoir (B).

(*b*) *Il se donne le nom de M.* Pierre Joseph. *Son ouvrage a été imprimé l'an* 1698, *in*-12.

(*c*) Moines travestis, *tom. I, pag.* 49.

* L'auteur s'appelait Pierre Joseph d'Haitze.

(A) *Il aurait souhaité achever un traité sur l'Origine de l'Ame.*] Cette disposition d'esprit fait dire à un docteur de Louvain que le dogme de la propagation des âmes durait encore à la fin du XIe. siècle. *Imò*, dit-il (1), *usque ad tempora sancti Anselmi, hoc est annum Christi MC, in Occidente durâsse videtur hæc de animarum traductione dubitatio. Nam cùm paulò post moriturus sanctus Pater decumberet, dixisse scribit familiaris et convictor ejus Edinerus* (*1) : « *Si Deus mallet* » *me adhuc inter vos saltem tam diù* » *manere, donec quæstionem, quam* » *de animæ origine mente revolvo, ab-* » *solvere possem, gratiosius acciperem :* » *eò quòd nescio, utrum aliquis eam,* » *me defuncto, sit absoluturus.* » Je cite ailleurs (2) Thomas Bartholin, qui a fait une réflexion sur cette pensée de saint Anselme.

(B) *Il employa pour l'existence de Dieu un argument que M. Descartes a bien fait valoir.*] La liste que M. Baillet a donnée des auteurs dont on prétend que M. Descartes a été le plagiaire, contient ces paroles : « L'on » met aussi saint *Anselme* au nombre » des anciens de qui M. Descartes » (*2) a pu profiter pour l'argument » de l'existence de Dieu, qu'il tire, » ce qu'un être très-parfait, ou » moins le plus parfait que nous pu» issions concevoir, renferme une ex» istence. L'argument se trouve dans le » livre que ce saint (*) a écrit contre » *l'Insensé*, pour répondre à un au» teur inconnu, qui avait écrit *en fa*» *veur de l'Insensé*, contre un raison» nement qu'avait fait saint Anselme » dans son Livre intitulé *Proslogium* » (3). » Notez que M. Huet observe que Thomas d'Aquin a réfuté cet argument : *Celebris illa argumentatio... tota est Anselmi, et in Proslogio, et in Apologetico contra Gaunilonem; eamdemque et exposuit Thomas Aquinas, et refellit* (4).

(1) Libert. Fromond. Philosoph. Christ., de Animâ, *lib. IV, cap. III, pag.* 812.

(*1) Ediner., *in Vitâ* sancti Anselmi, *apud* Surium, *die* 21 *aprilis*.

(2) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Avenzoar, *citation* (47).

(*2) *Tom. II des* Lettres, *pag.* 276, etc.

(*) Wilh. Leibnitz, Epist. *ms., tom. III*, oper. Anselm., *edit. Coloniensis*.

(3) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 536, 537.

(4) Huetii Cens. Philos. Cartes., *pag.* 204.

ANSELME *, augustin déchaussé, natif de Paris, sera trop souvent cité dans ce Dictionnaire, et il a fourni trop de matériaux à M. Moréri, pour ne mériter pas ici une place. Il est mort à Paris, le 17 de janvier 1694, âgé de soixante-neuf ans. Il en avait passé cinquante dans un détachement de toutes les charges monastiques, s'appliquant uniquement aux devoirs de la vie religieuse, et à composer des livres. Il était près de donner une seconde édition de son *Histoire généalogique de la maison de France, et des grands officiers de la couronne* (A), avec des corrections et avec des augmentations auxquelles il travaillait depuis long-temps. Il avait aussi entrepris un ouvrage qui traite *des Maisons souveraines, et des plus illustres familles de l'Europe*, et il y avait déjà mis

* Son nom de famille était Guibourg (Pierre de). Il prit avec l'habit monastique le nom d'*Anselme de Sainte-Marie*.

de presque tous les au-
iient écrit sur Térence.
publia avec de nouvelles
ales, et avec la traduc-
araphrase française des
es. Il mit entre des cro-
qui est dans la traduc-
e dans l'original en pro-
il marqua avec des let-
envois de la version à la
es *variæ lectiones* ont
leurs parenthèses, et
s de correspondance. Il
de connaître que notre
ien patient. Notez qu'il
deux dernières impres-
Térence, ce que la pre-
it. Matthieu Bonhomme,
on, fut celui qu'il em-
triple édition. La date
lu roi est de l'an 1556.
le cet auteur ne paraît
ns le traité qui a pour
atis verborum investi-
et dans sa *Praxis præ-*
uæ græcæ. Ils se trou-
sieurs grammaires de la
ie.

RMUS, sculpteur,
e de Chio, fils de
t petit-fils de Malas,
été l'un et l'autre
laissa deux fils qui
a même profession :
it Bupalus, et l'autre
. C'est contre eux
x écrivit des vers
it satiriques, pour
le la représentation
ls avaient faite de sa
J'en parle plus am-
ns l'article de ce
ez aussi l'article de

istoria Natur., *lib. XXXVI*,

es fils se nommait Athé-
si que Suidas le nomme
ommé *Anthermus* dans
le Pline; mais le père
it sauter cela, et a mis *Athenis* à la place. Voyez les remarques (C) et (E) de l'article d'HIPPONAX. Les dictionnaires historiques de Charles-Étienne, de Lloyd, de Moréri et d'Hofman l'appellent Anthermus, en dépit de Suidas.

ξ.

ANTINOÉ, ou ANTINOPOLIS (A), ville d'Égypte, sur le Nil (B), bâtie ou réparée par l'empereur Hadrien en l'honneur d'Antinoüs. Elle était la capitale de la Thébaïde, si nous en croyons un auteur du IVe. siècle (*a*). Cet auteur ajoute qu'elle était si peuplée, que l'on y voyait de son temps jusqu'à douze monastères de femmes (*b*). Ammien Marcellin la donne pour l'une des trois plus célèbres villes de la Thébaïde (*c*). Il n'est pas vrai que Léon d'Afrique ait dit qu'elle s'appelle *Anthios* (C). Voyez la remarque (D) de l'article ANTINOUS : vous y trouverez d'autres choses touchant cette ville.

(*a*) Palladius, Histor. Lausiac. *cap. XLVII*, *apud* Tristan, Comment. Hist., *tome I*, *pag.* 541.
(*b*) Palladius, Histor. Lausiac., *cap. CXXXVII*, *apud eundem*, *ibid.*
(c) Amm. Marcellin., *lib. XXII*, *cap. XVI*.

(A) *ANTINOPOLIS.*] M. Baudrand dit deux fois dans la même page qu'Étienne de Byzance la nomme ainsi. Je n'ai point trouvé cela, ni dans l'édition de Pinedo, ni dans celle de Berkelius : j'ai trouvé seulement dans l'une et dans l'autre que la ville Ἀντινόεια, *Antinoia*, s'appelait aussi *Adrianopolis*. M. Moréri n'a pas pris garde que ce dernier nom, et Adrianople, ne sont pas deux noms différens : il les donne comme tels.

(B) *Ville d'Égypte*, *sur le Nil.*] Dion Cassius marque positivement qu'Hadrien la fit bâtir au même lieu où Antinoüs était mort : Ὡς καὶ πόλιν ἐν τῷ χωρίῳ ἐν ᾧ τοῦτ' ἔπαθε, συνοικίσαι, καὶ ὀνομάσαι ἀπ' αὐτοῦ. *Ut urbem in eo loco in quo ille obiisset, restitutam ex eo nominari voluerit* (1). Il venait

(1) Xiphil., *in Adriano*.

qui sont les armes de Rabasteins (3), me persuadent que Papyre Masson, ou les imprimeurs, ont mis la lettre *u* pour la lettre *a*.

(B) *Il aima mieux se rendre utile à la jeunesse.... que de chercher de la gloire par l'explication des grandes difficultés.*] Qu'il nous apprenne cela lui-même : rapportons un peu au long ses paroles; elles marquent un bon cœur, et peuvent être une leçon de morale aux esprits superbes, qui ne songent qu'à mériter l'applaudissement de leurs semblables, et qui ne dirigent point leurs veilles au profit de ceux qui ont le plus besoin d'être enseignés. Il venait de dire que plusieurs doctes commentateurs avaient écrit sur Térence ; et puis il ajoute : *Verùm pueri novitii, ad quos maximè hujus laboris fructus pertinebat, vix ullum ex accuratis et meditatis istorum.. commentationibus emolumentum percipere potuerunt. Videntur enim viri illi graves incubuisse in eam curam et cogitationem, quæ sibi summam dignitatem et gloriam esset allatura. Itaque arduâ tantùm et obscuriora interpretando explanâsse contenti, minutiora cætera, quorum doctrina et tractatio præcedere, vel certè conjungi debuerat, leviter attigerunt : ut adolescentuli qui his studiis initiantur, se ad cognitionem hujus rei, quam ex communi quâdam hominum opinione reconditissimam arbitrantur, desperent posse pervenire. Ut igitur eos ab hujusmodi desperatione ad spem revocarem, ad minima ista me demittere non recusavi : neque enim hìc difficilia tantùm enodavimus, sed ne unam quidem totius Terentii syllabam reliquimus intactam, quam ad unguem non excusserimus, idque absque ullâ verborum pompâ aut magnificentiâ, sed nudis litterarum notis, et methodo quàm potuimus brevissimâ et facillimâ. Doctrinæ opinionem affectent alii ; ego pro meâ virili parte me puerorum et formandis et promovendis studiis omnem meam operam addixisse apertè et ingenuè fateor* (4). Conférez avec ceci, je vous prie, le passage de Quintilien que j'ai cité dans le Projet de ce Dictionnaire (5), et joignez-y ces belles paroles d'Érasme ; elles se rapportent à la peine qu'il avait prise d'amplifier un Lexicon : *Scimus hoc laboris genus esse minimè gloriosum, præsertim quùm pauci reputant quot autores sint excutiendi, ut voces aliquot ab aliis prætermissas seligas. Verùm hoc plus debetur illis gratiæ, qui publicæ utilitatis gratiâ non detrectant ingloriam ac molestiæ plenam industriam* (6).

(C) *Il a acquis assez de réputation pour s'attirer les morsures de l'envie.*] C'est ce qu'il marque par un lieu commun que l'on insère trop souvent dans les épîtres dédicatoires. Il dit que ceux à qui il dédie son Térence lui ont paru extrêmement propres à le garantir de la morsure de ses ennemis : *Digni maximè atque idonei videbamini qui nostra à malevolorum morsu fortiter et industriè tutari possetis* (7). Il n'y a guère de complimens qui soient plus faux que ceux-là. Les critiques n'ont aucun égard à la dignité ni à la capacité de celui à qui l'on dédie un livre qui leur semble mauvais. Le sieur Des Accords s'est bien moqué de ces belles espérances que l'on fonde sur la prétendue protection de ceux à qui l'on dédie des livres (8). D'Aubigné trouva si bonnes les réflexions de cet auteur-là, qu'il s'en fit un ornement, après les avoir un peu ajustées d'une autre manière (9).

(D) *Ce qu'il publia sur Térence nous doit convaincre que c'était l'homme du monde le plus patient au travail.*] Il fit imprimer en trois façons les comédies de ce poëte. Premièrement, il les publia avec de petites notes, et avec les sommaires de chaque scène, et il marqua les accens à tous les mots qui ont plus de deux syllabes : il marqua aussi à côté de chaque vers la manière de le scander. En second lieu, il les publia avec les no-

(3) Catel, Mémoires de l'histoire de Languedoc, *pag.* 356.

(4) Petrus Antesignanus, *Epist. dedicator.* Terent., *init.*

(5) *Voyez la fin du paragraphe VII de ce* Projet, *dans le tome XV de ce* Dictionnaire.

(6) Erasm., *præfatione in* Lexicon : *c'est la XXI*e. lettre *du XXVIII*e. *livre, pag.* 1702. *Voyez aussi la fin du I*er. *chap. du XVIII*e. *livre de l'*Hist. Nat. de Pline.

(7) Antesign., *epistol. dedic.* Terentii.

(8) *Voyez la préface des* Bigarrures de Des Accords.

(9) *Voyez l'Épître dédicatoire de la* Confession de Sanci.

ied-là; mais on ne laissait
e croire qu'Hadrien les avait
és (*c*). Il fit rebâtir la ville
on mignon était mort, et il
onna qu'elle portât le nom
e favori (D). Il était bien aise
on lui vînt dire qu'on voyait
ciel un nouvel astre, qui était
me d'Antinoüs (E), et il disait
i-même qu'il voyait l'étoile
Antinoüs (*d*). Ce qu'il y a de
us étrange là-dedans n'est pas
complaisance profane que l'on
ait pour la faiblesse de ce
rince, dont on se moquait d'ail-
urs (*e*); mais c'est de voir que,
ng-temps après sa mort, on
it persévéré dans le culte de
ette nouvelle divinité. Ce culte
tait encore en vogue sous l'em-
ire de Valentinien (*f*), lors-
u'il ne s'agissait plus de flatter
n prince, ni de craindre l'édit
près qui avait ordonné cette
ligion (*g*). C'était donc par le
t attachement qu'ont les peu-
les à tout ce qu'ils trouvent éta-
li, que l'on continuait d'adorer
ntinoüs. Les pères de l'Église
servirent avantageusement de
ette folle superstition, pour
ire sentir la vanité de la reli-
ion païenne. Il était aisé de
monter jusqu'à la source, à
égard de cette nouvelle divini-
, et puis de rendre suspecte
origine de toutes les autres. Ils
rlèrent diversement d'Anti-
oüs, selon les temps : ils n'eu-rent pas l'imprudence de marquer la cause infâme de son apothéose, en s'adressant à Antonin Pius, fils adoptif et successeur d'Hadrien, ou à Marc-Aurèle, adopté par Antonin Pius, selon l'intention d'Hadrien. Ils touchèrent alors délicatement à cette plaie (*h*); mais Tertullien, plus éloigné de ce temps-là, et sous des empereurs qui n'avaient pas le même intérêt à l'affaire, ne garda plus de mesures. Prudence a finement observé, que le mignon d'Hadrien était monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter (F), puisqu'Antinoüs était à table, pendant que Ganymède versait à boire. Il pouvait dire :

. . . . Mediis videor discumbere in astris
Cum Jove, et Iliacâ porrectum sumere dextrâ
Immortale merum (*i*). . . . .

De tout temps les hommes du monde ont fait plus exactement leur cour aux dieux de la terre, qu'aux dieux du ciel. Je ne sais pourquoi M. Moréri débite qu'Hadrien *crut* Antinoüs *changé en fleur et en temple* (*k*), et même qu'il lui fit bâtir un autel. N'est-ce pas dire qu'il ne lui fit point bâtir des temples? et cela est-il plus vrai que le changement d'Antinoüs en fleur?

(*c*) *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*
(*d*) Xiphil. *in* Adriano.
(*e*) *Idem*, *ibid.*
(*f*) Tristan, Comment. Historiq., *pag.* 3.
(*g*) Saint Athanase contre les Gentils, et [Th]éodoret, *au* VII[e]. Discours sacré, *cité* [pa]r Tristan, Comment. Historiq., *pag.* 543, [do]nt *qu'il y eut un édit exprès d'Adrien* [pou]r *le culte d'Antinoüs.*

(*h*) Justin., Martyr, Apolog. ad Antoninum Pium; Athenagoras, ad Marcum Imperat.
(*i*) Statius, Silv. II, *lib. IV*, *vs.* 10.
(*k*) *Voyez la remarque* (C).

(A) *L'empereur Hadrien lui rendit toutes sortes d'honneurs divins.*] Je ne m'arrête point à ce grand nombre de statues ou de simulacres qu'il lui fit faire presque par tout le monde (1). Je dis qu'il lui fit bâtir des tem-

(1) Xiphil., *in* Adriano.

ples, qu'il lui ordonna des prêtres et des jeux sacrés (2), et qu'il lui consacra des mystères (3). Pausanias dit que la religion d'Antinoüs fut établie à Mantinée, avec un soin tout particulier de cet empereur, à cause que la patrie d'Antinoüs était une colonie de Mantinée (4). On y célébrait des jeux, tous les cinq ans, en l'honneur de ce favori; mais pour les mystères qui lui étaient consacrés, on les célébrait tous les ans. Ceux qui appuient sur ce qu'il y a eu des prêtres d'Antinoüs qui prenaient la qualité de prophètes, ceux, dis-je, qui appuient sur cela, et qui en tirent la raison de ce qu'il avait un oracle, cherchent des mystères où il n'y en a point (5). Ces prophètes étaient les prêtres qu'Antinoüs avait en Égypte dans la ville qui portait son nom (6); ville qui était église mère, et chef d'ordre, dans cette nouvelle religion (7). Or, dans les colléges des prêtres d'Égypte, on nommait prophètes ceux qui étaient comme les doyens et les chefs. Voyez les preuves que le docte Henri de Valois en apporte dans ses notes sur Eusèbe (8). On a une inscription, dans laquelle Antinoüs est placé sur le même trône que les dieux d'Égypte: σύνθρονος τῶν ἐν Αἰγύπτῳ Θεῶν (9). La dignité d'*assesseur des dieux* était de beaucoup inférieure à celle-là. Je ne dissimulerai point que le philosophe Celsus avance que les Égyptiens ne souffriraient pas que l'on égalât Antinoüs à Jupiter et à Apollon (10). Origène soutient le contraire; mais j'avoue qu'il le dit sans preuve, et que je n'entends point son raisonnement.

(B) *Quelques-uns disent qu'il mourut pour Hadrien.*] Hadrien ne disait point cela; mais Dion n'a nul égard à l'histoire de cet empereur, où il avait lu qu'Antinoüs était tombé dans le Nil et s'y était noyé. Il donne pour un fait constant, qu'une opérati[on] magique à laquelle Hadrien faisait t[ra]vailler, demanda que quelqu'un [li]vrât son âme volontairement et qu'A[n]tinoüs accepta cette condition. L'[a]bréviateur Xiphilin nous a dér[obé] apparemment quelques circonstanc[es] qui éclaircissaient un peu ce mystè[re]; car il n'est point vraisemblable q[ue] Dion Cassius ait rapporté une telle ch[ose] d'une manière si coupée, ou plutôt étranglée. Quoi qu'il en soit, on n[e] peut conclure de la narration de Xi[phi]philin, qu'Antinoüs ait donné sa vi[e] pour sauver ou pour prolonger cel[le] d'Hadrien. On en doit plutôt conclu[re] qu'il la donna, afin que, par l'inspection de ses entrailles, les devins pu[s]sent connaître l'avenir que cet empereur cherchait. Et qu'on ne me dis[e] pas, avec un de nos antiquaires (11), *que si ce n'eust esté que la seule curiosité de voir des entrailles d'un garçon pour un effet de devination, il n'estoit pas nécessaire d'exposer à cette espreuve celui qu'il aimoit le plus de tous les humains; il y avoit assez d'autres enfans d'exquise beauté en tout ce grand empire (si la beauté y servoit* (12)) *qui eussent peu estre employés à cet infâme mystère:* qu'on ne me fasse point, dis-je, cette objection; car cet écrivain en a reconnu lui-même la nullité, en ajoutant tout aussitôt ces paroles: *il se pouvoit faire néanmoins que le secret de cet art nécromantique requeroit que ce fust lui, comme son mieux aimé, qui fust sacrifié pour rendre le sacrifice plus efficace.* Il devait ajouter ce que Dion dit nommément, qu'il fallait une victime volontaire: or, les autres jeunes enfans que l'empereur eût destinés à ce sacrifice, ne s'y fussent pas soumis de bon gré. Croyez-vous qu'il ne fallût pas faire une horrible violence à ces beaux enfans qu'Héliogabale livrait à ses magiciens? *Cædit et humanas hostias, lectis ad hoc pueris nobilibus et decoris per omnem Italiam patrimis et matrimis, credo ut major esset utrique parenti dolor. Omne deniquè magorum genus aderat illi operabaturque quotidiè hortante illo, et gratias diis agente quòd amicos eorum invenisset, quùm*

(2) Hegesippus, *apud* Eusebium, Histor. Ecclesiasticæ *lib. IV*, *cap. VIII.*

(3) Pausan., *lib. VIII*, *pag.* 244.

(4) *Id.*, *ibid.*

(5) *Voyez* Casaubon, *et* Saumaise, *sur* Spart. Vit. Adrian., *pag.* 137, 143.

(6) Heges., *apud* Euseb. Hist. Eccl., *lib. IV*, *cap. VIII.*

(7) *Voyez la remarque* (D).

(8) *Ad cap. VIII*, *lib. IV.*

(9) *Vide* Spanh., de Numism., *pag.* 657.

(10) *Apud* Origen., *lib. III*, *pag.* 133.

(11) Tristan, Commentaires historiq., *tom. I*, *pag.* 541.

(12) *Il ne fallait point parler de cela en doutant. Voyez* l'Apologie d'Apulée, *pag.* 302.

sret exta puerilia et excuteret
s ad ritum gentilem suum (13).
agie de ces siècles-là demandait
s sortes de victimes, et saint Jus-
remarque qu'elle choisissait des
as dont la pudicité fût immaculée.
μαντεῖαι μὲν γὰρ καὶ αἱ ἀδιαφθό-
παίδων ἐποπτεύσεις (14). Necyo-
tiæ ipsæ et incorruptorum puero-
speculariæ inspectiones. Sur ce
l-là, Antinoüs eût été un sujet
mal propre. Revenant à Hadrien,
is qu'on doit, ce me semble, suppo-
1°. qu'il ne consentit à immoler
mignon, que pour le besoin le
s pressant; 2°. que le désir d'éviter
mort était pour lui une chose plus
ssante, que l'envie de pénétrer
s l'avenir : j'aimerais mieux donc
vre Aurélius Victor que Xiphilin.
ici ce que dit Aurélius Victor : Quæ
dem alii pia volunt religiosaque,
ppè Hadriano cupiente fatum pro-
ere, cùm voluntarium ad vicem
gi poposcissent, cunctis retractan-
us, Antinoum objecisse se referunt
). Joignez à cela, si vous voulez,
paroles de Spartien : De quo
ntinoo) varia fama est, aliis eum
otum pro Hadriano asserentibus
).

(C) On lui bâtit des temples et des
...s.... avec l'empressement d'une
ion accoutumée aux plus honteuses
tteries.] Casaubon met entre les
ses complaisances que l'on eut pour
passion d'Hadrien ce que fit le poëte
crates (17). Or voici ce qu'il fit. Il
ntra comme un miracle à Hadrien,
fleur de lotos, qui était sembla-
à une rose, et lui dit qu'il fallait
nommer Antinoïenne; et qu'elle
it née dans le lieu qui avait été ar-
é du sang du lion que lui Hadrien
it tué à la chasse. L'empereur prit
t de plaisir à ce discours, qu'il or-
na une pension à Pancrates dans
usée d'Alexandrie (18). Athénée
plique point pourquoi ce poëte
ait que le nom d'Antinoüs fût
donné à cette fleur; mais on devine aisément que l'intention de Pancrates était d'honorer la mémoire de ce favori. J'ai cru pendant quelque temps que ce passage d'Athénée avait donné lieu au mensonge du sieur Moréri, que j'ai rapporté sur la fin de cet article; mais j'ai changé d'opinion, après avoir lu ces paroles d'un auteur moderne : *Hadrian... donna le nom de ce misérable* (Antinoüs) *à une ville d'Égypte.... comme aussi il le conféra à un astre, à une fleur, à des temples, à des sacrifices, à des oracles et à des jeux de prix, bref en fit un dieu* (19). Ceux qui compareront ce passage avec l'Antinoüs de Moréri, pourront juger si cet écrivain se savait servir des livres qu'il consultait.

(D) *Hadrien fit rebâtir la ville où Antinoüs était mort, et il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori.*] J'ai suivi le traducteur de Xiphilin, qui ne parle que d'une ville réparée, quoique Xiphilin se soit servi du mot συνοικίσαι. D'autres, n'y regardant pas de si près, disent qu'Hadrien bâtit une ville, qui porta le même nom qu'Antinoüs : Πόλιν ἔκτισεν ἐπώνυμον Ἀντινόου (20). *Urbem condidit Antinoo cognominem.* Elle était dans la Thébaïde et se nommait anciennement Besa, qui était aussi le nom du dieu particulier qu'on y adorait. Casaubon l'assure (21), et remarque que les Égyptiens, laissant aux Grecs le nouveau nom, continuèrent de l'appeler Besa; mais il se trouva des gens qui, par l'union de l'ancien et du nouveau nom, la nommèrent Besantinoüs. C'est ce que fit Helladius, qui y était né (22). N'oublions pas que le tombeau d'Antinoüs y était. Nous l'apprenons de ces paroles de saint Épiphane : Ὡς ὁ Ἀντίνοος ὁ ἐν Ἀντινόου κεκηδευμένος καὶ σὺν λουσορίῳ πλοίῳ κείμενος ὑπὸ Ἀδριανοῦ κατετάγη (23) *Ad hunc modum Antinoüs in urbe sui nominis cum lusorio navigio sepultus ab Adriano in Deorum numerum relatus est.* Nous apprenons

(13) Lampridius, in Vitâ Heliogab., cap. ..
(14) Justin., in Apologiâ, pag. 65. Voyez ... sur Spartien in Adriano, pag. 136, et ..., in Apologiâ, pag. 301.
(15) Aurel. Victor, in Cæsaribus.
(16) Spartian., pag. 135.
(17) Casaub., in Spart. Vit. Adriani, pag. 137.
(18) Athen., lib. XV, cap. VI, pag. 677.
(19) Tristan, Comment. hist., tom. I, pag. 541.
(20) Hegesippus, apud Euseb., Hist. Ecclesiast., lib. IV, cap. VIII. Voyez aussi Ammien Marcellin, liv. XXII, chap. XVI.
(21) Casaubon., in Spart. Vit. Adriani, pag. 138.
(22) Vide Photium, Biblioth., pag. 1596.
(23) Epiph., in Ancorato, num. 108.

d'Origène, qu'on disait qu'il se faisait des miracles dans ce temple d'Antinoüs (24). C'est là où Saumaise pose le prétendu oracle de cette fausse et ridicule divinité. *Licet in multis*, dit-il (25), *Græciæ urbibus templa et sacerdotes habuerit Antinoüs, præcipuè tamen eum coluisse videntur Ægyptii in eâ urbe quæ ab ipso nomen accepit; nam ibi sepultus est, ibi oracula per eum reddi credebantur, ibi et prophetas habuit.*

Ce qui concerne l'oracle est attesté par Origène (26), si on lit le passage comme Saumaise l'a cité : Πνεῦν θειλατον ἀπὸ τοῦ Ἀντινόου πνοὴν (27). Voyez aussi Scaliger sur Eusèbe, num. 2145, où il ne cite pas comme Saumaise, quoique Spencer l'assure à la page 44 de ses notes sur Origène contre Celsus. Voici ce qui m'a fait dire que c'était un oracle prétendu. Je me souvenais de ces paroles de Spartien : *Et Græci quidem volente Adriano eum consecraverunt, oracula per eum dari asserentes quæ Adrianus ipse composuisse jactatur* (28).

(E) *Hadrien était bien aise qu'on lui dît qu'un nouvel astre était l'âme d'Antinoüs.*] On s'était déjà servi d'une semblable flatterie à l'égard de Jules César : *Ludis quos primo consecratos ei hæres Augustus edebat, stella crinita per septem dies continuos fulsit, exoriens circa undecimam horam, creditumque est animam esse Cæsaris in cœlum recepti, et hâc de caussâ simulacro ejus in vertice additur stella* (29). Ovide a fini ses métamorphoses par celle de l'âme de César en astre :

Vix ea fatus erat, mediâ cùm sede senatûs
Constitit alma Venus nulli cernenda, suique
Cæsaris eripuit membris, nec in aëra solvi
Passa recentem animam, cœlestibus intulit astris.
Dumque tulit, lumen capere atque ignescere sensit,
Emisitque sinu. Lunâ volat altiùs illa,
Flammiferumque trahens spatioso limite crinem
Stella micat.
Ovid., *lib. XV.*, *Metam.*, *vs.* 843.

Avant cela, les poëtes grecs avaient mis en usage cette invention pour les cheveux de Bérénice. L'empereur Hadrien était trop savant, pour ne savoir pas tout cela ; et néanmoins il se paya d'une flatterie qui ne pouvait plus avoir la grâce de la nouveauté. A quoi songèrent ceux qui ne mirent ce mignon qu'au plus bas étage du ciel ? Il y en eut qui ne le placèrent que dans le globe de la lune : Πῶς ὁ τεθνεὼς Ἀντίνοος μειράκιον ἐν τῷ σεληνιαίῳ καθίδρυται (30) ; *Quomodò Antinoüs speciosus adolescens qui obiit collocatus est in lunâ ?*

(F) *Prudence a finement observé qu'Antinoüs était monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter.*] Ses vers méritent d'être rapportés plus correctement que ne les rapportent les sieurs Tristan dans ses Commentaires historiques sur les médailles des empereurs romains (31), et Moréri dans son Dictionnaire historique. Les voici donc, selon l'édition de Nicolas Heinsius :

Quid loquar Antinoum cœlesti in sede locatum ?
Illum delicias nunc divi Principis : illum
Purpureò in gremio spoliatum sorte virili
Hadrianique dei Ganymedem, non cyathos Dîs
Porgere, sed medio recubantem cum Jove fulcro
Nectaris ambrosii sacrum potare lyæum,
Cumque suo in templis vota exaudire marito (32) ?

(24) Origen., adversùs Celsum, *lib. III*, *pag.* 132.
(25) Salm., in Spart. Vit. Adriani, *pag.* 143.
(26 Origen., contra Celsum, *lib. III*, *pag.* 132.
(27) Salmasius, in Spartiani Vit. Adriani, *pag.* 143.
(28) Spartianus, in Adriano, *pag.* 137.
(29) Sueton., *in Cæsare*, *cap. LXXXVIII.* *Voyez les* Pensées diverses sur les comètes, *pag.* 219.
(30) Tatian., Orat. contra Græcos, *pag.* 1[illegible]
(31) Tristan, Comment. Hist., *pag.* 542.
(32) Prudent., contra Symmach., *lib. I*, *vs.* 271.

ANTIPATER, Iduméen de nation (A), illustre par sa naissance (B), par ses richesses, et par son esprit, profita habilement des confusions où la discorde d'Hyrcan et d'Aristobule plongea la Judée. C'étaient deux frères qui se disputaient la souveraine sacrificature. Antipater embrassa avec chaleur le parti d'Hyrcan, et y engagea de telle sorte Aretas roi des Arabes, et puis Pomp[ée]

néral des armées romaines, l'Hyrcan gagna le dessus (*a*). ›us son gouvernement, Anti- ıter disposait de toutes choses, t il le faisait à l'avantage des ıomains, toutes les fois que occasion s'en présentait. Cela it que les généraux de la répu- ›lique, un Scaurus, un Gabi- ıius, un Cassius, l'honorèrent le plusieurs importantes com- missions, ou déférèrent beau- oup à ses conseils (*b*). Il rendit ın service signalé à Jules César, ›endant la guerre d'Alexandrie : l lui amena et des vivres et des roupes, et il paya de sa per- onne courageusement; de sorte ıu'outre bien des louanges, il ›btint de Jules César le droit de ›ourgeoisie romaine, et l'admi- ıistration de la Judée (*c*). Les ›laintes d'Antigonus (*d*) ne pu- ent rien contre lui. Son appli- ation aux affaires, et son habi- eté, le mirent dans une si haute onsidération, qu'on ne l'hono- ait guère moins que s'il eût té revêtu de l'autorité royale elon les formes (*e*). La manière ont il se précautionnait contre es revers de la fortune, en don- ant à l'un de ses fils le gouver- ement de Jérusalem, et à un ıtre celui de Galilée et le com- ıandement des troupes, fit oupçonner avec raison qu'il herchait à n'avoir personne au- essus de lui, ni de nom, ni 'effet. Un Juif nommé Mali- ıus, plein de ces soupçons, ré- solut de prévenir l'inconvénient, et n'en trouvant point de meilleure voie que d'ôter du monde Antipater, il s'en défit par le poison (*f*). Il se rendit coupable en cela d'une noire ingratitude; car celui qu'il fit mourir l'avait comblé de bienfaits, et lui avait même sauvé la vie (*g*). Antipater laissa entre autres enfans le fameux Hérode, qui fut roi des Juifs (*h*).

(*a*) Joseph., Antiquit., *lib. XIV*, *cap. II*, *seq.*
(*b*) *Ibidem*, *cap. IX*, *et seq.*
(*c*) *Ibidem cap. XIV*, *et XV*.
(*d*) *Il était fils d'Aristobule.*
(*e*) Joseph., Antiquit., *cap. XVII*.

(*f*) *Ibidem*, *cap. XIX*.
(*g*) *Ibidem*, *cap. XVIII*.
(*h*) *Sa femme, nommée Cypris, était de grande maison dans l'Arabie.* Joseph. de Bell. Jud., *lib. I*, *cap. VI*.

(A) *Iduméen de nation.*] Eusèbe le fait Ascalonite (1). *Une troupe de brigands*, dit-il, *qui avait pillé un temple auprès d'Ascalon, amena avec le reste du butin Antipater dans l'Idumée, où il demeura, parce que son père n'eut pas de quoi le racheter.* Ce que je dirai dans la remarque suivante réfute ce conte. Photius me paraît ici un peu blâmable. En donnant l'extrait de Josephe, il assure qu'Hérode était fils d'Antipater, qui avait servi dans le temple d'Ascalon : Ὁ τοῦ Ἀντιπάτρου τοῦ Ἀσκαλωνίτου τοῦ ἱεροδούλου (2). Ce n'est point dans Josephe, qu'il trouvait cela; et néanmoins où sont les lecteurs qui ne s'imaginent que tout ce que dit Photius est dans les livres dont il parle? Ailleurs (3), il dit qu'Antipater était d'Idumée et de la ville d'Ascalon, et grand ennemi d'Hyrcan, pour l'amour d'Aristobule. Cette dernière faute ne doit pas être imputée à Photius; car toute la suite de son discours montre qu'il associe Antipater à Hyrcan. C'est à ceux qui ont publié cet auteur, qu'il faut adresser ses plaintes quant à cela; mais il est responsable de l'autre faute. Ascalon n'était pas une ville d'Idumée; et après tout, ce n'est pas Josephe qui a dit qu'Antipater était d'Ascalon. Or c'est

(1) Euseb., Hist. Eccl., *lib. I*, *cap. VI*; *et VII*, *ex Africano.*
(2) Photius, Biblioth., *num. LXXVI*, *pag.* 168.
(3) *Idem*, *ibid.*, *num. CCXXXVIII*, *pag.* 969.

de Josephe que Photius donne là l'extrait.

(B) *Illustre par sa naissance.*] Son père, nommé Antipater, fut gouverneur d'Idumée, sous Alexandre Jannée, roi des Juifs. Eusèbe le nomme Hérode et le fait valet d'un temple, et si pauvre, qu'il ne lui fut pas possible de racheter son fils, qui était tombé entre les mains des voleurs : Τοῦτον δὲ Ἡρώδου τινὸς Ἀσκαλωνίτου τῶν περὶ τὸν νεὼ τοῦ Ἀπόλλωνος ἱεροδούλων καλουμένων γεγονέναι (4). *Huic verò Herodem quemdam Ascalonitam unum ex numero servorum templi Apollinis quod Ascalone est patrem fuisse.* Mais les savans ne doutent point qu'en cela Eusèbe, et Africain qu'il copie, n'aient suivi de mauvais mémoires, et qu'il ne faille ajouter plus de foi à Josephe, qui assure que le roi Alexandre et la reine son épouse donnèrent le gouvernement d'Idumée à Antipater, et que celui-ci gagna par la multitude de ses présens l'amitié des Arabes et celle des habitans de Gaza et d'Ascalon (5). En un autre endroit, Josephe, parlant d'Antipater le fils, remarque qu'il était le principal d'Idumée, tant par l'antiquité de sa famille, que par ses richesses (6). Hégésippe dit du même Antipater, qu'il était illustre par ses ancêtres dans sa patrie (7). De tout temps, on a aimé à ravaler la naissance de ceux que la fortune fait monter au sommet des dignités (8). Au reste, l'ambiguïté d'un passage de Josephe a fait que quelques-uns s'imaginent que l'aïeul d'Hérode ne s'appelait point Antipater, mais Antipas.

(4) Euseb., Hist. Eccl., *lib. I, cap. VI. Vide ibi* Valesium.

(5) Joseph., Antiquit., *lib. XIV, cap. II.*

(6) *Idem*, de Bell. Jud., *lib I, cap. V.*

(7) Hegesipp., de Excid., *lib. I, cap. XIV.*

(8) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Toucust.

ANTOINE, famille romaine, en latin *Antonia*, qu'une vieille tradition faisait descendre d'Anton fils d'Hercule (*a*), a produit deux branches : l'une était patricienne, avec le surnom de Merenda ; l'autre plébéienne, sans presque point de surnom. On ne trouve pas que la branche patricienne ait duré long-temps, ni qu'elle ait produit d'autres personnes mentionnées dans l'histoire, que T. Antonius Merenda, et Q. Antonius Merenda. Le premier fut l'un des décemvirs abrogés à cause de la fierté tyrannique d'Appius Claudius, l'an 304 de Rome, et l'un de ceux qui s'exilèrent volontairement, et dont les biens furent confisqués, après le procès qui fut fait à App. Claudius, et à Sp. Oppius (*b*). Le dernier fut tribun militaire, l'an 333 de Rome (*c*). Mais la branche plébéienne a duré long-temps, et a fleuri avec un très-grand éclat (A) ; car outre qu'elle a pu se glorifier d'avoir possédé deux fois le généralat de la cavalerie, sept fois le consulat, une fois la censure, trois fois l'honneur du triomphe (*d*), elle s'est vue, en la personne de Marc Antoine le triumvir, maîtresse de la moitié de l'empire. Nous allons faire des articles particuliers pour les principaux de cette ancienne maison (B).

(*a*) Plutarc., *in* Marc. Antonio, *pag.* 917.

(*b*) Livius, *lib. III, pag.* 88.

(*c*) *Idem*, *lib. IV, pag.* 128.

(*d*) *Voyez* Glandorpii Onomastic., *p.* 66.

(A) *La branche plébéienne de cette famille Antonia a duré long-temps et a fleuri avec un très-grand éclat.*] Il faut bien se souvenir que Marc Antoine l'orateur, mort l'an 667, est le premier qui porta dans cette famille les honneurs du consulat et ceux du triomphe et de la censure.

(B) *C'était une ancienne maison.*] Ceux qui ont le plus de lecture, le plus de recueils, le plus de matériaux destinés à un libraire, tombent quelquefois dans des oublis assez étranges. Le père Vavasseur en est un exemple,

ellent Traité du style bur-
squ'il censure Photius d'a-
l'Antonius Diogènes, au-
oman, suivit d'assez près
Οὐ λίαν πόῤῥω τῶν χρόνων
'Αλεξάνδρου (1). *Non ità*
lexandri magni tempora
allègue contre cela plu-
ıs, dont il trouve celle-
orte : c'est que la famille
subsistait point encore,
ıom n'était encore ni fait,
Neque, quod gravissimum
a gens Antonia, aut facta
udita temporibus illis (2).
s faux. Nous avons pro-
foi de Tite-Live, un Ti-
s, décemvir l'an 304 de
ın Quintus Antonius, tri-
e environ trente ans après.
dans le même Tite-Live
ıntonius, créé général de
par le dictateur Corné-
, l'an 421. Or, c'est une
ine qu'Alexandre mourut
n'allègue pas la tradition
ar Plutarque; car on pour-
ondre, très-justement,
fils d'Hercule, était aussi
des Antoines en Italie,
s Nerva la tige de la mai-
é en France.

Biblioth., *num.* *CLXVII*, *pag.*

, de ludicrâ Dictione, *pag.* 148.

NE (Marc), l'orateur,
lus grand ornement de
. A son entrée dans les
l fit éclater son mérite,
droit qui est digne d'ê-
rté. Il avait obtenu la
de la province d'Asie,
déjà arrivé à Brundu-
ır s'y embarquer, afin
ercer sa charge, lors-
ımis lui firent savoir
t été accusé d'inceste,
préteur Cassius, le juge
le plus rigide, jusque-
n appelait son tribunal
les accusés, était saisi
ause. Marc Antoine eût
ir du bénéfice de la loi,
dait de recevoir les ac-
cusations contre ceux qui étaient absens pour le service de la république; mais il aima mieux se justifier dans les formes, et pour cet effet il revint à Rome, et poursuivit son procès, et le gagna glorieusement (*a*). La Sicile lui échut pendant sa préture, et il donna la chasse aux pirates qui infestaient ces mers-là. Il fut fait consul avec A. Posthumius Albinus, l'an de Rome 653, et réprima courageusement et heureusement toutes les machinations turbulentes de Sextus Titus, tribun du peuple. Quelque temps après il fut gouverneur de Cilicie, en qualité de proconsul, et y fit tant de belles choses, qu'il en remporta l'honneur du triomphe. N'oublions pas que, pour cultiver le merveilleux talent d'éloquence qu'il avait, il voulut bien en quelque manière devenir le disciple des plus grands hommes qui fussent à Athènes, et à Rhodes, lorsqu'il alla en Cilicie, et lorsqu'il revint à Rome. Il exerça ensuite la charge de censeur, avec beaucoup de gloire, ayant gagné sa cause devant le peuple contre Marc Duronius, qui lui avait intenté une accusation de brigue, pour se venger d'avoir été rayé du sénat par Marc Antoine; ce que ce sage censeur avait fait, à cause que Duronius, pendant qu'il était tribun du peuple, avait cassé la loi qui réprimait les dépenses immodérées des festins (*b*). C'était un des plus

(*a*) Valer. Maximus, *lib. III*, *cap. VII*, *num.* 9. *Il rapporte*, *livre VI*, *chap. VIII*, *la constance d'un esclave de ce Marc Antoine à nier que son maître fût coupable.*

(*b*) Glandorpius, Onomast. *pag.* 68, ex Epitome Livii, Cicerone, etc.

grands orateurs qu'on eût jamais vus à Rome ; et il fut cause, selon le témoignage de Cicéron, bon juge en ces sortes de matières, que l'Italie se pouvait vanter d'égaler la Grèce en l'art de bien dire. Il défendit entre autres personnes Marcus Aquilius, et toucha tellement les juges par les larmes qu'il répandit (*c*), et par les cicatrices qu'il montra sur la poitrine de son client, qu'il gagna sa cause. On peut voir fort amplement le caractère de son éloquence, et celui de son action, dans les livres que je cite (*d*). Il ne voulut jamais publier aucun de ses plaidoyers (A), afin, disait-il, de ne pouvoir pas être convaincu d'avoir dit en un procès ce qui serait contraire à ce qu'il dirait dans un autre. La morale du barreau ne trouvait point en ce temps-là qu'il fût honteux de se dédire en faveur de son client. La précaution de cet avocat est nécessaire aux personnes de sa profession (B), et n'est pas néanmoins toujours capable de les tirer d'affaire (C). Il affectait de ne passer point pour savant (D). Sa modestie, et ses autres qualités d'honnête homme, ne le rendaient pas moins cher à un grand nombre d'illustres amis, que son éloquence le faisait admirer de tout le monde. Il périt malheureusement durant les confusions sanglantes que Marius et Cinna causèrent dans Rome. Il fut découvert au lieu où il s'était caché, et aussitôt des soldats furent envoyés pour le tuer. La manière dont il leur parla les attendrit, et il n'y eut que celui qui les commandait, qui eut la brutalité de le tuer, n'ayant pas écouté son discours, mais étant entré dans sa chambre tout en colère de ce que les soldats n'avaient pas exécuté son ordre (*e*). Sa tête fut exposée sur la tribune aux harangues, *pro rostris*, lieu qu'il avait orné de dépouilles triomphales (*f*). Ceci arriva l'an de Rome 667. Il laissa deux fils, dont je vais parler.

(*c*) Cicero, de Orat., *lib. II*, *cap. XLVII*, *et in* Verrem, *V*, *initio*.

(*d*) *Idem*, *in* Bruto, *cap. XXXVII*, *et* de Oratore.

(*e*) Plutarch., *in* Mario, *pag.* 431. Valer. Max., *lib. VIII*, *cap. IX*.

(*f*) Cicero, de Oratore, *lib. III*, *cap. III*.

(A) *Il ne voulut jamais publier aucun de ses plaidoyers.*] Ce fait, et la raison de ce fait, sont deux choses assez remarquables pour mériter que j'en rapporte les preuves. Cicéron et Valère Maxime sont mes deux témoins. Voici comme parle Cicéron : *Hominem ingeniosum M. Antonium aiunt solitum esse dicere, idcircò se nullam unquàm orationem scripsisse, ut si quid aliquandò non opus esset ab se esse dictum, posset se negare dixisse* (1). Nous allons entendre Valère Maxime : *Jam M. Antonio remittendum convitium est, qui idcircò se aïebat nullam orationem scripsisse, ut si quid superiore judicio actum ei quem posteà defensurus esset, nociturum foret, non dictum à se affirmare posset : qui facti vix pudentis tolerabilem caussam habuit, pro periclitantium enim capite non solùm eloquentiâ suâ uti, sed etiam verecundiâ abuti erat paratus* (2). Je ne pense pas qu'il y ait de chicaneur assez injuste pour soutenir que je traduis mal le mot *scribere*. Tout lecteur qui aura quelque intelligence comprendra que Marc Antoine ne voulait pas dire qu'il plaidait par méditation, qu'il n'écrivait rien de tout ce qu'il débitait devant les juges ; car, si c'eût été son sens,

(1) Cicero, *in* Oratione pro Cluentio, *cap. L*.

(2) Valer. Maximus, *lib. VII*, *cap. XIII*, *num. 5*.

lonné une raison imperti-
a conduite, puisqu'il n'a-
but que d'empêcher qu'on
t contre lui de ses propres
›ouvait empêcher cela éga-
›it qu'il écrivît, soit qu'il
oint ses plaidoyers, pourvu
es publiât pas. Un manu-
i dans un coffre ne peut pas
: un homme, dans le bar-
il a soutenu autrefois une
›ut opposée à ce qu'il avan-
ement. Cet homme le niera
:me assurance que s'il avait
méditation, et ne crain-
'on le condamne à produire
le son plaidoyer : il aurait
moyens infaillibles de s'en
Concluons donc qu'il ne s'a-
ici d'écrire ou de ne pas
discours que l'on pronon-
de le publier ou de ne le
is. S'il était besoin de don-
reuves dans une chose si
n fournirais bientôt deux
nt très-fortes. La première
:d'un endroit de Cicéron, où
laint de ce que l'orateur Marc
avait donné au public qu'un
livre : *Vellem aliquid An-
er illum de ratione dicendi
m libellum.... libuisset scri-*
se sert là du mot *scribere*.
is la deuxième de la haran-
de Cicéron, où se trouve
nt je parle; car Cicéron,
iontrer que Marc Antoine
autionnait pas autant qu'il
représente, non pas que
bliger un avocat à produire
le son plaidoyer, mais qu'il
iditeurs qui se souviennent
de ce qu'ils ont ouï dire
t : *Perindè quasi quid à no-
aut actum sit, id nisi litte-
erimus hominum memoriâ,
ehendatur* (4).

*précaution de cet avocat est
aux personnes de sa pro-*
le me souviens d'une lettre
n 1685, où l'on recher-
iuses des contradictions des
. On mit en jeu les avocats,
: qui fut dit sur leur cha-
pitre : « On a quelquefois le plaisir, » dans une même semaine, d'enten- » dre plaider un même avocat pour » un mari contre sa femme, et pour » une femme contre son mari. S'il a » l'imagination excessive, il ne parle » dans son premier plaidoyer que de » l'empire des maris : il le fonde sur » la nature, sur la raison, sur la » parole de Dieu, sur l'usage. Il cite » l'Écriture, il cite les pères, il cite » les jurisconsultes, il cite les voya- » geurs. Il déclame contre les fem- » mes, et il ne raisonne que sur des » propositions universelles. Mais deux » jours après, ce n'est plus cela. Il » passe dans des maximes tout op- » posées : il traite d'usurpation l'au- » torité des maris, il parcourt la sainte » Écriture, le code, la physique, » l'histoire et la morale, en faveur » des femmes, raisonnant toujours » sur des principes universels : car » un esprit véhément ne croit rien » prouver, s'il n'affirme, ou s'il ne » nie, sans exception; et, par con- » séquent, s'il s'engage à soutenir des » intérêts opposés; il faut nécessaire- » ment qu'il se contredise. » Avouons qu'un avocat qui aurait donné au public un plaidoyer sur les priviléges des femmes, rempli de tout le feu de son imagination, serait aisé à réfuter, s'il plaidait pour les priviléges des maris. On n'aurait qu'à le renvoyer à son livre. Notre orateur Marc Antoine voulut éviter ce grand inconvénient, et se réserver la liberté de se contredire, en soutenant un jour une chose, et le lendemain une autre, selon l'intérêt de ses parties. Il serait aisé de montrer que les avocats ne sont pas les seuls qui en usent de cette manière : les théologiens controversistes ne font autre chose, à mesure qu'ils ont affaire à diverses gens (6). Bellarmin, contre les enthousiastes, soutient que l'Écriture est toute remplie de caractères de divinité; mais contre les protestans, il soutient qu'elle est obscure, et qu'elle a besoin de l'autorité de l'Église (7). Un ministre, que je ne nommerai pas, soutient,

, in Bruto, cap. *XLIV*.
, Orat. pro Cluent., *cap. L, et seq.*
IIe. des Nouvelles Lettres contre
, de Maimbourg.

(6) *Voyez la remarque* (L) *de l'article de* (Jean) Adam.

(7) *Voyez les efforts que le jésuite* Malhusinus *fait dans* l'Auctarium primum Speculi miseriarum Parei, *pour soudre cette contradiction. Voyez aussi la remarque* (D) *de l'article* Bellarmin.

contre ceux de l'église romaine, que l'Écriture est toute brillante de caractères de divinité : contre M. Pajon, il tient un autre langage (8). Il faudrait laisser en propre ce privilége aux poëtes et aux orateurs. « Ils disent souvent, en différens endroits, » des choses contraires les unes aux » autres, selon ce qui fait à leur pro- » pos. *Nos poëtarum more, uti se* » *res dederit, ità vel populi vel eru-* » *ditorum hominum sententiam nostro* » *quodam jure sequimur, atque aliàs* » *si sit opus, aliter de eâdem dici-* » *mus*, dit l'excellent monsignor della Casa, archevêque de Bénévent, » dans une de ses lettres à Victorius; » et Eustathius, sur le vers 181 du second livre de l'Odyssée, et sur le » 243e. du XIIe de l'Iliade, a remarqué » qu'Homère avait dit en ces endroits » des choses touchant les augures, qui » étaient contraires à celles qu'il avait » dites ailleurs : ce qu'il appelle τὸ » ἀμφοτερόγλωσσον. J'ai donc dit en » ces premiers endroits de mes poé- » sies que je viens d'alléguer, que » c'était une vilaine chose qu'un vieux » poëte, parce que cela faisait à mon » sujet; mais cela n'empêche pas que » je ne puisse dire ailleurs le con- » traire, si l'occasion s'en présente. (9). » Que j'aime cette bonne foi ! et que je serais ravi de la trouver dans Bellarmin et dans le ministre ! mais ce n'est pas une chose qu'il faille espérer. Nous entendrons bientôt Cicéron sur le droit des avocats, par rapport à la liberté de se contredire. Voyez les remarques (H) et (I) de l'article BALDE.

(C) *La précaution dont il usait n'est pas toujours capable de tirer d'affaire les avocats.*] Nous avons vu (10) comment Cicéron a observé que la mémoire des auditeurs est redoutable aux avocats qui se contredisent (11). S'il en avait donné des exemples, il aurait mieux fait connaître que les précautions de Marc Antoine étaient inutiles. Mais il faut avouer qu'il ajoute est assez propre à fier la conduite de cet orateur ce que c'est. Marc Brutus, qu sait L. Plancius, défendu par L. sus, fit venir deux personnes, rent tout haut certains endroi avait choisis dans deux harang L. Crassus, l'une desquelles extrêmement l'autorité du séna l'autre ne l'abaissait pas moins mit un peu en peine l'orate l'obligea à préparer des excus la diversité des temps et des qui avait exigé de lui ces deux de maximes (12). *Ego verò*, dit ron (13), *in isto genere libenti multorum tum hominis eloque mi et sapientissimi L. Crassi ritatem sequor, qui quùm L. cium defenderet accusante M. homine in dicendo vehementi lido, quùm Brutus duobus re ribus constitutis ex duabus eju tionibus capita alterna inter traria recitanda curâsset, qu dissuasione rogationis ejus qu tra Coloniam Narbonensem fe quantùm potest de autoritate detrahit : in suasione legis S summis ornat senatum laudib multa in equites romanos qu eâ oratione asperiùs dicta reci quo animi illorum judicum in sum incenderentur : aliquantù commotus dicitur. Itaquè in dendo primùm exposuit utrius tionem temporis, ut oratio e causâ habita videretur.* Cicéro vait garde de désapprouver l que L. Crassus choisit en cet contre : Cicéron, dis-je, qui se dans le même cas, vu qu'on a cité un morceau de l'une de rangues, qui était fort contra cause qu'il avait alors en mai pondit que la harangue dont o récité quelque partie, ne co point les expressions de ses vé sentimens, et qu'il ne faut p sidérer ce que dit un homme lité d'avocat, comme s'il l'a en qualité de témoin ; et que langage de la cause, et non

(8) *Voyez le* Supplément *du* Commentaire philosophique, *et les pages* 207 *et* 216 *de la* Réponse de M. Saurin *à ce* Commentaire.

(9) *C'est M.* Ménage *qui parle dans l'*Anti-Baillet, *tom. II*, *pag.* 174, 175.

(10) *Ci-dessus, citation* (4).

(11) *Elle ne l'est pas moins aux prédicateurs, lorsque, bien loin de se contredire, ils débitent de temps en temps presque mot à mot le même sermon.*

(12) *Voyez* Cicéron, Oratione pro *cap. L, et seq., et encore mieux de cap. LV, comment il se vengea de B faisant venir trois lecteurs.*

(13) Cicero, Orat. pro Cluentio, *ca*

…age de l'orateur. Cela est assez in…gible : il faut parler selon l'in…t de la cause, et selon les con…tures, et non pas selon ses opi…ns particulières : *Ego si quid ejus… di dixi, neque cognitum commemoravi, neque pro testimonio dixi : …lla oratio potiùs temporis mei quàm …icii et auctoritatis fuit..... Errat …ementer si quis in orationibus nos…s quas in judiciis habuimus autori…es nostras consignatas se habere ar…ratur. Omnes enim illæ oratio…s causarum et temporum sunt, non …inum ipsorum aut patronorum. …am si causæ ipsæ pro se loqui pos…nt, nemo adhiberet oratorem : nunc …ibemur ut ea dicamus non quæ …trâ auctoritate constituantur, sed … ex re ipsâ causâque dicantur* (14). …gnez à cela les paroles que Cicé… met dans la bouche de Marc An…ne, l'orateur : *Oratoris omnis actio …nionibus non scientia continetur ; … et apud eos dicimus qui nesciunt, …a dicimus quæ nescimus ipsi : ità …lli alias aliud iisdem de rebus et …iunt et judicant, et nos contrarias …è causas dicimus, non modò ut …asus contra me dicat aliquandò, … ego contra Crassum, quùm alter… necesse sit falsum dicere, sed …m ut uterque nostrûm eâdem de …lias aliud defendat, quùm plus … verum esse non possit. Ut igitur …ejusmodi re quæ mendacio nixa …, quæ ad scientiam non sæpè per…iat, quæ opiniones hominum et sæ…errores aucupetur, ità dicam* (15). …n'assure que la plupart de mes lec…rs seront si aises de voir que ces …x grands orateurs aient eu de tels …ncipes, et qu'ils aient si bien con…le faible de leur métier, qu'on me …donnera tout ce qui pourrait sen…trop la digression dans cette re…que. Notez que ces principes du… encore. Comparez les plaidoyers …M. Érard contre madame Mazarin, … la réponse au factum de cette …e. Lisez en particulier ces paroles …a réponse : *M. Érard a parlé à …ame Mazarin des événemens de ce …s-là, de la manière dont alors elle… devait les regarder. Après cela, …emps et les événemens différens changent nos sentimens et nos paroles.*

(D) Notre Marc Antoine *affectait de ne passer point pour savant.*] Si je ne me trompe, c'était moins par modestie que par politique. Il se voyait établi dans une belle réputation de grand orateur : ne pouvait-il pas croire qu'on l'admirerait davantage, si l'on se persuadait qu'il ne devait son éloquence qu'à son génie, que si on la croyait le fruit d'une longue étude des livres grecs ? Il avait une autre raison : il croyait que le peuple se laisserait plus toucher par ses harangues, en les prenant pour une production de la nature, qu'en les prenant pour une production de l'art. On se défie de ceux qui ont appris toutes les ruses du métier. A l'égard des juges, Marc Antoine ne croyait pas que rien fût plus propre à produire un bon effet, que de leur faire accroire qu'on plaidait sans préparation, et que de leur cacher soigneusement les finesses de la rhétorique dont on se servait pour rendre sa cause meilleure. Mais, dans le fond, il était savant, et n'ignorait pas les bons livres que les Grecs avaient produits. Prouvons tout ceci par quelques passages de Cicéron : *Magna nobis pueris, Quinte frater, si memoriâ tenes, opinio fuit L. Crassum non plus attigisse doctrinæ quàm quantùm primâ illâ puerili institutione potuisset, M. autem Antonium omninò omnis eruditionis expertem atque ignarum fuisse.... Quùm nos.... ea disceremus quæ Crasso placerent, et ab his doctoribus quibus ille uteretur erudiremur, etiam illud sæpè intelleximus.... illum et græcè sic loqui nullam ut nôsse aliam linguam videretur, et doctoribus nostris ea ponere in percontando, eaque ipsum omni in sermone tractare, ut nihil esse ei novum, nihil inauditum videretur. De Antonio verò quanquàm sæpè ex humanissimo viro patruo nostro acceperamus, quemadmodùm ille vel Athenis vel Rhodi se doctissimorum hominum sermonibus dedisset, tamen ipse adolescentulus, quantùm illius ineuntis ætatis meæ patiebatur pudor, multa ex eo sæpè quæsivi. Non erit profectò tibi quod scribo hoc novum (nam jam tum ex me audiebas), mihi illum ex multis variisque sermonibus nullius rei, quæ quidem esset in his artibus de*

(14) *Idem, ibid., cap. L.*

(15) Cicero, de Oratore, *lib. II, cap. VII.*

quibus aliquid existimare possem, rudem aut ignarum esse visum. Sed fuit hoc in utroque eorum ut Crassus non tam existimari vellet non didicisse quàm illa despicere, et nostrorum hominum in omni genere prudentiam Græcis anteferre. Antonius autem probabiliorem hoc populo orationem fore censebat suam, si omninò didicisse nunquàm putaretur. Atque ità uterque se graviorem fore si alter contemnere, alter ne nôsse quidem Græcos videretur. Voilà l'exorde du IIe. livre de l'Orateur. Ajoutez-y ce qu'il y dit de lui-même (16), qu'il ne lisait les auteurs grecs que pour se divertir, qu'il n'entendait rien aux livres des philosophes : *Verbum prorsùs nullum intelligo, ità sunt angustis et concisis disputationibus illigati;* qu'il laissait là les poëtes, dont le langage n'était point humain, et qu'il s'arrêtait aux historiens ou aux orateurs qui s'étaient humanisés avec les demi-savans : *Videantur voluisse esse nobis, qui non sumus eruditissimi, familiares.* Dans la suite de ce livre, ce n'est plus Cicéron qui parle, et l'on entend dire, entre autres choses, à Marc Antoine ce qui suit : *Ego ista studia non improbo, moderata modò sint : opinionem istorum studiorum et suspicionem artificii apud eos qui res judicent oratori adversariam esse arbitror, imminuit enim et oratoris autoritatem, et orationis fidem* (17). Voilà le fondement de la conduite que Cicéron lui attribue : *Erat memoria summa, nulla meditationis suspicio, imparatus semper aggredi ad carendum videbatur; sed ità erat paratus, ut judices, illo dicente, nonnunquàm viderentur non satis parati ad cavendum fuisse* (18). Je me souviens à ce propos d'une remarque de M. Daillé sur la différence qui se trouve entre *faire l'orateur* et *être orateur* (19). Cette remarque est très-bonne.

(16) *Idem, ibid., cap. XIV. Voyez-le aussi cap. XIX.*

(17) *Idem*, de Oratore, *lib. II, c. XXXVII.*

(18) *Idem, in* Bruto, *cap. XXXVII.*

(19) Daillé, Réponse au P. Adam, *IIIe. part., pag.* 156.

ANTOINE (MARC), fils aîné du précédent, eut le surnom de *Crétique* (*a*). Il ne s'avan au-delà de la préture ; n l'exerça avec une étendue torité qui n'était pas ordi vu qu'ayant eu la comm de faire venir des blés, ce donna le commandemen toute la mer (*b*). Ce fut prérogative qu'il obtint par veur du consul Cotta (*c*), e la faction de Céthégus (*d* dont on ne murmura pas, me l'on eût fait, s'il eût e de mérite (A). On prétend se laissa corrompre par de vais conseils, pour faire d torsions dans les provinc en fit beaucoup (*e*). Celles Sicile ont été représenté peu de mots par Cicéron (guerre de Crète, dont il cru que le bon succès serai cile, qu'il avait embarqué d'armes sur la flotte, que pour enchaîner les vainc ne lui ayant pas réussi, il ba malade de chagrin et en rut. Il n'eut pas la force sister aux réflexions morti qui s'élevaient dans son lorsqu'il songeait que les mis, s'étant rendus maît plusieurs de ses vaisseaux, a pendu aux mâts les sold mains, et que, voguant a spectacle, ils triomphaie

(*a*) Plut. *in* M. Antonio, *pag.* 9

(*b*) Paterculus, *lib. II, cap. XX*

(*c*) *J'examinerai dans l'article* C *si Cotta était consul lorsque Mar reçut cette commission.*

(*d*) Ascon. Pedianus in Orat. C Verrem, *pag.* 113.

(*e*) Ascon. Ped. in Orat. Cicer. co rem, *pag.* 113. *Voyez-le aussi, p*

(*f*) Cicero, Orat. III in Verr *XCI; voyez-le aussi.* Orat., in V *cap. III.*

(*g*) Florus, *lib. III, cap. VII.*

rnment de la république en le lieux. Julie, sa seconde ıme (B), lui donna trois fils, oir, Marc Antoine, Caïus Anne, et Lucius Antoine (h), nt nous parlerons dans la ite.

J'aurai quelques fautes à relever (C); et peut-être faudrait-il endre pour une erreur l'éloge i a été donné par Plutarque à tre Antoine (D).

h) Glandorp. Onomastic. *pag.* 73.

A) *On eût murmuré de lui voir le mandement sur toute la mer, s'il eu plus de mérite.*] Velléius Paculus me fournit cette pensée : dans l'endroit où il rapporte que pée obtint une commission, deux après, qui le rendit presque maître de toute la terre. Cela ne lui fut accordé sans opposition, au lieu on n'avait rien dit contre le décret avait mis une semblable puissance re les mains de Marc Antoine. qu'on n'avait pas jugé qu'il fût able de se faire craindre; mais on avait dans Pompée un mérite reptable à la liberté publique : *Idem ante biennium in M. Antonii curâ decretum erat, sed interdùm sona, ut exemplo nocet, ita invium auget aut levat. In Antonio homes æquo animo passi erant : rarò invidetur eorum honoribus quovis non timetur; contrà in iis hoes extraordinaria reformidant, qui suo arbitrio aut deposituri aut reuri videntur, et modum in volun habent* (1). Voilà un beau texte r les faiseurs de commentaires poques. Je le leur abandonne presque t entier; car je me contente de e petite observation. On se plaint les mêmes choses, qui devaient monter un homme aux grandes arges, l'empêchent d'y parvenir. *amos á tiempo*, disait George de nte Mayor, *que merecer la cosa, principal parte para no alcançarla* : st-à-dire, et ce sont les termes du ésident du Vair : *En ce temps, rien tant empesché les honnestes gens d'avoir des biens et honneurs, que de les mériter* (2). Cette plainte est trop souvent bien fondée : mais il y a des rencontres où elle n'a pas assez de solidité; car, pour mériter une charge, il ne suffit pas d'avoir les qualités nécessaires à la bien remplir selon toutes ses fonctions, il faut de plus que ces qualités ne soient point jointes à certains défauts, qui font qu'on abuse de la gloire que l'on acquiert en s'acquittant de ses emplois avec toute la capacité et avec tout le succès imaginable. Le mélange de ces défauts, proprement parlant, peut rendre indignes d'une charge ceux qui en seraient les plus dignes par leurs belles qualités. Ce n'est donc pas toujours une injustice, que de refuser à certains sujets les charges qu'ils sont très-capables de bien exercer : c'est une précaution, c'est une prudence nécessaire, et principalement dans les républiques. Les qualités éminentes inspirent beaucoup d'ambition. Donnez lieu à ceux qui les possèdent de rendre des services importans à leur patrie, vous allumez de plus en plus le feu de cette ambition; la gloire qu'ils acquièrent en s'acquittant dignement d'une grande charge leur inspire le dessein d'abuser de leur crédit, et leur montre qu'il sera aisé de monter plus haut. Ils tentent la fortune; ils aspirent quelquefois à la souveraineté : et soit qu'ils y réussissent, soit qu'ils n'y réussissent pas, ils font naître mille désordres que l'on aurait évités en donnant les charges à des personnes d'un mérite médiocre.

(B) *Julie, sa seconde femme.*] Elle était fille de Julius César, consul l'an de Rome 664, et sœur d'un autre Julius César, consul l'an 690. Sa vertu et son mérite l'égalaient aux plus illustres dames de son temps : Ταῖς ἀρίσταις τότε καὶ σωφρονεστάταις ἐνάμιλλος. *Cum præstantissimis et pudicissimis illius memoriæ matronis comparanda* (3). Elle ne fut pas des plus heureuses en maris; car après la mort de Marc Antoine le Crétique, elle épousa Publius Cornélius Lentulus, qui fut l'un des complices de la conjuration de Catilina, et l'un de ceux à qui ce crime coûta la vie. Ce qu'elle fit, pour sau-

(1) Vell. Paterculus, *lib II, cap. XXXI.*

(2) *Voyez* Pierre Matthieu, *à la fin de la préface de l'*Histoire de la Paix.

(3) Plutarch., *in* M. Anton., *init.*, *pag.* 916.

ver Lucius César son frère mérite de l'admiration (4). Il fut proscrit pendant le triumvirat, et s'alla cacher chez elle. Les soldats allaient l'y chercher pour le mettre à mort; mais elle se mit à la porte, et leur déclara qu'ils n'entreraient point avant que de la tuer, elle qui avait mis au monde Marc Antoine dont ils voulaient exécuter l'ordre. Cela les fit retirer (5). La première femme de notre Antoine s'appelait Numitoria : elle était fille de Quintus Numitorius Pullus. On l'appelle la fille d'un traître dans les Philippiques de Cicéron (6).

(C) *J'ai quelques fautes à relever sur son sujet.*] Thysius, professeur en éloquence dans l'académie de Leide, a fait une note qui peut nous donner une mauvaise opinion de son savoir. Cette note se rapporte à ces paroles de Lactance : *De Neptuni sorte manifestum est, cujus regnum tale fuisse dicimus quale M. Antonii fuit infinitum illud imperium, cui totius oræ maritimæ potestatem senatus decreverat ut prædones persequeretur ac mare omne pacaret* (7). Thysius prétend, qu'au lieu d'*Antonii*, il faut lire *Pompeii*, qui est la leçon des bons manuscrits; et sur cela, il rapporte que Pompée fut nommé Neptune, et que plusieurs de ses statues furent ornées des enseignes de cette divinité. Il s'abuse : on ne peut douter que Lactance, qui possédait parfaitement Cicéron, n'ait eu égard au passage de la IVe. Verrine, qui va être copié : *Postquàm Marci Antonii infinitum illud imperium senserant* (8), ou à ces paroles de l'oraison suivante : *Itâ se in isto infinito imperio Marcum Antonium gessisse, ut, etc.* (9). L'un des fils de Vossius eût pu épargner cette fausse note au professeur de Leide : car il remarque dans un livre, qui fut imprimé treize ans avant le Lactance de Thysius, que Thomasius a eu grand tort de mettre *Pompeii*, au lieu d'*Antonii* dans son édition de Lactance; et il le prouve par l'autorité de Cicéron, et par celle de Paterculus (10). J'ajoute qu'il croit que Florus a du même Antoine, en disant : (*ille* (Pompeius) *res in Asiâ ger quoque præfectum misisset Ant in alienâ provinciâ inclytus fuit* Il montre que Florus a confond Antoine avec Octavius, qui, Plutarque (12), et Dion (13), fu voyé dans l'île de Crète par Pom lorsque Métellus y commandait plus de raison en cela, qu'à qu'il faut corriger dans Plutarq surnom de *Criticus* donné à ce Antoine, et lire *Creticus*. Je n point de quelle édition de Plut il se servit; mais j'ai trouvé Kρ dans l'édition de Francfort de 1 et dans celle de Paris de 1624. Je drais qu'il eût pris la peine d'exa une erreur chronologique qui p être dans Paterculus. Cet hist assure qu'il ne se passa que de entre la charge qu'on donna à Antoine, et celle que l'on do Pompée; et néanmoins, Asconi dianus rapporte que Marc A l'obtint par la faveur d'un cons pelé Cotta. Je touche cette dif dans l'article Céthégus.

(D) *Peut-être faut-il prendr une erreur l'éloge qui a été don Plutarque à notre Antoine.*] « » Antoine, *dit-il* (14), était » droit, et fort libéral. Comme » tait point riche, les oppo » de sa femme gênaient beauco » inclination à faire paraître s » ralité. Il se trouva sans arg » jour qu'un de ses amis lui » pruntait; mais il ne laissa pa » secourir. Il se fit porter de » dans un gobelet d'argent, so » texte de se raser : il mouilla » be, et renvoya son laquais, et » le gobelet à son ami. Tout le » tique fut en désordre : on ch » partout ce gobelet; la fem » Marc Antoine faisait un br » froyable, et voulait mettre t » valets à la question. Il prév » la, en lui avouant ce qu'il av » et en la suppliant de lui pard

(4) Plutarch., *in* M. Anton, *init.*, *pag.* 916.
(5) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 924.
(6) *Tiré de* Glandorp, *pag.* 74 *et* 75.
(7) Lactant., *lib. I*, *cap. XI*, *pag.* 34.
(8) Cicero, Orat. II in Verr., *cap. III.*
(9) *Idem*, Orat. III in Verr., *cap. XCI.*
(10) Gerardus Vossius, Not. in Vell. Paterculum, *pag.* 55, *edit.* 1636 : *il cite* Cicéron, Verrinâ I; *mais il fallait le citer* Ve III, dd. II.
(11) Florus, *lib. III*, *cap. VII*, e *cap. VIII*, *comme* Gérard Vossius le
(12) Plut., *in* Pompeio.
(13) Dio, *lib. XXXVI.*
(14) Plut., *in* M. Antonio, *init.*, p 916.

...λέγχοις συγγνώμην ἴσχων ἐπιθείς (15). ...*veniá id quod erat confessus*. Plutarque ne représente pas bien ...aractère de cet homme : il le fait ...ral ; il fallait le faire prodigue. ...uste ne s'y est pas trompé : *M. ...tonius perdundæ pecuniæ genitus, ...usque curis nisi instantibus* (16). ... dissimulons point que Cicéron nie ... que l'opinion commune attribuait ...e Marc Antoine. On disait qu'il ...crivait rien ni de sa recette, ni de ...dépense : *Audimus aliquem tabulas ...quàm confecisse : quæ est opinio ...inum de Antonio falsa, nam fe... diligentissimè* (17).

(15) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 916. A.

(16) Sallust., *in* Fragm. Historic., *lib. III*, ...p. 446.

(17) Cicero, Orat. I *in* Verrem, *cap. XXIII.*

ANTOINE (Caius), frère du ...écédent, eut une conduite as...z déréglée, de sorte que lui et ...n frère aîné furent mieux les ...gnes oncle et père du trium...r, que les dignes fils de celui ...i leur donna la vie. Ce Caïus ...toine porta les armes sous ...lla, pendant la guerre de Mi...ridate, et fit beaucoup de con...ssions dans l'Achaïe ; ce qui, ...ec d'autres sujets de blâme ...l'on eut à alléguer contre lui, ...t cause qu'ensuite les censeurs ... dégradèrent du sénat. Il ne ...ssa pas de devenir consul, pré...rablement à Catilina, l'un de ... compétiteurs ; mais il parvint ...e grade avec beaucoup moins ... gloire que Cicéron, qui, ...algré les complots qu'avaient ...its lui Caïus Antoine, et Cati...na, pour l'exclure, fut déclaré ...nsul d'un consentement una...me, au lieu que Caïus Antoine ... l'emporta sur Catilina que ... quelques voix (*a*). Ce fut sous ce consulat qu'éclata la conjuration de Catilina, contre laquelle Cicéron se porta avec un grand zèle. Son collègue eut le commandement de l'armée qu'on envoya contre Catilina, et remporta une victoire complète par son lieutenant général Pétréius ; car, pour lui, une maladie feinte ou véritable l'empêcha de se trouver au combat. Dion prétend qu'elle était feinte, et qu'Antoine, craignant que Catilina ne révélât des secrets fort importans contre lui, ne commanda point en personne (*b*). Après la victoire, il mena ses troupes dans la Macédoine, et fut battu par les Dardaniens. Il gouverna cette province pendant trois ans, avec tant de violence et tant d'exactions, que le sénat, indigné de sa conduite, lui envoya un successeur. A son retour à Rome, il fut accusé par Marcus Cœlius ; et, quoique Cicéron eût entrepris sa défense, il fut convaincu et banni. Quelques-uns croient qu'il passa quinze ans dans l'île de Céphalonie, et que Marc Antoine, son neveu, qui se trouva fort puissant à Rome lorsque les assassins de Jules César en furent sortis, le rappela de son exil (A). Il mourut quelque temps après, accablé d'années et de chagrins, et ne laissa qu'une fille, qu'il vit répudier par son mari Marc Antoine le triumvir, peu après les noces, sous prétexte de galanterie avec Dolabella (*c*).

(*a*) Ascon. Pedianus in Orationem Ciceronis ...ogâ candidâ, contra Anton. et Catilin. ..., *pag.* 153.

(*b*) Dio, *lib. XXXVII*, *ad annum Romæ* 692.

(*c*) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* Fulvie, et Glandorpii Onomastic., *pag.* 75, 76.

(A) *M. Antoine son neveu.... le rappela de son exil.*] Il y a quelques difficultés touchant le temps de ce rappel, qui seront examinées dans la remarque (H) de l'article de FULVIE.

ANTOINE (MARC), l'un des triumvirs *, connu ordinairement en français sous le nom de Marc Antoine sans queue, était petit-fils de Marc Antoine l'orateur, et fils de Marc Antoine le Crétique. M. Moréri a parlé amplement de lui; c'est ce qui fait que je n'en parlerai point. Les faussetés que j'ai recueillies sur ce chapitre pourront trouver place, ou dans l'article de FULVIE, ou ailleurs.

La seule chose que je veux dire ici de ce triumvir, est qu'il publia un traité touchant son ivrognerie (A).

* Chaufepié a consacré un long article à Marc Antoine le triumvir.

(A) *Il publia un traité touchant son ivrognerie.*] C'est un fait, dont les écrivains modernes ne parlent guère: il est néanmoins fort notable, et il se trouve dans Pline (1): *Tergilla Ciceroni M. F. binos congios simul haurire solitum ipsi objicit: Marcoque Agrippæ à temulento scyphum impactum. Etenim hæc sunt ebrietatis opera. Sed nimirùm hanc gloriam auferre Cicero voluit interfectori patris sui M. Antonio. Is enim ante eum avidissimè apprehenderat hanc palmam, edito etiam volumine de suâ ebrietate: quo patrocinari sibi ausus, approbavit planè (ut equidem arbitror) quanta mala per temulentiam terrarum orbi intulisset. Exiguo tempore ante prælium Actiacum id volumen evomuit: quo facilè intelligatur ebrius jam sanguine civium, et tantò magis, eum sitiens.* Je m'étonne que Plutarque n'ait rien dit d'une telle singularité, et que Suétone n'en fasse nulle mention.

(1) Plinius, *lib. XIV, sub fin., cap. ult.*

ANTOINE (CAÏUS), f
précédent, servit sous J
sar dans la guerre contr
pée, et fut contraint de
dre aux ennemis, faute
vres, avec les troupes qu'
mandait dans l'Illyrie (*a*)
la mort de César, et p
qu'il était préteur, et qu
Antoine son frère était c
il fut envoyé dans la Ma
pour y apporter l'arrêt d
qui donnait à Marc Ant
gouvernement de cette pr
Mais quelque diligence q
faite, il fut primé pa
tus, et il tomba même e
mains (*b*). D'abord Br
traita honorablement,
laissa les marques de sa p
mais quand il se fut ape
Caïus Antoine tâchait de
baucher l'armée, il le n
bonne garde, et puis i
mourir lorsqu'il eut ap
proscriptions du trium
meurtre de D. Brutus,
Cicéron, etc. Marc An
après la bataille de Phi
ayant Hortensius en so
voir, l'immola aux mâne
frère. Cicéron parle que
de C. Antoine dans ses
piques, et toujours en m

(*a*) Glandorp. Onomastic., *pag.*
sare, Lucani Pharsal. *libro IV*, E
(*b*) *Il fut pris par Hortensius*,
vra à Brutus.
(c) Glandorp. Onomastic. *ex* Pl
M. Antonio, *etc.*

ANTOINE (LUCIUS),
précédent, eut les dé
son frère le triumvir,
avoir les bonnes qualité
manquait pas pourtant
rage. Il était tribun du
l'année de la mort de

ndant que son frère Marc était nsul, et que Caïus, son autre ère, était préteur. Il fut con- l l'an de Rome 713, et triompha le premier jour de son con- llat de quelques habitans des lpes, qu'il fit accroire qu'il rait vaincus, quoiqu'il ne leur it rien fait qui fût digne du iomphe, et qu'il n'eût même xercé aucune charge dans leur ays. Mais Fulvie, femme de larc Antoine, et belle-mère Octave César, laquelle faisait ors à Rome tout ce qu'elle vou- ait, lui procura par son seul édit cet honneur-là. Cette même femme impérieuse, vou- nt se venger d'Octave, qui avait épudié sa fille, excita Lucius ntoine à prendre les armes ontre lui, prenant pour pré- xte la protection des habitans e la campagne, dont on avait signé les terres aux sodats. Les oupes qu'il assembla ayant té introduites de nuit dans ome, il en chassa Lépidus, un des triumvirs, harangua peuple, et lui déclara que, uivant l'intention de son frère, voulait abolir le triumvirat. ette promesse répandit la joie ans la ville. On le déclara *Impe- ator* : il marcha contre Octave ésar; mais, n'osant tenir la cam- agne, il s'enferma dans Pé- ouse, où il se défendit jusqu'à e que la disette de vivres le ontraignit de se rendre. Octave ui donna ensuite la liberté, et epuis on ne trouve point ce u'il est devenu (*a*).

(*a*) Glandorpii Onomastic., pag. 81, ex ..., etc.

ANTOINE (Marc-Jules), fils u triumvir et de Fulvie, trouva grâce de telle sorte devant Auguste, après la conquête d'Égypte, qu'il fut avancé aux charges de degré en degré, et enfin au consulat, l'an de Rome 744. Il épousa Marcella, fille d'Octavie; et par ce moyen, étant devenu gendre de la sœur d'Auguste, pour laquelle ce prince avait une extrême considération, il tint le premier rang dans la faveur, après Agrippa, gendre d'Auguste, et après les fils de l'impératrice. Mais il paya d'ingratitude son bienfaiteur, puisqu'il fut un des premiers qui corrompirent sa fille Julie, ce qui, joint à quelques soupçons de conjuration, le fit condamner à la mort. Il y a des historiens qui disent qu'il se tua lui-même pour prévenir l'infamie de son arrêt (*a*). Il avait étudié sous le grammairien L. Crassitius (*b*), et il composa un *poëme* de douze livres en vers héroïques (*c*), et quelques *traités* en prose. C'est à lui qu'Horace adresse l'ode II du IV[e]. livre. Il laissa un fils qui était encore extrêmement jeune, et qui s'appelait Jules Antoine. L'empereur relégua ce jeune garçon à Marseille, sous le spécieux prétexte de le faire étudier. Il lui fit rendre des honneurs funèbres assez singuliers; car il fit ordonner par le sénat que ses os seraient portés dans le tombeau des Octavius (*d*). Il paraît que ce fut là la fin de l'ancienne et puissante famille Antonia, dont Tacite dit qu'elle avait été

(*a*) Vell. Paterculus, *lib. II*, *cap. C*.
(*b*) Suet. de illustr. Grammat. *cap. XVIII*.
(*c*) Intitulé *Diomedea*. Vetus interpres Horat. in Od. *II*, *lib. IV*.
(*d*) Tacit. Ann., *lib. IV*, *cap. XLIV*.

illustre, mais malheureuse : *Multâ claritudine generis, sed improspera* (e). Nous allons mettre ensemble les erreurs de M. Moréri concernant cette famille (A).

(e) *Idem, ib. Tacite dit cela à l'occasion de la mort de L. Julius Antonius, arrivée l'an 778 de Rome.*

(A) *Nous allons mettre ensemble les erreurs de M. Moréri concernant cette famille.*] 1°. Il ne fallait point parler de cette famille dans sa lettre M, à l'occasion de Marc Antoine : il fallait que, tant lui, que sa famille, fussent dans la lettre A. 2°. Il ne fallait pas dire *que la famille des* Antoniens *était célèbre à Rome entre les nobles* : car il est visible, qu'en parlant ainsi, on a voulu la distinguer des familles plébéiennes : or c'est une fausse distinction. Le seul tribunat du peuple, dont Marc Antoine était revêtu au commencement de la guerre de César et de Pompée, justifie invinciblement que la famille *Antonia* était plébéienne ; car il devint tribun du peuple, sans s'être fait adopter par un plébéien ; il ne fut pas obligé de faire comme Clodius, qui, voulant être tribun du peuple, recourut à une telle adoption (1). J'avoue que les Antoines ont été au commencement patriciens : cela paraît par les charges de décemvirs, et de tribuns militaires, qu'on leur conféra dans un temps où les familles du peuple n'avaient pas encore obtenu l'admission aux premières dignités de la république. Mais soit que les Antoines, qui ont paru avec tant d'éclat au septième siècle de Rome, ne descendissent pas de la même tige que ceux qui portèrent le surnom de *Merenda*; soit qu'ils aient passé d'une manière qu'on ne connaît pas du rang de patriciens à celui de plébéiens, comme il est arrivé à quelques autres familles, il est certain que leur maison était plébéienne au temps de l'orateur Marc Antoine qui en commença l'élévation. 3°. C'est une ignorance crasse que de dire que cette maison *était divisée en deux branches, des Merendas, et des*

(1) Cicero, Orat. pro domo suâ ad Pontifices, cap. XIII.

Marcs. Le mot Marc est un p[r]
Or les prénoms ne servaient q[u]
tinguer les personnes : ce qui
guait les branches s'appelait
men, et occupait la troisième
comme *César*, *Scipion*, *etc.* (2)
Il n'est pas certain que Q. An[tonius]
Merenda, tribun militaire e[n]
l'an 332 de Rome, fût fils de T[.]
tonius Merenda, décemvir l'a[n]
5°. Il est faux que Tite Live
mention de M. Antonius Mer[enda]
colonel de la cavalerie sous la
ture de P. Cornélius. Il le n[omme]
simplement M. Antonius. 6°.
Antoine le Crétique ne fut poi[nt]
en combattant. Asconius Pédia[n]
laisse aucun lieu d'hésiter là-d[essus]
Indicto Cretensibus bello, dit-i[l]
malè re gestâ ibidem periit.
lire de dire que Marc Antoine
teur *n'écrivait jamais aucune*
oraisons, il fallait dire qu'il n'en
jamais aucune (4). 8°. Sa rép[onse à]
ceux qui lui demandèrent la
de sa conduite est mal rappor[tée]
ne répondit point, *qu'il ne*
pas donner des armes à ceux
pourraient convaincre d'avoi[r]
parlé. Il ne craignait pas pour se[s]
ou pour ses phrases, je veux dire
lui reprochât quelque barbaris[me]
quelque faute contre les lois
grammaire ; et c'est néanmoins
M. Moréri lui impute, comme l'
ront tous ceux qui savent en
le sens d'un auteur : mais voici
Marc Antoine craignait, qu'o[n]
convainquît par ses ouvrages d[e]
fler le chaud et le froid, et
réfuté depuis quatre ans le pla[idoyer]
qu'il allait faire. Consultez les
ques (B) et (C) de l'article de
Antoine l'orateur, où j'ai pa[rlé am]
plement de ce qui engage les
à se contredire, à soutenir un j[our une]
chose, en un autre temps l[a]
contraire, selon les différens i[ntérêts]
de leurs cliens. 9°. M. Moréri
d'ailleurs une réponse très-ab[...]
Marc Antoine ; car on peut éc[rire un]
plaidoyer, sans donner des a[rmes]

(2) *Caius Julius Cæsar, Publius* [...] *Scipio*, etc.
(3) Asc. Pedian., in Cicer. Divinat., *edit. Ludg.*, *in-12. Il dit* in Verrem urb., *pag.* 87. *Cretæ mortuus.*
(4) *Voyez ci-dessus la remarque* (A [de l'ar]*ticle d'*Antoine *l'orateur.*

critiques; pourvu qu'on le garde
s son coffre. 10°. M. Aquilius n'é-
t pas déjà condamné lorsqu'An-
ne *entreprit sa cause*. 11°. Les juges
vouèrent point *que celui qui avait souvent exposé sa vie pour le salut la république ne devait pas la per-e avec tant de déshonneur*. Si M. Mo-ri avait su qu'Aquilius n'aurait été ndamné tout au plus qu'au bannissement (5), il n'eût pas donné à son le les couleurs de l'art oratoire. °. Quelle confusion n'est-ce pas que dire *que Marc Antoine fut con-*; *censeur en 626 de Rome avec A. osthumius, en 657 avec L. Valé-s, etc.*? Il y a pis que confusion là-dans : les faussetés n'y manquent s. Marc Antoine fut consul avec A. sthumius Albinus, l'an 655, et seur avec L. Valérius Flaccus, n 657 (6).

(5) Quùm mihi M. Aquilius in civitate retinendus esset. *C'est Marc Antoine qui parle dans le II°. livre de* Cicéron, de Oratore, *cap. XLV.*

(6) Plinius, *lib. VIII*, *cap. VII.* Sigonius Salvisius *mettent ce consulat à l'an 654, et la cen-sure deux ans après.*

ANTONIA, fille aînée de Marc Antoine (A) et d'Octavie (a), fut une dame que sa vertu sa beauté rendirent un objet d'admiration (*b*). Elle épousa Drusus, fils de Livie et frère de Tibère, et en eut beaucoup d'enfants (*c*); mais il n'y en eut que trois qui survécurent à Drusus; savoir, Germanicus, Claude qui a été empereur, et Liville qui fut femme du fils de Tibère. Antonia, jeune et belle encore dans son veuvage, fut recherchée par de grands partis. Elle les refusa , et fut un exemple de continence (B) d'autant plus beau, qu'elle vivait dans une cour extrêmement corrompue. Tibère, dont l'humeur était si farouche, respecta beaucoup cette dame; ce qui montre qu'elle avait su joindre à sa chasteté une autre vertu qui était un peu inconnue à la chaste Agrippine sa belle-fille; je veux dire, la douceur et la prudence. Ce fut Antonia qui découvrit à Tibère les machinations de Séjan (C) : ce prince ne fut point ingrat après un service de cette importance (*d*). Pline nous apprend une chose tout-à-fait singulière d'Antonia, c'est qu'elle ne cracha jamais (*e*). Il dit aussi qu'elle aimait fort tendrement un poisson, et qu'elle lui fit porter des pendans d'oreille; ce qui était cause que plusieurs allaient exprès dans sa maison de plaisance pour voir cette rareté (*f*). Cette dame fut malheureuse dans sa famille. A la vérité, Germanicus son fils eut toutes les perfections que l'on pouvait souhaiter dans un héritier présomptif de l'empire, et il était l'amour et les délices de tout le peuple romain; mais cela même mit le comble à l'affliction d'Antonia, lorsqu'une mort précipitée lui enleva ce jeune prince. Cette mère désolée ne fut pas en état de mener le deuil quand on fit les funérailles de Germanicus (D). Son autre fils lui était si désagréable, et lui paraissait si bête, qu'elle le traitait de monstre (E) et d'ébauche d'homme, et qu'elle en faisait un sujet de comparaison

(*a*) Elle était sœur d'Auguste.

(*b*) Σωφροσύνῃ καὶ κάλλει περιβόητον. ...e et formâ inclytam. Plutarch. in ..., *pag*. 955. E.

(*c*) ...et, *in* Claud., *cap. I.*

(*d*) Joseph. Antiq., *lib. XVIII*, *cap. VIII*, *pag*. 632, G.

(*e*) Plinius, *lib. VII*, *cap. XIX.*

(*f*) *In eâdem villâ* (apud Baulos, in parte Baianâ) *Antonia Drusi murænæ quam diligebat inaures addidit : cujus propter famam nonnulli Baulos videre concupiverunt.* Plinius, *lib. IX*, *cap. LV.*

quand elle voulait représenter un gros lourdaud. Sa fille fut une autre sorte de monstre : elle attenta à l'honneur et à la vie de son époux, et poussa jusqu'au bout ses attentats ; car elle fut convaincue d'adultère, et d'avoir empoisonné son mari. Le bras séculier, auquel elle fut livrée, fut sa propre mère, qui l'enferma dans une chambre, et l'y laissa mourir de faim (F). Les enfans de Germanicus qu'Antonia élevait chez elle ne lui donnèrent pas de petits chagrins. Elle veillait sur leur conduite ; mais sa vigilance ne servit qu'à la rendre témoin oculaire de leurs énormes déreglemens. Elle surprit un jour Caligula en flagrant délit avec sa sœur (*g*) : ce misérable n'avait pas encore quitté la robe d'enfance, et il s'était déjà souillé d'un inceste capital. Lorsqu'il fut parvenu à l'empire, il fit décerner tout à la fois à son aïeule Antonia tous les honneurs que le sénat avait décernés à Livie (*h*) ; mais ce ne fut que par boutade, puisque dans la suite il ne tint aucun compte d'Antonia, et qu'il lui refusa une audience particulière. Ces affronts la plongèrent dans un chagrin qui la fit mourir : on a dit même qu'il employa le poison, afin de hâter les mauvais effets du chagrin (G). Il ne rendit aucun honneur à la défunte, et n'assista pas même à ses funérailles (*i*). Le temple d'Antonia,

dont Pline est le seul qui parl
devait apparemment son nom
cette princesse (H). Elle ne v
point les malheurs de sa (I) p
tite-fille Antonia, de laquel
M. Moréri n'a point parlé sa
se tromper.

(A) *Fille aînée de Marc Antoin*
Suétone et Plutarque sont contre mo
le premier, formellement, et en pr
pres termes (1) ; le second, d'une m
nière implicite : car il ne fait au
chose à cet égard que parler du m
riage de l'une des deux Antonia av
Domitius, avant que de parler d
mariage de l'autre avec Drusus (2
Or, comme Suétone a écrit après T
cite, et qu'il semble même le réfut
quelquefois, ne vaudrait-il pas bi
mieux lui donner la préférence,
présupposer qu'il n'a pris le parti co
traire qu'à cause qu'il avait véri
l'erreur de Tacite ? D'ailleurs, n'e
ce rien que l'arrangement des m
de Plutarque ? Que chacun en j
comme il lui plaira : j'ai suivi Tac
sans prétendre rien contester à c
qui suivront Suétone. Il y a deux p
sages de Tacite, l'un au chapi
XLIV du IVe. livre des Annales, l'
tre au chapitre LXIV du XIIe. li
des mêmes Annales, où la femme
Domitius est nommé *Antonia mi*
Je vois que Lipse ne prend nul p
(3), et que Glandorp préfère celu
Tacite à celui de Suétone (4). Il
une raison pour Tacite, mais qui
pas concluante. On pourrait dire
Drusus, qui, en qualité de fils d'
impératrice toute-puissante, étai
des plus grands partis de Rome,
l'aînée des deux sœurs ; mais on p
répondre que l'Antonia qui lui fut
née était parfaitement belle. Or
un droit d'aînesse beaucoup plu
goût d'un jeune prince (et il
pas besoin d'être jeune prince
avoir ce goût), que celui qui
fondé que sur le plus grand no

(*g*) *Ex his* (sororibus) *Drusillam vitiásse virginem prætextatus adhuc creditur : atque etiam in concubitu ejus quondàm deprehensus ab aviâ Antoniâ apud quam simul educabantur.* Suet., *in* Caligulâ, *cap. XXIV.*

(*h*) *Idem, ibid., cap. XV. Voyez aussi* Dion, *lib. LIX.*

(*i*) Suet., *in* Caligulâ, *cap. XXIII.*

(1) *Germanicus C. Cæsaris pater, Dr minoris Antoniæ filius.* Suet., *in* Calig.,
I. Vide etiam in Claud., *cap. I. Ex A majore patrem Neronis procreavit* (Dom
Sueton., *in* Nerone, *cap. V.*

(2) Plutarch., *in* Marc. Anton., *pag.*

(3) Lips., in Tacit. Ann., *lib. XII.*

(4) Glandorpii Onomast., *pag.* 87.

d'années. Drusus, en qualité de grand parti, eut apparemment le choix, et sans doute il prit la plus belle des deux sœurs, soit qu'elle fût l'aînée, soit qu'elle fût la cadette.

(B) *Antonia, jeune et belle encore dans son veuvage,..... fut un exemple de continence.*] Ce que l'on dit de son mari est encore plus surprenant : c'est qu'il garda la foi conjugale : *Drusum etiam Germanicum eximiam Claudiæ familiæ gloriam, patriæque rarum ornamentum, et quod super omnia est operum suorum pro habitu ætatis magnitudine, vitrico pariter ac fratri Augustis, duobus reipublicæ divinis oculis mirificè respondentem, constitit usum Veneris intra conjugis* (5) *caritatem clausum tenuisse* (6). Qu'à la cour d'Auguste le beau-fils de l'empereur se soit contenté de son ordinaire comme un bourgeois, c'est assurément un cas singulier : et il ne servirait rien de dire qu'Antonia était si jeune et si belle, que Drusus n'aurait eu où aller pour trouver mieux. Combien y a-t-il de princes, de grands seigneurs, et d'autres gens pour qui cette raison est tout-à-fait fausse ? Mais revenons à Antonia. Voici comment Valère Maxime continue son discours : *Antonia quoque femina laudibus virilem familiæ suæ claritatem supergressa amorem mariti egregiâ fide pensavit : quæ post ejus excessum formâ et ætate florens cubiculum socrûs pro conjugio habuit, in eodemque toro alterius adolescentiæ vigor extinctus est, alterius viduitatis experientia consenuit.* La chasteté d'Antonia a trouvé des panégyristes dans la Judée. Josephe mérite d'être ouï : il nous apprend qu'Auguste sollicita cette dame à se remarier ; mais qu'elle persista dans le dessein de n'en rien faire, et qu'elle conserva dans son veuvage toute sa belle réputation. Voilà où est la rareté ; car on trouve assez de grandes dames qui vivent séparées de leurs maris, ou qui ne se remarient point, quoiqu'on les recherche ; mais vivent-elles sans reproche, ne font-elles point parler de leurs commerces, et de leurs galanteries ? C'est là le point : *hoc opus, hic labor est.* Il y a des méchans qui prétendent qu'il s'en trouve qui pratiquent ce que l'on accuse Luther d'avoir permis aux maris. *Si nolit uxor*, disait-il, *veniat ancilla.* On tourne ici la médaille, *si nolit, si desit maritus, veniat famulus.* On a mal entendu les paroles de Luther. Voici les paroles de Joseph touchant Antonia: Τιμία δ' ἦν Ἀντωνία Τιβερίῳ εἰς τὰ πάντα συγγενείας τε ἀξιώματι, Δρούσου γὰρ ἦν ἀδελφοῦ τοῦ αὐτοῦ γυνὴ, καὶ ἀρετῇ τοῦ σώφρονος, νέα γὰρ χηρεύειν παρέμεινεν γάμῳ τε ἀπεῖπε τῷ πρὸς ἕτερον, καίπερ τοῦ σεβαστοῦ κελεύσαντος τινὶ γαμεῖσθαι, καὶ λοιδοριῶν ἀπηλλαγμένον διεσώσατο αὐτῆς τὸν βίον (7). *Antonia in magno honore habebatur apud Tiberium, vel propter affinitatem quòd Drusi fratris uxor fuerat, vel propter continentiam, quòd florente etiam tum ætate vidua recusârit alteras nuptias, licet hortante Augusto ad iterandum conjugium, in eoque vitæ genere omnem caverit infamiam.*

(C) *Ce fut Antonia qui découvrit à Tibère les machinations de Séjan.*] Il y a beaucoup d'apparence que Tacite avait étendu ce fait ; mais par malheur cette partie de ses Annales est perdue. Josephe, si je ne me trompe, est le seul historien qui nous apprenne la part qu'eut Antonia à la découverte de cette conspiration. Il est digne d'être cru, parce que les liaisons de Bérénice, et celles d'Agrippa son fils avec cette dame, et les bons offices qu'elle rendit à Agrippa, la firent connaître dans la Judée, et obligèrent l'historien juif à s'informer exactement de ce qui la concernait. Croyons donc, sur son témoignage, qu'aussitôt qu'Antonia eut été bien informée du complot de Séjan, elle en écrivit exactement les circonstances à Tibère, qui était dans l'île de Caprée, où elle lui dépêcha le plus fidèle de ses domestiques, chargé de sa lettre. La considération que ce prince avait toujours eue pour cette dame devint plus forte depuis un service si important : Ὁ δὲ μαθὼν τόν τε Σηϊανὸν κτείνει, καὶ τοὺς συνεπιβούλους· τήν τε Ἀντωνίαν, καὶ πρὶν ἀξιολόγως ἄγων, τιμιωτέραν τε ὑπελάμβανε κἀπὶ τοῖς πᾶσι πιθανήν (8). *Quibus ille* (Tiberius) *cognitis Sejanum occidit et socios con-*

(5) *Voyez les vers de la remarque* (G).
(6) Valer. Maximus, *lib. IV*, *cap. III.*

(7) Joseph. Antiquit., *lib. XVIII*, *cap. VIII*, *pag.* 632. C.
(8) *Idem*, *ibid.*

silii, Antoniæque jam antè habitæ in pretio majorem etiam in posterum fidem habuit per omnia. Je dirai ailleurs (9) que Xiphilin a observé par occasion qu'Antonia écrivit certaines choses à Tibère touchant Séjan.

(D) *Elle ne fut pas en état de mener le deuil des funérailles de Germanicus.*] Voyons comment Tacite narre la chose, et comment il la pare de ses réflexions : *Tiberius atque Augusta publico abstinuêre, inferius majestate suâ rati si palàm lamentarentur, an ne omnium oculis vultum eorum scrutantibus falsi intelligerentur. Matrem Antoniam non apud auctores rerum, non diurnâ actorum scripturâ reperio ullo insigni officio functam, cùm super Agrippinam, et Drusum et Claudium, cæteri quoque consanguinei nominatìm perscripti sint, seu valetudine præpediebatur, seu victus luctu animus magnitudinem mali perferre visu non toleravit. Faciliùs crediderim Tiberio et Augustâ qui domo non excedebant cohibitum, ut par mæror et matris exemplo avia quoque et patruus attineri viderentur* (10).

(E) *Elle traitait son second fils de monstre.*] C'est Suétone qui nous l'apprend. *Mater Antonia portentum eum hominis dictitabat, nec absolutum à naturâ, sed tantùm inchoatum ; ac si quem socordiæ argueret, stultiorem aïebat filio suo Claudio* (11). A cela peut-on connaître qu'elle se piquait d'esprit et d'habileté ; car une femme du commun ne s'aperçoit pas que ses enfans soient des sots ; ou si elle s'en aperçoit, elle ne prend pas les devans avec un si grand dépit, pour s'en disculper, et pour traiter cela d'une production qui a été négligée à moitié faite.

(F) *Elle enferma sa fille dans une chambre, et l'y laissa mourir de faim.*] Ceci témoigne encore que c'était une maîtresse femme, qui n'aimait ses enfans qu'autant qu'ils lui faisaient honneur, et qui préférait aux sentimens de la nature ceux de la grandeur romaine. Il y avait deux traditions touchant la mort de Liville : l'une, que Tibère la fit mourir ; l'autre lui pardonna son crime, po mour d'Antonia ; mais qu'Ant condamna à mourir de faim (

(G) *Caligula la fit mourir grin : on a dit même qu'il emp poison pour hâter les mauvai du chagrin.*] Suétone et Dion dent sur ce point-là. *Per istii indignitates et tædia caussa mortis, dato tamen, ut quida tant, et veneno* (13). Dion n pas d'empoisonnement : il se co de dire que ce barbare, ne p souffrir les censures de sa grand l'obligea à mettre fin à ses jour Je n'ai pu trouver en quelle mourut cette illustre dame ; ma que ce fut sous l'empire de Cal on peut, ce me semble, placer à l'an 792 de Rome. Celle de so arriva l'an 744. On peut savoi près à quel âge elle commença veuve, et combien elle a vécu ; naquit l'an 714 de Rome, vu tavia sa mère, qui épousa Antoine, l'an 713 (15), était d couchée d'une fille, lorsqu'il re en Grèce l'année suivante (1 poëme intitulé *Consolatio ad Augustam de morte Drusi* (17), représente Antonia fort d et lui donne de beaux éloges. prend là, comme dans Valère me, que Drusus n'allait pas à corée amoureuse. On y appre ses dernières paroles furent chère femme :

Quid referam de te, dignissima Druso,
Atque eadem Drusi digna parent
Par benè compositum, juvenum fo alter,
Altera tam forti mutua cura viro.
Femina tu princeps, tu filia Cæsari
Nec minor es magni conjuge visa.
Tu concessus amor, tu solus et ulti
Tu requies fesso grata laboris en
Te moriens per verba novissima questu
Et mota in nomen frigida lingua

(H) *Le temple d'Antonia Pline est le seul qui parle, dev*

(9) *Dans l'article* Vespasien, *à la remarque* (F).

(10) Tacit. Annales, *lib. III, cap. III, ad ann.* 773 ; *c'était l'an* 20 *de grâce.*

(11) Suet., *in* Claudio, *cap. III.*

(12) Dio, *lib. LVIII.*

(13) Sueton., *in* Caligulâ, *cap.* XX

(14) Dio, *lib. LIX. Vide etiam* Su Caligulâ, *cap. XXIX.*

(15) Calvisius, *ad ann. mundi* 391

(16) Plut., *in* Antonio, *pag.* 930. *aussi pag.* 931. D.

(17) Consol. ad Liv., *vs.* 299 *et l'imprime avec les Œuvres d'Ovide, et le croient d'Ovide.*

remment son nom à cette princesse.] en fait mention dans la liste des tableaux d'Apelles : *Ejusdem arbitrantur*, dit-il, *manu esse et in Antoniæ templo Herculem aversum : ut quod est difficillimum, faciem ejus ostendat prius pictura, quàm promittat* (18). Un fort savant commentateur (19) dit sur ce passage qu'il ne sait si ce temple appartenait à l'aînée des Antonia, ou à la cadette, ni en quel endroit de la ville il était bâti : *Cujus illud Antoniæ fuerit, majoris, minorisve, quove Urbis situ conditum fuerit, incompertum. Utraque Antonii triumviri filia, major Germanici et Claudii Cæsaris parens : Neronis avia.* C'est préférer le sentiment de Tacite à celui de Suétone (20) : c'est donner à Drusus l'aînée; mais d'ailleurs, ces paroles *Neronis avia* me font de la peine : je soupçonne que l'imprimeur a oublié pour le moins *minor;* car en substituant ce mot, nous verrons que le père Hardouin nous aura dit quelque chose de l'une et de l'autre *Antonia :* de l'aînée, qu'elle fut mère de Germanicus et de l'empereur Claude; de la cadette, qu'elle fut aïeule de Néron. Si l'on ne substitue rien, on trouvera une faute, puisque la mère de Germanicus ne fut point la grand'-mère de Néron. Recourir à l'adoption de Néron par Claude serait une mauvaise chicane. Dans un autre lieu (21), ce commentateur avait préféré le sentiment de Suétone à celui de Tacite.

(I) *M. Moréri n'a point parlé d'*ANTONIA *sa petite-fille, sans se tromper.*] Elle était fille de l'empereur Claude, et d'Ælia Petina; mais elle était née avant qu'il fût empereur. Il la maria premièrement à Cneius Pompeius Magnus (22), et puis à Faustus Sylla. Elle vit périr de mort violente ses deux maris. Le premier fut mis à mort par les ordres de l'empereur Claude (23); le second fut massacré à Marseille par des gens que Néron y envoya pour cet effet (24). Elle refusa d'épouser ce prince qui voulut en faire sa femme après la mort de Pompée (25). Néron la fit mourir, sous prétexte qu'elle se trouva mêlée dans une conspiration. Je crois que ce fut dans celle de Pison. Un historien a dit que Pison devait mener avec lui Antonia dans le camp des gardes prétoriennes (26). Tacite le rapporte sans y trouver une grande vraisemblance (27). Il ne trouve point apparent qu'Antonia eût voulu s'exposer à un grand péril, sans espérer de devenir l'épouse de Pison. Or cette espérance n'avait aucun fondement; car Pison était connu par toute la ville pour un mari fort amoureux de sa femme. Tacite n'avait garde de s'arrêter là : il y joint une restriction à sa manière : *si ce n'est*, dit-il, *que la passion de dominer soit la plus violente de toutes.* Par-là, il redonne au narré de Pline la vraisemblance qu'il lui avait ôtée. Antonia aura pu croire que Pison répudierait sa chère femme, afin de s'ouvrir le chemin du trône, en épousant la fille de l'empereur Claude : *Interim Piso apud ædem Cereris opperiretur, undè eum præfectus Fenius et cæteri accitum ferrent in castra, comitante Antoniâ Claudii Cæsaris filiâ ad eliciendum vulgi favorem, quod C. Plinius memorat. Nobis quoquo modò traditum non occultare in animo fuit, quamvis absurdum videretur, aut inani spei Antoniam nomen et periculum commodavisse, aut Pisonem notum amore uxoris alii matrimonio se obstrinxisse : nisi si cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est* (28). Les fautes de M. Moréri sont : 1°. Que Tacite nomme *Cornelius Salvus* le second mari d'Antonia. Il le nomme *Cornelius Sulla* (29) 2°. Qu'Antonia fut long-temps veuve. Son mari Sylla fut tué l'an 815; la conjuration de Pison éclata l'an 818; Poppée mourut la même année : il y a beaucoup d'apparence qu'Antonia fut recherchée peu après, et que son

(18) Plinius, *lib. XXXV*, *cap.* X, *pag.* 213.
(19) *Le père* Hardouin.
(20) *Voyez ci-dessus la remarque* (A).
(21) *In* Plin., *lib. VII*, *cap. XIX*, *tom. II*, *pag.* 38.
(22) *Il lui redonna ce surnom, que Caligula lui avait ôté.* Dio, *lib. LX.*
(23) Suet., *in* Claud., *cap. XXVII.*
(24) Tacit., Annal., *lib. XIV*, *cap. LVII.*
(25) Suet., *in* Nerone, *cap. XXXV.*
(26) Plin., *apud* Tacitum, Annal., *lib. XV*, *cap. LIII.*
(27) Tacit., Annal., *lib. XV*, *cap. LIII.*
(28) *Là même.*
(29) Tacit., Annal., *lib. XIII*, *cap. XXIII*, (*et non pas*, *cap. V*, *comme dans* Moréri,) *et XLVII.* Moréri *a cité mal*, *lib. XIV*, *cap. XVI ; il fallait citer lib. XIV*, *cap. LVII. Il n'a point cité tous les endroits qu'il fallait citer.*

refus obligea Néron à faire revivre les procédures contre elle en particulier. En tout cas, sa viduité n'a point pu être fort longue, puisque Néron, qui la fit mourir, mourut en l'année 821. 3°. les auteurs cités par M. Moréri ne disent point que Néron contraignit Antonia de se tuer.

ANTONIA, sœur cadette de la précédente, tant du côté paternel que du côté maternel, ne saurait fournir qu'un petit article. Je ne trouve rien d'elle, sinon qu'elle fut femme de Lucius Domitius Ænobarbus, et que de ce mariage sortirent un fils et deux filles : le fils, nommé Cnéus Domitius, fut père de l'empereur Néron. Nous parlerons des filles sous le mot Domitia *, et nous montrerons que M. Moréri s'est trompé quand il a dit que l'une d'elles épousa Galba.

* Bayle n'y parle que de la fille de Corbulon.

ANTONIANO (Silvio), cardinal et savant homme, s'éleva de bien bas par son mérite; car il était de vile naissance : et tant s'en faut que ceux à qui il devait la vie pussent le faire étudier, qu'ils avaient besoin eux-mêmes de la charité d'autrui. On a voulu dire qu'il était né hors de légitime mariage; mais Joseph Castalion, qui a composé sa vie, a fait voir tout le contraire (*a*). Quoi qu'il en soit, il naquit à Rome, l'an 1540 (A). Il fit des progrès si prompts et si surprenans dans les études, qu'on a de la peine à croire ce qui en a été publié. A l'âge de dix a[...] faisait des vers (B), sur qu[...] matière qu'on lui proposât étaient si bons et si justes, que ce fussent des *impron*[...] qu'un habile homme n'aur[...] en composer de semblables vec beaucoup de temps et [...] coup de peine. On en fit l'[...] rience à la table du cardin[...] Pise, un jour qu'il traitait sieurs cardinaux. Alexandre nèse, prenant un bouque[...] donna au jeune garçon, av[...] dre de le présenter à celui troupe qui serait pape. Ce[...] fant le présenta au cardin[...] Médicis, et fit son éloge en Ce cardinal, qui quelques nées après fut le pape Pie s'imagina qu'on lui avait une pièce, et que c'étai[...] poëme que l'on avait prépar[...] beaucoup d'art, afin de se m[...] de lui : il en parut fort f[...] mais on lui protesta avec ser[...] que c'était un *impromptu*, le pria de mettre l'enfant [...] preuve. Il le fit, et se con[...] quit du talent extraordinai[...] ce garçon, qui expliqua s[...] champ, en fort beaux ver[...] matière qui lui avait été p[...] sée (C). Le duc de Ferrare nant à Rome pour féliciter cel II du pontificat, fut si [...] mé de l'esprit d'Antoniano, le voulut avoir à Ferrare (D[...] il lui donna d'excellens m[...] pour l'instruire en toutes [...] de sciences. C'est de là qu'i[...] tiré par Pie IV qui, se venant de l'aventure du bou[...] lorsqu'il se vit sur la chai[...] saint Pierre, voulut savoir tait devenu le jeune [...] L'ayant su, il le fit venir [...]

(*a*) *Scripsit Sylvii card. Antoniani Vitam, quem tum rationibus; tum publicarum tabularum testimoniis ab eorum calumniis vindicare conatus est, qui illum à parente minùs justâ uxore genitum asserebant.* Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 167.

me, et lui donna un poste honorable dans son palais. Puis il le fit professeur aux belles-lettres dans le collége romain. Antoniano remplit cette charge avec une telle réputation, que le jour qu'il commença d'expliquer la harangue *pro Marco Marcello*, il eut pour auditeurs, non-seulement une grande foule de monde, mais aussi vingt-cinq cardinaux. Il devint ensuite recteur du même collége; et, après la mort de Pie IV, l'esprit de dévotion l'ayant saisi, il s'attacha à Philippe Neri, et ne laissa pas d'accepter la charge de secrétaire du sacré collége, qui lui fut offerte par Pie V. Il l'exerça vingt-cinq ans, et y acquit la réputation d'un homme de bien, et d'un habile homme. Il refusa l'évêché que Grégoire XIV lui voulut donner, mais non pas le secrétariat des brefs, qui lui fut offert par Clément VIII, qui le fit aussi son camérier, et puis cardinal. On dit que le cardinal Alexandre de Montalte, qui avait été un peu trop fier à l'égard d'Antoniano, dit en le voyant promu à la pourpre, qu'à l'avenir il ne mépriserait jamais un homme à soutane et à petit collet, quelque bas et quelque rampant qu'il le vît, puisqu'il pouvait arriver que celui qu'il mépriserait devînt non-seulement son égal, mais aussi son maître. Antoniano se tua à force de travailler : il passait des nuits entières à faire des lettres, ce qui lui causa une maladie, dont il mourut à l'âge de soixante-trois ans. Il écrivait avec une si grande facilité, qu'il ne faisait aucune rature; et l'on dit qu'il conserva toute sa vie la fleur de virginité (*b*). Voyez dans l'une de nos remarques ce qui concerne ses ouvrages (E).

Le cardinal Bentivoglio me va fournir un bon supplément de cet article (F). Je trouve qu'Antoniano fut l'un des tenans dans la dispute qui s'éleva sur la préséance des patriarches (G).

(*b*) *Ex* Jano Nicio Erythræo, Pinacoth. I, *pag.* 36.

(A) *Il naquit à Rome, l'an* 1540.] Nicius Erythréus le fait naître à Rome : *Romæ, humili loco..... ortus* (1); mais le Toppi le fait natif de Castelli, dans l'Abruzze, et rapporte une inscription faite par Mutius Panza, où on le fait *ex Castellorum oppido oriundus* (2). Cela pourrait signifier seulement que son père était de ce lieu. Quoi qu'il en soit, je recueille qu'il est né l'an 1540, de ce que, selon le père Oldoïni, il mourut le 16 d'août 1603, à l'âge de soixante-trois ans (3). Nicius Erythréus ne marque point en quelle année du siècle il décéda; mais seulement, que ce fut dans son année climactérique de soixante-trois ans. M. De la Rochepozai, dans son *Nomenclator Cardinalium*, met sa mort au 16 d'août 1604. J'ai mieux aimé suivre le père Oldoïni.

(B) *A l'âge de dix ans, il faisait des vers.*] Le père Strada, qui a inséré dans l'une de ses harangues, avec beaucoup de politesse, la narration de cette aventure, dit qu'Antoniano n'avait pas encore douze ans accomplis (4).

(C) *Il fit.... des vers sur-le-champ, sur la matière qui lui avait été proposée.*] Le père Strada nous apprend que, comme le cardinal de Médicis cherchait un sujet à proposer au jeune garçon, l'horloge qui était dans la salle vint à sonner : cela fut cause qu'il donna des vers à faire sur une horloge. Cet auteur rapporte ceux qu'il suppose qu'Antoniano fit sur-le-

(1) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 36.
(2) Toppi, Biblioth. Napolet., *pag.* 283.
(3) Oldoïni Athen. Romanum, *pag* 605.
(4) Fam. Strada, Prolus. Acad. III, *lib. II.*

champ et ajoute que le cardinal de Trente lui donna un collier.

(D) *Le duc de Ferrare le voulut avoir à Ferrare.*] Antoniano y récita quelques *harangues*, qui ont été imprimées (5) avec celles qu'il prononça à Rome : cela me ferait aisément croire qu'il fut professeur à Ferrare. Nicius Erythréus ne parle que des sciences qu'on y enseigna à Antoniano : pourquoi ne rien dire de celles qu'il y enseigna ? Ce n'est point pour de telles choses que la crainte d'être prolixe doit engager à la suppression. Je n'ai pu encore consulter la Vie de ce cardinal, composée par Joseph Castalion, où l'on voit sans doute sur quel pied il était à Ferrare et en quelle année il mourut, et bien d'autres particularités. Encore moins ai-je pu trouver un livre que M. Conrart avait envoyé à M. de Balzac. C'étaient des *discours italiens du philosophe orateur* (6). M. de Balzac les méprise : *Il est vrai*, dit-il (7), *que l'éloge du cardinal d'Ossat et celui du cardinal Silvio Antoniano, sont deux pièces asses raisonnables et dans lesquelles* l'auteur *n'imite pas malheureusement les comparaisons des vies de Plutarque. La longue invective, qu'il fait contre la noblesse, est le grand effort de son esprit : j'y ai remarqué de beaux endroits, et quelques choses de son invention outre celles qu'il a empruntées d'autrui, et particulièrement de la harangue de Caïus Marius dans la guerre Jugurthine. Je crois néanmoins que sans faire tort à sa matière il pouvait accourcir sa digression. Ce lieu commun qu'il a étendu si au long, qu'il a si curieusement et si ambitieusement étalé, ne devait être touché qu'en passant. Outre qu'il s'est fait par-là de puissans et de dangereux ennemis. Il n'avait que faire d'offenser tout ce qu'il y a de gentilshommes au monde, pour prouver que ce n'est pas un vice d'être fils d'un artisan ou d'un villageois.*

« Jérôme Ruscelli, chap. VII de » son *Rimario*, dit des merveilles du » talent que Silvio Antoniano, qu'il » appelle mal *Antonio*, avait pour » l'*impromptu*. Il en rapporte une » épreuve, qui s'en fit à Venise, en » présence de la reine de Pologne (*), » du cardinal Trivulce et du cardinal » d'Ausbourg. Antoniano n'avait pas » alors seize ans. Les princes d'Est le » retinrent à Ferrare, où il fit des » leçons publiques, comme le témoi- » gne le même Ruscelli dans l'endroit » cité. » Ceci vient de M. de la Monnoie.

(E) *Voici ce qui concerne ses ouvrages.*] On a de lui, *De Christianâ Puerorum Educatione; Dissertatio de Obscuritate solis in morte Christi; de Successione apostolicâ; de Stylo ecclesiastico, seu de conscribendâ Ecclesiasticâ Historiâ; de Primatu sancti Petri; Lucubrationes in Rhetoricam Aristotelis et in Orationes Ciceronis;* plusieurs pièces de *vers*, quelques *sermons*, des *notes* et des *préfaces* sur le roman d'Achille Statius et sur le Térence de Gabriël Faernus (8) ; beaucoup de *lettres*, *etc.* On prétend qu'il a eu part au *Catéchisme du concile de Trente* (9). Pour ce qui regarde ses lettres, ce sont des brefs apostoliques qu'il composa pendant qu'il fut secrétaire. J'en dirai quelque chose dans la remarque suivante. On les met au nombre des lettres d'où les écrivains d'anecdotes doivent faire leurs extraits (10). Les autres sources sont les lettres des cardinaux Bembo et Sadolet, celles de Pierre Martyr, etc. Notez que son livre *de Christianâ Puerorum Educatione*, composé en italien à la prière du cardinal Charles Borromée, fut imprimé à Vérone, par les soins d'Augustin Valerio, évêque du lieu et cardinal (11).

(F) *Le cardinal Bentivoglio me fournira un bon supplément de cet article.*] Il dit que l'on était encore incertain si Antoniano était né à Rome ; mais que l'on était certain qu'il y avait été élevé dès son enfance (12). Il fut mis par Pie IV au service du cardinal Bor-

(5) *Par les soins de* Joseph Castalion, en 1610.

(6) *Voyez les* Dissertations *après le* Socrate Chrétien, *pag.* 10.

(7) *Là même, pag.* 47.

(*) *Bonne Sforce qui, en 1555, quitta la Pologne, pour se retirer à Bari, dans la Pouille.*

(8) Nomenclat. Cardinal., *pag.* 178.

(9) *Voyez* Colomiés, Biblioth. choisie, *pag.* 36.

(10) Varillas, *préface des* Anecdotes de Florence.

(11) Possev. Appar. Sacr., *tom. II*, *pag.* 405, 443.

(12) Bentivoglio, Memorie overo Diario, *cap. VII*, *pag.* 109, *editione Amstel.*, *nell' an.* 1648.

veu de ce pape : il fut se-
ce cardinal pour les dépê-
; il le suivit à Milan, et
avec lui à Rome. Il fut
secrétaire du sacré collé-
lit admirablement les de-
tte charge. Il fut admis à
oite confidence de Clé-
dont il fit les brefs si élo-
que ce pontife n'eut point
r à Léon X les Sadolets et
Il y faisait entrer avec
jugement plusieurs pas-
riture. Il en fut blâmé par
trop rigide, qui dit que
que certaines lettres du
nt plus le cloître que la
e, et représentaient plutôt
d'un prédicateur que
uverain pontife. *Che per-
di loro sapessero più di
lare, che di corte eccle-
ppresentassero quasi più
un predicatore, che d'un*
). Il se moqua de cette
épondit qu'à juger saine-
ses, il n'y avait pas trop
l'Écriture dans les lettres
ait; qu'il lui semblait au
elles n'en étaient pas as-
, vu la qualité de celui
, qui est celle de souve-
de l'église, vu aussi que
point des lettres profa-
xe des pensées et des ex-
ses de la secrétairerie des
mporels se dût répandre:
*i pareva, che più tosto
n questa parte, havuto
essere i Brevi Apostolici
premo Pastor della Chie-
tere profane, che haves-
ggiare con sensi e parole
cretarie de' principi tem-*
l ajouta que les brefs de
x de Bembe ne gardaient
m que la dignité pontifi-
ait nécessairement; et
lques brefs, où Bembe,
ations de latinité, passe
t au profane et au tem-
aussi au paganisme. An-
s sa dernière maladie,
Clément VIII et en reçut
n apostolique. Il était
ne conversation agréa-
ble et d'une prudence que l'esprit des courtisans n'avait pas gâtée (15). Il s'était trouvé en plusieurs conclaves et discourait là-dessus avec un plaisir tout particulier, non sans faire de solides réflexions sur la vanité des choses humaines. *Les hommes*, disait-il, *se chargent de mille soins fatigans, pour parvenir à leurs fins; mais la providence de Dieu fait presque toujours paraître sa supériorité. Per occasione d'essere stato secretario del sacro collegio tant' anni, s'era trovato egli in molti conclavi, e di quei successi discorreva con gusto particolare, e mostrava specialmente in quanti modi vi si affatticasse l'industria humana, ed in quanti vi apparisse e vi prevalesse ordinariamente la providenza divina* (16). Il voulait dire sans doute, que les intrigues les mieux concertées, et celles qui ont le plus agité l'esprit, tombent par terre dans les conclaves, à cause de certaines conjonctures imprévues. S'il voulait montrer par-là, que les ressorts de la providence se font sentir d'une façon particulière dans les assemblées où les papes sont élus, il se trompait; car, dans toutes les cours du monde, on peut remarquer que les politiques les plus prudens réussissent ou échouent par je ne sais quelles rencontres fortuites, qui doivent convaincre de la vérité de ce proverbe, *l'homme propose, Dieu dispose*.

(G) *Il fut un des tenans dans la dispute qui s'éleva sur la préséance des patriarches.*] Voici un passage que je tire d'une lettre que le Péranda écrivit à Rome le onzième de décembre 1589: *La causa della precedenza patriarcale non è ancor venuta a fine, et si tratta tuttavia nella congregatione delle cerimonie. Si scrive, et le scritture vanno per* manus, *et si come dissi già il parer della congregatione è contra la pretendenza de gli arcivescovi et de' patriarchi. Solamente l'Antoniano sostien questa parte, e scrive, et stà saldo. Sarà un brav' huomo, se farà testa tanto che basti, havendo da contrastar con monsignor illustrissimo Gesualdo* (17).

, *pag.* 111.
, *pag.* 112.

(15) *Là même, pag.* 113.
(16) *Là même, pag.* 152.
(17) Lettere di Gio. Francesco Peranda, *I*e. *parte, pag.* 224, *edit. di Venet. nel.* 1604.

ANTONIO (Nicolas), chevalier de l'ordre de saint Jacques, et chanoine de Séville, a fait beaucoup d'honneur à la nation espagnole par la *Bibliothéque des écrivains espagnols*, qu'il fit imprimer à Rome en deux volumes *in-folio*, l'an 1672. C'est un très-bon livre en son genre (A), et personne peut-être n'a mieux réussi que don Nicolas Antonio dans ces sortes de recueils *. Il naquit à Séville, l'an 1617, d'un père que le roi Philippe IV fit président de l'amirauté établie dans cette ville l'an 1626. Ayant étudié dans sa patrie les humanités, la philosophie et la théologie, il alla étudier en droit à Salamanque, et s'attacha principalement aux leçons de Francisco Ramos del Manzano, qui a été depuis conseiller du roi, et précepteur de Charles II. On ne peut mieux juger de ses progrès, que par les desseins qu'il conçut en fait de livres, et par la manière dont il a exécuté une partie de ses projets, malgré les embarras d'affaires qui lui étaient inévitables dans la charge qu'il a exercée à Rome. Il y était en qualité d'agent général du roi son maître; et il avait d'ailleurs des procurations spéciales, tant de l'inquisition d'Espagne que des vice-rois de Naples et de Sicile, et du gouverneur de Milan, pour négocier à la cour de Rome les affaires qu'ils y avaient. Le dessein de la Bibliothéque des écrivains espagnols comprend deux parties. La première re garde tous les auteurs de cett nation, qui ont vécu avant la fin du XVe. siècle : l'autre regard ceux qui ont vécu après la fin de ce siècle-là. Cette dernière partie, ayant été plus tôt prête que la première, a été publiée avant l'autre. Elle parut à Rome, comme je l'ai déjà dit, en deux volumes *in-folio*, l'an 1672. Je ne sais point si l'auteur a p trouver le loisir qui lui était nécessaire pour mettre la dernièr main à l'autre partie, et à un se cond dessein qui n'était p moins pénible que celui-là. I travaillait à un ouvrage dont voici le titre : *Trophæum Histo rico-Ecclesiasticum Deo Veri tati erectum ex manubiis Pseu do-Historicorum qui Flavii L cii Dextri, M. Maximi, Hel cæ, Braulionis, Luitprandi, Juliani nomine circumferuntur hoc est, Vindiciæ veræ atq dudùm notæ Hispanarum r rum Historiæ, Germanaru nostræ gentis laudum non Germano-Fuldensibus Chroni cis emendicatarum in libertat et puritatem plena Assertio.* a raison de dire que c'est un o vrage, non-seulement d'u vaste discussion, mais aussi do les suites sont dangereuses (car où sont les agens qui veu lent être désabusés des fables ont flatté long-temps la van d'une nation? A quoi ne s'ex sent point ceux qui osent s'o poser au torrent d'une traditi également fabuleuse et glorie (*b*)? Personne n'ignore les v

* Malgré cet éloge de Bayle et ceux de Baillet, de Clément, etc., l'ouvrage d'Antonio laisse beaucoup à désirer; ce qui surtout est incommode, c'est la traduction des titres des ouvrages qu'il eût été plus simple de rapporter chacun dans sa langue.

(*a*) *Immensæ molis, ac forsan invi Opus.*

(*b*) *Voyez la remarque* (D) *à la fin.*

armes des Provençaux contre M. de Launoi, qui avait voulu les guérir de leurs erreurs à l'é-ard de la Madeleine et du La-are. Peut-être que don Nicolas Antonio ne prétendait guère tou-her à certaines fables pieuses (B), connaissant trop bien l'in-ocilité de son pays à cet égard, et l'humeur intraitable de l'in-uisition. Il insinue qu'il avait ncore d'autres ouvrages en tête. Mais n'oublions pas celui qu'il t imprimer à Anvers, l'an 1659, De Exilio, sive de pœnâ Exilii ulumque conditione et juri-us, in-folio (c).

Voilà ce que j'avais dit de on Nicolas Antonio dans la pre-ière édition. Depuis ce temps-, j'ai su qu'étant retourné à ville, après avoir étudié en oit à Salamanque, *il s'enferma ns le royal monastère des nédictins, et y travailla pen-nt plusieurs années à la Bi-iothéque d'Espagne, et se ser- pour cet effet des livres de noît de la Serna, qui en était rs abbé, et doyen de la fa-lté de théologie de Salaman-e. Qu'en 1659, il fut envoyé Rome par le roi Philippe IV, ur y avoir soin des affaires du yaume, en qualité d'agent néral... (d). Que le cardinal Aragon, ambassadeur à Ro-, obtint pour lui du pape exandre VII un canonicat de lise de Séville, dont il em-ya le revenu en aumônes et livres; qu'il en amassa plus trente mille volumes; de sorte que sa bibliothéque ne cédait qu'à celle du Vatican; qu'avec ce secours, joint à un travail continuel et à une application infatigable, il acheva sa Biblio-théque d'Espagne en quatre vo-lumes* in-folio... (e). *Qu'après avoir fait imprimer les deux premiers volumes, il fut rappelé à Madrid par le roi Charles II, pour y exercer la charge de conseiller de la Creusade, ce qu'il fit avec une grande inté-grité jusqu'à sa mort, arrivée en* 1684..... *Qu'il ne laissa point d'autre bien en mourant que la nombreuse bibliothéque qu'il avait transportée de Rome à Madrid; qu'au contraire, sa succession s'est trouvée tellement chargée de dettes, que ses deux frères, qui sont chanoines de Salamanque, et ses neveux, ont été hors d'état de faire impri-mer sa Bibliothéque d'Espagne, et l'ont envoyée à M. le cardi-nal d'Aguirre, qui a eu la gé-nérosité de se charger des frais de l'impression* (C), *et d'en don-ner le soin à M. Marti son bi-bliothécaire, qui y a ajouté des notes sous le nom de cette émi-nence.* Je viens de voir un livret, où j'ai appris que les jésuites se sont plaints de cet ouvrage de don Nicolas Antonio (D).

(c) *Tiré de sa* Bibliotheca Hispanica, *tom.* , *pag.* 118, 119.

(d) Journal des Savans *du* 10 *juin* 1697, *pag.* 420, *édit. de Hollande.*

(e) *Là même*, 421, 422.

(A) *Sa* Bibliothéque des écrivains espagnols *est un très-bon livre en son genre* (1).] J'ai cité M. Baillet, qui en fait connaître le prix en détail. C'est avec raison qu'il en a loué jusqu'aux tables; car elles sont très-bien enten-dues et très-utiles. L'auteur y a mis une petite préface, qui témoigne son

(1) *Voyez le jugement avantageux qu'en a fait M.* Baillet, *au tome II des* Jugemens des Savans, *num.* 128. *Le* Journal des Savans *du* 6 *juillet* 1676, *donne un chétif article de cet excellent ouvrage.*

bon goût et son jugement : il y rapporte la pensée d'un écrivain espagnol, *indicem libri ab autore, librum ipsum à quovis alio conficiendum esse.* On fait tout le contraire : les auteurs se déchargent sur le dos d'autrui de la peine de composer les tables alphabétiques, et il faut avouer, que ceux qui ne sont pas laborieux et dont le talent ne consiste qu'en un grand feu d'imagination, font bien de laisser composer à d'autres l'indice de leurs ouvrages; mais un homme de jugement et de travail réussira mieux aux tables de ses écrits, qu'un étranger. Il y a cent bons conseils à donner sur la composition de ces tables : on a raison de croire qu'elles sont l'âme des livres.

(B) *Il ne prétendait pas toucher.... certaines fables pieuses.*] Je me trompe peut-être, car M. Baillet en parle ainsi : *Sa critique est fort saine et fort solide en plusieurs endroits, surtout quand il s'agit des traditions fabuleuses des premiers catéchistes qui ont planté la foi en Espagne, et de ces faux historiens que l'imposture nous a produits pour la séduction des Espagnols, et dont notre savant auteur nous a promis une critique particulière* (2). Cela me rendrait plus décisif, si je ne trouvais à la suite de ces paroles de M. Baillet cette autre remarque : *On pourrait néanmoins le soupçonner d'avoir été un peu trop indulgent pour quelques opinions communes et vulgaires qui sont abandonnées des critiques qui ont le meilleur goût.* Quoi qu'il en soit, on ne peut révoquer en doute qu'il n'ait voulu abolir l'autorité de tous les auteurs supposés dont son titre fait mention (3). Il ne serait pas le premier qui aurait écrit sur ce ton-là ; car voici ce que j'ai lu dans les feuilles de M. l'abbé de la Roque : *Depuis un siècle, on a osé y fabriquer* (il parle de l'Espagne) *et publier de fausses chroniques, pour se jouer de la crédulité des savans, ou des simples. Cela, bien loin de diminuer, relève la gloire de M. le marquis d'Agropoli, lequel a si bien frondé et exterminé le* Dexter, *qui est la plus ancienne de ces fausses chro[niques], dans ses* Dissertationes Ec[cle]siasticas, por el honor de los a[nti]guos tutelares, contra las ficcio[nes] modernas, *imprimées à Sarragos[se] en* 1671 (4).

(C) *Le cardinal d'Aguirre.... a [...] la générosité de se charger des fr[ais] de l'impression de deux volumes de* Bibliothéque des auteurs espagnols. Il était l'ancien ami de l'auteur, [...] il avait étudié avec lui dans l'acad[é]mie de Salamanque. La républiq[ue] des lettres lui doit être extrêmeme[nt] obligée des frais qu'il a faits po[ur] l'impression d'un tel livre, qui com[]prend deux volumes in-folio. Ils o[nt] été imprimés à Rome, et ont pa[ru] en 1696. Vous en trouverez de bo[ns] extraits dans le Journal des Sav[ans] (5), et dans celui de Leipsick (6). Vo[ici] le titre de l'ouvrage : *Bibliothe[ca] Hispana vetus, sive Hispanorum [...] usquàm unquàmve scripto aliq[uid] consignaverunt Notitia, complect[ens] scriptores omnes qui ab Octaviani A[u]gusti imperio usque ad annum M.[...] floruerunt : auctore Nicolao A[n]tonio, Hispalensi jurisconsulto, [or]dinis sancti Jacobi equite, patriæ [ec]clesiæ canonico, regiorum negotior[um] in urbe et romanâ curiâ procurat[ore] generali, demùm Matriti consilia[rio] regio. Opus posthumum. Nunc [pri]mùm prodit jussu et expensis emin[en]tissimi et reverentissimi Domini [...] Josephi Saenz, cardinalis de Aguir[re].*

(D) *Les jésuites se sont plaints [de] la* Bibliothéque Espagnole *de don N[i]colas Antonio.*] Un imprimé (7) [qui] a pour titre : *Calumnia convicta, [...] Epistola familiaris Cleandri ad c[la]rissimum et eruditissimnm virum E[...] ristum, super memoriali nuper p[...] recto, hispano idiomate ad reg[em] catholicum à patre Joanne de Pa[...] zol societ. Jesu, nomine et jussu Thy[rsi] Gonzales ejusdem soc. generalis pr[æ]positi*, et qui est daté de Diling[en] le 25 de juin 1698, m'apprend [que] les jésuites ont représenté au roi d'[Es]pagne que l'une des cinq propositio[ns] de Jansénius a été louée comme ca[...]

(2) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. II*, *pag.* 154.

(3) *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*

(4) Journal des Savans, *du* 13 *janvier* 16[..], *pag.* 11. *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*

(5) *Aux mois de juin et juillet* 1697.

(6) Acta Eruditor. Lipsiens. *mensium jun[ii] julii*, 1697.

(7) *De* 27 *pages in*-12.

dans l'ouvrage de don Nitonio. Ils font semblant de ir pas attaquer le cardinal de , qui a soutenu les frais de ion de cet ouvrage ; mais il e de s'apercevoir qu'ils l'atta- ıdirectement. Ils supposènt nséniste a corrompu en cet là le texte d'Antonio. Voici de l'affaire. Cet auteur reconr catholique cette proposition lence, évêque de Troyes, que de Jésus-Christ a été versé ıs les croyans, mais non pas ux qui n'ont jamais cru, qui nt et qui ne croiront jamais : *ınguis Christi effusus sit pro : credentibus, sed non pro iis quàm crediderunt, nec credunt, turi sunt.* L'auteur de l'imprimé que cette proposition a pu être ée comme catholique, et l'on n'a eu aucune raison de uspecte la foi de don Nicolas , ou celle de M. le cardinal e. Notez que cette éminence : déclarée contre les casuistes (8), et qu'on croit que c'est des mauvais offices que les jéchent de lui rendre.

emment ce ne seront pas les laintes que l'on portera aux ıx contre ces deux tomes de othéque d'Espagne. Je ne les encore vus, et je doute qu'il t aucun exemplaire dans les s-Unies (9); mais je sais poure l'auteur s'est déclaré avec ère force contre le prétendu ıd, et contre Higuera, qui le our, et qu'il a fait main basse ert de Séville, sur les Chrole Dexter, sur Maxime, sur etc. Un jésuite espagnol (10) rque dans un ouvrage qu'il a n faveur de ses confrères d'Anompilateurs des *Acta Sancto-* st là que j'ai vu quelques pas: don Nicolas Antonio sur ce ais comme le marquis d'Agroınd d'Espagne à double titre, combattre ces historiens fabuleux, sans s'exposer au chagrin d'être déféré à l'inquisition comme un écrivain traître à sa patrie (11), je ne puis comprendre que les moines de ce pays-là soient capables de laisser en repos la mémoire de notre Nicolas Antonio.

yez sur cela plusieurs extraits de ses s le Mémorial *d'un janséniste, que je 'article de* Bellarmin, *remarque* (B).
ris ceci le 8 de février 1699.
ntonius Xaramilius, *in* Apologiâ pro *pag.* 160, 161. *Cet ouvrage, traduit l en latin par le jésuite* Pierre Cant, *imé à Anvers, l'an* 1698.

(11) *Voyez l'article* Vespasien, *remarque* D.

APAFI (Michel), prince de Transilvanie, fut promu à cette principauté l'an 1661, sans qu'il y songeât. Ali Bassa, qui avait contraint Kimin-Janos d'abandonner la Transilvanie, craignait de ne pouvoir pas l'empêcher d'y revenir, et d'y rendre son parti supérieur par le moyen des troupes impériales. Il résolut donc de lui opposer un prince élu par les états du pays, sous la protection de la Porte. Pour cet effet, il demanda aux députés des villes de Transilvanie, s'il n'y avait pas dans les lieux qui s'étaient soumis à ses armes quelque grand seigneur transilvain qui fût digne de la principauté (*a*). Ils lui indiquèrent Michel Apafi, qui se tenait dans son château d'Ebestfalve, et qui se sentait encore des longues incommodités qu'il avait souffertes parmi les Tartares, dont enfin il se voyait délivré, moyennant une très-grosse rançon. Ali l'envoya chercher, sans lui faire dire son dessein. Apafi crut qu'on l'allait faire mourir (A), et n'osa néanmoins refuser de suivre l'escorte qu'on lui avait envoyée. Sa femme, prête d'accoucher, se trouva dans de mortelles alarmes, le comptant déjà pour perdu. Il apprit, avant que d'être sorti de ses terres, qu'elle était heureu-

(*a*) Joannes Betlenius, Rerum Transilvaniæ *lib. III, pag.* 246.

sement accouchée d'un garçon : il ne savait s'il devait se réjouir ou s'affliger de cette nouvelle ; mais les Turcs qui le menaient, et qui sans doute connaissaient bien mieux que lui les intentions d'Ali Bassa, lui dirent que cela lui présageait une heureuse principauté. Ali le reçut honorablement, et, peu de jours après, il le fit élire prince de Transilvanie. Il fit en sorte qu'il parut que l'élection s'était faite légitimement: il fit venir dans son armée le plus qu'il put de gentilshommes de Transilvanie, et leur témoigna qu'il souhaitait que, conjointement avec les députés des villes, ils choisissent quelqu'un d'eux pour être leur prince, et leur promit de conférer au nom du sultan les marques de la principauté à celui qu'ils éliraient (*b*). Voilà comment Michel Apafi devint prince de Transilvanie, sans avoir brigué, et sans s'y être attendu (B). Il était de grande naissance (C), à la vérité; mais d'un naturel tranquille, et que la longue prison de Crimée avait fort humilié. Kimin-Janos, qui attendait des merveilles de sa jonction avec les impériaux commandés par le comte Montecuculi, se vit bien trompé ; car dès qu'on eut su l'état des forces ottomanes, Montecuculi trouva beaucoup plus à propos de s'en retourner en Hongrie, que de hasarder un combat. Cette retraite donna lieu aux Turcs de faire mille ravages; et ils gagnèrent en Transilvanie un combat, où Kimin Janos fut tué au mois de janvier 1662 (D). Son fils voulut entreprendre de se ma nir; mais ses efforts furent succès. Apafi fut obligé de dre ses forces à celles des Ti pour le recouvrement des p que l'empereur avait occ dans la Transilvanie. La ga son impériale de Clausemb se défendit très-long-temp sorte que les Turcs et M Apafi levèrent ce siége avec h (*c*). On négocia vainement l'évacuation de ces places, fallut venir à la guerre ou (*d*). Elle fut heureuse aux T l'an 1663; mais l'année sui te ils perdirent la fameuse taille de Saint-Gothard, quoi le grand visir conse une trêve de vingt ans. traita, en 1664, avec les g sons impériales de Clauseml et de Zatmar, qui lui livr ces deux villes (*e*). Il vécu la protection de la Porte, une grande indépendance cour de Vienne, penda trêve des deux empires. Il risa d'abord les méconte Hongrie, sans rompre avec pereur; mais enfin, il ent une guerre ouverte pour et en exposa les raisons da manifeste latin, qu'il adr tous les princes chrétien Les Turcs rompirent avec pereur l'an 1683, et ent dans la Hongrie avec une si formidable, qu'elle p jusqu'à Vienne avec la de facilité. Ces heureux comm

(*b*) *Ex eodem* Betlenio, *pag*. 248 *et* 249.

(*c*) *Le gouverneur s'appelait* Davi ni. *C'était un Vénitien, bon ingéni* noli, Hist. Veneta, *tom. II*, *pag*. 6

(*d*) *Ex* Betlenio *in* Historiâ Rer silvaniæ.

(*e*) Bunonis Not. in Phil. Cluve duct. geog., *pag*. 281.

ens furent suivis d'un revers pouvantable. Le grand visir eva le siége de Vienne; et de- uis ce temps-là, ce ne furent lus que pertes sur pertes, que malheurs sur malheurs dans le arti ottoman. La Transilvanie omba sous la discrétion des roupes impériales, et y est en- core; et bien loin qu'Apafi ait ravaillé à la liberté de la Hon- grie, qu'au contraire, il a été ause que ce royaume a perdu ombre de liberté qui lui restait F); car il n'est plus électif pré- entement : il a été regardé omme un pays de conquête; et ur ce pied-là, il est érigé en oyaume héréditaire. Apafi mou- ut à Weissembourg, vers la fin l'avril *1 1690 (G). Les Turcs tâ- hèrent de mettre le comte Té- céli à sa place; mais il n'eut pas bonheur de profiter de l'irrup- ion qu'il avait faite dans le pays f). La présence du prince Louis e Bade le fondit, pour ainsi ire, comme le soleil fond la eige; et depuis ce temps-là, usqu'au temps où j'écris ceci g), il n'a guère troublé le nou- eau prince titulaire de Tran- silvanie. C'est le fils de Michel Apafi *2.

*1 Joly dit que ce fut le 15 avril.

(f) *Pendant la campagne de* 1690.

(g) *Au mois de février* 1699.

*2 Joly ajoute que ce fils s'appela Mi- el II. Né en 1676, il avait succédé à son re en 1690, fut dépouillé en 1699 de sa incipauté par le Traité de Carlovitz, qui céda à l'empereur; il obtint de la cour de ienne la modique pension de mille florins, t mourut le 1er. février 1713.

(A) *Apafi, mandé par Ali Bassa, crut qu'on l'allait faire mourir.*] J'a- joute plus de foi à cela qu'à ceux qui disent que c'était un homme ambi- tieux. J'ai cité un auteur qui était bien informé : il vivait en ce temps-là, et il avait des charges en Transilvanie, qui lui donnaient toutes sortes de moyens de savoir le fond des choses (1). Or, il raconte d'une manière qui paraît fort ingénue qu'Apafi devint prince de Transilvanie sans y avoir rien contribué; et il affirme que ce n'était point un homme ambitieux. Cependant, c'est une faute fort excusable d'avoir dit qu'*Apafi.... avait assurément des qualités qui le rendaient digne d'une principauté; qu'avec cela, il avait une* AMBITION *proportionnée à son* GRAND *cœur* (2); car pour l'ordinaire, ceux qui montent à ces principautés électives, au milieu des troubles excités par les concurrens, ont l'âme très-ambitieuse. Un auteur français, qui a publié une histoire des troubles de Hongrie, ne représente point Michel Apafi comme un prince qui cherchât à s'agrandir; car, lorsqu'il parle de la résolution qui fut prise par les protestans hongrois de se liguer avec ceux de Transilvanie, pour maintenir, l'épée à la main, la liberté de conscience, il ajoute ces paroles : *La princesse, femme d'un esprit turbulent, et extrêmement attachée aux erreurs de Calvin, sollicitait puissamment cette union, tandis que son mari, plus paisible, ne s'occupait qu'à la chasse et à la conversation des savans* (3).

(B) *Il devint prince de Transilvanie, sans avoir brigué et sans s'y être attendu.*] C'est de quoi j'ai déjà parlé dans la remarque précédente. Il ne me reste qu'à marquer quelques auteurs qui ne paraissent pas avoir été bien informés de la manière dont il fut élu. *Au commencement de l'année* 1663, dit l'un d'eux (4), *Kimin Janos fut défait et perdit la vie.... Les Turcs, ne trouvant plus rien qui leur résistât, se rendirent maîtres de toute la Transilvanie, à la réserve des places dont les impériaux avaient pris*

(1) *Voici les titres qu'il prend à la tête de son* Histoire de Transilvanie, *imprimée à Amsterdam, en* 1664, *in*-12 : Joannes Betlenius, Comes Comitatûs Albensis, regni Transilvaniæ Consiliarius, Cancellarius, ac sedis Siculicalis Udvarhely Capitaneus supremus, etc.

(2) Ricaut, Histoire de Mahomet IV, *pag.* 292.

(3) Histoire des troubles de Hongrie, *liv. II, à l'an* 1668, *pag.* 75 *de l'édition d'Amsterdam en* 1686.

(4) *Idem, liv. I, pag.* 41.

possession. Michel Abaffi, qui avait été élu à la place de Kimin Janos, demanda la paix aux Turcs; et, pour cet effet, Hali-Bassa entra en négociation avec le baron de Grez. Ce discours signifie nettement : 1°. qu'Apafi fut en guerre avec les Turcs dès qu'il se vit sur le trône de Transilvanie; 2°. qu'il ne fut élu qu'après la mort de Kimin Janos, et, par conséquent, qu'il ne fut élu qu'en 1663. Tout cela est faux. Il fut élu pendant la vie de Kimin Janos, l'an 1661, et par la recommandation d'Ali Bassa. D'ailleurs Kimin Janos fut tué au mois de janvier 1662. L'auteur de la Vie du comte de Tékéli (5) rapporte, sur un *on dit*, que *Michel Apafi* fut élevé par les Turcs à la *principauté de Transilvanie*, parce *qu'il leur promettait un tribut plus considérable*. Renvoyons cette promesse au même lieu que ces *autres compétiteurs qu'il eut*, *et qui s'adressèrent au grand-seigneur*, à ce que dit le mal informé M. Moréri.

(C) *Il était de grande naissance.*] Écoutons l'auteur que j'ai déjà cité plus d'une fois. *Hic* (Michel Apafi) *erat*, dit-il (6), *ex antiquissimâ magnatum familiâ ortus, pius, sed tam naturâ, quàm propter diuturnas carceris crimensis molestias, plùs justo demissus ac lenis, ut adepto etiam principatu nimiæ à plerisque lenitatis insimularetur.* Ces paroles : *Ex antiquissimâ magnatum familiâ*, réfutent pleinement M. Moréri, qui a dit que Michel Abaffi *était fils d'un magistrat de la ville d'Harmenstad, capitale de la Transilvanie* *. C'est sans doute sur la foi de ce Dictionnaire que l'auteur du Mercure Historique assure le même fait (7).

(D) *Kimin Janos fut tué au mois de janvier* 1662.] J'ai déjà réfuté celui qui a dit que ce fut au commencement de l'année 1663. Voici une autre réfutation à faire. M. Ricaut débite que Kimin Janos, ayant été battu près de Clausembourg, *résolut*, quelque temps après, *de tenter* [...] *conde fois la fortune*; qu'il don[...] *taille aux Turcs, à quelque* [...] *de Presbourg*; que le succès f[...] long-temps incertain; mais q[...] lut céder au nombre, et qu[...] Janos ayant pris la fuite, *f*[...] *versé de cheval par ses propre*[...] *qui le foulèrent aux pieds.* Ce[...] rien remarque que les Turcs [...] ou firent prisonniers cinquant[...] chrétiens, à la bataille de Cl[...] bourg, et qu'un peu aupara[...] évitèrent le combat, parce [...] troupes de l'empereur et celle[...] min Janos étaient supérieur[...] leurs (8). Je ne trouve rien [...] dans mon auteur transilvain. I[...] prend, au contraire, que M[...] culi et Kimin Janos, s'étant [...] jusqu'au delà de Clausembou[...] rent informés que l'armée d'A[...] était quatre fois plus forte que [...] si bien que Montécuculi décla[...] min Janos que, vu le mauv[...] où était l'infanterie, à cause [...] sette de vivres qu'elle avait so[...] il ne voulait point risquer les [...] de Sa Majesté Impériale (9). [...] Janos, au désespoir, et retena[...] ne ses larmes sur cette décl[...] (10), fut contraint de retou[...] Hongrie avec Montécuculi. Il [...] na point d'autre combat que [...] il fut tué : il le donna, non [...] Hongrie, proche de Presbour[...] dans la Transilvanie, proch[...] village nommé *Hetur*, le 23 [...] vier 1662 (11). L'historien re[...] que la faim et les maladies fi[...] rir environ cinq mille soldats [...] mée de Montécuculi (12). Ce[...] constance, jointe à ce qui a [...] ci-dessus, ne rend pas trop [...] foi ce que dit M. Ricaut, que [...] ces de l'empereur *et celles d*[...] *Kemini, jointes ensemble, f*[...] *une armée si belle et si nombr*[...] *l'on eût dit qu'elle allait no*[...] *ment défendre les frontières de*[...] *tienté, mais disputer aux C*[...] *l'empire de tout le monde* (1[...]

(5) *Pag.* 18 *de l'édition de l'an* 1694.

(6) Betlenius, Rer. Transilvaniæ, *pag.* 247.

* Joly rapporte un passage d'un écrivain du pays d'Apafi où son père est qualifié : *Consiliarius status intimus Gabrielis principis Transilvaniæ*. Paul Wallaszcy, auteur du *Conspectus reipublicæ litterariæ in Hungariâ*, 1785, *in*-8°. seconde édition, Bude, 1808, in-8°., ne parle pas de la généalogie d'Apafi.

(7) *Mois de mars* 1690, *pag.* 490.

(8) Ricaut, Histoire de Mahomet [...] 292, 293, *à l'an* 1661.

(9) Betlenius, *pag.* 251.

(10) *Idem*, *pag.* 252.

(11) *Idem*, *pag.* 284, 285.

(12) *Idem*, *pag.* 254.

(13) Ricaut, Histoire de Mahome[...] 291.

ıisque l'armée ottomane
is plus forte? Mais quel
aprendre cette victoire
s de Clausembourg, qui
ıte mille hommes aux
el moyen, dis-je, de la
lorsqu'on n'en voit pas
l'historien de Transil-
ırcs ont-ils à Constan-
zetiers qui, à l'envi des
ımposent des victoires

sa ses raisons dans un
n, qu'il adressa à tous
étiens.] J'en ai un exem-
é l'an 1682, sur la copie
ie. Mais comme il n'y a
ı manifeste de Michel
mon édition ne marque
ɔmps fut faite celle de
je n'oserais assurer que
ara la guerre en 1682;
s la vie du comte Tékéli
81, *Abaffi* le vint join-
ırmée de Transilvains,
it avec lui le siége de
ıteur de l'Histoire des
ıngrie parle de ce siége
année (15), et nous ap-
hel Apafi se rendit maî-
(16), mais que, n'ayant
citadelle, il se retira, et
ut son bagage dans la
qu'on n'a pu bien péné-
ble cause de cette dis-
ıe les uns l'attribuaient
ligence survenue entre
li, et Téléki qui com-
oupes de Transilvanie à
ı accusait ce dernier de
mauvaise poudre, qui
ffet; que, selon d'autres,
fi n'avait pas voulu lui-
ıdre maître, sur l'avis
que le grand-seigneur
il lui remît cette place
ıs; qu'il est certain,
soit, *que le bassa, qui*
s Turcs à ce siége, en-
ntinople de grands mé-
ce prince, ce qui l'obli-
gea de retourner en son pays, de peur qu'il n'y arrivât quelque changement pendant son absence. Voilà comment cet historien rapporte les discours des raisonneurs. Le Mercure historique et politique les a copiés fidèlement (19).

(F) *Il a été cause que le royaume de Hongrie a perdu l'ombre de liberté qui lui restait.*] On aurait tort sur cela de l'accuser d'imprudence; car jamais on n'a eu plus de raisons de se promettre un bon succès. Les seules forces des mécontens avaient jusque-là tenu en échec les troupes impériales. Que ne pouvait-on donc pas attendre raisonnablement des préparatifs extraordinaires du grand-seigneur, qui avait promis monts et merveilles à Tékéli? Par une de ces fatales conjonctures, que la providence de Dieu se plaît à produire de temps en temps pour confondre les espérances humaines les mieux fondées, il est arrivé qu'Apafi, non-seulement n'a rien fait en faveur de la Hongrie; mais aussi, qu'il a jeté son propre pays dans la servitude. *Sic erat in fatis.* Il est arrivé qu'au lieu d'affaiblir la maison d'Autriche, on l'a tirée de sa décadence; on l'a remise en état de rentrer dans la supériorité; on lui a redonné toute la couronne de Hongrie; on a fait des états du Turc une source inépuisable de bonnes nouvelles pour la ligue qui s'est formée contre la France durant le cours de la guerre. Faut-il dire pour cela qu'Apafi a été un étourdi et un téméraire (20)? Nullement, à moins qu'on ne veuille qualifier de la sorte tous ceux qui ne savent pas prévoir les événemens les plus contraires aux apparences. Les plus excellens politiques n'auraient-ils pas garanti que la France pousserait à la roue de son côté, pendant que les Turcs agiraient de l'autre? Qui aurait jamais pu se persuader qu'elle se tiendrait six ans de suite dans l'inaction, autant qu'elle a fait, au milieu des occasions les plus favorables de s'agrandir que jamais nation ait eues? Apafi, Tékéli, et leurs adhéreus, sont fort excusables de n'avoir pu deviner qu'on aimerait mieux faire la guerre à l'édit de Nantes qu'à la maison d'Autriche.

ion d'Amsterdam, en 1686,
t des pages l'an 1680. Cette
ceux qui n'y regardent pas

pag. 30.

(19) *Mois de mai 1690, pag. 492; mais il met le siége de Zathmar en 1680.*

(20) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* Kotterus.

Ce que j'ai dit des bonnes nouvelles qui nous viennent de Turquie (21) n'est ignoré de personne. Nos gazetiers et nos autres nouvellistes ne nous disent presque jamais de ce pays-là rien qui ne soit propre à réjouir. Le murmure des peuples, leur misère, leurs vœux pour la paix, la discorde dans le divan, un premier visir étranglé, des factions formidables, des pestes et des incendies à Constantinople, des soulèvemens en Égypte, en Arabie, en Syrie, et cent autres choses de cette nature qui viennent par les courriers d'Allemagne, tantôt celles-ci, tantôt celles-là, ne sont-ce pas de bonnes nouvelles? Combien de victoires effectives, combien de villes prises, combien de partis défaits, combien de courses heureusement exécutées dans le pays ennemi, n'a-t-on pas eu raison de publier pendant les étés, et quelles espérances de paix n'a-t-on pas données pendant les hivers? Il n'est pas jusqu'à la levée du siége de Belgrade en 1693, qu'on n'ait débitée comme un bon événement, puisqu'à tout prendre, les troupes impériales avaient exécuté leurs principales intentions, qui étaient d'empêcher les Ottomans de faire irruption en Transilvanie. Quelqu'un disait peu après la réduction de l'Irlande, qu'on eût bien fait d'y entretenir long-temps la guerre, afin d'avoir un fonds assuré de nouvelles avantageuses, et dans l'Orient et dans l'Occident.

(G) *Apafi mourut à Weissembourg, vers la fin d'avril* 1690.] Les nouvellistes ont été appointés contraires sur les circonstances de sa mort. Les uns ont publié qu'il mourut subitement dans l'assemblée des états de Transilvanie (22), les autres qu'il mourut après avoir été long-temps malade (23). Tous conviennent qu'il mourut à Weissembourg (24).

(21) *J'écrivais ceci en* 1694 : *je n'y change rien dans la seconde édition.*

(22) Gazette de Paris, *du* 20 *mai* 1690.

(23) Mercure historique, *mois de mai* 1690, *pag.* 490. Vie du comte Tékéli, *pag.* 263.

(24) *La* Vie du comte Tékéli *dit à* Albe-Jule. *C'est la même ville que* Weissembourg.

APELLES, l'un des plus illustres peintres de l'antiquité, était natif de l'île de Co (A), et florissait au temps d'Alexandre (B). Il fut si estimé de ce prince, qu'il fut le seul qui obtint la permission de le peindre (*a*). Il en obtint une autre marque d'une singulière considération; car Alexandre lui ayant donné à peindre l'une de ses concubines, et l'en voyant amoureux, la lui céda (C). Il y a lieu de douter qu'Apelles ait abusé autant qu'on le dit de la bonté de ce grand monarque (D) : il était apparemment trop bon courtisan pour ignorer qu'un discours aussi peu respectueux que celui qu'on lui attribue était fort capable de déplaire. La réponse qu'il fit touchant Laïs ne fait point d'honneur à ses mœurs (E). On a fort parlé de son tableau de la Calomnie; mais presque personne ne s'est aperçu des erreurs qui se rencontrent dans la narration du fait qui fut cause de ce tableau (F). Le Traité où Lucien parle de cela, est une excellente pièce (*b*). Le chef-d'œuvre d'Apelles était le portrait de Vénus sortant de la mer (G). Quelques-uns disent que la maîtresse qu'Alexandre lui avait cédée lui servit d'original quand il voulut faire ce portrait : d'autres disent que la courtisane Phryné servit à cela. On parle d'un autre portrait de Vénus, qu'il avait commencé, qui aurait surpassé le premier, si la mort ne l'eût empêché de le finir (H). M. Moréri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre (I), et n'a pas bien rapporté ce qui

(*a*) *Voyez les remarques de l'article* LISIPPE. (Bayle n'a pas donné cet article)

(*b*) *Il a pour titre*, Περὶ τοῦ μὴ ῥᾳδίως πιστεύειν διαβολῇ : de non temerè credendo calumniæ.

a peinture d'un che-
n'y avait point d'af-
importante qui pût
pelles d'être un jour
ner son pinceau, d'où
fameux proverbe (L).
que ce grand peintre
posés sur la peinture
perdus (*c*). On ne sait
quand il mourut. Une
incipales perfections
ndre ses ouvrages ex-
t ressemblans, de sorte
ysionomistes ne devi-
moins sur ses por-
e s'ils avaient vu les
(M). On peut rappor-
ce qu'il fit à la cour
d).

*ibus etiam editis quæ doctri-
ntinent*. Plin., *lib*. *XXXV*,

remarque (B).

t natif de l'île de Co.] Je
que deux auteurs qui le
ore faut-il supposer que
'avait point écrit ce que
es éditions lui font dire;
ieu de ces paroles, *Apel-
olympiade* 112 *provectus,
s propè quàm cæteri om-
it*, il employa celles-ci :
s olympiade 112 *picturæ
ropè quàm cæteri omnes*
Turnèbe avait conjecturé
ire *Apelles Cous*, et non
eò usquè. Sa conjecture a
e par le manuscrit du Va-
par ceux de la bibliothé-
et de la Bibliothéque de
(3). L'autre témoin est
le ainsi :

*ificis labor est et gloria Coi,
madidas quæ premit imbre*
4).

is dans la remarque (I)
assage de ce poëte, où les

ib XXXV, *cap*. X.
rlo Dati *dans ses* Apostilles *sur*
, *pag*. 104.
P. Hardouin sur Pline, *tom*. *V*,
: Ponto, *lib IV*, *eleg*. *I*, *vs*. 29.

uns lisent *Cois* et les autres *Cous*. Le grand nombre d'auteurs qui donnent une autre patrie à Apelles obligea le Mazzoni à soutenir la cause d'Ovide; mais au lieu de *Co*, il avance que ce poëte a dit *Chio* (5). Trois auteurs de poids font Apelles natif d'Éphèse (6). Suidas le fait natif de Colophon, et ajoute que la ville d'Éphèse l'adopta.

(B) *Il florissait au temps d'Alexandre*.] On ne peut nier qu'il ne fût déjà au faîte de sa réputation lorsque ce prince commença la conquête de l'Asie, c'est-à-dire, dans la 111ᵉ. olympiade. L'aventure d'Apelles à la cour d'Égypte fait voir qu'il survécut à Alexandre. C'est donc une faute que de dire avec Majoragius, qu'il était élève de Zeuxis : la distance de plus de 120 ans, qui est entre la 84ᵉ. olympiade, où Zeuxis était dans sa fleur (7), et le règne du premier Ptolomée, ne permet pas cela. C'est Carlo Dati qui relève cette faute de Majoragius : *Non so*, dit-il (8), *con qual fondamento Marcantonio Majoraggio nel Commento sopra l'Orat. di Cicer. a* 11. *dicesse che Apelle fosse scolare di Zeusi, quando tra l'uno e l'altro corse l'età d'un uomo*. Voici ce que c'est que l'aventure de la cour d'Égypte. Apelles n'avait pas eu le bonheur de se faire aimer de Ptolomée à la cour d'Alexandre. La tempête l'obligea à relâcher à Alexandrie pendant le règne de Ptolomée. Un fourbe, pour lui jouer un mauvais tour, lui alla dire que le roi l'invitait à son dîner. Apelles se présenta; et voyant le roi fort en colère, il allégua pour son excuse, qu'il ne venait que par son ordre. On voulut qu'il montrât celui qui l'avait invité : cela n'était point possible; car le fourbe n'était point alors dans la chambre. Apelles se mit à le crayonner sur la muraille avec un charbon : Ptolomée le reconnut dès les premiers traits : *Non fuerat ei gratia in comitatu Alexandri cum Ptolemæo, quo*

(5) Difesa di Dante, *lib*. *III*, *cap*. *XVI*, *appres*. Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, *pag*. 103.
(6) Strabo, *lib*. *XIV*; Lucianus, de Calumn.; Ælian. Histor. Anim., *lib*. *IV*, *cap*. *L*. *Voyez aussi* Tzetzès, *chil*. *VIII*, *hist*. *CXCVII*, *vs*. 193.
(7) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Zeuxis.
(8) Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, *pag*. 105.

regnante Alexandriam vi tempestatis expulsus, subornato fraude æmulorum plano regio invitatus, ad regis cœnam venit, indignantique Ptolemæo et vocatores suos ostendenti ut diceret à quo eorum invitatus esset, arrepto carbone extincto è foculo imaginem in pariete delineavit, agnoscente vultum plani rege ex inchoato protinùs (9).

(C) *Alexandre.... le voyant amoureux de l'une de ses concubines..... la lui céda.*] Pline raconte la chose de cette manière. *Alexander ei honorem clarissimo præbuit exemplo, namque cùm dilectam sibi è pallacis suis præcipuè, nomine Campaspen, nudam pingi ob admirationem formæ ab Apelle jussisset, eumque tum pari captum amore sensisset, dono eam dedit. Magnus animo, major imperio sui: nec minor hoc facto, quàm victoriâ aliquâ; quippè se vicit, nec torum tantum suum, sed etiam affectum donavit artifici: ne dilectæ quidem respectu motus, ut quæ modo regis fuisset, nunc pictoris esset. Sunt qui Venerem Anadyomenen illo pictam exemplari putant* (10). Élien parle de la même histoire; mais il donne le nom de Pancaste à cette maîtresse d'Alexandre (11). L'article de ce prince contiendra une remarque sur ce sujet (12): nous ferons voir qu'un homme qui donnait à peindre toute nue la plus belle de ses concubines ne mérite pas les éloges de continent et de chaste qui lui ont été donnés.

(D) *Il y a lieu de douter qu'il ait abusé autant qu'on le dit de la bonté d'Alexandre.*] Pline a beau dire qu'Apelles s'était rendu agréable à ce prince, par sa politesse et par sa douceur, il aura de la peine à persuader à ceux qui connaissent Alexandre, qu'un peintre lui ait dit impunément: *Taisez-vous, les garçons qui broient mes couleurs se moquent de vous. Fuit et comitas illi propter quam gratior Alexandro Magno erat frequenter in officinam ventitanti.... Sed et in officinâ imperitè multa disserenti silentium comiter suadebat, rideri eum dicens à pueris qui colores tererent. Tantùm erat auctoritati juris in regem alioqui iracundum* (13). Il n'est point croyable qu'Apelles ait pu espérer qu'une expression aussi forte que celle-là, de quelque manière qu'on s'en servît, serait prise en bonne part; et l'on a de la peine à croire qu'Alexandre, qui avait été si bien instruit et dont le génie était si beau, ait parlé assez impertinemment de la peinture, pour mériter la moquerie du plus petit apprenti. C'est le sentiment du docte Freinshemius: *Non crediderim in officinâ imperitè multa disserentem ab Apelle mordaci dicterio repressum fuisse. Nam id neque majestati tanti regis, neque modestiæ pictoris, hominis non stupidi nec indocti convenisset; et Alexander liberalibus studiis ab extremâ ætate imbutus, etiam de artibus quas non calleret haud ineptè judicare didicerat* (14). Pour ce qui est de Mégabyze, prêtre de Diane (15), il ne serait pas si étonnant qu'Apelles lui eût donné cet avis. C'est lui, si nous en croyons Plutarque, qui fut censuré de cette manière par Apelles: *Ne voyez-vous pas*, lui dit-il, *que ces garçons qui broient l'ocre, et qui, pendant que vous ne disiez mot, ne jetaient sur vous que des regards de respect, à cause de l'or et de la pourpre de vos habits, ne vous ont pas plus tôt ouï raisonner d'une chose que vous n'entendez pas, qu'ils se sont moqués de vous* (16)? Un autre auteur dit que ce fut Zeuxis qui parla ainsi à Mégabyze (17.) On pourrait me persuader plus facilement la liberté dont on dit qu'Apelles usa envers Alexandre dans une autre rencontre. Alexandre ayant examiné son portrait, qu'Apelles venait de faire, ne le loua point selon son mérite. Peu après, on fit venir un cheval, qui hennit à la vue du cheval du même portrait, comme s'il eût vu un vrai cheval. *Sire,*

(9) Plinius, *lib.* XXXV, *cap.* X.

(10) *Idem, ibid.*

(11) Æliani Var. Hist., *lib. XII*, *cap.* XXXIV.

(12) *Voyez les remarques* (H) *et* (I) *de l'article* MACÉDOINE.

(13) Plinius, *lib.* XXXV, *cap.* X.

(14) Freinshem. Supplem., in Curtium, *lib. II*, *cap. VI*.

(15) *Plusieurs savans croient que Mégabyze était un nom affecté au prêtre de Diane. D'autres entendent ici par Mégabyze, un grand seigneur de Perse.*

(16) Plutarchus *de* Discrim. Adulat. et Amici, *pag.* 58; *et* de Tranquill. Animi, *pag.* 471, 472.

(17) Æliani Var. Hist., *lib. II*, *cap. II*. Freinshemius, *dans le chap. VI du IIe. liv. de ses* Supplémens à Quinte-Curce, *le cite comme ayant attribué cela à Apelles.*

dit alors Apelles à Alexandre, *on dirait que ce cheval se connaît mieux en peinture que ne fait votre majesté* (18). Mais, pour dire franchement ce que j'en pense, je trouve tout cela trop dur, trop grossier et trop brutal, pour l'attribuer à un peintre qu'on me représente d'ailleurs comme un homme doux, civil et poli. Il faut être, ou sur le pied de bouffon dans une cour, ou avoir cette humeur bizarre et capricieuse que l'on voit assez souvent dans les artistes les plus consommés : il faut, dis-je, recourir à l'une ou à l'autre de ces deux suppositions, pour croire ce que l'on conte d'Apelles, non-seulement envers Alexandre, mais aussi envers ce Mégabyze, que l'or et la pourpre faisaient respecter.

Le discours d'Apelles à Alexandre, au sujet du cheval qui avait henni, est plus honnête dans les traductions de quelques savans, qu'il ne l'est dans l'original; mais cette addition d'honnêteté ne leur fait guère d'honneur : c'est une faute, c'est une ignorance. Voyons le grec : Ἀλέξανδρος θεασάμενος τὴν ἐν Ἐφέσῳ εἰκόνα ἑαυτοῦ τὴν ὑπὸ Ἀπελλοῦ γραφεῖσαν οὐκ ἐπῄνεσε κατὰ τὴν ἀξίαν τοῦ γράμματος. Εἰσαχθέντος δὲ τοῦ ἵππου καὶ χρεμετίσαντος πρὸς τὸν ἵππον τὸν ἐν τῇ εἰκόνι ὡς πρὸς ἀληθινὸν καὶ ἐκεῖνον, ὦ βασιλεῦ (εἶπεν ὁ Ἀπελλῆς) ἀλλ' ὅ γε ἵππος ἔοικέ σου γραφικώτερος εἶναι κατὰ πολύ (19). Voici de quelle manière Érasme rapporte ce fait : *Apud Ephesum quùm Alexander conspectam effigiem sui corporis ad vivum magnâ arte expressam admiraretur, atque interim fortè equus inductus picto in eâdem tabulâ equo adhinniret, deceptus imitatione; Apelles : Equus, inquit, ô rex, multò meliùs expressus est quàm tu* (20). Je laisse là les circonstances qu'Érasme rapporte sans les avoir trouvées dans Élien; je m'arrête à la réflexion qu'il fait faire au peintre : *Sire, j'ai beaucoup mieux réussi à peindre votre cheval qu'à peindre votre majesté.* Ce n'est point le sens du grec : un savant critique a montré que γραφικὸς signifie un homme qui entend la peinture; et il a convaincu par-là Cœlius Rhodiginus et Érasme, d'avoir très-mal rapporté cette historiette (21). Je m'étonne que Pline l'ait ignorée, lui qui rapporte quelque chose touchant le hennissement d'un cheval. Voyez ci-dessous la remarque (K).

(E) *La réponse qu'il fit touchant Laïs ne fait point d'honneur à ses mœurs.*] Elle était encore jeune fille, lorsqu'Apelles la voyant revenir de la fontaine et admirant sa beauté, la cajola de telle sorte qu'elle alla où il voulut. Il la mena à un repas, où quelques-uns de ses amis se devaient trouver : ils se moquèrent de lui, de ce qu'au lieu d'amener une courtisane, il amenait une pucelle : *Ne vous en mettez pas en peine*, leur répondit-il; *n'en soyez point surpris : je la dresserai si bien, qu'avant que trois ans se passent, elle saura son métier en perfection.* Χλευασάντων δ' αὐτὸν τῶν ἑταίρων ὅτι ἀνθ' ἑταίρας παρθένον εἰς τὸ συμπόσιον ἀγάγοι, μὴ θαυμάσητε, εἶπεν, ἐγὼ γὰρ αὐτὴν εἰς μέλλουσαν ἀπόλαυσιν μετ' οὐδ' ὅλην τριετίαν καλὴν δείξω (22). *Irrisus autem à familiaribus, quòd meretricis loco virginem adduxisset, « Nolite mirari, inquit, mihi etenim » non toto opus erit triennio ut eam » ad futuræ voluptatis usum pulchrè » doctam institutamque reddere valeam.* » Ne dirait-on pas qu'il s'agissait d'un jeune cheval, qui ne savait pas le manége; mais qui, entre les mains d'un excellent écuyer, apprendrait toutes sortes de voltes et d'exercices? On a horreur, quand on songe à la corruption de ces siècles-là. Les amis d'Apelles témoignaient encore plus de déréglement que lui (23). Laïs devint une des plus renommées courtisanes de son siècle. Les peintres allaient chez elle, pour y prendre le modèle d'une belle gorge (24). Apelles, en tant que peintre, se servit sans doute de ce même original: *Nemini dubium esse potest quin hanc ipsam quoque Laïdem sibi veluti in contubernium adsciverit Apelles, quo vivam emendatissimæ formæ imagi-*

(18) Æliani Var. Hist., *lib. II*, *cap. III*.

(19) *Idem*, *ibid.*

(20) Erasm., in Apophthegm.

(21) Paulus Leopardus, Emendationum *lib. XII*, *cap. IV*.

(22) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 588. D.

(23) Richelet, *dans son* Dictionnaire, *au mot* Pucelage, *rapporte qu*'on dit que le pucelage, en matière de filles, est le ragoût des sots.

(24) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 588. D. E. La

nem ab animali exemplo in tabulas suas transfunderet (25.)

(F) *Personne ne s'est aperçu des erreurs qui se rencontrent dans la narration du fait de son tableau de la Calomnie.*] Voici comment Lucien l'expose. Le peintre Antiphilus, ne pouvant souffrir la faveur dont Apelles jouissait auprès du roi Ptolomée, l'accusa d'être complice de la conspiration de Théodote, gouverneur de Phénicie. Il soutint que l'on avait vu Apelles dînant avec Théodote et lui parlant à l'oreille pendant tout le repas : puis il vint apprendre que, par le conseil d'Apelles, la ville de Tyr s'était révoltée et que celle de Pélusium avait été prise. Cependant il était certain que l'accusé n'avait point été à Tyr et qu'il ne connaissait Théodote que sous la qualité générale de gouverneur de Phénicie. Ptolomée s'emporta de telle sorte que, sans rien examiner, il fut tout prêt de faire mourir Apelles. Il ne considéra, ni la condition de l'accusateur, ni celle de l'accusé. Celui-là, par jalousie de métier, pouvait entreprendre la ruine d'un innocent, celui-ci était un trop petit particulier pour être capable d'un tel complot, quand même la reconnaissance de tant de bienfaits, dont Ptolomée l'avait comblé, n'aurait pas étouffé en lui les mauvaises intentions. Le prince ne faisait nulle attention à cela : il ne demandait pas si Apelles avait fait un voyage à Tyr; il ne faisait que pester, et que jurer : et, si l'un des conjurés n'eût montré la calomnie d'Antiphilus, le dernier supplice de l'accusé était infaillible. Mais aussi, quand Ptolomée eut connu le crime de l'accusateur, il le condamna à être l'esclave d'Apelles, et donna cent talens à celui-ci. Voilà l'occasion qui porta Apelles à faire l'excellent tableau de la Calomnie, dont Lucien fait la description. C'est dommage qu'il l'ait faite sans s'apercevoir de son monstrueux anachronisme; car la conspiration de Théodote regarde le règne de Ptolomée Philopator, qui ne commença que cent ans après la mort d'Alexandre (26). Jugez si Apelles pouvait être alors en vie. Il faut établir de deux choses l'une : ou que Lucien parle d'un Apelles différent de celui qui fut si considéré d'Alexandre; ou qu'il a confondu quelque complot tramé sous Ptolomée Philadelphe, avec la trahison de Théodote. N'y ayant point d'auteur qui nous puisse fournir des lumières sur quelque complot où la calomnie ait pu mêler notre peintre, ce serait peine perdue que de rechercher le fondement de l'erreur de Lucien. Voyons seulement s'il a eu en vue un autre Apelles que celui dont je parle dans cet article. Je ne saurais me le figurer; car tout homme qui sait écrire se garde bien, lorsqu'il fait mention d'un peintre qui n'a rien de commun que le nom avec le grand et l'incomparable Apelles, de le nommer simplement Apelles. Il avertit qu'il ne parle pas du grand Apelles. Or, Lucien n'avertit point de cela, et tout ce qu'il dit mène en ligne droite au grand Apelles : c'est donc de lui qu'il prétend parler. Je sais bien qu'un homme docte fait fond sur l'épithète d'Éphésien. Ἀπελλῆς ὁ Ἐφέσιος. *Ad distinctionem illius Apellis qui sub Alexandro et Ptolomæo Lagi vixit maximi nominis et artis, Coi patriâ. Hic autem patriâ Colophonius, verum θέσει, id est adoptione fuit Ephesius, teste Suidâ, Pamphili Amphipolitæ discipulus* (27); mais je sais aussi que d'autres ont donné cette épithète au grand Apelles (28). Je puis même me servir de la raison contenue dans le passage que je cite; car si Lucien a pu donner cette épithète à son Apelles, parce qu'il parlait d'un peintre né à Colophon, et adopté par les habitans d'Éphèse, je puis prétendre qu'il l'a donnée au grand Apelles, né dans l'île de Co, mais sans doute bourgeois d'Éphèse. Un homme de cette importance se serait-il établi dans cette ville, (c'est là qu'Alexandre le vit et le fréquenta) sans y recevoir tous les droits de citoyen ? Autre preuve. M. Tollius accorde que Lucien parle du même Apelles que Suidas; or, Suidas ne parle que du grand Apelles. Je le prouve, 1°. parce qu'il ne parle que d'un Apelles : aurait-il laissé le

(25) Junius, *in Catalogo Artificum*, *in Apelle*, *pag.* 19.

(26) *Voyez* Polybe, *aux IV*e. *et V*e. *liv. Il en parle fort au long.*

(27) Jacobus Tollius, Notis in Lucian., de Calumniâ, *cap. II*, *n.* 1.

(28) Strabon, Élien, Tzetzès.

tre, pour ne parler que de l'inconnu? 2°. parce son Apelles la qualité ımphile d'Amphipolis, ine a donnée au grand Ainsi l'erreur de Lucien et je suis surpris que, ni Adriani (30), ni Carlo 'rançois Junius (32), ni célèbres auteurs, qui e Traité de Lucien, ne perçue, et qu'ils aient narration comme une tive du grand Apelles. très-bien connu que le m accusait Apelles se règne de Ptolomée Phi- il n'a point connu que trompé; il a mieux ai- que Lucien avait en vue es, contemporain d'An- sciple de Pamphilus. Je e en quel temps vivait ni Ctésidémus, dont il ; mais il est clair, selon Pamphilus florissait au ippe, père d'Alexandre-.

ef-d'œuvre était le por- s sortant de la mer.] Au- ıcra dans le temple de es parties inférieures en , et personne ne fut ca- établir. Le temps acheva reste, et alors Néron fit e Vénus par Dorothée, et celle d'Apelles : *Vene- è mari Divus Augustus delubro patris Cæsaris, mene vocatur, versibus ere dum laudatur victo, : hujus inferiorem par- n qui reficeret non po- Verùm ipsa injuria ces- artificis. Consenuit hæc aliamque pro eâ Nero bstituit suo.* Ce sont les termes de Pline, au chapitre X du XXXV°. livre. Je rapporte, dans la remarque (C), le passage où il dit que la maîtresse d'Alexandre fut l'original d'après lequel cette Vénus fut tirée. L'article de PHRYNÉ * nous apprendra une tradition différente de celle-ci.

(H) *Il eût achevé un plus beau portrait de Vénus, si la mort ne l'eût empêché de le finir.*] Si Calcagnini avait mieux aimé rapporter le témoignage des anciens auteurs, que dire les choses de sa tête, il n'aurait pas assuré qu'Apelles laissa volontairement imparfaite sa Vénus Anadyomène. *La raison de cette conduite*, dit-il, *fut qu'Apelles désespéra que la conclusion fût digne du commencement : Sed ô me multò Apelle incautiorem! ille enim tantâ felicitate Veneris emergentis partes superiores expressit, ut diffisus penicillo reliquas posse absolvere desperaverit, atque ità in admirationem posteritatis tabulam inchoatam reliquerit* (35). Carlo Dati qui accuse cet auteur d'avancer beaucoup de choses, sans dire d'où il les prend, en donne deux autres exemples. Il est certain que les paroles de Pline convainquent de fausseté le Calcagnini : on va le voir : *Apelles inchoaverat aliam Venerem Cois, superaturus etiam suam illam priorem. Invidit* MORS *peractâ parte, nec qui succederet operi ad præscripta lineamenta inventus est* (36). Cicéron, en deux endroits de ses œuvres, dit simplement qu'Apelles laissa cette Vénus imparfaite (37).

(I) *M. Moréri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre.*] Voici comment il s'exprime : *Les plus belles de toutes* les pièces d'Apelles *furent deux portraits de Vénus, dont l'une qui sortait de la mer fut nommée Anadyomène, et l'autre est celle quil fit pour ceux de l'île de Co, dont Ovide parle en ces termes :*

Si nunquàm Venerem Cois pinxisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa lateret aquis.

Il cite Ovide *in Sent*. Il fallait citer le III°. livre *de Arte amandi*, v. 401. Il faut savoir qu'Apelles n'acheva pas le

lib XXXV, cap. X, et initio Dati, Postille sopra la Vita Père Hardouin sur Pline, *tom.* *disent que Plutarque dans la qu'Apelles fut disciple de Pam- st un témoignage fort obscur.* 1032, *semble plutôt dire qu'A- le de Mélanthus.*

: lettre *qui est à la tête du III°.* i.

Postille sopra la Vita d'Apelle. ıgo Artificum, *in* Apelle. *lib. XXXV, cap. X, pag.* 222. *d., pag.* 206.

* [Bayle n'a pas donné cet article.]

(35) Calcagnini, *lib. XIII, pag.* 177, *apud* Carolum Dati, *pag.* 145.

(36) Plinius, *lib. XXXV, cap. X, pag.* 212.

(37) Cicer., Epist. *IX* ad Famil., *lib. I, et* de Offic., *lib III, cap. II.*

second de ces deux portraits : Pline l'assure formellement (38). Quelle apparence qu'Ovide, ayant deux portraits de Vénus à alléguer, l'un fini, l'autre à moitié fait, eût laissé celui-là, pour ne parler que de celui-ci ? Pour en user de la sorte, il faudrait ne savoir pas les plus communes lois du raisonnement. De plus, le second vers est une allusion manifeste à la Vénus *Anadyomène*, c'est-à-dire, *sortant des ondes*. Il s'agit donc du premier portrait. Nous savons que Vénus avait cette attitude dans celui-là, nous ne savons pas celle qu'elle avait dans le second. J'ajoute que si les deux vers d'Ovide étaient sortis de sa plume tout tels qu'on vient de les rapporter, il aurait très-mal raisonné : il faut donc les corriger en cette manière ; et alors ils formeront une preuve raisonnable de ce qui précède :

Si Venerem Cois nusquàm posuisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa jaceret aquis.

Les plus fins critiques aiment mieux *Cous* que *Cois*. Je crois qu'ils ont raison, encore qu'il soit apparent qu'Apelles fit sa Vénus *Anadyomène* pour les habitans de l'île de Co ; car c'est d'eux qu'Auguste l'obtint, et il leur remit en considération de ce portrait la somme de cent talens, sur le tribut qu'ils devaient à son épargne. Ils avaient cette Vénus dans le temple d'Esculape, avec l'Antigonus du même peintre. *Lacter promontorium est Coæ insulæ in cujus suburbio est ædes Æsculapii nobilitata Antigono Apellis... conspiciebatur ibidem quoque ejusdem artificis Venus Anadyomene* (39). Ἡ νῦν ἀνάκειται τῷ θεῷ Καίσαρι ἐν Ῥώμῃ, τοῦ Σεβαστοῦ ἀναθέντος τῷ πατρὶ τὴν ἀρχηγέτιν τοῦ γένους αὐτοῦ. Φασὶ δὲ τοῖς Κῴοις ἀντὶ τῆς γραφῆς ἑκατὸν ταλάντων ἄφεσιν γενέσθαι τοῦ προσταχθέντος φόρου (40). *Quæ nunc dedicata est divo Cæsari, Augusto consecrante patri generis sui patronam. Aiunt Cois pro picturâ fuisse remissa centum talenta de imperati tributi summâ.* Pline pourrait bien avoir ignoré que la Vénus *Anadyomène* eût été faite pour l'île de Co : on ne doit donc pas s'étonner qu'il ne le dise que de la seconde Vénus d'Apelles.

Il me vient un scrupule que je m'en vais proposer : je ne sais si Pline ne multiplie pas les êtres sans nécessité, lorsqu'il nous parle d'une Vénus *Anadyomène*, et d'une autre Vénus commencée pour les habitans de l'île de Co. Le fondement de mon scrupule est que la première Vénus n'était dans l'état de perfection qu'à l'égard du haut du tableau. C'est Pline qui nous l'apprend, et qui ajoute qu'aucun peintre n'osa réparer ce qui s'en était gâté (41). Or, l'autre Vénus n'était finie qu'à l'égard des parties supérieures, et aucun peintre n'eut le courage d'entreprendre ce qui y manquait. C'est encore Pline qui nous l'apprend (42). Je crois qu'il est le seul qui fasse cette remarque touchant deux Vénus d'Apelles défectueuses aux mêmes endroits. Les autres auteurs ne la font que de la Vénus d'Apelles en général ; et lorsqu'ils parlent de cette Vénus, ils la mettent dans l'île de Co (43), et nous avons vu que c'est de cette île qu'Auguste tira la Vénus *Anadyomène* (44). Il pourrait donc bien être que Pline a manqué d'exactitude. Je m'en rapporte à ceux qui voudront prendre la peine d'examiner mon petit doute.

(K) *M. Moréri n'a pas bien rapporté ce qui concerne la peinture d'un cheval.*] Les anciens auteurs ont parlé avec grande estime, dit M. Moréri, *d'un cheval, tiré tellement au naturel par Apelles, que les jumens hennissaient en le voyant*. Je ne pense pas qu'aucun ancien écrivain ait dit cela ; mais voici ce que Pline nous apprend. *Est et equus ejus, sive fuit, pictus in certamine : quod judicium ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus. Namque ambitu æmulos prævalere sentiens, singulorum picturas inductis equis ostendit : Apellis tantùm equo adhinnivêre, idque et posteà semper illius experimentum artis ostentatur* (45). Cela veut dire qu'Apelles, disputant contre quelques autres, à qui

(38) *Voyez la remarque précédente.*

(39) Junius, *in* Catalogo Artificum, *in* Apelle, *pag.* 22.

(40) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 657.

(41) Plinius, *lib. XXXV*, *pag.* 212.

(42) *Ibidem.*

(43) *Vide* Ciceron., de Offic., *lib. III*, *cap. II*; de Naturâ Deorum, *lib. I*, *cap. XXVII*; in Verrem, Orat. *IV*, *cap. LX.*

(44) *Ex* Strabonis, *lib. XIV*, *pag.* 657.

(45) Plinius, *lib. XXXV*, *pag.* 213.

lrait mieux un cheval, et se dé- de l'intégrité des juges, aima ıx commettre sa cause à la déci- des bêtes : on fit entrer des che- , ils ne hennirent qu'à la vue de rage d'Apelles. Quelques-uns croient que le conte d'Élien (47) qu'une corruption de celui-ci; -à-dire, qu'ils croient que ce qui ıssa entre Apelles et les juges du , lorsque ce peintre préféra le ju- ınt d'un cheval au leur, a donné de conter qu'il avait dit à Alexan- *Votre cheval s'entend mieux que en peinture.* D'autres croient que ınt deux aventures toutes diffé- s (48). Pour moi, j'ai déjà fait aître mon petit avis, qui est faut regarder comme une fable toriette rapportée par Élien. Le ce de Pline, dans une occasion si . de parler, me confirme dans sentiment. Pline se serait-il tu bant le cheval qui hennit dans la ique d'Apelles en présence d'A- ıdre, et touchant la conséquence pelles en inféra ? Pline, dis-je, rait-il tu sur de tels faits, lors- rapportait l'autre aventure, où les avait appelé du jugement des ıres au jugement des chevaux ?) Dati a observé que, dans aucun s deux cas, Apelles n'avait parlé abile peintre, puisqu'il avait sup- que plus on était connaisseur, plus renait la figure pour l'objet même. il fallait prendre garde que cette ure ne peut point tomber sur l'é- ment que Pline rapporte; car les ne préférait le jugement des aux à celui des hommes, que e qu'il voyait que la brigue de ses ıx avait corrompu les juges (49). emarque de Carlo Dati est très- e, quant au fond : il est plus fa- de tromper ceux qui ne se con- ent pas en tableaux, que ceux l'y connaissent. Il cite Jean-Paul azzo (50) : on peut citer désor- M. Perrault qui a très-bien ré- les conséquences que l'on tire à ntage des anciens peintres, de ce qu'ils trompaient les hommes et les bêtes (51).

(L) *Il ne passait aucun jour sans manier le pinceau, d'où naquit un fameux proverbe.*] C'est Pline qui nous l'apprend : *Apelli fuit alioquì perpetua consuetudo nunquàm tam occupatam diem agendi, ut non lineam ducendo exerceret artem, quod ab eo in proverbium venit* (52). Carlo Dati remarque sur cela que Saumaise, pour confirmer ce proverbe, a cité comme un vers d'Horace ces paroles : *Nulla dies abeat quin linea ducta supersit* *, qui ne sont ni d'Horace, ni d'aucun autre ancien poëte. Il ajoute, qu'il est arrivé très-souvent à cet auteur de se trop fier à sa mémoire : *Non lascerò d'avvertire in questo luogo, che Claudio Salmasio, grandissimo critico dell' eta nostra, nelle Dissertaz. Pliniane sopra Solino a 5, in confermazione di questo proverbio, fidandosi troppo della memoria, come bene spesso egli fece, cita un verso d'Orazio... il quale non è (ch' io sappia) nè d'Orazio, nè d'altro poeta latino antico, ma forse uno di quei versi proverbiali che vanno per le bocche de gli uomini senza sapersene l'autore* (53).

(M) *Les physionomistes ne devinaient pas moins sur ses portraits que sur les originaux.*] Le grammairien Apion a débité sur cela une chose si peu croyable, qu'on aurait bien de la peine à ne la pas traiter de fabuleuse, quand même un auteur plus digne de foi, que ne l'est ce grand hâbleur, l'assurerait. Contentons-nous de savoir historiquement ce que Pline en dit : *Imaginem adeò similitudinis indiscretæ pinxit, ut (incredibile dictu) Apion grammaticus scriptum reliquerit quemdam ex facie hominum addivinantem (quos metoposcopos vocant) ex iis dixisse aut futuræ mortis annos, aut præteritæ* (54). Pline lui-même ne saurait se persuader qu'à la vue d'un tableau bien ressemblant, on puisse

Schefferus in Æliani Var. Hist., *lib. II,* *II.*

Voyez la remarque (D).

Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'A- *pag.* 128.

Là même, *pag.* 129.

Lib. III, *cap. I*, della Pittura.

(51) Parallèle des anciens et des modernes, *Dialog. II*, *pag.* 136.

(52) Plinius, *lib. XXXV*, *cap. X*, *pag.* 208.

* Ce vers, comme le remarque la Monnoie dans le *Ménagiana*, est d'Andrelinus. *Voyez* ma note, *pag.* 91.

(53) Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, *pag.* 107. *Le Père* Hardouin *fait la même remarque. Voyez le tome V de son* Pline, *pag.* 208.

(54) Plinius, *lib. XXXV*, *cap. X*, *pag.* 210.

dire à quel âge est morte ou mourra la personne peinte. Il faut supposer que le devin s'informait si cette personne vivait ou non.

APELLES, excellent acteur pour le tragique, sous Caligula, s'était mis en faveur par des voies très-infâmes; mais, lorsque la fleur de sa jeunesse fut passée, il se fit comédien (*a*), et il se maintint de telle sorte dans les bonnes grâces de Caligula, que ce prince, qui le voulait avoir toujours avec lui en public même (*b*), le mit au nombre de ses conseillers (*c*). Mais un jour qu'il lui demanda auprès de la statue de Jupiter, *qui des deux te semble être le plus grand, Jupiter, ou moi?* il se mit si en colère de ce qu'Apelles ne répondait pas assez tôt, qu'il le fit fouetter cruellement. Il dit même, par forme de plaisanterie, qu'Apelles avait la voix agréable, même dans le ton plaintif (A). Quelques-uns assurent qu'il le fit mettre aux fers, et qu'il donna ordre que de temps en temps on le fit tourner sur une roue (*d*).

(*a*) Philo, Legat. ad Caïum, *pag.* 1021.
(*b*) Dio, *lib. LXIX*, *pag.* 643.
(*c*) Philo, Legat. ad Caïum, *pag.* 1021.
(*d*) *Id. ibid.*

(A) *Caligula... dit... qu'il avait la voix agréable, même dans le ton plaintif.*] Voici les paroles de Suétone sur ce sujet : *Inter varios jocos cùm assistens simulacro Jovis Apellem tragœdum consuluisset, uter illi major videretur, cunctantem flagellis discidit, collaudans subindè vocem deprecantis, quasi etiam in gemitu prædulcem* (1).

(1) Sueton, *in Calig.*, *cap. XXXIII.*

APELLICON, qui acheta la Bibliothéque d'Aristote. Voyez les remarques de l'article TYRANNION.

APICIUS. Il y a eu à l[...] trois Apicius renommés [...] leur gourmandise. Le pr[...] vivait avant le changeme[...] la république, le second [...] Auguste et sous Tibère, [...] dernier sous Trajan. C'e[...] premier APICIUS qu'At[...] veut parler, lorsqu'ayant [...] sur le témoignage de Posido[...] que l'on conservait à Ro[...] mémoire d'un certain Ap[...] qui avait surpassé tous les ho[...] en gourmandise, il ajout[...] c'était le même Apicius q[...] cause de l'exil de Rutiliu[...] On sait que Posidonius a [...] du temps de Pompée, et qu[...] tilius fut exilé environ l'[...] Rome 660. Le second A[...] est le plus célèbre des [...] Athénée le place sous Tibè[...] dit qu'il dépensa des so[...] immenses pour son ventr[...] qu'il y avait diverses sor[...] gâteaux qui portaient so[...] (*b*). C'est de lui que Sé[...] parle dans sa lettre XCV [...] le onzième chapitre du li[...] *Vitâ beatâ*, et dans le Tr[...] Consolation qu'il écrivit [...] mère Helvia, sous l'em[...] Claude. On trouve dans c[...] nier ouvrage que cet A[...] avait vécu du temps de Sé[...] et qu'il avait tenu, pou[...] dire, école de gueule et d[...] mandise à Rome; qu'il a[...] pensé deux millions et [...] faire bonne chère; que se[...] fort endetté, il avait enfi[...] à examiner l'état de son [...] et qu'ayant trouvé qu'il [...] resterait que deux cent ci[...] te mille livres, il s'empoi[...]

(*a*) Athen., *lib. IV*, *pag.* 168.
(*b*) *Idem.*, *lib. I*, *pag.* 7.

me s'il avait craint de mou-
le faim avec une telle somme.
a, qui l'appelle M. Gabius
cius, rapporte la même cho-
:), et ajoute une particulari-
qui se trouve aussi au Ier. cha-
e du IVe. livre des Annales de
ite, que Séjan, dans sa pre-
re jeunesse, s'était prostitué
i. Pline l'appelle M. Apicius,
it souvent mention des ra-
ts qu'il inventa (*d*) : *Nepo-
omnium altissimus gurges*.
avait fait un livre sur sa
rmandise, cité par Athénée
Il ne faut point douter que
icius de Juvénal, de Martial,
ampridius, etc., ne soit ce-
i (A). Le troisième APICIUS
it sous Trajan. Il avait un
et admirable pour conser-
les huîtres : cela parut, lors-
en envoya à Trajan au pays
Parthes : elles étaient encore
hes quand ce prince les
t (*f*). Le nom d'Apicius est
euré long-temps affecté à
rs mets, et a fait comme
espèce de secte parmi les
iniers. Nous avons un Traité
e Culinariâ, sous le nom de
ius Apicius, que quelques
ques jugent assez ancien,
qu'ils n'estiment pas qu'il
té composé par aucun de ces
Apicius (*g*). Quelques-uns
nt mieux nommer l'auteur
e livre *Apicius Cælius*. Un
nt Danois est de ce nombre, et il attribue cet ouvrage à celui qui envoya des huîtres à l'empereur Trajan. Ce livre fut trouvé dans l'île de Maguelonne, auprès de Montpellier, par Albanus Torinus, qui le publia à Bâle, douze ans après (B). Il avait été déjà trouvé ailleurs, près de cent ans auparavant, sous le pape Nicolas V, par Énoch d'Ascoli (*h*). Il y avait au titre *M. Cæcilius Apicius*. Vossius estime que l'auteur s'appelle M. Cælius, ou M. Cæcilius, et qu'il intitula son ouvrage, *Apicius*, à cause qu'il traitait de la cuisine (*i*). On trouve dans les remarques de Casaubon sur Athénée quelque chose touchant notre Apicius (*k*). J'ai découvert quelques fautes à son sujet dans différens auteurs (C). Je les rassemble toutes ci-dessous dans une seule remarque.

Dio, *lib. LVII*.
Plinius, *lib. VIII*, *cap. LI*; *lib. IX*,
VIII; *lib. X*, *cap. XLVIII*; *lib. XIX*,
III.
Apion *en était l'auteur*. Athen., *lib.*
pag. 294.
Athen., *lib. I*, *pag.* 7.
Borrichius, Cogit. de variis Linguæ
latibus, *pag.* 18.

(*h*) Platina, *in vitâ* Nicolai V.
(*i*) Voss. de Analogiâ, *lib. I*, *cap. XIV*, *pag.* 55.
(*k*) Casaub., *in* Athen., *lib. I*, *cap. VI*; *et lib. IV*, *cap. XIX*.

(A) *L'Apicius de Juvénal*, *de Martial*, *de Lampridius*, *est le même que celui-ci*.] J'ai en vue ces paroles de Juvénal :

. . . . *Multa videmus*,
Quæ miser, *et frugi non fecit Apicius*... (1);

et ces deux vers de Martial :

Ipse quoque ad cœnam gaudebat Apicius ire :
Cum cœnaret, *erat tristior illa*, *domi* (2)

et l'endroit de Lampridius, où nous lisons que l'empereur Héliogabale mangeait souvent des langues de paon et de rossignol à l'imitation d'Apicius: *Comedit sæpiùs ad imitationem Apicii calcanea camelorum*, *et cristas vivis gallinaceis demptas*, *linguas pavonum*, *et lusciniarum* (3). Il y a dans Ju-

(1) Juvenal., Satira *IV*, *vs.* 23.
(2) Martial., Epigram. *LXIX*, *lib. II*. *Voyez aussi l'Épigram. LXXIII du liv. X.*
(3) Lampr., *in* Heliogab., *cap. XIX*, *pag.* 835. *Vide etiam cap. XVIII*, *pag.* 829, *et cap. XXIV*, *pag.* 857.

vénal un autre passage, où Apicius signifie généralement un homme qui fait beaucoup de dépenses pour se nourrir :

> . . . . *Quid enim majore cachinno*
> *Excipitur vulgi quàm pauper Apicius*... (4)?

C'est puérilement que quelques commentateurs entendent ici, ou l'Apicius du premier livre d'Athénée (5), ou celui de la quatrième satire de Juvénal (6).

(B) *Son livre fut trouvé par Albanus Torinus, qui le publia à Bâle, douze ans après.*] Il le fit imprimer in-4°, l'an 1541. Il y joignit le Traité de Paul Ægineta, *de Facultatibus Alimentorum*, qu'il avait traduit, et les dix livres de Platine, *de tuendâ Valetudine, de Naturâ Rerum, et Popinæ Scientiâ.* Il dit dans sa préface qu'étant allé à l'île de Maguelonne, il y avait douze ans, avec Guillaume Pellissier (7), il avait vu un manuscrit où il reconnut, par la trace des caractères, le titre de CAELII APITII DE RE CULINARIA LIBRI X. Il eut un très-grand plaisir de sa découverte Il fit copier exactement cet ouvrage : il sentit d'abord que c'était la production d'un ancien auteur ; mais comme le manuscrit était dans un grand désordre, il crut qu'avant que de le mettre sous la presse, il le fallait collationner avec l'exemplaire de Venise, qu'il attendit très-long-temps. On le lui envoya enfin, et il le trouva plus corrompu que celui de Maguelonne. Il eût renoncé pour jamais à l'impression de ce livre, si quelques étudians ne l'eussent contraint, par leurs plaintes et par leurs importunités, à le publier Il s'en fit la même année une seconde édition in-8°., à Lyon, chez Sébastien Gryphius. On le publia à Zurich, l'an 1542, in-4°., avec les notes et les corrections de Gabriel Humelbergius. Je ne crois pas que Gesner, ni Simler, méritent aucune censure pour avoir dit que cet ouvrage fut imprimé à Venise avant qu'Albanus Torinus l'eût mis au jour. On prétend qu'ils n'ont pas bien entendu les expressions de ce Torin[illegible] *In Bibl. Simlero-Gesnerianâ dicun[illegible] Apicii libri primùm excusi Venet[illegible] quod acceptum est ex malè* intelle[illegible] *Torini verbis in dedicatione* (8). Voi[illegible]ci quelles sont ces expressions : *Pr[illegible] mendum planè censebam donec* m[illegible] *lioris alicujus exemplaris fieret* copi[illegible] *quod acceperam esse annis* abh[illegible] *plus minus quinquaginta Venetiis* e[illegible] *pressum* (9). Quoique cela n'appren[illegible] pas avec la dernière clarté qu'il s'a[illegible]git d'une impression, on est néan[illegible]moins excusable de l'entendre ainsi[illegible] et il se trouve, en effet, qu'un bi[illegible]bliographe assure qu'Apicius fut im[illegible]primé à Venise, l'an 1503, in-4°, *apud Johan. de Cereto de Tridi*[illegible] (10). Les héritiers d'André Wech[illegible] avaient eu quelque pensée de réim[illegible]primer cet ouvrage. Pignorius le[illegible] fit offrir, par Velserus, un bon m[illegible]nuscrit (11). Cela n'eut point de s[illegible]te. Il y avait dans la bibliothéque [illegible] ducs d'Urbin un Apicius, dont [illegible] caractères sont semblables à ceux [illegible] Pandectes Florentines. Il est aujo[illegible]d'hui dans la bibliothéque du Va[illegible]can. Gudius le conféra avec l'édit[illegible] de Lyon (12). Au reste, Albanus T[illegible]rinus a été repris fort aigrement d[illegible]voir trouvé l'air et le goût de l'antiq[illegible] dans cet auteur : *Olfaciebam st[illegible] autorem esse vetustissimum, et o[illegible] pæum, qui de re popinali, lingu[illegible] quinariâ egregiè præter cæteros s[illegible] sisset, et qui obsonia delicatiùs [illegible] pro eâ ætate quâ glandibus v[illegible] rentur homines, confecisset* (13). [illegible]tinus Latinius assure qu'il faut [illegible] bien grossier pour en faire ce j[illegible]ment, et que ce prétendu Ap[illegible] n'est qu'un sot et un barbare, [illegible] quelques-unes des manières d'app[illegible]ter ne sont propres qu'à écorcher [illegible] bouche, et qu'à soulever l'estom[illegible] *In Latini Latinii Bibl. profanâ*, [illegible] *quædam illius viri docti in Api[illegible] observationes leguntur, ad verba [illegible]toris, ubi in præfat. ait* se statim[illegible]

(4) Juvenal., Satir. *XI*, *vs.* 2.

(5) Bernard. Autumnus, *in hunc locum* Juvenalis.

(6) Farnab., *in eumd.* Juvenal. *locum.*

(7) *Il était évêque de Maguelonne, c'est-à-dire de Montpellier.*

(8) Joh. Albertus Fabricius, *in* Biblioth. L[illegible]nâ, *pag.* 130, *edit. Hamburgens., an.* [illegible]

(9) Alban. Torinus, *in* Epist. Dedicat.

(10) Mercklinus, *in* Lindenio reno[illegible] *pag.* 85.

(11) *Voyez les* Lettres de Reinesius à R[illegible]mius, *pag.* 109.

(12) Joh. Albertus Fabricius, Biblioth. La[illegible] *pag.* 130.

(13) Alban. Torinus, *in* Epist. Dedicat.

se autorem esse vetustissimum, *nota occurrit* : « Quàm vereor e tuæ nares obesiores fuerint! quid nim vetustatis redolere possunt erba semibarbara, et ab eo floɔnti seculo prorsùs aliena? Ego erò, ut quod sentio paucis expeiam, commentum puto esse hoinis otiosissimi, qui cùm illudea posteris ejusdem naris facilè sibi se persuasisset, mentito nomine picium credidit venditare posse. ed passim occurrunt, quibus penè ianifesto prodit seipsum autor ieptus, barbarus, et nullius in a arte ingenii, aut gustûs qui ea terdùm conjungat ad saporis graam, quæ usu docente omnes scius summam palato molestiam nauamque stomacho creare solere 4). » Ce jugement de Latinius t pas mauvais : Isaac Grangæus mieux fait de s'y conformer, que prétendre que les dix livres *de Re inariá*, qui courent sous le nom picius, ont été écrits par notre nd Apicius (15). J'avoue que le iaste de Juvénal observe que cet cius fit un traité de cuisine (16) : oue aussi qu'Isidore de Séville atue un semblable ouvrage à ce mêApicius : *Coquinæ apparatum Apiquidam primus composuit, qui), absumptis bonis, morte voluntaperiit* (17). Mais ce ne sont pas t écrivains dont le témoignage se balancer le poids du silence de : d'auteurs plus dignes de foi, et ont eu des occasions inévitables citer ce livre d'Apicius. En tout , la bonne critique demande que s jugions que si ce livre a existé, l'est point celui qu'Albanus Toria mis en lumière.

:) *J'ai découvert quelques fautes un sujet dans différens auteurs.*] ommence par M. Moréri. Il ne depas dire, ni que l'Apicius dont e Sénèque *a écrit un ouvrage des catesses du manger*, ni qu'il se *pendit de désespoir, voyant qu'il avait dissipé tout ce qu'il avait.* M. Moréri cite Sénèque *lib. de Consol.* Cela est trop vague, puisque nous avons trois traités de ce philosophe intitules : *de Consolatione.* Il fallait citer celui qu'il adresse à sa mère. On y voit qu'Apicius s'empoisonna pour avoir trouvé, par le calcul de ses biens, qu'il ne lui restait que la somme de 250 mille livres, toutes ses dettes payées (18) : *Ære alieno oppressus, rationes suas tunc primùm coactus inspexit. Superfuturum sibi sestertium centies computavit, et velut in ultimá fame victurus si sestertio centies vixisset, veneno vitam finivit. Quanta luxuria erat, cui sestertium centies egestas fuit* (19)! Martial a fait là-dessus cette épigramme :

Dederas, Apici, bis tricenties ventri,
Sed adhuc supererat centies tibi laxum.
Hoc tu gravatus, ne famem et sitim ferres,
Summá venenum potione duxisti.
Nil est, Apici, tibi gulosius factum (20).

N'avoir pas suivi l'auteur qu'on cite, quant au genre de mort, est une petite faute; mais on a ôté à cette histoire tout son merveilleux, lorsqu'on a supprimé la somme qui restait à ce prodigue. La citation d'Athénée, *liv.* 11, ne vaut rien du tout. Enfin, M. Moréri devait savoir qu'il y a eu trois Apicius, et ne se borner pas à un. CHARLES ÉTIENNE prétend que l'Apicius dont parle Sénèque (21), se pendit, et qu'il avait publié un livre *de Gulæ Irritamentis*, qui est encore aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il n'y a point de bon critique qui croie que l'ouvrage que nous avons *de Re culinariá* soit de l'Apicius dont Sénèque fait mention (22); quoi qu'il en soit, voilà sur quel original M. Moréri a fait une partie de ses fautes. C'est de là qu'il a tiré qu'Apicius se pendit, qu'Apicius écrivit un livre *des Délicatesses du manger.* Il fallait aussi en prendre qu'Apicius avait encore 250 mille francs; car c'est un fait que Charles Étienne

;) Joh. Albertus Fabricius, *in* Biblioth. Lat. nd., *pag.* 179.

;) Isaacus Grangæus in Juvenal., Satir. *IV*, 3.

) *Auctor præcipiendarum cœnarum, qui rit de juscellis : fuit enim exemplum gulæ.* Scholiast., in Juven., Sat. *IV*, *vs.* 23.

) Isidor. Hispalens. Origin. *lib.* XX, *IV*, *apud* Joh. Alb. Fabricium, Biblioth. e *pag.* 232.

(18) *Je me sers de l'évaluation de* Lipse *sur les* Annales de Tacite, *liv. IV*, *chap. I.*

(19) Seneca, de Consol. ad Helviam, *cap. X.*

(20) Martial., Epigr. *XXII*, *lib. III.*

(21) Charles Étienne *le cite* in libro de Consolatione ad Albinam. Casaubon, sur Athénée, *pag.* 23, *cite de même.*

(22) *Voyez la remarque* (B), *vers le fin.*

n'a point omis. Lloyd a suivi en tout Charles Étienne, excepté qu'il n'a point dit que l'ouvrage *de Gulæ Irritamentis* soit aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il a considérablement augmenté l'article, en copiant ce que Lipse a remarqué sur les trois Apicius; mais il n'a point su que le passage de Suidas, touchant les huîtres envoyées à Trajan au pays des Parthes, se trouve dans Athénée. La mémoire des plus grands hommes leur fait faux bond mille et mille fois. Voilà Lipse qui cite deux fois Athénée au sujet des Apicius, et qui ne se souvient pas d'un troisième endroit d'Athénée, aussi notable, pour le moins, que les deux autres (23). S'il l'eût consulté, il n'eût point eu de soupçon que le mot Trajan fût corrompu dans Suidas. Hofman n'a fait que copier Lloyd, hormis qu'il a cité plus de passages. Ses citations ne sont pas toujours bien justes; car, par exemple, il cite Sénèque *de Consolatione ad Albin.* et *de Consol. ad Elbiam,* comme si c'étaient deux ouvrages. Casaubon (24) attribue à Athénée d'avoir dit que plusieurs gâteaux portaient le nom du premier Apicius: mais il est certain qu'Athénée dit cela du second Apicius, de celui qui vivait sous l'empire de Tibère : Ἐγένετο δὲ κατὰ τοὺς Τιβερίου χρόνους ἀνήρ τις Απίκιος, πλουσιώτατος, τρυφητὴς, ἀφ' οὗ πλακούντων γένη πολλὰ Ἀπίκια ὀνομάζεται (25). *Tiberii sæculo vixit Apicius, vir ditissimus, luxu solutus, à quo complura placentarum genera Apicia nominant.* Dalechamp a laissé dans la traduction d'Athénée une faute dont il était facile de s'apercevoir. Elle est au IVe. livre, page 168, E. Athénée, ayant rapporté ce que Posidonius avait dit touchant le premier Apicius, homme diffamé pour sa gourmandise, ajoute : Περὶ δὲ Ἀπικίου τοῦ καὶ αὐτοῦ ἐπὶ ἀσωτίᾳ διαβοήτου ἐν τοῖς πρώτοις εἰρήκαμεν; ce qui signifie que, dès le commencement, il avait parlé d'Apicius, qui était fameux lui aussi par sa gourmandise. Ainsi la version latine est fausse : *Anteà nos quoque istius Apicii ob immodicum luxum famosi meminimus :* elle est, dis-je, doublement fausse car elle ne répond point à la fo des mots grecs, et elle impute Athénée un mensonge. Il n'est po vrai qu'Athénée eût déjà parlé l'Apicius dont Posidonius avait mention. Dalechamp marque qu'Ath née, au IIIe. livre, a parlé du mê Apicius dont il s'agit au commen cement de la page 7 (26) : je crois q cela est faux. Je ne dis rien sur ce qu' cite *Cœlius, l. 8, cap.* 30 (27). il veu parler de Cœlius Rhodiginus, dont le Ve. livre n'a que quatorze chapitres: c'est le chapitre XI du IXe. livre qu'il fallait citer (28). Cet auteur dit plusieurs choses d'Apicius; mais s'il falsifie partout ailleurs ce qu'il cite, comme il falsifie en cet endroit un passage d'Athénée, malheur à ceux qui le donnent pour leur caution. Athénée, selon lui, raconte qu'Apicius, cherchant une espèce d'écrevisses à Alexandrie, avec une extrême diligence, apprit qu'on en prenait de fort grandes sur les côtes de Libye : tout aussitôt, il fit voile de ce côté-là; et ayant trouvé qu'on lui en avait fait accroire, il maudit le pays, et s'en éloigna, bien résolu de n'y retourner de sa vie. Ce n'est nullement ce qu'Athénée rapporte : il dit qu'Apicius mangeait à Minturne, dans la Campanie, une espèce de sauterelles d'eau, qui surpassaient en grosseur les écrevisses d'Alexandrie; et qu'ayant appris qu'on en trouvait en Afrique, qui étaient d'une grandeur démesurée, il s'y transporta sans délai et avec bien des incommodités. Les pêcheurs, avertis de son arrivée, lui allèrent au-devant avec les plus grosses sauterelles qu'ils eussent pêchées : il n'eut pas plus tôt su d'eux qu'ils n'en avaient point qui surpassassent celles-là que, sans avoir voulu prendre terre, il donna ordre qu'on le ramenât à Minturne (29).

L'auteur moderne, que j'ai cité, a eu tort de dire que le manuscrit d'Apicius fut trouvé dans l'île de Maguelonne, par Énoch d'Ascoli, sous le pontificat de Nicolas V. Il s'appui

(23) *C'est celui du liv. I, pag.* 7. A.

(24) *In* Athen., *pag.* 23.

(25) Athen., *pag.* 7. A.

(26) Dalecamp. Not. *in* Athen., *pag.* 7...

(27) *Idem, ibid.*

(28) *Je ne prétends pas nier que la Ire. édition de* Rhodiginus *ne fût autrement divisée en livres et chapitres, que celle dont tout le monde se sert.*

(29) Athen., *lib. I, pag.* 7. B. C.

l'autorité de Léandré Albert, et
celle de Philippe de Bergame : *Ut*
t, dit-il (30), *Leander Albertus*
niensis in Descriptione Italiæ,
267, *et Philippus Bergomas in*
nici continuatione qui M. Cæci-
appellat. Mais ce sont deux écri-
s qui ne font aucune mention de
de Maguelonne; et il est constant
e manuscrit ne fut trouvé dans
eu-là que par Albanus Torinus,
1529. Philippe de Bergame, sans
mention du lieu, dit seulement
noch Asculanus trouva, du temps
icolas V, ces deux livres-ci : Por-
ion sur Horace, et *M. Cæcilius*
cius. Il dit cela sous l'année 1454.
ian Buschius s'accorde avec lui
gard du temps. Voici les paroles
éandre Albert : *Cujus* (Enochi
lani) *industria M. Cœlius Api-*
et Pomponius Porphyrio in Ho-
m circa Nicolaum V. pontif. in-
ac è tenebris in lucem vindi-
sunt (31). Volaterran assure que
as dit que Marc Apicius composa
ivre *de Gulâ*. Robert Étienne,
d copiste de Volaterran, assure la
e chose dans son *Elucidarium*
icum. On les en a critiqués : *vel-*
locum indicâssent, dit notre mo-
e (32), *hoc enim apud Suidam*
reperio.

(30) Joh. Albertus Fabricius, Biblioth. Lat., 229.

(31) Leand. Albertus, in Descriptione Italiæ, 424.

(32) Joh. Albertus Fabricius, Biblioth. Lat., 232.

APIEN (Pierre), en latin
ianus, mathématicien alle-
nd, au XVIe. siècle. Je n'a-
terai qu'une chose à ce que
éri en a dit : c'est qu'on l'ac-
e d'avoir été plagiaire de
aumont (A) *.

* Leclerc reproche à Bayle d'avoir traduit ... de Regiomontanus.

(A) *On l'accuse d'avoir été plagiaire*
Royaumont.] Ceux qui grossiront
stes des plagiaires déjà publiées,
urront servir, s'ils veulent, de
assage de G.-B. Benedetti : *Hæc*
a, dit-il (1), *tradita fuerunt et*
scriptis mandata ab antiquis et à re-
centioribus usurpata, ut facilè depre-
hendi potest in Erasmo Osualdo qui
omnem ferè sui primi mobilis ratio-
nem à Petro Apiano desumpsit ; Pe-
trus verò Apianus hæc eadem cum
multis aliis propositionibus à Monte-
Regio accipiens sibi ipsi ascripsit.

(1) Joh. Baptista Benedictus, de Gnomonum ... rumque solarium usu, cap. II, folio 2.

APION, fameux grammairien, natif d'Oasis en Égypte (A), professa à Rome sous l'empire de Tibère (*a*). On ne peut nier qu'il ne fût savant (B), et qu'il n'eût recherché avec beaucoup de diligence les antiquités les moins connues, et ce qui donne à l'érudition un caractère d'exactitude et un caractère de variété; mais il avait tout l'orgueil d'un franc pédant (C), et il s'amusait trop à des questions difficiles et peu importantes (D). L'empereur Tibère ne connut pas mal le défaut de cet esprit; car encore qu'on n'entende pas peut-être tout ce que ce prince voulait dire (*b*), on connaît sans peine qu'il prenait Apion pour un hâbleur, qui étourdissait le monde par une ostentation trop criante de son savoir. Cet homme fut chef de l'ambassade que ceux d'Alexandrie envoyèrent à Caligula, pour se plaindre des Juifs qui habitaient dans leur ville, avec lesquels ils avaient eu de grands différens. Il alla à Rome avec deux autres députés. Les Juifs envoyèrent aussi trois hommes (*c*) à Caligula pour justifier leur conduite. Philon était le chef de leur ambassade. Apion, animé de toute la haine que les

(*a*) Suidas *in* Ἀπίων.

(*b*) *Voyez la remarque* (C).

(*c*) *C'est selon* Josephe, Antiquit. Judaïq., *liv. XVIII, chap. X; car* Philon, *pag.* 1043, *dit que les députés des Juifs étaient cinq.*

Égyptiens conservaient de temps immémorial contre la nation judaïque, accusa les Juifs de plusieurs crimes, et insista principalement sur ce qui pouvait irriter le plus l'esprit de Caligula; c'est que les Juifs ne voulaient pas lui consacrer des images (E), ni jurer par son nom, pendant que tous les peuples de l'empire lui consacraient des temples et des autels (*d*). Un des principaux ouvrages d'Apion était celui des *Antiquités d'Égypte*. C'est sans doute dans cet ouvrage qu'il parla des pyramides assez amplement, pour mériter que Pline l'ait mis au nombre des douze auteurs qui ont écrit sur cette matière (*e*). Il parla dans ce même livre fort désobligeamment des Juifs; mais il ne se contenta pas de les maltraiter dans l'occasion que lui en fournirent ses Antiquités d'Égypte, il fit un ouvrage tout exprès contre eux (*f*). Josephe se crut obligé de réfuter les calomnies malicieuses dont cet auteur les avait chargés (F). Apion n'était point en vie quand cette réfutation fut faite; car on y donne une remarque sur le genre de sa mort. On y assure, qu'après s'être tant moqué des cérémonies judaïques, sans prendre garde qu'à certains égards il foulait aux pieds, par ses médisances contre les juifs, les anciennes lois des Égyptiens (*g*), il s'était vu attaqué d'une maladie qui exigea des incisions aux parties naturelles; mais que

(*d*) *Ex* Josephi Antiq., *lib. XVIII cap. X.*
(*e*) Plinius, *lib. XXXVI*, *cap. XII. Voy. aussi lib. XXXVII*, *cap. V.*
(*f*) Justin. Paræn. ad Græcos, *pag.* 9. Clemens Alexandr. Stromat. *lib. I*, *pag.* 320.
(*g*) *Entre autres celle de la Circoncision.*

ce remède n'empêcha p
ne mourût de ce mal, au
d'une très-grande douleu
s'était vanté d'avoir évoqu
d'Homère, pour savoir
trie et la famille de cè po
On connaît le titre de qua
cinq de ses livres (G).

Il n'est pas vrai qu'Apio
conte qu'Euphranor, v
peindre Jupiter, *alla à A*
consulter un professeur qu
Homère à ses écoliers, e
ce peintre fit un portrait a
ble de ce dieu *sur la descr*
que fait ce poëte au livre
mier de l'Iliade d'un Jupite
(*k*). Cette faute, qui écha
père Rapin, dans la pre
édition de ses Réflexions
Poétique, fut cruellemen
vée par le jésuite Vavasse

(*h*) Joseph., *lib. II*, contra Apio
fin.
(*i*) *Voyez la remarque* (D).
(*k*) Rapin, Réflex. sur la Poétiq
28, *pag.* 73. *Édition de* 1674.

(A) *Apion...... natif d'O*
Égypte.] Je ne saurais com
pourquoi, dans le Dictionna
Moréri, on nous donne ce gr
rien en deux articles, tantôt
nom d'Apian, tantôt sous cel
pion, sans nous avertir qu'i
là qu'un seul personnage. Je
pas qu'il y ait d'habiles g
l'aient nommé Apian; mais
que ceux qui se piquent d'exa
ne le nomment point Appio
raison est que son nom ét
d'Apis, divinité des Égyptien
d'Appia, famille romaine (1
trie était horriblement défigu
Moréri : on l'avait changée e
Le Supplément l'a marquée c
fallait. Suidas remarque qu
nius avait dit qu'Apion étai
de Crète; mais il ne faut po
ter qu'il ne fût d'Oasis, pu
sephe l'assure, et lui fait u

(1) Vossius, de Histor. Græcis, p

r abjuré sa patrie pour se dire ndrin (2). Cette accusation de he ne vaudrait rien, quand mê- l ne l'aurait pas exagérée et ré- ue dans un grand amas de pa- ; car Apion, en se disant Alexan- depuis l'acquisition de la bour- sie d'Alexandrie, n'avait rien fait plusieurs célèbres professeurs ssent déjà pratiqué. Le surnom *Plistonices*, qu'on lui affecte (3), t d'une signification tout-à-fait ntageuse (4); mais on ne sait pas raison pourquoi on le surnommait si. Suidas le fait fils d'un homme s'appelait Plistonices, Ἀπίων, ὁ ιστονίκου. Sur ce pied-là, le surnom urait rien dit à sa louange. D'au- s disent que son père s'appelait Po- onius, Ἀπίων, ὁ Ποσειδωνίου (5). Il serait pas impossible que les co- tes eussent changé Πλειστονίκου en σειδωνίου.

(B) *On ne peut nier qu'il ne fût ant.*] Tatien le traite d'homme -renommé, ἀνὴρ δοκιμώτατος (6). lu-Gelle en parle de cette ma- re : *Litteris homo multis præditus, umque græcarum plurima atque va- scientia fuit : ejus libri non ince- res feruntur, quibus omnium fer- quæ mirifica in Ægypto visuntur liunturque historia comprehenditur*. Voilà qui regarde sa littérature, voici de quoi connaître son caquet sa hardiesse : *Facili atque alacri undiâ fuit* (8). Mais n'empiétons sur la remarque suivante.

(C) *Il avait tout l'orgueil d'un franc ant.*] Aulu-Gelle nous en dit assez r nous le faire concevoir sous l'i- d'un fanfaron : *In his quæ au- sse vel legisse sese dicit, for- è à vitio studioque ostentationis loquacior. Est enim sanè quàm in prædicandis doctrinis suis venditator* (9). Apion se vanta, avec la dernière effronterie, de donner l'immortalité à ceux à qui il dédiait ses ouvrages. Jamais prédiction ou promesse n'a été plus fausse. Aucun de ses livres n'a pu résister aux injures du temps; et si d'autres auteurs ne nous eussent appris qui il était, nous ignorerions aujourd'hui et son nom, et sa personne : il n'a donc rien fait en faveur de ceux qu'il mettait à la tête de ses ouvrages. Rapportons le passage de Pline en son entier : *Apion quidam grammaticus, hic quem Tiberius Cæsar cymbalum mundi vocabat, quùm publicæ famæ tympanum potiùs videri posset, immortalitate donari à se scripsit, ad quos aliqua componebat* (10). M. de Tillemont avoue qu'il n'entend pas ce que Pline dit de notre Apion en cet endroit-là (11). J'aime mieux avouer la même chose que d'adopter l'interprétation que j'ai lue dans le Supplément de Moréri. *Il se vantait*, voilà les paroles du Supplément, *d'immortaliser ceux à qui il dédiait quelqu'un de ses ouvrages. C'est pourquoi l'empereur Tibère l'appela la cymbale du monde : sur quoi Pline dit qu'il fallait plutôt l'appeler le tambour du monde, parce qu'il ne rendait qu'un son désagréable*. Mais, premièrement, il n'est pas vrai que Pline rapporte que parce qu'Apion faisait tant de cas de ses épîtres dédicatoires, cet empereur le nomma *Cymbalum mundi*. En second lieu, Pline ne dit pas qu'il le fallait appeler plutôt *tambour du monde* : il se sert de la phrase *publicæ famæ tympanum*, qui a une force particulière pour représenter cet homme comme une espèce de crieur public, qui, au son du tambour ou à son de de trompe, fait savoir à tous les habitans d'une ville ce qu'on souhaite que personne n'ignore. En troisième lieu, Pline ne dit point qu'à cause qu'Apion ne rendait qu'un son désagréable, il valait mieux l'appeler *tympanum* que *cymbalum*. Qui a dit au continuateur de Moréri que la cymbale soit plus agréable que le tambour?

(D) *Il s'amusait trop à des ques-*

(2) Joseph., contra Apionem, *lib. II*.
(3) Plinius, *lib. XXXVII, cap. V*; Aul. ius, *lib. V, cap. XIV, et lib. VI, cap.*
(4) Ἀπίων ὁ γραμματικὸς ὁ πλειστονίκης ληθεὶς. *Apion grammaticus, qui πλειστονί- ὶ est, sæpè victor est cognominatus*. Cle- s Alexandr. Strom., *lib. I, pag.* 320.
(5) Jul. Africanus, *apud* Euseb. Præparat. ngel., *lib X, cap. X, pag.* 490. Justin. onit. ad Græcos, *pag.* 9.
(6) Tatianus, *apud* Eusebium, Præpar., *lib. cap. XI, pag.* 493, D.
(7) Aul. Gellius, *lib. V, cap. XIV*.
(8) *Idem, lib. VI, cap. VII*.

(9) *Idem, lib. V, cap. XIV*.
(10) Plinius, *in Præfatione* Natur. Hist.
(11) Tillem., Histoire des Empereurs, *tom. I, pag.* 776.

tions difficiles et peu importantes.] Jules Africain le nomme le plus pointilleux des grammairiens, ou celui qui recherchait les choses avec le plus de curiosité et de scrupule περιεργότατος γραμματικῶν (12). Selon Suidas, on lui avait donné le surnom de μόχθος ; ce mot signifie travail, et a plus de force en cet endroit que celui de μοχθηρὸς, *laborieux*, ou *importun*, qui, selon la conjecture d'un habile homme (13), s'est peut-être glissé dans Suidas au lieu de μόχθος.. Didyme, qu'on surnomma χαλκέντερος (14), c'est-à-dire, l'*homme aux entrailles d'airain*, eut en la personne d'Apion un disciple qui fut son parfait imitateur. Apion, laborieux comme son maître, eut, comme lui, un surnom qui marquait ce tempérament; je ne pense pas que le disciple fût d'un autre goût que le maître touchant le choix des matières. Didyme fit des traités sur la patrie d'Homère, sur la véritable mère d'Énée, sur les mœurs d'Anacréon et de Sappho (15). Son disciple rechercha si ardemment quelle était la patrie et la famille d'Homère, qu'il se servit pour cela des évocations magiques. Il crut avoir fait une remarque merveilleuse, lorsqu'il découvrit que les deux premières lettres de l'Iliade, prises numéralement, valaient 48. Sur ce fondement, il assura qu'Homère attendit à mettre le premier vers à la tête de l'Iliade, que ses deux poëmes fussent achevés, et que, pour commencer l'Iliade, on choisit un terme dont les deux premières lettres marquassent que ces deux poëmes contenaient 48 livres. Voilà qui sent les mystères de la cabale. Cet homme, qui était si grand ennemi des Juifs, ne donnait pas mal dans leurs rêveries, par rapport aux mystérieuses positions des lettres. Quoi qu'il en soit, écoutons ceux qui nous apprennent les faits que j'avance : *Quærat aliquis quæ sint mentiti veteres magi, cùm adolescentibus nobis visus Apion grammaticæ artis, prodiderit cynocephaliam herbam quæ in Ægypto vo retur Osyrites, divinam et contra o nia veneficia : sed, si tota erueretu statìm eum qui eruisset, mori : seq evocâsse umbras ad percontandum Ho merum quânam patriâ, quibusque pa rentibus genitus esset, non tamen au sus profiteri, quid sibi respondiss diceret* (16). Il paraît, par ce passage, qu'Apion s'était vanté lui-même, dans ses écrits, d'avoir employé la magie pour s'aboucher avec Homère, et qu'il faisait le mystérieux sur les réponses qu'on avait faites à ses demandes. Cela sent fort le charlatan. Pline fait assez entendre le jugement qu'il faisait du personnage. Sénèque ne l'estimait pas beaucoup. *Apion grammaticus*, dit-il (17), *qui sub C. Cæsare totâ circumlatus est* (18) *Græciâ, et in nomen Homeri ab omnibus civitatibus adoptatus, aïebat, Homerum utrâque materiâ consummatâ, et Odysseâ et Iliade, principium adjecisse operi suo quo bellum Trojanum complexus est. Hujus rei argumentum afferebat, quòd duas litteras* (19) *in primo versu posuisset ex industriâ librorum suorum numerum continentes* (20). Nous apprenons par ces parole que ce grammairien en donnait bien à garder à la Grèce, puisqu'on l'r recevait, dans toutes les villes, comme un second Homère, comme u Homère ressuscité. Un homme qui du savoir, et outre cela de l'impu dence et du faste, trompe bien d gens par son babil.

(E) *Il accusa les Juifs devant Ca ligula de ne vouloir pas lui consacr des images.*] Ce fut la principa accusation. Josephe, dans l'endro que le continuateur de Moréri a cit le raconte nettement : et comme c' taient les Juifs d'Alexandrie qu'Apio avait ordre d'accuser, il est manifes qu'il ne s'agissait pas de ce que l Juifs de Jérusalem faisaient, ou faisaient point. Cependant, si l'on e

(12) Jul. African., *apud* Euseb. Præpar. Evangel., *lib. X*, *cap. X*.

(13) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. I*, *pag.* 776.

(14) Amm. Marcellin, *lib. XXII*, *cap. ult.*, *pag.* 344.

(15) Seneca, Epistol., *LXXXVIII*, *pag.* 361.

(16) Plinius, *lib. XXX*, *cap. II*, *sub finem*

(17) Seneca, Epistolâ *LXXXVIII*, *pag.* 36

(18) *Le manuscrit de* Lipse, *sur ces parol de* Sénèque, *approuve cette leçon, et prétend qu'*Apion *était un charlatan et un saltimbanque* Agyrta fuit et circulator.

(19) *Le premier mot de l'Iliade est* μῆνιν. *La lettre* μ *vaut 40, l'*η *vaut 8.*

(20) *Confer quæ* Plutarch. Sympos., *lib. IX*, *cap. III*, *pag.* 739.

croit notre continuateur, il ne s'agissait que de cela, et ce n'était point la ville d'Alexandrie qui se plaignait des Juifs, c'était Caligula *qui se plaignait de ce qu'ils n'avaient pas voulu recevoir son image dans le Temple de Dieu*. Il faut avouer que cet empereur fit de grands efforts pour faire placer sa statue dans le Temple de Jérusalem (21); mais avouons aussi, que l'ambassade de Philon, ni celle d'Apion, ne regardaient pas ce fait. Philon, lorsqu'il rapporte si exactement les plaintes et les questions que Caligula lui fit, ne raconte rien qui concerne cette statue du Temple (22). Caligula fait des plaintes générales de ce que les Juifs étaient les seuls qui refusaient de l'honorer comme un dieu. Apion l'avait déjà aigri sur ce sujet, afin de l'empêcher de rendre justice sur le fond de l'affaire. Il s'agissait proprement des priviléges dont les Juifs devaient jouir dans Alexandrie : leur cause était bonne, ils l'auraient gagnée devant des juges désintéressés. Que fit Apion ? il donna le change, il rendit odieux les juifs à Caligula, il se jeta sur les accusations d'impiété, il amusa le bureau par des incidens captieux. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les faux dévots, pour se maintenir dans la très-injuste domination qu'ils usurpent, tant sur les consciences, que sur toutes sortes d'affaires. On ne saurait trop souvent le répéter.

(F) *Josephe se crut obligé de réfuter les calomnies malicieuses dont cet auteur avait chargé les Juifs.*] Le continuateur de Moréri bronche encore en cet endroit. *Cela*, dit-il, *donna lieu ensuite à Josephe d'écrire la vie et les erreurs d'Apion*. Il n'est point vrai que Josephe ait écrit la vie de ce grammairien; et c'est parler peu exactement, que de dire qu'il *écrivit ses erreurs*. Ces paroles inspirent naturellement cette pensée : c'est que Josephe écrivit un livre de controverse contre les hérésies d'Apion. La vérité est, qu'ayant appris que plusieurs critiques s'étaient élevés contre ses Antiquités judaïques, non pas pour en condamner la forme ou le style, mais pour l'accuser de mille fables débitées à l'avantage de sa nation, il composa une Apologie, où il répondit à ces censures, et aux calomnies que l'on débitait contre les Juifs. La moitié de l'Apologie ne regarde pas Apion, quoiqu'on la cite ordinairement comme si elle était toute *contre Apion*. Elle est citée par Origène sous le titre *de Antiquitate Gentis Judaïcæ* (23).

(G) *On connaît le titre de quatre ou cinq de ses livres.*] J'ai parlé de ses *Antiquités d'Égypte*, divisées en cinq livres (24), et de son *Traité contre les Juifs*. J'ajoute qu'il composa un Traité *de Luxu Apicii* (25), un autre *de Linguâ Romanâ* (26), et un autre *de Disciplinâ metallicâ* (27). Suidas lui attribue une histoire où il traitait de chaque nation, ἔγραψεν ἱστορίαν κατ' ἔθνος, *scripsit Historiam de singulis gentibus*. La fameuse histoire du lion d'Androcle n'est connue que par le récit d'Apion. Il en parle comme témoin oculaire, Aulu-Gelle la rapporte après lui (28). Il lui doit une autre remarque, c'est la raison pour laquelle les anciens portaient une bague à la main gauche au doigt le plus voisin du petit. Apion en donnait une raison tirée des découvertes qu'on avait faites en Égypte par l'anatomie (29).

(H) *Une faute échappée au père Rapin, au sujet d'Apion, a été cruellement relevée par le jésuite Vavasseur.*] Il raconte d'abord le fait, et puis il ajoute : « Devinez, lecteur, la plaisante méprise du réflexif, pour » avoir mal entendu deux mots de ce » commentateur (30). Au lieu que » j'ai mis, dès qu'il fut sorti de l'école » du professeur, il peignit l'image de » Jupiter; notre réflexif, pour exprimer ces mots d'Eustathius, καὶ ἀπιὼν ἔγραψεν, *et egressus pinxit*, » s'est avisé de mettre *comme l'écrit* » *Apion le grammairien*. En quoi le » bon homme certes n'a pris garde à » rien. Il ne s'est pas aperçu, ni que » ce participe ἀπιὼν n'est pas Ἀπίων, » comme s'appelle ce grammairien ;

(21) Philo, de Legat.

(22) *Ibid.*, *pag.* 1041 *et seqq.*

(23) Orig., contra Celsum.

(24) Tatianus, *apud* Euseb. Præpar. Evang., *pag.* 493.

(25) Athen., *lib. VII*, *pag.* 294. F.

(26) *Idem*, *lib. XV*, *pag.* 680. D.

(27) Plinius, *in indice libri XXXV.*

(28) Aulus Gellius, *lib. V*, *cap. XIV.*

(29) *Idem*, *lib. X*. *cap. X.*

(30) *C'est-à-dire*, d'Eustathius.

» ni que le verbe ἔγραψεν signifie en
» ce lieu-là, il peignit, comme il est
» dit auparavant en même sens γράφων
» et γράψει ; ni qu'enfin *ἀπιὼν cùm*
» *discessisset*, répond au verbe qui
» précède, *παρῆει, adstitit*. Après cela,
» si le réflexif a vu lui-même l'en-
» droit d'Eustathius, je m'étonne de
» ce qu'il l'a si mal conçu : et s'il a
» pris cette interprétation de quel-
» que autre, je m'étonne encore davan-
» tage de ce qu'il a fait si fort
» semblant d'avoir vu Eustathius,
» marquant soigneusement l'endroit
» qu'il n'a pas vu (31). »

(31) Remarques sur les nouvelles réflexions touchant la Poétique, *pag*. 56, 57.

APOLLINARIS (Caius Sulpitius), grammairien fort docte, natif de Carthage (A), a vécu dans le IIe. siècle sous les Antonins. Il eut pour successeur dans la profession de grammaire Helvius Pertinax, qui avait été son disciple, et qui fut enfin empereur (*a*). On le croit auteur des vers qui paraissent à la tête des comédies de Térence (B), et qui en contiennent le sommaire. On a l'épigramme qu'il composa sur l'ordre que Virgile avait donné de brûler son Énéide (C). Aulu-Gelle, qui avait étudié sous lui, en parle souvent avec éloge (D). Je conseille surtout de voir ce qu'il en a dit dans le chapitre VI du XVIIIe. livre. On y trouvera le portrait d'un fanfaron d'érudition, et la manière adroite dont Apollinaris se moqua de lui (E).

(*a*) Julius Capitolinus, *in* Pertinace, *cap. I*.

(A) *Natif de Carthage.*] Je n'ai point trouvé d'auteur ancien qui me l'apprenne : je ne le débite que sur la foi des auteurs modernes qui ont publié des compilations d'épigrammes, ou de *Catalectes* des anciens poëtes.

(B) *On le croit auteur des vers qui*
paraissent à la tête des
Térence.] J'ai lu dans u
Pierre Crinitus (1), que Po
remarqué que ces vers
pas être attribués à Tére
le croyaient bien des ge
Sulpicius Apollinaris. Il aj
lisait, dans un très-ancien
de Térence, cette insc
grands caractères sur les s
G. Sulpici Apollinaris per
s'est fort réglé sur cette i
dans les éditions de Tére
Tillemont nous renvoie à S
visius, touchant ces somn
Il est vrai que Calvisius en
l'année 163 : mais il cite Su
doute fort qu'il l'ait dû f
tient pas à M. de Tillemon
ne croie que nous avons en
ouvrages d'Apollinaris.
laissé quelques lettres, dit
un écrit où il reprenait un a
mairien nommé Cæsellius V

(C). *On a l'épigramme*
posa sur l'ordre que Vir
donné de brûler son Énéide.
ce n'est qu'un distique *2 :

Infelix alio cecidit propè Perga
Et penè est alio Troja crema

Ces vers-là font regretter la
autres. *Versus habemus ej*
de Æneide Maronis qui dep
accendunt sitim (3). Ces p
du jésuite Briet. Je m'éton
parle pas des sommaires de
et que Vossius ne dise rie
poëte *3. J'avoue qu'il p
Apollinaris que le Giraldi
entre les poëtes latins ; ma

(1) *Elle est parmi celles de*
XXIIe. du XIIe. livre, édition d
1526, *in*-4°.

(2) Tillemont, Hist. des Empere
pag. 589.

(*1) Gellius, *lib. XV*, *cap. V*.

(*2) *Idem*, *lib. II*, *cap. XVI*.

*1 Joly avoue que M. de Tillem
pas expliqué exactement.

*2 Guib remarque que ce n'est
tique : la pièce entière a six vers q
porte, et qui se trouvent d'ailleurs
de Virgile attribuée à Dorat.

(3) Brietius, de Poët. Lat., *pag*.

*3 Joly prétend que J. A. F
point consacré d'article à Apollina
Bibliotheca latina. C'est une erreur :
XIV du livre III est consacré à Sym
Sidoine Apollinaire. L'article de ce d
la page 131 du tome II de l'édition
Joly.

est un Apollinaris qui vivait au mps de Martial (4), il est manifeste ue ce n'est pas le nôtre. D'ailleurs tous ceux qui se plaisent aux vers ne sont pas poëtes : ainsi l'on a eu raison de contester au Giraldi la qualité de poëte qu'il a donnée à l'Apollinaris de Martial, et qu'il a fondée sur l'amour qu'avait cet Apollinaris pour les poésies de Martial : *Eum in poëtis memorat Lilius, sed non sat firmo rgumento ; nec enim si delectaretur pigrammatis, eo et ipse fuerit oëta* (5).

(D). *Aulu-Gelle.... parle souvent Apollinaris, avec éloge* (6.)] Il ppelle *virum præstanti litterarum ientiâ* (7) : *hominem memoriæ nostræ ctissimum* (8) : *virum eleganti scien- ornatum* (9) : *virum in memoriâ strâ præter alios doctum* (10.) Voyez chapitre XIII de son XIIe. livre. Il i donne une autre qualité, qui n'est s moins estimable que l'érudition : est qu'Apollinaris n'avait pas cette rté pédantesque, qui fait qu'on cenre magistralement ceux qui s'émanpent à parler des choses dont ils ne nt pas bien instruits. Pour lui, il ertissait doucement de l'erreur. ulu-Gelle en produit un illustre exem- ; car pour peu qu'Apollinaris eût pédant, il eût pris le ton le plus gre de la censure, dans l'occasion Aulu-Gelle le représente revêtu de aucoup d'honnêteté. On avait deandé en sa présence qui était un rtain *Cato Nepos*, qui paraissait à tête d'un volume ? Un jeune écolier it la parole tout le premier, et se êla de répondre à la question, et se ompa. La majesté professorale se ouvait là offensée ; un jeune homme ait prononcé sur une question en ésence d'un professeur en grammaire, sans attendre que le grammairien eût dit son avis : cette précipitation n'était guère supportable ; néanmoins Apollinaris ne rectifia point la fausse réponse du jeune homme, sans débuter par des louanges, et par des honnêtetés : *Tum Apollinaris, ut mos ejus in reprehendendo fuit, placidè admodùm leniterque*, « *Laudo*, inquit, *te*, » *mi fili, quod in tantulâ ætate etiamsi* » *hunc M. Catonem, de quo nunc quæ-* » *ritur quis fuerit ignoras, auditiun-* » *culâ tamen quâdam de Catonis fa-* » *miliâ aspersus es* (11). »

(E). *Il se moqua adroitement d'un fanfaron d'érudition.*] Ce fanfaron se vantait chez un libraire d'être le seul qui entendît bien Salluste. « Je ne » m'arrête pas, *disait-il*, à l'écorce, » ou à l'extérieur de ses pensées : je » vais jusqu'au sang et aux moel- » les. » *Neque primam tantùm cutem ac speciem sententiarum, sed sanguinem quoque ipsum ac medullam verborum ejus eruere atque introspicere penitùs prædicaret.* Apollinaris, recourant aux manières ironiques de Socrate (12), adressa la parole à cet homme avec un air respectueux, et se félicita de trouver si à propos un oracle à consulter sur un passage de Salluste, dont on lui avait demandé l'explication le jour précédent, sans qu'il eût pu la donner. Il lui demanda quelle différence mettait Salluste entre *stolidior* et *vanior*, quand il disait *Cn. Lentulus... perincertum stolidior an vanior* (13). Le fanfaron répondit, d'un air méprisant, qu'il fallait proposer ces bagatelles à d'autres, et qu'il ne se donnait point la peine d'approfondir ce que tout le monde savait. Il ne laissa pas de faire clairement connaître son ignorance sur la question proposée ; mais quand il vit qu'on voulait le serrer de plus près, et qu'on se moquait de lui, il se retira sous prétexte d'avoir ailleurs des affaires. Apollinaris expliqua ensuite ce passage de Salluste, et prétendit que *vanus* signifiait un fourbe, et que *stolidus* signifiait un homme rude et grossier. Les paroles d'Aulu-Gelle sont dignes d'être rapportées ; elles peignent bien : *Tum ille rictu oris labiarumque ductu*

(4) *Il lui adresse l'épigramme XXV, du VIIe. liv.*

(5) Vossius, de Poët. Lat., *pag.* 50.

(6) Aulus Gell., Noct. Atticar., *lib. VI, cap. VI, et lib. XIII, cap XVI, et lib. XX, cap. VI.*

(7) *Idem, lib. IV, cap. XVII.*

(8) *Idem, lib. XIII, cap. XVII.*

(9) *Idem, lib. XVI, cap. V.*

(10) *Idem, lib. XVIII, cap. IV.*

(11) Aulus Gell., Noct. Atticar., *lib. XIII, cap. XVIII.*

(12) *Jactatorem quempiam et venditatorem Sallustianæ lectionis irrisit illusitque genere illo facetissimæ dissimulationis, quâ Socrates ad sophistas utebatur.* A. Gellius, *lib. XVIII, cap. IV.*

(13) Sallustius, Histor., *lib. XII.*

contemni à se ostendens et rem de quâ quæreretur, et hominem ipsum qui quæreret: « Priscorum, inquit, *et re- » motorum ego verborum medullas » et sanguinem, sicuti dixi, perspi- » cere et elicere soleo, non illorum » quæ proculcata vulgo et protrita » sunt. Ipso illo quippè Cn. Lentulo » stolidior et vanior, qui ignorat ejus- » dem esse vanitatem et stolidita- » tem. »*

APOLLODORE. Un grand nombre de personnes de différentes professions, et de beaucoup de mérite, ont été ainsi appelées. Scipion Tetti (*a*), Napolitain, a composé un Traité des Apollodores, qui fut imprimé à Rome, l'an 1555, avec la Bibliothéque d'Apollodore traduite en latin par Benedictus Ægius (*b*). Thomas Gale a retouché cette matière plus de cent ans après (*c*). M. Moréri a donné sous ce mot beaucoup d'articles, qui auraient bon besoin de révision. Il a oublié un illustre Apollodore, qui est le seul dont j'aie dessein de parler.

(*a*) Moréri *l'appelle* Tattius, *au lieu de* Tettius.

(*b*) *Voyez* Nicodemo, Additione alla Bibliot. Napolet.

(*c*) *Voyez son* Apollodore, *imprimé à Paris, avec d'autres Traités, en* 1675.

APOLLODORE, fameux architecte sous Trajan et sous Hadrien, était de Damas. Il eut la direction du pont de pierre que Trajan fit construire sur le Danube l'an 104, et qui a passé pour le plus magnifique de tous les somptueux ouvrages de cet empereur. Procope en parle (*a*); et il y a quelque apparence qu'Apollodore en avait laissé la description par écrit. Hadrien, qui se piquait de savoir en perfection tous les arts et toutes les sciences, jusqu'à concevoir de la jalousie et de la haine contre ceux qui s'étaient acquis une réputation éminente dans leur profession, avait des motifs tout particuliers de n'aimer pas Apollodore; car un jour que Trajan discourait avec ce grand architecte sur les bâtimens qu'il faisait construire dans Rome, Hadrien voulut dire son avis, et le fit en homme qui n'y entendait rien (*b*). Apollodore le brusqua: *Allez-vous-en*, lui dit-il, *peindre des citrouilles; car pour ce qui est des choses dont nous parlons, vous y êtes fort ignorant.* Hadrien, en ce temps-là, s'occupait à peindre des citrouilles, et s'en vantait même. Cette incartade d'Apollodore lui coûta bon. Hadrien s'en souvint toute sa vie; et, quand il se vit empereur, il n'oublia pas de se venger. Il n'employa point Apollodore, il le relégua, et enfin il le fit accuser de plusieurs crimes, et le fit mourir sous ce prétexte : il aurait eu honte d'avouer la cause de ce supplice. Apollodore avait ajouté à la vieille offense une injure qui piqua jusqu'au vif cet empereur : il avait critiqué, et bien critiqué, qui pis est, un somptueux édifice qu'Adrien avait fait faire. Le prince, pour montrer à Apollodore qu'on se pouvait passer de lui, affecta de lui envoyer le plan du temple de Vénus; et quoiqu'il lui demandât son avis, ce n'était point pour en profiter; la construction était déjà faite. Apollodore écrivit fort ingénument ce qu'il

(*a*) De Ædific.; *lib. IV, cap. VI, pag.* 81, *apud* Tillemont, Histoire des empereurs, *tom II, p.* 362.

(*b*) Xiphilinus, *in* Hadriano.

pensait de cet édifice, et y trouva des défauts très-essentiels (A), que l'empereur ne pouvait, ni désavouer, ni réparer. Ce fut ce qui jeta ce prince dans la plus grande indignation, et qui le poussa à se défaire d'Apollodore (c). Cette dernière ingénuité était infiniment plus excusable que la première. On ne sait pas qui on choque, quand on traite avec hauteur les ignorans qui veulent faire les capables en présence des plus grands maîtres. On choque quelquefois celui dont on doit devenir sujet (B), ou avoir beaucoup de besoin. Cela me confirme dans ma conjecture touchant les conversations d'Apelles et d'Alexandre (C).

(c) *Ex Xiphilino, in Hadriano.*

(A). *Il trouva dans le plan du temple de Vénus des défauts très-essentiels.*] Il fit voir par bonnes raisons, qu'on ne l'avait fait ni assez grand ni assez haut; et que l'on y avait mis des statues d'une taille peu proportionnée à la grandeur de ce temple; *car*, disait-il, *si les déesses voulaient se lever et sortir, elles ne pourraient pas exécuter cette envie* (1). Voici comment un de nos auteurs a paraphrasé cette pensée: *L'architecte Apollodore, voyant certaines figures de quelques dieux, dans le temple de Vénus*, « *Ces dieux*, dit-il, *feront fort bien de demeurer assis comme ils sont. S'ils se voulaient lever, à moins que de se courber extrêmement, ils renverseraient la voûte du temple; et ce serait bien pis, s'il leur prenait envie d'en sortir; car les portes étant trop basses pour eux, ils seraient réduits à se baisser d'une façon incommode et indécente* (2). » J'ai lu quelque part, que l'on critiquait par le même endroit le Jupiter Olympien de Phidias; mais d'autres y ont fondé une réflexion pieuse. Écoutons Bardin: *On dit que Phidias, ayant à faire la statue de Jupiter Olympien, voulut qu'il fût assis, et d'une hauteur si disproportionnée à celle du temple, que s'il eût été debout, la voûte se fût trouvée de beaucoup trop basse. Nous pouvons dire que Dieu vient dans nos âmes, qui sont ses temples, mais sans y pouvoir être contenu en toute son étendue* (3).

(B) *On choque quelquefois celui dont on doit devenir sujet* (4).] La parenté, qui était entre Trajan et Hadrien, pouvait avertir de cela Apollodore; mais voilà le défaut de ceux qui se croient nécessaires, et que leur grande habileté introduit dans la faveur: ils s'imaginent qu'ils n'ont pas besoin de ménager les jeunes princes, et que le grand patron leur suffit. Les temps changent, et ils éprouvent que leur fierté magistrale et impitoyable contre tout ce qui ose parler impertinemment de leur métier devant eux est une grande sottise.

(C) *Cela me confirme dans ma conjecture touchant les conversations d'Apelles et d'Alexandre.*] J'ai déclaré ci-dessus (5), que je ne saurais me persuader que ce grand peintre ait osé prendre envers ce jeune conquérant une liberté de le censurer aussi grossière que celle dont quelques auteurs font mention. Je sais bien que ceux qui excellent dans certains arts sont quelquefois d'une humeur si capricieuse, qu'ils ne sont point capables de se contenir dans le respect, lorsqu'une boutade les saisit; mais je sais aussi que l'on attribue à Apelles beaucoup de douceur et de politesse. Ce n'est point ma principale raison: la plus forte est celle-ci. Alexandre, le plus mal endurant de tous les hommes, n'aurait point laissé impunie une censure si méprisante; or, nous ne lisons point qu'Apelles soit jamais déchu des bonnes grâces de ce prince. L'argument du plus au moins a lieu ici. Hadrien était moins fier qu'Alexandre; il n'était point roi quand on l'insulta: et cependant la censure de l'architecte fut une offense mortelle.

(1) *Ex Xiphilino, in Hadriano.*

(2) Costar, Apologie, *pag.* 90.

(3) Bardin, Lycée, *chap. II.*

(4) *Voyez le texte de l'article d'*Antoniano, *vers la fin.*

(5) *Dans la remarque* (D) *de l'article d'*Apelles.

APOLLON, divinité païenne, Cherchez PHŒBUS *.

* L'article PHŒBUS n'existe pas.

APOLLONIUS de Perge, ville de Pamphylie, a été un grand géomètre (*a*), sous le règne de Ptolomée Évergètes, qui s'étend depuis la deuxième année de la 133ᵉ. olympiade jusqu'à l'an trois de la 139ᵉ. Il étudia long-temps à Alexandrie, sous les disciples d'Euclide (*b*), et il composa plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste que celui des Coniques (A). On en fait beaucoup d'état, et plusieurs auteurs anciens et modernes ont travaillé à le commenter, ou à le traduire (B). M. Descartes n'en jugeait point favorablement (C). Quelques-uns ont cru qu'Apollonius s'appropria les écrits et les découvertes d'Archimède (D). Il avait un fils qui s'appelait Apollonius, et qui fut le porteur du IIᵉ. livre des Coniques à celui à qui l'auteur l'avait dédié (*c*). Les Arabes ont été fort ignorans en chronologie à son égard (E). M. Moréri a fait ici bien des fautes (F).

(*a*) Eutocius Ascalonita, *initio* Commentar. *in* Conica Apollonii, *ex* Heraclii Vitâ Archimedis.

(*b*) Pappus, *in* Proœmio, *ad lib. VII*, Mathemat. Collection.

(*c*) Apollon., Epist. dedicator., *lib II*, *apud* Eutocium.

(A) *Il composa plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que celui des Coniques.*] Deux livres περὶ λόγου ἀποτομῆς, *de proportionis sectione;* deux περὶ χωρίου ἀποτομῆς, *de spatii sectione;* deux διωρισμένης τομῆς, *determinatæ sectionis;* deux ἐπαφῶν, *tactionum;* deux νεύσεων, *inclinationum;* deux τόπων ἐπιπέδων, *planorum locorum* (1); huit des *Coniques*. On ne peut dou[ter] qu'il n'y eût VIII livres dans ce der-nier ouvrage; l'épître liminaire d[e] l'auteur, adressée à un géomètre d[e] Pergame, nommé Eudémus, nous l[e] montre clairement. Le public n'a point vu encore le dernier de ces VIII livres : les quatre premiers sont les seuls que l'on ait en grec; les trois suivans n'ont été traduits en latin que sur la version arabe. Voyez la remarque suivante. On trouve cités les livres d'Apollonius *de cochleâ*, et *de perturbatis rationibus* (2). Je ne sais s'il ne faudrait point donner au même auteur le *Commentaire sur les phénomènes d'Aratus*, qui est attribué par les anciens à Apollonius le géomètre (3).

(B) *Plusieurs auteurs anciens et modernes ont travaillé à commenter ou à traduire ses Coniques.*] On dit qu'Hypatia, fille de Théon, fit un commentaire sur les Coniques d'Apollonius (4). Nous avons encore celui qu'Eutocius d'Ascalon composa sur les quatre premiers livres de cet ouvrage, avec quelques lemmes et corollaires de sa façon. Il promettait de commenter les quatre autres : voyez son épître dédicatoire à Anthémus. Nous avons aussi (5), au nombre de 65, les lemmes que Pappus disposa et arrangea sur les Coniques d'Apollonius. Le catalogue des ouvrages de François Maurolycus, imprimé à Venise, nous apprend que cet habile mathématicien a fait un livre intitulé *Apollonii Conica elementa, libris quatuor et demonstrationibus [et] lineamentis opportunis instaurata* (6). Jean Baptiste Mémus (7), noble Vénitien, et professeur en mathématiques à Venise, fit une version en latin des quatre premiers livres d'Apollonius, qui fut imprimée l'an 1537 (8). Ell[e] ne vaut rien : il n'entendait pas l[e]

(1) Vossius, de Scient. Mathemat., *cap. XVI*, *pag.* 55, *ex* Pappi, *lib. VII* Mathematicæ Collectionis.

(2) *Apud* Proclum in Euclidem. *Voyez* l'Épitome de la Bibliothéq. de Gesner, *pag.* 71.

(3) *Voyez* Vossius, de Scient. Mathem., *cap. XXXII*, *pag.* 156, *et* de Hist. Græcis, *pag.* 505.

(4) Claud. Richardus, *præf. ad* Apollon. Pergæum, *sect. X*.

(5) *In libro III*, Mathematicarum Collect. Pappi.

(6) Claud. Richardus, *præf.*, *ad* Apollon. Pergæum, *sect. IV*.

(7) Moréri *le nomme* de Mesmes : *il a cru sans doute que c'était un Français de la famille de ce nom.*

(8) Claud. Richardus, *præf.*, in Apollon. Pergæum, *sect. XV*.

:e, et cela fut cause qu'il ne çut point des fautes les plus visi- lu manuscrit grec. *Eos primus* :ulit, c'est Vossius qui parle (9), *Baptista Memmius; sed infeli-* , *eò quòd argumentum operis non* *ligeret : undè non vidit sat ma-* *tas græci codicis mendas, ac sæ-* *ueriliter alucinatur : sicut moni-* *Francisco Maurolyco præfatione* :*osmographiam suam*. Frédéric ımandin (10) en fit une nouvelle ion beaucoup meilleure, qu'il fit rimer à Boulogne, l'an 1566. Il y nit la version du commentaire ıtocius, et plusieurs notes. Mais, :e qu'il se servit d'un manuscrit :, qui était tout plein de fautes, e put pas faire sa version aussi ne qu'il aurait voulu; c'est pour- i Marin Ghetaldus (11) se crut obli- le remonter jusqu'à la source du : il tâcha de corriger le manu- t selon le sens de l'auteur, et de udre les problèmes; et il crut ir redonné la vie à cet ancien géo- re (12). Voyez le livre qu'il inti- *Apollonius redivivus, seu resti-* *Apollonii Pergæi inclinationum* *metria*, et son *Supplementum* *ollonii Galli, seu exsuscitata* *ollonii Pergæi tactionum geome-* *pars reliqua*, imprimés à Venise, 1607, *in*-4°. Claude Richard, jé- e de la Franche-Comté, et profes- r royal en mathématiques dans le ége impérial de son ordre à Ma- l, expliqua dans ses leçons publi- s, en 1642, les quatre premiers es d'Apollonius, et en 1643, qua- autres livres dont il était l'auteur, il suppléait l'autre partie de l'ou- gé de cet ancien géomètre (13). Ce l a fait sur les quatre premiers li- s fut imprimé à Anvers l'an 1655, *folio*. Il avoue, qu'après avoir evé ces deux ouvrages, il lut avec ucoup de plaisir et d'admiration Coniques de Claude Middorge (14), et la quadrature du cercle de Grégoire de Saint-Vincent, où il y a beaucoup de choses qui se rapportent aux livres d'Apollonius qui nous manquent. *In quibus* (de quadraturâ circuli duobus tomis) *præter elementa conica peculiari ordine disposita, innumera prodit sicuti Middorgius, quæ spectant ad postremos quatuor Apollonii libros injuriâ temporum suppressos, in lucem revocandos* (15). Ferdinand I[er]., grand-duc de Florence, prit à cœur de faire traduire plusieurs manuscrits arabes qui étaient dans sa bibliothéque. Jean-Baptiste Raimond, qui tenait le premier rang parmi ceux à qui ce prince donnait des pensions pour ce travail, avait promis de traduire Apollonius, que l'on avait en arabe dans cette bibliothéque; et il y a eu des auteurs qui ont publié que cette version était achevée (16); mais on n'en a rien trouvé parmi ses papiers (17). Enfin le grand-duc Ferdinand II, et le prince Léopold de Médicis son frère, jetèrent les yeux sur Abraham Ecchellensis, professeur à Rome aux langues orientales, et le chargèrent de ce travail. Il traduisit en latin les V[e]., VI[e]. et VII[e]. livres d'Apollonius, avec le secours d'Alfonse Borelli, professeur en mathématiques dans l'académie de Pise. Cette traduction fut imprimée à Florence l'an 1661, *in-folio*, avec le commentaire du même Borelli, qui soutient dans sa préface que ces livres ne sont point supposés, mais qu'ils appartiennent véritablement à notre Apollonius. Il répond aux difficultés de Claude Middorge, qui s'imaginait que les trois livres que Golius avait apportés du Levant (18), étaient d'un Arabe qui s'était caché sous le nom illustre d'Apollonius. Le père Marsenne nous apprend cette opinion de Claude Middorge; mais il ne l'approuve pas : il croit que le VIII[e]. livre des Coniques d'Apollonius, et tous les autres ouvrages du même auteur, ceux même que Pappus n'a point cités, exis-

(9) Vossius, de Scient. Math., *pag.* 55.
(10) *Et non pas* Commandon, *comme le* ... Moréri.
(11) *C'était un patricien de Raguse.*
(12) *Ex* Vossio, de Scient. Math., *pag.* 434.
(13) Claud. Richardus, *præf.*, *in* Apollon., ... *XI*.
(14) *Tres Conicorum libros Claudii Middor-* ... *novâ methodo ex Apollonianis fontibus* ... *et proprio ingenio appositè digestos.* ... Richardi *præf.*, in Apollon., *sect. XI.*

(15) *Idem, ibid.*
(16) *Comme* Jérome Lunadorus, *dans son livre* de Romanâ Curiâ. *Voyez* Borelli *dans sa préface.*
(17) Abrah. Ecchellensis, *in præf. versionis* Apollonii.
(18) *Le V[e]., le VI[e]. et le VII[e]. des* Coniques d'Apollonius.

tent réellement traduits en arabe (19). Il en donne pour caution Aben Nedin, qui a fait un livre *de Philosophis Arabibus* (20). Notez, 1°. qu'à la fin du manuscrit de Golius, on avait marqué que le huitième livre d'Apollonius n'avait pas été traduit en Arabe, parce qu'il manquait dans les livres grecs sur lesquels la version des autres avait été faite (21); 2°. que le manuscrit, sur lequel a été faite la traduction d'Ecchellensis venait de la bibliothéque orientale, qu'Ignace Néama, patriarche d'Antioche, avait léguée au grand-duc Ferdinand I[er]. (22); 3°. qu'Abalphat Asphahanensis est l'auteur de la traduction arabe qui a servi d'original à Ecchellensis; et qu'il la fit pour le roi Abicaligiar, qui monta sur le trône l'an 372 de l'hégire. D'où il s'ensuit que cette version n'est point la première qui eût été faite en cette langue; car Grégoire Barhebræus remarque que sept livres des Coniques d'Apollonius furent traduits en Arabe au temps d'Almamun. Or, Almamun fut inauguré l'an 203 de l'hégire (23); 4°. qu'Abalphat ne laisse pas de prétendre que sa version est la première, et qu'on n'avait vu encore que certains fragmens d'Apollonius, les endroits les plus faciles. Cela peut faire juger, ou qu'il n'avait jamais vu la traduction qui fut faite sous Almamun, ou que cette traduction ne comprenait que quelques fragmens des Coniques d'Apollonius (24).

Voilà ce que j'ai pu dire pour commenter le texte de cette remarque. Je ne parle point de l'*Apollonius Batavus* de Willibrord Snellius, *seu exsuscitata geometria Apollonii Pergæi* περὶ διωρισμένης τομῆς, ouvrage imprimé à Leide, l'an 1608, *in*-4°.; et je laisse Vincentio Viviani, auteur du Traité *de Maximis et Minimis*, *geometrica Divinatio in quintum librum Conicorum Apollonii Pergæi*, imprimé à Florence en 1659, *in-folio*.

(C). *M. Descartes ne jugeait pas*
favorablement de ses Coniqu
» ne lui paraissait pas étrang
» trouvât des gens qui pus
» montrer les coniques plus
» qu'Apollonius, parce que
» cien est extrêmement long
» barrassé, et que tout ce qu
» montré est de-soi assez facil
Il comparait ce qu'il avait fai
taphysique *aux démonstratio*
pollonius, dans lesquelles il n
ritablement rien qui ne soit t
et très-certain, lorsqu'on c
chaque point à part. Mai
qu'elles sont un peu longues,
ne peut y voir la nécessité d
clusion, si l'on ne se souvient
ment de tout ce qui la précède,
peut-on trouver un homme da
une ville, dans toute une provi
soit capable de les entendre
moins, sur le témoignage
nombre de ceux qui les comp
et qui assurent qu'elles sont v
n'y a personane qui ne les cr

(D) *On a cru qu'il s'appr*
écrits et les découvetes d'Arch
Héraclius assure qu'Archimè
premier qui travailla à des th
coniques, et que ses compos
dessus, avant que d'être p
tombèrent entre les mains d
nius, qui les publia comme
vrage (27). Eutocius réfute
deux raisons : l'une est qu'Ar
en divers endroits de ses liv
de la science des coniques
d'une chose qui n'était pas n
l'autre est qu'Apollonius ne
point d'être l'inventeur de
écrit; il se contente de dire
traité cette matière plus am
qu'on n'avait encore fait (28)
ce me semble, une assez
justification quant au crime
giaire; car on peut fort bien
prier les écrits d'autrui, en
ce ne soient pas des ouvrages
teur prétende ne rien dire q
nouveau. La gloire d'expliqu
que l'on n'avait fait une mati
cile est assez grande, pour

(19) Mersennus, Præfat., *in* Apollonii Conica, *quæ sunt in ejus* Συνόψει Mathematicâ.

(20) *Voyez* Vossius, de Scientiis Mathemat., *pag.* 55.

(21) *Idem*, *ibid.*

(22) Borellus, *in* Præf.

(23) Abrah. Ecchellens., *in* Præfat.

(24) *Idem*, *ibid.*

(25) Baillet, Vie de Descartes, *pag.* 39.

(26) *Là même*, *pag.* 101.

(27) Heraclius, *in* Vitâ Archim
Eutocium, *init.* Comment., in Apoll

(28) Eutocius, *ibidem*. *Voyez* Cla
dans sa Préface sur Apollonius, se

…me de s'emparer d'un écrit qui …t lui concilier cet honneur. Apol… …us serait dans ce cas, comme il pa… …par les propres termes de son apo… …ie. Il y a plus : il se vante quel… …fois dans le sommaire général de …huit livres d'avancer des choses …velles (29). Jugez si ce n'était pas …puissant motif pour s'attribuer un …eil ouvrage. Je trouve donc qu'Eu… …us le défend très-mal, et qu'il …t mieux le justifier par le silence …appus son censeur, et son cen… …un peu bien fâché. Et notez que …pus, non-seulement ne l'accuse …t d'être plagiaire ; mais aussi, … le reconnaît formellement pour …rai auteur des huit livres des Co…ies, quoiqu'il prétende qu'Euclide …t déjà fait quatre livres sur ce su… …(30). Il prend le parti d'Euclide …re Apollonius, qui a remarqué … cet illustre géomètre avait très… réussi dans un certain point. Il …se Euclide sur ce qu'Apollonius …e avait reconnu : c'est qu'avant …découvertes d'Apollonius il n'était …possible de bien traiter ce point. Les principes dont on s'était servi …aravant ne suffisaient pas pour y …venir. Il prétend qu'Euclide, plein …douceur, d'honnêteté et de modes… s'attacha aux découvertes d'Aris… touchant les coniques, sans vou… ni les combattre, ni enchérir par…sus, et qu'il s'arrêta d'où elles ne …vaient point le faire aller plus …t ; mais qu'il se garda bien de … que ce fût le point de la perfec… … : il aurait été blâmable en ce cas… …(31). Remarquez, en passant, que …i démontre la fausseté de la pré…tion d'Héraclius, qu'Archimède … le premier qui écrivit touchant … coniques. Vossius n'a point pris …de aux preuves qui renversent …e prétention. Il observe comme …lque chose de justificatif pour Hé…lius, qu'Archimède a renvoyé …lquefois à un ouvrage sur les coni…… ; et cela, selon le style qui lui est propre quand il renvoie à ses écrits (32). Il ajoute que Guido Ubaldus a prouvé contre Eutocius, qu'Archimède n'ignorait pas que les cônes peuvent être coupés par des plans qui ont une inclinaison différente au côté du cône (33). Mais que fait cela pour prouver ce dont il sagit ? Accordons qu'Archimède avait fait sur les coniques un ouvrage bon, beau, excellent : est-ce à dire qu'avant lui personne n'avait traité cette matière, ou que cet ouvrage fut volé par le plagiaire Apollonius ?

(E) *Les Arabes ont été fort ignorans en chronologie à l'égard* d'Apollonius.] Ils ont dit qu'il a vécu au temps d'Achas, roi de Juda, et que ses écrits sur les coniques furent cause qu'Euclide écrivit des livres longtemps après (34). Cette bévue est si étrange, qu'il y a lieu de s'étonner qu'Ecchellensis l'ait ménagée avec tant de précaution. Il s'est bien gardé de dire que l'auteur arabe qui a débité cela s'est abusé ; il dit seulement que cette chronologie paraît fort éloignée de la commune : *In his longè videtur discrepare Gregorius à communi chronologorum sententiâ et opinione, qui Apollonium floruisse scribunt anno periodi Julianæ* 4474. . . . *discrepat prætereà ab iisdem chronologis in ætate Euclidis quem Apollonio juniorem agnoscit, ubi illi eum collocant in anno periodi Julianæ* 4430 (35). Ecchellensis vous laisse la liberté de choisir entre ces deux opinions : il eût mieux fait de décider que l'auteur arabe se trompe ; car cela est très-certain. Et notez que son erreur n'est pas une différence de quelques années : Achas commença de régner l'an 3970 de la période Julienne. Ptolomée Évergètes, sous qui Apollonius a fleuri, succéda au roi son père, l'an 4468 de la même période. L'abus est donc très-grand ; il enferme une différence d'environ cinq siècles.

(F) *M. Moréri a fait ici bien des fautes.*) 1°. Il a donné simplement et

…9) *Voyez la lettre* d'Apollonius à Eudemus, …*commencement de son Ier. livre. Voyez …sa lettre à Attalus, au commencement …Ve. livre.*

…) Pappus, *in* Proœmio, *lib. VII*, Mathe… Collect.

…) *Vous trouverez les paroles de Pappus …la remarque de l'article d'*Aristée *le …ieux.*

(32) Vossius, de Scient. Mathem., *in Addendis*, *pag.* 434.

(33) Guido Ubaldus, *initio* Commentarii *in secundum* ἰσοῤῥοπικῶν Archimedis.

(34) Gregorius Barhebræus, *lib. III* Chronicorum, *in* Achas, *apud* Abrah. Ecchellensem, *Præf.* in Apollon.

(35) Ecchellens., *ibidem.*

absolument le surnom de *Grand Géomètre* à notre Apollonius : il fallait user de restriction, et se contenter de dire que ses contemporains le surnommèrent ainsi, à cause de sa capacité dans les coniques. Voilà précisément ce qu'Eutocius d'Ascalon rapporte (36). 2°. Moréri prétend que ce surnom est le même que celui de ὁ Κρόνος : c'est une grande bévue, quelque favorablement qu'on la traite; car enfin, l'Apollonius, qui eut le surnom de Κρόνος, n'était point le géomètre; il était natif de Cyrène (37), et n'eut jamais de réputation (38). 3°. Eutocius ne rapporte point l'ouvrage d'Héraclius de la vie d'Archimède : il le cite seulement. 4°. Dire que *nous avons* le Traité *des Cônes*, Conicorum, *traduits par Jean-Baptiste de Mesmes*, c'est commettre un barbarisme, et vouloir persuader aux lecteurs que ce Jean-Baptiste a traduit tout cet ouvrage. Il n'en a pourtant traduit que les quatre premiers livres. 5°. Il n'est pas vrai *que les gens de lettres sachent que ces* (39) quatre *premiers livres* d'Apollonius *sont d'Euclide de Mégare*. 6°. Personne n'a dit qu'Apollonius fut *le disciple d'Eubulides*, *auditeur d'Euclide* ; et il n'y a nulle apparence qu'il l'ait été, puisqu'Eubulides ne cultivait guère que les chicanes de la dialectique, et qu'il n'enseigna point dans Alexandrie, où notre Apollonius étudia sous les disciples d'Euclide (40). 7°. Après avoir avancé qu'Euclide est le véritable auteur des quatre premiers livres d'Apollonius, fallait-il dire que celui-ci *fit des Commentaires sur les quatre premiers livres des Cônes de ce philosophe?* Quelles brouilleries, ou plutôt quelles contradictions! 8°. Il n'est pas vrai que Golius ait traduit *d'arabe en latin* le Ve., le VIe. et le VIIe. livre d'Apollonius. M. Moréri, qui l'affirme, n'est point excusable, puisqu'il n'avait lu dans Vossius que ceci, que Golius avait apporté du Levant ces trois livres [...] arabe, et que les mathématiques [...] auraient bientôt de grandes obli[...]tions, et surtout quand ces trois [li]vres auraient été imprimés (4[1]). 9°. L'Apollonius, qui fut le maître [de] Diodore, n'est point celui dont il s'a[...]gissait dans cet article. On a pu v[oir] ci-dessus (42) deux autres fautes [de] M. Moréri.

(36) Eutoc. Ascalon., *initio* Comment., *in* Conicâ Apollonii. *Il se fonde sur le témoignage de* Gemini, *lib. VI*, Mathemat. Præceptionum.

(37) Strabo, *lib. XVII*, *pag.* 576.

(38) *Idem*, *lib. XIV*, *pag.* 453.

(39) *Notez que* Moréri *n'avait rien dit à quoi le mot* ces *se pût rapporter : cela forme un galimatias insupportable.*

(40) *Voyez* Diogène Laërce, *liv. II*, *num.* 111.

(41) Vossius, de Scient. Mathem., *cap.* X[...] *pag.* 55.

(42) *Dans la remarque* (B) *aux citati[ons] marginales* (9) *et* (10).

APOLLONIUS de Tyane [a] été l'un des hommes du mon[de] dont on a dit les choses les pl[us] extraordinaires. J'avais réso[lu] d'en faire un fort long articl[e] mais, ayant vu celui que M. [de] Tillemont en a fait, j'ai c[ru] qu'il valait mieux employer m[on] temps à d'autres recherches, q[ue] prendre bien de la peine po[ur] ne rien dire que ce qu'il a d[it] ou que prendre simplement [la] peine de le copier. Son livre [...] sera par plus de mains que [ce]lui-ci, et tout le monde s[era] plus à portée de le consult[er] que de consulter mon Dicti[on]naire. Il suffit donc d'avert[ir] que l'on trouvera dans le sec[ond] tome de son ouvrage (*a*) un [re]cueil plein et exact de tout [ce] qu'il y a de plus remarquab[le à] dire touchant Apollonius de T[ya]ne. Je dirai néanmoins, qu[e] ce ne serait que par forme, q[u'il] naquit à Tyane, dans la Cap[pa]doce, vers le commencemen[t du] Ier. siècle ; qu'à l'âge de s[eize] ans il s'érigea en observa[teur] rigide de la règle de Pythag[ore,] renonçant au vin, aux femm[es,] à toute sorte de chair, ne [por]tant point de souliers, lais[sant] croître ses cheveux, ne s'ha[...]

(*a*) *Pag.* 200 *et suiv.*, *édit. de* Bruxell[es]

que de toile (*b*); que peu
s il s'érigea en réformateur;
l fit élection de domicile dans
temple d'Esculape, où bien
malades lui allaient deman-
leur guérison; qu'étant de-
u majeur, il céda une partie
son bien à son frère aîné,
il en distribua une autre par-
à des parens pauvres, et qu'il
retint très-peu pour lui; qu'il
sa cinq ans sans parler; qu'il
laissa pas dans ce silence d'ar-
er plusieurs séditions (A) en
icie et en Pamphylie (*c*); qu'il
mit à voyager, et à faire le
islateur; qu'il se vantait de
oir toutes les langues sans les
ir jamais apprises, de con-
ître les pensées des hommes
, et d'entendre les oracles
e les oiseaux rendaient par
r chant (*e*); qu'il condamnait
danses, et les autres diver-
emens de cette nature; qu'il
ommandait les œuvres de cha-
é (*f*); qu'il voyagea presque
s toutes les parties du monde
; qu'il souleva à Cadix, contre
ron, celui qui avait l'inten-
nce du pays (*h*) (B), et qu'il
urut fort âgé, sans qu'on ait
ais su bien certainement ni
, ni de quelle manière (*i*). Sa
a été amplement décrite par
ilostrate (C): il ne faut point
ter qu'elle ne contienne mille
ses fabuleuses, ou que, si les
ts étaient vrais, on ne dût les attribuer à l'art magique. Les païens étaient fort aises d'opposer les prétendus miracles de cet homme à ceux de Notre-Seigneur (D), et de les mettre en parallèle les uns avec les autres. Il est remarquable, que saint Augustin a reconnu qu'Apollonius, au pis aller, valait mieux que le Jupiter des gentils (*k*). On ne peut nier que ce philosophe n'ait reçu de très-grands honneurs, et pendant sa vie, et après sa mort (E); et que sa réputation n'ait duré autant que le paganisme (F). Il laissa quelques ouvrages, qui ne subsistent plus (G). On parle d'un autre philosophe nommé Apollonius de Tyane (H): il vivait sous l'empire d'Hadrien. Je ne sais pas de quelle secte il était; mais personne n'ignore que notre Apollonius était un pythagoricien à brûler. Il faisait une si ouverte profession de croire la métempsycose, qu'il fit adorer un lion sous prétexte que l'âme d'Amasis (*l*) était unie avec le corps de cette bête (*m*). Nous avons sa Vie traduite en français par Blaise de Vigénère, sur le grec de Philostrate (*n*), avec de fort amples commentaires d'Artus Thomas, sieur d'Embry, Parisien. Il n'y a pas long-temps qu'une traduction anglaise de cette Vie, avec des notes, a furieusement scandalisé de bonnes âmes (I). Elle a été condamnée,

) Philostr., *in* Vitâ Apollonii, *lib. I.*
) *Idem*, *ibid.*
) *Idem*, *ibid.*
) *Id.*, *ibid.*, *cap. XIV.*
) *Id.*, *ibid.*, *lib. IV*, *cap. I et II.*
) *Voyez la CIII*[e]. lettre de saint Jé-
e.
) Phil., *lib. V*, *cap III et XII.*
) *Sous l'empire de Nerva*, *en l'année de*
96 ou 97.

(*k*) *Voyez la remarque* (F), *citation* (28).

(*l*) *Il avait été roi d'Égypte.*

(*m*) Philost., *lib. V*, *cap. XV.*

(*n*) *Le titre apprend que* Fed Morel, *lecteur et interprète du roi*, *a revu et exactement corrigé cette version sur l'original grec. Elle fut imprimée à Paris*, *l'an* 1611, *en deux vol. in-4°.*

proscrite, anathématisée, et avec raison. J'en parle dans les remarques. Si nous avions ce qu'un philosophe contemporain, nommé Euphrates, avait écrit de satirique contre Apollonius, nous aurions un ample détail de médisances; car lorsque de tels rivaux se déclarent une fois la guerre, ils déterrent bien des secrets. Philostrate a raison de se servir du silence de cet Euphrates pour convaincre de calomnie ceux qui avaient médit d'Apollonius par rapport à la chasteté, et pour soutenir hardiment qu'Apollonius dans sa plus grande jeunesse avait triomphé de la nature, et avait toujours vécu dans une exacte continence (*o*). Sidonius Apollinaris a fait une description d'Apollonius, dans laquelle on voit un héros de philosophie aussi grand qu'on en puisse voir (K). L'auteur du portrait n'oublia pas de bien faire ses excuses à la foi catholique.

(*o*) Philostr., *lib. I, cap. VIII.*

(A) ***Il ne laissa pas, pendant son silence, d'arrêter plusieurs séditions.***] Celle qu'il arrêta dans Aspende (1) était des plus difficiles à calmer, puisqu'il s'agissait de faire entendre raison à des gens que la faim avait poussés à la révolte, *fames magistra peccandi, durissima necessitatum* (2). On était prêt de brûler le souverain, à cause que quelques riches, en cachant le blé, avaient mis une extrême disette dans la ville. Apollonius, sans dire un seul mot, arrêta cette émeute populaire. Vit-on jamais un silence

(1) *C'était la troisième ville de Pamphylie.*

(2) Quintil. Declamat. XII. *Les Français ont un proverbe, que* ventre affamé n'a point d'oreilles. *Les anciens en avaient un semblable. Voyez dans les Chiliades d'Érasme*, Venter non habet aures. *Caton commença une harangue par ces paroles :* Arduum est ad ventrem verba facere qui careat auribus. *Il s'agissait d'apaiser le peuple qui demandait des grains.*

plus éloquent, plus actif, p
suasif? C'était bien un autre
que celui dont parle Virgile :

Tum pietate gravem ac meritis si f
quem
Conspexere, silent, arrectisque
astant :
Ille regit Dictis *animos ac pect*
cet (3).

Il faut que celui-ci parle, s'il
rêter la fougue d'un peuple
Apollonius n'a pas besoin de
son silence pythagorique fait
que les plus belles figures d
oratoire sauraient opérer.

(B) ***Il souleva à Cadix.... ce***
avait l'intendance du pays.] «
» trate lui fait un mérite d'avo
» levé contre Néron à Cadix l
» dant du pays, et les autres
» sophes n'en faisaient pas
» scrupule que lui (n'y ayant
» religion chrétienne qui app
» considérer les hommes selon
» sont, non en eux-mêmes, ma
» l'ordre de Dieu, et à ne vi
» mais la foi qu'on leur a p
» (4). ») M. de Tillemont se
fort bien passer de cette re
morale, et de toute sa parentl
christianisme a des avantage
réels et très-sublimes au-des
toute philosophie; mais sur l
dont il est ici question, je ne v
que depuis plus de mille ans,
en droit d'insulter les philo
Les chrétiens et eux ne s'en
guère les uns aux autres il y
temps. On peut dire de cet
ment *à ne violer jamais la f*
leur a promise, ce que les po
saient de la chasteté :

Credo pudicitiam Saturno rege mo
In terris, visamque diù . . . . .
Quippè aliter tunc orbe novo cœloqu
Vivebant homines (5) :

il ne passa pas les trois premi
cles. M. de Tillemont remarqu
pollonius *s'efforça de soulever*
monde contre l'empereur D
(6). Celui qui a fait la vie de
losophe lui compte cela pour

(3) Virgil., *Æneid.*, *lib. I*, *vs.* 151

(4) Tillemont, Hist. des Empereurs, *pag.* 208.

(5) Juven., Sat. VI, *init.*

(6) Tillemont, Hist. des Empereurs *pag.* 210.

héroïque (7). Cet imposteur avait e singe du fils de Dieu par rap- à diverses choses; mais sur l'ar- de la soumission et de la pa- ce, il se démasqua, il donna du à terre. Point de parallèle là- us.

C) *Sa vie a été amplement décrite Philostrate.*] Celle que Damis, ginaire de Ninive, *le plus attaché i de tous ses disciples*, avait com- ée, *n'était proprement que des noires assez mal écrits* (8). Ils tom- ent entre les mains de l'impéra- e Julie, femme de Sévère. *Elle les na à Philostrate, qui, sur cela, ur ce qu'il put tirer des ouvrages Apollone même, et de quelques au- mémoires, composa l'histoire que s en avons. Il parle d'un Maxime ges qui avait composé un livre sur ollone, et d'un Mœragène qui en it écrit quatre livres; mais il ne t point qu'on s'arrête à ce dernier* Voyez, dans la remarque (I), atres auteurs de la Vie d'Apol- ius. Quant à celle que Philostrate a nposée, elle fut premièrement im- mée en grec, à Venise, par Alde uce, avec le traité d'Eusèbe con- Hiéroclès. Ce traité fut mis en la- par Zénobius Acciaioli : la Vie pollonius fut traduite en la même gue, par Alemannus Rhinuccinus, rentin. On imprima le latin de ces x ouvrages, à Cologne, l'an 1532, 8°, avec plusieurs corrections, et sieurs petites notes marginales de bert Langolius. L'édition de Paris outes les œuvres des Philostrates, les soins de Frédéric Morel, est lleure que celles qui avaient pré- é; mais il serait à souhaiter que lque grand grec voulût corriger la sion latine. Il y trouverait bien choses qui demandent la main n bon médecin. Voyez la remar- (I), et la citation (*n*) au sujet la traduction de Vigénère.

D) *Les païens étaient fort aises poser les prétendus miracles de cet me à ceux de Notre-Seigneur.*] On qu'à voir l'ouvrage d'Eusèbe (10) contre un certain Hiéroclès, grand ennemi de l'Évangile sous l'empereur Dioclétien. Il paraît que le but d'Hiéroclès, dans le traité qu'Eusèbe réfute, avait été de faire un parallèle entre Jésus-Christ et Apollonius de Tyane, où il donnait la préférence à ce dernier. Ces paroles de Lactance confirment ce que je viens de dire : *Item cùm facta* Jesu Christi *mirabilia destrueret nec tamen negaret, voluit ostendere Apollonium vel paria vel etiam majora fecisse* (11). Ce qu'a dit M. de Tillemont est remarquable : Apollone, dit-il (12), a été (*1) *l'un des plus dangereux ennemis que* l'Église *ait eus dans sa naissance, par l'innocence apparente de sa vie, et par ses miracles prétendus. Le* (*2) *démon semble l'avoir mis au monde, selon ses propres panégyristes (vers le même temps que Jésus-Christ y voulut paraître, ou pour* (*3) *balancer son autorité dans l'esprit de ceux qui prendraient les illusions de ce magicien pour de vrais miracles,) ou afin que ceux qui le reconnaîtraient pour un vrai fourbe, et pour un magicien, fussent portés à douter aussi des merveilles de Jésus-Christ et de ses disciples.*

(E) *Il a reçu de très-grands honneurs, et pendant sa vie, et après sa mort.*] M. de Tillemont lui reproche justement *de* (*4) *n'avoir pas trouvé mauvais qu'on le traitât de Dieu* (*5), et d'avoir souffert *qu'on l'adorât comme une divinité. Que s'il empêcha* (*6) *en une rencontre qu'on lui rendît publiquement des honneurs divins, ce fut, dit son historien, par la crainte de l'envie* (13). Les habitans de Tyane bâtirent un temple à leur Apollonius après sa mort (14) : son

(7) Philostr., *lib. VII*, *cap. II.*
(8) Tillemont, Hist. des Empereurs, *pag.* 201.
(9) Philostrati *lib. I*, *cap. III.*
Tillemont, *là même. Ex* Philostrati *lib. I, II et III.*
(10) *Dans le volume* de Demonstr. Evangel., 511.

(11) Lact. Divinar. Institut. *lib. V*, *cap. III.*
(12) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag.* 200.
(*1) Godeau, Hist. de l'Église, *pag.* 245.
(*2) Apollon. Vita, *lib. I*, *cap. III.*
(*3) Godeau, Hist. de l'Église, *pag.* 246.
(*4) Philostr., *in* Apollon. Vitâ, *lib. VIII*, *cap. II*, *pag.* 376.
(*5) *Ibidem*, *lib. VII*, *cap. X*, *pag.* 346. *Voyez aussi lib. I*, *cap. XIII*, *pag.* 25.
(*6) *Ibid.*, *lib. IV*, *cap. X*, *pag.* 189.
(13) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag.* 216.
(14) Philostrat., *liv. I*, *chap. IV*, *pag.* 6. *Voyez aussi liv. VIII*, *chap. dernier.*

image était ailleurs dans beaucoup de temples (15). L'empereur Hadrien ramassa les lettres d'Apollonius, autant qu'il lui fut possible, et les mit dans son beau palais d'Antium, avec un petit livre de ce philosophe touchant les réponses qu'il avait reçues de l'oracle Trophonius. Ce petit livre se voyait encore à Antium, lorsque Philostrate vivait; et il n'y eut point de singularité qui rendît célèbre cette ville, autant que fit ce livret (16). Antonin Caracalla eut pour Apollonius une extrême vénération : il lui bâtit même un temple, comme à un héros (17). L'empereur Alexandre avait l'image de ce philosophe *dans un lieu particulier du palais, mêlée avec celles de Jésus-Christ, d'Abraham, et des meilleurs princes* (18). Aurélien, résolu de saccager Tyane, ne le fit pas, à cause qu'Apollonius lui apparut, et lui défendit de le faire. Non content d'obéir à cet ordre d'Apollonius, il lui voua une image, un temple, et des statues. Vopisque, en nous apprenant cela, se déclare l'admirateur et le dévot d'Apollonius, et promet d'écrire sa Vie. Le passage, quoique long, mérite d'être rapporté : presque tout y est une preuve du texte de cette remarque : *Taceri non debet res quæ ad famam venerabilis viri pertinet. Fertur enim Aurelianum de Thyanæ civitatis eversione vera dixisse, vera cogitâsse : verùm Apollonium Thyanæum celeberrimæ famæ autoritatisque sapientem, veterem philosophum, amicum verum deorum, ipsum etiam pro numine frequentandum, recipienti se in tentorium eâ formâ quâ videtur, subitò astitisse, atque hæc latinè, ut homo Pannonius intelligeret, verba dixisse :* Aureliane, si vis vincere, nihil est quod de civium meorum nece cogites. Aureliane, si vis imperare, à cruore innocentium abstine. Aureliane, clementer te age, si vis vincere. *Nôrat vultum philosophi venerabilis Aurelianus, atque in multis ejus imaginem viderat templis. Denique statìm attonitus, et imaginem et statuas et templum eidem p atque in meliorem rediit ment ego à gravibus viris comperi, piæ bibliothecæ libris relegi, majestate Apollonii magis Quid enim illo viro sanctius, bilius, antiquius, diviniusque i mines fuit? Ille mortuis red tam. Ille multa ultra homines et dixit : quæ qui velit nôsse, legat libros qui de ejus vitâ co sunt. Ipse autem, si vita supp que ipsius viri favori usqu placuerit, breviter saltem ta facta in literas mittam : non q viri gesta munere mei sermon geant, sed ut ea quæ mirand omnium voce prædicentur* (1 paroles de Lampridius, touc culte de l'empereur Alexand sont pas moins dignes d'être tées. Nous y apprenons que l était en état de le faire, c'est lorsqu'il n'avait point couché femme, il commençait la jour des actes de dévotion. Il s'e dès le matin dans son oratoir y pratiquer des cérémonies r ses en l'honneur des patrons tait choisis. Apollonius en ét *Usus vivendi eidem hic fuit : ut, si facultas esset, id est si uxore cubuisset, matutinis lario suo (in quo et divos p sed optimos electos et anim tiores, in queis et Apollon quantùm scriptor suorum te dicit,* Christum, *Abraham, pheum, et hujuscemodi deos ac majorum effigies) rem divi ciebat* (20). « Eusèbe témoi » de son temps il y avait de » nes qui prétendaient faire » chantemens, en y mêlant » d'Apollone (21). »

(F) *Sa réputation a duré a le paganisme.*] M. de Tillem nie cela, se sert du témoi Lactance, et de celui d'Eusèb *commencement du quatrièm qui que ce fût*, dit-il (22), n

(15) Vopiscus, *in* Aureliano. *cap. XXIV.*

(16) Philostr., *in* Vitâ Apollonii, *lib. VIII*, *cap. VIII.*

(17) Ἡρῷον, Dio, *lib. LXXVII*, *pag.* 878, C; *apud* Tillemont, Hist. des Empereurs, *pag.* 219.

(18) Lamprid., *pag.* 123, *apud eumdem.*

(19) Vopiscus, *in* Aureliano, *cap.*

(20) Lamprid., *in* Alexandro Se XXIX.

(21) Euseb., *in* Hierocl., *pag. cité par* Tillemont, Hist. des *pag.* 220.

(22) Tillemont, Hist. des Empereu *pag.* 220.

onius *comme un Dieu, quoi-*
prétende que les Éphésiens ré-
ent encore sa statue, mais sous
m d'Hercule, et non sous le sien,
qu'il était constant que ce n'é-
u'un homme et qu'un imposteur.
be assure aussi que [presque]
nne ne connaissait plus alors
llone, non comme un Dieu ou
me un homme extraordinaire et
irable, mais même comme un
le philosophe. M. de Tillemont
le IIIe. chapitre du Ve. livre
actance, et le traité d'Eusèbe
tre Hiéroclès, à la page 468. J'a-
e que Lactance suppose que per-
ne n'honorait Apollonius comme
Dieu : *Cur igitur*, demande-t-il,
elirum caput, nemo Apollonium
Deo colit? nisi fortè tu solus illo
icet Deo dignus cum quo te in sem-
rnum verus Deus puniet; mais il ne
scrit point en faux contre ce que
teur qu'il réfute avait avancé, que
honorait encore à Éphèse le simu-
e consacré à Apollonius sous le
d'Hercule : *Simulacrum ejus sub*
culis Alexicaci nomine constitu-
ab Ephesiis etiam nunc honorari
). Il se contente de se prévaloir de
u'Apollonius n'était point honoré
son vrai nom, mais sous un nom
runté : *Ideò alieni nominis titulo*
ctavit divinitatem, quia suo nec po-
t nec audebat. Cela est plus subtil
solide; car quand les Éphésiens
sacrèrent ce simulacre, ils n'eurent
ntion que d'honorer Apollonius,
s ne se servirent du titre d'*Hercule*
τρόπαιος, ou *Alexicacus*, que pour
quer qu'Apollonius les délivra de
peste. Il n'y eut apparemment
e sorte d'artifice dans tout cela :
llonius ne chercha point à se
vir d'un autre nom par aucune
nte que le sien ne jetât quelque
pule dans les esprits. Voilà donc
on témoin produit par Lactance,
hant le culte que l'on rendait en-
à notre Apollonius au commen-
ent du quatrième siècle. Avec tout
espect dû à ce père de l'Église,
e saurais me persuader que ceux
Tyane eussent discontinué leurs
érations, ou qu'on eût ôté de
les temples les images d'Apollo-

) Lactant., divin. Institution., *lib. V*,
II, *pag.* 310.

nius (24). Je trouve dans Eusèbe que, de son temps, on faisait courir le bruit que, par l'invocation du nom d'Apollonius, il se faisait bien des choses : Αὐτίκα τῶν νῦν εἰσιν, οἳ περιέργους μηχανὰς τῇ τοῦ ἀνδρὸς ἀνακειμένας προσηγορίᾳ κατειληφέναι λέγουσι (25). *Neque verò hodiè quoque desunt qui expertos se dicant ejus nomini invocato magicas inesse virtutes ad superstitiosa quædam peragenda.* Il les appelle magiques ou superstitieuses; mais il ne faut point douter que plusieurs païens ne les prissent pour de bons miracles. Je trouve dans saint Augustin que, de son temps, on importunait de telle sorte les chrétiens par le chimérique parallèle des miracles d'Apollonius avec ceux de Jésus-Christ, et par la ridicule prétention que les premiers égalaient ou surpassaient les derniers, qu'on recourut à cette grande lumière de l'Église, pour avoir la réfutation de cette difficulté : *Sed tamen etiam ego in hâc parte qui* PLURIMIS *quicquid rescripseris,* PROFUTURUM *esse confido, precator accesserim ut ad ea* VIGILANTIUS *respondere digneris, in quibus nihil ampliùs Dominum quàm alii homines facere potuerunt, fecisse vel gessisse mentiuntur.* APOLLONIUM *siquidem suum nobis et Apuleium aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitisse miracula* (26.) Ce fut alors que saint Augustin déclara ce qu'on a lu dans l'article (27); c'est qu'Apollonius de Tyane valait beaucoup mieux que Jupiter : ce qui, pour le dire en passant, doit faire honte à je ne sais quels théologiens modernes qui ne sauraient souffrir que l'on regarde la privation de la connaissance de Dieu comme un moindre mal que le culte des gentils pour des dieux abominables, et pires, selon le sentiment de saint Augustin, que des magiciens : *Quis autem vel risu dignum non putet, quòd* Apollonium et Apuleium cæterosque magicarum artium peritissimos *conferre Christo vel etiam præferre conantur, quanquàm* TOLERABILIUS *ferendum sit quandò illos ei potiùs com-*

(24) *Voyez le passage de* Vopiscus, *dans la remarque précédente, citation* (19).

(25) Euseb., in Hieroclem, *pag.* 541.

(26) Marcellin. ad Augustinum, Epist. III *inter* Augustini Epistolas.

(27) *Citation* (*k*).

parent quàm deos suos : multò enim melior, quod fatendum est, Apollonius fuit, quàm tot stuprorum auctor et perpetrator quem Jovem nominant (28). Le même père remarque que les païens, qui se moquaient de l'histoire de Jonas, eussent reçu pour très-véritable une pareille aventure, si elle eût été racontée touchant Apulée, ou Apollonius de Tyane : *Si hoc quod de Jonâ scriptum est, Apuleius Madaurensis, vel Apollonius Tyaneus, fecisse diceretur, quorum multa mira, nullo fideli auctore, jactitant...... si de istis ut dixi quos magos vel philosophos laudabiliter nominant tale aliquid narraretur, non jam in buccis creparet risus, sed typhus* (29). Enfin, je trouve qu'Eunapius *écrivait au commencement du cinquième siècle*, qu'Apollonius *n'était pas tant un philosophe, que quelque chose qui tenait le milieu entre Dieu et l'homme, et que Philostrate devait avoir intitulé l'Histoire qu'il en a faite*, la *descente d'un Dieu sur la terre* (30). Ai-je donc tort d'assurer que la gloire d'Apollonius dura autant que le paganisme?

Il ne me reste qu'à répondre à l'autorité d'Eusèbe, dont M. de Tillemont s'est fortifié. J'y réponds facilement, parce qu'il est clair, par les faits qui viennent d'être allégués, qu'Eusèbe donne dans une hyperbole qui ne paraît avoir aucune ombre de vérité. Comment pourrait-il être véritable que personne, au temps d'Eusèbe, ne faisait l'honneur à Apollonius de le traiter de philosophe, puisqu'Ammien Marcellin, dans le même siècle, ayant dit un mot par occasion d'une fontaine qui était auprès de Tyane, ne manque pas de se souvenir d'Apollonius avec cet éloge : *Ubi amplissimus ille philosophus Apollonius traditur natus* (31)? J'aimerais mieux dire, pour l'honneur d'Eusèbe, qu'il parle de Philostrate, en sorte que son sens soit qu'il n'est pas besoin de réfuter amplement les rêveries dé-

(28) August., Epist. IV, *pag.* 23.

(29) *Idem*, Epistola XLIX, *pag.* 208.

(30) Eunapius, de Vitis Philosophor., *Præf. pag.* 11. *Je me sers des paroles de M. de* Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag.* 220.

(31) Amm. Marcellin., *lib. XXII*, *cap. VI*, *pag.* 370.

bitées par Philostrate, pui[s] un auteur dont personne ne et que l'on ne met pas mêm[e] bre des philosophes. Cette tion, je l'avoue, souffre quel[ques dif]ficultés; mais il est sûr q[u'il] prétend attaquer le fantôme [de Phi]lostrate, et non le véritabl[e Apollo]nius. Ne déclare-t-il pas qu'[il a tou]jours regardé Apollonius co[mme un] savant homme, et qu'il conse[nt qu'on] le place au nombre des phi[losophes] avec toute sorte d'honneur? rejette que les fables et les ve[rtus sur]naturelles dont Philostrate et [les] autres panégyristes ont parlé: prenant droit sur Philostrate, trera qu'Apollonius est indign[e d'être] compté, non-seulement au [nombre] des philosophes, mais aussi a[u nom]bre des gens d'une médiocre tant s'en faut qu'on le puis[se met]tre en parallèle avec Jésus-[Christ]. Μόνην ἐπισκεψόμεθα τὴν τοῦ Φιλ[οστράτου] γραφὴν δι' ἧς εὐθυνοῦμεν ὡς οὐχ ὅ[τι] φιλοσόφοις ἀλλ' οὐδ' ἐν ἐπιεικέσι [με]τρίοις ἀνδράσιν ἄξιον ἐγκρίνειν, ο[ὐ] τῷ σωτῆρι ἡμῶν Χριστῷ παρατιθ[έναι] Ἀπολλώνιον (32). *Unam modò [vi]sitemus Philostrati historiam, [qua] enim certis rationibus convi[ncimus] Apollonium non inter phil[osophos] locum, ac ne inter mediocris ac usitatæ probitatis viros sortiri, nedùm sit ille Salvator [ullâ] ratione aliquâ conferendus.*

(G) *Il laissa quelques o[uvrages] qui ne subsistent plus.*] Il av[ait fait] quatre livres sur l'*Astrologi[e judi]ciaire* (33), et un *Traité sur le[s sacri]fices* (34), pour marquer ce q[u'il fal]lait offrir à chaque divinité. [Ce der]nier ouvrage devint fort céléb[re : Eu]sèbe le cite (35). Suidas le [cite] aussi, et y ajoute un *Testam[ent], Recueil d'Oracles et de Lettr[es], Vie de Pythagore* (36). La *Th[éologie]* dont Eusèbe cite un endroit (3[7])

(32) Euseb., in Hierocl., *pag.* 51[4].

(33) Περὶ μαντείας ἀστέρων, *De [divina]tione Astrorum*. Philostrat., *in Vitâ*, *lib. III*, *cap. XIII*.

(34) *Idem*, *ibid. Vide etiam cap. VI*.

(35) Euseb. Præparat. Evangel., *cap. XIII*, *pag.* 150.

(36) Suidas, *in* Ἀπολλώνιος, *pag*

(37) Euseb. Demonstr. Evangel., *cap. III*, *pag.* 105.

nt-être la même chose que l'ouvrage r les Sacrifices. Apollonius avait rit une infinité de *lettres :* Philo-rate en a inséré dans son histoire uelques-unes, toutes fort courtes. *'Hymne sur la Mémoire* n'est pas un uvrage d'Apollonius, comme M. de Tillemont le prétend. Il cite le cha-pitre XI du I[er]. livre de Philostrate, age 18. Je n'y ai point trouvé cela, ais seulement qu'Apollonius, âgé de nt ans, avait la mémoire meilleure ue Simonide ne l'avait eue, et qu'il antait souvent l'hymne que Simo-de avait composée à la louange de mémoire. Suidas rapporte cela si nfusément, qu'il semble dire que fut Apollonius qui composa cette ce. Konig y a été attrapé. Voyez Bibliothéque, à la page 49. Le *Tes-ent,* dont Suidas fait mention, θήκαι, est sans doute le livre que ilostrate a cité dans ces paroles : διαθῆκαι δὲ τῷ Ἀπολλωνίῳ γεγράφα-παρ' ὧν ὑπάρχει μαθεῖν ὡς ὑποθειάζων φιλοσοφίαν ἐγένετο (38) ; c'est-à-e, selon la version de Vigénère : *ollonius avoit de sa part aussi rit des mémoires par où l'on pou-t aisément cognoître combien il oit curieux, voire presque comme nsporté après la philosophie.*

H) *On parle d'un autre philosophe mmé Apollonius de Tyane.*] C'est das qui en parle, sur la foi d'A-sphon qui avait écrit un livre chant les personnes de même nom, Ὁμωνύμων, *de Homonymis*. Cela souvenir qu'un savant homme, j'ai cité ci-dessus (39), doute si anciens ont fait des livres sembla-s à ceux de Léon Allatius, *de Si-onibus, de Psellis, etc.* Qu'il n'en te point; car outre Agresphon, us pouvons donner Démétrius Ma-s. Quelques savans y veulent join-Denys de Sinope, et Simaristus; is ils se trompent. Voyez la remar-e (B) de l'article de ce DÉMÉTRIUS, s la fin.

(I) *Une traduction anglaise de cette ie... a furieusement scandalisé les nes âmes.*] L'auteur de cette ver-on ne l'avait conduite que jusqu'au I[e]. livre exclusivement. S'il n'avait fait que traduire, on n'aurait point eu sujet de se plaindre; mais il a joint à sa version quantité de notes fort am-ples qu'il avait tirées pour la plupart des manuscrits du fameux baron Her-bert. C'est le nom d'un grand déiste, s'il en faut croire bien des gens. Ceux qui ont lu ces notes m'ont assuré qu'elles sont remplies de venin; elles ne tendent qu'à ruiner la religion ré-vélée, et à rendre méprisable l'Écri-ture Sainte. L'auteur ne travaille pas à cela par des raisons proposées grave-ment et sérieusement, mais presque toujours par des railleries profanes, et par de petites subtilités. C'est donc avec beaucoup de justice et de sagesse que ce livre, qui avait été imprimé à Londres l'an 1680 (40), a été sévère-ment défendu. Ce nouveau traducteur de Philostrate était un gentilhomme anglais, nommé Charles Blount *. Il publia, en 1693, un traité qui a pour titre *les Oracles de la Raison*, et l'ac-compagna de quelques autres opus-cules de même aloi. Il fit une fin tra-gique, en la même année. Il était fort amoureux de la veuve de son frère, et prétendait pouvoir l'épouser sans in-ceste : il avait fait un traité pour le prouver; mais il ne vit nulle appa-rence à obtenir le consentement de l'Église. Sur cela, il lui prit une pen-sée de désespoir, et il se tua lui-même. Voyez l'Histoire des ouvrages des Sa-vans (41). Au reste, M. de Tillemont, en parlant de ceux qui ont fait la Vie d'Apollonius, s'est arrêté à Philostrate. Allons plus loin. Nicomaque, qui vi-vait sous l'empire d'Aurélien, fit la Vie d'Apollonius sur celle que Philo-strate avait écrite. Tascius Victoria-nus en fit une autre sur celle que Ni-comaque avait composée. Sidonius Apollinaris en fit une autre, et se ré-gla beaucoup plus sur le modèle de Victorianus que sur celui de Nicoma-que (42). Nous lisons dans Suidas que Sotérichus, natif d'Oase en Égypte, avait composé la Vie d'Apollonius.

(38) Philostrat., Vita Apollon., *lib. I*, *III*.

(39) *M.* de Sallo. *Voyez la remarque* (F) *de* *rticle* ALLATIUS, *vers le milieu.*

(40) *Le titre marque l'année* 1680. *Il faut que le livre soit demeuré caché plusieurs années; car il n'a été condamné qu'en* 1693.

* Il existe une traduction française faite par Castilhon du travail de Blount, 1774. 4 volumes in-12. La préface de cette traduction française est de Frédéric II, roi de Prusse

(41) *Mois de novembre* 1693, *pag.* 135, 136.

(42) *Ex* Sidonii Apollinaris Epist. III, *lib.* *VIII*.

Cet auteur vivait sous l'empire d'Aurélien. Je ne saurais dire sur quoi Savaron se fonde, lorsqu'il met Plutarque parmi ceux qui ont écrit la Vie de notre Apollonius (43).

(K) *Sidonius l'a représenté dans une description, où l'on voit un héros de philosophie aussi grand qu'on en puisse voir.*] Afin que chacun en puisse juger, étalons ici les paroles de Sidonius Apollinaris. Il avait écrit la Vie d'Apollonius, et en l'envoyant à un conseiller d'Évarige, roi des Goths, voici ce qu'il lui dit : *Lege virum (fidei catholicæ pace præfatâ) in plurimis similem tuî, id est, à divitibus ambitum, nec divitias ambientem ; cupidum scientiæ, continentem pecuniæ ; inter epulas abstemium, inter purpuratos linteatum, inter alabastra censorium : concretum, hispidum, hirsutum, in medio nationum delibutarum, atque inter satrapas regum tiaratorum myrrhatos, pumicatos, malobatratos, venerabili squalore pretiosum. Cùmque proprio nihil esui aut indutui de pecude conferret, regnis ob hoc, quæ pererravit, non tam suspicioni, quàm fuisse suspectui : et fortunâ regum sibi in omnibus obsecundante, illa tantùm beneficia poscentem, quæ mage sit suetus oblata præstare, quàm sumere* (44).

(43) Savaro, in Sidon. Apollinar., *pag.* 491.
(44) Sidon. Apollinar., Epist. III, *lib. VIII*, *pag.* 486.

APONE (*a*) (PIERRE D'), l'un des plus fameux philosophes et médecins de son siècle *, naquit l'an 1250 (*b*), dans un village qui est situé à quatre milles de Padoue. Il étudia long-temps à Paris, et y fut promu docteur en philosophie et en médecine (A). Je ne sais pas s'il mourut fort riche; mais j'ai lu qu'il se faisait payer de grosses pour la visite des mal Il fut soupçonné de m poursuivi par l'inquisit ce pied-là (C); et, s'il e jusqu'à la fin du procès beaucoup d'apparence q souffert en sa personne ne souffrit qu'en effigie a mort. Nous rapporteron que ses apologistes obs Son cadavre, secrètement par ses amis, échappa à l lance des inquisiteurs, qu laient le faire brûler (D). transporté en divers lie enfin on le plaça dans l'é Saint-Augustin, sans épi et sans nulle marque d'h (*d*.) Les accusateurs de d'Apone lui attribuent d nions incompatibles : ils qu'il ait été magicien, n'ait point cru qu'il y e diables (E). Il eut pour une telle antipathie, qu' pouvait voir manger sans des maux de cœur (*e*). Il rut l'an 1316, à l'âge deso six ans (F). L'un de ses prin livres est celui qui lui fit le surnom de *Conciliat* fait un conte bien ridicul que, n'ayant point de pui sa maison, il fit porter rue, par les diables, celui voisin, quand il eut app l'on avait défendu à sa s de continuer d'y venir c de l'eau (*f*). Il eût bien

(*a*) *Quelques-uns le nomment* Pierre d'Avane.

* Pour cet article Joly renvoie aux *Mémoires* du père Nicéron, comme si ce père relevait beaucoup d'erreurs de Bayle. Nicéron ne reproche à Bayle qu'une faute qu'il n'avait pas faite. Voyez la note sur la remarque (F).

(*b*) Jacobus Phillidus Tomasinus, Elog. illustr. Vir., *pag.* 22.

(c) *Dans la remarque* (C).

(*d*) Tomasini Elog. Viror. illustr.

(*e*) Mercklinus, *in* Lindenio reno 879. Freherus, *in* Theatro, *pag.* 12 Marcellus Donatus, *et* Matth. de G

(*f*) Tomazo Garsoni, Piazza uni tutte le professioni, *discorso* CXX 365, *verso*.

yer les diables à lui
:s chez lui, et à bou-
.u voisin, ou, pour
le transporter dans
plutôt qu'à la rue *.

s grands détails sur Apone,
. Vie de cet auteur, par Ma-
iée dans le *Raccolta d'opus-*
om. XXIII, pag. 1 - 54.

'ia long-temps à Paris,
nu docteur en philoso-
decine.] Naudé observe
s harangue où il relève
peut l'ancienne gloire de
s Paris. Rapportons un
ses paroles puisqu'elles
ront en passant que Pier-
it à Paris le grand ou-
fit nommer conciliateur :
lem Petrus Aponensis *ab*
, quem dum vestras scho-
ret edidit, Conciliatoris
us : certè latebat in Ita-
'opè cognita, nullis aliis
ıullis artibus nedùm pro-
, nullâ deniquè vel lin-
sitione, vel philosophiæ
ıta medicina ; cùm ecce
ıs genius, ex Aponensis
, Italiam ab ignorantiæ
lut alter Camillus Romam
obsidione liberaturus ; di-
irit, ubinàm gentium hu-
:eræ feliciùs excolerentur,
subtiliùs traderetur, me-
ıs et solidiùs edoceretur :
:ivisset uni Lutetiæ hanc
eri, in eam statìm invo-
gremio totum se tradit,
medicinæque mysteriis se-
bit, gradum, et lauream
consequitur, utramque
errimè docet, et post diu-
ıorum moram divitiis ves-
s, imò philosophus, me-
logus, mathematicus suæ
præstantissimus in patriam
'itur, et primis omnium,
ıiri gravissimi judicio, sin-
losophiam, et medicinam
t. Undè gratitudinis ergò
lus venit, et à vobis me-
prosequendus Michaël An-
ndus medicus Romanus,
iori seculo Aponensis ves-
ıtiones physiognomicas ele-
gantioribus typis demandare volens, cùm vidisset eas à doctore vestro, Parisiis, et in facultate vestrâ fuisse elaboratas, has idcircò vestri collegii nomine et auspicio in lucem prodire voluerit, ut communis loci famæ beneficio frueretur (1).

(B) *Il se faisait payer de grosses sommes pour la visite des malades.*] On ne marque point ce qu'il exigeait pour les visites qu'il faisait dans le lieu de sa résidence ; mais on assure qu'il n'allait point voir les malades hors de la ville, à moins qu'on ne lui donnât cent cinquante francs par jour (2). On ajoute qu'étant mandé par le pape Honoré IV, il demanda quatre cents ducats par jour (3). Voilà ce que porte l'abrégé de sa Vie, inséré dans la nouvelle édition de Van der Linden, *de Scriptoribus medicis.* Camérarius rapporte la même chose (4) ; mais sans nommer le pape qui recourut à ce médecin. Il n'en use pas de même à l'égard du lieu où Pierre d'Apone demeurait. Il dit que c'était Bologne. Il ne laisse pas de faire mention d'Honoré IV ; mais il prétend que le médecin qui exigea de ce pape un paiement si énorme n'était point Pierre d'Apone. Voici ses paroles, selon la version de Simon Goulart : *Du temps de nos pères, un médecin de Florence, nommé Thadée, acquit une telle réputation, qu'allant en pratique hors la ville il gaignoit par chascun jour cinquante escus, et appellé du pape Honoré quatriesme, en eut cent par jour, tellement qu'à son retour de Rome il apporta dix mille escus* (5). S'il eût consulté la chronologie, il n'eût pas dit *du temps de nos pères ;* car ce pape fut élu l'an 1285, et mourut l'an 1287. Dom Lancelot de Pérouse, citant Ciaconius (6), dit que ce Thadée, Florentin, et professeur à Bologne, se fit promettre cent écus par jour, quand le pape Honoré IV le manda ; et il ajoute que ce voyage

(1) Gabriel Naudæus, de Antiquitate Scholæ Medicæ Parisiensis, *pag.* 44, *et seq.*

(2) Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 878.

(3) *Idem, ibid.*

(4) Camerarius, Meditations Historiq., *tom. I, liv. I, chap. IV.*

(5) *Là même.*

(6) In Vitâ Honorii IV.

lui valut dix mille écus ; mais il observe que d'autres écrivent que Pierre d'Apone obtint de ce pape quatre cents écus par jour (7). Il avait dit que ce Pierre ne sortait point de la ville pour voir des malades, à moins qu'on ne lui donnât cinquante florins. Vous trouverez, dans le Théâtre de Paul Freher, qu'il était professeur en médecine à Bologne, et qu'on l'appelait de tous les endroits de l'Italie pour voir les malades, quoiqu'il exigeât cinquante florins par jour (8). Vous y trouverez aussi qu'il stipula d'Honoré IV la somme de cent florins chaque jour, et qu'ayant guéri ce pape il en reçut mille. Voilà bien des variations.

(C) *Il fut soupçonné de magie, et poursuivi par l'inquisition sur ce pied-là*] Ce soupçon subsiste encore parmi bien des gens : disons même qu'ils font plus que soupçonner, et qu'ils passent jusqu'à la persuasion. *La commune opinion de presque tous les autheurs est qu'il estoit le plus grand magicien de son siècle ; qu'il s'estoit acquis la cognoissance des sept arts libéraux par le moien des sept esprits familiers, qu'il tenoit enfermez dans un cristal ; qu'il avoit l'industrie, comme un autre Paseles, de faire revenir en sa bourse l'argent qu'il avoit despencé* (9). Celui qui me fournit ces paroles ajoute qu'*il est constant qu'il fut accusé de magie en l'an lxxx de son aage* (10), *et qu'estant mort en l'an* 1305 (11), *que son procès n'estoit encore finy, on ne laissa pourtant, au récit de Castellan* (*), *de le juger au feu, et de brusler un faquin de paille ou d'osier, qui le représentoit, dans la place publique de la ville de Padoue, pour supprimer par un exemple si rigoureux, et par la crainte d'encourir une semblable peine, la lecture de trois livres superstitieux et abominables qu'il avoit composez en icelle : le premier desquels estoit cet* Heptameron, *qui est maintenant imprimé sur la fin du premier tome des œuvres d'Agrippa ; le second, celuy qui est appellé par Trithème* Elucidarium Necromanticum Petri de Albano ; *et le dernier, un qui se nomme dans le mesme autheur,* Liber Experimentorum mirabilium de annulis secundum 28 mansiones lunæ (12). Voilà des preuves qui semblent fortes : néanmoins Naudé n'en fait pas grand cas. Il les réfute d'abord par cette remarque : c'est que Pierre d'Apone fut un prodige d'esprit et d'érudition dans un siècle de ténèbres ; or, cela était fort propre à le faire prendre pour un magicien, puisque d'ailleurs il s'était fort attaché aux sciences curieuses et divinatoires. *C'est un homme*, dit-il (13), *qui a paru comme un prodige et miracle parmy l'ignorance de son siècle, et qui, outre la cognoissance des langues et de la médecine, avoit tellement recherché celle des sciences moins communes, qu'après avoir laissé des tesmoignages très-amples, par ses escrits de physiognomie, géomance et chiromantie, de ce qu'il pouvoit en chacune d'icelles, il les abandonna toutes, avec la curiosité de sa jeunesse, pour s'adonner entièrement à la philosophie, médecine et astrologie, l'estude desquelles luy fut si favorable, que, pour ne rien dire des deux premières, qui l'insinuèrent à la bonne grâce de tous les papes et souverains pontifes qui furent de son temps, et luy acquirent l'authorité qu'il a maintenant parmy les hommes doctes, il est certain qu'il estoit grandement capable en la dernière, tant par les figures astronomiques qu'il fit peindre dans la grande salle du palais de Padoue, et les traductions qu'il fit des livres du rabbi Abraham Aben-Esra, joint à ceux qu'il composa des Jours Critiques, et de l'Esclairoissement de l'Astronomie, que par le tesmoignage du renommé mathématicien Regio-Montanus, qui luy a dressé un beau panégyrique, en qualité d'astrologue, dans l'oraison qu'il récita publiquement à Padoue, lorsqu'il y expliquoit le livre d'Alfraganus.* Ensuite, Naudé observe que Pierre d'Apone *déféra* beaucoup à l'as-

(7) Secondo Lancelloti da Perugia, l'Hoggidi, *parte II*, *Disinganno XVIII*, *pag.* 377.

(8) Freher., *in* Theatro Viror. illustr., *pag.* 1209. *Il cite* Bernardus Scardeonus, *lib. II*, *classe IX*, Historiæ Patavinæ.

(9) Naudé, Apologie des grands Hommes accusés de magie, *chap. XIV*, *pag.* 380.

(10) *Cela est faux. Voyez la remarque* (F).

(11) *Cela est faux. Voyez la même remarque.*

(*) *In* Vitis illustr. Medicorum.

(12) Naudé, Apologie des grands Hommes accusés de Magie, *chap. XII*, *pag* 38.

(13) *Là même*, *pag.* 382.

l, et que de là vient que
auteurs maintiennent *une*
ictement contraire à celle
is, sçavoir: qu'il subit une
nation, non point pour
ais parce qu'il voulut ren-
les effects merveilleux qui
plus souvent en la nature,
des corps célestes, sans
r aux anges ou démons.
ès-apparent par le recueil
ymphorien Champier (*1)
s de ses Différences, qui
estre leus sans précaution,
orité péremptoire de Fran-
qui dict expressément, par-
r (*2) : Ab omnibus fermè
magus; verùm constat
itum dogma ei aliquandò
t, quem etiam hæreseum
vexaverunt, quasi nullos
es crediderit; *à quoy il*
ter que Baptiste de Man-
ypelle pour cette occasion
gnæ, sed nimiùm audacis
ie doctrinæ; *que Casman-*
met au nombre de ceux qui
: tous les miracles à la
ue le Loyer, en ses Spec-
seure qu'il se mocquoit des
s leur sabbat: d'où l'on se
onner que les mesmes au-
mment en beaucoup d'au-
s parmy les enchanteurs
s, si ce n'estoit l'ordinaire
i escrivent sur cette ma-
ssir tellement leurs livres,
out ce qu'ils trouvent dans
que difficilement peuvent-
le précepte du poëte :

nedium, medio ne discrepet
(15).

son apologiste expose qu'il
e défendre, et du crime
: de celui d'athéisme, *tant*
oignage que l'illustrissime
Frédéric duc d'Urbin a
voulu rendre à ses mérites, luy dressant une statue parmy celles des hommes illustres qui se voyent en sa citadelle, que par l'attestation publique de la ville de Padoue, qui a faict mettre son effigie sur la porte de son palais, entre celles de Tite-Live, Albert et Julius Paulus, avec cette inscription sur la base : Petrus Aponus, Patavinus, philosophiæ medicinæque scientissimus, ob idque Conciliatoris nomen adeptus, astrologiæ verò adeò peritus, ut in magiæ suspicionem inciderit, falsòque de hæresi postulatus, absolutus fuerit (16)..... *Mais*, ajoute-t-il (17), *pour descouvrir entièrement* la fausseté des objections, *l'on peut respondre à ce que Ludwigius* (*1) *a dit des sept esprits qui luy enseignèrent les sept arts libéraux, que cette narration fabuleuse a pris son origine sur ce que le mesme Pierre d'Apone* (*2) *assure, après Albumazar, que les prières qui sont faictes à Dieu lorsque la lune est conjoincte avec jupiter, en la teste du dragon, sont infailliblement exaucées; et que pour luy, comme il eût demandé suivant ses propres termes* sapientiam, à primo visus est sibi in illâ amplius proficere. *Sur quoi néanmoins beaucoup d'autheurs se mocquent, à bon droict, de ce qu'il a désavoué si indiscrètement toutes ses veilles et labeurs, pour n'estre redevable de sa doctrine qu'à la superstition de cette prière. qui ne peut estre que vaine et sans efficace, en tel sens qu'on la veuille prendre. Car si l'on dict qu'elle s'addresse aux astres, c'est une pure bestise de croire qu'ils la puissent entendre; si à Dieu, je demanderois volontiers s'il estoit sourd auparavant cette conjonction, s'il ne veut recevoir nos prières sans icelle, ou si elle le peut contraindre et nécessiter à condescendre aux vœux que l'on luy faict. Et de là vient que Jean Pic* (*3) *avoit raison de dire, en parlant de ce nouveau Salomon :* Consulerem Petro isti ut totum quod profecit suæ potiùs industriæ ingenioque acceptum refer-

arest *par toutes ses OEuvres et*
: *en la différence* CLVI *de son*
audé, Apologie des grands Hom-

rte, *lib.* Cribrat.
II de Prænot., *cap. VII.*
de Patientiâ, *cap. III.*
r., *part. II*, *cap. XXI*, *quæst.*
V, *chap. III.*
, Apologie des grands Hommes,

(16) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 386. *Cette inscription est dans* Tomasin, in Elog. illustr. Virorum, *pag.* 23.

(17) *Là même*, *pag.* 388.

(*1) Dæmonomagiæ, *quæst. XVI.*

(*2) *Differentia CLVI.*

(*3) *Lib. IV*, adversùs Astrolog., *cap. VIII.*

ret, quàm joviæ illi suæ supplicationi. *L'on peut dire aussi, pour satisfaire à la preuve des trois livres divulgués sous son nom, qu'ils luy sont non moins faussement attribuez, que beaucoup d'autres à presque tous les grands esprits, tesmoin que Trithème* (*1) *ne les veut advouër pour légitimes, à cause du grand nombre de fables que l'on avoit pris plaisir de forger sur cet autheur; et ce qu'il avoit dict auparavant en son Catalogue des Escrivains Ecclésiastiques, qu'il ne tenoit pour véritable ce que l'on disoit de la magie de Pierre d'Apono, parce qu'il ne s'estoit jamais apperceu qu'il eust faict aucun livre sur le sujet d'icelle. A quoi si l'on veut encores adjouster le silence de tous les bibliothécaires, et la confirmation que Symphorien Champier* (*2) *donne à cette autorité de Trithème, quand il asseure qu'il n'a jamais veu aucun de ses livres en magie, sinon quelque différence où il en traicte comme en passant, je croy qu'il n'y aura plus rien qui nous puisse empescher de recognoistre son innocence, et de juger avec les mieux senses que tout le soupçon que l'on a eu de sa magie vient comme de sa vraye source et origine de la puissance qu'il luy attribue en la différence* CLVI *de son Conciliator, et des prédictions qu'il pouvoit faire au moyen de l'astrologie, sur lesquelles, par laps de temps, toutes ces fables et chimères se sont glissées, suivant le dire très-véritable de Properce:*

Omnia post obitum fingit majora vetustas (*3).

Notez quelques fautes de M. de Clavigni de Sainte-Honorine. Il prétend que *l'effigie de Pierre d'Apono, qui fut* faite par les soins du duc d'Urbin, *est dans la place publique de Padoue avec Tite-Live, Albert et Julius Paulus*, et que l'inscription contient *Astrologiæ adeò peritus, ut in magiæ suspicionem venerit* (18). 1°. La statue où se lisent ces paroles n'est pas dans la place publique de Padoue, mais sur l'une des portes de la maison de ville: *In unâ portarum Prætorii Patavini* (19). 2°. La statue que le duc d'Urbin fit faire, ne fut point mise dans Padoue, mais dans le château de ce duc. 3°. Elle ne contient point les paroles que M. de Clavigni rapporte. Voyez Tomasini (20).

(D) *Son cadavre échappa à la diligence des inquisiteurs, qui voulaient le faire brûler.*] Pierre d'Apone, accusé de nécromancie et d'hérésie, mourut pendant le procès, et fut enterré dans l'église de Saint-Antoine. Tous les zélés s'en scandalisèrent: les inquisiteurs continuèrent leurs procédures, et l'ayant convaincu d'impiété, par ses écrits, ils condamnèrent son cadavre à être brûlé; et comme ils ne le trouvèrent point, ils firent brûler publiquement une figure qui le représentait. Voilà ce qu'on lit dans M. de Sponde (21): mais comment l'accorderons-nous avec l'inscription que les magistrats de Padoue firent mettre sous la statue de ce médecin, et où ils déclarèrent qu'il fut absous (22)? Pierre de Saint-Romuald rapporte que les inquisiteurs, ayant lu publiquement la condamnation de Pierre d'Apone, *firent mettre au feu son effigie*. Il remarque aussi qu'ils ne purent trouver son corps, parce que *sa concubine Mariette* l'avait déterré *de nuict secrètement*, et caché *dans un sépulchre rompu* (23).

(E) *Ses accusateurs lui attribuent des opinions incompatibles: ils veulent qu'il ait été magicien, et qu'il n'ai point cru qu'il y eût des diables.*] Nous avons vu (24) comment son apologiste se prévaut de cette contradiction; mais il aurait dû prendre garde que Bodin met Pierre d'Apone entre les sorciers qui, pour éluder les poursuites de la justice, soutiennent que tout ce qu'on dit des diables et de la magie est une chimère. Bodin déclare qu'il a fait le livre de la Démonomanie des sorciers, entre

(*1) Antipali., *lib. I, cap. III.*

(*2) Tractat. IV, *lib.* de claris medicinæ Scriptoribus.

(*3) Eleg. *I, vs.* 23, *lib. III.*

(18) Clavigni de Sainte-Honorine, lecture des livres suspects, *pag.* 101, 102.

(19) Tomasini, Elog. Viror. Illust., *pag.* 23.

(20) *Ibidem.*

(21) Spondanus, Annal. Eccles. *ad ann.* 1316, *num.* 8. *Il cite* Scardeon. Hist. Patav., *lib. II, class. IX.*

(22) *Voyez cette Inscription ci-dessus, citation* (16).

(23) Saint-Romuald, Journal chronol. et historiq. *au* 31 *de décembre. Il cite* Bernard Scarde: *il voulait dire sans doute* Bernardin Scardeon.

(24) *Dans la remarque* (C).

tes raisons « pour respondre à ceux
ui, par livres imprimez, s'effor-
ent de sauver les sorciers par tous
noyens, en sorte qu'il semble que
latan les ait inspirez et attirez à
a cordelle, pour publier ces beaux
livres, comme estoit un Pierre d'A-
pone, médecin, qui s'efforçoit faire
entendre qu'il n'y a point d'esprits,
et néanmoins il fut depuis avéré
qu'il estoit des plus grands sor-
ciers d'Italie (25). »

(F) *Il mourut l'an* 1316, *à l'âge* *soixante-six ans.*] C'est ce qu'on dans une inscription rapportée par masini (26); cela étant, il faut e que Naudé se trompe lorsqu'il que Pierre d'Apone, accusé à e de quatre-vingts ans, mourut 1305 *. Freher dit la même chose, mme tirée de Bernardin Scardeon). Disons aussi que Gesner se trom- en faisant fleurir Pierre d'Apone 1320 (28). M. Konig a copié cette e (29). Mais le père Rapin s'abuse étrangement, puisqu'il le place XVI[e]. siècle. *Pierre d'Apone*, dit- o), *médecin de Padoue, qui flo- ait sous Clément VII, se gâta si l'imagination par la lecture des osophes arabes, et par les spécu- ons trop fréquentes sur l'astrologie lfraganus, qu'il fut mis à l'in- ition pour avoir été soupçonné de rie.* Vossius a suivi Gesner, et a une observation qui mérite d'être e : *Pierre d'Apone*, dit-il (31), ya *son livre* de Medicinâ omni- lâ *au pape Jean XXII, qui fut l'an* 1316, *et siégea dix-sept ans.* s connaissons donc par-là le temps e médecin. Mais si l'an 1316 fut à de sa mort, la conclusion n'est exacte, et ne sauve pas d'erreur ius.

(25) Bodin, *préface de la* Démonomanie des rs, *pag.* 5. *Voyez aussi chap. V*, *pag.* 71.

(26) Tomasinus, *in* Elog. Viror. illustrium, 22.

* Cicéron, tom. XXVI de ses *Mémoires*, 316, reproche à Bayle d'adopter 1305 pour le la mort d'Apone. Ce reproche est injuste. est pour 1316.

(27) Paulus Freher., *in* Theatro Viror. illust., 209.

(28) Gesnerus, *in* Bibliothecâ, *folio* 544.

(29) Konig, Bibl. vet. et nova, *pag.* 49.

(30) Rapin, Réflex. sur la philos., *num.* 28, 360.

(31) Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 181.

APROSIO (ANGELICO), né à Vintimiglia, dans la Rivière de Gênes, le 29 d'octobre 1607, a eu beaucoup de réputation parmi les savans, et a composé un très-grand nombre de livres. Il est sorti beaucoup de personnes de lettres de sa famille (*a*). Il n'avait que quinze ans lorsqu'il se jeta dans l'ordre des augustins, et il s'y fit tellement considérer, qu'il parvint enfin à la charge de vicaire général de la congrégation de Notre-Dame de Consolation à Gênes (*b*). Dès qu'il eut achevé ses études, on le jugea propre à enseigner : ainsi il enseigna la philosophie pendant cinq ans; après quoi il voyagea en divers endroits de l'Italie, et se fixa, l'an 1639, à Venise, au couvent de Saint-Étienne, où il enseigna les humanités (*c*). Une des choses qui lui ont été autant glorieuses, a été la bibliothéque des augustins de Vintimiglia, qui fut son ouvrage, et une preuve éclatante de son amour pour les livres, et de l'habitude qu'il s'était faite de les bien connaître (*d*). Il a publié un livre touchant cette bibliothéque, qui est fort recherché des curieux (A). Au reste, il se plaisait extrêmement à se déguiser sous des noms forgés à plaisir à la tête de ses ouvrages; peut-être n'osait-il écrire sous son véritable nom sur des matières aussi peu conformes à la vie religieuse, que l'étaient les différens des

(*a*) *Voyez l'article suivant.*

(*b*) Michel Justiniani, Scrittori Liguri, *pag.* 63.

(*c*) Philippus Elssius, *in* Encomiastico Augustiniano, *apud* Justinianum, *pag.* 63.

(*d*) Raffael Soprani, li Scrittori della Liguria, *pag.* 21.

beaux esprits touchant l'Adonis du cavalier Marin (B), ou choses semblables (C). Peut-être se plaisait-il naturellement à la recherche de différentes allusions, où à mettre en peine ceux qui aiment à ôter le masque à un auteur déguisé. Il aimait assez lui-même cette occupation (D). Quoi qu'il en soit, si vous consultez les auteurs qui nous ont donné le catalogue des écrivains de Ligurie (*e*), vous trouverez par le titre de ses ouvrages qu'il se donnait mille faux noms, tantôt celui de *Masoto Galistoni*, tantôt celui de *Carlo Galistoni*, tantôt celui de *Scipio Glareano*, tantôt celui de *Sapricio Saprici*, tantôt celui d'*Oldauro Scioppio*, etc. On dit qu'on trouve sa Vie dans l'ouvrage intitulé *La Biblioteca Aprosiana*. Plusieurs auteurs lui ont donné de grands éloges, et quelques-uns ont passé peut-être les limites de la raison (*f*). Il fut agrégé, entre autres académies, à celle de *gli Incogniti* de Venise, comme il paraît par le livre intitulé *le Glorie de gli Incogniti, overo gli Huomini illustri dell' Accademia de'i Signori Incogniti di Venetia* (E), où l'on voit son éloge assez amplement. Il était encore en vie, l'an 1680, lorsqu'Oldoïni publia son *Athenæum Ligusticum*.

(*e*) Raffael Soprani et Michel Justiniani, *en* 1667; Augustin Oldoïni, *en* 1680.

(*f*) *Magnifica ejus et planè invidenda elogia adferuntur à Gregorio Leti, Italiâ regnante, part. IV, lib. III, pag.* 377. Polyhist. Morhofii, *pag.* 38. *Voyez aussi pag.* 144.

(A) *Il a publié un livre touchant la bibliothéque des augustins de Vintimiglia qui est fort recherché des curieux.*] M. Morhof avait fort oui
parler de ce livre; mais il n
pas qu'on l'eût imprimé. Il
mention en divers endroits
Polyhistor. (1), publié l'an 16
toujours comme un homme qui
que cet ouvrage n'était point
sorti de dessous la presse. Il est
moins certain que la *Biblioteca*
siana fut imprimée à Bologne
1673, et que Martin Fogelius (2)
fesseur à Hambourg, en avai
exemplaire, comme M. Morhof
pu le voir dans le Catalogue des
de ce professeur; car il cite ce
logue (3), qui fut imprimé l'an
Voilà ce que M. Placcius observe
son *Invitatio amica*, publiée à
bourg, l'an 1689. Il ajoute q
fait mention de cet ouvrage d'Ap
dans ses Pseudonymes (4), et il
renvoie aux notes sur le catalog
Rhodius (5). En effet, il nous app
à la page 150 de ses Pseudony
qu'il savait par une lettre de M
gliabecchi à Martin Vogelius,
prosio, déguisé sous le nom
Cornelio Aspasio Antivigilmi
vagabondi di Tabbia detto l'
rato, avait publié un livre in-12
1673, intitulé *Biblioteca Apros*
passa tempo autonnale. Dans les
sur le Catalogue de Rhodius
voque en doute ce que Sca
avait dit, qu'Aprosio avait co
un livre intitulé *Bibliotheca A*
phorum, où il restituait beaucou
vrages à leurs véritables auteu
On doute de cela, parce que l'
point vu dans les listes des ou
d'Aprosio cette *Bibliotheca A*
phorum, mais seulement *Bibli*
Aprosia. Or, on croit qu'il a
facile à Scavenius de métamor
Aprosia en *Apocripha*. Il est
étrange que le père Oldoïni n'ai
fait mention de la *Bibliotheca*
siana, *passa tempo autonnale*
qu'il n'a publié son *Athenæum*
ticum qu'en l'année 1680. Il e
vrai qu'il met entre les écrits d
sio, *Biblioteca Aprosiana* et
quitates Abintimillienses; ma
d'une manière très-propre à no

(1) *Pag.* 38, 59, 144.

(2) *Ou* Vogelius.

(3) Polyhist., *pag.* 37.

(4) *Num. LXXIV.*

(5) *Pag.* 27, 28.

(6) *Voyez la remarque* (D).

der que cet ouvrage n'était point ore imprimé. M. Teissier, en 1686, aissé plus de sujet d'être en doute e de décider quelque chose (7).

Morhof remarque que M. Leti cite auteur qui a cité le IIe. tome de la liothéque Aprosienne : *Producit Leti ex abbate Libanore, pag.*, *locum quo tomus secundus Bi-thecæ Aprosianæ citatur, quo lii continentur ab Hieron. Savano-manuscripti libri* (8).

Cette citation de M. Leti est fort e : et par-là, et par d'autres con-érations, je suis fort persuadé que Morhof n'allègue point sur la foi utrui l'*Italia regnante*, mais qu'il ait lue lui-même. D'où vient donc il ne sait pas que la *Biblioteca rosiana* fut imprimée à Bologne, les Manolessi, l'an 1673, in-12? Leti ne l'affirme-t-il pas positi-ment dans la page 377 de la IVe. par-de son *Italia regnante*, et ne cite-pas d'assez longs passages de ce e d'Aprosio? Il ajoute que l'auteur, nt raconté sa vie jusqu'à la page , nomme après cela, jusqu'à la page , divers auteurs qui lui avaient iné leurs ouvrages (9); et que ce pre-er volume contient seulement les ivains dont les noms commencent, par la lettre A, ou par la lettre B, ou la lettre C *. Il croit que les volumes vans seront imprimés bientôt; mais l'avait assuré que le second ne l'était , d'où il conclut que le père Libano-qui le cite, n'en avait vu que le ma-crit (10). Cet ouvrage de M. Leti imprimé l'an 1676.

B) *Il n'osait peut-être mettre son nom à ses écrits sur les différens touchant l'Adonis du cavalier Marin.*] Le cavalier Stigliani ayant publié le livre de *l'Occhiale*, ou de la lunette, qui est une censure piquante de l'Adonis, se vit attaqué de toutes parts (11). On s'aperçut alors combien l'Italie était infatuée de l'Adonis : on courut à cette querelle comme au feu ; mais parmi tant de gens qui prirent la plume pour le cavalier Marin, *personne ne témoigna plus de zèle pour l'Adonis, ni plus de feu contre les ennemis de ce poëme, que le père Aprosio de Vintimiglia, ermite de saint Augustin* (12). Il publia *l'Occhiale Stritolato di Scipio Glareano per risposta al signor cavaliere Fra Tomaso Stigliani* (13); *La Sferza Poetica di Sapricio Saprici, lo scantonata Accademico Heteroclito per risposta alla prima censura dell' Adone del cavalier Marino, fatta dal cavalier Tomaso Stigliani* (14); *Del Veratro, Apologia di Sapricio Saprici, per risposta alla seconda censura dell' Adone del cavalier Marino, fatta dal cavaliere Fra Tomaso Stigliani.* Cet ouvrage est divisé en deux traités (15) : ce fut un ellébore donné en deux prises. Il avait écrit contre le même Stigliani, *Il Vaglio Critico di Masoto Galistoni da Terama sopra il Mondo nuovo del cavalier Fra Tomaso Stigliani da Matera* (16); *Il Buratto, Replica di Carlo Galistoni al Molino del sig. Carlo Stigliani* (17).

Notez que Masoto Galistoni da Terama est l'anagramme de Tomaso Stigliani da Matera, et qu'au lieu de mettre au titre, *in Trevigi, per Girolamo Righettini*, on mit *in Rostock, per Willermo Wallop*, parce que ce Righettini était un libraire de peu de nom. L'Aprosio raconte cela dans les pages 112 et 113, du *Biblioteca Aprosiana* (18).

) Teissier, Catalog. Auctor. Bibliothec., etc., 18.

) Morhof. Polyhist., *pag.* 38.

) *Narrando la sua Vita con l'inserirvi curiosità intorno ad amici suoi.* Leti, regn., *parte IV*, *pag.* 378.

La *Biblioteca Aprosiana* est, dit la *Biographie universelle*; comme divisée en deux s : la première contient différentes particu-s de la vie de l'auteur, et la seconde, une alphabétique des personnes qui lui avaient résent de quelque livre avec le titre entier re, accompagné le plus souvent de circon-es curieuses et quelque fois intéressantes ; cette table ne contient que les trois pre-s lettres de l'alphabet. La traduction latine te par J. C. Wolf, Hambourg, 1734, ., ne contient que la seconde partie, et ont l'ouvrage, comme Joly le donne à dre.

) *Là même*, *pag.* 379, 380.

(11) *Voyez* Baillet, Jug. sur les Poët., *tom. IV*, *pag.* 198.

(12) *Là même*, *pag.* 200.

(13) *Imprimé à Venise*, *en* 1641.

(14) *Imprimé à Venise*, *en* 1643.

(15) *L'un imprimé en* 1645, *l'autre en* 1647, *à Venise*.

(16) *Imprimé à Trévise*, *en* 1637.

(17) *Imprimé à Venise*, *en* 1642.

(18) Leti, Italia regnante, *parte IV*, *pag.* 362.

(C) *Ses écrits traitaient de matières éloignées de la vie religieuse... ou choses semblables.*] Je ne pense pas que les disputes sur l'Adonis du cavalier Marin fussent plus éloignées de la profession monastique, que les ouvrages suivans : *Annotazioni di Oldauro Scioppio all' Arte degli Amanti dell' illustrissimo signor Pietro Michele nobile Veneto* (19); *Lo Scudo di Rinaldo, overo lo specchio del disinganno, Opera di Scipio Glareano* (20); *Le Bellezze della Belisa tragedia dell' illustrissimo signor D. Antonio Muscettola, abbozzate da Oldauro Scioppio Accademico Incognito, Geniale, etc.* (21). Il y a plusieurs semblables compositions parmi les écrits non imprimés d'Angelico Aprosio; mais il ne faut pas dissimuler, 1°. qu'on y voit aussi les *leçons* qu'il fit *sur le prophète Jonas*, dans l'église de Notre-Dame de la Consolation, à Gênes, l'an 1649, et l'an suivant (22); 2°. Qu'il publia en 1643, sous le nom d'Oldoro Scioppio, la traduction italienne qu'il avait faite des *Sermons* espagnols d'*Augustin Osorius*.

(D) *L'occupation de démasquer les auteurs déguisés lui plaisait assez.*] Ce n'était pas tout-à-fait sans fondement que Scavenius débita qu'Aprosio avait fait un livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il restituait plusieurs ouvrages à leurs véritables auteurs; car c'est à lui qu'on attribue deux écrits, dont l'un a pour titre, *La Visiera alzata Necataste di alcuni scrittori che andarono in maschera fuori del tempo di carnevale*; et l'autre, qui n'est que la suite du précédent, s'appelle *Pentecoste di alcuni autori anonimi e pseudonimi scoperti per Mantissa della Necataste della Visiera alzata*. Le père Oldoïni ne nous apprend point si ces deux ouvrages étaient imprimés ou non; il dit seulement qu'Aprosio les a écrits sous un autre nom : et l'on ne pourrait pas conclure qu'ils étaient imprimés, de ce qu'il cite dans la page suivante, *La Visiera alzata evulgata sub nomine Friani Forbottæ*; car il fait assez connaître que ce Forbottæ est distinct d'Angelico Aprosio (23). On ne peut raisonnablement douter que les deux ouvrages qu'il attribue à notre Aprosio ne soient ceux dont il est parlé dans le journal de Leipsic (24). Ils furent imprimés à Parme, en 1689. Le nom qui paraît à la tête est *Jean Pierre Villani de Sienne*, *académicien humoriste*, *infécond*, et *genialis*. Il paraît qu'ils avaient été dédiés dès l'an 1678 à messieurs Magliabecchi.

(E) *Il paraît par le livre* delle Glorie de gli Incogniti, *qu'il fut agrégé à cette académie*] Il fut imprimé à Venise, l'an 1647, *in-4°*. Le père Labbe a cru que Jean François Lauredan en était l'auteur (25); mais d'autres ne le croient pas, et ils se fondent, entre autres raisons, sur ce que l'éloge de Lauredan, qui est dans ce livre, est trop pompeux, pour devoir être attribué à Lauredan même (26). On suppose que les vers qui sont à la tête de l'ouvrage, et qui félicitent Lauredan, non pas comme l'auteur du livre, mais comme le fondateur de l'Académie *de gli Incogniti*, ont été cause de l'erreur du père Labbe.

(19) *Imprimé à Venise*, *en* 1642.
(20) *Ibid.*
(21) *Imprimé à Lovano*, *ou Loano*, *en* 1664.
(22) Soprani, Scrittori della Liguria, *pag.* 23.

(23) Oldoïnus, *in Append.*, Athen. Ligust.
(24) Mense jul., 1690, *pag.* 363.
(25) Labbe, Bibliot. Bibliothecar., *pag.* 111, *edit. anni* 1678.
(26) Placius, de Anonymis, *pag.* 115. *Voyez dans le même volume le* Catal. de Rhodius, *pag.* 23, 26.

APROSIO (PAUL-AUGUSTIN), jurisconsulte, et académicien apatiste de Florence, naquit à Vintimiglia, d'une des principales familles du lieu, et qui peut se glorifier d'avoir produit, depuis le commencement du XVIIe. siècle, jusqu'à l'année 1667, neuf docteurs en droit, et un médecin. Celui dont je parle, ayant étudié à Gênes sous les jésuites, alla à Rome, pour y étudier la jurisprudence. Il se fit recevoir docteur, l'an 1649; après quoi, il s'en retourna chez lui, acheta beaucoup de livres curieux, et se retira dans une

aison de campagne, afin d'y ›uir tranquillement du plaisir e la lecture et de la composi-ion. Il a fait des *Notes sur la Belise di D. Antonio Muscetola*, qui ont été imprimées avec les *Bellezze della medezima abbozzate da Oldauro Scioppio*, l'an 1664. Lorsque le Soprani, de qui j'emprunte cet article, pu-blia son Catalogue des écrivains le Ligurie, en 1667, notre prosio travaillait à un grand uvrage de morale sur la défaite es vices capitaux par les vertus pposées (*a*). Oldoïni m'apprend ue cet ouvrage fut imprimé à ênes, l'an 1674, et dédié au rince de Monaco.

(*a*) *Strage de Vitii capitali trionfati dalle irtù opposte.*

APULÉE (Lucius), en latin *'puleius*, philosophe platoni-en, connu de tout le monde ar le fameux ouvrage de l'*Ane 'or*, a vécu au IIe. siècle, ›us les Antonins (A). Il était de Ladaure, colonie romaine dans Afrique (B). Sa famille était ›nsidérable (C): il fut bien éle-é; il était bien fait de sa per-›nne, il avait de l'esprit, il de-int savant; mais il se rendit ıspect de magie, et cette mau-aise réputation fait beaucoup e tort encore aujourd'hui à sa ıémoire. Il étudia première-ıent à Carthage, puis à Athè-es, ensuite à Rome (D), où il pprit la langue latine, sans le ecours de qui que ce fût. Une ısatiable curiosité de tout savoir engagea à faire divers voyages, t à s'enrôler dans diverses con-réries de religion (E). Il vou-ut voir le fond de leurs préten-dus mystères, et c'est pour cela qu'il demandait à y être initié. Il dépensa presque tout son bien dans ces voyages (F); de sorte qu'étant retourné à Rome, et se voulant consacrer au service d'Osiris, il n'avait pas assez d'ar-gent pour soutenir la dépense à quoi l'exposaient les cérémonies de la réception. Il engagea jus-qu'à son habit pour faire la somme nécessaire (*a*): après quoi, il gagna sa vie à plaider des cau-ses: et comme il était assez élo-quent, et assez subtil, les pro-cès, et même les grands procès, ne lui manquaient pas (*b*). Mais il se mit encore plus à son aise, par le moyen d'un bon mariage, que par le moyen de la plaidoi-rie. Une veuve, nommée Puden-tilla, qui n'était ni jeune ni belle, mais qui avait besoin d'un mari, et beaucoup de bien, le trouva fort à son goût (G). Il ne fit point le renchéri: il ne se soucia point de réserver sa bonne mine, sa propreté (H), son es-prit et son éloquence, pour quelque jeune tendron; il épousa de bon cœur la riche veuve, dans une maison de campagne auprès d'Œea, ville maritime d'Afrique. Ce mariage lui attira un fâcheux procès: les parens des deux fils de cette dame prétendirent qu'il s'était servi de sortiléges pour s'emparer de son cœur et de son argent (I): ils le déférèrent

(*a*) *Voyez la remarque* (F).

(*b*) *Quæ res summum peregrinationi meæ tribuebat solatium nec minùs etiam victum uberiorem subministrabat. Quidni? spiritu faventis eventûs quæsticulo forensi nutrito, per patrocinia sermonis romani...... quam nunc inconstanter gloriosa in foro redderem patrocinia.* Apuleius, Metam., *lib. XI, pag.* 272., *edit.* Elmenhorstii, *an.* 1621, *in-8.*

comme un magicien (*c*) non pas devant des juges chrétiens, ainsi qu'un commentateur (*d*) prétend que saint Augustin l'assure; mais devant Claudius Maximus, proconsul d'Afrique, et païen de religion. Il se défendit avec beaucoup de vigueur : nous avons l'*Apologie* qu'il prononça devant les juges. C'est une très-belle pièce (*e*) : on y voit des exemples des plus honteux artifices que la mauvaise foi d'un impudent calomniateur soit capable de mettre en jeu (K). On a observé qu'Apulée, avec tout son art magique, ne put jamais parvenir à aucune magistrature, quoiqu'il fût de bonne maison, qu'il eût été fort bien élevé, et que son éloquence fût fort estimée (*f*). Ce n'est point par un mépris philosophique, poursuit-on, qu'il a vécu hors des emplois politiques; car il se faisait honneur d'avoir une charge de prêtre, qui lui donnait l'intendance des jeux publics ; et il disputa vivement contre ceux qui s'opposaient à l'érection d'une statue, dont les habitans d'Œea le voulurent honorer (*g*). Rien ne montre plus sensiblement l'imperti nente crédulité des païens, q d'avoir dit qu'Apulée avait fa un si grand nombre de miracl (L), qu'ils égalaient, ou mêm qu'ils surpassaient, ceux de Jé sus-Christ. Il y eut sans dout bien des gens qui prirent pour une histoire véritable tout ce qu'il raconte dans son Ane d'or. Je m'étonne que saint Augustin ait été flottant sur cela (*h*), et qu'il n'ait pas certainement su qu'Apulée n'avait donné ce livre que comme un roman (*i*). Il n'en était pas l'inventeur : la chose venait de plus loin, comme M. Moréri l'a entrevu (M) dans les paroles de Vossius qu'il n'a pas bien entendues. Quelques païens ont parlé de ce roman avec mépris (N). Apulée avait été extrêmement laborieu (O) : il avait composé plusieur livres (P), les uns en vers, les autres en prose, dont il n'y a qu'une partie qui ait résisté aux injures du temps. Il se plaisait à déclamer, et il le faisait avec l'applaudissement de tout l'auditoire. Lorsqu'il se fit ouïr à Œea, les auditeurs s'écrièrent tout d'une voix, qu'il lui fallait conférer l'honneur de la bourgeoisi (*k*). Ceux de Carthage l'écoutè rent favorablement, et lui éri gèrent une statue (*l*) : plusieur autres villes lui firent le mêm honneur (*m*). On dit que femme lui tenait la chandell pendant qu'il étudiait; mais j

(*c*) *L'accusateur s'appelait* Sicinius Æmilianus. *Il était frère du premier mari de Pudentilla.* Apuleius, Apologiæ *initio.*

(*d*) Leon. Coqueus, *in* Augustin. de Civitate Dei, *lib. VIII, cap. XIX, pag.* 790; *edit. Francof., an.* 1661, *in-4°.*; *mais il se trompe :* saint Augustin *dit tout le contraire.*

(*e*) Augustinus, de Civitate Die, *lib. VIII, cap. XIX.*

(*f*) Saint Augustin *fait cette remarque, dans son* Épître V. *Voyez la remarque* (L), *à la fin.*

(*g*) *Pro statuâ sibi apud Œcenses locandâ, ex quâ civitate habebat uxorem, adversùs contradictionem quorundam civium litigaret, quòd posteros ne lateret ejusdem litis orationem scriptam memoriæ commendavit.* August. Epist. V.

(*h*) *Idem*, de Civitate Dei, *lib. XVIII, cap. XVIII.*

(*i*) *Sermone isto Milesio varias fabul conseram.* Apul. *in Prologo* Asini aurei.

(*k*) Apul. *in* Apolog., *pag.* 320.

(*l*) *Idem*, Floridor., *pag.* 355 *et seq.*

(*m*) *Ibidem*, *pag.* 356.

pas qu'il faille prendre pied de la lettre : c'est ment une figure de l'é- gauloise de Sidonius ris : *Legentibus medi- que candelas et cande- enuerunt* (*n*). Plusieurs s ont publié des notes lée (Q). Je ne sache point a ait d'autres traductions es de l'Ane d'or, qu'en aulois (R). On a raison ndre ce livre pour une ontinuelle des désordres magiciens, les prêtres, diques, les voleurs, etc., saient alors le monde (S).

1. Apollin., Epist. X, *lib. II.*
rit ceci l'an 1694.

a vécu au IIe. siècle, sous onins (1).] Pierre Pithou, bien loin ceux qui disent e a vécu après Théodose, u'il a vécu environ le temps n Pius, et après (2). Ce sen- st appuyé sur de si bonnes que je ne vois personne qui rasse. Il est manifeste qu'un Orfitus, qu'un Lollianus qu'un Claudius Maximus, ollius Urbicius, desquels parle comme de personnes ont vécu sous les Antonins. Noris critique mal Elmen- lui impute d'avoir avoué son e sur le temps anquel Apulée), et il lui montre deux pas- l'Apologie d'Apulée, dans uels Antonin n'est point qua- *us*, et dont l'autre fait men- proconsul Lollianus Avitus, onsul l'an 144. L'absence de st une assez bonne preuve in vivait encore. Le père urait pas tort, si celui qu'il é n'avait point dit ce que l'on va lire. *Quo anno natus* (Apuleius) *non liquidò liquet. Verisimiliter tamen possumus adserere eum temporibus Antonini Pii divorumque fratrum vixisse. Meminit enim* (*1) *Lolliani Aviti, Lollii* (*2) *Urbicii Pudentis, et* (*3) *Scipionis Orphiti Coss. qui sub Antonino præcipuè floruerunt, summis macti honoribus, ut constat ex* L. 3. ff. de his quæ in testament. delent. et L. 3. § 2. ff. de Decurion. (4). Le passage, où Antonin n'est point qualifié *Divus*, contient les reproches qu'Apulée fait au fils de sa femme, sur ce qu'il produisait des lettres d'amour de sa mère : *Hucusquè à vobis miserum istum puerum depravatum, ut matris suæ epistolas, quas putat amatorias, pro tribunali proconsulis recitet apud virum sanctissimum Claudium Maximum, ante has imperatoris Pii statuas filius matris suæ pudenda exprobret stupra, et amores objectet* (5)! Jonsius se trompe doublement, lorsque pour prouver qu'Apulée a vécu au temps que je lui assigne, il dit que ce philosophe donne à Antonin Pius l'éloge de *Divus* (6). Le fait est faux, et la conséquence que l'on en tire est nulle.

(B) *Il était de Madaure, colonie romaine dans l'Afrique.*] Cette ville, qui avait appartenu à Syphax, fut donnée à Masinissa par les Romains : *Neque hoc eo dixi, quod me patriæ meæ pœniteret, etsi adhuc Syphacis oppidum essemus : quo tamen victo, ad Masinissam regem concessimus, munere populi Romani, ac deinceps veteranorum militum novo conditu, splendidissima colonia sumus* (7). Peu auparavant, il avait dit qu'il n'avait point de honte de participer comme Cyrus à deux nations différentes : *De patriâ meâ verò quòd eam sitam Numidiæ et Gætuliæ in ipso confinio meis scriptis ostendisti, quibus memet professus sum...... Seminumidam et Semigætulum, non video quid mihi sit in eâ re pudendum, haud minùs*

n pas sous Domitien, avec Apollo- ane, comme l'assure Anastase de stione XXIII, in Scripturam. *Notes s donnent cet ouvrage à* Anastase

us, Adversarior. *lib. II*, *cap.* X.
, Cenotaph. Pisan., *pag.* 33.

(*1) Apolog., *pag.* 289, Capitol. Antonino, *XXVII.*
(*2) Apolog., *pag.* 274. Capitolin. Pertinace, *LXXVIII.*
(*3) Apuleii Floridor., *pag.* 357, 358.
(4) Elmenh., in Vitâ Apuleii.
(5) Apuleii Apologia, *pag.* 327.
(6) Jonsius, de Script. Hist. Philos., *pag.* 267.
(7) Apul. Apologia, *pag.* 289.

quàm Cyro majori quòd genere mixto fuit, Semimedus ac Semipersa. Un certain homme, qui se voulut ériger en censeur général vers la fin du XVIe. siècle, nous tombe ici entre les mains. Après avoir dit que Lucien, sous la forme prétendue d'âne, enseigne mille impudicités, il ajoute : *Apuleius hunc imitatus, ut vir græcus se latinè nescivisse ingenuè confessus, in Asino aureo planè rudit* (8). Premièrement, il n'est pas vrai qu'Apulée avoue qu'il n'entend point le latin : il dit seulement, 1°. qu'il l'ignorait la première fois qu'il vint à Rome ; 2°. qu'il l'apprit sans maître. En second lieu, il n'est point vrai qu'il fût Grec. Madaure était une colonie romaine ; et, lorsqu'il se veut justifier par l'exemple des autres poëtes, il cite les Grecs comme étrangers, et les Latins comme ses compatriotes : *Fecêre tamen et alii talia, et...... apud Græcos Tejus quidam......* APUD NOS *verò, Œdituus, et Portius, et Catulus* (9). Ce qu'il y a de vrai, c'est que la langue latine n'était pas commune à Madaure. Apulée, fils d'un des premiers magistrats, n'y entendait rien quand il vint à Rome. Le fils de Pudentilla sa femme n'entendait que le punique et un peu de grec, que sa mere, originaire de Thessalie, lui avait appris : *Loquitur nunquàm nisi punicè, et si quid adhuc à matre græcissat : latinè enim neque vult neque potest* (10).

(C) *Sa famille était considérable.*] Son père se nommait Thésée. On ne le sait que par ces paroles : *Si contentus lare parvulo, Thesei illius cognominis patris tui virtutes æmulaveris* (11). Il avait exercé à Madaure la charge de duumvir. C'était la première dignité d'une colonie : *In quâ coloniâ patrem habui loco principe duumviralem, cunctis honoribus perfunctum* (12). Sa mère, nommée Salvia (13), était originaire de Thessalie, et descendait de la famille de Plutarque. Il le dit lui-même, dès le commencement de son roman. Saint Augustin a reconnu qu'Apulée était de maison : c'est dans sa V^e. lettr ci-dessous la remarque (E), tion (18).

(D) *Il étudia premièrement thage, puis à Athènes, e Rome.*] On ne trouverait p gradation, si l'on s'arrêtait logue de son roman, puis parle point de Carthage. Il se de dire que ses premières ét été celles de la langue grecq la Grèce, et qu'après cela il Rome, où il étudia le latin secours d'aucun maître : *Ibi li Attidem primis pueritiæ sti merui, mox in urbe latiâ adve diorum Quiritium indigenam nem ærumnabili labore, nullo m præeunte, aggressus excolui.* narration est trompeuse : elle rien moins qu'exacte : il la fa tifier par d'autres passages d'A Se faut-il étonner qu'un aute conte mal les actions d'autr raconte-t-il pas quelquefois les s bien confusément ? Voici ces passages de notre auteur. Il d Carthaginois qu'il a étudié da enfance chez eux, et qu'il a commencé d'y embrasser la sect tonicienne : *Sum vobis nec lare nus, nec pueritiâ invisitatus, n gistris peregrinus, nec sectâ in tus..... Enimverò et pueritia apu et magistri vos ; et secta, licet A Atticis confirmata, tamen hìc in est* (14) : à quoi il ajoute, *Ha vobis mercedem, Carthagini ubiquè gentium dependo, pro plinis quas in pueritiâ sum ap adeptus. Ubiquè enim me vest vitatis alumnum fero* (15). Qu pages après, il fait un dénombr des sciences qu'il étudia à At *Prima cratera litteratoris ru eximit : secunda grammatici d instruit : tertia rhetoris elo armat. Hactenùs à plerisque p Ego et alias crateras Athenis poëticæ commentam, geometric pidam, musicæ dulcem, dia austerulam, enimverò univers losophiæ inexplebilem, scilicet ream* (16). Quelques-uns veule

(8) Claudius Verderius, in auctores penè omnes Cension., *pag.* 73. *Ce livre fut imprimé à Lyon, en* 1586, *in*-4°.

(9) Apuleii Apologia, *pag.* 278.

(10) *Ibidem*, *pag.* 336.

(11) Apul. Metam., *lib I*, *pag.* 112.

(12) *Idem*, Apologiæ *pag.* 289.

(13) *Idem*, Metamorph., *lib. II*, *pag.* 116.

(14) *Idem*, Floridor., *pag.* 359.

(15) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 361.

(16) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 363.

…dié dans la Grèce en deux dif… temps; d'abord, avant que …ier à Carthage, et puis lors… …ut étudié dans cette ville. Ils ne …t point de Rome : ils préten… …ue ce fut à Carthage qu'il ap… …langue latine (17) : ce dernier … visiblement démenti par le pro… …de l'Ane d'or.

…Son insatiable curiosité de tout … l'engagea..... à s'enrôler dans di… …confréries de religion.] Il se fait … paroles dans le III[e]. livre de … d'or : *Paveo et formido solidè … hujus operta detegere, et ar… …dominæ meæ revelare secreta. …meliùs de te doctrinâque tuâ præ… …, qui præter generosam natalium …itatem, præter sublime ingenium, … pluribus initiatus, profectò … sanctam silentii fidem* (18). Il fi… …son roman par le narré de son en… dans la religion d'Osiris. Ce fut à …e que cet honneur lui arriva. Il …t guère parmi le commun des …iés; il monta bientôt aux premiers …des : *Deniquè per dies admodùm …culos, Deus Deûm magnorum po…r, et majorum summus, et sum…rum maximus, et maximorum reg…r Osiris non in alienam quam… persoñam reformatus, sed co… suo illo venerando me dignatus …amine, per quietem præcipere vi… est.... Ac ne sacris suis gregi …tero permixtus deservirem, in col…ium me Pastophororum suorum, …ò inter ipsos decurionum quinquen…les elegit.* Avant que de venir à …me, il avait été initié aux mystères …is : ce furent les prémices de son …manité recouvrée. Il mêle dans la …cription de ces sortes de cérémonies …ieurs nobles sentimens, et qui ne … dignes que de la vraie religion. … est, par exemple, celui-ci : *Te … nunc obsequio religionis nostræ …ica, et ministerii jugum subi vo…tarium; nam cùm cœperis Deæ …ire, tunc magis senties fructum … libertatis* (19). Ceux qui l'accusèrent de magie, lui objectèrent entre autres choses qu'il conservait je ne sais quoi dans un mouchoir avec une singulière superstition. Voici ce qu'il répondit : *Vindicam cujusmodi illas res in sudario obvolutas laribus Pontiani commendârim? Mos tibi geretur. Sacrorum pleraque initia in Græciâ participavi. Eorum quædam signa et monumenta tradita mihi à sacerdotibus sedulò conservo. Nihil insolitum, nihil incognitum dico. Vel unius Liberi patris symmistæ, qui adestis, scitis quid domi conditum celetis, et absque omnibus profanis tacitè veneremini. At ego, ut dixi, multijuga sacra, et plurimos ritus, varias cerimonias, studio veri et officio erga Deos didici. Nec hoc ad tempus compono, sed abhinc fermè trienniun est, cùm primis diebus quibus Oeam veneram, publicè disserens de Æsculapii majestate, eadem ista præ me tuli, et quot sacra nôssem percensui. Ea disputatio celebratissima est, vulgò legitur, in omnium manibus versatur... Etiamne cuiquam mirum videri potest, cui sit ulla memoria religionis, hominem tot mysteriis Deûm consoium, quædam sacrorum crepundia domi adservare, atque ea lineo texto involvere, quod purissimum est rebus divinis velamentum* (20)? Il est problable que si Apulée était magicien, son crime était incomparablement moindre que celui des magiciens d'aujourd'hui, parce qu'il ne savait pas qu'il n'y eût que de mauvais génies qui s'attachassent à faire certaines choses à la présence de certaines cérémonies. Il croyait avec les Platoniciens que de bons génies pouvaient aussi faire cela (21). J'ai cité dans le texte de cet article saint Augustin qui témoigne qu'Apulée avait une dignité de religion qui lui donnait l'intendance des combats des gladiateurs : *Sacerdos provinciæ pro magno fuit, ut munera ederet venatoresque vestiret* (22). Enfin, je trouve que notre auteur s'était consacré au culte d'Esculape, l'une des principales divinités des Carthaginois, et qu'il avait même une dignité dans ce collége : *Principium mihi apud vestras aureis*

(17) *Il passa les premières années de son …ce dans la Grèce, et les suivantes à Car…e, où il apprit le latin sans maître, et avec …coup de peine. Il commença aussi à y étu… la philosophie. Il alla ensuite à Athènes, … il apprit la poésie, etc.* Tillemont, Hist. des …pereurs, *tom. II*, *pag.* 722.

(18) Apuleii Metamorph., *pag.* 136.

(19) Metamorph., *lib. XI*, *pag.* 264.

(20) *Idem*, Apolog., *pag.* 309, 310.

(21) *Voyez la dispute de* saint Augustin *contre le sentiment d'*Apulée, *au liv. VIII de la* Cité de Dieu, *chap. XIX*, *et suiv.*

(22) August., Epist. *V*.

auspicatissimum ab Æsculapio deo capiam, qui arcem vestræ Carthaginis indubitabili numine propitius respicit. Ejus dei hymnum græco et latino carmine vobis sic canam, jam illi à me dedicatum. Sum enim non ignotus illius SACRICOLA, *nec recens cultor, nec ingratus* ANTISTES (23).

(F) *Il dépensa presque tout son bien dans ses voyages.*] Ce ne fut point la seule cause de la pauvreté où il tomba; il fit des dépenses beaucoup plus louables : il s'en vanta, du moins, lorsqu'il répondit au reproche qu'on lui avait fait de sa misère : *Ad istum modum desponsus sacris, sumptuum tenuitate contra votum meum retardabar : nam et viriculas patrimonii peregrinationis attriverant impensæ* (24). C'est ainsi qu'il parle, en représentant l'embarras où il se trouvait à Rome, au sujet de sa vocation à la confrérie d'Osiris. Il était hypothéqué à cette mystérieuse congrégation, les promesses étaient données; mais comme on n'a jamais fait rien pour rien, il fallait payer quelque chose pour les cérémonies inaugurales, et il n'avait pas de quoi fournir à cette dépense. Il fallut, pour ainsi dire, qu'il vendît jusqu'à sa chemise : la divinité, qui le pressait, ne lui indiqua point d'autre ressource : *Jamque sæpiculè non sine magnâ turbatione stimulatus, postremò jussus veste ipsâ meâ quamvis parvulâ distractâ sufficientem corrasi summulam, et idipsum præceptum fuerat specialiter. An tu, inquit, si quam rem voluptatis struendæ molireris, laciniis tuis nequaquàm parceres, nunc tantas cerimonias aditurus impœnitendæ te pauperiei cunctaris committere* (25)? Alors, il n'attribuait son indigence qu'aux frais de ses voyages; mais dans l'autre rencontre dont j'ai parlé, il dit qu'il avait dépensé beaucoup à faire de bonnes œuvres, à secourir ses amis, à reconnaître les soins de ceux qui l'avaient instruit, à doter les filles de quelques-uns d'eux. Il ajoute qu'il n'aurait pas fait difficulté d'acheter au prix de tout son patrimoine le mépris de son patrimoine : mépris qui est un bien plus considérable que le patrimoine même. C'est parler en philosophe cela. *Si tamen nescis*, c'est ainsi qu'il ad se la parole à son délateur (26), *fiteor mihi ac fratri meo relictu patre H-S. vicies, paulò secùs; i à me longâ peregrinatione et diu studiis, et crebris liberalitatibus dicè imminutum. Nam et amico plerisque opem tuli, et magistris p rimis gratiam retuli, quorumdam eti filias dote auxi. Neque enim dubi sem equidem vel universum patri mium impendere, ut adquirerem m quod majus est, contemptum patri nii.* Il avait fait des réflexions trè solides et très-morales sur la pa vreté (27).

(G) *Une veuve, qui n'était ni jeu ni belle, mais qui avait besoin d mari.... le trouva fort à son go* L'accusateur d'Apulée la soute âgée de soixante ans (28) : il avait but; il croyait prouver par-là que passion qu'elle avait conçue pour l' cusé n'était point naturelle, mais l' fet de quelque charme magique. Ap lée fit voir qu'elle n'avait guère p de quarante ans, et que si elle en a passé près de quatorze dans l'état veuve, ce n'avait nullement été p aversion pour le mariage, mais à ca des oppositions de son beau-pè qu'enfin, cet état de continence l avait ruiné la santé, jusque-là q les médecins et les sages-femmes s' cordèrent à dire qu'il n'y avait po de meilleur remède aux suffocati qui la tourmentaient que le mari (29). Une femme à qui l'on dit cela, qui n'a guère de temps à perdre, elle veut mettre à profit ce qui l reste d'années de fécondité, n'a besoin d'être contrainte par la fo des sortiléges à se choisir un épo Ce fut le raisonnement d'Apulée, e a beaucoup de force : *Eo scrupul berata, cùm à principibus viris in trimonium peteretur, decrevit sibi tiùs in viduitate non permanend Quippè ut solitudinis tædium per posset, tamen ægritudinem corp ferre non poterat. Mulier sanctè p ca, tot annis viduitatis sine culpâ, fabulâ absuetudine conjugis tor et diutino situ viscerum saucia, vi intimis uteri, sæpè ad extremum*

(23) Apuleius, Florid., *pag.* 361.
(24) *Idem*, Metam., *lib. XI*, *pag.* 272.
(25) *Idem*, *ibid.*
(26) *Idem*, Apol., *pag.* 288.
(27) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 285, 286, 287.
(28) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 317, 330.
(29) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 330.

[te]rimen doloribus obortis exanimabar. Medici cum obstetricibus consentiebant, penuriâ matrimonii morbum quæsitum. Malum in dies augeri, ægritudinem ingravescere : dum ætatis aliquid supersit, nuptiis valetudinem medicandam (30). C'est un malheur pour une femme, que certains procès où il faut dire cent choses en pleine audience, qu'on aimerait mieux cacher, soit que l'infirmité naturelle y ait plus de part que l'infirmité morale, soit qu'elle y ait moins de part (31). Dans ce procès, Apulée se fût bien gardé d'indiquer la cause des maux dont Pudentilla avait été tourmentée pendant son veuvage. Elle y trouvait néanmoins quelque petite douceur : car, puisqu'elle avait tant souffert, c'était une marque qu'elle ne s'était point servie du vrai remède. On n'allégua point aux juges cette conséquence; mais on assura que cette veuve avait vécu chastement, et qu'il n'avait couru d'elle aucun mauvais bruit. Revenant à son âge, je dis qu'Apulée était sans doute plus jeune qu'elle, car elle avait un fils qui avait été à Athènes le camarade d'Apulée (32) : mais j'ajoute qu'il ne l'épousa pas sans espérance d'en avoir des enfans. Il le témoigne, lorsqu'il répond au reproche qu'on lui faisait de s'être allé marier à la campagne. Après avoir répondu qu'on avait pris ce parti, afin d'éviter les frais que les noces leur auraient coûté dans la ville, il ajoute que la campagne est un poste beaucoup plus favorable que la ville en matière de fécondité, et que se coucher sur l'herbe, et à l'ombre des ormeaux, et au milieu d'une infinité de productions qui naissent du sein fertile de la terre, ne peut qu'apporter bonheur à de nouveaux mariés qui veulent avoir des enfans. Il eût bien fait de garder cette pensée pour ses *Florida*, je veux dire pour ses déclamations de rhétoricien, où il lâche la bride à toutes les fausses pensées de son imagination. Cet endroit gâte son apologie : il n'est digne, ni des juges à qui il parlait, ni de la cause qu'il plaidait : *Immò si verum velis, uxor ad prolem multò auspicaciùs in villâ quàm in oppido ducitur : in solo uberi, quàm in loco sterili : in agri cespite, quàm in fori silice : mater futura in ipso materno si nubat sinu, in segete adultâ super fœcundam glebam. Vel enim sub ulmo marita cubet in ipso gremio terræ matris inter soboles herbarum, et propagines vitium, et arborum germina* (33). Nous verrons ci-dessous (34), qu'on déclara en pleine audience que Pudentilla n'était point belle, et que son contrat de mariage contenait des clauses qui supposaient qu'elle était encore en âge d'avoir des enfans.

(H) *Sa bonne mine, sa propreté, etc.*] Voici quelques parties de son portrait : *At illa obtutum in me conversa, en, inquit, sanctissimæ Salviæ matris generosa proles. Sed et cætera corporis inexplicabiliter ad regulam congruentia, inenormis proceritas, succulenta gracilitas, rubor temperatus ; flavum et inaffectatum capillitium ; oculi cæsii quidem, sed vigiles, et in aspectu micantes prorsùs aquilino, quoquò versum floridi : speciosus et immeditatus incessus* (35). Ses accusateurs lui reprochèrent sa beauté (36), ses beaux cheveux, ses belles dents, son miroir. Sur les deux premiers chefs, il répondit qu'il était fâché que l'accusation fût fausse : *Quòd utinam tam gravia formæ et facundiæ crimina verè mihi approbrâsset ! non difficile ei respondissem quod Homericus Alexander Hectori :*

> Οὔτι ἀπόϐλητ' ἐςὶ θεῶν ἐρικύδεα δῶρα,
> Ὅσσα κεν αὐτοὶ δῶσιν, ἑκὼν δ' οὐκ ἄν τις ἕλοιτο. Ili. III, vs. 65, 66.
>
> *Munera Deûm gloriosissima nequaquàm aspernanda :*
> *Quæ tamen ab ipsis tribui sueta, multis volentibus non obtingunt.*

Hæc ego de formâ respondissem. Præterea, licere etiam philosophis esse vultu liberali. Pythagoram, qui primum sese philosophum nuncupârit, eum sui sæculi excellentissimâ formâ fuisse : item Zenonem.... Sed hæc defensio, ut dixi, aliquammultùm à me remota est : cui, præter formæ me-

(30) *Idem, ibid., pag.* 318.

(31) *Voyez ci-dessous la remarque* (I).

(32) Apuleii Apolog., *pag.* 329.

(33) *Idem, ibid., pag.* 329.

(34) *Dans la remarque* (I).

(35) Metamorphos., *lib. II, pag.* 115. *Voyez aussi lib. I, pag.* 112.

(36) *Accusamus apud te philosophum formosum, et tam græcè quàm latinè, proh nefas ! disertissimum.* Apuleius, Apolog., *pag.* 275.

diocritatem, continuatio etiam litterati laboris omnem gratiam corpore deterget, habitudinem tenuat, succum exorbet, colorem oblitterat, vigorem debilitat. Capillus ipse, quem isti aperto mendacio ad lenocinium decoris promissum dixêre, vides quàm non sit amœnus ac delicatus, horrore implexus atquè impeditus, stuppeo tomento assimilis, et inæqualiter hirtus, et globosus, et congestus : prorsùs inenódabilis diutinâ incuriâ, non modò comendi, sed saltem expediendi et discriminandi (37). A l'égard du troisième chef, il ne se défendit point d'avoir envoyé à un ami une poudre qui était propre à bien nettoyer les dents, et d'y avoir joint des vers qui contenaient une description exacte des effets de cette poudre : il soutint que tout le monde, et principalement ceux qui parlaient en public, devaient avoir un soin tout particulier de tenir nette leur bouche. Il eut là un beau champ pour rendre bonne sa cause, et pour tourner en ridicule son adversaire, quoique apparemment il eût donné lieu à la critique, par une trop grande affectation de se distinguer des autres savans. Voilà comment certaines causes sont aisées à défendre, encore qu'on ait un peu de tort : *Vidi ego dudùm*, répondit-il (38), *vix risum quosdam tenenteis, cùm mundicias oris videlicet orator ille asperè accusaret, et dentifricium tantâ indignatione pronunciaret, quantâ nemo quisquam venenum. Quidni ? crimen haud contemnendum philosopho ; nihil in se sordidum sinere, nihil uspiam corporis apertum, immundum pati ac fœculentum : præsertìm os, cujus in propatulo et conspicuo usus homini creberrimus : sive ille cuipiam osculum ferat, seu cùm cuiquam sermocinetur, sive in auditorio dissertet, sive in templo preces alleget. Omnem quippè hominis actum sermo præit : qui, ut ait poëta præcipuus, è dentium muro proficiscitur.* Faisons le même jugement de la dernière accusation. Ce n'est pas un crime à un docteur dans quelque faculté que ce soit d'avoir un miroir ; mais s'il le consultait trop quand il s'habille, on l'en pourrait critiquer fort justement. Dans le temps d'Apulée, la morale était beaucoup pl
qu'aujourd'hui, par rappor
rieur, car il n'ose point conv
se serve de son miroir. Il sout
le pourrait faire, et il le pr
plusieurs raisons philosophiq
pour dire la vérité, sont l
plus ingénieuses que judicie
placées ; mais il nie qu'il con
miroir : *Sequitur de speculo l*
et censoria oratio, de quo pro
citate penè diruptus est Pude
mitans : Habet speculum philo
possidet speculum philosophus
tur habere concedam, ne aliqu
cisse te credas ; si negâro, no
ex eo me accipi necesse est e
quoque ad speculum solere....
mis rebus possessu careo, us
quod si neque habere utendi a
tum est, neque non utendi non
et speculi non tam possessio c
quàm inspectio, illud etiam do
cesse est quandò et quibus præ
in speculum inspexerim, quon
res est, majus piaculum decer
culum philosopho, quàm Cere
dum profano videre (39).

Voyez l'invective de Juvéna
l'empereur Othon qui comp
miroir pour l'une des princip
ces de son équipage de guerr

Ille tenet speculum pathici gestame
Actoris Aurunci spolium : quo se ill
Armatum, cùm jam tolli vexilla ju
Res memoranda novis annalibus alq
Historiâ, speculum civilis sarcina

Au reste, il me semble (
néanmoins l'affirmer,) qu
avait en vue son procès, lors
crivit dans l'une de ses haran
lui d'Apollon et de Marsyas. Il
que Marsyas débuta par louer
veux entortillés, sa barbe a
sa poitrine velue ; et par rep
Apollon une propreté extrême
syas, quod stultitiæ maximu
men est, non intelligens se de
haberi, priusquàm tibias occi
flare, priùs de se et Apolline
deliramenta barbarè effutivit :
sese quòd erat et comâ relici
barbâ squallidus, et pectore h
et arte tibicen, et fortunâ egen
tra Apollinem, ridiculum dic
versis virtutibus culpabat. Quò

(37) Apul., Apolog., *pag.* 276.
(38) *Idem, ibid.*, *pag.* 277.
(39) *Idem, ibid.*, *pag.* 281, 282.
(40) Juvenal., Sat. II, *vs.* 99.

esset et comâ intonsus, et genis ... us, et corpore glabellus, et arte ... iscius, et fortunâ opulentus.... ... guâ fatidicâ seu tutè oratione, seu ... ibus malis, utrobique facundiâ ... ipari.... Risére Musæ, cùm audi... ut hoc genus crimina, sapienti exop... nda, Apollini objectata (41), et tibi... nem illum certamine superatum, ve... t ursum bipedem, corio exsecto nudis laceris visceribus reliquerunt (42). ... tez qu'Apulée assure que son accu... teur n'était qu'un gros paysan fort ... d : Mihi istud crede quanquàm te... rrimum os tuum mininum à Thyestâ ... gico demutet, tamen profectò dis... ndi cupidine speculum inviseres, et ... quandò relicto aratro mirarere tot facie tuâ sulcos rugarum. At ego ... mirer, si boni consulis me de isto ... ortissimo vultu tuo dicere, de mo... s tuis multò truculentioribus reti... re (43) ?

(I) *On l'accusa de s'être servi de ... iléges, pour s'emparer du cœur de femme et de son argent.*] Apulée ... vait pas besoin d'une grande justi... ation par rapport au premier arti... ; car, puisque par des raisons de ... té Pudentilla s'était déterminée à ... second mariage, avant même que ... voir vu ce prétendu magicien, la ... nesse, la bonne mine, le beau ca... et, l'esprit, et les autres agrémens ... Apulée étaient un charme plus que ... isant à le faire aimer de cette da... e. Il eut les occasions les plus favo... bles de gagner son amitié; car il ... gea quelque temps chez elle : le fils aî... de Pudentilla le voulut absolument; ... ce fut lui qui souhaita qu'il se ma... t avec elle, et qui le sollicita à y ... ager (44). Apulée ménagea finement ... us ses avantages, et poussa dans le ... dicule, par des traits vifs et agréa... es, ses accusateurs. « Vous vous étonnez, *leur disait-il*, qu'une femme se soit remariée après treize ans de viduité : il est bien plus étonnant qu'elle ne se soit pas plus tôt remariée. Vous croyez qu'il a fallu de la magie pour obliger une veuve de son âge à se marier avec un jeune » garçon : et au contraire, c'est ce » qui montre que la magie eût été » bien superflue : » *Cur mulier libera tibi nupsit post annos tredecim viduitatis ? quasi non magis mirandum sit quòd tot annis non nupserit.... At enim major natu non est juvenem aspernata. Igitur hoc ipsum argumentum est nihil opus magiâ fuisse ut nubere vellet mulier viro, vidua cælibi, major juniori* (45). Si l'arrêt des juges eût été formé sur la sentence qui fut prononcée en pareil cas à peu près par la mère d'Alexandre-le-Grand, il eût été admirable : Ὁ βασιλεὺς Φίλιππος ἤρα Θεσσαλῆς γυναικὸς αἰτίαν ἐχούσης καταφαρμακεύειν αὐτόν· ἐσπούδασε οὖν ἡ Ὀλυμπιὰς λαβεῖν τὴν ἄνθρωπον ὑποχείριον. Ὡς δὲ εἰς ὄψιν ἐλθοῦσα, τό τ' εἶδος εὐπρεπὴς ἐφάνη, καὶ διελέχθη πρὸς αὐτὴν οὐκ ἀγεννῶς οὐδ' ἀσυνέτως. Χαιρέτωσαν (εἶπεν ἡ Ὀλυμπιὰς) αἱ διαβολαί· σὺ γὰρ ἐν σεαυτῇ τὰ φάρμακα ἔχεις (46). *Rex Philippus deperibat Thessalicam quandam mulierem, quæ veneficio eum circumvenisse dicebatur : operam dedit Olympias, ut eam in suam redigeret potestatem : cùm in conspectum ea reginæ venisset, neque forma tantùm videretur egregia, sed et collocuta esset neque abjectè neque imprudenter : « Facessant*, inquit Olympias, *calumniæ : tibi tua in teipsâ sunt reposita » veneficia.* » Voilà pour l'article de la conquête du cœur. L'autre article, qui est celui de l'argent, fait naître quelques soupçons, non pas de magie, mais d'avarice. On a de la peine à croire que ce mariage n'ait pas été un sacrifice à des raisons d'intérêt. Ne condamnons pas néanmoins Apulée sans l'entendre. Il offre de prouver par son contrat de mariage qu'il ne se fit rien donner par Pudentilla; mais qu'il se fit seulement promettre une somme assez modique, en cas qu'il lui survécût, et en cas qu'il vînt des enfans de leur mariage. Il fait voir par plusieurs faits combien sa conduite avait été désintéressée, et combien il était raisonnable qu'il exigeât de sa femme la somme qu'elle lui avait promise. C'est là, qu'en pleine audience, il est obligé de faire des confes-

(41) *Voyez l'application qui est faite de ce ... sage dans les* Nouvelles de la République ... *lettres, septembre* 1685, *article VII.*

(42) Apul., Floridor., *pag.* 341.

(43) *Idem*, Apol., *pag.* 284.

(44) *Idem*, *ibid pag.* 320.

(45) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 291.

(46) Plutarch., *in* Præcept. conjug., *pag.* 141, B. *Voyez la remarque* (I.) *de l'article* GRANDIER.

sions dont Pudentilla se serait très-bien passée. Il dit qu'elle n'était ni belle ni jeune, ni un sujet qui pût tenter en nulle manière de recourir aux enchantemens, et qu'il ne faudrait pas s'étonner qu'elle eût fait de grands avantages à un homme comme lui : *Quod institui pergam disputare, nullam mihi causam fuisse Pudentillam veneficiis ad nuptias prolectandi. Formam mulieris et ætatem ipsi ultrò improbaverunt, idque mihi vitio dederunt talem uxorem causâ avaritiæ concupisse, atque adeò primo dotem in congressu grandem et uberem rapuisse* (47).... *Quanquàm quis omnium vel exiguè rerum peritus culpare auderet, si mulier vidua et mediocri formâ, at non ætatc mediocri, nubere volens, longâ dote et molli conditione invitâsset juvenem neque corpore, neque animo, neque fortunâ pœnitendum....?* (48). Il dit que Pontianus fils de Pudentilla ne lui proposa le mariage de sa mère que comme une charge, et comme une action d'ami et de philosophe; je veux dire une action plus convenable à un bon ami de Pontianus, et à un philosophe, que ne serait pas d'attendre un parti où il pût trouver en même temps les richesses et la beauté : *Confidere sese fore ut id onus recipiam, quoniàm non formosa pupilla, sed mediocri facie mater liberorum mihi offeratur. Sin hæc reputans formæ et divitiarum gratiâ me ad aliam conditionem reservarem, neque pro amico neque pro philosopho facturum* (49). Il relève extrêmement les avantages d'une fille sur une veuve. « Une belle fille, *dit-il*, quelque pau- » vre qu'elle soit, vous apporte une » grosse dot, un cœur tout neuf, la » fleur et les premières épreuves de sa » beauté. C'est avec une grande rai- » son que tous les maris font un si » grand cas de la fleur du pucelage. » Tous les autres biens, qu'une fem- » me leur apporte, sont de telle na- » ture, qu'ils peuvent les lui rendre » s'ils ne veulent point lui avoir de » l'obligation; elle peut les retirer, » elle peut les recouvrer : celui-là » seul ne se peut rendre; il reste tou- » jours au pouvoir du premier époux. » Si vous épousez une veuve, et qu'elle » vous quitte, elle remporte t » qu'elle vous a apporté, vous n » vez point vous vanter de r » quoi que ce soit qui lui ait » tenu. » Il remarque plusieu tres inconvéniens des mariages des veuves, et il conclut qu aurait coûté bon à Pudentilla, se marier, si elle n'avait pas tro lui une humeur de philosophe : *go formosa, etsi sit oppidò pauper men abundè dotata est. Affert q ad maritum novam animi indo pulchritudinis gratiam, floris rudi tum. Ipsa virginitatis commen jure meritoque omnibus maritis ac tissima est. Nam quodcunque ali dotem acceperis, potes cùm libu sis beneficio obstrictus omne ut peras retribuere; pecuniam renum re, mancipia restituere, domo d grare, prædiis cedere. Sola virgi cùm semel accepta est reddi nequi sola apud maritum ex rebus dotal remanet. Vidua autem qualis n venit, talis divortio digreditur. affert irreposcibile, sed venit jam alio præflorata : certè tibi, ad qua lis, minimè docilis : non mini pectans novam domum, quàm jam ob unum divortium suspecta sive illa morte amisit maritum, ut vi ominis mulier, et infandi conj minimè appetenda; seu repudio gressa est, utramvis habebat cu mulier : quæ aut tam intolerabili ut repudiaretur, aut tam insolen repudiaret. Ob hæc et alia viduæ auctæ procos sollicitant. Quod Pu tilla quoque in alio marito fecisse philosophum spernentem dotis no perisset* (50).

Il y aurait bien des réflexio pousser sur ce discours d'Apul l'on n'avait autre chose à faire cela; mais, quelque pressé q sois de passer à d'autres articles dirai pourtant deux choses : l' que ce bien, que l'on ne retir mais d'entre les mains d'un m est fort chimérique : il n'y a ni langer ni boucher qui voulût crédit de cinq sous sur cette i rissable possession; l'autre, qu'Ap n'avait pas considéré selon to leurs espèces les désavantages des ves. Il n'a rien dit des veuves

(47) Apuleius, Apol., *pag.* 331.
(48) *Idem, ibid., pag.* 332.
(49) *Idem, ibid., pag.* 320.

(50) *Idem, ibid., pag.* 352.

ı d'enfans : aussi ne se
›int dans le cas. Un cha-
ris, qui fut embrasser à
protestante, l'an 1672,
démêlé, parmi les fem-
t au temple, une jeune
: et bien faite. Il trouva
:asion de lui parler ,
it, plus il connut qu'elle
on fait. Mais comme il
rté de France que l'em-
s personnes de sa pro-
uelques lumières sur les
›isme, on le rebuta un
nt. Il me fit confidence
, et se plaignit moins du
le l'affaire, que des ma-
Je lui représentai ingé-
avait eu tort de se com-
'état présent de sa fortu-
ande volée de la dame.
qu'elle était trop riche
nme comme lui ; *mais il*
: beaucoup de ses riches-
vit-il, *à cause qu'elle n'a*
nfans : cela seul y fait
: trente ou quarante mille
'a présomption qu'elle est
l'estimerais d'autant un
ti que je ne fais, vu sur-
n frère unique n'a point
et que ma famille court
rir, si je ne laisse posté-
ulus point entrer en dis-
ı homme qui avait exa-
:isément cette matière :
ssai toutes les compensa-
valuations. Je me conten-
que l'envie de ne laisser
a race avait été pour lui
rce de lumières.
'ouve dans son apologie
s des plus honteux arti-
calomniateur mette en
roduirai un seulement,
›ie que, dans tous les siè-
t de la calomnie a été de
·euves par des lambeaux,
xtraits infidèles de ce que
dit ou écrit. Les accusa-
lée, pour le convaincre
illéguèrent une lettre que
vait écrite pendant qu'il
it. Ils soutinrent qu'elle
dans cette lettre qu'Apu-
icien, et qu'il l'avait en-

sorcelée. Il ne leur était pas difficile de faire accroire qu'elle avait écrit cela ; car ils ne lisaient que certains mots de sa lettre, détachés de ce qui les précédait et de ce qui les suivait : et personne ne les pressait de lire tout. Apulée les couvrit enfin de honte, en faisant lire tout le passage de la lettre de Pudentilla. Il parut que bien loin de se plaindre d'Apulée, elle le justifiait, et se moquait finement des accusateurs. Voyez ses paroles, vous y trouverez que les mêmes termes précisément peuvent être, ou l'accusation, ou la justification d'Apulée, selon qu'on les détache de ce qui précède, ou qu'on ne les en détache pas : Βουλομένην γάρ με δι' ἃς εἶπον αἰτίας γαμηθῆναι, αὐτὸς τοῦτον ἔπεισας ἀντὶ πάντων αἱρεῖσθαι, θαυμάζων τὸν ἄνδρα, καὶ σπουδάζων αὐτὸν οἰκεῖον ἡμῖν δι' ἐμοῦ ποιῆσαι. Νῦν δὲ ὡς μοχθηροὶ ὑμᾶς κακοηθεῖς τε ἀναπείθουσιν, αἰφνίδιον ἐγένετο Ἀπουλήϊος μάγος, καὶ ἐγὼ μεμάγευμαι ὑπ' αὐτοῦ. Ναὶ ἐρῶ. Καὶ ἤλθετε νῦν πρὸς ἐμὲ, ἕως ἔτι σωφρονῶ. *Cùm enim vellem nubere propter eas causas, quas dixi, tu ipse persuasisti mihi, ut hunc præ omnibus eligerem, admirans virum, et cupiens reddere eum nobis familiarem meâ operâ. Nunc verò cùm nefarii et maligni vos sollicitant, Apuleius repentè magus factus est, et ego incantata sum ab eo. Certè amo eum. Venite nunc ad me, donec adhuc sum compos mentis* (52). Il exagéra comme il faut cette sorte de fourberie. Ses paroles sont dignes d'être gravées en lettres d'or en mille lieux, pour étonner, s'il est possible, les calomniateurs qui, en tout pays et en tout siècle, se servent de semblables infidélités : *Multa sunt*, dit-il (53), *quæ sola prolata calumniæ possunt videri obnoxia. Cujavis oratio insimulari potest, si ea quæ ex prioribus nexa sunt principio sui defraudentur, si quædam ex ordine scriptorum ad libidinem supprimantur, si quæ simulationis causâ dicta sunt, adseverantis pronunciatione quàm exprobrantis legantur?*

(L) *Les païens ont dit qu'il avait fait un grand nombre de miracles.*] On aurait de la peine à croire que cela eût été dit, si des gens dignes de foi

ıarlait jamais sans dire, est mo-

(52) Apul., Apolog., *pag.* 326.
(53) *Idem*, *ibid.*

ne l'attestaient ; mais nous voyons que cette impertinence des païens était tellement prônée au siècle de saint Augustin, qu'on pria ce grand prélat de la réfuter : *Precator accesserim ut ad ea vigilantiùs respondere digneris, in quibus nihil ampliùs Dominum quàm alii homines facere potuerunt, fecisse vel gessisse mentiuntur. Apollonium siquidem suum nobis et Apuleium aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitisse miracula* (54). Saint Augustin se contenta de répondre que si Apulée avait été un si puissant magicien, il n'eût point vécu, avec l'ambition qui le possédait, dans une condition aussi petite que l'avait été la sienne ; que, d'ailleurs, il s'est défendu de la magie comme d'un grand crime (55). On parlait de ses prétendus miracles long-temps avant saint Augustin; car Lactance s'étonne que l'auteur qu'il a refuté n'eût pas joint Apulée à Apollonius de Tyane : *Voluit ostendere Apollonium vel paria, vel etiam majora fecisse. Mirum quod Apuleium prætermisit cujus solent et multa et mira memorari* (56). Apulée a eu le destin de bien d'autres gens : on n'a parlé de ses miracles qu'après sa mort; ses accusateurs ne lui objectèrent que des vétilles, ou prouvèrent le plus mal du monde ce qui pouvait avoir l'apparence de sortilége. Mais je ne sais comment accorder saint Augustin avec Apulée. L'un dit qu'Apulée ne put jamais parvenir à aucune charge de judicature : *ad aliquam judiciariam reipublicæ potestatem* (57) ; l'autre se vante d'occuper le poste que son père avait occupé ; son père, dis-je, qui avait passé par toutes les charges de sa patrie : *In quâ coloniâ patrem habui loco principe duumviralem cunctis honoribus perfectum. Cujus ego* LOCUM *in eâ repub. exindè ut participare* CURIAM *cœpi nequaquàm degener pari spero honore et existimatione tueor* (58).

(54) Marcellinus ad Augustin., Epist. IV, *inter* Epist. Augustini. *Voyez aussi la* lettre XLIX de Saint Augustin, *pag.* 208.

(55) Augustinus, Epist. V.

(56) Lactant., Divin. Institut., *lib. V*, *cap. III. Voyez aussi* saint Jérome sur le psaume LXXXI.

(57) Augustinus, Epist. V.

(58) Apul., Apolog., *pag.* 289.

(M) *M. Moréri a entrevu q*
tait point l'inventeur de son A
Rapportons premièrement s
les. *La métamorphose de l'*
« est une paraphrase de ce qu
» pris dans Lucien, comme
» l'avait tirée de Lucius de
» dont parle Photius...... Il
» me apparence qu'Apulée tir
» source même le sujet de l
» qu'il a accommodée à sa faç
» il savait très-bien la langue g
» et la latine. » Pour bien
M. Moréri mérite d'être criti
faut comparer avec ce qu'il vi
dire le passage de Vossius qu
servi d'original : *De ætate* Lu
trensis *non liquet, nisi quod an*
credatur Luciano, quippè q
compilâsse videatur Lucium s
num suum, uti ex Luciano
Asinum suum aureum exscrip
puleius. Nisi is potiùs ex eode
fonte sua hausit, et hoc sanè v
lius est. Nempè ut Lucium i
men redegit Lucianus, itâ pa
sin Lucii scripsit Appuleius,
græcè, hic latinè (59). Il est c
M. Moréri n'a pas entendu la
de Vossius, et qu'il ne devait
que l'ouvrage d'Apulée est l
phrase de celui de Lucien. Il
dire que Lucius de Patras a
abrégé par Lucien, et paraph
Apulée. Le raisonnement que
réri enferme dans ces paroles
savait très-bien la langue grec
latine, ne vaut rien du tout
en forme ce raisonnement,
trouverez cet enthymème :
très-bien la langue grecque
tine : donc il a tiré de sa sour
le sujet de cette fable qu'il a
modée à sa façon ; c'est-à-di
il n'a pas paraphrasé Lucien,
cius de Patras. Cet enthym
ridicule; il ne faut pas moin
la langue grecque pour se
Lucien, que pour se servir de
et il ne sert de rien de savoi
gue latine, pour *accommod*
façon un sujet emprunté d
M. de la Fontaine ne peut-i
commoder à sa façon un co
ville ? Il serait d'un plus gra
qu'on ne pense de critiquer
logique des auteurs. Les jeu

(59) Vossius, de Hist. græc., *pag*

ont nés pour composer, profite-
it beaucoup de bonne heure à
telle critique.

I) *Quelques païens ont parlé de roman avec mépris.*] Je n'en veux
nt d'autre preuve que la lettre où
npereur Sévère se plaint au sénat
honneurs qu'on avait rendus à
dius Albinus. On lui avait donné
re autres louanges celle de savant.
npereur ne pouvait souffrir qu'une
louange eût été donnée à un
me qui s'était uniquement rempli
rit des contes et des rapsodies
ulée : *Major fuit dolor quòd il- pro litterato laudandum plerique stis, quùm ille næniis quibusdam bus occupatus inter Milesias pu- Apuleii sui, et ludicra litteraria nesceret* (60). Macrobe a renvoyé
nourrices tous les romans sem-
les à l'Ane d'or d'Apulée : *Vel ar- nta fictis casibus amatorum re- quibus vel multùm se arbiter uit, vel Apuleium nonnunquàm se miramur. Hoc totum fabula- genus quod solas aurium delicias etur, è sacrario suo in nutricum s sapientiæ tractatus eliminat* (61).

) *Il avait été extrêmement labo-*.] Voyez ce qu'il dit lui-même,
d il répond à son adversaire, sur
apitre de l'éloquence : *De elo- tiâ verò, si qua mihi fuisset, ne- mirum neque invidiosum deberet i, si ab ineunte ævo unis studiis arum ex summis viribus deditus, bus aliis spretis voluptatibus, ad evi, haud sciam anne super om- omines impenso labore, diuque que, cum despectu et dispendio valetudinis, eam quæsissem* (62).

) *Il avait composé plusieurs li-*] Voyez la dissertation *de Vitâ criptis Apuleii*, que Wower a
à la tête de son édition, et que
euri, scoliaste dauphin, a fait
imer à la tête de la sienne. On
dire qu'Apulée était un génie
rsel : il y a peu de sujets qu'il
maniés. Il a traduit le *Phédon laton*, et l'*Arithmétique de Ni- hus* : il a écrit *de Republicâ, umeris, de Musicâ*; on cite ses *Questions de table*, ses *Lettres à Cérellia*, qui étaient un peu bien libres; ses *Proverbes*, son *Hermagoras*, ses *Ludicra*. Il parle lui-même de ce dernier. *Legerunt*, dit-il (63), *è Ludicris meis epistolium de dentifricio, versibus scriptum*. Nous avons encore son *Ane d'or*, en onze livres, son *Apologie*, ses Traités *de Philosophiâ naturali*, *de Philosophiâ morali*, *de Syllogismo categorico*, *de Deo Socratis*, *de Mundo*, et ses *Florida*. Quant à ses *Lettres à Cérellia*, je ne veux point omettre la pensée d'un savant critique (64). Il croit que le nom de Cicéron doit être inséré dans le passage d'Ausone où il est parlé de ces lettres; car c'est à Cicéron qu'on a reproché d'avoir eu des liaisons peu louables avec Cérellia, et de lui avoir écrit trop librement. Sur ce pied-là, il faut lire ainsi dans Ausone : *Esse Apuleium in vitâ philosophum, in epigrammatis amatorem, Ciceronis in præceptis omnibus exstare severitatem, in epistolis ad Cærelliam subesse petulantiam.*

(Q) *Plusieurs critiques ont publié des notes sur Apulée.*] Philippe Beroalde en publia de fort amples sur l'Ane d'or, à Venise, *in-folio*, l'an 1504, qui ont été réimprimées plusieurs fois in-8°., à Paris et en d'autres lieux. Godescalc Stewechius, Pierre Colvius, Jean Wower, etc. ont travaillé sur toutes les œuvres d'Apulée. Priceus a publié à part l'Ane d'or et l'Apologie, avec quantité d'observations (65). Les notes de Casaubon, et celles de Scipion Gentilis, sur l'Apologie, sont estimées. Celles-là parurent l'an 1594; et celles-ci l'an 1607. La meilleure édition du livre *de Mundo* est celle de Leyde, en 1591, in-8°. Nous la devons à Bonaventure Vulcanius. Disons, en passant, que ce traité-là n'est presque que la traduction d'un pareil ouvrage attribué à Aristote. Le livre *de Deo Socratis* a paru avec les notes de Josias Mercerus (66). L'auteur que je cite vous instruira plus amplement

(60) Jul. Capitolin., *in* Clodio Albino, *cap.*

(61) Macrobius, Saturnalium *lib. I*, *cap. II.*

(62) Apul., *in* Apolog., *pag.* 276.

(63) *Idem*, *ibid.*

(64) Fredericus Gronov., in Auson. Cent. Nuptial., *in editione Ausonii*, *Amstelodami*, *anno* 1671, *pag.* 516.

(65) L'Apologie, *à Paris*, *en* 1635, in-4°., l'Ane d'or, *à Gouda*, *en* 1650, in-8°.

(66) *A Paris*, *en* 1624, *in*-12.

de ce qui regarde les éditions d'Apulée (67). Il n'a point parlé en particulier de celle de Bâle, *apud Henricum Petri*, en 1560, en trois volumes in-8°.; ni de celle de la même ville, *apud Sebastianum Henric. Petri*, en 1620, en deux volumes in-8°.; ni de celle de Lyon, en 1614, en deux volumes in-8°., qui ressemble parfaitement à celle de Leide, dont il articule toutes les pièces, et qu'il met à l'an 1614. Je ne sais s'il n'aurait point pris le *Lugdunum* de France pour le *Lugdunum Batavorum*.

(R) *Je ne sache point d'autres traductions françaises de l'Ane d'or, qu'en vieux gaulois.*] Jean Louveau, si je ne me trompe, est l'auteur de la première ; la Croix du Maine en fait mention sans marquer l'année qu'elle parut (68). Il se contente de dire qu'elle fut imprimée à Lyon. Elle fut réimprimée à Paris, par Claude Micar, l'an 1584. Un certain J. de Montlyard a donné une traduction de ce même livre, avec un commentaire. Les deux éditions que j'en ai vues sont, l'une *jouxte la copie imprimée* à Paris, chez Abel l'Angelier, 1612 ; l'autre, à Paris, chez Samuel Thiboust, 1623. La préface est assez longue, et contient la critique de plusieurs fautes de Jean Louveau.

Au reste, je viens de m'apercevoir que la Croix du Maine, et du Verdier Vau-Privas ont parlé d'une traduction qui pourrait bien être antérieure à celle de Jean Louveau. Ils disent que Georges de la Bouthière, ou de la Boutière, natif d'Autun, a mis en français la Métamorphose ou l'Ane d'or d'Apulée (69). L'un dit que cette version fut imprimée *à Lyon, par Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, l'an* 1553 ; l'autre, qu'elle fut imprimée *par Jean de Tournes*, 5516 (70). Il y a une faute d'impression dans cette dernière date ; et il est assez apparent que, pour remettre les chiffres dans leur bon ordre, il faut lire 1556. Or, comme le même bibliothécaire a dit que la tra[duction] de Jean Louveau fut imprim[ée en] 1558 (71), on a lieu de s[...] qu'elle fut postérieure à celle d[e Geor]ges de la Bouthière.

Depuis la première édition [de ce] dictionnaire, il a paru à Par[is une] traduction d'une partie de l'An[e d'or.] Le Journal des Savans, du 9 j[...] 1696, en fait mention. M. le bar[on des] Coutures publia, avec des note[s, en] 1698, sa version française du [livre] *de Deo Socratis*.

(S) *On a raison de prendre [ce li]vre pour une satire continuell[e des] désordres dont les magiciens, le[s prê]tres, etc., remplissaient alors le [mon]de.*] Voici ce que je trouve da[ns les] notes de M. Fleuri : *Tota porrò Metamorphosis Apuleiana, et r[e] et sententiâ, satyricon est perp[etuum] (ut rectè observavit Barthius, [Ad]vers. l.* 51, *cap.* 11, *) in quo m[agorum] deliria, sacrificulorum scelera, [adul]terorum crimina, furum et latr[onum] impunitæ factiones, palàm diff[eren]tur* (72). Il ajoute que les cherc[heurs] de la pierre philosophale y pr[éten]dent trouver les mystères du [grand] œuvre. Un homme qui s'en voi[drait] donner la peine, et qui aurait l[a ca]pacité requise (il faudrait qu['il] eût beaucoup), pourrait fair[e sur] ce roman un commentaire fort [cu]rieux et fort instructif, et où [l'on] apprendrait bien des choses q[ue les] commentaires précédens, qu[elque] bons qu'ils puissent être d'ail[leurs,] n'ont point dites. Il y a quelqu[es en]droits fort sales dans ce livre d'[Apu]lée. On croit que l'auteur y a mis [quel]ques épisodes de son invention, entre autres celui de Psyché : *E[t] certè noster itâ imitator fuit, [ut e] suo penu innumerabilia protul[erit,] atque inter cætera venustissimu[m il]lud Psyches* Ἐπεισόδιον (73). Cet [épi]sode a fourni, de nos jours, l[a ma]tière d'une excellente pièce de [théâ]tre à Molière, et d'un fort jo[li ro]man à M. de la Fontaine.

(67) Joh. Albertus Fabricius, *in* Bibliothecâ latinâ, *pag.* 135 *et seq.*

(68) La Croix du Maine, Bibliothèque française, *pag.* 238.

(69) La Croix du Maine, *pag.* 118 ; du Verdier, *pag.* 448.

(70) Du Verdier, Bibliothèque française, *pag.* 448.

(71) *Là même*, *pag.* 716.

(72) Julius Floridus, Comment. *ad Delphini in* Apuleium.

(73) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 2.

AQUÆUS (Étienne) en [...]çais *de l'Aigue* (A), seigne[ur]

nvais en Berri (a), son pays
al, se fit estimer par ses
ions militaires, et par ses
its (B), sous le règne de Fran-
s Ier. Ce n'est pas que son
mmentaire sur Pline, qui est
meilleur de ses ouvrages, soit
 fond fort bon (C); mais c'é-
it beaucoup, en ce temps-là,
u'un gentilhomme en pût faire
tant. Ce Commentaire fut
primé l'an 1530. Le père
rdouin (D) n'a pas bien su
tte date *.

a) Du Verdier, Bibliothéque française, 278.

La Monnoie, dans ses remarques sur la x du Maine, fait mourir Aquæus en : Leclerc dit 1537.

A) *Il s'appelait en français de l'Ai-.*] C'est ainsi que les Gascons ellent l'eau. Cet auteur se nomme ane de l'Aigue dict Beaulnois *, tête de sa traduction de César, dition dont je me sers, qui est de Paris, chez Pierre Gaultier, 546, *in*-12.

) *Il s'est fait estimer par ses ac- militaires, et par ses écrits.*] i l'éloge que le Pere Hardouin lonne : *Vir nobilis in primis, ac tiâ quoque exactâ egregiè sordi-* (1). Les ouvrages qu'il publia sont : *ulier traité, contenant la pro- é des tortues, escargots, grenouil- et artichauts*, à Lyon, *in*-8°. (2); *Commentaires de Jules César de uerre des Romains, et autres ex- tions militaires par lui faictes es les et en Afrique*, à Paris, 1531, *lio*. Du Verdier cite cette édition La Croix du Maine parle de celle ris, chez les Angeliers, en 1539 nais non pas de celle dont j'ai parlé ci-dessus dans la remarque (A). Nous allons parler de son Commentaire sur Pline.

(C) *Son Commentaire sur Pline... n'est pas au fond fort bon.*] Il est plus considérable par sa grosseur que par la science qu'il contient. L'auteur ne corrige qu'en plagiaire, et saute presque tous les endroits difficiles. C'est le jugement qu'en porte le père Hardouin. *Commentarios*, dit-il (5), *scripsit in omnes Plinii libros : sed mole magis quàm eruditione insignes. Nec verò emendationes ullas habet, quàm quas à Rhenano mutuatus est : et ea ferè in quibus salebrarum est aliquid aut ambagis, solet is ceu foveam, securus prætergredi.* Il tomba dans le défaut de plusieurs autres écrivains : il s'accommoda du bien d'autrui, sans nommer son bienfaiteur ; et il ne le nomma, que lorsqu'il voulut le censurer. Rhénanus ne se tut pas en cette rencontre * : voici ce qu'il écrivit à un médecin du cardinal de Mayence : *Hoc mirum, quòd quùm ex meis castigationibus nonnihil sit adjutus, nusquàm tamen meî mentionem facit, nisi quoties vult reprehendere* (6). Le jugement général qu'il fait de ce livre-là mérite d'être rapporté : *In primis ipsum volumen non est exiguum, ex variis congestum autoribus, quod usui pauperculis esse possit, qui non habent bibliothecam instructam, putà Aristotelem et Albertum de Animalibus, Raphaelem Volaterranum, ex quo integra fermè capita autor transcripsit bonâ fide, hoc est, unà cum ipsis mendis ne syllabâ quidem mutatâ, Cælium Rhodiginum, Columellam etiam, Palladiumque, et similes scriptores. Nam hoc præcipuè habet studio, citare testimonia autorum qui cum Plinio faciunt, de verbis ipsis minimùm sollicitus, quòd illi penitùs puerile videtur. In summâ liber talis est, qui si non magnoperè juvet, excitet tamen litteras, et Plinium ipsum vulgo fortassis commendet, quæ mihi res in primis grata est* (7).

(D) *Le père Hardouin n'a pas bien*

*lerc présume que *Beaulnois* a été mis ute d'impression, au lieu de *Beaulvois* ou is, l'auteur écrivant ainsi indifféremment de sa seigneurie.

(1) Harduinus, *præfat.*, *in* Plinium.

(2) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.*

(3) La Croix du Maine *marque l'édition de* en 1530.

(4) Du Verdier, Bibliothéque française, 8.

(5) La Croix du Maine, Bibliothéque fran- *pag.* 76.

(5) Harduinus, *Præfat.*, *in* Plinium.

* Sa lettre, dit Leclerc, est du mois de mars 1531 (1532 à notre calcul).

(6) *Voyez la* lettre *de la* Centuria Epistolarum Philologicarum, *publiée par* Goldast, *pag.* 196, *édition de* 1674.

(7) *Ibidem.*

su la date de l'édition du Commentaire d'Aquæus sur Pline.] Il remarque que Sigismond Gelenius publia un volume de corrections sur Pline, l'an 1535, et que, l'année suivante, Béatus Rhénanus fit paraître son travail sur le même auteur; et qu'au bout de quatre ans notre Aquæus fit imprimer son Commentaire (8). Il faudrait donc qu'il l'eût publié l'an 1540. Or il est certain qu'il le publia en 1530. Je m'imagine que le père Hardouin s'est abusé, pour n'avoir pas su que Gelenius travailla deux fois sur Pline, avant l'édition de 1535 (9). Il se peut faire que le livre d'Aquæus soit postérieur de cinq ans aux premières corrections de Gelenius.

(8) Harduinus, *Præfat.*, *in* Plinium.

(9) *Voyez la* lettre LXIX *du* XXX*e*. *livre d'*Érasme, *pag*. 1957.

AQUAVIVA (ANDRÉ-MATTHIEU), duc d'Atri, dans le royaume de Naples, et fils de Jules AQUAVIVA, comte de Conversano (A), ajouta à l'éclat de sa naissance une érudition qui le rendit très-illustre, vers la fin du XV*e*. siècle, et au commencement du XVI*e*. Il ne se contenta pas d'étudier, et de se familiariser avec les savans; il se mêla aussi de faire des livres, et il s'en tira honorablement, comme il paraît par l'ouvrage qu'il intitula *L'Encyclopédie*, et par un autre, où il traite *de la Vertu morale* (B). Il fit aussi un livre *de Re Equestri.* Mais avant que de s'appliquer aux lettres avec tant d'ardeur, il avait donné au métier des armes tout ce que sa naissance pouvait exiger de lui; et il s'y était signalé, encore que la fortune lui eût été fort contraire. Il s'était trouvé deux fois à des batailles perdues, et y avait été blessé et fait prisonnier. L'étude le consola dans sa prison, et il fut assez heureux pour obtenir sa de Ferdinand roi d'Aragoı que Gonsalve, surnomı grand capitaine, le voula voyer en Espagne, avec l tres prisonniers. Depuis ce t là, il jouit tranquillemeı douceurs de la vie privée, a lieu des livres, et de la co sation des hommes de let dont il se vit fort loué et honoré (C). Il inspira la ı ardeur pour l'étude à son Bellisaire, qui devint lui auteur (D). Notre Aquaviv rait été plus heureux, s' été un peu meilleur écon mais pour avoir fait trop c penses, pendant plusieur nées, il se trouva enfin inc d'en faire assez. Il mou Conversano, âgé de soi douze ans, lorsque les tı de France, sous la condu Lautrec, ravageaient la l (*a*); c'est-à-dire, l'an 152

(*a*) *Ex* Jovii Elog. doctor. Vi *LXIII.*

(A) *Il était fils de Jules* Aq *comte de Conversano.*] Ce c distingua en plusieurs renconı sa valeur, et il commandait l de Naples, lorsqu'il fut tué da escarmouche, pendant que le assiégeaient Otrante, l'an 14 Son fils, dont nous parlons d article, fut inconsolable de cet assez long-temps (2).

(B) *Il a fait un ouvrage où de la vertu morale.*] Il seml Paul Jove veuille dire que c'é *commentaire sur le traité de Pl de la vertu morale;* et c'est ai l'auteur moderne des notes poésies latines de Sannazar tendu : *Librum nempè nobi* Encyclopædia *nomen, itemqu*

(1) *Voyez* l'Histoire de Mahomet Guillet, *tom. II*, *pag*. 373.

(2) *Voyez les vers que* Marulle *lui* Epigramm., *lib. I*, *pag*. 16.

in *Plutarchum de vir-*
i (3); mais je n'ai point
iez de clarté dans les ex-
de Paul Jove, pour oser
iiner à ce sens-là : j'ai mieux
enir dans une idée plus va-
i le latin de cet auteur :
his qui illustribus orti fa-
e nostrâ claruerunt..... An-
thæo Aquavivio... se lucu-
timis disciplinis exornavit;
arè constat eo libro nobili
: erudito qui Encyclopædia
r, et de morali virtute Plu-
nior liber subtili et copioso
irio persimilis ostendit (4).
ɔle signifier une paraphrase
aillée de ce traité de Plu-

la première édition de ce
iire j'ai eu occasion de dé-
ıue Paul Jove s'est mal ex-
ır voici le titre de l'ouvrage
Aquaviva, dans l'édition de
ı 1526, *in-folio : Commen-*
ranslationem libelli Plutar-
onei de virtute morali... liber
Le titre de l'édition d'Alle-
n 1609, *in*-4°, est plus long :
ı et exquisitissimarum dis-
m libri quatuor : quibus om-
æ et humanæ sapientiæ, præ-
nimi moderatricis, musicæ
rologiæ arcana in Plutarchi
i de virtute morali præcep-
econdita summo ingenii acu-
cta patefiunt, et figuris suo
illustrantur, etc. Le Toppi,
ıprunte ceci (5), ni Léonard
ɔ, ne font aucune mention
age intitulé *Encyclopædia.*
fut fort loué et fort honoré
nes de lettres.]Alexander ab
o lui dédia ses *Jours géniaux.*
lui dédia son I[er]. livre *de*
elestibus, et son traité *de*
mitate. Sannazar l'a loué dé-
ıt sur ce qu'il était, comme
: depuis de M. de Montau-

e Pallas, quelque nom qu'on lui
nne,
de Minerve, ou celui de Bellone.
dernière élégie du II[e]. livre

ad Sann. Elegias, *pag.* 188, *edit.*
ı. 1689.
Jovius, Elog., *cap. LXIII*, *pag.*

, Bibliot. Napolet., *pag.* 14.

sur la fin, et la II[e]. Épigramme du II[e]. livre. Pour ce qui est de l'Épigramme XLIV du même livre, je doute qu'elle soit à la louange de notre Aquaviva, comme l'a cru l'auteur des Notes sur Sannazar (6) : elle s'adresse *ad Neritinorum Ducem* qui, selon le témoignage de Paul Jove, était Bellisaire Aquaviva, frère d'André-Matthieu. La I[re]. Élégie du III[e]. livre ne se rapporte point non plus, ce me semble, à ce dernier; mais à Jules Aquaviva son père. Voyez dans l'auteur que je cite le nom de plusieurs écrivains qui ont célébré notre André-Matthieu (7).

(D). *Son frère Bellisaire devint aussi auteur.*] Il fit un traité *de Venatione*, qu'il dédia à André-Matthieu son frère; un autre, *de Aucupio;* un autre, *de Principum liberis educandis;* un autre, *de Re militari;* et un autre, *de singulari Certamine.* Ces ouvrages, imprimés premièrement à Naples, *in-folio*, l'an 1519, furent réimprimés à Bâle, *in*-8°, l'an 1578, par les soins de Leonclaw, avec le Manuel palæologue de l'éducation royale.

(6) Notæ in Sannaz., *pag.* 188.
(7) Nicodemo, Addiz. alla Bibliot. Napolet., *pag.* 11, 12.

AQUIN (PHILIPPE D') en latin *Aquinas* ou *Aquinius*, s'est acquis beaucoup de réputation par la connaissance de l'hébreu, qu'il enseignait à Paris sous le règne de Louis XIII, et par les ouvrages qu'il publia (A). Il était originaire d'Aquino, dans le royaume de Naples (*a*), et de là venait son nom; mais il était né dans le pays d'Avignon *. Il se convertit du judaïsme, et il eut une pension du clergé de Fran-

(*a*) *Je ne sais cela que par ouï-dire.*
* Leclerc dit qu'il naquit à Carpentras. Son nom était Rabbi Mardocai. Chassé de la synagogue d'Avignon en 1610, à cause de son penchant au christianisme, il se réfugia dans le royaume de Naples, et se fit baptiser à Aquino. En ayant pris le nom il en changea la terminaison lorsqu'il vint en France quelques années après. Il y est mort vers 1650.

ce (*b*). Il est fait mention de lui dans le procès du maréchal d'Ancre (B). Siméon de Muis lui a donné bien des louanges (C): Valérien de Flavigni, au contraire, en a dit du mal (D). Il y a eu un LOUIS HENRI D'AQUIN, contemporain de celui-là, et fort versé comme lui dans les langues orientales. Je ne sais s'il était son fils * ou son frère (*c*). Il traduisit quelque chose d'hébreu en latin (E). Il avait aussi été juif, et il fut aussi pensionnaire du clergé. ANTOINE D'AQUIN, qui a été premier médecin de Louis XIV, était petit-fils de Philippe.

(*b*) *Voyez l'épître dédicatoire de son* Interprétation de l'Arbre de la Cabale.

* Leclerc dit qu'il était son fils. Né en 1600, il fut père d'Antoine.

(*c*) M. Colomiés *croit qu'il était son fils.*

(A) *Il s'est acquis beaucoup de réputation par les ouvrages qu'il publia.*] En voici la liste : *Dictionarium Hebræo-Chaldæo-Thalmudico-Rabbinicum*, imprimé à Paris, l'an 1629, *in-folio. Les Racines de la Langue Sainte, ad formam Cubi Hutteriani*, à Paris, en 1620, *in*-16 ; la traduction en italien des *Apophthegmes des anciens docteurs de l'église judaïque*, recueillis par le rabbin Siméon, fils de Gamaliel; l'*Exposition des treize* * *manières dont les anciens rabbins se sont servis pour expliquer le Pentateuque* (1); l'*Interprétation de l'Arbre de la Cabale, enrichi de sa figure tirée des anciens auteurs hébreux*, à Paris, aux dépens de l'auteur, en 1625, *in*-8°.; *Discours du Tabernacle et du Camp des Israëlites*, à Paris, chez Th. Blaise, *en* 1623, *in*-4° ; *Explications littérales, allégoriques et morales du tabernacle que Dieu ordonna à Moïse, des habits des prêtres, et de la façon qu'on consultait le Rational en la loi*
ancienne, ensemble de la form
crifices judaïques; le tout a
ment recueilli et fidèlement tra
plus savans et anciens aute
breux : avec un discours du
des Israëlites, et la descripti
pierreries du Rational du grand
ajoutés à la fin pour la secon
tion revue par l'auteur, à Pari
dépens de l'auteur en 1624,
Bechinas Olam, ou l'Examen du
de, de Rabi Jacob; sentences m
des anciens Hébreux, et les
modes desquels ils se servaient
interpréter la Bible, à Paris, chez
Lacquehay, en 1629, *in*-8°;
Aquinatis, hebraïcæ linguæ pr
Lachrymæ in obitum illustriss.
nalis de Berulle, Parisiis, apud
nem Bessin, 1629, *in*-8°.

(B). *Il est fait mention de lui*
le procès du maréchal d'Ancre
chose est trop singulière, pou
devoir pas être rapportée : « Ite
» vérifié par informations,
» par la déposition de Philippe
» quin, ci-devant juif, et a
» d'hui chrétien, lequel Conch
» sa femme ont mandé à Mo
» où estoit icelui Dacquin, d
» lieutenant criminel (2), qu
» chine et sa femme se sont
» de la cabale et des livres de
» Estant à noter ce qu'a dép
» Dacquin, que Conchine, en l
» seuce de sa femme, auroit o
» pot de chambre pour l'imp
» et emporté hors l'image du
» fix, de peur d'empeschem
» l'effet que Conchine et sa
» prétendoient tirer de la lectu
» quelques versets du psalme 5
» *serere mei* en hebrieu : laquel
» ture ils vouloient faire fai
» Dacquin en la forme qu'ell
» avoit esté faite quelquefois pa
» talto. »

(C) *Siméon de Muis lui a*
bien des louanges.] Voici ce q
sur le verset 14 du psaume X
Cùm hìc hærerem dubius, Ph
Aquinas, è judæo christianu
raræ et exquisitissimæ in he

* Leclerc remarque que ce livre, écrit en latin, ne fut pas, comme le dit le père Lelong dans sa *Bibliotheca sacra*, publié sous le nom du père Arnoux, confesseur de Louis XIII, mais dédié à ce jésuite.

(1) *Imprimée à Paris, l'an* 1620, *in*-4°.

(2) *Peut-être y était-il précepteur d*
Gaulmin, qui a reconnu qu'il avait étu
de Philippe d'Aquin. Integrum MS.
dit-il, ad libros de Vità et Morte Mo
305, ex Philippi Daquin Præceptoris
κειμηλίοις descripsimus.

trinæ, et quem nunquàm
nsulas, fortè venit ad me
tiâ, et venit quidem optatus.
atque de re communicavi,
os Bibliorum versus, imò et
ulas in numerato habet, ac
igitos tenet, indicavit locum
66, v. 13.
lérien de Flavigni.... en a
al.] Il était professeur en
dans le Collége royal, à
fronda cruellement la Bible
lai : il soutient que le texte
avait été misérablement
par Philippe d'Aquin : *Tot*
conspurcatum maculis atque
obstetricantibus impurissimis
Philippi Aquinatis, Avenio-
judæo christiani, ut à plan-
usque ad verticem non sit in
(3).
uis Henri d'Aquin traduisit
hose d'hébreu en latin (4).]
ui suit : *Commentarius Rabi*
Gersonis in librum Jobi, seu in
ma capita, interprete Ludo-
ico *Aquino Lutetiæ*, à Paris,
Blaise, en 1622, *in-4°.*;
Rabi Salomonis Jarchi in
sther : item Excerpta quæ-
almudo et Jalcut in eumdem
nterprete Lud. Henr. Aqui-
, 1622, *in-4°.*

ai, *in* Epistolâ de Heptaplis Pari-
pud Colomesium, Gal. Oriental.,

Colomiés, Galliæ Orient. *pag.*

ON (ALFONSE, Ve. DU NOM,
Cherchez sous le mot
, ALFONSE, Ier. du nom,
APLES.

ON (JEANNE D'), femme
e Colonna, prince de
zzi, a été une dame
tre dans le XVIe. siècle.
t de Naples, et descen-
ois d'Aragon. Les beaux
e son temps firent son-
éloges d'une façon ex-
aire (A). Le philosophe
Niphus ne fut pas des
mpressés à lui rendre
mages. Il la représenta si belle, et il particularisa de telle sorte les perfections de son corps (B), qu'il s'est trouvé des auteurs qui ont dit qu'il l'avait flattée, et que l'amour l'avait jeté dans les hyperboles (C). On a même prétendu que sa qualité de médecin lui avait donné des priviléges qui l'avaient enflammé d'amour (D). Ces pensées me paraissent fades (*a*). Ce ne fut point seulement par sa beauté qu'elle se fit admirer : le courage, la prudence et la capacité des grandes affaires la distinguèrent extrêmement des autres femmes de qualité (*b*). Sous le pontificat de Paul IV, elle eut part aux résolutions qui furent prises par les Colonnes contre les intérêts de ce pape. On l'aurait emprisonnée, si l'on n'avait eu quelques considérations pour son sexe ; mais en cette considération, on se contenta de lui défendre de sortir de Rome. Elle ne laissa pas d'en sortir bien adroitement (*c*) (E), afin d'être plus en état de seconder les entreprises de son fils, qui était ce Marc-Antoine Colonne, qui acquit dans la suite tant de gloire à la bataille de Lépante. Il ne paraît pas qu'en ce temps-là elle fût bien avec son mari ; car elle était entièrement dans les intérêts de son fils : or il y avait une mésintelligence si outrée entre le père et le fils (F), que celui-ci contribua à l'emprisonnement de l'autre pour crime d'état. Chose fâcheuse, qu'une dame d'un si grand mérite fût

(*a*) *Voyez la remarque* (C).
(*b*) *Voyez la remarque* (E).
(*c*) *En* 1556. *Voyez la* Vie du duc d'Albe, *et ci-dessous la remarque* (I).

d'ailleurs en mauvais ménage avec son mari! Cela n'est point aussi rare qu'il devrait l'être parmi les personnes de son sexe qui ont de si grandes qualités. Elle témoigna beaucoup de constance, lorsqu'en 1551 elle perdit son fils aîné. Ce que l'Arétin lui écrivit là-dessus est assaisonné de grands éloges. Voyez le VIe. livre de ses lettres, au feuillet 5 (*d*). Elle avait une sœur, qui fut fort belle jusque dans sa vieillesse, et qui eut une bru illustre (G).

Il n'y a guère de remarques dans son article qui ne puissent être allongées. C'est pourquoi j'ajouterai ici, dans cette nouvelle édition, comme un supplément à ce que j'ai déjà dit de sa déification (*e*), que peu après que son temple eut été construit par les soins de Jérôme Ruscelli, il y eut un galant auteur qui y consacra plusieurs images (H). La vie du duc d'Albe me fournira de nouvelles particularités concernant les brouilleries qui obligèrent cette dame à s'enfuir de Rome, l'an 1556 (*f*) (I). Elle était déjà fort âgée, à ce que dit l'historien du duc d'Albe. Il faut donc qu'elle ait joui d'une longue vie; car elle mourut au mois d'octobre 1577 (*g*). Elle avait donné en 1575 aux capucines du Saint-Sacrement le lieu où l'on fit bâtir le monastère qu'elles ont à Rome (*h*). Elle fut fort libérale envers les jésuites, puisqu'elle fi tir l'église de Saint-Andr l'évêque de Tivoli leur l'an 1566 (*i*). Jusqu'ici, j rien dit de sa généalogie: bien temps que j'observe q était fille de Ferdinand d gon, duc de Montalto (K), sième fils naturel de F nand Ier., roi de Naples.

(*d*) *De l'édition de Paris, en* 1609, *in*-8°.

(*e*) *Ci-après dans la remarque* (A).

(*f*) *Voyez les remarques* (E) *et* (F).

(*g*) Tomaso Gosto, Compendio dell' Istoria di Napoli, *parte III, folio* 168.

(*h*) *Voyez le* Ritratto di Roma Moderna, *pag.* 541, *édition de Rome, en* 1653.

(*i*) *Là même, pag.* 540.

(A) *Les beaux esprits de son t firent sonner ses éloges d'une f extraordinaire.*] Je n'ai point v dictionnaire où l'article de dame se trouve: c'est un péché mission très-digne d'être cens car jamais peut-être il n'y avai ni homme ni femme dans le mo dont le mérite eût été loué, n autant de beaux esprits, ni en a de langues que le fut au XVIe. celui de Jeanne d'Aragon. Les po qui furent faites à sa louange, été recueillies par Jérôme Rus et publiées à Venise, en 1555, le titre de Tempio alla Divina S Donna Giovanna d'Aragona, *fab da tutti i più gentili Spiriti, tutte le lingue principali del m* L'apothéose poétique de cette se fit à peu près comme la ca sation des saints. D'abord plu beaux esprits s'avisèrent, de propre mouvement, de témo leur dévotion à cette divinité, lui préparer un temple; et e l'affaire passa en décret, l'an à Venise, dans l'académie *de biosi.* Après plusieurs délibér et consultations sur un incide se présenta, savoir si ce templ partiendrait conjointement *Donna Giovanna d'Aragon*, e marquise du Guast sa sœur, le porta que, vu les opposition furent faites anciennement de l des pontifes à Marcellus, lo voulut dédier un même temp Gloire et à la Vertu, la marqu Guast ne pourrait avoir sa p temple de sa sœur, qu'au moy quelques interprétations partic Non-seulement les poëtes don celli recueillit les vers, mais lui

s la prose de son épître dédica-
e au cardinal de Trente, et dans
e de la préface, se servent des
mes d'adoration, et de divin : il
t vrai qu'il y ajoute ce correctif,
e l'adoration de cette dame serait
lative au Souverain Être, qui lui
ait conféré tant de perfections. Voici
s paroles : *Questa conoscenza... ha
tto questi anni a dietro che conos-
ndosi in universale ed in particolare
ogni più raro giudicio, i gran me-
, ed il sommo valore e la bellezza
inita di corpo et d'animo della
strissima ed eccellentissima Si-
ora* DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *si
to tutti i più begli spiriti di com-
ne consentimento posti a sacrarle
tempio, come a donna intera-
nte divina, e la quale, come no-
ssima fattura e sembianza del
mo Iddio, meriti veramente d'esser
la lingua e col cuore adorata per
enso honore del fattor suo ; po-
losi degnamente da ciascuno far
dicio, quanto sia infinito il sapere,
otere, e l'amor verso di noi di
così (alla capacità della mente
tra) infinitamente bella e per-
a, e degna d'esser' adorata crea-
habbia potuto, saputo, et degna-
di voler fare in questa età nostra.*
it dans la préface, que le précis
toutes les pièces de son recueil est,
*questa gran donna, come perfet-
ima di corpo e d'animo, e come
ticolarissima fattura del sommo
io, meriti d'essere adorata ad ho-
e del fattor suo. Overo che cias-
o partitamente l'offerisce il suo
, a la purità dell' affetto suo.*
langues les moins flexibles à la
sie, et les moins connues, furent
ployées à la construction de ce
ple, comme vous diriez la scla-
ne, la polonaise, la hongroise,
braïque, et la chaldaïque; et ce
t peut-être qu'en faveur de M. de
esc (1), qu'un pareil, ou même
un plus grand concours de langues,
té mis en usage.

B) *Niphus particularisa trop les
fections du corps de cette dame.*]
hus a dédié à cette dame son
té du Beau ; et pour réfuter les
iens philosophes, qui ont soutenu
il n'y a point de beauté parfaite dans l'univers, il leur allègue, dans le Ve. chapitre, l'exemple de Jeanne d'Aragon. Il entre dans un détail si exact, en faisant le portrait de cette belle, qu'assurément on n'a rien vu de si bien particularisé parmi ce grand nombre de portraits, que les romans de mademoiselle de Scudéri mirent à la mode il y a trente ou quarante ans (2). Il ne se contente pas de décrire les beautés visibles à tout le monde, il passe jusqu'à celles *quas sinus abscondit*, et jusqu'à la proportion qui régnait entre la cuisse et la jambe, et entre la jambe et le bras. *Ventre sub pectore decenti, et latere cui secretiora correspondeant. Amplis atque perrotundis coxendicibus, coxâ ad tibiam et tibiâ ad brachium sesquialterâ proportione se habente* (3). On voit, à la tête de ce traité, une lettre du cardinal Pompée Colonne à Augustin Niphus, laquelle rend témoignage à l'excellente beauté, et aux autres grandes qualités de Jeanne d'Aragon. Or personne n'ignore combien un cardinal de qualité est juge compétent en ces matières, et même fin connaisseur, *quàm elegans formarum spectator fiet*. Voici les termes de cette lettre : *Non vulgò speciosissima quæque exponit natura : nostro tamen ævo parens officiosa ac liberalis veluti divinitatis æmula, ut perfectum admirandumque aliquid, diisque immortalibus quàm simillimum gentibus proferret, Joannam Aragoniam Columnam procreavit, atque ab incunabulis ad hanc usque ætatem, in quâ est florentissima per omnes pulchritudinis et venustatis numeros provexit, ut facilè principem locum inter formosissimas vindicârit. Animum præterea singularibus et dotibus et virtutibus insignivit, etc.*

(C) *Quelques auteurs ont dit que Niphus l'avait flattée.*] Louis Guyon ne saurait se persuader que toutes les beautés qu'Augustin Niphus attribue à *la princesse Jeanne d'Aragon, de l'illustre maison des Colonnes*, fussent en elle : *mais je cuide*, dit-il (4), *qu'il en fut amoureux, attiré à son amour pour l'avoir vu toucher, pal-*

(1) *Voyez la remarque* (C) *de son article.*

(2) *On écrit ceci en* 1692.

(3) Niphus, *pag.* 213 Opusculor., *edit. Paris.*, *an.* 1645.

(4) Guyon, Diverses leçons, *vol. III*, *liv. III*, *chap. XII*.

per nuement en plusieurs parties de son corps malade, comme les médecins font coutumièrement, par le privilége que leur donne leur art; et que passionné pour acquérir ses bonnes grâces, a mis ce livre en lumière qu'il lui a dédié, d'autant qu'il n'y a rien qui attire plus une femme ou fille à aimer quelqu'un, que de lui faire accroire que sa beauté l'a attiré à son amour. Après quoi il remarque, *que si ainsi est, ce médecin n'a pas observé le serment qu'on lui fit faire prenant ses degrés de médecin, entre autres préceptes de ne convoiter les filles et femmes qu'il traitera.* Dans la table des matières, il dit positivement, *que Niphus, médecin, devint amoureux, pour avoir traité la princesse Jeanne d'Aragon.* C'est aller un peu bien vite: il en fallait demeurer à la conjecture, pour le plus. J'avoue que Niphus, qui était l'un des meilleurs philosophes du dernier siècle, était de complexion fort amoureuse; de sorte que ni la vieillesse, ni la goutte ne purent le détacher de cette chaîne, sous laquelle il jouait quelquefois un personnage très-honteux, jusqu'à danser au son de la flûte: *Susceptis liberis, et senescente uxore, septuagenarius senex puellæ citra libidinem impotenti amore correptus est usque ad insaniam; ità ut plerique philosophum senem atque podagricum ad tibiæ modos saltantem miserabili cum pudore conspexerint* (5). J'avoue aussi, qu'ayant été amoureux d'une demoiselle d'honneur de Jeanne d'Aragon (6), il a pu voir de près cette belle dame, et se chauffer de près à ce grand feu; mais il n'est pas certain qu'il se soit oublié jusqu'à porter ses vues si haut. D'ailleurs, comme il ne pratiquait point la médecine (7), encore qu'il y eût été gradué, il n'y a point d'apparence qu'il ait été le médecin de cette duchesse; car les personnes de cette qualité se fient plus dans leurs maladies à un médecin d'expérience, qu'à un médecin de spéculation, qui fait son fort, comme faisait Niphus, de la profession de philosophie. Ainsi j'aimerais mieux dire, que le jugement n'ayant pas été sa partie dominante, il s'est émancipé de parler de choses qu'il n'avait point vues, et d'y appliquer ses idées. Ce que Louis Guyon remarque, que cette princesse était de la maison des Colonnes, pourrait être vrai du côté maternel, et néanmoins il ne se serait pas bien exprimé. Nous avons vu que le cardinal Pompée Colonne l'appelle *Joannam Aragoniam Columnam*: c'est apparemment à cause qu'elle était mariée à Ascanio Colonna. On aurait peut-être critiqué avec plus de fondement Augustin Niphus sur le chapitre LXVIII du traité *de Pulchro*, où, après avoir dit qu'il n'y avait que Jeanne d'Aragon en ce temps-là qui méritât le nom d'heureuse, vu qu'elle possédait les deux parties de la félicité des femmes, savoir, la beauté et la chasteté, il parle tout aussitôt de Victoire Colonne, marquise de Pescaire, comme d'un exemple éclatant de la jonction de la beauté avec la pudicité.

(D) *On a dit de Niphus, que sa qualité de médecin lui avait donné auprès de Jeanne d'Aragon des priviléges qui l'avaient enflammé d'amour.*] Il y a long-temps que les poëtes, et bien d'autres aussi, font des réflexions sur ce privilége des médecins. Voici comment Ovide fait parler l'amoureux Aconce:

Me miserum! quòd non medicorum jussa ministro,
Astringoque manus, insideoque toro.
Et rursùs miserum! quòd me procul inde remoto,
Quem minimè vellem, forsitan alter adest.
Ille manus istas astringit, et assidet ægræ,
Invisus superis, cum superisque mihi.
Dumque suo tentat salientem pollice venam,
Candida per causam brachia sæpè tenet,
Contrectatque sinus, et forsitan oscula jungit,
Officio merces plenior ista suo est (*).

Rémi Belleau, dans son Commentaire sur le IIe. livre des Amours de Ronsard, prétend que le sonnet XLV a été pris de cette épître d'Ovide. Voici les paroles de Ronsard:

Ha! que je porte et de haine et d'envie
Au médecin qui vient soir et matin,
Sans nul propos, tastonner le tétin,
Le sein, le ventre, et les flancs de m'amie.
Las! il n'est pas si soigneux de ma vie
Comme elle pense; il est méchant et fin:
Cent fois le jour il la visite, afin
De voir son sein, qui d'aimer la convie.

(5) Jovius, Elogior. *cap.* XCII.

(6) Naudæus, *in* Judicio de August. Nipho.

(7) *Medicinam licet circitoris instar aut periodeutæ nunquàm exercuerit, optimè tamen callebat*, Naudæus, *in* Judicio de Nipho.

(*) Ovid., Heroïd. Epist. XX, *vs.* 133.

il fallait observer cette diffé-
e, que celui dont Aconce se
nt était fiancé avec la malade.
s cela, elle n'aurait pas osé avouer,
répondant à Aconce, que ce rival
la baisait que quelquefois, *oscula*
a accipit. Brantome cite en quel-
e endroit de ses mémoires ce son-
t de Ronsard, et en dit de bonnes à
tte occasion.

(E) *On...... lui défendit de sor-
r de Rome. Elle ne laissa pas d'en
tir bien adroitement.*] Le passage
e je vais citer d'Antoine-Marie Gra-
ni, contient en beaux termes la
euve dont j'ai besoin : *Joanna Arra-
ia, Marci Antonii mater, virilis
aciæ femina, quæ virorum quoque
siliis apud filium habitis interfue-
, continere se domi, neque pedem
efferre fuerat jussa ; id enim sic
lserat dignitati ejus pontifex, ne
arcerem duceretur. Ea cùm rem
tare ad arma bellùmque, et pri-
s pontificiorum impetum in oppi-
filii fore intelligeret, vestibus ma-
summo commutatis, cum filiâ et
s, corruptis aut deceptis portæ
todibus, egressa Urbe, conscensis
s ad id præparaverat equis, proti-
Neapolim aufugit. Pontifex,
nquàm deceptum se delusumque à
iiâ graviter ferebat, acerbiùs ta-
s Hispanis, quorum ea consiliis
ninistrarentur, irascebatur* (8). Ce
en conséquence de cette évasion,
des autres sujets de colère qui aigri-
it l'esprit du pape contre les Co-
nes, qu'il « adressa (9) un Moni-
oire à Jeanne d'Aragon, par le-
quel il lui défendait de marier pas
ne de ses filles, sans sa permission ;
aute de quoi, le mariage, même
après la consommation, serait
ul (10). »

(F) *Elle était mal avec son mari,
était aussi en une mésintelligence
rée avec son fils.*] Le cardinal Pa-
icin remarque qu'Ascagne Colonne
it fait tant de violences à ses créan-
rs, que le procureur fiscal le fit
er pour lui faire rendre compte de
conduite. Comme Ascagne ne com-
parut point, on le condamna par
contumace, et on lui confisqua ses ter-
res. Marc-Antoine son fils, brouillé
avec lui depuis long-temps, prit cette
occasion de dépouiller son propre
père, en s'emparant des biens confis-
qués, dont il chassa les ministres de
la justice, peu avant la mort de Ju-
les III : *In ipsâ rei confectione Mar-
cus Antonius ejus filius, cui cum
parente veteres et nunquàm satis com-
positæ controversiæ intercedebant, vim
interposuit, eodemque tempore patrem
oppidis spoliavit, ab eisque fisci mi-
nistros procul habuit* (11). Il était
sorti de Rome contre la défense de
Paul IV. Cette désobéissance, jointe
aux griefs précédens, obligea ce pape
à publier des monitoires contre le pè-
re et contre le fils. Le père s'excusa
sur la prison où il était détenu à
Naples, pour avoir tâché d'exciter
un soulèvement ; le fils allégua qu'il
avait mis en sequestre les terres en-
tre les mains de Mendoza, qui ne
pouvait s'en dessaisir sans l'ordre de
l'empereur. Palavicin ne parle point
de la femme d'Ascagne Colonne : j'en
suis surpris ; mais comme nous sa-
vons d'ailleurs qu'elle fut mêlée à Ro-
me dans les intrigues de son fils, et
que son fils était mal avec son père,
nous pouvons hardiment penser qu'el-
le n'était pas trop bien avec son mari.
Gratiani parle plus positivement de la
conduite très-odieuse de Marc Antoine
envers son père : *Ante omnes*, dit-
il (12), *Colonniorum familia, magna
in civitate pollensque pro illo* (*Cæ-
sare*) *stabat, cujus princeps Marcus
Antonius cùm paulò antè Ascanium
patrem à quo hostili odio dissidebat
insimulatum majestatis in custodiam
tradendum Neapoli curâsset, aliquot
oppidis intra fines romanæ ecclesiæ
haud longè ab Urbe imperitabat.*

(G) *Elle avait une sœur qui fut
fort belle jusque dans sa vieillesse, et
qui eut une bru illustre.*] Voici comme
un auteur espagnol parle de ces trois
dames : *Que cosas no podrian decir-
se en laude y exaltacion de la hermo-
sissima duquesa de Tallacoza, donna
Joana de Aragon, muger de sangre
real, y en summo grado casta, y*

(8) Gratianus, de Casibus Virorum illustrium,
322.

(9) *Le 2 janvier* 1556.

(10) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente,
723 *de la traduction* d'Amelot, *édition
sterdam, en* 1686.

(11) Pallavic., Histor. Concil. Trident., *lib.
XIII, cap. XIV, num.* 9.

(12) Gratian., de Casibus Viror. illustrium,
pag. 320.

buena ? Y ansi de donna Maria su hermana, marquesa del Vasto ? Y de donna Isabel de Gonzaga, su nuera (13) ? Donna MARIA d'ARAGON, sœur de Jeanne, était femme d'Alphonse d'Avalos, marquis du Guast, l'un des meilleurs capitaines de Charles-Quint. Sorbière la nomme marquise de Vasco, et la met parmi les femmes savantes (14). Brantome, qui l'a fort louée, l'a mise entre les beautés qui durent long-temps ; car après avoir rapporté les douceurs dont le grand-prieur de France la régala dans une nombreuse compagnie : *Que son automne surpassoit tous les printemps et étez qui étoient en cette salle*, il ajoute, *Comme de vray, elle se montroit encore une très-belle dame et fort aimable; voire plus que ses deux filles, toutes belles et jeunes qu'elles étoient : si avoit-elle bien alors près de soixante bonnes années* (15). Le grand-prieur (16) *en fut aussitôt épris ;* mais, quoiqu'il aimât fort la mère, il prit pour sa maîtresse la fille aînée, *por adombrar la cosa.* Au bout *de six ans ou plus*, Brantome, étant retourné à Naples, *ne la trouva que fort peu changée, et encore aussi belle qu'elle eust bien fait*, dit-il, *commettre un péché mortel, ou de fait, ou de volonté.* Elle mourut à Chiaia, dans la maison de don Garzias de Tolède, le 9 de novembre 1568 (17). Je ne me souviens point d'avoir remarqué que Brantome ait jamais fait mention de la sœur de celle-ci. Il est vrai qu'il parle quelque part de la femme d'un Ascanio Colonne, qui passait pour la plus grande beauté d'Italie, et que Barberousse tâcha d'enlever, pour en faire présent au grand-seigneur; mais il la nomme la signora Livia (18) Gonzaga (19). Ce n'est dont point celle dont il s'agit en cet article, quoique la manière dont Augustin Ni-

(13) Joan. de Spinosa, Dialogo en laude de las Mugeres, *folio* 98 *verso.*

(14) Sorbière, Lettre *XV*, *pag.* 73.

(15) Brantome, Dames galantes, *tom. II*, *pag.* 243, 245.

(16) *C'était François de Lorraine, général des galères, fils de Claude, premier duc de Guise. Ce voyage de Naples se fit l'an* 1559.

(17) Tomaso Costo, Compendio dell' Istoria del Regno di Napoli, *part. III*, *folio* 59.

(18) *Il devait dire* Julie. *Nous en parlerons sous le mot* GONZAGUE.

(19) Brantome, Dames illustres, *pag.* 283.

phus a parlé de sa beauté puis-[illegible] juger qu'elle n'était pas moins [illegible] que l'autre à s'attirer une sem[illegible] algarade de Barberousse. M. de [illegible] a parlé de cette Marie d'Arag[illegible] a dit que l'île d'Ischia était p[illegible] palement considérable pour av[illegible] le lieu de retraite de cette [illegible] *Dragutes.... Ænariam insulam* [illegible] *munitissimâ, quæ inter duas* [illegible] *saxo imposita est, sed maximè* [illegible] *riæ Aragoniæ Alfonsi Avali* [illegible] *tii viduæ secessu nobilem petit* ([illegible]

Le même Jérôme Ruscelli, [illegible] j'ai parlé ci-dessus, qui s'em[illegible] avec tant de zèle à immortaliser [illegible] ne d'Aragon, se mit en grand[illegible] pour faire que les louanges de [illegible] retentissent de toutes parts. Il [illegible] contenta pas de se servir des ex[illegible] sions les plus fortes que son [illegible] nation lui pût suggérer, pour [illegible] dre les perfections de cette [illegible] il recueillit encore plusieurs [illegible] de poésies où elle avait été en[illegible] par les plus beaux esprits du t[illegible] et il les fit imprimer à la fin [illegible] Commentaire sur un sonnet de [illegible] Baptiste d'Azzia, marquis dell[illegible] za. Ce sonnet fut composé à la lo[illegible] de *l'illustrissima ed eccellentissi*[illegible] *gnora la signora donna Maria* [illegible] *gona, marchesa del Vasto.* Ce [illegible] mentaire de Ruscelli fut imp[illegible] Venise, l'an 1552, in-4°., *per* [illegible] *Griffio*, et contient 73 feuille[illegible] marquise y est représentée [illegible] la *Beauté archétype*, et le *Cri*[illegible] *Formæ :* de sorte qu'au dire d[illegible] mentateur, le vrai moyen de [illegible] naître si les autres femmes so[illegible] belles les unes que les autres, [illegible] voir si elles ressemblent plus ou [illegible] à celle-là : *Secondo che in al*[illegible] *drà le fatezze del volto e di* [illegible] *corpo che abbian somiglianza* [illegible] *vicino poco o molto a quelle di* [illegible] *così giudicare che le bellezze* [illegible] *quelle tali sieno più o meno per*-*fette, come del Paragon dell' on* [illegible] *abbiam detto. E da tale essempio, o idea, o più tosto vero archetipo qui in terra della vera bellezza corporale, formar poi le regole, le ragioni, le misure, i gradi, e le proportioni della bellezza intera e per*-

(20) Thuan., Historiar. *lib. XI*, *ad an.* 1552, *pag.* 228.

). Il ne la fait pas moins
ıt à l'âme que quant au
il dit que le Giraldi ayant
ur de la voir et de l'enten-
demeura tout interdit pen-
que temps, et incertain si
plus aimable à cause de sa
u'adorable à cause de son
l cospetto di questa divinis-
ra condottosi gia il signor
attista Giraldi Cinthio, e
ido attentissimamente l'una
ellezza che a gli occhi del
quei della mente gli si
avano, della vera bellezza
lallo splendor de gli occhi,
tà della favella, dalla leg-
maestà del sembiante, e
viglia de' modi e delle
eramente angeliche, stette
a tra se stesso attonito, e
, e dalla somma bellezza
, che primieramente s'offe-
i occhi suoi, dovea tosto
che questa fosse da lui da
ra ogn'altra cosa mortale.
ndo subito col pensiero a
l' animo, che gli si rap-
per quei modi e per quelle
ia dette, si mutava di opi-
risolveasi, che quella sola
ell' animo dovesse, come
a e celeste, con intera hu-
vozione adorarsi (22). Le
u'il composa sur ce problè-
ve à la suite de ce passage.
galant auteur... consacra
mages à son temple.] Ce
pe Betussi. Il publia à Flo-
1566, un dialogue intitulé
del Tempio della Signora
iovanna Aragona. C'est un
21 pages, où les éloges de
ersonnes du beau sexe sont
oitement avec ceux de la
temple.
ci de nouvelles particulari-
uilleries qui l'obligèrent à
Rome, l'an 1556.] Voici
rouve dans l'histoire du duc
mprimée en latin à Sala-
l'an 1669, et en français, à
1699. « Jeanne d'Aragon,
Marc-Antoine Colonne, du-
louairière de Palliane, . . .
» était restée à Rome; et les Caraffes,
» qui la gardaient à vue, la rete-
» naient, s'il faut ainsi dire, pour
» otage. Comme la trêve les rendit
» moins soupçonneux, et que les che-
» mins demeurèrent libres, la du-
» chesse sortit de Rome, avec ses
» deux filles, à pied, feignant de s'al-
» ler divertir dans une vigne située à
» quelque distance des remparts.
» Quoiqu'elle fût déjà fort âgée, elle
» continua de marcher à pied, jus-
» qu'à ce qu'elle fût hors de la vue de
» la garde de la porte, et de la senti-
» nelle; après quoi, elle monta à che-
» val, et y fit monter ses deux filles,
» que deux cavaliers montés en
» trousse tenaient embrassées. Dans
» cet équipage, indigne d'elle, mais
» fort convenable à sa fortune pré-
» sente, elle se réfugia au camp. Le
» duc d'Albe l'y reçut avec une joie
» indicible. Comme le grand âge de
» cette dame ne laissait aucun soup-
» çon, il l'embrassa, et se contenta
» de saluer ses deux filles, qui se dé-
» couvrirent par respect. *Il me sem-*
» *ble*, lui dit-il en l'abordant, *que je*
» *vois cette fameuse Clélie, qui fuit,*
» *non du camp des ennemis, dans sa*
» *ville, poussée à cela par le seul*
» *amour de sa patrie; mais de la ville*
» *dans le camp, portée à cette fuite*
» *par la force de l'amour maternel...*
» La duchesse de Palliane fut char-
» mée de l'honnêteté du général espa-
» gnol, et elle le lui témoigna par
» mille remercîmens : néanmoins elle
» ne put se résoudre à demeurer au
» camp, l'âge de ses filles ne le per-
» mettant point. Le duc y consentit :
» elle se retira dans la Campanie, ac-
» compagnée de son fils, et escortée
» par un escadron de cavalerie, que
» le vice-roi lui donna par honneur,
» et nullement par besoin (23). »

Il faut dire quelque chose des malheurs de son mari. *Il était prisonnier dans le Château-Neuf de Naples, accusé, par son propre fils d'hérésie et de conspiration contre sa majesté catholique* (24); et lorsque le duc d'Albe arriva à Naples, l'an 1556, il le fut voir dans sa prison (25), et l'*écouta tant qu'il eut quelque chose à lui*

illi, Lettura sopra un Sonetto dell'
ior Marchese della Terza alla divina
hesa del Vasto, *folio* 57.
lli, *là même*.

(23) Vie du Duc d'Albe, *liv. IV, chap. XIX, pag.* 381, *à l'année* 1556.
(24) *Là même, chap. II, pag.* 341.
(25) *Là même, pag.* 342.

dire, ... consola ce bon vieillard autant qu'il lui fut possible, lui donna le château pour prison, ayant été jusqu'alors renfermé dans une tour assez étroite, soulagea la misère à laquelle il était réduit, tant de l'argent de sa bourse, que lui assignant une bonne pension sur les biens de son fils.... Il ne lui *rendit pas néanmoins la liberté: ses accusations se soutenaient par un trop grand nombre d'apparences, et bien des gens les croyaient très-bien fondées. D'ailleurs, il n'aurait point obligé Philippe, qui tint Ascagne dans la prison le reste de ses jours, sans néanmoins lui avoir ôté les agrémens que le duc avait eu la bonté de lui accorder.*

L'historien remarque que *ce fait* (26) *n'a jamais été bien approfondi;* et il blâme Noël le Comte, qui accuse le duc d'Albe d'avoir exercé beaucoup de rigueur contre le père de Marc-Antoine Colonne.

(K) *Elle était fille de Ferdinand d'Aragon, duc de Montalto.*] Antoine, son fils, lui succéda à la duché de Montalto, et épousa Hippolyte della Rovere, et puis Antoinette de Cardona, et fut père d'un autre Antoine. Celui-ci, quatrième duc de Montalto, fut marié à Marie de la Cerda, fille du duc de Médina Celi, et puis à M. Louise de Luna. Il eut plusieurs enfans, qui moururent jeunes, excepté une fille, nommée Marie, qui fut héritière de la duché de Montalto, et mariée en Sicile à don François de Moncade, prince de Paterno (27).

(26) *C'est-à-dire, l'accusation d'Ascanio Colonna.*

(27) *Tiré d'un Mémoire communiqué par M.* Minutoli.

ARAGON (ISABELLE D'), fille d'Alfonse, duc de Calabre, fils de Ferdinand, roi de Naples, fut femme de Jean Galeas Sforce, duc de Milan. Ce duc était sous la tutelle de Louis Sforce son oncle, avant son mariage, et n'y fut pas moins depuis qu'il eut épousé Isabelle d'Aragon, l'an 1489 (*a*), avec beaucoup de magnificence (A). Les conseils de cette princesse, aussi ambitieuse que belle, lui donnèrent le courage de témoigner qu'il voulait jouir pleinement de tous ses droits (*b*); mais il avait affaire à forte partie : son tuteur était l'homme du monde le plus intrigant, et le plus capable de se soutenir contre les justes prétentions de son neveu. Il était devenu amoureux de la princesse Isabelle la première fois qu'il la vit; et comme elle n'était encore l'épouse de Jean Galeas que par procureur, il ne désespéra point de l'épouser, à l'exclusion de son neveu. Il s'ouvrit de ce dessein à cette princesse, et l'assura qu'elle commanderait plus certainement si elle l'épousait, que si elle était la femme de Jean Galeas. Cette proposition fut rejetée fièrement. Le tuteur ne se rebuta pas : il fit en sorte que son neveu ne consommât point le mariage; et l'on dit même qu'il se servit pour cela d'une ligature magique (B). En même temps, il fit négocier à la cour de Naples son mariage avec Isabelle. Ferdinand paraissait y donner les mains; mais le duc de Calabre ne voulut point y consentir (*c*). Louis Sforce fut donc obligé de livrer la proie à Jean Galeas; mais il ne renonça point à la vengeance, et il se destina pour principale victime Isabelle d'Aragon. *Il lui retrancha diverses choses qui flattaient son goût ou son divertissement* (*d*), et il épousa une princesse, qui lui

(*a*) Corio, Histor. di Milano, *parte VI, pag.* 879, *editione dell' an.* 1646, *in-4°.*

(*b*) Varillas, Histoire de Charles VIII, *liv. II, pag.* 157.

(*c*) *Là même, liv. III, pag.* 210, 211.

(*d*) *Là même, liv. II, pag.* 157.

puta le terrain en toutes cho-
. La jeune Isabelle eut tant de
ıgrins à essuyer dans ce con-
:, et dans cette espèce de fac-
ın qui vaut bien la peine d'être
crite (C), qu'elle fit savoir à
n père et à son aïeul, que si
ın ne la tirait pas de cette mi-
re, elle attenterait à sa vie (e).
es princes ne furent pas en état
e réduire Louis Sforce à la rai-
ın ; car il fut l'un des instru-
ıens qui attirèrent les Français
n Italie : ce qui abîma toute la
ıaison d'Aragon, qui régnait
Naples. Il poussa son crime
ısqu'à se défaire de son neveu
f) (D). On eut beau dire que
ean Galeas était mort de trop
ıresser sa femme, la tradition,
ui a imputé sa mort à l'ambi-
on de son oncle, a prévalu (E).
a princesse Isabelle se retira à
aples, après que les Français
ırent pris Milan, et parut la
lus affligée de toutes les prin-
esses ses parentes, qui se trou-
èrent en grand nombre dans
île d'Ischia, lorsque le roi Fré-
éric fut obligé de se remettre
la discrétion de Louis XII,
an 1501 (g). Elle ne fit que
asser de deuil en deuil pendant
n assez long temps : elle perdit
ans l'espace de quelques années
ın aïeul, son mari, son père,
ın frère, son oncle, son fils (F).
a seule consolation qui lui res-
ait fut de voir que Louis Sforce,
ın persécuteur, expia ses cri-
ıes en France, dans une dure captivité, qui ne finit que par sa mort. Elle eut une autre consolation, aussi sensible peut-être, ou même plus sensible que celle-là : c'est que sa fille unique, Bonne Sforce, fut mariée à Sigismond, roi de Pologne. Elle s'était retirée dans une ville du royaume de Naples, qui lui avait été donnée pour son douaire (h), et elle y vécut d'une manière, qui témoigna que les revers de la fortune n'avaient point abattu cet air de grandeur royale sous lequel elle avait été élevée. Elle mourut d'hydropisie; mais elle avait eu le temps de faire un voyage de dévotion à Rome sous le pontificat de Léon X. Elle alla à pied au Vatican, suivie d'un grand nombre de dames parées comme des épousées. Toute la ville accourut à ce spectacle (i). Il serait à souhaiter pour sa mémoire, que nous pussions finir ici son article, sans y ajouter une queue qui est un peu incommode; mais nous ne sommes pas les maîtres de ces faits. Ses propres panégyristes se sont servis de la conclusion que l'on va voir. Cette dame qui, dans sa plus grande jeunesse, avait fait parler glorieusement de sa vertu, donna prise aux médisances quand elle fut sur le retour, et souffrit les galanteries de Prosper Colonne, avec très-peu d'égards pour la renommée (G). Sa fille, reine douairière de Pologne, s'étant retirée à la même terre du royaume de Naples, y suivit cet exemple maternel (H) : tant il est vrai que c'est l'écueil le plus ordinaire et le plus inévitable

(e) *Voyez la remarque* (C).

(f) *Conjuge Joanne Galeacio orbata est; quidem luctuosiùs ac miseriùs, quòd is eneficio sublatus crederetur.* Jovius, Elogior. *lib. V*, *pag.* 422.

(g) Gratianus, de Casibus Viror. illustrium, *pag.* 41.

(h) *A Bari. Voyez la dernière remarque.*

(i) Jovius, Elogior. *lib. V*, *pag.* 422.

de la gloire et du mérite des femmes, lorsqu'elles vivent dans le grand monde ! Elles sont exposées à échouer là tôt ou tard. *Seriùs ociùs sors exitura.*

Notre Isabelle mourut le 11 de février 1524, comme on l'a marqué dans son épitaphe, rapportée par M. Misson, au IIe. tome (*k*) de son Voyage d'Italie.

(*k*) *Page* 41 *de la troisième édition.*

(A) *Elle fût mariée à Jean Galeas Sforce, duc de Milan, ... avec beaucoup de magnificence.*] Lisez Tristan Calchus, auteur de ce temps-là (1), *in Nuptiarum Mediolanensium descriptione*. Le père Ménétrier en cite un fort long passage, qui contient la description du magnifique souper que Bergonce Botta, gentilhomme de Lombardie, donna au duc Galeas et à sa nouvelle épouse, lorsqu'il les reçut à Tortone, dans sa maison. Chaque service fut accompagné *d'une espèce d'opéra, que le rétablissement de ces actions en musique commençait à rendre agréables par la grâce de la nouveauté, plutôt que par les autres beautés qu'on leur a données depuis* (2).

(B) *Son mari ne consomma point le mariage, et l'on dit qu'on se servit pour cela d'une ligature magique.*] Guicciardin assure que le bruit en courut, et que toute l'Italie en demeura persuadée. *È manifesto*, dit-il (3), *che quando Isabella figliuola d'Alfonso andò a congiugnersi col marito, Lodovico come la vidde, innamorato di lei, desiderò ottenerla per moglie dal padre : e a questo effetto operò (così fu allora creduto per tutta Italia) con incantamenti e con malie che Giovan Galeazzo fu per molti mesi impotente alla consumazione del matrimonio : alla qual cosa Ferdinando harebbe acconsentito, ma Alfonso repugnò, onde Lodovico escluso di questa speranza, presa altra moglie ed avutone figliuoli, voltò tutti i pensieri a trasferire in quegli*

(1) Konig *se trompe lourdement, de le faire vivre en* 1672.

(2) Ménétrier, des Représentations en musique, *pag.* 157.

(3) Guicciardini, *lib. I, pag.* 15.

il ducato di Milano. M. Var autant que je l'ai pu remarque touche point cette particularité contente de dire que Louis S *empêcha durant plus de trois la consommation du mariage* (fait assez entendre que l'empêch ne venait que de ce que l'on ne sou pas que les deux parties s'appro sent ; car il dit que le père de l riée *mit son point d'honneur..... pas souffrir* que Louis Sforce s *plus long-temps les deux jeunes l'un de l'autre ; qu'il menaça d plaindre à toute l'Europe, et d mer pour venger sa querelle* (5). une grande malice, et une vi bien insupportable, que celle tuteur.

(C) *L'espèce de faction qu'e à soutenir vaut bien la peine décrite.*] Comme il me semb M. Varillas a bien réussi dans trait, j'ai cru que je donner fragment curieux, si je rap ici ses propres paroles. C'est un d'autant plus nécessaire à cet qu'elle sert à faire connaître l'h l'esprit, et les qualités inté d'Isabelle d'Aragon. « Louis » abandonna Isabelle à son » et pour lui donner une riv » la contrôlât en toutes occ » il rechercha la princesse Alph » fille d'Hercule d'Est duc de l » Alphonsine ressemblait à » en toutes choses, excepté » n'était pas si belle. Elles » toutes deux entêtées mal à » de leur naissance, puisqu'e » vaient rien à se reprocher » point, et qu'il y avait de la » dise dans la généalogie de » de l'autre (*). Elles étaien » jusqu'à l'excès, et leur fiert » de la plus fine ambition. Elle » plus chastes par gloire » tempérament. Isabelle s'é » solue au mariage, et Alph » aspirait, plutôt pour par » pouvoir de leurs époux q » lits. Elles aimaient toutes

(4) Varillas, Histoire de Louis X *pag.* 47.

(5) Varillas, Histoire de Charles *III, pag.* 211.

(*) *Borso d'Este, trisaïeul pate phonsine, et Ferdinand, aïeul pater belle, étaient bâtards.*

ixe; et, quoiqu'elles eussent été levées dans des maisons où rien 'était tant en recommandation ue l'épargne, elles étaient prodiues, et leur humeur allait à déenser autant qu'elles en auraient moyen. Le duc de Ferrare ne élibéra pas un moment s'il accorerait Alphonsine à Louis Sforce. n'avait point de dot à lui doner, et de plus il avait lieu d'esérer qu'elle serait duchesse de ilan. Elle fut donc promptement nvoyée à Louis Sforce, qui en eut eux fils de suite. Cette fécondité ii donna lieu d'insulter à Isabelle, ui n'avait accouché la seconde is que d'une fille; mais la jalousie vait déjà mis de la discorde ente elles. Alphonsine ne pouvait ouffrir que l'on louât en sa préence la beauté d'Isabelle, parceu'elle s'imaginait qu'on lui reprohait ainsi sa laideur; et Isabelle 'endurait pas plus volontiers que on rendît des honneurs extraorinaires à Alphonsine, parce qu'elle royait qu'ils ne fussent dus qu'à lle. L'une et l'autre demeuraient ans un même palais, et mangeaient nsemble. Elles avaient tous les jours ne infinité d'occasions d'augmener leur aversion, et les courtisans eur en fournissaient la plus grande artie. Ils étaient fort assidus auprès 'Alphonsine, à cause que son nari distribuait les grâces; et ils 'allaient que par manière d'acquit ans l'appartement d'Isabelle. Elle n était au désespoir; et ce fut bien utant cette solitude, que le peu 'argent qu'on lui fournissait pour 'entretenir, qui lui fit écrire à son ère et à son aïeul, qu'elle attenerait à sa propre vie, si on ne la élivrait de captivité. Alphonsine, e son côté, se lassa tellement d'Iabelle, que, pour s'en défaire, elle ollicita Louis Sforce son mari de la aire duchesse, comme il lui avait proais, et d'ajouter la qualité de duc e Milan à celle d'administrateur e ce duché (6). » M. Villars avait dans cette même histoire (7), Isabelle avait écrit *au duc de Cae son père, et au roi de Naples son aïeul, des lettres dont il reste encore la meilleure partie* (8). *Elle s'y plaignait de son malheur dans les termes les plus pathétiques dont on usait alors : elle en faisait une peinture si vive, qu'elle était capable d'arracher des larmes des cœurs les plus durs : elle prétendait ne s'être rendue esclave que par obéissance, et elle menaçait de se donner la mort par ses propres mains, si on ne la mettait bientôt en liberté.*

(D) *Louis Sforce poussa son crime jusqu'à se défaire de son neveu.*] Je me servirai encore des propres termes de M. Varillas. Voici donc ce qu'il dit sous l'année 1494, après avoir conduit son roi jusqu'à Pavie : « Louis » Sforce, persuadé qu'il était temps » de se défaire du duc Jean Galeas » son neveu, lui avait, dit-on, fait » donner un de ces poisons lents qui » produit le mieux dans le corps hu» main les symptômes de l'épuisement, » afin de rendre plus vraisemblable » le bruit que l'on répandit en même » temps, que le mal de ce jeune prince » n'était venu que de son trop d'at» tachement à la beauté de sa femme. » Les médecins n'espéraient déjà plus » sa guérison, quand le roi, passant » par Pavie où il était malade, ne » put se dispenser de le visiter. Sa » majesté ne lui parla point d'affai» res, parce que Louis Sforce avait » demandé avec tant d'instance d'être » présent à cette entrevue, que l'on » n'avait osé le refuser. Elle témoigna » seulement du regret de voir son » cousin germain (*) dans un si pi» toyable état, et elle tâcha de le » flatter de quelque espérance de » guérison; mais Jean Galeas, qui se » sentait mourir, et ne doutait pas » que ce ne fût par la méchanceté de » son oncle, profita de cette conjonc» ture. Il ne pensa plus à soi; et ne » se souvenant que du fils et de la » fille qu'il laissait au monde, il les » recommanda au roi avec une abon» dance de larmes, qui marquait » assez, que si sa majesté ne prenait » d'eux un soin particulier, il pré» voyait qu'on les empoisonnerait aus» si-bien que lui. La duchesse sa fem-

Varillas, Histoire de Charles VIII, *liv.* *pag.* 211.

Voyez en la page 158.

(8) *Il cite en marge l'*Histoire de Bernardin Corio.

(*) *Ils étaient deux fils de deux sœurs, princesses de Savoie.*

» me, pour achever la tragédie, se jeta » aux pieds du roi, selon les auteurs » italiens, qui sont en cela plus » croyables que Comines, qui veut » que ce fût aux pieds de Louis Sforce. » Elle était trop fière pour s'abaisser » jusque-là; et, quand elle aurait pu » s'y résoudre, elle n'était que trop » convaincue que sa soumission serait » inutile. Elle ne parla pas de ses » enfans, parce qu'elle supposa que » les larmes de son mari auraient eu » leur effet en ce point: elle employa » les siennes pour son père, et le roi » ne lui repartit autre chose, sinon » que l'expédition de Naples était » trop avancée pour la laisser im» parfaite (9). »

(E) *On a eu beau dire que Jean Galeas était mort de trop caresser sa femme, la tradition de son empoisonnement a prévalu.*] Guicciardin avoue que l'on publia cela; mais il ne laisse pas de donner pour l'opinion générale de toute l'Italie, que ce prince mourut du poison que Louis Sforce lui avait fait avaler: *Fu publicato da molti la morte di Giovan Galeazzo essere proceduta da coito immoderato; nondimeno si credette universalmente per tutta Italia, che e' fusse morto, non per infermità naturale nè per incontinentia, ma di veleno: e Teodoro da Pavia, uno de' medici regii, il quale era presente quando Carlo lo visitò, affermò averne veduto segni manifestissimi. Ne fu alcuno, che dubitasse che se era stato veleno, non gli fusse stato dato per opera del zio* (10). Jovien Pontan assure que tout le monde parlait hautement de ce crime abominable de Louis Sforce: *Ludovicum Sfortiam qui pubescentem primò, dein adolescentem jam ætatem Joannis Galeatii fratris filii Mediolanensis ducis procuratione hactenùs ac patrocinio tutatus est suò, veneno illum è medio sustulisse cives, advenæ, peregrini, passim atque impunè omnes prædicant.... Fora, porticus, plateæ, circulique infimorum cujusque generis hominum nefandi criminis accusationibus..... imprecationibus etiam maximè diris plena undiquè circumsonant* (11). La foule des historiens va là, un Bernardin Corio (12), un Pie… Bembus (13), un Vianoli (14), etc.

(F). *Elle perdit dans l'espace … quelques années son aïeul, son ma… son père, son frère, son oncle, son fil…* Paul Jove décrit éloquemment ce… longue suite de malheurs; mais il … pas toujours observé l'ordre: il a m… la mort du mari avant celle de l'aïe… Quant au fils de notre princesse, … dit que les Français l'enlevèrent à … mère, et le transportèrent en Fra… pour en faire un moine, et qu'une ch… de cheval lui causa la mort: *In ven… tione currentis equi lapsu in Hed… exanimatus esse nunciaretur. Hu… enim vel invita deposcentibus Gall… tradiderat, à quibus cucullati sace… dotis habitu in opulenti sacerdotii c… nobium idcircò conjectus fuerat, … Sforziani regni legitimæ prolis h… superesset* (15). Bernardin Corio f… une description touchante de la do… leur où cette princesse fut plongé… lorsqu'elle vit tout à la fois son m… dans le tombeau, son fils exclu… la duché de Milan, et la femme … Louis Sforce sur le trône: *Li s… fautori gridando duca, visito* (Lu… vico) *il tempio di divo Ambro… e le campane in segno di letitia fe… sonare, il morto corpo di Giov… Galeazo ancora essendo nel do… scoperto, e quasi universalmente … tutti pianto e condoluto il miser… e pietoso caso. Isabella sua mugli… a Pavia con li preveri figlioletti … titi di lugubre vestimenti, come p… gionera si recluse entro una came… e gran tempo stette giacendo sopra … dura terra, che non vide aere. D… verebbe pensare ogni lettore l'ace… caso della sconsolata duchessa, e se … duro il cuore avesse che diamant… piangerebbe a considerare qual do… dovea essere quella de la sciagu… e infelice mugliere, in uno punto … dere la morte del giovanetto e bellis… consorte, la perdita de tutto lo impe… suo, e li figlioletti a canto orbati … ogni bene, il patre e fratello con … casa sua expulsi dal Neapolit… Reame, e Ludovico Sforza con B…*

(9) Varillas, Histoire de Charles VIII, *liv. III*, *pag.* 253.

(10) Guicciardini, *lib. I*, *p.* 27, *all' ann.* 1494.

(11) Jov. Pontan., de Prudentiâ, *lib. IV*, *init.*

(12) Corio, Historia Mediolan., *part. V…*

(13) Petr. Bembus, Hist. Venet., *lib.* … *folio* 30.

(14) Vianoli, Histor. Venet., *part.* … *pag.* 20.

(15) Jovius, Elogior. *lib. V*, *pag.* 42…

gliere nel modo dimostra- occupata la signoria.
donna prise aux médisan- elle fut sur le retour, et galanteries de Prosper c très-peu d'égards pour la Paul Jove m'apprend 'éloge qu'il a fait de cette Il le finit par un *au reste*, t le cas : *Cæterùm, in hâc tutis feminâ improbæ ple- non mediocriter pudoris rinxit, ob id gravior quòd te ætate impenetrabilem pu- ætulisset, in ipso demùm u Prosperum Columnam et officium assiduè tri- sæpèque procacem ad ur- cos admitteret* (16).
ne Sforce, sa fille,...... mple maternel.] M. de Thou p plus de mal de la fille, ve de la mère. Chacun en er par la confrontation des *Eodem tempore, Bona igismundi Augusti Polo- parens...... filii pertæsa, elictâ, in Italiam venit, è Venetiis excepta est...... tam triremem conscendens ad Barium navigavit, possessio gentilitio Ara- is jure dotale et hæredita- at* (17). *Ibi solutè et dis- priore vitâ ratione posteà etudine cujusdam Papa- satis honestè usa, cui et testamento præteritis li- tit, et famâ ac bonis de- multò post in summâ eges- miâ decessit* (18). Voilà ce le Thou de la reine douai- logne. Il prétend qu'après nqueroute et de biens et de , elle mourut dans la pau- ns l'infamie. Que saurait- à cet éloge?

, Elogior. *pag.* 424.
rillas, *dans l'Histoire de Louis ag.* 47, *dit que Louis Sforce, se t de sortir de la duché de Milan, t duchesse Isabelle* le duché de rincipauté de Rossano, qui lui nés pour récompense d'avoir ré- d'Aragon sur le trône de Naples.
s, Histor., *lib. XVI, ad ann.*
.

N (MARIE D'), femme eur Othon III, et fille d'un roi d'Aragon, se diffama terriblement par ses impudicités, qui enfin la précipitèrent dans le supplice du feu. Elle avait eu l'adresse de se procurer pour femme de chambre un jeune homme qu'elle aimait, et qu'elle fit déguiser en fille (*a*). Il ne faut pas demander si elle usa de modération : son tempérament, et la perpétuité des occasions, disent assez que sa prétendue femme de chambre ne manquait pas d'exercice, et qu'elle était de tous les voyages de la cour. L'empereur, s'étant aperçu de cette vilaine supercherie, en voulut faire la honte toute entière à l'impératrice; et pour cet effet, en présence de plusieurs témoins, il fit dépouiller le jeune homme; et, sur la découverte incontestable de son sexe, il le fit condamner au feu. Il fut assez débonnaire pour ne punir point sa femme : il espéra qu'elle se corrigerait à l'avenir; mais il se trompa : elle devint éperdument amoureuse d'un jeune comte auprès de Modène, et lui fit promptement sa déclaration; car elle était beaucoup plus en possession de solliciter, que d'être sollicitée sur cette sorte d'affaires. Le comte, aussi chaste que beau, résista à toutes les avances, ou pour mieux dire à toutes les violentes attaques qui lui furent faites; mais, si en cela il ne fit qu'imiter Joseph, il n'eut pas le même bonheur que

(*a*) *Secum muliebri habitu circumduxit juvenem quocum congrediebatur quotidiè, quandoquidem eâ pro cubiculariâ utebatur;* c'est-à-dire, *elle menait avec elle le jeune homme déguisé en femme, et lui ordonnait chaque jour le congrès; car elle le faisait passer pour sa femme de chambre.* Munsteri Cosmographia, *lib. III.*

lui d'en être quitte pour la prison. L'impératrice se plaignit à son mari que ce comte lui avait parlé d'amour, et demanda que cette audace ne demeurât point impunie. Le crédule Othon ne manqua pas de faire trancher la tête à l'accusé. Voici comment l'accusatrice eut son tour. Le comte, se voyant condamné et n'espérant point de grâce, et ne voulant pas néanmoins révéler tout le mystère, avait fait promettre à sa femme, qu'elle le justifierait le mieux qu'il lui serait possible auprès d'Othon. Elle lui tint sa parole, garda sa tête, et prit son temps, lorsque l'empereur rendait justice dans une assemblée générale, qui se tenait au milieu d'une grande plaine, auprès de Plaisance; elle prit, dis-je, ce temps, pour demander que le meurtrier de son mari fût châtié. L'empereur, qui ne la connaissait pas, lui promit justice, selon toute la rigueur des lois. Là-dessus, cette comtesse lui montra la tête de son mari, et s'offrit de justifier son innocence par l'épreuve du feu. Ses offres furent acceptées. On fit apporter un fer tout rouge: elle le prit, et le tint tant qu'on voulut sans se brûler, et puis demanda hardiment la tête d'Othon convaincu d'être le meurtrier de son mari : enfin elle se contenta de la punition de l'impératrice, qu'Othon condamna à être brûlée (*b*). Ceci se passa vers la fin du Xe. siècle.

(*b*) Gotfrid. Viterb. Chronic., *parte XVII*. Albert Krantz. Cuspinian. *in* Othone III. Sigonius, *cité par* Maimbourg, Décadence de l'Empire, *pag.* 118.

ARAMONT (Gabriel d'), ambassadeur de France à Cons[tan]tinople, sous le règne de H[en]ri II, était un gentilhomme [de] Gascogne, qui s'acquitta dig[ne]ment de son emploi. Le conn[éta]ble de Montmorenci, examin[ant] l'ouverture que le pape Paul I[V] avait donnée, que le seul moy[en] de tirer Plaisance des mains [de] l'empereur était de faire venir [la] flotte turque sur les côtes de N[a]ples et de Sicile, obligea le [roi] son maître à négocier sur c[ela] avec Soliman. On choisit Ar[a]mont pour cette affaire. Il n'[é]tait ni moins adroit, ni mo[ins] expérimenté que Laforêt, Ri[n]con et Paulin, qui l'avaient p[ré]cédé dans cette ambassade. Il [se] fit des amis à la Porte, qui l[ui] procurèrent un libre accès, [et] des audiences secrètes; et il s[ut] si bien tourner les choses, qu['il] ramena Soliman, que l'on av[ait] un peu prévenu contre les Fr[an]çais. Il ne fut plus question q[ue] de savoir à quoi la flotte de [sa] hautesse serait employée : c'[est] pour cela qu'Aramont s'en r[e]tourna promptement en Franc[e], afin de concerter avec son m[aî]tre les moyens d'employer uti[le]ment les secours du grand-s[ei]gneur. Le roi et le connéta[ble] lui apprirent qu'ils avaient [des] intelligences dans l'île de Cor[se], et qu'il serait aisé de s'en em[pa]rer, pourvu que la flotte tur[que] et celle de France l'attaquass[ent] en même temps. Il partit a[vec] ce projet pour le communiq[uer] au grand-seigneur : mais [dès] qu'il eut débarqué à Malte, il [fut] instamment prié par le gran[d-]maître (*a*) d'aller trouver les g[é]néraux turcs, qui avaient mis

(*a*) *C'était un Espagnol nommé Omeda.*

e devant Tripoli de Barbarie, 'employer son crédit et l'au-té de Henri II, pour les obli-à lever le siége. Il eut cette plaisance, et se rendit au p des Turcs, lorsque leurs eries commençaient d'être ;tat (*b*). Il eut plusieurs con-nces avec Sinan Bassa, et : Dragut, dans lesquelles il · remontra qu'ils s'enga-ient à une entreprise entière-it opposée au traité que Soli-a allait conclure avec la Fran-puisque sa hautesse était de-ırée d'accord de n'attaquer l'empereur, et que Tripoli artenait à l'ordre de Malte. lui répondit que les cheva-s de Malte étaient des parju-qui, nonobstant le serment ils avaient fait à Soliman, qu'ils en furent traités avec t d'honnêteté à la sortie de des, faisaient incessamment hostilités contre les Turcs. ajouta qu'on avait ordre de chasser de l'Afrique, et qu'on pouvait surseoir l'exécution cet ordre. Aramont ne man-ıni d'excuses, ni de répliques; voyant qu'il ne gagnait rien rès de Sinan Bassa, il se ré-ıt à partir en diligence pour ıstantinople, afin d'obtenir Soliman, s'il était possible, pn ne prît point Tripoli. Mais ame son crédit et ses intri-s n'étaient point inconnues Bassa, il ne put obtenir la mission de continuer son age, qu'après la prise de Tri-i. Il sauva la vie et la liberté Français qui se trouvèrent dans la place, et assista même à un festin où Sinan et Dragut l'invitèrent après leur conquête. Charles-Quint était trop bon politique pour laisser tomber cet événement : il en prit occasion de publier que la France avait contribué à la prise de Tripoli *. Henri II fit tout ce qu'il put pour répondre à cette plainte (A). Je n'ai pas eu le temps de chercher la suite des négociations et des aventures d'Aramont. Je sais bien que ses dépêches furent quelquefois interceptées, et que l'empereur s'en servit pour reprocher aux Français leurs intelligences avec les Turcs (B). La relation de son ambassade est en manuscrit dans la bibliothéque de M. de Lamoignon (*c*).

Je viens de lire une chose qui doit servir d'addition à cet article : *Les îles d'Or en Provence*, c'est-à-dire les îles d'Hières, *furent érigées en marquisat par lettres du roy Henri II, vérifiées au parlement d'Aix; et de ce marquisat fut investi et ensaisiné le seigneur d'Aramond, ambassadeur de France à Constantinople, pour le tenir en fief du roi, à la charge expresse de bâtir en ces isles des châteaux, tours et forteresses, jusqu'à la somme de cinquante mille escus* (*d*).

Voyez le jugement qu'a fait de cette *cite* M. de Wicquefort, *au* Traité de *bassadeur, liv. II, section V, pag.* 110.

* Leclerc, après avoir remarqué que tout l'article ARAMONT est sans date fixe, ajoute : « Au moins Bayle devait-il marquer que la prise de Tripoli est du mois de septembre 1551. Il paraît que d'Aramont revint en France en 1552. »

(*c*) Varillas, Histoire de Henri II, *p.* 200.

(*d*) Saint-Lazare, Histoire des Dignités Honoraires de France, *pag.* 400, *édition de Paris, en* 1635, *in*-8°.

(A) *Henri II fit tout ce qu'il put*

pour répondre à la plainte de Charles-Quint, que d'Aramont et les Français avaient contribué à la prise de Tripoli (1).] Le grand-maître de Malte accusait notre Aramont d'avoir poussé le gouverneur de Tripoli à capituler. M. de Thou, réfutant cette accusation, expose que le connétable de Montmorenci, qui était alors le tout-puissant, avait chargé cet ambassadeur de témoigner au grand-maître l'attachement particulier qu'il avait lui connétable aux intérêts et à la prospérité de l'ordre. Cet historien ajoute qu'il a vu des lettres où le connétable témoignait beaucoup de chagrin de la prise de Tripoli, et que ces lettres ne doivent point être suspectes de quelque dissimulation, puisqu'elles furent écrites à une personne à laquelle le connétable disait fort librement ses pensées (2). Mais lorsque Henri II eut su que les partisans de l'empereur accusaient l'ambassadeur de France d'avoir contribué à cette conquête des Ottomans, il dépêcha un gentilhomme au grand-maître, pour se plaindre des bruits qu'on faisait courir, et pour lui demander comment Aramont s'était conduit dans cette affaire. Il déclara qu'il le ferait châtier selon l'exigence du cas, s'il le trouvait coupable de quelque faute; mais qu'il souhaitait que si son ambassadeur était innocent, le grand-maître en voulût rendre un témoignage public. La réponse du grand-maître disculpa pleinement Gabriel d'Aramont : *Quo in negotio nullum officium prætermisisset ut ordini eâ in re nostro gratificaretur, hoc enim à V. M. enixè ac religiosè sibi injunctum. Prætereà ut quorum culpa ea clades accepta esset certò cunctis constaret undiquè probationes collegimus, et inquisitione diligenti super eâ re habitâ nihil comperimus quo Aramontium cladi causam dedisse, aut deditionis auctorem fuisse credi debeat. Quinimò ex equitibus captivis... didicimus eum non solùm omni culpâ vacare, sed multis benefactis totum ordinem sibi devinxisse, ac proindè non rectè nec secundùm rationem factum existimamus, ut is rumor sparsus sit* (3). Le roi de France ne ma[nqua] pas de produire cette réponse d[ans] toutes les cours de l'Europe, afin [de] montrer que ses ennemis débitai[ent] tort et à travers sans fondement t[out] ce qui pouvait le rendre odieux : *[...] literas... posteà rex per oratores [...] passìm publicari jussit, quâ publi[ca]tione compressis Cæsarianorum q[...] lis ac rumoribus, evulgata in g[...] nominis invidiam fama pariter conq[...] vit* (4). Cela pouvait bien persua[der] que les partisans de Charles-Quint [s'é]taient trompés en cette rencontre; m[ais] ceux qui n'aimaient pas la France [les] excusaient facilement. On s'imag[ine] sans peine, quand cela s'accomm[ode] avec nos inclinations, qu'il est p[er]mis d'interpréter toutes choses d[ans un] certain sens, selon le système q[ui a] été une fois bâti sur des raisons t[rès] probables. C'est à la vérité une sou[rce] inépuisable de faux jugemens; m[ais] pourvu qu'ils soient utiles, on ne [se] met pas trop en peine.

(B) *On se servit des lettres interc[ep]tées d'Aramont, pour reprocher a[ux] Français leurs intelligences avec [les] Turcs.*] Charles-Quint, dans une [let]tre qu'il écrivit l'année 1552 aux p[rin]ces et aux états de l'Empire, s'éto[nne] que l'ambassadeur de France eût [osé] avoir justifié son maître par rapp[ort] aux liaisons avec Soliman : « N'a[vons-nous] » pas, *dit-il*, les Mémoires d'Aram[ont] » dressés à Constantinople, qui f[ont] » foi de l'alliance ménagée contre [tout] » prince chrétien entre la Porte e[t la] » France ? » *Jam quod de comm[uni]catis cum Turco consiliis obiter [per]stringit, quasi abundè purgatum e[sse] timet, quâ fronte excusare pot[...] atqui penes me habeo Aramontii G[al]lici legati commentarios Byz[antii] scriptos, et ad regem per Costan[...] turionem quemdam missos, qui so[cie]tatis cum Turcis in Christiani [...] nis principem initæ plenam fidem [fa]ciunt* (5). M. Varillas observe que [le] pape et l'empereur faisaient déjà le[ur] compte d'accuser le roi de France, [en] plein concile, d'une intelligence a[vec] les infidèles, et de produire sur [ce] sujet des lettres d'Aramont interc[ep]tées, auxquelles il était aisé de do[nner]

(1) Varillas, Histoire de Henri II, *liv. II*, *pag.* 198 *et suiv. à l'an* 1551. *Voyez aussi M.* de Thou, *liv. VII*, *pag.* 155.

(2) *A Brissac, qui commandait en Piémont.*

(3) Thuan., *lib. VII*, *sub fin.*

(4) *Idem*, *ibid.*

(5) *Idem*, *lib. X*, *pag.* 213.

in, parce que le véritable *liqué qu'à demi* (6). Mais à faire d'un sens malin, ait indubitable qu'Ara- ciait un traité entre la Porte contre la maison ? Cela ne suffisait-il pas à telligence dont on voulait ori II? Le meilleur parti ce pouvait prendre n'était tester sur le fait, mais de er sur le droit, en mon- lorsqu'il ne s'agit point de nais seulement de s'oppo- asion de ses états, il doit s de se faire des alliés par- on en peut rencontrer. Si iint n'en avait pas eu tou- e provision parmi les prin- ns, papistes ou non papis- ait bien su en trouver chez s, et il aurait bien su en utrement que ne fit la était bien plus fin et bien e que François Ier. Avec lui, turques n'eussent pas été omme elles le furent avec is, qui concertaient si mal , qu'on en a honte ou pitié, s'en moque, quand on lit de ces temps-là. La bonne it guère utile sur ce point. cherait de reprocher à son s alliances avec les héréti- avec les infidèles, quand on t tout prêt à faire de sembla- nces si les maximes d'état le ent. Où seraient donc les pourraient faire des haran- étiques, présenter de beaux , pousser cent beaux lieux ? Il faudrait rengaîner tout on se ferait un grand préju- ne jetterait point de la pou- veux ; on n'animerait point es ; il faudrait renoncer à nges exquises, et à cent ti- eux.

Manilia si rea non est (7).

ment on ne cesse de faire ches sur ce sujet, que lors- mérite soi-même.

ns, Histoire de Henri II, *liv. II*,

al, Sat. *VI*, *vs.* 243.

RISSEL (ROBERT D'), fondateur de l'ordre de Fontevraud. Cherchez FONTEVRAUD.

ARCÉSILAS, l'un des plus célèbres philosophes de l'antiquité, naquit à Pitane, dans l'Éolide (A). Il fut disciple du mathématicien Autolycus son compatriote, et il le suivit à Sardes. Après cela il vint à Athènes, et y fut disciple de Xanthus, et puis de Théophraste, et enfin de Crantor (B). Il apprit aussi la géométrie sous Hipponicus (*a*). Il eut quelque attachement à la poésie, et il se plut extrêmement à la lecture d'Homère (C) ; mais la passion d'être philosophe fut supérieure à toutes les autres. Il succéda à Cratès dans la régence de l'école platonique (D), et il s'y rendit innovateur ; car il fonda une secte, qu'on nomma la seconde académie, pour la distinguer de celle de Platon. Il était fort opposé aux dogmatiques, il n'affirmait rien, il doutait de tout, il discourait du pour et du contre, et suspendait son jugement. *C'est parce*, disait-il, *qu'il n'y a rien de certain.* Il attaquait d'une grande force tout ce que les autres sectes affirmaient (L) ; et c'est pourquoi on le regarda, en matières de philosophie, comme un perturbateur du repos public (*b*). Quelques-uns soutiennent que, ne trouvant point d'évidence qui l'empêchât de flotter également entre l'affirmation et la négation, il ne voulut point écrire de livres (*c*) : mais d'autres assurent qu'il en écrivit, et puis ils contestent sur la question s'il

(*a*) Diogen. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 32.
(*b*) *Voyez la remarque* (E), *citation* (49).
(*c*) Diogen. Laërtius, *lib IV*, *num.* 32.

en publia; car les uns l'affirment, et les autres disent qu'il jeta au feu ce qu'il avait composé (*d*). On remarque néanmoins qu'il dédia quelques livres à Eumènes, prince de Pergame, et qu'il n'en dédia qu'à ce prince (*e*). Nous verrons comment il a été combattu par un père de l'Église (F). Comme il avait une éloquence très-persuasive et qui retournait toujours à son sujet principal, et que d'ailleurs il répondait subtilement et heureusement aux objections, il attira à son auditoire un grand nombre de disciples (G), quoiqu'il fût piquant dans ses censures. Au fond, l'on était persuadé de sa bonté, et il remplissait d'espérances ses écoliers : c'est ce qui les empêchait de se fâcher de ses réprimandes un peu trop fortes (*f*). Il y a des gens qui assurent qu'il ne faisait le sceptique que pour éprouver ses écoliers, et qu'après l'épreuve il enseignait d'une autre manière (H). Il était l'homme du monde le plus communicatif de son argent, et l'on raconte des choses bien singulières de sa libéralité (I). On l'accusa d'être vain, et de travailler avec trop d'empressement à plaire au peuple (*g*). Les autres philosophes le mordaient avec plaisir (*h*); mais l'égalaient-ils en modestie, et en exemption de jalousie? Exhortaient-ils leurs disciples à ouïr les autres professeurs? C'est ce qu'il faisait (*i*). Il mena même

l'un de ses élèves, qui tém
gnait que l'école d'un péripa
ticien lui serait plus agréable
le mena, dis-je, à ce professe
et le lui recommanda (*k*). l
autre fois, il bannit de son é
l'un de ses disciples, qui a
choqué Cléanthe dans un
de comédie, et ne le reçut
grâce qu'après que la perso
offensée eut reçu satisfaction
On connaîtra mieux le mérit
ce procédé, quand on saura
Cléanthe fut le successeur d
non, qui avait été le grand
versaire d'Arcésilas. Celui-ci
pas le défaut des plagiaire
déclara qu'il n'enseignait
qu'il n'eût trouvé dans les
(*m*). Il en usa apparemme
la sorte, afin de donner
d'autorité à ses sentimen
pour apaiser la haine q
nom d'innovateur lui attira
n'aimait point à se mêle
affaires politiques (*n*) : néan
lorsqu'on le choisit pour
négocier quelque chose à l
triade, en faveur de sa p
auprès du roi Antigonus,
cepta la députation. Il en
sans succès; et ce fut peut
parce qu'il n'avait jamais
faire sa cour à ce prince,
trer même chez lui, ni lu
re des lettres de consolatio
la perte d'une bataille nav
comme faisaient plusieurs
(*p*). Il eut beaucoup de
l'amitié du gouverneur

(*d*) Diogen. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 32.
(*e*) *Idem*, *ibid.*, *num.* 38.
(*f*) *Idem*, *ibid.*, *num.* 37.
(*g*) *Idem*, *ibid*, *num.* 41.
(*h*) *Idem*, *ibid.*
(*i*) *Idem*, *ibid*, *num.* 42.

(*k*) *Idem*, *ibid.*
(*l*) Plut. de Discrim. adulat. e
pag. 55, C.
(*m*) *Voyez le passage de* Plut
dessous, *citation* (47).
(*n*) Diogen. Laërtius, *lib. IV*, n
(*o*) *Id*, *ibid*, *num.* 39.
(*p*) *Id.*, *ibid.*

née (*q*), et il reçut plusieurs beaux présens d'Eumènes, prince de Pergame (*r*). Il eut une fort bonne pensée touchant la mort; car il disait que de tous les maux c'est le seul dont la présence n'ait jamais incommodé personne, et qui ne chagrine qu'en son absence (*s*). Ses dogmes tendaient au renversement de tous les préceptes de la morale; et néanmoins on remarque qu'il la pratiquait. Le témoignage qui lui fut rendu là-dessus par le stoïcien Cléanthe, ce qu'il répondit, et ce qu'on lui répliqua, sont des choses très-curieuses (K). Il ne se maria jamais (*t*), quoiqu'il fût d'un tempérament à aimer les femmes, et qu'il ne suivît que trop le penchant de la nature; et cela, jusqu'à des excès honteux (L). Il florissait vers la 120e. olympiade (*u*), et il mourut d'avoir trop bu, et en délire, à l'âge de soixante-quinze ans (*x*), la quatrième année de l'olympiade 134 (*y*). Il s'était vanté d'une grande force de courage pendant les douleurs de la goutte (M). Diogène Laërce ne lui a point donné Bion pour successeur : le père Rapin s'est imaginé cela sans nul fondement (N). Je n'ai qu'une faute à reprocher à M. Moréri : c'est d'avoir dit qu'Arcésilas étudia sous Xanthus et sous Théophraste, avant que de venir à Athènes. J'en ai remarqué une très-grossière dans Sidonius Apollinaris (O).

(*q*) *Id.*, *ibid.*

(*r*) Diogen. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 38.

(*s*) Plutarch. de Consolat. ad Apollonium, *pag.* 110, A.

(*t*) Diogen. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 43.

(*u*) Apollodorus, *apud* Diog. Laërtium, *lib. IV*, *num.* 45.

(*x*) *Id.*, *ibid*, *num.* 44.

(*y*) Diog. Laërce, *num.* 61, *met en cette année le commencement de la régence de Lacydès, successeur d'Arcésilas.*

(A) *Il naquit à Pitane, dans l'Éolide.*] Diogène Laërce n'est pas le seul qui l'assure (1) : lisez ces paroles de Pomponius Méla, dans le chapitre où il décrit le pays des Æoliens : *Caicus inter Eleam decurrit, et Pitanen illam quæ Arcesilam tulit, nihil affirmantis academiæ clarissimum antistitem* (2). Voyez aussi Strabon : Πιτάνη πόλις Αἰολικὴ. .... ἐκ δὲ τῆς Πιτάνης ἐςὶν Ἀρκεσίλαος (3). *Pitane urbs Æolica... Pitane patria fuit Arcesilai.* Mais n'écoutez point Solin, qui donne Pitane, ville de Laconie, pour le lieu natal de ce philosophe (4). M. de Saumaise (5) et M. Ménage (6) le réfutent. Je ne sais si c'est par l'inadvertance de l'auteur, ou par celle du correcteur, que l'on trouve *Arcesilas Pritanæus* dans M. Gassendi (7) : il fallait mettre *Pitanæus*.

(B) *Il fut disciple de Théophraste, et enfin de Crantor* (8).] Je m'étonne que Diogène Laërce, après avoir insinué clairement en d'autres endroits, qu'Arcésilas fut disciple de Polémon, ne le dise pas expressément dans la Vie d'Arcésilas. Voici les endroits où il l'insinue. *Arcésilas*, dit-il, *ayant quitté l'école de Théophraste, pour s'attacher à Polémon et à Cratès, déclara qu'ils étaient des dieux, ou des restes du siècle d'or.* Ἔνθεν καὶ Ἀρκεσίλαον μετελθόντα παρὰ Θεοφράςου πρὸς αὐτοὺς λέγειν, ὡς εἶεν Θεοί τινες ἢ λείψανα τοῦ χρυσοῦ γένους (9). *Hinc et Arcesilaum cùm ad eos à Theophrasto diverteret, dixisse ferunt, « Illos » deos esse quospiam, aut aurei seculi » reliquias.* » Un peu plus bas, il observe que Crantor et Arcésilas logeaient ensemble, et que Polémon et Cratès, qui n'avaient qu'un même logis avec un bourgeois nommé Lysi-

(1) Diogen. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 20.

(2) Pomp. Mela, *lib. I*, *cap. XVIII*, *num.* 20.

(3) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 422, *in fine.*

(4) Solin., *cap. VII*, *pag.* 22.

(5) Salmas. Exercitat. Plin., *pag.* 138.

(6) Menag., *in* Diogen. Laërt., *pag.* 176.

(7) Gassendi Operum *tom. I*, *pag.* 18.

(8) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 28, 29.

(9) *Idem*, *in* Cratete, *lib. IV*, *pag.* 240, *num.* 22.

clès, allaient souper fort souvent chez Crantor; et que Cratès était le mignon de Polémon, comme Arcésilas était le mignon de Crantor. Le traducteur de Diogène Laërce a renversé tout ceci; car il suppose que Polémon était le mignon de Cratès, et que Crantor était le mignon d'Arcésilas. Voyons le grec : Ἦν δὲ ἐρώμενος, Κράτης μὲν, ὡς προείρηται, Πολέμωνος· Ἀρκεσίλαος δὲ Κράντορος (10). Cela veut dire : *Erat autem amasius, ut quidem prædictum est, Polemonis quidem Crates, Crantoris autem Arcesilas.* La version latine, qu'aucun commentateur ne censure, a mis *amator* où il fallait mettre *amasius* : on n'a point pris garde à la signification passive d'ἐρώμενος. On n'a point non plus pris garde qu'on s'est contredit un peu après; car, comme le grec l'ordonne, on a représenté Arcésilas sous le personnage de patient. Ἀρκεσίλαος θέλων ὑπ' αὐτοῦ (Κράντορος) συσταθῆναι Πολέμωνι, καίπερ ἐρῶντος (11). *Arcesilaus volens ab illo* (Crantore) *se Polemoni commendari quanquam amatore suo.* Éloignons d'ici les sales et abominables idées que cet auteur et plusieurs autres en même cas semblent vouloir suggérer. Quand ils parlent d'un grand philosophe, et de ses disciples, ils observent presque toujours qu'il était l'amant d'un tel ou d'un tel. J'avoue qu'en quelques rencontres cela peut s'entendre en un vilain sens; mais je crois aussi qu'en cent autres occasions il ne faut entendre qu'une tendresse bonne et honnête. Parmi plusieurs disciples, il y en avait un qui était le bien-aimé et le favori de son maître. C'était celui qu'on désignait pour son successeur, celui qui avait le plus de docilité ou de respect, ou de génie, etc.; fallait-il désigner cela par le terme d'ἐρώμενος? mais revenons au fait. Le dernier passage que j'ai cité de Diogène Laërce nous apprend qu'Arcésilas demanda à Crantor de le recommander à Polémon. L'historien ajoute que Crantor, qui était malade, ne le trouva point mauvais; et qu'au contraire, dès qu'il se porta bien, il s'en alla lui aussi aux leçons de Polémon : Ἀλλὰ καὶ αὐτὸν ὑγιάναντα διακούειν Πολέμωνος (12). *Ipse quoq[ue] cùm sanus factus esset se ad audie[n]dum Polemonem contulit.* C'est u[ne] preuve qu'Arcésilas fut des audite[urs] ou des disciples de ce philosophe. [Il] le fut si bien, que Cicéron ne l[ui] donne pas d'autre maître : *Arcesil[as] tuus, etsi fuit in disserendo pertina[]cior, tamen noster fuit, erat eni[m] Polemonis* (13). Numénius lui e[n] donne plusieurs autres : il le fait su[c]cessivement disciple de Polémon, d[e] Théophraste, de Diodore, et enfin d[e] Pyrrhon (14). *Il apprit de Crantor,* ajoute-t-il, *à être persuasif, de Dio[]dore à être sophiste, et de Pyrrho[n] à tourner de toutes parts en guise d[e] girouette, et à n'être rien :* Ὢν ὑπὸ μ[ὲν] Κράντορος πιθανουργικὸς, ὑπὸ Διοδώρ[ου] δὲ σοφιστὴς, ὑπὸ δὲ Πύῤῥωνος ἐγένετο πα[ν]τοδαπὲς, καὶ ἴτης καὶ οὐδέν (15). *Et [à] Crantore quidem ad persuadend[um] callidus, à Diodoro autem sophista, deniquè à Pyrrhone cum omnem i[n] partem versatilis ac temerarius, t[um] etiam nullus esse didicit.* Il se f[...] dans l'inconstance pyrrhonienne, [...] ne lui manquait que le nom de Pyr[]rhonien; il n'avait que le nom d'aca[]démicien, et il ne garda ce nom q[ue] par respect pour le philosophe Cra[n]tor son maître et son amant : Π[...] τῆς προσρήσεως ἐνέμεινε Πύῤῥωνι εἰς [...] πάντων ἀναιρέσει..... αἰδοῖ τοῦ ἐρασ[τοῦ] ὑπέμεινε λέγεσθαι Ἀκαδημαϊκὸς ἔτι. [...] μὲν τοίνυν Πυῤῥώνειος, πλὴν τοῦ ὀνόμ[α]τος. Ἀκαδημαϊκὸς δ' οὐκ ἦν, πλὴν τοῦ [...]γεσθαι. (16). *In Pyrrhone si appell[a]tionem excipias, tanquam in omni[um] eversione acquievit.... is pro su[um] amatorem observantiâ academicum [...] vocari adhuc passus est, Ità qui P[yr]rhonicus excepto nomine totus er[at,] idem academicus præter nomen hab[e]bat nihil.* Numénius venait de d[ire] qu'Arcésilas, beau garçon, et enco[re] jeune, s'étant fait aimer de Crant[or,] s'était attaché à lui : Διὰ τὸ καλὸς [...] ἔτι ὢν ὡραῖος τυχὼν ἐραστοῦ Κράντ[ορος] τοῦ Ἀκαδημαϊκοῦ προσεχώρησε μὲν τ[...]

(10) *Id.*, *ibid.*

(11) *Id.*, *pag.* 241, *num.* 24.

(12) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 25.

(13) Cicero, de Finibus, *lib. V*, *cap.* XII[I]. *Voyez-le aussi* de Oratore, *lib. III*, *c[ap.]* *XVIII*.

(14) Numenius, *apud* Eusebium, Præp[ar.] Evangel., *lib. XIV*, *cap. V*, *pag.* 729.

(15) *Id.*, *ibid.*

(16) *Idem*, *apud eumdem*, *cap. VI*, *p[ag.]* 731.

(17). *Eleganti formâ et commodâ hac ætate cùm esset, Crantorem academicum amatorem nactus, ejus consuetudine usus est ille quidem.* Il oute que les leçons de Ménedème le rendirent un disputeur plus ardent, il cite Timon (18). Voilà bien des omissions dans la liste que Diogène Laërce nous a laissée des maîtres d'Arcésilas. J'y ai suppléé.

[C) *Il se plut extrêmement à la lecture d'Homère.*] Il le préférait à tous autres : il en lisait quelque chose tous les soirs, avant que de s'endormir ; et il disait le matin, en se levant, *je m'en vais voir ma maîtresse* (19) ; cela signifiait qu'il allait lire ce poëte : Ἀπεδέχετο δὲ πάντων μᾶλλον Ὅμηρον, οὗ καὶ εἰς ὕπνον ἰὼν πάντως τὶ ἀνεγίνωσκεν. ἀλλὰ καὶ ὄρθρου λέγων ἐπὶ τὸν ἐρώμενον ἀπιέναι, ὁπότ' ἂν βούλοιτο ἀναγνῶναι (20). *Amplectebatur Homerum maximè ex omnibus, cujus adeò studiosus erat, ut semper ante somnum ejus aliquid legeret. Manè quoque cùm surgeret, dicens, se ad amatum ire, cùm se velle legere innueret.*

(D) *Il succéda à Cratès dans la régence de l'école platonique* (21). Il y a bien des auteurs qui, sans parler de ce Cratès, mettent notre Arcésilas immédiatement après Polémon. Voyez la note d'Aldobrandin sur un passage de Diogène Laërce (22), vous verrez que ce savant commentateur n'avait trouvé nulle part que Cratès eût succédé à Polémon. Vous y trouverez aussi ces paroles de saint Augustin : *Moritur Polemo, succedit ei Arcesilas, Zenonis quidem condiscipulus, sed sub Polemonis magisterio* (23). On peut joindre à ce passage celui de la lettre LVI : *Iidem quippè academici qui Platonici, quod docet priorum ipsa successio. Arcesilas enim, qui primus occultatâ sententiâ sua nihil aliud istos quam refellere statuit, quære cui successerit; Polemonem invenies : quære cui Polemon; Xenocratem. Xenocrati autem discipulo academiam scholam suam reliquit Plato* (24). Il ne faut pas se fonder ici sur l'autorité de saint Augustin ; car il ne s'est pas attaché rigoureusement à l'exactitude; et puisqu'il saute un degré entre Platon et Xénocrate (25), il en peut avoir sauté un autre entre Polémon et Arcésilas. Je n'insiste point sur son silence à l'égard de Crantor, académicien célèbre (26), qui paraît avoir été le successeur immédiat de Polémon, et qui mourut avant lui et avant Cratès (27). Si le mot de successeur vous déplaît ici, dites que Crantor enseigna du vivant de Polémon. On assure la même chose de Cratès; et de là vient que l'on dit tantôt que Crantor succéda à Polémon, tantôt que Cratès lui succéda, tantôt qu'ils furent tous deux ses successeurs; mais pour l'ordinaire, on met Cratès après Crantor (28). Encore un coup, je n'objecte point à saint Augustin l'omission de Crantor; je m'imagine qu'on a tort de compter ce philosophe pour le successeur de Polémon : il mourut avant son maître; et je trouve que Lacydès, successeur d'Arcésilas, fut le premier qui résigna pendant sa vie la succession de sa chaire (29). Disons donc qu'il n'y eut que Cratès qui succéda à Polémon, et rejetons cette période du père Rapin : *Crates et Crantor, qui se suivirent dans l'école de Platon, ne changèrent rien à sa doctrine* (30). Il se serait moins trompé, s'il avait mis Crantor au premier rang; Crantor, dis-je, mort avant Cratès. Un célèbre critique (31), en corrigeant un pas-

(17) *Idem, ibid.*

(18) *Les deux vers de* Timon *qu'il cite sont* [plus] *corrects que dans* Diogène Laërce.

(19) *Pour m'accommoder au style de notre temps, j'ai quitté la traduction littérale.*

(20) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 31.

(21) *Id.*, *ibid.*, *num.* 32.

(22) *Au commencement de la* Vie de Cratès, *lib. IV*, *num.* 21.

(23) Sanctus Augustinus, *lib. III*, contrà Academicos.

(24) August., Epist. *LVI*, *pag.* 267. Eusèbe, Prépar. Évang., *liv. XIV*, *pag.* 726, *dit qu'on dit qu'Arcésilas succéda à Polémon.*

(25) *Speusippus, fils d'une sœur de Platon, régit l'école avant Xénocrate.*

(26) *Crantor ille, qui in nostrâ Academiâ vel in primis fuit nobilis.* Cicero, Tuscul. Question., *lib. III*, *cap. VI.*

(27) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 27.

(28) *Voyez* Gassendi, Operum *tom. I*, *pag.* 18, et Jonsius, de Script. Histor. Philosoph., *pag.* 52, *ou plutôt* Diogène Laërce, *cité ci-dessous, citation* (36).

(29) Diog. Laërt., *in* Lacyde, *lib. IV*, *num.* 60.

(30) Rapin, Compar. de Platon et d'Aristote, *IVe. part.*, *chap. I*, *pag.* 365.

(31) Petrus Victorius. *Voyez les* Notes de Josias Mercerus *sur* Nonius Marcellus, *pag.* 193.

sage de Nonius Marcellus (32), a fourni une autorité qui favorise merveilleusement le texte de cette remarque. Suivant cette correction, nous devons croire que Lucilius a dit : *Polemon et amavit Cratem, et huic transmisit suam scholam quam dicunt*. Le grec de Diogène Laërce est du même sens : Κράτης..... καὶ ἀκροατὴς ἅμα καὶ ἐρώμενος Πολέμωνος. ἀλλὰ καὶ διεδέξατο τὴν σχολὴν αὐτοῦ (33). *Crates auditor simul amasiusque* (34) *Polemonis, illiusque scholæ successor.* Je n'appuie pas sur ces paroles de Cicéron : *Speusippus autem et Xenocrates, qui primi Platonis rationem autoritatemque susceperant, et post eos Polemo et Crates unàque Crantor, in academiâ congregati, diligenter eis quæ à superioribus acceperant, utebantur* (35). Elles ne sont pas assez précises, ou aussi nettes, que cet endroit de Diogène Laërce : Πλάτων, ὁ τὴν ἀρχαίαν Ἀκαδημίαν συστησάμενος. οὗ Σπεύσιππος καὶ Ξενοκράτης, οὗ Πολέμων, οὗ Κράντωρ καὶ Κράτης, οὗ Ἀρκεσίλαος, ὁ τὴν μέσην Ἀκαδημίαν εἰσηγησάμενος (36). *Plato, qui veterem academiam instituit : Platoni Speusippus et Xenocrates; ei Polemon; Polemoni Crantor et Crates; cui Arcesilaus, qui mediam invexit academiam.* Casaubon, dans sa note sur ce passage, cite Galien, qui dit que la vieille académie finit à Crantès; et qu'Arcésilas, disciple de Crantès, fonda l'académie moyenne (37). Ce commentateur ignore ce que c'est que le Crantès de Galien (38); mais on voit facilement, ou que les copistes ont mis Crantès au lieu de Cratès, ou que Galien luimême n'orthographia pas bien le nom du prédécesseur d'Arcésilas. Il arrive tous les jours aux plus savans personnages d'insérer ou de retrancher quelque lettre aux noms des auteurs qu'ils citent. Ils ont dessein d[e] nommer la même personne que l[es] autres allèguent selon la vraie ortho[-] graphe. J'en pourrais donner cent exemples, et je m'étonne que Ca[-] saubon se fasse ici des difficultés. Sou[-] venons-nous qu'il admire que Galien n'ait pas fait mention de Crantor. *Quis verò non miretur omissum à Galeno Crantorem* (39) ?

(E) *Il attaquait d'une grande for[ce] tout ce que les autres sectes affir[-] maient.*] On aurait tort de prétendre qu'il n'a point été appelé à juste titre un innovateur; mais Diogène Laërce se trompe quand il le prend pour le premier qui ait introduit la coutume de disputer de part et d'autre. Πρῶτος δὲ καὶ εἰς ἑκάτερον ἐπεχείρησε (40). *Primusque in utramque disserere partem aggressus est.* Ce fut l'esprit de Socra[-] te, et Platon le conserva. Nous allo[ns] citer Cicéron qui nous apprend que l[a] méthode d'Arcésilas, de disputer co[n-] tre tout ce qu'on lui proposait, ét[ait] celle de Socrate, et qu'Arcésilas [...] instruit au pyrrhonisme (41) par l[es] livres de Platon, et par les discou[rs] que l'on supposait que Socrate avait tenus : *Arcesilas primùm, qui Polemonem audierat, ex variis Platonis libris, sermonisbusque Socraticis h[...] maximè arripuit, nihil esse certi, quod aut sensibus, aut animo percipi possit, quem ferunt eximio quodam usum lepo[-] re dicendi aspernatum esse omne animi sensûsque judicium, primùmque insti[-] tuisse (quanquam id fuit Socratic[um] maximè) non quid ipse sentiret osten[-] dere, sed contra id quod quisque [...] sentire dixisset, disputare* (42). Il [...] dans un autre livre que la métho[de] de Socrate, qui n'était pas observ[ée] fut rétablie par Arcésilas. C'est [en] cela que consiste l'innovation de [ce] dernier : et ainsi, les expressions [de] Diogène Laërce ne sont point exact[es] car il est visible qu'un philosop[he] qui fait profession d'attaquer tout [ce] qu'on répond à ses questions, met [en] usage la méthode de soutenir le pour et le contre. Prenez bien garde à ce[s] paroles : *Is* (Socrates) *percontand[i]*

(32) Nonius Marcellus, *voce* Transmittere, *pag.* 414. *Il cite le XXVIIIe. livre de* Lucilius.

(33) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 21.

(34) *Et non pas* amator, *comme porte la version imprimée : faute que les commentateurs ne relèvent pas.*

(35) Cicero, Academ. Quæst., *lib. I*, *cap.* IX.

(36) Diog. Laërt., *in* Proœmio, *num.* 14, *pag.* 10.

(37) Galenus, *in* Hist. Philosophorum.

(38) *Ego quisnam sit Crantes Galeni planè ignoro.* Casaub., in Diog. Laërtium, *Proœm. num.* 14.

(39) *Idem*, *ibid*.

(40) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 28.

(41) *Je me sers de ce terme sans avoir égard à la personne de* Pyrrhon.

(42) Cicero, de Oratore, *lib. III*, [cap.] *XVIII*.

gando elicere solebat eo-
's, quibuscum disserebat,
hi respondissent, si quid
'iceret. Qui mos quùm à
non esset retentus, Arce-
'ocavit, instituitque ut hi
vellent, non de se quære-
dicerent, quid sentirent.
dixissent, ille contrà,
bant quoàd poterant, de-
ntentiam suam : apud cæ-
philosophos qui quæsivit
t, quod quidem jam fit
ıdemiá (43). Si ce témoi-
s paraît pas assez formel,
ıs de celui-ci, où l'on as-
:adémie d'Arcésilas n'é-
ıe celle de Platon ? *Hanc*
ıovam appellant, quæ mi-
tur. Siquidem Platonem
: numeramus, cujus in li-
irmatur, et in utramque
ta disseruntur, de omni-
', nihil certi dicitur (44).
rs (45) un autre passage
moins fort que celui-là.
de la bigarrure grecque,
ıi. J'ai lu quelque part
ıe voyait point sans cha-
e d'Arcésilas, le plus re-
osophe de ce temps-là, et
prochait de s'être acquis
chez les ignorans, sans
son fonds : Τοῦ δ' Ἀρκε-
ρίκουρον οὐ μετρίως ἔοικεν ἡ
πεῖν, ἐν τοῖς τότε χρόνοις
ιλοσόφων ἀγαπηθέντος (46).
utem gloria videretur
d mediocrem attulisse æ-
qui inter ejus temporis
maximi fiebat. Il était
silas ne se piquait point
ıté : il donnait à Socrate,
'arménide et à Héraclite,
invention de l'*époque*, et
sie : Ὁ δ' Ἀρκεσίλαος τοσοῦ-
καινοτομίας τινὰ δόξαν ἀγα-
οιεῖσθαι τῶν παλαιῶν, ὥστ'
τότε σοφιστὰς, ὅτι προστρίβε-
καὶ Πλάτωνι καὶ Παρμενίδῃ
τῳ τὰ περὶ τῆς ἐποχῆς δόγ-
ς ἀκαταληψίας, οὐδὲν δεό-
μενος, ἀλλὰ οἷον ἀναγωγὴν καὶ βεβαίωσιν αὐτῶν εἰς ἄνδρας ἐνδόξους ποιούμενος (47). *Sanè Arcesilaus tantùm abfuit ab omni novandi, aut vetera sibi arrogandi studio, ut etiam vitio ei sophistæ ejus ætatis dederint, quòd sententias de cohibendá assensione, et comprehensionis negatione, Socrati, Platoni, Parmenidi, Heraclito, acceptas ferret : nullá quidem necessitate, sed tantùm eas viris nobilibus inscribendo confirmans ac commendans.* Notez, je vous prie, que de l'aveu même de Diogène, notre Arcésilas ne fit que rendre plus contentieuse la méthode platonique : ce fut tout le changement qu'il y fit : Πρῶτος τὸν λόγον ἐκίνησε τὸν ὑπὸ Πλάτωνος παραδεδομένον, καὶ ἐποίησε δι' ἐρωτήσεως καὶ ἀποκρίσεως ἐριστικώτερον (48). *Primus orationis genus quod Plato tradiderat movit, effecitque per interrogationem et responsionem contentiosiùs.* On a pu néanmoins dire qu'il fut le premier perturbateur du repos public des philosophes; car, outre qu'il ressuscita une mode dont on ne se souvenait guère, il poussa le principe de Socrate avec plus d'ardeur qu'on n'avait fait auparavant, et il se montra plus vif, plus opiniâtre, plus inquiet que les premiers inventeurs. Voilà pourquoi l'on a dit de lui ce que je m'en vais écrire : *Nonne jam quùm philosophorum disciplinæ gravissimæ constitissent, tum ut exortus est in optimá Republicá Tiberius Gracchus, qui otium perturbaret, sic Arcesilas, qui constitutam philosophiam everteret, et in eorum autoritate delitesceret qui negavissent quicquam sciri, aut percipi posse* (49)?

On a cherché la raison de la conduite d'Arcésilas, et l'on a cru la trouver dans l'émulation ardente qui s'éleva entre lui et Zénon son condisciple. Ils avaient été tous deux écoliers de Polémon (50), et ils se piquèrent de se surpasser l'un l'autre (51). Or Zénon prit le parti des dogmatiques : il donna des définitions et des axiomes qu'Arcésilas combattit vigoureusement; et, afin d'y mieux réussir, il fut bien aise de ren-

le Finibus, *lib. II*, *C. I.*
ıcadem. Quæstion., *lib. I*, C.

: *remarque* (B) *de l'article* Car-
(6). *Ce passage est du Ier. liv.*
Naturâ Deorum, *chap. V.*
., adv. Colotem, *pag.* 1121, E.

(47) *Idem*, *ibid.*
(48) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 28.
(49) Cicero, Academ. Quæstion., *lib. II*, *cap. V.*
(50) *Idem*, *ibid.*, *lib. I*, *cap. IX.* Numenius, *apud* Euseb. Præp. Evangel., *lib. XIV*, *cap. VI*, *pag.* 729, 731.
(51) Numenius, *apud eumdem*, *ibid.*

verser tous les fondemens des sciences, et de réduire toutes choses à l'incertitude. Le passage que je vais citer témoigne cela, et en même temps le peu de succès de cette entreprise (52), quoiqu'elle fût soutenue par une éloquence qui plaisait beaucoup : *Fuerint illa vetera, si vultis, incognita; nihil ne est ergò actum quod investigatum est postea quàm Arcesilas Zenoni, ut putant, obtrectans, nihil novi reperienti, sed emendanti superiores immutationes verborum, dum hujus definitiones labefactare vult, conatus est clarissimis rebus tenebras obducere; cujus primùm non admodùm probata ratio quanquam floruit tum acumine ingenii tum admirabili quodam lepore dicendi, proximè à Lacyde solo retenta est* (53)? D'autres disent que la crainte d'être accablé par les objections de certaines gens, qui prenaient plaisir à harceler les philosophes, contraignit Arcésilas à n'affirmer rien. Il mit devant lui l'*époque* comme un rempart : ce fut une nuit, à la faveur de laquelle il espéra de se dérober à la poursuite du sophiste Bion, et des sectateurs de Théodore, frondeurs perpétuels des philosophes. Numénius, qui observe que Dioclès le Cnidien avait adopté cette conjecture, la rejette, et il me semble qu'il a raison; car quoiqu'en ne décidant ni pour ni contre l'on se puisse garantir de mille difficultés embarrassantes, on ne laisse pas de se commettre beaucoup : et si d'un côté l'on a moins à craindre les objections graves et sérieuses, les rétorsions, et les argumens *ad hominem*, l'écueil ordinaire et inévitable des dogmatiques, l'on s'expose de l'autre beaucoup plus à la raillerie, et aux insultes des goguenards. Or il est certain que Bion, le plus grand moqueur de son siècle, était moins terrible quand il raisonnait que quand il plaisantait. Généralement parlant, c'est un poste très-incommode que celui où l'on vous tourne aisément en ridicule. Arcésilas lui-même employait la raillerie contre ceux qui rejetaient le témoignage des sens (54). Quoi qu'il en soit, voyons les paroles de Numénius : Οὐ γὰρ πείθομαι, τοῦ Κνιδίου Διοκλέους φάσκοντος ἐν ταῖς ἐπιγραφομέναις Διατριβαῖς, Ἀρκεσίλαον φόβῳ τῶν Θεοδωρείων τε καὶ Βίωνος τοῦ Σοφιστοῦ, ἐπεισιόντων τοῖς φιλοσοφοῦσι, καὶ οὐδὲν ὀκνούντων ἀπὸ παντὸς ἐλέγχειν, αὐτὸν ἐξευλαβηθέντα, ἵνα μὴ πράγματα ἔχῃ, μηδέν γε δόγμα ὑπειπεῖν φαινόμενον, ὥσπερ γὰρ τὸ μέλαν τὰς σηπίας, προβαλέσθαι πρὸ ἑαυτοῦ τὴν ἐποχήν. Τοῦτ᾽ οὖν ἐγὼ οὐ πείθομαι (55). *Neque enim Gnidium illum Dioclem audio, qui in suis, ut eas inscripsit, diatribis, Arcesilam docet, Theodoreorum ac Bionis sophistæ metu, qui philosophis infesti, nullam non eos coarguendi occasionem acciperent, ità sibi, ne quid ab iis molestiæ pateretur, cavisse, ut nec certi quicquam statueret; nam ut sepias effuso atramento, sic illum sese objectâ hâc assensionis retentione tegere ac tueri. Verùm hoc, ut dixi, minùs credo.* Notez qu'un des interlocuteurs de Cicéron a soutenu qu'Arcésilas ne passa point dans le parti de l'*époque*, pour contredire Zénon, mais par le désir de trouver la vérité : *Arcesilam verò non obtrectandi causâ cum Zenone pugnavisse, sed verum invenire voluisse sic intelligitur* (56). Il prétend qu'Arcésilas fut le premier qui découvrit et qui approuva cette proposition : *Il est possible qu'un homme n'affirme et ne nie rien sur les matières incertaines, et c'est le devoir de l'homme sage : Nemo superiorum non modò expresserat, sed ne dixerat quidem posse hominem nihil opinari, nec solùm posse, sed ità necesse esse sapienti, visa est Arcesilæ cùm vera sententia, tum honesta et digna sapiente* (57). Il prétend que ce philosophe demanda à Zénon : *Qu'arrivera-t-il, si l'homme sage ne peut rien connaître clairement, et s'il ne doit rien admettre qui ne soit clairement vrai?* et que Zénon répondit : *Il comprendra clairement certaines choses, et ainsi il n'admettra rien d'obscur.* Il fallut ensuite assigner le caractère des choses clairement comprises. Celui que Zénon donna fut combattu par Arcésilas, qui lui soutint que la fausseté peut paraître sous la même idée que la vérité, et qu'ainsi l'on

(52) *Cela ne s'accorde pas avec ce qu'on rapportera dans la remarque* (G).

(53) Cicero, Academic. Quæstion., *lib. II*, *cap. VI*.

(54) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 34.

(55) Numenius, *apud* Eusebium, Præparat. Evangel., *lib. XIV*, *cap. VI*, *pag.* 731, B.C.

(56) Cicero, Academic. Quæstion., *lib. II*, *cap. XXIV*.

(57) *Idem*, *ibid.*

le discernement du vrai
on accorda qu'on ne
comprendre, si ce qui
it nous paraître sous la
ce qui est; mais il n'a
l'idées entre ce qui est
oint. Arcésilas, au con-
sur cette conformité :
disputationes ut doce-
esse visum à vero, ut
iam à falso possit (58).
de leur dispute. On
dans cet ouvrage de
'obscurité des choses,
niâtreté, ou le désir
avait engagé Arcésilas
re Zénon (59).
poussa plus loin l'hy-
ertitude que Socrate :
; car il ne voulut pas
comme Socrate, qu'il
savait rien. Il se tint
ion généralement sur
il ne disputa que pour
e les raisons d'affirmer
illeures que les raisons
las negabat esse quic-
posset, ne illud qui-
Socrates sibi reliquis-
latere censebat in oc-
ie quicquam quod cer-
ri possit. Quibus de
ortere neque profiteri,
quemquam, neque as-
are, cohiberequeque sem-
lapsu continere teme-
a esset insignis, quàm
ncognita res approba-
ie quicquam esset tur-
nitioni et perceptioni,
probationemque præ-
rationi quod...t con-
ciebat, ut contra om-
dies jam plerosque de-
ùm in eâdem re paria
rtibus momenta ratio-
ur, faciliùs ab utrâque
ustineretur (60). Il fut
gua l'*acatalepsie*, ou
ibilité, plus formelle-
l'avait jamais fait; et
nt les choses que Car-
it pu le soutenir mieux
ut obligé d'y apporter
cation (61) : mais il est

ssous., citation (62).
d. Quæst., *lib. I, cap. XII.*
cle CARNÉADE.

certain qu'Arcésilas ne fit qu'étendre et développer ce qui avait été dit par les plus grands maîtres : *Cum Zenone.... Arcesilas sibi omne certamen instituit.... earum rerum obscuritate, quæ ad confessionem ignorationis adduxerant Socratem, et veluti amantes Socratem, Democritum, Anaxagoram, Empedoclem, omnes penè veteres, qui nihil cognosci, nihil percipi, nihil sciri posse dixerunt, angustos sensus, imbecillos animos, brevia curricula vitæ, et (ut Democritus) in profundo veritatem essedemersam, opinionibus et institutis omnia teneri, nihil veritatirelinqui, deinceps teneri, nihil teneri, omnia tenebris circumfusa esse dixerunt* (62). C'est sous l'autorité de ces grands noms qu'il attaquait les dogmatiques (63). Il en pouvait alléguer encore d'autres, comme vous pourrez l'apprendre dans le second livre des Questions Académiques (64). Néanmoins, Numénius, qui s'emporte contre lui très-durement, fonde son indignation sur la révolte qu'il lui attribue (65). Vous trouverez quelques traits de sa colère dans la description de l'inconstance de ce philosophe : *C'était un homme*, dit-il, *qui niait et qui affirmait les mêmes choses : il se jetait aveuglément à droite et à gauche ; il faisait gloire d'ignorer la différence du bien et du mal : il débitait la première fantaisie qui lui venait dans l'esprit ; et tout d'un coup il la renversait par plus de raisons qu'il ne l'avait établie. C'était une hydre qui se déchirait elle-même.* Les termes de l'original sont plus expressifs, et plus féconds : Ἔλεγε, καὶ ἀντέλεγε, καὶ μετεκυλινδεῖτο κἀκεῖθεν, κἀντεῦθεν, ἑκατέρωθεν, ὁπόθεν τύχοι, παλινάγρετος, καὶ δύσκριτος, καὶ παλίμβολός τε ἅμα, καὶ παρακεκινδυνευμένος, οὐδὲν τε εἰδὼς, ὡς αὐτὸς ἔφη, γενναῖος ὤν..... (66). Κατέχαιρε τῷ ὀνείδει, καὶ ἠμβρύνετο θαυμαστῶς, ὅτι μήτε τί αἰσχρὸν ἢ καλὸν, μήτε ἀγαθὸν, μήτε αὖ κακόν ἐστι τί, ᾔδει. ἀλλ' ὁπότερον εἰς τὰς ψυχὰς πέσοι, τοῦτο εἰπὼν, αὖθις μεταβαλὼν, ἀνέτρεπεν ἂν πλεοναχῶς, ἢ δι' ὅσων κατεσκευάκει. Ἦν οὖν ὕδραν τέμ-

(62) Cicero, Academ. Quæstion., *lib. I, cap. XII.*
(63) *Idem, ibid., lib. II, cap. V. Voyez ci-dessus, citation* (49).
(64) *Cap. XXIV.*
(65) Numenius, *apud* Eusebium, Præparat. Evangel., *lib. XIV, cap. V, pag.* 730.
(66) *Idem, ibid., cap. V, pag.* 730, A.

νων ἑαυτὸν, καὶ τεμνόμενος ὑφ' ἑαυτοῦ, ἀμφότερα ἀλλήλων δυσκρίτως, καὶ τοῦ δέοντος ἀσκέπτως (67). *Affirmans simul idem, idemque negans, hinc, illinc, utrinque, vel undique potiùs subitò se temerèque versans ac revocans, incerti ambiguique sensus, veterator, præceps, atque ut ipsemet, adeò ingenuus est, confitetur, nihil omninò sciens.... hoc ut probro jucundissimo frueretur, eoque se nomine mirum in modum circumspiceret, quòd quid turpe quidve honestum, quid bonum quidve malum esset, ignoraret: sed potiùs, ubi quod primum in mentem venerat effutisset, tum repentè mutatus, id ipsum pluribus quàm ante stabilierat, everteret. Seipsum igitur ille quasi Hydram secabat, et secabatur à se ipso, dum sic in utramque partem loqueretur, ut nec quid sibi vellet intelligeret: nec ullam ipse decori rationem haberet.* Au reste, il reconnaissait le doigt de Dieu dans l'ignorance de l'homme; car il louait beaucoup un vers d'Hésiode, où il est dit que les dieux tiennent l'esprit humain derrière le voile : Ἐπῄνει γοῦν Ἡσιόδου τουτὶ τὸ ἀπόφθεγμα,

Κρύψαντες γὰρ ἔχουσι θεοὶ νόον ἀνθρώποισι (68).

(Oper. et Di., v. 42.)

Quarè laudabat illud Hesiodi,

Ignares hominum suspendunt numina mentes.

(F) *Voici comment il a été combattu par un père de l'Église.*] Je veux parler de Lactance : il prétend ruiner toute la philosophie, en établissant avec Socrate que l'on ne peut rien savoir, et avec Zénon qu'il ne faut croire que ce que l'on sait : *Si neque sciri*, dit-il (69), *quicquam potest, ut Socrates docuit, nec opinari oportet, ut Zeno, tota philosophia sublata est.* Il confirme sa prétention par le grand nombre de sectes en quoi la philosophie était divisée. Chacune s'attribuait la vérité et la sagesse, et donnait l'erreur et la folie en partage à toutes les autres. Ainsi, quelque secte particulière que l'on condamnât, on avait pour soi le suffrage des philosophes qui n'étaient point de celle-là : vous pouviez donc être assuré du suffrage du plus grand nombre, en les con-

damnant toutes; car chacun
ticulier aurait approuvé vo
ment par rapport à toutes le
et n'aurait pu vous opposer
moignage qu'elle se rendai
même, juge en sa propre c
par conséquent, indigne de
de quelle manière Lactanc
toutes les sectes de l'ancien
sophie les unes par les autre
» s'entr'égorgent, il n'en res
» en vie, *dit-il :* la raiso
» qu'elles ont bien une épée,
» pas un bouclier; elles or
» ces pour les guerres offensi
» non pas pour les défensiv
reunt igitur universi hoc
tanquam Spartiatæ illi poët
sic se invicem jugulant, ut
ominibus restet. Quod eo
gladium habent, scutum n
Si ergò singulæ sectæ mult
tarum judicio stultitiæ conv
omnes igitur vanæ, atque
periuntur. Ità se ipsam p
consumit, et conficit (71). «
» voyant cela, *continue-t-il*
» contre toutes, et fonda un
» secte de philosophie, qui
» à ne point philosopher.» (
intelligeret Arcesilas, acad
ditor, reprehensiones omni
se collegit, confessionemq
rantiæ clarorum philosopho
mavitque se adversùs omne
stituit novam non philosoph
losophiam (72). Il y eut don
deux partis : l'un s'attribuait
ce, l'autre la déchirait. Celu
be par terre, si la nature d
ne peut pas être connue; ce
perdu, [illegible] elle le peut : s'ils so
la philosophie ne laissera p
rir; car elle sera partagée :
» comme je l'ai enseigné, l
» de notre condition ne pe
» qu'il y ait dans l'homme u
» proprement dite, Arcésil
» la victoire; mais il ne se so
» pas : il n'est point possible
» ne sache quelque chose; o

(67) *Idem, ibid., cap. VI, pag.* 730, C.

(68) Euseb., *ibid., cap. IV, pag.* 726, D.

(69) Lactant. Divin. Institution., *lib. III, cap. IV, pag.* 153.

(70) *La note de Thysius sur ce* [illegible]
cule. Qui se invicem conficiunt, d
Cleomedes et socii apud Spartanos,
tarcho. *Ne voit-il pas que* Lactance
pas du temps historique, mais du te
logique, et de ces hommes qui na
dents d'un serpent semées par Cadm

(71) Lactant. Divin. Institution., *cap. IV, pag.* 154.

(72) *Idem, ibid.*

ent, si l'on ignorait ce
le ou pernicieux à la
utem (ut docui) nulla
homine interna et pro-
ob fragilitatem conditio-
Arcesilæ manus vicit.
quidem stabit, quia non
nihil sciri. Sunt enim
natura ipsa nos scire, et
, et vitæ necessitas co-
ereundum est nisi scias
sunt utilia, ut appetas,
e, ut fugias et vites (73).
donne ensuite un détail
choses que les hommes
moque d'Arcésilas, qui
grader les autres, sans
i-même, puisqu'ils pou-
pondre : *Si vous prouvez*
ons point de science, et
ne sommes pas philoso-
e l'êtes point non plus ;
essez que vous ne savez
pait donc la gorge avec
guard qu'il employait à
es : *Quid ergò promovit*
isi quod confectis omni-
his seipsum quoque eodem
sfixit (74)? Lactance ne
en tout, il le loue d'a-
folie de ceux qui croient
ectures de la vérité sont
: *Rectè vidit Arcesilas*
el potiùs stultos esse qui
iam veritatis conjecturâ
hendi (75) ; mais il s'ar-
à le louer : il passe d'a-
roche de contradiction
at fait aux Pyrrhoniens :
ême que vous ne savez
se, vous en savez une. »
introduxit genus philoso-
rov, quod latinè insta-
onstans possumus dicere.
l sciri posse sciendum sit,
necesse est, nam si om-
ias, idipsum nihil sciri
. Itaque, qui velut sen-
pronunciat nihil sciri,
ceptum profitetur, et cog-
aliquid sciri potest.
st illud, quod in scholis
in asystati generis exem-
isse quemdam, ne som-
Si enim crediderit, tum
sequitur, ut credendum non sit ; si autem non crediderit, tum sequitur, ut credendum sit. Ita si nihil sciri potest, necesse est idipsum sciri quod nihil sciatur. Si autem scitur, posse nihil sciri, falsum est ergò quod dicitur, nihil sciri posse. Sic inducitur dogma sibi ipsi repugnans, seque dissolvens (76). Enfin Lactance confesse qu'à l'égard de la physique il n'y a aucune science, et qu'il ne faut pas même l'y rechercher : *Quantò faceret sapientiùs, ac veriùs, si exceptione factâ, diceret causas, rationesque duntaxat rerum cœlestium, seu naturalium, quia sunt abditæ, nesciri posse, quia nullus doceat, nec quæri oportere, quia inveniri quærendo non possunt* (77) !

Faisons quelques petites remarques sur cette dispute. 1°. L'argument dont il se sert pour ruiner toutes les sectes de philosophie, les unes par les autres, prouve trop. Un athée qui s'en servirait aujourd'hui, pour renverser tout le christianisme, raisonnerait mal : les sectes chrétiennes s'entre-damnent les unes les autres, je l'avoue ; mais si vous en condamniez une dans tous les points de sa doctrine, vous n'obtiendriez pas l'approbation de toutes les autres. 2°. Lactance se contredit pitoyablement. Il avoue que s'il n'y a point de science parmi les hommes, Arcésilas gagne la victoire ; et il prétend avoir démontré que nous sommes trop fragiles pour parvenir à la science. Pourquoi donc tout aussitôt ajoute-t-il qu'Arcésilas perd la victoire, vu qu'il y a plusieurs sciences parmi les hommes ? 3°. Les exemples qu'il en donne sont nuls ; car ce n'est point une science, au sens que l'on prend ce mot dans cette dispute, que de savoir discerner les bons alimens d'avec les mauvais ; et cette sorte de connaissance n'a point été révoquée en doute par les acataleptiques. 4°. Le reproche de contradiction a moins de solidité que de faux brillant ; c'est plutôt une subtilité qu'une raison convaincante : le bon sens débrouille bientôt cet embarras. Si je songe que je ne dois pas croire aux songes, me voilà bien attrapé ; car si je n'y crois pas, j'y croirai ; et si j'y crois, je

Divin. Institution., *lib. III*, 55.
id., *cap. V*, *pag.* 156.
d, *cap. VI*, *pag.* 157.

(76) *Idem*, *ibid.*
(77) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 158.

n'y croirai pas. Où est l'homme qui ne voie qu'en ce cas-là il faut excepter des autres songes celui en particulier qui m'avertit de ne croire pas aux songes? Voyez dans Sextus Empiricus ce que les sceptiques répondaient à cette objection. 5°. L'aveu de Lactance, par rapport à la physique, n'était guère propre à son dessein : on eût pu en tirer de l'avantage contre sa cause.

(G) *Il attira à son auditoire un grand nombre de disciples.*] L'entreprise de combattre toutes les sciences, et de rejeter non-seulement le témoignage des sens, mais aussi le témoignage de la raison, est la plus hardie qu'on puisse former dans la république des lettres. Elle est semblable à celle des Alexandre et des autres conquérans qui ont voulu subjuguer toutes les nations. Elle demande beaucoup d'esprit, beaucoup d'éloquence, beaucoup de lecture, beaucoup de méditation : *Si singulas disciplinas percipere magnum est, quantò majus omnes? quod facere iis necesse est quibus propositum est veri reperiendi causa, et contra omnes philosophos pro omnibus dicere* (78)! Arcésilas était aussi propre qu'on le pouvait être à cette entreprise. La nature et l'art avaient concouru à l'armer de toutes pièces. Il était naturellement d'un génie heureux, prompt, vif (79); sa personne était remplie d'agrémens; il parlait de bonne grâce. Les charmes de son visage secondaient admirablement ceux de sa voix, et il apprit sous de bons maîtres tout ce qui était le plus capable de perfectionner ses dons naturels, je veux dire d'étendre leurs forces par la réunion de plusieurs parties différentes. Vous trouverez ce détail dans Numénius; mais vous l'y verrez tourné d'une manière odieuse. Numénius n'aimait point Arcésilas, il n'a pu pourtant s'empêcher de dire ceci : Πλὴν τοῖς ἀκούουσιν ἤρεσεν, ὁμοῦ τῇ ἀκροάσει εὐπρόσωπον ὄντα θεωμένοις· ἦν οὖν ἀκουόμενος καὶ ϐλεπόμενος ἥδιστ[os] ἐπεί τοι προσειθίσθησαν ἀποδέχεσθαι α[ὐ]τοῦ τοὺς λόγους ἰόντας ἀπὸ καλοῦ πρ[ο]σώπου τε καὶ ϛόματος, οὐκ ἄνευ τῆς [ἐν] τοῖς ὄμμασι φιλοφροσύνης (80). *Tenebat ille tamen auditores, dum in loquente summam oris dignitatem videbant. Fuit enim auditu simul aspectuque jucundissimus, adeòque libentissimè hominis orationem excipiebant, præstantem ex vultu et ore manantem, nec* d[...] *que nativâ quâdam suavitate* ocul[o]*rum*. Il a dit aussi qu'Arcésilas étonnait les stoïciens par ses diverses manières de réfuter ses antagonistes. Rapportons tout le passage : il est infiniment propre à nous montrer l'habileté de notre homme, et l'estime immense qu'il s'acquit : Οἱ Στωϊκο[ὶ] ὑπήκουον ἐκπεπληγμένοι. Ἡ μοῦσα γ[ὰρ] αὐτοῖς οὐδὲ τότε ἦν φιλολόγος, οὐδ' ἐρ[γά]τις χαρίτων, ὑφ' ὧν ὁ Ἀρκέσιλαος, [τὰ] μὲν περικρούων, τὰ δὲ ὑποτέμνων, ἃ δ' ὑποσκελίζων, κατεγλωττίζετο αὐτ[ῶν] καὶ πιθανὸς ἦν. Τοιγαροῦν πρὸς οὓς [...] ἀντέλεγεν, ἡττωμένων, ἐν οἷς δὲ λ[...] ἦν, καταπεπληγμένων, δεδειγμένον [...] τοῖς τότε ἀνθρώποις ὑπῆρχε, μηδὲν ε[...] μήτ' οὖν ἔπος, μήτε πάθος, μήτε ἔργ[ον] βραχὺ, μηδὲ ἄχρηϛον τοὐναντίον ὀφθ[ῆναί] ποτ' ἂν, εἰ τι μὴ Ἀρκεσιλάῳ δοκ[οίη τῷ] Πιταναίῳ (81). *Atque hæc stoïci* [...] *stupore audiebant. Erat enim ad*[...] *infans eorum musa, nec illarum* [fa]*cetiarum artifex, quibus Arces*[ilas] *Zenonis argumenta partim explod*[ens,] *partim succidens, partim supplant*[ans,] *sic eos linguæ vi obruebat, ut fi*[dem] *etiam aliis faceret. Ità, cùm* [...] *quibuscum oratione pugnabat,* [...] *atque prostrati, et ii quorum in* [...] *ronâ dicebat, perculsi attonitique* [...] *nerent : quasi pro comperto erat* [...] *dem ætatis hominibus, nec voc*[em] *nec malum, nec opus ullum vel* [mi]*nimum, quicquam esse, nec inane* [...] *volumque contra visum iri quicq*[uam] *nisi quod Arcesilæ Pitanæo* [...] *deretur.* Les remarques précéd[entes] vous ont pu déjà fournir des [...] tés sur le mérite d'Arcésilas. En [...] une nouvelle. Quelqu'un dit, [...] Cicéron, que jamais personne [...] suivi le sentiment de ce philos[ophe] si l'absurdité manifeste qui s'y [trou]vait n'eût disparu sous l'éloq[uence]

(78) Cicero, de Nat. Deorum, *lib. I*, *cap. V*.

(79) Τὸν Θεόφραϛον κνιζόμενον φασὶν εἰπεῖν ὡς εὐφυὴς καὶ εὐεπιχείρητος ἀπεληλυθὼς τῆς διατριϐῆς εἴη νεανίσκος. *Ægrè tulisse Theophrastum ajunt illius recessum ac dixisse, quàm ingeniosus promptusque adolescens è scholâ discessit!* Diogen. Laërtius, *lib. IV*, 246, *num.* 30. *Voyez aussi num.* 37. *p.* 249.

(80) Numenius, *apud* Eusebium. Pr[æp.] Evangel., *lib. XIV*, *cap. VI*, *pag.* 73[...]

(81) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 733, C.

t l'habileté du docteur : *Quis ista tam apertè perspicuèque et perversa et falsa sequutus esset, nisi tanta in Arcesilâ.... et copia rerum et dicendi vis fuisset* (82) ?

(H) *On dit qu'il ne faisait le sceptique que pour éprouver ses écoliers.*] Sextus Empiricus, ayant dit qu'Arcésilas ne paraît point différer des pyrrhoniens, ajoute que, s'il fallait croire certains bruits, ce n'était qu'un pyrrhonien d'apparence, qui, dans le fond, suivait la méthode des dogmatiques. Les doutes qu'il proposait à ses auditeurs, afin de voir s'ils avaient assez de génie pour comprendre les dogmes de Platon, le firent regarder comme un philosophe qui n'affirmait rien ; mais il débitait affirmativement la doctrine platonicienne à ceux à qui il avait trouvé une grande force d'esprit (83). Il est difficile de découvrir si ce conte est véritable. Voyez les Dissertations de M. Foucher sur la philosophie des académiciens (84), et la note de Thomas Aldobrandin que je vous indique (85).

(I) *On raconte des choses bien singulières de sa libéralité.*] Il faisait du bien, et ne voulait pas qu'on le sût. Εὐεργετῆσαι πρόχειρος ἦν, καὶ λαθεῖν τὴν χάριν ἀτυφότατος (86). *Erat ad facienda beneficia promptus; latere quoque gratiam omni studio quærebat, fastum ejusmodi maximè exhorrens.* C'était pratiquer l'Évangile avant qu'il eût été annoncé. Ayant fait une visite à Ctésibius, qui était malade et qui manquait du nécessaire, il lui glissa adroitement sous l'oreiller une bourse pleine d'argent (87). Sénèque nous le va dire : *Arcesilaüs, ut aïunt, amico pauperi, et paupertatem suam dissimulanti, ægro autem, et ne hoc quidem confitenti deesse sibi in sumptum ad necessarios usus, cùm clàm succurrendum judicâsset, pulvino ejus ignorantis sacculum subjecit, ut homo inutiliter verecundus, quod desiderabat, inveniret potiùs quàm acciperet* (88). Plutarque raconte plus amplement le même fait ; mais il suppose que le malade n'était point Ctésibius : il le nomme Apelle de Chio (89). Ajoutons qu'Arcésilas ayant prêté de la vaisselle d'argent à un ami qui devait donner un festin, ne la redemanda point. Il supposa qu'il l'avait donnée, et non pas prêtée. Quelques-uns disent que, considérant les besoins de cet ami, il ne voulut pas la reprendre, lorsqu'on la lui reporta (90).

(K) *Le témoignage qui lui fut rendu par.... Cléanthe, touchant l'opposition entre ses dogmes et sa pratique, etc., sont des choses très-curieuses.*] Dès qu'on assure qu'il n'y a rien de certain, et que tout est incompréhensible, on déclare qu'il n'est pas certain qu'il y ait des vices et des vertus. Or, un tel dogme paraît très-propre à inspirer l'indifférence pour le bien honnête, et pour les devoirs de la vie. C'est pourquoi les adversaires d'Arcésilas le censurèrent de négliger ses devoirs. Ils prétendirent qu'il vivait selon ses principes. Mais Cléanthe, quoique d'une secte fort contraire à ce philosophe, prit son parti. *Taisez vous*, dit-il à quelqu'un de ses critiques, *ne blâmez point Arcésilas : il renverse les devoirs par ses paroles; mais il les établit par ses actions :* Παῦσαι, ἔφη, καὶ μὴ ψέγε, εἰ γὰρ καὶ λόγῳ τὸ καθῆκον ἀναιρεῖ, τοῖς γοῦν ἔργοις αὐτὸ τιθεῖ (91). *Quiesce, inquit, neque vituperes : ille enim, etsi verbis officium tollit, operibus tamen id ponit.* Arcésilas lui répondit qu'il n'aimait point à être flatté : *Est-ce vous flatter*, répliqua Cléanthe, *que de soutenir que vous dites une chose, et que vous en faites une autre* (92) ? Il y a beaucoup d'esprit dans la repartie. Ce fut apparemment une allusion aux vers d'Homère qui portent que ces fourbes et ces hypocrites, dont les pensées sont contraires aux paroles, méritent d'être détestés comme l'enfer (93). Cependant Cléan-

(82) Cicero, Academ. Quæstion., *lib. II*, c. *XVIII*, *fin.*
(83) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos., l. *I*, *cap. XXXIII.*
(84) Foucher, *liv. I*, *pag.* 32; *et liv. III*, pag. 154, *et suiv.*
(85) Th. Aldobrand., in Diogen. Laërtium, l. *IV*, *num.* 28.
(86) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 37.
(87) *Idem*, *ibid.*
(88) Seneca, de Benef., *lib. II*, *cap. X*, *pag.* 25.
(89) Plut., de Discrim. amici et adulator., *pag.* 63.
(90) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 38.
(91) Diog. Laërtius, *in* Cleanthe, *lib. VII*, *num.* 171.
(92) *Idem*, *ibid.*
(93) Homerus, Iliad., *lib. IX*, *vs.* 312.

the louait dans le fond la bonne vie d'Arcésilas. Notez que dans la doctrine des plus grands pyrrhoniens il y avait une théorie favorable à la vertu ; car, quelle que fût selon eux l'essence même des choses, ils enseignaient que, pour la pratique de la vie, il fallait se conformer aux apparences. Quoi qu'il en soit, le vrai principe de nos mœurs est si peu dans les jugemens spéculatifs que nous formons sur la nature des choses, qu'il n'est rien de plus ordinaire que des chrétiens orthodoxes qui vivent mal, et que des libertins d'esprit qui vivent bien.

(L) *Il suivit le penchant de la nature.... jusqu'à des excès honteux.*] Les bonnes qualités que j'ai rapportées dans le corps de cet article, et dans la remarque précédente, se trouvèrent réunies en sa personne avec l'impudicité la plus criminelle ; tant il est vrai que les vices et les vertus savent l'art de s'allier. Il entrait à la vue de tout le monde chez Theodota et chez Phileta, deux femmes publiques : Καὶ Θεοδότῃ τε καὶ Φιλαίτῃ Ἠλιαίαις ἑταίραις συνῴκει φανερῶς (94). *Theodotæ item ac Philetæ, Eliensibus scortis, palàm congrediebatur.* Le pis fut qu'il s'adonna au péché contre nature : Φιλομειράκιός τε ἦν καὶ καταφερής. ὅθεν οἱ περὶ Ἀρίστωνα τὸν Χῖον Στωϊκοὶ ἐπεκάλουν αὐτὸν φθορέα τῶν νέων, καὶ κιναιδολόγον καὶ θρασὺν ἀποκαλοῦντες (95). *Adolescentibus item maximè studebat, eratque in amorem pronus. Undè illum Aristo Chius, stoïcus, corruptorem juvenum, disertumque impudicum, et temerarium appellabat.*

(M) *Il s'est vanté d'une grande force de courage pendant les douleurs de la goutte.*] « Rien n'est passé de là ici, » dit-il en montrant ses pieds et sa poitrine à Carnéades l'épicurien, qui s'affligeait de le voir si tourmenté : *Is quùm arderet podagræ doloribus, visitassetque hominem Carneades epicuri perfamiliaris, et tristis exiret : « Mane quæso*, inquit, *Carneade noster, nihil illinc huc pervenit, ostendens pedes et pectus* (96). » C'était parler en stoïcien, quoiqu'Arcésilas fût l'antagoniste du fondateur des stoïciens.

(94) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 40.
(95) *Idem*, *ibid.*
(96) Cicero, de Finibus, *lib. V*, *cap. XXXI*, *in fine.*

(N) *Diogène Laërce ne lui donne point Bion pour successeur. Le père Rapin s'est imaginé cela sans nul fondement.*] Voici ses paroles : « Cicé» ron, qui connaissait fort bien les » successeurs de Platon, ne dit rien » de ce Bion, que Diogène donne » pour successeur à Arcésilas, et qui » se rendit si célèbre par la véhé» mence de ses satires, au sentiment » d'Horace (97). » Tout le fondement du père Rapin consiste en ce que la vie de Bion suit immédiatement celle d'Arcésilas dans l'ouvrage de Diogène Laërce. Cette raison est nulle, puisque l'auteur dit expressément que Lacydes fut le successeur d'Arcésilas (98) ; et que Bion, étant même auditeur de Cratès, méprisa les sentimens de l'académie, et qu'ensuite il embrassa d'autres partis (99).

(O) *J'ai trouvé à son sujet une faute très-grossière dans Sidonius Apollinaris.*] Il prétend que selon Arcésilas, antérieur à Socrate, Dieu est la cause efficiente de l'univers, et que les atomes en sont la matière :

Post hos Arcesilas divinâ mente patratam
Conjicit hanc molem, confectam partibus illis
Quas atomos vocat ipse leves. Socratica post hunc
Secta micat, quæ de naturæ pondere migrans
Ad mores hominum limandos transtulit usum (100).

Savaron, sans dire rien de cette bévue de chronologie, s'est contenté d'observer que tout le monde attribue à Épicure et à Démocrite le dogme que Sidonius Apollinaris attribue à Arcésilas (101). Cette observation est mauvaise ; car personne n'a prétendu que Démocrite et Épicure ont enseigné que l'univers était l'ouvrage de Dieu.

(97) Rapin, Compar. de Platon et d'Aristote, *IVe. part.*, *chap. I*, *pag.* 369.
(98) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 59, *in* Lacyde, *initio.*
(99) *Idem*, *ibid.*, *num.* 51, 52, *in* Bione.
(100) Sidon. Apollinaris, *carm. XV*, *vs.* 94, *pag.* 152.
(101) Savaro, *in hunc locum* Sidonii Apollinar.

ARCHÉLAUS. Diogène Laërce parle de quatre personnes qui

t porté ce nom-là (*a*), et qui
it ARCHÉLAUS le philosophe
. ; ARCHÉLAUS l'auteur d'une
cription de tous les pays où
exandre porta ses armes ; AR-
LAUS qui décrivit en vers les
priétés merveilleuses de cer-
nes choses (*c*) ; et ARCHÉLAUS
ateur, qui écrivit une rhéto-
ue. M. Ménage ajoute à ces
tre-là, ARCHÉLAUS roi de Cap-
oce ; ARCHÉLAUS roi de Sparte ;
HÉLAUS général de Mithri-
e ; ARCHÉLAUS le danseur ;
HÉLAUS le joueur d'instru-
ns ; et ARCHÉLAUS le comédien
). Il remarque que Lucien
mention de celui-ci, au trai-
de Conscribendâ Historiâ ;
Athénée, dans son Ier. livre,
arlé de celui qui jouait des
trumens (*e*) ; et que Clément
lexandrie, au VIIe. livre des
omates, parle du danseur (A).
a oublié ARCHÉLAUS l'astrolo-
e (*f*), et plusieurs autres Ar-
laus, dont je parlerai dans
articles suivans.

) Diog. Laërtius, *lib. II*, *num.* 17, *in*
helao.
) *C'est celui qui est le sujet de l'article*
ant.
) *Voyez la remarque* (C) *de l'article*
ent.
) Menag. *in* Diog. Laërt., *lib. II. num.* 17.
) *Voyez la remarque* (H) *de l'article*
.
) Cic. de Div., *lib. II*, *cap. XLII.*
ques manuscrits portent Anchialus.

) *M. Ménage remarque.... qu'A-*
née.... a parlé de l'Archélaüs qui
ait des instrumens, et que Clé-
t d'Alexandrie.... parle du dan-
.] M. Ménage entendait les règles
la bonne et docte manière de ci-
; mais il ne les observe pas ici.
ût mieux fait de citer le premier
e d'Athénée, à l'égard d'Arché-
le danseur, que de citer le VIIe.
e des Stromates de Clément d'A-
ndrie ; car, outre que le droit
nesse n'appartient pas à celui-ci,
nous trouvons dans Athénée quelques particularités, et nous n'en trouvons aucune dans les Stromates. Athénée rapporte que le roi Antiochus n'avait point de favori pour lequel il eût plus d'estime que pour le danseur Archélaüs (1). Cet auteur avait remarqué, dans la même page, que les habitans de Milet dédièrent une statue d'airain à Archélaüs le Violon. Qu'il me soit permis de traduire ainsi l'Ἀρχελάου τοῦ κιθαριστοῦ, *Archelai citharistæ.*

(1) Athen., *lib. I*, *cap. XVI*, *pag.* 19. C.

ARCHÉLAUS, philosophe grec, disciple d'Anaxagoras, était d'Athènes, selon quelques-uns, ou de Milet, selon quelques autres (*a*). Ce qu'il y a de bien sûr, est qu'il enseigna dans Athènes. On dit même qu'il fut le premier qui y transporta la philosophie (A). Il fit peu de changemens à la doctrine d'Anaxagoras (*b*) : il admit, aussi-bien que lui, les parties *similaires*, pour le principe matériel de toutes choses, et l'entendement divin, pour la cause de l'arrangement des corps ; et il enseigna comme lui que les animaux, sans en excepter les hommes, furent produits d'une matière terrestre, chaude et humide (B). Il s'attacha principalement à la physique, comme ses prédécesseurs, mais il se mêla de la morale un peu plus qu'ils n'avaient fait. Il n'y fut guère orthodoxe, puisqu'il soutint que les lois humaines étaient la source du bien moral et du mal moral : c'est-à-dire qu'il n'admettait pas le droit naturel, mais seulement le droit positif ; et par conséquent, qu'il croyait que toutes sortes d'actions sont indifférentes

(*a*) Diogen. Laërtius, *lib. II*, *num.* 16.
(*b*) *Voyez la remarque* (C).

de leur nature, et qu'elles deviennent bonnes ou mauvaises, selon qu'il a plu aux hommes d'établir certaines lois (*c*). Il composa un *ouvrage de physique*, à ce que dit Suidas, et il passa pour l'auteur de certaines *élégies* destinées à consoler Cimon fort affligé de la mort de son épouse (*d*). Socrate, le plus illustre de ses disciples, fut son successeur (*e*). Il faudra dire quelque chose d'un poëte qui se nommait ARCHÉLAUS (C). Diogène Laërce en parle; mais il s'est contenté de nous conserver le titre d'un ouvrage de sa composition.

(c) Τὸ *δίκαιον εἶναι καὶ τὸ αἰσχρὸν οὐ φύσει ἀλλὰ νόμῳ. Justum et turpe non naturâ constare, sed lege.* Diogen. Laërtius, *lib. II, num.* 16.

(*d*) Plut., *in* Cimone, *pag.* 481.

(*e*) Cicero, Tusculan., *lib. V.* Diog. Laërtius, *lib. II, num.* 16. Clem. Alexandr. Strom., *lib. I, pag.* 301. August., de Civit. Dei, *lib. VIII, cap. II.*

(A) *On dit qu'il fut le premier qui transporta* à Athènes *la philosophie.*] Plusieurs critiques ont observé là-dessus l'opposition qui se rencontre entre Diogène Laërce et Clément Alexandrin. L'un attribue cette première translation à Archélaüs, l'autre à Anaxagoras. Οὗτος (Ἀρχέλαος) πρῶτος ἐκ τῆς Ἰωνίας τὴν φυσικὴν φιλοσοφίαν μετήγαγεν Ἀθήναζε (1). *Primus hic* (Archelaüs) *ex Ioniâ physicam philosophiam Athenas invexit.* Ce sont les paroles de Diogène Laërce; et voici celles de Clément Alexandrin: Οὗτος (Ἀναξαγόρας) μετήγαγεν ἀπὸ τῆς Ἰωνίας Ἀθήναζε τὴν διατριβήν (2). *Hic* (Anaxagoras) *ex Ioniâ scholam traduxit Athenas.* Personne, que je sache, n'a cherché les voies de concilier ces deux sentimens, ou l'origine de cette diversité d'opinions. Il me semble néanmoins qu'il était aisé de s'apercevoir de ce que je m'en vais vous dire. Anaxagoras vint fort jeune
philosopher à Athènes, et y
trente ans (3). Il n'est pas
ble que son maître Anaxin
continué de philosopher dan
pendant une partie de cet
le (4). On pourrait même
que Diogène, son autre dis
succéda. Or, si la chaire d
ne fut point vacante dans
pendant qu'Anaxagoras phil
à Athènes, il est faux qu'il
porté en cette ville l'école de
Un pareil transport suppose
succession manqua par le voy
naxagoras. Il serait seulem
qu'avant que ce philosophe
des leçons dans Athènes, au
ve de la secte d'Ionie n'ava
gné parmi les Athéniens. I
que Clément Alexandrin, et
teurs qu'il a suivis, n'ont vo
autre chose, et qu'ils ne se
mis en peine de s'exprimer p
tement. Quoi qu'il en soit,
plaise à Casaubon (5), il m
que Diogène Laërce a parlé
d'exactitude; car il faut sav
naxagoras en sortant d'Athè
tira à Lampsaque, où il ense
qu'à sa mort. Sa chaire fut
dans Lampsaque même, pa
laüs, son disciple (6), qui
suite philosopher à Athène
fut donc proprement Arché
transporta d'Ionie dans Athèn
de Thalès : ce fut là une vrai
plantation; mais auparavant
était pas une véritable, puisq
être cette école ne fut jam
dans le temps qui s'écoula
voyage d'Anaxagoras à Ath
sa retraite à Lampsaque, o
elle souffrit quelque interrupt
la fut bientôt réparé par le
de ce philosophe en Ionie.
en vain qu'on m'objecterait
nous reste aucun écrivain qu
suré que Diogène fut le su
d'Anaximènes; car je puis ré
1°. Que nous n'avons rien d'e

(1) Diogen. Laërtius, *lib. II*, 89, *num.* 16.

(2) Clem. Alexandr. Stromat., *lib. II, pag.* 301.

(3) Diogen. Laërtius, *lib. II, num*

(4) *Ce que* Diogène Laërce *rapport*
num. 2, *touchant le temps de la mor*
mènes, est ridicule.

(5) Casaub. *sur cet endroit de* Dio
le censure et se déclare pour Clém
drin. *M.* Ménage *fait la même chose.*

(6) Euseb. Præparat., *lib.* X, *pag.* 504.

(7) *Idem, ibid.*

stoire des anciens philosophes ; et conséquent, que ce silence n'ôte le droit de supposer ce que je pose ; 2°. qu'Anaxagoras ayant plus illustre que Diogène, et ayant un disciple qui continua la succession ; ayant même, comme il est vraisemblable, survécu à Diogène ; c'est par lui, plutôt que par dernier, que l'on a marqué les cessions de la secte d'Ionie. Il y beaucoup d'apparence que Sidonius Apollinaris associe ces deux disciples d'Anaximènes, comme deux colonnes qui furent l'appui de cette le :

Quartus Anaxagoras Thaletica dogmata servat :
Sed divinum animum sentit, qui fecerit orbem.
Junior huic junctus residet collega, sed idem
Materiam cunctis creaturis aëra credens
Judicat indè Deum, faceret quo cuncta (8),
tulisse (9).

Voici d'autres conjectures. Nos plus ans humanistes (10) prennent ar le fondement le plus assuré de ge d'Anaxagoras ce que Diogène ërce rapporte qu'au temps de l'expédition de Xerxès, ce philosophe ait vingt ans. C'est de là qu'ils ment droit d'inférer que, puisil vécut soixante-douze ans, il mourut dans la 88°. olympiade. Je veux rien contester là-dessus ; is j'ai à faire des difficultés conce que dit le même Laërce, qu'Anaxagoras fit le voyage d'Athènes à ge de vingt ans, et qu'il séjourna nte années dans cette ville. Il me alt peu vraisemblable qu'il ait isi pour ce voyage le temps de xpédition de Xerxès, sous laquelle Asiatiques ne doutaient pas que république d'Athènes ne fût écra- . N'insistons point sur cela : passons à d'autres instances beaucoup s fortes. Si Diogène Laërce a rai- , il faut dire qu'Anaxagoras ne meura dans Athènes que jusqu'à deuxième année de la 82°. olympiade ; car l'expédition de Xerxès tomba sur les derniers mois de la 74°. olympiade, et sur les premiers de l'olympiade 75 ; mais Diodore de Sicile n'assure-t-il pas que ce philosophe fut accusé d'impiété à Athènes, l'an deux de la 87°. olympiade (11) ? Il ruine donc le narré de Diogène Laërce : ce n'est point sans s'embarrasser d'un autre côté ; car que deviendra ce que l'on rapporte, que Socrate, après la condamnation d'Anaxagoras, devint disciple d'Archélaüs (12) ; que deviendra ce que d'autres ont débité, qu'Euripide quitta l'étude de la physique, et s'attacha au théâtre, à cause du procès d'Anaxagoras (13) ? Socrate, âgé de près de quarante ans lors de ce procès, selon la chronique de Diodore de Sicile, aurait-il eu encore besoin d'étudier sous un autre maître ? et notez que, selon Porphyre, *il se rangea auprès du philosophe Archélaüs* (14), environ à l'âge de dix-sept ans. Euripide, qui, au temps du même procès, avait plus de cinquante ans, attendit-il jusqu'à ce temps-là à faire des tragédies ? Il usa si peu de ce grand délai, qu'il en fit une à l'âge de dix-huit ans (15). Pour dissiper un peu ce chaos, et pour trouver quelque méthode de lier ensemble ces narrations, il faut revenir à Diogène Laërce, et abandonner Diodore de Sicile ; car, en supposant qu'Anaxagoras fut accusé dans l'olympiade 82, nous trouverons très-possible ce que l'on prétend que ce procès produisit par rapport à Euripide et à Socrate. Nous pourrons présupposer que ce poëte ayant uni l'étude de la physique avec la composition des tragédies, jusqu'au temps qu'il vit le péril d'Anaxagoras, ne s'appliqua plus qu'au théâtre depuis ce temps-là. Mais que ferons-nous d'Eusèbe, qui nous a dit qu'Archélaüs fut successeur d'Anaxagoras dans Lampsaque, avant que de venir philosopher à Athènes ? Cela ne peut être vrai si Anaxagoras a vécu jus-

(8) *Cela comparé avec ce que* Cicéron, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XI, et seq., et* saint Augustin, de Civit. Dei, *lib. VIII, cap. II, disent de Diogène d'Apollonie, fait voir qu'il s'agit ici de ce Diogène.*

(9) Sidon. Apollinar, *carm. XV, vs.* 89.

(10) Scalig., in Euseb., *num.* 1554, *pag.* 103; Petavius. Rationar. Temporis, *part. I, lib. III, cap. VIII, pag.* 140 ; Vossius, de Scientiis Mathem., *cap. XXXIII, num.* 4, *pag.* 148.

(11) Diod. Siculus, *lib. XII, cap. XXXIX, pag.* 433.

(12) Diog. Laërtius, *lib II, num.* 19.

(13) *Voyez l'article d'*Euripide, *au texte.*

(14) *Voyez la* Vie de Socrate, *écrite par M.* Charpentier, *pag.* 5.

(15) Aulus Gellius, *lib. XV, cap. XX.*

qu'à l'olympiade 88 : temps où Socrate, plus grand maître encore qu'Archélaüs, n'avait pas besoin de se mettre sous sa discipline. Il faudrait supposer, peut-être, 1°. qu'Archélaüs, ayant étudié quelques années sous Anaxagoras dans Athènes, y prit la place de professeur dès que son maître se fut retiré; 2°. qu'au bout de quelque temps il fut le rejoindre à Lampsaque, et y fut son successeur, d'où ensuite il retourna à Athènes, et y transplanta tout-à-fait la chaire de Thalès. Peut-être aussi qu'il serait bon de supposer qu'Anaxagoras fut accusé plus d'une fois à Athènes, et que, s'étant retiré en Ionie au temps du premier procès, il fut rappelé au bout de quelques années par Périclès, et accusé tout de nouveau, après un séjour de quelques années. Nous avons vu (16) que certains auteurs ont dit qu'il fut accusé par Thucydide, l'adversaire de Périclès, et condamné à la mort par contumace. Or, depuis le bannissement de ce Thucydide, l'autorité fut entre les mains de Périclès pendant quinze ans (17) : ce qui signifie que Thucydide fut chassé quinze ans avant la mort de Périclès. Il s'ensuivrait de là qu'Anaxagoras aurait été condamné par contumace quinze ou seize ans pour le moins avant que Périclès mourût; mais, selon Diodore de Sicile (18) et Plutarque (19), il fut accusé un peu avant le commencement de la guerre du Péloponnèse, c'est-à-dire, deux ou trois ans avant la mort de Périclès. On pourrait donc s'imaginer qu'il fut accusé deux fois, et mettre son retour en Ionie, et son second retour à Athènes, dans l'intervalle de ces deux accusations : et, par-là, on résoudrait une assez grande difficulté. Socrate n'a point été l'un des disciples d'Anaxagoras, quoique Diogène Laërce l'assure (20) : je l'ai prouvé (21) par une raison très-forte; et je puis la confirmer, non-seulement par le silence que Platon et Xénophon

gardent là-dessus, lorsque les ci
stances du sujet les engageaient
se point taire ; mais aussi par
lence des accusateurs de Socrat
par la réponse que leur fit Soc
Eussent-ils manqué de lui repro
qu'il avait été instruit par un
losophe que l'on avait condamné c
me un impie ? Cela n'était-il pas
pre à le rendre plus suspect?
sent-ils oublié cet adminicule?
fussent-ils contentés de lui reproc
en général qu'il philosophait con
cet impie ? et s'il l'eût eu pour m
tre, aurait-il osé répondre ce q
répondit (22)? Concluons qu'il
pas été disciple d'Anaxagoras.
comment comprendrons-nous qu'i
le fut point, si nous supposons q
naxagoras ne sortit d'Athènes q
temps que Diodore de Sicile et
tarque ont désigné? En ce cas
Anaxagoras n'eût-il point fleuri d
Athènes lorsque Socrate était le
en état de le choisir pour son
fesseur? et, cela étant, peut-on
se figurer que Socrate n'alla point
leçons de ce philosophe; mais
fut à celles d'Archélaüs? Est-il
bable que celui-ci dressa une
dans Athènes, pendant qu'Ana
ras florissait dans la même ville
que s'il le fit, ses leçons furent
férées par Socrate à celles d'An
goras? Ce sont des difficultés que
peut résoudre, si l'on suppose
ce dernier fut chassé deux fois
que, dans le temps qui s'écoula e
ces deux condamnations, Arch
philosopha dans Athènes.

Il me reste à faire une observa
contre Plutarque. Il ne faut p
maginer qu'il ait cru qu'Anax
mourut dans la 88e. olympiade
lorsqu'il raconte les prodiges qu
cédèrent la défaite des Athénie
la rivière de la Chèvre (23), il
que, selon les prédictions de ce
losophe, il tomba du ciel une g
pierre. Ce malheur des Athénien
riva l'an 4 de la 93e. olympiad
serait absurde de supposer que
tarque a prétendu qu'Anaxagoras
prédit cette chute d'une pierre
ans auparavant : il a donc cru

(16) *Ci-dessus, citation* (147) *de l'article d'*Anaxagoras.

(17) Plutarch., *in* Pericle, *pag.* 161. E.

(18) *Lib. XII, cap. XXXIX, pag.* 433.

(19) Plutarch., *in* Pericle, *pag.* 169.

(20) Diog. Laërt., *in* Socrate, *lib. II, num.* 19 *et* 45.

(21) *Ci-dessus, à la fin de la remarque* (R) *de l'article d'*Anaxagoras.

(22) *Voyez la citation* (29) *de l'*
*d'*Anaxagoras.

(23) *Voyez la citation* (136) *de l'*
*d'*Anaxagoras.

philosophe vécut jusqu'à la 93e. mpiade. Or, c'est une grande er- r. Il m'est fort suspect d'anachro- me, en ce qu'il pose la chute de te pierre sous la 93e. olympiade. ne, Eusèbe, et les Marbres d'Arun- réfutent cela. Ils placent cet évé- ment sous la 78e. (24).

Voilà l'état pitoyable où les an- ns, que l'on vante tant, ont laissé stoire des philosophes. Mille con- dictions partout, mille faits in- mpatibles, mille fausses dates. No- que je n'ai vu aucun moderne qui te ceux qui mettent la mort d'A- agoras dans la 78e. olympiade (25); les réfute, dis-je, par Diodore Sicile et par Plutarque, qui as- ent que ce philosophe fut accusé peu avant la première année de la rre du Péloponnèse (26).

(B) *Il enseigna que les animaux, s en excepter les hommes, furent duits d'une matière terrestre, chau- et humide.*] Ce qui nous reste de sentimens, dans les auteurs qui rapportent, est si concis qu'on a la peine à s'en former une idée n distincte : Γεννᾶσθαι δέ φησι τὰ ἐκ θερμῆς τῆς γῆς, καὶ ἰλὺν παρα- πίαν γάλακτι, οἷον τροφὴν, ἀνιείσης. ω δὲ καὶ τοὺς ἀνθρώπους ποιῆσαι (27). *ni verò animalia ex terræ calore, limum lacti simillimum velut es- eliquaverit. Sic et homines natos.* st ainsi que Diogène Laërce s'est rimé. Il venait de dire que, selon philosophe, les deux causes des érations étaient la chaleur et l'hu- ité (28). Il venait aussi de rap- ter comment l'eau, l'air, la terre, u, étaient sortis de ces deux prin- s; mais j'avoue que ne compre- t quoi que ce soit dans ses paro- je ne veux point prendre la peine de les copier. M. Ménage, qui les a insérées dans son Commentaire, sans y joindre aucune note, ignorait ap- paremment quelle en est la significa- tion. Les autres commentateurs n'ont pas été plus heureux. Ils les ont aban- données à leur obscurité : faisons-en autant, et recourons à Plutarque, qui a dit que, selon Archélaüs, l'air infini, la condensation et la raréfac- tion de l'air, l'une le feu, l'autre l'eau, étaient les principes de toutes choses (29). Justin Martyr lui attri- bue la même opinion à peu près (30). Cela signifie, ce me semble, qu'il admettait l'air pour la matière pre- mière, et le feu et l'eau pour les élé- mens : mais ce n'était point son opi- nion, si l'on en croit saint Augustin; car ce père lui attribue le dogme d'A- naxagoras touchant les *homœoméries*, et touchant l'intelligence qui les avait assemblées : *Anaxagoræ successit au- ditor ejus Archelaüs : etiam ipse de particulis inter se dissimilibus, qui- bus singula quæque fierent ità omnia constare putavit, ut inesse etiam mentem diceret quæ corpora dissimilia, id est illas particulas conjungendo et dissipando ageret omnia* (31). Je crois que saint Augustin a raison; car Sim- plicius observe qu'Archélaüs, tâchant d'apporter quelque explication qui lui fût particulière, ne laisse pas de don- ner les mêmes principes qu'Anaxa- goras, savoir une infinité de parti- cules semblables (32). Il y a beaucoup d'apparence qu'à l'égard de la pre- mière formation des animaux, ils sui- virent la même hypothèse. Nous avons vu quel était le sentiment d'Arché- laüs, et voici le dogme d'Anaxagoras : ζῶα γενέσθαι ἐξ ὑγροῦ καὶ θερμοῦ καὶ γεώδους· ὕστερον δὲ ἐξ ἀλλήλων (33). *Ani- mantes primo ex humore et calore, terráque manásse, posteà ex invicem natos esse.* Puisqu'ils admettaient une intelligence qui tira les *homœoméries* de la confusion où elles étaient, il faut croire qu'ils la firent présider à la production des animaux; car s'il

(24) Pline, *à l'an* 2; *Voyez ci-dessus la cita- (138) de l'article* d'ANAXAGORAS; Eusèbe, n 4; *les Marbres d'*Arundel, *à l'an* 1. s Hardouin *sur* Pline, *tom. I, pag.* 275.

(25) Diog. Laërce, *liv. II, num.* 7, *le fait. be la met à l'an* 4 *de la* 79e. *olympiade.*]

(26) *C'est-à-dire, l'an* 2 *de la* 87e. *Olym- e.*

(27) Diog. Laërtius, *lib. II, p.* 90, *num.* 17.

(28) *Au lieu de* ψυχρὸν, frigidum, *il faut* ὑγρὸν, humidum. *Voyez M.* Ménage *sur droit. Mais notez* qu'Hermias, in Philoso- m Derisione, *pag* 177, *assure qu'*Arché- *donnait pour les principes de toutes choses* ν καὶ ψυχρὸν, *le chaud et le froid.*

(29) Plutarch., de Placit. Philos., *lib. I, cap. III, pag.* 876.

(30) Just. Martyr. Admonit. ad Græcos, *pag.* 4.

(31) August., de Civitate Dei, *lib. VIII, cap. II. Voyez aussi* Clement Alexandr., *in* Protr., *pag.* 43.

(32) Simpl., *in I*um. *librum* Physic. Aristot.

(33) Diog. Laërt., *lib. II, p.* 85, *num.* 9.

y a quelque créature dont la formation ait besoin d'être dirigée par un esprit, c'est assurément la machine des animaux. S'ils ont fait ce que je suppose, ils n'ont rien dit là-dessus que l'on ne puisse concilier avec l'Écriture Sainte ; mais s'ils ont cru, comme tant d'autres, qu'au commencement les hommes sont nés de la terre, par la seule force de l'humidité et de la chaleur, etc., ils ont dit une sottise la plus ridicule du monde, et ils n'auraient su se tirer de la question pourquoi, dans la suite des temps, on n'a jamais vu naître des hommes de cette manière. Cette question ne les aurait pas embarrassés dans l'autre cas, puisqu'ils auraient pu répondre, comme feraient les chrétiens, que l'intelligence ayant une fois formé des animaux doués des moules ou des parties nécessaires à la propagation, n'en produisait plus elle-même, la conservation des espèces étant assez en sûreté par l'inclination à s'accoupler qui est dans les mâles et dans les femelles.

(C) *Voici quelque chose touchant un poëte qui se nommait* Archélaus.] Il fit un ouvrage sur la nature particulière des choses, c'est-à-dire, sur leurs singularités, ou sur les propriétés qui les distinguent. Ce que l'on en cite ne nous permet pas de douter que ce ne fût là le vrai caractère de cet écrit. Diogène Laërce l'a désigné par ces paroles : ὁ τὰ ἰδιοφυῆ ποιήσας (34) *qui quæ cuique rei naturâ sunt propria versu prodidit.* Casaubon ne devait pas censurer cette traduction latine, sous prétexte que, selon le témoignage d'Antigonus Carystius, ce livre d'Archélaüs était un recueil d'épigrammes où l'on rapportait les qualités extraordinaires et merveilleuses des choses : Τὰ παράδοξα, τὰ θαυμάσια (35) ; car cela peut convenir au titre rapporté par Diogène Laërce : et, en tout cas, le traducteur n'a point dû donner à ce titre une signification moins générale que celle du terme grec. Vossius n'était point du goût de Casaubon, puisqu'il a traduit les paroles de Diogène Laërce par *qui carmen fecit de propriâ cujusque rei naturâ* (36). Le sens qu'il donne à ces paroles me paraît fort juste : il entend par-là qu'Archélaüs avait recherché les choses dont la nature était singulière : *quæ propriæ ac singularis naturæ sunt*, comme que les chèvres ne sont jamais sans fièvre, et qu'elles respirent par les oreilles, et non par les narines : *Auribus capras spirare, non naribus, nec unquàm febri carere, Archelaus auctor est* (37). Athénée a cité un Archélaüs ἐν τοῖς ἰδιοφυέσιν, et lui a donné le surnom de Chersonésien (38). Dalechamp a traduit très-mal ce grec par *suâ propriâque stirpe genitis* (39) ; et je m'étonne que Vossius n'ait pas employé pour cet endroit-là les mêmes paroles qu'à l'égard de Diogène Laërce : il s'est servi de celles-ci *de proprietate naturæ* (40) : et néanmoins il estime qu'Athénée et Diogène Laërce ont parlé du même auteur. Cela est fort apparent, quoique Antigonus Carystius donne l'Égypte pour patrie à Archélaüs, qui composa des épigrammes sur les singularités merveilleuses de certaines choses, et qui les adressa à Ptolomée. Il est fort possible qu'un Archélaüs, natif de la Chersonèse, ait passé pour Égyptien : il suffit pour cela qu'il ait fait un long séjour en Égypte (41). M. Ménage, qui prétend qu'au lieu d'ἰδιοφυῆ, il faut lire dans Diogène Laërce διφυῆ (42), ne me semble point avoir raison. Il se fonde sur ce que le scoliaste de Nicander cite Archélaüs ἐν τοῖς διφυέσι, c'est-à-dire, *in libro de iis qui sunt ancipitis naturæ.* Ce fondement n'est point solide ; car comme l'ouvrage d'Archélaüs n'était point borné à cette sorte de singularités qui distinguent les animaux amphibies, ou les animaux qui naissent de l'accouplement d'un mâle et d'une fe-

(34) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 17, *p.* 90.

(35) Casaub., in Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 17.

(36) Vossius, de Historicis græcis, *lib. III*, *pag.* 329.

(37) Plin., *lib. VIII*, *cap. L.*

(38) Athen., *lib. IX*, *cap. ult.*, *pag.* 409.

(39) Dalechamp, Annotat., in Athen., *pag.* 766. *Le père* Hardouin, *dans son* Index Auctor. Plinii, *pag.* 97, *traduit les paroles d'*Athénée *par* de rebus quæ singulis in locis propria gignuntur.

(40) Vossius, de Historicis græcis, *lib. III*, *pag.* 319.

(41) *On a des exemples de pareilles choses. Voyez* Strabon, *liv. XIV*, *pag.* 451.

(42) Menag., in Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 17.

melle de diverse espèce, il serait déraisonnable de supposer que l'auteur employa un titre déterminé à cela. Il vaut beaucoup mieux, ou corriger le scoliaste par Diogène Laërce, ou dire qu'Archélaüs, ayant divisé son ouvrage en plusieurs traités, donna un titre particulier à chaque traité; celui de ἰδιοφυῆ, par exemple, aux épigrammes où il parlait des amphibies. Sur ce pied-là, on pourrait croire que ceux qui citent Archélaüs, *lib.* 1. περὶ ποταμῶν, *de fluviis* (43), *lib.* 1, περὶ λίθων, *de lapidibus* (44), citent des parties de l'ouvrage dont le titre général était ἰδιοφυῆ; mais j'aimerais mieux dire qu'il s'agit là d'un tout autre Archélaüs. Je ne fais pas un semblable jugement sur les citations d'Artémidore (45) : Je crois qu'elles concernent l'auteur des ἰδιοφυῆ.

Admirons ici les inconstances de la mémoire. Vossius, dans son ouvrage des historiens grecs, parla doctement de cet auteur : il rapporta ce qui s'en trouve dans Varron, dans Pline, dans Athénée, dans Artémidore, dans Antigonus Carystius, etc.; mais il ne se souvint plus de cela lorsqu'il fit ensuite son traité des Poëtes grecs. On y lit ceci : *Idem* (Archelaus physicus), *ut ait Suidas*, συντάξε φυσιολογίαν (*1). *Id sic Lilius Gyraldus vertit in* IIIº. *Dialogo de poëtis* (*2): quæ naturæ propria sunt, multis versibus collegit. *Itaque et Archelaum inter poëtas recenset. Sed addit poëtam physicum esse alium ab Socratis magistro. At undè id adstruat non video. Nam Suidas clarè ait* φυσιολογίαν *conscriptam ab Archelao physico, Socratis magistro. Imò nec video, undè colligat, quempiam Archelaum carmine scripsisse de rerum naturâ. Saltem ex verbo* συντάττειν, *quo Suidas utitur, id colligi nequit. Et Laërtius, cùm dicat tres prætereà Archelaos fuisse, non tamen poëtam in iis memorat* (46). Voilà un très-savant homme, qui s'imagine, 1º. que le Giraldi avait en vue les paroles grecques de Suidas, et non celles-ci de Diogène Laërce : ὁ τὰ ἰδιοφυῆ ποιήσας (47); 2º. qu'on n'a point eu de raison de reconnaître un poëte Archélaüs différent du physicien; 3º. ni de supposer qu'un Archélaüs ait fait des vers sur la nature des choses; 4º. que Diogène Laërce ne fait aucune mention d'un Archélaüs qui ait composé des vers. Tout cela nous devrait surprendre, si nous le considérions absolument; mais c'est bien pis, quand on le compare avec la page 329 du livre *de Historicis græcis*. M. Colomiés a relevé la première de ces quatre fautes de Vossius, et a débité outre cela de bonnes choses (48); mais il s'est trompé en supposant que les paroles de Plutarque, dans la Vie de Cimon, concernent Archélaüs le poëte : elles concernent le physicien, dont Socrate fut disciple. Il aurait pu critiquer Gyraldus, qui a cru qu'Archelaüs, auteur des ἰδιοφυῆ, était philosophe. M. Moréri le dit aussi. C'est sans aucun fondement : car un faiseurs de recueils des propriétés singulières et merveilleuses des animaux ou des métaux, etc., peut bien être appelé naturaliste, historien de la nature; mais non pas physicien ou philosophe, à moins qu'il ne joignît aux faits la raison des faits, et la discussion des causes. C'est ce qu'on ne trouve pas que le poëte Archélaüs ait pratiqué. M. Moréri assure que Diogène Laërce le cite souvent. Dites plutôt qu'il ne le cite jamais.

(43) Stobée *le fait* Serm. I, de Morbis et molestiarum in eis solutione. Plutarque, de Flumin., *pag.* 1148, *cite le XIII*e. *liv.* d'Archélaüs περὶ ποταμῶν.

(44) Plutarque *le fait*, de Flumin., *pag.* 1153.

(45) Artemidor., de Somn., *lib. IV*, *cap. XXIV*.

(*1) *Composuit Philosophiam.*

(*2) *Pag.* 108.

(46) Voss., de Poët. græcis, *pag.* 34.

(47) *Le Giraldi les a traduites*, quæ naturæ propria sunt, multis versibus collegit. *Cette version n'est point meilleure que celles qu'on a vues ci-dessus, citation* (39).

(48) Colomesius, Not. in Girald., de Poëtis, *pag.* 147, *edit.* Operum Gyraldi, *an.* 1696.

ARCHÉLAUS Ier. du nom (*a*), roi de Macédoine, fils naturel du roi Perdiccas, monta sur le trône, et s'y maintint, par de grands crimes. Sa mère était servante d'Alcétas, frère de Perdiccas (A) : ainsi, selon les lois (*b*),

(*a*) *Notez qu'il y a des gens qui ne reconnaissent qu'un Archélaüs entre les rois de Macédoine*

(*b*) *Voyez la remarque* (A).

il ne devait être que le valet d'Alcétas ; mais, au lieu de la soumission qu'il lui devait, il le fit mourir traîtreusement. Il l'attira dans sa maison, et lui promit de lui rendre la couronne que Perdiccas lui avait ôtée : il lui donna un grand repas ; et, l'ayant fait enivrer, il le fit conduire de nuit sur un chariot hors de la ville, et donna ordre qu'on le tuât. Alexandre, fils d'Alcétas, fut traité de la même sorte : il fut mis soûl autant que son père dans le même chariot, et massacré avec lui. Archélaüs, peu de temps après, fit mourir son frère, qui n'était âgé que de sept ans, et qui était fils légitime de Perdiccas et de Cléopâtre. Il le jeta dans un puits ; et fit accroire à Cléopâtre que l'enfant y était tombé, en courant après un oie (c). Il s'appliqua avec soin aux choses qui pouvaient rendre formidable la Macédoine ; car il fortifia plusieurs places, il fit faire de grands chemins, il fit un grand amas et d'armes et de chevaux, et de tout ce qui est nécessaire pour la guerre ; et il surpassa dans tous les préparatifs de cette nature les rois ses prédécesseurs (d). Il s'avisa d'une chose, qu'ils n'avaient point pratiquée ; c'est qu'il équipa des flottes, et qu'il donna des combats de mer (e). Il aima les lettres, et les beaux-arts (B) ; et l'on vit chez lui les plus grands poëtes, les plus fameux peintres, et les meilleurs musiciens (*f*). Il fit beaucoup

(c) *Tiré du* Gorgias de Platon, *pag.* 321.
(d) Thucydides, *lib. II*, *pag.* 142.
(e) Solinus, *cap. IX.*
(*f*) *Voyez la remarque* (G).

de dépenses, pour faire
sa maison par Zeuxis (C);
doute il se fâcha de ce
crate, qu'il tâchait de fai
à sa cour, ne voulut pas
(D). Il eût pu apprendre
à n'avoir point peur des é
et il avait grand besoin
redressé sur ce sujet-là
a vu ailleurs (*h*) l'estim
eut pour Euripide. Au r
libéralité envers les habil
était médiocre ; mais cel
vait venir de ce qu'il t
qu'ils étaient trop promp
mander (E). Il institua d
fices, et des jeux scéniq
l'honneur de Jupiter et
ses : on les célébrait
neuf jours ; chaque Mu
son jour (*i*). Il envoya d
riots à quatre chevaux, q
portèrent le prix aux jeu
piques, et aux jeux py
(*k*). On convient qu'il f
mais on ne s'accorde
les circonstances de sa m
sur la durée de son rè
Scaliger même a trouvé
obscurités qui l'ont fai
lourdement (*l*). Il est v
blable qu'Archélaüs avai
une vie impure qui le
(G). J'aurai des observ
faire contre le Moréri (H

(*g*) *Voyez la remarque* (D).
(*h*) *Dans l'article d'*EURIPIDE,
(N), (O), (P), etc.
(*i*) Diodor. Siculus, *lib. XVII*,
(*k*) Solin., *cap. IX.*
(*l*) *Voyez la remarque* (F).

(A) *Sa mère était servant*
tas, frère de Perdiccas (1).]
nomme Simicha (2) : mais a
puisque Archélaüs était fils

(1) Plato, *in* Gorgiâ, *pag.* 321.
(2) Ælian., Var. Hist., *lib.*
XLIII.

acédoine, on n'a pas dû dire que : la condition de chèvrier il s'éleva r le trône. C'est pourtant ce que iogène le Cynique assure dans une rangue de Dion Chrysostome, Αἰπόλος Ἀρχέλαος (3). *Caprarius fuit Archeus.* Notez ces paroles de Platon, qui us apprennent ce qu'Archélaüs deit être selon les lois : Κατὰ μὲν τὸ ... δοῦλος ἦν Ἀλκέτου, καὶ εἰ ἐβούλετο ... δίκαια ποιεῖν ἐδούλευεν ἂν Ἀλκέτῃ (4). *...o jure Alcetæ servus erat, eoque justa agere voluisset ipsi Alcetæ ...isset.*

(B) *Il aima les lettres, et les beaux ...s.*] C'est Solin qui le dit (5). J'ai pporté ses paroles dans la remar- e (N) de l'article d'Euripide, au mmencement. Joignez ce passage Élien. Ἦν δὲ ἄρα ὁ Ἀρχέλαος ἐρωτικὸς ...ἧττον ἢ καὶ φιλόμουσος (6). *Archeus verò non minùs amoris quàm lit- ...arum erat studiosus.*

(C) *Il fit...... peindre sa maison r Zeuxis.*] Socrate fit le censeur dessus : il dit que ce prince, qui ait tant dépensé pour embellir son lais, n'avait fait aucune dépense ur orner son âme. *Aussi savons- us*, ajoutait-il, *que quantité d'étran- rs s'empressent de faire un voyage Macédoine, afin de voir la maison prince; mais que personne n'y va, n de le voir lui-même, hormis ceux 'il attire par des présens. Or c'est chose qui ne touche pas les homs de bien* (7). Je crois qu'il ne s'é- it pas mis en peine de se guérir de n impudicité par la culture des ses; mais je suis sûr qu'en matière rnemens d'esprit ses progrès ne rent pas médiocres. Il semble même e, de l'un de ses bons mots, on isse conclure qu'il avait fait des ogrès dans la morale pratique. On nimait un jour contre une personne i avait jeté de l'eau sur lui. *Ce n'est s moi qu'il a mouillé*, répondit chélaüs, *il a mouillé celui pour i il m'a pris* (8). Aucun philosophe, sonnant sur les priviléges de la nscience errante, n'a jamais rien dit de plus sensé. Tous les princes traiteraient ainsi les fautes involontaires, s'ils étaient bien raisonnables, ou si l'intérêt du public pouvait souffrir que, dans la pratique, l'on se réglât sur les idées de la raison (9). Laissons cela, et revenons à Socrate. Par les paroles que j'ai rapportées, il déclarait malhonnêtes gens plusieurs personnes d'esprit, qui n'allaient en Macédoine qu'à cause d'Archélaüs. Euripide y alla-t-il pour d'autres sujets (10)? Le bel Agathon, cet illustre poëte, et son amant Pausanias, et tant d'autres, n'y allèrent-ils pas uniquement pour cette raison? Οὗτος ὁ Ἀγάθων..... Ἀρχελάῳ τῷ βασιλεῖ μέχρι τελευτῆς μετὰ ἄλλων πολλῶν συνῆν ἐν Μακεδονίᾳ (11). *Hic Agathon..... fuit apud Archelaüm Macedoniæ regem, unà cum aliis multis ad mortem usque.*

(D) *Socrate, qu'il tâchait de faire venir à sa cour, ne voulut pas y aller.*] Il y eut deux autres personnes que ce philosophe traita de la même sorte : il ne voulut, ni les aller voir, ni accepter leurs présens. Ὑπερεφρόνησε δὲ καὶ Ἀρχελάου τοῦ Μακεδόνος, καὶ Σκόπα τοῦ Κρανωνίου, καὶ Εὐρυλόχου τοῦ Λαρισσαίου, μήτε χρήματα προσιέμενος αὐτῶν, μήτε παρ' αὐτοὺς ἀπελθών (12). *Archelaüm præterea Macedonem, et Scopam Cranonnium, Eurylochumque Larissæum, aspernatus est magno animo, cùm neque ab eis missas pecunias accepit, neque ad eos ipse proficisci voluit.* Sénèque nous a conservé l'excuse dont Socrate se servit envers notre Archélaüs : « Je ne veux pas, » *dit-il*, aller voir un homme de qui » je recevrais des bienfaits, sans lui » pouvoir rendre la pareille. » *Archelaus rex Socratem rogavit ut ad se veniret : dixisse Socrates traditur, nolle se ad eum venire à quo acciperet beneficia, cùm reddere illi paria non posset* (13). Cette réponse de Socrate a été rapportée par Marc Aurèle, selon le même sens (14); mais Aristote

(3) Dio Chrysost., Orat. IV de Regno.

(4) Plato, *in Gorgiâ*, *pag.* 471, A.

(5) Solinus, *cap. IX.*

(6) Æliani Var. Hist., *lib. II*, *cap. XXI.*

(7) *Ex Æliani Var. Hist.*, *lib. XIV*, *cap. II.*

(8) Plutarc., *in* Apophthegmat., *pag.* 177.

(9) *Voyez dans les* Nouvelles Lettres contre le calvinisme de Maimbourg, *celles qui traitent de la conscience erronée.*

(10) Æliani Var. Hist., *lib. II*, *cap. XXI.*

(11) Schol. Aristoph., in Ranas, v. 84 *et* 85.

(12) Diogen. Laërt., *lib. II*, *p.* 95, *num.* 25.

(13) Senec., de Benef., *lib. V*, *cap. VI*, *pag.* 96.

(14) Marcus Antoninus, τῶν εἰς ἑαυτὸν, *lib. XI*, *sect. XXV. Notez qu'il suppose qu'elle fut faite à Perdiccas.*

la rapporte en des termes qui ne sont pas philosophiques. Il suppose que Socrate répondit, que ceux qui ne se revanchent pas d'un bienfait reçoivent autant d'affront que ceux qui ne se revanchent pas d'une injure. Ὕβριν ἔφη εἶναι τὸ μὴ δύνασθαι ἀμύνεσθαι ὁμοίως εὖ παθόντα, ὥσπερ καὶ κακῶς (15). *Contumeliam esse dixit, non posse referre eum qui accepit beneficium, perindè ac eum qui injuriam.* Cette maxime suppose qu'il faut se venger de ceux qui nous font du mal : elle n'est donc pas digne de la morale d'un philosophe, et surtout d'un philosophe tel que Socrate. Au reste, Sénèque s'est fort étendu à faire voir qu'il était facile à ce philosophe de bien rendre la pareille à Archélaüs. Il a dit entre autres choses, que les bienfaits de ce monarque n'eussent pu valoir l'instruction qu'il eût reçue sur la cause des éclipses, et qui l'eût empêché de retomber dans la terreur que l'on remarqua en lui, un jour que le soleil s'était éclipsé. Il avait fermé son palais, il avait fait tondre son fils : *Quid tantùm erat accepturus* (Socrates) *quantùm dabat, si..... regem in luce mediâ errantem, ad rerum naturam admisisset, usque eò ejus ignarum, ut quo die solis defectio fuit regiam clauderet, et filium (quod in luctu ac rebus adversis moris est) tonderet? Quantum fuisset beneficium, si timentem è latebris suis extraxisset, et bonum animum habere jussisset, dicens : « Non est ista solis defectio, » sed duorum siderum coïtus, cùm » luna humiliore currens viâ, infra » ipsum solem, orbem suum posuit, » et illum objectu sui abscondit* (16). » Sénèque prétend pue Socrate ne se servit de cette excuse, que par ironie (17), et qu'au fond il ne refusa d'aller à la cour de Macédoine, qu'afin de garder pleinement sa liberté. *Vis scire quid verè noluerit? Noluit ire ad voluntariam servitutem is, cujus libertatem civitas libera ferre non potuit* (18). Quelques-uns disent qu'Aristophane composa la comédie des Nuées, pour satisfaire l'animosité qu'il avait *contre Socrate, parce qu'Archélaüs roi de Macédoine avait fait plus d'état de ce philosophe que de lui* (19). Notez que l'on a donné un autre tour à la réponse de Socrate. On a dit qu'il s'excusa d'aller à la cour d'Archélaüs, sur ce que le pain était à un si vil prix dans Athènes, et que l'eau y abondait (20).

(E) *Sa libéralité envers les habiles gens était médiocre,...... peut-être parce qu'ils étaient trop prompts à demander.*] « Le roi de Macédoine Archélaüs sembloit estre un peu tenant » en matière de donner et faire pré» sens, de quoi Timothéus musicien, » en chantant sur la lyre, lui donna » une atteinte, en lui tirant souvent » ce petit brocard, *Ce fils de terre,* » *l'argent trop tu le recommandes:* mais » Archélaüs lui répliqua sur l'heure » bien gentiement et de bonne grâce, » *Mais toi, par trop tu le demandes.* » C'est Plutarque qui raconte cela (21). Il raconte aussi dans un autre livre ce que je m'en vais copier : *Il y eut quelqu'un jadis, qui estimant qu'il n'y eust rien si honneste que de demander et recevoir, demanda un jour, en soupant, au roy de Macédoine Archélaüs, une coupe d'or là où il beuvoit. Le roy commanda à son page de la porter et donner à Euripides, qui estoit à la table; et tournant son visage devers celui qui la lui avoit demandée, lui dit : « Quant à toi, tu » es digne de demander et d'estre re» fusé, parce que tu demandes : mais » Euripides est digne qu'on lui donne, » encore qu'il ne demande pas* (22). » Peut-être donnait-il des bornes à sa libéralité par un principe semblable à celui de Charles IX (23). Mais il y a plus d'apparence qu'il était du goût qu'on a remarqué dans le cardinal de Richelieu, qui *ne fit jamais de bien* au poëte Mainard, *et ce fut en partie...... parcequ'il aimait qu'on ne lui demandât rien, et qu'on lui*

(15) Aristotel., Rhetor., *lib. II, cap. XXIII, pag.* 445, A.

(16) Senec., *de* Benefic., *lib. V, cap. VI, pag.* 96.

(17) *Idem, ibid.*

(18) *Idem, ibid., pag.* 93.

(19) Charpentier, Vie de Socrate, *pag.* 57. *Il cite les interprètes d'Aristophane in* Argumento illius comœdiæ.

(20) *Vide* Stobæum, Serm. CCXXXVII.

(21) Plutarch., de Fortunâ Alexandri, *lib. II, pag.* 334. *Je me sers de la version d'*Amiot.

(22) Plut., de vitioso Pudore, *pag.* 531. *Je me sers de la même traduction.*

(23) *Voyez l'article* Daurat, *remarque* (F).

ssât la gloire de donner de son pre mouvement (24).

(F) *On ne s'accorde pas sur les constances de sa mort, ni sur la rée de son règne.*] Les uns disent 'étant à la chasse il fut blessé par atérus son favori, et qu'il mourut cette blessure ; et ils ajoutent que atérus fit cela innocemment, et par garde (25). Les autres disent qu'il tué par des conjurés que Decamhus poussa à ce parricide (26). inte-Curce favorise cette dernière nion. *Quis proavum hujus Alexanm*, dit-il (27), *quis deindè Arlaüm, quis Perdiccam, occisos is est ?* J'en dirai davantage dans emarque suivante. Quant à la durée on règne, quelques-uns la font de gt-quatre ans (28), d'autres de seize d'autres de quatorze (30), et itres de sept (31). Ce dernier sentit me paraît être le bon : c'est celui Diodore de Sicile ; et je m'étonne Calvisius cite cet historien, après ir dit qu'Archélaüs régna seize (32). Un passage d'Athénée mal endu a causé cent brouilleries. s lisons dans les éditions de cet eur, que Périclès et Perdiccas urent la 3e. année de la guerre Péloponnèse, et qu'aussitôt Arché monta sur le trône (33). Il est ossible qu'Athénée ait dit cela ; son but est de convaincre Platon voir commis une bévue ; Platon, je, qui, dans le même dialogue il suppose qu'Archélaüs règne, re qu'il n'y avait que fort peu de ps que Périclès était mort. Il est r que son censeur se rend ridicule, qu'il ne sait ce qu'il dit, s'il nce ce que nous lisons dans ses es imprimés. Casaubon n'a nullement tort de trouver étrange que ceux qui ont traduit Athénée, ne se soient pas aperçus d'une absurdité si visible, et qu'ils aient eu un estomac à digérer un si dur morceau : *Cum hæc clarissimè disputentur ab Athenæo, quis interpretum stomacho non invideat qui vulgatam loci hujus scripturam adeò ἀσυμάχως tulerint* (34) ? Pour lui il s'en reconnaît incapable ; et, malgré tous les manuscrits, il soutient que les copistes d'Athénée ont oublié là une période. Il me semble qu'il devine très-heureusement ce que l'auteur avait dit. C'est qu'Alexandre, roi de Macédoine, qui mourut au même temps que Périclès, eût pour successeur Perdiccas, qui régna jusqu'à l'archontat de Callias, et que Perdiccas étant mort sous cet archonte, son trône fut occupé par Archélaüs. En ce cas-là, Athénée ne critique point sans quelque apparence le discours de Platon ; car il y a un intervalle considérable entre la mort de Périclès et le règne d'Archélaüs. Notez, en passant, que Casaubon a répondu à cette censure (35) ; mais surtout prenez bien garde que Diodore de Sicile, donnant sept années de règne à Archélaüs, met sa mort sous l'archontat d'Aristocrate, la 2e. année de la 95e. olympiade. Son règne commença donc la 3e. année de l'olympiade 93, sous l'archonte Callias. Il faut donc dire que Perdiccas mourut sous le même archonte. Or parmi les diverses opinions qui avaient couru sur la durée du règne de ce Perdiccas, celle de Marsyas et de Philocorus, qui la fixèrent à vingt-trois ans, fut choisie par Athénée en raisonnant contre Platon : il faut donc qu'il ait établi que ce Perdiccas monta sur le trône la même année que Périclès décéda, c'est-à-dire l'an 4 de la 87e. olympiade. Tout cela confirme avec tant de force le sentiment de Casaubon, qu'au lieu de dire que sa conjecture est vraisemblable, l'on doit assurer sans aucune hésitation, que la période qu'il restitue avait coulé effectivement de la plume d'Athénée : et comme elle contient deux ou trois fois les mêmes paroles à la fin d'un sens complet,

4) Pellisson, Hist. de l'Académie Franç., . 278.

5) Diod. Siculus, *lib. XIV, c. XXXVIII.*

lerai ses paroles dans la dernière remarque.

6) Arist., de Repub., *lib. V, cap. X. J'ai ses paroles dans la remarque* (N) *de l'article* RIPIDE.

7) Quint. Curtius, *lib. VI, cap. XI.*

8) Euseb., *in Chron.*, *num.* 1585. Helvicus *rasse cette opinion.*

9) Calvisius, *ad ann. mundi* 3584.

o) Petav. Rationar. Tempor., *part. II, lib. sub fin. ex* Dexippo.

1) Diod. Sicul., *lib. XIV, c. XXXVIII.*

2) Calvis., *ad annum mundi* 3550, *pag. col.* 2.

3) Athen., *lib. V, cap. XVIII, pag.* 217. E.

(34) Casaubon., in Athen., *pag.* 384.

(35) *Idem, ibid., pag.* 385.

l'on comprend facilement que les copistes l'ont sautée, et que les lecteurs n'ont point senti qu'il manquait là quelque chose. La plupart des gens ne lisent que pour s'instruire sans se fatiguer : c'est pourquoi ils ne s'aperçoivent guère des fautes de raisonnement, lorsqu'elles demandent quelque attention, ou quelque retour sur ce qui précède. En tout cas, ils se contentent de dire, *ceci est obscur, cela me passe;* mais il n'arrive de là aucun remède; la faute demeure toujours où elle était. Les critiques, et principalement les critiques traducteurs, n'en usent pas de la sorte. Ils s'aperçoivent des fautes desens et ils en cherchent la correction : ils comparent ensemble des manuscrits, ils font valoir les conjectures de leur génie. Mais dans cet endroit d'Athénée, comme Casaubon le leur reproche, leur goût fut fort émoussé.

Le grand Scaliger nous sera ici une preuve que les lumières des plus savans personnages sont quelquefois très-bornées. Il n'a point connu l'erreur visible de l'auteur qu'il commentait et qu'il critiquait, et il a pris cette erreur pour le fondement d'une censure contre Diodore de Sicile, à qui il impute des paroles qui ne se trouvent que dans Athénée. Développons cela. Eusèbe a rangé trois choses sous la première année de la 87e. olympiade : la mort de Perdiccas, le commencement du règne d'Archélaüs, et le commencement de la guerre du Péloponnèse. Scaliger lui passe cela, et se contente d'observer qu'on met ordinairement la première année de cette guerre sous la seconde année de l'olympiade 87, parce que la rupture s'étant faite vers la fin de l'archontat de Pythodore, l'on a cru qu'il fallait dater de l'archontat d'Euthydème (36), successeur de Pythodore (37). Suivant cet usage, il avoue que l'an mortuaire de Périclès est le 4 de l'olympiade 87, et le 3 de la guerre du Péloponnèse; et il cite un passage grec, qui porte qu'en la même année que Périclès décéda, Perdiccas roi de Macédoine mourut, et Archélaüs monta sur le trône. Il attribue ce passage à Diodore de Sicile; et, sur ce pied-là, il le censure d'un anachronisme de trois ans. C'est qu'il suppose qu'Eusèbe ne s'est point trompé, ni quant à la mort de Perdiccas, ni quant au couronnement d'Archélaüs. Il n'a donc point su que Thucydide a marqué expressément que le roi Perdiccas était en vie l'an 16 de la guerre du Péloponnèse (38). Mais, de plus, il a ignoré que les paroles qu'il attribue à Diodore de Sicile, sont d'Athénée : il a ignoré que ces paroles d'Athénée sont corrompues; il ne s'est point aperçu qu'elles sont tronquées, et qu'il les fallait rétablir de la manière que Casaubon les a rétablies. Notez que Saumaise adopte comme une bonne chronologie celle qui met la mort de Perdiccas, et le commencement du règne d'Archélaüs, à l'an 4 de la 87e. olympiade (39) : il ignorait donc certaines choses que Casaubon lui eût pu fournir; mais notez encore plus soigneusement qu'on peut éluder, ou même bien réfuter, par une interprétation favorable, l'un des points de ma critique de Scaliger. J'ai dit qu'il a censuré Diodore de Sicile, et je me suis fondé sur ces paroles : *Diodoro ergò prochronismus fuerit triennii* (40). Elles sont à la suite du passage grec, faussement attribué par Scaliger à cet auteur, et où l'on trouve que Perdiccas étant mort la troisième année de la guerre du Péloponnèse, Archélaüs lui succéda. Or parce qu'Eusèbe assure qu'Archélaüs monta sur le trône la première année de la guerre du Péloponnèse, l'on peut prétendre que Scaliger n'a voulu dire autre chose, sinon que la doctrine d'Eusèbe contient un anachronisme d'anticipation de trois années, selon Diodore de Sicile. Si c'est son vrai sens, il n'a point blâmé ce dernier historien; il s'est contenté de se tenir dans la suspension, ne décidant rien, ni pour lui, ni pour Eusèbe. Je serai ravi que l'on prenne garde à cette espèce de rétractation. Un critique, qui se prévaut d'une expression équivoque, ne doit point omettre le sens favorable. Il montre par ce

(36) *Il appartient à la 2e. année de l'olympiade LXXXVII.*

(37) Scaliger, Animadv. in Eusebium, *num.* 1585, *pag.* 106.

(38) Thucydides, *lib. VI*, *pag.* 341.

(39) Salmasius, Exercitat. Plin., *pag.* 156, 157.

(40) Scaliger, Animadv. in Eusebium, *num.* 1585, *pag.* 106.

moyen ce que l'on peut dire pour et contre les auteurs : il soutient successivement le personnage d'un avocat demandeur, et d'un avocat défendeur.

(G) *Il est vraisemblable qu'Archélaüs avait mené une vie impure, qui le fit périr.*] Aristote ayant dit que plusieurs conspirations ont été faites contre des monarques, à cause de leurs impudicités, allègue tout aussitôt l'attentat de Crateüs (41). Cet homme ne pouvait digérer le déshonneur qu'Archélaüs lui faisait, en assouvissant sur lui la brutalité de ses amours : ainsi une autre offense, qui n'eût pas donné un prétexte légitime de conspirer, se joignant à celle-là, il résolut de se défaire de son maître. Cette autre offense fut que le roi, lui ayant promis l'une de ses filles, maria pourtant l'aînée au roi d'Elimée, et la cadette au fils d'Amyntas. La politique fut cause de ce manquement de parole. Se trouvant embarrassé de la guerre qu'il faisait à Sirras et à Arrabeüs, il voulut gagner le roi d'Élimée. Craignant d'ailleurs que le fils d'Amyntas n'excitât des troubles, il en fit son gendre, et il espéra que cette alliance maintiendrait l'union entre eux, et aurait le même effet quant au fils de Cléopâtre. Crateüs fit éclater alors son ressentiment; mais la source de sa haine venait de l'injure qu'il recevait en son corps : Ἀλλὰ τῆς γε ἀλλοτριότητος ὑπῆρχεν ἀρχὴ τὸ βαρέως φέρειν πρὸς τὴν ἀφροδισιαςικὴν χάριν (42). *Sed alienationis origo et principium fuit quòd graviter tulisset se ejus libidini ad res venereas fuisse obsecutum.* Hellanocrate de Larisse se joignit à lui dans cette conspiration, par de semblables motifs ; car ayant abandonné aux passions d'Archélaüs la fleur de ses jeunes ans, et ne voyant pas que cela lui procurât d'être rappelé de son exil, comme ce prince le lui avait fait espérer, il conclut qu'on s'était servi de sa personne, non par un effet d'amour, mais afin de le flétrir. Δι' ὕβριν καὶ οὐ δι' ἐρωτικὴν ἐπιθυμίαν ᾤετο εἶναι τὴν γεγενημένην ὁμιλίαν (43). *Consuetudinem illam secum esse institutam, non propter cupiditatem amatoriam, sed propter contumeliam existimavit.* Notez que Plutarque nous apprend que Crateüs, le mignon d'Archélaüs, tua ce prince (44). Platon nous apprend la même chose, sans nommer cet assassin et ce bardache ; mais il dit que le meurtrier ne se porta à cet attentat que pour s'emparer de la couronne, et qu'elle lui fut ôtée trois ou quatre jours après, par d'autres conspirateurs (45). Je m'étonne que Diodore de Sicile ait rapporté d'une manière si différente de celle-là la mort de ce roi de Macédoine, et ses suites. Il est vraisemblable que Platon et Aristote, plus voisins du temps et du lieu où ces choses arrivèrent, les connaissaient mieux que lui.

J'ai observé quelques fautes dans le Commentaire de Gifanius sur ce passage d'Aristote. 1°. Cet auteur assure que Suidas a rapporté dans l'article d'Euripide que Cratevas ôta la vie au roi Archélaüs son amant (46). Cela n'est pas vrai : Suidas ne parle de Cratevas que comme d'un poëte qui, de concert avec Arrhideüs, autre poëte, machina la mort d'Euripide. 2°. Au lieu de dire que Plutarque *in Alcibiade posteriore*, et Platon *in Commentario de rebus amatoriis*, ont parlé du meurtre d'Archélaüs (47), il fallait donner à Platon l'*Alcibiades posterior*, et à Plutarque le Commentaire *de rebus amatoriis*. 3°. Il n'est point vrai que Thucydide, au IVe. livre, fasse mention de la guerre d'Archélaüs contre *Sirras et Arribæus* (48) : il ne parle que de la guerre que le roi Perdiccas et Brasidas firent à Arrhibéus, roi des Macédoniens Lyncestes. 4°. Il est faux que Suidas ait mis Arrhibéus au nombre des conspirateurs contre la vie d'Archélaüs : il dit seulement que le poëte Cratevas fut secondé par un autre poëte nommé Arrhidéus, pour faire périr Euripide. 5°. Il ne fallait pas nommer *roi d'Élibée* (49), mais roi d'Élimée, le premier gendre d'Archélaüs.

(41) Arist., de Repub., *lib. V*, *cap. X*; *pag.* 305.
(42) *Idem*, *ibidem.*
(43) *Idem*, *ibidem.*

(44) Plutarch., *in* Amatorio, *pag.* 768, F.
(45) Plato, *in* Alcibiade posteriore, *pag.* 453, 454; Æliani Var. Hist., *lib. VIII*, *cap. IX.*
(46) Obertus Gifan., in *cap. X*, *lib. V* Politic. Aristot., *pag.* 669.
(47) *Idem*, *ibid.*
(48) *De hoc bello Archelai adversùm Sirram et Arribæum... videatur Thucyd.*, *lib. IV.* Gisanius, in Politic. Aristot., *lib. V*, *cap. X*, *pag.* 669.
(49) *Idem*, *ibidem.*

(H) *Voici quelques observations contre le Moréri.*] 1°. Il est faux qu'Archélaüs ait succédé à Perdiccas l'*an* 3641 *du monde;* car, selon Moréri, cette année du monde répond à l'an 351 de Rome. Or cette année de Rome répond à la 2e. année de la 94e. olympiade; et nous avons vu ci-dessus qu'il faut, selon Diodore de Sicile, qu'Archélaüs ait commencé de régner la 3e. année de la 93e. olympiade. 2°. Il n'est pas vrai que Justin parle de notre Archélaüs : celui dont il fait mention était oncle d'Alexandre-le-Grand, et n'a jamais été roi. On ne devait donc pas s'étonner qu'il ne *parle pas du temps de son règne.* 3°. Il n'est pas vrai qu'il le mette *entre les fils que Perdiccas eut d'Eurydice :* il le met entre les fils d'Amyntas et de Gygée; d'Amyntas, dis-je, père de Philippe, et grand-père d'Alexandre-le-Grand. 4°. Ni ce que Justin a dit, ni ce qu'il a oublié, ne sont point des marques qu'on ait confondu Archélaüs le grand-père avec Archélaüs le petit-fils; car il n'a parlé que d'un Archélaüs qui n'était point petit-fils du nôtre. 5°. C'est une étrange faute que de placer sous l'olympiade 117 la mort de notre Archélaüs, et de faire correspondre cette olympiade à l'an 363 de Rome. 6°. Il ne fallait pas assurer que l'Archélaüs qui régna après Oreste était son fils, et le petit-fils d'Archélaüs; car outre qu'Eusèbe n'est guère suivi à l'égard de cet Archélaüs, second du nom, il ne marque nul degré de parenté. Ce qui suit concerne le Supplément de Moréri. On y trouve que *Socrate ne voulut point approcher* Archélaüs, *à cause de sa tyrannie et de ses inhumanités.* Comptons cela pour la 7e. méprise; car nous avons vu ci-dessus (50) que ce ne fut point la raison qui empêcha ce philosophe d'aller à la cour de Macédoine. La 8e. faute est d'imputer à Thucydide, et à Diodore de Sicile, d'avoir dit qu'*Euripide*, étant prié *de faire quelque tragédie sur le sujet* d'Archélaüs, *s'en excusa, pour ne pas dépeindre les cruautés de ce tyran.* Il est bien certain que Thucydide, ni Diodore de Sicile, ne disent rien de semblable; et je ne crois pas qu'aucun bon auteur parmi les anciens ait touché cela. Un prince demande-t-il des tragédies *sur son sujet ?* Un poëte de cour ne peut-il pas faire des tragédies agréables à son maître, en mettant à part les cruautés de ce maître? 9°. Le favori qui tua Archélaüs se nomme Cratérus dans Diodore de Sicile (51): c'est donc le nom qu'il eût fallu lui donner, et non pas celui de *Crateus*, ou de *Cratevas*, puis qu'on ne cite pour cela que Diodore de Sicile. 10°. La même raison me fait soutenir qu'on n'a pas dû débiter qu'*il fit une conspiration contre* Archélaüs, *et qu'il le tua*, pour se venger d'un manquement de parole. Le continuateur de Moréri conte qu'Archélaüs promit sa fille à ce favori, et la donna à un autre. Puisqu'il ne cite que Thucydide et Diodore de Sicile, dont le premier n'a pas dit un mot de cela, et le dernier a rapporté que le favori blessa son maître par mégarde (52), il mérite un peu de censure; car je conviens que, s'il eût cité Aristote, il eût été hors d'affaire. Voyez la remarque précédente. 11°. Diodore qu'il cite nomme Orestes celui qui régna après Archélaüs (53) : pourquoi donc nous vient-on dire que ce prince *eut un fils de même nom qui lui succéda?* 12°. Cet historien ajoute qu'Orestes était dans l'enfance, et qu'il fut tué par son tuteur Ærope, qui régna ensuite six ans. Pourquoi donc lui fait-on dire qu'Archélaüs II, fils d'Archélaüs Ier., succéda à son père, *et ne régna que quatre ans, et fut tué à la chasse par Cratérus l'un de ses confidens, lequel s'empara ensuite de la couronnz, mais il n'en jouit que trois jours?* Autant de paroles, autant de fautes.

(50) *Dans la remarque* (C).

(51) Diod. Sicul., *lib. XIV, cap. XXXVII.*

(52) Ἀρχέλαος ὁ βασιλεὺς ἔν τινι κυνηγίῳ πληγεὶς ἀκουσίως ὑπὸ Κρατεροῦ τοῦ ἐρωμένου. *Archelaus rex venationi indulgens à Cratero quem in deliciis habebat imprudenter sauciatus.* Diodor. Siculus, *lib. XIV, cap. XXXVII.*

(53) *Idem, ibidem.*

ARCHÉLAUS, roi de Cappadoce, au temps d'Auguste, était arrière-petit-fils d'ARCHÉLAUS, Cappadocien de nation (*a*), général d'armée en Grèce pour Mi-

(*a*) Plutarch., *in* Syllâ, *pag.* 466, C.

idate contre Sylla. Ce général, s'était tant signalé à la dé-se du Pirée (*b*), abandonna arti de Mithridate dans la se-de guerre, et prit celui des ains. Il laissa un fils nommé me lui ARCHÉLAUS qui, sur ouvelle que les Romains ent attaquer les Parthes, se it auprès de Gabinius, gou-eur de Syrie, pour avoir à l'expédition (*c*). Le sénat gea de dessein : l'armée de nius fut destinée au réta-ment du roi d'Égypte (*d*), vait imploré l'assistance du le romain, pour recouvrer uronne sur sa propre fille nice. Archélaüs accompagna nius dans cette guerre; mais quitta pour s'en aller à ndrie, où il épousa Bérénice Il ne posséda pas long-s la couronne qu'il acquit e mariage; car il perdit la u bout de six mois (*e*), dans mbat contre les troupes de nius, l'an de Rome 698 Il avait obtenu de Pompée dignité fort honorable (C) : it le pontificat de Comane la Cappadoce (*f*). Son fils ÉLAUS la posséda après lui jusqu'à ce que César la lui ôtée, l'an 707 de Rome, la donner à un autre (D). ignore la suite de ses aven-s; mais on sait qu'il fut ma-à une très-belle femme, mée Glaphyra, et qu'il en eut deux garçons, dont l'un s'appelait Sisinna, et l'autre s'appelait Archélaüs. Le premier disputa le royaume de Cappadoce à Ariarathes, qui le possédait. Marc Antoine fut juge de ce différent, l'an 713 de Rome, et le termina selon les désirs de Sisinna (*h*). Le beau sexe avait trop de pouvoir sur lui, et Glaphyra était une trop belle femme, pour que le procès eût une autre issue. Il y a des historiens qui la traitent de courtisane (*i*) : c'est le moyen de faire beaucoup mieux comprendre pourquoi Marc Antoine jugea si favorablement pour Sisinna : mais quelque vraisemblance qu'il y ait dans ces médisances, il ne serait pas impossible que l'amitié de Marc Antoine pour cet Archélaüs qui épousa Bérénice (*k*) l'eût fait agir. On ne sait point ce que Sisinna devint : on sait seulement qu'Ariarathes remonta sur le trône de Cappadoce; car il fallut que Marc Antoine l'en chassât l'an 718 de Rome : et alors il conféra ce royaume à ARCHÉLAUS, autre fils de Glaphyra (*l*). C'est celui qui paraît à la tête de cet article. Il devint fort puissant (*m*), et il témoigna sa reconnaissance à Marc Antoine son bienfaiteur, en lui amenant de bonnes troupes durant la guerre Actiaque (*n*). Il fut si heureux, que cela ne le mit point mal dans l'esprit d'Auguste : on le laissa possesseur de la Cappadoce, et il fut presque le

Appian., *in Mithridat. Voyez la der-remarque.*
Strabo, *lib. XII, pag.* 384, *et lib.* , *pag.* 547. Dio, *lib.* XXXIX.
Il s'appelait Ptolomée Aulètes.
Strabo, *lib. XVII, pag.* 547.
Idem, lib. XII, pag. 384.
Idem, ibid.

(*h*) Appian., *lib. V Belli civilis, pag.* 675.
(*i*) *Voyez l'article* GLAPHYRA.
(*k*) Plutarchus, *in* Antonio, *pag.* 917.
(*l*) Dio, *lib. XLIX, pag.* 469.
(*m*) *Voyez la remarque* (L), *à la fin.*
(*n*) Plutarchus, *in* Antonio, *pag.* 944.

seul à qui l'on fit de pareilles grâces (*o*). Il aida Tibère, l'an 734, à rétablir Tigranes dans l'Arménie (*p*), et il obtint d'Auguste la petite Arménie, et une bonne partie de la Cilicie (*q*). Il établit sa résidence dans l'île d'Éleuse (E), proche de la côte de Cilicie; et s'étant marié avec Pythodoris, veuve de Polémon, roi du Pont, il augmenta considérablement sa puissance; car, comme les fils de Polémon n'étaient encore que des enfans, il eut sans doute l'administration de leur royaume conjointement avec leur mère (F). Il se signala d'une manière éclatante à faire sa cour à Caïus César, envoyé dans l'Orient par Auguste son grand-père (*r*). Cela lui fut très-funeste dans la suite (G) : car Tibère, se souvenant qu'il n'avait reçu aucune civilité de lui pendant son séjour à Rhodes, et qu'au contraire Caïus César en avait reçu mille honneurs, s'en voulut venger dès qu'il se vit maître de Rome; et pour cet effet, il le cita, et lui donna le sénat pour juge (H) des accusations qu'on aurait à lui intenter. L'âge, la goutte, et plus que tout cela l'indignité du traitement, le firent bientôt mourir (I), encore que le sénat n'eût rien prononcé contre lui. On croit qu'il évita l'arrêt du sénat, en faisant semblant d'extravaguer (K). Il mourut l'an de Rome 770, le 52e. de son règne, après quoi la Cappadoce fut ré-duite en province (L). On vantait d'une très-ancienne e très-glorieuse race dans sa mai-son (M). Nous dirons dans l'ar-ticle de GLAPHYRA quelque cho de ses descendans. Il n'est pa hors d'apparence qu'il ait com-posé des livres (N). L'adres dont il se servit pour apaiser l'indignation farouche d'Hérod envers Alexandre son fils, té-moigne qu'il savait faire de tours de maître (*s*). Quelques-uns l'ont confondu avec Arché-laüs fils d'Hérode (O). Je n'a point trouvé qu'Eutrope dise c qu'un auteur moderne lui im-pute; savoir qu'Archélaüs légu son royaume, en mourant, a peuple romain, et que ce fu sur ce titre que la Cappadoce fu réduite en province (*t*). M. d Tillemont pouvait être très-as-suré d'une chose dont il dou (*u*); c'est que le même Arché-laüs, qui était roi de Cappadoce obtint par la faveur d'Augus une partie de la Cilicie, et l'Ar-ménie mineure. M. Moréri a fa plusieurs péchés d'omission da cet article. Son continuate n'en a fait qu'un de commissio mais qui en vaut quatre, tant est énorme (P). On verra ce q c'est dans la dernière remarq de cet article.

(*o*) Dio, *lib. LI*, *initio.*

(*p*) Josephus, Antiquitates, *lib. XV*, *cap. V.*

(*q*) Dio, *lib. LIV*, *ad ann.* 734. *Vide etiam* Strabonem, *lib. XII*, *pag.* 368 *et* 382, *et lib. XIV*, *pag.* 461.

(*r*) *L'an de Rome* 753.

(*s*) Joseph. Antiquit., *lib. XVI*, *cap.* X *et* de Bello Judaico, *lib. I*, *cap. XVII.*

(*t*) Noldius, de Vitâ et Gestis Herod *pag.* 194.

(*u*) Histoire des Empereurs, *tome I*, p 33.

(A) *Il épousa Bérénice.*] Nous rons un article de cette princesse, nous examinerons si le père Noris dire qu'elle attira Archélaüs, en promettant de l'épouser.

(B) *Il perdit la vie dans un com*

roupes de Gabinius, l'an 8.] Ceci ne s'accorde point I[e]. livre de Strabon, où olomée, ayant été rétabli raume, fit mourir sa fille, e Archélaüs. Je ferai voir, de Bérénice, que Strabon là, et qu'il s'est même omptez à coup sûr pour Moréri ces paroles : *Pto- it été rétabli en* 699, fit iélaüs et Bérénice.

tint de Pompée une di- morable.] Le père Noris le pontife de Comane était lieu. *Hunc Archelaum, ompeius sacerdotem Bel- ianorum principem (utra- nitas una eidemque con- nstituerat*, civis Dynas- ibus, *ex Appiano in Mi-* . 252. Nous examinerons lieu (2) s'il a raison.

ôta cette dignité au fils , pour la donner à un au- raconte que César disposa e en faveur de Nicomèdes de fort justes prétentions : *bilissimo Nicomedi Bi- licavit, qui regio Cappa- ortus, propter adversam ajorum suorum mutatio- etis jure minimè dubio, men intermisso, sacerdo- itebat* (3). Le père Noris ésar conféra cette dignité s, après avoir vaincu nais tous ceux qui con- tius verront aisément que le combat. Quant au nom es, on le voit dans les Strabon (4). Il est certain n voit dans Dion un Ly- uillé de ses états par Au- la fuite de Marc Antoine pourrait bien être celui va au pontificat de Coma- ignait dans une partie de On en fera ce qu'on ithète de Bithynien, dont servi, favorise plus la le- *nèdes* (6) que celle de *Ly-*

notaph. Pisana, *pag.* 255.
ticle Comane.
le Bello Alexandrino, *pag.* 416.
pag. 384.
LI, init.
lle des éditions d'Appien *in fin.*

(E) *Il établit sa résidence dans l'île d'Éleuse.*] C'est ce que Strabon et Josephe nous apprennent : *Post Corycum Eleusa insula est continenti propinqua. Eam Archelaüs condidit ac regiam sibi fecit, cùm totam asperam Ciliciam, exceptâ Seleuciâ, esset nactus* (7). Josephe remarque qu'Hérode, ayant abordé à Éleuse dans la Cilicie, y trouva Archélaüs, roi de Cappadoce (8). C'est là que les envoyés d'Hérode eurent ordre de porter la lettre qu'il écrivait à Archélaüs (9). Cet historien observe qu'Éleuse s'appelait *Sebaste*(10). Ne serait-ce point Archélaüs qui, pour faire sa cour à Auguste, aurait fait ce changement de nom ?

(F) *Il eut sans doute l'administration du royaume de Pont.*] Le père Noris l'affirme rondement et absolument (11) : j'ai mieux aimé employer une expression qui signifiât, non pas qu'on trouve ce fait dans les anciens livres; mais qu'on le doit juger très-conforme aux apparences. Ce qui m'a porté à me servir de ce petit ménagement est de voir que Strabon ne dit autre chose, si ce n'est que Pythodoris demeura avec son mari Archélaüs pendant qu'il vécut : Αὐτὴ δὲ συνῴκησεν Ἀρχελάῳ, καὶ συνέμεινεν ἐκείνῳ μέχρι τέλους (12). *Ipsi Archelao nupsit, et cum eo dum is in vivis permansit vitam exegit.* Elle savait commander : il ne serait donc pas impossible qu'elle eût voulu gouverner seule les états de ses enfans : Γυνὴ σώφρων καὶ δυνατὴ προΐστασθαι πραγμάτων (13), *prudens mulier et præesse rebus gnara.*

(G) *Ses soins pour C. César lui devinrent très-funestes dans la suite.*] J'ai déjà remarqué plus d'une fois que tel qu'on méprise est destiné par la Providence à une haute fortune (14) : malheur alors à ceux qui l'ont méprisé. Peu de gens sont aussi équitables que Louis XII, qui disait qu'un

(7) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 461.
(8) Joseph., Antiquit., *lib. XVI*, *cap. VIII*.
(9) *Idem, ibidem*, *cap. XVI*.
(10) *Idem, ibidem*, *cap. VIII*.
(11) Noris, Cenotaph. Pisana, *pag.* 227. *Il ne cite personne.*
(12) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 383.
(13) *Idem, ibidem*, *pag.* 382.
(14) *Voyez la fin du texte et la remarque* (B) *de l'article d'*Apollodore *l'architecte.*

roi de France ne devait pas venger les injures faites au duc d'Orléans. Notre Archélaüs agissait selon les lumières de la politique : il savait qu'Auguste aimait tendrement son petit-fils ; et, selon toutes les apparences, ce jeune prince devait succéder à son aïeul. Tibère, dans l'île de Rhodes, était dans une espèce de disgrâce, qui ne lui présageait point l'empire. Archélaüs croyait ne hasarder rien en le négligeant, et on l'avertit même qu'il se commettrait en cultivant cette amitié. Il crut que tous les honneurs qu'il rendait à Caïus César seraient un fonds assuré de biens et de récompenses pour toute sa vie. Il se trompa : il ne connut pas assez l'habileté de Livie à débarrasser pour son fils le chemin du trône. Caïus, et son frère, ne vécurent pas long-temps : elle en savait apparemment la raison. Après tout, la plus fine politique est le plus souvent de ménager, lors même qu'ils sont en disgrâce, tous ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir (15). Apportons les autorités qui nous apprennent le ressentiment de Tibère : *Rex Archelaüs*, c'est Tacite qui parle (16), *quinquagesimum annum Cappadocia potiebatur, invisus Tiberio quòd eum Rhodi agentem nullo officio coluisset : nec id Archelaüs per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus, quia florente Caio Cæsare, missoque ad res Orientis intuta Tiberii amicitia credebatur.* Dion dit à peu près la même chose : *Tiberius Cappadociæ Regem Archelaum, infensus ei quia cùm olìm sibi is supplicâsset, suoque patrocinio usus, cùm ab incolis apud Augustum accusaretur, fuisset, Rhodi se neglexisset, ad Caium in Asiam venientem officiosè coluisset, insimulatum quasi novis rebus studeret, evocavit Romam* (17). Nous apprenons de ce passage que Tibère se plaignait non-seulement de l'incivilité d'Archélaüs, mais aussi de son ingratitude. La circonstance du lieu pouvait encore aigrir l'empereur ; car l'île d'Éleuse, résidence d'Archélaüs, n'était éloignée de Rhodes que de quinze mille pas (18).

(15) Pomponius Atticus *se trouva bien d'une semblable conduite. Voyez la remarque* (A) *de son article.*
(16) Tacit., Annalium *lib. II, cap.* XLII.
(17) Dio, *lib. LVII.*
(18) Strabo, *lib. XIV, pag.* 448.

(H) *Tibère le cita, et lui d*
sénat pour juge.] C'est Dio
rapporte : *Insimulatum quasi*
bus studeret, evocavit Roman
natûs judicio tradidit (19). C'é
d'un crime d'état que l'on l'
Tacite ne semble pas donn
insinue fort clairement que T
la bonne foi de ne se plaindr
l'incivilité d'Archélaüs, et qu
espérer que par sa présence
prières, il pourrait obtenir
Ut versâ Cæsarum sobole i
adeptus est, elicit Archelau
litteris, quæ non dissimulatis
nibus clementiam offerebat,
candum veniret (20). Cette
sur l'article des offenses pe
cachait un piége très-dang
roi de Cappadoce ne l'ape
ou n'osa agir en homme qu
aperçu. Il partit de la mai
rendre à Rome, fut très-mal
bère, et se vit peu après mis e
Ille ignarus doli, vel si
crederetur vim metuens, in u
perat, exceptusque immiti à
et mox accusatus in Senatu
tone n'a parlé qu'en gros de
tion de Tibère : *Reges in*
pectosque comminationibus
querelis quàm vi repressit
per blanditias atque promi
tos ad se non remisit, ut..
laum Cappadocem (22). Je
Archélaüs, malgré son âg
point tenter de remuer que
après le décès d'Auguste ;
parlé d'un de ses complots
ne peut concerner que ce t

(I) *L'âge, la goutte...*
bientôt mourir.] Continuon
dre Tacite : *Mox accusatu*
non ob crimina quæ fingeb
angore, simul fessus seni
regibus æqua nedum infin
sunt, finem vitæ sponte an
vit. Cet historien ne sait si
se fit mourir, ou s'il succon
poids de son infortune ; m
inférer de son récit que ce
fut point condamné, et en

(19) Dio, *lib. LVII.*
(20) Tacit., Annalium *lib. II,*
(21) *Idem, ibid.*
(22) Sueton., *in* Tiberio, *ca*
Voyez aussi Eutropii *lib. VII.*
(23) Philostr., *in* Vitâ Apoll.,
VII.

. Dion nous apprendra
istances.
it *qu'il évita l'arrêt du*
ant semblant d'extrava-
isure qu'Archélaüs, acca-
illesse, passait pour un
idotait; qu'il avait néan-
on bon sens, mais qu'il
u, parce qu'il ne voyait
noyen de sauver sa vie
tout cela, il aurait passé
faux témoin n'avait été
'être servi de menaces,
que, quand il serait re-
n royaume, il montre-
qu'il ne manquait point
cela fit rire, et détourna
ssein de le faire mourir.
ole, si atténué, qu'il le
en litière dans le sénat.
ue, pour le coup, Arché-
nort; mais qu'il mourut
e texte de ma remarque
menti par Dion; car si le
sauva la vie à Archélaüs,
à cause qu'on jugea que
lans un homme aussi con-
i étaient une preuve cer-
re, de radoterie, de re-
l'état d'enfance, etc. A
connaître que Xiphilin
goût fort bon. Il a sup-
ate folie d'Archélaüs. Or
qu'il fallait garder, quel-
l'on voulût être. David,
quelques autres se sont
rvis de cette feinte : j'en
ais ce sont pourtant des
ngulières, et qu'un abré-
retenir. N'oublions pas
serve qu'Archélaüs avait
réellement fou, à telles
'Auguste lui avait donné
i fut régent du royaume.
e ne serait point en cette
'il eut recours à la protec-
ère. Il y eut recours se
sé par ses sujets; mais ne
as avoir été accusé de fo-
temps qu'il lui restait as-
pour souhaiter qu'on ne
en tutelle, et pour soute-
ujets par belle malice le
ire passer pour incapable

Tillemont, Histoire des Empe-
pag. 107, *impute faussement à*
qu'Archélaüs fut absous par le
it semblant d'avoir perdu l'es-

du gouvernement? Il serait difficile d'éclaircir cela. Les anciens historiens avaient tellement pour maxime de ne rapporter que le gros des choses qu'ils ne fournissent guère de lumières par rapport à certains petits détails. Leur maxime est très-bonne; mais il y a un art de spécifier les faits en peu de mots et en passant, qui serait d'un grand usage si on le voulait, ou si on le savait pratiquer. Une histoire *in-folio*, par le moyen de cet art, lèverait mille disputes, éclaircirait cent choses particulières, sans être plus longue de cinquante pages.

(L) *Après sa mort, la Cappadoce fut réduite en province.*] Velleius Paterculus, Tacite, Dion et plusieurs autres l'assurent formellement (25). Voici les propres termes des trois premiers : *Tib. Cæsar.... ut has armis ità auctoritate Cappadociam populo R. fecit stipendiariam* (26). *Regnum in provinciam redactum est* (27). *Paulò post obiit* (Archelaüs) *ac indè Cappadocia quoque Romanorum juris effecta, equitique regenda data* (28). Ce fut Germanicus qui exécuta cet ordre (29). Appien s'est donc bien trompé, lorsqu'il a dit que le royaume de Cappadoce fut réduit en province sous Auguste (30). Le père Noris, qui a relevé cette faute d'Appien, en a trouvé deux bien considérables dans Riccioli, l'une de généalogie, et l'autre de chronologie (31). Les paroles qu'il rapporte de cet auteur sont celles-ci : *Summoto Mithridate, creatus est Cappadocum consensu à Romanis Ariobarzanes; tandem Archelao pronepote mortuo Romæ consulibus C. Cœlio Rufo et L. Pomponio, ut ait Tacitus, id est anno* 84 *ante Christum, desiit regnare in Cappadocià* (*). Ces paroles ont tout l'air d'un passage mutilé : il n'est point rare que des imprimeurs sautent des

(25) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 368. Sueton., *in Tiber.*, *cap. XXXVII.* Eutrop., *lib. VII*, *cap. VI.*
(26) Paterc., *lib. II*, *cap. XXXIX.*
(27) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. XLII.*
(28) Dio, *lib. LVII*, *pag.* 614.
(29) Suet., *in* Calig., *cap. I.* Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. LVI.*
(30) Appianus, *in* Mithridaticis, *pag.* 244, *apud* Noris, Cenot. Pisan., *pag.* 241.
(31) Noris, Cenot. Pisan., *pag.* 226.
(*) Riccioli, Chron. Reformat., *tom. I*, *lib. V*, *cap. IX*, *num.* 6.

lignes tout entières. Quoi qu'il en soit, Archélaüs ne descendait point d'Ariobarzane ; voilà l'erreur généalogique de Riccioli ; et le consulat de C. Cælius Rufus et de L. Pomponius, sous lequel il mourut à Rome, tombe à l'an 17 de Jésus-Christ : voilà l'erreur de chronologie. Strabon témoigne en termes formels qu'Archélaüs n'était point parent d'Ariobarzane : *Ità rex ab iis factus est Ariobarzanes, cujus in tertiâ stirpe genus defecit. Exindè Archelaüs ab Antonio rex est constitutus* NULLA AFFINITATE *ipsis conjunctus* (32). L'erreur que Noldius impute à Jornandes est bien différente de celle d'Appien. Il veut que la Cappadoce soit devenue une province sous l'empereur Claude, et cela en vertu du testament d'Archélaüs (33). Au reste, les revenus de la Cappadoce étaient si considérables, lorsqu'Archélaüs mourut, que Tibère se crut en état, par l'acquisition qu'il en fit, de se passer de la moitié d'un impôt qu'il faisait lever : *Regnum* (Archelai) *in provinciam redactum est, fructibusque ejus levari posse centesimæ vectigal professus Cæsar, ducentesimam in posterum statuit* (34). Il soulagea même cette province, et n'en voulut pas tirer tout ce qu'elle avait fourni au dernier roi (35).

(M) *On se vantait d'une très-ancienne et très-glorieuse race dans sa maison.*] Glaphyra, fille du dernier Archélaüs, et femme d'Alexandre, fils d'Hérode, parlait souvent de la noblesse de sa maison, et se vantait de descendre de Temenus, du côté paternel, et de Darius, fils d'Hystaspes, du côté maternel (36).

(N) *Il n'est pas hors d'appatence qu'il ait composé des livres.*] Pline nous fournit toute cette probabilité. Il cite plusieurs fois Archélaüs, et l'on juge qu'en deux endroits il entend Archélaüs roi de Cappadoce. Il lui donne cette qualité dans l'une de ces deux citations : *Archelaüs qui regnavit in Cappadociâ*, dit-il (37); et comme il s'agit là de certaines particularités qui concernent l'ambre, le père Hardouin ne doute pas qu'il ne faille entendre le même Archélaüs dans le chapitre VII du XXXVIIe. livre de Pline, où un Archelaüs est cité touchant les propriétés d'une espèce de pierre précieuse (38). Il ne doute point non plus que cela ne soit tiré du livre *de Lapidibus* cité par Plutarque (39). Je m'en rapporte à ce qui en est ; et, pour dire quelque chose de plus certain, j'indiquerai un endroit de Pline, où Archélaüs est compté parmi les rois qui ont écrit de l'agriculture (40). J'ai parlé ci-dessus (41) d'un autre Archélaüs que Pline allègue souvent.

(O) *On l'a confondu avec Archélaüs fils d'Hérode.*] Le père Noris a convaincu Riccioli de cette faute (42). Ce dernier auteur a prétendu que Tibère plaida pour Archélaüs devant Auguste, dans le procès qu'Archélaüs eut avec ses frères, touchant la succession d'Hérode, et il prétend le prouver par ce passage de Suétone : *Civilium officiorum rudimentis Archelaum, Trallianos, et Thessalos, variâ quosque de causâ, Augusto cognoscente defendit* (43) : et comme Velleius Paterculus lui apprend que Tibère quitta Rhodes pour retourner à Rome, l'an 755, il conclut qu'en cette année-là, et non pas en 751 ou plus tôt, Archélaüs fut fait ethnarque. Le père Noris lui montre par le passage de Dion, rapporté ci-dessus (44), que les paroles de Suétone se doivent entendre d'Archélaüs roi de Cappadoce. Il pouvait ajouter une instance qui ruine l'hypothèse de Riccioli, c'est que Tibère soutint la cause d'Archélaüs avant que d'aller à Rhodes. Cela est clair par les paroles de Dion, et se peut inférer manifestement de celles de Suétone, qui met le plaidoyer pour Archélaüs en tête

(32) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 273.

(33) Jornand., de Regnor. et Tempor. Succession., *pag.* 645, *apud* Noldium, de Vitâ Herod., *pag.* 194.

(34) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. XLII*.

(35) *Idem*, *ibid.*, *cap. LVI*.

(36) Joseph., de Bello Jud., *lib. I*, *cap. XVII*.

(37) Plinius, *lib. XXXVII*, *cap. III*, *pag.* 371.

(38) Harduin., *in* Indice Autor. Plinii. *Voyez aussi* Malincrot, Paralipom., *pag.* 60.

(39) Plut., de Fluviis, *pag.* 1153.

(40) Plin., *lib. XVIII*, *cap. III*, *pag.* 4[illegible].

(41) *Dans la remarque* (C) *de l'article* ARCHÉLAÜS *le philosophe*.

(42) Noris, Cenot. Pisan., *pag.* 148.

(43) Suet., *in* Tiberio, *cap. VIII*.

(44) *Citation* (17).

outes les causes entreprises par
re, lorsqu'il fit, si j'ose parler
, ses premières campagnes de
longue : *civilium officiorum ru-*
nta. Torrentius croit, tout com-
iccioli, que Suétone a voulu par-
u grand procès d'Archélaüs fils
ode, et il nous renvoie à Josè-
45). Comment n'a-t-on point vu
osèphe n'eût point ignoré ce bon
de Tibère, et qu'il en aurait
, s'il l'avait su ? J'ai été surpris
e père Noris, qui fait de si fré-
tes et de si vigoureuses sorties
e jésuite Salian, l'ait épargné en
rencontre. Ce jésuite est tombé
la même faute que Riccioli : il
suré Casaubon d'avoir appliqué
le passage de Suétone à Arché-
roi de Cappadoce : il lui a re-
nté que la cause de ce prince
gitée sous l'empire de Tibère ;
outenu qu'il faut donc entendre
rchélaüs fils d'Hérode ; et il a
ré, par cette supposition, que
-Christ demeura deux ans en
te : *car*, dit-il, *Tibère n'était*
ncore retourné à Rome l'an 2
ésus-Christ : il était pourtant à
lorsque Archélaüs disputa avec
ères sur la succession d'Hérode,
u'il l'honora de sa protection (47).
comment on entasse faute sur
, dès qu'on pose mal son fon-
nt. Il est clair comme le jour
e roi de Cappadoce eut un procès
it Auguste, avant que Tibère se
it dans l'île de Rhodes (48).

Le continuateur de Moréri fait
casion d'Archélaüs une faute
e.] Il dit *que Scylla* (c'est son
graphe), après avoir pris la ville
ènes, *tua lui-même Archélaüs,*
al des troupes de Mithridate, *au*
des autels, où il s'était réfugié.
te *Aulu-Gelle*, l. XIV. Il est cer-
u'Aulu-Gelle, au chapitre Ier. du
livre, parle d'une chose dont
ntinuateur a fait mention, je
dire d'un expédient employé par
Archélaüs pour empêcher que les Romains ne brûlassent une tour de bois qui défendait le Pirée : nous verrons ci-dessous ce que c'est ; mais il est très-faux qu'il dise qu'Archélaüs se réfugia dans un temple, et que Sylla le tua lui-même au pied des autels. Je ne pense pas qu'aucun auteur digne de foi ait dit cela ; car c'est un fait notoire qu'Archélaüs ayant contraint Sylla d'abandonner les attaques du Pirée, et de s'attacher uniquement à la ville, eut le temps de se retirer lorsqu'il la sut prise d'assaut (49). Sylla le poursuivit, et gagna sur lui de grandes victoires, et l'obligea de faire la paix à des conditions désavantageuses. Archélaüs, se voyant soupçonné de malversation (50), n'osa se fier à Mithridate, et vint trouver Muréna, qui commandait les Romains. Il fut reçu avec honneur, comme Strabon l'a remarqué en plus d'un endroit : Ἦν δὲ οὗτος Ἀρχέλαος υἱὸς μὲν τοῦ ὑπὸ Σύλλα καὶ τῆς συγκλήτου τιμηθέντος (51) : *Fuit hic Archelaus filius ejus cui à Syllâ et senatu honor est habitus.*

Le secret de préserver sa tour de bois consistait à la bien frotter d'alun. Je pense que Quadrigarius est le seul historien qui en ait parlé. Les autres disent que ses tours et ses machines furent ruinées par les assiégeans. Il est bien certain que l'alun n'a point la vertu dont Quadrigarius parle. Voici ses paroles : *Tum Sulla conatus est et tempore magno eduxit copias ut Archelai turrim unam, quam ille interposuit, ligneam, incenderet. Venit, accessit, ligna subdidit, submovit Græcos, ignem admovit, satis sunt diù conati, nunquàm quiverunt incendere : ità Archelaus omnem materiam obleverat alumine, quod Sulla atque milites mirabantur : et, postquàm non succendit, reduxit copias* (52). Si M. l'abbé de la Roque avait eu connaissance de cet endroit d'Aulu-Gelle, il n'aurait pas dit que « l'his» toire remarque que Sylla entreprit

Torrent. in Sueton., Tiber., *cap. VIII*.
renvoie à Euseb., in Chron. et Eccles.
, *lib. I*, *et à* Josephe, Antiquit., *lib.*
, *cap. XI*.
Comment. in Suetonium.
Saliani Annales, *in Scholiis*, *ad ann.* 3
, *num.* 7.
Voyez Noldius, de Vitâ et Gestis Hero-
pag. 194, *et seq.*

(49) *Vide* Appian., *in* Mithridat.

(50) *L'Epitome de Tite-Live marque qu'Archélaüs livra la flotte de Mithridate aux Romains.* Aurelius Victor *dit que Sylla* classem Mithridatis proditione Archelai intercepit.

(51) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 384. *Voyez aussi lib. XVII*, *pag.* 547.

(52) *Apud* Aul. Gell., *lib. XV*, *cap. I.*

» autrefois de brûler une tour de » bois qu'un des lieutenans de Mithridate défendait, et qu'il n'en put » jamais venir à bout, parce qu'elle » était enduite d'une certaine drogue » DONT LE NOM N'EST PAS VENU JUSQU'A » NOUS, qui avait la vertu de réprimer l'activité du feu (53). » Deux choses m'étonnent : l'une, que puisque Quadrigarius a parlé d'un accident si peu ordinaire, tous les autres historiens n'en aient pas fait mention ; l'autre, que puisque tant d'historiens n'en ont dit mot, Quadrigarius en ait parlé d'une manière si précise. Ces sortes de faits frappent de telle manière les esprits, que la tour de bois incombustible eût été la dernière chose que les relations auraient omise. Sylla l'eût infailliblement insérée dans ses mémoires. Plutarque, qui les cite si souvent (54), l'y aurait vue, et n'aurait eu garde de s'en taire. Concluons de son silence, et de celui de tant d'autres historiens, que le fait est faux. Mais d'où est-ce que Quadrigarius l'avait pris? Je crois qu'il n'est pas possible de déterrer l'origine de son erreur. Il est bien vrai que l'alun de plume résiste au feu, et ne se consume point; mais en frotter une tour de bois et la rendre incombustible par ce moyen, est une chose que je crois impraticable.

(53) Journ. des Savans, *du 15 février 1677, pag.* 54.
(54) Plutarch., *in* Vitâ Syllæ.

ARCHILOCHUS, poëte grec, natif de l'île de Paros (*a*), fils de Télésiclès (A), a fleuri dans l'olympiade 29 (B). Le caractère de ses poésies a été un débordement de médisances tout-à-fait extraordinaire (C). On en vit des effets terribles, lorsque Lycambe se pendit, après la satire violente qu'Archilochus avait faite contre lui. L'indignation de ce poëte venait de ce qu'on lui avait manqué de parole. Lycambe lui avait promis sa fille, et puis la lui avait refusée. Archilochus prit la chose si à cœur, soit qu'il aimât la belle, soit qu'on eût ajouté au refus quelque mépris particulier, qu'il rassembla tous les torrens de sa bile, afin de diffamer Lycambe. Il y a de l'apparence qu'il enveloppa toute la famille sous ses pasquinades; car on prétend que la fille suivit l'exemple du père, et il y en a même qui veulent que trois filles de Lycambe soient mortes de désespoir en même temps (D). Il releva peut-être des aventures également diffamantes et éloignées de la connaissance du public. Il semble du moins qu'il y avait des endroits fort sales dans ce poëme; car ce fut à l'occasion de cette satire, que ceux de Lacédémone jetèrent un interdit sur les vers d'Archilochus (E), après avoir considéré qu'une lecture comme celle-là était peu conforme à la pudeur. Quelques-uns ont dit qu'il fut lui-même banni de Lacédémone (*b*); mais ils en donnent pour raison la maxime qu'il avait insérée dans ses vers, *qu'il vaut mieux jeter bas les armes, que perdre la vie.* Il avait écrit cela pour sa justification (*c*). Sa médisance, qui le mit quelquefois assez mal dans ses affaires (E), et qu'il étendit jusqu'à sa propre personne (G), ne lui ôta point les bonnes grâces d'Apollon ; car lorsqu'il eut été tué dans un combat, l'oracle de Delphes chassa du temple le meurtrier (H), et ne se laissa radoucir qu'à force d'excuses et de prières : et après cela même il lui ordonna d'aller dans

(*a*) Herod., *lib. I, cap. XII.* Lucianus, *in* Pseudol,

(*b*) Plutar, Instit. Lacon, *pag.* 239.
(*c*) *Voyez la remarque* (C).

rtaine maison, pour y apaiser mânes d'Archilochus (*d*). Ce-idant ce meurtre avait été : de bonne guerre (I). C'est is les vers ïambiques que ce te a excellé : il en était l'in-teur (K), et l'un des trois tes qu'Aristarque avait ap-uvés en ce genre de poésie Quintilien le met à certains rds au-dessus des deux autres. grammairien Aristophane ivait que plus les poëmes biques d'Archilochus étaient s, plus ils étaient beaux (L). mne qu'il fit sur Hercule et Iolaüs, eut cet avantage, n avait accoutumé de la iter trois fois en l'honneur eux qui remportaient la vic-e aux jeux olympiques (*f*). e s'est presque rien conservé es ouvrages; ce qui est plu-un gain qu'une perte, par iort aux bonnes mœurs Ceux qui parlent de plu-rs Archilochus multiplient les s sans nécessité (N). Si nous ns le dialogue composé par aclide sur la Vie de notre e (*g*) nous en apprendrions iremment bien des particu-és, et sans doute nous y verions comment il mena en de Thasus une colonie de ens (*h*). Il y avait de l'hon-à être choisi pour un tel loi.

Voyez l'article Tettix.
Voyez la remarque (K).
Pindar. Olymp.. od. IX, *et ibi* Jo. ietus. *Voyez aussi dans les* Chiliades me, *Archilochi melos*.
Diogen. Laërt. *in* Heraclid.
Œnomaüs, *apud* Euseb. Præpar. ., *lib. VI, cap. VII. Vide etiam* Pe-*in Æliani lib. X, cap. XIII.*

Il était fils de Télésiclès.] C'est l'on trouve non-seulement dans Suidas, mais aussi dans Œnomaüs, cité par Eusèbe (1).

(B) *Il a fleuri dans l'olympiade 29.*] Les auteurs varient un peu là-dessus. Tatien et saint Cyrille ont placé Archilochus sous la 23e. olympiade (2). Clément Alexandrin l'a placé sous la 20e.; un autre sous la 15e., sous la 18e. et sous la 19e. (3). Cicéron l'a fait vivre durant le règne de Romulus (4). Cornélius Népos le place au temps de Tullus Hostilius (5). Hérodote veut non-seulement qu'il ait fait des vers sur l'aventure de Gygès et de Candaule; mais aussi qu'il ait vécu en ce temps-là (6). Eusèbe le fait fleurir dans la 29e. olympiade. Il est facile d'accorder entre eux quelques-uns de ces auteurs : mais on ne saurait les mettre d'accord tous ensemble; car la révolution qui se fit dans la Lydie, par la mort de Candaule, et par l'installation de Gygès, tombe sous la 17e. olympiade (7). La mort de Romulus est une affaire de l'olympiade précédente. Le règne de Tullus Hostilius est enfermé entre la première année de la 27e. olympiade, et la première année de la 35e. M. de Saumaise, fort heureux à relever une grosse bévue de Solin, n'a pas évité de se méprendre de son chef. Solin a été assez étourdi pour mettre dans un même siècle les trois orateurs de la famille des Curions, Archilochus et Sophocle : *Plurimi*, dit-il (8), *inter Romanos eloquentiâ floruerunt, sed hoc bonum hereditarium nunquàm fuit nisi in familiâ Curionum, in quâ tres serie continuâ oratores fuêre : magnum hoc habitum est sanè eo sæculo quo facundiam præcipuè et humana et divina mirata sunt : quippè tunc percussores Archilochi poëtæ Apollo prodidit, et latronum facinus deo coarguente detectum; cùmque Lysander Lacedæmonius Athenas*

(1) Euseb., *lib. VI, cap. VII*, Præparat. Evangel., *pag.* 256 : *item, lib. V, c. XXXIII, pag.* 227.
(2) *Voyez* Vossius, de Poët. Græcis, *pag.* 14.
(3) Anonymus *in* Descript. Olymp., *apud* Vossium, de Poët. Græcis, *pag.* 14.
(4) Cicero, Tusculan. I, *cap. I.*
(5) Cornel. Nepos, *apud* Gellium, *lib. XVII, cap. XXI.*
(6) Herod., *lib. I, cap. XIII.*
(7) *Voyez* Sethus Calvisius, *ad ann. Mundi* 3239, *pag.* 65.
(8) Solinus, *cap. II, sub fin.*

obsideret, ubi Sophoclis tragici inhumatum corpus jacebat; identidem Liber Pater ducem monuit per quietem sepeliri delicias suas sineret, nec priùs destitit, etc. M. de Saumaise remarque que l'un de ces Curions a vécu du temps de Jules César, qu'Archilochus a vécu du temps de Tarquin-le-Superbe, et que Sophocle n'est venu que plus de deux siècles après Archilochus (9). Il a donc raison de se moquer de Solin; mais il a tort de placer Archilochus au temps de Tarquin-le-Superbe, qui a régné depuis l'an 3 de la 61[e]. olympiade, jusqu'à la dernière année de la 67[e].: il a, dis-je, tort de le mettre là, puisqu'ailleurs il l'établit sous la 29[e]. olympiade: *Circiter vigesimam nonam olympiadem inclaruit Archilochus* (10). Ayant fait la faute de rendre contemporains Archilochus et le dernier roi de Rome, il ne devait pas trouver deux cents ans entre Archilochus et Sophocle; car la mort de celui-ci arriva dans la 92[e]. olympiade, plus ou moins. Un autre grand homme (11) s'est trop laissé emporter à l'envie de reprendre, lorsqu'il a imputé à Hérodote de s'être servi d'un pitoyable raisonnement pour prouver qu'Archilochus a vécu sous Gygès, c'est de dire qu'Archilochus a fait mention de ce roi. J'avoue que ce raisonnement serait absurde; mais il n'est pas vrai qu'Hérodote s'en soit servi: il n'a fait que supposer, il n'a tiré nulle conséquence: Τοῦ καὶ Ἀρχίλοχος ὁ Πάριος κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γενόμενος, ἐν ἰάμβῳ τριμέτρῳ ἐπεμνήσθη (12). *Cujus rei meminit et Archilochus Parius qui per idem tempus fuit in iambo trimetro.*

(C) *Le caractère de ses poésies a été un débordement de médisances tout-à-fait extraordinaire.*] De là vient qu'Horace a considéré Archilochus comme un homme atteint de la male-rage,

> *Archilochum proprio rabies armavit iambo* (13);

et que, quand on voulut donner l'idée d'une satire souverainement atroce, on disait qu'elle ressemblait à celles d'Archilochus:

> *In malos asperrimus*
> *Parata tollo cornua,*
> *Qualis Lycambæ spretus infido gener* (14).

Ovide, dans le même esprit, a usé de cette menace:

> *Postmodo si perges, in te mihi liber iambus*
> *Tincta Lycambeo sanguine tela dabit.*

C'est dans son poëme *in Ibin*, *vs.* 51, ouvrage si médisant que ceux qui ont cru qu'il l'a fait à l'imitation d'Archilochus (15) seraient excusables, s'il n'était pas aisé de connaître par ces deux vers, *vs.* 53,

> *Nunc quo Battiades inimicum devovet Ibin,*
> *Hoc ego devoveo teque tuosque modo,*

qu'Ovide s'est proposé d'imiter le poëte Callimachus. Il y a je ne sais combien de proverbes qui éternisent la médisance de notre poëte: *Archilochia edicta,* Ἀρχίλοχον πατεῖς, *Archilochum teris, etc.* On trouve le premier dans Cicéron, qui s'en est servi pour désigner les édits que le consul Bibulus faisait afficher. Ce pauvre consul, n'osant sortir de sa maison, ne retint quelque ombre d'autorité que pour se venger par des pasquinades, où il étalait les plus infâmes débauches de César, et disait leurs vérités à ses ennemis: *In eam coëgit desperationem, ut quoàd potestate abiret domo abditus, nihil aliud quàm per edicta nunciaret* (16). C'est ce que Cicéron appelle *Archilochia edicta*, qui plaisaient si fort au peuple, qu'on ne pouvait fendre la presse dans les rues où ils étaient affichés; car on s'y rendait en foule pour les lire, et cela faisait crever de dépit Pompée: *Archilochia in illum Bibuli edicta ... populo sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur præ multitudine eorum qui legunt præterire nequeamus; ità ipsi acerba ut tabescat dolore, mihi meherculè molesta quòd et eum quem semper dilexi nimis excruciant* (17). Plutarque parle ainsi de ces édits de Bibulus: Βίϐλος μὲν εἰς τὴν οἰκίαν κατακλεισάμενος, ὀκτὼ μηνῶν οὐ προῆλθεν

(9) Salmas., Plin. Exerc., *pag.* 52.
(10) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 854.
(11) Scaliger, in Euseb., *pag.* 57, 58, *edit. ann.* 1658.
(12) Herod., *lib. I*, *cap. XII*.
(13) Horatius, de Arte Poëticâ, *vs.* 79.

(14) *Idem*, Epod. VI, *vs.* 13.
(15) Johannes Tortellius Aretinus, in Commentariis de Orthographiâ, *et* Jacobus L... Subsecivar. Lect., *lib. II*, *cap. IV*, ... Dionys. Salvagnium Boëssium, Comment. in Ibin, *pag.* 25.
(16) Sueton., *in* Cæsar., *cap. XX*. Vide *etiam cap. XLIX*.
(17) Cicer. ad Attic., Epist. XXI, *lib. II*.

ξίπεμψε διαγράμματα, ροιν ἔχοντα καὶ κατηγο-
lus domi abditus non
nsulatûs sui menses in
cta tantùm proposuit
t probrorum in ambôs
Cæsarem) *plena*. Quant
Archilochum teris, je
qu'il signifie, comme
. figuré, un médisant
les traces d'Archilo-
étudie ses livres; mais
, ayant offensé Archi-
raindre la destinée de
he sur un serpent, et
out aussitôt une bles-
Voyez ce que Lucien
che d'Archilochus con-
qui avait médit de lui,
comprehendisti (19),
terez point que l'expli-
ne, quelque conforme
a pensée de Suidas, ne
pendant je ne nie pas
se prenne quelquefois
pour *lectitare* : οὐδ' Αἰ-
ας, a dit Aristophane
ix (20). Il y a quelques
ans l'anthologie, qui
ès-forte idée de la médi-
homme : on y exhorte
er plus que jamais, et
lre garde qu'on ne le
: Archilochus s'en allait
s (21). Nous verrons
que (G) qu'il médisait

de l'apparence.... que
Lycambe soient mortes
z même temps.] J'ai dit
s prit la chose fort à
ne fut rien en compa-
beau-père et de sa maî-
itenta d'une cruelle sa-
cambe et ses filles ne
ur consolation qu'au
u. Horace ne parle que
e du père, et de celle
avait été promise à Ar-

s et agentia verba Lycamben.
. . . .

ʼomp., *pag.* 644.
n Pseudol., *tom. II*, *pag.*
cle de Tettix.
été communiqué par M. de la
b. III, *cap. XXV. Vide*
, Exercitat. Plinian., *pag.*

Nec socerum quærit, quem versibus oblinat atris;
Nec sponsæ laqueum famoso carmine nectit (22).

C'est dans l'Anthologie qu'on voit que les deux, ou même les trois filles de Lycambe se pendirent (23). Voyez dans l'article d'Hipponax (24) quelques exemples de l'effet funeste et mortel de la satire. N'oublions pas ce qu'un des scoliastes d'Horace a remarqué, c'est que Néobule (il nomme ainsi la fiancée d'Archilochus) ne se pendit pas à cause des satires de son galant, mais à cause du regret qu'elle conçut de la déplorable fin de son père (25). La plupart des lecteurs seront pour l'anthologie, où Archilochus est représenté comme la cause immédiate.

(E) *Ce fut à l'occasion de cette satire, que ceux de Lacédémone jetèrent un interdit sur les vers d'Archilochus.*] Valère Maxime l'assure en termes formels : *Lacedæmonii libros Archilochi è civitate suâ exportari jusserunt, quòd eorum parùm verecundam ac pudicam lectionem arbitrabantur. Noluerunt enim eâ liberorum suorum animos imbui, ne plus moribus noceret quàm ingeniis prodesset. Itaque maximum poëtam, aut certè summo proximum, quia domum sibi invisam obscenis maledictis laceraverat, carminum exilio multârunt* (26).

(F) *Sa médisance le mit quelquefois assez mal dans ses affaires.*] Pindare m'apprend cette particularité; car il assure qu'Archilochus, quoique s'engraissant à médire, a été souvent réduit fort à l'étroit :

Εἶδον γὰρ ἑκὰς ἐὼν, τὰ πόλ-
λ' ἐν ἀμαχανίᾳ
Ψογερὸν Ἀρχίλοχον, βαρυλό-
γοις ἔχθεσιν πιαινόμενον (27).

Vidi enim procul existens sæpè in angustiis conviciatorem
Archilochum dum maledicis odiis pinguefieret.

Arétius n'a pas entendu ce passage, puisqu'il y a trouvé ce sens, qu'Archilochus s'était bien trouvé de ses médisances, et qu'elles l'avaient élevé à l'éclat et aux richesses, de misérable qu'il était (28). Le mot πιαίνεσθαι, qui

(22) Horat., Epist. XIX, *lib. I*, *vs.* 25, 30, 31.
(23) Anth., *lib. III*, *cap. XXV.*
(24) *Remarque* (F).
(25) Scholiast. in Horatii Epod. VI.
(26) Valer. Maxim., *lib. VI*, *cap. III.*
(27) Pindar., Pythior. Od. II, *v.* 97.
(28) *Voyez* Benedictus in Pindar., Od. II Pythior.

veut dire *s'engraisser*, a été cause de son illusion : il fallait se souvenir, qu'encore aujourd'hui, se nourrir et s'engraisser de quelque chose, signifie dans le figuré y prendre un plaisir extrême. Il ne faut point douter qu'Ovide n'ait eu égard à ce passage de Pindare, quand il a dit dans son poëme contre Ibis, vs. 521 :

Utque repertori nocuit pugnacis iambi,
Sic sit in exitium lingua proterva tuum.

Nous verrons dans la remarque (H), que ceux qui disent qu'il en coûta la vie à Archilochus pour avoir médit (29), se trompent.

(G) *Il étendit sa médisance jusqu'à sa propre personne.*] Ce poëte se plaisait tellement à la médisance, que, non content de déchirer son prochain, il disait aussi du mal de soi-même (30). C'est de quoi Critias le blâme (31) : *Nous ne saurions point sans lui*, disait Critias, *que sa mère Enipone était une esclave ; que la misère le contraignit de quitter l'île de Paros, pour passer en celle de Thasus ; qu'il s'y fit haïr ; qu'il médisait, et de ses amis, et de ses ennemis ; qu'il était extrêmement adonné à la débauche des femmes, et fort insolent ; et, ce qui est pis que tout cela* (32), *qu'il avait jeté son bouclier*. Le scoliaste d'Aristophane nous apprend que ce fut dans la guerre contre les Saïens, peuple de Thrace, qu'Archilochus, pour sauver sa vie, jeta ses armes et s'enfuit (33). Aristophane avait employé deux vers de ce poëte, touchant cette aventure (34), et là-dessus son scoliaste nous donne cet éclaircissement. Plutarque rapporte les mêmes vers, et quelque chose de plus :

Ἀσπίδι μὲν Σαΐων τις ἀγάλλεται ἣν περὶ θάμνῳ
Ἐντὸς ἀμώμητον κάλλιπον οὐκ ἐθέλων.
. . . . Ἄσπις ἐκείνη
Ἐῤῥέτω· ἐξαῦθις κτήσομαι οὐ κακίω (35).

Nunc aliquis nostrâ se ex hostibus aspide jactat
Sub vepre quam reliqui invitùs integram :
Illa quidem valeat, nunc ipse à clade superstes
Emam suo non deteriorem tempore.

Cependant notre fuyard se piquait plus d'être soldat que d'être poëte.

Εἰμὶ δ' ἐγὼ θεράπων μὲν Ἐνυαλίοιο ἄνακτος·
Καὶ Μουσέων ἐρατὸν δῶρον ἐπιστάμενος (36).

Martis regis cultor sum :
Amabile musarum donum ego quoque didici.

Alcée rangeait de la même sorte les places chez lui : il donnait le premier rang aux armes ; et lorsqu'il décrit sa maison (37), il ne parle point de livres, mais de casques et de boucliers : tout y sent l'arsenal, et rien la bibliothéque. On sait néanmoins qu'il se tira d'affaire dans une bataille à l'aide de ses talons, et non par ses armes. Voyez la remarque (B) de son article.

(H) *Apollon chassa du temple de Delphes le meurtrier d'Archilochus* (38).] Celui qui tua Archilochus s'appelait *Callondas Corax* (39), et il était de l'île de Naxos. La prêtresse de Delphes le chassa du temple, parce qu'il avait mis à mort un homme consacré aux muses : Ἐκβληθεὶς ὑπὸ τῆς Πυθίας, ὡς ἱερὸν ἄνδρα τῶν μουσῶν ἀνῃρηκώς (40). Il l'avait tué néanmoins à la guerre, et de bonne guerre, comme nous l'apprenons de Suidas beaucoup plus clairement que de Plutarque. Cela fait qu'on ne doit pas trop s'imaginer que Pline ait eu ici toute l'exactitude nécessaire, lorsqu'il a dit au nombre pluriel : *Archilochi poëtæ interfectores Apollo arguit Delphis* (41). Solin, son copiste, ayant voulu faire le paraphraste, s'est mis hors d'état d'être excusé ; il a eu la hardiesse de spécifier que ce poëte avait été tué par des voleurs : *Percussores Archilochi poëtæ Apollo prodidit, et latronum facinus deo coarguente detectum* (42). Eusèbe cite un auteur

(29) Lescalopier, in Ciceron., de Nat. Deor., *lib. III, pag.* 703. Boëssius, *in* Indice Comment. in Ibin.

(30) *Voyez le passage de* Plutarque, *qui sera cité dans la remarque* (M), *citation* (55).

(31) *Apud* Ælianum, Var. Hist., *lib. X, cap. XIII.*

(32) *C'est* Critias *qui parle.*

(33) Schol. Aristoph., in Comœd. de Pace. *Voyez aussi* Strabon, *liv. XII, pag.* 378.

(34) *In* Comœd. de Pace, *circa finem.*

(35) Plutarch., *in* Institut. Lacon., *pag.* 239.

(36) Athen., *lib. XIV, cap. VI, pag.* 627, C.

(37) *Apud* Athen., *lib. XIV, cap. V, pag. id.*, A. B.

(38) Plut., de iis qui serò à Numine puniuntur, *pag.* 560 ; *et fusè* Suidas, *in* Ἀρχίλοχος.

(39) *Idem, ibidem : vide etiam* Plutarch., in Numâ, *pag.* 62.

(40) Plutarch., de iis qui serò puniuntur, *pag*, 560.

(41) Plin., *lib. VII, cap. XXIX.*

(42) Solin., *cap. I, pag.* 11.

ımé Œnomaüs, qui donne
Archias à celui qui tua Ar-
Quarè, dit-il (43), *qui Archi-*
cidit Archias à templo qua-
s exire ab Apolline jussus
ırum enim amicum occide-
n a rapporté les paroles de

ν θεράποντα κατέκτανες, ἔξιθι

famuli occisor, templo procul
(44).

blâmé Apollon d'avoir re-
ır client des Muses, et d'a-
mement loué un poëte qui
: tant de saletés. Œnomaüs
s reproches à ce dieu (45).
t Eusèbe se sont servis de
faire honte aux païens.
οσθῶμεν, dit Eusèbe (46),
ῦθις ὁ Ἀπόλλων θαυμάζει τὸν
, ἄνδρα παντοίαις κατὰ γυ-
χρορρημοσύναις καὶ ἀῤῥητολο-
ιδ' ἀκοῦσαι τις σώφρων ἀνὴρ
, ἐν τοῖς οἰκείοις ποιήμασι κεχρη-
damus verò quæ summam
ochi commendationem effun-
ıis ejusmodi qui opera sua
ersùs mulieres obscenitate
impleverit, quam ne audire
ımo verecundus possit. Je ne
as le passage d'Origène; on
a au livre III contre Celsus,
125 de l'édition de Cam-
n 1677.
neurtre d'Archilochus avait
e bonne guerre.] J'ai déjà
uidas nous apprend ce fait
ement que Plutarque; mais
te quelque chose à dire qui
ine d'être rapporté. On a un
ité des républiques, attri-
aclide; l'ordre que la prê-
Delphes donna au meurtrier
hus de sortir du temple,
, avec la réponse du meur-
e réponse est une énigme
ble dans la traduction la-
traducteur suppose que ce
répondit : *je suis innocent*;

car je l'ai tué de loin, comme la loi le commande. Voici le grec et la version (47) : Ἀρχίλοχον τὸν ποιητὴν Κόραξ ὄνομα ἔκτεινε, πρὸς ὃν φασιν εἰπεῖν τὴν Πυθίαν, ἔξιθι νηοῦ· τοῦτον δὲ εἰπεῖν, ἀλλὰ καθαρὸς εἰμι ἄναξ· ἐκ χειρῶν γὰρ νόμῳ ἔκτεινα. *Quidam Corax dictus Archilochum poëtam interfecit. Itaque Pythia ad eum aïebat, exi templo. Cui is respondit : At purus sum rex, eminùs enim ut lex jubet interfeci* (Archilochum). Un de mes amis, grand humaniste (48), m'avoua qu'il n'avait jamais ouï parler, non plus que moi, d'un édit qui disculpât les meurtriers qui tuaient de loin, et qu'il ne croyait pas non plus que moi que ἐκ χειρῶν signifiât *eminùs*. Comme il est intime ami de M. Gronovius, il le consulta sur cette difficulté, et voici la docte réponse de ce savant professeur : Ἐν χειρῶν νόμῳ*, *locutio est propria in prœliis occisorum et occidentium. Quem in illo fervore vel gladius, vel alia machina, vel bellua deprehendens ad Orcum mittit, is trucidatur ἐν χειρῶν νόμῳ· Ità omnes Græci et præsertìm Polybius, ut libro* 1, *cap.* 34, Καταπατούμενοι συμπεδὸν ἐν χειρῶν νόμῳ διεφθείροντο. Ὁ πάνυ (49) *illic* pugnantes : *quod quidem non sufficit, nam et in prœlio multi possunt non pugnantes occidi, et tamen ἐν χειρῶν νόμῳ. Rursùs eodem libro, cap* 57 : τούτους γὰρ αὐτοὺς δεῖ συνέϐανε διαφθείρεσθαι κατὰ τὰς συμπλοκὰς τοὺς ἐν χειρῶν νόμῳ περιπεσόντας. Il ne reste plus de difficulté, après cette savante réponse : on voit que Corax n'a voulu dire autre chose, sinon qu'il a tué Archilochus dans un combat selon les lois de la guerre.

(43) ., Præpar. Evangel., *lib. V*, *cap.*
ité par le père Hardouin sur Pline,
g. 124. *Ce ne sont pas les propres*
nomaüs : c'est seulement sa pensée.
(44) ., *in* Suasoriâ, *tom. II*, *cap. IX*,
ud Harduin., *ibidem.*
(45) maüs, *apud* Eusebium, Præpar.
. *V*, *cap. XXXIII.*
(46) *m*, *cap. XXXII*, *pag.* 227.

(47) *Juxta editionem* Nicolai Cragii *ad calcem* Tractatûs de Republicâ Lacedæmonior., *pag.* 19.

(48) *C'est M.* Henricius, *dont on pourra voir l'éloge dans l'épître dédicatoire du Traité que M.* Gronovius *publia à Leide, l'an* 1693, *sous le titre de* Disquisitio de Icunculâ Smetianâ quam Harpocraten indigetarunt. *Je suis bien aise d'avoir cette occasion de témoigner publiquement à M.* Henricius *ma reconnaissance de la bonté singulière qu'il a de me prêter les livres de son excellente bibliothèque.*

* Gronovius aurait dû prévenir qu'il y avait faute dans l'Héraclide de Gragius, sans cela cette note est obscure. En effet, Bayle demande l'explication de ces mots ἐκ χειρῶν, et la solution de Gronovius porte sur cette phrase ἐν χειρῶν νόμῳ qui est la bonne leçon. Koeler dans son édition d'Héraclide (Hal. Sax. 1804) a corrigé la faute de Gragius.

(49) *C'est-à-dire* Casaubon.

(K) *Il a excellé dans les vers ïambiques, dont il était l'inventeur.*] C'est ce qui paraît par ces vers d'Horace à l'épître XIX du Ier. livre, vs. 23.

> . . . . *Parios ego primus iambos*
> *Ostendi Latio, numeros animosque secutus*
> *Archilochi :* . . . .

mais plus clairement encore par ce passage de Paterculus : *Neque quemquam alium cujus operis primus auctor fuerit in eo perfectissimum præter Homerum et Archilochum reperiemus* (50). Il est constant que la poésie ïambique a été le fort de ce poëte : *Ex tribus receptis Aristarchi judicio scriptoribus iamborum ad ἕξιν maximè pertinebit unus Archilochus. Summa in hoc vis elocutionis, cum validæ tum breves vibrantesque sententiæ, plurimum sanguinis atque nervorum, adeò ut videatur quibusdam quod quoquam minor est, materiæ esse non ingenii vitium* (51). C'est donc de celle-là que Paterculus l'a fait l'inventeur. Il l'aurait aussi été de la poésie épique, si ce qu'on impute à Térentianus était vrai : *Doctrinæ laudem ei Terentianus tribuit, ut et epicorum versuum inventionem, libr. de metris pag.* 86. C'est ainsi qu'on parle dans le *Thesaurus Fabri*, à l'article d'Archilochus; mais il est aisé de voir, quand on consulte le passage de Térentianus Maurus, qu'il s'agit là de l'épode, et non pas des vers épiques. De plus, il ne serait pas certain que l'endroit qui concerne Archilochus le donnât pour l'inventeur de l'épode, si l'on n'apprenait d'ailleurs (52) cette vérité. Cet endroit pourrait sembler une citation alléguée comme un exemple de l'épode dont on parle en ce lieu-là, qui est un vers hexamètre suivi de la moitié d'un pentamètre :

> *Hoc doctum Archilochum tradunt genuisse magistri*
> *Tu mihi Flacce sat es.*

Lorenzo Fabri remarque que *les Grecs avaient été six cents ans sans avoir d'autres vers que les hexamètres, jusqu'à ce qu'Archiloque en fit entendre d'autres avec tant de succès, que chacun essaya d'en faire de diverses mesures, ce qui fit que la poési[e] grecque devint si belle par cette va[]riété de versification* (53).

(L) *Plus ses poëmes ïambiques étaient longs, plus ils étaient beaux.*] Cicéron nous apprend cette particularité, en disant la même chose des lettres de son ami Atticus : *Ut Aristophani Archilochi ïambus, sic epistola longissima quæque optima videtur* (54). On a fait le même jugement des harangues de Démosthène.

(M) *Il n'est presque rien resté de ses ouvrages : c'est plutôt un gain qu'une perte, par rapport aux bonnes mœurs.*] On ne verrait que de très-mauvais exemples dans les vers d'Archilochus. Il avait témoigné un regret fort violent de ce que le mari de sa sœur était péri sur la mer. Voilà une sensibilité qui pouvait être édifiante; mais il la fit dégénérer en une maxime pernicieuse, savoir, qu'il chercherait sa consolation dans le vin, et dans les autres plaisirs des sens, puisque ses larmes ne feraient aucun bien à son beau-frère, ni ses divertissemen[ts] aucun préjudice.

> Οὔτε τι γὰρ κλαίων ἰήσομαι, οὔτε κάκιον
> Θήσω, τερπωλὰς καὶ θαλίας ἐφέπων (55) :

C'est-à-dire, selon la version d'A[]myot :

> *Pour lamenter, son mal ne guérirai;*
> *Ni pour jouer, je ne l'empirerai.*

Le pis est qu'il ne faisait pas de di[ffi]culté de se diffamer lui-même, e[n] remplissant ses poésies de mille sal[es] médisances contre le sexe : Τῶν [] Ἀρχιλόχου πρὸς τὰς γυναῖκας ἀπρεπ[ῶς] καὶ ἀκολάστως εἰρημένων, ἑαυτὸν παρ[α]δειγματίζοντος. (56). Voyez l'usage q[ue] Théodore de Bèze a fait de ce der[]nier mot dans ses notes sur le Ier. ch[a]pitre de saint Matthieu.

(N) *Ceux qui parlent de plusieurs Archilochus multiplient les êtres sans nécessité.*] Un passage d'Eusèbe m[al] entendu est cause qu'on parle d'[un] Archilochus historien et chronologu[e]

(50) Paterc., *lib. I, cap. V.*
(51) Quintil., *lib. X, cap. I.*
(52) De Marius Victorinus, Art. Grammat., *lib. III.*

(53) Menetrier, Representat. en musique, *pag.* 245.
(54) Cicero, Epist. XI, *lib. XVI*, ad Attic.
(55) Plut., de audiend. Poëtis, *pag.* 32.
(56) Plut., de Curiosit., *pag.* 520.

i l'imposteur de Viterbe a eu la
liesse de supposer un petit livret.
i ce qu'il y a dans Eusèbe, selon
ersion latine : *Licet Archilochus*
imam tertiam olympiadem.....
ntet (57). On prétend que cela
dire qu'Archilochus a supputé
lle sorte les temps qu'il a mis Ho-
sous la 23e. olympiade. Mais
ger a montré que le grec d'Eusèbe
gnifie autre chose, sinon qu'il y
des auteurs qui ont fait fleurir
ère et Archilochus en même
s. Goropius Becanus avait déjà
rci cela dans le grand et curieux
s qu'il a fait sur Archilochus,
le réfuter pleinement les fourbe-
d'Annius de Viterbe (58). Voilà
le prétendu chronologue Archi-
is réduit à rien. Vossius eût
x fait de suivre cette correction,
le mettre Archilochus entre les
riens grecs (59). Il ajoute que
ger le place sous le règne de Da-
fils d'Hystaspes (60), sans en
orter aucune preuve. Je n'ai pu
rer cela dans les notes de Scali-
que Vossius cite ; et je ne crois
ue cela y soit. Vossius, dans un
livre (61), ayant parlé de notre
Archilochus sous la 29e. olym-
, en promet un autre sous la 94e.;
quand on l'y va chercher, on
rouve qu'un Antilochus. Charles
ne, et MM. Lloyd et Hofman
ont donné un Archilochus
lacédémonien, florissant à
sous Tullus Hostilius, et un
Archilochus fils de Nestor, et
u siége de Troie par Memnon.
nt toutes chimères : ce dernier
elait Antilochus ; et il ne fallait
i peu d'attention pour se sou-
que la cour des premiers rois
me n'était pas un théâtre propre
poëtes grecs. La plupart de ces
ères fautes se voient dans le Ca-
.

Euseb., *in* Chron., *ad ann.* 908.
Gorop. Becanus, Origin. Antverp., *lib.*
e qu'il dit là-dessus se trouve dans la
h. Hispanica *de* Schottus, *pag.* 375 *et*

Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 5.
Il monta sur le trône l'an 3 *de la* 64e.
ade. Vossius, de Hist. Græcis, *pag.* 6.
Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 14.

RCHIMELUS, poëte grec,
uri au temps d'Hiéron roi
de Syracuse (A) : cela paraît par le présent qu'il reçut de ce monarque. Il avait fait une épigramme à la louange d'un navire d'une grandeur prodigieuse, qu'Hiéron avait fait bâtir (*a*) : cette épigramme lui valut mille muids de blé, que ce prince lui fit porter au Pirée (*b*). Voilà donc un poëte à ranger avec ceux qui en petit nombre ont trouvé des amiraux de Joyeuse (*c*).

(*a*) *Voyez-en la Description dans* Athénée, *lib. V, pag.* 206.

(*b*) Athen., *pag.* 209.

(*c*) *L'amiral de ce nom donna une abbaye pour un sonnet.* Balzac, Entret. VIII.

(A) *Il a fleuri au temps d'Hiéron, roi de Syracuse.*] C'est-à-dire, environ l'an de Rome 520, et l'olympiade 136. Il y a de l'apparence qu'il demeurait à Athènes, puisqu'on fit porter au Pirée le blé dont on lui faisait présent. Je m'étonne que Vossius ait oublié un tel poëte : la récompense de son épigramme le rendait notable. Athénée nous a conservé les dix-huit vers qui furent si largement payés (1). M. Catherinot n'a point rapporté fidèlement l'état de la récompense. *Archimélus*, dit-il (2), *fut régalé par le roi Hiéron de six mille muids de blé, pour une épigramme de vingt vers sur son vaisseau.*

(1) Athen., *lib. V, pag.* 209.

(2) Cather., Traité de la Marine, *pag.* 6.

ARCHIROTA (Alexandre) (A) abbé des Olivets (*a*), était de Naples. Il composa, entre autres livres, un *Recueil des Actions des rois dont l'Écriture fait mention* (B), et le dédia à la reine de Pologne, Bonne Sforce, qui demeurait alors à Bari. Elle lui donna en récompense une pension viagère de 300 écus par an. Il vécut cent vingt années (*b*). M. Konig le fait fleurir en 1636, et lui attribue un *Com-*

(*a*) *C'est une sorte de moines en Italie.*

(*b*) Lancel. de Pérouse, *à la page* 987 *du livre intitulé,* Chi l'indovina è savio.

mentaire sur les livres de Samuel et des rois, et un *Traité sur le Vœu de Pauvreté.*

(A) *Alexandre.*] Lancelot de Perouse dit dans le corps de son ouvrage intitulé *Chi l'indovina è savio*, que cet auteur portait le nom d'Alexandre; mais à la marge, et dans la Table des matières, il le nomme *Agostino.*

(B) *Un recueil des actions des rois dont l'Écriture fait mention.*] Cet ouvrage fut composé en italien. Je ne sais si c'est le même que celui qui a pour titre, *Discorsi sopra diversi Luoghi della Sacra Scrittura.* Le catalogue d'Oxford marque qu'il est divisé en deux parties, dont la première fut imprimée à Florence, l'an 1581, *in*-8°.; et la seconde, dans la même ville, l'an 1583, *in*-8°. On voit dans le même catalogue, que le Traité *de Voto Paupertatis* parut à Florence, l'an 1580, *in*-8°., et que l'auteur de ces trois livres se nomme *Alexander Archirola.* Je crois qu'il fallait dire *Archirota.*

ARÉTIN (CHARLES) était d'Arezze dans la Toscane, comme son surnom le témoigne (ce qui soit dit pour tous les autres qui ont été nommés Arétin). Il tient un rang considérable parmi les savans du XV[e]. siècle. Pogge lui donne de grands éloges (*a*); mais ils doivent être suspects, à cause que Charles Arétin était grand ennemi de Philelphe, et que Pogge haïssait mortellement Philelphe. Celui-ci se plaint amèrement de notre Arétin, et le représente comme un méchant homme, plein de fraude, et de ruses malicieuses (*b*). Cela aussi doit être suspect, venant d'un ennemi tel que Philelphe *, qui

naturellement médisant
devenu davantage, à cau
querelles qu'il eut avec qu
autres hommes doctes. Quo
en soit, il y a des gens dé
ressés qui disent que C
Arétin entendait parfait
la langue latine et la l
grecque; et qu'il l'a tém
par quelques versions du gr
Il était d'ailleurs assez bon
(A), et il a fait quelques
dies en prose, dont Albe
Eyb a inséré des morceaux
sa *Marguerite Poétique* (*d*)
ce qui marque beaucoup
clairement son habileté, es
près la mort de Léonard A
en 1443, il fut choisi po
succéder dans la charge de
taire de la république de F
ce (B). Nous ne savons pas
née de sa mort; mais il es
tain que M. Moréri se tro
en disant que c'est l'année
(C). Les auteurs qu'il cite
sent point que notre Aré
laissé un volume de lett
Quelques-uns croient qu'i
frère de Jean Arétin (*e*),
nous parlerons en son lie
se trompent. Il porta bea
d'envie à la gloire de Lé
Arétin son prédécesseur (*f*

(*a*) Poggius, *init.* Histor. Discept. *et* II Invect. in Philelph.

(*b*) Philelphi Epist. ad Carol. Aretin., *anno* 1433, *et* Epist. *seq.*

* Joly, qui confirme l'inimitié réciproque de Philelphe et d'Arétin, rapporte un long passage d'une lettre du premier qui s
contre l'opinion d'Arétin (qui avait
que les deux premières syllabes de
(le Tésin), sont brèves, tandis qu'e
longues.

(*c*) Leand. Albert., Descrip. Ital.,

(*d*) Gesneri Bibliothec.

* Joly, d'après Montfaucon, *Bibl.*
criptorum nova, cite les titres de huit
de Ch. Arétin. Les sept premiers p
n'être que de petites pièces. Le huit
la traduction en vers latins, de la *B*
myomachie, mentionnée dans la
que (A).

(*e*) Vossius, de Histor. Latinis, *p*

(*f*) *Voyez la remarque* (H) *de*
de (Léonard) ARÉTIN.

Il était.... assez bon poëte.] Il ntendre ceci eu égard à ce temps- : doute même qu'avec cette res- ›n, je puisse faire passer mon partout ; car voici ce que M. de ›annoie m'a écrit : *Lilius Gyral- qui a vu des poésies de Charles in, ne les trouvait point bonnes, vérité est que sur les citations : on voit dans le Dictionnaire de ellius, on a lieu de juger que c'est le chose.* Notez que Tortellius *ne de lui que des vers élégiaques ; le père Labbe* (*) *cite en deux ou endroits une version de la Batra- yomachie en vers hexamètres par les Arétin.*

) *Il fut choisi pour succéder à* ard Arétin *dans la charge de se- ire de la république de Florence.*] ce que nous apprenons de Léan- Albert : *Diem functus est* (Leo- us Aretinus) *anno post* C. N. :XL, *ætatis suæ* LXXIV, *Flo- æ, cùm illi reipub. diù à secretis* et, *et successorem in eo munere it Carolum item Aretinum*, et *is latinisque litteris eruditissi-, qui etiam ipse quædam de græ- tina fecit* (1). Joignons à ce té- mage celui d'Énée Silvius, encore soit un peu long; car il nous de preuve pour plus d'une chose : *mendanda est*, dit-il (2), *multis bus Florentinorum prudentia, tum imè quod in legendis cancellariis juris scientiam ut pleræque civi-, sed oratoriam spectant, et quæ ... humanitatis studia. Norunt r rectè scribendi dicendique artem Bartolum aut Innocentium, sed tum Quintilianumque tradere. tres ex eâ urbe cognovimus, græ- t latinis et conditorum operum fa- illustres, qui cancellariam alius alium tenuêre, Leonardum et lum Aretinos, et Poggium ejus- reipublicæ civem, qui secretarius olicus tribus quondam romanis ificibus dictârat epistolas.* Il faut ger par ce passage l'obcurité ou ur d'un autre passage d'Énée us qui a mis en peine Vossius. à cet autre passage : *Leonardum Aretinum ex te primum sensi obiisse, qui Latium ornavit litteris, quo nemo post Lactantium Ciceroni proximior fuit. Gaudeo Poggium ejus locum apud Florentinos tenere. Sed maluissem potiùs locum non vacâsse, ne tanto splendore caruisset Hetruria* (3). Voyez ci-après la remarque (A) de l'article de (Léonard) ARÉTIN.

(C) *Moréri se trompe, en disant qu'il mourut l'année* 1443.] Il est certain que Pogge a succédé à notre Arétin dans le secrétariat de Florence : or il paraît par la harangue où il félicite Nicolas V sur sa promotion au papat qu'il n'avait encore aucun emploi à Florence l'an 1447 (4). Il faut donc dire qu'en 1447 Charles Arétin était secrétaire de Florence; car Léonard Arétin, son prédécesseur, était mort dès l'an 1443. Mais voici une preuve plus démonstrative de l'erreur de M. Moréri. Pogge, dans une lettre écrite sous le pontificat de Nicolas V, témoigne que Charles Arétin l'était venu voir : *Quo primùm anno* dit-il (5), *Nicolaus pontifex quintus, pestis causâ, Fabrianum, Piceni oppidum, secessit, cùm me ad terram novam natalem patriam cum familiâ contulissem, venit eò postmodum rogatus à me qui Florentiam ob negotia publica adibat, Carolus Aretinus.* Ce qui a trompé M. Moréri est d'avoir vu que Vossius (6) ne réfute pas l'auteur allemand qu'il cite, et qui a dit dans son Recueil des jours mortuaires et des jours de nativité, que Charles Arétin, orateur et historien, est mort l'an 1443, à l'âge de soixante-quatorze ans. Tout cela convient si bien à Léonard Arétin, que selon toutes les apparences l'auteur allemand a confondu Charles avec Léonard; et en tout cas, il méritait que Vossius lui montrât sa faute, touchant l'année de la mort de notre Arétin.

(*) Lab., Nova Bibliotheca MSS.
(1) Leand. Albert., Descriptio Italiæ, *pag.*
(2) Æn. Silvius, Histor. de Europâ, *cap.*
(3) *Idem, ibid., cap. LI.*
(4) *C'est l'année de l'élection de* Nicolas V.
(5) Poggius, *init.* Disceptat. *I.*
(6) Vossius, de Historicis Latinis, *pag.* 578.

ARÉTIN (FRANÇOIS) a vécu au XVe. siècle. Il avait beaucoup de lecture, et savait le grec. Il traduisit en latin les *Commentaires de saint Chrysostome sur*

saint Jean, et une vingtaine d'*Homélies* du même père. Il traduisit aussi en latin les *Lettres de Phalaris* (A). On a encore de lui un traité *de Balneis Puteolanis* *. Jean Antoine Campanus, qui fut en faveur auprès de Pie II et de Sixte IV, était l'un de ses intimes amis (*a*). Érasme n'estimait point le travail de notre Arétin sur saint Chrysostome (B).

Quelques-uns croient que notre François Arétin ne diffère pas du fameux jurisconsulte FRANCISCUS ARETINUS, qui était de la famille des Accolti. Mais d'autres ont de la peine à s'imaginer que le traducteur de quelques ouvrages de saint Chrysostome, etc., soit le même que François Accolti, dont les ouvrages de jurisprudence respirent la plus grossière barbarie, sans aucune ombre de la connaissance du grec. J'ai des observations à produire là-dessus, qui pourront convaincre bien des gens qu'il n'y a ici qu'un seul François Arétin (C). Quoi qu'il en soit, parlons d'Arétin le jurisconsulte. Il étudiait à Sienne, environ l'an 1443 (*b*), et puis il y enseigna la jurisprudence avec une telle vivacité de génie, qu'on le surnomma le prince des subtilités, et que la subtilité d'Arétin passa en proverbe. Il faisait principalement éclater ce beau talent dans les disputes; car per-

sonne ne lui pouvait ré
donnait ses conseils ave
confiance, qu'il assurait
sultans qu'ils gagneraie
procès. L'expérience ne
pas contraire, puisqu'c
ordinairement dans le b
une telle cause a été con
par l'Arétin, elle sera d
due. Il enseigna aussi da
démie de Pise, et dans
Ferrare. Il fut à Rome
pontificat de Sixte IV, e
arrêta pas long-temps; c
bientôt que les grandes e
ces qu'il avait bâties sur
tation seraient nulles.
déclara qu'il lui donnera
tiers la dignité de cardi
ne craignait de faire tort
blic, en ôtant à la jeu
si excellent professeur.
la vieillesse ne lui perm
de remplir toutes les f
de sa charge, il fut disp
faire leçon, et on lui c
ses gages. Il ne laissa
monter quelquefois en ch
quoique ses leçons fusse
force, il avait néanmoin
coup d'auditeurs : on
cela à sa renommée.
que les étudians étaient
rus à des spectacles, il
çut qu'il n'y avait que c
personnes dans son au
et il s'en fâcha tellem
jeta son livre, et qu'il
crier, *jamais l'Arétin*
quera la jurisprudence
monde. Il se retira tou
lère, et ne voulut plu
gner. Il était d'un na
vère, et il ne garda jam
d'un mois ou deux le m
let : *Ceux qu'on a loue*
peu servent beaucoup

* Joly, d'après la *Bibl. Manuscriptorum nova* de Montfaucon, dit que Fr. Arétin a encore laissé, 1°. des Lettres; 2°. une traduction des *Lettres de Diogène le philosophe*; 3°. une version de l'*Odyssée* d'Homère.

(*a*) *Tiré d'*Aubert le Mire, Auctar. de Scriptor. Ecclesiast., *pag.* 268.

(*b* Panzirol. de Clar. Legum interpretib., *lib. II, cap. CIII, pag.* 249 *et seqq.*

t-il. On l'honora de la qua- de chevalier, et il passa tou- vie dans le célibat, et dans épargne qui lui donna lieu nasser beaucoup de richesses. ne fut pas moins honoré à se de sa chasteté, qu'à cause son érudition. On sera bien de savoir la ruse dont il se rit pour apprendre à ses dis- es combien il importe de pas- pour honnête homme (D). oiqu'il eût destiné ses biens 'entretien d'un collége, il les sa à ses parens (c). Il avait un re qui se rendit fort illustre s le nom de BENEDICTUS ACCOL- ARETINUS (E). J'en parlerai s une remarque.

) *Tiré de* Panzirole, de Claris Legum erpretibus, *lib. II*, *cap. CIII*, *pag.* 249 *sqq.*

A) *Il traduisit en latin les Lettres Phalaris.*] J'ai vu, dans un livre primé en Allemagne l'an 1689 (1), sieurs curieuses recherches tou- nt ces Lettres; mais je ne puis mpêcher de dire qu'on attribue à nard Arétin ce qui n'est dû qu'à nçois : *Latinè emisit Leonhardus etinus Florentiæ* MCCCCLXXX. Nous rons en son lieu (2) que Léonard tait point en vie au temps de cette tion.

B) *Érasme n'estimait point le tra- de notre Arétin sur saint Chry- tome.*] Il remarque en deux en- its la faute que ce traducteur avait e sur le mot οἴησις, dans la version Commentaire sur la Ire. épître aux nthiens : *Quod attinet ad fidem è reddendi* Græca, *magis peccatum ab* Aniano, Aretino, *et cæteris*, *n ab* Œcolampadio, *qui magis at festinatione quàm imperitiâ. rsionem* Francisci Aretini *in prio- ad* Corinth. *habemus usque ad* 30. *Cepi gustum quàm scitè trac- et rem*, *et ecce in ipso statim limi- ne*, *quod est* τὸν τύφον κατέβαλε καὶ χαμαὶ ἔῤῥιψε πᾶσαν αὐτῶν οἴησιν, οἴησιν opinionem *vertit pro* arrogantiâ (3). Il remarque en un autre lieu (4) qu'Arétin avait achevé de traduire les Commentaires sur la Ire. épître aux Corinthiens, jusqu'à la XXe. Homélie.

(C) *J'ai des observations à produi- re...., qui pourront convaincre...... qu'il n'y a ici qu'un seul François Arétin.*] Proposons d'abord le doute de Panzirole : *Liberalibus artibus imbutus non solùm latinis, sed etiam græcis litteris operam dedisse creditur, et Joannis Chrysostomi in D. Joannem et Epistolam primam Pauli ad Corinthios Commentaria latina fecisse; vereor tamen ne is sit Accoltus, cum quæ in jure scripsit, illum stylum non oleant, neque ullum servent linguæ græcæ vestigium* (5). Puis voyons ce que M. de la Monnoie m'a écrit sur ce doute-là (6). « François Accolti d'Arezzo ayant écrit ses conseils, et ses » autres ouvrages de jurisprudence, » d'un style qui témoigne non-seule- » ment une entière ignorance du grec, » mais aussi du latin, j'ai douté com- » me Panzirole que ce fût ce même » François d'Arezzo qui nous a donné » des versions du grec, la diction des- » quelles ne cède point à celle de la » plupart des autres humanistes de » son temps. Je voyais que le juris- » consulte prenait le nom d'Accolti et » les qualités de docteur et de cheva- » lier, au lieu que l'humaniste était » simplement nommé *Franciscus Aré- » tinus*. Cependant, ayant eu depuis » peu communication d'un exemplaire » des Épîtres de François Philelphe » imprimées à Venise, *in-folio*, l'an » 1502, édition très-rare et plus am- » ple que les autres de XXI livres, » j'y ai trouvé de quoi revenir de mon » doute, par la lecture de plusieurs » de ces Épîtres, où l'auteur parle » d'un François d'Arezzo son disciple, » savant également dans le droit et » dans les belles-lettres. Le temps et » les circonstances font connaître » évidemment que c'est celui dont

(1) Decas Decadum Joh. Alberti Fabricii, 8.

(2) *Dans la remarque* (G) *de l'article de* nard) ARETIN.

(3) Erasm., Epist. LIX, *lib. XXVI*, *pag.* 1478. *Voyez aussi* Epistolâ IV, *lib. XXVIII*, *pag.* 1591.

(4) *Pag.* 1591.

(5) Panzirol., de Claris Legum Interpret., *lib. II*, *cap. CIII*, *pag.* 249.

(6) M. de la Monnoie, Remarques manuscrit.

» Volaterran, écrivain presque con» temporain, fait mention à la fin de » son XXIe. livre. Outre ses compo» sitions de droit, ses traductions de » saint Chrysostome, des épîtres de » Phalaris, et de celles de Diogène le » Cynique, on lui attribue un Traité » des Bains de Poussol, dont il n'est » pourtant pas auteur, et qu'il n'a » fait que dédier au pape Pie II, par » une lettre assez mal conçue. Il avait » aussi composé un livre de la Vie et » des Mœurs de saint Antonin, arche» vêque de Florence. Philelphe, let» tre XII du livre XVII, parle de » cet ouvrage avec éloge. Dans le » XXVIIIe. livre des Lettres du même » Philelphe il y en a six qui s'adres» sent *Francisco Arretino, Equiti au» rato ac jureconsulto*, alors profes» seur en droit dans l'université de » Sienne. Il lui donne dans la plupart » de ces lettres de grandes louanges, » sur lesquelles il y avait bien à rabat» tre. *Quasi dubitandum sit*, lui dit» il dans la première, *minùs tibi esse » apud florentissimam istam Remp. » secunda omnia, qui vir in omni eru» ditionis ac sapientiæ genere præstan» tissimus sis, atque eâ virtute præ» ditus quâ non modò ex hominibus » hujusce tempestatis nemini cedis, » sed potes jure cum universâ antiqui» tate de laude contendere*. Par la troi» sième, datée du 8 mars 1468, il pa» raît que François d'Arezzo avait » alors un peu plus de cinquante ans; » raison dont il se servait pour se dis» penser du mariage. Sur quoi Philel» phe lui dit fort gaillardement : *Nam » quòd ais sentire te debilitatas tibi » esse corporis vires, cùm sis quinqua» genarius, aut paulò ampliùs, id » nullâ tibi causâ accidit aliâ, quàm » quòd ætatis robur remiseris, ut quo » tempore tendendus erat arcus, tum » eum tu maximè relaxaveris. Quòd » si eam servasses mediocritatem, » quam et philosophi probant, et ego » secutus sum, consuluisses tu sanè et » posteritati et tibi*. Dans la IVe. du » XXVIIIe., il lui demande des nou» velles de ses études : *Cæterùm cu» pio ex te nôsse quid rerum agas? » Non enim satis tuo præstanti inge» nio, singularique doctrinæ esse du» co, quòd doceas leges et jus civile, » nam hæc jam tibi nullius sunt in» dustriæ, cujus memoria divina est*

» *potiùs quàm humana. Ma[...] » dam te arbitror meditari, [...] » in eodem semper versaris l[...] » que fieri non potest, qui[...] » novi semper eudas excudas[...]* » la Ve., il le prie de lui fai[...] » en parchemin l'Histoire d'[...] » Marcellin. Dans une lettre d[...] » livre, il lui propose de fa[...] » voir à Sienne, aux gages de[...] » blique, Démétrius Castr[...] » Constantinople, pour ense[...] » grec à la jeunesse. Dans u[...] » lettre du XXXIe. livre, il l[...] » avis du dessein qu'avait le [...] » Venise de le tirer de Sienn[...] » lui offrir une chaire à Pado[...] » *hæc ego*, ajoute-t-il, *cont[...] » tus sum, et quæ vera esse [...] » quibus te delectari existima[...] » pè qui non essem oblitus qu[...] » nuper cùm ad octobrem Se[...] » sem, et de temperamento [...] » tui, et de istius cœli, quant[...] » attinet, intemperie locutus f[...]* » qu'il y a de surprenant est [...] » la même lettre il dit que [...] » d'Arezzo est ennemi du st[...] » bare : *Nec illud sanè præte[...] » censui, Appianum Alexa[...] » esse jam ab me magnâ ex [...] » tinum factum, quoniam tu n[...] » bariæ linguâ delectaris*. Est[...] » à l'usage de ce temps-là q[...] » attribuer les expressions [...] » de François d'Arezzo dans [...] » sur le droit? Il y a, ce sem[...] » de croire qu'il les affectait [...] » de peur qu'en voulant pas[...] » un écrivain plus poli, il ne [...] » mé moins habile juriscons[...] » parcouru quelques-uns de [...] » seils qui sont la barbarie m[...] » s'est fort moqué du CXLIIe [...] » conséquence de l'accord fa[...] » François Sforce, duc de M[...] » Louis de Gonzague, mar[...] » Mantoue, qu'au cas que D[...] » fille du marquis, se trou[...] » difformité de bosse, ou d'[...] » faut, à l'âge de quatorze an[...] » riage s'en ferait avec Galéa[...] » duc, il soutient que le duc [...] » droit de demander la visite [...] » médecins qui verraient et [...] » raient la princesse a un pa[...] » il appartiendrait, suivant l'[...] » du cas. Il paraît cependant [...] » visite, toute fâcheuse qu'[...]

xécution, était exigible de ıussi fut-elle demandée par mais refusée par le mar-

.voir examiné ces observa-l. de la Monnoie, je lui pro-ıre quelque doute; et voici manière il confirma de nou-sentiment : *Vous ne devez douter que* François d'A-ducteur de quelques ouvra-et François d'Arezzo, ju-e, dont nous avons des Com-sur le Droit, et des Conseils, *ın seul et même auteur. Vo-qui pouvait avoir vu le ju-e, lui attribue, outre la scien-t, une grande connaissance -lettres* (7). *Philelphe, qui uelques années auparavant, ne chose. On voit par les té-s des épîtres que je vous ai ı'il y avait de son temps un* s Aretinus, *ou* Arretinus, *lui et d'autres écrivent tou-disciple, chevalier, juris-professeur en droit dans l'u-le Sienne, homme excellent orte de littérature. J'ajoute ı à ceux que je vous ai déjà Il est de la* Ire. *épître du re, laquelle est une invective odrisio Crivello* : At laudas m Arretinum, et jure qui-, ut arbitror, dormitans. n præter ingenium, et con-n tuam. At meretur Fran-etinus, cùm sit tum jure-ım omnium præstantissi-nullius præclaræ disciplinæ Tamen laudari à te flagitio-ium scelerumque sentinâ, am est. Jubes ab illo ut dis-è mones, nam non ab isto l etiam abs te ipso, si quid e posses, non invitus disce-cur quem tantoporè laudas, mitaris? Ille prædicat apud cipulum se meum extitisse, mihique tribuit tantas laudes, quantis vellem me non carere. At est te, inquis, omni doctrinâ præstantior. Non eo inficias, neque fero graviter me à multis etiam discipulis meis superari, id quod sine aliquâ meâ laude fieri non potuerit, siquidem hi grati esse voluêre. *Cette lettre est du* 1er. *d'août* 1465. *A peu près dans le même temps, Janus Pannonius, qui étudiait alors en Italie, adressa une épigramme à notre François d'Arezzo,* dont voici les deux premiers vers :

Francisce interpres legum, ô Aretine, Sacrarum,
Nec minùs Aonid nobilis in citharâ.

Il est donc sûr que ce professeur en droit à Sienne, nommé François d'Arezzo, ou Arétin, était savant dans les belles-lettres : il n'est pas moins sûr que le nom de famille de ce même professeur était Accolti. *Vous pouvez l'en croire lui-même.* Ego Franciscus de Accoltis de Aretio, *dit-il au bas de son* CXVIII^e^. *conseil,* Decretorum Doctor, Senis ordinariè legens, et illustris D. Marchionis Estensis Consiliarius, et ad fidem me subscripsi, et meos solito signo signari jussi. *Les temps se rapportent. Volaterran dit que François Arétin, humaniste et jurisconsulte, fut à Rome sous Sixte IV. C'est contre le même Sixte que François Accolti écrivit son* CLXIII^e^. *conseil en faveur de Laurent de Médicis et des Florentins que ce pape avait excommuniés à cause du meurtre de l'archevêque de Pise, et de l'emprisonnement du cardinal son petit-neveu. Volaterran dit que François Arétin étant allé à Rome, plein de grandes espérances, en partit bientôt, voyant que le succès n'y répondait pas à son attente. D'où je tire la conséquence que François Accolti, qui est le même que le François Arrétin de Volaterran, se chargea d'autant plus volontiers d'écrire pour les Florentins contre Sixte, qu'il se souvint que ce pape l'avait laissé partir de Rome sans reconnaître son mérite. Peut-être même que c'était dans la vue de quelque dignité ecclésiastique dont il se flattait (comme on l'a dit du jurisconsulte Jason), qu'il n'avait point voulu se marier. Reste le scrupule de la différence qui se trouve entre la diction d'Arétin, professeur en droit, et celle d'Arétin,*

les paroles de Volaterran, *à la fin re, pag.* 782. Alexander Imolensis, ı Aretinus, ambo Scriptis excellen-lictis in memoriâ posteritatis vivent. ræter jura, cæteras etiam liberales otus, princeps seculi hujus habeba-apore magnâ expectatione in hanc paulòque post spe frustratus remi-doctrinæ sapientiâ vitæque instituto, atu vixerit, ac opibus inhiaverit, issimas cognatis demùm reliquit.

traducteur. Il est vrai que cette différence est énorme. Bien que les versions qu'il nous a données ne soient pas en effet d'une fort exquise latinité, on peut dire néanmoins qu'en comparaison de ses ouvrages de jurisprudence, elle est plus que cicéronienne. Quand il aurait voulu faire ce qu'ont fait de certains auteurs qui, pour se divertir, ont écrit en style macaronique, il n'aurait pas mieux réussi : Sunt etiam multi testes, *dit-il, conseil* LXXXIII[e]., qui viderunt aquam benè ire ad molendinum, et ipsum benè molere, et stechariam lignaminis benè in puncto. *Et conseil* XIII : Probatur per duos testes nostros quod ista mulier gessit portaturam capitis secundum habitum nuptarum à sex annis citra. *Tout le livre est plein de ces fleurettes. L'orthographe des mots tirés du grec y est étrangement défigurée. On y trouve* Economus, emologatio, cyrothecæ, Grisogonus, emphitheota. *J'ai insinué la raison que ce jurisconsulte avait eue d'en user de la sorte, qui est que ses confrères n'écrivaient, ni ne s'exprimaient pas autrement. Son langage, s'il avait été plus correct, n'aurait pas été entendu des gens du métier. François Arétin ou Accolti, comme il vous plaira, eût pu mieux parler ; mais il aimait l'argent, et s'il se fût avisé d'employer un style de Papinien, il se serait morfondu dans son étude, on l'aurait généralement abandonné. La même barbarie régnait alors parmi les théologiens et les médecins. Ceux d'entre eux qui voulurent les premiers introduire la politesse, n'étaient, disait-on, ni théologiens, ni médecins : ils n'étaient que grammairiens. On n'était pas encore bien revenu de cette prévention, du temps de Louis Vivès. Ses paroles méritent d'être rapportées :* Quæ Lyranus et Hugo scribunt, (*dit-il, livre* I[er]. de Causis corrupt. Art.) theologica est ; quæ Erasmus, grammatica. Idem de Hieronymo, Ambrosio, Augustino, Hilario dicturi, nisi nomen obstaret, tametsi hîc etiam nescio quid mussant. Quod si Joannes Picus Apologiam suam corrupto illo non scripsisset sermone, haud quaquàm haberetur theologus, sed grammaticus. Alciatus, Zasius, Cantiuncula, grammatici sunt, cùm de jure disputant : Accursius est jurisconsultus, vel cùm interpretatur, *que*, id est, *et : ait*, id est, *dixi : seu*, id est, *aut. Ça donc été, monsieur, une espèce de nécessité à François Arétin, jurisconsulte, de s'accommoder à l'usage de son temps ; et je pense que ces réflexions jointes aux précédentes, suffiront pour vous persuader qu'il ne diffère de l'humaniste que par l'élocution.*

(D) *On sera bien aise de savoir la ruse dont il se servit pour apprendre à ses disciples combien il importe de passer pour un honnête homme.*] Il se servit de ce stratagème, après avoir vu que les fréquentes exhortations qu'il leur faisait à conserver une bonne réputation ne servaient de rien : *Ubi* (Ferrariæ) *studiosos ad famam boni nominis conservandam sæpè hortatus cùm nihil proficeret ; ridiculum commentum excogitavit, ut quam vim maximam habeat existimatio, ostenderet* (8). Les bouchers de Ferrare laissaient les viandes à la boucherie toute la nuit. Il y alla avec son valet, avant le jour, et, ayant rompu leurs caisses, il enleva toutes les viandes. Deux écoliers, qui passaient pour plus pétulans que tous les autres, furent accusés de cette action, et emprisonnés. L'Arétin fut trouver le duc Hercule, et lui demanda leur liberté, et se chargea de toute la faute. Mais plus il soutenait fermement qu'il l'avait faite, plus croyait-on que les prisonniers en étaient coupables ; car personne n'osait soupçonner d'une telle chose un professeur dont la gravité et la sagesse étaient si connues. L'affaire ayant été enfin terminée, il déclara quel avait été son but. C'était de montrer le poids et l'autorité d'une bonne renommée : *Quò constantiùs se facti autorem fatebatur, eò magis qui in vinculis erant rei credebantur, cùm ob viri gravitatem nemo id de eo suspicari auderet. Re demùm compositâ, id se Aretinus ad demonstrandam hominis bonæ opinionis auctoritatem fecisse dixit* (9). Personne n'ignore que ceux qui passent pour de grands menteurs ne sont point crus, lors même qu'ils disent la vérité. Il arrive tout le contraire à ceux qui passent pour fort ingénus : on les croit lors même qu'ils mentent. Voyez dans Valère

(8) Panzirol., de Claris Legum Interpret., *pag.* 250.

(9) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 251.

xime ce que peut la bonne opinion
l'on a conçue d'un homme (10).

(E) *Son frère se rendit fort illustre us le nom de* BENEDICTUS ACCOLTUS ETINUS.] Il naquit l'an 1415, et après oir bien fait ses humanités, il s'appli- à l'étude de la jurisprudence avec nt d'ardeur qu'il ne tarda guère à rvenir au doctorat : après quoi, tant r des leçons publiques, que par des nsultations (11), il se mit au rang s jurisconsultes les plus renommés. ne renonça point aux belles-lettres, il écrivit des traités qui sont une euve qu'elles ne lui étaient point différentes. Son dialogue *de Præ- ntiâ Virorum sui ævi* fut imprimé à me, l'an 1692, sur le manuscrit e M. Magliabecchi avait fourni. Il t premier secrétaire de la républi- e de Florence, les sept dernières nées de sa vie. Il mourut à Floren- , l'an 1466, âgé de cinquante-un s. Son fils Pierre, grand juriscon- lte, ayant été auditeur de rote ndant vingt-cinq années, fut ho- ré du chapeau de cardinal par le pe Jules II. Il eut un autre fils, mmé Michel, qui fut père de Be- t Accoltus. Celui-ci fut secrétaire Clément VII, et puis cardinal (12). yez le Dictionnaire de Moréri, au t ACCOLTI.

(10) Valer. Maximus, *lib. III*, *cap. VII*, n. 8.

(11) *Il y en a quelques-unes d'imprimées.*

(12) *Tiré de la* Vie de Benedictus Accoltus, *en tête du dialogue* de Præstantiâ Virorum ævi.

ARÉTIN (GUI), moine de l'or- e de saint Benoît, vivait dans XIe. siècle. Il s'est rendu cé- re pour avoir trouvé une nou- lle méthode d'apprendre la usique. Il publia sur ce sujet livre qu'il intitula *Microlo- s*, et une *lettre*, qui a été in- rée par le cardinal Baronius ns ses Annales, sous l'an 1022. était âgé de trente-quatre ans, rsqu'il publia le *Micrologus*, us le pontificat de Jean XX; et avait été déjà trois fois appelé Rome, par le pape Benoît VIII. Ce pape avait examiné l'*Antiphonaire* d'Arétin, et admiré diverses choses qu'il avait apprises de cet auteur. Voilà ce que nous en dit Possevin dans son Apparat (*a*). Pour dire quelque chose touchant cette invention de Gui Arétin, je dois remarquer que c'est lui qui a trouvé les six notes, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. On veut que les noms de ces six notes aient été empruntés d'une hymne qui contient ces vers saphiques.

UT queant laxis *RE sonare fibris*
MIra gestorum *FAmuli tuorum*,
SOLve polluti *LAbiis reatum* (*b*).

Il n'a fallu pour cela que prendre la première et la sixième syllabe de chaque vers. Il y en a qui prétendent que le mot *gamme*, si ordinaire dans la musique, est venu de ce que Gui Arétin s'étant servi des premières lettres de l'alphabet pour désigner ou pour coter ses notes, y employa la lettre G, que les grecs appellent *gamma*; et qu'il le fit pour marquer que la musique était venue de Grèce (*c*). Ceux qui lui attribuent un livre contre Bérenger se trompent (A).

(*a*) *Pag.* 694.

(*b*) *Voyez* Vossius, de Musice, *pag.* 40.

(*c*) Furetière, *au mot* Gamme.

(A) *Ceux qui lui attribuent un livre contre Bérenger se trompent.*] Vossius a donné dans cette erreur, et a établi par-là qu'il florissait sous l'empereur Conrad le jeune; et qu'ainsi ceux qui l'ont placé cent ans après n'ont pas eu raison (1). L'erreur dont je parle ici est venue de ce qu'on a confondu Gui Arétin avec un autre moine nommé Guitmond, qui était du couvent de Saint-Leufred, ordre de saint Benoît, dans le diocèse d'É-

(1) Vossius, de Musice, *pag.* 40.

vreux, et qui devint cardinal et évêque d'Aversa en Italie. Ils étaient à peu près contemporains; car Guitmond est mort environ l'an 1080. C'est lui qui a fait trois livres *de Veritate corporis et sanguinis Christi in Eucharistiâ, adversùs Berengarium*, qui ont été imprimés à part, et dans la Bibliothéque des Pères (2). La cause que j'assigne de cette erreur est si vraie, que le même Vossius dit expressément, en un autre endroit, qu'en 1070, sous le pontificat de Grégoire VII, a fleuri Guido, ou Guidmond, natif d'Arezze, *patriâ Aretinus*, premièrement moine dans le monastère de Saint-Leufred, au diocèse d'Évreux, en Normandie, et puis cardinal et évêque d'Aversa; qu'il composa, pendant qu'il fut moine, deux traités de musique, l'un en vers, l'autre en prose, et que c'est le même qui a fait trois livres contre Bérenger (3).

(2) *Vide* Labbeum, de Script. Ecclesiast., *tom. I, pag.* 402.
(3) Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 95.

ARÉTIN (Jean), surnommé *Tortellius*, passe pour l'un des savans hommes du XVe. siècle. Il composa une *Vie de saint Athanase* (A), à la prière du pape Eugène IV. Il fut admis à la confidence de Nicolas V, dont il était camérier (*a*). Il était agréable en conversation, et il se distingua glorieusement des autres savans ses contemporains, en ne déshonorant pas, comme ils faisaient, par des disputes violentes et injurieuses, la profession des belles-lettres. Il était principalement versé dans la connaissance de la grammaire, comme il le témoigna par son livre *de Potestate Litterarum* (B). La Bibliothéque de Gesner rapporte les titres de plusieurs autres ouvrages de Tortellius; mais on y a oublié un *Lexicon*, qu'il avait fait *, et qui est cité par l[...] (*b*). Laurent Valle était [...] ses amis, et lui a dédié ses [...] *de Latinâ Elegantiâ* (C). V[...] qui assure qu'il était fr[...] Charles Arétin (*c*), se tr[...] rait fort, s'il n'en avait [...] d'autre preuve que les [...] de Volaterran, auquel il [...] nous renvoyer. Volater[...] dit rien de cette fraterni[...] tendue (D).

Il y a de bons conn[...] qui croient que Tortelli[...] vait qu'une médiocre litté[...] même pour son temps [...] comme il était né fort off[...] et qu'il occupait auprès d[...] un poste considérable, le[...] esprits de ce temps-là lui [...] rent de grandes louanges [...] quelques-uns ensuite se [...] tèrent. Philelphe fut de c[...] bre (E). Je dirai ailleurs [...] Tortellius fut bibliothéc[...] Nicolas V.

(*a*) Jovius, Elogiorum *cap. CVIII.*

* Bayle, dit Joly, de même qu[...] ont parlé des écrits de *J.* Arétin, qu'il a traduit quelques *Vies* de P[...] imprimées à Rome, 1470, in-foli[...] 1521, in-folio, Bâle, 1542, et 15[...] Joly cite, d'après la *Bibl. manus[...] nova* de Montfaucon, trois autre[...] de J. Arétin; et il ajoute qu'il croi[...] un autre Jean Arétin, médecin, auteur d'une histoire manuscrite d[...] cine (dont parle le père Nicero[...] me XXV de ses *Mémoires*) et de[...] tres écrits aussi manuscrits, cités [...] faucon.

(*b*) Magius, Miscellan., *lib. XIV.*

(*c*) Vossius, de Hist. Lat., *pag*[...]

(*d*) *Voyez dans l'une des rem[...] l'article* Nicolas V, *le passage* [...] Lettre *du livre XXVI de* Philelp[...] n'a pas donné d'article à Nicolas V; [...] la note ajoutée sur la remarque E.

(A) *Il composa une* Vie [...] Athanase.] Paul Jove insinue[...] rement que Tortellius ne f[...] traduire en latin : *Divi A[...] Vitam Eugenio expetenti lat*[...]

i). Gesner le dit beaucoup plus
essément : *Athanasii Alexandri-*
'itam ad Eugenium pontificem in
um translulit (2). Mais Vossius
ttribue en cela beaucoup plus
a fonction de traducteur : *Atha-*
Vitam ex variis, *Eugenii pos-*
›, *consarcinavit*; et il cite Paul
et Volaterran (3). La citation
ul Jove ne saurait être tout-à-
cacte, comme chacun le peut
ar la confrontation des paroles.
le Volaterran n'est pas plus exac-
: voici ce qu'il a dit : *Joannes*
inus), *cognomento Tortellius*,
æ ecclesiæ subdiaconus apud
rium quartum fuit. *Orthogra-*
, *vitamque Athanasii*, *ac non-*
alia conscripsit (4). Vossius as-
que Wicelius a mis cette vie
at Athanase dans son *Hagio-*
Il conjecture que Tortellius est
ır de la Vie de saint Zenobius,
: de Florence, insérée dans la
lation de Surius, sous le 25 de
a raison de sa conjoncture est
des circonstances du temps, et
que l'auteur de cette Vie a nom
es archipresbyter Aretinus.

Il a témoigné sa connaissance
la grammaire, *par son livre* de
ate Litterarum.] « Ce que Vola-
an appelle *Orthographia*, Paul
un livre *de Potestate Litterarum*,
ner *Commentarii Linguæ Lati-*
, et Magius *Lexicon*, n'est
n seul et même volume de Tor-
ius, en deux parties, dont la
mière, qui est fort courte, con-
t quelques chapitres sur l'inven-
ı, le nombre, la figure, la
nonciation, et l'assemblage des
res de l'alphabet. La seconde,
est fort longue, contient un
logue alphabétique des mots
ns, la plupart tirés du grec,
quels il enseigne ou tâche d'en-
ner l'orthographe (5). »

Laurent Valle lui a dédié ses
de Latinâ Elegantiâ.] De la ma-
que Gesner s'est exprimé, il
personne qui ne jugeât que c'est
llius qui a dédié cet ouvrage à
Laurent Valle. Voici les paroles de Gesner : *Joannes Tortellius, natione Aretinus*, *Laurentii Vallæ amicissimus*, *ad quem elegantiarum linguæ latinæ sex libros perscripsit. Nicolai postmodùm pontificis contubernalis*, *et studiorum ejus intimus comes* (6). Des compilateurs qui, par l'envie de faire un gros livre en peu de temps, ou pour d'autres raisons, ne cherchent jamais hors de la page qu'ils ont sous les yeux l'instruction qui leur est nécessaire, feraient aisément trois grosses fautes, pour peu qu'ils joignissent leurs conjectures à ce texte de Gesner. 1°. Ils diraient que Tortellius a fait six livres des Élégances de la langue latine, et qu'il les a dédiés à Laurent Valle; 2°. qu'il devint après cela domestique du pape Nicolas V, et son homme d'étude, et que ce fut le grand succès de son livre qui lui procura cet honneur; 3°. que Nicolas V siégeait l'an 1420; car puisque Gesner met en ce temps-là l'état florissant de Tortellius, et que le sens commun nous dicte que cet état florissant doit être placé au temps que Tortellius était en faveur auprès de Nicolas V, il s'ensuit que, selon Gesner, ce pape siégeait au temps que j'ai dit. La vérité est qu'il fut élu l'an 1447, et que Tortellius était déjà son homme d'étude et son camérier lorsque Laurent Valle lui dédia ses Élégances. Je ne sais ce que veut dire Moréri sur cet article avec sa citation vague de Valère André. Que ne consultait-il Vossius et Paul Jove, qui lui eussent fourni quelque remède contre la maigreur ?

(D) *Vossius le fait frère de Charles Arétin. Volaterran ne dit rien de cette fraternité prétendue.*] J'ai bien raison de la nommer de la sorte, puisque Tortellius, parlant de Charles et de Léonard d'Arezzo, les qualifie simplement ses compatriotes : *A doctissimis viris nostræ ætatis*, dit-il (*[1]), *et conterraneis meis Leonardo et Carolo Arretinis*; et lorsqu'il fait mention de Charles, il dit toujours : ou *Carolus Arretinus conterraneus meus*, ou *Carolus noster Arretinus* (*[2]).

[1] ovius, Elogiorum *cap. CVIII*, *pag.* 25.
Gesneri Biblioth., *folio* 458.
Vossius, de Hist. Lat. *pag.* 579.
Volater., *lib. XXI*, *pag.* 773.
M. de la Monnoie, remarques manu-
.

(6) Gesneri Bibliotheca, *folio* 458, *ex* Trithemio.

(*[1]) *Dans la Ire. partie de son ouvrage au chapitre de l'Y grec.*

(*[2]) *Dans la IIe. partie qui contient les mots par ordre alphabétique.*

Ceci m'a été communiqué par M. de la Monnoie. Rapportons les paroles de Volaterran, et celles de Vossius; on verra si le dernier a pu se fonder sur le premier : *Carolus et Joannes Aretini nobilia temporis illius ingenia, quorum alter scriba Florentinorum Leonardo successit; alter Joannes cognomento Tortellius romanæ ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium quartum fuit* (7). Voici ce que Vossius rapporte : *Joannes Aretinus cognomento Tortellius Caroli Aretini, qui post Leonardum Aretinum scriba Florentinorum fuit, frater, romanæ ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium IV..... præter grande de orthographiâ volumen, etiam Athanasii Vitam.... consarcinavit, ut præter Jovium auctor est Volaterranus lib. XXI Anthropol. ubi et hosce Aretinos fratres* nobilia illius temporis ingenia *appellat* (8). Si l'on s'était contenté de dire qu'ils étaient parens, on aurait pu se fonder sur ces paroles de Philelphe : *Putabam Carolum Arretinum rediisse mecum in gratiam. Ità enim Joannes Arretinus ejus* NECESSARIUS *tuis verbis mihi renunciârat* (9); car quoique *necessarius* se prenne quelquefois pour *ami intime*, Philelphe, cependant, et la plupart des écrivains de ce temps-là ne l'emploient jamais que dans le sens de *parent*, ou d'*allié*. Cette observation est de M. de la Monnoie.

(E) *Philelphe fut du nombre de ceux qui se rétractèrent des louanges qu'ils avaient données à J. Arétin.*] Je citerai dans l'article de Nicolas V une lettre de Philelphe, datée du 1er. d'août 1465, où la littérature latine et grecque de Tortellius est bien louée *. Mais voici ce que le même Philelphe écrivit le 29 de mai 1473 : *Video quosdam nostræ tempestatis homines, qui cùm magnum de se quiddam voluerunt in arte grammaticâ profiteri, in maximos errores devenerunt. E quorum numero principatum mihi tenere visus est Joannes Tortellius Aretinus, qui cùm et græcam et latinam litteraturam novisse videri vult, utramque ignoravisse apertissimè declarat* (10).

(7) Volaterranus, *lib. XXI*, *pag.* 773.

(8) Vossius, de Hist. Lat., *pag.* 579.

(9) Philelphus, Epist., *lib. IX*.

* Bayle n'ayant pas donné l'article Nicolas V, voici du moins le passage qu'il avait promis et qu'a transcrit Joly : *vir gravis ac disertus Joannes Tortellius, Arretinus, quem propter eruditionem latinæ græcæque litteraturæ, nobilissimæ illi suæ Bibliothecæ idem Nicolaus Quintus præfecerat, etc.* Cette lettre, dit Joly, est la première du livre XXVI.

(10) *M. de la Monnoie m'a fourni ceci.*

ARÉTIN (Léonard) est plus connu sous ce nom qui lui a été donné à cause qu'il était d'Arezze, que sous celui de Brunus, ou Bruni, qui était son nom de famille *. Il a été un des plus habiles hommes du XVe. siècle (A). Il apprit le grec sous Émanuel Chrysolore, comme il le raconte lui-même (*a*); et ayant fait connaître son mérite au pape Innocent VII, il en obtint, quoique jeune, la charge de secrétaire des brefs, de laquelle il s'acquitta dignement sous ce pontificat, et sous les quatre suivans (*b*). Il fut ensuite secrétaire de la république de Florence (*c*), et amassa beaucoup de biens (*d*), tant parce qu'il vécut dans le célibat (*e*), que parce qu'il fut excessivement bon ménager. Il traduisit de grec en latin quelques *Vies de Plutarque* (B), et la *Morale d'Aristote*. Il composa trois livres *de la Guerre Punique*, qui peuvent servir de supplément à quelques-uns de ceux qui nous manquent de Tite-Live (C). Il composa aussi l'*Histoire des choses qui se*

* Chaufepié contient quelques particularités extraites, soit du *Poggiana*, de Lenfant, soit de sa préface de l'*Histoire du Concile de Pise.*

(*a*) Leon. Aretinus, Histor. Rer. Italicarum. *Vide etiam* Jovium, Elogior. cap. *XXIII.*

(*b*) Jovius, Elogior. *cap. IX.*

(*c*) Leand. Alberti Descript. Italiæ.

(*d*) Jovius, Elogior. *cap. IX.*

(*e*) Volaterranus, *lib. XXI*, *pag.* 772.

son temps en Italie (D),
la République de Flo-
elle *de l'ancienne Grèce*
celle *des Goths*. Mais
rnière, qui lui fit beau-
honneur, pendant que
ora qu'il n'avait fait que
ire du grec de Procope,
r sa mémoire une espèce
ie (*f*), dès qu'on sut
mort, par les soins de
he Persona *[1], que Pro-
ont il avait supprimé le
ı s'appropriant son tra-
it le véritable auteur de
istoire des Goths (F). Il
a plusieurs autres livres,
ı peut voir le catalogue
Bibliothéque de Gesner,
ırut l'an 1443, âgé de
-quatorze ans (G), à
e, où l'on voit son tom-
marbre dans l'église de
Croix (*g*). Pogge fut un de
ui le critiquèrent (H).
la Mare, conseiller au
ent de Dijon, publia
3 un catalogue des livres
nard Arétin, lesquels il
essein de faire imprimer.
pense pas que la chose ait
été exécutée *[2]. J'ai ouï
u'on a trouvé depuis peu,
les manuscrits de la bi-
que d'Oxford, un exem-
de lettres de Léonard
, où il y a *XL lettres* qui
jamais été imprimées, et
la pourra bien donner l'envie de travailler à une nouvelle édition *.

vius, Elogior. *cap. IX et CXVI.*
ournal des Savans (novembre 1742),
que L. Arétin reconnaît avoir mis
contribution; que d'ailleurs Pogge
it avant Persona. C'est au reste
Vossius qui a induit ici Bayle en

m, *ibid.*, *cap. IX.*
ne l'a pas été quoique La Mare ne
qu'en 1687.

* J.-A. Fabricius donna en 1724 une édition des Épîtres de L. Arétin. Elle laissait encore beaucoup à désirer; et L. Melius en donna une nouvelle édition beaucoup plus ample et plus correcte, et augmentée de deux livres, Florence, 1741, deux parties, in-8°. On en rend compte dans le *Journal des Savans*, de novembre 1742, pag. 660 et suiv.

(A) *Il a été un des plus habiles hommes du XVe. siècle.*] Selon Paul Jove, c'est Léonard Arétin qui a le premier rétabli en Italie l'éclat de la langue grecque (1). Philelphe lui donne beaucoup d'éloquence, et un grand fonds de génie et d'érudition (2). Pogge (3) et Laurent Valla (4) l'ont mis au-dessus de tous ses contemporains en matière d'éloquence et de science; mais Floridus Sabinus le loue un peu plus sobrement, et ne donne pas une idée avantageuse de son latin (5); à quoi Érasme ne s'accorde pas trop mal (6). Énée Silvius loue beaucoup notre Arétin dans sa lettre LI, et nous apprend que les Florentins avaient conféré sa charge à Pogge. Sur cela, Vossius remarque qu'Énée Silvius et Léandre Albert ne s'accordent pas, celui-ci disant, dans sa Description d'Italie, que Charles Arétin succéda à Léonard dans le secrétariat de la république de Florence. Voyez ci-dessus l'article de (Charles) Arétin (7), où nous prouvons par Énée Silvius lui-même, que Léandre Albert a raison.

(B) *Il a traduit quelques Vies de Plutarque.*] Savoir : celle de Paul-Émile, celle des deux Gracques, celle de Pyrrhus, celle de Sertorius, celle de Démosthène, celle de Marc Antoine, et celle de Caton d'Utique (8). Les imprimeurs ont fait une étrange bévue dans le Dictionnaire de Moréri, en mettant *Vers de Plutarque* pour *Vies de Plutarque*.

(1) Jovius, Elog., *cap. IX*, *pag.* 27.
(2) Philelphus, Convivioram *lib. I*, *et* Epist. *ad eum scripta*.
(3) Poggius, in Philelph. Invect. II.
(4) *Apud* Philelph. Invect. I, in Vallam.
(5) Flor. Sabin. advers. Calumniat. Ling. Lat.
(6) Erasm., *in* Ciceron.
(7) *Dans la remarque* (B).
(8) Gesner., *in* Biblioth.

(C) *Il a composé trois livres* de la Guerre Punique, *qui peuvent servir de supplément..... à Tite-Live.*] Les deux premiers de ces trois livres *[1] traitent de la première guerre Punique, qui nous manque dans Tite-Live; le troisième traite des désordres où les Carthaginois tombèrent par la mutinerie des soldats, et par la révolte des peuples; comme aussi de la guerre contre les Gaulois, et contre ceux d'Illyrie, toutes choses qui nous manquent dans l'historien Romain (9). L'Arétin n'a presque fait que traduire le grec de Polybe, quoiqu'il l'a nié dans sa préface *[2]; et de là vient que Badius Ascensius a mis le nom de Polybe à la tête de cet ouvrage, dans son édition de Paris (10).

(D) .... *celle* des choses qui se firent de son temps en Italie.] Cet ouvrage commence au schisme qui s'éleva contre le pape Urbain VI, en 1378, et s'étend jusqu'à la victoire remportée par les Florentins auprès d'Anglare, l'an 1440.

(E) .... *celle* de l'ancienne Grèce.] Cet ouvrage s'étend depuis le généralat de Théramène et de Thrasybule chez les Athéniens, jusqu'à la mort d'Épaminondas. C'est comprendre quarante-cinq ou cinquante ans.

(F) *On sut, par les soins de Christophe Persona, que Procope, et non pas notre Arétin, était l'auteur de l'histoire des Goths.*] Persona se détermina, selon Vossius, à traduire Agathias, quand il eut pris garde à la mauvaise foi de notre Arétin (11). Vossius allègue sur cela Paul Jove; mais il est certain que Paul Jove, ni dans le lieu qu'on en cite (12), ni dans un autre qu'on pouvait citer (13), ne parle aucunement d'Agathias, et qu'il y parle expressément de Procope. J'avoue que Persona a traduit aussi Agathias, mais c'est de la version de Procope que Vossius devait parler dans l'endroit où il s'agissait du plagiat de l'Arétin. C'est ainsi qu'il faut dire, ce me semble, et non pas *plagianisme*, comme a fait un auteur moderne, dont je vais rapporter tout le passage, à cause qu'il est plein d'erreurs. *Nous devons*, dit-il (14), *l'histoire de Procope en grec à David Heschelius. Léonard Arétin l'avait déjà donnée en langue gothique; mais il avait supprimé le nom de l'auteur : de sorte que, quand cet Arétin fut mort, Christophle Personne l'accusa de larcin, parce qu'ayant luimême trouvé un autre exemplaire de cette histoire en la même langue, il la divulgua sous le nom de son auteur, et ainsi convainquit l'Arétin de plagianisme.* De quel monstre est-ce qu'il

*[1] Le livre d'Arétin est, dans l'édition de 1537, intitulé : *Leonardi Aretini de bello Punico libri duo, quorum prior bellum inter Romanos et Carthaginienses primum continet, alter seditionem militis conductitii et populorum Africæ à Carthaginiensibus defectionem : bellum item Illyricum et Gallicum.* Le premier livre porte pour titre particulier : *de bello Punico liber primus*; l'autre : *de bello Carthaginiensium cum Africanis et aliis sociis gesto; item de Illyrico et Gallico liber secundus.* Bayle en donnant trois livres à l'ouvrage *de bello Punico*, et en disant que les deux premiers traitent de la première guerre Punique, a copié une faute de Vossius qu'il cite plus bas. Cependant Nicéron, tom. 25, pag. 289, dit : « Il y a des éditions où cette his» toire est divisée en trois livres. »

(9) Gesnerus, in Bibliothecâ.

*[2] Maittaire (*Annales Typograph.*, tom. IV, pag. 661) cite un *Polybius historicus de primo bello Punico, latinè, Leonardo Aretino interprete*, Brescia, 1498, in-folio, qui paraît être le même ouvrage que celui qui fut imprimé en 1537, et dont le titre est rapporté plus haut. Le titre de l'édition de 1498 n'annonce point l'intention de s'approprier le travail d'autrui. L'édition de 1537 ne contient pas de préface, du moins dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux. Dans l'édition de la traduction de Tite-Live (par Berchoire) faite en 1515 et probablement dans la précédente qui est de 1486, on a inséré une traduction de l'ouvrage d'Arétin; et dans le prologue de l'auteur, Polybe est nommé comme l'une des sources du livre. Le reproche adressé par Bayle à Arétin est donc mal fondé. Cette faute au reste n'est point de Bayle, mais de Vossius qu'il cite. Leduchat qui, le premier, a parlé de cette traduction d'Arétin, lui assigne la date de 1575. Ce n'est qu'une faute d'impression que Joly a copiée, sans rien dire suivant son usage. Cette traduction d'Arétin est dédiée à Charles VII, et Mercier de Saint-Léger dans ses notes manuscrites sur Duverdier l'attribue à un Jean de la Vesgue, auteur en effet d'une traduction de cet ouvrage que Duverdier et la Monnoie disent ne pas avoir été imprimée. Joly dit que dans la Bibliothéque de J.-A. de Chevannes on voyait le manuscrit d'une traduction française du *de bello Punico*, faite en 1445 par un Jean le Bègue, et qui fut présentée à Charles VII. Il est à croire que Jean le Bègue et Jean le Vesgue sont le même personnage. Joly dit encore que le père Montfaucon cite une autre traduction française du même livre, dédiée à Philippe duc de Bourgogne, et dont le manuscrit est d'environ 1460.

(10) Vossius, de Histor. Latin., *pag.* 557.

(11) *Idem, ibid.*, *pag.* 558.

(12) *Il est au chap. CXVI des* Éloges.

(13) *Il est au chap. IX des* Éloges.

(14) Le Gallois, Traité des plus belles Bibliothèques, *pag.* 169, (*mal marquée* 163,) *édition de Paris, en* 1680.

? Procope, en langue
plié premièrement par
uis par Persona, est
i'on n'a jamais vue, et
i jamais. De plus, c'est
icune exactitude, que
éonard Arétin, et Per-
é l'histoire de Procope;
aduit qu'une partie de
Les imprimeurs du Dic-
Moréri ont lourdement
id ils ont mis que *l'his-
ths n'était proprement
ion de Plutarque.*

urut l'an 1443, *âgé de
orze ans* (15).] Léan-
t bien qu'il est mort à
ixante-quatorze ans;
sa mort à l'année 1440.
s'accorde pas avec Mat-
ius, qui met l'année
ard Arétin en 1370 (16):
illeurs je vois dans Vo-
notre Arétin mourut en
: fut le 9 de mars, selon
n'ai point voulu suivre
rt. J'ai remarqué ci-
méprise d'un moderne,
Léonard Arétin vivait
480.

fut un de ceux qui le
Ces paroles de Philel-
rendront: elles se trou-
e lettre qu'il écrivit à
Médicis le 29 de mai 1473:
*i accuratiùs quoniàm et
retinus familiaris noster,
undissimus, adversùs
vium multa disseruit,
rdi obitum Poggius Ka-
tus Arretino, quem di-
ioivis gloria offenderet,
m contra illius scripta
um neuter suo sit functus*
Ce passage m'a été com-
M. de la Monnoie.

dans les Anecdotes de Florence,
*npe, en le faisant vivre plus de
is.*

s Chronic., *ad ann.* 1370. *Les*
Vossius, de Hist. Lat., *pag.
r erreur* CIↃCCCCLXX.
b. XXI, *pag.* 772.
remarque (A) *de l'article de
in.*
s, Epistolar. *lib.* XXXVII.

I (Pierre), natif d'A-
nommé par ses écrits
atiriques, vivait au XVIe. siècle *. Ceux qui voudront savoir ce que c'est qu'une médaille qu'on prétend qu'il fit frapper, pour apprendre à toute la terre la peur que les plus grands princes avaient eue de ses satires, le trouveront dans le Dictionnaire de M. Moréri. L'Arétin se vantait dans cette médaille d'avoir mis sous contribution ceux à qui les autres hommes payent des tributs et des impôts. Cette tradition est si générale, qu'il n'est pas moins connu sous le titre de *Fléau des princes*, que sous le nom de l'*Arétin*, ou sous celui de *Pierre Arétin* (A). On lui donne un autre titre fort glorieux: c'est le même dont toute l'antiquité honora le grand mérite de Platon, c'est celui de divin, *il divino Aretino* (B): il a été qualifié sur des médailles *divus Petrus Aretinus* (*a*). Quelques-uns ont dit que peut-être il se donnait cette qualité, pour signifier qu'il faisait les fonctions de Dieu sur la terre, par les foudres dont il frappait les têtes les plus émi-

* Mazzuchelli, auteur d'une *Vita di Pietro Aretino* 1741, in-8°., a fourni à Joly le sujet de plusieurs remarques. Pierre Arétin naquit dans la nuit du 19 au 20 avril 1492. Il était fils naturel de Louis Bacci, dans la famille duquel on conservait autrefois les quittances de la pension qu'elle fournissait pour ses alimens; mais le père Pierre-Jacques Bacci déchira ces quittances par horreur pour sa mémoire. Un sonnet qu'Arétin fit dans sa jeunesse contre les indulgences le contraignit à quitter sa patrie, pour aller à Pérouse où il exerça long-temps la profession de relieur de livres, et où il ne montra pas plus de respect pour la religion; car ayant vu dans une place publique très-fréquentée une image où la Madeleine, les bras étendus et dans l'affliction, était représentée aux pieds de Jésus-Christ, il y retourna secrètement, dit Joly, et lui peignit un luth entre les mains.

(*a*) Spizelius, *dans son* Scrutin. Atheismi, *pag.* 19, *assure qu'il en a vu.*

nentes (C). Il se vantait que ses libelles faisaient plus de bien au monde, que les sermons (D). On lui écrivait que sa plume lui avait assujetti plus de princes, que les plus grands rois n'en avaient soumis par leurs armes (E), et on l'exhortait à continuer sur ce ton-là, afin que les monarques se corrigeassent (F). Notre siècle a des satiriques aussi envenimés et aussi hardis que l'Arétin l'ait pu être ; cependant je ne crois pas qu'aucun d'eux ait établi ses contributions dans le pays ennemi. Plusieurs écrivains mal informés le font passer pour l'auteur du livre *de Tribus impostoribus* (G). Je ne saurais croire que l'on ait gravé sur son tombeau, dans l'église de saint Luc à Venise, l'épitaphe rapportée par M. Moréri (H). L'auteur de cette épitaphe outra sans doute la chose. Si l'on avait raison de penser que l'Arétin n'aimait point Dieu, on n'en avait point de dire qu'il ne le connaissait pas : ses ouvrages de piété témoignent manifestement le contraire (I). Je ne crois pas que l'on trouve dans ses écrits aucun dogme d'athéisme ; mais comme plusieurs de ses libelles attaquent violemment les désordres du clergé, et décrivent d'un style profane et de débauche une infinité d'impuretés attribuées à la vie de couvent, il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait fait passer pour athée. Joignez à cela, qu'un homme qui aurait eu quelque respect pour la religion, et pour l'honnêteté morale, n'aurait jamais fait des dialogues sur les matières que l'Arétin a choisies, et n'y aurait pas employé un langage si impudent. On voit bien que je parle de ses *Ragionamenti* (K). Ils furent imprimés pendant sa vie ; mais on a de la peine à déterrer quand ils le furent pour la première fois (L). Nous avons six volumes de ses *Lettres*, qui ne valent pas grand'chose (M). Ses ouvrages de dévotion n'ont pas eu beaucoup de débit (*b*) ; et néanmoins ils ont trouvé des approbateurs, qui leur ont donné beaucoup de louanges (*c*). Les *comédies*, qu'il fit en prose, sont beaucoup meilleures dans leur espèce *[1]. Il mourut environ l'an 1556 *[2], à l'âge de soixante-cinq ans, plus ou moins (N).

On conte qu'il se mit si fort à rire, entendant des discours sales, qu'il renversa la chaise sur quoi il était assis, et qu'en tombant il se blessa à la tête, et mourut sur l'heure (O). Il se trouva mal d'avoir fait des vers contre Pierre Strozzi ; car ce brave homme le menaça de le faire poignarder jusque dans le lit ; ce qui étonna tellement ce poëte, qu'il n'osait laisser entrer personne dans sa maison, et qu'il n'eut pas le courage de sortir, pendant que Strozzi séjourna dans les états de Venise. Je citerai mon auteur (P). Notez que ce poëte si satirique prodiguait les louanges avec les derniers excès. Nous trouvons les hyper-

(*b*) *Voyez la remarque* (I).

(*c*) *Ibid.*

*[1] Ces comédies, dit Joly, sont au nombre de cinq, savoir : *il Marescalco*, *la Cortigiana*, *l'Ippocrito*, *il Filosofo*, *la Talanta*. On a aussi d'Arétin une tragédie intitulée l'*Orazia*, 1546, petit in-8°. pièce rare et peu connue, dont Ginguené parle avec éloge dans son *Histoire de la littérature italienne*, tom. VI, pag. 129 et suiv.

*[2] Joly dit 1557, à soixante-cinq ans.

les plus pompeuses, et les ries les plus rampantes, dans ttres qu'il écrivait aux rois ıx princes, aux généraux ıée, aux cardinaux, et aux s grands du monde. Tant 'aut que l'on voie là les airs auteur qui fait craindre, ui exige des rançons, que voit toute la bassesse d'un r qui demande très-hum- ent un morceau de pain. ert d'expressions touchantes représenter sa pauvreté : il rt même au langage de Ca- , je veux dire aux phrases es qui peuvent le mieux r la compassion, et animer harité les personnes qui at- nt de Dieu la récompense urs bonnes œuvres. Il ne pas oublier que l'un des su- le ses importunités était la e sa chère fille Adria (Q). Il onna mille peines pour la er, et il la vit si malheureu- ns cet état, qu'il se repentit n impatience (R). Fatalité ordinaire parmi les hommes; combien y a-t-il de choses es inquiètent extrêmement u'elles ne sont point faites, i les chagrinent encore plus u'elles le sont ?

Il n'est pas moins connu sous re de Fléau des princes *, *que e nom.... de* Pierre Arétin.] Il se d'avoir cette réputation par la terre. Lisez la lettre qu'il t à Hersilia del Monte, parente pe Jules III; vous y trouverez : *In tanto è manifesto, ch' io oto al sophi, agli Indiani, ed il al paro di qualunche hoggi in de la fama risuoni : che piu? i principi da i populi tributati di continuo, tuttavia me loro schiavo e flagello tributano* (1). Il dit dans une autre lettre, que l'on jurait que les princes lui faisaient tribut, non pas afin qu'il les louât, mais de peur qu'il ne les blâmât; et il ajoute que c'était bien se tromper, puisque la plupart des grands maîtres ne craignent pas le courroux de Dieu. *Redouteraient-ils ma plume?* continue-t-il : *Impero che la maggior parte de i gran maestri non temono l'ira di Dio, e temeranno il furore de la mia penna* (2)? Ce raisonnement n'est point bon : la crainte des hommes fait que l'on s'abstient de mille choses, dont on ne s'abstiendrait pas, si l'on ne craignait que la vengeance divine (3).

(B) *On lui donne le titre..... de divin*, il divino Aretino.] On ne sera pas fâché de voir ici le jugement de Montagne sur cet éloge : *Platon*, dit-il (4), *a emporté ce surnom de Divin, par un consentement universel qu'aucun n'a essayé luy envier; et les Italiens, qui se vantent et avecques raison d'avoir communément l'esprit plus esveillé et le discours plus sain que les autres nations de leurs temps, en viennent d'estrener l'Arétin, auquel, sauf une façon de parler boufie et bouillonnée de poinctes, ingénieuses à la vérité, mais recherchées de loing et fantasques, et outre l'éloquence enfin telle qu'elle puisse estre, je ne veois pas qu'il y ait rien au dessus des communs auteurs de son siècle; tant s'en fault qu'il approche de cette divinité ancienne.*

(C). *Quelques-uns ont dit qu'il faisait les fonctions de Dieu sur la terre par les foudres dont il frappait les têtes les plus éminentes.*] J'ai vu cette pensée dans un auteur italien, cité par un auteur allemand. *Cur verò sibi arrogaverit aliorum consensu divinitatem, nescio, nisi fortè* Dei *munus exercuisse dicendus sit, cùm summa capita velut celsissimos montes fulminaverit, linguá corrigens et*

* remarque que cependant il écrivait avec p d'humilité à l'empereur, aux rois de d'Angleterre, de Hongrie, etc. Bayle us loin dans le texte.

(1) Arétin, au *VI*e. *livre de ses* Lettres, *fol.* 115.

(2) *Là même*, *folio* 120, *verso.*

(3) *Voyez les* Pensées sur les Comètes, *num.* 162 et *suiv.*

(4) Montagne, Essais, *liv. I*, *chap. LI*, *à la fin.*

mulctans quæ ab aliis castigari nequeunt (5).

(D) *Il se vantait que ses libelles faisaient plus de bien au monde que les sermons.*] Il dit dans l'épître dédicatoire de la seconde partie de ses *Raggionamenti*, que si l'on ne voulait pas l'estimer à cause de ses inventions, il fallait du moins lui accorder quelque gloire pour le service qu'il avait rendu à la vérité, en la poussant dans la chambre et dans les oreilles des grands, à la honte de la flatterie et du mensonge. Il rapporte qu'un ambassadeur du duc d'Urbin disait que si les ministres des princes, et leurs courtisans, étaient récompensés de leurs services, ils en avaient l'obligation à la plume de Pierre Arétin. Il ajoute qu'un autre disait : *L'Arétin est plus nécessaire à la vie humaine que les prédications, parce que les prédications ne mettent dans le bon chemin que les simples ; mais ses écrits y mettent les grands seigneurs.* Voici ses paroles en italien : *Quando io non fossi degno di honor veruno, mercè de le inventioni con le quali do l'anima a lo stile, merito pur qualche poco di gloria per havere spinto la verità ne le camere, e ne le orecchie de potenti ad onta de l'adulatione, e de la menzogna : e per non difraudere il mio grado, usero le parole stesse del singulare* M. Gianiacopo, *ambasciadore d'Urbino : Noi che spendiamo il tempo ne servigi de prencipi insieme con ogni huomo di corte, e non ciascun virtuoso, siamo riguardati e riconosciuti da nostri padroni, bontà de gastighi che gli ha dati la penna di Pietro. E lo sa Milano, come cadde de la sacra bocca di colui, che in pochi mesi mi ha arrichito di due coppe d'oro : l'Aretino è più necessario à la vita humana che le predicationi, e che sia il vero esse pongono in su le dritte strade le persone semplici, ed i suoi scritti le signorili, ed il mio non è vanto, ma un modo di procedere per sostener se medesimo osservato da Enea, dove non era conosciuto.*

(E). *On lui écrivait que sa plume lui avait assujetti plus de princes que les plus grands rois n'en avaient soumis par leurs armes.*] J'ai lu cela une lettre qui lui fut écrite par tiste Tornielli (6). On lui d qu'il mériterait le titre de Ger que, de *Pannonique*, *etc.*, com trefois les empereurs se donna nom des provinces où ils a triomphé. *Non sapete voi, che penna vostra in mano havete s gato più principi, ch'ogni altro tissimo principe con l'arme? La vostra a qual non mette ter quale non è formidabile ? a chi non grata, a chi non cara, mostro amica? La penna vo puo dir, che v'ha fatto trionfat di tutti i principi del mondo; ch tutti vi sono tributarii, e com dati. Meritareste esser chiamat manico, Pannonico, Gallico panico, e finalmente insignito titoli, quali si davano a gli Imperadori Romani, secondo vincie per loro soggiogate : quelli soggiogavano le provi forza d'arme, e per esser più potenti, non era gran meravigli gior meraviglia assai è, che un inerme, haggio soggiogato potenti : che l'un potente l'altro meraviglia.*

(F) *On l'encourageait.... ser les princes, afin qu'ils geassent.*] C'est le marquis d qui lui fit cette exhortation une lettre qu'il lui écrivi propre main (7). Il ne deman d'être privilégié : il voulut b ses défauts fussent censurés p rétin ; et il l'exhortait à le fa a bien de l'apparence qu'il qu'il ne serait pas pris au mot tin ne confondait pas les amis ennemis : il ne faisait ses ex que sur ceux qui avaient né s'en racheter. *Seguite dico c animo*, c'est ce que le mar Guast lui écrit, *e se in me vostr alcuna cosa men che laudabil cete, ricordatevi di non la riprenderla : accioche fatto dell' error, come desidero, la e divenga migliore. Seguit vostro, che di nuovo ve ne*

(5) Jacobus Gaddius, de Scriptoribus non Ecclesiasticis, *tom. I*, *pag.* 13, *apud* Spizelium, *in* Felice Literato, *pag.* 112.

(6) *Elle est dans un recueil publié à Venise*, appresso Dominico Gigli *au feuillet* 128 *verso du Ier. livre.*

(7) *Elle est au feuillet* 44 *du seco recueil dont on a vu le titre dans la c cédente.*

i defetti con verità sa-
i trovati, si vergognino,
dosi, e mendandosi fug-
io alla virtù. Onde i rei
ni, abbraciati con essa
nfermino nel bene. Del
in cio l'humana repub.
o giudichino quelli, che
glio intender, ch' io no'l
.

i attribue mal à propos le
ous Impostoribus.] Nous
être occasion d'examiner
ette matière, et de faire
a très-peu d'apparence
rre ait jamais existé.
icaise, l'un des plus hon-
es de ce siècle (8), qui a
es avec tous les savans de
nombre desquels il tient
très-honorable, eut la
nvoyer l'année passée (9),
ieuse dissertation de M. de
son compatriote (10), sur
Tribus Impostoribus. Elle
de remarques très-bien
mériterait extrêmement
imée (*). M. de Beauval
onner un petit extrait (11).
ontre, par de très-fortes
ie ce livre est une pure
rotius a cru, et peut-être
vais fondement, que l'on
e livre avant que l'Arétin
de. Il dit que les ennemis
Barberousse l'accusèrent
composer ce livre (12). Il
que Fridéric II fut accusé
que le monde avait été
trois imposteurs (13). Le
ersenne a débité qu'un de
ii avait lu le livre en ques-
vait reconnu le style de
in (14). Chansons que tout
noins on ne saurait dire

'éloge qu'on lui donne dans le
Tom. II, pag. 68, *édit. de Paris*,

lire, l'an 1693.
nt de Dijon.
été en 1715, à la fin du T. IV du
d. de Paris. ADD. *de l'édition*

e des Ouvrages des Savans, *mois*
, *pag.* 278, 279. *Il a rapporté*
Ménagiana *donne à M.* de la

, Append. ad Comment. de An-
. 135.
oeckherum, de Scriptis Adespotis,
t. anni 1686.
nus, in Genesim, *pag.* 1830.

combien on promène cette proposition du père Mersenne.

(H) *Je ne saurais croire qu'on ait gravé sur son tombeau l'épitaphe rapportée par M. Moréri.*] Il ne dit point positivement et précisément que cette épitaphe ait été gravée sur le tombeau de Pierre Arétin, dans l'église de Saint-Luc : mais il n'y a personne qui ne soit en droit de supposer que c'est ce qu'il a voulu dire ; car il s'est exprimé de cette manière : « Il mou-
» rut à Venise, où il est enterré dans
» l'église de Saint-Luc. Voici son
» épitaphe :

» *Condit Aretini cineres lapis iste sepultos,*
» *Mortales atro qui sale perfricuit.*
» *Intactus Deus est illi, causamque rogatus*
» *Hanc dedit : ille, inquit, non mihi notus*
» *erat* (15).

» Elle est plus ingénieuse en italien,
» en ces termes :

» *Qui giace l'Aretin poëta Tosco,*
» *Che d'ognun disse malo che* (16) *di Dio*,
» *Scusandosi col dir' io no'l conosco.* »

Il n'y a rien dans le narré de M. Moréri qui puisse faire soupçonner le moins du monde que ces quatre vers ne sont pas l'inscription même du tombeau de l'Arétin *. C'est donc tromper tout lecteur qui n'est pas capable de se tirer d'un mauvais pas par ses propres réflexions. C'est en particulier tendre un piége aux protestans qui, à moins que d'aller un peu bride en main, se portent à croire qu'il n'y a presque point d'objet de scandale que les Italiens n'admettent dans leurs églises. Plusieurs donc d'entre eux croiraient aisément, sur la parole de M. Moréri, que le patriarche de Venise souffrit, non-seulement qu'on enterrât un athée en terre sainte, mais aussi que l'on exposât aux yeux du monde dans une église l'épitaphe de cet athée en quatre vers qui tournent la chose en plaisanterie. Pour moi, je ne saurais croire que la corruption et la négligence du clergé soient jamais allées jusqu'à souffrir de semblables inscriptions sépulcrales dans une église. Je crois donc que les quatre vers rapportés

(15) Voetius, Disputation., *vol. I*, *pag.* 206; et Spizelius, Atheism. Scrutinio, *pag.* 18.
(16) *Il fallait dire* mal fuor che.
* Joly dit gravement qu'on peut tenir pour certain que cette épitaphe ne fut jamais gravée sur le tombeau d'Arétin.

par M. Moréri sont une de ces pièces satiriques que l'on fait sur la mort des gens, et à qui l'on donne le titre et la forme d'épitaphe. Combien en fit-on de semblables sur le cardinal de Richelieu, et sur le cardinal Mazarin! Ceux qui font l'éloge des hommes illustres, et qui, à l'exemple de Paul Jove, se plaisent à rapporter leurs épitaphes, devraient toujours expliquer si ce sont des vers qui aient été gravés effectivement sur le tombeau, ou s'ils ont été simplement un jeu d'esprit. Si l'on avait eu cette précaution à l'égard de l'Arétin, on ne verrait pas dans le Théâtre de Paul Frehérus, et dans le *Felix Litteratus* de Spizelius (17), que les quatre vers en question se lisent sur le tombeau du personnage à Venise (18). Un théologien d'Utrecht assure que l'épitaphe de Pierre Arétin, insérée dans les éloges de Paul Jove, et celle que Pazzi a rapportée, témoignent que c'était un grand apôtre de l'athéisme. « *Aretini epitaphium*, *apud* Jovium » in Elogiis virorum doctorum, dit» il (19), *et alterum*, *apud* Giuzeppe » Pazzi, *indicat qualis et quantus* » *atheismi præco fuerit; sic enim* » *Pazzi in libro cui tit*. Continua» tione della monstruosa farina; » *Venetiis*, 1609:

» *Qui giace l'Aretini poëta Tosco* (20),
» *Che disse mal d'ogn'un fuor che di Dio;*
» *Ma si scuso dicendo, no'l* (21) *conosco.* »

Aliter sic:

» *Qui giace estinto quell' amaro Tosco*,
» *Ch'ogn' huom vivendo con mal dir trafisse.*
» *Vero è che mal di Dio giamai non disse*,
» *Che si scuso dicendo io no'l conosco.* »

Sur cela, j'ai à dire premièrement, que Paul Jove ne rapporte point l'épitaphe de Pierre Arétin. Comment la rapporterait-il, puisqu'il mourut avant lui? C'est celle de Léonard Arétin qu'il rapporte; mais elle ne contient rien qui donne la moindre atteinte au christianisme du défunt : elle ne touche à la religion, ni de près, ni de loin. En second lieu, il n'y a nul fond à faire sur les deux épitaphes italiennes; car elles ont été faites sans aveu, et n'ont point été gravées sur le tombeau. Ce fut un jeu d'esprit de quelque poëte satirique. Spizelius a copié presque mot à mot tout le passage de Voétius sans le citer (22). Notez que Lorenzo Crasso (23) insinue encore plus clairement que Moréri, que les quatre vers latins sont sur le tombeau de cet athée à l'église de Saint-Luc.

Mettons-ici un bon Supplément (24). « C'est la coutume, parmi les catho» liques, d'attacher à quelque colon» ne, ou ailleurs, près du tombeau » des morts, et surtout des morts de » réputation, des inscriptions fu» nèbres en papier. La vérité est que » ces inscriptions sont et doivent être » toujours à la gloire du défunt. Mais » l'Arétin ayant été un homme d'un » libertinage distingué, il est fort » possible que quelque railleur, pen» dant ou après l'enterrement, ait » porté dans l'église de Saint-Luc, » l'épitaphe rapportée par Moréri, » et par tant d'autres avant lui. C'est » ainsi qu'il faut entendre les paroles » du Ghilini, qui s'en est même ex» pliqué assez clairement dans ce » sens, quand, après avoir dit, *e* » *sopra il suo sepolcro fù posto questo* » *epitafio*,

» *Condit Aretini cineres, etc.*,

» il ajoute immédiatement, *fù pari*» *mente appeso alla sua tomba quest'* » *altro quasi tradotto dal sudetto*, » *che va attorno nella bocca sino delle* » *persone idiote*,

» *Qui giace l'Arétin, etc.*

» L'épitaphe italienne, de la ma» nière dont le Ghilini la rappor» te, est plus correcte de beaucoup » qu'elle n'est dans le Pazzi, dans » Voétius, ni dans Moréri; et je ne » comprends pas ce dernier, quand » il dit qu'elle est plus ingénieuse » que la latine. Il me paraît aussi que » lui et le Ghilini se sont trompés, » d'avoir pris l'italienne pour une » copie de la latine. C'est à mon avis » tout le contraire; et ce qui me le » persuade, c'est que l'italienne est » rapportée dans les nouvelles Récréa» tions imprimées sous le nom de

(17) *A la page* 111.

(18) *Venetiis* sepultus jacet, cum hoc Epitaphio, *Condit Aretini, etc.* Paulus Freher., *in* Theatro Viror. illustrium, *pag.* 1461.

(19) Voetius, Disput., *tom. I*, *pag.* 206.

(20) *Il fallait* Tosco.

(21) *Il fallait* io no'l.

(22) Spizelii Scrutinium Atheismi, *pag.* 18.

(23) *A la page* 38, *du premier tome de ses* Éloges.

(24) M. de la Monnoie, remarques manuscrites.

nture des Periers, *in*-16, à en 1572 (*), et qu'on ne me ra la latine nulle part dans e aussi ancien...... Il y a des dans l'épitaphe italienne de n produite par Moréri et étius...... la plus correcte est ui se lit en ces termes dans ini :

ace l'Aretin amaro Tosco
m' human, la cui lingua trafisse
i, et morti : d'Iddio mal non disse,
uso, co'l dir, io no'l conosco. »

n loin d'énerver ma critique i, en est plutôt la confirma-

les entretiens que j'eus l'an rec le père Coronelli, qui ac- ait les ambassadeurs que la ne de Venise envoyait en re, je lui demandai ce qu'il le l'épitaphe de l'Arétin. Il ndit qu'il ne la croyait pas Moréri la rapporte, et il me le s'en informer. Il m'écrivit e, le 2 de novembre de la nnée, et me marqua qu'il s-vrai que l'Arétin fut en- ans l'église de Saint-Luc; il n'avait pu encore rien dé- ouchant l'épitaphe. Il m'en- passage tiré (25) du *Venetia dal Sansovino, coll' Addi- Martinioni* : Voici ce qu'il : *Vi dorme parimente in un posto in aria quel Pietro Are- uale fu cognominato flagello ipi, per la licentiosa presun- la sua mordacissima penna, le morendo perde del tutto il iche essendo ignaro di lettere, lo per forza di natura ne' suoi ebbe dopo morte il meritato ella sua petulantia : conciosia do le cose sue reputate dalla oco christiane, furono vietate a lettori, e si sarebbe affatto a la memoria, se l'Ariosto si del titolo ch'egli si haveva ebitamente, non havesse detto so :*

. . . . Ecco il flagello
ipi, il divin Pietro Aretino.

te cette édition, parce que dans la ui est de Lyon, in-8°., *chez Robert n* 1558, *moins ample de* 35 *contes i, l'épitaphe de l'Arétin n'est point*

a page 120.

Notez, je vous prie, ces paroles de M. Misson : « J'ai peine à croire qu'on » ait tourné en épitaphe, comme » quelques-uns m'en assurent, la » mordante épigramme qui a été faite » contre l'Arétin. A tout hasard, je » mettrai ici la copie qu'on m'en a » donnée (26). » C'est dommage qu'il n'ait jamais trouvé ouverte l'église de Saint-Luc : il y alla plusieurs fois *tout exprès pour y voir le tombeau* de l'Arétin. S'il avait pu la visiter, il nous fournirait une bonne décision. Les journalistes d'Utrecht, en parlant de son voyage, rapportent les quatre vers, *Condit Aretini cineres, etc.* et déclarent qu'on dit qu'ils sont gravés sur le tombeau de ce satirique, *cujus sepulchro sequentes versus inscripti esse dicuntur* (27). Encore un coup, je n'en crois rien.

(I) *On a tort de dire qu'il ne connaissait pas Dieu : ses ouvrages de piété témoignent manifestement le contraire.*] Paul Freher rapporte que quelques princes d'Italie, mauvais imitateurs de l'empereur et du roi de France, qui faisaient des présens à l'Arétin pour n'en être pas déchirés, lui firent donner cent coups de bâton, et que ce châtiment eut un tel effet, que cet auteur renonça aux satires et aux libelles diffamatoires, et ne fit plus que des livres de piété : *Quidam principes Italiæ minùs sibi convenire existimantes donis eum afficere, fustibus * ad mortem usque cædere per alios curârunt, et hoc modo linguam ejus maledicam refrenârunt, qui deinceps à scriptis satiricis abstinens sacra scripsit, non sicut priora per inquisitionem prohibita* (28). Il lui arriva donc la même chose, à quelques différences près, qu'à ceux dont Horace dit dans la première épître du IIe. livre, v. 154,

. . . . . Vertêre modum formidine fustis
Ad benè dicendum delectandumque redacti.

(26) Misson, Nouveau Voyage d'Italie, *tom. I, pag.* 281, *édit. de la Haye, en* 1698. *Ce Voyage a été si bien reçu du public, et avec raison, qu'on l'a déjà imprimé trois fois.*

(27) Biblioth. librorum novorum, *tom. III, pag.* 630.

* Joly dit que jamais les princes d'Italie ne maltraitèrent Arétin, et que ce fut l'ambassadeur d'Angleterre qui lui fit donner des coups de bâton en septembre ou octobre 1547.

(28) Freheri Theatr. Viror. illustrium, *pag.* 1461. Ghilini *dit la même chose dans la page* 192 *de la première partie de son* Teatro.

Je ne toucherai que deux différences. La première, c'est qu'il n'en avait pas été quitte pour la peur : le bâton avait effectivement joué sur ses pauvres épaules. La seconde est qu'il ne divertit pas beaucoup en changeant de style ; il était sorti de son élément. On ne signale guère son esprit, quand on se met sur le tard à faire des livres de dévotion : cela soit dit selon l'hypothèse du sieur Freher, que j'examinerai ci-dessous. Mais le bon de l'affaire est, qu'au sentiment de quelques personnes les livres qu'il fit en ce genre sentent un homme bien converti. *On n'ignore point quelle a été la conversion du fameux Arétin. On n'a trouvé rien en lui qui ne fût changé, jusqu'à son nom ; et quelques-uns prétendent qu'il y a si bien réussi, qu'il n'est presque pas possible de reconnaître dans les livres de dévotion de Partenio Etiro* (29), *les marques du vieil homme, qui sont si fortement empreintes dans l'ouvrage de Pietro Aretino* (30). On a recueilli des conversations de M. Ménage une chose qui doit avoir ici sa place : « L'Arétin » a fait aussi des œuvres de dévotion, » et cela a fait dire de lui, *ubi benè, » nemo meliùs; ubi malè, nemo pe- » jùs*... Voici une épigramme sur la » *Paraphrase des sept psaumes de la » pénitence* par l'Arétin :

» *Si ce livre unit le destin*
» *De David et de l'Arétin*
» *Dans leur merveilleuse science,*
» *Lecteur, n'en sois pas empêché :*
» *Qui paraphrase le péché,*
» *Paraphrase la pénitence* (31). »

Notez qu'à la seconde édition *du Ménagiana* on a ôté le *ubi benè, nemo meliùs*, et qu'on a dit, qu'en matière de dévotion, on ne peut souffrir le style d'Arétin, et que c'est la chose du monde la plus pitoyable que les *Vies de J. C., de la Vierge, de saint Thomas d'Aquin, la Genèse, et la Paraphrase sur les psaumes*, soit pour les pensées, soit pour l'expression.

Il paraît, par le passage que j'ai cité du sieur Freher, qu'on a cru que les livres de libertinage, et les livres de dévotion ont été composés temps par l'Arétin ; les premi sa conversion, les derniers conversion. M. Moréri lui d'avoir fait *sur la fin de ses* ouvrages de piété ; je dout cela ; car il dit lui-même dan dédicatoire de la IIe. parti *Ragionamenti*, qu'il se piqu cipalement de travailler vit tirer de son propre fonds : prouver la fécondité et la tude de sa plume, il étale le plusieurs ouvrages qu'il avai très-peu de temps, les uns matières de dévotion, les au des matières de gaieté : *Tutt cia, eccetto il far tosto, e Eccovi la i salmi, eccovi la hi* Christo, *eccovi le comedie, dialogo, eccovi i volumi d allegri, secondo i sogetti, ed torito ogni opera quasi in un che si fornisca di vedere cio c la dote, che si ha ne le fa udiransi i furori de l'armi e le d'amore, che io doverei la cantare per descrivere i gest Carlo Augusto*. Sa paraphra psaumes pénitentiels était duite en français, et im Lyon, l'an 1540. Sa parapl la Genèse, avec la vision connut *les mystères du Nouveau Testament*, fut im Lyon, en 1542, traduite de lien (32). Qui oserait dire temps-là cet auteur avait ses péchés et à ses libelle qu'il en soit, voici le titre ques-uns de ses ouvrages tion : *Specchio delle opere Paraphrasi sopra i sette sal della beata Virgine; Hum Figliuolo di Dio ; Vita Tomaso d'Aquino ; Vita Catarina Virgine e Marti*

Voici la confirmation co ce que j'ai avancé (34). « L' » composait des œuvres » que pour exercer son » tion, et pour faire voir » capable de tout, pour » dévots irrités contre lui

(29) *Il prit cette anagramme de son nom à la tête de ses livres de piété.*

(30) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *tom. I, pag.* 133.

(31) Ménagiana, *pag.* 266.

(32) Biblioth. de Duverdier.

(33) Freherus, Theatr. Viror. i 1461 ; *ex* Theatro Ghilini.

(34) *M.* de la Monnoie, Rem scrites.

; libéralités de la part
grandes dames à qui il
:s exemplaires de ces
.vres. Il n'en était pas
plus sage, puisqu'après
; sa paraphrase sur les
es, et son *Humanità di*
n 1535, il s'avisa, sur
37, de dédier à Battista
resse, citoyen romain,
es infâmes dont on a
au bas de chacune des-
rait mis un sonnet, aussi
, comme dit M. Felibien,
nt les actions représen-
re dédicatoire à ce Bat-
e trouve dans le premier
; lettres de l'Arétin. Il
i par la peinture que cet
; de ses mœurs dans la
tre du IVe. volume, datée
re 1547, que bien qu'il
ns la cinquante-septième
son âge (*), il n'en me-
ne vie moins licencieuse.
où il parle de l'interrup-
est obligé de faire en
cette lettre, est quelque
rt singulier (35)...... On
ussi la CCCCXXXIX^e. let-
ne volume, où l'on recon-
l faisait profession d'une
1 scrupuleuse. »
: à tort que l'on préten-
composa ses livres pieux
renoncé par une sérieuse
sa vie libertine. Il com-
à tour, et des écrits de
écrits de débauche, étant
alhonnête homme, et
la corruption ; et si, par
hommes, il était moins
n s'exerçant sur des ma-
s, qu'en traitant des sujets
it encore plus criminel
le Dieu dans ces compo-
ue dans celles-ci. Il n'ap-
as à un tel profane de
choses saintes : il leur
injure plus piquante, en
nt avec un cœur dépravé,
auvais motifs, que s'il les
s ouvertement. Nous pou-

ve s'en tire de ce qu'il se dit âgé
uatre ans dans une lettre à Paul
de mai 1545, *pag.* 141 *tournée du*
édition de Paris, en 1609, *in-8°.*
Le rapporte pas ; il est trop

vons lui appliquer la censure foudroyante contenue dans ces paroles du psalmiste :

Aussi dira l'Éternel au meschant,
Pourquoi vas-tu mes édits tant preschant,
Et prends ma loi en ta bouche maligne,
Veu que tu as en haine discipline,
Et que mes dits jettes et ne reçois ?
Si un larron d'aventure apperçois,
Avec lui cours ; car autant que lui vaux,
T'accompagnant de paillards et ribaux :
Ta bouche mets à mal et médisances,
Ta langue brasse et fraudes et nuisances,
Causant assis pour ton prochain blâmer,
Et pour ton frère ou cousin diffamer :
Tu fais ces maux, et cependant que riens
Je ne t'en dis, tu m'estimes et tiens
Semblable à toi : mais quoique tard le face,
T'en reprendrai quelque jour en ta face (36).

Je confesse que le commun des hommes n'est point choqué des écrits de dévotion qu'un indévot et qu'un profane compose ; mais les personnes d'un goût délicat ou difficile en sont plus scandalisées que d'un écrit où un tel auteur parlerait sincèrement. *Optez*, disent ces personnes-là, *soyez l'un ou l'autre, ne donnez point à l'imprimeur aujourd'hui un ouvrage de piété, demain un livre de libertinage. Nous ne voulons point une telle comédie : puisque vous persévérez dans le mal, nous aimons mieux que vous en gardiez incessamment les apparences.*

. . . . Quantò constantior idem
In vitiis, tantò levius miser : ac prior ille,
Qui jàm contento, jàm laxo fune laborat (37).

Il serait à souhaiter que personne ne se mêlât de faire des livres de dévotion, sans être bien persuadé de ce qu'il dit, et sans le mettre en pratique ; car pour les personnes à réflexion, c'est un grand sujet de scandale que de voir si souvent de la mésintelligence entre les pensées et les paroles de ceux qui font de tels livres, et plus encore entre leurs actions et leurs écrits.

(K) *Je parle de ses* Ragionamenti.] Ils sont divisés en trois parties, dont la dernière qui traite de la cour et du jeu des cartes, est beaucoup plus supportable que les autres. La première traite des désordres des nonnes, des femmes mariées, et des filles de joie. Il suffit de dire en général que

(36) Psaume L. *Je me sers de la version de* Clément Marot.
(37) Horat., Sat. *VII*, *lib. II*, *vs.* 18.

la seconde est l'esprit et l'histoire du *Putanisme*. Quelque abominables que soient ces dialogues, ils le sont beaucoup moins que le livre qu'on lui attribue, *de omnibus Veneris Schematibus*.

Voici une remarque qui m'a été envoyée (38). « Ce livre (*de omnibus* » *Veneris Schematibus*) qu'on attri- » bue ici à l'Arétin, et que bien des » gens croiront peut-être avoir été » composé par lui en langue latine, à » cause que par honnêteté vous lui » donnez un titre latin, n'est autre » chose qu'un recueil contenant seize » figures déshonnêtes, gravées par » le fameux Marc Antoine de Boulo- » gne, d'après les dessins de Jules » Romain, au bas de chacune des- » quelles était un sonnet de l'Arétin. » Il en parle dans une lettre du 29 de » novembre 1527, par laquelle il » mande au seigneur César Fregose, » qu'il lui envoye *il libro de i sonetti* » *e de le figure lussuriose*. Le Vasari, » et M. Felibien après lui, ont dit que » ces figures et ces sonnets étaient au » nombre de vingt; mais l'Arétin lui- » même, dans la dédicace qu'il en » fit en 1537 à ce Battista Zatti dont » j'ai parlé, n'en compte que XVI. Il » y a un dialogue de *Maddalena* et » de *Giulia*, qui a pour titre *La Pu-* » *tana errante*, où il est traité au long » *de i diversi Congiungimenti*, jus- » qu'au nombre de trente-cinq. C'est » surpasser du quadruple l'ancienne » débauche :

» *Quales nec Didymæ sciunt puellæ,*
» *Nec molles Elephantidos libelli....*
» *Sunt illic Veneris novem figuræ.*

» C'est ainsi que Lindenbruch (39) » cite l'épigramme XLIII du XIIe. » livre de Martial; d'autres lisent » *novæ* au lieu de *novem*. L'Arétin, » quoique l'ouvrage ait toujours été » imprimé sous son nom, le désavoue, » et dit qu'il est d'un de ses élèves, » nommé le Veniero. * Voici comme » il s'en explique dans son *Capit*[...] » au duc de Mantoue :

» *Ma perch' io sento il presente all' odor*[...]
» *Un' operetta in quel cambio galante,*
» *Vi mando hora in stil ladro traditore*
» *Intitolata* la Putana errante,
» *Dal Veniero composta mio creato,*
» *Che me in dir mal quatro giornate in*[...]

J'ajoute à cela un beau passage [...] M. Chevillier : *Ce fut environ l'*[...] *1525, que Jules Romain, le plus cé-* *lèbre peintre d'Italie, poussé par l'en-* *nemi du salut des hommes, inventa* *des dessins pour graver vingt plan-* *ches. Les sujets en sont si déshonnêtes,* *qu'on n'ose pas seulement les nommer.* *Pierre Arétin, diffamé dans le public* *qui le connaît pour un impie et pour* *un athée, composa des sonnets pour* *chaque dessin. George Vasari, qui* *rapporte cette histoire dans son liv*[...] *de la Vie des Peintres, dit qu'il ne sa*[...] *lequel serait le plus impur, ou de jeter* *les yeux sur les dessins de Jules, ou* *de s'arrêter à lire les sonnets d'Arétin.* Io non so qual fusse più o brutto [...] spettacolo de i designi di Giulio a[...] ochio, o le parole dell' Aretino a[...] orecchi. 3. Part. pa. 302. *Un graveur* *appelé Marc Antoine, osa bien f*[...] *servir son burin pour graver sur* [...] *vingt planches tant d'infamies. Le pa*[...] *Clément VII le fit mettre en prison* *mais le cardinal Médicis lui sauva* [...] *vie. Et si grand que fût le mérite* [...] *Jules dans la peinture, il aurait* [...] *châtié très-rigoureusement, s'il ne* [...] *fût retiré à Mantoue. Il arriva en l'an-* *née 1527 que Rome fut pillée* [...] *l'armée de Charles-Quint: le sort* [...] *ce graveur fut, qu'ayant perdu* [...] *ses biens, il fut obligé de quitter* [...] *ville, et mourut quelque temps ap*[...] M. Chevillier ajoute que M. Jollain [...] marchand de la rue Saint-Jacques [...] Paris, sachant *où il y avait de* [...] *planches infâmes, qui représentaient* *ces dessins abominables de Jules,* [...] *ces sonnets impurs de l'Arétin, y* [...] *et les acheta cent écus, dans le des*[...] *de les détruire, ce qu'il exécuta.*

(38) *M.* de la Monnoie, Remarques manuscrites.

(39) Notis in Priapeïa, *pag.* 305.

* Depuis, et dans le Ménagiana, IV, 60, la Monnoie déclare abandonner cette idée. Mais Mazzuchelli pense au contraire que le poëme de la *Putana errante*, et le *Trentuno della Zaffetta* sont de Lorenzo Veniero. Mazzuchelli ajoute que la *Putana errante* n'est qu'en trois chants. On en trouve une traduction française dans la *Bibliothèque d'Arétin*, Cologne, P. Marteau, in-12 de 404 pages sans date. Cette *Biblioth*[...] *d'Arétin* est un recueil de pièces obscènes de [...] auteurs : on en trouve le détail dans les *An*[...] *litteraria de Freytag*, pag. 45. Il n'y a d[...] volume aucune pièce d'Arétin, puisque la *Pu*[...] *errante*. est de Veniero. Joly s'exprime [...] inexactement en disant que cette pièce [...] *tout ce qu'on trouve de l'Arétin* dans cet ou[...] malgré son titre. »

s toujours cru que c'étaient les *iches originales, gravées par* *rc Antoine, qu'il avait détrui-* (40).

L) *Ses* Ragionamenti *furent im-* *més pendant sa vie; mais on a de* *peine à déterrer quand ils le furent* *première fois.*] La préface de l'é- tion de 1584 ne permet pas de uter du premier de ces deux faits. : libraire, sous le nom supposé de rbagrigia, déclare que l'auteur avait solu de publier ses Dialogues, divisés r journées, à la manière de Boc- ce, et comme ils le sont dans l'édi- n que j'ai cotée; mais que d'autres devancèrent, et qu'ils publièrent ouvrage contre son gré, et en as- grand désordre : *Hoggi vi pre- to di loro una buona parte.... da ridotte ne la maniera ch'egli le pose, e ne la medesima maniera gli haveva diterminato di farle 'a a volta stampare, s'altri (contra voglia) non l'havessero prima di date per mezzo de la stampa in assai male acconcie : conciosia che Giornate questo nomasse per itare l'alte pedate del gran Gio- ni Boccaccio.* Je joins à cela quel- chose de plus précis, et je le fais : d'autant plus de satisfaction, n même temps je m'acquitte d'un ir indispensable envers M. Mi- li, par le témoignage public que i donne de mon estime singu- , et du grand prix que je mets mitié dont il m'honore. J'avais ulté cet habile professeur de Ge- , et voici l'extrait qu'il me com- iqua d'une lettre qu'on lui avait e de Dijon : « Il faut, monsieur, us parler présentement d'un li- e qui est fort opposé à celui-là r), qui est les *Ragionamenti di ietro Aretino ;* vous souhaitez ie je vous éclaircisse de quelques oses qui les regardent. Les *Ra- onamenti*, ou Entretiens capri- eux de l'Arétin, ont paru avant mort; il n'en faut point dou- r, puisqu'en 1551 il y a eu une vective de Joachim Périon, moine nédictin, contre l'auteur des *Ra- onamenti*, qui ne mourut qu'en » 1556 (42). Antonio Francesco Doni, » dans la première partie de sa Li- » brairie, publiée en 1550, qui con- » tient les livres imprimés, parle de » deux Dialogues *delle Donne* (43), » qui sont différens des *Ragiona- » menti*, dont il ne dit pas un mot, » parce qu'assurément ils n'étaient » pas encore imprimés. A l'égard » des *Lettres*, il n'y a que le seul » premier volume qui mérite d'être » lu, quoiqu'il ne contienne pres- » que rien de satirique : les autres » cinq sont extrêmement fades, et » vous pouvez vous en tenir là-des- » sus à M. Ménage, dans le Ména- » giana, qui leur fait encore trop » d'honneur, quand il les estime » pour le style » Dans une autre let- tre, M. Minutoli a eu la bonté de me faire part de deux remarques qu'il fit en lisant les Lettres des Hommes Illustres, publiées par Jean-Michel Brutus. Il trouva ces paroles à la pa- ge 369, dans une lettre de Jean Ma- ludanus à Denys Lambin : *Penè me fugerat quod scribendum in primis fuisse arbitror. A Perionio editam esse audio orationem adversùm Pe- trum Aretinum. Periculum est ne ut jampridem principum, ità posthàc et* Μοναχῶν *flagellum esse et nomi- nari velit lacessitus Aretinus.* Il n'y a dans cette lettre que la date du jour, *Nonis maiis;* mais comme, la réponse de Lambin est datée *Nonis juniis an- no* CIↃ IↃ LI, il est aisé de conjectu- rer en quelle année Maludanus lui avait écrit. Mon lecteur sera bien aise de trouver ici ce que Lambin, qui était alors à Rome, jugeait de la ha- rangue de Périon : *Perionii oratio- nem in Petrum Aretinum jampridem legeramus, sed multo non sine risu. Quid enim magis ridiculum excogi- tare potest, quàm hominem Benedic- tinum, philosophum, Ciceronianum, theologum, cum P. Aretino verbis decertare? Omninò suæ existimationi parùm consuluisse judicatur, nam quod arguit illum esse impurum, sce- leratum, impium, quid tum posteà?*

(40) Chevillier, Origine de l'imprimerie de , pag. 224.

(41) *On venait de parler du livre de M.* Bail- *chant la* dévotion à la Sainte Vierge.

(42) *Voyez la remarque* (N).

(43) Freher *met ces deux* Dialogues *entre les Œuvres de l'Arétin, et ne parle point des* Ragio- namenti. *Peut-être que ces deux* Dialogues *sont cette première édition qui fut faite contre la vo- lonté de l'auteur, et dans un autre ordre que le sien.*

*Tales homines non verbis aut scriptis castigandi sed legibus et pœnis sunt coërcendi. Sed hâc de re aliàs plura**.

Quant à la seconde partie du texte de cette remarque, lisez ce qui suit, et vous admirerez l'exactitude et l'étendue des recherches de l'habile homme que je cite (44). « Il est difficile de marquer le temps précis » de la première édition des *Ragionamenti*, tant parce qu'elle est devenue si rare, qu'il est comme impossible d'en trouver des exemplaires, que parce que les Dialogues, » qui composent les deux parties de » cet ouvrage, ne parurent pas tous » en même temps. La première partie précéda l'autre de quelques années; et ce qu'il y a de sûr, c'est » qu'elles étaient toutes deux imprimées en 1537; les épîtres dédicatoires de l'une et de l'autre partie » étant insérées dans l'édition du » Ier. volume des lettres de l'Arétin, » à Venise, *in-folio*, par Francesco » Marcolini, en la même année. Le » titre de ces *Ragionamenti* a varié. » L'auteur, dans l'épître dédicatoire » de la IIe. partie de ces Entretiens, » appelle la première *i tre Giorni di capricci*, et même simplement *Dialogo*, car c'est ce qu'il entend par » ces paroles : *eccovi il Dialogo*, lesquelles ne se trouvent pourtant pas » dans cette même épître insérée » parmi les lettres du Ier. volume, » où il y a encore une autre variation considérable, qui est qu'après » ces mots *e per non difraudare il mio grado*, tout ce qui suit, jusqu'à *e lo sà Milano come cadde* inclusivement, est entièrement omis; » au lieu de quoi il y a *usaro le parole cadute de la sacra bocca del magno Antonio da Leva, l'Aretino è più, etc.* Quelquefois, au » lieu de *Dialogo*, il dit tout au » long, comme dans l'épître à son » singe : *Il Dialogo de la Nanna e* » *de la Antonia*. Quelquef[ois] » me dans son Dialogue *de[i]* » par la *Nanna*, il enten[d] » mière partie des *Ragiona[menti]* » par la *Pippa*, la seconde. » lettre du 15 mai 1537, » *cesco da l'Orme*, il dé[signe] » deux parties par *i due l[ibri]* » de même que les désigne » ton. Francesco Doni par » *due delle Donne* (*). Il est » que ces Dialogues n'ont ja[mais] » intitulés *Ragionamenti* par » teur. Ce n'est que depuis » de 1584 qu'ils portent ce » véritable était *Capricci*. I » reconnaît dans son invec[tive] » tre l'Arétin. *Scripsit enim* » *atque edidit nefarium libr[um]* » *dam, quem* Capricium, *à* » *rum lasciviâ et libidine i[...]* » Et plus bas, *Galli plerique* » *licè sciunt, quo quidem* » *istius* Capricius *aliique lib[ri]* » *sunt*. Le Bandel se mépre[nd] » que, dans la XXXIVe. de[s nou]» velles, page 235 de la Ire. » il dit que la Zanina lisait [la Nan]» *na*, ce sont ses mots : *o[...]* » *faella de l'Aretino*. La Na[nna en] » effet, et la Raffaella sont d[eux ou]» vrages différens, et de diffé[rens au]» teurs. Par la *Nanna*, on [doit en]» tendre la première partie [des *Ra*]» *gionamenti* de l'Arétin; par [la *Raf*]» *faella*, le Dialogue de *M[...]* » *Raffaella* et de *Margaret[a]* » tulé *della bella Creanza del[le Don]»ne*, qui apprend aux femm[es l'art] » re des galans. Il est d'Alessa[ndro Pic]» colhuomini, sous le nom [de Stor]» *dito Intronato*, qui était s[on nom] » d'académicien. Cette citati[on de la] » *Nanna*, par le Bandel, se[rt pour]» tant à faire voir que la Ire » des *Ragionamenti* paraissai[t au] » moins dès l'an 1535, puis[que à] » la fin de cette même nouv[elle] » est citée la *Nanna*, il est f[ait men]» tion du Bernia comme alor[s vivant,] » lequel constamment, quo[ique] » Baillet le mette après de[s poëtes] » qui sont morts en 1606, [mourut] » au mois de mai de l'an [...] » *Bernia vicario poëta d'Are[tino...]* » *ri apopletico*, dit Paul Jo[ve...]

* Joly rapporte le titre et des passages de la harangue de Périon contre Arétin. Voici le titre de cette pièce que Bayle n'avait pas vue : *ad Henricum (II) Galliæ regem clarissimum ac potentissimum, cæterosque christianæ religionis principes, Joachimi Perionii, benedictini Cormœriaceni in Petrum Aretinum oratio*, Paris, N. de Guinguant 1551, *in*-8, de 71 pages non chiffrées, et réimprimé à Cologne, 1561, *in*-8.

(44) *M*. de la Monnoie, Remarques manuscrites.

(*) Libraria del Doni, *part. I*, [...] *tournée*.

du dernier de mai 1535,
: de Faïence Ridolfo Pio,
s le cardinal de Carpi,
rs en France. M. Ména-
ı fait un chapitre exprès
ı dans la Ire. partie de
·Baillet, n'a pas relevé
:e. »

iix volumes de lettres.... ias grand'chose.] Nous
ru sur ce sujet (45) le ju-
. savant homme de Dijon;
ndre celui de M. Ménage.
·il (46), *toutes les lettres Irétin, sans y trouver rien nais pu faire entrer dans es livres. Il n'y a que du idre dans cette lecture.* On
lonner une idée plus ex-
n ouvrage sec, et très-
. un logis démeublé, à
blonneuse, en friche, à des
M. Ménage était un des
monde qui savait le mieux
ses lectures, et qui possé-
ıx l'art d'en varier les ap-

ıurut environ l'an 1556, *soixante-cinq ans, plus* 17).] « Ce qui fait con-
jue l'Arétin est mort, ou
. de 1555, ou dans l'an-
, c'est que depuis le mois
1555, date de l'épître dé-
du dernier volume de ses
l ne se voit pas qu'il ait
; et que le Ruscelli, qui
on Rimario en 1557, y
'Arétin comme d'un hom-
depuis peu : *Onde il mio li buona memoria*, dit-il
osta, dans le vocabulaire
la fin du Rimario. Que ce
57 que ce Rimario ait été
cela paraît par le passage
ai marqué ci-dessus (48)
:e Silvio Antoniano (49). »
s'abuse, en disant qu'Aré-
vers l'an 1566 (50).

us, immédiatement après la ci-

ıa, *pag.* 396 *de la première édi-le.*

ci-dessus la citation (*), *entre* 5).

de la remarque (D) *de l'article*

la Monnoie, Remarques manu-

reher., *in* Theatro Virorum illus-
61.

(O) *On conte qu'il se mit si fort à rire, entendant des discours sales, qu'il tomba.... et en mourut sur l'heure.*] Voici les propres termes de l'auteur qui rapporte ce fait : *Infandas obscœnitates de meretricibus, ut aïunt, sororibus suis, cùm audiret, ex risu sellam in quâ sedebat evertisse, occiputque vehementer graviterque ad terram afflixisse atque allisisse ut extemplò nequissimè interiret* (51).

(P) *Il se trouva mal d'avoir écrit contre Strozzi.... Je citerai mon auteur.*] C'est Rémi de Florence. *Volse*, dit-il (52), *Pietro Aretino burlare e motteggiare il sig. Pietro Strozzi, quando egli diede Marano a Veneziani, e gli fece un sonetto, che cominciava :*

Mentre il gran Strozzi Arma virumque cano, etc.

Ma il signor Pietro, come huomo valoroso, e che non voleva sue burle nè suoi motti, gli fece intendere, che attendesse ad altro, perche lo farebbe ammazzare insin nel letto. Onde il povero Aretino, che conosceva il signor Pietro huomo più da farlo che da dirlo, si mise tanto spavento, che serrato in casa, nè dando ingresso a persona alcuna, guardava pure se i pugnali piovevano, e menò giorno e notte una vita infelicissima, e per fin che lo Strozzi stette in paese de Veneziani non ardì mai uscir di casa. Je m'imagine que, quand il se vit hors de danger, il fit comme la truie lavée.

(Q) *L'un de ses sujets d'importunité était la dot de sa chère fille Adria.*] Il l'aimait avec beaucoup de tendresse, et il s'était engagé à compter mille ducats à celui à qui il la promit en mariage. Ce futur n'était point un homme qu'on pût renvoyer au premier livre qu'on dédierait : une telle assignation, que certains auteurs ont employée auprès de leurs créanciers, n'était point capable de le contenter; il stipula que mille ducats lui seraient comptés avant qu'il donnât l'anneau à sa future : *Mille ducati è la promessa da me fatta allo sposo in con-*

(51) Ant. Laurentinus Politianus, *in* Dialogo de Risu, *pag.* 87.

(52) Remigio Fiorentino, Considerat. civili sopra Guicciardini, *cap. VI*, *folio* 8 *verso*. *Voyez* le Rime piacevoli, *part. II*, *folio* 12.

tanti, prima che se le dia l'anello (53). Il fallut que l'Arétin fît servir au paiement de cette somme la chaîne d'or qu'il avait reçue du prince d'Espagne (54). Il s'adressa au cardinal de Lorraine, pour en être secouru dans cette nécessité : je ne sais point s'il en obtint quelque chose ; mais je sais qu'il fut secouru du duc de Florence. La lettre de change que ce prince fit expédier (55) portait qu'on ne la payât que sur de bonnes attestations que le mariage avait été consommé (56). Cette condition fit hâter les noces : le père eût voulu les différer, parce que la jeune Adria lui paraissait d'un âge trop tendre ; mais il fallut passer par-dessus cette considération. Il dit que sa fille, en se mettant au lit nuptial, parut être une victime pure mise sur l'autel sacré : *Per importarmi più l'honore della parola obligata, che il rispetto della etade tenera, consentii che la innocentia si copulasse co'l sacramento. Ella, nello entrare nel letto, parve una ostia pura, posta sopra l'altare sacro* (57). Il paraît que le beau-fils * n'exigea point à toute rigueur que la somme lui fût comptée en bonnes espèces avant les noces : il se contenta d'être nanti de la chaîne d'or que le fils de l'empereur avait donnée à l'Arétin : d'en être, dis-je, nanti pour la sûreté de ce qui manquait aux mille ducats ; mais cela ne laissait pas d'embarrasser le beau-père, qui avait envie de conserver cette chaîne d'or, et qui se voyait chargé de sa fille jusqu'à ce que toute la somme fût payée ; car, avant l'entier paiement, le gendre ne voulait point amener chez lui son épouse. Le duc de Florence fut encore importuné, et déboursa quelque chose (58).

(53) Arétin, lettre CXLV *du Ve. liv., folio 72 verso, édition de Paris, en* 1609.

(54) *Là même.*

(55) *Voyez la XXIVe.* Lettre *du même livre. Elle est datée de Venise, l'an* 1548.

(56) *Voyez la CCXX^e.* Lettre *du Ve. livre. Elle est datée du mois de mars* 1549.

(57) *Là même, folio* 102.

* Adria, dit Joly, fut fiancée en 1548 à Diotallevi Rota, jeune homme de vingt-neuf ans, né dans le Bergamasque, mais établi dans le duché d'Urbin. Le mariage fut célébré deux ans après.

(58) *Voyez le VIe. livre des* Lettres *de l'Arétin, folio* 121.

(R) ***Il vit sa fille si malheu[reuse] dans le mariage, qu'il se repenti[t de] son impatience.***] Ce mariage ne [fut]
pas heureux : la pauvre Adria f[ut]
maltraitée chez son mari, qu'elle [fut]
contrainte de s'en retourner chez [son]
père ; mais son mari lui ayant p[ro-]
mis un traitement plus commo[de,]
elle se laissa persuader la réunion[, qui]
ne fut pas plus heureuse qu'aupa[ra-]
vant (59). On continua de lui re[fuser]
le pouvoir des clefs ; pouvoir qui [ne]
tombe jamais en quenouille dans l['É-]
glise, mais qui est affecté aux fe[m-]
mes dans le ménage. Elle ne pouv[ait]
ni manger, ni boire que quand [il]
plaisait à d'autres de disposer de [la]
clef en sa faveur. On la chican[ait]
éternellement sur ses parures :
ne voulait point qu'elle portât
joyaux, et on la voulait contrai[n-]
dre à vendre un diamant que s[on]
père lui avait donné. Elle était d[onc]
attaquée par les endroits les [plus]
sensibles : c'était vouloir lui a[rra-]
cher les entrailles. L'Arétin i[m-]
plora pour elle la protection de l[a]
duchesse d'Urbin (60). Quel crè[ve-]
cœur de se voir si méprisé de [son]
gendre, pendant que son nom f[ai-]
sait du bruit jusqu'à la cour de P[er-]
se (61) ! Quelle amertume domesti[-]
que, au milieu des prétendues do[u-]
ceurs d'une grande réputation ! Po[u-]
vait-on se consoler en considéra[nt]
que ce brutal méprisait aussi le d[uc]
de Florence, qui lui avait tant [re-]
commandé de bien traiter son épou[se ?]
C'était, au contraire, un nouveau s[u-]
jet de confusion pour la personne q[ui]
avait choisi un tel gendre : *Benche*
quanto al non fare nissuna stima
me simil' cane, non è maraviglia,
ben' da stupire del si poco rispe[tto]
che mostra d'havere lo asinaccio
gran' duca, la cui benignità man[...]
ta, uscendo noi di Pesaro, per
viaggio di Roma, cosi qual' era
cavallo, chiamollo, e dissegli :
tu vuoi che non ti si manchi di
tie, tratta la moglie tua, si com[e]
me nata fusse (62). Notez que Pie[tro]

(59) *Voyez le VIe. livre de ses* Le[ttres,] *folio* 281.

(60) *Sa* lettre *à la duchesse d'Urbin est* [da]*tée de Venise du mois de novembre* 1554.

(61) *Voyez la remarque* (A).

(62) *L'*Arétin, *au feuillet* 282 *du VIe. li*[vre] *de ses* Lettres.

tin eut une autre fille * qu'il sou-
ait fort de marier (63).

:ette autre fille, née en septembre 1547,
rat à l'âge d'environ dix ans. L'Arétin, dit
, en eut quelques autres.

3) *Elle s'appelait Austria. Voyez la CCX*e.
re *du V*e. *livre, et le feuillet* 258 *du VI*e.
!.

ARGYROPYLE (*a*) (JEAN), na-
de Constantinople, se retira
Italie, pendant que les Turcs
uleversaient toute la Grèce
). Il fut très-bien accueilli par
sme de Médicis, qui lui donna
nstruire son fils Pierre, et son
tit-fils Laurent (*b*), et qui le
professeur en grec dans la
le de Florence. Il témoigna
gratitude dans la traduction
'il fit de la *Physique* et de la
orale d'Aristote. Il eut un
nheur tout particulier dans ce
avail, puisque Théodore Gaza,
i avait composé une semblable
rsion, la jeta au feu, afin de
point préjudicier à la fortune
Argyropyle son bon ami. Gaza
surpassait en éloquence : sa
rsion eût offusqué infailliblement
nt celle-là; et comme il n'i-
orait pas l'ambition d'Argyro-
le, il lui fit un sacrifice qui,
l'humeur dont il était, ne lui
ûta pas beaucoup. C'était un
mme qui ne se souciait, ni
louanges, ni d'argent. Les
scours d'Argyropyle dégoûtè-
nt et fatiguèrent les hommes
ctes; et surtout quand il sou-
nt que Cicéron avait ignoré
grec. Il quitta la Toscane dans
n temps de peste, et s'en alla
Rome, et y fit des leçons sur
texte grec d'Aristote. Ses ga-
es furent considérables; mais comme il aimait à manger beaucoup, et à boire tout autant, et que sa complexion pouvait soutenir la charge, il dépensait tout ce qu'il gagnait. On croira donc aisément ce qui a été rapporté touchant sa bedaine (B). Il mourut à l'âge de soixante-dix ans : ce fut d'une fièvre qu'il gagna pour avoir mangé trop de melons (*c*). Il témoigna beaucoup de constance lorsqu'un de ses fils fut tué à Rome (*d*). Voyez, touchant l'ordre que donna le pape Paul II de poursuivre les meurtriers, et les funérailles du défunt, la CCe. lettre du cardinal de Pavie, page 620. On a remarqué qu'il fut le premier des Grecs qui enseigna la philosophie dans cette ville-là (C). Il disputait avec beaucoup de vigueur, et il avait une science fort étendue *. Il laissa un fils, qui fut un excellent musicien (*e*). Les jugemens qu'on a faits de ses versions diffèrent extrêmement les uns des autres (D).

(*a*) *Et non pas* Argirophile, *ni* Argyro-
ile, *comme dans* Moréri.

(*b*) *Et non pas* son neveu, *comme dans*
Moréri.

(*c*) *Tiré de* Paul Jove, Elog. *cap. XXVII.*

(*d*) Petrus Alcyonius, *in Medice Legato priore*, *pag.* 25.

* Joly regrette que Bayle n'ait pas consulté les Lettres de Philelphe. Il y aurait trouvé un éloge complet d'Argyropyle dont Hodi a écrit la vie dans son Traité *de Græcis illustribus, linguæ græcæ, litterarumque humaniorum instauratoribus*, Londres, 1742, in-8.

(*e*) *Obiit, relicto filio Isacio, nobili musico.* Volaterran., *lib. XXI*, *pag.* 776.

(A) *Il se retira en Italie pendant que les Turcs bouleversaient toute la Grèce.*] Je n'ai pas osé dire, avec Moréri, qu'il se retira en Italie après qu'ils eurent conquis Constantinople; car deux raisons me font douter de cela. L'une est que Paul Jove dit qu'Argyropyle fut poussé en Italie par la même tempête qui contraignit Théodore Gaza de s'y retirer (1). Or, il

(1) Paulus Jovius, Elogior. *cap. XXVII*, *pag.* 64.

observe que ce Théodore s'y réfugia lorsqu'Amurath ébranlait toute la Grèce par ses armes victorieuses : *Amurathe Græciam omnem victricibus armis quatiente, in Italiam venit* (2). C'est nous porter à croire qu'Argyropyle quitta son pays avant que la ville de Constantinople eût été prise par les Ottomans. Ma seconde raison est qu'il adressa un *Traité de Consolations* à l'empereur de Constantinople. J'avoue que, pour faire de ceci un bon argument, il faudrait prouver qu'il composa cette pièce en Italie, et je confesse que je ne puis point le prouver. Ainsi je ne vous donne cette observation que pour un motif de demeurer en suspens. Paul Jove est bien condamnable d'avoir négligé la chronologie autant qu'il l'a négligée dans ses éloges ; car il lui eût été facile de déterrer la date des charges, des voyages et de la mort de ses illustres : cela soit dit en passant. Vossius observe que ce *Traité* d'Argyropyle, et sa *Monodie*, et son livre *de Regno*, et ses *Parallèles entre les Princes anciens et modernes*, sont dans la bibliothèque du roi très-chrétien (3). M. Moréri, qui n'avait jamais vu ces ouvrages, assure pourtant que l'auteur les a consacrés à la gloire de la maison de Médicis. Que ne se contentait-il d'assurer cela touchant les versions d'Aristote? car son guide ne va pas plus loin (4).

(B) *On croira.... aisément ce qui a été rapporté touchant sa bedaine.*] Citons Paul Jove : *Vini et cibi æquè avidus et capax, et multo abdomine ventricosus immodico melopeponum esu autumnalem accersivit febrem, atquè ità septuagesimo ætatis anno ereptus est* (5). Mourir de trop manger est une chose honteuse à tous les humains, mais surtout aux gens de lettres. Il vaudrait mieux, pour la gloire d'Argyropyle, qu'il fût mort de faim ou d'inanition. Ne prenons pas néanmoins la masse énorme de son ventre pour une raison à opposer à ceux qui le louent d'avoir été fort habile : le succès d'un tel combat serait incertain. Voyez les recueils qu'on étalera dans les remarques de l'article Gorgias. *

(C) *On a remarqué qu'il fut le premier des Grecs qui enseigna à Rome...* Politien, son disciple, va être cité ; voyez ces paroles de Hornius : *Primus ex Græcis Romæ philosophiæ professus fuit* Argyropylus, *cujus sectatorem se fuisse memorat* Angelus *Politianus, Miscell. cap.* 1, *eumque cum litterarum latinarum minimè incuriosum, tum sapientiæ decretorum, disciplinarumque adeò cunctarum quæ cyclicæ à Martiano dicuntur, eruditissimum illis temporibus habitum atque in disputando acerrimum* (6).

(D) *Les jugemens qu'on a faits de ses versions diffèrent extrêmement les uns des autres.*] M. de Thou observe que Périon, voulant s'éloigner de la méthode d'Argyropyle, se jeta dans une autre extrémité. Il trouvait qu'Argyropyle avait traduit Aristote plus fidèlement qu'élégamment : c'est pourquoi il entreprit une traduction qui fût capable de plaire à ceux qui aiment la belle latinité ; mais en s'attachant trop à l'élégance du style, il se fit accuser de ne suivre pas le sens de l'auteur : *Is* (Joachimus Perionius) *cùm Aristotelem hactenùs è Johanne Argyropylo fideliter potiùs quàm ornatè versum auribus latinis proponendum statuisset, dum elegantioris styli potiùs quàm veri rationem plerumquè Ciceroni suo addictus habet, in contrariam ab Argyropylo reprehensionem incidit* (7). Ce jugement revient à ceci : les traductions d'Argyropyle sont fidèles, mais sans grâces et sans ornemens. D'autres en jugent d'une façon tout opposée, car ils disent que l'on y trouve plus d'élégance que de fidélité : et ils le blâment de n'avoir pas traduit mot pour mot son original, « selon le de- » voir, *ajoutent-ils*, de ceux qui tra- » duisent la Sainte Écriture et Aris- » tote. » *Aliquot Aristotelis libros convertit magis eleganter quàm fideliter, cùm in hoc philosopho haud aliter quàm in Sacris Litteris verbum verbo reddere oporteat* (8). Si nous consultons un professeur de Louvain,

(2) Paul. Jov., Elog., *cap. XXVI, pag.* 61.

(3) Vossius, de Histor. Græcis, *lib. IV, cap. XIX, pag.* 493.

(4) Paulus Jovius, Elogior. *cap. XXVII.*

(5) *Id., ibid., pag.* 65.

* [Bayle n'a pas donné cet article.]

(6) Hornius, Historiæ Philos. *lib. VI, cap. VI, pag.* 304, 305.

(7) Thuan. Histor., *lib. XXIII, pag.* 471, *ad ann.* 1559.

(8) Volater., *lib. XXI, pag.* 776.

is trouverons mal fondé ce jugent de Volaterran ; nous verrons 'Argyropyle s'attacha plus servilent aux paroles qu'aux pensées d'Atote, et que ses versions ne peunt passer ni pour fidèles, ni pour igantes. Voici les paroles de ce proseur : *Superiori seculo, quidam rba verbis ità admensi sunt, ut sentiam depravârint, non aliter quàm Iocti pictores, qui operosi in cultu Engendo, membra secundùm vesra distorquent : quùm Apelles Parasiique priùs nudum corpus efforire, quàm amictum superinducere 'eant. In quorum numero Argyrolum reponas et Ruffinum, alterum erpretem Aristotelis, alterum Grerii Nazianzeni, de quibus ferè id mistichii dici potest :* Dant sine ente sonum. *Fit autem illud vel ex citiâ, vel ex κακοζηλίᾳ, quùm enim ntentiam apprehendere nequeunt, rba reddunt, quasi quod ipsi non tellexerint, alius ex illorum verbis telligere queat, cùm verba non mis ex sententiâ vim suam et signiatum accipiant, quàm sententiam stituant. Aliqui rursùs fidem exisrant à numero verborum non discere* (9). Quelques savans hommes étendent qu'on accuse là Argyrole de s'attacher mot à mot à l'orinal, et s'il ne peut pas prendre la ensée et le sens de son auteur, *d'avir recours à un circuit de paroles ui ne disent rien* (10). Je doute que soit exactement ce que Nannius a oulu dire. M. Huet se conforme au gement que M. de Thou a raporté (11) ; et, par conséquent, il ondamne celui de Volaterran. Il ondamne aussi Paul Jove, qui a préré les versions de Gaza à celles d'Arropyle ; et il déclare que si celuiest plus éloquent, celui-ci est plus lèle : *Non efficies quin major quim eloquentiæ laus Gazæ, accuraautem interpretandi Argyropylo detur* (12). Voyez ci-dessus la remarque (B) de l'article de (Donat) CIAIOLI, et admirez la diversité de jugemens.

(9) Petrus Nannius, *Alcmarianus, in Collegio Buslidiano apud Lovanienses Latinus Professor*, Συμμίκτων, *lib. I, cap. III, pag.* 6.
(10) *Voyez M.* Baillet, Jugem. des Savans, *t. IV, num.* 814, *pag.* 355.
(11) Huetius, de Claris Interpretibus, *pag.* 239.
(12) *Idem, ibid.*

ARIARATHES, nom de plusieurs rois de Cappadoce. Voyez l'article de CAPPADOCE.

ARIGONI (POMPÉE), cardinal et archevêque de Béneveut, était né à Rome, l'an 1552. Pendant qu'il était du nombre des avocats consistoriaux, il plaida les affaires de Philippe II, roi d'Espagne. Il harangua sous le pontificat de Sixte V, pour montrer qu'il fallait canoniser le bienheureux Diègue d'Alcala. Il fut fait auditeur de Rote, l'an 1591, et cardinal, en 1596; et il exerça la charge de dataire sous Léon XI, et sous Paul V. L'archevêché de Bénévent lui fut conféré par ce dernier pape. Il mourut le 4 d'avril 1616, à la tour des Grecs, auprès de Naples, où il s'était retiré pour changer d'air. Son corps fut porté à Bénévent, où ses neveux lui firent faire un tombeau de marbre dans l'église métropolitaine. Outre la *harangue* dont j'ai parlé, qui a été imprimée par Pierre Galesini (*a*), on a des *lettres latines* de notre Pompée, parmi celles de Jean Baptiste Lauri. Pour ce qui est de ses *Décisions de la Rote*, elles ne sont qu'en manuscrit dans les cabinets de plusieurs savans. Charles Carthari lui donne beaucoup d'éloges dans sa liste des avocats consistoriaux (*b*).

(*a*) *In* Libello pro Canonizatione B. Didaci Complutensis. *Vide etiam* Franciscum Pegna, *in* Vitâ *ejusdem* Didaci.
(*b*) *Ex* Bibliothecâ Romanâ Prosperi Mandosii.

ARIMANIUS, l'une des principales divinités des Perses. Cette nation devait sa philosophie à Zoroastre, dont les manichéens

renouvelèrent l'un des dogmes les plus fondamentaux; savoir, qu'il y a deux premiers principes, l'un du bien, l'autre du mal. Les Perses nommaient *Oromasdes* la divinité qu'ils reconnaissaient pour le principe de tout bien, et pour l'auteur du premier état où les choses furent produites; et ils appelaient *Arimanius* la divinité qu'ils reconnaissaient pour le principe du mal, et pour l'auteur de la corruption dans laquelle la première nature est tombée. Ils disaient qu'Oromasdes, ayant produit les bons esprits et les étoiles, enferma celles-ci dans un œuf (A); et qu'Arimanius produisit les mauvais génies, qui cassèrent cet œuf, d'où sortit la confusion et le mélange du bien et du mal. Ils ajoutaient qu'enfin, après plusieurs combats où la victoire serait tantôt d'un côté tantôt de l'autre, Oromasdes vaincrait pleinement Arimanius, et le perdrait sans ressource; ce qui serait suivi d'un grand bonheur pour le genre humain, et d'un changement très-commode, qui ferait que le corps de l'homme serait transparent, et qu'il se conserverait sans nourriture (*a*).

Ce que je viens de dire a été tiré d'un auteur qui l'avait pris de Plutarque, dont je rapporterai ailleurs le passage tout entier (*b*). On remarque que le roi de Perse, voyant Thémistocle se réfugier auprès de lui, pria Arimanius d'inspirer toujours de telles pensées à ses ennemis, qu'ils exilassent leurs plus braves gens (*c*). C'est une preuve que les Perses considéraient Arimanius comme une divinité qui ne se plaisait qu'à faire du mal (B). On entendait, sans doute, la même divinité, lorsque, sur les plaintes que fit Darius contre le démon de la Perse, en apprenant que la reine son épouse était morte prisonnière d'Alexandre, on lui répondit: *à l'égard des honneurs de la sépulture, etc., vous n'avez aucun sujet d'accuser le mauvais génie de la nation* (*d*). *Il n'a rien manqué de leur première fortune à votre femme, à votre mère, et à vos enfans, que de voir votre lumière, que le seigneur Oromasdes remettra dans son éclat* (*e*). Nous voyons dans ces paroles l'opposition que faisaient les Perses entre Oromasdes et Arimanius.

(*a*) *Tiré du* Telluris Theoria sacra *du docteur* T. Burnet, *liv. II*, *chap. X*, *pag.* 289, 290 : *il cite* Plutarch., de Iside et Osiride.

(*b*) *Dans la remarque* (C) *de l'article* Manichéens, *et dans la remarque* (E) *de l'article* Zoroastre.

(*c*) Plutarch., *in* Themist., *pag.* 126.

(*d*) Τὸν πονηρὸν δαίμονα. Plutarch., *in* Alexandro, *pag.* 682.

(*e*) *Idem*, *ibid.*

(A) *Oromasdes... enferma les étoiles dans un œuf.*] J'ai averti en un autre endroit (1), que je toucherais ici quelque chose touchant l'œuf qui, selon l'ancienne théologie des païens, avait servi à la production des êtres, lorsque le chaos fut débrouillé. Je dis donc que, suivant les Phéniciens, l'air obscur et le chaos avaient été le principe de toutes choses. Cet air obscur est sans doute la même chose que d'autres appellent la nuit, et à laquelle ils attribuent la génération d'un œuf, duquel l'amour et le genre humain sortirent. Τίκτει πρώτιστον νὺξ ἡ μελανόπτερος ὠόν (2). On peut ingénieusement expliquer cela de la Terre,

(1) *Ci-dessus, dans la remarque* (A) *de l'article* Adam.

(2) Aristophanes, *apud* T. Burnetium, Tell. Theor. sacr., *lib. II*, *cap. VII*, *pag.* 243.

ajuster avec les paroles de Moïse, supposant que les parties les plus sières de cet air obscur et épais se cipitèrent sur la circonférence de îme, où ils trouvèrent une écume se et gluante, avec quoi elles abarrassèrent, pour former en- ıble une espèce de limon, qui ant durci, devint la terre habi- le (3). Quelques anciens ont dit une colombe, couvant un œuf, it produit Vénus où l'Amour. *rba citat Grotius ex Nigidio in oliasten Germanici, ovum miræ gnitudinis quod volventes ejecerunt erram, atque ità columbam inse- e, et post aliquot dies exclusisse em Syriæ quæ vocatur Venus* (4). ius Ampelius a dit que c'était un de poisson : *Ovum piscis colum- s adsedisse dies plurimos, et ex- isse Deam Benignam* (5). Le doc- r Burnet entend le chaos par l'œuf, Saint-Esprit par la colombe, et la re par Vénus (6). Mais il semble il ne faudrait pas borner à la seule duction de la Terre cette Vénus sortit de l'œuf : il faudrait enten- toute la machine du monde. Ce teur remarque que l'œuf était une se fort sacrée dans les mystères Bacchus, à cause de sa conformité l'être qui engendre et qui en- me tout en lui-même : Ὡς μίμημα τὰ πάντα γεννῶντος καὶ περιέχοντος ἐν αὑτῷ (7). Il n'oublie pas d'observer l'expression de Moïse a du rap- t à l'action des poules qui couvent : *e doctrinæ de* ovo mundano *datæ interpretationi tacitè favere mihi tur* incubatio Spiritûs Sancti *in sum, de quâ* Moses *in primâ tel- r productione ubi ad ovum mani- alluditur* (8).

(—) *Les Perses considéraient Ari- ius comme une divinité, qui ne se ait qu'à faire du mal.*] Si l'on lait me nier cela, on me pourrait cter que le roi de Perse eut un d plaisir d'avoir gagné Thémis- ; il croyait donc que ce serait très-bonne fortune pour son pays, que de telles gens fussent exilés par leur patrie, et qu'ils se réfugiassent à sa cour : lors donc qu'il priait Ari- manius d'inspirer à ses ennemis la ré- solution de bannir leurs plus braves citoyens, il lui demandait une grâce très-insigne ; et par conséquent, il le regardait comme une cause bien- faisante en quelques rencontres à l'égard des Perses. Je réponds que c'est un raisonnement qui ne prouve point ce qu'on veut prouver. Ce mo- narque ne s'écartait pas des idées de ses théologiens : il ne considérait Ari- manius que comme un être malfaisant : il ne lui demandait l'exil des grands hommes de la Grèce, qu'en tant que cela était préjudiciable à ce pays-là. C'était une action du ressort et du goût d'Arimanius, en tant qu'elle était injuste et pernicieuse par rap- port aux villes qui exilaient : mais en tant qu'elle procurait du bien aux Perses, elle ne lui était pas agréable ; et ce n'était point sous cette notion qu'on le priait d'y tra- vailler. En un mot, pour résoudre cette objection, il suffit de dire que les choses de ce monde étant si mêlées, qu'ordinairement parlant un pays profite du malheur de l'autre, Ari- manius ne pouvait presque rien faire qui fût purement et simplement per- nicieux : il en résultait toujours quel- que utilité, ou par accident, ou de quel- que autre manière. Mais comme il ne faisait une chose qu'à cause du mal qu'il y voyait, on ne peut pas pré- tendre qu'il fût le principe d'aucun bien. Il eût empêché, s'il l'eût pu, que les Perses ne trouvassent quelque avantage dans le préjudice d'Athènes. Il est donc vrai que la prière, dont nous parlons, ne prouve pas qu'on le regardât autrement que comme un être qui ne se plaisait qu'à nuire.

(3) *C'est ce que fait le docteur* Burnet, *lib.* , *pag.* 244.
(4) *Id., ibid, pag.* 259.
(5) *Idem, ibid.*
(6) *Idem, ibid.*
(7) *Ex* Plutarchi Sympos., *lib. II, Qu. III,* 636.
(8) Burnet., Telluris Theoria sacra, *pag.* 286.

ARIMINI (Grégoire d'). Cher- chez Rimini.

ARION, cheval admirable, et tout autrement fameux dans l'histoire poétique, que Bucé- phale dans l'histoire d'Alexandre. On parlait diversement de son origine, quoiqu'on s'accordât à lui donner du divin. Les uns di-

saient que Neptune, voulant procurer aux hommes les utilités que les chevaux étaient capables de leur apporter, donna un coup de trident sur la terre dans la Thessalie, et en fit sortir subitement deux chevaux dont l'un fut notre Arion (*a*). D'autres disaient que Neptune, disputant avec Minerve à qui nommerait la ville d'Athènes, il fut dit par les dieux, que celui qui ferait un meilleur présent aux hommes donnerait son nom à cette ville. Là-dessus, Neptune frappa le rivage, et en fit sortir un cheval (A); mais Minerve produisit un olivier, et remporta la victoire, parce qu'on jugea que la paix, dont l'olivier est le symbole, vaut mieux que la guerre, à quoi le cheval est propre. Or il y en a qui prétendent que le cheval, qui fut produit par Neptune en cette rencontre, eut nom *Arion*. D'autres disent que ce cheval eut Cérès pour mère, et Neptune pour père (*b*). Cette déesse, errant par le monde, pour chercher sa fille, rencontra Neptune, qui lui parla fortement d'amour; de sorte que, comme elle ne se trouva point disposée à le contenter, elle jugea à propos de prendre la forme d'une cavale. Ceci se passa auprès de la ville d'Oncium dans l'Arcadie. Cérès eut beau paître parmi d'autres animaux, Neptune ne laissa pas de la discerner, et de jouir d'elle métamorphosé en cheval. Elle s'en fâcha d'abord, et puis s'apaisa, et se lava dans la rivière voisine. Elle eut de Neptune, non-seulement une fille, dont il n'était pas permis de dire le nom aux profanes, mais aussi notre cheval Arion. Il y en a qui disent qu'elle était sous la forme d'une furie, lorsque Neptune l'engrossa de ce cheval, ou qu'en effet une furie le procréa du fait de Neptune (B). Le poëte Antimachus, cité par Pausanias, ne lui donne point d'autre origine que la terre dans l'Arcadie : mais Quintus Calaber le fait fils du vent Zéphire, et d'une harpie (C). Quoi qu'il en soit, on a cru qu'il avait été nourri par les Néréides (D), et qu'étant quelquefois attelé avec les chevaux marins de Neptune au char de ce dieu, il l'avait traîné avec une vitesse incroyable par toutes les mers (*c*). Il avait cela de rare, que du côté droit ses pieds ressemblaient à ceux d'un homme (*d*). Hercule le montait lorsqu'il prit la ville d'Élide, et puis il en fit présent à Adraste. C'est ce que nous apprend Pausanias, qui ajoute qu'Antimachus en faisait Adraste le troisième possesseur (E). Hésiode le représente au service d'Hercule dans le combat contre Cygnus (*e*). Stace dit en général qu'il servit Hercule dans ses travaux, et qu'après cela les dieux le donnèrent à Adraste (*f*). Probus attribue à Neptune tout l'honneur de ce présent (*g*). C'est sous ce dernier maître qu'Arion s'est le plus signalé : il gagna le prix de la course aux

(*a*) Lutatius, in Statii Theb., *lib. IV*, *vs.* 43.
(*b*) Pausan., *lib. VIII*, *pag* 257.

(*c*) Stat. Theb., *lib. VI*, *vs.* 308.
(*d*) Lutat., in Stat. Theb., *lib. VI*, *vs.* 302.
(*e*) Hesiod., *in* Clypeo Herculis.
(*f*) Statius, Thebaidos *lib. VI*, *vs.* 308.
(*g*) Probus, in Virgil. Georg. I.

ux néméens (F), que les prin-
s, qui allaient assiéger Thèbes, nstituèrent en l'honneur d'Archémore, et il fut cause qu'Adraste ne périt pas dans cette fameuse expédition, comme tous es autres chefs. Apollodore le émoigne au livre III.

(A) *Neptune, disputant avec Minerve à qui nommerait la ville d'Athènes,...... frappa le rivage, et en t sortir un cheval.*] Servius nous prend cela sur ces paroles de Virgile :

> ... *Tuque , cui prima frementem*
> *Fudit equum magno tellus percussa tridenti,*
> *Neptune* (1).

yez aussi Probus, sur ce même sage de Virgile.

B) *On veut que Cérès fût sous la ure d'une furie, lorsqu'elle devint grosse de ce cheval, ou qu'en it une furie l'ait procréé du fait Neptune.*] Ce sont les sentimens pollodore et d'Hésychius. Voici rs paroles : Τοῦτον ἐκ Ποσειδῶνος γεννᾷ Δημήτηρ εἰκασθεῖσα Ἐρυννύϊ κατὰ τὴν συνουσίαν (2). *Hunc ex Neptuno genuit Ceres similis facta Erynni coïtu.* Ἀρίων ὁ ἵππος Ποσειδῶνος υἱὸς, μιᾶς τῶν Ἐριννύων (3). *Arion, equus, ptuni filius et unius ex Erynnibus.* thius a confondu le sentiment d'Apollodore avec celui d'Hésychius. *ius ex Erynnibus*, dit-il (4), *sobo- assentitur Apollodoro Hesychius xicographus.* Cela veut dire qu'Apollodore raconte qu'Arion était né ne des furies; mais c'est ce qu'il point dit : il a remarqué expressément que Cérès était la mère de ce val, et qu'elle avait seulement s la figure d'une furie lors de la ulation. M. Lloyd a pillé Barthius, s le corriger en cet endroit.

C) *Quintus Calaber le fait fils du e Zéphire, et d'une harpie.*] Voici seconde faute de Barthius, que Lloyd a transplantée dans son Lexique, toute telle qu'il l'avait trouvée. *ercedit Quintus Smyrnæus*, dit Barthius (5), *harpiæ patronus, cujus fuerit potiùs seminio oriundus patre Zephiro, ingratiis etiam Neptuni.* Il n'y a dans ce poëte aucune chose qui marque que ce fût, ou avec, ou contre l'agrément de Neptune, que Zéphire et la harpie produisirent Arion (6).

(D) *On a cru qu'il avait été nourri par les Néréides.*] Je ne citerai que Claudien :

> *Si dominus legeretur equis, tua posceret ultrò*
> *Verbera, Nereidum stabulis nutritus Arion* (7).

(E) *Adraste en fut le troisième possesseur.*] Cela était vrai selon l'histoire qu'en fait le scoliaste d'Homère sur le vers 346 du XXIIIe. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devint amoureux d'Erinnys (8), se métamorphosa en cheval, et eut affaire avec elle dans la Béotie, auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval, qui fut nommé Ἀρείων, à cause qu'il surpassait tous les autres; qu'il le donna à Copréus roi d'Aliarte; que celui-ci en fit présent à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval, contre Cygnus fils de Mars, auprès de Trézène; et qu'enfin Hercule en fit présent à Adraste.

(F) *Il gagna le prix de la course aux jeux néméens.*] Apollodore, au livre III, dit qu'Adraste fut le vainqueur à la course de cheval; mais Stace feint que ce prince donna son Arion à Polynice son gendre, et qu'Arion jeta en bas ce nouveau cocher, et, continant de courir, devança tous les autres : ce qui n'empêcha point qu'Amphiaraüs ne remportât la couronne; car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisait qu'il l'eût gagné à ses concurrens, ou que Polynice, jeté en bas, n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval :

> *Forsitan et victo prior isset Arione Cygnus,*
> *Sed vetat æquoreus vinci pater : hinc vice justa*
> *Gloria mansit equo, cessit victoria vati* (9).

Apollodore convient qu'Amphiaraüs vainquit à la course de chariot,

(1) Virgil., Georg., *lib. I*, *vs.* 12.
(2) Apollodori Bibliotheca, *lib. III.*
(3) Hesychius.
(4) Barth., in Stat., *part. II*, *pag.* 890.
(5) *Id.*, *ibid.*
(6) *Voyez-le au livre IV*, *vs.* 571.
(7) Claudian. Consul. IV Honorii, *vs.* 555. Lloyd *cite deux fois ceci.*
(8) *C'est-à-dire d'une des furies.*
(9) Statius, Thebaïdos *lib. VI*, *vs.* 528.

ἅρματι; ce que son traducteur latin devait rendre par *curru*, et non pas par *cursu*, comme Barthius l'a remarqué (10). Quant à ce distique de Properce, qui nous donne Arion comme un animal parlant:

Qualis et Adrasti fuerit vocalis Arion,
Tristis ad Archemori funera victor equus (11),

je ne crois pas qu'il lui attribue la tristesse que Passerat s'imagine : je crois que le mot *tristis* se rapporte à l'accident funeste d'Archémore, pour lequel ces jeux étaient célébrés : et non pas au dépit qu'Arion conçut en sentant qu'un autre qu'Adraste se servait de lui (12).

(10) Barth., in Stat., *tom. III*, *pag.* 537.
(11) Propert. Elegiâ ult., *lib. II.*
(12) *Voyez les* Nouvelles de la République des lettres, *juillet* 1702, *pag.* 110.

ARIOSTA (Lippa), concubine d'Opizzon, marquis d'Est et de Ferrare, fortifia de telle sorte par sa fidélité, et par son habileté politique, les impressions que sa beauté avait faites sur le cœur de ce marquis, qu'il la reconnut enfin pour sa femme légitime, l'an 1352. Il mourut la même année, et lui laissa l'administration de ses états, dont elle s'acquitta très-bien, *pendant la minorité de ses onze enfans. D'elle est issue toute la maison d'Est*, *qui subsiste encore en la branche des ducs de Modène et de Rhège*(*a*). L'auteur, dont j'emprunte ceci, observe que Lippa Ariosta *rendit plus d'honneur* à sa famille, qui *est des plus nobles de Ferrare*,... *qu'elle ne lui en avait ôté* (A). On trouvera quelques réflexions là-dessus dans la remarque que je joins à cet article.

(*a*) Le Laboureur, Relation du Voyage de Pologne, *part. III*, *pag.* 172.

(A) *Elle rendit plus d'honneur à sa famille,... qu'elle ne lui en avait ôté.*] J'ai parlé ailleurs (1) de l'efficace singulière du mariage. On ne la saurait assez admirer; car enfin, elle fait changer de nature les trois espèces de temps : le passé ne relève pas moins de ses influences que le présent et que l'avenir. « N'admirez-vous pas » quelle force a l'usage, et quelle au» torité dans le monde? Avec trois » mots, qu'un homme dit, *Ego con» jungo vos*, il fait coucher un garçon » avec une fille, à la vue et du con» sentement de tout le monde; et cela » s'appelle *un sacrement administré » par une personne sacrée*. La même » action, sans ces trois mots, est un » crime énorme, qui déshonore une » pauvre femme; et celui qui a con» duit l'affaire s'appelle, ne vous » déplaise, un m...... Le père et la » mère, dans la première affaire, » se réjouissent, dansent, et mènent » eux-mêmes leur fille au lit; et » dans la seconde, ils sont au déses» poir, ils la font raser, et ils la mettent » dans un couvent. Il faut avouer que » les lois sont bien plaisantes (2). » Ce n'est point là le merveilleux de l'affaire : la principale singularité consiste dans l'effet rétroactif. Notre Ariosta avait été concubine, ses enfans étaient bâtards; c'était une tache à son honneur, et à sa maison : mais tout cela fut effacé, lavé, anéanti, par les trois paroles du prêtre, *ego conjungo vos.* Le marquis de Ferrare, épousant cette maîtresse un peu avant que de partir de ce monde, la convertit en femme d'honneur, et donna la qualité de légitimes à des enfans qui étaient dûment chargés de la qualité contraire. Une semblable métamorphose se voit tous les jours, et il y a eu des gens qui ont prétendu que les enfans mêmes, qui sont nés dans un temps où les pères et mères ne pouvaient point se marier faute de dispense, doivent *être légitimés par un subséquent mariage*; mais le parlement de Paris jugea contre cette prétention, l'an 1664 (3). On demandera peut-être pourquoi ce marquis n'en vint là que l'année de sa mort. Je pourrais

(1) *Ci-dessus, dans l'article* Alès, *remarque* (D), *immédiatement après la citation* (11).
(2) Bussi Rabutin, lettre *CXXXVI de la IVe. part.*, *pag.* 192, *édition de Hollande.*
(3) *Voyez le* Journal des Savans *du* 12 *de janvier* 1665, *pag.* 46.

ondre qu'un concubinaire, qui se
it proche de sa fin, est beaucoup
us disposé à tenir cette conduite,
e s'il espérait de vivre encore long-
nps. Les remords de la conscience
;ités d'eux-mêmes, ou par les dis-
ırs d'un casuiste, sont plus vifs
and on a peur de mourir : on fait
nc moins de difficultés de passer par
e cérémonie fâcheuse qui les apaise.
outez à cela, qu'un grand seigneur,
licité au mariage par une maîtresse
nt il jouit, peut s'imaginer qu'elle
a mille fois plus complaisante et
us fidèle pendant qu'elle se flatte de
venir à la qualité de femme légi-
ne; et qu'y étant parvenue, elle
ait éclater sa fierté, sa mauvaise
meur, etc. On trouve donc à pro-
s de la tenir en haleine par une
nple espérance; mais si l'on se voit
is espoir de guérison, on renonce
ous ces ménagemens. Quoi qu'il en
t, il se trouve des personnes si sé-
res, que la conduite de ce marquis
Ferrare, ni celle de ses imitateurs,
leur plaît point : ils voudraient
'une fille, ou qu'une femme, qui
st déshonorée, et qui a long-temps
en scandale à tout un pays, fût
te sa vie sous la flétrissure, et que
xemple de sa réhabilitation ne pût
int servir d'amorce à d'autres filles,
ne leur cachât pas, sous une sem-
ble espérance, l'infamie du con-
binage (4).

(4) *Voyez ci-dessus*, *remarque* (D) *de l'article* ...a.

ARISTANDRE, fameux devin ...s Alexandre-le-Grand, était ...ne ville d'Asie, où presque ...t le monde naissait avec des ...positions à prophétiser (*a*). Il ...vit Alexandre à la conquête ...la Perse, et s'acquit un ascen- ...t merveilleux sur l'esprit de ...monarque (A), par le bon ...ès de son art (B). Il avait ... eu le même emploi à la ...r du roi Philippe, et ce fut lui qui expliqua mieux que ne surent faire ses confrères le songe que ce prince fit après avoir épousé Olympias. Il lui sembla qu'il appliquait sur le ventre de la reine un cachet, où la figure d'un lion était gravée. Les autres devins lui conseillèrent là-dessus de faire observer plus soigneusement la conduite de sa femme (C); mais Aristandre soutint que ce songe signifiait que la reine était enceinte d'un fils qui aurait le courage d'un lion (*a*). Elle était alors grosse d'Alexandre. Le roi Philippe s'était voulu mêler de l'explication de son songe, et n'y avait rien entendu (D). Quoique Aristandre s'appliquât beaucoup à l'intelligence des songes, et qu'il soit l'un des auteurs qui eût écrit le plus doctement sur cette matière (*b*), il ne laissa pas d'exercer son art sur toutes sortes de prodiges. Si l'on vient annoncer qu'une statue d'Orphée a sué, il dit que cela présage que les poëtes sueront un jour à chanter les victoires d'Alexandre (*c*). Si une hirondelle vient importuner ce prince, et se poser même sur sa tête, Aristandre dit que c'est un signe que l'on conspire contre le roi, mais que la conspiration sera découverte (*d*). Si, pendant qu'on se prépare au siége de Tyr, le sang qui sort du pain d'un soldat étonne le roi, Aristandre le rassure : il lui dit que, puisque le sang était sorti des parties intérieures du pain, c'était un

(*a*) Telmesse. *Voyez son article*. Plutar... Arrien, Lucien, Clément d'Alexandrie, ...sieurs autres, *remarquent qu'Aristan*... *ait de cette ville*.

(*a*) Plutarchus, *in* Alexandr. *init.*, *pag.* 665.

(*b*) Artemidor., *lib. I*, *cap. XXXIII*, *pag.* 30.

(*c*) Plutarch., *in* Alexandro, *pag.* 671.

(*d*) Arrian., *lib. I*, *cap. VIII*.

où leur prudence n'a point pris toutes les mesures nécessaires. Ils sont les antipodes des grands conquérans; mais j'avoue qu'il reste toujours un sujet d'étonnement. Un grand esprit comme Alexandre pouvait-il se représenter Dieu sous l'idée que la superstition en donne? Il avait des intervalles lucides à l'égard de la superstition, comme quand il renvoya bien loin l'un de ses devins, qui le venait détourner d'une attaque, pour laquelle on préparait toutes choses: « Au milieu de ce préparatif, *lui dit-* » *il*, rien ne saurait être plus impor- » tun qu'un devin superstitieux: » « *Si quis*, inquit, *arti tuæ intentum* » *et exta spectantem sic interpellet*, » *non dubitem quin incommodus ac mo-* » *lestus videri tibi possit.* » « *Et cùm* » *ille ità prorsùs futurum respondis-* » *set*, *Censesne*, inquit, *tantas res* » *non pecudum fibras ante oculos ha-* » *benti*, *ullum esse majus impedimen-* » *tum quàm vatem superstitione cap-* » *tum* (13)? » La confiance qu'il avait en sa fortune l'empêcha quelquefois de se soumettre à l'avis de son Aristandre. Il se sentait destiné à de grandes choses, sentiment qui est l'un des plus puissans ressorts de la providence; et là-dessus il releva le courage de ce devin: *Rex jussum confidere felicitati suæ remisit. Sibi enim ad alia gloriam concedere Deos* (14).

Si quelqu'un trouve ces remarques trop longues, qu'il sache que j'ai eu mes raisons. J'ai voulu décharger d'autant un article où la matière n'était que trop abondante (15). On lit plutôt quatre choses qu'une, encore que cette une soit plus courte que les quatre autres. C'est ce qui m'oblige à répandre deçà et delà bien des choses qui appartiennent naturellement à un seul sujet. Que ne faut-il pas faire pour s'accommoder à un siècle dégoûté?

(C) *Il expliqua le songe de Philippe mieux que ses confrères qui lui conseillèrent de faire observer soigneusement la conduite de sa femme.*] Leur raison était pour le moins aussi bonne que celle d'Aristandre; car voici son raisonnement: *On ne cachète point une boîte vide; il faut donc que la reine soit grosse, puisque le roi a songé qu'il lui cachetait le ventre* (16). Mais voici le raisonnement des autres devins: *On ne cachète pas une boîte, lorsqu'il n'y a nul danger que personne l'ouvre: on ne la cachète que lorsque l'on se défie de ceux qui en peuvent approcher; il faut donc que la boîte de la reine soit exposée au pillage, puisque le roi a songé qu'il y apposait le sceau. Le lion gravé sur le cachet marque la nécessité d'une grande précaution: cela fait voir que la place est assiégée, et qu'elle songe à se rendre; et qu'à moins que l'on n'y envoye une forte et courageuse garnison les assiégeans y seront bientôt entrés.* Cicéron, pour se moquer des interprètes des songes, allègue l'explication différente qu'ils donnèrent dans un cas qui ressemblait fort à celui-ci: *Parere quædam matrona cupiens, dubitans essetne prægnans, visa est in quiete obsignatam habere naturam*: ad conjectorem retulit. *Negavit eam*, quoniàm *obsignata fuisset*, concipere potuisse. *At alter prægnantem* esse dixit, *nam inane obsignari nihil solere.* Quæ *est ars conjectoris, eludentis* ingenii (17)? Mais, dira-t-on, Aristandre rencontra mieux; il raisonna donc mieux. Je nie la conséquence: on peut être plus heureux en conjectures, sans être pour cela plus habile; et puis, ne pouvaient-ils pas avoir raison les uns et les autres? la grossesse et la chasteté se suivent-elles? Olympias pouvait ressembler un peu à Julie qui disait: *Nunquàm nisi navi plenâ tollo vectorem* (18). Nous allons voir une autre explication de ce même songe.

(D) *Le roi Philippe s'était voulu mêler de l'explication de son songe, et n'y avait rien entendu.*] Ce n'est point Plutarque, ou quelque autre auteur païen qui nous l'apprend: c'est un père de l'église. Je m'en vais rapporter tout ce qu'il dit là-dessus; on y apprend plusieurs choses: *Philippus Macedo, nondùm pater, Olympiadis uxoris naturam obsignâsse viderat annulo. Leo erat signum*: crediderat *præclusam genituram*, opinor, *quia leo semel pater est. Aristodemus vel Aristophon, conjectans immò nihil vacuum obsignari, filium et quidem maximi impetus portendi. Alexan*

(13) Quintus Curt., *lib. IX*, *cap. IV*.
(14) *Idem*, *lib. VII*, *cap. VII*.
(15) *Celui d'Alexandre-le-Grand*.
(16) Plutarch., *in Alexandro*.
(17) Cicer., de Divinat., *lib. II*, *cap. LXX*.
(18) Macrob. Saturnalium *lib. II*, *cap. V*.

drum qui sciunt leonem annuli cognoscunt (19). Il paraît de là, 1°. Que le cachet appliqué en songe aux parties naturelles d'Olympias, faisait croire à son mari qu'elle n'aurait point d'enfans. Il y avait quelque vraisemblance dans cette pensée, et l'on pourrait presque soupçonner que Philippe était un de ces païens d'Europe qui avaient lu, dit-on, la Sainte Écriture: on pourrait, dis-je, le soupçonner, si les seules idées du sens commun ne conduisaient assez naturellement à la conjecture de ce prince; mais il est sûr que la parole de Dieu représente sous cette idée la stérilité des femmes. Si la clôture de la matrice y représente la punition que Dieu exerçait par la voie de la stérilité (20), l'ouverture y représente la bénédiction par laquelle il faisait cesser ce mal (21). 2°. En second lieu, il paraît que Tertullien ne fit nulle réflexion sur cette idée que l'Écriture fournit, et que l'on peut avoir naturellement. Il ne s'arrêta qu'au lion qui était gravé sur le cachet : il crut que Philippe fonda toute sa conjecture sur ce lion. Tertullien suppose faux en cet endroit, et conclut mal. Il est faux que le lion ne soit père qu'une fois (22); et d'ailleurs un homme qui croirait cela ne serait-il pas ridicule d'en augurer qu'il n'aurait jamais d'enfans ? il devrait pour le moins en conclure qu'il en aurait un. 3°. Il paraît, en troisième lieu, que Tertullien avait oublié le nom du devin qui rencontra le mieux de tous : il ne sait s'il doit le nommer Aristophon ou Aristodème. Il n'avait retenu que les deux premières syllabes du nom, et il ne put suppléer juste les autres : en un mot, le nom d'Aristandre ne lui revint pas en mémoire. 4°. En quatrième lieu, nous voyons qu'il était fort satisfait de l'explication du songe : c'est un de ceux qu'il allègue pour prouver l'excellence de notre âme. Finissons ceci, en disant que peut-être le roi Philippe disputa long-temps contre ses devins pour l'explication qu'il donnait au songe; et qu'Aristandre lui dit peut-être ce qu'un mucisien dit un jour à ce même prince en pareil cas : *A Dieu ne plaise que votre majesté soit jamais assez malheureuse pour entendre ces choses mieux que moi :* Μὴ γένοιτό σοι οὕτως, ὦ βασιλεῦ, κακῶς, ἵνα ἐμοῦ ταῦτα βέλτιον εἰδῇς (23). *Absit, ô Rex, ut eò tu infortunii devolvare, ut harum rerum scientiâ me fias prior.*

(E) *Il expliquait les présages des actions des hommes.*] Par exemple, il prédit que Lysimachus, garde du corps d'Alexandre, parviendrait à la royauté, mais que ce ne serait pas sans beaucoup de peines (24). Sa raison était que Lysimachus, ne pouvant plus suivre à pied Alexandre monté sur un bon cheval, se prit à la queue de ce cheval, afin de ne quitter pas son maître. Il fut blessé par hasard au front : et comme Alexandre, dont la lance avait fait ce coup, eut la bonté de se servir de son diadème, faute de linge, pour bander cette blessure, il arriva que ce diadème fut teint de sang. Voilà sur quoi fut fondée la prédiction d'Aristandre.

(F) *Il y a apparence qu'il est l'auteur d'un livre rempli d'événemens prodigieux, duquel Pline fait mention.*] Voici ses paroles : *Prodigio autem fiunt ex dulcibus acerba poma, aut dulcia ex acerbis : è caprifico fici, aut contrà : gravi ostento cùm in deteriora mutantur ex oleâ in oleastrum, ex candidâ uvâ et fico in nigras : ut Laodiceæ, Xerxis adventu platano in oleam mutatâ : qualibus ostentis* Aristandri *apud Græcos volumen scatet, ne in infinitum habeamus : apud nos verò C. Epidii Commentarii, in quibus arbores locutæ quoque reperiuntur* (25). Conférez avec ceci le passage de Cicéron touchant les habitans de Telmesse, rapporté dans l'article de cette ville (26), et admirez la facilité introyable des anciens païens à multiplier les prodiges.

(19) Tertullian., de Animâ, *cap. XLVI.*

(20) Genèse, XX, 18.

(21) *Là même, chap. XXX, vs. 22. Voyez aussi chap. XXIX, vs. 31.*

(22) *Voyez les* Notes *de* Rigaut *sur cet endroit de* Tertullien.

(23) Plutarchus, *de* Discrim. Adulat. et Amici, *pag.* 67.

(24) Appianus, *in* Syriacis.

(25) Plin., *lib. XVII, cap. XXV.*

(26) *Remarque* (C).

ARISTARQUE, philosophe grec, natif de Samos, est un des premiers qui ont soutenu que la

terre tourne sur son centre, et qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du soleil (A). Il inventa l'une des espèces d'horloge solaire (*a*). On n'est pas bien d'accord sur le temps où il a vécu : on sait seulement avec certitude qu'il n'est point né depuis la mort d'Archimède (B). Il ne nous reste de ses ouvrages que le *Traité de la grandeur et de la distance du soleil et de la lune*, traduit en latin, et commenté par Frideric Commandin, et publié avec les explications de Pappus, l'an 1572. M. Wallis le publia en grec, avec la version latine de Commandin, l'an 1688, et il l'a inséré au III[e]. tome de ses œuvres mathématiques, imprimées à Oxford, l'an 1699. Le *Système du Monde*, qui a paru sous son nom, est un ouvrage de Roberval (*b*). Nous rapporterons (*c*) une faute qui s'est glissée dans le texte de Plutarque.

(*a*) Vitruv., *lib. IX*, *cap. IX*.
(*b*) *Voyez* Ménage *sur* Diogène Laërce, *liv. VIII*, *num.* 85, *pag.* 389.
(c) *Dans la remarque* (A), *citation* (4).

(A) *Il est un des premiers qui ont soutenu que la terre tourne sur son centre, et décrit un cercle autour du soleil.*] Sextus Empiricus, en parlant de l'hypothèse du mouvement de la terre, insinue clairement qu'Aristarque en avait été le principal inventeur ; car il ne nomme que lui : Οἵ γε μὲν τὴν τοῦ κόσμου κίνησιν ἀνέλοντες, τὴν δὲ γῆν κινεῖσθαι δοξάσαντες, ὡς οἱ περὶ Ἀρίσταρχον τὸν μαθηματικὸν, οὐ κωλύονται νοεῖν χρόνον (1). *Qui quidem mundi motum sustulerunt, terram autem moveri sunt opinati, ut Aristarchus mathematicus, nihil eis obstat quominùs tempus mente concipiant.* Plutarque, voulant éclaircir une pensée de Platon, et se demandant si ce philosophe n'aurait point cru la mobilité de la terre, ajoute que cette opinion a été ensuite celle d'Aristarque et celle de Séleucus, et qu'Aristarque la débitait comme une hypothèse, et Séleucus comme un dogme positif: Ὡς ὕστερον Ἀρίσταρχος καὶ Σέλευκος ἀπεδείκνυσαν· ὁ μὲν, ὑποτιθέμενος μόνον· ὁ δὲ Σέλευκος, καὶ ἀποφαινόμενος (2). *Ut postmodò Aristarchus et Seleucus ostenderunt. Sanè hoc ille ità ut supponeret tantùm, hic etiam pronuntians.* C'est nous insinuer qu'Aristarque était regardé comme l'inventeur de ce sentiment. Archimède nous l'insinue avec plus de précision. Voici ses paroles : Ταῦτα γὰρ ἐν ταῖς γραφομέναις παρὰ τῶν ἀστρολόγων διακρούσας Ἀρίσταρχος ὁ Σάμιος, ὑποθεσίων τινῶν ἐξέδωκεν γραφὰς, ἐν αἷς, ἐκ τῶν ὑποκειμένων συμβαίνει τὸν κόσμον πολλαπλάσιον ἦμεν τοῦ νῦν εἰρημένου· ὑποτίθεται γὰρ τὰ μὲν ἀπλανῆ τῶν ἄστρων, καὶ τὸν ἅλιον μένειν ἀκίνητον· τὰν δὲ γᾶν περιφέρεσθαι περὶ τὸν ἅλιον, κατὰ κύκλου περιφέρειαν, ὅς ἐστιν ἐν μέσῳ τῷ δρόμῳ κείμενος (3). Id est, Friderico Commandino interprete : *Hæc igitur in iis quæ ab astrologis scripta sunt, redarguens Aristarchus Samius, positiones quasdam edidit : ex quibus sequitur mundum proximè dicti mundi multiplicem esse; ponit enim stellas inerrantes atque solem immobiles permanere : terram ipsam circumferri circa solem, secundùm circumferentiam circuli, qui est in medio cursu constitutus.* Apparemment les copistes ont falsifié le passage de Plutarque où nous lisons qu'Aristarque prétendait que la Grèce aurait dû faire un procès d'irréligion à Cléanthe, qui avait cru le mouvement de la terre. Μόνον (εἶπεν) ὦ τὰν, μὴ κρίσιν ἡμῖν ἀσεβείας ἐπαγγείλῃς. ὥσπερ Ἀρίσταρχος ᾤετο δεῖν Κλέανθη τὸν Σάμιον ἀσεβείας προσκαλεῖσθαι τοὺς Ἕλληνας, ὡς κινοῦντα τοῦ κόσμου τὴν ἑστίαν, ὅτι φαινόμενα σώζειν ἀνὴρ ἐπειρᾶτο, μένειν τὸν οὐρανὸν ὑποθέμενος. Ἐξελίττεσθαι δὲ κατὰ λοξοῦ κύκλου τὴν γῆν, ἅμα καὶ περὶ τὸν αὑτῆς ἄξονα δινουμένην (4). *Heus, tu, inquit*

(1) Sextus Empiricus, adversùs Mathemat., *pag.* 410. *M.* Ménage *sur* Diogène Laërce, *liv. VIII*, *num.* 85, *cite deux fois ce passage dans la même page, la première fois comme de* Sextus Empiricus, *et la seconde comme de* Pyrrhon.

(2) Plut., *in* Quæst. Plat., *pag.* 1006, C.
(3) Archimedes, *in* Psammite, *pag.* [illegible] Menagium in Diogenem Laërtium, *lib.* [illegible] *pag.* 389.
(4) Plutarchus, de Facie in orbe Lunæ, *pag.* 922, F.

noli nos impietatis reos facere, eo pacto quo Aristarchus putavit Cleanthem Samium violatæ religionis à Græcis debuisse postulari, tanquam universi lares Vestamque si loco movisset : quòd is homo conatus ea quæ in cœlo apparent tutari certis ratiocinationibus, posuisset cœlum quiescere, terram per obliquum evolvi circulum, et circa suum versari interim axem. Les copistes, ce me semble, ont transposé les noms : il faut lire *Cléanthe jugeait que la Grèce eût dû faire un procès d'irréligion à Aristarque le Samien, etc.* C'est une conjecture de Gassendi (5) : c'est une correction que M. Ménage adopte comme très-certaine. *In verbis Plutarchi*, dit-il (6), *legendum omninò* : ὥσπερ Ἀρίσταρχον τὸν Σάμιον ᾤετο Κλεάνθης δεῖν ἀσέβειας προκαλεῖσθαι τοὺς Ἕλληνας. Amiot n'avait point senti la faute.

(B) *On n'est pas bien d'accord sur le temps où il a vécu : on sait seulement qu'il n'est point né depuis la mort d'Archimède.*] Les paroles que j'ai citées (7) prouvent que pour le plus tard notre Aristarque n'a pu être que contemporain d'Archimède : or, nous savons qu'Archimède perdit la vie lorsque Syracuse fut prise par les Romains, l'an 1er. de la 142e. olympiade, pendant la seconde guerre punique. Notez que, selon Plutarque, cité ci-dessus, Timée de Locres a vécu avant Aristarque ; car la pensée platonique qu'on veut éclaircir se trouve dans Platon comme si Timée l'avait dite en conversation. Or, puisque Platon a été disciple de ce Timée (8), et cela après avoir vu l'Égypte, il faut conclure que, si Plutarque a bien observé les temps, Aristarque a fleuri après Platon. Nous savons donc qu'il n'a point fleuri après Archimède, ni avant Platon, et je ne crois pas qu'il soit facile de se fixer à quelque chose de plus précis. Blancanus a mis Aristarque deux siècles avant Hipparque, et il a mis celui-ci cent ans après la mort d'Alexandre, c'est-à-dire, cent ans après la 1re. année de la 114e. olympiade (9). Il a donc cru qu'Aristarque florissait vers la 89e. olympiade, un peu après la naissance de Platon. Cela ne s'accorde point avec le passage de Plutarque que j'ai allégué. L'opinion de Simler ne s'y accorde pas mieux. Cet auteur a fait fleurir Aristarque sous le règne d'Artaxerxès-Longuemain, qui s'est étendu depuis la 1re. année de la 79e. olympiade, jusqu'à la dernière année de la 88e. (10). Libertus Fromondus est encore plus contraire au sentiment de Plutarque, puisqu'il ignore si Aristarque a précédé ou suivi Pythagoras (11). Je crois que Vossius (12) aurait réfuté cette incertitude par l'autorité de Plutarque, s'il se fût souvenu des paroles que j'ai citées. Jean Stadius croit qu'Aristarque survécut à Archimède ; car il le fait fleurir dans l'olympiade 144 (13). Notez que Vitruve, en parlant de quelques mathématiciens qui ont été inventeurs, met Aristarque au premier rang (14). Si l'on se réglait à cela, on le croirait antérieur à Philolaüs et à Architas de Tarente.

(5) Gassend. Physicæ *sect. II*, *lib. III*, *cap. V*, *pag.* 617, *tom. I* Operum.

(6) Menagius, in Diogen. Laërt, *lib. VIII*, *num.* 85, *pag.* 389.

(7) *Dans la remarque précédente, citation* (3).

(8) Cicero, de Finib., *lib. V*, *cap.* XXIX, et Tusculan., *lib. I*, *folio* 248, A.

(9) Blancanus, *in* Mathematicorum Chronologiâ, *ad calcem libri*, de Aristotelis Locis mathematicis, *pag.* 46 *et* 49.

(10) Simlerus, *in* Epitome Bibliothecæ Gesneri.

(11) Lib. Fromond. de Orbe Terræ immobili, *pag.* 1. *Il a intitulé ce livre*, Ant-Aristarchus.

(12) Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 157.

(13) Joh. Stadius, *in Præf.* Tabularum Bergensium, *apud* Vossium, de Scient. Mathem., *pag.* 157.

(14) Vitruvius, de Architect., *lib. I*, *cap. I*.

ARISTARQUE, grammairien célèbre, naquit dans la Samothrace, et eut pour patrie d'adoption la ville d'Alexandrie (*a*). Il fut fort considéré de Ptolomée Philometor, qui lui confia l'éducation de son fils (A). Il s'appliqua extrêmement à la critique, et il fit une révision des *Poésies d'Homère*, avec une exactitude incroyable, mais un

(*a*) Ἀλεξανδρεὺς μὲν θέσει, τῇ δὲ φύσει Σαμοθρᾷξ Suidas, *in* Ἀρίσταρχος.

peu trop magistralement; car, dès qu'un vers ne lui plaisait pas, il le traitait de supposé (B). Cette édition d'Homère fut fort estimée, et fort critiquée aussi (*b*). Il travailla sur *Pindare* (*c*), sur *Aratus* (*d*), et sur d'*autres poëtes;* et il n'est pas vrai que, pour critiquer tout le monde, sans craindre qu'on lui rendît la pareille, il ait eu la ruse de ne rien donner au public (C). Ceux qui disent qu'il était contemporain de Pisistrate, s'abusent grossièrement (D). Sa réputation a été de longue durée. Cicéron et Horace se servirent de son nom pour désigner un critique très-rigide (E). On l'emploie encore aujourd'hui au même usage. Quelques-uns lui attribuent une pensée que d'autres donnent, ou à Théocrite, ou à Isocrate (F). Il eut beaucoup de contestations dans Pergame avec le grammairien Cratès (G); et il mourut dans l'île de Cypre, à l'âge de soixante-douze ans. Il était devenu hydropique, et il ne trouva point de meilleur remède contre ce mal, que de se faire mourir de faim. Il sortit de son école jusqu'à quarante grammairiens (H). Il laissa deux fils, qui n'eurent pour tout mérite qu'une grande simplicité. Celui qui porta le nom de son père fut vendu; mais les Athéniens le rachetèrent (*e*). J'aurai quelque chose à dire contre Moréri (I).

(*b*) *Voyez la remarque* (B).

(*c*) *Voyez l'*Anti-Baillet, *tome I, pag.* 80, 81.

(*d*) *Voyez* Vossius, de Scient. Mathemat., *pag.* 156.

(*e*) *Tiré de* Suidas, *in* Ἀρίσταρχος.

(A) *Il fut fort considéré de Ptolomée Philometor, qui lui confia l'éducation de son fils.*] Les paroles de Suidas signifient cela clairement : Γέγονε, dit-il (1), *κατὰ τὴν ρνς' ὀλυμπιάδα, ἐπὶ Πτολεμαίου τοῦ Φιλομήτορος, οὗ καὶ τὸν υἱὸν ἐπαίδευσεν. Vixit autem olympiade CLVI, tempore Ptolemæi Philometoris, cujus etiam filium erudiit.* L'olympiade qu'il marque répond très-bien au règne de ce Ptolomée ; mais nous ne trouvons point, dira-t-on, que ce prince ait eu des fils : les historiens ne lui donnent qu'une fille, et ce fut son frère qui lui succéda. Cette objection ne vaut rien ; car, d'un côté, si le fils qu'il eût fait instruire par notre Aristarque était mort dans son bas âge, les historiens qui nous restent auraient pu croire qu'il n'en fallait pas faire mention. D'autre côté, il est faux qu'ils gardent tous le silence. Justin donne un fils à Ptolomée Philometor, et il dit même que Ptolomée, son oncle, le fit mourir (2). Le docte Allatius n'a pas pris garde à ceci : il veut que le disciple que Suidas donne à Aristarque soit le second Ptolomée Évergètes : *Cujus* (Ptolomæi Philometoris) *filium secundum Evergetem erudiit olympiade CLVI, ut Suidas tradit* (3). C'est une faute : le second Ptolomée Évergètes était frère de Ptolomée Philometor, et non pas son fils. Vossius ne s'est pas moins abusé lorsqu'il a cru que Ptolomée Philometor choisit Aristarque pour précepteur de Ptolomée Lathyrus, son fils (4) : il fallait savoir que Ptolomée Lathyrus, ou Lathurus, était fils du second Ptolomée Évergètes. Ce que Suidas observe, qu'Aristarque fut disciple d'Aristophane le Byzantin, ne fournit pas une objection ; car on sait assez qu'il s'est glissé une lourde faute dans l'endroit de Suidas où nous lisons qu'Aristophane de Byzance a fleuri l'olympiade 45. Il faut lire l'*olympiade* 145, comme Allatius et Jonsius l'ont observé (5) : *Aristo-*

(1) Suidas, *in* Ἀρίσταρχος.

(2) Justinus, *lib. XXXVIII, cap. VIII.*

(3) Leo Allatius, de Patriâ Hom., *pag.* 103, 104.

(4) Vossius, de Poëtis græcis, *pag.* 67. *Notez qu'au chapitre XXI du Ier. liv.* de Historicis græcis, *il dit que Ptolomée Évergètes II était fils de Philometor.*

(5) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 166, 167.

meminit Suidas, in quo obi- rariorum error in olympiade no- est. Ipse namque habet, Γέγονε ἐν τὴν ρμέ Ὀλυμπιάδα, quæ Hie- us Wolphius vertit, Vixit olym- XLV, cùm omninò scribendum , id est, CXLV (6). L'auteur me de la Description des olym- met sous celle-ci Aristophane antin. A cela n'est point con- la remarque de Suidas, que me Aristophane fut, dans son ence, disciple de Callimachus: ὴς Καλλιμάχου καὶ Ζηνοδότου, ποῦ μὲν νέος τοῦ δὲ παῖς ἤκουσε (7). ulus Callimachi et Zenodoti, lum quidem adolescens, hunc uer audivit. Un homme qui a dans l'olympiade 145 a pu être ciple de Callimachus; car ce a vécu jusqu'au règne de Pto- Évergètes, fils de Ptolomée lelphe, et nous savons que ce ée Évergètes a régné jusqu'à le l'olympiade 139. Or, si Aris- a été disciple d'Aristophane antin, c'est bien marquer l'é- il a fleuri, que de le mettre, e Suidas a fait, sous la 156ᵉ. iade. Ceux qui pèseront bien ces choses auront quelque pei- 'accommoder de cette proposi- Aristarque.... vivait du temps olomée Philadelphe, en même que Callimaque (8). Le docte us observe qu'il y a des gens disent (9); et puisqu'il ne les me point, on le peut prendre l'approbateur de ce sentiment. mieux fait de le condamner. Fèvre est en ceci plus croyable on beau-fils: il met Aristarque le règne de Ptolomée Philome- o). Voyez la remarque (G), où prouverons la vérité de cette on par la *contemporanéité* de s et d'Aristarque. Un passage énée a pu faire croire que no- itique a vécu sous Ptolomée Phi- he: c'est l'endroit où Athénée rapporte que Ptolomée Évergètes a été l'un des disciples d'Aristarque (11). Pour n'avoir pas bien examiné tout, on aura pu se persuader que ce Ptolomée Évergètes est le fils de Ptolomée Philadelphe; mais il est sûr qu'il le faut prendre pour Ptolomée Physcon (12), frère de Ptolomée Philometor. En effet, Athénée parle d'un Ptolomée qui a fait des livres, et qui est nécessairement le même que celui qu'il cite au livre XII (13), et qu'il compte pour le septième roi d'Égypte.

Voici de nouvelles preuves contre l'opinion de M. Dacier. On sait que Démétrius Scepsius (14) a vécu au même temps qu'Aristarque. C'est ce que Strabon témoigne: κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γεγονὼς Κράτητι καὶ Ἀριστάρχῳ (15), *æqualis Cratetis et Aristarchi*. Vossius ne considéra point ces paroles avec attention lorsqu'il avança que Strabon assure que Démétrius Scepsius fut disciple de Cratès et d'Aristarque (16). Or, ce Démétrius fut contemporain d'un Métrodore (17) que Mithridate fit mourir l'an de Rome 681 (18). Jugez si un homme qui aurait fleuri sous Ptolomée Philadelphe a pu être contemporain de ce Métrodore. La mort de ce Ptolomée tombe sur l'an de Rome 506. Notez qu'on peut recueillir de Diogène Laërce que Démétrius était plus âgé que Métrodore; et, cela étant, on ne peut rien rétorquer, on ne peut point dire que je prouve trop. Notez aussi qu'un fils d'un disciple d'Aristarque (19) vivait encore quand Strabon avait assez d'âge pour assister aux leçons publiques (20). Or, puisque Strabon a vécu jusque sous Tibère, il n'a

(6) Allatius, de Patriâ Homeri, *pag.* 103.

(7) Suidas, *in* Ἀριστοφάνης. Portus *a mal ces paroles:* Hunc quidem, *dit-il*, adol, illum verò puer audivit.

(8) Dacier, Remarques sur l'Art Poëtique ace, *vs.* 450, *pag.* 371, *édition de* nde.

(9) Heinsius, *in Prolegomenis* Aristarchi *folio* **3.

(10) Le Fèvre, Vie des Poëtes grecs, *pag.* 7.

(11) Athen., *lib. II*, *sub finem*, *pag.* 71, B.

(12) *C'est le même que le second Évergètes.*

(13) *Pag.* 549. *Il le cite en plusieurs autres endroits.*

(14) *C'est-à-dire, natif de Scepsis, ville de Mysie.*

(15) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 419.

(16) Vossius, de Hist. Græcis, *pag.* 135.

(17) Diog. Laërce, *liv. V*, *num.* 84, *dit que Démétrius Scepsius avança Métrodore son compatriote. C'est celui que Mithridate fit mourir.*

(18) Plutarch., *in Lucullo*, *pag.* 506. *Voyez aussi* Strabon, *lib. XIII*, *pag.* 419, *qui laisse indécis si Mithridate le fit mourir.*

(19) *Il s'appelait Aristodème: son père, nommé Ménécrate, avait été disciple d'Aristarque. Voyez* Strabon, *liv. XIV*, *pag.* 447.

(20) Strabo, *ibid.*

pu entendre les leçons du fils d'un disciple d'Aristarque, si Aristarque a fleuri sous Ptolomée Philadelphe.

(B) *Dès qu'un vers d'Homère ne lui plaisait pas, il le traitait de supposé.*] Cicéron le témoigne dans ces paroles : *Si, ut scribis, eæ litteræ non fuerunt disertæ, scito meas non fuisse. Ut enim Aristarchus Homeri versum negat, quem non probat, sic tu (libet enim mihi jocari) quod disertum non erit, ne putaris meum* (21). A cela se peut rapporter cet autre passage du même auteur : *Nisi fortè scire vis, me inter Niciam nostrum et Vidium judicem esse. Profert alter (ut opinor) duobus versiculis expensum Niciæ : alter Aristarchus hos ὀβελίζει. Ego tanquam criticus antiquus, judicaturus sum, utrùm sint τοῦ ποιητοῦ, an παρεμβεβλημένοι* (22). On dit qu'Aristarque marquait la figure d'une broche à côté des vers qu'il condamnait de supposition, et que de là est venu qu'ὀβελίζειν signifie condamner. *Translatum ab Aristarcho qui Homeri carmina in corpus redegit, atque in libros digessit, versus nothos, hoc est adulterinos et subdititios qui non videntur sapere venam illam Homericam ὀβελίσκοις, id est minutis verubus prænotatis damnans : contrà, qui viderentur insignes ac genuini ἀστερίσκοις, id est stellis illustrans* (23). Voyez le poëme d'Ausone, intitulé *Ludus septem Sapientûm*, où il demande une censure rigoureuse de son poëme à Drepanius Pacatus. Il veut qu'on le traite comme Aristarque en avait usé envers Homère, et il se sert de cette expression :

Mæonio qualem cultum quæsivit Homero
Censor Aristarchus, normaque Zenodoti.
Pone obelos igitur superiorum stigmata vatum,
Palmas non culpas esse putabo meas (24).

On croit qu'il parle d'Aristarque dans le dernier de ces deux vers :

Quique sacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas spuriis versibus apposuit (25).

Charles Étienne, Lloyd et Hofman, assurent dans leurs dictionnaires qu'Élien témoigne que la critique d'Aristarque était si exacte, que lorsqu'elle condamnait un vers à ne passer point pour être d'Homère, on le traitait de supposé : *Ælianus tradit hunc tam castigato fuisse judicio, ut Homeri versus non putaretur, quem ipse non probasset.* Quenstedt assure la même chose (26). Je ne pense point qu'Élien dise cela : et, s'il le disait, il se tromperait ; car nous apprenons d'Athénée que l'on condamnait souvent le goût de ce grand critique (27) : on prenait pour des vers d'Homère ceux qu'il avait rejetés, et l'on se moquait de ses raisons. Sa hardiesse seule était capable de décréditer ses jugemens. Il décidait, en quelques rencontres, que tels et tels vers de l'Iliade devaient être transportés dans l'Odyssée (28). Allatius n'a point ignoré que l'on censura souvent la critique d'Aristarque. Il cite pour ce sujet Athénée (29), Plutarque et le scoliaste d'Homère. Il nous apprend que le grammairien Ptolomée d'Ascalon publia un livre *de Aristarchi correctione in Odysseâ* (30), et que Zénodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la révision de la critique d'Aristarque : *Zenodotus alter Alexandrinus ideò advocatus est, ut de reprobatis ab Aristarcho Homericis carminibus judicium ferret* (31). Idem (Suidas) Ζηνόδοτος Ἀλεξανδρεὺς γραμματικὸς ὁ ἐν ἄστει κληθεὶς πρὸς τὰ ὑπ' Ἀριστάρχου ἀθετούμενα τοῦ Ποιητοῦ. Et néanmoins il assure que l'antiquité eut tant de respect pour le jugement d'Aristarque, qu'on ne croyait pas que les vers qui lui déplaisaient fussent d'Homère : *Aristarchi porrò judicium adeò probavit antiquitas, ut Homeri versus non putarentur, quos ipse non probaret* (32). N'est-ce pas une grande faute de jugement ? Élie Vinet mérite ici beaucoup de censure. *Cujus* (Aristarchi), dit-il (33),

(21) Cic., Epist. XI ad Famil., *lib. III*, *p.* 169.
(22) *Id*, *ib.*, *lib. IX*, Epist. *X*, *pag.* 23, 24.
(23) Erasmus, Adag., *chiliade I*, *centur. V*, *num.* 57, *pag.* 178.
(24) Ausonius, *in* Ludo septem Sapientûm, *vers* 11.
(25) *Idem*, Epistolâ *XVII*, *vs.* 26.
(26) Quenstedt, de Patriis Viror. illustrium, *pag.* 433.
(27) *Vide* Athenæum, *lib. IV*, *passim*, *et ibi* Casaubonum : *item lib. V*, *pag.* 188, 189. *Voyez aussi* Plutarque, de audiendis Poëtis, *pag.* 26.
(28) Athen., *lib. IV*, *cap. XXVIII*, *p.* 180.
(29) *Il ne cite que le Ve. livre d'*Athénée.
(30) Ἔγραψε περὶ τῆς ἐν Ὀδυσσείᾳ Ἀριστάρχου διορθώσεως. Suidas, *apud* Allatium, de Patriâ Homeri, *pag.* 105.
(31) *Idem*, *ibid.*
(32) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 104.
(33) Elias Vinetus in Ausonii Ludum septem Sapientûm, *initio*, *pag.* 265.

veteres tanti fecerant judicium, ut quem non probaret, Homeri versum non crederent. Ità Cicero, Suidas, Erasmus. Il est faux que Cicéron dise cela : il dit seulement qu'Aristarque ne prenait pour de véritables vers d'Homère que ceux qui lui semblaient bons (34). Suidas non plus ne dit point ce que Vinet lui impute. Je puis assurer la même chose d'Érasme, à l'égard du lieu d'où j'ai tiré ce qu'on a vu ci-dessus (35). M. Saldénus, ayant voulu changer quelque chose dans les paroles de Charles Étienne que j'ai citées, a commis une lourde faute contre le raisonnement. Il n'a point cité Élien, et il n'a point assuré que la critique d'Aristarque fût exacte : il s'est contenté de dire que ce censeur la croyait telle. Jusqu'ici tout va assez bien : l'on abandonne Charles Etienne sur une fausse citation, et l'on ne répond que d'une chose très-vraisemblable, c'est que le correcteur d'Homère s'estimait un fort habile homme ; mais voici où est le mal : de cette opinion avantageuse qu'il avait de son esprit, on conclut que l'antiquité ne recevait pour des vers d'Homère que ceux qui plaisaient à Aristarque. C'est une mauvaise conclusion : *Grammaticus ille, qui hoc nomen* (Aristarchi) *gessit, tam castigato se putavit esse judicio, ut Homeri versus nullus haberetur quem ipse non probaret* (36). C'est ainsi que M. Saldénus raisonne, et pour prouver son raisonnement, il nous cite les paroles où Cicéron dit qu'Aristarque rejetait comme supposés à Homère tous les vers qui n'étaient pas à son goût. Cette preuve ne vaut pas mieux que la thèse même qu'il fallait prouver. J'ai lu dans le Commentaire d'un moderne, qu'Aristarque *avait une critique si fine et si pénétrante, qu'on l'appelait ordinairement* le prophète ou le devin, *à cause de sa grande sagacité* (37). J'ai été surpris de ne trouver aucune trace de ce grand éloge dans une infinité d'écrivains que j'ai parcourus aux endroits où ils font mention de ce grammairien. Enfin, j'ai trouvé ceci dans une note de Corradus sur les Épîtres de Cicéron : *Hinc illum* (Aristarchum) *μάντιν ἐκάλει Παναίτιος ὁ Ῥόδιος φιλόσοφος διὰ τὸ ῥᾳδίως καταμαντεύεσθαι τῆς τῶν ποιημάτων διανοίας. Athen., l.* 14 (38). Je l'ai cherché dans le XIVe. livre d'Athénée, mais fort inutilement*. Quoi qu'il en soit, il y a une grande différence entre cette citation de Corradus, et celle de M. Dacier. Les paroles grecques signifient seulement que Panétius donnait le non de devin à notre Aristarque. et non pas que ce fût le style ordinaire de l'antiquité.

Notez qu'au sentiment de plusieurs personnes ce fut Aristarque qui divisa les deux grands poëmes d'Homère, chacun en autant de livres qu'il y a de lettres dans l'alphabet, et qui donna à chaque livre le nom d'une lettre : *Plutarchus, lib. de Homero.* Iliadem et Odysseam Homeri ab Aristarcho grammatico in numerum librorum divisam ad ordinem et numerum Græcarum litterarum. *Eustathius in Iliados α tradit,* Aristarchum et Zenodotum confusum anteà Homeri opus digessisse in certos libros, eosque litteris distinxisse. Undè non solùm primus tam Odysseæ quàm Iliadis liber α vocatur, secundus β, et sic deinceps : verùm etiam ipsum opus γράμματα nominatur. *Et sanè verum est, hanc per litteras divisionem recentiorem. Nam antiqui nunquàm eâ usi, ut patet ex Aristotele de Poëticâ, cap. XXIV* (39).

(C) *Il n'est pas vrai que, pour critiquer tout le monde sans craindre qu'on lui rendît la pareille, il ait eu la ruse de ne rien donner au public.*] M. Saldénus, sous le faux nom de Christianus Libérius, débita une fausseté quand il dit : *Sic Aristarchus grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipse scribens, ne ab aliis reprehendi posset* (40). Je ne sais

(34) *Voyez ci-dessus, citation* (21), *les paroles de* Cicéron.

(35) *Citation* (23).

(36) Salden., de Libris, *pag.* 388.

(37) Dacier, Remarques sur l'Art poétique d'Horace, *pag.* 371, 372.

(38) Corradus in Epistolam XIV Ciceronis ad Atticum, *lib. I.*

* Bayle n'a pas bien cherché : le passage cité par Corradus se trouve effectivement dans le XIVe. liv. d'Athénée, pag. 634, D, à la fin du chap. VIII, édition de Casaubon (1612) que Bayle a toujours coutume de citer.

(39) Joannes à Wower., de Polymathiâ, *cap. XVIII, pag.* 153, 154.

(40) Christianus Liberius, *in* Bibliophil., *pag.* 21, *cité par* Ménage, Anti-Baillet, *tom. I, pag.* 81.

point s'il la débita avec tous les mêmes correctifs que dans l'ouvrage qu'il publia sous son véritable nom en 1688. S'il les avait employés, M. Ménage ne l'aurait pas bien cité; car il aurait accourci d'une partie essentielle le passage qu'il rapporte. Voici les paroles de M. Saldénus dans l'ouvrage qu'il publia l'an 1688 : *Sicuti* Aristarchus grammaticus *neminem non reprehendebat*, *nihil interim ipse scribens*, *ne reprehendi ab aliis posset*, *ut nonnulli volunt : licet alii sint*, *ac plerique quidem qui* *πολυγράφοις* *ipsum accensent*, *ut suprà diximus* (41). Ce qu'il rapporte, concernant la ruse de ceux qui, pour censurer tous les auteurs, sans appréhender la peine du talion, ne publient rien, peut servir de supplément à l'une des pages de mon Projet (42). On y pourrait joindre ces paroles de M. le Fèvre, adressées à un journaliste : *Encore, si vous aviez fait quelque livre de vostre chef, cela iroit bien ; mais dans les termes où vous estes, je trouve que vous jouez avec un peu trop d'avantage : c'est se moquer de ne mettre qu'un liard contre une double pistole ; je ne sçay pas qui voudroit jouer contre vous* (43).

(D) *Ceux qui le font contemporain de Pisistrate, s'abusent grossièrement.*] Cette erreur est fort ancienne. Allazzi rapporte un long passage où l'un des commentateurs de Denys de Thrace débite que Pisistrate fit publier par toute la Grèce que tous ceux qui lui apporteraient quelques vers d'Homère, en seraient récompensés à tant par vers. Quand il en eut ramassé autant qu'il lui fut possible, il fit venir soixante-dix grammairiens, et leur donna une copie de ce recueil. On leur déclara que l'on souhaitait que chacun d'eux, travaillant à part, mît ces vers dans le meilleur ordre qu'il pourrait. Après qu'ils eurent exécuté cette commission ils s'assemblèrent par les ordres de Pisistrate, et se montrèren[t] les uns aux autres ce que chacu[n] avait fait. Ils s'accordèrent unanim[e]ment à reconnaître que le trava[il] d'Aristarque et celui de *Zénodote* méritaient la préférence; après quoi, ils déclarèrent que l'ouvrage de *Zénodote* devait céder à l'ouvrage d'Aristarque (44). Ce récit contient entre autres mensonges celui-ci, qu'Aristarque et Pisistrate ont vécu en même temps. Il était aisé de reconnaître cette fausseté ; et néanmoins les commentateurs de Denys de Thrace l'ont persuadée à beaucoup de gens. Eustathius l'a débitée, et après lu[i] Génebrard et Jason de Nores. Lis[ez] ce passage d'Allatius : *Multis aliis recentioribus fucum fecerunt. Nam Eustathius in* Α *Iliados idem asserit :* Οἱ δὲ συνθέμενοι ταύτην κατ' ἐπιταγὴν, ὥς φασὶ, Πεισιστράτου τοῦ τῶν Ἀθηναίων τυράννου Γραμματικοὶ, καὶ διορθωσάμενοι κατὰ τὸ ἐκείνοις ἀρέσκον, ὧν κορυφαῖος Ἀρίσταρχος, καὶ μετ' ἐκεῖνον Ζηνόδοτος. *Id est :* Qui verò eam composuerunt grammatici, jussu, ut tradunt, Pisistrati Atheniensium tyranni, et ut sibi melius visum est correxerunt, quorum princeps Aristarchus, [et] post eum Zenodotus. *Et inferiùs :* Τοῦ δὲ ἀπαγγέλλειν τὴν Ὁμήρου ποίησιν σκεδασθεῖσαν ἀρχὴν ἐποιήσατο Κίναιθος ὁ Χῖος. Ἐλυμήναντο δὲ, φασὶν, αὐτὴν π[ολ]λὰ οἱ περὶ τὸν Κίναιθον. καὶ πολλὰ τῶν ἐπῶν αὐτοὶ ποιήσαντες παρενέβαλον. [...] καὶ διωρθώθησαν αἱ Ὁμηρικαὶ βίβλοι, [...] ἀνωτέρω εἴρηται. *Id est :* Homeri ver[sibus] poësim dispersam recitandi principium fecit Cinæthus Chius. Verùm il[lam] multis modis Cinæthi sectatores depravârunt, multaque à se conscripta carmina indiderunt. Quarè libri Homerici correcti sunt, ut superiùs diximus. *Gilbertus Genebrardus Chron. lib.* 2. Pisistrati jussu Aristarchus Homeri rapsodiam recensuit, et in 24 partes pro numero elementorum distribuit. *Iason de Nores* [in] *Artem Poëticam Horatii*, Aristarchus miro quodam acumine castigabat veterum scripta, atque ideò c[ol]ligendis Homeri versibus præpositus fuit : *In quibus vides miros anachronismos. Primus, qui Aristarchum sub Pisistrato collocat. Secundus*, qui [...]

(41) Guill. Saldenus, de Libris, *pag.* 43 : *il avait dit, pag.* 13, Aristarchus Grammaticus *supra mille* Commentarios signavit : *il devait dire*, *comme Suidas*, supra octingentos.

(42) *Voyez la fin du paragraphe VI de ce* Projet, *à la fin du XV*e. *volume de ce* Dictionnaire.

(43) Le Fèvre, seconde Journaline, *pag.* 48, *édition de Hollande.*

(44) Allatius, de Patriâ Homeri, *pag.* 9[1] *et seq. Il dit que ces commentaires ne sont pas imprimés.*

m asserit primum Homeri
sam recitâsse. Cùm uter-
istrati tempora floruerit.
m, si Pindari scoliastæ
Vemeon, od. 2, *sub olym-*
simâ nonâ apud Syracu-
carmina ἐῤῥαψῴδησε (45).
n et Horace se servirent
, *pour désigner un cri-*
gide.] Consultez la Ha-
e Pison, vous y trouverez
Verùm tamen, quoniàm
tarchum, sed Phalarim
m habemus, qui non no-
ad malum versum, sed
is persequare, scire cupio
isto in versu reprehendas,
togæ (45*)

iteur déclare qu'il redou-
d'ongle de son ami Atti-
n opus tibi probari lætor:
psa posuisti quæ mihi flo-
visa tuo judicio. Cærulas
niatulas illas extimesce-
est ainsi qu'on s'exprime-
'hui, pour signifier les
un lecteur voudrait mar-
rge de quelque livre, et
niniatulas du passage que
Atticus était donc un de
èles qui examinent sévè-
mpositions de leurs amis.
r cela, Cicéron l'appelle
ue. *Quid multa? totum*
quem ego variè meis ora-
arum tu Aristarchus es,
e, de flammâ, de ferro,
κηκύθους) *valdè graviter*
). Les vers d'Horace que
donnent une idée qui est
euve de mon texte.

t prudens versus reprehendet
,
os: incomptis allinet atrum
calamo signum: ambitiosa re-

parùm claris lucem dare coget:
guè dictum: mutanda notabit:
hus: nec dicet: Cur ego amicum
nugis (48)?

ques-uns lui attribuent
que d'autres donnent, ou
, *ou à Isocrate.*] On rap-
mot d'Aristarque : « *Je*
» *ne puis pas écrire ce que je voudrais,*
» *et je ne veux pas écrire ce que je*
» *pourrais* (49). » Voilà ce que dit
M. Dacier sur ces paroles d'Horace :

Si quantum cuperem, possem quoque (50).

Jusqu'ici, aucun des auteurs que j'ai consultés ne m'a conduit à la source; mes recherches ont été encore plus inutiles qu'à l'égard de la prophétie d'Aristarque. C'est ce qui me fait souhaiter passionnément que M. Dacier, et plusieurs autres qui lui ressemblent en cela, veuillent avoir la bonté de se défaire de la coutume de ne point citer. Craignent-ils que le grand et le beau monde, pour qui ils travaillent, ne juge que les citations sentent trop l'auteur, le pays latin, l'université? Mais j'ai de la peine à croire qu'un comte de Guiche (51), par exemple, eût été fâché de savoir où l'on trouve qu'Aristarque a dit ce bon mot, et qu'on l'a traité de Prophète. Toute dame qui aime l'érudition serait encore plus aise de savoir si Plutarque, ou Aristote, rapportent un fait, que de savoir en général qu'on l'a rapporté. Cela soit dit en passant. Revenons à notre texte. Nous lisons dans les recueils de Stobée, que Théocrite, interrogé pourquoi il n'écrivait pas, répondit : *Parce que je ne pourrais le faire comme je voudrais, et que je ne veux pas le faire comme je pourrais.* Ἐρωτηθεὶς διὰ τί οὐ συγγράφει, ὅτι, εἶπεν, ὡς μὲν βούλομαι, οὐ δύναμαι· ὡς δὲ δύναμαι, οὐ βούλομαι (52). Isocrate, étant à la table de Nicocréon, roi de Cypre, fut prié de discourir : il n'en voulut rien faire, et allégua cette excuse. *Ce que je sais n'est pas de saison, et ce qui serait de saison, je ne le sais pas.* Οἷς μὲν ἐγὼ δεινὸς, οὐχ ὁ νῦν καιρός· οἷς δὲ ὁ νῦν καιρὸς, οὐκ ἐγὼ δεινός (53). *De quibus ego vim habeo dicendi rebus, eas occasio non admittit : de quibus autem dicere jam esset tempestivum, de iis nihil*

, de Patriâ Homeri, *pag.* 96, 97.
Orat. in L. Pisonem, *cap.* XXX.
ad Atticum, *lib. XVI*, Epist. XI.
bid., *lib. I*, Epist. XIV.
de Arte poëticâ, *vs.* 445.

(49) Dacier, Remarques sur l'Épître I *du IIe. liv.* d'Horace, *pag.* 435.

(50) Horat., Epist. I, *lib. II*, *vs.* 256.

(51) *On dit dans la suite du* Ménagiana, *pag.* 6, *édition de Hollande*, *que ce comte*, au milieu de ses plaisirs et de l'embarras de la cour, ne laissait pas d'étudier au moins réglément trois heures par jour.

(52) Stobæus, Serm. XXI, de Cognosc. seipso.

(53) Plutarchus, *in* Vitâ Isocrat., *pag.* 838, E. *Voyez-le aussi* Symposiac., *lib. I*, *cap. I*, *pag.* 613, A.

valeo eloqui. Cela me fait souvenir de cette pensée de Sénèque : « Je n'ai jamais voulu plaire au peuple, car il » n'approuve point ce que je sais, et » je ne sais point ce qu'il approuve. » *Nunquàm volui populo placere, nam quæ ego scio non probat populus, quæ probat populus ego nescio* (54).

(G) *Il eut beaucoup de contestations dans Pergame, avec le grammairien Cratès* (55).] Les paroles de Suidas sont expresses là-dessus : Κράτητι τῷ γραμματικῷ Περγαμηνῷ πλεῖστα διημιλλήσατο ἐν Περγάμῳ (56). *Cum Cratete grammatico Pergameno, Pergami sæpissimè contendit.* Casaubon, en vertu de ce passage, soutient que l'antagoniste d'Aristarque ne fut pas Cratès Mallotès, mais un autre Cratès natif de Pergame (57). Comme ce Cratès Mallotès était contemporain d'Aristarque, et fort connu du roi de Pergame, on jugerait aisément que ce fut lui qui disputa en plusieurs rencontres avec Aristarque. C'est pourquoi il est bon de prendre garde que Suidas donne le surnom *Pergaménien* à l'adversaire d'Aristarque. Peut-être se trompe-t-il, car ceux qui citent Cratès de Pergame nous le font bien moins connaître comme un grammairien, que comme un historien (58), et il est sûr que la grammaire était l'étude principale de Cratès Mallotès. Lisez ce passage : *Primus quantum opinamur studium grammaticæ in urbem intulit Crates Mallotes Aristarchi æqualis, qui missus ad senatum ab Attalo rege inter secundum ac tertium bellum Punicum, sub ipsam Ennii mortem, quùm in regione Palatii prolapsus in cloacæ foramen crus fregisset, per omne legationis simul et valetudinis tempus plurimas* ἀκροάσεις *subindè fecit assiduèque disseruit, ac nostris exemplo fuit ad imitandum* (59). C'est de Cratès Mallotès que l'on entend ordinairement cet endroit de Varron : *Crates nobilis grammaticus, qui fretus Chrysippo homine acutissimo, qui reliquit sex libros* περὶ τῆς ἀνωμαλίας : *heis libreis contra analogiam atque Aristarchum est nixus* (60). Si Varron a parlé là de Cratès Mallotès, il est vraisemblable que Suidas a pris l'un pour l'autre ; je veux dire que Cratès Mallotès, et non pas Cratès de Pergame, a été l'émule de notre Aristarque. Je ne sais si jusqu'ici les commentateurs de Suétone se sont jamais avisés de le critiquer sur un point de chronologie dont je m'en vais dire un mot. Il débite que Cratès Mallotès vint à Rome, au nom du roi Attalus, environ le temps qu'Ennius mourut. La mort de ce poëte tombe sur l'an de Rome 585. Or, en ce temps-là, celui qui régnait à Pergame se nommait Eumènes. Il commença de régner l'an 556 de Rome, et il mourut l'an 596, laissant la tutelle de son fils et la régence, à son frère Attale. Si donc Cratès Mallotès fut député aux Romains par cet Attale, l'exactitude chronologique ne souffre point que l'on assure qu'il fit ce voyage environ le temps qu'Ennius mourut. Mais néanmoins Suétone nous fournit de quoi confirmer l'opinion de ceux qui font fleurir Aristarque sous Ptolomée Philometor dans la 156e. olympiade (61). Eusèbe et Suidas sont de ce nombre.

Vossius n'a point suivi Suétone, car au lieu de dire qu'Aristarque et Cratès Mallotès ont été contemporains, il a dit cela de Cratès Mallotès, et d'Apollodore, disciple d'Aristarque (62). Je ne prétends point que ce soit une fausseté, car on peut bien être contemporain, et du maître, et du disciple ; mais je remarque par occasion qu'il s'est abusé dans une autre chose : il a cru qu'une pièce de théâtre, qui fut traduite par Ennius, et qui était appelée l'*Achille d'Aristarque*, ne portait ce nom qu'à cause que ce grand critique l'avait corrigée. *Ab hoc et vetus quædam comœdia, quam Ennius posteà transtulit, dicebatur* Achilles Aristarchi. *Meminit ejus Plautus* (63). *At sic non alia de*

(54) Seneca, Epistolâ *XXIX*, *pag.* 219.

(55) Suidas, *in* Ἀρίσταρχος.

(56) *Idem*, *ibid.*

(57) Casaubon, in Sueton. de illustr. Gram., *cap. II.*

(58) *Voyez* Vossius, de Hist. Græcis, *pag.* 347.

(59) Sueton., de illustrib. Grammat., *cap. II.*

(60) Varro, de Linguâ latinâ, *lib. VIII*, *initio*, *Voyez aussi liv. VII*, *pag.* 97. *Voyez dans* Vossius, de Hist. Græc., *pag.* 347, *plusieurs autorités qui marquent que Cratès Mallotès était grammairien.*

(61) *Elle répond à la fin du VIe. siècle de Rome.*

(62) Vossius, de Arte grammaticâ, *lib. I*, *cap. VI*, *pag.* 24.

(63) Plaut., *in* Prologo Pœnuli, *vs.* 1.

…ué vocabatur, quàm quòd ab eo …est emendata. C'est une erreur. Cette …ièce était une tragédie d'Aristarque …s Tégée, contemporain d'Euripide. …oyez Scaliger (64).

(H) *Il sortit de son école jusqu'à …uarante grammairiens.*] On peut le …ompter pour un chef de secte, té…oin ces paroles de Varron : *Relin…uitur de casibus, in quo Aristarchei …os intendunt nervos* (65). *Hoc in ora…ione diligentiùs quam alii ab Aris…rcho grammatici* (66). Voyez aussi …s railleries d'Herodicus (67). Il paraît …ar Suidas, que l'école d'Aristarque …bsista pendant quelques siècles dans …lexandrie (68).

(I) *J'aurai quelque chose à dire …ontre Moréri.*] 1°. Il s'est laissé abu…er par Vossius, quand il a dit qu'A…istarque était de Samos (69). 2°. Il …'y a rien de plus inutile que d'obser…er qu'Aristarque fut *contemporain de …ratès* (70). C'est expliquer une chose …bscure par une chose plus obscure, *…bscurum per obscurius*. Il y a eu plu…ieurs Cratès. Diogène Laërce en …ompte dix, les uns philosophes, les …utres poëtes, ou grammairiens, ou …rateurs, ou géomètres, etc. (71). …ls n'ont point vécu en même temps, …ls n'étaient pas du même pays : qu'y …-t-il donc de plus inutile, que de …arquer qu'Aristarque florissait au …emps de Cratès ? Le plus célèbre de …ous ces Cratès est le philosophe cyni…que. Ainsi, le sens le plus naturel des …aroles de M. Moréri est qu'Aristar…que a été contemporain de ce cyni…que : or cela est très-faux ; il y a de …rands intervalles entre l'un et l'au…re (72). Cette censure ne regarde …oint Suétone, qui a dit que Cratès …allotès était contemporain d'Aris…arque ; car il n'y avait guère de gens …e lettres au siècle de Suétone qui ignorassent en quel temps avait vécu Aristarque. 3°. Je ne crois point que personne dise que ce grammairien composa *neuf livres de corrections de l'Iliade et de l'Odyssée*. C'est de Cratès Mallotès, que Suidas assure cela (73), comme Vossius l'observe (74). Moréri n'a point entendu les paroles de Vossius. 4°. Il est faux que Ptolomée Lathurus fût fils de Ptolomée Philométor. 5°. Je crois qu'au fond il est vrai que notre Aristarque était en vie la 158e. olympiade; mais, puisqu'Eusèbe et Suidas le font fleurir en la 156e., c'était celle-ci qu'il fallait marquer. Vossius impute à Eusèbe faussement de l'avoir placé à la 158e. (75).

(64) Scaligeri Animadv. in Eusebium, *num.* …63, *pag.* 103.

(65) Varro, de Linguâ latinâ, *lib. VII*, …ag. 96.

(66) *Idem, ibid., lib. IX, pag.* 124.

(67) *Apud* Athenæum, *lib. V, in fine.*

(68) Suidas, *in* Ἀμμώνιος.

(69) Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 67.

(70) *Il y a* Cretès *dans l'édition de* 1688.

(71) Diog. Laërt., *in* Vitis Philos., *lib. IV*, …um. 23.

(72) Diogène Laërce, *liv. V, num.* 87, *dit …e Cratès le Cynique florissait environ la* 113e. …lympiade.

(73) Suidas, *in* Κράτης.

(74) Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 67.

(75) *Idem, de* Histor. Græcis, *lib. I, cap. XVIII, pag.* 119.

ARISTÉE, en latin *Aristæus*, fils d'Apollon et de Cyrène (A). Son article a été donné fort imparfait par M. Moréri, qui s'est borné à nous apprendre, 1°. qu'en *poursuivant partout* Eurydice, femme d'Orphée, il fut cause qu'elle mourut de la piqûre d'un serpent ; 2°. que les nymphes, pour se venger d'Aristée, firent mourir ses abeilles ; 3°. qu'*ayant fait le sacrifice de quelques taureaux, il recouvra ce qu'il avait perdu* (a); 4°. qu'il fut l'*inventeur du secret de tirer le miel, de faire l'huile* et le fromage (B). Il avait bien d'autres choses à dire touchant ce fils d'Apollon, car on aurait dû raconter qu'il naquit dans cette partie de la Libye où la ville de Cyrène fut bâtie; qu'il fut élevé par les nymphes ; qu'étant allé à Thèbes il y épousa Autonoé fille de Cadmus ; qu'il en eut Actéon, qui fut mis en pièces par ses propres chiens ; qu'après la perte de ce

(a) *Tout ceci se trouve dans* Virgile, *au IVe. livre des* Géorgiques.

fils, il fut consulter l'oracle d'Apollon; qu'en vertu de la réponse qui lui fut faite touchant les honneurs qu'il recevrait dans l'île de Céa, il s'y transporta (C); que, la peste ravageant toute la Grèce, il offrit des sacrifices qui firent cesser ce mal; qu'ayant laissé sa famille dans l'île de Céa, il repassa en Libye, d'où, avec la flotte que sa mère lui donna, il fit voile vers la Sardaigne (D); qu'il y choisit une habitation, qu'il cultiva ce pays avec un grand soin; qu'il en bannit la barbarie et l'état sauvage; qu'il visita quelques autres îles; que l'abondance des moissons, et la multitude des bestiaux, l'obligèrent à s'arrêter quelque temps dans la Sicile, où il enseigna aux habitans ses beaux secrets; qu'en reconnaissance, ils l'honorèrent comme un dieu et principalement ceux qui cultivaient les oliviers; qu'enfin il passa en Thrace; qu'il y fut admis par Bacchus aux mystères des orgies, et que, dans la familiarité qu'il eut avec lui, il apprit beaucoup de choses profitables à la vie humaine; qu'ayant demeuré quelque temps proche du mont Hémus, il disparut; et que non-seulement les peuples barbares de ce pays-là, mais aussi les Grecs, lui décernèrent les honneurs divins (*b*). C'est faussement que M. Moréri observe que Diodore de Sicile fait mention d'un autre Aristée dans le chapitre LXXXIV du IVe. livre, car ce chapitre et le précédent contiennent ce que je viens de narrer. Je suis surpris qu'on n'y

(*b*) *Tiré de* Diodore de Sicile, *liv. IV*, *chap. LXXXIII*, *LXXXIV*.

voie rien de l'Arcadie, l'une des principales d'Aristée (E). Vous verr les remarques les variati auteurs, la fausseté de q censures, et telles autre cularités; et je n'oublie la découverte astronomiq l'on donne à Aristée (F), culte pour la canicule, fille Macris (G). On a di pour les services qu'il ava dus au genre humain connaissance qu'il avait d les arts profitables, les d placèrent entre les étoil qu'il était l'*Aquarius* du que (*c*). Les conformités histoire avec celle de Moi été curieusement et doct étalées par M. Huet (*d*). que tout ce que Lloyd a Charles Étienne dans cet a été tiré mot à mot du co taire de la Cerda (*e*) : il cite pas pourtant.

(*c*) *Voyez le* Comment. *de* Ger Aratea Phænomena, *cap.* de Aqua 118.

(*d*) Huet. Demonstr. Evang., *pr* *cap. VIII*, *num.* 17, *pag.* 110.

(*e*) *In lib. IV* Georgic. Virgilii.

(A) *Il était fils d'Apollon* *Cyrène.*] C'est la tradition gé et il y en a bien peu dans le mythologiques, qui soient pl stantes que celle-là. Cependa ron en allègue une autre : *les* *assurent*, dit-il, *qu'Aristée es* *Bacchus.* Il ajoute qu'on l'hon Sicile, dans le temple de cet nité. *Quid?* il s'adresse à Ver *æde Liberi simulacrum Ari* *tuo imperio palam ablatum es* *Aristæus*, *qui*, UT GRÆCI *ferunt*, *Li*- *beri filius*, *inventor olei esse* *unà cum Libero patre apud illo* *erat in templo consecratus* (1 un autre livre, il s'arrête à l'

(1) Cicero, in Verrem, Orat. IX, ca

plus commune ; il dit qu'Apollon [illegible]t père d'Aristée. *Quid Aristæus* [illegible] *olivæ dicitur inventor Apollinis* [illegible]*us* (2) ? Parlons de Cyrène : elle [illegible]it fille d'Hypseüs roi des Lapithes, [illegible] de Peneüs et de Creuse (3). Celle-[illegible]était fille de la Terre ; Peneüs était [illegible] de l'Océan. Cyrène méprisait les [o]ccupations des autres filles et leurs [d]ivertissemens de table (4); et se sou-[ci]ant très-peu de dormir la grasse [m]atinée (5), elle n'aimait que la chas-[s]e, et faisait un grand carnage de [b]êtes féroces. Apollon l'ayant rencon-[t]rée, lorsqu'elle se battait seule avec [u]n lion, demanda à Chiron qui elle [é]tait, et s'il ne ferait pas bien d'user [d]e main mise, et de toucher avec [e]lle ?

. . . . Ὁσία
Κλυτὰν χεῖρά οἱ προσενεγκεῖν ;
Ἦ ῥὰ καὶ ἐκ λεχέων
Κεῖρεν μελιηδέα ποίαν (6) ;

Fas-ne est illustrem manum ei admovere ?
Utrum et ex stratis tondere mellitam herbam ?

Chiron, commençant par répondre [à] la dernière demande, représenta [q]ue les amans se doivent servir de la [c]lef du cœur, c'est-à-dire de paroles [d]ouces et adroites, qui persuadent à [l]a belle d'accorder ce qu'ils désirent, [i]l ajouta que, parmi les dieux, et parmi [l]es hommes, la pudeur s'oppose à la [p]récipitation avec laquelle on pré-[t]endait débuter par la jouissance, et [s]'expliquer là-dessus fort nettement :

. . . . Καὶ ἔν τε θεοῖς
Τοῦτο κἀνθρώποις ὁμῶς
Αἰδέοντ' ἀμφαδὸν ἁ-
δείας τυχεῖν τὸ πρῶτον εὐνᾶς (7).

Et inter deos et homines pariter verecundan-[t]ur apertè postulato *dulci frui primùm cubili.*

« Au reste, continua-t-il, c'est par » un effet visible de votre grande civi-» lité, que vous me faites l'honneur » de m'interroger : vous me deman-» dez l'extraction de cette fille, vous » qui savez toutes choses. » Voilà le sens de Pindare : je ne prétends point donner une traduction de mot à mot, il me suffit de représenter la pensée. Or, si c'est là ce qu'il veut dire, qui pourrait voir sans indignation la licence d'un auteur français, qui l'a fait parler ainsi ? « Est-il permis de » la voir ? Puis-je bien m'en appro-» cher ? Ne serai-je point téméraire si je » prends sa belle main, et si je cueille » sur sa bouche une de ces roses ver-» meilles que j'y vois peintes ? Mais » le Centaure, en souriant, lui ré-» pondit de la sorte : Un chaste » amour, Apollon, doit être toujours » caché, et le beau sexe, parmi les » dieux, comme parmi les mortels, » n'accorde point ses faveurs aux yeux » du monde. C'est sans doute cette » raison qui vient de vous faire par-» ler avec tant de retenue. Un amant » moins chaste que vous n'aurait pas » eu tant de respect, et c'est à vos » bonnes mœurs, plutôt qu'à mes en-» seignemens, que vous devez cette » modestie (8). » Cette traduction est contraire à l'original, et ne se soutient point dans ses faussetés ; car si l'on suppose qu'Apollon ne s'exprima point grossièrement, mais honnêtement et chastement, la réponse de Chiron est ridicule et contradictoire. La fin fut qu'Apollon, sans nul délai, enleva Cyrène, et la transporta en Afrique, et jouit d'elle sur-le-champ.

Ὠκεῖα δ' ἐπειγομένων ἤδη θεῶν
πρᾶξις, ὁδοί τε βραχεῖαι.
Κεῖνο κεῖν' ἆμαρ διαίτα-
σεν· θαλάμῳ δὲ μίγεν
ἐν πολυχρύσῳ Λιβύας (9).

Celer autem est properantium jam deorum actio, viæque breves. Illud illa dies peregit. In thalamo autem Libyæ divite auri congressi sunt.

Chiron eût voulu qu'il eût poussé les beaux sentimens, et filé le parfait amour ; mais les dieux des poëtes, comme l'observe Pindare, ne s'accommodaient pas de cette patience ; ils expédiaient promptement les choses ; ils allaient au fait par les chemins les

(2) *Idem*, de Naturâ Deorum, *lib. III*, *cap.* [X]VIII.
(3) Pindari Ode IX Pythior., *pag.* 433.
(4) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 434.
(5) Τὸν δὲ σύγκοιτον γλυκὺν
παῦρον ἐπὶ βλεφάροις
Ὕπνον ἀναλίσκοισα, ῥέποντα πρὸς ἀῶ.
Exiguum autem somnum concubitorem suavem in palpebris impendens, quùm adventaret aurora. Pindari Ode IX Pythior., *pag.* 434.
(6) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 437.
(7) *Idem*, *ibidem.*

(8) Notes sur l'Aristée de Virgile, *traduit en français*, *et imprimé à Lyon*, *l'an* 1668, *pag.* 28, 29.
(9) Pindari Ode IX Pythior., *pag.* 443.

plus courts, et fort vite à l'abordage, et de but en blanc à la jouissance, ou de gré ou de force. Ils prenaient le roman par la queue (10), et ils disaient comme Borée,

Apta mihi vis est (11).

Cyrène conçut, et mit au monde notre Aristée. Notez que Virgile (12) et Hygin (13), qui la font fille de Pénée, suivent en cela une ancienne tradition (14). C'est pourquoi nous pouvons dire que Frischlin a eu grand tort de blâmer Boccace, et d'ignorer ce qu'ils avaient affirmé. *Constat non rectè scripsisse Bocatium, l. 7 Geneal., c. 28, dum asserit Cyrenen Penei fuisse filiam* (15). Apollonius suppose qu'elle était bergère, et qu'elle avait résolu de vivre dans le célibat; mais qu'Apollon qui l'enleva ne lui permit point de conserver sa virginité (16).

(B) *Il fut l'inventeur du secret de tirer le miel, de faire l'huile et le fromage.*] Diodore de Sicile rapporte qu'Aristée ayant appris des nymphes qui le nourrirent l'art de cailler le lait, et de préparer des ruches, et de cultiver les oliviers, fut le premier qui communiqua aux hommes ces trois inventions. Les commodités qu'ils en tirèrent les remplirent d'une telle reconnaissance, qu'ils lui rendirent les mêmes honneurs divins qu'à Bacchus. Cet historien dit aussi que les nymphes lui imposèrent trois noms, celui de *Nomius*, celui d'*Aristæus*, et celui d'*Agreus* (17). Cela s'accorde assez bien avec Pindare (18). Mais notez qu'il dit que les Heures et la Terre, auxquelles Mercure porta ce petit enfant, le nourrirent de nectar et d'ambroisie. Notez aussi que d'autres disent qu'Aristée ayant inventé dans l'île de Céa la préparation du miel et celle de l'huile, et ayant fait lever les vents qu'on nommait Étésiens, fut surnommé Jupiter Ari[illegible] tæus (19), et Apollon Agreüs et [illegible] mius (20). Le surnom de Nomius l[illegible] convenait à cause du soin des b[illegible] tiaux, et celui d'Agreüs à cause d[illegible] l'application à la chasse (21). Voi[illegible] une autorité curieuse touchant cette application : *Ceux qui attrapent les loups et les ours avec des fosses et des piéges, font prières à Aristeüs, pour ce que ce fut le premier qui inventa la manière de les prendre aux piéges et avec des laqs courans.* C'est un passage du Plutarque d'Amiot; en voici l'original : Εὔχονται δ' Ἀρισ[illegible] δολοῦντες ὀρύγμασι καὶ βρόχοις λύκους καὶ ἄρκτους ὃς πρῶτος θήρεσσιν ἔπηξε πο[illegible] γρας (22). *Aristæo vota faciunt foveis actis, aut laqueis positis, qui lupis aut ursis insidiantur, ille feris primus pedicas quia tendere cœpit.* Le s[illegible] liaste d'Apollonius n'explique pas [illegible] la même sorte l'étymologie de [illegible] deux surnoms. Il fonde celui [illegible] Nomius sur ce que Cyrène eut aff[illegible] avec Apollon pendant qu'elle [illegible] bergère, et celui d'Agreüs, sur ce [illegible] l'action se passa au milieu des champ[illegible] Il ajoute que, selon d'autres, l'étym[illegible] logie vient de ce qu'Aristée ensei[illegible] l'agriculture aux bergers. Ἀγρέα καὶ Νόμιον, dit-il, τὸ μὲν, ὅτι ἐν ἀγρῷ [illegible] τῇ μητρὶ αὐτοῦ ὁ Ἀπόλλων. Νόμιον [illegible] ὅτι νεμούσῃ ἐμίγη. οἱ δὲ, ὅτι τὴν κα[illegible] τοὺς ἀγροὺς θεραπείαν τοῖς ν[illegible] εἰσηγήσατο (23). L'endroit où Apollonius dit que les habitans de Thessalie donnèrent ces deux surnoms à Aristée, contient des choses qu'il est b[illegible] de mettre ici. On y trouve qu'Aristée fut élevé dans l'antre de Chiron; [illegible] que, lorsqu'il fut adulte, les [illegible] le marièrent, et lui enseignèrent [illegible] médecine et les sciences divinatrices, et le préposèrent à tous leurs trou[illegible] peaux (24). On trouve dans un a[illegible] endroit du même poëte, qu'il invent[illegible] le miel et l'huile (25). Il dit dans

(10) *Conférez la Ve. scène des* Précieuses ridicules.

(11) Ovidius, Metamorph., *lib. VI*, *vs.* 690.

(12) Virgil., Georgic., *lib. IV*, *vs.* 355. *Voyez aussi* Servius *sur le* 317e. *vers de* Virgile.

(13) Hygin., *cap. CLXI.*

(14) Scholiast. Apollonii *in lib. II* Argonaut., *vs.* 502.

(15) Frischlin., in Callimach. Hymn. II, *pag.* 392, *edit. Ultraj. an.* 1697.

(16) Apollon., Argon., *lib. II*, *vs.* 502 *et seq.*

(17) Diod. Sicul., *lib. IV*, *cap. LXXXIII*, *pag.* 167.

(18) Pindari Ode IX Pythior., *pag.* 441.

(19) Scholiast. Apoll. in Argon., *lib. II*, *vs.* 500.

(20) Apollon., Argon., *liv. IV*, *vs.* [illegible], *fait mention d'un temple d'Apollon* Nom[illegible]

(21) Benedictus in Pindarum, Ode IX Pythior., *pag.* 442.

(22) Plutarch., *in* Amator., *pag.* 757.

(23) Scholiast. Apollonii, *in lib. II*, *vs.* [illegible]

(24) Apollon., Argonaut., *lib. IV*, *vs.* [illegible] *et seq.*

(25) *Idem*, *ibidem*, *vs.* 1132.

e la peine qu'il s'était don- :rfectionner l'agriculture, urrir le bétail, lui avait e la gloire qu'il possédait.

unc ipsum vitæ mortalis honorem,
vix frugum et pecudum custodia
rs
anti extuderat, te matre, relin-
(26).

ne des divinités que Virgile rant à écrire de l'agricul-

emorum, cui pinguia Cea
nivei tondent dumeta juvenci (27).

(28), Nonnus (29), le sco- Pindare, celui d'Apollo- , s'accordent à le faire l'in- s choses que j'ai marquées. i-dessous quelques passages :t. En voici un où on lui r patrie la ville d'Athènes. *trapetas Aristæus Athe- em mella* (30). Le mot *tra-* dire les meules à broyer les . N'oublions pas qu'il in- njoin. C'est ce qu'assure un teur cité par le scoliaste ane (32), comme vous le oir à la page 356 du com- le Saumaise sur Solin. ue Justin (33) débite que grossée par Apollon, *à Deo* eut quatre fils, *Nomius*, *Authocus*, *et Argæus* (34). : changé en deux hommes irnoms d'Aristée (35). *e transporta dans l'île de* grec de Diodore de Sicile Κῶ νῆσον, et un peu après Rhodoman traduit *in Co* it *in Co*. Cette traduction : les lecteurs, car elle les oire que cet historien grec : l'île de Cos, la patrie du pocrate, et non pas de l'île mme font les autres auteurs, agit d'Aristée. Soyons néan- moins assurés qu'il parle de l'île de Céa, soit qu'il faille corriger le texte en mettant Κέῳ au lieu de Κῶ (36) *, soit que les règles de la contraction aient pu permettre qu'on dît indifféremment Κῶ ou Κέῳ, quand il s'agissait de cette île (37). Prenons garde à ces paroles de Diodore, παρὰ τῶν Κείων τιμαῖς, *de honoribus apud Ceos* (38). Elles montrent visiblement qu'il ne prétend point parler de l'île de Cos. Quoi qu'il en soit, alléguons quelques auteurs qui ont assuré qu'Aristée s'établit dans l'île de Céa, et commençons par le commentaire de Servius sur ces paroles de Virgile :

Et cultor nemorum, cui pinguia Ceæ, etc.,

qu'on a vues ci-dessus (39). *Aristæum invocat, id est Apollinis et Cyrenes filium,... hic (ut etiam Sallustius docet) post laniatum à canibus Actæonem filium Thebas reliquit, et Ceam insulam tenuit primò adhùc hominibus vacuam* (40). Apollonius nous apprend qu'Aristée ayant été appelé par les habitans des îles Cyclades, pour faire cesser la peste, passa de Thessalie en l'île de Céa.

. . . . Λίπεν δ' ὄγε πατρὸς ἐφετμῇ
Φθίην. ἐν δὲ Κέῳ κατενάσσατο λαὸν
ἀγείρας
Παῤῥάσιον (41).

Is relictâ ex parentis jussu
Phthiâ in Ceum ivit habitatum, contracto
exercitu
E Parrhasiis.

Le scoliaste de ce poëte assure, comme je l'ai déjà dit, que ce fut dans la même île qu'Aristée enseigna à faire le miel et l'huile. Ἀριςαῖος δὲ ἐν τῇ Κέῳ εὑρὼν τὰ μελισσουργικὰ πρῶτος, καὶ τὴν τοῦ ἐλαίου κατεργασίαν (42). Nous verrons dans la remarque (F), qu'il y établit des lois pour le culte de la Canicule. Varron Atacinus avait raconté dans son poëme des Argonautes,

, Georgic., *lib. IV*, *vs.* 326.
, *ibidem*, *lib. I*, *vs.* 14.
n. Cyneg., *lib. IV*.
s, Dionys., *lib. V*.
lib. VII, *cap. LVI*, *pag.* 99.
, de Linguâ lat., *lib. IV*, *pag.* 34.
ῖος..... πρῶτον τὴν ἐργα- λφίου ἐξεῦρεν ὥσπερ καὶ τοῦ

XIII, *cap. VII*.
s *lire* Agræus.
. Vossius, de Theolog. Gentili, *lib.* X, *pag.* 350.

(36) *C'est la pensée de* Vossius, de Theolog. Gentili, *lib. VII*, *cap. X*, *pag.* 350.

* Wesselingue, dans son excellente édition de Diodore de Sicile, (Amstelod., 1745), a adopté l'opinion de Bayle et a écrit Κέῳ, au lieu de Κῶ.

(37) *C'est la prétention de* Saumaise *sur* Solin, *pag.* 144, 145.

(38) *Et non pas* apud Coos, *comme* Rhodoman *a traduit*.

(39) *Citation* (27).

(40) Servius, in Georgic., *lib. I*, *vs.* 14.

(41) Apollon., Argon., *lib. II*, *vs.* 521.

(42) Schol. Apollon., *in lib. II*, *vs.* 500.

qu'une grande mortalité de bestiaux ayant affligé cette île, Aristée s'y transporta par le conseil d'Apollon, et la délivra de ce fléau, après avoir fait un sacrifice à Jupiter Icmæus. Les vents et les chaleurs qui causaient la mortalité s'apaisèrent. Aristée étant mort, les habitans de l'île de Céa obéirent à l'oracle, qui leur commandait de le mettre au nombre des dieux, et ils le nommèrent Nomius et Agreüs, à cause du bien qu'il leur avait fait par son adresse dans la nourriture des troupeaux, et dans la culture des terres (43). Ne soyez point surpris de voir ici qu'il fit cesser la mortalité en calmant les vents, et de trouver ci-dessous, qu'il la fit cesser en faisant lever des vents ; car c'est ainsi que sont faites les anciennes traditions : l'une réfute l'autre ; l'une oublie les particularités qui sont les seules que l'autre n'oublie pas. Une narration complète eût pu apprendre, qu'en faisant changer le vent, il ramena la santé ; mais ceux qui ne savent pas tout dire observent que le vent cessa : n'attendez point d'eux le reste ; ou que le vent se leva : vous n'en saurez point davantage ; ils ne vous apprendront pas que le vent contraire fut arrêté, et que le vent favorable lui succéda. La correction d'un passage d'Héraclide, que j'ai lue dans Saumaise, me paraît heureuse ; cependant je ne voudrais pas jurer qu'il n'y eût dans l'original, que le fléau de l'île de Céa venait du vent. Φθορᾶς οὔσης φυτῶν καὶ ζώων διὰ τὸ πνεῦν ἐτησίας (44). *Quùm contigisset hìc aliquandò magna lues stirpibus et animantibus propter continuos Etesiarum flatus*. Saumaise corrige ainsi, Δία ᾐτήσατο τὸ πνεῦν ἐτησίας. *Jovem rogavit Etesias flare* (45) : ce qui s'accorde avec ce que je dirai dans la remarque (F).

(D) *De Libye... il fit voile vers la Sardaigne*.] Selon Diodore de Sicile, il fut s'établir dans l'île de Céa, après la mort d'Actéon, et puis il alla en Libye, et après cela en Sardaigne (46); mais d'autres prétendent que le déplaisir d'avoir perdu Actéon lui donna un tel dégoût pour la Béotie, et pour tout le reste de la Grèce, qu'il fut chercher une demeure dans les pays éloignés (47). Ce fut alors, disent-ils, qu'il conduisit une colonie en Sardaigne. On a dit que Dédale, s'étant sauvé de l'île de Crète, s'associa avec lui pour la conduite de cette colonie (48); mais la chronologie réfute cela invinciblement. Il était contemporain d'Œdipe, roi de Thèbes (49); il n'a donc pu lier aucune partie avec Aristée gendre de Cadmus. Quoi qu'il en soit, les variations sont ici bien dégoûtantes. Pausanias dit qu'une troupe de Libyens s'était établie dans la Sardaigne, et associée avec les naturels du pays, avant qu'Aristée y allât ; mais Aristote raconte qu'Aristée fut le premier qui la cultiva, et qu'auparavant elle ne servait de demeure qu'à beaucoup de grands oiseaux (50). Consultez M. Bochart, qui soutient que ce voyage d'Aristée est une fable (51).

(E) *L'Arcadie....fut l'une des principales stations d'Aristée*.] C'est pour cela que Virgile le surnomme *Arcadius*, quand il parle de l'invention de produire de nouvelles abeilles :

Tempus et Arcadii memoranda inventa Magistri
Pandere, quoque modo cæsis jam sæpè juvencis
Insincerus apes tulerit cruor.... (52).

Cet art fut une invention d'Aristée, et le fit honorer comme Jupiter dans l'Arcadie. *Pòst eâ* (Ceâ) *relictâ, cum Dædalo ad Sardiniam transitum fecit. Huic opinioni Pindarus refragatur, qui eum ait de Ceâ insulâ in Arcadiam migrâsse, ibique vitam coluisse. Nam apud Arcadas pro Jove colitur, quòd primus ostenderit qualiter apes debeant reparari* (53). Justin donne à Aristée un grand royaume dans l'Arcadie : je citerai ses paroles dans la

(43) *Voyez* Vossius, de Theolog. Gentili, *lib. VII*, *cap. X*, *pag.* 350.

(44) Heraclides, de Politiis, *pag.* 20.

(45) Salmas., in Solin., *pag.* 144.

(46) Diodor. Siculus, *libro IV*, *capite LXXXIV*.

(47) Pausan., *lib. X*, *pag.* 332. *Voyez aussi* Silius Italic., *lib. XII*, *pag.* 498.

(48) Pausan., *lib. X*, *pag.* 332. Salluste *avait dit cela*, *comme on l'a vu ci-dessus dans un passage de* Servius, *citation* (40).

(49) Pausan., *lib. X*, *pag.* 332.

(50) Aristotel., de Mirabilibus Auscult., Oper., *tom. I*, *pag.* 881.

(51) Bochart., Geograph. sacr., *parte II*, *lib. I*, *cap. XXXI*, *pag.* 632, 633.

(52) Virgil., Georgic., *lib. IV*, *vs.* 283.

(53) Servius, in Georgic., *lib. I*, *vs.* 14.

ırque suivante. Il n'est pas vrai, me M. Lloyd l'assure, qu'Apollo-fasse passer Aristée de l'Arcadie 'île de Céa. Il a copié cette faute aumaise (54).

) *Je n'oublierai point la décou-: astronomique que l'on donne à tée.*] A ne considérer les paroles ıstin que fort superficiellement, ourrait venir dans l'esprit qu'il bue à Aristée la première dé-'erte des solstices; mais ceux qui ıt avec attention s'aperçoivent ment qu'il parle du lever de la ca-le. *Aristæum in Arcadiâ latè reg-e, cumque primum et apium et is usum et lactis ad coagula ho-bus tradidisse, solstitialesque sideris primum invenisse* (55). plus savans critiques ont remar-qu'il faudrait lire ou *solstitialisque sideris*, ou *solstitialesque ortus* (56). L'une et l'autre de ces deux as nous donnent la canicule, à u'ils prétendent. Ce qu'il y a de ain est que cet astre avait une re-n particulière à notre Aristée. oici la cause : les chaleurs de la cule désolaient les îles Cyclades, produisaient une peste que l'on Aristée de faire cesser. Il passa en l'île de Céa, et fit bâtir un l à Jupiter : il offrit des sacrifices dieu; il en offrit aussi à cet malfaisant, et lui établit un versaire. Cela produisit un très-effet; car ce fut de là que les vents ens tirèrent leur orgine; vents durent quarante jours, et qui ·èrent l'ardeur de l'été.

ὁ βωμὸν ποίησε μέγαν Διὸς ἰκμαίοιο·
ιά τ' εὖ ἔρρεξεν ἐν οὔρεσιν ἀστέρι κείνῳ
ίῳ, αὐτῷ τε Κρονίδῃ Διί. Τοῖο δ' ἕκητι
σιν ἐπιψύχουσιν ἐτήσιοι ἐκ Διὸς αὖραι
ματα τεσσαράκοντα. Κέῳ δ' ἔτι νῦν ἱερῆες
'τολέων προπάροιθε κυνὸς ῥέζουσι θυη-λάς (57).

n angusta extructa ara Jovis Humiferi, ra litato fecit in montosis et stellæ illi, et ipsi Jovi Saturni filio. Cujus rei gratiâ ıtè Diales anniversarii perfrigerant tel-lurem
Quadraginta diebus; et hodièque sacerdotes in Co
Ante Caniculæ exortum operantur sacris.

Diodore de Sicile ne fait pas enten-dre avec assez de clarté, si les vents étésiens furent l'effet du sacrifice d'A-ristée (58). Il semble dire que ce sa-crifice ayant été offert environ le temps du lever de la canicule, temps qui concourt avec la saison de ces vents étésiens, la peste cessa. Mais il est sûr qu'il prétend que les ardeurs de la canicule furent adoucies par les actes de religion qu'Aristée fit. Il trouve en cela un sujet d'étonnement, puisque la même personne dont le fils avait été déchiré par les chiens, corrigea la malignité d'un astre qui s'appelle le chien. Je laisse son grec, et je ne rapporte que la traduction de Rhodoman. *Singularem hanc re-rum conversionem, si quis penitiùs examinet, meritò demiretur. Qui enim filium à canibus discerptum vidit, is cœlestè sidus canis nomine appellatum, quod hominibus exitium adferre putatur, mitigavit, et morta-libus non paucis auctor salutis exti-tit* (59). D'autres auteurs disent en termes clairs et précis, que les dévo-tions d'Aristée furent la cause de ces vents-là. *Canicula exoriens æstu eo-rum* (60) *loca et agros fructibus orba-bat : et ipsos morbo affectos, pœnas Icario cum dolore sufferre cogebat, eò quòd latrones recipissent. Quorum rex Aristeus, Apollinis et Cyre-nes filius, Actæonis pater, petit à parente quo facto à calamitate civi-tatem posset liberare : quem Deus jubet multis hostiis expiare Icarii mortem, et ab Jove petere, ut quo tempore canicula exoriretur, dies quadraginta ventum daret, qui æstui caniculæ mederetur. Quod jussum Aristeus confecit, et ab Jove impetra-vit ut Etesiæ flarent* (61). Le sco-liaste d'Apollonius dit formellement, qu'à la prière d'Aristée, les vents étésiens soufflèrent. Ὅτι ἐτησίαι ἔπνευσαν Ἀρισταίου αἰτησαμένου (62). Con-sultez aussi le commentaire de Ger-

) Salmas., in Solin., *pag.* 99.
) Justin., *lib. XIII, cap. VII, pag.* 314.
) *Voyez le* Justin Variorum *de M.* Græ-*vius sur cet endroit.*
) Apollon., Argon., *lib. II, vs.* 524.

(58) Diodor. Sicul., *lib. IV, cap. LXXXIV.*
(59) *Idem, ibid., pag.* 268.
(60) *C'est ainsi qu'il faut lire, et non pas* corum. *Voyez* Saumaise, *sur* Solin, *pag.* 144.
(61) Hygin. Poëtic. Astronom., *lib. II, cap. IV, pag.* 365.
(62) Schol. Apollon., *in lib. II, vs.* 500.

manicus sur les Phénomènes d'Aratus (63). Parlons de l'anniversaire qu'il établit. Il ordonna que tous les ans les prêtres de Céa offrissent des sacrifices avant le lever de la canicule, et que les habitans se missent en armes, pour observer le lever de cette constellation, et pour lui offrir des victimes (64). Ἐνομοθέτησε γὰρ τοῖς Κώοις (lisez Κείοις) κατ' ἐνιαυτὸν μεθ' ὅπλων ἐπιτηρεῖν τὴν ἐπιτολὴν τοῦ Κυνὸς, καὶ θύειν αὐτῷ (65). Cicéron dit qu'ils croyaient prévoir, par l'observation de cet astre, si l'année serait saine ou non. *Ceos accepimus ortum caniculæ diligenter quotannis solere servare, conjecturamque capere, ut scribit Ponticus Heraclides, salubrisne an pestilens annus futurus sit* (66). Manile attribue la même chose aux Ciliciens (67). Je ne sais si les habitans de la Calabre, qui faisaient des vœux à la Canicule, avaient emprunté d'Aristée médiatement ou immédiatement cet acte de religion.

> *Sic cùm stabulis et messibus ingens*
> *Ira Deûm et Calabri populator Sirius arvi*
> *Incubuit, coit agrestum manus inscia priscum*
> *In nemus, et miseris dictat pia vota sacerdos* (68).

Quelles superstitions! mais ce n'étaient pas les plus étranges qui fussent dans le paganisme. Au reste, le passage de Justin que j'ai rapporté au commencement de cette remarque, formera ici un incident. M. Lefèvre de Saumur croyait être le premier qui l'eût entendu. « Justin, *dit-il*, » ne prétend point dire qu'Aristée » enseigna l'usage du lait : cela eût » été contraire à la vérité, et à toute » l'antiquité, il ne parle que de l'in» dustrie de cailler le lait. » *Sed ostendisse hominibus quâ arte coagulum ex lacte confici conformarique posset* (69). « Il ne prétend point même » qu'Aristée ait inventé l'usage du » miel : le lait et le miel servirent à » la nourriture du plus grand des » dieux. » *Nam Jupiter pater ille hominumque deûmque melle nutritus est ac lacte* (70). « Il parle donc de » l'invention de cailler le lait avec » du miel. » *Ergò aliud docuit Aristæus, scilicet coagulum fieri ex mixturâ, seu ut Græci vocant, cremate mellis et lactis. Hunc locum à nemine hactenùs intellectum arbitror* (71). Cette explication me paraît très-belle, mais les raisons sur quoi on la fonde prouvent trop ; car si l'ancienne tradition sur les alimens qui furent donnés à Jupiter pendant son enfance avait empêché Justin de dire qu'Aristée montra aux hommes l'usage du miel, il n'aurait point débité que Gargoris roi des Cynètes (72), ou des Cunètes, fut le premier inventeur du miel ; et néanmoins, il l'a débité clairement, et sans qu'on puisse donner à ses termes deux explications. *Quorum* (Cunetum) *rex vetustissimus Gargoris mellis colligendi usum primus invenit* (73). Je ne vois point qu'on puisse prétendre que Justin a tellement respecté les traditions poétiques, qu'il s'est bien gardé d'avancer des choses qui les réfutassent. Une infinité d'auteurs ont dit qu'Aristée inventa le miel ; leurs paroles signifient cela précisément, et ne peuvent point être détournées à ce sens-ci : *Il inventa un certain mélange du miel et du lait, pour composer une coagulation.* On pourrait donc croire raisonnablement que Justin parla comme eux, et qu'il ne ti[nt] aucun compte de ce que les poë[tes] avaient débité touchant le lait et [le] miel de Jupiter. Notez en passant, que les inventions d'Aristée con[sis]taient quelquefois dans des mélange[s] car il fut le premier qui apprit a[ux] Thraces à mêler du miel avec le v[in] de Marone. *Aristæum primum [om]nium in eâdem gente mel misc[uisse] vino, suavitate præcipuâ utriu[sque] naturæ spontè provenientis* (74).

(G) ...... *ni sa fille Macris.*] Il n'y a guère d'auteurs qui en parle[nt] mais voici ce qu'Apollonius en r[acon]te (75) : Ce fut elle qui prit le p[...]

(63) Germ. in Aratea Phænom., *in Aquario*, *pag.* 118, 119.

(64) Apollon., *lib. II*, *vs.* 528. *Vous trouverez les paroles ci-dessus*, *citation* (57).

(65) Schol. Apollon., *in lib. II*, *vs.* 528.

(66) Cicero, de Diviuat., *lib. I*, *cap. LVII.*

(67) Manil., Astronom., *lib. I*, *pag.* 13.

(68) Valer. Flaccus, Argonaut., *lib. I*, *vs.* 682.

(69) Tanaq. Faber, Not. in Justin., *lib. XIII*, *cap. VII.*

(70) *Idem*, *ibid.*

(71) *Idem*, *ibid.*

(72) *Peuple d'Espagne.*

(73) Justin., *lib. XLIV*, *cap. IV.*

(74) Plin., *lib. XIV*, *cap. IV*, *pag.* 1[...]

(75) Apollon., Argon., *lib IV*, *vs.* 113[...] *seq.*

son giron, après que
t tiré du milieu des flam-
lle qui lui fit prendre du
meurait alors au centre
bœe. Elle s'exposa à l'in-
e Junon, par le bon of-
endit à cet enfant, et fut
l'abandonner le pays, et
r dans un autre, en l'île
s, où elle fit une infinité
habitans (76). Inférons
stée, oncle d'alliance de
, était beaucoup plus âgé
a ne réfute point ce que
Sicile raconte touchant
l'Aristée aux Orgies, etc.,
utres supposent, qu'il com-
lques troupes dans l'armée
(78); car il est de l'ordre
ériorité appartienne à un
ter, lors même qu'il est

Καὶ πόρεν ὄλβον ἀθέσφατον κέτησιν,
beuvit insolarios opibus.
Idem, ibid., vs. 1140.

mari d'Autonoé, sœur de la mère

Dionysiacor. *lib. XIII.*

ÉE, le Proconnésien,
Aristeas. M. Moréri
tenté de dire qu'il vi-
mps de Cyrus (A), et
osa l'*Histoire des Ari-
t un ouvrage de l'Ori-
Dieux, le tout rempli*
(B), a oublié ce qu'il
ettre de plus singulier
article. Donnons donc
nent, et disons que cet
étant mort dans son
fut vu le même jour,
me heure, faire leçon
Ce spectacle ayant été
plusieurs fois, et pen-
ieurs années, obligea
ns à bâtir un autel à
t à lui offrir des sacri-
Hérodote a parlé assez amplement de ce miracle (C). Pline rapporte qu'on vit dans l'île de Proconnèse l'âme d'Aristée sortir du corps par la bouche, sous la figure d'un corbeau (*c*). D'autres disent que cette âme sortait du corps, et y retournait à sa fantaisie (D). Strabon donne Aristée pour l'un des plus grands enchanteurs qui furent jamais (*d*). Quelques-uns prétendent, qu'afin de lever l'incrédulité qu'on avait pour sa doctrine, il fit accroire que son âme séparée du corps avait fait plusieurs voyages (*e*). On trouve six de ses vers dans le Traité de Longin (*f*). On en trouve quelques autres dans les Chiliades de Tzetzès (*g*). On le voit cité deux fois dans Pausanias (*h*). Au reste, ceux qui prétendent qu'il n'était pas tout-à-fait mort, quand son âme allait faire des voyages (*i*), ne diminuent guère le merveilleux de ce prodige. Il n'est pas besoin de remarquer que Plutarque s'est moqué de ce beau conte (*k*). Le Giraldi a fait quelques fautes (E).

Proconnèse, dans la Propon-

ollonii Dyscol. Hist. Comment.,

(*c*) Plinius, *lib. VII*, *cap. LII*, *pag.* 85.
(*d*) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 405.
(*e*) *Voyez la remarque* (B).
(*f*) Longin., περὶ ὕψους, *sect. IX*, *p.* 26.
(*g*) Tzetzes, Histor., *chil. VII*, *pag.* 144. *Voyez* Casaubon *sur* Athénée, *liv. I*, *pag.* 13.
(*h*) Pausan., *lib. I*, *pag.* 22, *et lib. V*, *pag.* 154.
(*i*) Maxim. Tyr. Orat. *XXVIII*, *pag.* 282.
(*k*) Plut. *in* Romulo, *pag.* 35.

(A) *Moréri s'est contenté de dire qu'il vivait au temps de Cyrus.*] On prouve cela par le témoignage de Suidas. Notez que Cyrus commença de régner en Perse l'olympiade 55. Vossius infère de là, que Suidas disant d'un côté qu'Aristée florissait pendant la 50e. olympiade, et de l'autre que c'était au temps de Cyrus, n'a

point observé l'exactitude (1). L'anonyme, qui a décrit les olympiades, met Aristée sous la 50e. : cela ne s'accorde point avec ce que d'autres ont dit qu'Homère fut son disciple (2). Tatien l'a fait antérieur à Homère (3), et en a été repris par Vossius, comme si par-là il eût voulu trop favoriser la bonne cause dans ce point-ci, c'est que l'âge d'Homère a suivi de loin celui de Moïse (4). Cette censure me semble un peu mal fondée, car Tatien a pu se servir légitimement d'une tradition qui se trouvait établie parmi les païens. Nous avons vu qu'on disait que notre Aristée avait enseigné Homère, et nous lisons dans Hérodote qu'Aristée parut au monde trois siècles après avoir composé un poëme (5). On ne convenait donc pas qu'il eût fleuri au temps de Cyrus. Notez qu'Hérodote naquit l'an 1er. de la 74e. olympiade, et qu'il ne parle point de cette dernière apparition d'Aristée comme d'un fait nouvellement arrivé : il insinue, au contraire, que la tradition des Métapontins sur cette aventure-là venait de loin; car il ne dit point qu'ils en marquassent le temps.

(B) *Ses écrits sont remplis de fables.*] Aulu-Gelle raconte, qu'étant à Brundisium, il vit exposés en vente plusieurs paquets de livres, et qu'on lui laissa à très-vil prix ceux qu'il voulut acheter. C'étaient tous ouvrages d'auteurs grecs, qui avaient ramassé beaucoup de mensonges surprenans et incroyables. Aristée est le premier des écrivains : *Fasces librorum venalium expositos vidimus. Atque ego avidè statim pergo ad libros. Erant autem isti omnes libri græci miraculorum fabularumque pleni : res inauditæ, incredulæ; scriptores veteres non parvæ auctoritatis, Aristeas Proconnesius, et Isigonus Nicæensis, et Ctesias, et Onesicritus, et Polystephanus, et Hegesias. Ipsa autem volumina ex diutino situ squalebant, et habitu adspectuque tetro erant. Accessi tamen, percun[illegible]dusque pretium sum : et adductus mi[illegible]d atque insperatâ vilitate, libros plur[illegible]imos ære pauco emo; eosque omnes [illegible] duabus proximis noctibus cursim transeo : atque in legendo carpsi exin[illegible]ndè quædam et notavi mirabilia et scri[illegible]iptoribus ferè nostris intentata; eaque [illegible]e his commentariis adspersi* (6). La sui[illegible]uite de ce chapitre d'Aulu-Gelle est tout[illegible]ute pleine des narrations chimériques qu[illegible] qu'il avait lues dans ces écrits-là, ou da[illegible]dans Pline. Il faut savoir que l'*Histoire* [illegible] des *Arimaspes*, composée par Aristé[illegible]stée, était un poëme (7). *Et que sait-*[illegible]*it-on,* me *direz-vous, si l'auteur ne l'éc*[illegible]*écrivit pas sans avoir dessein qu'on ajou*[illegible]*outât foi à ses récits? L'Arioste n'a ja*[illegible] *jamais eu une pareille pensée. Pourqu*[illegible]*uoi ne jugerions-nous pas des ancien*[illegible]*ens poëtes comme de lui à cet égard*[illegible]? Je vous réponds qu'Aristée n'avait p[illegible]point pour but de divertir ses lecteur[illegible]rs par des récits qui fussent considéré[illegible]rés comme des fables; car il n'eut rec[illegible]cours à ces contes, qu'afin de guérir l'i[illegible]ncrédulité qu'il rencontrait dans les es[illegible]sprits. On ne croyait pas qu'il fût phil[illegible]losophe, et l'on se fondait sur ce qu'il[illegible] il ne disait point que personne l'eût in[illegible]struit (8). Il leva cet obstacle, en dé[illegible]bitant que son âme était sortie de son [illegible] corps, et que, s'élevant vers le ciel, elle avait vu tous les pays grecs et bar[illegible]bares, et fini ses courses dans les c[illegible]imats hyperboréens. Il se vanta d'av[illegible]oir découvert par ce moyen la sit[illegible]ation des lieux, les coutumes des hab[illegible]tans, les qualités naturelles des élém[illegible]ens, *etc.*, et d'avoir même observé le ciel plus exactement que la terre. N'était-ce point produire ses contes comme des lettres de créance? Ne voulait-il point par-là s'établir une autorité qui fît recevoir les autres choses qu'il voudrait dire? Il fallait donc qu'il proposât celles-là comme des faits véritables. On les prit pour tels; car on ajouta plus de foi à cet homme

(1) Vossius, de Historicis Græcis, *lib. IV*, *cap. II*, *pag.* 433.

(2) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 439.

(3) Tatian., Orat. ad Græcos, *apud* Vossium de Histor. Græcis, *lib. I*, *cap. I*, *pag.* 7.

(4) Vossius, de Hist. Græcis, *lib. I*, *cap. I*, *pag.* 6.

(5) Herod., *lib. IV*, *cap. XIV.*

(6) Aulus Gellius, *lib. IX*, *cap. IV*, *pag.* 239. Notez que M. Huet, Demonstrat. Evangel., Propos. I[illegible], *cap. CXLII*, *pag.* 1037, cite cet endroit d'Aulu-Gelle comme contenant que les choses que l'on avait racontées touchant Aristée étaient fausses. Ce n'est point la pensée d'Aulu-Gelle.

(7) Herod., *lib. IV*, *cap. XIII et XIV*; Strabo, *lib. I*, *pag.* 15, *et lib. XIII*, *pag.* 405.

(8) Maxim. Tyrius, Dissert. XXII, *pag.*

ophes qui dogmati-
m déguisement (9).
d'Halicarnasse rap-
monde ne convenait
istée fût l'auteur des
nt son nom (10).

plusieurs fois après
ote a parlé assez am-
racle.] Voici le pré-
n. Aristée, l'un des
île de Proconnèse,
ns le logis d'un fou-
t. Le foulon ferma
annoncer aux pa-
Aristée. Cette nou-
t bientôt par toute
ndant que l'on s'en
int un homme qui
t rencontré Aristée
(11), et qu'il lui
parens se transpor-
on du foulon, avec
nécessaire pour l'en-
e trouvèrent Aristée
il se montra au bout
composa le poëme
après quoi il dispa-
rois siècles s'étant
ontra aux habitans
, et leur commanda
l à Apollon, et de
une statue en l'hon-
Proconnésien. Il leur
t les seuls Italiens
onorés d'une visite,
ccompagné dans ce
était non pas Aris-
beau, quand il l'y
nt. dit ces choses,
Métapontins consul-
e Delphes, pour sa-
it que cela. Il leur
ls feraient bien d'o-
ent donc cet ordre
témoigne que l'on
mps, à la grande
t, la statue d'Aris-
'autel d'Apollon, et
uriers. Joignons à
porté par Athénée.
après le retour d'A-

ristée (14), dédièrent un laurier d'airain à Apollon. Ce laurier ayant parlé dans le temps qu'une danseuse de Thessalie s'approchait de la grande place de Métapont, les devins, qui étaient là, furent saisis subitement d'une fureur si étrange, qu'ils déchirèrent cette femme. Notez qu'elle avait reçu de Philomèle un présent sacré, c'était une couronne de laurier d'or, que ceux de Lampsaque avaient consacrée au temple de Delphes (15). Observez aussi qu'Énée de Gaza, en rapportant la narration d'Hérodote, y ajoute cette circonstance : c'est que les sacrifices des Métapontins étaient censés appartenir en commun à Apollon et à Aristée, comme à deux divinités (16). Origène a observé qu'Apollon voulut que cet Aristée fût honoré comme un dieu par les habitans de Métapont (17). Meursius prétend qu'Athénagoras a reproché aux païens d'avoir honoré notre Aristée dans l'île de Chios, et de l'avoir pris pour le même dieu qu'Apollon et Jupiter (18). Χῖοι Ἀριςέαν τὸν αὐτὸν καὶ Δία καὶ Ἀπόλλω νομίζοντες (19). *Chii Aristeum, quem et Jovem arbitrantur et Apollinem.* M. Huet s'imagine, avec beaucoup de vraisemblance, qu'au lieu de Χῖοι, il faut lire Κεῖοι, et qu'il s'agit là d'Aristée, fils d'Apollon et de Cyrène (20) ; car ce dernier Aristée fut honoré dans l'île de Céa (21). C'est de lui que Suffridus entend le passage d'Athénagoras (22). M. Huet montre que ces deux Aristées ont été souvent confondus l'un avec l'autre (23).

Ceux qui veulent que tout roman

ag. 224.
as., *in* Judicio de Thu-
ag. 384.
, *dans la* Vie de Romulus,
gens qui assurèrent qu'ils
min de Crotone.

V, *cap. XIV.*

(14) *Il disait qu'il avait été jusques au pays des Hyperboréens.* Athenæus, *lib. XIII*, *pag.* 605.

(15) *Idem*, *ibid.*

(16) Æneas Gazæus in Theophrastum, *apud* Meurs. Not. in Apollon. Dyscolum, *pag.* 87.

(17) Origen. contra Cels., *lib. III.*

(18) Meursii Notæ in Apollon. Dyscol., *pag.* 87.

(19) Athenag., Legat. pro Christianis, *pag.* 28.

(20) Huet., Demonstr. Evangel., *Propos. IX*, *cap. CXLII*, *pag.* 1037. Vossius, de Theolog. Gentili, *lib. VII*, *cap. X*, *pag.* 349, *a la même pensée.*

(21) *Voyez la remarque* (C). *de l'article précédent*, *citation* (43).

(22) Suffridus, Notis in Athen. Legat., *pag* 242.

(23) Huet. Demonstr. Evangel., *Propos. IX*, *cap. CXLII*, *pag.* 1037, *et pag.* 212.

soit fondé sur quelque aventure véritable pourraient supposer qu'Aristée, ayant fait semblant d'être mort dans le logis du foulon, trouva moyen d'en sortir pendant l'absence du maître, et de s'évader secrètement de la ville; qu'il y retourna après s'être tenu caché quelques années; et qu'il produisit un poëme, où il débita ses extases (24), qu'il fut bien aise que l'on prît au sens littéral, et non pas au sens poétique, auquel nous prenons ces vers d'Horace :

Quò me Bacche rapis tuî
Plenum, quæ in nemora aut quos agor in specus
Velox mente novâ (25),

et plusieurs autres que M. Huet allègue (26). Je ne saurais bien comprendre comme lui que Maxime de Tyr confirme cette conjecture, c'est qu'Aristée ne prétendit pas que l'on prît ses expressions au pied de la lettre (27). Maxime de Tyr suppose tout le contraire, comme on l'a vu ci-dessus (28). Pour ce qui regarde l'apparition aux Métapontins, on peut supposer qu'un fourbe leur persuada facilement ce qu'Hérodote raconte; car ils étaient pythagoriciens, et par conséquent ils croyaient la métempsycose.

(D) *On a dit que son âme sortait de son corps, et y rentrait à sa fantaisie.*] C'est ce qu'a dit Hésychius Illustrius, et après lui Suidas. Voici leurs paroles : Ἀριςέου τοῦ Προκοννήσιου φασὶ τὴν ψυχὴν ἐξιέναι ὅτε ἐϐο.΄λετο, καὶ ἐπανιέναι πάλιν (29). *Aristeas Proconnesius, cujus animam corporis domicilio excessisse, rursùsque ubi vellet subiisse fabulantur.* Ταύτου φασὶ τὴν ψυχὴν ὅταν ἐϐούλετο ἐξιέναι καὶ ἐπανιέναι πάλιν (30). *Hujus animam quoties voluisset exiisse et rediisse dicunt.*

(E) *Le Giraldi a fait quelques fautes touchant notre Aristée.*] 1°. Il fait dire à Strabon que l'éloquence et les caresses d'Aristée avaient une grande force : *Strabo Aristeam facundiâ et blanditiis vehementem fuisse prodidit* (31). C'est n'entendre rien dans ce grec : ἀνὴρ γόης εἴ τις ἄλλος (32), *fuit præstigiis nemini secundus.* 2°. Il fait dire à Hérodote qu'Aristée ayant ordonné aux Métapontins d'ériger tout à la fois un autel et une statue à lui Aristée et à Apollon, et leur ayant enfin déclaré qu'il était un corbeau, fut enlevé de devant leurs yeux. C'est mal entendre la narration d'Hérodote : consultez-la (33). 3°. Il dit que Plutarque approuve la narration d'Hérodote. Cela est faux : Plutarque n'en touche qu'une très-petite partie, et y change même notablement les circonstances du lieu, et puis il rejette cela comme une fable.

(24) Ἔφη δὲ Ἀριςέης..... ἀπίκεσθαι ἐς Ἰσσηδόνας φοιϐόλαμπτος γενόμενος. *Aristæus memoravit se Phœbo instinctum venisse ad Issedonas.* Herodot., *lib. IV*, *cap. XIII.*

(25) Horat., *lib. III*, Od. *XXV.*

(26) Huet., Demonstr. Evangel., *pag.* 1038.

(27) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 1039.

(28) *Citations* (8) et (9).

(29) Hesych. Illustrius de his qui Eruditionis famâ claruêre, *pag.* 7.

(30) Suidas, *in* Ἀριςέας.

(31) Lilius Gregorius Giraldus, *Dialog. III* de Historiâ Poëtarum, *pag.* 85.

(32) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 405.

(33) *Dans la remarque* (C), *depuis le commencement jusqu'à la citation* (13).

ARISTÉE, le géomètre, a vécu avant Euclide, et composa des ouvrages que l'on estima. Voyez ci-dessous un bon passage de Pappus (A).

(A) *Voici, touchant notre Aristée, un bon passage de Pappus.*] Je le qualifie ainsi, parce qu'il nous apprend une chose très-curieuse touchant Euclide, c'est que ce grand géomètre, par honnêteté pour Aristée, ne voulut point paraître plus savant que lui dans les coniques. J'en ai déjà parlé ci-dessus (1). Voyons les paroles de Pappus : *Aristæus autem, qui scribit ea quæ ad hoc usque, tempus tradita sunt, solidorum libros quinque, conicis cohærentes vocavit.... Euclides autem secutus Aristæum scriptorem luculentum in iis quæ de conicis tradiderat, neque antevertens neque volens eorum tractationem destruere, cùm mitissimus esset et benignus erga omnes, præsertìm eos qui mathematicas disciplinas aliquâ ex parte augere et amplificare*

(1) *Dans la remarque* (D) *de l'article d'A*POLLONIUS *de Perge*, *citation* (31).

…ssent, ut par est, et nullo mo… infensus, sed accuratus, non ar…gans velut hic (Apollonius Per…æus) quantum ostendi potuit de…co per ejus conica memoriæ prodi…t (2).

(2) Pappus, in Proœm. lib. VII, Mathem. …llection.

ARISTIDE, surnommé le …ste, florissait à Athènes, en …ême temps que Thémistocle. …s furent fort brouillés ensem…e; et il parut alors que, pour …re supérieur à un autre en …rtu, on ne l'est pas en crédit …). L'éloquence impétueuse de …hémistocle le fit triompher de …justice de son rival. Il est re…arquable qu'un de ceux qui …inèrent au bannissement d'A…stide se fonda sur la grande …putation de probité dont il … voyait jouir (B); mais voici …e particularité qui est encore …us remarquable. Ce grand …mme qui observait si exacte…ent les règles de l'équité chez …i, et envers ses compatriotes, … faisait point de scrupule de …éférer l'utile à l'honnête, …and il s'agissait d'une affaire … politique (C). Il vécut dans …e grande pauvreté, et il en …ait un sujet de gloire (D). Il … laissa, ni de quoi marier ses …les, ni de quoi faire ses funé…illes. La république se chargea … tous ces frais (*a*). Il fut assez …méreux pour ne pas se joindre …x ennemis de Thémistocle, …ns un temps où il y avait lieu … croire qu'ils l'accableraient …); car, sans qu'Aristide s'en mê…t, Thémistocle fut condamné … bannissement. Les auteurs varient sur les dernières heures d'Aristide (*c*), mais il ne faut point douter que Sénèque n'y ait fait une lourde faute (E). Nous dirons, dans l'article d'ARTÉMIDORE, qu'un petit-fils d'Aristide gagnait sa vie à dire la bonne aventure par les songes.

(*a*) Plut. in Aristide, pag. 335.
(*b*) Idem, ibid., pag. 334.

(*c*) *Il mourut l'an 2 de la 78ᵉ. olympiade, qui était le 4ᵉ. après le bannissement de Thémistocle.* Cornel. Nepos, *in ejus Vitâ.*

(A) *Pour être supérieur à un autre en vertu, on ne l'est pas en crédit.*] Cette pensée est de Cornélius Népos : *In his cognitum est quantò antistaret eloquentia innocentiæ; quamquàm enim adeò excellebat Aristides abstinentiâ, ut unus post hominum memoriam, quod quidem nos audierimus, cognomine* Justus *sit appellatus, tamen à Themistocle collabefactus testulâ illâ exilio decem annorum multatus est* (1). Soyez le plus honnête du monde, et n'ayez pas l'art de criailler, de clabauder, et de tempêter par des harangues, comptez que vous succomberez, ayant à faire au plus malhonnête homme de la ville.

(B) *Un de ceux qui opinèrent à son bannissement se fonda sur la grande réputation de probité dont il le voyait jouir.*] Un bourgeois d'Athènes, qui mettait sur sa marque qu'Aristide fût banni, répondit naïvement à Aristide, qui lui demandait la raison de ce suffrage : *Je ne le connais point, mais il me déplaît, à cause qu'il a travaillé ardemment à être surnommé juste.* Cedensque animadverteret quemdam scribentem ut patriâ pelleretur, quæsisse ab eo dicitur, *Quarè id faceret, aut quid Aristides commisisset, cur tantâ pœnâ dignus duceretur?* Cui ille respondit *se ignorare Aristidem, sed sibi non placere, quòd cupidè elaborâsset ut præter cæteros justus appellaretur* (2). Une infinité de gens pensent comme celui-là, mais ils n'ont pas sa bonne foi. Tout ce qui excelle leur déplaît; ils regardent plus équitablement une vertu très-

(1) Cornel. Nepos, in Vitâ Aristidis.
(2) Idem, ibidem.

commune, qu'une vertu distinguée. Cette réputation d'Aristide, de laquelle les Athéniens donnèrent un jour un témoignage si authentique en sa présence (3), n'a point éprouvé l'injure du temps ; elle s'est conservée dans tous les siècles : lisez ce passage d'Ausone :

> *Nec sola antiquos ostentat Roma Catones :*
> *Aut unus tantùm justi spectator et æqui*
> *Pollet Aristides veteresque illustrat Athenas* (4).

(C) *Il ne faisait point de scrupule de préférer l'utile à l'honnête, quand il s'agissait d'une affaire de politique.*] Voici un nouvel exemple de ce que nous avons dit ci-dessus (5) touchant la RELIGION DU SOUVERAIN. Aristide avait fait jurer une certaine chose aux Athéniens, et il avait lui-même prêté le serment en leur nom. Dans la suite, il leur conseilla de faire ce qu'ils trouveraient à propos pour l'utilité publique, et de le laisser chargé lui seul du parjure, pendant qu'ils se prévaudraient des circonstances favorables que la fortune leur présentait. C'était sa maxime générale, comme Théophraste l'observe : Καθ' ὅλου δ' ὁ Θεόφραςος φησὶ τὸν ἄνδρα τοῦτον, περὶ τὰ οἰκεῖα καὶ τοὺς πολίτας ἄκρως ὄντα δίκαιον, ἐν τοῖς κοινοῖς πολλὰ πρᾶξαι πρὸς τὴν ὑπόθεσιν τῆς πατρίδος, ὡς συχνῆς ἀδικίας δεομένην. (6). *In universum hunc virum ait Theophrastus in rebus privatis et erga cives summè justum : in repub. tamen multa ad tempora patriæ quasi multa iniqua illa flagitaret perpetrâsse.* Malheureux engagement que celui d'être assis au timon ! le bien de l'état ne demande pas une ou deux injustices pendant la vie d'un homme, il en demande plusieurs. Aristide n'en fut pas quitte peut-être pour cent. Notez que Cicéron nous en donne tout une autre idée (7).

(D) *Il tirait un sujet de gloire de sa pauvreté.*] Il avait un parent fort riche, nommé Callias, qui se voyant accusé publiquement de ne lui pas fournir de quoi manger (8), le pria de témoigner devant les juges s'il n'était pas vrai qu'il n'avait jamais voulu recevoir les sommes que lui Callias lui avait très-souvent offertes, et s'il n'avait pas répondu qu'il se glorifiait de sa pauvreté, plus que Callias de ses richesses. Il répondit que oui. Sa raison était qu'on voyait beaucoup de gens qui se servaient bien ou mal de leurs richesses, mais qu'il était rare de trouver un homme qui supportât noblement la pauvreté (9). C'était donc, dira-t-on, par un principe d'orgueil qu'il méprisait les richesses, c'est-à-dire, pour se distinguer de la foule. C'est un grand plaisir aux avares et aux ambitieux de pouvoir objecter cela à ceux qui ne leur ressemblent pas. Mais qu'y gagnent-ils ? Quand il serait vrai que tous les hommes agissent par un principe d'amour-propre, n'est-ce rien que de tirer sa gloire plutôt de ceci que de cela ? n'est-ce pas un assez juste motif d'admirer les uns, et de mépriser les autres? Élien raconte une chose qui paraît d'abord peu compatible avec la pauvreté manifeste d'Aristide ; *Ceux qui avaient fiancé ses filles renoncèrent*, dit-il, *à ce mariage après sa mort ; c'est à cause*, poursuit-il, *qu'on connut alors son extrême pauvreté* (10). Il se trompe, ce me semble, dans son raisonnement. On connaissait cette pauvreté pendant la vie d'Aristide, mais on savait en même temps qu'il avait un grand crédit. Or, les âmes les plus vénales et les plus intéressées ne croient pas s'engager à un contrat désavantageux, en épousant toute nue, pour ainsi dire, la fille d'un favori qui a cent charges lucratives à sa disposition. Voilà ce qui pouvait faire que les filles d'Aristide, sans un sou de dot, trouvaient des partis pendant sa vie ; mais, lui mort, on n'avait plus rien à espérer : on les laissait donc là faute d'argent. Un bel-esprit (11) met dans la bouche d'un favori une réflexion judicieuse: *Un tel se tiendrait honoré de mon*

(3) *Voyez ci-dessus le commencement de la remarque* (H) *de l'article* AMPHIARAUS.

(4) Auson., *in* Mosellâ, *vs.* 386, *pag.* 415.

(5) *Dans la remarque* (H) *de l'article d'*AGÉSILAUS II.

(6) *Apud* Plutarch,, *in* Aristide, *pag.* 334, A.

(7) Cicero, de Officiis, *lib. III*, *cap. XI*, *pag.* 318.

(8) *On concluait, en voyant Aristide si mal vêtu, qu'il manquait de pain.* Plutarch., *in* Aristide, *pag.* 334.

(9) *Idem*, *ibid.*

(10) Æliani Var. Histor., *lib.* X, *cap. XV.*

(11) *La demoiselle* des Jardins, *dans ses* Exilés de la Cour d'Auguste.

Lance but-à-but, et il croit pour-e faire un sacrifice à ma faveur, me demandant ma nièce. Tant il vrai que lorsqu'on recherche les pa-ites d'un homme de grand cré-, on songe plus aux avancemens il peut procurer, qu'à la dot de parentes.

E) *On varie sur ses dernières heu-.... Sénèque y a fait une lourde ute.*] Aristide, selon lui, fut con-nné à mort : tous ceux qui le ncontrèrent, quand il allait au plice, baissèrent les yeux en gémis-t, excepté un fripon, qui lui cra-a au visage. Aristide se mit à sou-e, et dit aux magistrats qui l'ac-mpagnaient : *Avertissez ce person-ge de ne pas ouvrir la bouche une re fois si vilainement.* C'est ainsi Sénèque narre la chose : *Duceba-Athenis ad supplicium Aristides, quisquis occurrerat, dejiciebat los, et ingemiscebat non tanquam hominem justum, sed tanquam in um justitiam animadverteretur. In-ius est tamen qui faciem ejus in-eret : poterat ob hoc molestè fer-, quod sciebat neminem id ausu-m puri oris. At ille abstersit fa-m, et subridens ait comitanti se gistratui : « Admone istum ne pos-eà tam improbè oscitet* (12). » se a fort bien remarqué sur ce sage que Sénèque a pris l'un pour atre. Il a donné à Aristide ce qu'il ait donner à Phocion. C'est Pho-n qui fut condamné à la mort ; t à lui que l'on cracha au visa-, lorsqu'on le menait à la prison il devait boire la ciguë ; et c'est qui, se tournant vers les magis-ts qui l'accompagnaient, leur de-nda si quelqu'un n'arrêterait pas solence de ce cracheur (13). Sé-que a tourné à sa manière ces pa-s ; il y a mis une pointe : *Ver-nostor etiam per argutiolam inver-*(14). Apparemment ce n'est pas première fois qu'il a changé et les ses, et les paroles. Il serait à haiter qu'il fût le seul qui prît le liberté. On aime trop à rappor-un bon mot, non pas tel qu'il a été dit au commencement, mais se-lon la forme qu'on croit la meilleu-re. Qu'il se soit trompé quant au fond, il est clair par le récit de Plu-tarque. Cet historien avoue que quel-qu'un a dit qu'Aristide mourut exi-lé ; mais il réfute cela (15). A plus forte raison, faut-il rejeter comme une fable ce que dit Sénèque. Notez que Lancelot de Pérouse n'a point relevé cette faute : il la connaissait peut-être, mais il aima mieux sup-poser cela comme un fait certain, afin d'avoir lieu de soutenir que l'in-justice était plus grande dans ce siè-cle-là que la justice, puisque le sénat d'Athènes fit mourir une personne dont la vertu était si brillante (16).

(12) Seneca, Consol. ad Helviam, *cap. XIII*, . 785.

(13) Plut., *in* Phocione.

(14) Lipsius in Senecæ Consolat. ad Helviam, . 785.

(15) Plut., *in* Aristide, *pag.* 335.

(16) *Voyez* l'Hoggidi *del Padre* Secondo Lan-celloti da Perugia, *tom. II*, *pag.* 399 *et seq.*

ARISTON, natif de l'île de Chios, s'écarta un peu des senti-mens de son maître Zénon, le chef des stoïques, comme on l'a pu voir dans le Dictionnaire de Moréri, avec quelques-uns de ses dogmes. Pour ne pas redire ce qu'on trouve là, je me con-tenterai d'observer, que la rai-son pour laquelle il rejeta la logique et la physique, fut qu'il jugea que la logique ne nous sert de rien, et que la physique sur-passe les forces de notre esprit (*a*). J'ajoute à cela, qu'ayant re-tenu d'abord la morale, il en re-trancha ensuite beaucoup ; car il voulut qu'on n'enseignât rien sur les devoirs particuliers du mari envers sa femme, ou du père en-vers ses enfans, ou du maître en-vers ses valets ; et qu'on ensei-gnât seulement en gros ce que c'est que la sagesse. Sénèque l'en blâme avec raison (A), et mon-tre que les préceptes particuliers

(*a*) Λέγων τὸν μὲν, εἶναι ὑπὲρ ἡμᾶς, τὸν δ' οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς. *Dicens alterum quidem esse supra nos, alterum verò nihil ad nos*, Diogen. Laërt., *lib. VII*, *num.* 161.

et les sentences peuvent être d'une merveilleuse utilité (B). Ariston disait que la nature de Dieu n'était pas intelligible. Cela porte à croire qu'il négligeait absolument la contemplation des choses divines (C). Il fut l'antagoniste d'Arcésilas sur l'hypothèse de l'incertitude ; mais, si l'on ajoutait foi à Diogène Laërce, on croirait que le scepticisme était alors, et mal attaqué et mal défendu (D). On dit qu'Ariston était fort chauve, et que ce fut ce qui lui causa la mort, le soleil lui ayant brûlé la tête (*b*). Il était devenu voluptueux sur ses vieux jours. Ératosthène et Apollophane, ses disciples, nous apprennent cette particularité dans Athénée (*c*). Je ne sais pas si ce fut en ce temps-là qu'il devint flatteur d'un philosophe (*d*), qui était très-bien à la cour d'Antigonus (*e*). Sa secte ne dura que peu de temps (E). Il disait une chose, qui peut rendre moins odieuse la doctrine d'Aristippe qu'elle ne l'est ordinairement (F). On lui donnait des ouvrages qui étaient d'Ariston de Céa, philosophe péripatéticien (G). Nous aurons à remarquer quelques méprises de Vossius (H).

(*b*) Diog. Laërt., *lib. VII*, *num.* 164.
(*c*) Athen., *lib. VII*, *cap. VI*, *pag.* 281.
(*d*) *Il s'appelait Persée.*
(*e*) Athen., *lib. VI*, *pag.* 251.

(A) *Il retrancha beaucoup de la morale..... Sénèque l'en blâme avec raison.*] Lisez ces paroles : *Aristo Chius non tantùm supervacuas esse dixit naturalem et rationalem, sed etiam contrarias : moralem quoque quam solam reliquerat, circumcidit. Nam eum locum qui monitiones continet, sustulit, et pædagogi esse dixit non philosophi : tanquam quidquam aliud sit sapiens quàm humani ge-*
neri pædagogus (1). Il le réfu
au long dans un autre lieu (2)

(B) *Les sentences, selon S*
peuvent être d'une merveilleu
té.] Il dit que, quand elles
vers, ou en prose resserré
frappent vivement l'esprit,
meut les semences de l'honnêt
sont naturelles à notre âme. *I*
præcipiuntur, per se multùm
ponderis : utique si aut carmini
sunt, aut prosâ oratione in sen
coarctata. Sicut illa Catonian
non quod opus est, sed quod
est. Quod non opus est, ass
est. *Qualia sunt illa, aut red*
culo, aut similia : Tempori
Te nosce. *Numquid rationem*
cùm tibi aliquis hos dixerit

Injuriarum remedium est oblivio.
Audentes fortuna juvat.
Piger sibi ipse obstat.

Advocatum ista non quær
fectus ipsos tangunt, et nat
suam exercente proficiunt. (
honestarum rerum semina an
runt, quæ admonitione exci
non aliter quàm scintilla fl
adjuta, ignem suum explica
ajoute qu'elles font sentir quel
leur force aux plus ignorans,
grippa, favori d'Auguste se re
sait très-redevable à un apoph
sur la concorde. *Quis negav*
riri quibusdam præceptis ef
etiam imperitissimos? velut his
simis vocibus, sed multùm hab
ponderis :

Nihil nimi
Avarus animus nullo satiatur lucr
Ab alio expectes alteri quod fece

Hæc cum ictu quodam au
nec ulli licet dubitare, aut int
re.... M. Agrippa, vir ingentis
qui solus ex his quos civilia be
ros potentesque fecerunt, felix
blicum fuit, dicere solebat,
se huic debere sententiæ : nam
cordiâ parvæ res crescunt, di
maximæ dilabuntur. *Hâc se*
et fratrem, et amicum optimu
tum (4). Ceci confirme admirabl

(1) Seneca, Epistolâ LXXXIX, *pa*
Voyez-le aussi, Epist. XCIV, et Sextu
ricus adversus Mathematicos, *lib. VII.*
(2) Seneca, Epist. XCIV.
(3) *Idem, ibid.*, *pag.* 387.
(4) *Idem, ibid.*, *pag.* 388.

me des pensées dont je me servis ıns le projet de ce Dictionnaire (5). observai qu'une sentence tirée de ite-Live ou de Tacite, et débitée omme ayant autrefois servi à porter un certain côté le sénat romain, est ıpable de sauver l'état, etc.

(C) *Ariston disait que la nature de ieu n'était pas intelligible. Cela rte à croire qu'il négligeait la conmplation des choses divines.*] Car isqu'il abandonna la physique, à use qu'il n'y pouvait rien comprenre, il est vraisemblable, que par la ême raison il abandonna la théogie. *Divinarum rerum parùm studios videtur fuisse, cùm istud sæpè ctaret*, quæ supra nos, nihil ad nos, *mirum sit Aristonem theologos inrhìc à Velleio ascribi.* Ces paroles nt d'un jésuite qui a commenté ıvrage de Cicéron *de Naturâ Deom* (6). Il fait une faute, quand il tonne que Velleius, l'un des intercuteurs, ait mis Ariston parmi les éologiens; car ce philosophe n'était s moins digne de cette place que autres dont Velleius a rapporté les ntimens. Voici la doctrine de celui-: *Cujus* (Zenonis) *discipuli Arisnis non minùs magno in errore sentia est : qui neque formam Dei intigi posse censeat, neque in diis nsum esse dicat, dubitetque omninò eus animans necne sit* (7). Minucius lix a parlé du même dogme, et il a t que Xénophon et Ariston sentaient grandeur de Dieu par cela même 'ils désespéraient de l'entendre. *Soaticus Xenophon formam Dei veri gat videri posse, et ideò quæri non ortere; Aristo Chius comprehendi ninò non posse : uterque majestatem intelligendi desperatione sensent* (8). Un commentateur s'abuse puérilement : il croit qu'il y a de différence entre la personne dont céron a parlé, et celle qui est menınée dans ce passage de Minucius; le croit, dis-je, parce qu'il suppose e Minucius a parlé d'un homme mmé Aristus. *Quod Minucius risto Chio, id Cicero, de Naturâ deorum lib.* 1, *tribuit Aristoni* (9). Faute d'attention, Elmenhorst a cru que l'*Aristo* de Minucius était un datif ou un ablatif; mais c'est un nominatif. Au reste, il ne serait pas impossible que le père Lescalopier attribuât à notre Ariston ce qui convient à Socrate. *Celebre hoc proverbium Socrates habuit* : « *Quod supra nos,* » *nihil ad nos* (10). » Lactance infère de là qu'il méprisait la religion. *Ejus viri* (Socratis) *quoties de cœlestibus rogabatur nota responsio est* : « *Quod* » *supra nos, nihil ad nos* (11). » Notez que, généralement parlant, on ne doit pas soupçonner de négligence dans le service divin ceux qui reconnaissent que la nature de Dieu est inexplicable; car il y a bien des gens à qui c'est une raison d'adorer Dieu avec plus d'humilité, et avec plus de respect. Ainsi la remarque que l'on fait contre Ariston est quelque chose de personnel; elle est fondée sur ce que l'on sait d'ailleurs que l'incompréhensibilité était pour lui un motif de négligence. Je ne voudrais pas même assurer positivement qu'il ait négligé la religion : je m'arrête à la seule probabilité; car, n'en déplaise à Lactance, la maxime de Socrate, que j'ai rapportée (12), n'engageait point ce philosophe à négliger la théologie. Sa doctrine là-dessus était aussi belle qu'on pouvait l'attendre d'un païen (13); et il semble qu'il n'ait voulu qu'opposer des bornes à la curiosité humaine, par des raisons que nos plus pieux docteurs ont adoptées : c'est qu'il faut vouloir ignorer ce que Dieu n'a pas voulu que nous sussions; c'est qu'il y a du péril dans ces recherches profondes. « En un mot, il ne vou» lait point qu'on recherchât trop cu» rieusement l'artifice admirable avec » lequel les dieux ont disposé tout l'u» nivers, etc. (14). » Vous trouverez la suite de ce passage dans la remarque (S) de l'article ANAXAGORAS (15), et vous y verrez sans peine que, par

(5) *Voyez-en le paragraphe IX, à la fin du* ᵉ. *volume de cette édition.*
(6) Lescalopier in Ciceron., de Naturâ Deo-, *lib. I, pag.* 60.
(7) Cicero, *ibid.*, *cap. XIV.*
(8) Minucius Felix, *pag.* 154.
(9) Elmenhorst., in Minucium Felicem, *pag.* 154.
(10) Lactant. Divin. Instit., *lib. III*, *cap. XIX.*
(11) Minutius Felix, *pag.* 112.
(12) *Ci-dessus, citation* (10).
(13) *Voyez* Xénophon, *au Iᵉʳ. livre des* Choses mémorables de Socrate.
(14) *Là même, liv. IV, pag.* 396.
(15) *Citation* (202).

les choses célestes dont Socrate n'approuvait pas trop l'étude, il faut entendre, non pas les matières de religion, mais l'astronomie.

(D) *Selon Diogène Laërce, le scepticisme était alors, et mal attaqué, et mal défendu.*] Ariston soutenait contre Arcésilas le dogme de l'évidence; et il crut, voyant un monstre, je veux dire un taureau qui avait une matrice, que son adversaire en tirerait un bon argument pour l'incompréhensibilité. *Malheureux que je suis*, s'écria-t-il, *voilà une forte preuve fournie à Arcésilas* (16). Cela nous apprend que les dogmatiques, voulant soutenir que la nature des animaux était clairement connue, alléguaient que nous distinguons avec certitude les mâles et les femelles de chaque espèce, y ayant certaines parties si propres à celles-ci, qu'elles ne se voient jamais dans ceux-là. S'ils raisonnaient de la sorte, il est sûr que le taureau dont j'ai parlé servait à les réfuter: mais d'ailleurs, il faut convenir qu'ils employaient un argument très-infirme; car les sceptiques ne niaient pas que, selon les apparences, il n'y eût de la distinction entre les mâles et les femelles, ils soutenaient seulement, qu'on ne savait pas si leur nature était telle qu'elle paraissait. Or il ne sert de rien d'alléguer contre cela l'existence de ce taureau. Ne pouvaient-ils pas répondre: *Nous ne savons pas si en effet il est pourvu de matrice; ce n'est peut-être qu'une apparence?* Ariston demanda un jour à un acataleptique: *Vous ne voyez donc point cet homme opulent, qui est assis auprès de vous? Non*, répond l'autre. *Qui vous a crevé les yeux*, reprit Ariston (17)? C'était se défendre puérilement, puisque le dogme de l'incompréhensibilité ne suppose pas que l'on soit privé de l'usage de la vue. Il fallait répondre à Arcésilas: *L'apparence d'un homme riche assis auprès de moi frappe mes yeux; mais néanmoins, je ne comprends pas certainement si cet homme existe, ni quelle est sa nature.* On a observé, qu'entre les dogmes des stoïques, Ariston s'attacha principalement à celui-ci: *Le sage n'opine jamais.* Il y eut un philosophe nommé Persée, qui, pour le combattre là-

(16) Diog. Laërt., *lib. VII*, *num.* 162.
(17) *Idem*, *ibid.*, *num.* 163.

dessus, attira deux jumea[ux]
l'un confia un dépôt à Aris[ton]
l'autre le redemanda; et par[ce]
riston se tint en suspens, il
futé par Persée (18). J'ai de [la peine]
à comprendre ce que veut di[re]
Ces deux jumeaux se ressembl[aient-ils]
parfaitement, et de telle sor[te qu'il]
fût impossible de les discerner
l'autre, ou étaient-ils disseml[blables]
comme le sont ordinairement
jumeaux? C'est ce que
Laërce n'observe point. Sa
est quelquefois si insupportabl[e]
dirait que nous n'avons que
traits mal digérés de son hist[oire des]
philosophes. Si ces deux j[umeaux]
étaient faciles à discerner, d'
vait venir l'embarras d'Arist[on]
n'était guère possible de les di[scerner]
sa suspension n'était point bl[âmable]
et ne pouvait point servir à le
car cela même qu'il se tenait en
était une preuve de son resp[ect pour]
la maxime: *Le sage n'opine j[amais.]*

(E) *Sa secte ne dura que [peu de] temps.*] Cicéron en parle
d'une secte dont les dogmes
disparu: *Sententiæ.... A[ristonis,]*
Pyrrhonis, Herilli, nonnull[orumque]
aliorum evanuerunt (19). *Si[c]*
ailleurs (20), *Aristotelem e[t Theo-]*
phrastum... sequuti sunt, sive
Aristonis difficilem atque a[rduam,]
sed jam tamen fractam et c[onvictam]
sectam sequuti sunt. Il était
ficile que des sentimens aus[si]
que les siens fissent fortun[e]
mettait de la différence qu
vice et la vertu: « les autres
» *disait-il*, ne valent pas mi[eux]
» méritent pas mieux d'être
» tées les unes que les autr[es]
contrarius Aristo Chius præ[]
ferreus, nihil bonum nisi quo[d]
atque honestum est (21). Il a
loin que son maître Zénon; [
ci ne niait pas qu'il n'y eût d
distinctes de la vertu, qui n
d'être souhaitées, encore q
servissent pas à l'acquisition
rain bien. Il n'y avait gué[re]
tesse dans ce dogme, mai[s]
était moins rebutant que c

(18) *Id.*, *ibid.*, *num.* 162.
(19) Cicero. Tuscul., *lib. V*, c
(20) *Lib. I* de Legibus, *cap. XI.*
(21) *Idem*, *in* Hortensio, *apud*
Voce præfractum.

ır qui peut comprendre té ne soit pas plus souhai- la maladie ? *Ut Aristonis ıa sententia dicentis, nihil ıd ab alio, nec esse res ul- ›irtutes et vitia, inter quas ›mninò interesset, sic errare qui nullâ in re nisi in vir- io propensionem, ne minimi ›menti ad summum bonum ım esse diceret. Et quùm vitam nullum momentum ıret, ad appetitionem au- , esse in his momenta dice- verò hæc appetitio non ad i adeptionem pertineret* (22). tonner que cette secte n'ait ; , puisqu'Ariston même se ıs l'âge le plus favorable à ıs ? Il devint ami des plai- ı vieillesse (23), lorsqu'il plus séant d'être rigide et *ɛfractus et ferreus.* *isait une chose, qui peut ns odieuse la doctrine d'A- u'elle ne l'est ordinaire-* l disait qu'un philosophe ıire à des auditeurs qui don- mauvais sens à ses paroles ; exemple, ceux d'Aristippe devenir dissolus. N'est-ce ·er que la doctrine de ce : ne produisait cet effet, ı'elle était mal entendue ? *ıius dicere solebat, nocere ıs philosophos iis qui benè è interpretarentur ; posse os ex Aristippi, acerbos è 'cholâ exire* (24). Il aurait dû e tout docteur est donc obligé nir d'une maxime ambiguë, venir les fausses gloses.

*lui donnait des ouvrages, ıt d'*ARISTON *de Céa philoso- ıéticien.*] Diogène Laërce, ›porté le titre de plusieurs de notre Ariston, ajoute tius et Sosicrate les don- ıs hormis un au péripatéti- on (25). Il ne dit pas que ce cien fût natif de l'île de Céa ; ›njecture qu'il lui faut don- patrie, parce qu'on ne peut cela d'ARISTON l'Alexandrin, autre philosophe péripatéticien, qui a vécu sous Auguste, et duquel par conséquent Panætius n'a pu rien dire ; car on peut prouver qu'en l'année 650 de Rome il ne vivait plus (26). M. Moréri s'est donc trompé quand il a dit qu'Ariston d'Alexandrie est celui à qui plusieurs attribuent quelques traités d'Ariston de Chio. Celui-ci fit un ouvrage *de Senectute*, dont Diogène Laërce n'a point parlé : peut-être n'était-il qu'une portion de quelque autre livre. *Hunc librum de Senectute ad te misimus ; omnem autem sermonem tribuimus non Tithono ut Aristo Chius, parùm enim esset auctoritatis in fabulâ, sed M. Catoni seni, quò majorem auctoritatem haberet oratio* (27). Aldobrandin cite ce passage de Cicéron, comme s'il fallait lire *Aristo Ceus* (28), mais les meilleures éditions portent *Aristo Chius*. Il a donc tort de prétendre qu'Ariston de Céa, philosophe péripatéticien, est l'auteur du livre *de Senectute*. Il est mieux fondé à lui appliquer cet endroit de Cicéron : *Hujus* (Stratonis) *Lysias et oratione locuples, rebus ipsis jejunior. Concinnus deindè et elegans hujus Aristo : sed ea, quæ desideratur à magno philosopho, gravitas in eo non fuit. Scripta sanè et multa et polita, sed nescio quo pacto autoritatem oratio non habet* (29). Cela ne se peut entendre que d'un Ariston philosophe péripatéticien : c'est pourquoi l'on peut reprendre M. Ménage d'avoir cru que ces paroles latines concernent notre Ariston (30).

(H) *Voici quelques méprises de Vossius.*] Il dit qu'Ariston d'Alexandrie, philosophe péripatéticien, au temps d'Auguste, est l'auteur d'un Traité du Nil (31). Sa raison est que Strabon observe qu'il avait vu de son temps deux livres touchant ce fleuve, l'un composé par Eudore, et l'autre par Ariston le pé-

o, *lib. IV* de Finib., *cap. XVII*.
ı., *lib. VII*, *pag.* 281.
·o, de Naturâ Deorum, *lib. III*,
ı. Laërt., *lib. VII*, *num.* 163.

(26) *Voyez* Jonsius, de Scriptor. Hist. Philos., *pag.* 179, 180.
(27) Cicer. de Senect., *cap. I*.
(28) Aldobrand., in Diogen. Laërtium, *lib. VII*, *num.* 163.
(29) Cicer., de Finib., *lib. V*, *cap. V*.
(30) Menag., in Diogen. Laërt., *lib. VII*, *num.* 163. *On approuve cette* Note *de M.* Ménage *dans le* Commentaire sur Cicéron de Senectute, *editionis Grævianæ*.
(31) Vossius, de Hist. Græcis, *lib. II*, *cap. IV*, *pag.* 179.

ripatéticien (32). *Mais*, continue Vossius, *y ayant eu deux Aristons de la secte péripatéticienne, l'un d'Alexandrie, l'autre de l'île de Céa, pourquoi soutiens-je que celui d'Alexandrie a composé le Traité du Nil? C'est parce qu'il est plus probable qu'un Égyptien a écrit de cette rivière, qu'il n'est probable qu'un insulaire de la mer Égée l'ait fait*. Il détruit tout aussitôt cette raison; car il avoue qu'il est vraisemblable qu'Ariston de Chios, ou qu'Ariston de Céa, ont fait un livre du Nil, puisque le scoliaste d'Apollonius rapporte le sentiment d'Ariston de Chios sur l'origine de ce fleuve (33). Il aura confondu *Chius* et *Céus*, ajoute Vossius. Voilà donc un défaut d'exactitude dans le raisonnement; mais de plus, on peut censurer ce savant homme de n'avoir pas su la vraie raison pourquoi le Traité du Nil allégué par Strabon doit être plutôt donné à Ariston l'Alexandrin, qu'à Ariston de l'île de Céa. C'est que Strabon parle d'un livre publié de son temps. Or, Ariston de Céa fleurit long-temps avant Strabon, comme Vossius lui-même le reconnaît; car il rapporte après Diogène Laërce, que Panætius et Sosicrate (34) ont attribué à cet Ariston presque tous les livres qui étaient attribués à Ariston le stoïcien. Lloyd et Hofman ont copié mot à mot tout ce long passage de Vossius, et n'ont pas même oublié de mettre *Socrate* au lieu de *Sosicrate*.

(32) Strabo, *lib. XVII*, *pag.* 544.
(33) Schol. Apollonii, *in IV Argonaut.*
(34) *Il y a* Socrates *dans* Vossius.

ARISTON (Titus), jurisconsulte romain, sous l'empire de Trajan, était un si honnête homme, et un si savant personnage, qu'il méritait de n'être pas oublié dans le Moréri. Il entendait parfaitement le droit public et le droit civil, l'histoire, les antiquités (A). S'il ne répondait pas promptement aux questions qui lui étaient faites, c'était à cause que par la force de son jugement il remontait jusqu'aux sources des raisons du pour et du contre, afin comparer ensemble. Un ho d'ailleurs, ennemi du lux sans aucun faste, et qui chait la récompense d'une action dans l'action mêm non pas dans les applaudisse de la multitude (*a*). Il ne f point profession d'être phi phe (B); mais aucun de ceu en faisaient profession ne l passait dans la pratique vertu. Il fit paraître une fe d'esprit incomparable pe une longue maladie (C), pria enfin ses amis de dem aux médecins s'il en pouva chapper, et leur déclara, cas qu'on la jugeât incurab se donnerait la mort; mais s'il en pouvait être quitté souffrir long-temps, il se drait à vivre, et accorderai aux prières de sa femme, larmes de sa fille, et au dé ceux à qui il parlait (*b*). Pl jeune, l'un d'eux, fait su une bonne réflexion (D), exprime admirablement la dresse de son amitié (E). Le decins donnèrent d'assez b espérances (*c*). Quelques-u surent qu'Ariston parvint extrême vieillesse (F), m preuve qu'ils en apporter très-infirme. Il fut aute quelques livres (G).

(*a*) *Voyez la preuve de tout ceci remarque* (A).
(*b*) Plinius, Epist. *XXII*, *lib. I*, p
(*c*) *Idem*, *ibid.*

(A) *Il entendait parfaitem droit, . . l'histoire, les antiqu* Ce que Pline dit sur cela, et vertu d'Ariston, est si beau, n'en veux retrancher aucune p *Nihil est illo* (Tito Aristone), dit

(1) Plinius, Epist. *XXII*, *lib. I*, 65, 66.

sanctius, doctius : ut mi-
unus homo, sed litteræ ipsæ
e bonæ artes in uno homine
ı periculum adire videantur.
›eritus ille et privati juris et
a) ! quantùm rerum ! quantùm
rum ! quantùm antiquitatis te-
hil est, quod discere velis,
docere non possit. Mihi certè
aliquid abditum quæro, ille
s est. Jam quanta sermonibus
ıs ! quanta authoritas ! quàm
t decora cunctatio ! quid est
ı statìm sciat ? et tamen ple-
hæsitat. Dubitat diversitate
ıı quas acri magnoque judicio
ne causisque primis repetit,
, expendit. Ad hoc quàm
n victu ! quàm modicus in
Soleo ipsum cubiculum ejus
ı lectum, ut imaginem quam-
scæ frugalitatis, aspicere.
æc magnitudo animi, quæ
! ostentationem, omnia ad
tiam refert : rectèque facti,
opuli sermone mercedem, sed
petit.

ne faisait point profession
hilosophe.] Sa philosophie
tique en deux manières ; car
rs étaient semblables à celles
i philosophe, et il ne passait
vie dans l'ombre d'un cabi-
l'un collége, mais dans les
ı du barreau. Écoutons Pline.
d, non facilè quis quemquam
qui sapientiæ studium habitu
præferunt, huic viro compa-
n quidem gymnasia sectatur,
cus, nec disputationibus lon-
um otium, suumque delectat,
togâ, negotiisque versatur :
advocatione, plures consilio
emini tamen istorum castitate,
justitiâ, fortitudine, etiam
:o cesserit (3).

fit paraître une fermeté d'es-
mparable pendant une longue
(4).] Il demeurait immobile
ouvert dans le plus chaud de
la fièvre, et différait à faire cesser l'ardeur de sa soif. *Mirareris, si interesses, quâ patientiâ hanc ipsam valetudinem toleret, ut dolori resistat, ut incredibilem febrilem ardorem immotus opertusque transmittat* (5).

(D) *Pline.... fait sur sa grandeur d'âme une bonne réflexion.*] « C'est » une chose commune, *dit-il*, que de » courir à la mort par impétuosité » d'esprit ; mais il n'y a qu'une grande » âme qui, ayant délibéré s'il faut » vivre ou s'il faut mourir, pèse exac» tement les motifs de part et d'au» tre, et se détermine, par le poids » de la raison, ou à mourir, ou à » vivre. » *Id ego arduum in primis, et præcipuâ laude dignum puto. Nam impetu quodam, et instinctu procurrere ad mortem, commune cum multis : deliberare verò, et caussas ejus expendere, utque suaserit ratio, vitæ mortisque consilium suscipere, vel ponere, ingentis est animi* (6).

(E) *Pline exprime admirablement la tendresse de son amitié pour Ariston.*] Il souhaitait passionnément d'aller jouir de quelque repos dans sa maison de campagne, et d'y étudier à son aise ; mais il se privait de ce plaisir, pour ne pas quitter Ariston malade depuis long-temps, et il souffrait mille inquiétudes à la vue de cet objet : cela lui ôtait le temps et l'envie de vaquer à ses études. Laissons-le parler lui-même : *Diù jam in urbe hæreo, et quidem attonitus. Perturbat me longa et pertinax valetudo Titi Aristonis quem singulariter et miror et diligo* (7). C'est le commencement de sa lettre. « Les médecins, *dit-il* » *dans la suite*, nous promettent sa » guérison. Dieu veuille ratifier leurs » promesses, et me délivrer enfin de » cette inquiétude ! » *Et medici quidem secunda nobis pollicentur. Superest, ut promissis Deus adnuat, tandemque me hâc solicitudine exolvat. Quâ liberatus, Laurentinum meum, hoc est libellos et pugillares, studiosumque otium repetam. Nunc enim nihil legere, nihil scribere, aut assidenti vacat, aut anxio libet. Habes, quid timeam, quid optem, quid etiam in posterum destinem* (8). Je rapporte

ez à cela ces paroles de la Lettre
*VIII*e. *livre*, *laquelle* Pline *écrivit à*
ìam sis peritissimus et privati juris et
ato ut medearis scientiâ tuâ, cui su-
e sic jura publica ut privata, sic an-
entia, sic rara ut assidua tractare.
ius, Epist. *XXII*, *lib. I*, *pag.*

ı *la remarque* (E).

(5) Plinius, Epist. *XXII*, *lib. I*, *pag.* 67.
(6) *Idem*, *ibid.*
(7) *Idem*, *ibid.*
(8) *Idem*, *ibid.*

tout ce passage, tant pour l'honneur d'Ariston, que pour celui de Pline le jeune; car on y voit le caractère d'un bon cœur, et une preuve que la vertu a toujours trouvé des retraites dans les villes les plus corrompues par une longue prospérité suivie des longues fureurs des guerres civiles et du gouvernement des tyrans. C'est ce qu'on pouvait dire de Rome dans ce siècle-là.

(F) *Quelques-uns assurent qu'Ariston parvint à une extrême vieillesse ; mais la preuve qu'ils en donnent est très-infirme.*] Cette preuve est tirée de ce qu'Ariston avait assisté à des plaidoyers de Cassius, c'est-à-dire de Caius Cassius Longinus, qui fut consul sous l'empire de Tibère. Or on compte soixante ans entre Tibère et Trajan, et l'on sait qu'Ariston fut consulté par Trajan sur une affaire de droit. Voilà le raisonnement de Bertrand (9). On le réfute par la raison que Cassius a vécu jusqu'à l'empire de Vespasien (10), et qu'entre le commencement de cet empire et celui de Trajan, il n'y a qu'environ vingt-huit années (11).

(G) *Il fut l'auteur de quelques livres.*] Les Pandectes en font mention, et vous en verrez les titres dans les deux auteurs que je cite (12). Voyez aussi Aulu-Gelle, qui avait lu dans un ouvrage d'Ariston, que toutes sortes de vols étaient permises dans l'ancienne Égypte. *Id etiam memini legere me in libro Aristonis jureconsulti haudquaquàm indocti viri, apud veteres Ægyptios, quod genus hominum constat et in artibus reperiendis sollertes exstitisse, et in cognitione rerum indagandâ sagaces, furta omnia fuisse licita et impunita* (13). Bertrand conjecture que c'était un traité du larcin, puisqu'Aulu-Gelle le cite au singulier, lui qui savait qu'Ariston était auteur de beaucoup de livres (14).

(9) *Vid.* Bertrand, *in* Vitis Jurisperitorum, *lib. II*, *pag.* 295, 297.

(10) Pomponius *l'assure. Vide* Guillelm. Grotium *in* Vitis Jurisconsultor., *lib. II*, *cap. III*, *pag.* 123.

(11) Guillelm. Grotii Vitæ Jurisconsultorum, *pag.* 123.

(12) Bertrand, et Guillaume Grotius.

(13) Aulus Gellius, *lib. XI*, *cap. XVIII*, *pag.* 302.

(14) Bertrand, de Vitis Jurisconsultorum, *pag.* 299.

ARISTOTE, nommé ord[...] rement le prince des philosop[...] ou le philosophe par excellen[...] a été le fondateur d'une s[...] qui a surpassé, et qui enfi[...] englouti toutes les autres (*a*). [...] n'est pas qu'elle n'ait eu ses [...] vers et ses infortunes, et qu[...] ce siècle XVII surtout, on [...] l'ait violemment secouée [...] mais les théologiens catholiq[...] d'un côté, et les théologiens p[...] testans de l'autre, ont co[...] comme au feu à son secours, [...] se sont tellement fortifiés [...] bras séculier contre les nouve[...] philosophes, qu'il n'y a p[...] d'apparence qu'elle perde de lo[...] temps sa domination. M. Mo[...] trouva tant de beaux matéri[...] dans un ouvrage du père Ra[...] (*c*), qu'il donna un fort long [...] ticle d'Aristote, et fort cap[...] de me dispenser de mettre [...] main à cette matière. A[...] n'ai-je pas dessein de m'y éten[...] autant qu'elle le pourrait sou[...] frir, et je me contenterai m[...] de ne produire dans les rem[...] ques qu'une partie des erre[...] que j'ai recueillies concernant [...] philosophe. Je pense en a[...] trouvé quelques-unes dans [...] narration du père Rapin (A). [...] n'est pas un fait certain qu'Ar[...] tote ait exercé la pharmacie à [...] Athènes, pendant qu'il était d[...] ciple de Platon (*d*); mais [...] n'est pas non plus certain q[...] ne l'y ait pas exercée. On [...]

(*a*) *Aristoteles more Ottomanorum re[...] se haud tutò posse putabat, nisi fratr[...] omnes contrucidâsset.* Bacon, de Aug[...] Scientiar., *lib. III*, *cap. IV*.

(*b*) *Voyez le livre de* M. de Laun[...] Variâ Aristotelis Fortunâ.

(c) *La* Comparaison de Platon et d'Ar[...]tote.

(*d*) *Voyez la remarque* (A), *num.* 2[...]

outer très-peu de foi à la tra-tion qui court, qu'il apprit eaucoup de choses d'un Juif, et core moins au conte de sa rétendue conversion au judaïs-e (B). Ceux qui prétendent u'il était juif lui-même se ompent beaucoup plus grossiè-ment (C). La mauvaise ponc-ation d'un passage a été cause e leur bévue (*e*). On s'est trom-é, quand on a dit qu'il avait é disciple de Socrate trois an-ées consécutives (D); car lors-u'il naquit, il y avait douze ou uinze ans que Socrate n'était us au monde. On parle diver-ment de la conduite d'Aristote vers Platon son maître (E) : s uns veulent que, par une va-ité et une ingratitude prodi-euse, il ait élevé autel contre tel, il ait dressé une école ns Athènes, pendant la vie de aton, afin de lui causer du agrin; d'autres disent qu'il ne rigea en professeur qu'après mort de son maître. On débita s choses désavantageuses tou-ant ses amours (F) : on pré-dit qu'il y eut de l'idolâtrie ns sa passion conjugale, et que l ne se fût retiré d'Athènes, le ocès d'irréligion que les prê-es lui avaient fait (G) aurait avoir les mêmes suites que ce-i de Socrate. Quoiqu'on ait pu i donner très-justement des ges magnifiques, il est certain e la plupart des mensonges ou s erreurs qui le concernent ivent être cherchés dans les anges dont on l'a comblé; r, par exemple, n'est-ce pas ntir que de dire, *que si dans Physique Aristote a parlé en homme, dans sa Morale il a parlé en dieu* (*f*); *et qu'il y a sujet de douter si dans ses Morales il tient plus du jurisconsulte que du prêtre, plus du prêtre que du prophète, plus du prophète que de Dieu* (*g*)? Je rapporterai dans les remarques quelques éloges encore plus forts que ceux-là (H). Le cardinal Pallavicin ne fait point difficulté d'avouer en quelque façon que, sans Aristote, l'église aurait manqué de quelques-uns de ses articles de foi (I). Les chrétiens ne sont pas les seuls qui aient autorisé sa philosophie : les mahométans ne s'en sont guère moins entêtés (*h*); et l'on débite, qu'encore aujourd'hui, malgré l'ignorance qu'ils laissent régner parmi eux, ils ont des écoles pour cette secte (K). Ce sera un sujet éternel d'étonnement pour les personnes qui savent bien ce que c'est que philosophie, que de voir que l'autorité d'Aristote a été tellement respectée dans les écoles pendant quelques siècles, que lorsqu'un disputant citait un passage de ce philosophe, celui qui soutenait la thèse n'osait point dire, *transeat;* il fallait qu'il niât le passage, ou qu'il l'expliquât à sa manière (L). C'est ainsi qu'on en use dans les écoles de théologie, à l'égard de l'Écriture Sainte. Les parlemens, qui ont proscrit toute autre philosophie que celle d'Aristote (*i*),

(*e*) *Voyez la remarque* (C).

(*f*) *Le* père Pardies *dans la* Lettre d'un philosophe à un cartésien, *dit que c'est le sentiment d'un bel-esprit, et il cite en marge* Cornel. à Lapide, præfat. in Eccles.

(*g*) *C'est le sentiment d'un autre bel-esprit, selon le* père Pardies, *là même.*

(*h*) *Voyez le* père Rapin, Compar. de Platon et d'Aristote, *pag.* 403.

(*i*) *Voyez la remarque* (I), *à la fin.*

peuvent être mieux excusés que les docteurs; car soit que les membres des parlemens fussent persuadés, comme il y a beaucoup d'apparence, que cette philosophie était la meilleure de toutes, soit qu'ils ne le crussent pas, le bien public a pu les porter à proscrire les nouveaux dogmes, de peur que les divisions académiques ne répandissent leurs malignes influences sur la tranquillité de l'état. Ce qui doit donc étonner le plus les hommes sages, c'est que les professeurs se soient si furieusement entêtés des hypothèses philosophiques d'Aristote. Si l'on avait eu cette prévention pour sa Poétique et pour sa Rhétorique, il y aurait moins de sujet de s'étonner; mais on s'est entêté du plus faible de ses ouvrages, je veux dire de sa Logique et de sa Physique (M). Il faut rendre cette justice à ses plus aveugles sectateurs, qu'ils l'ont abandonné dans les choses où il a choqué le christianisme (N). Ces choses sont de la dernière conséquence, puisqu'il a soutenu l'éternité de l'univers, et qu'il n'a point cru que la providence s'étendît sur les êtres sublunaires. Pour l'immortalité de l'âme, on ne sait pas bien s'il l'a reconnue (O). Nous rapporterons en quelque autre lieu les longues disputes qui ont régné dans l'Italie sur ce point de fait. Le célèbre capucin Valérien Magni publia un ouvrage de l'athéisme d'Aristote, l'an 1647. Il y avait alors cent trente ans que Marc-Antoine Vénérius avait publié une Philosophie qui montre plusieurs contrariétés entre les dogmes d'Aristote et les vérités de la religion. Cam[illegible] nella soutint la même chose d[illegible] son livre *de Reductione ad R*[illegible] *gionem* qui fut approuvé à R[illegible] l'an 1630. On a soutenu en H[illegible] lande, depuis peu, dans la p[illegible] face de quelques livres, que l[illegible] doctrine de ce philosophe ne di[illegible] fère pas beaucoup du spinosi[illegible] (*k*). Cependant, si l'on en veut croire quelques péripatéticiens, il n'ignorait pas le mystère de la Trinité (P), il fit une belle mort (Q), et il jouit de la félicité éter[illegible] nelle (R). Il composa un trè[illegible] grand nombre de livres, dont une assez bonne partie est parve[illegible] nue jusqu'à nous. Il est vrai que certains critiques forment mille doutes sur cela. Nous parlons de aventures de ces livres dans les remarques sur l'article TYRANNION (*l*). Il fut extrêmement ho[illegible] noré dans sa patrie (S); et il y a eu des hérétiques qui vénéraient son image conjointement avec celle de Jésus-Christ. Je n'ai point trouvé que les antino[illegible] miens *portassent plus de respe*[illegible] *à ce sage païen, qu'à la sage*[illegible] *incréée* (T), ni que les *a*[illegible] *aient été excommuniés, par*[illegible] *qu'ils donnaient à leurs discipl*[illegible] *les Catégories d'Aristote p*[illegible] *catéchisme* (*m*); mais j'ai bien lu quelque part, qu'avant la ré[illegible] formation, il y a eu des égli[illegible] en Allemagne, où l'on lisait a[illegible] peuple tous les dimanches l[illegible] Morale d'Aristote, au lieu [illegible] l'Évangile (V). Il n'y a guère [illegible]

(*k*) Hassel, *dans la préface de l'Ant*[illegible] Spinoza, *de* Wittichius, *imprimé l'an* [illegible] *et dans la préface de l'*Investigatio Epist[illegible] ad Hebræos *du même, imprimée l'an* [illegible]

(*l*) *Voyez ci-dessus les remarqu*[illegible] (C) *et* (D) *de l'article* ANDRONICUS.

(*m*) Rapin, Compar. de Platon et d'Aris-tote, *pag.* 392.

rques de zèle pour la religion, l'on n'ait données pour le ipatétisme. Paul de Foix, cé-re par ses ambassades et par érudition, ne voulut pas r à Ferrare François Patrice, ce qu'il apprit que ce savant mme enseignait une autre losophie que la péripatéti-ane (n). C'était pratiquer en-s les ennemis d'Aristote ce les zélateurs veulent qu'on e à l'égard des hérétiques. rès tout, il ne faut pas s'éton- que le péripatétisme, tel on l'enseigne depuis plusieurs les, trouve tant de protec-rs (X), et qu'on en croie les érêts inséparables de ceux de héologie (o); car il accoutume prit à acquiescer sans évi-nce. Cette réunion d'intérêts t être aux péripatéticiens un e de l'immortalité de leur te, et aux nouveaux philoso-s un sujet de diminuer leurs érances; joint qu'il y a des trines d'Aristote que les dernes ont rejetées, et qu'il dra enfin adopter (p). Les ologiens protestans ont bien ngé de maxime, s'il est vrai les premiers réformateurs nt autant crié que l'on dit ntre le péripatétisme (Y). Le re de mort qui peut à cer-ns égards faire plus d'honneur la mémoire d'Aristote, est de e que le chagrin de n'avoir pu couvrir la cause du flux et du flux de l'Euripe lui causa la maladie dont il mourut (Z). Quelques-uns disent que s'étant réfugié dans l'île d'Eubœe, à cause d'un procès d'irréligion qu'on lui faisait à Athènes, il s'empoisonna (q). Mais il n'avait que faire de sortir de cette ville, pour se délivrer de la persécution par cette voie. Hésychius assure, non-seulement qu'il y eut arrêt de mort contre lui, à cause d'un hymne qu'il avait fait en l'honneur de son beau-père, mais aussi, qu'il avala de l'aconit en exécution de l'arrêt (r). Si la chose était véritable, elle serait rapportée par plus d'auteurs. Voyez les remarques (G) et (Z).

Le nombre des écrivains anciens et modernes qui ont travaillé sur Aristote, soit pour le commenter, soit pour le traduire, est infini. On en trouve une liste, mais qui n'est pas complète, dans quelques-unes des éditions de toutes les œuvres (s). Voyez aussi un traité du père Labbe, qui a pour titre, *Aristotelis et Platonis græcorum interpretum typis hactenùs editorum brevis Conspectus*, et qui fut imprimé à Paris, l'an 1657, in-4°. M. Teissier nomme quatre auteurs qui ont composé la vie d'Aristote, savoir : Ammonius, Guarin de Vérone, Jean-Jacques Beurerus, et Léonard Arétin (t). Il a oublié Jérôme Gemusæus, médecin et profes-

(n) Thuanus, de Vitâ suâ, *lib. I.*

(o) *Voyez la remarque* (I).

(p) *Telle est l'hypothèse des intelligences* [illegible]*; car la doctrine des tourbillons* [illegible] *quelques lois générales, et sans quel-*[illegible] *direction particulière à chaque planète, peut contenter l'esprit.*

(q) Eumelus, *apud.* D. Laërtium, *lib. V, num.* 6.

(r) Hesychius, *in* Vitâ Aristot.

(s) *Dans celle de Genève en* 1605, *et dans celle de Paris, en* 1629, *procurée par* Guillaume du Val, *et qui est la meilleure de toutes.*

(t) Teissier, Catal. Aut. Bibliothec., etc., *pag.* 367.

seur en philosophie à Bâle, auteur d'un livre *de Vitâ Aristotelis, et ejus Operum Censura*.

(A) *Je pense avoir trouvé quelques erreurs touchant Aristote dans la narration du père Rapin.*] Cette remarque sera un peu longue ; ainsi j'userai de divisions.

I. Dire, qu'encore qu'Aristote eût *quitté ses études par pur libertinage, et eût abusé quelque temps de l'indulgence de son tuteur, il réussit néanmoins dans la poésie, témoin le poëme qu'il composa sur la mort des guerriers qui furent tués au siége de Troie* (1), n'est pas raisonner juste ; car si Eustatius et Porphyre, qui font mention de ce poëme, ne disent pas expressément qu'Aristote le composa dans sa jeunesse (2), nous pouvons penser qu'il le fit après s'être remis à l'étude ; et alors, on ne pourra plus débiter ce poëme comme une preuve des progrès qu'il fit en poésie, nonobstant son libertinage.

II. Dire, qu'*ayant dissipé par ses débauches une partie du bien que son père lui avait laissé, il se jeta dans les troupes de la république* (3), est une expression impropre, et très-vague. S'il s'agissait d'un homme né dans Athènes, ou à Lacédémone, on entendrait bien cette expression ; mais il s'agit d'un homme qui était né dans la Macédoine. Athénée ne connaissait qu'un seul auteur qui eût dit qu'Aristote, ayant dépensé son patrimoine, s'enrôla, et puis se mit à vendre des drogues, après avoir vu que la profession des armes n'était point son fait (4). L'auteur unique de cette histoire était Épicure. Il y a beaucoup d'apparence qu'Élien la tenait de lui (5). Aristocle, qui l'a rejetée, ne cite que le seul Épicure (6). Quoi qu'il en soit, aucun des auteurs que le père Rapin allègue, ne spécifie dans quelles troupes Aristote prit parti, et ils arrangent tous de cette manière les faits. Premièrement, Aristote dépensa son bien, puis il s'en alla à la guerre, ensuite il leva boutique, et enfin il s'attacha aux leçons de Platon. Le père Rapin veut qu'il ait été en même temps vendeur de drogues et disciple de Platon. Les auteurs qu'il cite (7) ne disent rien touchant l'union de ces deux choses ; mais je ne crois pas que pour cela il le faille censurer ; car il est fort vraisemblable, que *parce qu'Aristote avait dissipé son bien, il fut contraint, pour subsister pendant quelque temps, de faire un petit trafic de poudres de senteur, et de remèdes qu'il débitait à Athènes*. C'est ainsi que parle le père Rapin, par rapport au temps où Aristote étudiait en philosophie. François Patricius va beaucoup plus loin : il croit qu'Aristote fut auditeur de Platon jusqu'à l'âge de quarante ans, et qu'il exerça la pharmacie et la médecine jusqu'à ce temps-là, afin d'avoir de quoi vivre. *Satis constat inter omnes ad quadragesimum usque ætatis annum Platonis fuisse auditorem : quo universo tempore pharmacopolii arte, nec non etiam medicâ, victum quæritâsse satis est et historiæ et rationi consonum* (8). Il ajoute qu'anciennement les médecins faisaient le métier d'apothicaire, et que trois raisons persuadent qu'Aristote était médecin. Il était de famille à cela. Il a composé un ouvrage *de la Santé et des Maladies* : et il inspira plus que personne à Alexandre l'étude de la médecine, en quoi ce monarque acquit beaucoup de lumières, tant pour la théorie, que pour la pratique (9). Enfin Patricius allègue le témoignage de Timée. Cet historien a fort mal parlé d'Aristote, et lui a reproché nommément la fermeture d'une boutique de remèdes très-renommée. Τὸ πολυτίμητον ἰατρεῖον ἀποκεκλεικότα (10), *qui pretiosam tabernam medicam clausit*. Je ne sais s'il ne me sera point permis de m'imaginer que Timée se moquait en se servant de l'épithète πολυτίμητον. Sans

(1) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 303.

(2) *Le père* Rapin *ne dit point qu'ils fassent cette remarque.*

(3) *Là même.*

(4) Athen., *lib. VIII*, *pag.* 354.

(5) Ælian., Var. Hist., *lib. V*, *cap. IX*.

(6) *Apud* Eusebium, Præp., *lib. XV*, *cap. II*, *pag.* 791.

(7) Aristocles Messen., *ex Epistolâ* Epicuri ; Ælian., *lib. V*, *cap. IX* ; Athenæus, *lib. VIII*.

(8) Fr. Patricius, Discuss. Peripat., *tom. I*, *pag.* 3.

(9) Plutarch., *in Alexandro.*

(10) Timæus, *apud* Suidam, *in* Ἀριστοτέλης.

cela, je ne vois point qu'on puisse accorder ce passage de Suidas avec celui qu'Eusèbe rapporte du même Timée. Il nous donne un fragment où un péripatéticien repousse plusieurs médisances publiées contre Aristote, et en particulier celle de l'historien Timée, qui avait dit qu'Aristote sur ses vieux jours ferma sa boutique de médecin, qui était dans un grand mépris : Ἢ πῶς ἄν τις ἀποδέξαιτο Τιμαίου τοῦ Ταυρομενίτου λέγοντος ἐν ταῖς ἱςορίαις, ἀδόξου θύρας αὐτὸν ἰατρείου καὶ τὰς τυχούσας, ὀψὲ τῆς ἡλικίας, κλεῖσαι (11). Ce passage a été fort mal traduit; car la traduction latine fait dire à Timée, qu'Aristote, dans sa vieillesse, était préposé à fermer la porte de la boutique d'un médecin peu estimé. *Quis Timæum Tauromenitanum audiat dum suis in historiis illum ait affectâ jam ætate, neglectis obscuri cujusdam Medici officinæ claudendis foribus præfuisse?* Ne voilà-t-il pas un emploi bien digne de la vieillesse d'Aristote? Quel relief que d'être suisse d'un apothicaire, ou d'un médecin qui n'était pas connu!

III. *Clément Alexandrin assure*, c'est le père Rapin qui parle (12), *qu'Aristote eut des conférences à Athènes avec un Juif, pour s'instruire dans la religion des Égyptiens. Eusèbe l'a dit aussi-bien que lui : l'un et l'autre l'ont cru sur le témoignage d'un péripatéticien nommé Cléarque.* Il y a bien à rabattre dans ces paroles; car, 1°. tout ce que Clément Alexandrin assure se réduit à ceci : c'est que le péripatéticien Cléarque dit qu'il connaît un Juif qui a eu des conversations avec Aristote. Κλέαρχος ὁ περιπατητικὸς εἰδέναι φησί τινα Ἰουδαῖον, ὃς Ἀριςοτέλει συνεγένετο (13). *Clearchus peripateticus dicit se nosse quemdam Judæum qui cum Aristotele versatus est.* Quant au lieu et à la matière de ces conversations, demandez-en des nouvelles à qui vous voudrez plutôt qu'à Clément Alexandrin. 2°. Il n'est pas vrai qu'Eusèbe affirme là-dessus quelque chose : il ne fait que rapporter les paroles de Clément d'Alexandrie. 3°. Cléarque, auquel il faut remonter comme à la première source, ne dit point qu'Aristote ait eu des conversations à Athènes avec un Juif : il dit, au contraire, que ce fut dans l'Asie (14); et il ne dit point si elles roulèrent sur la religion des Égyptiens, ou sur quelqu'autre matière particulière : il se tient dans une grande généralité. Je pense bien que si nous avions son livre, nous y trouverions du détail; mais nous n'en avons qu'un passage, qui fut cité par Josephe dans le Ier. livre contre Apion, afin de montrer que la nation judaïque n'avait pas été inconnue aux Grecs. Si le père Rapin avait consulté les originaux, eût-il dit *qu'il est assez vraisemblable qu'Aristote, pour suppléer au voyage d'Égypte qu'on croyait alors nécessaire pour devenir savant, se contenta de s'éclaircir en particulier des mystères et de la religion des Égyptiens, afin de ménager le temps qu'on s'expose à perdre dans les voyages?* Aristote ne voyageait-il pas actuellement dans l'Asie, lorsqu'il eut ces conversations, s'il en faut croire Cléarque? Nous verrons dans la remarque (B) s'il mérite d'être cru.

IV. Il n'est pas vrai qu'Hermias donna sa sœur Pythias en mariage à Aristote (15). Voyez la remarque (F), vers la fin.

V. Les autres fautes du père Rapin que j'ai observées sont répandues dans les remarques suivantes.

(B) *On ne doit pas croire qu'il apprit beaucoup de choses d'un Juif, et encore moins sa conversion au judaïsme.*] Cette tradition n'a point d'autre fondement que le passage de Cléarque dont je viens de faire mention. Ce passage ne serait pas d'une petite autorité, s'il était de Cléarque, qui fut un des plus célèbres disciples d'Aristote : mais, selon toutes les apparences, il est d'un autre Cléarque; car, 1°. l'auteur cité par Josephe, dit qu'Aristote voyageant en Asie ren-

(11) Aristocles, *apud* Eusebium, Præparat. Evangel., *lib. XV*, *cap. II*, *pag.* 791.

(12) Compar. de Platon et d'Aristote, *pag.* 304.

(13) Clem. Alexandr. Stromat., *lib. I*, *pag.* 304.

(14) Τότε διατριβόντων ἡμῶν περὶ τὴν Ἀσίαν. *Nobis tum in Asiâ fortè degentibus. C'est* Aristote *qui parle dans ce livre de* Cléarque de Somno, *apud* Joseph., *lib. I*, contra Apion. et *apud* Euseb. Præparat. Evangel., *lib. IX*, *cap. V*, *pag.* 410.

(15) Rapin, Compar. de Platon et d'Aristote, *pag.* 306.

contra un Juif, qui eut ensuite plusieurs conversations avec lui, et avec quelques autres personnes d'étude, *ἡμῖν τε καί τισιν ἑτέροις τῶν σχολαστικῶν*. De savans hommes prétendent qu'au siècle d'Aristote le mot *σχολαστικὸς* n'était point encore en usage pour signifier un écolier, un disciple, un étudiant (16). Quoi qu'il en soit, comme ce voyage d'Asie ne peut s'accorder avec l'histoire d'Aristote, il n'y a point d'apparence qu'un de ses disciples eût voulu feindre dans un dialogue un fait tel que celui-là, dont lui et tant d'autres connaissaient la fausseté. C'est donc un Cléarque plus moderne qui a supposé ce voyage, et il aura pu le faire de bonne foi; car on sait que Solin assure qu'Aristote suivit Alexandre dans la guerre contre Darius (17). L'auteur anonyme de la vie d'Aristote (18) débite le même fait. 2°. S'il était vrai qu'Aristote eût eu beaucoup de conversations avec un Juif aussi habile que celui dont il est parlé dans le passage de Cléarque, aurait-il cru ce qu'il débite touchant l'origine des Juifs? Aurait-il dit que les Juifs descendent des Calains, peuples des Indes, et qu'ils ont pris dans la Syrie le nom de Juifs, à cause qu'ils occupaient une province qui se nommait la *Judée*? Voilà ce qu'Aristote débite dans le passage de Cléarque cité par Josephe. Son Juif l'aurait-il laissé dans une erreur si puérile? et verrions-nous si peu de traces de la Judée, et de la nation judaïque, dans tous les écrits d'Aristote, après tant de belles lumières que le Juif lui aurait communiquées? 3°. Nous lisons dans Diogène Laërce, que les gymnosophistes descendaient des mages, et qu'il y avait des gens qui donnaient aux Juifs la même origine (19). Voilà deux faits : quant au premier, on le donne sur le témoignage de Cléarque le disciple d'Aristote; mais pour le second, on ne cite qui que ce soit. N'est-il pas vrai que c'était l'occasion du monde la plus favorable et la plus inévitable de citer Cléarque touchant cette prétendue origine indienne de la nation judaïque, dont il est parlé dans Josephe? Si le livre de *Somno*, où Aristote parle de cette origine indienne, était du même Cléarque que Diogène Laërce cite (20), aurait-t-on manqué de le citer? Je laisse les autres raisons de Jonsius (21); ces trois-là me suffisent, pour être persuadé qu'Aristote n'a point dit ce que le Cléarque de Josephe lui attribue. J'entre donc un peu dans le sentiment de ceux qui trouvent mauvais que Cunéus ait maltraité Aristote pour une sottise dont il n'était pas coupable. *Petrus Cunæus, l. 1 de Repub. Hebr., c. 4, Aristotelem falsò nimis et temerè perstringit, quod hic apud Clearchum statuat Judæos ab Indiæ sapientibus esse porpagatos : verba Cunæi hæc sunt : « Portentosum est » et cum summâ inscitiâ conjunctum » quod Aristoteles apud Clearchum » autumavit, Judæos esse ab Indis » sapientibus propagatos, sed nomen » mutavisse. Quippè philosophos illos » qui apud Indos Callani appellantur, » in cavâ Syriâ Judæos dici. Pudet » me anilitatis, adeò hoc nihil est* » (22). » On me peut objecter que Cléarque connaissait le Juif qui avait parlé avec Aristote; qu'il vivait donc en même temps qu'Aristote; mais je nie que Cléarque le connût. Josephe ne le dit point : c'est Clément Alexandrin qui ajoute cette clause : il cite apparemment de mémoire, qui est un moyen presque infaillible de pervertir un passage à l'égard même des circonstances essentielles. Voyez le peu d'attention des traducteurs; celui d'Eusèbe (23) traduit *εἰδέναι* par *vidisse*; celui de Clément Alexandrin se contente de *nosse*. On ne conclura pas nécessairement qu'un auteur a vécu dans le même temps qu'un autre homme, de ce qu'il dirait qu'il connaît un homme qui a dit ou fait ceci et cela; car il pourrrait entendre qu'il connaît les livres où cet homme a dit telle et telle chose : mais des

(16) Jonsius, de Scriptoribus Hist. Philos., *pag*. 99.

(17) Solinus, *cap. XIV, apud* Jonsium de Script. Hist. Philosoph., *pag*. 100.

(18) Ammonius, *selon quelques-uns*; Philoponus, *selon quelques autres. Voyez les* Notes de Nunnesius *sur cette* Vie, *num*. 44.

(19) Diog. Laërt., *in Proœmio*, *num*. 9.

(20) *C'est-à-dire de celui qui a été disciple d'Aristote.*

(21) *Notez que* Schoockius, Fabulæ Hamelensis *part. II, cap. XII, allègue presque mot à mot les plus belles observations de* Jonsius, *sans le citer.*

(22) Jonsius, de Scriptorib. Hist. Philos. *pag*. 98.

(23) De Præparat., *lib. XV*, *pag*. 410.

un auteur a vu un tel ou
nséquence est infaillible,
contemporains (24). Cela
int de difficulté ; et par
le traducteur d'Eusèbe
ne licence qui, jointe à
nent Alexandrin, falsifie
les conséquences qu'on
passage de Cléarque tel
l'a cité. Il y a des Juifs
t, non-seulement qu'A-
copié les œuvres de Sa-
aussi qu'il s'était fait
justice (25).
ns de cela, ils ont produit
u'ils supposent qu'il écri-
ndre, pour lui donner
s de sa conversion. Vous
tte lettre dans un ou-
bin Gedalia Ben Jachija,
Moderna Theologia Ju-
ent, professeur en théo-
born (26). Lisez aussi ce
. Cousin. Le père Barto-
age 471 du Ier. tome de
eca magna rabbinica,
un conte dépourvu de
emblance, que les rabbins
stote. Quelques-uns d'eux
t qu'il était né de la se-
sraël, et descendu des
Coha, de la tribu de
D'autres disent qu'il
juif d'origine, mais que,
de sa vie, il embrassa
gion. Ils ajoutent qu'il
toute sa philosophie des
Salomon, trouvés dans la
érusalem, lorsqu'elle fut
Alexandre, et qu'ensuite
it brûlés, pour se faire
de la sagesse qu'ils con-
Ils ajoutent encore que,
ifier son changement de
il écrivit à Alexandre une
est transcrite toute entière
endroit de la Grande
que, et où les rabbins lui
que la logique est une
que la philosophie est
re et trompeuse, et que
ur tombe sur ceux qui
ent, parce que par la

» voie de la dispute ils vont en » enfer (27). » Seldenus cite des auteurs juifs qui ont assuré, 1°., qu'Aristote, un peu avant que d'expirer, communiqua à ses disciples la doctrine qu'il avait apprise des Hébreux touchant l'immortalité de l'âme, et celle des peines et des récompenses à venir ; 2°. qu'à l'égard de tous les points où sa doctrine avait été opposée à la loi des Juifs, il fut converti et changé en un autre homme par le grand pontife Siméon le juste (28).

(C) *Ceux qui prétendent qu'il était juif.... se trompent..... grossièrement.*] Voici la source de cette bévue. L'ancienne version de Josephe, par George de Trébizonde, portait : *Atque ille, inquit, Aristoteles judæus erat*, au lieu de *atque ille, inquit Aristoteles, judæus erat*. Là-dessus, Marsile Ficin se mit à dire qu'Aristote, au rapport de Cléarque, était juif. *Clearchus peripateticus scribit Aristotelem fuisse judæum* (29). Genebrard est tombé dans la même faute. *Eâ de causâ fortassè Clearchus peripateticus scripsit Aristotelem fuisse judæum* (30). C'est Jonsius qui m'apprend cela (31). Je ne veux point imiter Schoockius, qui s'est orné de ces dépouilles, sans en donner la gloire à qui elle appartenait (32). Mais si l'on voulait entendre *juif de religion* et non pas *juif de nation*, il faudrait chercher plus haut la source de ce mensonge.

(D) *On s'est trompé, lorsqu'on a dit qu'il avait été disciple de Socrate trois années consécutives.*] La vie d'Aristote, attribuée à Ammonius, ou à Jean Philoponus, contient cette faute. Le docte Nunnesius, qui a fait des observations sur cette vie, dit qu'il n'a trouvé personne parmi les anciens, hormis Olympiodore, qui ait dit qu'Aristote ait été disciple de Socrate (*). Il ajoute que le cardinal

tendu qu'on suppose que le témoin

Buxtorfium, *citante* Konigio, Bi-

e fut imprimé à Herborn, l'an

(27) Journal des Savans, *du* 14 *juillet* 1692, *pag.* 463, *édition de Hollande.*

(28) *Voyez* Seldenus, de Jure Natur. et Gentium, *lib. I, cap. I, pag.* 14 *et* 15, *edit. Lips., an.* 1695.

(29) Marsil. Ficin. de Christ. Religione, *cap. XXVI.*

(30) Genebrardi Chronologia, *ad ann* 2670.

(31) Jonsius, de Scriptorib. Hist. Philos., *pag.* 100.

(32) Schoockii Fabula Hamelensis : *Voyez ci dessus la citation* (21).

(*) Praxi XLII in Gorgiam Platonis.

Bessarion (*) a été dans la même erreur, et que Léonard Arétin, au VI[e]. livre de ses lettres, et Octavien Ferrarius, dans son ouvrage *de Sermonibus exotericis*, ont montré cet anachronisme.

(E) *On parle diversement de la conduite d'Aristote envers Platon, son maître.*] Diogène Laërce dit que Platon, voyant qu'Aristote avait rompu avec lui, se mit à dire : *Il a rué contre nous comme font les poulains contre leur mère* (33). Élien explique amplement cette pensée de Platon : *Le poulain*, dit-il (34), *donne des coups de pied à sa mère, après s'être rassasié de son lait. Aristote pareillement, après avoir pris de Platon les semences et les provisions philosophiques, se sentant bien engraissé de l'excellente pâture que son maître lui avait fournie, lui jeta des ruades, et ouvrit une école à l'envi de celle de Platon.* Consultez Helladius, qui change un peu les images, car il emploie la comparaison d'un cheval qui se plaît à mordre son père : Ἀριςοτέλης ὁ τοῦ περιπάτου προςάτης ὑπὸ Πλάτωνος ἵππος ἐπωνομάζετο, ἐναντιοῦσθαι δοκῶν τῷ διδασκάλῳ· καὶ γὰρ ὁ ἵππος τὸν ἑαυτοῦ φιλεῖ πατέρα δάκνειν (35). *Aristoteles peripateticæ princeps scholæ à Platone equus nominatus est, quòd præceptori contradiceret, equo enim volupe est etiam patrem mordere.* Voici bien pis : Élien raconte en un autre lieu (36) qu'Aristote déplut à Platon par la propreté trop magnifique de ses habits, par son air railleur, et par son trop grand caquet ; de sorte que Platon attacha son amitié à quelques autres de ses disciples. Aristote, ayant fait bande à part, se servit d'une occasion que l'absence de Xénocrate et la maladie de Speusippus lui offrirent. C'étaient, pour ainsi dire, les deux épées de chevet de Platon : il était donc facile alors de lui faire insulte. Aristote prit ce temps-là pour aller avec une grande foule de disciples dans l'école de Platon. Ce bon vieillard, âgé de quatre-vingts ans, n'avait presque plus de mémoire. Aristote, abusant de l'infirmité de son maître, lui fit cent questions captieuses, le poussa dans tous les coins de sa logique, et triompha fièrement. Depuis cet affront, le bonhomme n'enseigna plus en public ; il se tint chez soi avec ses disciples. Aristote s'empara de la place ; mais Xénocrate ayant su, à son retour dans Athènes, comment tout s'était passé, gronda furieusement Speusippe d'avoir permis qu'Aristote se mît en possession de l'école, et s'opposa si vivement à l'usurpateur, qu'il lui fit quitter la place, et qu'il y rétablit le premier maître. Si Aristote en avait usé ainsi, il mériterait d'être détesté ; mais je ne crois point que ce conte soit véritable. Ses sectateurs ont soutenu qu'il ne manqua ni de respect, ni de gratitude envers son maître. Ce ne serait pas en avoir manqué que d'avoir été l'auteur d'une autre philosophie. Les platoniciens auraient grand tort d'exiger qu'il eût suivi Platon en toutes choses. Platon n'avait-il rien ajouté aux lumières que Socrate lui avait fournies? Quoi qu'il en soit, on soutient dans la Vie d'Aristote qu'il n'érigea point une école dans le Lycée pendant la vie de son maître, et on le prouve par la raison que Chabrias et Timothée, parens de Platon, et tout-puissans alors à Athènes, ne l'eussent pas enduré. On ajoute qu'Aristote consacra un autel à Platon, avec une inscription glorieuse, et qu'il n'enseigna dans Athènes qu'après la mort de Speusippe, qui avait succédé à Platon. Enfin, on remarque qu'il ne s'ingéra point de lui-même à cet emploi, mais par les sollicitations des Athéniens, qui lui envoyèrent des députés. La vieille version latine de cette Vie d'Aristote est quelquefois plus ample que l'original. Par exemple, à l'endroit où l'auteur nie qu'Aristote ait érigé une école pendant la vie de Platon, la traduction marque que c'est une calomnie d'Aristoxène et d'Aristoclès. Le grec n'a point cela. Voyez ce qu'Eusèbe rapporte du VII[e]. livre de cet Aristoclès : vous y verrez un passage d'Aristoxène qui semble contenir, sous des termes généraux et

(*) *Lib. I*, advers. Calumniator. Platonis.

(33) Diog. Laërtius, *lib. V*, *num.* 2, *in* Vitâ Aristotelis.

(34) Ælian. Var. Hist., *lib. IV*, *cap. IX.*

(35) Helladius, *apud* Photium, Biblioth., *pag.* 1589.

(36) Ælian. Var. Histor., *lib. III*, *cap. XIX.*

obscurs, cette accusation con-ristote; et puis vous verrez qu'A-clès, ayant réfuté plusieurs au-accusations, abandonne la cau-r rapport à l'ingratitude de ce ple (37). Le père Rapin s'est donc trompé (38) quand il a dit usèbe *le justifie entièrement de proche* (39). Je ne sais pour-ce même jésuite a joint à Eu-, comme deux apologistes diffé-, Ammonius et Philoponus; car ie d'Aristote qu'il cite ne vaut n auteur : c'est Ammonius, selon ques-uns, c'est Philoponus, selon ques autres.

) *On débita des choses désavan-uses touchant ses amours.*] Il y une complication d'ordures. Les isans débitèrent qu'Aristote se a chez Hermias, qui comman-dans Atarne, petite ville de My-proche l'Hellespont; qu'Hermias pour lui des complaisances très-nelles : Ὃν οἱ μὲν φασὶ παιδικὰ θαι αὐτοῦ (40). *Quem alii qui-delicias ac lusus ipsius fuis-radunt*; qu'il lui fit épouser sa , ou sa nièce; que le voyant ureux de sa concubine, il la céda (41); qu'Aristote fut si fol-nt amoureux de cette femme, , l'ayant épousée, il lui offrit un ifice tout semblable à celui que Athéniens offraient à Cérès : il igna d'ailleurs sa reconnaissance rmias par un hymne qu'il com-en son honneur. Sans que j'en isse mes lecteurs, ils verront que toutes ces médisances ne ve-nt pas d'une même plume : les débitaient celles-ci, les autres taient celles-là. Un des apolo-s d'Aristote a observé qu'on ne ordait pas à lui intenter les mê-accusations : chaque censeur ve-avec ses satires particulières (42). une marque, dira-t-on, qu'ils n'agissaient pas de concert : ajoutons que c'est une marque qu'on n'avait de bonnes preuves de rien; car lorsqu'une accusation grave a été prouvée, tous ceux qui écrivent contre l'accusé la lui reprochent éternellement. Le même apologiste remarque qu'il se formait un si grand nombre de crimes de toutes les accusations particulières qu'on avait écrites contre Aristote, que, quand il n'y en aurait eu qu'une de véritable, il aurait été puni mille fois par les juges qui vivaient alors. Entre autres choses, ses ennemis publièrent qu'il avait trahi sa patrie, et que l'on avait intercepté des lettres qu'il écrivait contre les intérêts des Athéniens (43). Pour revenir à la femme d'Aristote, quelques-uns dirent que ce fut après sa mort que son mari lui offrit les sacrifices que les Athéniens offraient à Cérès : Φησὶ θύειν Ἀριστοτέλη θυσίαν τετελευτηκυίᾳ τῇ γυναικὶ τοιαύτην, ὁποίαν Ἀθηναῖοι τῇ Δήμητρι (44). *Scribit* (Lycon Pythagoræus) *Aristotelem idem sacrificii genus quod Cereri ab Atheniensibus fiebat, demortuæ uxori facere solitum.* La réponse d'Aristoclès est, 1°. que les livres d'Apellicon, touchant le commerce d'Hermias et d'Aristote, justifiaient pleinement ces deux amis; 2°. qu'Aristote lui-même s'était justifié entièrement sur son mariage avec Pythias, dans les lettres qu'il avait écrites à Antipater. Cette Pythias était la sœur d'Hermias, et sa fille d'adoption. Aristote faisait voir qu'il ne l'avait épousée qu'après la mort d'Hermias; que c'était une fort honnête femme, mais réduite à un si fâcheux état, depuis la mort de son frère, que lui Aristote s'était cru obligé de l'épouser en considération d'Hermias.

(G) *Les prêtres d'Athènes lui firent un procès d'irréligion.*] On ignore les circonstances de cette affaire. Diogène Laërce s'est contenté de nous dire (45) que le prêtre Eurymédon accusa Aristote d'impiété, à cause de l'hymne composé pour Hermias, et à cause d'une inscription gravée sur la statue du même Hermias au temple de Delphes. Phavorin attribuait

) Eusebii Præparat. Evangel., *lib. XV*, *I*.

) Rapin, *dans sa* Comparaison de Platon istote, *pag.* 305.

) *Ce ne serait pas* Eusèbe *qui le justifierait*, it Aristoclès. *Mais ni l'un ni l'autre ne fient.*

Diog. Laërtius, *in* Vitâ Aristot., *lib. V*, 3.

Aristippus, *in primo* de Antiquis Deliciis *apud* Laërtium *in* Vitâ Aristot., *lib. V*, 3.

Aristocles, *apud* Eusebium, Præparat., , *cap. II*.

(43) Aristocles, *ibid.*, *p.* 792.

(44) *Idem*, *ibid.*, *p.* 792.

(45) *In* Vitâ Aristotelis, *lib. V*, *num.* 5.

l'accusation à Démophilus (46). On ne saurait deviner par quelle chicanerie les accusateurs pouvaient trouver quelque ombre de preuve dans l'inscription d'Hermias. Elle consiste en quatre vers qui n'ont nul rapport aux choses sacrées, mais seulement à la perfidie du roi de Perse envers ce malheureux ami d'Aristote. Nous apprenons d'Athénée que l'autre fondement de l'accusation, savoir l'hymne composé pour Hermias, était injuste, vu que ce n'était point un poëme de religion, ni une pièce sacrée, comme Démophile le prétendait (47). Athénée ajoute qu'Eurymédon avait suborné Démophile, pour donner plus de poids à l'accusation (48). Apparemment Démophile était quelque homme de qualité, et de grande autorité dans Athènes : peut-être ne pénétra-t-il pas toute la profondeur de la politique sacerdotale, et ne comprit pas que le prêtre Eurymédon ne le voulait faire agir qu'afin de rendre plus suspect le pauvre Aristote. On s'attendait à voir faire ce raisonnement : *S'il n'y avait que les prêtres qui accusassent Aristote, le mal pourrait être supportable, leur grande piété les allarme pour les moindres choses qui blessent la religion; mais voici un Démophile qui est si scandalisé des blasphèmes d'Aristote, qu'il en demande justice : il faut que le mal soit bien grand.* L'hymne en question s'est conservé : on le trouve dans Athénée et dans Diogène Laërce; et l'on ne saurait y voir aucune trace d'impiété. Mais les accusateurs disaient sans doute qu'Aristote profanait les divins cantiques, en les faisant servir à la gloire d'un homme mortel. Ils soutenaient qu'il chantait tous les jours cet hymne dans ses repas (49). Aristote, ne se fiant point au bon tour qu'on pouvait donner à son petit poëme, se retira tout doucement à Chalcis, dans l'île d'Eubœe, et plaida sa cause de loin par écrit. Athénée rapporte quelques paroles de cette apologie; mais il ne garantit pas qu'elle soit effectivement d'Aristote (50). Phavorin, dans Diogène Laërce, assure qu'Aristote écrivit une harangue dans le genre judiciaire, et qu'il fut le premier qui fit de telles harangues en sa propre cause, et que ce fut la première fois qu'il en fit pour lui (51). Nunnesius assure que Sénèque, *de Vitâ beatâ*, remarque qu'Aristote ne fit que celle-là en sa vie (52). Quoi qu'il en soit, son plus sûr parti était de plaider de loin; car les accusateurs étaient des gens qui ne lui auraient jamais donné aucun repos, et qui auraient fait agir tant de machines, qu'enfin ils en auraient trouvé une qui aurait fait le coup. Il n'était pas possible, grand esprit comme il était, qu'il ne se fût quelquefois moqué des bassesses du culte public des Athéniens, et qu'il n'eût jamais dit son sentiment sur les fourberies des prêtres. On eût ramassé toutes ses conversations; on eût fait ouïr des témoins; en un mot, on l'eût accablé sans ressource. Que sait-on même s'il ne lui était pas échappé quelquefois des impiétés effectives, en pensant ne parler que de la grandeur immuable de l'Être souverainement parfait? Origène dit que le procès d'impiété qu'on voulait faire à Aristote était fondé sur quelques-uns de ses dogmes (53) : il dit en un autre endroit que c'est un dogme des péripatéticiens, que les prières et les sacrifices ne servaient de rien (54). Apparemment ils fondaient cela sur ce faux principe, qu'une sagesse infinie fait de tout temps ce qu'elle doit faire, et qu'elle ne change point de route selon les désirs et les intérêts humains, comme si elle avait besoin que nos prières fussent des avis qu'on lui donnât de ne pas faire ce à quoi il nous semble qu'elle est toute déterminée. Un tel principe, quand il n'est pas rectifié par les lumières de la religion, est une impiété très réelle. Aristote n'aurait jamais échappé aux prêtres athéniens, s'ils l'avaient tenu par-là. Ce qu'il répondit

(46) Phavorin., *in* omnimodâ Historiâ, *apud* Laërtium, *in* Vitâ Aristotelis, *num.* 5.

(47) Athen., *lib. XV*, *cap. XVI*, *pag.* 696.

(48) *Voyez les* Notes *de* Casaubon *sur* Athénée, *pag.* 984.

(49) Athen., *pag.* 696, B.

(50) *Idem*, *pag.* 697, A.

(51) Diog. Laërtius, *in* Vitâ Aristot., num. 9.

(52) Nunnesii Notæ in Vitam Aristotelis, pag. 147.

(53) Orig. contra Celsum, *lib. I.*

(54) *Idem*, *ibid.*, *lib. II.*

ux qui voulurent savoir la cause a retraite, montre qu'il craignait on ne trouvât contre lui, ou de nes preuves, ou de mauvaises : *n'ai pas voulu être cause que Athéniens commissent une seconinjustice contre la philosophie.* La mière avait été la mort de Socrate. ς τὸν ἐρόμενον, διὰ τί ἀπέλιπε τὰς ῆνας, ἀπεκρίνατο ὅτι οὐ βούλεται Ἀθηναίους δὶς ἐξαμαρτεῖν εἰς φιλοσοφίαν· τὸ Σωκράτην πάθος αἰνιττόμενος, καὶ καθ' ἑαυτὸν κίνδυνον (55). *Interroti cur reliquisset Athenas responquoniàm noluisset committere ut enienses bis peccarent in philoso; obscurè Socratis mortem in, et suum periculum.* Il se serd'un vers d'Homère, pour signiqu'il ne faisait pas bon demeurer une ville où la race des délateurs écroissait point, les uns succédant autres à point nommé. On pourcroire qu'il se sentait coupable oir offensé personnellement, par que trait de raillerie, le prêtre Cérès Eurymédon (56) ; et que ce ce qui réveilla le zèle du personqui avait laissé vingt ans en la prétendue impiété de l'hymQr, il était plus dangereux d'ofr ces messieurs-là en leur per, que de les offenser en la perde leurs dieux. Voyez la reque (R), où nous dirons ce qu'ont quelques auteurs touchant la de la fuite d'Aristote. J'ai dit la fin de l'article qu'Hésychius re qu'on l'avait effectivement conné et exécuté dans Athènes. Je point d'hyperbole dans l'exion de *vingt ans*, puisqu'Arisavait enseigné treize ans à Athèlorsque le procès d'irréligion l'oa de se retirer à Chalcis (57). était revenu à Athènes qu'après instruit Alexandre, dont il n'édevenu précepteur qu'après la d'Hermias.

) *On lui a donné quelques éloencore plus forts, etc.*] « Averès a dit qu'avant qu'Aristote fût la nature n'était pas entière» ment achevée ; qu'elle a reçu en lui » son dernier accomplissement et » la perfection de son être ; qu'elle » ne saurait plus passer outre ; que » c'est l'extrémité de ses forces, et » la borne de l'intelligence humaine. » Un autre philosophe a enchéri sur » Averroës, et a dit depuis, qu'Aris» tote était une seconde nature. » Ces paroles sont de Balzac, à la page 459 des Discours qui ont été imprimés à la suite de son Socrate chrétien. Cela me fait souvenir des scrupules d'un auteur qui, voyant que la nature elle-même souscrit aux imaginations d'Aristote, n'oserait douter de ce qu'il a dit : *Rectè et hoc Aristoteles, ut cætera ; nec possum non assentiri viro, cujus inventis nec ipsa natura dissentit* (58). Un théologien espagnol prétend que la portée de l'esprit de l'homme ne va pas jusqu'à pouvoir pénétrer, sans l'assistance particulière d'un génie, les secrets de la nature, autant qu'Aristote les a pénétrés (59). Il croit donc qu'Aristote avait un bon ou un mauvais ange, qui l'instruisait invisiblement de mille choses à quoi l'intelligence humaine ne saurait atteindre. Guillaume, évêque de Paris, soutient « en beaucoup d'endroits de » ses œuvres (60), que ce philoso» phe tenait pour conseiller de tou» tes ses actions un esprit qu'il avait » fait descendre de la sphère de Vé» nus, par le sacrifice d'un agneau » enchevêtré, et quelques autres cé» rémonies. » D'autres ont dit qu'il n'avait pas eu besoin de tels secours. C'était « l'opinion du célèbre théo» logien Henri de Assia (61) qu'A» ristote avait pu s'acquérir naturel» lement une aussi parfaite connais» sance de la théologie, que celle » qui fut découverte à notre pre» mier père lorsqu'il s'endormit au » paradis terrestre (62), ou à saint

5) Ælian., *lib. III, capite XXXVI. Vide* Ammonium, *in* Vitâ Aristot. Origenes con Celsum, *lib. I.* Diogenes Laërtius, *in* Arist., 9.

) Diog. Laërtius, *in* Vitâ Aristot., *num.* 8. Ammon., *in ejus* Vitâ.

(58) Macrobius, Saturn., *lib. VIII, cap. VI.*

(59) Medina, in Thom. Aquin. *I. Secundæ Quæst. CIX, art. I, cité par* Naudé, Apolog. des grands Hommes, *pag.* 327.

(60) De Universo Spiritu, *part. I, cap. XCII, CLIII, et II part., cap. VI, cité par* Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 328.

(61) *Apud* Sibillam *I, Decade peregrin., Quæst. cap. VIII, Qu. I, Quæstiunculâ IV, cité par* Naudé, Apologie des Grands Hommes, *pag.* 319.

(62) *Voyez ci-dessus la citation* (11) *de l'article* d'ADAM.

» Paul en son ravissement. » Un concile tenu en France sous Philippe-Auguste, fit brûler la Métaphysique d'Aristote. *Un docteur anglais, de l'ordre de saint Augustin* (63), *a laissé par écrit qu'on croyait alors qu'il n'y avait que l'Antechrist qui dût bien entendre les livres d'Aristote, dont il se servirait pour convaincre tous ceux qui entreraient en dispute contre lui.* Finissons cette petite compilation par un passage d'Agrippa, qui nous apprend que les théologiens de Cologne soutinrent qu'Aristote avait été le précurseur du Messie dans les mystères de la nature, comme saint Jean l'a été dans les mystères de la grâce : *Dignissimus profectò hodiè latinorum gymnasiorum doctor, et quem colonienses mei theologi etiam divis adnumerarent, librumque sub prælo evulgatum ederent cui titulum facerent* de Salute Aristotelis (64), *sed et alium versu et metro* de Vitâ et Morte Aristotelis, *quem theologicâ insuper glossâ illustrârunt, in cujus calce concludunt, Aristotelem sic fuisse Christi præcursorem in naturalibus, quemadmodùm Joannes Baptista in gratuitis* (65). Parlant sans préoccupation ni pour ni contre, on peut dire que ces panégyristes outrés font plus de mal que de bien à la mémoire d'Aristote. On peut assurer d'eux à certains égards le mot de Tacite : *pessimum inimicorum genus laudantes* (66). On pouvait donner tant de justes louanges à Aristote (67), qu'il n'y a pas moyen d'excuser ceux qui, non contens de celles-là, y en ont joint d'hyperboliques.

Que ne se contentait-on de dire qu'il trempait sa plume dans le bon sens (68). C'est ce que doivent faire tous les philosophes, si l'on en croit le chef des stoïciens : Ὁ Ζήνων ἔλεγεν ὅτι δεῖ τὸν φιλόσοφον εἰς νοῦν
πτοντα προφέρεσθαι τὴν λέξιν (6
no ait mente tinctam proferre
sophum sermonem debere. Ce
voudront voir des compilati
louanges qu'on a données à
te, feront bien de lire Geo
Trébizonde (70), Pérérius au
tre Ier. du Ve. livre *de Pri*
Juste Lipse à la Dissertation
Ier. livre *Manuductionis ad*
sophiam Stoïcam, Théodore
lotius dans sa réponse à Fran
tricius, etc.

(I) *Le cardinal Pallavicin..*
que, sans Aristote, l'Églis
manqué de quelques-uns de
cles de foi.] L'auteur de l'
nouveau du cardinal Pallav
manqua pas de relever (71)
roles du chapitre XIX du V
vre, num. 13 : *Di cio si d*
gran parte l'obligazione ad
tele, il quale se non si fo
perato in distinguer accurat
generi delle ragioni, noi ma
di molti articoli di fede. C
me fait souvenir d'un passag
cius Érythræus, aussi flatte
s'en puisse voir pour Arist
auteur prétend qu'en vain
et savant Patricius a com
toutes ses forces la doctrine
cée, doctrine inébranlable
verra toujous périr ses riv
tiùs Aristotelis auctoritas
egit, quàm ut cujusquam v
tumque pertimescat : viget,
que vigebit, hominis discipl
tùmque quis existimabitu
quantùm ex doctrinæ ejus
bus haustum intelligentia
hensum habuerit ; ac nemo
sapiat, non satius esse du
quæ ad philosophiam perti
Deo, ut ità dicam, philo
errare, quàm cum aliis rec
minorum gentium magistri
ille, omnibus in gymnasii
pientiam properantibus, d
habebitur : ille theologorum
litiæ, adversùs religionis n
tes, definitiones, argumen
piam, et alia præclarè dic
tanquam amentatas hastas

(63) Alexander Neccam., *lib.* de Nat. rerum, *cité par* la Mothe-le-Vayer, de la Vertu des Païens, *tom. V*, *pag.* 102 *de ses Œuvres, édit. in-12.*

(64) *Voyez la remarque* (R).

(65) Agrippa, de Vanit. Scientiar., *cap. LIV*, *pag.* 95. Balée *a copié ceci, Cent. XIV*, *pag.* 220. *Voyez ci-dessous la remarque* (V).

(66) Tacit., *in* Vitâ Agricolæ, *cap. XLI.*

(67) *Vous en trouverez plusieurs de telles dans les Harangues de* Conringius, *intitulées* Aristotelis Laudatio.

(68) *Voyez les paroles de* Suidas, *ci-dessous, remarque* (Z) *au commencement.*

(69) Plutarch., *in* Vitâ Phocionis,

(70) De Comparat. Platonis et Ar

(71) *Chap. VI*, *art. VI*, *pag.*

:heologicis lacertis ac viri-
:œlo suppeditatis, torqueat
72). Je me crois obligé de
r agir selon les règles de
foi, que le cardinal Pal-
ıvance point de lui-même
ȝ qu'on a rapportée *, ni
ıe observation qu'il vou-
ıdre au monde : il ne la
ue comme une raillerie ma-
ıère Paul. Il est vrai qu'il
e raillerie d'impertinente,
:étend que les conciles où
gua si subtilement *la sub-*
personne, *l'hypostase*, n'y
s moins sujets : il est vrai,
t, qu'il ne nie pas le fait,
e contente de se moquer
[ui s'en moquent (73). Le
, après avoir rapporté le
la VIe. session, allègue ce
critiqua; et il dit, entre
ses, que ceux qui étaient
ıs l'histoire ecclésiastique
ent que tous les autres con-
ensemble avaient décidé
rticles que cette seule ses-
ıoi Aristote avait eu beau-
ıart : *In che haveva una*
e Aristotele, coll' haver
sattamente tutti i generi di
che, se egli non se fosse
, noi mancavamo di molti
fede (74). Les remontran-
Sorbonne, sur lesquelles
ent de Paris donna un ar-
des chimistes, l'an 1629,
: *qu'on ne pouvait choquer*
es de la philosophie d'A-
ıns choquer ceux de la théo-
ıstique, *reçue dans* l'Égli-
an 1624, le parlement de
ıit de son ressort trois hom-
vaient voulu soutenir pu-
ıt des thèses contre la doc-
ristote; défendit à toutes
de publier, vendre ou débiter les propositions contenues dans ces thèses, à peine de punition corporelle, et d'enseigner aucune maxime contre les anciens auteurs et approuvés, à peine de la vie (76).

(K) *Encore aujourd'hui, les mahométans.... ont des écoles pour sa secte.*] « La philosophie péripatétique » s'est tellement établie partout, » qu'on n'en lit plus d'autre par toutes les universités chrétiennes. Celles » mêmes qui sont contraintes de recevoir les impostures de Mahomet » n'enseignent les sciences que conformément aux principes du Lycée, » auxquels ils s'attachent si fort, » qu'Averroës, Alfarabius, Almubassar (77), et assez d'autres philosophes arabes, se sont souvent » éloignés des sentimens de leur prophète, pour ne pas contredire ceux » d'Aristote, que les Turcs ont en » leur idiome turquesque et en arabe, comme Belon (*) le rapporte (78). » L'auteur dont j'emprunte ces paroles dit, dans un autre volume (79), que selon la relation d'Oléarius, les Perses ont toutes les œuvres d'Aristote expliquées par beaucoup de commentaires arabes, qui nomment communément sa philosophie le gobelet du monde. *Bergeron*, dit-il, *remarque dans son Traité des Tartares, qu'ils possèdent les livres d'Aristote traduits en leur langue, enseignant, avec autant de soumission qu'on peut faire ici, sa doctrine à Samarcand, université du Grand Mogol, et à présent ville capitale du royaume d'Usbec.*

(L) *Lorsqu'on citait un passage de ce philosophe, on n'osait dire, transeat : il fallait ou le nier, ou l'expliquer à sa manière.*] Si quelqu'un osait contester ce fait, je le renverrais à plusieurs cours de philosophie imprimés dans le XVIe. siècle, où l'on voit régner la méthode que voici. L'auteur prouve sa thèse, premièrement par autorités, et puis par raisons. Les preuves par autorités sont des passages d'Aristote. La réponse aux objections comprend aussi deux

:rythræi Pinacoth. I, *pag.* 204.
ı de Bayle fait tomber la remarque
reproche à Bayle de faire dire à
qu'il n'a pas dit.
uale stoltizia è quello scherno, che
ra in gran parte l'obligazione ad Aris-
Voyez le père Rapin, Réflex. sur la
pag. 449.
aolo, Hist. del Concil. Tridentino,
ann. 1547, *pag.* 234, *edit. dell'*
In trouve cela dans la page 211 *de*
'Amelot, *édit. de* 1686.
., Comparaison de Platon et d'Aris-
ı3.

(76) Mercure français, *tom.* X, *pag.* 504.
(77) *Il fallait dire* Albumassar, *ou* Albumasar.
(*) *Lib. III, cap. XIV.*
(78) La Mothe-le-Vayer, de la Vertu des Païens, *tom.* V, *pag.* 101.
(79) *Le XIIe., pag.* 245.

parties. On satisfait premièrement aux passages d'Aristote qui semblent contraires à la thèse, et qui sont des preuves d'autorité pour l'autre parti ; ensuite, on satisfait aux raisons ; mais on se garde bien de dire : *J'avoue qu'Aristote a cru cela, et je nie néanmoins que ma thèse, où je soutiens une autre doctrine, soit fausse*. On emploie son industrie à donner aux passages objectés un sens qui s'accommode avec la chose en question. On en use encore ainsi dans les écoles de théologie à l'égard de saint Augustin et de Thomas d'Aquin, parmi ceux de l'église romaine.

(M) *On s'est entêté du plus faible de ses ouvrages, je veux dire de sa Logique et de sa Physique.*] Pour être convaincu de la faiblesse de ses ouvrages, il ne faut que voir Gassendi dans ses *Exercitationes paradoxicæ adversùs Aristoteleos* (80). Il en dit assez contre la philosophie d'Aristote en général, pour persuader à tout lecteur non préoccupé, qu'elle est très-défectueuse ; mais il ruine en particulier la dialectique de ce philosophe. Il se préparait à critiquer de la même sorte la Physique, la Métaphysique, et la Morale, lorsqu'ayant appris l'indignation formidable du parti péripatéticien contre lui, il aima mieux abandonner son ouvrage, que s'exposer à de fâcheuses persécutions.

Notez qu'on ne prétend pas nier qu'il ne se trouve dans la Logique et dans la Physique d'Aristote beaucoup de choses qui marquent l'élévation et la profondeur de son génie. On peut convenir de cela, et juger en même temps qu'il y a de l'hyperbole dans les louanges de Casaubon : *Ego pueros puto fuisse* (stoïcos in logicâ) *præ divino Aristotele, et eorum in hoc genere scripta ὕθλον καὶ φλήναφον præ Aristotelis organo ; quo opere omnia mortalium ingenia* (*divina aut de rebus divinis semper excipio*) *longè superavit* (81) : et dans ce passage du père Rapin : « Il ne parut rien de réglé et » d'établi sur la logique devant Aris» tote (*). Ce génie, si plein de raison » et d'intelligence, approfondit t[...] » ment l'abîme de l'esprit huma[...] » qu'il en pénétra tous les ress[...] » par la distinction exacte qu'il fi[...] » ses opérations. On n'avait point [...] » core sondé ce vaste fond des pen[...] » de l'homme, pour en connaître [...] » profondeur. Aristote fut le pre[...] » qui découvrit cette nouvelle vo[...] » pour parvenir à la science par l'[...] » vidence de la démonstration, et po[...] » aller géométriquement à la dém[...] » stration par l'infaillibilité du sy[...] » logisme, l'ouvrage le plus accom[...] » et l'effort le plus grand de l'es[...] » humain. Voilà en abrégé l'art et [...] » méthode de la Logique d'Aristo[...] » qui est si sûre, qu'on ne peut av[...] » de parfaite certitude dans le raiso[...] » nement, que par cette méthod[...] » laquelle est une règle de pens[...] » juste ce qu'il faut penser (82). On peut louer dignement le Traité [...] Syllogisme de ce philosophe, sans e[...] ployer des expressions si outrées. Il [...] a dans sa Physique plusieurs questi[...] très-sublimes, qu'il pousse et qu'[...] éclaircit en grand maître ; mais tou[...] le gros, le total de cet ouvrage, [...] vaut rien : *infelix operis summa*. [...] principale source de ce défaut e[...] qu'Aristote abandonna le chemin d[...] plus excellens physiciens qui eur[...] philosophé avant lui. Ils avaient c[...] que les changemens qui arrivent d[...] la nature ne sont qu'un nouvel arr[...] gement des particules de la matiè[...] ils n'avaient point admis de géné[...] tion proprement dite. Ce fut un do[...] qu'il rejeta (83) ; et, par cette re[...] tion, il fut dérouté. Il fallut qu'il [...] seignât qu'il se produit de nouv[...] êtres, et qu'il s'en perd. Il les dis[...] gua de la matière, il leur donn[...] noms inconnus, il affirma où il s[...] posa des choses dont il n'avait auc[...] idée distincte. Or, il est aussi im[...] sible de bien philosopher sans l'é[...] dence des idées, que de bien navig[...] sans voir l'étoile polaire, ou sans a[...] une boussole. C'est perdre la tram[...] tane, que d'abandonner cette [...] dence ; c'est imiter un voyageur [...] dans un pays inconnu, se déferait [...] son guide ; c'est vouloir rôder de [...]

(80) *Elles sont dans le IIIe. volume de ses Œuvres.*

(81) Casaubon., in Persium, *Sat. V*, *vs.* 86, *pag.* 415.

(*) *Aristoteles utriusque partis dialecticæ princeps*. Ciceron, Topic., *cap. II.*

(82) Rapin, Réflex. sur la Logique, [...] *pag.* 374, 375.

(83) *Voyez le Ier. livre d'Aristote, de G*[...]*ratione et Corruptione.*

handelle dans une maison dont
ore les êtres. Chacun sait le nom-
fini de formes et de facultés dis-
s de la substance, que les secta-
d'Aristote ont introduites : il leur
ouvert ce chemin d'égarement; et
ns le XVIIe. siècle, la physique a
u avec quelque lustre, ce n'a été
ar la restauration des anciens prin-
qu'il avait quittés, ce n'a été que
a culture de l'évidence, c'est enfin
e que l'on a exclu de la doctrine
générations ce grand nombre d'en-
s, dont notre esprit n'a aucune
, et que l'on s'est attaché à la fi-
e, au mouvement, et à la situa-
des particules de la matière, tou-
choses que l'on conçoit clairement
distinctement.

) *On doit cette justice à ses plus
gles sectateurs, qu'ils l'ont aban-
né..... où il a choqué le christia-
me.*] Je ne veux pas néanmoins
ter en procès contre Luther, pour
théologiens de Cologne. Il leur re-
che, et à ceux de Louvain aussi,
ils défendent ou qu'ils adoucissent
des interprétations forcées les plus
ndes et les plus impies absurdités
ristote. *Aristotelem ipsis in summo
pretio, et nihil ab eo dictum esse
absurdè, vel alienè à nostrâ reli-
e, quod non defendant, quod non
d interpretatione quantumvis lon-
etitâ circumvestiant, quò suus illi
et honos atque nominis existima-*
(84). De quoi n'est point capable
tement !

) *On ne sait pas s'il a reconnu
mortalité de l'âme.*] Pomponace
iphus ont eu une grosse que-
sur ce sujet. Le premier soutint
ne pouvait accorder l'immorta-
de l'âme avec les principes d'Aris-
; le dernier s'engagea à soutenir
ontraire. Voyez le discours de la
he-le-Vayer sur l'immortalité de
e (85), et Bodin, à la page 15 de
éface de la Démonomanie.

) *Selon quelques péripatéticiens,
ignorait point le mystère de la
ité.*] Emmanuel de Moura, dis-
nt contre ceux qui accusent Aris-
d'athéisme, dit 1°., qu'une fem-
me le cajola si bien, qu'elle lui fit consulter l'oracle d'Apollon (86); 2°. qu'il ordonna par son testament, que l'on dédiât à Jupiter et à Minerve les effigies de certains animaux qu'il avait voués pour le salut de Nicanor (87); 3°. qu'il confesse au premier livre du Ciel et du Monde (88), *se cum aliis obtulisse diis trina sacrificia in recognitionem trinæ perfectionis in iis inventæ* (89). On conclut de ces passages, non-seulement qu'il croyait des diables, et qu'il était superstitieux; mais aussi qu'il avait connu *la trinité des personnes avec l'unité de l'essence, comme a voulu Salmeron* (90), *et auparavant lui George Trapezonce* (91), *qui a fait un livre entier de la conformité de la doctrine d'Aristote avec la Sainte Écriture.* Naudé, dont j'emprunte ce qu'on vient de lire, remarque qu'*Emmanuel de Moura impose manifestement à Philoponus, qui ne dit rien autre chose suivant le texte grec, et la vieille traduction conforme à celle de Nunnesius, sinon qu'Aristote ayant atteint l'âge de seize ans* (92), *fut conseillé par l'oracle pythien de s'adonner principalement à la philosophie... Les trois sacrifices qu'il fit aux dieux,* c'est Naudé qui parle, *ou la connaissance de la Trinité, que lui ont donnée beaucoup de docteurs catholiques,* « sont toutes chimères, qui ont pris » leur origine et fondement sur ce » qu'il dit en son Ier. livre du Ciel, » parlant du nombre ternaire, Διὸ παρὰ τῆς φύσεως εἰληφότες ὥσπερ νόμους ἐκείνης, καὶ πρὸς τὰς ἁγιστείας τῶν Θεῶν χρώμεθα τῷ ἀριθμῷ τούτῳ; c'est-» à-dire, *quapropter hoc à naturâ » numero sumpto perindè atque quâdam illius lege, et in deorum sacrificiis celebrandis uti solemus.* Duquel » passage on ne saurai tconclure autre » chose, sinon qu'Aristote dit que l'on

) *Apud* Sleidanum, de Statu Relig. et
bl., *lib. II, fol.* 33.
) *Il est au IVe. tome de l'édition de ses
vres, in-12.*

(86) *Il cite* Philoponus, *en la* Vie d'Aristote.

(87) *Il cite* Plutarque et Diogène.

(88) *Sect. II, cap. II, num.* 10, *cité par* Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 328.

(89) Emman. de Moura, *lib. de Ensal., sect. II, cap. III, num.* 19, *cité par* Naudé, *là même.*

(90) *Tomo II, tract. XXIII, cité par* Naudé, *là même, pag.* 329.

(91) *Lib. II*, de Compar. Aristot. et Plat. *cité par* Naudé, *là même.*

(92) *La circonstance de l'âge énerverait toute la preuve de* Moura; *car ceux qui prétendraient qu'Aristote aurait nié l'existence des esprits ne le prendraient pas à l'âge de* dix-sept ans.

» se servait en son temps du nombre » de trois aux sacrifices ; ce qui nous » est aussi témoigné par Théocrite. » Après cela, Naudé remarque que le cardinal Bessarion (93) *se moque de Trapezonce, de ce qu'il avait tant pris de peine, pour prouver par ce texte, qu'Aristote avait une entière connaissance de la Trinité*. Les scolastiques modernes ne démordent pas de ces prétentions. Voyez Piccinardi, professeur à Padoue, dans ses *Dogmata philosophiæ peripateticæ*. Le journal d'Italie en parle sous le 31 d'août 1674.

(Q)..... *il fit une belle mort.*] Se sentant proche de sa fin, il versa un torrent de larmes ; et, tout pénétré de douleur et d'espérance, il implora la miséricorde du Souverain Être. Il approuvait extrêmement une sentence d'Homère, qui porte qu'il ne sied pas mal aux dieux de se revêtir de la nature de l'homme, afin d'éclairer le genre humain. C'étaient des pressentimens de l'incarnation du fils de Dieu. *Proditum et illud monumentis est, quùm philosophus hic extrema sibi ingruere præsensisset, dolore ac spe in lacrymas ampliùs profusum primæ causæ misericordiam intentiùs implorâsse. Quin et Homeri sententiam ex Odysseâ vehementer approbâsse, quâ non esse immortalibus diis indecorum pronunciatur hominis induere naturam, quo ab erroribus sevocentur mortales. Quâ in re* Christi *præsensisse adventum augurantur nonnulli ejus viri gloriæ in primis addicti.* Voilà ce que nous lisons dans Cœlius Rhodiginus (94). Son autorité dans un fait de cette nature ne vaut guère mieux que rien. D'autres parlent bien autrement des dernières heures d'Aristote. « Ils » disent qu'il mourut de déplaisir de » n'avoir pu comprendre la cause » du flux et du reflux de l'Euripe. » Sur quoi quelques modernes ont » inventé cette fable, qui depuis » a eu cours, que ce philosophe se » précipita dans l'Euripe, en disant » ces paroles : *Que l'Euripe m'engloutisse, puisque je ne puis le comprendre* (95). » Diogène de Laërce cite

(93) *Cap. XV*, *lib. III*, adversùs Calumniat. Platonis.

(94) Antiq. Lection., *lib. XVII*, *capite XXXIV*.

(95) *Le père* Rapin, Compar. d'Aristote et de

un auteur nommé Eumelus, qui
dit qu'Aristote s'étant réfugié à
cis s'empoisonna à l'âge de soix
dix ans (96). Apollodore me p
plus digne de foi : il a dit que ce g
homme mourut de maladie, à l'â
soixante-trois ans (97).

(R) ..... *il jouit de la félicité*
nelle.] Sépulvéda, l'un des plus sa
hommes du XVI[e]. siècle, n'a p
hésité à le placer parmi les bienh
reux ; il a soutenu publiquement
opinion, et par écrit (98). Le jés
Gretserus le reprend d'avoir été t
hardi, mais néanmoins il avoue q
incline en faveur d'Aristote, au
bien que Sépulvéda, dont *il n'i*
prouve en cela que la façon de pe
affirmative (99). Joignez à ceci ce q
j'ai cité de Cœlius Rhodiginus (10
et ce que des gens de poids ont
marqué touchant la raison qui ob
gea Aristote à sortir d'Athènes.
bert-le-Grand a soutenu qu'on le ch
sa, à cause de ses bonnes mœur
propter morum rectitudinem pul
Athenis (101). Gretserus, dans sa d
pute contre Sépulvéda, touchant
salut d'Aristote, *ne doute point q*
n'ait voulu éviter par ce bannissem
volontaire la nécessité où on voulai
réduire, de rendre à des idoles
culte qu'il croyait n'être dû qu'à D
seul (102.) Nous avons donc en sa p
sonne un illustre réfugié pour la v
religion. Origène a favorablement
terprété cette fuite d'Aristote (10
car, lorsqu'il explique le précep
que Notre-Seigneur donne à ses a
tres, *de fuir d'une ville où ils ser*
persécutés dans une autre (104), il
à Celsus, qui se moquait de cela

Platon, *pag.* 310, *qui cite* Justin., in Ad
Gentes. Greg. Naz. contra Jul. *Voyez*
Rhodigin., *lib. XXIX*, *cap. VIII*. Quant
citations du père Rapin, *voyez la remarq*

(96) Diog. Laërt., *in* Aristot., *num.* 6.

(97) Apollod. *apud* Diogenem Laërt.
Aristot., *num.* 10.

(98) Sepulveda, *lib.* de Anim. *cité p*
Mothe-le-Vayer, *tom. V*, *pag.* 114.

(99) Gretserus, *cité par* la Mothe-le-V
là même.

(100) *Ci-dessus*, *citation* (94).

(101) Albertus Magnus, Ethic., *lib. V*
I, *cité par* Rapin, *pag.* 310.

(102) Gretserus, de Variis cœl. Luth.
XIII, *cité par* la Mothe-le-Vayer, *to*
pag. 109.

(103) Orig. contra Celsum, *liv. II*,
le même.

(104) Matth., *chap. X*, *vs.* 23.

profanations ordinaires, que l'en-seignement d'Aristote dont nous par-lons a été conforme à la morale de l'Évangile, et qu'il fit la même chose, ...nt poursuivi calomnieusement, que ...us-Christ conseille à ses disci-...s (105).

J'ai cité (106) un passage d'Agrip-..., où il est parlé d'un livre *de Salu-... Aristotelis*. M. Voet, qui avait une ...mple connaissance des livres, n'a-...t point vu celui-là; mais il en sa-...t à peu près l'année de l'impres-...n. Il dit dans une thèse soutenue ... 5 de décembre 1638, qu'il y avait ... ans qu'on l'avait fait imprimer ...ppenheim, et que François Junius ...avait vu un exemplaire (107). Il ...ite qu'un certain Lambertus de ...ate, auteur d'un commentaire sur ...hysique d'Aristote, où, l'an 1486, ...le qualifie docteur en théologie, ...it écrit du salut de ce philosophe : *...estionem magistralem satis acutam ...psisse, ostendentem per autoritates ...ipturæ divinæ, quid juxta saniorem ...torum sententiam probabilius dici ...it de salvatione Aristotelis stagiri-...* (108). Vous trouverez dans un ou-...ge *de Pietate Aristotelis erga Deum ...hominem*, que Fortunius Licetus ...ia à Innocent X, et qui fut ap-...uvé par deux inquisiteurs géné-...x, plusieurs raisons par lesquelles ...s'efforce de persuader qu'Aristote ...it point damné.

(S) *Il fut extrêmement honoré dans ...patrie.*] Elle avait été ruinée par le ... Philippe; mais Alexandre la fit ...âtir à la prière d'Aristote. Les ha-...ans, pour reconnaître ce bienfait, ...sacrèrent un jour de fête à ce phi-...ophe, et, lorsqu'il mourut à Chal-..., dans l'île d'Eubœe, ils transpor-...ent ses os chez eux; ils dressèrent ...autel sur son monument; ils don-...ent à ce lieu le nom d'Aristote, et ...inrent dans la suite leurs assem-...es (109). Mandeville, dans la fa-...euse relation de ses voyages, dit ... tout cela subsistait encore de son temps (110), c'est-à-dire, dans le XIVe. siècle.

(T) *Il y a eu des hérétiques qui vénéraient son image avec celle de Jésus-Christ. Je n'ai point trouvé que les antinomiens lui apportassent plus de respect qu'à la sagesse incréée.*] Voici un passage du père Rapin (111) « Les » carpocratiens furent condamnés » pour avoir mis l'image de ce philo- » sophe avec celle de Jésus-Christ, et » pour l'avoir adorée avec une extrava- » gance de zèle pour sa doctrine (*1). » Les aétiens furent excommuniés par » l'Église, et par les ariens mêmes, » dont ils étaient sortis, parce qu'ils » donnaient à leurs disciples les Ca- » tégories d'Aristote pour catéchis- » mes (*2). Les antinomiens allèrent » jusques à cet excès d'impiété, que » de porter plus de respect à ce sage » païen, qu'à la sagesse incréée (*3). » Je n'avais jamais si bien connu qu'en cet endroit-ci, que cet agréable écrivain ne se donnait pas la peine de consulter les originaux. J'avoue que Baronius, sous l'année que le père Rapin cite, dit que les carpocratiens avaient des images, et entre autres celles de Jésus-Christ, (qu'ils disaient avoir été faite par Pilate,) celle de Pythagoras, celle de Platon, celle d'Aristote, et qu'ils leur rendaient la vénération que les païens rendaient aux idoles; mais cela ne méritait pas d'être allégué, car, outre que Baronius ne dit point que ç'ait été la raison pour quoi on condamna ces hérétiques, il ne paraît pas qu'ils aient eu plus de zèle pour la doctrine d'Aristote que pour celle des autres philosophes dont ils vénéraient les images. Mon édition de Baronius (112) ne contient pas un seul mot, sous l'année 208, de ce que le père Rapin raconte. Aussi n'est-il pas possible que des gens qui sont sortis des ariens soient chassés de la communion de l'Église au commencement du IIIe. siècle. C'est sous l'an 356 que Baronius a parlé

(105) La Mothe-le-Vayer, *tom. V, pag.* 109.

(106) *Dans la remarque* (H), *citation* (65).

(107) Gisb. Voetius, Disputat. Theol., *tom.* ..., *pag.* 602.

(108) Gisb. Voetii Disput. Theolog., *tom. II*, ... 602, *ex* Append. II ad Tritbem. de Scrip. Eccles., *edit. Colon. anni* 1546.

(109) Ammonius, *in* Vitâ Aristotelis.

(110) Mandevil., Itinerar., *cap. II*, *apud* Hornium, Hist. Phil., *lib. III*, *cap. XV*, *pag.* 197.

(111) Compar. de Platon et d'Aristote, *pag.* 392.

(*1) Baronius, Ann. Eccles., *ad ann.* 120.

(*2) Baronius, Ann. Eccles., *ad ann.* 208.

(*3) Euseb. Hist., *cap. XXVII*.

(112) *C'est celle d'Anvers, en* 1597.

d'Aëtius : il rapporte un long passage de Suidas, où l'on trouve, non pas que cet hérétique donnait à ses sectateurs les Catégories d'Aristote pour Catéchisme, mais qu'il leur expliquait les choses selon la méthode des Catégories d'Aristote. C'est qu'il était fort versé dans les subtilités et dans les disputes de la dialectique. C'est ainsi que présentement un scolastique espagnol qui entreprendrait d'expliquer un point de foi, le bâtirait selon le plan de l'école. Pourrait-on dire qu'il substituerait les ouvrages d'Aristote à nos livres de religion? Citer Eusèbe au chap. 27 de son histoire, est une manière de citer insoutenable. Je ne pense pas que cet auteur ait rien dit sur les antinomiens.

(V) *En quelques églises d'Allemagne,..... on lisait la morale d'Aristote, au lieu de l'Évangile.*] Je m'en vais citer mon auteur : c'est M. Spanheim le père, dans la harangue séculaire qu'il prononça à Genève, l'an 1635 (113). *Quin et Philippus Melanchton*, dit-il (114), *vir candidissimus, testatur diebus dominicis variis in locis pro thematibus dominicalibus, indè à Karoli M. ætate opera P. Guarenfridi seculo octavo in cathedras ecclesiasticas introductis, Ethica Aristotelis publicè populo prælecta, et à se Tubingæ in agro wirtenburgico audita* *. Si on me demande un autre témoin, et qu'on veuille se contenter de Magirus, je le produirai. *Tubingæ quondàm monachus*, dit-il (115), *pro concione Aristotelis librum Ethicorum explicavit; ita vulgò dicebat :* Quemadmodùm Johannes Baptista Christi præcursor fuit in theologicalibus, ità Aristoteles fuit præcursor Christi in physicalibus (116).

(X) *Il n'est pas étonnant que le péripatétisme..... trouve tant de protecteurs.*] Si tous ceux qui ont embr[assé] la philosophie de M. Descartes avai[ent] eu cette sage retenue qui fait qu['on] s'arrête quand on est parvenu jusq[u'] à un certain point; s'ils avaient [su] discerner ce qu'il faut dire et ce qu['il] faut taire (117), ils n'auraient [pas] tant fait crier contre la secte en général. La méthode des anciens maîtres était fondée sur de bonnes raisons. Ils avaient des dogmes pour tout le monde, et des dogmes pour les disciples initiés aux mystères. Quoi qu'il en soit, l'application qu'on a voulu faire des principes de M. Descartes aux dogmes de la religion a fait un grand préjudice à sa secte, et en arrête les progrès. C'est un cas presque inévitable. Les anciens pères se plaignirent extrêmement de la secte d'Aristote (118), et c'est une plainte presque générale, que la philosophie fait tort à la théologie; mais d'un autre côté il est certain que la théologie nuit à la philosophie. Ce sont deux facultés qui ne s'accorderaient guère sur le règlement des limites, si la voie de l'autorité, toujours dans les intérêts de la première, n'y donnait bon ordre.

(Y) *Les premiers réformateurs ont beaucoup crié contre le péripatétisme.*] Voici encore un passage du père Rapin (119). « Rien ne fit plus d'honneur à » la doctrine de ce grand homme (120) » dans le siècle passé, que les invectives » atroces de Luther, de Mélanchthon, » de Bucer, de Calvin, de Postel, de » Paul Sarpi (121), et de tous ceux » qui écrivirent alors contre l'église » romaine; car ils ne se plaignirent » tous d'Aristote que parce que la so» lidité de sa méthode donne un grand » avantage aux catholiques pour dé» couvrir les ruses et les artifices des » faux raisonnemens dont se sert l'hé» résie pour déguiser le mensonge et » détruire la vérité. » Dans un autre ouvrage, cet auteur ne parle pas si [...] l'air ni avec si peu de preuves. « Sa[...]

(113) *Elle a pour titre*, Geneva restituta.

(114) *Pag.* 17, 18.

* Leclerc, dans sa Lettre critique, dit que probablement, d'un fait singulier dont Mélanchthon pouvait avoir été témoin, quelqu'un aura fait une coutume. Joly, après avoir copié Leclerc, sans rien dire, suivant son usage, ajoute du moins dans ses *Additions*, un passage de J. Hermann de Elswich, auteur d'un traité intitulé, *De variâ Aristotelis in scholis protestantium fortunâ Schediasma*, 1720, in-8°., qui appuie la conjecture de Leclerc.

(115) Magirus, *in* Eponymologio critico, *pag.* 81, 82.

(116) *Il cite* Greg. Michaël, *in* Not. ad Jac. Gaffarelli Curiositat. inauditas, *pag.* 109.

(117) *Finita potestas denique cuique Quânam sit ratione atque alte [...] hærens.*
Lucretius, *lib. I*, *vs.* 77.

(118) *Voyez dans M.* de Launoi, de [Variâ] Aristotelis fortunâ, *cap. I*, *une longue lis[te de] leurs passages.*

(119) Compar. de Plat. et d'Aristote, *pag.* [...]

(120) *Il parle d'Aristote.*

(121) *Comment peut-on dire qu'il a [écrit] contre l'église romaine dans le XVIe. siècle[...]*

» Thomas, dit-il (122), s'est servi de » la méthode d'Aristote avec tant de » succès pour expliquer la doctrine de » l'église romaine, que Bucer, un des » plus grands ennemis qu'ait eus notre » religion, avait coutume de dire : » *Qu'on supprime les ouvrages de* » *saint Thomas, et je détruirai l'é-* » *glise romaine* (*1). Ce fut cette mé- » thode, prise d'Aristote, qui rendit » la doctrine de notre religion si re- » doutable à tous les novateurs des » derniers siècles, que, ne pouvant y » résister, ils entreprirent de la dé- » crier, en déclamant contre les sco- » lastiques, et principalement contre » Aristote, duquel ils avaient aupara- » vant emprunté la méthode, qui » s'est établie dans l'école depuis saint » Thomas. Les anabaptistes commen- » cèrent les premiers à rendre l'usage » universel de la philosophie suspect » à ceux de leur secte, dans tout le » septentrion où ils eurent de l'auto- » rité; et ils se servirent des paroles » de saint Paul aux Colossiens, pour » l'interdire dans leurs écoles (*2). » Luther se déclara avec tant de cha- » leur contre la philosophie d'Aristote, » qu'il avança dans des thèses soute- » nues à Heidelberg l'année 1518, » qu'on ne pouvait raisonner selon les » principes de ce païen, sans aban- » donner les maximes de la sagesse de » Jésus-Christ (*3); et il ne laisse » passer aucune occasion dans ses ou- » vrages de s'emporter contre ce phi- » losophe : en quoi il a été suivi de » Zuingle, de Pierre Martyr, de » Zanchius, de Mélanchthon (123), et » de tous ceux qui ont combattu la » doctrine de l'église romaine. Ce qui » a fait dire à Melchior Cano, évêque » des Canaries, le plus disert de tous » les scolastiques, que les luthériens » avaient un grand mépris pour la » philosophie qui s'enseignait alors » en l'école (*4). Calvin ne parle ja- » mais d'Aristote qu'avec toute l'ai- » greur et toute l'amertume de style » que lui inspirait son génie naturel- » lement chagrin et médisant. Et ce fut » ainsi qu'en usèrent tous ceux qui » écrivirent dans les derniers siècles » contre l'église romaine. »

(Z) *Le genre de mort le plus honorable pour Aristote serait de dire que le chagrin de n'avoir pu découvrir la cause du flux et reflux de l'Euripe lui causa la maladie dont il mourut.*] Ce genre de mort serait une preuve de l'ardeur immense avec laquelle Aristote aurait fouillé dans les secrets de la nature. Il marquerait une extrême sensibilité pour la gloire d'avoir appris au genre humain les mystères les plus cachés. Ne serait-ce pas mourir au lit d'honneur? ne serait-ce pas s'être appliqué à sa charge, avec la ferme résolution de venir à bout de son entreprise, ou de mourir à la peine? Je trouve que ceux qui ont dit que le génie d'Aristote n'avait point d'autres bornes que celles de la nature, ou qu'il avait été admis à la plus intime confidence et au secrétariat de la nature (124), ne devraient point admettre d'autre tradition, touchant sa mort, que celle dont je parle ici. Un confident qui se voit disgracié, et qui éprouve sur ses vieux jours qu'on lui fait mystère d'une chose, ne doit point survivre à cette chute. Sérieusement parlant, je ne pense pas qu'Aristote ait été assez mal habile homme pour mourir d'un tel chagrin. *Quelle apparence qu'un homme aussi avisé que lui eût pu se résoudre.... à s'abandonner au chagrin et au désespoir de ne pouvoir comprendre le flux et le reflux, lui qui sentait son esprit borné sur tant d'autres choses, qu'il ignorait sans en avoir d'inquiétude* (125)?

Au reste, on attribue souvent à Justin Martyr et à Grégoire de Nazianze ce qu'ils n'ont point dit touchant la mort d'Aristote; ils n'ont point dit qu'il se précipita dans l'Euripe. Justin dit seulement que la honte de n'avoir pu découvrir la cause du

(122) Réflexions sur la Philos., *pag.* 450.

(*1) *Tolle Thomam, et Ecclesiam romanam subvertam.* Bucer. *Le père* Rapin *eût bien fait de citer le livre et la page de* Bucer.

(*2) *Ex* Nicolao Blesdikio, *in* Historiâ Davidis Georgii; *ex* Hornii Hist. Philosophicâ.

(*3) *Qui in Aristotele vult philosophari, prius portet in Christo stultificari.*

(123) *Nous ferons voir en son lieu que Mélanchthon était fauteur d'Aristote.*

(*4) *Nullo apud lutheranos philosophiam esse in pretio.* Loc. Theol., *lib. IX, cap. III.*

(124) Ἀριστοτέλης τῆς φύσεως γραμματεὺς ἦν. Τὸν κάλαμον ἀποβρέχων εἰς νοῦν. *Aristoteles fuit naturæ scriba, calamum imbuens mente.* Suidas. *Voyez ci-dessus la remarque* (H), *à la fin.*

(125) Rapin, Comp. de Platon et d'Aristote, *pag.* 310.

phénomène qu'on y voyait le fit mourir de chagrin. Οὐδὲ τὴν τοῦ Εὐρίπου φύσιν τοῦ ὄντος ἐν Χαλκίδι γνῶναι δυνηθεὶς, διὰ πολλὴν ἀδοξίαν καὶ αἰσχύνην λυπηθεὶς μετέςη τοῦ βίου (126). *Cùm neque Euripi Chalcidici naturam cognoscere posset, undè propter ingens probrum et pudorem in mœrorem conjectus, morte vitam commutavit.* Saint Grégoire de Nazianze, à proprement parler, n'en dit pas autant : il se contente de ne point contredire Julien, qui avait allégué Aristote comme un exemple d'une si grande passion pour l'étude, qu'elle lui avait donné la mort. Ἡ καὶ τὴν Ὁμήρου φιλομάθειαν περὶ τὸ Ἀρκαδικὸν ζήτημα· καὶ τὴν Ἀριστοτέλους φιλοσοφίαν καὶ προσεδρίαν ἐπὶ ταῖς τοῦ Εὐρίπου μεταβολαῖς ὑφ' ὧν τεθνήκασι (127). *Laudas insuper in Homero discendi amorem circa Arcadicam quæstionem, et in Aristotele philosophiam et diutinam moram ad reciprocos Euripi æstus, quibus uterque occubuit.* Ceci est fort remarquable, et je ne sais si quelqu'un s'en est encore aperçu. Plusieurs personnes, n'ayant pas pour les pères de l'église tout le respect qu'il faudrait, se plaisent à les taxer d'une aveugle crédulité : ils les accusent nommément d'avoir diffamé Aristote au sujet de l'Euripe; mais il y a quelque apparence que Julien l'apostat avouait le fait dont Justin Martyr a parlé; car il paraît, par la réponse de saint Grégoire de Nazianze, que cet empereur avait joint Homère avec Aristote pour produire deux exemples d'une avidité de savoir qui avait causé la mort. Or, selon la tradition qui concerne Homère, il mourut de déplaisir de n'avoir pas pu entendre la réponse que lui firent certains pêcheurs. On peut donc croire que Julien avait adopté une tradition semblable touchant Aristote et l'Euripe. Je conviens néanmoins qu'il se pourrait faire qu'il n'eût voulu dire, sinon qu'Aristote observa avec tant d'assiduité les mouvemens de l'Euripe, et médita si profondément sur ce sujet, que cette forte application de corps et d'esprit ruina sa santé, et lui attira la maladie qui le fit mourir. Je croirais cela plutôt que toute autre chose. Il ne semble pas qu'Eustathius en veuille dire davantage, lorsqu'il parle de l'Euripe de cette manière : Ἑπτάκις τὸ ὅλον νυχ[θή]μερον μεταβάλλει ὁ περὶ Εὔβοιαν Εὔ[ριπος,] περὶ ὃν φασι διατρίψαντα τὸν Ἀριστοτέ[λην] καταλῦσαι τὸν βίον. *Septies intra di[em] naturalem reciproco æstu agitatus E[u]boïcus Euripus, circa quem dicunt A[ris]totelem occupatum interiisse.* Voyez [le] long passage de M. le Fèvre, où, ap[rès] avoir donné un coup de dent en pa[s]sant aux prédicateurs, il impute à Jus[tin] Martyr, et encore plus à Grégoire de Nazianze, ce qu'ils n'ont point di[t.] *Videlicet in Græciâ, quemadmodi[um] hodièque fit, oratores sacri, si tam[en] tanto nomine illa pulpitorum crepi[ta]cula, et plebeculæ cymbala, co[ho]nestari oporteat, vulgò dictita[bant] Aristotelem, cùm illius septenæ [et] dies singulos reciprocationis caus[as] non potuisset cognoscere, ibi tum [...] sellum sese in Euripum dedisse præ[ci]pitem, et in maximam malam cru[cem] abiisse. Justinus cognomento Mar[tyr] et Gregorius Nazianzenus, qui pri[...] aut inter primos, hanc fabulam [...] in scripta sua retulerunt, id vel stu[dio] philosophiæ christianæ (ità enim i[lli] Græculi christianismum vocare sole[bant]) fecêre; dum videlicet insanientem [ve]terum Græcorum sapientiam, ob[ter]randam et premendam existimâr[ent] vel fortassè etiam (quidni enim [...] locus sit?), priscæ historiæ ign[ora]tione. Nam ex Eumolpi, Apollodori [...] Favorinique scriptis, quæ illâ e[...] tempestate superfuisse scimus, f[...] didicisse boni viri poterant, [...] longè se secùs habuisse, quàm pr[...] derunt* (128).

Le Gyraldi avait déjà imput[é la] même chose à ces pères, et [...] conclu de tous ces faits une réfle[xion] pieuse. Il dit, 1°. Que Justin M[artyr] assure qu'Aristote mourut pour [n'a]voir pu découvrir la cause du flux et du reflux de l'Euripe; 2°. que [Pro]cope, au IVe. livre de son histoire l'a dit aussi; 3°. que Grégoire de [Na]zianze, ayant observé qu'il [...] très-mal à Homère de n'avoir p[u ré]soudre une question, méprise [...] aussitôt la philosophie d'Aristote [à] l'égard des variétés de l'Euripe, [qui le] firent mourir; 4° que le comm[enta]teur grec de ce père rapporte q[ue ce] philosophe se précipita dans ce [...]

(126) Justini Cohort. ad Græcos, *pag.* 34.

(127) Greg. Nazianzen., Orat. III, *pag.* 79.

(128) Tanaq. Fabri Epistolar. *part.* I, [...] 49, 50.

disant : *Que l'Euripe me*
ique je n'ai pu le tenir:
ντίλης οὐχ εἶλε τὸν Εὔριπον,
ο τὸν Ἀριστοτέλην. *Postquàm*
non prehendit Euripum,
beat Aristotelem (129) ;
it recueillir de là que la
été contraire aux impies,
ent dans la vraie religion,
lans la fausse.

(129) Gregor. Gyraldus, Dialogismo
12, *tom. II*, *Oper. edit. ann.*

OTE, architecte célè-
e XV[e]. siècle, était de
, et de la famille des
. Une des plus remar-
hoses qu'on conte de
u'il savait transporter
en un autre une tour
toute entière (A). Jean
grand-duc de Moscovie,
ir auprès de lui, et se
son industrie pour la
ion de plusieurs églises
a des noms difficiles à
celui d'Aristote est de
re : cependant on trou-
e trente Aristotes (B).

. Albertus, *in* Descript. Italiæ,

la Relation de Moscovie d'Her-
ns le Journal de Leipsic *de* 1691,

avait... transporter une tour
toute entière.] Jonsius cite
ins, Beroalde et Matthieu
(1). Le premier s'exprime
on diu est quòd Aristoteles
r mechanicus longè omnium
ssimus turrim ex sede suâ
otamque arte mechanicâ in
d longè dissitum locum trans-
Non est mendacio locus,
c supersint qui vidêre (2).
les paroles de Palmerius :
s Bononiensis architecturâ
habetur, qui lapideas turres
llæsas subjectis fundamento
ad alium traduxit locum (3).

as, de Scriptor. Hist. Philos., *pag.*
ld. in Sueton. Vespas., *cap. XVIII.*
. Palmer. Chron., *ad ann.* 1455.

(B) *On trouve plus de trente Aristotes.*] Voyez les Dissertations de Jonsius *de Historiâ Peripateticâ*, vous y trouverez vingt et un Aristotes dans la première. L'auteur croyait alors n'avoir rien laissé à dire (4) ; mais il éprouva que la science croît avec l'âge. Il eut onze nouveaux Aristotes à produire quand il publia son Traité *de Scriptoribus Historiæ Philosophiæ*. Il eut aussi quelque chose à ajouter à ce qu'il avait dit de quelques-uns des vingt et un. Ce qui a été rapporté dans la remarque précédente est une de ces additions.

(4) *Voyez le XII[e]. chapitre du Traité de* Jonsius, de Historiâ Peripatetic.

ARIUS, chef et fondateur de l'ARIANISME, secte qui niait la divinité éternelle et la consubstantialité du verbe, vivait dans le IV[e]. siècle. Il était né dans la Libye, proche de l'Égypte. Eusèbe, évêque de Nicomédie, fort aimé de Constantia, sœur de l'empereur Constantin, et femme de Licinius, contribua extrêmement à la propagation de cette hérésie (*a*). C'était un esprit adroit, un véritable évêque de cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau dogme. Il prit Arius sous sa protection, et l'insinua dans les bonnes grâces de Constantia ; car on s'imagine toujours que si les femmes ne se mêlent des intérêts d'une secte, les progrès n'en sauraient être considérables. Le parti d'Arius se fortifiait à vue d'œil. Il y eut des évêques qui l'embrassèrent hautement. Ce ne furent plus que disputes dans les villes : on passait quelquefois des paroles aux effets ; il fut absolument nécessaire que l'empereur remédiât à ces désordres. C'est ce qu'il

(*a*) Hieron. ad Ctesiphont.

fit en convoquant le concile de Nicée, qui condamna la doctrine d'Arius, l'an 325. Cet hérésiarque fut exilé par l'empereur, qui voulut de plus que tous ses livres fussent brûlés, et que quiconque aurait la hardiesse de les garder fût puni du dernier supplice (A). Quelques-uns prétendent qu'Arius, ayant abjuré son hérésie en présence du concile, évita la peine du bannissement (B); mais d'autres soutiennent qu'il fut exilé (C), et que l'empereur ne le rappella qu'au bout de dix ans (*b*) (D). Ils content que l'on fit accroire à ce prince, qu'Arius était au fond orthodoxe : ils ajoutent que Constantin s'étant confirmé dans cette pensée, par la profession de foi que cet homme lui présenta, écrivit en sa faveur aux évêques qui étaient assemblés à Jérusalem pour la dédicace du temple; que les évêques qui se trouvèrent encore dans cette ville lorsqu'Arius y arriva avec la lettre de Constantin, étaient pour la plupart ariens cachés; qu'ils ne manquèrent donc pas de prononcer que sa doctrine était orthodoxe, et de le recevoir à la communion de l'église; que, pour remporter un plein triomphe, ils s'imaginèrent qu'il fallait qu'Arius fût réhabilité dans Alexandrie, où il avait reçu les premiers coups de l'anathème; et que comme saint Athanase, qui en était patriarche, et qui était le grand adversaire d'Arius, avait été relégué, ils crurent qu'en son absence il serait facile de rétablir Arius dans la communion de l'église d'Alexandrie, mais qu'ils se trompèrent; que le peuple ne l'y voulut jamais admettre; que Constantin, averti de la continuation des troubles, fit venir Arius à Constantinople, et obtint de lui, sans aucune difficulté, la signature du concile de Nicée; qu'ensuite il le renvoya aux évêques, qui étaient alors assemblés à Constantinople; qu'il le leur renvoya, dis-je, afin qu'ils le reçussent à la communion dans cette ville impériale; que celui qui en était évêque ne voulut jamais y consentir, quoiqu'on lui représentât qu'Arius avait signé tout ce qu'on avait voulu; qu'Eusèbe n'eût pas laissé nonobstant cela de faire rendre la communion ecclésiastique à son ami dans la grande église de Constantinople; qu'il l'y menait comme en triomphe, accompagné d'une grande troupe de ses partisans, mais que, comme on approchait de la grande place, Arius, pressé d'une nécessité naturelle, se retira à la hâte dans un lieu public, et y mourut sur-le-champ, tous ses intestins s'étant écoulés avec son foie et avec sa rate, l'an 336 (*c*). De fort savans hommes rejètent cette chronologie (E). La secte d'Arius ne mourut pas avec lui, elle a subsisté assez long-temps, et avec éclat, en divers pays du monde. On ne saurait assez admirer qu'un ministre, qui passe pour fort habile, ait ignoré un fait si notoire (F). Il en a ignoré un autre qui n'est pas moins évident; car il a débité

(*b*) *Voyez l'*Arianisme du père Maimbourg, *liv. I et II.*

(*c*) *Tiré de l'*Arianisme de Maimbourg, *liv. I et II.*

l'on ne s'était point servi de
pénales contre cette secte
). Une autre chose qu'il a
itée, ne l'a pas médiocre-
nt embarrassé; car on s'est
rêmement prévalu de ce qu'il
lit touchant la croyance des
es qui ont précédé l'arianis-
(H). Cette secte a été tour à
r persécutrice et persécutée
; et enfin elle a péri par la
e de l'autorité (K). Je ne vois
sque point d'auteur qui ne
e un crime à Arius d'avoir
en vers ses sentimens, pour
faire chanter à ses disciples.
condamne et la matière et la
ne du poëme, qu'il avait inti-
Thalie (L). Il pourrait bien
voir du préjugé dans tout
. Un auteur moderne, qui
t du sentiment de cet héré-
e, a écrit quelques ouvrages
r montrer que les pères des
s premiers siècles avaient eu
nême opinion (M). Il n'eut
beaucoup de peine à compi-
des passages, car il les trou-
out assemblés dans les *Dog-*
a theologica du père Pétau.
x théologiens anglais (*d*) et
français (*e*) ont fait contre
l'apologie des anciens pères.

) Gardiner *et* Bullus.

M. le Moyne, *professeur à Leyde*.

) *Constantin voulut que tous les*
s d'Arius fussent brûlés, et que
aurait la hardiesse de les garder
uni du dernier supplice.] Socrate
orte la lettre où Constantin or-
na que tous ceux qui trouveraient
ivre composé par Arius et ne le
eraient pas fussent punis de mort
rémission, dès aussitôt qu'ils se-
t surpris dans cette faute. Ἐκεῖνο
δὲ προαγορεύω, ὡς εἴ τις σύγγραμμα
Ἀρείου συνταγὲν φωραθείη κρύψας,
καὶ εὐθέως προσενεγκὼν πυρὶ καταναλώσῃ, τούτῳ θάνατος ἔσται ἡ ζημία·
παραχρῆμα γὰρ ἁλοὺς ἐπὶ τούτῳ κεφαλικὴν ὑποστήσεται τιμωρίαν (1). *Illud etiam denuntio, quod si quis librum ab Ario compositum occultâsse deprehensus sit, nec eum statim oblatum igne combusserit, mortis pœnam subibit.* Je ne me souviens point d'avoir lu aucun auteur qui ait remarqué l'étrange et surprenante disparate de Constantin. Il se contenta de bannir l'hérésiarque : il n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui suivraient l'arianisme, et il l'ordonna contre ceux qui cacheraient quelque ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme disproportion entre les peines et les fautes? Ne peut-on pas être très-orthodoxe et curieux de savoir ce que disent les hérétiques, et de garder les livres rares, comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne au feu? S'il fût donc arrivé à un orthodoxe de garder quelque livre d'Arius, par un principe comme celui-là, on l'aurait pendu sur-le-champ, et l'on aurait laissé vivre un homme qui aurait fait profession de l'arianisme. Quoi de plus bizarre, pour ne pas dire qu'il y a contradiction à laisser vivre les hérétiques, et à leur défendre, sous peine de mort, de garder les livres de leur fondateur? On peut ajouter ceci. Arius et quelques évêques, ses adhérens, furent bannis : leur conversation était encore plus dangereuse que la lecture de leurs livres. D'où vient donc que l'on ne menaça point du dernier supplice tous ceux qui fréquenteraient ces exilés?

(B') *Quelques-uns prétendent qu'Arius.... évita la peine du bannissement.*] Baronius affirme, sur la foi de saint Jérôme, qu'Arius fit semblant de se repentir, et qu'ayant souscrit au concile de Nicée il fut reçu à la paix de l'église par ce concile, et ne fut point exilé. On ne peut nier que saint Jérôme ne dise qu'Arius fit sa paix avec le concile de Nicée (2); mais on doit ajouter incomparablement plus de foi à la lettre de ce concile qu'au sentiment d'un particulier qui a vécu depuis ce temps-là. On expose dans cette lettre comment les opinions d'Arius avaient été exami-

(1) Socrat., Histor. Eccles., *lib. I, cap. IX, pag.* 32.

(2) Hieron., *in* Dialogo contra Luciferianos.

nées et condamnées ; mais pour ce qui avait été fait contre sa personne, et ce qu'il était devenu, on se dispense d'en parler, afin de ne point paraître avoir envie d'insulter à sa disgrâce. Parlerait-on ainsi d'un homme à la rétractation duquel on aurait acquiescé ? Le docte Henri de Valois, raisonnant sur cette lettre du concile, loue la modération de la compagnie, sur ce qu'elle n'avait point nommément frappé de ses anathèmes la personne d'Arius, mais en général ceux qui enseigneraient telles et telles hérésies, et sur ce qu'au lieu de solliciter l'empereur à bannir les hérétiques, elle témoignait être fâchée de leur exil (3).

(C) *D'autres soutiennent qu'il fut exilé.*] Sozomène est un de ceux-là, puisqu'il assure qu'Arius fut rappelé peu après la tenue du concile. Οὐ πολλῷ δὲ ὕστερον τῆς ἐν Νικαίᾳ Συνόδου, Ἄρειος ἐπὶ τὴν ἐξορίαν ἀπαγόμενος, ἀνεκλήθη (4). *Non multò post Synodum Nicænam Arius ab exilio revocatus est.* La soumission des deux évêques qui furent exclus de leurs églises, et envoyés en exil, fournit une preuve du bannissement d'Arius. Je parle d'Eusèbe et de Théognis. Ces deux prélats furent exilés par Constantin, trois mois après la clôture du concile, comme nous l'apprend Philostorgius (5). Ils obtinrent leur rappel trois ans après le concile, comme le même Philostorgius l'assure. Or ils l'obtinrent en se soumettant aux décisions par un écrit qu'ils envoyèrent aux évêques, dans lequel ils remarquent, que celui qui était le chef de ces disputes avait été rappelé de son exil, et qu'il serait absurde, qu'après la réconciliation de celui-là ils ne fissent point paraître leur innocence (6). Voilà donc deux faits prouvés, l'un qu'Arius fut exilé, l'autre qu'il fit la paix avec les évêques, et qu'il obtint son rappel avant qu'Eusèbe et Théognis obtinssent le leur. Ils l'obtinrent en 328, selon Philostorgius, dont l'opinion s'accorde fort bien avec l'histoire de ce temp[...] là : il est donc faux qu'Arius n'ait [...] tenu son rappel qu'en 335.

(D)..... *que l'empereur ne le rappel[...] qu'au bout de dix ans.*] Le père Maim[...] bourg a suivi cette fausse chronologie. On vient de voir la preuve de son erreur.

(E) .... *et qu'il mourut l'an 336. De fort savans hommes rejettent cette chronologie.*] Henri de Valois prouve qu'Arius n'était point en vie au temps du synode de Jérusalem, qui reçut des lettres de Constantin touchant la réconciliation de quelques principaux membres de l'arianisme : *Arius hæresiarches diù ante synodum Hierosolymitanam è vivis excesserat, ut certissimis argumentis probavi in libro secundo Observationum Ecclesiasticarum, capite II* (7). Ce n'est donc point Arius l'hérésiarque qui fut recommandé à ce concile par Constantin, et qui trouva si favorables les évêques assemblés à Jérusalem. Cependant Socrate dit en propres termes que le concile, transféré de Tyr à Jérusalem pour la dédicace du temple, reçut à la communion de l'Église Arius et ses adhérens, en vertu des lettres de Constan[...] tin, qui témoignaient qu'il était persuadé de l'orthodoxie d'Arius, [...] de celle d'Euzoius : Ἄρειον μὲν [...] τοὺς περὶ αὐτὸν ἐδέξαντο τοῖς βασι[...] γράμμασι πειθαρχεῖν λέγοντες, δι' [...] δεδηλώκει αὐτοῖς πεπεῖσθαι περὶ [...] πίστεως Ἀρείου καὶ Εὐζωΐου (8). *Ari[...] quidem unà cum sociis in commu[...] nionem recipiunt, obtemperare se [...] centes imperatoris litteris, quibus [...] tiores ipsos fecerat fidem se Arii [...] Euzoii penitùs perspectam hab[...]* Constantin avait envoyé aux évê[...] assemblés à Jérusalem la profes[...] de foi qu'Arius et Euzoius lui pr[...] sentèrent (9), et saint Athanase [...] formellement que le synode de Jéru[...] salem reçut à sa communion Ari[...] et ses fauteurs : Γράφοντες δεῖν [...] θῆναι Ἄρειον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ (10)

(3) Valesius, in Sozomenum, *lib. II, cap. XVI, pag.* 108.

(4) Sozom., *lib. II, cap. XVI, M.* de Valois *observe que, selon la force de ces mots* ἐπὶ τὴν ἐξορίαν, *il faut entendre qu'Arius fut rappelé pendant qu'il allait au lieu du bannissement.*

(5) *Apud* Valesium, in Histor. Ecclesiast. Socrat., *lib. I, cap. XIV, pag.* 10.

(6) Sozomen., *lib. II, cap. XVI.*

(7) Valesii Notæ in Socrat., *lib. I,* [...] *XXXIII.*

(8) Socrat. Histor. Ecclesiastic. *lib. I,* [...] *XXXIII.*

(9) *Elle est tout du long dans* Sozomène, *livre II, chap. XXVII.*

(10) Athanas., *in libro* de Synodis, apud Valesium in Socrat., *lib. I, cap.* XXXIII, *pag.* 16.

ıentes suscipiendos esse Arium et ıs. M. de Valois lève la difficulté lisant qu'il y a deux Arius : était l'hérésiarque, l'autre secır de l'hérésiarque : ils avaient été ımmuniés tous deux par Alexan-, évêque d'Alexandrie. Celui qui enta à Constantin une profes- de foi conjointement avec Eus, et qui fut réconcilié par le de de Jérusalem, n'était pas résiarque, c'était l'autre Arius. de Valois le prouve, non-seulet par des raisons qu'il a alléguées r montrer que l'hérésiarque était t long-temps avant l'année 335; s aussi par la requête d'Eusèbe le Théognis. Ces deux évêques andèrent grâce, en protestant eur innocence, l'an 328, et alèrent que le chef et l'auteur de controverses avait été réconcilié établi. C'est ce qu'on ne pouvait dire de cet Arius qui fut réuni Église dans le synode de Jérusa-; car la requête, ou la profes- de foi que lui et Euzoius prérent à Constantin un peu avant synode, c'est-à-dire environ l'an , témoigne qu'ils étaient encore s l'exil et dans l'excommunica-. Cette mort subite d'Arius, où orthodoxes ont trouvé tant de stères, arriva après le concile de salem. Il faut donc que l'Arius mourut de cette manière ne fût nt l'hérésiarque, et que l'on ait nsporté en un temps ce qui était ivé dans une autre conjoncture. Il étrange qu'il y ait si peu d'ordre si peu d'exactitude dans l'Histoire lésiastique : on ne saurait avérer il d'Arius, la durée de cet exil, choses semblables, qu'en raisonıt sur divers faits, dont les uns t attestés par celui-ci, les autres celui-là. Un bon historien, quand s les autres seraient perdus, sufıit à donner la suite des événens principaux.

F) *La secte d'Arius.... a subsisté g-temps.... un ministre, qui passe ır fort habile, a ignoré un fait si oire.*] Voici ce qu'il dit : *Je suis me persuadé que l'arianisme n'a jais fait un grand corps dans le nde. Il est vrai qu'il y a eu beautp d'évêques qui en ont fait prosion ; mais cette hérésie ne passait point au peuple* (11). Ce qu'il dit ailleurs est beaucoup plus fort, car il assure que l'arianisme ne fit que passer comme un torrent. On ne peut pas dire, pour l'excuser, que c'est une de ces faussetés que l'on avance par surprise, et faute d'attention : il a donné ce fait comme une remarque essentielle et fondamentale à son système. Son opinion est, d'un côté, que les hérésies contre le mystère de la Trinité sont fondamentales et mortelles, et de l'autre, que Dieu n'a point souffert que les sectes qui étaient tombées dans cette sorte d'hérésie durassent long-temps, et fissent figure dans le monde. *Dieu ne saurait permettre*, dit-il (12), *que de* GRANDES *sociétés chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, et qu'elles y persévèrent* LONG-TEMPS : *au moins, à juger des choses par l'expérience, nous ne devons pas croire que cela soit possible, puisque cela n'est pas arrivé.* M. Nicolle est le premier qui lui ait donné des leçons sur les paroles de la page 149 : il le fit sans aigreur ni insulte, et en ces termes : « Ce » que dit M. Jurieu est très-véritable, étant entendu du grand feu » de l'arianisme, qui passa comme » un éclair ; mais il serait moins » exact pour les temps qui ont suivi » celui-là. Quoique l'Église eût repris » tout son éclat dans la plus grande » partie du monde, il y avait néanmoins des corps considérables, » comme les Vandales en Afrique, » les Goths en Asie, en Italie, dans » une partie de la France, et en Espagne, qui faisaient très-nettement » profession de l'arianisme, et où les » choses étaient assez éclaircies pour » que le peuple y prît parti (13). » M. Pellisson vint à la charge quelque temps après, et voici comment : « Ces ariens l'importunaient néanmoins aussi-bien que les phanatiques d'aujourd'hui, les sociniens, » et ceux qu'il nomme photiniens de » Pologne et de Transilvanie. Un reste de pudeur l'empêchait de s'associer avec eux dans une même égli-

(11) Jurieu, vrai Système de l'Église, *pag.* 149.

(12) *Idem, ibid., pag.* 236.

(13) Nicolle, *pag.* 15 *et* 16, *de la préface de* l'Unité de l'Église.

» se. Il a trouvé un moyen de s'en » défaire, sans entrer dans cette dis- » cussion, ni appeler des experts pour » savoir si le fondement était ruiné, » ou ruiné en entier, ou ruiné en par- » tie. Il n'entend comprendre, dit-il, » dans cette église, une et étendue, » que les sociétés qui font corps. Les » ariens n'ont point fait de corps, au » moins de grand corps (et cela, » contre la foi de toute l'histoire, » qui nous marque partout leur com- » munion, leur assemblée, leurs ba- » siliques ou églises, entièrement sé- » parées de celles des orthodoxes). » Les phanatiques, les sociniens, les » photiniens d'aujourd'hui n'ont point » encore d'assemblées réglées, ni de » police, ni d'union ensemble. Il ne » les faut compter pour rien. Mais » par ses principes, si Dieu, pour » punir nos fautes et nos misérables » divisions, permet que ces ennemis » communs se multiplient, qu'ils se » règlent et se forment en un corps, » les voilà au rang des autres. Il n'y » aura pas de difficulté qu'on ne se » sauve parmi eux (14). » L'auteur, répliquant à M. Nicolle, avoua que les ariens *ont fait un* GRAND *corps ;* mais il soutint qu'*ils ont fort peu duré* au monde, et que *Dieu a fait périr* leur *communion à cause de cela qu'elle ne conservait pas les vérités fondamentales* (15). Un troisième censeur s'est élevé, qui a soutenu, com les deux autres, que l'arianisme a eu non-seulement beaucoup d'étendue, mais aussi une durée considérable, et que c'était une hérésie qui passait au peuple. Voyez le livre intitulé *Janua Cœlorum reserata* (16). On y montre (17) que l'arianisme subsista avec éclat plus de trois cents ans ; qu'il fut pendant près de deux siècles la religion dominante en Espagne ; qu'il fut sur le trône et dans l'Orient et dans l'Occident ; et qu'il régna dans l'Italie, dans la France, dans la Pannonie et dans l'Afrique. Jamais auteur ne fut ballotté, ni roulé de conséquence fâcheuse en conséquence plus fâcheuse comme l'a été l'auteur du Système par le feint *Carus Larebonius* (18). On lui a montré que si Dieu n'a jamais permis *que de grandes sociétés chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, et qu'elles y persévèrent long-temps*, et que si Dieu *a fait périr* l'arianisme à cause qu'*il ne conservait pas les vérités fondamentales*, il s'ensuit de toute nécessité, 1°. que les erreurs de l'église romaine ne sont point mortelles ; 2°. que le mahométisme a conservé les vérités fondamentales. L'auteur du Système prétend que le mahométisme est une secte sortie du christianisme, et il ne saurait lui disputer ni l'étendue, ni la durée. Voilà des objections à quoi il est impossible que la chicane la plus outrée réponde. Les synodes n'en sauraient prétendre cause d'ignorance, et néanmoins ils n'ont jamais censuré cette doctrine du Système, quoiqu'elle justifie pleinement l'église romaine, et convainque par conséquent de schisme les réformés.

(G) .... *il a débité que l'on ne s'était point servi de lois pénales contre cette secte.*] Rapportons un beau passage du *Préservatif contre le changement de religion*. Le ministre dont je parle publia ce livre pendant qu'il était en France (19), et l'opposa à l'Exposition Catholique de l'évêque de Condom. Voici ce qu'il dit à la page 11 (20) : *L'Église a souffert des persécutions, mais elle n'en a jamais fait. Elle a eu le dessus sur le paganisme, comme le paganisme l'avait eu sur elle ; mais elle ne lui a jamais rendu la pareille. Elle ne s'est pas servie de l'autorité des Constantin et des Théodose pour ensanglanter les temples des faux dieux du sang de leurs adorateurs, comme les païens avaient employé les épées des Néron, des Maximin, des Décie et des Dioclétien, pour baigner la terre du sang des chrétiens. Il faut être peu savant dans l'histoire de l'Église, pour ignorer que dans les démêlés qu'elle a eus avec les ariens, les eutychiens et les autres hérétiques, elle ne s'est servie que d'exhor-*

(14) Réflex. sur les différens de la Religion, IIe. part., pag. 429, 430.

(15) Jurieu, de l'Unité de l'Église, pag. 564.

(16) *Il fut imprimé à Amsterdam, en 1692.*

(17) *Pag.* 87.

(18) *C'est le nom qu'a pris l'auteur du Janua* Cœlorum reserata.

(19) *Je crois que la première édition est de Rouen, en 1680 : il s'en est fait d'autres en Hollande.*

(20) *Édition de la Haye, en 1682.*

lations, *que de raisons*, *que de conciles*, *et d'autres semblables armes.* L'auteur du Commentaire philosophique s'étonna avec raison qu'un professeur en théologie, qui passait en France pour un homme fort éclairé dans l'histoire ecclésiastique, eût débité une ignorance comme celle-là (21). Mais il fut encore plus étonné de ce qu'après le grand jour où le père Thomassin avait mis la chose, un autre écrivain français eût dit, en s'adressant à M. l'évêque de Meaux. *J'ai à vous dire, monseigneur, que dans toute l'histoire ancienne et moderne tout ce qu'il y a eu de voies de fait exercées par les princes en matière de religion, n'a été jamais regardé que comme des spectacles d'horreur, et que le nom de ces princes-là ne se profère encore aujourd'hui qu'avec exécration.* Je mets ici la réflexion du commentateur : *Quoi! les Constantin, les Théodose, les Honorius, les Marcien, les Justinien, qui ont fait exécuter tant de lois pénales contre les sectaires, qui ont condamné à mort ceux qui persévéraient dans l'idolâtrie païenne, dans le manichéisme, etc., ou ceux qui liraient ou garderaient les livres des hérétiques, sont des noms qu'on ne profère encore aujourd'hui qu'avec exécration? Comment prouverait-on cela* (22)? Le théologien qui publia le Préservatif a mieux étudié les antiquités ecclésiastiques depuis sa transplantation en Hollande. Il a appris à réfuter la tolérance par l'autorité des Constantin, des Théodose et des Charlemagne. *Le paganisme*, dit-il (23), *serait encore debout, et les trois quarts de l'Europe seraient encore païens, si Constantin et ses successeurs n'avaient employé leur autorité pour l'abolir.* Il trouvait fort mauvais en France qu'on employât l'autorité du bras séculier, et il trouve fort mauvais en Hollande qu'on dise qu'il ne le faut pas employer : et après cela, qu'on nous vienne dire qu'en changeant de climat, on ne change point d'opinion :

Cœlum, non animum mutant qui trans mare currunt (24).

(21) Comment. Philosophiq., *pag.* 354 *du* Supplément.
(22) *Là même*, *pag.* 355.
(23) Droits des deux Souverains, *pag.* 280.
(24) Horat., Epist. XI, *lib. I*, *vs.* 27.

Il y a une foi locale et une foi à temps, dont on n'a point encore parlé dans les divisions du genre en ses espèces. Voyez la remarque (H) de l'article de saint AUGUSTIN.

(H) .... *et l'on s'est extrêmement prévalu de ce qu'il a dit touchant la croyance des pères qui ont précédé l'arianisme.*] Il a soutenu dans ses Lettres pastorales, que ces pères ne croyaient pas l'égalité des personnes de la Trinité, et qu'ils admettaient une génération temporelle du Verbe, laquelle avait conféré à la seconde personne sa pleine et sa parfaite existence. Il est clair que ce sentiment ne diffère de l'arianisme que du plus au moins, et qu'il renverse la Trinité éternelle des personnes. M. de Meaux a poussé là-dessus M. Jurieu avec tant de force (25), qu'il l'a contraint d'abandonner le silence à quoi il l'avait réduit sur d'autres articles; mais la réplique a fait plus de tort que n'aurait fait le silence; il a fallu se contredire et désavouer bien des choses; et après tout, on n'a rien gagné. M. de Meaux est revenu à la charge, a poussé son homme à bout, et l'a réduit à n'oser plus se montrer : de sorte qu'entre les éloges les plus caractéristiques dont on régale ce prélat, on n'oublie point qu'il a fait taire la critique la plus hardie (26). A peine M. Jurieu était-il sorti des mains de M. de Meaux qu'il tomba dans celles de *Carus Larebonius*, qui lui fit voir que si les pères des trois premiers siècles avaient eu sur la Trinité et sur la génération du Verbe le sentiment qu'il leur impute, il s'ensuivrait nécessairement que l'hérésie des ariens, ni celle des sociniens ne seraient pas mortelles et fondamentales (27). Il faut bien prendre garde que les victoires remportées sur ce ministre ne regardent que ses sentimens particuliers, et nullement la doctrine de son église. C'est de quoi l'Histoire des ouvrages des savans (28) a donné avis au pu-

(25) *Dans ses* Avertissemens.
(26) *Voyez le* Discours prononcé par M. de la Bruyère, lorsqu'il fut reçu à l'Académie Française.
(27) *Voyez* Janua Cœlorum reserata, *pag.* 119, *et seq.*
(28) *Mois de mai* 1692, *article IX*, *pag.* 391 *et suiv.*

blic. Ceci n'est point une matière usurpée, elle appartient de droit à mon Dictionnaire critique; car c'est une fausseté de fait que l'hérésie d'Arius ait été enseignée implicitement par les pères des trois premiers siècles. Il est bien étrange que M. Jurieu, ayant parlé de l'arianisme par tant de côtés, ait toujours donné à gauche. Cela est si difficile, qu'on aurait moins de peine à rencontrer un gladiateur qui ne sût jamais frapper un taureau : *Taurum toties non ferire difficile est* (29). Il ne faut pas omettre que, sur la question du fait qui regarde les lois pénales de Constantin et la durée et l'étendue de l'arianisme, les auteurs que j'ai cités ci-dessus lui ont marqué son erreur fort honnêtement, et sans recourir aux insultes et aux duretés dont il se serait servi en pareil cas contre un adversaire.

(I) *Cette secte a été tour à tour persécutrice et persécutée.*] On ne peut nier que les orthodoxes n'aient été les agresseurs, car nous avons vu que Constantin employa la peine du bannissement contre les principaux chefs de l'arianisme, et qu'il menaça de mort tous ceux qui ne jetteraient pas au feu les écrits de l'hérésiarque; mais il est certain que Constantius, son fils, et Valens, qui firent monter sur le trône l'arianisme, traitèrent plus rigoureusement les orthodoxes, que Constantin n'avait traité les ariens. A cela près, il semble, généralement parlant, que ceux-ci aient eu plus de tolérance que ceux-là, et c'est une thèse que le commentateur philosophique a entrepris de prouver dans le supplément de son ouvrage (30). Il se sert, entre autres raisons, de ce qu'au temps que Récarède extirpa l'arianisme dans l'Espagne, les évêques catholiques étaient en beaucoup plus grand nombre que les évêques ariens, quoique depuis près de deux cents ans la religion arienne fût la dominante. C'est un puissant préjugé qu'on n'inquiétait guère les catholiques.

(K) .... *elle a péri par la voie de l'autorité.*] Mariana coule doucement sur les rigueurs qu'il fallut que Récarède exerçât, et il les excuse sur ce que la nécessité les demandait, et qu'elles ne déplurent pas aux peuples : *Contigit autem Recaredo, quod haud scio an regum ulli, ut religione permutandâ, quod propemodùm necesse erat, motus existerent, sed neque diuturni admodùm neque graves, et severitas animadversionis non modò invidiosa non esset, quia necessariò suscipiebatur, sed etiam popularis et cum bonis omnibus, tum infimo cuique gratissima* (31). L'auteur que j'ai cité ci-dessus remarque que si nous avions les plaintes que firent les ariens, nous verrions apparemment un fort long détail de violences, et qu'en tout cas, ce n'a été que par accident que l'arianisme a été ruiné sans de rigoureuses persécutions; car puisque, selon Mariana, les peines ne furent employées que lorsque la nécessité le demandait, il faut conclure, 1°. que si on ne les employa pas très-souvent, c'est parce que les ariens ne furent pas opiniâtres; 2°. que s'ils avaient fait les difficiles, on les aurait réduits de gré ou de force au point où on les voulait (32). Cet auteur fait voir en passant (33) une contradiction très-grossière où tombent les écrivains qui se mêlent de parler des conversions. Ils posent pour maxime générale que l'opiniâtreté est le caractère de l'hérésie; et néanmoins, pour mieux cacher les violences des convertisseurs, ils disent que les conversions se sont faites facilement; et ils tirent de cette facilité une preuve de l'hérésie des convertis. On ne quitte pas avec tant de facilité, dit-on, la vraie église : la résistance que les ariens firent au roi Récarède *fut si faible et si courte, qu'on pouvait bien juger de là même que ce n'était que pour le mensonge qu'on combattait, et non pour la vérité, qui* [illegible] *seule capable de dominer les esprits raisonnables, et leur inspirer de* [illegible] *fermeté* (34).

(29) *Voyez* Trebellius Pollion, *dans la* Vie de Gallien.

(30) *Aux chapitres XXX et XXXI.*

(31) Mariana, Hist. Hispan., *lib. V*, [illegible] *XIV. Consultez le* Supplément du Comment. Philosophique, *pag.* 373.

(32) Supplément du Comment. Philosoph., *pag.* 375, 376.

(33) *Là même, pag.* 377.

(34) Thomassin, de l'Unité de l'Église, [illegible] 449.

) *On condamne et la matière et orme du poëme, qu'Arius avait ulé* Thalie.] On a une très-gran-raison de condamner les hérésies le plaindre ceux qui les profes-de bonne foi, et d'avoir en abo-ation ceux qui les enseignent sans croire ; car de tels docteurs sont monstres d'ambition et de ma-; mais je ne saurais comprendre l faille faire des crimes parti-ers à des docteurs hérétiques de qu'ils se servent d'une méthode portionnée à l'esprit des simples, r les instruire selon les fausses ières de leur conscience. *Depuis* Arius *était sorti de l'Église, il tit avisé de faire diverses chan-pour des matelots, pour des ageurs, pour ceux qui travaillent moulin, et il en avait aussi mis air quelques autres, qu'il croyait ables de toucher ses sectateurs, ra leurs différentes dispositions ; ant d'inspirer son impiété par la ceur de ses chants, aux person-les plus simples et les plus gros-es..... Mais sa Thalie était beau-plus célèbre que tous ses autres rages. Il en avait emprunté le nom modèle d'un ancien poëte nom-Sotade .... Ce poëte burlesque affecté un style si mou dans chanson, et la cadence en était féminée, que les païens mêmes le aient avec le dernier mépris, me un homme ridicule : et il n'y cela nulle exagération dans les les de saint Athanase, puisque poëtes les moins chastes, et qui ent avec plus de licence, rou-ent de l'impureté des chansons de infâme poëte de l'antiquité. C'é-à l'imitation de cet auteur, qu'A-avait donné à son ouvrage le de Thalie, qui signifie propre-t un festin et une assemblée de es gens, ou une chanson faite être chantée dans ces sortes de ns* (35). M. Hermant rapporte ite un fort long passage de saint anase (36), où Arius est appelé *je ne sais quel Sotade, qui est ule aux païens mêmes....* et un tique *qui n'a eu de l'émulation pour les discours ridicules de Sotade seul.* On voit dans le même passage le commencement de la Thalie, et un autre morceau qui contient l'hérésie d'Arius touchant Jésus-Christ. On ne saurait ne pas condamner l'orgueil ridicule et insupportable qui paraît dans cet exorde de la Thalie ; mais, encore un coup, blâmons Arius de ce qu'il a été hérétique, et non pas, cela supposé, de ce qu'il a mis en vers un formulaire de sa créance, car autrement nous donnerions lieu aux hérétiques et aux infidèles de condamner les véritables chrétiens, non-seulement de ce qu'ils professent le véritable Évangile, mais aussi de ce qu'ils chantent, outre les psaumes de David, plusieurs hymnes et plusieurs cantiques dont les vers et les airs peuvent être très-semblables aux chansons les plus profanes et les plus coquettes de l'Opéra. Généralement parlant, il vaut mieux que chacun, dans sa religion, chante des vers de piété, que des vers lascifs et satiriques : le matelot et le meunier ariens, dans le malheur d'être ariens, faisaient mieux de chanter leur catéchisme, que de chanter leurs amours. Ce serait alléguer une mauvaise raison, que de dire que les païens mêmes se moquaient des chansons des ariens ; car je ne crois pas que les gentils missent une grande différence entre les ariens et les orthodoxes : ils les haïssaient également ; les ariens n'étaient pas plus favorables que les orthodoxes au culte des idoles païennes. Mais je ne sais si M. Hermant a raison de dire *que les païens mêmes traitaient* Arius *avec le dernier mépris, comme un homme ridicule ;* car les paroles qu'il rapporte peu après montrent manifestement que c'est de Sotade, et non point d'Arius, que saint Athanase a dit qu'il était ridicule aux païens mêmes. Je le dis, et je le répète, on peut faire des vers pieux sur les mêmes rimes et de la même mesure que les chansons de l'Opéra ; on en pouvait faire par conséquent sur la mesure des vers sotadiques. Ce n'est point dans cette conformité qu'est le mal ; il est plutôt dans le prétexte que l'on fournit aux railleurs de mépriser le cantique. Je mets ici à part la matière du poëme ; et pour faire voir aux protestans en particulier le jugement qu'ils doivent

) Hermant, Vie de saint Athanase, *liv. I, XIII, pag.* 61.

) *Ex* Orat. II contra Arianos.

faire des invectives contre la Thalie d'Arius, il faut les avertir de ce que le père Maimbourg publia contre les psaumes que Clément Marot a traduits. Il n'en dit guère moins de mal que de la Thalie d'Arius. Ce qu'il dit de la Thalie se trouve dans son Arianisme (37), et voici ce qu'il dit des psaumes, dans son Histoire du Calvinisme (38) : *Ce sont là les psaumes qu'on chantait alors, auxquels Bèze ajouta depuis le reste du psautier, et qui furent mis en musique, en un certain air de chanson mou et efféminé, qui n'a rien du tout de dévot et de majestueux comme le chant de l'Église catholique.* On ne peut tout-à-fait nier ce que raconte Varillas, *Que les airs furent choisis parmi les plus belles chansons du temps* (39). Voyez la divine mélodie de Jérémie de Pours (40). Ce n'est pas sans raison que j'ai allégué en exemple les chansons de l'Opéra : j'ai voulu faire connaître qu'il faut éviter plus soigneusement l'imitation des airs du Pont-Neuf dans les cantiques spirituels ; autrement on expose trop la religion au mépris et à la risée, comme il paraît par le livre dont l'auteur de l'Évêque de Cour s'est tant moqué (41). C'est un recueil de chansons spirituelles, composées par un jésuite et par le père Martial de Brive, capucin, sur les airs les plus burlesques qui eussent été chantés dans les rues, sur l'air de *Daye d'en Daye*, sur celui de *Vous y perdez vos pas*, *Nicolas*, *etc.* Je doute que la Thalie d'Arius approchât de l'impertinence de ce recueil, imprimé avec l'approbation de deux docteurs en théologie.

(M) *Un auteur moderne.... a écrit quelques ouvrages pour montrer que les pères des trois premiers siècles étaient de l'opinion d'Arius.*] Il s'appelait Sandius. Ce qu'il a écrit sur cette matière est *Nucleus Historiæ Ecclesiasticæ*, en 1668, *in*-8°.; le même livre fort augmenté en 1676, *in*-4°.; *Appendix addendorum, confirmandorum, et emendandorum ad Nucleum Historiæ Ecclesiasticæ*, e[t] *Responsionibus ad Gardinerum*, 1678, *in*-4°.

(37) *Tom. I*, *pag.* 81, *édition de Hollande.*

(38) *Pag.* 99.

(39) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *liv. XXI*, *pag.* 49, *à l'an* 1559.

(40) *Liv. II*, *pag.* 577.

(41) *Voyez son III*e. Entretien, *pag.* 86 *et suiv. édition de Hollande*, *en* 1674, in-12.

ARMINIUS * (Jacques), p[ro]fesseur en théologie à Leyd[e], naquit à Oude-water (*a*), [en] Hollande l'an 1560 (A). Il ét[ait] encore enfant lorsque son pè[re] mourut, et il fut redevable de [sa] première instruction à un b[on] prêtre, qui avait goûté les se[n]timens des réformés, et qu[i] pour n'être pas obligé à dire [la] messe, changeait souvent de d[e]meure. Il étudiait à Utrecht lor[s]que la mort lui enleva ce patro[n]. Cette perte l'aurait fort emba[r]rassé, s'il n'avait eu le bonheu[r] d'être secouru par Rodolphe Sne[l]lius son compatriote, qui le m[e]na avec lui à Marbourg, l'a[n] 1575. Il y fut à peine arrivé qu'il apprit que sa patrie avait é[té] saccagée par les Espagnols. Cett[e] nouvelle le plongea dans un[e] affliction affreuse, et il ne p[ut] s'empêcher de retourner en Ho[l]lande, pour voir lui-même l'ét[at] où les choses étaient réduite[s]; mais ayant trouvé que sa mère, sa sœur, ses frères, sa parent[é] et presque tous les habita[ns] d'Oude-water avaient été égor[gés], il retourna à Marbourg, e[t] fit à pied tout ce voyage. Il n[e] tarda guère à revenir en Ho[l]lande, ayant su la fondation [de] l'académie de Leyde, et il étu[]dia dans cette nouvelle acadé[]mie avec tant d'application e[t] tant de succès, qu'il s'acquit un[e] estime toute particulière. Il f[ut]

* M. Stapfer, dans la *Biographie universelle*, dit que son nom est *Harmensen.*

(*a*) *Ce mot en Flamand veut dire* [...] *eau, et de là vient que le nom de patrie* [...] *l'on donne à* Arminius, *dans le titre de* [ses] *livres, est* Vétéraquinas.

›yé à Genève l'an 1582, aux
›ns des magistrats d'Am-
lam, afin d'y perfectionner
études, et il s'attacha prin-
lement aux leçons de Théo-
› de Bèze, qui expliquait en
›mps-là l'Épître aux Romains.
ut le malheur de déplaire à
lques suppôts de l'académie,
›e qu'il soutenait en public
: beaucoup de chaleur la phi-
phie de Ramus, et qu'il l'en-
nait en particulier : il fallut
c qu'il se retirât, et il s'en
à Bâle, où il fut reçu avec
laudissement. Il y fit des le-
s publiques (B), et il y par-
: à une telle considération,
la faculté de théologie vou-
lui donner le doctorat sans
;er de lui aucune dépense.
excusa modestement de rece-
· cet honneur, et s'en retour-
à Genève, où, ayant trouvé
ns échauffés les adversaires du
isme, il modéra aussi sa
eur. Il souhaita de voir l'I-
:, et surtout afin d'entendre
doue les leçons philosophi-
s du fameux Jacques Zaba-
l. Il satisfit cette curiosité,
nploya six ou sept mois à ce
age, après quoi il revint à
ève, et ensuite à Amster-
ı, où il trouva qu'on l'avait
calomnié au sujet de son
age en Italie (C), ce qui avait
oidi un peu l'affection des
istrats, ses patrons et ses
ènes. Il se justifia facilement
rès des personnes sages;
s il y eut des esprits faibles
mbrageux qui s'arrêtèrent à
e pierre d'achoppement (*b*),
jusqu'à ce qu'il eût fait entendre
à toute l'église les beaux talens
qu'il avait pour la prédication.
Il gagna par ce moyen l'amour
et l'estime de tout le monde. Ses
propres collègues rendirent hom-
mage à son savoir, et avouè-
rent que ses sermons leur étaient
utiles. Martin Lydius, professeur
en théologie à Franeker, le ju-
gea extrêmement propre à réfu-
ter un écrit où la doctrine de
Théodore de Bèze sur la prédes-
tination avait été combattue par
quelques ministres de Delft. Ar-
minius, déférant à ses prières,
entreprit de réfuter cet ouvrage;
mais à force de l'examiner, et de
balancer les raisons de part et
d'autre, il passa dans le senti-
ment qu'il voulait détruire, et
puis il alla encore plus loin que
ces ministres de Delft. Il com-
damna avec eux le supralapsaire
Bèze, et ensuite il ne reconnut
d'autre élection que celle qui
avait pour fondement l'obéissan-
ce des pécheurs à la vocation de
Dieu par Jésus-Christ. On lui en
fit des affaires à Amsterdam : on
l'accusa de s'écarter de la doc-
trine commune; mais l'autorité
des magistrats réprima cette dis-
sension. Il fut appelé à la pro-
fession de théologie à Leyde,
l'an 1603, et il fallut remuer
toutes sortes de machines, pour
obtenir que ceux d'Amsterdam
lui donnassent son congé. On en
vint à bout enfin; et après qu'il
eut dissipé les mauvaises impres-
sions qui avaient été données de
sa doctrine, il fut créé docteur
en théologie à Leyde (*c*), et in-

Infirmi quidam fratres factum illud
ecid insectari, et in circulis suggillare.
..., in Oratione funebri J. Arminii.

(c) *Il fut le premier à qui ce titre fut con-
féré solennellement dans l'académie de
Leyde. Ce fut François Gomarus, qui le lui*

stallé en la place du professeur François Junius. Il avait exercé son ministère dans l'église d'Amsterdam pendant quinze années. Les disputes sur la grâce s'échauffèrent bientôt après dans l'académie, et il fallut que les états de la province ordonnassent des conférences entre lui et ses adversaires. Il fut mandé à la Haye diverses fois, et il y alla rendre compte de sa doctrine. Ce contraste, son assiduité au travail, et le chagrin de voir sa réputation flétrie par une infinité de médisances (*d*), affaiblirent de telle sorte sa santé, qu'il tomba dans une maladie dont il mourut le 19 d'octobre 1609 (D), avec de grands sentimens de piété et de patience (*e*). Il eût été à souhaiter qu'il eût fait un meilleur usage de ses lumières (E), car encore qu'il soit vraisemblable que ses intentions étaient bonnes, on peut dire qu'il innova sans aucune nécessité, et dans des circonstances où l'innovation fut une source de désordres, qui aboutirent à un schisme. Il laissa sept fils et quelques filles, et un grand nombre de disciples qui continuèrent si ardemment la dispute, qu'il fallut avoir recours à l'autorité d'un synode national. Ils y furent condamnés, et ne se soumirent point, et ils formèrent une secte à part, qui subsiste encore, et qui s'est chargée peu à peu de plusieurs autres erreurs beaucoup plus considérables. Le Mo-
réri d'Amsterdam indiq
ques auteurs qui peuve
struire de ce fameux dém
ajoute les histoires de T
dius et de Boxhornius, e
vrage assez nouveau d'un
seur de Tubinge (*f*).
grande dispute fut très-
en écrits de part et d'au
professeur en théologie
gne, déguisé sous un fa
(*g*), en donna la liste, se
dre des années, dans un
qu'il intitula *Pacificatori*
secti Belgii. Je doute
catalogue soit bien com
est difficile de n'oubl
quelque chose dans u
multitude de pièces. Qu
écrits d'Arminius (F), v
tre dernière remarque *.

conféra. Bertius, *in* Oratione funebri J. Arminii.

(*d*) *Non pas à l'égard des mœurs, mais à l'égard des opinions.*

(*e*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *prononcée par* Pierre Bertius.

(*f*) Joh. Wolfgangus Jæger. *S*
est intitulé Historia ecclesiastica S
La Ire. Décade fut imprimée l'a

(*g*) Ægidius Afhackerius. *Il p*
nom de Salomon Theodotus.
Andreæ bibliot. Belg., *pag.* 22.

* Gaspard Brandt a donné, dep
de Bayle, un *Historia vitæ J. Arm*
in-8°. (réimprimé en 1725, ave
et une préface de Mosheim), d'o
ce qui compose l'article ARMIN
Dictionnaire de Chaufepié. Joly
1748, que l'ouvrage de Brandt
n'en parle que comme d'un ouvr
en 1716. Joly renvoie aussi au

(A) *Il naquit.... l'an* 156
s'amuse à donner à cette an
d'Arminius deux caractères
quels il veut sans doute que
des réflexions : il remarque,
ce fut en cette année-là qu
Mélanchthon mourut, et q
loque de Poissy fut tenu, o
tés des protestans plaidèren
de deux mille cent quatre
églises qui demandaient hu
au roi la liberté de cons
Passons-lui ce calcul, qu
peut-être fort exact, mais
qu'il s'abuse quant à l'ann

(1) Bertius, *in* Oratione funebri
minii.

e de Poissy fut commencé au mois eptembre 1561. Commencez l'an-ou à Pâques, ou le 1er. de janvier, s ne disculperez jamais Bertius.

l) *Il fit des leçons publiques à s.*] Le professeur Jacques Gry-s y assista quelquefois, et lui na bien des louanges. Il ne faisait at difficulté, en soutenant une e, de lui donner la commission de ondre aux argumens qui parais-nt forts : *Que mon Hollandais ré-de pour moi*, disait-il. *Solent ileæ feriis vindemialibus doctiores tiosi publicè interdùm in academiâ rcitii gratiâ aliquid extra ordinem are. Eum laborem Arminius noster d invitus suscepit, laudatus ob id verendo viro D. Jacobo Grynæo, etiam lectiones ipsius præsentiâ aliquoties cohonestavit : idem que in disputationibus publicis, quid gravius proponeretur, aut ius vindice nodus occurreret, non veritus, honoris causâ, Armi-n nostrum mediâ in studiosorum ·â sedentem citare, et (ut Grynæi lorem agnoscas) dicere, « respon-eat pro me Hollandus meus* (2).» ez qu'il lui connut un penchant à mer, et qu'il lui donna de bons là-dessus. Ce n'est point Bertius me l'apprend, c'est Philippe Pa-s. Il rapporte que Théodore de e avertit un de ses amis de refréner subtilité de son génie, comme ne chose dont Satan s'était servi plusieurs rencontres pour tromper grands personnages. « Ne vous en-agez point, *continuait Bèze*, dans s vaines subtilités ; et, s'il vous ient certaines pensées nouvelles, e les approuvez point, sans les voir approfondies, quelque plai-ir qu'elles vous fassent d'abord. alvin me donna ce conseil : je l'ai uivi, et m'en suis très-bien trou-é. » *Sicut magnoperè te hortor, Dei dona in te collata omni studio olas : ità cum te ἀγχινοίᾳ non vul-donatum esse videam, quâ sæpè maximos decipiendos viros non o conatu Satanas est abusus, velim iligenter cavere, ut nullis inanibus ctiis te ipsum irretias : et quoties e quædam tibi in mentem venient, enter illa, quantùm libet in initio tibi illa arriserunt, excutere, priusquàm approbes ; in omnibus deni-què istis prompto et alacri ingenio tibi concesso modereris. Ego quidem certè per Dei gratiam non prorsùs hebes de hoc ipso à magno illo viro beatæ me-moriæ* Johanne Calvino *admonitus ità facere statìm ab initio studui, cùm ad sacra studia me totum converterem. Neque me hujus consilii unquàm pœ-nituit, nec, ut spero, pœnitebit* (3). Philippe Pareüs avait l'original de cette lettre de Théodore de Bèze, et il ajoute que Jacques Grynæus donna un semblable avis à Arminius. *In quam sententiam clarissimum et saga-cissimum* Jacobum Arminium, *novi pela-gianismi instauratorem in Belgio, cùm juvenis operam daret S. Theo-logiæ in Academiâ Basiliensi, grà-viter quoque admonitum fuisse à vene-rando sene D.* Jacobo Grynæo, *cujus memoria sit in benedictione ! Ipsemet mihi, quando ad pedes ejus in Rau-ricâ discentium synagogâ sederem, narravit* (4). Si quelqu'un m'accuse de ne rapporter ces deux passages tout du long, que comme des aides à faire un gros livre, il fera connaître son peu de discernement ; car ils sont très-propres à fournir des réflexions profitables à plusieurs personnes, et nécessaires à quelques lecteurs. Sou-venez-vous ici de la maxime de saint Paul, *la science enfle* (5) ; mais pre-nez garde qu'il y a un autre talent qui enfle encore davantage. Un homme d'une mémoire et d'une lecture pres-que infinie s'applaudit de son savoir, et devient superbe ; mais il s'applaudit et il s'enorgueillit encore plus, lors-qu'il croit avoir inventé une nouvelle méthode d'expliquer ou de traiter une matière. On ne se regarde pas aussi pleinement comme le père de la science que l'on a puisée dans les livres, que comme le père d'un éclair-cissement ou d'une doctrine dont on se croit l'inventeur. C'est pour ses in-ventions que l'on sent toute la force de l'amitié et de la tendresse ; c'est là qu'on trouve les charmes les plus

) Bertius, *in Oratione funebri Jacobi Ar-i.*

(3) Beza, *apud* Philippum Pareum, *in* Vitâ Davidis Parei, *pag.* 57. *Voyez aussi une* lettre *du même* Bèse, *parmi celles des* Arminiens, *pag.* 26, *édit. de l'an* 1684.

(4) Philippus Pareus, *ibidem.*

(5) Ire. Épître aux Corinthiens, *chap. VIII, vs.* 1.

enchantans; c'est ce qui éblouit, c'est ce qui fait perdre terre. C'est un écueil dont les jeunes gens, qui ont l'esprit fort subtil, ne peuvent être trop admonestés de se bien donner de garde.

(C) *On l'avait bien calomnié au sujet de son voyage d'Italie.*] Parmi tant de maladies populaires de l'esprit humain, je ne sais s'il y en a de plus blâmables et de plus fécondes en mauvais effets, que la coutume de lâcher la bride aux soupçons. C'est un chemin bien glissant; on y est bientôt éloigné du point d'où l'on est parti. On passe facilement d'un premier soupçon à un second; on ne s'arrête guère à la possibilité; on court vite à la probabilité, à la grande vraisemblance; et bientôt ce qui ne passait que pour apparent est débité comme certain et incontestable, et l'on fait courir en peu de temps par toute une ville cette prétendue certitude. Les grandes cités sont plus sujettes à ce désordre que les autres. On débita dans Amsterdam qu'Arminius avait baisé les pieds du pape, qu'il avait eu des liaisons avec les jésuites, qu'il s'était fait connaître à Bellarmin, qu'il avait abjuré la religion réformée. Tout cela était faux; et néanmoins on fit impression par ces mensonges sur l'esprit des magistrats qui entretenaient ce jeune homme. Laissons parler l'auteur de son oraison funèbre. *Inter damna* (itineris Italici ponebat) *quòd in amplissimi senatûs Amsterdamensis offensiunculam ob id factum tunc temporis incurrisset, suffundentibus frigidam quibusdam, quos omninò præstitisset judicia in ipsius reditum suspendere. Hinc ergò sumptâ occasione, spargebatur in vulgus illum pontificis soleam deosculatum, quem nonnisi in confertâ turbâ, ut reliqui spectatores, vidisset; nec soleat bellua honorem istum nisi regibus ac principibus deferre* (6) *: jesuitis adsuevisse, quos nunquàm audivisset : Bellarmino innotuisse, quem nunquàm conspexisset: Religionem orthodoxam abjurâsse, pro quâ paratus esset ad sanguinis usque profusionem decertare* (7).

(6) Bertius *se trompe ici; il y a de simples particuliers qui sont admis à cet honneur.*

(7) Bertius, *in* Oratione funebri Jacobi Arminii.

(D) *Le chagrin de voir sa réputation flétrie.... affaiblit sa santé..... et le fit mourir en* 1609.] Il y a beaucoup d'apparence que ce chagrin contribua plus qu'aucune autre chose à sa mort prématurée. Ce fut un mauvais levain qui aigrit les humeurs peccantes, et qui compliqua sa maladie en mille manières. *Quùm indomite mali pertinacia ipsi quoque arti* (Medicinæ) *faceret opprobrium: altiùs enim defixa quàm ut evelli posset, nova in dies excitabat symptomata, febres, tussim, hypochondriorum extensionem, expirandi difficultatem, oppressionem à cibo, laboriosos somnos, atrhopiam, arthritidem, nullamque ægro pausam vel requiem concedebat : accessêre posteà dolores in intestinis, ilio, et colo, cum obstructione nervi optici sinistri et ejusdem oculi obfuscatione* (8). On l'entendit souvent gémir, et s'écrier comme autrefois un prophète, *malheur à moi ! ma mère, pourquoi m'avez-vous mis au monde! etc.* Rapportons un long passage de Bertius. *Quid mirum si commotus fuerit famæ suæ, salutis, et laborum dispendio; quùm ne viro bono quicquam famâ suâ sit antiquius, neque Christiano salute, neque S. Theologiæ doctori petitis ex scripturâ demonstrationibus ?* Oppressio, inquit *Siracides*, insanire facit sapientem. *Eadem huic dolorem, ex dolore morbum conciliavit, ex morbo mortem. O tetrum, et viperinum, eque imo tartaro excitatum malum! Quoties illum ex prophetâ privatim etiam cum gemitu exclamantem audivimus!* Væ mihi, mater mea, quare genuisti me, virum discordiæ in universâ terrâ? Nec fœneravi, nec fœneravit mihi quisquam; et tamen omnes maledicunt mihi. *Revocavit tamen seipsum ad rationis et tranquillitatis septa* (9). On ne peut songer à cela, sans déplorer la vanité des choses humaines. Nous regardons la stupidité comme un grand malheur. Les pères qui ont les yeux assez bons pour s'apercevoir de la bêtise de leurs fils, s'affligent extrêmement : ils leur voudraient voir un grand génie, une haute science, et, s'ils se trouvent dans ce cas-là, leur joie est presque infinie. C'est bien souvent ignorer ce

(8) *Idem, ibid., folio* **ij *verso.*

(9) *Idem, ibid., fol.* ** *verso.*

et ce qu'on souhaite. Il
mieux valu à Arminius
, que d'avoir beaucoup
la gloire de donner son
cte qui fait figure dans
qui a produit d'habiles
bien très-chimérique,
on des maux réels, des
; douleurs, des amer-
sentit pendant sa vie,
rent ses jours, et qu'il
t sentis, s'il avait été
à la douzaine, un petit
uis, enfin de cette classe
on fait cette prédiction,
point *d'hérésies* (10). Ju-
allégué un tel exemple
satire s'il y eût eu des
religion, en ce temps-
nt causé la mort à l'un

été à souhaiter qu'il eût
ur usage de ses lumières.]
qu'il se fût réglé sur la
saint Paul. Ce grand
ré de Dieu, et immédia-
par le Saint-Esprit dans
écrivait, se proposa l'ob-
les lumières naturelles
ner contre la doctrine de
tion absolue : il comprit
se de l'objection ; il la
ns l'affaiblir le moins du
: *a compassion de celui*
et il endurcit celui qu'il
oilà le dogme de saint
ci la difficulté qu'il se
tu me diras, pourquoi se
re ; car qui est celui qui
à sa volonté (12) ? On ne
er plus loin cette objec-
pages entières des plus
nistes n'en diraient pas
que pourraient-elles con-
que, dans l'hypothèse
eu veut que les hommes
c'est justement ce que
reconnu qu'on lui pou-
r. Mais que répond-il ?
des distinctions et des
ns ? nie-t-il le fait ? en
dement une partie? entre-
elque détail? ôte-t-il les
des mots ? Rien de tout
nploie que la souveraine

puissance de Dieu, et le droit suprême qu'a le Créateur de disposer de ses Créatures comme bon lui semble. *Mais plutôt, ô homme, qui es-tu, toi qui contestes contre Dieu ? La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainsi faite* (13) ? Il reconnaît là une incompréhensibilité qui doit arrêter toutes les disputes, et imposer un profond silence à notre raison. *O profondeur des richesses et de la sapience et de la cognoissance de Dieu !* s'écrie-t-il (14) ; *que ses jugemens sont incompréhensibles, et ses voies impossibles à trouver!* Tous les chrétiens doivent trouver là un arrêt définitif prononcé en dernier ressort et sans appel, touchant les disputes de la grâce ; ou plutôt ils doivent apprendre, par cette conduite de saint Paul, à ne jamais disputer sur la prédestination, et à opposer du premier coup cette barrière à toutes les subtilités de l'esprit humain, soit qu'elles s'offrent d'elles-mêmes pendant qu'on médite ce grand sujet, soit qu'un autre homme nous les propose. Le plus court et le meilleur est d'opposer d'abord cette forte digue aux inondations des raisonnemens, et de considérer cette sentence définitive de saint Paul comme ces rochers inébranlables au milieu des ondes, contre lesquels les vagues les plus enflées ont beau s'élancer ; elles écument, elles battent inutilement, elles ne font que se rompre. Tous les traits qu'on décochera contre un tel bouclier, auront le sort de ceux de Priam.

Sic fatus senior, telumque imbelle sine ictu
Conjecit : rauco quod protinùs ære repulsum,
Et summo clypei nequicquam umbone pependit (15).

C'est donc ainsi que l'on doit agir dans cette dispute, quand elle se passe de chrétien à chrétien. Que si l'on trouve à propos de donner quelque occupation à l'esprit, on doit pour le moins sonner la retraite un peu de bonne heure, et se remettre derrière la digue dont j'ai parlé. Si Arminius avait fait cela toutes les fois que sa raison lui suggérait des difficultés contre l'hypothèse des ré-

proverbe en France pour dési-
resant,
ıx Romains, *chap. IX*, *vs.* 18.
ıx Romains, *chap. IX*, *vs.* 19.

(13) *Là même*, *vs.* 20.
(14) *Là même*, *chap. XI*, *vs.* 33.
(15) Virgilius, *Æneid.*, *lib. II*, *vs.* 544.

formateurs, ou toutes les fois qu'il se voyait appelé à répondre à des disputans, il aurait tenu une conduite parfaitement sage et apostolique, et il aurait employé comme il fallait les lumières de son esprit. S'il trouvait des duretés dans la doctrine ordinaire, s'il se trouvait soulagé en adoptant une méthode moins rigide, il pouvait se mettre au large pour son usage particulier ; mais il devait jouir de cette commodité en silence, je veux dire sans attaquer les droits de la possession, puisqu'il ne les pouvait attaquer sans que des tempêtes périlleuses s'excitassent dans l'église. Son silence lui eût épargné à lui-même bien des maux ; il eût très-bien fait de se souvenir d'un vieux apologue :

Sed tacitus pasci si posset corvus, haberet
Plus dapis et rixæ multò minùs invidiæque (16).

Voyez la remarque (D) de l'article de (Joseph) Hall.

Mais, dira-t-on, *n'eût-il pas été prévaricateur, et indigne du ministère, s'il eût négligé de travailler à l'instruction de ses auditeurs, qu'il croyait engagés dans une fausse doctrine?* Il faut répondre que deux raisons capitales le dispensaient de parler : l'une, qu'il ne croyait pas que l'hypothèse qu'il désapprouvait fût préjudiciable au salut ; l'autre, que sa nouvelle méthode était inutile pour lever les principales difficultés qui se rencontrent dans les matières de la prédestination. Avouons que la plus petite vérité est digne, absolument parlant, d'être proposée, et qu'il n'y a point de fausseté, pour si peu considérable qu'elle soit, dont il ne vaille mieux être guéri, que d'en être imbu ; mais lorsque les circonstances des temps et des lieux ne souffrent pas que l'on propose des nouveautés, vraies tant qu'il vous plaira, sans causer mille désordres dans les universités, dans les familles, dans toute la république, il vaut cent fois mieux laisser les choses comme elles sont, que d'entreprendre de les réformer. Le remède serait pire que le mal : il faut se conduire comme à l'égard de certains malades, à qui l'on ne saurait faire prendre de médecines sans remuer plusieurs mauvaises humeurs dont l'agitation est plus pernicieuse que la coagulation (17). J'excepte les cas où il y va du salut des âmes, et où il s'agit de les arracher de la gueule du démon ; car alors la charité ne doit pas permettre que l'on se tienne en repos, quelque grandes que puissent être les émotions que l'on causera par accident. Il faut se remettre de toutes ces suites aux soins de la providence. Sur ce pied-là, Arminius n'avait rien qui le pressât de s'opposer à la doctrine commune : il ne croyait pas que l'on courût aucun risque de son salut en suivant les hypothèses de Calvin. Voyons l'autre endroit par où il se rendit inexcusable. Il substituait, à un système rempli de grandes difficultés, un système qui, à proprement parler, n'en entraîne pas de moins grandes. On peut dire de son hypothèse ce que j'ai dit des innovations de Saumur (18) : elle est mieux liée et plus dégagée que le sentiment de M. Amyraut ; mais, après tout, c'est un remède palliatif, car à peine les arminiens ont-ils répondu à certaines objections, qui ne peuvent être réfutées dans le système de Calvin, à ce qu'ils prétendent, qu'ils se trouvent exposés à des argumens dont ils ne se peuvent tirer que par un aveu sincère de l'infirmité de notre esprit, ou que par la considération de l'infinité incompréhensible de Dieu. Était-ce la peine de contredire Calvin ? Fallait-il tant faire le délicat au commencement, puisque dans la suite on devait avoir recours à cet asile? Que ne commenciez-vous par-là, puisqu'il y fallait venir tôt ou tard? Vous ne devez pas vous imaginer, qu'après être entré en lice avec un grand disputeur, il vous laissera triompher, sous prétexte que vous aurez eu d'abord quelque avantage sur lui. Un athlète, qui, au tiers ou au milieu de la carrière, devançait son antagoniste, ne méritait point pour cela d'être couronné ; on ne lui donnait la couronne, qu'en cas qu'au bout de la course il eût gagné l'avantage. C'est la même chose dans les controverses : il ne

(16) Horat., Epist. XVII, *lib. I*, *vs.* 50.

(17) *Expediebat quasi ægræ sauciæque Reipublicæ requiescere quomodocunque ne vulnera curatione ipsâ rescinderentur.* Florus, *lib. III*, *cap. XXIII*.

(18) *Voyez ci-dessus la remarque* (E) *de l'article* Amiraut.

oint de parer les premiers il faut aussi satisfaire aux in- jusqu'à ce que tous les doutes ien éclaircis. Or c'est de quoi ièse d'Arminius, ni celle des es, ni même celle des soci- ne sont point capables (19). iode des arminiens n'est pro- faire obtenir quelque avan- is ces préludes de combat où iche des enfans perdus pour ucher; mais quand on en est mbat décisif, il faut qu'elle comme les autres derrière inchemens du mystère incom- ible.

s écrits.] En voici les titres : *tiones de diversis christianæ is capitibus ; Orationes, item- status insigniores aliquot; Exa- testum libelli Guilhelmi Per- Prædestinationis modo et or- emque de amplitudine Gratiæ Analysis capitis* IX *ad Roma- sertatio de vero et genuino sen- VII. Epistolæ ad Romanos ; Collatio cum D. Francisco Ju- Prædestinatione, per litteras Epistola ad Hippolytum à ; etc.*

res M. Jurieu, au Jugement sur les Mé- ides et relâchées d'expliquer la Grâce.

IAULD *, famille noble et ne d'Auvergne. Il y a plus x cents ans qu'une fille de aaison fut mariée à un sei- de la Fayette, petit-fils ui qui était maréchal de sous Charles VI. HENRI LD épousa, vers l'an 1480, ine Bariot, parente de ce- i fut conseiller au parle- de Paris, et maître des es, sous Louis XI (*a*). Peu de temps après ce mariage, il vint s'établir à Riom, où il fut attiré, avec plusieurs autres personnes de mérite, par Pierre de Bourbon comte de Beaujeu (A), qui y faisait sa résidence ordinaire. Ce prince était marié avec Madame Anne de France, fille de Louis XI, laquelle gouvernait absolument l'esprit de Charles VIII son frère, et était régente pendant sa minorité. Henri Arnauld se fit estimer du comte et de la comtesse de Beaujeu. Il devint écuyer du comte, et gouverneur de la ville et du château de Hermant. C'était le lieu de sa naissance, à huit lieues de Riom, sur les frontières de la Marche du Limosin, près d'Ussel. Ce gouvernement lui fut continué par le connétable de Bourbon, gendre du comte de Beaujeu. La charge d'écuyer lui fut aussi conservée. Il rendit un très-grand service à ce connétable, en faisant ferrer ses chevaux à rebours (*b*), lorsque François I[er]., qui le traitait de rebelle, envoya des gens pour le prendre. Ces gens-là, jugeant par la trace des chevaux qu'il était parti du lieu où au contraire il s'était caché, allèrent courir inutilement où il n'était pas. Henri Arnauld avait lié une amitié très-étroite avec Florimond de Robertet, secrétaire du comte de Beaujeu, et depuis secrétaire d'état sous François I[er]., et il ne tint qu'à lui de procurer à son fils un mariage très-avantageux par la générosité de cet

* nouveaux éditeurs de la *Bibliothéque ue de la France*, par le père *Lelong*, , n°. 29087, disent qu'il fallait écrire . Au n°. 19779 ils avaient dit que ce ine Arnauld, docteur de Sorbonne, 12 (dont on verra l'article ci-après) ta une *l* à son nom, et que quelques- es parens l'ont imité. En traduisant en latin, Antoine avait écrit *Ar-*

(*a*) *lui sont sortis M. Bariot, marquis y, et MM. Bariot, comtes d'Hon- du Mesy.*

(*b*) *On voit dans les* Galanteries des rois de France, *imprimées en Hollande l'an* 1694, *à la page* 189 *du premier tome, que la maison d'Arnauld fut pillée à cause de cette ruse.*

ami ; mais il voulut répondre à cette générosité par une autre (B). Il laissa deux fils, Jean et Antoine. Le premier mourut sans enfans : il se donne, dans les registres baptistaires de la ville de Riom, en 1542, la qualité de commandeur de Hermant. ANTOINE ARNAULD, son cadet, a continué la postérité. Il épousa en premières noces Marguerite Mosnier-Dubourg, proche parente du chancelier de ce nom, sœur du fameux Anne Dubourg conseiller au parlement, et de Jean Dubourg lieutenant criminel de Riom. Il n'eut qu'un fils de ce mariage, savoir JEAN DE LA MOTTE-ARNAULD, dont parle M. de Thou dans son histoire avec tant d'éloge, qui, à la tête d'une compagnie de cavalerie dont il était capitaine, s'enferma dans la ville d'Issoire, qui tenait pour le roi contre la ligue, et en soutint long-temps le siége avec les seigneurs de Chabanes et de Chazeron; après quoi, il fit une vigoureuse sortie, à la tête de trente maîtres, et tua de sa propre main le comte de Randam (c), chef de la ligue en Auvergne. Cette mort fit lever le siége, et fut cause du gain de la bataille qui se donna ensuite, et qui assura toute l'Auvergne à Henri IV, le même jour et la même année qu'il gagna la bataille d'Ivry. Le père de ce Jean Arnauld suivit d'abord le parti des armes. Il leva une compagnie de chevau-légers, et se trouva en diverses occasions. Mais Catherine de Médicis, le connaissant capable et fidèle, le fit son procureur général, et procureur du roi au présidial de Riom, qui en ce temps-là avait plus de quarante lieues d'étendue (d). Il se distingua fort dans ces deux charges. Il prend dans tous les actes qui restent de lui la qualité de seigneur de la Motte, de Chantegrenelle, de Fontainebleau, de Pessac, et de Bonnefilles, qui sont des fiefs et des châteaux à une demi-lieue de Riom. Il épousa en secondes noces Anne Forget, fille du premier maître d'hôtel du connétable de Bourbon (e). Il vécut jusqu'à l'âge de cent et un ans, et mourut à Paris, où la reine Catherine de Médicis l'avait appelé. On l'enterra dans l'église de Saint-Sulpice, à la première chapelle qui y ait été bâtie, dont il était le fondateur. Le titre de la fondation porte qu'il avait une charge de correcteur des comptes, et de contrôleur général des restes (C), et qu'il était seigneur de Corbeuille, près de Paris. De son second mariage sortirent douze enfans mâles (f), et entre autres ANTOINE ARNAULD, dont je parlerai à part; ISAAC ARNAULD, qui fut intendant des finances; DAVID ARNAULD, capitaine, tué au siége de Jergeau; LOUIS ARNAULD, général des finances à Riom; un autre LOUIS ARNAULD, secrétaire du roi à

(c) *Madame de Senecey, gouvernante du roi, était sa fille.*

(d) *Les présidiaux de Guéret, de Clermont et d'Aurillac n'en avaient pas été démembrés encore.*

(e) *M. Forget, secrétaire d'état sous Henri IV, et président à mortier, était de la même famille.*

(f) *Dans le* Discours historique de la Vie de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, *pag. 2, édition de Liége, en 1702, on ne donne que huit fils, de deux lits, à Antoine Arnauld.*

s; et PIERRE ARNAULD, le plus jeune des douze frères, et celui qui se distingua le plus dans la profession des armes. Il fut maréchal des camps et armées du roi Louis XIII, gouverneur du Fort-Louis, et colonel du régiment de Champagne. C'est celui dont le sieur de Pontis fait une si honorable mention : il ne craint point de l'égaler aux plus fameux capitaines qui aient jamais été parmi les Grecs et les Romains. Il dit que c'était l'homme du monde qui savait le mieux l'ancienne discipline militaire, et qui la faisait le mieux observer par les soldats, et qu'ils l'aimaient jusqu'à l'adoration. Isaac Arnauld, dont il a été parlé ci-dessus, fut père d'un autre ISAAC ARNAULD, qui fut gouverneur de Philisbourg, et mestre-de-camp des carabins, un des plus braves hommes, et des plus beaux esprits de son siècle : il est célèbre dans les écrits de Voiture. Sa sœur fut mariée à Manassé de Feuquières, qui commandait l'armée du roi devant Thionville, l'an 1639 (g).

(g) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué à l'auteur du* Mercure Galant, *et inséré au mois de décembre* 1693.

(A) *Il fut attiré à Riom, avec plusieurs autres personnes de mérite, par Pierre de Bourbon, comte de Beaujeu.*] On montre encore dans Riom les maisons des Montboissier, Montmorin, Chazeron, Florat, Chasteaupy, Mariliac, Dubourg, Duprat, Forget, et Robertet, qui tous furent les principaux officiers et favoris du comte et de la comtesse de Beaujeu, et du connétable de Bourbon, leur gendre, par qui ils furent tous avancés dans la suite aux premières dignités de l'épée et de la robe (1). Voilà par quel cas fortuit il est arrivé que tant d'Auvergnats ont paru à la cour de France, dans les postes les plus sublimes, sous Charles VIII, Louis XII, et François I[er]. La comtesse de Beaujeu les avait tirés de leur province, et leur avait mis la fortune en main. Sans elle, ils seraient morts dans l'obscurité, leurs grands talens ne seraient jamais sortis hors de terre. Concluez de là que la gloire particulière d'une province, en certains temps, ne dépend que de ces sortes de patronages. Vous trouverez un supplément de ceci dans la suite du Ménagiana, aux pages 304 et 305 de l'édition de Hollande.

(1) *Tiré d'un* Mémoire *inséré dans le* Mercure Galant *du mois de décembre* 1693, *pag.* 42.

(B) *Il était intime ami de Robertet.... et il répondit à sa générosité par une autre.*] Voici ce que c'est. Florimond de Robertet, quittant Montbrison sa patrie, fut s'établir dans Riom, et devint secrétaire du comte de Beaujeu. Il le gouvernait absolument, comme il gouverna ensuite l'esprit de Charles VIII, à qui la régente le donna, et celui de Louis XII, après la mort du cardinal d'Amboise, et enfin celui de François I[er]., dont il fut secrétaire d'état. Il aimait si fort Henri Arnauld, que, lorsqu'il quitta Riom, pour s'établir à la cour de Charles VIII, il y amena tous ses enfans, hormis Jeanne de Robertet sa fille aînée, qu'il laissa à Riom entre les mains de la femme de Henri Arnauld, exprès afin qu'ils la mariassent avec Jean Arnauld leur fils aîné, quand elle serait en âge. Mais les tuteurs ne trouvèrent pas leur fils un parti assez bon pour elle ; ainsi ils la marièrent au plus riche jeune homme de Riom, nommé Amable de Ceriers, fils d'une Mariliac (2).

(C) *Il était correcteur des comptes, et contrôleur général des restes.*] Depuis la première édition de cet ouvrage, j'ai reçu un petit mémoire écrit par un des premiers généalogistes de l'Europe. J'y ai trouvé ce qui suit : « Antoine Arnauld, sieur de la Mothe » et de Villeneuve, procureur du » roi en la sénéchaussée d'Auvergne » à Riom, solliciteur général des » restes du parlement en 1568 et » 1570, puis auditeur des comptes » à Paris, et procureur général en- » suite de Catherine de Médicis, fut

(2) *Tiré du même* Mémoire.

» anobli en décembre 1577, en » qualité d'auditeur des comptes. Il » était fils d'Henri Arnauld, bailli du » lieu d'Hermant en Auvergne, et de » N. Colonges. Il avait épousé Anne » Forget, fille de Jean Forget sieur » de Bidoigne procureur du roi en » Auvergne, et de Jeanne Godinet, et » il mourut à l'âge de cent et un an, en- » viron l'an 1591. Voyez les Mémoires » de Sully, tom. IV, folio 71. » Mais, d'autre côté, lisez aussi la suite du Ménagiana, à la page 305 de l'édition de Hollande.

ARNAULD (Antoine (*a*), avocat au parlement de Paris, fils d'un autre Antoine dont j'ai parlé dans l'article précédent, s'acquit par son éloquence une merveilleuse réputation. Henri IV, voulant mener le duc de Savoie au parlement, fit choisir *1 un jour qu'Arnauld devait plaider une belle cause (*b*). Il donna à cet habile homme un brevet de conseiller d'état *2. La reine Marie de Médicis le fit son avocat général, et voulut le faire secrétaire d'état; mais il refusa cette charge, et dit à la reine, *qu'il servirait mieux Sa Majesté étant avocat, que s'il était secrétaire d'état.* On a insinué ce fait dans son épitaphe (A). M. l'avocat général Marion (*c*) fut un jour si satisfait de l'avoir entendu plaider, qu'il le prit dans son carrosse *1, l'amena dîner, et fit mettre sa fille aînée Catherine Marion auprès de lui. Après le dîner, il le tira à l'écart, et lui demanda ce qu'il pensait de sa fille; et ayant su qu'elle lui semblait d'un grand mérite, il la lui donna en mariage (*d*). Une des plus fameuses causes qu'Antoine Arnauld ait plaidées, est celle de l'université contre les jésuites, l'an 1594. Nous verrons ci-dessous quelle en fut la récompense (B). Quelques-uns disent qu'il publia un livre, l'an 1602, pour empêcher leur rappel (C); mais qu'ayant bien prévu qu'ils reviendraient, et qu'ils seraient redoutables, il tâcha de le supprimer. Il avait été conseiller et procureur général de la reine Catherine de Médicis. Ceux qui ont débité qu'il était de la religion, ont débité un très-grand mensonge (D). Il eut de son mariage avec Catherine Marion vingt-deux *2 enfans (*e*) (E). Il mourut environ l'an 1618 *3. Notez que l'une de ses filles réforma l'abbaye de Port-Royal (F).

Il s'acquitta de la profession du barreau, avec tant d'honneur, et d'une manière si élevée, que « depuis lui il ne s'est trou- » vé personne, à la réserve [illegible]

(*a*) Konig *le nomme* Marc-Antoine. *La lettre M, que lui ou d'autres ont vue au-devant d'*Antoine, *dans quelques livres français, où elle signifiait* maître *ou* monsieur, *a été apparemment la cause de cette méprise.*

*1 Matthieu, suivant la remarque de Leclerc, dit au contraire que *le président de Harlay, ayant su que le roi les voulait venir voir, avait fait choisir une cause pour y être plaidée.* Leclerc ajoute que cela arriva en 1600. Le roi assista incognito à l'audience.

(*b*) *Il s'agissait de la peine des calomniateurs. Voyez dans* Matthieu, *à l'*Histoire de Henri IV, *tome I, pag.* 495 *et suiv., les Plaidoyers sur cela.*

*2 Il n'eut jamais de brevet, dit Leclerc.

(*c*) *MM. Marion, comtes de Druys, descendent de lui.*

*1 Leclerc prétend qu'en 1587, époque de ce mariage, Marion n'avait certainement pas de carrosse puisqu'il n'était alors que simple avocat. Ce ne fut qu'en 1596 qu'il devint conseiller au parlement, puis président à la seconde chambre des enquêtes, et [illegible] avocat général.

(*d*) *Tiré du* Mémoire *inséré dans le* Mercure Galant *au mois de décembre* 1693.

*2 Leclerc, d'après Quesnel, dit qu'Antoine Arnauld n'eut que vingt enfans.

(*e*) *Tiré du* Mémoire *inséré au* Mercure Galant *de décembre* 1693.

*3 Ce fut, dit Leclerc, le 29 décembre 1619, dans sa soixantième année.

M. le Maître son petit-fils, qui l'ait exercée avec plus d'éclat et plus de dignité. Sa maison était continuellement pleine de princes et de grands seigneurs, qui venaient le consulter sur leurs plus importantes affaires; et il fut partout en telle vénération, qu'après sa mort il fut exposé sur son lit pendant quelque temps, pour satisfaire au public qui le demanda avec instance (*f*). » On a eu grand tort de lui imputer une apologie de Phalaris (G).

(*f*) Perrault, Hommes illustr., *pag.* 54, 5, *édition de Hollande.*

(A) *Il refusa d'être secrétaire d'état.... On a insinué ce fait dans son épitaphe.*] M. le Maître, petit-fils et filleul d'Antoine Arnauld l'avocat, est l'auteur de cette épitaphe. Ceux qui la voudront lire n'auront que faire de la chercher ailleurs que sur cette page; ceux qui n'en seront point curieux n'ont qu'à passer outre. Ils le feraient bien sans attendre mon avis.

Passant, du grand Arnauld révère la mémoire.
Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son pays, sa voix au parlement,
Son esprit à son siècle, et ses faits à l'histoire *1.
Contre un second Philippe, usurpateur des lis,
Ce second Démosthène anima ses écrits,
Et contre Emmanuel arma son éloquence *2.
Il vit comme un néant les hautes dignités,
Et préféra l'honneur d'oracle de la France
A tout le vain éclat des titres empruntés.

(B) *Il plaida pour l'université contre les jésuites...... Voici quelle en fut la récompense.*] Il renvoya à l'université le présent qu'elle lui avait fait donner : il voulut avoir plaidé *gratis* cette cause si fameuse. L'université fit un acte dans les formes les plus authentiques, par lequel elle s'engagea à une éternelle reconnaissance, tant envers lui qu'envers sa postérité. Voici les termes du décret, *Quapropter, cùm consultorum disertissimus et disertorum consultissimus* D. ANTONIUS ARNALDUS, *in foro Parisiensi spectatus à multis annis patronus pro defensione juris academici..... tantoperè desudârit : et longâ comtâque oratione, quæ doctorum manibus teritur, probârit...... Cùmque idem pro defensionis laboribus et patrocinii jure oblatum sibi ab academiâ honorarium remiserit, gratuitamque suam operam esse voluerit; ne apud nos ingrati animi culpa resideat, placuit rectori, quatuor facultatibus, et singulis nationibus, ut perpetua tanti beneficii memoria publicis tabulis consignata et testata apud posteros extaret, huicque sacramento se omnes academiæ ordines obstringerent, se ea officia quæ à bonis clientibus fido patrono solent deferri, omnia* IN ILLUM EJUSQUE LIBEROS *ac posteros collaturos, nec eorum unquàm honori, commodis, famæque defuturos* (1). Vous trouverez amplement ce fait dans la préface d'un livre imprimé à Liége, l'an 1699, et intitulé : *Causa Arnaldina, seu Antonius Arnaldus doctor et socius sorbonicus à censurâ anno* 1656 *sub nomine facultatis theologicæ Parisiensis vulgatâ vindicatus.*

(C) *Il publia un livre pour empêcher le rappel des jésuites; mais..... il tâcha de le supprimer.*] C'est un petit livre de 144 pages in-12, intitulé : *Le franc et véritable discours au roi, sur le rétablissement qui lui est demandé pour les jésuites* *. Le père Richeome le réfute dans sa Plainte apologétique, où il réfute aussi le Catéchisme des jésuites qui avait paru en même temps, et qui venait de la plume d'Étienne Pasquier. J'ai lu dans les remarques sur la confession catholique de Sancy (2), un fait que je m'en vais rap-

*1 Il manque ici, dit Joly, quatre vers à cette épitaphe qui est un sonnet. Il est surprenant, dit-il, que Bayle ne se soit pas aperçu de cette lacune. Voici les quatre vers qui composent le second quatrain :

Ses discours aux héros dispensèrent la gloire.
Par lui la vérité triompha puissamment,
Des princes et des rois il fut l'étonnement
Et les eut pour témoins d'une illustre victoire.

*2 C'est d'après ce vers et sur le témoignage de Guichenon, que Bayle attribue à Arnauld la première *Savoisienne*; mais la *Bibliothèque historique de la France*, n°. 19779, élève des doutes là-dessus.

(1) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* xcvij.

* Leclerc dit que cet ouvrage n'est pas d'Arnauld, parce que le style n'en est pas assez impétueux. Leduchat, au contraire, apporte des preuves à l'appui de son opinion, qui est qu'Arnauld est auteur de ce livre qu'on a réimprimé en 1610 à l'occasion de la mort de Henri IV, et en 1762 avec préface et notes de l'abbé Goujet.

(2) *Liv. II, chap. VI, pag.* 535

porter en simple copiste. « L'avocat » Arnauld ne répondit point : ce ne » fut pas que *le livre de la Vérité dé-* » *fendue* (3) l'eût fait fuir, mais c'est » qu'il vit bien que la faveur des jé- » suites auprès d'Henri IV l'emporte- » rait à la fin sur toutes les raisons » qu'on pouvait avoir de laisser sub- » sister contre eux l'arrêt de leur ban- » nissement. En effet, le pauvre » homme eut même tant de peur d'en » avoir trop dit dans son petit livre, » que j'en ai vu un exemplaire, où » un habile homme de ce temps-là » avait fait de sa propre main l'obser- » vation suivante : *Ce livre* (Le Franc » et véritable Discours) *composé par* » *M^e. Antoine Arnauld leur bon ami* ; » et plus bas, *les copies retirées par* » *l'auteur*. »

(D) ***Ceux qui ont dit qu'il était de la religion ont débité un très-grand mensonge.***] L'auteur de l'*Amphitheatrum honoris*, déguisé sous le nom de *Clarus Bonarscius*, qui est l'anagramme de *Carolus Scribanius*, son véritable nom, traite nettement de calviniste, Ant. Arnauld l'avocat. L'*Imago primi seculi soc. Jesu* le fait aussi. L'auteur de l'Apologie de Jean Châtel dit, page 205, que le nom d'Arnauld vient d'*ἀρνοῦμαι*, qui signifie *renier* ou apostasier, et qu'il approche de celui de l'antechrist, où se trouve le nom de la Bête ; et page 206 : *Digne ministre de celui auquel a esté donné gueule proférante grandes choses et blasphèmes*, *Apocal.* 13 (4). Dupleix débita le mensonge dont il s'agit, et s'en rétracta publiquement. Il avait dit dans la première édition de son Histoire d'Henri IV, en parlant du procès qu'eurent les jésuites avec l'université de Paris, l'an 1594, qu'*Antoine Arnauld faisant profession du calvinisme, le choix que les agens de l'université avaient fait de lui fut trouvé grandement scandaleux, et de mauvaise grâce*. Mais voici comment il se rétrac-

ta. *Antoine Arnauld*, hom
éloquent, *fut employé pour pl*
requête des demandeurs (5).
cru ci-devant, *sur de mauva*
structions, qu'il fut religionnai
la vérité est qu'il ne le fut jam
laissé des enfans très-vertueux
zélés à la religion catholique
une chose étrange, qu'un his
qui n'était pas du commun, a
laisser tromper sur la profes
religion d'un si célèbre avoc
avait pris à témoin de sa cat
tout le parlement, dans le pl
même qui donne lieu à Dupl
parler de lui. Voyons ce qu
dans ce plaidoyer. *Si da*
ils ne sont si impudens, e
qui les soutiennent, d'oser dire
Sorbonne estoit hérétique en
lorsqu'elle fit ce décret contr
tout ainsi qu'ils sont si eshont
de publier parmi les femmes
congrégation, que tous ceux q
suivent cette cause sont hérétiqu
viennent de Genève et d'Ang
Que si moi, qui parle, n'estois
depuis mon enfance instruit
collége royal de Navarre, et
profession si notoire et ma ré
en charges publiques et hon
dès l'an 80 *et* 85 *ne m'exem*
trop manifestement de leurs i
res, ils me feindroient volont
voyé de là mesmes, pour plaid
tre eux. L'expérience lui mo
nous montre encore aujourd'hu
avait tort de se croire à cou
l'imposture ; car, outre les é
que j'ai cités, il s'est trouvé
peu deux nouveaux accusat
premier est le père Hazart, le
ne s'est donné qu'un faux nom (
il a produit une lettre d'un
homme nommé M. d'Heucourt
atteste que le père de M. Arnau
teur de Sorbonne, est né et n
guenot. J'ai raison de dire que
Hazart a renouvelé l'accusati
voici ses paroles : *La rétracta*
M. Dupleix ne m'incommod
ni ne me ravit la liberté de pre

(3) *L'auteur des* remarques *avait dit pag.* 534 *que* Richeome, *sous le nom de* François de la Montagne, *avait répondu l'an* 1594 *au* plaidoyer de Pasquier, *par un livre qui avait pour titre*, La Vérité défendue. [Au lieu de *François de la Montagne* et de *plaidoyer de Pasquier*, il faut, dit Leclerc, lire *François des Montagnes* et *plaidoyer d'Ant. Arnauld*. La *Vérité défendue* n'est point une réponse au *Franc discours*.]

(4) *Ceci a été tiré de la* Question curieuse, si M. Arnauld est hérétique ? *pag.* 13.

(5) *C'est-à-dire, de l'université.*

(6) *Celui de* Sainte-Foi, *dans les l*
tans à M. Arnauld sur le projet d'un
Bibliothéque d'auteurs jansénistes. *C'es*
datée de Paris le 28 *de septembre 16*

(7) *C'est ainsi qu'il faut dire, et no*
cour, *comme dans l'imprimé.*

mier sentiment pour le fils légitime *sa meilleure connaissance, et le* *pour celui de sa complaisance* *ur la parenté du sieur Arnauld, qui* *it lors d'un suffisant crédit pour ga-* *ir ou obliger un auteur à quelque* *de cette nature* (8). On lui a pondu qu'il faut avoir l'esprit très- il fait * pour préférer ce qu'un historien reconnaît avoir dit sur de mauvaises instructions à ce qu'il assure comme constant et indubitable, étant mieux informé. S'il y avait bien des gens d'un si méchant caractère, le mal qu'aurait fait un historien, en publiant sur de mauvais mémoires des faussetés préjudiciables à l'honneur du prochain, serait irréparable, puisqu'il aurait beau se rétracter (9) : » on se retranchait dans la réponse du père ... *Voilà cependant*, conclut-on, *Dupleix bien récompensé d'avoir si partial pour les jésuites dans son* *toire. Ils lui font bien de l'honneur,* *voulant qu'il ait eu si peu de con-* *ence, que n'ayant rien dit que de* *, lorsqu'il avait assuré que l'avo-* *qui avait plaidé contre eux était* *gionnaire, il s'en soit rétracté en* *ant par complaisance*. Je ne sache int (10) qu'on ait répondu à la sommation * de celui qui a publié la ... de M. d'Heucourt. La sommation ... néanmoins pressante ; car voici termes dont on se servait en par... à M. Arnauld : *Cette lettre, mon-* *ur, dont on m'a remis l'original pour* *l'envoyer, demande absolument* *vous produisiez votre baptistère ;* *ce ne sont plus les jésuites vos* *emis, qui vous reprochent d'être* *huguenot*. Mais on n'a pas laissé de ...ondre celui qui a fait imprimer la ...re, puisqu'on a informé le public ...) que M. d'Heucourt la désavouait.

Le public a vu cela dans le journal de M. Basnage (12), et dans un livre qui a paru depuis la première impression de cet article ; je veux dire dans l'Histoire abrégée de la Vie et des Ouvrages de M. Arnauld. Voici de quelle hauteur celui qui l'a composé a traité cela dans les pages 17 et 18. *On ne s'amuse point à réfuter ici l'impertinent auteur d'un* Avis important à M. Arnauld, etc., *où l'on produit l'extrait d'une prétendue lettre de M. le marquis d'Heucourt, pour prouver que M. Arnauld était né calviniste, aussi-bien que son père. Tout cela n'est qu'imposture. On a en main, non-seulement l'extrait du baptistère, que ce donneur d'avis désirait que l'on produisît, mais encore un désaveu en forme de la main de ce marquis, daté de Bronton, près de Londres, le* 15/25 *mai* 1692, *où il déclare qu'il ne sait ce que c'est, que la lettre ne fut jamais de lui, et que c'est une pièce malicieusement et faussement composée*. Je trouve infiniment probable qu'un des frères de notre Arnauld l'avocat se fit huguenot (13) ; car une personne, qui pouvait bien le savoir, m'a écrit que madame de Feuquières (14), et madame d'Heucourt sa sœur, qui, du côté paternel, étaient nièces de cet avocat, ont été de la religion jusqu'à leur mort. La même personne m'a écrit qu'Isaac Arnauld, ministre de la Rochelle, et auteur d'un livre intitulé *Mépris du monde*, était de la même famille que M. Arnauld. Cet ouvrage a été imprimé plus d'une fois ; car l'édition de Rouen, en 1637, porte qu'il a été revu, corrigé et augmenté de trois traités par l'auteur : savoir, *Résolutions vertueuses ; de l'Obéissance due au roi ; Méditation sur la vieillesse* *.

(E) *Il eut de son mariage..... vingt-deux enfans.*] L'aîné s'appelait Robert. C'est celui qui s'est rendu si célèbre sous le nom d'Arnauld d'Andilli :

(8) *Voyez le* IVe. Factum pour les petits-ne... de Jansénius, *pag*. 20.

(9) *Là même.*

(10) *On écrit ceci l'an* 1694.

* Le Baptistère ayant été imprimé à la page 4 ... *Justification de M. Arnauld, docteur*, etc., ..., Leclerc reproche à Bayle d'avoir dit qu'on ... *point répondu à la sommation*. Bayle ... lui-même dans sa remarque, note (10), ... écrit en 1694. La seconde édition est de ..., et l'impression en était avancée, peut-être ... achevée, quand parut la *Justification* ; ... ne pouvait donc en parler.

(11) *Dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, ... de novembre* 1692, *pag*. 134.

(12) *C'est-à-dire, dans l'Histoire des Ouvrages des Savans. Voyez la citation précédente.*

(13) *Voyez la remarque* (A), *de l'article de* (Samuel) Durant.

(14) *Femme de celui qui fut battu devant Thionville.*

* Bayle donne la remarque (A) de son article Durant comme pouvant se joindre ici. *Voyez* ci-dessus sa note (13). Leclerc croit que Bayle a commis quelque erreur dans sa généalogie de la famille Arnauld.

voyez l'article suivant. Le second est mort évêque d'Angers, au mois de juin 1692. Il s'appelait Henri Arnauld *[1], et s'était fait fort estimer sous le nom de l'abbé de Saint-Nicolas, avant que de parvenir à la mitre. Étant à Rome, il sauva par son adresse et par son courage l'honneur et les biens des Barberins, contre les entreprises des créatures et des parens d'Innocent X. Le prince de Palestrine, et les cardinaux François, Antoine, et Charles Barberin, firent, par reconnaissance, non-seulement frapper sa médaille et tirer son portrait, dont ils remplirent toutes leurs maisons; mais ils lui érigèrent aussi une statue dans leur palais de Rome, avec un vers que Fortunat *[2] avait composé pour saint Grégoire de Tours (15). Il est mort en odeur de sainteté à Angers, dans son diocèse, d'où il n'était jamais sorti depuis près de quarante-quatre ans qu'il était évêque*[3]. Catherine Arnauld, l'aînée des filles d'Antoine, fut mariée à M. le Maître, conseiller du roi et maître des comptes à Paris, dont elle eut Antoine le Maître, fameux avocat, et Isaac le Maître de Sacy, connu par sa traduction de la Bible, par celle de l'Imitation de Jésus-Christ, par la Vie de dom Barthélemi des Martyrs, et par ses Poésies sacrées. Angélique Arnauld, autre fille d'Antoine, abbesse

*[1] Ce Henri avait d'abord été avocat, dit Leclerc. On trouve dans le tom. II des *Mémoires de littérature du père Desmolets*, un *Mémoire sur la vie et sur la mort de feu messire Henri Arnauld, évêque d'Angers*.

*[2] Leclerc nie l'existence de la médaille : il se fonde sur ce que, dix-sept ans plus tard, l'abbé Feydit ayant, à la tête d'un poëme latin de sa composition, fait graver les armes de M. de Pompone, y mit pour inscription :

Alpibus arvernis *en mens* mons altior ipsis,

Ménage et les gens de lettres qui assistèrent à ses mercuriales regardèrent l'application de ce vers comme une pensée toute neuve. Du reste Linage de Vauciennes, qui publia en 1678 le *Différend des Barberins avec le pape Innocent X*, dit que « les Barberins ne furent pas satisfaits d'Arnauld. »

(15) *Le voici :*

Alpibus Arvernis veniens mons altior ipsis.

Les Barberins faisaient allusion aux armes et à la patrie des Arnauld. Cette famille est d'Auvergne, et porte pour armes une montagne. Mémoire *du* Mercure Galant, *décembre* 1693.

*[3] Il n'avait pas quarante-quatre ans d'épiscopat, dit Leclerc, puisque nommé en janvier 1649, sacré en 1650, il est mort en 1692. Il était sorti *une seule fois* de son diocèse, pour aller à Thouars travailler à ramener à l'Église le prince de Tarente.

perpétuelle de Port-Royal-des
réforma cette abbaye sur le
la réforme de Clairvaux, et
élective et triennale. Cinq
sœurs, avec leur mère, se fi
ligieuses dans ce couvent,
mené jusqu'à la mort une
austère (16).

Notez que dans l'Abrégé
de M. Arnauld, page 20, on
1°. qu'il était le vingtième et
nier des enfans d'Antoine A
et de Catherine Marion. Cela
corde pas avec le mémoire
cité (17), qui leur en donne
deux; 2°. que lorsque le père
d'enfans décéda, *il n'en rest*
que dix, quatre garçons et six

(P) *Une de ses filles réfor*
baye de Port-Royal.] Le
Port-Royal fait tant de bruit
Arnauld sont si mêlés là-de
tout cela est si peu connu en
qu'on peut être très-assuré qu
rieux liront avec joie ce qu'o
leur apprendre de particulie
sujet. J'ai donc cru que je fer
sir à mon lecteur, si je tra
dans mon livre ce que j'ai lu
Factum (18). Ces sortes d'éc
ordinairement inconnus à un
té de gens (19).

« Port-Royal est originaire
» monastère de religieuses b
» nes, à six lieues de Paris.
» sœurs de M. d'Andilli en
» abbesse au commencemen
» siècle, n'ayant que onze a
» en ce temps-là un désor
» commun, dont Dieu a
» grand bien. Car, dès l'âg
» sept ans, Dieu lui donn
» forte pensée de réformer
» baye, quoiqu'il n'y en eût
» ni d'hommes, ni de filles
» réformée dans tout l'ordr
» teaux, qu'elle l'entreprit, e
» à bout avec assez de facil
» Dieu donna de bénédictio
» bons desseins. Elle en ban
» propriété, toutes ses reli

(16) *Tiré du même* Mémoire.

(17) *C'est celui qui a été insér*
Mercure Galant, *au mois de décem*

(18) *C'est le* IVe. pour les petit
Jansénius, contre le père Hazart.

(19) *Depuis la première impressio*
ticle, les factums pour les petits
Jansénius *ont été insérés dans le VII*
la Morale pratique des Jésuites.

exemple ayant mis en commun
qu'elles avaient en particulier.
y établit une exacte clôture,
stinence perpétuelle, l'office de
uit, les jeûnes, le travail, le
nce, selon la règle de saint
oît. Et ç'a été cette odeur de
teté, comme le parfum de l'é-
x, qui a attiré dans cette mai-
ses sœurs, et ses nièces, et sa
re même, chacune en leur temps.
dessein d'une si parfaite réforme,
courageusement entrepris et si
reusement exécuté, la mit en
si grande estime dans l'ordre,
elle fut choisie n'ayant que vingt-
t ou vingt-huit ans, pour réfor-
r la célèbre abbaye de Maubuis-
. Elle y passa quatre ou cinq
, ce qui l'obligea de laisser à sa
ar, qu'on a depuis appelée la
re *Agnès*, la conduite de sa
ison de Port-Royal, en qualité de
djutrice. Ce fut en ce temps-là,
pendant qu'elle était à Maubuis-
, qu'elle vit saint François de
es, qui était venu à Paris, pour
tablir une maison de la Visitation.
e le fit prier de la venir voir, et
mit sous sa conduite, et on peut
r par les lettres de ce saint l'es-
e qu'il faisait de sa chère fille
bbesse de Port-Royal. »
uteur du factum ajoute que la
d'Antoine Arnauld, mère de
abbesse, eut une forte inspira-
de se faire religieuse, sous la
ite de sa fille; et que comme
lui donna ce désir dans le même
que l'on avait conseillé à l'ab-
de transférer son monastère des
ps à Paris, « elle acheta dans
aubourg Saint-Jacques une mai-
et un jardin fort beaux et fort
nds, qu'elle donna à l'abbesse,
vent, et religieuses de Port-
yal, pour y faire leur établisse-
nt, comme elles le firent en ef-
, ayant mis la maison de Paris,
c une très-grande dépense, en
at où elle est maintenant, par la
édiction qu'il a plu à Dieu de
ner à leur charité et à leur dés-
ressement. Ce fut là que cette
reuse mère de tant de pieux en-
s prit sa fille pour sa mère, en
consacrant à Dieu par la pro-
ion religieuse, pour vivre sous
discipline : ce qu'ayant fait pen-
» dant quatorze ou quinze ans, avec
» une ferveur et une humilité très-
» édifiante, elle eut la consolation,
» avant que de mourir, de donner sa
» bénédiction à ses six filles, et à ses
» six petites-filles, qui étaient toutes
» dans le monastère, et qui y ont
» toutes été religieuses, hors une qui
» est morte jeune y étant pension-
» naire. » Enfin, on voit dans ce fac-
tum, que *l'abbesse de Port-Royal était titulaire perpétuelle, et une de ses sœurs coadjutrice; mais que l'une et l'autre, n'ayant en vue que le plus grand bien de leur maison*, voulurent bien quitter leur titre, *pour y établir l'élection triennale*. M. d'Andilli obtint du roi la permission nécessaire, quoique cela lui enlevât les moyens de retenir toujours cette abbaye dans sa famille. Joignez à ceci ce que nous dirons dans son article.

(G) *On a eu grand tort de lui imputer une apologie de Phalaris.*] Les paroles du père Abram, que je vais copier, se rapportent visiblement à notre Arnauld. *De Phalaridis Agrigentorum tyranni immani crudelitate supervacaneum fuerit dicere, cùm et pleni sunt aliorum libri, et ipse se nefarium, immanem, et sceleratissimum in epistolis sæpè fateatur. Unus inventus est Arnaldus, qui non ità pridem, orationem dicam an nugas? de ejus laude conscripserit : videlicet ex eodem calamo Phalaridis Apuleiique laudatio et societatis nostræ criminatio manavit, ut quibus se similem esse mallet, liquidiùs ostenderet* (20). La méprise est lourde; car celui qui fit le discours pour Phalaris est un Arnaud provençal. Voyez la remarque (M) de l'article d'Épicure.

(20) Abramus, in Ciceron., Orat., *tom. I*, *pag.* 803.

ARNAULD D'ANDILLI (Robert), fils aîné du précédent, a été une personne de grand mérite. Voyez son éloge dans le Dictionnaire de Moréri, et dans les hommes illustres de M. Perrault. Il épousa mademoiselle de la Bodrerie, fille de celui qui a été si long-temps ambassadeur en Angleterre, et petite-fille

d'une sœur du chancelier de Silleri. De ce mariage sortirent cinq filles, toutes religieuses à Port-Royal (dont l'aînée, sœur Angélique de saint Jean, a passé pour un prodige d'esprit, de savoir, et de vertu), et trois fils. L'aîné est M. l'abbé ARNAULD, abbé commandataire de Chomes. (*a*) qui, ayant porté les armes long-temps pour le service du roi, dans le régiment d'Isaac Arnauld son cousin, mestre-de-camp des carabins, se retira auprès de M. l'évêque d'Angers son oncle. Le second est HENRI ARNAULD, sieur de Luzancy, qui a passé sa vie dans la solitude. Le troisième est SIMON ARNAULD marquis de Pompone, ci-devant ministre et secrétaire d'état, et à présent encore ministre d'état, connu par ses ambassades de Hollande et de Suède (*b*). M. Arnauld d'Andilli fut mis de bonne heure dans le grand monde. Il y a eu divers emplois qui l'attachaient à la cour, et à la suite du feu roi, et il ne se laissa point corrompre au mauvais air que l'on y respire (A). On peut voir dans le recueil de ses *lettres* le différent qu'il eut avec le président de Grammond, qui avait parlé de lui dans son histoire latine autrement qu'il ne devait. Ceux qui forgèrent le roman de l'assemblée de Bourg-Fontaine, désignèrent par les lettres A. A. l'un des prétendus complices du dessein que l'on suppose qui y fut pris d'introduire le déisme; et quand ils virent que ces lettres ne pouvaient pas convenir

(*a*) *Il est mort au mois de février* 1699.

(*b*) *Tiré du* Mémoire *inséré dans le* Mercure Galant, *au mois de décembre* 1693.

à M. Arnauld le docteur
diquèrent une autre pe
savoir Arnauld d'Andilli
me on s'en est enfin e
fort nettement (*c*). Mais l
des factums des petits-ne
Jansénius a fait voir par
lides raisons, que cette
application des deux A. A
absurde (B). M. d'Andilli
tira au couvent de Port-
en 1644 (C), et y a passé
de ses jours dans une appl
continuelle à des ouvra
piété. Il y composa beau
livres (*d*), que le public
favorablement, *et qui*
telle quantité, *qu'on en a*
mé huit volumes in-folio
mourut le 27 de septembr
dans la quatre-vingt-sixiè
née de son âge (*f*).

Il avait perdu sa f
l'an 1637, et il est bon d
la réflexion de Balzac s
perte (D).

(*c*) *Dans la* Réponse *du p*
au factum des petits-neveux de
Voyez leur IVe. factum, *pag.*

(*d*) *Voyez-en la liste à la fin d*
dans le Journal des Savans, *du* 9
bre 1675.

(*e*) Perrault, Hommes illustres
édition de Hollande.

(*f*) Moréri, *pag.* 366.

(A) *Il eut divers emplo*
cour,.... et il ne se laissa
rompre au mauvais air que
pire.] C'était « l'un des h
» France qui a eu pendant
» vie à la cour, à Paris, e
» provinces, une réputati
» établie *, et plus général

* Dans une lettre à Bernard, in
dans les *Nouvelles de la Républiqu*
avril 1704, et qui se retrouve, soit
tions des *Lettres de Bayle*, soit dans
diverses de Bayle, Des Maizeaux,
gnage de Dubois d'Annemets, page
duc d'Orléans, peint Arnauld d'An
bien vilaines couleurs. Le père Bo
à ce sujet une lettre à des Maizeau
vigoureusement la défense d'Arnaul

de piété et de probité, n'y
›ersonne qui n'ait souscrit
cœur à ce qu'a écrit de lui,
us de cinquante ans, un au-
lèbre, *qu'il ne rougissait*
es vertus chrétiennes, et ne
›int de vanité des morales ».
[u'on trouve dans le IV[e] fac-
petits-neveux de Jansénius
r trouve aussi (2), « qu'a-
âme qu'il eût quitté le mon-
orsqu'il était à la cour, il a
[ue tout ce qu'il avait de gé-
ır les vers ne fût consacré
gloire de son Sauveur, et à
oûter les vérités chrétien-
r il ne s'était point encore
quand il a fait son poëme
ie de Jésus-Christ (3), et ses
sur les plus belles et les plus
tes vérités de notre reli-

ı *a fait voir ...... que l'appli-*
on lui faisait des deux A. A.,
ire membre de l'assemblée
-Fontaine, était absurde.]
›porterai pas toutes les rai-
n a alléguées pour le mon-
dirai seulement qu'on a ob-
tre autres choses, qu'il était
›s voyages que le roi Louis
it toutes les années, avant
e temps de l'assemblée chi-
de Bourg-Fontaine (4), *pour*
ceux de ses sujets que leur
ligion avait engagés dans la
5). *Ce lui était une occasion,*
›m (6), *d'avoir plus de zèle*
eligion catholique, par l'a-
ue ces sortes de guerres font
'hérésie ; mais ce n'était pas *un moyen de devenir théologien, n'ayant jamais étudié en théologie, comme il aurait fallu être pour soutenir le personnage qu'on fait jouer à tous les auteurs de la fable de Bourg-Fontaine. Il savait de la religion ce qu'un homme de grand esprit en peut apprendre par le catéchisme, par les livres de piété, par la conversation avec des personnes fort saintes, en lisant la parole de Dieu et l'entendant prêcher ; mais moins il savait ce qu'on en enseigne dans l'école, plus il était incapable de former des doutes sur la vérité de nos mystères* (7), *parce qu'il s'était accoutumé de bonne heure à captiver son esprit sous l'autorité divine, qui nous est manifestée par l'Église, et que jamais personne n'a été plus éloigné de chicaner avec Dieu, et de vouloir comprendre par la raison faible et superbe ce que l'on se doit contenter de croire par une humble foi.*

(C) *Il se retira dans le couvent de Port-Royal.*] Continuons à citer le IV[e]. Factum. « Ce fut à Port-Royal » des Champs qu'il se retira l'an 1644, » où ses neveux, M. le Maître l'avocat, » et un de ses frères, qui était d'épée, » s'étaient retirés il y avait cinq ou six » ans, lorsqu'il n'y avait point encore » de religieuses. Car ce ne fut qu'en » 1648, que la maison de Paris obtint » de M. l'archevêque d'envoyer une » partie des religieuses à leur maison » des Champs. » C'est à mon lecteur à choisir entre l'auteur de ce factum et M. Richelet (8), qui ne donne pour lieu de retraite à M. Arnauld d'Andilli que sa maison de Pompone : je me contente de mettre de front ces deux diverses autorités *, et je rapporte d'autant plus agréablement ce que l'on va lire, que l'on y trouve quelques-unes de ces choses particulières concernant la vie des grands

›é des raisons du père Bougerel, en-
re aux rédacteurs d'un journal, et y
petit billet dans lequel il reconnaît
›rt. Jordan, qui dans son *Voyage*
›ag. 120, loue des Maizeaux de s'être
Joly qui copie Jordan en le citant,
ni l'un ni l'autre où l'on peut
ettre de Bougerel et le billet de des
La *Bibliothèque historique de la*
nentionne pas même ces deux pièces,
rimées dans la *Bibliothèque raisonnée*
'es des Savans, tom. V, pag. 356,
, pag. 71.
page 12.
ı 18.
ı *ci-dessous la remarque* (C),

mps est l'année 1621.
Factum des petits-neveux de Jansé-
18.
ème.

(7) *Ces paroles sont très-notables, et confirment ce que plusieurs soupçonnent, qu'il n'y a guère de gens moins persuadés que ceux qui emploient le plus de temps à disputer et à enseigner dans les écoles.*

(8) *Voyez le jugement qu'il fait de M.* Arnauld d'Andilli *à la tête du recueil des* Lettres, *qu'il a publié, pag.* 10, *édition d'Amsterdam en* 1694.

* Leclerc dit qu'Arnauld, retiré en 1644 à Port-Royal des Champs, y resta jusqu'en 1664 ou environ. Il alla alors à sa terre de Pompone où Richelet le vit en 1667. Il se retira dans la suite à Port-Royal et y finit ses jours.

personnages, desquelles tant de gens sont si curieux. « Arnaud d'Andilli... » servit vingt ans le roi et l'état. On » lui donna pour récompense de ses » services huit mille livres de pension, » qui furent réduites à six : avec cela, » il se retira à Pompone, village » à 7 ou 8 lieues de Paris. Là, s'étant » détrompé des vanités du monde, » et menant une vie véritablement » chrétienne, il composa plusieurs » ouvrages. Ses *lettres*, *le poëme sur* » *la vie de Jésus-Christ* (9)... *Josephe*, » *de l'Histoire des Juifs*, *les œuvres* » *de sainte Thérèse*, *et celles de Da-* » *vila*, sont les fruits de sa solitude... » La meilleure de ses traductions est » celle de Josephe (10). Un jour que » Richelet l'alla voir à Pompone, » qu'il n'y avait pas long-temps qu'elle » était publiée, la conversation, en » suite de quelques discours, tomba » sur la manière dont les auteurs » travaillaient. Comme il savait que » Richelet connaissait particulière- » ment le célèbre d'Ablancourt, il lui » demanda combien de fois cet ex- » cellent homme retouchait chaque » ouvrage qu'il donnait au public : » *Six fois*, répondit Richelet : *Et moi*, » lui répliqua M. Arnauld, *j'ai refait* » *dix fois l'Histoire de Josephe ; j'en* » *ai châtié le style avec soin, et l'ai* » *beaucoup plus coupé que celui de* » *mes autres œuvres*. Arnauld d'An- » dilli... dans sa retraite, après 7 ou » 8 heures d'étude chaque jour, se » divertissait à prendre les plaisirs » de la campagne, et surtout à cul- » tiver ses arbres. Il lui venait de si » beaux fruits, qu'il en envoyait tous » les ans à la reine Anne d'Autriche ; » et cette princesse les trouvait si à » son goût, que dans le temps elle » demandait qu'on lui en servît. » Cette application au jardinage, et à *philosopher profondément sur la nature des arbres*, est attestée par M. Perrault, dans ses Hommes illustres, à la page 143 de l'édition de Hollande.

(9) *Cela est contraire à ce qui a été dit ci-dessus dans la remarque* (A), *citation* (3).

(10) *Les critiques y trouvent beaucoup de fautes. Voyez les* Sentimens de quelques théologiens de Hollande. *J'ai ouï dire que M.* le Moyne *fut prié par les amis de M.* d'Andilli *de marquer les endroits où il croyait que le traducteur se serait trompé, et qu'il s'en excusa, crainte d'en marquer trop.*

(D) *Il perdit sa femme* [...] *Voici la réflexion de Balzac* [...] *perte.*] Ce qu'il écrivit là-de[ssus fait] beaucoup d'honneur à notr[e] Arnauld, et à sa famille. « La » de la mort de madame [...] » m'a touché sensiblement. J[...] » part à tous les bons et mau[...] » cès d'une famille qui doit ét[...] » à la France, et qui est née [...] » gloire du nom français. [...] » plains particulièrement no[...] » qui, n'ayant jamais eu de [...] » défendue, perd en sa femm[e] » ses maîtresses et tous ses [...] » Il est néanmoins si savant [...] » doctrine chrétienne, et a [...] » savans de sa race à l'entour [...] » qu'il n'a pas besoin de la [...] » phie stoïque, ni d'aucun a[...] » cours étranger, pour se d[...] » contre les attaques de la f[...] » Tout raisonne, tout prêch[e] [...] » persuade, en cette maison [...] » Arnauld vaut une douzaine [...] » têtes (11). »

(11) Balzac, *lettre XIX du II*e. *livr*[...] *lain, datée du 14 d'août 1637, pag.* [...]

ARNAULD (Antoine), [...] de Sorbonne, fils d'Antoi[ne Ar]nauld l'avocat (A), naqui[t à Pa]ris le 6 de février 1612, [...]tième enfant du mariage [de son] père avec Catherine Ma[rion. Il] fit ses humanités et son co[urs de] philosophie dans le coll[ége de] Calvi (*a*), et puis il com[mença] d'étudier la jurisprudence[; mais] il fut bientôt retiré de [cette] étude, et déterminé à la t[héolo]gie, par les soins de sa m[ère, se]condée par l'abbé de Saint-[Cyran.] Après cette déterminatio[n, il se] mit à étudier dans le col[lége de] Sorbonne (*b*), et prit le t[raité de] la Grâce sous M. l'Escot. [...] il ne trouva point confor[me à la] doctrine de saint Paul les [...]

(*a*) *Il ne subsiste plus, les nou*[...] *fices de Sorbonne ayant été élev*[...] *ruines.*

(*b*) *L'an* 1633.

ce professeur de Sorbonne, il lut étudier cette matière ns saint Augustin, et il pré- a le système de ce docteur de grâce à celui de M. l'Escot. st ce qu'il témoigna publique- nt par la *tentative* qu'il sou- t l'an 1636, pour prendre le ré de bachelier (*c*). Il employa *étude les deux années d'inter- le qui se doivent trouver, selon lois de la faculté de Paris, re la tentative et la licence;* ès quoi, il commença les ac- de sa licence *à Pâques de* 1638, et les continua *jus- au carême de* 1640. Il sou- t l'acte de vesperies le 18 de embre 1641, et le lendemain rit le bonnet de docteur. Il it composé et enseigné publi- ment un *Cours de philoso-* e durant sa licence (*d*). A la de ce cours de philosophie, il régenta à Paris dans le col- e du Mans, il fit soutenir des ses où il témoigna d'une ma- re fort remarquable sa bonne sa docilité, son humilité (B). ut ordonné prêtre *aux quatre ps de septembre de* 1641, et célébra sa première messe *le r de la Toussaint de la même ée, après une retraite de rante jours..... Il avait mencé sa licence, sans ir eu dessein d'être de la mai- de Sorbonne..... Il s'était tenté de jouir des droits de spitalité qui lui donnaient la rté de loger dans la maison* (*e*); mais les principaux docteurs l'ayant fort pressé *de penser sérieusement à y entrer*, et lui ayant promis que, pourvu qu'il régentât un cours de philosophie, on ne prendrait point garde à la circonstance du temps, il entreprit cette affaire, sans s'arrêter à l'obstacle qui se présentait, *c'est qu'étant en sa licence, le temps dans lequel les statuts prescrivent que soit fait le cours de philosophie était passé... Les deux années de ce pénible travail étant achevées, il supplia la maison de l'admettre à la preuve de son cours, et de délibérer sur l'honneur qu'il lui demandait d'être reçu dans cet illustre corps*. M. l'Escot trouva là une occasion de se venger. *Il n'avait point appris au cardinal de Richelieu, son pénitent, à pardonner, et il avait appris de son pénitent à ne pardonner pas* (*f*). Il empêcha que M. Arnauld ne fût admis à la société de Sorbonne (C). Il n'eut pas le même crédit après la mort du cardinal; mais s'il fut contraint de voir entrer ce jeune docteur dans cette société, l'an 1643, il n'oublia pas de travailler à l'en exclure, dès que l'occasion lui en fut offerte. Le livre *de la Fréquente Communion* publié par M. Arnauld *, l'an 1643, déplut extrêmement aux jésuites. Ils le réfutèrent, et dans leurs

(c) *Cette* Thèse *fut dédiée au clergé de* ...nce *assemblé alors à Paris.*

(d) *Notez une chose, que l'auteur que je ne distingue pas, c'est que* M. Arnauld *commença de régenter ce* cours de philo- ...ie, *que la deuxième année de sa li-* ...ce.

(e) *Il y avait été admis le* 31 *d'octobre* 1636. Causa Arnald. *Præf.*, *pag. xxvj.*

(f) *Il fut confesseur du cardinal de Richelieu, et puis évêque de Chartres.*

* Leclerc prétend que dans cet ouvrage il n'y a guère que le style qui soit de M. Arnauld. Il dit que l'ouvrage est en partie de l'abbé de Saint-Cyran, et en partie de M. Lemaistre et de M. de Sacy, son frère : mais ce fut Arnauld qui le *publia*.

sermons, et dans des ouvrages imprimés, comme rempli d'une très-pernicieuse doctrine. Les disputes sur la grâce, qui s'échauffèrent en ce temps-là dans l'université de Paris, ne servirent qu'à fomenter l'animosité réciproque des jésuites et de M. Arnauld. Ce docteur soutint le parti de Jansénius par des écrits d'une grande force, soit en réfutant les trois sermons de M. Habert et l'apologie que le prédicateur en fit, soit en réfutant M. le Moine, professeur de Sorbonne (*g*), et quelques autres. On ne trouva lieu de le censurer juridiquement, que lorsqu'il eut publié deux *lettres* sur une aventure du duc de Liancour, grand ami de Port-Royal (D). On trouva, dans la seconde de ces lettres, deux propositions que la faculté de théologie condamna l'an 1656. M. Arnauld fut en même temps déclaré exclus de la faculté. Il y eut bien des irrégularités dans les procédures (E). Il y avait déjà plusieurs années qu'il ne se montrait point; car, depuis qu'à l'occasion des troubles de la fréquente communion il se vit cité à Rome, et que ce ne fut qu'à force de remontrances que l'on fit révoquer à la reine mère les ordres qu'elle lui avait donnés de partir incessamment, *il demeura ou caché en divers lieux, ou comme solitaire à Port-Royal des Champs*. Cette vie de retraite dura près de vingt-cinq années, jusqu'à la paix du jansénisme conclue l'an 1668. M. Arnauld fut compris dans cette paix : il alla faire la révérence au roi et au nonce, et parut autant qu'il voulut en public, jusqu'à ce qu'en 1679, il se retira volontairement hors du royaume, parce qu'il sut que ses ennemis le rendaient suspect au roi (*h*). On ne doute point qu'il n'ait vécu depuis ce temps-là dans le Pays-Bas, mais il ne s'est jamais fait connaître qu'à un petit nombre d'amis affidés. On l'inquiéta à Liége, l'an 1690 (F). La réflexion qui a été faite sur cette entreprise est digne de l'attention de ceux qui gouvernent (*i*). Il a continué ses exploits de plume contre les jésuites avec une grande force jusqu'à sa mort. Il continua aussi pendant quelque temps à écrire contre ceux de la religion; mais un ministre, le plus exposé à ses attaques, employa en 1683 un stratagème qui fit cesser ses irruptions sur le parti protestant. Je parle de l'auteur de l'Esprit de M. ARNAULD (G). Nous pourrions donner une longue liste des faussetés de fait qui regardent ce docteur, mais nous nous contenterons d'en rapporter quelques-unes. On l'a fait huguenot (*k*); on l'a mis de l'assemblée de Bourg-Fontaine (H) : on l'a fait aller au sabbat (I); on l'a envoyé commander les troupes vaudoises (K); on lui a donné la charge

(*g*) *Cette réfutation a pour titre*, Apologie pour les saints pères de l'église, défenseurs de la grâce de Jésus-Christ.

(*h*) *Tiré, ou d'un livre imprimé l'an* [illegible] *sous le titre de* Question curieuse si M. Arnauld, docteur de Sorbonne, est hérétique, *ou d'un livre qui est une seconde édition de celui-là bien augmenté, et publié l'an* [illegible] *sous le titre d'*Histoire abrégée de la vie et des ouvrages de M. Arnauld. *Voyez aussi la préface du* Causa Arnaldina.

(*i*) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* (Jacques Le Bossu).

(*k*) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* d'Antoine ARNAULD l'avocat.

ıyer du Goliath Pierre Ju- (L); on a dit qu'il avait été .i de France (M), et qu'il ; fait l'Apologie pour les ca- ques, afin de recouvrer ses fices (N); on lui a imputé ieurs livres qu'il n'avait t composés (O): j'en mar- ai quelques-uns, et je ne e pas que l'on n'en puisse in- er bien d'autres. On a impu- n silence à une fausse rai- (P); on lui a donné des lu- es, et un valet infidèle (Q). principaux livres qu'il a faits ıis sa sortie de France con- ıent le système de la nature e la grâce du père Malle- ıche, le péché philosophi- , la morale pratique des jé- es *, et quelques proposi- s de M. Steyaert. Il s'est u vigoureusement contre le ! Simon dans ce dernier li- soit pour le Nouveau Testa- ıt de Mons, soit touchant ıpiration des auteurs sacrés es versions de l'Écriture en gue vulgaire (R), soit en fa- r des attestations des Grecs etc.

l mourut la nuit du 8 au 9 ût 1694, âgé de quatre- gt-deux ans, six mois et deux rs. Il reçut du ciel dans cette nde vieillesse deux faveurs gnes et tout-à-fait rares; la maladie dont il mourut lura qu'une semaine, plus ou ins, et ne l'empêcha pas de e la messe ou de l'entendre, le *réciter son bréviaire à peu s aux heures ordinaires* (l). Son agonie fut douce, tranquille, courte. Il eut d'autre côté, autant de force d'esprit, et de mémoire, et de plume, la dernière année de sa vie, qu'à l'âge de quarante ou de cinquante ans. Ce sont deux bonheurs qui arrivent à peu de personnes de lettres. Il avait écrit peu de mois avant sa mort quatre *lettres contre le père Mallebranche* (m); et une lettre à M. du Bois, son ancien ami, toute remplie de *réflexions sur l'éloquence des prédicateurs* (n). Le public a vu ces derniers ouvrages, et n'y a trouvé aucune marque d'un esprit diminué. M. du Bois ne survécut guère ni à sa réception à l'académie française, ni à la lecture des Réflexions *[1], où il avait pu apprendre qu'il n'avait rien entendu dans la doctrine de saint Augustin touchant l'éloquence de la chaire (o). Je ne sais si le public verra jamais ce que M. Arnauld écrivit environ le même temps *[2] en faveur de M. Despréaux (T), mais je ne doute point que cette *lettre* ne soit admirable. Il y a un autre bonheur à considérer dans sa vie, et qui surpasse ceux que j'ai

* Comme le remarque Leclerc, Bayle lui- ne a transcrit dans sa remarque (O), n°. 11, passage où Arnauld désavoue cet ou- e.

(l) Histoire abrégée de M. Arnauld, *p.* 279.

(m) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 28 *juin* 1694 *et les suivans.*

(n) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 294.

*[1] Leclerc dit que Dubois mourut avant que le manuscrit d'Arnauld fût arrivé à Paris.

(o) *Ce qu'il avait dit sur cela se trouve dans la préface de sa traduction française de quelques* Sermons de saint Augustin. *Voyez le* Journal des Savans *du* 7 *juin* 1694.

*[2] Joly reproche à Bayle d'avoir dit que cette lettre était adressée à Despréaux, tandis qu'elle l'était à Perrault en faveur de Despréaux. Bayle, qui ne dit pas à qui elle est adressée, n'a pas pu se tromper d'adresse, comme le prétend Joly; et, de plus, il indique, ce qui était suffisant, en faveur de qui était cette lettre.

marqués, c'est qu'il fut toujours exact dans la pratique des exercices de piété que son sacerdoce exigeait de lui; et ce qui est encore plus difficile, c'est que, même dans sa jeunesse il s'éloigna des plaisirs des sens; et que la pureté de ses mœurs ne se démentit jamais (*p*). On n'a point vu que ses adversaires lui aient donné des atteintes par cet endroit-là, quoiqu'à l'égard de l'orthodoxie, ils aient tâché de le diffamer à toute outrance. Si la lecture des mauvais livres produisait dans le cœur des jeunes gens les mêmes effets qu'en lui, il serait bon de la conseiller (V). Les protestations qu'il a faites de son attachement à la vraie foi, et de son zèle pour Dieu, paraissent en divers endroits de ses livres, et surtout dans le *Testament spirituel* (X) qu'il fit le 16 de septembre 1679, où il prend Dieu à témoin des dispositions avec lesquelles il s'est engagé à faire tels et tels livres. On a reconnu enfin à la cour de Rome ce qu'il valait (Y), et il n'a tenu qu'à lui d'être cardinal. Il n'est pas besoin de dire qu'il combattit de toute sa force les relâchemens de la morale, et qu'il fut toujours un docteur et un directeur d'austérité. On trouve qu'il s'écarta un peu de la voie étroite, dans l'affaire qui donna lieu à un factum de M. Des-Lyons (Z). Notez qu'on ignore le nom du lieu où il mourut: on croit que ce fut dans un village du pays de Liége. On sait encore moins le lieu où il a été enterré, et c'est l'une des conformités que ses amis ont marquées entre son destin et celui de Moïse (*q*). Il souhaita qu'on portât son cœur à Port-Royal (*r*). Cela fut exécuté; mais les vers de M. Santeuil sur ce sujet excitèrent une guerre fort violente (AA), et qui a bien diverti plusieurs personnes. On cria beaucoup contre les jésuites, sur ce qu'ils obtinrent que M. Perrault fût obligé à supprimer le feuillet qu'il avait destiné à M. Arnauld dans son Recueil des portraits et des éloges des hommes illustres de la nation française (BB). Je n'oublierai pas l'estime que ce docteur de Sorbonne mérita auprès de M. Descartes (CC). J'ai ouï dire à des gens qui avaient été admis à sa familiarité, que c'était un homme fort simple dans ses manières, et qu'à moins qu'on lui proposât quelque question, ou qu'on lui demandât quelque instruction, il ne disait rien qui fût au-dessus des conversations communes (DD), et qui pût faire conjecturer qu'il était habile; mais dès qu'il s'agissait de répondre à ceux qui le voulaient mettre sur quelque matière de science, on le voyait comme transformé en un autre homme, on l'entendait débiter cent belles choses avec beaucoup de clarté et beaucoup d'érudition, et l'on trouvait qu'il avait un don tout particulier de se rendre intelligible aux esprits les moins pénétrans. Je crois que j'insérerai dans quelque endroit

(*p*) *Præfat.* Causæ Arnald., *pag. ix.* *Voyez aussi* l'Histoire abrégée de sa vie, *pag.* 26.

(*q*) *Voyez* l'Histoire abrégée de sa vie, *pag.* 303.

(*r*) Perrault, Hommes Illustres, *pag.* 57.

ion ouvrage (*s*) une lettre l'on supposa que le roi lui it l'an 1678. Au reste, ceux urent cause qu'il prit la réion de s'exiler volontaire- : y ont plus perdu que ga- car il n'eût rien écrit conux dans Paris : il eût observé la les conditions de la paix; eu que, se voyant hors du ame, il a publié un fort l nombre d'écrits, qui ont beaucoup de tort aux jésui- t). On prétend même qu'il evenu l'apôtre du jansénisn Hollande (EE).

Voyez la remarque (A) *de l'article* [C'est à la lettre I, comme si l'on t IPRES, qu'il faut chercher cet ar-

Voyez l'Histoire abrégée de sa vie, 79.

Il est fils d'Antoine Arnauld cat.] Cette filiation est sans doute ine de la grande haine des jé- pour M. Arnauld, et de M. Ar- pour les jésuites. L'auteur de *uestion curieuse* (1) ne m'en désera pas tout-à-fait, puisqu'il ainsi (2): *M. Arnauld vint au e le 6 de février l'an 1612, et eut père M. Antoine Arnauld, si re dans le barreau, et connu l'histoire des jésuites par le fa- plaidoyer qu'il fit contre eux l'université de Paris, en 1594... la raison que je viens de dire, Arnauld naquit avec un second é originel, que nul sacrement ut effacer, et le crime du plai- r ayant rendu le père calviniste et tre de l'Antechrist dans l'esprit ésuites* (3), *quoique toujours bon lique et bon chrétien partout urs, le fils ne pouvait manquer être à leur égard enfant de colère, être hérétique, et pis encore, avant d'être chrétien.* L'un des protes- qui ont écrit contre l'Histoire du Calvinisme de M. Maimbourg, a cru que la haine de M. Arnauld pour les jésuites était une haine d'éducation. Voici ses paroles (4) : *Je l'ai autrefois comparé à Annibal trop opiniâtrément persécuté par les Romains* (5) *: je ne sais si je ne pourrais pas le comparer au même Annibal promettant à son père dès ses plus tendres années, qu'aussitôt qu'il serait en âge de porter les armes, il ferait la guerre à ces mortels ennemis de sa patrie. On sait que M. Arnauld est fils de ce célèbre Antoine Arnauld, avocat au parlement de Paris, qui plaida si éloquemment pour l'université contre les jésuites, l'an 1594, et qui n'oublia rien pour persuader aux juges, qu'il ne fallait point les souffrir dans le royaume. Cette action le rendit odieux à toute la société, autant ou plus que la société ne lui était odieuse. Il est fort apparent qu'il inspira à ses fils les sentimens qu'il avait pour les jésuites; au moins, est-il bien certain qu'en cela ils n'ont point dégénéré de la vertu de leur père.*

(B) *Il fit soutenir des thèses, où il témoigna d'une manière fort remarquable sa bonne foi, sa docilité, son humilité.*] « A la fin du cours de » philosophie, qu'il régenta au col- » lége du Mans dans l'université de » Paris, il fit soutenir des thèses à » plusieurs de ses écoliers : entre » lesquels étaient le sieur Barbey, de- » puis célèbre professeur de philo- » sophie dans la même université, » et M. Wallon de Beaupuis, ecclé- » siastique de Beauvais, d'une grande » piété, qui vit encore, et qui a » laissé ce fait par écrit. Ce dernier » soutenant ses thèses le 25 juillet » 1641, M. de la Barde, savant prêtre » de l'Oratoire, alors chanoine de » l'église cathédrale de Paris, y dis- » pusta, et poussa si vigoureusement » son argument, que le professeur » fut obligé de venir au secours de

(1) *Voyez dans le texte de cet article, cita-* b), *quel livre c'est.*

(2) *Pag.* 12.

(3) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* d'ARNAULD l'avocat.

(4) Nouvelles Lettres sur le Calvinisme de Maimb., *pag.* 125.

(5) *C'est dans la Ve.* Lettre *de la* Critique générale, *pag.* 98. Quand je me figure ce grand homme réduit à la dure nécessité de se cacher, je songe au fameux Annibal, et aux dernières paroles que les injustes persécutions des Romains lui arrachèrent : *Liberemus diuturnâ curâ populum Romanum, quandò mortem senis expectare longum censent.* Tite-Live, *lib.* XXXIX.

» l'écolier. Mais il fut lui-même si » vivement pressé par l'illustre disputant, qu'il vit bien qu'il n'y » avait pas de bonne réponse à lui » donner. Il ne lui aurait pas été difficile de se tirer d'affaire par une » distinction telle quelle, comme » font souvent les professeurs; mais » cela ne s'accommodait pas avec sa » sincérité et son amour pour la vérité. » Il lui dit donc publiquement et » sans façon, qu'il croyait qu'il avait » raison, que son sentiment lui paraissait le plus véritable, et qu'il » le suivrait lui-même à l'avenir. Il » n'y manqua pas; car environ trois » ans après, son même disciple ayant » à soutenir en Sorbonne sa tentative » pour le baccalauréat, il pria M. Arnauld de lui composer ses thèses. » Il le fit, et y mit l'opinion contraire » à celle de ses thèses de philosophie (6). » Il manque dans ce narré une partie essentielle; on n'y dit point quelle est l'opinion que M. Arnauld avait soutenue, et dont il connut la fausseté par les fortes objections de l'opposant. Suppléons cela, et disons que la thèse que M. de la Barde attaqua était celle-ci. *Ens synonimè convenit Deo et Creaturæ* (7). L'auteur du narré juge bien des choses, quand il dit que cette action de M. Arnauld était grande devant Dieu, et rare devant les hommes, et que *ce qui vient d'une grande droiture de cœur, d'un amour constant et uniforme de la vérité, d'une grandeur d'âme qui est au-dessus du désir de vaincre et de la crainte d'affaiblir sa réputation..... est toujours grand* (8): mais il me semble qu'il traite avec un peu trop de mépris les solutions que l'on peut donner aux argumens de ceux qui soutiennent que l'idée de l'être ne convient pas univoquement à Dieu et aux créatures. J'ai autrefois examiné cette dispute, qui est fort célèbre dans les écoles, et il me parut que ceux qui nient l'univocation de l'être ont pour eux la foule, le grand nombre (9), mais non pas les plus solides raisons; c'est pourquoi je choisis le sentiment qu'ils combattent. Je l'ai soutenu souvent dans des disputes publiques, et n'ai jamais éprouvé qu'on me proposât aucune objection embarrassante. Ce n'est pas que l'on ne sautât d'abord à l'objection, *que Dieu est l'être par excellence, l'être nécessaire, infini, souverainement parfait, au lieu que celui des créatures n'est que précaire.* Je ne trouvais aucune force dans cette objection; car les élémens de la doctrine des universaux nous instruisent, que les idées du genre se séparent entièrement des propriétés spécifiques par la précision de notre esprit. Mais si j'avais su que M. Arnauld, ayant soutenu cette opinion, avait été déterminé par le choc de la dispute à y renoncer, j'aurais soupçonné qu'il y avait là certaines difficultés que je n'avais rencontrées dans aucun des scolastiques espagnols que j'avais examinés. Souvenons-nous qu'on remarque qu'il ne fut point nécessité à changer de sentiment. Cela porte à croire qu'il ne trouva point insoutenable son premier dogme; mais seulement, que l'analogie de l'être lui parut une meilleure doctrine que l'univocation. *Erudito discipulo sub validissimorum argumentorumque mole fatiscente* (10), *suppetias venit magister, diuque conflictatus, non cedendi necessitate coactus, sed veritate et veritatis amore victus, victum se ultrò professus est, et à sententiâ sua discessurum publicè spopondit. Promissis stetit, etc.* (11).

(C) M. l'Escot *empêcha que M. Arnauld ne fût admis à la société de Sorbonne.*] Il n'y eut que deux docteurs qui ne furent pas favorables à la requête de M. Arnauld. *Ils alléguaient contre le sentiment des autres la loi et la coutume, qui voulaient que le cours eût été fait avant la licence : et sur ce différent, qui devait être décidé à la pluralité des voix, ils furent d'avis qu'il en fallait rendre juge le cardinal de Richelieu, proviseur de Sorbonne, ce qui était contre les lois et contre la liberté de la mai-*

(6) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 46.

(7) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* xviij.

(8) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 47.

(9) . . . . *Sed illos*
Defendit numerus, junctæque umbone phalanges.
Juvenal., Sat. II, *vs.* 45.

(10) *Notez qu'en France, ceux qui président à une dispute ne prennent la parole que lorsque leur écolier est à bout. En d'autres pays, ils parlent presque toujours, et à peine lui donnent-ils le loisir de répéter l'argument.*

(11) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* xix.

nais c'eût été un crime alors de r un tel juge. On lui députa M. Hardiviliers archevêque de ges, et M. Habert théologal de e de Paris..... (12). *Le cardi- jugea pas à propos que la com- e fît rien contre ses lois et ses nes. Mais c'était moins le zèle rdre et du règlement qui le fai- gir et parler ainsi, que la con- nce qu'il avait de l'étroite union ait entre M. Arnauld et M. de yran, le dépit de ce ministre de e M. Arnauld n'avait point re- sa protection durant sa licence, n le crédit qu'avait M. l'Escot sprit du cardinal, son pénitent. e docteur était l'un des deux ans, et avait pris, comme j'ai qué, un grand éloignement de rnauld, par un esprit de jalou- de vengeance. Il était assuré- plus glorieux à M. Arnauld exclus de la société de cette ma- , que d'y être reçu comme la rt des autres. Il y fut néanmoins après la mort du cardinal, la onne ayant recouvré alors sa li- , aussi-bien que beaucoup d'au-* 13). M. l'Escot « s'en dédomma- dans la suite, en le faisant ilure, et de la maison de Sor- nne, et de la faculté, par la sure de 1656, dont il fut le moteur, avec M. le Moine, suc- seur de sa chaire et de ses timens (14).»

) *Il publia deux* lettres *sur une ure du duc de Liancour, grand de Port-Royal.*] Ce duc faisait r sa petite-fille à Port-Royal, et chez lui M. l'abbé de Bourzeys. présenta en 1655, pour la confes- , à un prêtre de St.-Sulpice sa isse, qui *lui déclara qu'il ne lui ait donner l'absolution, à moins ne lui promît de rompre tout erce avec ces messieurs, de re- sa petite-fille de Port-Royal, et ngédier de chez lui cet abbé...... affaire ayant fait grand bruit Paris et par toute la France, Arnauld fut prié de faire impri- une lettre pour la justification de igneur..... Un grand nombre d'é- ayant été publiés contre cette lettre, M. Arnauld se crut obligé de réfuter les faussetés et les calomnies dont ils étaient remplis, en faisant imprimer une seconde lettre, qui ré- pond à neuf de ces écrits* (15).

(E) *Il fut exclus de la faculté. Il y eut bien des irrégularités dans les pro- cédures.*] « On nomma pour commis- » saires (à M. Arnauld) ses plus dé- » clarés ennemis, contre qui il avait » écrit sur ces matières, et qui étaient » connus de tout le monde pour les » plus ardens à sa perte, et tout ce » qu'il put faire représenter sur cela » ne lui servit de rien (16). Tous les » docteurs de la communauté de » Saint-Sulpice, *continue-t-on*, contre » qui la lettre de M. Arnauld était » écrite, eurent la dureté et l'injustice » de demeurer ses juges, nonobstant » sa récusation; au lieu qu'il ne leur » fallait qu'un peu d'honneur, pour » les porter à se récuser eux-mêmes, » comme font les honnêtes gens dans » les tribunaux même laïques (17). » On verra plusieurs autres *irrégularités, innovations, contraventions à l'ordre toujours observé en ces rencontres, et violemens même de l'équité naturelle*, si on lit l'acte de protestation que M. Arnauld fit signer à la faculté (18).

L'ouvrage qui a été publié à Liége l'an 1699, sous le titre de *Causa Ar- naldina*, peut servir d'instruction complète touchant cette procédure des théologiens de Paris, et touchant le fonds du dogme qu'ils censurèrent. On a recueilli dans cet ouvrage plu- sieurs écrits que M. Arnauld et ses partisans firent imprimer en ce temps- là, pour soutenir la justice de sa cause.

(F) *On l'inquiéta à Liége, l'an* 1690.] Six supérieurs s'assemblèrent pour exploiter canoniquement contre lui. Ce furent le gardien des récol- lets, le gardien des cordeliers, le sous-prieur-vicaire des augustins, le recteur des jésuites, le vicaire des

) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 50.
) *Là même*, *pag.* 51, 52.
) *Là même*, *pag.* 33.

(15) Question curieuse, *pag.* 58 *et* 59.
(16) *Là même*, *pag.* 69, 70.
(17) *Ce terme fera rire bien des gens, qui ne croient pas que les tribunaux civils puissent être comparés aux ecclésiastiques, que comme le bon au moins bon.*
(18) *Il est à la page* 71 *de la* Question cu- rieuse. *Voyez dans les* Nouvelles de la Répu- blique des Lettres, *mois de juin* 1686, *art. III, ce que M.* de Launoi *jugeait de cette censure sorbonique.*

carmes déchaussés, et le prieur des jacobins. Ils l'appelèrent *un certain Arnold;* mais, ne leur en déplaise, cela ne fait point d'honneur à leurs communautés : il y a là, ou une ignorance impardonnable à des gens de lettres, ou une affectation d'airs dédaigneux, qui ne sied pas bien à des personnes consacrées au service divin, et qui décrètent pour la foi. Il n'y a point d'homme de lettres qui puisse dire, sans s'exposer à la risée des savans, un certain Scaliger, un certain Sirmond, un certain Pétau, un certain Saumaise, un certain Grotius, un certain Seldenus et (s'il s'agit du docteur de Sorbonne) un certain Arnauld. Les disputes où ce dernier s'est vu engagé ont fait tant de bruit, et sont remarquables par tant de grands exploits de part et d'autre, que tout homme d'étude qui se verrait soupçonné de les ignorer, aurait sujet d'opposer à ces soupçons injurieux ces quatre vers de Virgile :

Quis genus Æneadum, quis Trojæ nesciat urbem,
Virtutesque, virosque, aut tanti incendia belli?
Non obtusa adeò gestamus pectora Pœni,
Nec tam adversùs equos Tyriâ sol jungit ab urbe (19).

Quoi qu'il en soit, je ne saurais m'empêcher de mettre ici le décret des six réguliers de Liége (20) : la latinité en est si exquise, qu'elle pourra délasser un peu mon lecteur. *Nos infrà scripti superiores conventuales regularium in civitate Leodiensi, certiorati de conventiculis, quæ habentur apud* CERTUM ARNOLDUM *doctrinam suspectam spargentem, censemus D. Vicarium charitativè certiorandum, ut similia conventicula dissipare, et prohibere non dedignetur etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum in conventu minorum hâc* 25 *Augusti* 1690. *Ad quem effectum commisimus R. P. M. Ludovicum Lamet, priorem dominicanorum, ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, et exponendum intentionem nostram.* L'auteur de la Question curieuse dit bien que le père d'Iserin s'était vanté *d'avoir eu commission ou permission de son altesse* l'évêque de Liége *de faire arrêter M. Arnauld partout où il le trouverait dans le diocèse* (21); mais il traite cela d'une insigne fausseté (22).

(G) *Je parle de l'auteur de l'*ESPRIT DE M. ARNAULD.] Il y aurait cent choses à rapporter touchant cet ouvrage; mais comme on aura apparemment d'autres occasions d'en parler, on se bornera ici à un petit nombre d'observations. L'auteur de ce livre avait publié un écrit qui eut beaucoup de succès. Ceux qui eurent soin de l'impression à la Haye, l'intitulèrent *la Politique du clergé de France.* Ce sont des dialogues où il y a beaucoup d'agrémens et de politesse, mais peu de solidité de raisonnement, et très-peu de circonspection dans le débit de plusieurs faits notoirement faux. M. Arnauld réfuta ce livre (23) avec un peu trop de hauteur, et d'une manière d'autant plus désobligeante, qu'il convainquait manifestement son adversaire d'avoir très-mal raisonné, et d'avoir avancé plusieurs faussetés. Il entama un autre ouvrage du même auteur (24) ; il fit paraître qu'il avait envie de répliquer à l'Apologie de la morale des réformés au sujet de l'inadmissibilité de la grâce; en un mot, l'auteur de la Politique du clergé prévit très-bien qu'il allait avoir en la personne de M. Arnauld un adversaire qui ne lui laisserait aucun repos, et qui ne lui passerait aucune contradiction, aucun faux raisonnement, ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodait nullement un homme qui voulait publier beaucoup de livres, et qui ne se donnait guère la peine de revoir ce qu'il avait une fois écrit. Il s'abandonnait à son feu et à son imagination, et c'était une source inépuisable de fausse logique, et de contradictions grossières. Il chercha donc les moyens de n'avoir plus M. Arnauld à ses trousses, et rien ne lui parut plus propre pour cela que de l'attaquer personnellement, je veux dire, que de lui imputer toutes sortes de mauvaises qualités personnelles. Il exécuta ce dessein avec tout l'emper-

(19) Virgil., *Æneid.*, *lib. I*, *vs.* 568.

(20) *Il est rapporté dans la page* 228 *de la* Question curieuse.

(21) Question curieuse, *pag.* 198.

(22) *Là même*, *pag.* 200.

(23) *Dans l'*Apologie pour les Catholiques *imprimée en* 1682.

(24) *Intitulé*, Préservatif contre le changement de religion

ent imaginable ; et, se trouvant en n de médire, il n'épargna quoi ce soit : il se jeta à travers mps à droite et à gauche, pour aver plus d'occasions de satiriser ; 'on peut dire de lui, sur le chapi- de la médisance, ce que l'on di- de Voiture sur le chapitre de nour : il l'a étendue *depuis le scep- jusqu'à la houlette, depuis la cou- ne jusqu'à la cale.* M. Arnauld ne avant pas à propos de se commet- avec un homme qui se servait de es armes, prit le parti de se taire olument par rapport aux réformés ; ainsi, ce que toute la société des ites n'avait su imaginer, un seul istre l'imagina et l'exécuta heu- ement : je parle du secret de faire e ce docteur. Ce n'est pas le seul ntage que l'auteur de l'Esprit de Arnauld ait retiré de cette satire : mprima une telle crainte à cent urs qui auraient voulu l'attaquer, à une infinité d'autres personnes à il aurait pu se rendre désagréa- qu'ils n'ont osé s'attirer son indi- tion. Cela ne doit pas tant sur- ndre ; car enfin, il y a peu de fa- es à qui l'on ne puisse reprocher que aventure (25), ou qui n'ait ennemis assez malicieux pour l'at- er par quelque bon conte, lors- n sait à qui s'adresser pour le mettre sous la presse impuné- t. L'Esprit de M. Arnauld sem- promettre l'impression à toutes istoriettes scandaleuses qu'on en- ait par la poste, soit qu'elles re- assent un simple particulier, me le prêtre Soulier ; soit qu'elles rdassent un secrétaire d'état, me feu M. Colbert.

sais qu'un jeune janséniste, con- rant l'effet de cette satire, com- it M. Arnauld à l'ancienne ville roie, dont les plus braves guer- , ni mille vaisseaux, ne purent r à bout, et qui succomba par uses d'un transfuge, et par un al de bois.

libus insidiis perjurique arte Sinonis
dita res, captique doli . . . .
s neque Tydides nec Larissæus Achilles,
anni domuêre decem, non mille cari-
næ (26).

est vrai, ajoutait-il, *que cette comparaison cloche, car l'Esprit de M. Arnauld n'est point semblable au cheval de bois, où l'on enferma les principaux capitaines de l'armée* (27) ; *il ressemble à ces vaisseaux qui, par le conseil d'Annibal, furent pourvus de pots de terre remplis de serpens.* Voyez Cornélius Népos, dans la vie de ce capitaine carthaginois.

(H) *On l'a mis de l'assemblée de Bourg-Fontaine.*] L'abus de Dupleix à l'égard du père n'est rien en comparaison de la fausseté que M. Filleau, avocat du roi au présidial de Poitiers, publia touchant le fils en l'année 1654 ; car il n'y a nul lieu de douter, qu'il n'ait mis M. Arnauld au nombre des sept docteurs de l'assemblée de Bourg-Fontaine (28). Voici ce que c'est en peu de mots. M. Filleau, publiant en 1654 une relation juridique de ce qui s'était passé à Poitiers au sujet de la nouvelle doctrine de Jansénius, exposa qu'un ecclésiastique lui avait dit que, dans une conférence que sept personnes eurent à Bourg-Fontaine, l'an 1621, il fut délibéré des moyens d'anéantir le christianisme ; que cet ecclésiastique était l'un des sept personnages ; qu'il avait rompu quelque temps après avec les six autres, dont il ne restait qu'un en vie, et qui étaient (J. D. V. D. H.) (C. J.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.). Par de certaines circonstances dont ce récit est accompagné, et par le caractère de certains livres qu'on fait entendre n'avoir été publiés qu'en exécution des engagemens de Bourg-Fontaine, tout le monde a cru que les lettres du premier nom désignaient *Jean du Verger de Hauranne*, abbé de Saint-Cyran ; que celles du second désignaient *Corneille Jansénius*, évêque d'Ipres ; que celles du troisième désignaient *Philippe Cospean*, docteur de Sorbonne, évêque de Nantes, et puis de Lisieux ; que celles du quatrième désignaient *Pierre Camus*, évêque de Belley ; que celles du cinquième désignaient *Antoine Arnauld*, dont nous parlons

) *Les Espagnols ont ce proverbe*, No ay cion, do no aya puta ò ladron.

) Virgil., *Æneid.*, *lib. II*, *vs.* 195.

(27) *Huc delecta virûm sortiti corpora furtim*
Includunt cæco lateri, penitùsque cavernas
Ingentes, uterumque armato milite complent.
Virgil., *Æneid.*, *lib. II*, *vs.* 18.

(28) *C'est une chartreuse à* 16 *ou* 17 *lieues de Paris.*

dans cet article; et que celles du sixième désignaient *Simon Vigor*, conseiller au grand conseil. M. Filleau assure *qu'il fut résolu dans cette assemblée d'attaquer les deux sacremens les plus fréquentés par les adultes, qui sont celui de la pénitence, et celui de l'eucharistie; et le moyen d'y parvenir fut ouvert par l'éloignement que l'on en procurerait, non en témoignant aucun dessein de faire en sorte qu'ils fussent moins fréquentés, mais en rendant la pratique si difficile, et accompagnée de circonstances si peu compatibles avec la condition des hommes de ce temps, qu'ils restassent comme innaccessibles, et que dans le non usage, fondé sur ces belles apparences, on en perdît peu à peu la foi.* Le public a cru que cela s'adressait à M. Arnauld, à cause de son livre de la Fréquente communion, et qu'ainsi M. Filleau n'entendait que lui, par le cinquième de ces dangereux conspirateurs contre la religion chrétienne, marqué (A. A.) (29).

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la vérité ou la fausseté de cette conspiration, je me contenterai de dire que M. Arnauld traita cela d'un des plus grands excès de calomnie qu'on ait jamais vus, et qu'en particulier il se justifia invinciblement de l'accusation qu'on lui avait intentée, de s'être trouvé à la conférence de ces déistes (30); car il fit voir, qu'étant né en 1612 il n'avait que neuf ans lorsqu'on prétendait qu'elle s'était tenue. Cette justification est si forte, que non-seulement le silence du dénonciateur, mais aussi l'aveu formel d'un de ses amis, fit connaître qu'on n'avait rien à y répliquer. Le père Meynier, prétendant d'ailleurs que la relation de M. Filleau touchant la conférence de Bourg-Fontaine ne contenait rien qui ne fût très-positif, *avoua que M. Arnauld avait donné des preuves convaincantes qu'il n'était pas de cette assemblée; mais il se trompe*, ajouta-t-il, *en ce qu'il croit que par ces A. A. on entend* Antoine Arnauld. *Je lui dis de la part de l'auteur de la relation juridique, que ces lettres d*[illegible] *signent un autre qui est encore en v*[illegible] *et qui est trop bon ami de M. Arna*[illegible] *pour lui être inconnu* (31). M. Pasc[illegible] qui travaillait alors aux Provincia[illegible] pressa vivement les jésuites de no[illegible] mer le délateur secret de la conf[illegible] rence, les six docteurs qui y avai[illegible] assisté, et en particulier celui q[illegible] était désigné par les lettres A. A., [illegible] qui, n'étant point M. Arnauld, ét[illegible] trop de ses amis pour ne lui être p[illegible] connu; mais on laissa tomber ces so[illegible] mations, et ce n'est que depuis quelq[illegible] années, qu'un jésuite d'Anvers [illegible] célèbre, a déclaré au public que [illegible] ami de M. Arnauld était son pro[illegible] frère Arnauld d'Andilli (32). On [illegible] réfuté cela. Voyez la remarque (B) [illegible] l'article ARNAULD D'ANDILLI.

(I) *On l'a fait aller au sabbat.* J[illegible] ne sais à laquelle des deux assembl[illegible] M. Arnauld aurait mieux aimé [illegible] trouver, ou à celle de Bourg-Fontai[illegible] ou à celle dont feu M. de Maupas, é[illegible] que d'Évreux, a quelquefois parlé [illegible] *est certain qu'il a assuré à plusi*[illegible] *personnes, qu'il avait appris d*[illegible] *sorcier converti, qu'il avait vu au s*[illegible] *bat M. Arnauld et une princess*[illegible] *sang* (33), *et que M. Arnauld y a*[illegible] *fait une fort belle harangue aux* [illegible] *bles* (34). S'il eût fallu choisir e[illegible] ces deux extrémités, et si la ha[illegible] gue n'eût tendu qu'à exciter les [illegible] mons à quelque sorte d'amende[illegible] de vie, je ne doute pas que ce [illegible] teur n'eût mieux aimé avoir hara[illegible] au sabbat, qu'avoir opiné dans la [illegible] treuse de Bourg-Fontaine à l'abo[illegible] du christianisme, et à la propaga[illegible] du déisme.

Ce serait abuser de la patienc[illegible] mes lecteurs, que de les avertir [illegible] ridicule de l'historiette que ce p[illegible] a racontée à plusieurs personne[illegible] c'est une de ces faussetés que M.[illegible]

(29) *Le* IVe. factum pour les parens de Jansénius, *pag.* 11 *et* 12, *montre que c'est lui qu'on a désigné dans la* Relation juridique.

(30) *Dans sa* Lettre à un duc et pair, *en* 1655. *Voyez aussi la* Ire. *partie du* IVe. factum des parens de Jansénius.

(31) *Le père* Meynier *dans le livre* [illegible] Le Port-Royal et Genève d'intelligence [illegible] le S. Sacrement de l'Autel, *imprimé à P*[illegible] *en* 1656.

(32) *Le père* Hazart, *dans sa Répo*[illegible] factum pour les parens de Jansénius. [illegible] l'Hist. des Ouvrages des Savans, *févri*[illegible] *et la* IIe. *partie du* IVe. factum des p[illegible] Jansénius, *pag.* 2.

(33) *C'est apparemment la feue duch*[illegible] *Longueville.*

(34) IVe. factum des parens de J[illegible] *pag.* 2.

…il ne croit pas qu'on se doive ja-
… donner la peine de réfuter. Voici
… paroles (35) : *L'intérêt de l'hon-
… peut être regardé en deux ma-
…s, ou par rapport à la calomnie
…oi, qui d'elle-même serait atroce,
…ar rapport à ceux qui, pouvant en
… prévenus, auraient ensuite très-
…ante opinion de la personne ca-
…iée. C'est proprement ce dernier
…ort qui oblige à s'en défendre ;
… quelque énormes qu'elles fussent,
…les pourrait négliger, si elles
…ent de telle nature, qu'il n'y eût
… de personne sage qui y pût
…ter foi. Par exemple, ce que feu
… de Maupas, évêque d'Évreux,
… dit autrefois, qu'il avait appris
… sorcier converti, que M. Ar-
…d avait été au sabbat, et que les
…les avaient admiré la harangue
… y avait faite, était en soi une
…ble calomnie ; cependant aurait-
…oulu que, si quelque brouillon
… mis cela dans un libelle, ce doc-
… se fût amusé à le réfuter, et que,
… de le faire, on eût droit de sup-
…er* que c'aurait été l'impuissance
… répondre qui l'aurait forcé à se
…, et qu'il y aurait donné les
…ns ?

(K) *On l'a envoyé commander les …pes vaudoises.*] La fausseté que voi-
…est guère plus vraisemblable que
… précédente. Il y a eu des nouvelles
…nuscrites qui ont assuré *positive-*
…*t* que cet Arnauld qui est à la
… des Vaudois ; est M. Arnauld doc-
… de Sorbonne, *qu'il s'est enfin …aré, et qu'il fait merveille en Sa-
…, à la tête des troupes du parti*
…. Ce serait une métamorphose
… surprenante, si, à l'âge de
…ante et dix-huit ans, un docteur
… Sorbonne qui n'a jamais fait qu'é-
…ter, et qui a tant écrit contre les
…istres, était devenu lui-même un
…istre colonel, qui eût pendu la
…me au croc, pour ne se servir que
… mousquet et du sabre, travaillant
…re parler des carabins d'Arnauld
…ore plus qu'un de ses oncles, fort
…nu des Rochellois, n'en fit parler
… le règne de Louis XIII (37). Feu
… l'évêque de Liége *a ouï dire à sa table, que M. Arnauld avait fait abjuration de la foi catholique à Bois-le-Duc, et qu'il s'y était marié* (38). La plupart de ceux qu'on appelle zélateurs ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. Ils ne font pas comme Dieu, *qui ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive :* ils veulent que leur accusé se pervertisse, et ils sont fâchés qu'il ne passe pas dans le parti ennemi, afin de rendre véritables leurs accusations. Ils aiment mieux qu'un autre se damne, que s'ils passaient pour des calomniateurs insignes. Voyez ce qu'a dit un auteur moderne (39).

(L) *On lui a donné la charge d'écuyer du Goliath Pierre Jurieu.*] Ceux qui ont placé M. Arnauld à la tête des Vaudois lui ont fait sans doute plus de plaisir que ceux qui l'ont représenté comme l'écuyer du Goliath M. Jurieu : c'est ce qu'a fait M. l'évêque de Malaga dans sa Plainte catholique, en appliquant le mieux qu'il a pu à ces deux fameux écrivains une pensée de saint Bernard sur Pierre Abeilard et Arnauld de Bresse (40), ce qui lui donne lieu d'employer cette conclusion : *Isti qui modo surrexerunt novus Golias, et ejus armiger,* PETRUS *scilicet, et* ARNALDUS, *facili negotio exterminabuntur.* Le public a vu la lettre que M. Arnauld a écrite à ce prélat, où il lui montre qu'il faut qu'on ait étrangement surpris son altesse (41), puisqu'on lui a fait prendre le docteur *Arnauld pour l'écuyer de Jurieu, le Goliath des protestans contre le parti catholique. Car*, poursuit-il, *votre altesse aurait-elle été capable, si elle avait connu* cet Arnauld, *d'une aussi grande faute de jugement, que de mettre du même parti les deux ennemis les plus déclarés, et de prendre celui qui a soutenu avec zèle la cause de l'église contre ce ministre, pour son associé et son confident dans la cruelle guerre qu'il*

…) *Tirées du tom. III de la* Morale pratique, … *XI, pag.* 257.
…) Question curieuse, *pag.* 4.
…) *Voyez les* Mémoires du sieur de Pontis.

(38) Troisième plainte de M. Arnauld, *pag.* 8.
(39) *Dans la* Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 584 *de la seconde édition.*
(40) *Le père* Maimbourg *s'est fort joué sur la même équivoque d'Arnauld de Bresse, dans sa* Décadence de l'Empire : *et le père* Théophile Raynauld *a fait un livre intitulé :* Arnaldus de Brixiâ redivivus, in Arnaldo de Lutetiâ.
(41) *On le traite ainsi à cause qu'il était fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne.*

fait à l'église? Il est certain que les deux auteurs qu'on a pris, l'un pour Goliath, l'autre pour l'écuyer de Goliath, le sont si peu, qu'il n'est pas plus faux que M. Arnauld ait assisté à la conférence de Bourg-Fontaine, ou au sabbat, ou à l'irruption des Vaudois, qu'il est faux qu'il soit l'écuyer du Goliath Pierre Jurieu. Rien donc ne saurait être non-seulement plus froid, mais aussi plus éloigné de la vérité, que les allusions trouvées dans le passage de saint Bernard.

C'est ce que le prétendu Goliath n'a pas moins reproché à l'auteur de la plainte catholique, que le prétendu écuyer. *Si* cet évêque *avait du bon goût*, dit-il (42), *il n'aurait pas fait rouler ses violentes invectives sur de froides allusions des noms* d'Arnauld de Bresse *et* Pierre Abaillard; *voulant que* M. Arnauld *soit le successeur* d'Arnauld de Bresse, *et le ministre* Pierre Jurieu *celui de* Pierre Abaillard. *Il n'aurait pas appelé ce ministre le Goliath ennemi de l'église*, *et Arnauld son écuyer. Cet Arnauld et ce ministre s'entendent trop mal pour faire partie ensemble ; et de plus, M. Arnauld est bien d'âge, de taille, et de force à être le Goliath, plutôt que l'écuyer ; aussi le prétend-il bien, et l'on veut bien lui en laisser l'honneur.*

Je remarquerai ici un petit défaut de mémoire de M. Arnauld. Il s'est plaint (43) qu'après *la froide comparaison* d'Arnauld de Bresse *avec* Arnauld de Paris, *et de* Pierre Abaillard *avec* Pierre Jurieu, on fait dire à M. l'évêque de Malaga, *que ce docteur est le Goliath du parti*, *et le ministre son écuyer.* Nous avons vu qu'on lui a fait dire tout le contraire.

(M) *On a dit qu'il avait été banni de France.*] Un docteur de Sorbonne, savoyard de nation (44), a soutenu dans ses Préjugés légitimes contre le jansénisme, imprimés à Genève (45), l'an 1686, que M. Arnauld avait été chassé de France par ordre du roi. C'est ce que signifient ces p[…] l'avertissement au lecteur : *pas cru pouvoir dire la véri[…] pas blâmer la conduite de […] tartufe*, QUE LA JUSTICE DU […] CHRÉTIEN A RENDU FUGITIF *dans […]lande.* Il est néanmoins cert[…] s'est retiré hors du royaume […]rement, et l'on n'en saurait […] après les lettres qu'il écrivit […] à M. le chancelier le Tellie[…] M. l'archevêque de Paris, in[…] dans le 1er. tome de l'Esprit d[…]nauld, l'an 1684 : de sorte qu'[…]sez étrange que, deux ans ap[…]bé de Ville ait fait paraître q[…]rait une vérité exposée aux […] tout le monde, dans une sat[…] tant couru. Mais il est enc[…] étrange, qu'en l'année 1690[…]nauld ait été contraint de fai[…]mer ces deux lettres, pour réf[…] qui *publient partout qu'il est […] son roi*, *et qu'il a été c[…] France comme un brouillon* […] ne crois pas que l'auteur de s[…] ait débité un moindre mens[…] celui-là, en soutenant *qu'i[…] chassé de Flandre. Bien qu[…] homme*, poursuit-il (47), *e[…] ses aventures sont fort enten[…] n'a pas laissé d'apprendre d[…] part, qu'il avait été chassé d[…] Bas par ordre du gouverneur* […]me de *chasser*, dont l'aute[…] Critique générale du Calvini[…] servi, est un peu équivoque […] *fait acroire*, dit-il (48), *que* […] de M. Arnauld *était un rende[…] mécontens*, *qu'on y tenait d[…]rences pleines de cabales et de […] qu'on y préparait des mémoi[…] la cour de Rome ; en un mot […] obtenu tout ce qu'il fallait* […] CHASSER *avec le reste de la tro[…]* ne veut dire sinon qu'ils […] qu'on donnât certains ordres […]nauld, qui furent cause qu'il […]sit une retraite dans les pay[…]gers.

(N) *On a dit... qu'il avait fa[…]logie pour les catholiques*, *a[…] couvrer ses bénéfices.*] M. Ju[…] fort abusé lorsqu'il a dit qu[…]nauld avait fait l'Apologie po[…]

(42) Religion des jésuites, *pag.* 59.

(43) *A la fin du III*e. *tome de la* Morale pratique, *pag.* 773.

(44) *Il s'appelle l'abbé* de Ville. *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1686, *article VIII*.

(45) *Il ne faut pas s'arrêter au titre, qui porte à* Cologne, *chez* Abraham du Bois.

(46) Quest. curieuse, *pag.* 212.

(47) Esprit de M. Arnauld, *tom.* […]

(48) Critique générale du Cal[…] Maimbourg, *Lettre V*.

ques dans la vue d'obtenir son el en France, afin d'y *jouir paiment de son bien et de ses béné-* (49), et que la crainte qu'on *ne onfisquer ses bénéfices* l'a engagé quelques démarches. On ne pourguère mieux convaincre cela de par une démonstration géoméne que par la déclaration que Arnauld a faite publiquement, l n'a aucun bénéfice; car il n'ena jamais dans l'esprit d'aucun me raisonnable, qu'un docteur jaloux de sa réputation que celuiet qui ne peut s'attendre à aucun en d'éviter la plus mortifiante de es les confusions, en cas qu'il nie ement qu'il ait quelque bénéfice, it quelqu'un, s'il se trouve qu'il ie dans un écrit imprimé. Il ne donc que jeter les yeux sur ces les de M. Arnauld, pour être déstrativement convaincu du mente de son adversaire. *La manière tieuse*, dit-il (50), *dont ils avaient parler des affaires de ce pays-là, digé l'ambassadeur de sa Majesté nnique d'obtenir de Messieurs les s la condamnation du plus emé de leurs libelles, auquel il leur u de donner pour titre* l'Esprit de Arnauld, *quoique je sois peut-être oins mal traité d'un grand nombre ersonnes qu'ils y déchirent sans n rapport à moi, que ridicule ou inaire; n'ayant presque rien autre à me reprocher que des intencachées, fondées souvent sur des setés manifestes : comme lorsqu'ils t que ce n'a été par aucune vue eligion que j'ai fait l'Apologie les Catholiques, mais par une vue érêt, pour ne pas perdre mes bénes*, MOI QUE TOUT LE MONDE SAIT QUI AI AUCUN. C'est ainsi qu'il parle une lettre datée du 20 d'octo684. Il ne parle pas moins affirvement dans un ouvrage imprimé 689. *Pour le livre faussement in-* l'Esprit de M. Arnauld, *il* (51) *amais eu aucune pensée d'y ré-re; car lui ayant été envoyé quelemps après qu'il parut, en ou- l'un et l'autre tome en divers endroits, il tomba sur des choses qui lui firent assez connaître le génie de ce ministre, comme est cette folle calomnie*, qu'on laissait lire à Port-Royal les livres des sociniens à des enfans de qualité de douze ou treize ans, à qui on enseignait les lettres humaines (52); *et une autre non moins ridicule, quoique moins atroce, que M. Arnauld*, QUI N'A AUCUN BÉNÉFICE, ET QUI N'EN A JAMAIS RECHERCHÉ, *a écrit l'Apologie des catholiques pour conserver ses bénéfices. Il conclut de là qu'un calomniateur si outré et si déraisonnable, étant indigne de créance, ne méritait aucune réponse, et il n'a depuis rien lu de ce livre avant que votre* Défense *eût paru. Voilà ce que je sais d'original* (53). Il est donc arrivé à l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld ce que les Latins exprimaient par le proverbe, *Cantherius in portá* : il a bronché dès le premier pas.

Notez que M. Arnauld avait un canonicat dans l'église cathédrale de Verdun, lorsqu'il commença sa licence, l'an 1638 (54); mais il quitta ce bénéfice un peu avant que de recevoir le degré du diaconat, l'an 1641 (55).

(O) *On lui a imputé plusieurs livres qu'il n'avait point composés.*] Nous diviserons cette remarque en quatre sections *.

I. Sans avoir égard à l'ordre du temps, je donnerai pour la première fausseté en matière d'attributions de livres, celle qui regarde la *Perpétuité de la Foi;* car cet ouvrage a donné lieu à l'une des plus célèbres disputes qui se soient jamais excitées entre les catholiques romains et les protestans. M. Claude, qui a été le tenant de ceux-ci, en a remporté la plus belle réputation que jamais ministre se soit acquise; et M. Arnauld,

Esprit de M. Arnauld, *tom. I, pag.* 34, 5.

*Seconde addit.. à l'*Apologie pour les iques, *pag.* 14.

C'est de lui-même que M. Arnauld parle.

(52) *Voyez la Réfutation de ce conte dans la* Dissertation de M. Arnauld, sur le prétendu Bonheur des plaisirs des sens, *imprimé en* 1687.

(53) *Tome III de la* Morale pratique, *pag.* 237, 238.

(54) *Præfatio* Causæ Arnaldinæ, *pag.* vij.

(55) *Ibidem, pag.* xix.

* Joly dit que Bayle est fort embarrassé par plusieurs ouvrages attribués par les uns à M. Arnauld, et que d'autres nient être sortis de sa plume. Il y avait certes de quoi l'être. Au reste, Joly renvoie au *Dictionnaire de Moréri*, dans les dernières éditions duquel on trouve un fort bon catalogue des ouvrages de ce docteur.

qui a été le principal tenant de ceux-là, n'a jamais peut-être employé avec plus d'application qu'alors, toutes les forces de son esprit. On a vu de part et d'autre, dans le cours de cette fameuse contestation, tout ce que le génie, l'éloquence, la lecture, la logique peuvent fournir de plus brillant et de plus fort : chaque parti prétend avoir remporté la victoire sans que les peines incroyables que le Port-Royal s'est données pour faire venir à grands frais un grand nombre d'attestations du Levant, aient presque de rien servi contre la persuasion où étaient les réformés touchant la foi des chrétiens de ce pays-là par rapport à l'eucharistie. L'ignorance qui règne parmi ces chrétiens, le décri de la nation grecque de temps immémorial sur le chapitre de la bonne foi, la vénalité de signature dont on les croit capables (56), etc., énervent à l'égard des protestans les attestations que le Port-Royal a produites. Mais cela n'empêche pas que cette dispute ne puisse être regardée, mettant à part les préjugés de parti, comme une des plus mémorables et des plus glorieuses occupations de M. Arnauld. C'est donc avec raison que j'ai commencé cette remarque par le premier exploit de ce grand combat.

Je voudrais que l'auteur qui nous a donné un bon abrégé de la vie de M. Claude (57), eût marqué avec la dernière précision l'époque de cette guerre, puisque M. Claude n'avait mis aucune date à la préface de son premier livre. Ce défaut de date peut tromper beaucoup de gens; car, par exemple, j'ai la première réponse de M. Claude, imprimée à Paris, chez Étienne Lucas, en 1672. Le titre n'apprend point si c'est la première ou la seconde édition; et dès la première ligne de la préface, je vois qu'il *y avait environ quatre ans* que cette dispute était née, et qu'il y avait un an que le manuscrit qu'on avait communiqué en ce temps-là à M. Claude était imprimé. Si je n'ai point d'autres lumières, je me sens presque invinciblement porté à faire ce faux jugement, que la Perpétuité de la F
été imprimée pour la première
l'an 1671. Je ne dis pas cela sans a
pris garde que l'on s'est souvent a
de cette manière, pour n'avoir
trouvé dans des préfaces la date
leur convient. Mon édition de la
pétuité de la Foi est la quatrième
de l'an 1666; mais je ne laisse pas
apprendre la date de la premi
parce que j'y trouve au bas de l'ext
du privilége que ce livre a été ach
d'imprimer pour la première foi
15 de juillet 1664. La publication d
première réponse de M. Claude est
l'an 1666, ce me semble (58). L'
teur de sa Vie, n'ayant pas cru q
détail précis des dates fût néces
dans un abrégé, a été cause que
savans hommes qui font le journal
Leipsick avec beaucoup d'avant
pour la république des lettres, et a
beaucoup de gloire pour leur vi
qu'on peut à bon droit appeler l'A
nes de l'Allemagne, se sont trom
sur le premier écrit de ce ministre.
prétendent que sa première répo
à la Perpétuité de la Foi fut imprim
avant qu'il allât servir l'église de M
tauban (59); mais la vérité est que
première et la seconde ont été imp
mées en même temps, après que
première eut couru quatre ou c
années en manuscrit, et lorsqu'il
tait plus à Montauban. Revenons
fait.

M. de la Devèze n'assure pas qu
Perpétuité de la Foi soit un ouv
de M. Arnauld : il se contente de
qu'on l'en croit l'auteur. Les jou
listes de Leipsick se renferment dan
mêmes bornes (60); mais dans le s
plément de Morori, où l'on a d
un fort long article de M. Claude,
en partie de l'abrégé de sa vie, on
sure tout net que M. Arnauld est l'
teur de la *Perpétuité de la Foi.*
pendant l'opinion la plus comm
la plus probable donne ce livre à
Nicolle *, les trois gros volumes d

(56) *Voyez ci-dessous la remarque* (S).

(57) *A. B. R. D. L. D. P. C'est-à-dire*, Abel Rotolp de la Devèze, pasteur. *Il était ci-devant ministre à Castres, et à présent il l'est à la Haye.*

(58) *C'est-à-dire, selon la date anticip*
libraire; car je crois que le livre parut en

(59) Acta Eruditor. Lipsiens., an.
pag. 659.

(60) *Idem. ibidem; mais, en 1683, pag.*
ils l'affirment.

* Croirait-on que Leclerc et Joly repr
à Bayle d'attribuer à Arnauld la *Perpétuité d*
Foi, dont il ne composa, disent-ils, que l'é
dédicatoire?

pétuité défendue à M. Arnaud, et éponse générale au second livre de Claude à M. Nicolle. La Question ieuse ne dit rien de positif sur a, parce que l'énumération qu'on rouve des écrits de MM. de Port-yal contre ceux de la religion ne tingue point ceux de M. Nicolle, vec ceux de M. Arnauld.

Notez que le premier tome de la pétuité défendue fut imprimé l'an 69, et que l'auteur ayant hésité dant un an s'il répondrait au livre M. Claude, commença à y tra-ller au mois de janvier 1667, et eva ce premier volume au mois de 1668 (61). Notez aussi qu'on le nne à M. Arnauld dans quelques-s des approbations qui se voient tête de l'ouvrage. Cela doit ôter te incertitude.

I. L'auteur de l'Esprit de M. Ar-ld attribue à ce docteur le second me de la Morale pratique, mais il donne aucune raison. M. Arnauld démenti publiquement. *Il est cer-*, a-t-il dit (62), *que M. Arnauld t point auteur de la Morale prati- Les jésuites ne la lui attribuent... sur la foi de M. Jurieu, cet hom- si décrié par ses faussetés et ses songes, et qui n'impute cette Mo- à M. Arnauld, que comme il beaucoup d'autres pièces, aux-lles tout le monde sait qu'il n'a eu la moindre part.* L'accusa- ne s'est pas mis en devoir depuis emps-là de justifier ce qu'il avait l'équité veut donc qu'on juge que t une fausse imputation. Il faut que les preuves en soient diffici- donner, puisque M. l'évêque de aga n'en parle qu'en doutant, sur eule autorité de M. Jurieu. *Modo* RNALDUS, dit-il (63), *ut innuit* PETRUS EU *in suo* SPIRITU. L'auteur de la Dé-se des nouveaux Chrétiens, qu'on t être le père le Tellier, l'une des lleures plumes de l'ordre, a été décisif que le prélat, quoiqu'il ne isse pas avoir d'autre caution M. Jurieu. C'est pour cela que rnauld lui fait une rude répri-nde, et qu'il l'accuse *d'un juge-t téméraire, qui blesse le plus la charité et la justice, si on en considère bien les circonstances. La seule raison,* ajoute-t-il (64), *que vous ayez de l'en faire auteur est le témoignage d'un homme que vous dites vous-même être indigne de toute créance, et si décrié pour ses mensonges, qu'il n'est capable que de faire douter des vérités les plus claires, quand il les avance.*

III. Le journal de Leipsick attribue à M. Arnauld les Préjugés légitimes contre les calvinistes (65). C'est pourtant M. Nicolle qui en est l'auteur, selon l'opinion générale de tous ceux qui sont les mieux instruits de ces sortes de particularités : et c'est à lui nommément que l'abbé de Ville l'attribue (66), dans la préface du livre dont j'ai fait mention ci-dessus, où il rétorque contre MM. de Port-Royal les Préjugés dont ils se sont servis contre la réforme. La preuve dont se servent MM. de Leipsick, n'est pas bonne ; car bien que l'évêque de Condom et celui de Grenoble, donnent leur approbation par un même acte aux Préjugés légitimes, et à trois autres livres dont l'un est constamment de M. Arnauld, ils ne prétendent pas que les autres le soient aussi. On les a joints ensemble, parce qu'ils étaient sortis tous quatre de Port-Royal presque en même temps. Ces quatre livres sont les Préjugés légitimes, la Réponse générale à M. Claude, le Renversement de la Morale, et le second tome de la Perpétuité défendue.

IV. On a imprimé à Anvers (67), en 1689, la Défense de l'église contre le livre de M. Clande intitulé la Défense de la Réformation. Les journalistes de Leipsick conjecturent que c'est un ouvrage de M. Arnauld (68) ; mais il vient d'une autre main, savoir du père d'Antecourt, religieux de Sainte-Geneviève, chancelier

(61) *Voyez sa préface.*

(62) Lettre d'un Théol. sur la Déf. des nouv. ...iens, *pag.* 2.

(63) Catholic. Querim., *pag.* 103.

(64) *Tom. III de la* Morale pratique, *pag.* 36.

(65) Acta Eruditor., Lips., *ann.* 1683, *pag.* 438. 450 : *et dans l'*Index, *pag.* 561, *ann.* 1690, *pag.* 18, 595.

(66) *Il le nomme mal Nicol.* Que l'on attribue justement, *dit-il*, à M. Nicol, un des plus polis écrivains de Port-Royal.

(67) *Le titre porte :* à Cologne, chez Pierre Marteau.

(68) Acta Eruditor. Lipsiens., *ann.* 1690. *pag.* 18, *et dans l'*Index, *pag.* 611.

de l'université de Paris, comme nous l'apprend un excellent journaliste (69).

Je passe sous silence une erreur du jésuite Papebroch ; c'est celle d'attribuer à M. Arnauld les livres qui ont paru sous le nom de Pétrus Aurélius. *Petrus Aurelius vero nomine est Antonius Arnaldus* (70). Je ne sais que dire à l'égard d'un fait que j'ai trouvé dans une pièce volante (71), intitulée *Défense du Mandement de Monseigneur l'évêque d'Arras, du 30 décembre 1697, contre un libelle intitulé*, Ancienne Hérésie des jésuites renouvelée, etc. L'auteur de cette défense prétend prouver que les jansénistes ont reconnu l'autorité de l'Église à l'égard de la détermination du sens d'un ouvrage; et voici ce qu'il dit dans la page 24. « De plusieurs » que je pourrais produire, je me » contenterai d'un seul qui peut tenir » lieu de tous les autres. C'est M. Arnauld, le chef et l'oracle du jansé» nisme. Après avoir enchéri dans la » quatrième partie de l'Apologie pour » les religieuses de Port-Royal sur » tout ce qui avait été dit jusque-là » contre l'infaillibilité de l'Église à » l'égard du sens des livres, enfin » dans un nouvel ouvrage, fait pour » soutenir cette apologie même et » d'autres de ses écrits, réduit à ne » pouvoir autrement se défendre du » reproche qu'on lui faisait, que ses » raisonnemens allaient à détruire » la certitude de la tradition, il se vit » contraint de faire malgré lui cet » aveu important et décisif, qui rui» nait en peu de lignes ses travaux de » tant d'années. *Il y a de certains » faits*, dit cet écrivain (*), *dont on » conclut nécessairement la vérité » d'une doctrine, et ce sont ceux qui » contiennent la tradition de l'église. » Par exemple, il s'ensuit de ce que » les pères ont enseigné unanimement » une doctrine comme de foi, que cette » doctrine est de foi... et ainsi, il est » clair que l'église étant infaillible
» dans la décision des dogmes,
» aussi dans la décision de ces
» faits qui s'ensuivent nécess
» des dogmes, et qui sont les mo
» cessaires par lesquels elle arr
» connaissance des vérités de fo*
» cela est de M. Arnauld. » Voilà
net et précis. On affirme positiv
que l'Apologie des Religieuses,
réfutation d'un livre du père A
sont deux ouvrages de notre doc
Je ne prétends pas le nier, qu
d'une part le style de l'Apologi
paraisse plus châtié que le sien
de l'autre moins vif, moins impétu
Cette Apologie est un assez gros
quarto divisé en IV parties, imp
l'an 1665. Notez en passant le
des disputes : il n'arrive presque
mais, en soutenant une opinion,
l'on ait une entière liberté de se
vir de maximes purement universel
On a quelques autres sentimens à
nager, qui obligent à des restricti
mais c'est une gêne très-incomm
car votre adversaire se prévaut de
que vous exceptez. Cela lui fou
des argumens *ad hominem*, et de
grands avantages, et c'est p
toujours par-là qu'il se relève d
chute, après qu'on l'a terrassé.
jansénistes en sont un exemple d
l'Apologie du Mandement de M. d'
ras. Je voudrais bien voir com
ils s'en tireront. Chaque parti
dans cette matière. On ne peut p
soutenir l'infaillibilité de l'Égl
l'égard des faits ; et, à moins q
l'admettre, on s'expose à mille in
véniens. Quant au livre *des D
chefs qui n'en font qu'un*, j'en
lerai en quelque autre endroit.
un ouvrage que l'on donne fauss
à M. Arnauld : j'ai trouvé cette
putation dans un écrit anony
imprimé l'an 1688, et qui passe
être du père le Tellier. Il a pour
*Lettre Apologétique pour M.
nauld, etc.* On aurait plus de
de dire que le dogme même des
chefs qui n'en font qu'un, a été
tenu par ce docteur de Sorbonne
la préface du livre de la Fréquente
munion ; mais cela même dem
quelques éclaircissemens. Voyez l
toire abrégée de sa vie (72).

(P) *On a imputé son silence à*

(69) Hist. des Ouvrages des Savans, *août* 1689, *pag.* 541, *septembre* 1689, *pag.* 34.

(70) Papebroch. Elucid. Hist. Actor., in controversiâ Carmelitanâ, *pag.* 135.

(71) *Imprimée à Cologne, chez Vand Buning, à la Palme, en 1698 : elle contient 50 pages in-12.*

(*) Réfut. du livre du père Annat, etc., *pag.* 5.

(72) *Pag.* 85 *et suivantes.*

ie *raison.*] Les difficultés propo-
à M. Steyaert font voir que l'au-
du *Voyage du Monde de Des-*
s * n'a pas consulté exactement
oque de la querelle de M. Arnauld
u père Mallebranche, quand il a
que le premier s'y engagea, afin
oir un prétexte de ne pas répon-
à deux livres qui avaient paru
tre lui, l'un composé par un mi-
re, l'autre composé par un jésuite.
at avouer que le public n'est pas
ore trop bien revenu de l'étonne-
t que lui donnèrent les premiè-
nnées du silence de ce docteur
gard de ces deux livres; mais il
ertain, quoi qu'en dise le voya-
subtil et poli de ce nouveau
le, que la partie était liée avec
re Mallebranche, avant que l'Es-
de M. Arnauld et les Observa-
du père le Tellier eussent pa-
73). Je ne dois pas dissimuler
les raisons que M. Arnauld a don-
de son silence ont plu à quelques
onnes; mais il s'en faut beaucoup
lles aient plu à tous les lecteurs.
déjà rapporté un (74) passage qui
erne ces raisons (75); en voici
utre : « Et quant à M. Jurieu, il
st rendu si fameux dans toute
Europe par ses médisances et ses
lomnies, qu'il n'est plus capable
faire du mal à ceux qu'il déchire.
sais que deux diverses personnes,
us deux protestans, en ont écrit à
. Arnauld, comme d'un homme
écrié parmi les siens, et dont les
nportemens leur faisaient honte;
qu'ils se sont offerts de lui en-
oyer des mémoires qui le feraient
nnaître pour tel qu'il est. Mais
n ne s'étonne pas que M. Arnauld ne
s ait pas pris au mot, et qu'il n'ait
as voulu perdre le temps à écrire
ontre un homme qui n'est fort
u'en injures et en médisances (76). »
roduit tout incontinent quelques
, qu'il prétend n'être que des ca-
nies atroces publiées par ce minis-
Les raisons, qu'il donne de son silence, par rapport au père le Tellier (77), ont satisfait peu de gens.

(Q) *On lui a donné des lunettes et un valet infidèle.*] Les écrits publiés sur le commerce de lettres d'un faux Arnauld avec un professeur de Douai, contiennent des choses qui pourraient convenir à cet ouvrage; néanmoins je ne rapporterai que la manière dont M. Arnauld réfute la plainte qu'on lui a imputée d'avoir été volé par son valet, et d'avoir de la peine à cause de son grand âge à lire le petit caractère. *Comment*, dit-il (78), *me pourrais-je plaindre d'un valet qui m'aurait volé et trahi, moi qui n'en ai jamais eu que de très-fidèles, et qui n'en ai eu aucun depuis douze ans que je suis sorti de Paris?* Dans une note sur la lettre de M. de Ligni, il y a, *que jamais M. Arnauld ne s'est servi de lunettes, et qu'il ne laisse pas de lire la plus petite lettre aussi bien que la grosse* (79). Voilà deux petites singularités, qui méritaient d'être communiquées aux curieux de l'histoire des Hommes illustres. Pour l'intrigue du faux Arnauld, c'est une des plus fines comédies qui ait été jamais jouée : le succès en a été aussi grand que les auteurs le pouvaient attendre. Il n'y a peut-être point d'exemple de mortalité, qui ait enlevé en si peu de temps plus de professeurs à une académie, que cette affaire en a enlevé à l'université de Douai; et jamais décharge n'éclaircit si bien les rangs : c'est de quoi se souvenir de cette parole du psalmiste, *et renovabis faciem terræ.*

(R) *Il s'est battu vigoureusement contre le père Simon, soit touchant l'inspiration des auteurs sacrés, et les versions de l'Écriture....*] On a vu ci-dessus, dans l'article du père Adam (80), deux propositions des jésuites censurées par les facultés de théologie de Louvain et de Douai. Ce sont des propositions qui paraissent limiter ou modifier l'inspiration de l'Écriture.

* e père Daniel.
) *Voyez les* Difficultés proposées à teyaert, *part. VI, pag.* 59, *et suivantes.*
) *Ci-dessus, citation* (53).
) *Il est à la page* 237 *du III*e. *tome de orale pratique. Voyez aussi la page* 361.
) Dissertation sur le prétendu bonheur des rs des sens, *pag.* 12.

(77) Morale pratique, *tom. III, pag.* 266, 267.
(78) Première plainte, *pag.* 9.
(79) Imperialis *rapporte que François Piccolomini, mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ne s'était jamais servi de lunettes. Le* Valesiana, *pag.* 3, *nous apprend qu'Hadrien de Valois, à* plus de quatre-vingts ans, écrivait et lisait les caractères les plus menus, sans secours de lunettes.
(80) *Un peu avant la citation* (9), *t.* Ier., *p.* 213.

M. Simon a pris là-dessus parti contre les censeurs (81), et a été réfuté par M. Arnauld, depuis la page 113 jusqu'à la page 236 de la VI[e]. partie des Difficultés proposées à M. Steyaert. Il s'est défendu dans ses Nouvelles Observations sur le texte et sur les versions du Nouveau Testament (82), depuis la page 33 jusqu'à la 91. On peut apprendre bien des choses en comparant exactement les raisons de l'un avec les raisons de l'autre. Chacun sait que M. Arnauld est celui de tous les écrivains catholiques qui a soutenu le plus doctement et le plus solidement l'utilité des versions de l'Écriture. Ce qu'il a dit à l'égard du droit sur cette matière, est admirable : ce qu'il en a dit à l'égard du fait, c'est-à-dire, pour montrer que, selon l'esprit de l'Église, les laïques n'ont jamais été exclus de la lecture de la parole de Dieu en langue vulgaire, est beau et curieux ; mais, si vous lisez attentivement les réponses de M. Simon (83), vous ne saurez que penser touchant l'esprit de l'Église quant à cela. Les sentimens des docteurs, les jugemens des académies, les mandemens des prélats, les actes publics, en un mot, allégués de part et d'autre, forment une si étrange variété, et surtout lorsqu'on examine les motifs et les principes étalés par ceux qui blâment, et par ceux qui louent la lecture des versions, qu'il résulte de tout cela, que, selon l'esprit de l'Église, il doit être défendu et permis au peuple de lire l'Écriture Sainte. Il n'y a guère de faits qu'on puisse réduire plus aisément au pyrrhonisme historique, que cette demande-ci : *L'Église a-t-elle désapprouvé, ou approuvé, que l'Écriture fût lue par les laïques en langue vulgaire ?* Quelle pitié qu'on ne puisse rien établir de ferme sur une telle question, ni à l'égard de la négative, ni à l'égard de l'affirmative! Un corps, qui se vante de l'infaillibilité, ne devrait-il pas être plus uniforme dans ses procédures? M. Arnauld, avec les torrens de son éloquence et de son savoir, entraînerait une infinité de lecteurs à dire que l'on a calomnié l'église romai[...] quand on lui a reproché mille et m[...] fois qu'elle interdit aux laïques la l[...]ture de la parole de Dieu ; il les e[...] traînerait, dis-je, à croire cela, [...] M. Simon n'opposait des digues à c[...] torrens. Voilà comment, dans les m[...]mes communions, un docteur défait [...] travail de l'autre : l'ennemi comm[...] en profite, et a lieu de s'écrier,

Sæpè, premente Deo, fert Deus alter opem.

(S).... *soit en faveur des attestation[s] des Grecs.*] J'ai dit ci-dessus (84) que les protestans les ont méprisées, comme des choses que l'on avait fa[...]lement obtenues de cette nation [...]nale. [*Emendicatis undique per leg[a]tos regios, consules, missionarios [...] Græculorum hâc de re testimoniis, [...] quibus nihil non pretio extorqueas* (85) « M. Arnauld produisit plusieurs a[t]» testations de prêtres grecs, pou[r] » montrer qu'ils étaient là-dessus d[...] » les hypothèses des catholiques r[...] » mains ; mais il est vrai aussi qu'[...] » en obtint la plupart à force d'a[r]» gent. M. Wheler assure, dans [...] » Voyages de Grèce, qu'il a parlé [...] » plusieur papas que M. de Noint[el] » neveu de M. Arnauld, a tâché [...] » corrompre de cette manière (86). Voilà deux témoins du fait que [...] avancé. Notez que M. de Nointel n'[...] pas neveu de M. Arnauld. On le [...] là apparemment pour avoir lu d[...] la réponse de M. Claude (87) q[...] M. de Pompone, neveu de M. A[r]nauld, et ambassadeur alors en S[...]de, lui avait procuré des matériau[x] (88). Quoi qu'il en soit, M. Si[mon] a soutenu qu'il y a même des [ca]tholiques *qui ne s'en rapportent [...] tout-à-fait à ce grand nombre d'att[es]tations* (89) ; et il rapporte les f[on]demens de leurs doutes. M. Arna[uld]

(81) *Voyez les chap. XXIII et XXIV de son* Histoire critique du Nouveau Testament.

(82) *Imprimées à Paris, l'an* 1695, *in-4°.*

(83) *Dans les* Nouvelles Observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament, *depuis la page 465 jusqu'à la page 584.*

(84) *Dans la remarque* (O), *num. I, im[mé]diatement après la citation* (56).

(85) Spanhem. Strictur. in Exp[...] Episcopi Condom.

(86) Bibliothèque Universelle, *tom.* I[...] *pag.* 445.

(87) Claude, Réponse à la Perpétuité [...]due, *liv. IV, chap. III, pag.* 597.

(88) *Notez que ce qui est ici entre deux [cro]chets était en marge de la remarque* (M), [...]*tion* (a), *dans la première édition. C'est [...] celle-ci, remarque* (O), *citation* (56).

(89) *dans son* Histoire Critique de la C[...] du Levant.

cela avec une extrême
lonne un précis de ce
ndu à M. Spanheim dans
r les catholiques (90).
ais si le public verra
M. Arnauld écrivit.....
M. Despréaux (*).] La
X^e^. Satire de M. Des-
étant tombée * entre
I. Arnauld, lui fit naî-
d'écrire *une disserta-*
de lettre, *où il prit*
la satire avec cette vi-
et de style qui ne l'a
le parti des anciens
, et cela a valu à M. Ar-
aux vers de M. Des-
il préfère à tous ses
âme à celui d'être his-
l'apologie que ce doc-
sa satire.... Les jansé-
ou les rigoristes ne fu-
ns de cette dernière piè-
uld. Un docteur blan-
isputes graves et sérieu-
plus de quatre-vingts
de femmes, de romans,
Le parti en frémit, et
eille que leur chef bais-
, à les entendre, était
, qui n'avait pas dû un
r un si grand génie. Ce-
illes de M. Despréaux,
entreprit son poëme sur
ru, pour montrer que la
nbrasser les sujets les
Ces particularités m'ont
uées par un homme de
›rit et d'érudition (92),
M. Despréaux. Mettons
le la Xe. Épître (*vs*. 115
grand poëte, où il s'a-
rs.

ux regards de mon astre éton-

effet encor plus surprenant,
souvenir aura toujours sa

crivains de l'école d'Ignace

Étant, comme je suis, ami si déclaré,
Ce docteur toutefois si craint, si révéré,
Qui contre eux de sa plume épuisa l'énergie,
Arnauld, le grand Arnauld, fit mon apolo-
gie (*).
Sur mon tombeau futur, mes vers, pour l'é-
noncer (93),
Courez en lettres d'or de ce pas vous placer.
Allez, jusqu'où l'Aurore en naissant voit l'Hy-
daspe,
Chercher, pour l'y graver, le plus précieux
jaspe.
Surtout à mes rivaux sachez bien l'étaler.

(V) *Si la lecture des mauvais livres produisait dans le cœur des jeunes gens les mêmes effets qu'en lui, il serait bon de la conseiller.*] Voici ce qu'il nous apprend lui-même. « Je » me souviens d'avoir lu autrefois, » étant fort jeune, dans les *Muses* » *ralliées* (c'était le titre de ce livre, » si je m'en souviens bien), quelque » chose de fort méchant sur ce sujet. » C'est un poëte qui se glorifie d'a- » voir obtenu ce qu'il n'avait pu de- » mander sans crime; et la raison » qu'il rend d'être venu à bout de » son dessein est tout-à-fait abomi- » nable. C'est, dit-il, que cette per- » sonne avait l'esprit trop solide pour » ne pas regarder comme *d'invisibles* » *chimères ces vieux contes d'honneur* » *qui naissent au cerveau des maris et* » *des mères*. Je suis certain que ce » qui est en italique était dans ces » vers; car j'en fus tellement choqué » que cela m'est toujours depuis de- » meuré dans l'esprit. Ce poëte sup- » pose donc qu'il n'y avait que la con- » sidération de l'*honneur* qui eût pu » empêcher cette femme de le sa- » tisfaire; mais qu'elle s'était mise » au-dessus par la force de son es- » prit (94). »

(X) *Il a fait un* Testament spirituel.] J'en ai un exemplaire de l'édition de Liége, en 1696. On y a mis une préface où l'on désavoue l'édition qui avait déjà paru.

(Y) *On a reconnu enfin à la cour de Rome ce qu'il valait.*] Le pape

opposées à M. Steyaert, *part.*
ivantes.
ux l'insèra dans l'édition de
›a. Cette pièce a paru depuis
ons qui ont suivi celle de 1702.
d'Amsterdam].
ire contre les Femmes.
s impropre cette expression,
rault lui-même qui avait en-
Arnauld.
, *avocat au parlement de*

(*) *M.* Arnauld *a fait une* Dissertation *où il me justifie contre mes censeurs, et c'est son dernier ouvrage.* [Cette note de Boileau lui-même n'est pas exacte, puisque la *Lettre à Perrault* est du mois de mai 1694, et que, depuis encore, Arnauld a composé ses quatre lettres à Malebranche.]

(93) *C'est ainsi qu'il y a dans l'édition dont je me sers, qui a été faite dans quelque ville des Provinces-Unies.*

(94) Arnauld, cinquième Dénonciation du Péché Philosophique, *pag.* 57, 58.

Clément X, ayant lu quelques ouvrages de M. Arnauld, les loua extrêmement, et déclara que l'auteur lui ferait beaucoup de plaisir s'il lui en envoyait un exemplaire, ou s'il le faisait donner à son nonce (95). Le cardinal Altiéri, qui avait fait voir ces Lettres au pape, ne pouvait assez les louer, et finit vingt fois ses éloges par ce témoignage honorable : « M. Arnauld a rendu de très-grands services à l'Église : il serait à souhaiter que la mort ne lui enlevât jamais un si grand homme. » *De ecclesiâ optimè meritus est Arnaldus : optandum esset ut talem ac tantum virum mors illi nunquàm ereptura esset* (96). L'estime et l'affection d'Innocent XI pour ce docteur ont été connues du public. Voyez la lettre qu'il lui fit écrire par le cardinal Cibo, le 2 de janvier 1677 : elle est à la fin de la lettre que M. Arnauld écrivit à M. l'évêque de Malaga, le 2 de décembre 1688. On a une lettre de M. Favoriti, secrétaire de ce pape, datée de Rome le 3 d'avril 1680, où l'on voit de grands éloges et de fortes marques de la douleur qu'avait ce pontife de la persécution qui était faite à M. Arnauld (97). Il eut envie de l'élever à la pourpre, et il ne tint qu'au docteur que cela ne s'exécutât. *De Arnaldo in purpuratorum procerum ordinem adlègendo aliquandò Sanctitatem suam cogitasse, etsi certum est et pluribus notum, nollem tamen hìc commemorare, nisi eminentissimus cardinalis, intimorum Romanæ Aulæ consiliorum testis locuples, id nuper Parisiis evulgâsset, asseruissetque per unum Arnaldum stetisse quominùs is eminentissimâ illâ dignitate ornaretur* (98). Alexandre VIII, qui avait eu, avant qu'il fût pape, beaucoup d'amitié et d'estime pour M. Arnauld, ne changea point de dispositions depuis qu'il fut élevé sur la chaire de saint Pierre. Il lui accorda quelques grâces, et il lui en aurait accordé bien d'autres, s'il eût vécu plus long-temps, ou si M. Arnauld lui en eût fourni les occasions (99).

Notez que l'évêque de Malaga fit brûler presque tous les exemplaires de la première édition de sa *Quærimonia Catholica*, dès qu'il eut su que, sans son consentement, on y avait donné la qualité d'hérétique à M. Arnauld. Celui qui brûla de ses propres mains les exemplaires en a donné une attestation en forme (100).

(Z) *On trouve qu'il s'écarta un peu de la voie étroite, dans l'affaire qui donna lieu à un factum de M. Des-Lyons.*] Une nièce de M. Des-Lyons, docteur de Sorbonne, et doyen de Senlis, fut assez adroite pour engager M. Arnauld à des démarches qui ne lui font point d'honneur. Elle plaidait contre son père ; il la protégea dans ce procès autant qu'il put. Cela n'est point d'un casuiste rigide. Outre cela, c'était une fille si bizarre dans ses dévotions, et si mal tournée, que M. Arnauld fut mal servi de la faculté qu'on nomme discernement des esprits, lorsqu'il se laissa tromper par cette hypocrite. M. Jurieu, qui avait ouï parler du factum de M. Des-Lyons, souhaita passionnément d'en avoir un exemplaire, et le fit demander plusieurs fois à une personne qui aurait pu le lui fournir. Il employa principalement l'intercession du libraire qui imprimait à la Haye, l'an 1685, sa Justification de la Morale des Réformés (101). C'était fort bien s'adresser, car si quelqu'un pouvait obtenir cela, c'était sans doute ce libraire ; mais le possesseur du factum ne voulut jamais s'en dessaisir en faveur d'un écrivain qu'il connaissait disposé à tirer de là une nouvelle matière d'insultes et d'invectives. Il savait de quelle manière cet auteur empoisonnait toutes choses quand il s'agissait de déchirer M. Arnauld. Or, prenez garde, je vous prie, à ce petit tour de souplesse. M. Jurieu, ayant manqué ce coup-là, voulut persuader au public qu'il ne s'était point soucié de cet avantage, et qu'il avait été assez modéré pour y renoncer volontairement : *Et même*, ce sont ses paroles (102), *pour faire voir au public que nous ne recherchons pas avec grand soin ce qui serait capable de rendre M. Arnauld odieux*, nous

(95) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* lix.
(96) *Ibidem*, *pag.* lx.
(97) *Ibidem.*
(98) *Ibidem*, *pag.* lxj.
(99) *Ibidem*, *pag.* lxj, lxij.

(100) *Ibid.*, *pag.* lxiv.
(101) *Il est plein de vie : on peut s'informer de lui si je dis la vérité. J'écris ceci le 2 d'avril 1699.*
(102) Jurieu, *préface de la* Justification de la Morale des Réformés, *édition de la Haye*, en 1685.

art tout ce que le factum
Lyons nous aurait pu four-
ti. Il y a bien des menson-
ace qui passent pour des
els, non-seulement dans les
la république des lettres,
lans les barreaux de l'égli
doit être exclus de ce pri-
l'un et dans l'autre de ces
Les jésuites n'ont pas lais-
factum de M. Des-Lyons :
esé malignement les cir-
et ils en ont tiré le sujet
p de réflexions et de raille-
un ouvrage qu'on croit
e le Tellier, et qui parut
En voici le titre : *Lettre*
e pour M. Arnauld, écri-
é de ses amis, sur trois des
res qui ont été faits contre
: 1°. l'Esprit de M. Ar-
bservations sur la nouvelle
la Version française du
'estament, imprimé à Mons.
e de M. Des-Lyons, doc-
bonne, doyen et théologal
aux lettres de M. Ar-

s vers de M. Santeuil sur
M. Arnauld excitèrent
fort violente.] Les dames
al des Champs reçurent le
Arnauld *avec les transports*
ut imaginer, et le placè-
lieu le plus honorable qu'il
sible. Le cœur étant pla-
uestion d'une épitaphe. On
voir mieux s'adresser pour
I. Santeuil..... Comme l'af-
délicate, les religieuses cru-
prendre M. Santeuil à leur
Pour cela, elles l'invitèrent
ser quelques jours à Port-
ec un de ses confrères, qui
érieur (103), *et, durant le*
y fit, il composa les vers

rediit sedes ejectus et exul :
phato, tot tempestatibus actus,
in placido, hâc sacrâ tellure
:
eri defensor, et arbiter æqui.
memor sibi vindicet extera tellus ;
amor rapidis cor transtulit alis,
um avulsum, nec amatis sedibus
(104).

M. de la Fémas en fit cette traduction française :

Enfin, après un long voyage,
Arnauld *revient en ces saints lieux :*
Il est au Port, *malgré les envieux,*
Qui croyaient qu'il ferait naufrage.
Ce martyr de la vérité
Fut banni, fut persécuté,
Et mourut en terre étrangère,
Heureuse de son corps d'être dépositaire !
Mais son cœur toujours ferme, et toujours innocent,
Fut porté par l'amour, à qui tout est possible,
Dans cette retraite paisible,
D'où jamais il ne fut absent (105).

Dès que ces deux pièces, imprimées ensemble, eurent été répandues dans le monde, les jésuites firent *faire des reproches à M. Santeuil sur son procédé..... Il fit la sourde oreille, se flattant que tous les murmures qui s'élevaient alors se dissiperaient d'eux-mêmes insensiblement* (106). Mais lorsqu'il vit *fondre sur lui une pièce envoyée de province* (107)...... *il prit les voies de satisfaction.* « Il en fut » frappé comme d'un coup de » foudre, et accourut aussitôt au » collége des jésuites, demandant mi- » séricorde, avec les termes du mon- » de les plus humbles et les plus tou- » chans ; conjurant tous ceux qu'il » rencontrait de ne le point perdre ; » qu'il avait toujours été ami de la » société ; et que l'épitaphe en ques- » tion n'était point de lui, mais qu'el- » le avait été supposée par ses ennemis » pour le brouiller avec les jésuites. » On lui dit qu'on souhaitait que ce » qu'il avançait fût vrai, mais que ce » désaveu simple ne suffisait pas, et » qu'il fallait détromper le public par » un désaveu authentique qu'on lui » demandait pour gage de sa sincé- » rité. Il promit tout ce qu'on voulut; » mais l'embarras fut d'effectuer sa » promesse (108). » Le panégyrique *imposant et flatteur qu'il fit de leur compagnie* ne servit de rien (109). Ils s'aperçurent « du tour de souplesse » dont il s'était servi pour esquiver » la difficulté : ils le traitèrent d'hom- » me double et de mauvaise foi ; il se » vit, en moins de rien, inondé d'é- » pigrammes qui venaient fondre sur

re des Troubles causés par M. Ar-
a mort ; ou le Démêlé de M. San-
jésuites, *pag.* 5, *édit. de* 1696.
ême, pag. 40.

(105) *Là même, pag.* 41.
(106) *Là même, pag.* 7.
(107) *Intitulée* Santolius vindicatus.
(108) Histoire des troubles causés par M. Arnauld après sa mort, *pag.* 9.
(109) *Là même, pag.* 10.

» lui de tous côtés, et où les jeunes » jésuites du collége, qu'il appelle » dans un endroit *Pubes jesuitica sagittaria*, avaient bonne part. Les » jansénistes, de leur côté, n'étaient » pas moins choqués de sa lâcheté, » que les jésuites l'étaient de sa duplicité, et ils lui en donnèrent des » marques par une pièce en vers burlesques, qu'ils firent contre lui, et » qui commence par

« *Santeuil, ce renommé poète.*

» Ainsi il se trouva bien loin de son » compte, et il vit qu'en voulant ménager tout le monde, il n'avait contenté personne. » Tout bien pesé, il résolut de sacrifier les jansénistes aux jésuites : il fit à ceux-ci par lettre une humble confession de sa faute; mais cela ne les contenta point : ils voulurent une rétractation (110). Il se vit pressé là-dessus *tous les jours par épigrammes sur épigrammes qu'il recevait continuellement, et qui ne lui donnaient point de repos* (111). Il écrivit une lettre au père la Chaise, où il interpréta le mieux qu'il put quelques termes de l'épitaphe. La réponse qu'il reçut de ce jésuite augmenta ses inquiétudes (112); il fallut songer à une seconde apologie. *L'endroit le plus délicat, et sur quoi roulait toute la difficulté, était celui où il disait de M. Arnauld*,

Ictus illo fulmine (*Vaticano*)
Trabeate doctor, jam mihi non ampliùs
Arnalde saperes.

C'est-à-dire,

Si vous aviez été frappé de la foudre du Vatican, je vous renoncerais absolument.

Or, c'était ne rien dire. Les jésuites voulaient qu'il mît sapies, *au lieu de* saperes. (*Car tout ceci se passait sur l'épreuve, avant que les copies fussent tirées.*) *De mettre* sapies, *c'eût été déclarer M. Arnauld excommunié et condamné. Un de ses amis, à qui il en parla, lui donna une ouverture pour trouver un milieu entre* saperes *et* sapies : *c'était de mettre* sapias, *qui pouvait se prendre également dans les deux sens divers des deux autres mots; mais il sentait bien qu'il ne pouvait abandonner le* saperes *sans choquer les jansénistes. Enfin, après longues délibérations, il prit le parti de servir chacun à peu près selon son goût. Il fit donc tirer deux sortes de copies : les unes, où il y avait* sapias, *pour les jésuites, en leur disant de vive voix qu'il le prenait dans le sens du* sapies ; *et les autres, où il laissait le* saperes, *pour faire sa cour aux jansénistes* (113). *A cela, il joignit* l'interprétation de quelques autres endroits de l'épitaphe. Il ne contenta ni les jésuites, ni les jansénistes. Ces derniers firent courir contre lui une pièce fort piquante (114) : les autres ne le poussèrent pas moins fortement. Le père Commire s'en mêla. Il *était demeuré sans combattre, comme le corps de réserve;* « mais il parut enfin dans le » champ de bataille; et, pour terminer une dispute qui ne finissait » point, et empêcher M. Santeuil de » dire tant de fois le pour et le contre, il vint tomber sur lui, et lui » passa dans la bouche un bâillon » qui l'a toujours fort incommodé depuis. Je parle du *Linguarium*, que » tous les savans attribuent à ce grand » poëte (115). » Un poëte de l'université, et nullement ami des jésuites, se mit sur les rangs, et fit une pièce intitulée *Santolius pendens*, c'est-à-dire, *Santeuil au gibet*. C'est une des meilleures qui aient paru durant cette longue guerre poétique. Il a paru, je pense, trois relations de ce différent. Je n'ai point vu la première : celle que j'ai citée est la seconde : la troisième est de l'an 1697, et postérieure à la mort de M. Santeuil : elle contient les lettres qui furent écrites à ce poëte par divers jésuites, et n'est point conforme à la seconde, quant à certaines circonstances.

Il est certain que cette querelle fit beaucoup de bruit, et c'est pourquoi l'auteur de la relation se crut obligé d'employer ce préambule (116). « C'est le destin de ceux qui ont causé de grands troubles durant leur

(110) *Là même, pag.* 11.
(111) *Là même, pag.* 14.
(112) *Là même, pag.* 17.

(113) Histoire des troubles causés par M. Arnauld après sa mort, *pag.* 20.
(114) *Intitulée* Santolius pœnitens. *Voyez* l'Histoire des troubles, etc., *pag.* 20.
(115) *Là même, pag.* 33.
(116) *Là même, pag.* 3 *et* 4.

vie, d'en causer encore après leur mort. Celle d'Alexandre n'éteignit pas la guerre dans l'Asie : elle la ralluma au contraire avec plus de fureur, par l'ambition de ses lieutenans, qui se disputèrent long-temps la couronne. Il est arrivé quelque chose de pareil à M. Arnauld, s'il est permis de comparer un docteur à un conquérant. Sa mort, qui semblait devoir terminer tous les troubles qu'il avait causés durant sa vie, en a au contraire suscité de nouveaux. Chacun sait la manière indigne dont les jansénistes se sont déchaînés contre un saint abbé (117), pour s'être expliqué trop clairement dans cette occasion, en disant, au sujet du grand chef de parti qui venait de tomber dans la personne de M. Arnauld, *Heureux qui n'en a point d'autre que celui de* Jésus-Christ. Voilà ce que produisit la première nouvelle de la mort de M. Arnauld. Mais son cœur ayant été depuis rapporté en France, il ne put y rentrer sans y répandre encore des semences de division, par le démêlé qu'il fit naître entre M. Santeuil et les jésuites. » Plusieurs personnes se souviendront ici d'une plainte de Balzac contre l'épitaphe du père Goulu (118); mais si d'un côté les jésuites ont pu dire que le tombeau même de M. Arnauld leur faisait insulte, les jansénistes ont pu crier d'autre côté, que même dans le tombeau on ne laissait pas en repos ce théologien :

Et ce n'est pas assez de payer en la vie,
Il faut payer encore au delà du trépas (119).

(BB) *M. Perrault fut obligé à supprimer le feuillet qu'il destinait à M. Arnauld dans.... ses Hommes illustres de la nation française.*] Voici ce qu'on trouve dans une lettre qui fut rendue publique l'an 1697. « M. Perrault, de l'académie, a donné au public *les Éloges des Hommes illustres* de ce règne. M. Arnauld et M. Pascal y tenaient leur place à juste titre. Baptiste et Molière y » sont dans leur rang, comme des » illustres dans leur genre. Le livre » était imprimé avec privilége, les » portraits gravés. Il devait paraître » il y a quatre mois; mais les pères » jésuites ont tant remué auprès des » puissances, qu'ils ont fait donner » ordre à l'auteur et au libraire de » retrancher M. Arnauld et M. Pascal, et de supprimer leurs éloges.... » M. Arnauld a été un des plus grands » hommes de ce siècle. Il a rendu » service à l'Église, en combattant le » calvinisme, et en défendant la foi » de l'Eucharistie. Il a vécu et il est » mort dans la communion de l'Église, et dans une parfaite obéissance » au saint siége, qui aurait assurément récompensé son grand mérite, si la profonde humilité de ce » savant personnage ne lui eût fait » refuser plus d'une fois une des plus » éminentes dignités de l'Église. Molière a vécu comme un impie, et » il est mort comme un réprouvé dans » l'excommunication. Cependant M. » Arnauld est effacé du nombre des » hommes illustres, et Molière y est » conservé (120). » On a fait ces réflexions-là par toute la France et dans les pays étrangers; et l'on n'a pas oublié ce qu'a dit Tacite sur ce que l'image de Cassius, ni celle de Brutus ne parurent point aux funérailles de Junia : *Præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quòd effigies eorum non visebantur* (121). On a fait l'application de cette pensée à MM. Arnauld et Pascal; les vers qui ont été faits là-dessus ont couru toute la terre, car ils ont été insérés dans les Nouvelles historiques et politiques qui se publient à la Haye tous les mois. Ajoutons que beaucoup de gens se figurent que les jésuites n'ont eu guère de prudence dans cette affaire, puisque le meilleur moyen d'attirer les yeux et l'attention du public sur ces deux illustres, était de faire que M. Perrault fût obligé de supprimer leur éloge et leur portrait. Cet acte ne pouvait servir qu'à rehausser le mérite que l'on voulait effacer : il menait tout droit au passage de Tacite; et ce ne pouvait être qu'une vive source d'exclamations et de ju-

(117) *C'est-à-dire l'abbé de la Trappe.*

(118) *Voyez la remarque* (M), *de l'article du* père Goulu, *général des feuillans.*

(119) *Ce sont deux vers de l'opéra qui fut joué l'an 1674 : il s'intitulait, ce me semble, le* Triomphe d'Alceste.

(120) Lettres d'une dame de qualité à une autre dame savante, *pag.* 24, 25.

(121) Tacit., Annal., *lib. III*, *in fin.*

gemens en faveur des deux personnes supprimées, et contre les instrumens de la suppression. Mais tout le monde n'est point demeuré d'accord de cette imprudence prétendue. Plusieurs connaisseurs en cette espèce d'affaires ont soutenu que la faction ennemie de M. Arnauld n'a rien fait qui ne ressente la plus fine et la plus sûre politique. Pensez-vous, disent-ils, que Tibère n'ait pas prévu les réflexions que l'on ferait sur ce que les effigies de Cassius et de Brutus ne seraient point vues parmi tant d'autres dans une pompe funèbre? Il connaissait bien le relief de cette ~~absence~~; mais il trouva un plus grand inconvénient à laisser paraître ces deux assassins de Jules César parmi les images de leurs familles : c'eût été en quelque façon réhabiliter leur mémoire, et il était de son intérêt de ne faire aucune démarche qui tendît le moins du monde à cela. Les jésuites ont sans doute très-bien prévu aussi le relief de la suppression que M. Perrault ferait; mais, tout bien compté, ils ont cru, en habiles gens, que ce serait un désavantage beaucoup plus petit, que de donner lieu à l'autre faction de se prévaloir de ce que M. Arnauld et M. Pascal seraient placés avec privilége sur le Théâtre des Hommes illustres. En les faisant disparaître, on se munit d'un nouvel acte qui peut servir dans le procès; on les détient sous la flétrissure; on empêche que personne ne puisse alléguer comme un signe de réhabilitation le privilége obtenu par M. Perrault : et, ce qui est bien considérable, on empêche que le public ne s'imagine qu'on n'a plus le même crédit qu'auparavant. Il n'est pas aisé de croire que le public se figurera que si les portraits et les éloges de ces deux messieurs ont une pleine liberté de se faire voir dans un ouvrage autorisé, c'est parce que les jésuites n'on eu nulle envie d'y former aucun obstacle : il est plus naturel de croire qu'on prétendra qu'ils ne l'ont pu empêcher. Or c'est un jugement terrible; les suites en peuvent être de conséquence : il faut donc le prévenir; car les influences de la réputation sont d'une efficace extrême, soit pour avancer, soit pour reculer les événemens. Qui ne sait qu'en matière de commerce un marchand qui pa[…] pour riche, et qui ne l'est pas, f[…] mieux ses affaires qu'un march[…] qui serait riche, et qui passerait p[…] pauvre? Les autres conditions de [...] vie humaine sont semblables à cel[…] là, quant à ce point. Si c'est u[…] imprudence de s'engager à certain[…] choses, c'est une imprudence enc[…]re plus grande de les abandon[…] après s'y être engagé. Il y va [...] l'honneur et de la gloire, et c'e[…] tout dire. Ce principe n'est pas moi[…] actif dans les guerres de robe lo[…]gue, que dans les guerres prop[…]ment ainsi nommées (122). Enfin, [...] est connu de tout le monde qu[…] dans les procès de grande importan[…]ce, l'une des parties se pourvoit contre toutes les démarches qui peuvent favoriser l'autre. La politique veut donc que l'on n'acquiesce point par son silence aux procédures des jansénistes. Il faut se précautionner, et contre les épitaphes, et contre les auteurs d'éloge, et multiplier les papiers du sac, afin de mieux soutenir le grand procès, et de mieux entretenir le problème ou la *Question curieuse si M. Arnauld est hérétique?* Question étrange, et sur laquelle les catholiques romains prennent tous les jours, les uns l'affirmative, les autres la négative impunément. Ce qui montre qu'il y a dans le genre humain une source d'anarchie que l'on ne saurait boucher. Elle trouve principalement des conduits dans les corps ecclésiastiques; car puisque l'église romaine n'a point le secret de fixer la liberté de dire le oui et le non à l'égard des mêmes choses, qu'elle autre église le pourra faire? Les autres églises n'ont point comme celle-là des tribunaux que l'on reconnaisse infaillibles. Elles ne se gouvernent pas avec des airs d'autorité et de grand éclat comme celle-là. On doit donc moins s'étonner que des ministres protestans s'entr'accusent d'hérésie dans des livres imprimés, que de voir un grand docteur de Sorbonne déchiré comme un hérétique par la faction des molinistes,

(122) *Marcellus multa magnis ducibus sic[…] non aggredienda, ita semel aggressis non [di]mittenda esse dicendo, quia magna famæ momenta in utramque partem fierent, tenuit ne incepto abiretur.* Titus Livius, *lib. IV*, decad. III.

ant que trois papes l'honorent eur amitié, de leur estime et eurs louanges, et que les plus res prélats mettent des appro- ns solennelles à la tête de ses ages. Il y a près de soixante ans ce procès dure (123), et l'on ncore aussi libre que jamais, ou nier, ou pour affirmer. Les di- ns des ministres ne durent pas On les accorde pour l'ordinai- près le troisième ou le quatrième le, et on leur assure la répu- n d'orthodoxie que les uns vou- t enlever aux autres. Mais cela e ne laisse pas de ressentir un l'anarchie et cet état de nature attaquant n'a presque autre cho- craindre que la résistance de qué, et non pas les châtimens juge commun. Les corps po- ies ne sont pas sujets à un tel rdre, on n'y laisse pas la li- é à un chacun d'appeler les au- ou fripons ou gens de bien; vo- , traîtres, homicides, prosti- ou personnes de bonne vie (124). y fixe un peu mieux l'état et la ité des réputations.

u reste, la suppression ordonnée Perrault n'a point empêché que xemplaires de son livre, qui ont en Hollande, ne continssent les s de MM. Arnauld et Pascal. On alement vu quelque petit déran- ent au chiffre des pages. L'édi- de Hollande a remis les choses rdre *.

(CC) M. Arnauld *mérita l'estime M. Descartes.*] Il est l'auteur quatrièmes Objections contre les itations de ce philosophe, et tout onde a jugé que ce sont les plus es qui aient été proposées con- cet ouvrage. M. Descartes en fit gement : voyez son histoire com- par M. Baillet (125). Il faut no- que M. Arnauld avait enseigné Paris *la même philosophie que de M. Descartes avant que -ci eût encore publié les premiers essais de la sienne* (126). On l'appelle donc cartésien * aussi abusivement que janséniste. Lisez ce qui suit. *Il avait puisé dans leur source ses sentimens sur la grâce; c'est-à-dire, dans saint Augustin, avant que le livre de M. d'Ypres eût paru.* Il les avait *soutenus publiquement, en la présence des évêques, quatre ou cinq ans avant que le livre de ce prélat eût été publié* (127). Il les avait embrassés sans savoir *seulement que Jansénius travaillât sur la grâce..... A peine savait-il qu'il y eût un M. Jansénius au monde* (128).

(DD) *Il ne disait rien qui fût au-dessus des conversations communes.*] Il faut entendre ceci avec quelque restriction; car autrement on ne pourrait point le concilier avec ce qu'on trouve dans le récit de sa vie. On y trouve des heures de conversation après le repas, dans lesquelles *il y avait beaucoup à apprendre avec lui, parce qu'étant homme à réflexions, il en faisait toujours de forts solides, soit sur les événemens humains, sur la conduite de la vie, sur les règles de la morale, ou même sur les choses de science, et sur les affaires publiques. Souvent les conversations étaient employées à lire des livres nouveaux, et il en jugeait toujours si bien que le jugement qu'il en portait, mais rarement d'un air décisif, était de lui-même décisif et sans appel. Sa mémoire, à l'occasion des choses qui se lisaient ou que l'on disait, lui fournissait toujours quelque chose de ce que les auteurs avaient de plus beau sur le sujet; et on était souvent surpris de lui voir réciter un grand nombre de vers, soit latins ou français, qu'il n'avait lus que dans sa jeunesse, ou que depuis beaucoup d'années. Il possédait fort bien les poëtes latins, et il en appliquait les plus beaux endroits avec beaucoup de justesse, et avec une grande pré-*

(123) *On écrit ceci en 1699.*

(124) *On entend ceci par rapport aux accu- publiques.*

* Il y a dans cette remarque, dit Leclerc, *beaucoup de choses qui ne sont nullement exactes, mais je ne m'y arrêterai pas.*

(125) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II*, *pag.* 24 *et suivantes. Voyez aussi* Perrault, *Hommes illustres, pag.* 57, 58.

(126) *Là même, pag.* 544. *Voyez aussi pag.* 128.

* C'est d'après les autorités qu'il cite, que Bayle prend ses conclusions; mais Leclerc prouve qu'Arnauld ne commença d'enseigner son cours de philosophie qu'en 1639, et le *Discours sur la Méthode* de Descartes était imprimé depuis deux ans, après avoir couru quelque temps en manuscrit.

(127) Hist. abrégée de M. Arnauld, *pag.* 36.

(128) *Là même, pag.* 31.

sence d'esprit, selon les occasions qui naissaient dans la conversation (129). Disons donc que ses entretiens n'étaient simples et vulgaires que lorsqu'il était avec des gens qui n'avaient pas avec lui une liaison d'habitude, et qui ne l'engageaient point par leurs questions à étaler ce qu'il savait.

(EE) *On prétend qu'il est devenu l'apôtre du jansénisme en Hollande.*] Il parut en 1698 un petit livre (130) où l'on assure (131) que M. Arnauld, *après avoir erré quelque temps dans les Pays-Bas catholiques, vint enfin se réfugier en Hollande. M. de Neerkassel, évêque de Castorie, et vicaire apostolique dans les Provinces-Unies, le reçut comme un homme de Dieu, et le logea dans son beguinage de Delft, où M. Arnauld demeura quelques années sans être connu que de ceux qui étaient dans sa confidence. Là, il gouvernait absolument l'esprit du prélat, et celui-ci n'avait rien plus à cœur que de lui adresser tous les jeunes théologiens en qui il trouvait de l'esprit, afin qu'il les formât. Les plus assidus auprès de lui étaient M. de Codde, aujourd'hui archevêque de Sebaste, et successeur de M. de Castorie dans le vicariat apostolique; M. van Huyssen..... C'est donc proprement dans le beguinage de Delft qu'est né le jansénisme de Hollande, vers l'an* 1689.

(129) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 287, 288.

(130) *Intitulé* Mémoire touchant le Progrès du Jansénisme en Hollande.

(131) *Pag.* 8 *et* 9.

ARNGRIMUS, savant homme, natif d'Islande. Cherchez JONAS.

ARNISÆUS (HENNINGUS), natif d'Halberstad, et professeur en médecine dans l'académie de Helmstad, a été un philosophe et un médecin fort estimé vers le commencement du XVIIe. siècle. On fait beaucoup de cas de ses ouvrages de politique, où il établit un dogme directement opposé à celui d'Althusius (A). Il fut appelé en Danemarck, et s'y transporta, et y eut le grade de conseiller et de médecin du r[oi] (*a*). L'académie de Helmstad p[er]dit beaucoup par cette retrai[te] (B). On a débité faussement qu'il fut professeur à Iène (C), et qu'il laissa sa bibliothèque à l'académie de ce lieu-là. On aurait pu dire, sans se tromper, qu'il fit des leçons dans l'académie de Francfort-sur-l'Oder, avant que d'en faire dans celle de Helmstad (*b*). Il avait voyagé en France et en Angleterre (*c*). Il mourut au mois de novembre 1635 (*d*). Je donne les titres de plusieurs de ses ouvrages (D).

(*a*) Witte, *in* Diario Biogr. *ad ann.* 1635.

(*b*) Arnisæus, *præf. lib.* de Jure Majestatis.

(*c*) *Idem*, *ibid.*

(*d*) Witte, Diarium Biograph. *ad annum* 1635.

(A) *Il établit dans ses ouvrages de politique un dogme directement opposé à celui d'Althusius* (1).] Car il soutenait que l'autorité des princes ne doit jamais être violée par le peuple. Voyez son livre *de Authoritate Principum in Populum semper inviolabili*, imprimé à Francfort, l'an 1612. Voyez aussi ses trois livres *de Jure Majestatis*, imprimés au même lieu, l'an 1610, et ses *Relectiones Politicæ*, imprimées aussi à Francfort, l'an 1615. Il n'acheva point ce dernier ouvrage, qui d'ailleurs a paru très-beau. *Opus præclarum*, [sed] *imperfectum* (2). Il a donné un catalogue de ceux qui ont soutenu que la souveraineté appartient au peuple, dogme qui, au jugement de Boeclerus, est très-pernicieux, et le pivot des rébellions : *A fatali [illo] et pestilenti errore...... suspensa [est] omnis illa rebellandi licentia [quam] variis vocabulis præscribunt* (3). [Boe]clerus ajoute que c'est une chose [dé]plorable qu'il y ait de très-grands hommes dans cette liste; et il [...]

(1) *Voyez l'article d'*ALTHUSIUS.

(2) Bosius, de Comparandâ Prudentiâ [...] *num.* 20.

(3) Boeclerus in Grot. de Jure Belli et Pacis, *lib. I, cap. III, num.* 8, *pag.* 36.

es différentes passions qui les
ioussés de ce côté-là : *Patronos*
econes nefariæ philosophiæ re-
it Arnisæus principio libri de
oritate Principum in Populum
er inviolabili. *Fuisse in illis*
os viros, dolendum : quorum
os animus arrogans, elatus, in-
'us, ad fingendam et pingen-
libertatem stoïco supercilio for-
pulerit : alios metus oppressio-
t tyrannidis eo evibraverit, ut
tatem civilem benè constitutam
ent, nisi populo subjiciatur : non-
commentitiæ sapientiæ species
erit, ut tali tanquàm terricula-
reges, ne in tyrannidem elaberen-
itentatos cuperent (4). Si l'on fai-
n tel catalogue la présente année
, il serait beaucoup plus long ;
dogme de la supériorité du peu-
st devenu à la mode depuis quel-
emps. Grotius loue beaucoup un
age politique d'Arnisæus (5).

L'académie de Helmstad per-
eaucoup par la retraite d'Arni-
] C'est ce que témoigne Conrin-
qui le qualifie *æternum Juliæ*
emiæ et incomparabile ornamen-
(6). *Vir incomparabilis*, dit-il
a autre livre (7), *à quo civilis*
sophia in academiâ Juliâ ut ali-
esquàm, fuit exculta, et simul
ii quoque ut aliarum rerumpu-
rum veterum recentiumque his-
, etiamsi sparsìm quidem, ac-
è tamen satis est inculcata....,
in Daniam discessu simul utrum-
hoc studiorum genus fuerit heic
i consepultum.

) *On a débité faussement qu'il*
professeur à Iène.] Cela se trou-
lans une édition d'un écrit de
is *de Comparandâ Prudentiâ ci-*
Mais cette édition fut désavouée
a veuve de Bosius. Voyez l'aver-
ment qu'elle fit mettre au-devant
nême livre, quand elle le fit im-
er exempt des fautes qui le défi-
ient dans l'édition précédente.

) *Voici les titres de plusieurs de*
ouvrages.] Outre les traités de po-
ie dont j'ai déjà fait mention (8),
il fit un livre *de Subjectione et Exemptione Clericorum* ; un autre *de Potestate temporali Pontificis in principes* ; un autre *de Translatione Imperii romani* ; un autre *de Republicâ* ; un autre *de Jure connubiorum* (9) ; un autre qui a pour titre *Doctrina politica in genuinam methodum quæ est Aristotelis, reducta, et ex probatissimis quibusque philosophis, oratoribus, jurisconsultis, historicis, etc., breviter comportata et explicata.* J'ai vu cet ouvrage de l'édition d'Amsterdam, en 1643 : il est très-docte et très-solide. Il écrivit aussi sur la médecine : ses *Observationes aliquot anatomicæ* furent imprimées à Francfort, l'an 1610, in-4°. Sa dispute *de Lue venereâ cognoscendâ et curandâ*, le fut à Oppenheim, en la même année, in-4° (10). Je ne sais point la date de la première édition de ses *Disquisitiones de partûs humani legitimis terminis*, ni de ses livres *de Præservatione à peste*, *de hydropum Essentiâ et Curatione*, *de Apoplexiâ et Epilepsiâ cognoscendis et curandis* (11). Quant à ses écrits de philosophie, il faut savoir qu'il fit des Notes sur la Logique de Crellius ; *Epitome metaphysices ad mentem Aristotelis*, *de Constitutione et partibus metaphysicæ* ; *Vindiciæ pro Aristotele de subjecto metaphysicæ et naturâ entis* ; *Disputationes* VIII *metaphysicæ* ; *Epitome doctrinæ physicæ.*

(4) *Idem, ibid.*

(5) Grotius, de Imperio summar. Potestat. sacra, *cap. III, num.* 8.

(6) Conring., de civili Prudentiâ, *cap. XIV.*

(7) *Idem, in Dedicat.* Exercitat. de Repub. ii German.

(8) *Dans la remarque* (A).

(9) *Voyez le* Diarium Biograph. *de* Witte, *ad ann.* 1635.

(10) *Voyez* Lindenius renovatus, *pag.* 390.

(11) Witte, Diarum Biograph. *ad ann.* 1635.

ARNOBE, professeur en rhétorique à Sicca, dans la Numidie, vers la fin du IIIe. siècle, fut attiré par des songes à la profession du christianisme (*a*). Il s'adressa aux évêques, pour leur demander son admission à l'Église : mais comme ils se souvenaient de la véhémence avec laquelle il avait toujours combattu la vraie foi, ils se défièrent de lui ; et avant que de l'admettre au nombre des catéchumènes, ils voulurent qu'il donnât des

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

preuves de ses bonnes intentions (A). Pour les satisfaire, il écrivit un *ouvrage contre les gentils* *, où il réfuta très-fortement les absurdités de leur religion, et le ridicule de leurs faux dieux. Il y employa toutes les fleurs de sa rhétorique, et y débita beaucoup de littérature; mais comme il avait une louable impatience d'être agrégé au corps des fidèles, il se hâta un peu trop en composant son ouvrage (B): de là vient que l'ordre et la belle économie n'y paraissent pas avec toute la justesse qu'il serait à souhaiter. Le pis est que n'ayant pas une connaissance fort exacte de la vérité chrétienne, il débita des erreurs très-dangereuses (C). On ne sait point ce qu'il fit depuis, ni en quel temps il mourut. Son ouvrage contient sept livres, et non pas huit, comme on l'a cru pendant quelque temps (D). Il a été commenté par de savans hommes, et imprimé plusieurs fois (E).

* L'article que contient le *Dictionnaire de Chaufepié*, donne quelques remarques sur les sept livres *Adversùs gentiles*.

(A) *Avant que de l'admettre au nombre des cathécumènes, les évêques voulurent qu'il donnât des preuves de ses bonnes intentions.*] C'est saint Jérôme qui nous apprend ces particularités. *Arnobius*, dit-il (1), *rhetor clarus in Africâ habetur : qui qùum in civitate Siccæ ad declamandum juvenes erudiret, et adhuc ethnicus ad credulitatem somniis compelleretur, neque ab episcopo impetraret fidem quam semper impugnaverat, elucubravit adversùs pristinam religionem luculentissimos libros, et tandem velut quibusdam obsidibus pietatis fœdus impetravit.* On le regarda comme un ennemi qui voulait faire un traité de paix; mais, avant que de conclure, on voulut avoir des garans de l'observation de sa parole. On lui demanda ges, il en donna : ce furent vectives contre les païens. Ap il fut regardé comme un bon f il fut reçu à la paix de l'Église

(B) *Il se hâta un peu trop* *posant son ouvrage.*] Commen ci par un passage de Baronius *verò opus illud, ut inter fideles teretur, quasi fidei suæ vade nus absolvit; hinc planè est qu (ut ait Hieronymus) fuisse v inæqualis et nimius, et absqu sui partitione confusus. Rurs quod nondùm plenè esset scie rum christianarum imbutus, cùm non solùm non fuerit ba illustratus, sed nec in Ecclesi cathecumenos acceptus* (2); *v nus est, si aliquibus nævis commentarius ille esse respers*

(C) *Il débita des erreurs trè reuses.*] Nous venons de voir ronius attribue l'hétérodoxie rencontre dans les sept livr nobe, à la précipitation avec ils furent écrits; car l'auteu attendre à les faire qu'il eût eu de se bien instruire de tous l de la foi chrétienne. L'annal qu'on excuse les erreurs d'Ar les représente comme de p fauts; mais il est sûr que l'In ferait aujourd'hui brûler t qui débiteraient de telles doc consens que l'on ait de l'in pour la personne d'Arnobe; pas moins vrai que ses senti l'origine de l'âme, et sur la mal physique, et sur quelq matières capitales, sont tr cieux. Je l'ai remarqué aille aurait pu dire à l'égard de no ce que Perse avoue à l'égard sie, qu'il se mêlait d'en pa que de les connaître :

Nec fonte labra prolui Caballino
Nec in bicipiti somniâsse Parnas
Memini, ut repentè sic poëta pro
Heliconidasque, pallidamque Py
Illis remitto, quorum imagines l
Hederæ sequaces. Ipse semipaga
Ad sacra Vatum carmen affero n

(1) Hieronymus, *in* Chronico Eusebii, *ad annum* 2, *olymp.* 276.

(2) *M.* du Pin *n'est pas de ce* compose, *dit-il*, Biblioth. des Aute *tom. I*, *pag.* 203, lorsqu'il n'était catéchumène, sept livres.

(3) Baron., *ad ann.* 302, *num.* 6

(4) *Consultez la Table de ce* Dict mot Arnobe.

(5) Persius, *in Prologo.*

ment de M. du Pin. « Il
l n'était pas encore tout-
uit des mystères de notre
l attaque avec beaucoup
sse la religion des païens,
éfend celle des chrétiens.
e plus heureusement la
ganisme, qu'il ne prouve
t la vérité du christia-
is il ne faut pas s'en éton-
'est l'ordinaire de tous les
convertis, qui, étant
ins de leur religion, en
it mieux les défauts, et la
qu'ils ne savent les preu-
xcellence de celle qu'ils
t (6). » Je ne vois per-
arle aussi faiblement des
nobe, que M. Cave. Il dit
e ce sont des doctrines un
s de la vraie foi. *Dogma-*
habet FORSAN *minùs catho-*
mini è gentilium tenebris
enti et nondùm christianæ
tis satis instructo condo-
(7). C'est pousser la tolé-
oup plus loin qu'on ne l'a
préface de l'édition de
51, où l'on se contente de
obe s'écarte un peu de
. *Aliis in locis à veritate*
OMNINO *recedit, sed hoc*
m illi qui ex Ethnicismi
ns ad veritatem christia-
erat. Idem huic autori
l iis solet, qui ex carcere
in lucem perducti visum
m habent (8). Encore un
isons ce père; mais ne
issez simples, pour quali-
nment petites erreurs les
l a débités. Ils méritent,
considère en eux-mêmes,
nes titres qu'on leur don-
rd'hui, si quelque docteur
Il faut convenir sans chi-
a auteur moderne avait
s de bonnes leçons à son
utons-le. *M. Jurieu pèse*
à une fausse balance. Il
octrine par les personnes,
les personnes par la doc-
ême erreur change de na-

ture selon les lieux et les temps : elle est une monstrueuse hérésie, selon le sujet où elle se trouve, et selon le siècle où elle règne. On voit des preuves de cette iniquité de M. Jurieu dans toutes ses disputes contre les sectaires d'aujourd'hui, auxquels il ne pardonne rien, pendant qu'il porte l'indulgence et la tolérance pour les pères jusqu'à un excès prodigieux..... (9). *Le respect, que nous avons pour les personnes, ne doit pas nous faire respecter leurs erreurs, quand elles sont capitales. Dans une semblable occasion, on doit appeler* scapham scapham, et ligonem ligonem. *M. Jurieu veut bien* excuser les erreurs d'Origène, à cause de son grand zèle; mais si quelqu'un nous venait aujourd'hui débiter les rêveries de cet ancien, M. Jurieu ne se croirait obligé à aucun support. *Si ces rêveries sont des hérésies et des impiétés, qui changent l'enfer en un purgatoire, et qui anéantissent par ce moyen la crainte des peines éternelles, et la crainte de Dieu, pourquoi les doit-on supporter dans Origène?.....* (10). *La mollesse avec laquelle M. Jurieu parle des erreurs de saint Hilaire et de saint Jérôme, n'est assurément pas édifiante.* Il les excuse, et dit que ce sont des bévues et des négligences. *Mais si un théologien de ce siècle s'allait mettre dans l'esprit de soutenir les mêmes opinions, M. Jurieu* se croirait obligé de les appeler des extravagances et des impiétés. *Quelle iniquité criante! Les mêmes choses, qui sont des extravagances et des impiétés dans notre siècle, ne sont que des bévues et des négligences excusables au IVe. siècle. Pourquoi cela* (11)? Cet auteur prétend connaître la source de ce double poids. Écoutons-le encore. M. Jurieu *leur pardonne, comme des fautes fort légères et fort minces, des erreurs qui, dans les gens de notre siècle, sont des hérésies infernales. On se pique ordinairement d'un profond respect et d'une haute estime pour ceux qui ont le bonheur de vivre plusieurs siècles avant nous, quoique l'on voie en eux toutes les faiblesses et toutes les mauvaises qualités que l'on ne peut pas souffrir dans les*

Bibliothèque des Auteurs ecclés.,
104, *col.* 2, *édition de Hollande.*
us Cave, Historia Litteraria
Arnobii, *in edit. Lugd. Bat.*,

(9) Saurin, Examen de la Doctrine de M. Jurieu, *pag.* 681.
(10) *Là même, pag.* 683.
(11) *Là même, pag.* 684.

modernes. Quand on ne peut pas estimer les anciens, on se croit du moins obligé à les aimer, et à donner, par un jugement de charité chrétienne, la plus favorable interprétation que l'on peut à leurs paroles. Au contraire, l'on se pare et l'on se fait honneur d'un zèle enflammé contre ses contemporains : on ne leur passe rien, et, à leur égard, on est prodigue d'anathèmes. Il semble pourtant que l'intérêt de la religion étant conservé, la charité devrait plutôt s'exercer envers les vivans, qu'envers les morts qui sont morts depuis plusieurs siècles. La charité que l'on a pour ces derniers, ne coûte guère, parce que leur mérite n'excite pas notre jalousie et notre envie, et que nous ne les regardons pas comme nos concurrens; mais pour juger charitablement d'un adversaire qui parle et qui écrit contre nous, et dont la réputation offusque notre gloire, il faut un peu mortifier l'amour-propre; et c'est un sacrifice que l'on ne fait pas facilement. Comme M. Jurieu n'a pas eu de querelle avec Origène, et qu'il a des ennemis personnels dans le parti socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolérance pour celui-là que pour ceux-ci (12).

(D) *Son ouvrage contient sept livres, et non pas huit, comme on l'a cru pendant quelque temps.*] Tout le monde sait que le petit livre de Minucius Felix a pour titre *Octavius*. On le trouve joint avec les livres d'Arnobe dans plusieurs anciens manuscrits. C'est ce qui a été cause qu'il a passé pour un ouvrage d'Arnobe; et sans doute le mot *Octavius*, pris pour *octavus*, a fait illusion à bien des lecteurs. Citons ces paroles de M. du Pin. « Ce livre (13) a passé » long-temps pour le huitième livre » d'Arnobe ; car ayant été trouvé » avec les sept livres d'Arnobe dans » un ancien manuscrit de la biblio» théque du Vatican. Il fut imprimé » quatre fois sous ce nom (*), sans

(12) Saurin, Examen de la Doctrine de M. Jurieu, 687.

(13) *C'est-à-dire celui de* Minutius Félix.

(*) *La première, par* Sabæus, *sur le manuscrit de Rome, l'an* 1542 ; *la seconde en Allemagne, par* Gelenius ; *la troisième en Hollande, à Leyden, en* 1552 ; *le quatrième, à Bâle, par* Érasme, *en* 1560.

» que personne reconnût son vé
» ble auteur. Le savant juriscons
» Baudouin s'aperçut le premier
» cette erreur vulgaire, et fit im
» mer, l'an 1560, à Heidelberg,
» petit traité séparé, avec une
» vante préface, dans laquelle il
» rend à son véritable auteur.
» quoiqu'on doive à ce célèbre ju
» consulte l'honneur d'avoir fait
» premier cette découverte, cep
» dant trente-trois ans après, Urs
» faisant imprimer à Rome les ouv
» ges d'Arnobe, soit qu'il n'eût
» vu l'édition de Baudouin,
» qu'il voulût se faire honneur
» cette remarque, sépara le livre
» Minutius d'avec ceux d'Arnobe
» sans avertir que cela eût été
» avant lui, se donnant ainsi
» l'honneur de cette découverte (14)
On trouve la même chose dans
préface du Minutius Félix impri
à Leyde l'an 1652 (15). On y trou
aussi, que presque dans le mê
temps que François Baudoüin fit v
que le prétendu huitième livre d'A
nobe était l'ouvrage de Minucius
lix, un autre critique eut quel
soupçon de la bévue. *Eodem ferè t
pore id ipsum suboluit etiam Hadri
Junio* (16). Cela n'est point exact
faut dire que François Baudouin n
pas le premier qui l'ait découver
car il ne publia ce qu'il savait là-d
sus, que quatre ans après qu'un a
eut communiqué cette pensée au
blic. Son Minutius parut l'an 1
Or voici ce que l'on trouve dans
ouvrage qu'Hadrien Junius fit im
mer l'an 1556. *Arnobio qui sep
duntaxat adversùm gentes libros
dit, octavus accrevit, quùm sit
nutii Felicis, Octavius ab interl
torum uno ità vocitatus, novâ
ne obliterandi auctoris* (17). L'a
suivante Baudouin n'était pas gué
l'erreur commune ; car il cita com
le VIII[e]. livre d'Arnobe le Traité
Minutius. *Sic ille apud Arnob
Cecilius christianos dictitat, cùm
unt, infantis occisi sanguinem la*

(14) Du Pin, Bibliothéque des Auteurs ec
tom. I, pag. 119, *col.* 2.

(15) *Cette préface est de Jacques Ou*

(16) Jacques Ouzelius, *in præfatione M*
Felicis.

(17) Hadrianus Junius, Animadvers., *l*
cap. I.

... (18). *Horribilis profectò est io Cecilii illius leguleii romani, apud Arnobium libro octavo hæc ie christianis objicit* (19). Louis ion a donné à Junius la gloire e le premier qui eût rendu l'Oc- is à son légitime maître. *Illi* (Mi- o) *octavum adversùs gentes li- i Junius noster in Animadversis princeps jam olim vindicavit* (20). ion parla ainsi dans un ouvrage publia à Paris, l'an 1583. Citons aroles de M. Joly. *Minutii Felicis tissimi scriptoris christiani Dia- s elegantissimus contrà idolorum tatem tam diù pro octavo Arno- dversùs gentes libro habitus est, Minutius cum sub nomine Octa- retulerat, donec à Francisco Bal- o jurisconsulto anno* 1560, *Arno- ibductus, et genuino autori red- est, veluti Nicolaus Rigaltius in fatione ad eumdem Minutium ob- wit* (21). Voilà deux savans hom- (22), qui ignorent que Junius éda Baudouin dans la découverte rai auteur de l'Octavius. Au res- e ne crois point que M. Joly ait m de mettre ce livre dans la classe pseudonymes. Il prétend que teur, en le publiant, se déguisa i le nom d'Octavius; il vaudrait ux dire, ce me semble, qu'Octa- s est le titre de l'ouvrage, et non un nom supposé de celui qui l'é- rit. On ne parlerait pas exactement, on disait que les Dialogues de Pla- furent publiés sous les faux noms personnages qui leur servent de es. Minucius Félix imita Platon : il lut que son dialogue portât pour ele nom du principal interlocuteur.

E) *Son ouvrage a été imprimé plu- rs fois.*] Si j'avais les livres néces- tes, j'entreprendrais de donner ici stoire exacte des éditions d'Arnobe; is il faut que j'abandonne ce des- i, et que je me borne à quelques es critiques contre ceux qui nous donné la liste de ces éditions. Ce- qui a fait la préface de l'Arnobe imprimé à Leyde l'an 1651, raconte, 1°. que la première édition de ce père est celle que François Priscianensis, Florentin, publia à Rome. Il ne dit point en quelle année; c'est un péché d'omission qu'on ne saurait pardonner; 2°. que Sigismond Gelenius changea plusieurs choses dans cette édition, non pas avec l'aide des manuscrits, mais en s'appuyant sur les conjectures de son génie; 3°. que Théodore Canterus, publiant Arnobe, avec des notes, se plaignit de la hardiesse de Gelenius; 4°. que Godescalc Stewechius travailla bien sur ce père : 5°. qu'Elmenhorst joignit à son commentaire la diversité des leçons recueillies, tant des manuscrits et de l'édition faite à Rome l'an 1542 sur un ancien manuscrit de François Sabæus (23), que de l'édition de Fulvius Ursinus; 5°. qu'enfin Desiderius Heraldus publia de belles notes sur les sept livres d'Arnobe. J'ai trois choses à remarquer contre cela. Premièrement, la liste des éditions est très-incomplète; en second lieu, l'édition de Rome, en 1542, n'est point différente de la première, et cependant on la donne ici comme différente; en troisième lieu, il n'est pas vrai que les remarques de Didier Hérault soient venues après l'édition d'Elmenhorst. Celle-ci est de l'année 1610, et l'ouvrage d'Hérault avait paru à Genève, l'an 1597, et à Paris l'an 1605 *.

Examinons la liste de M. du Pin (24). 1°. Je remarque en premier lieu, que les noms propres y sont fort défigurés (25). On y voit *Canrerus*, au lieu de *Canterus*; *Hermenhorstius*, au lieu d'*Helmenhorstius*; *Stevuchius*, au lieu

(18) Franciscus Balduinus ad edicta veterum cipum roman. de Christianis, *pag.* 47, *edit. il. apud Oporinum, an.* 1557.

(19) *Idem, ibid., pag.* 50.

(20) Ludov. Carrio, Emendat., *lib. II, cap. III, folio* 52.

(21) Claudius Joly, Dissertat. de verbis Usuar- pag. 114. *Ce livre fut imprimé l'an* 1669.

(22) Rigaut et Joly.

(23) *Il s'appelait* Fauste, *et non pas* François.

* L'auteur des *Remarques* insérées dans le tome XXIX de la *Bibliothéque française* possédait un exemplaire de l'édition d'Elmenhorst imprimée à Hanau *typis Wechelianis*, 1603, dédiée à Joseph Scaliger; mais le privilége de l'empereur pour l'impression est du 25 mai 1582. Il n'est pas naturel, ajoute-t-il, que les héritiers d'André Wechel, après avoir obtenu ce privilége, aient laissé dormir l'ouvrage pendant 21 ans sans en faire usage. Cependant la *Bibliothéque du Roi* ne possède pas d'édition de l'Arnobe d'Elmenhorst antérieure à 1603, et c'est aussi la première de cet éditeur que mentionne C. T. G. Schoenemann dans sa *Bibliotheca historico-litteraria patrum latinorum*, ouvrage dont il n'a paru que deux volumes, 1792-1794, in-8°.

(24) *Elle est à la page* 205, *col.* 1 *du* Ier. *tom. de sa* Biblioth., *édit. de Hollande.*

(25) *Je ne me sers que de l'édition de Hollande.*

de *Stewechius*. 2°. Outre cela, je remarque qu'on nous donne pour l'imprimeur de la première édition un Théodore Priscianensis. C'est sans doute une faute. Nous avons vu que le Florentin *Franciscus Priscianensis* fut le premier qui fit voir le jour aux livres d'Arnobe. Or ce n'était pas un imprimeur. Le Poccianti ne lui donne point cette qualité : il se contente de le faire un bon humaniste, et auteur de quelques livres italiens (26). Je me persuade que ce fut à lui que Faustus Sabeus, bibliothécaire du Vatican, communiqua le manuscrit sur lequel fut faite l'édition de Rome de 1524 *. Ainsi dans la préface de l'édition de Leyde, on aura mal distingué l'édition de François Priscianensis, d'avec celle qui fut faite sur le manuscrit de Sabeus. Notez que Louis Carrion estime que le manuscrit d'Arnobe, qui est dans la bibliothèque du roi de France, est celui dont on se servit pour la première édition (27). Il s'imagine que puisqu'on la dédia à François Ier., on lui envoya aussi le manuscrit. 3°. En troisième lieu, je remarque qu'il n'est pas vrai que les sept livres d'Arnobe aient été imprimés avec les notes d'Hérauld en 1583, ni qu'il faille distinguer l'édition de Hambourg de 1610, de celle dont on venait de parler, je veux dire de celle qui fut accompagnée du commentaire d'Elmenhorst. 4°. Enfin je remarque que Stewechius ne fit point une édition d'Arnobe, à Douai, l'an 1634, son édition est d'Anvers, en 1586; et il y avait long-temps qu'il était mort, quand ses *Electa in Arnobium* furent réimprimés à Douai, en 1634, *cum Paratitlis seu Summariis Leandri de sancto Martino*. Vous trouverez une pareille faute à la citation (*) de la page 430, où M. du Pin dit qu'Érasme publia Arnobe l'an 1560. Il mourut l'an 1536.

Disons quelque chose du père Labbe. Il trouve très-belle l'éditio[n] … Leyde, mais il s'étonne que ceu[x] … l'ont procurée, n'y aient pas i… l'*Arnobianus criticus* de Meursius, … primé à Leyde, l'an 1598, *cum hyp*… *tico Minutiano*. Il voudrait que, … le moins, ils en eussent fait … tion (28). Ceux qui lui reproche[nt] … qu'il eût dû lui-même se souveni[r] … *Eclogæ ad Arnobium* de Jules-C… Bulenger (29), ne seraient pas … fondés; car cet ouvrage ne ser[t] … rien, ni pour corriger le texte d… nobe, ni pour développer le sen[s] … téral : ce n'est qu'un tissu de … tions, qui n'a qu'un rapport très-… gue à quelque pensée d'Arnobe. … même jésuite donne un coup de … au grand Saumaise, qui avait pr… des commentaires sur cet au… et qui ne tint pas sa parole *. … *masiani autem illi commentarii* … *diù expectati, tam sæpè ejus* … *rumque litteris promissi atque* … *in fumum tandem ventosque* … *runt* (30). Je crois qu'un tel écri… Saumaise nous eût appris plus de … les choses, que son savant com[men]taire sur le traité *de Pallio* de T[er]tullien.

ARNOLDUS (Nicolas), pro[fes]seur en théologie à Franc[ker], naquit à Lesna, ville de Polo[gne], le 17 de décembre 1618. Sa … re se trouvant veuve, lor[s qu'il] n'avait que trois ans, prit … le soin imaginable de l'élever, … le consacra aux lettres. Il fi[t ses] humanités dans le collège … Lesna, entre autres régens, … Coménius, qui dictait alo[rs à] ses écoliers son *Janua lingua*[rum] …

(26) Pocciantius, de Scriptor. Florentinis, *pag.* 69.

* 1524 est une faute d'impression. Bayle, dans cette même remarque, a déjà dit deux fois 1542. Joly aurait dû s'en apercevoir, et n'aurait pas dû reprocher à l'auteur une faute qui n'est que de son imprimeur.

(27) Ludov. Carrio, Emendat., *lib. I, cap. IX, folio* 18. *M.* du Pin *l'affirme, pag.* 119 *du Ier, tome de sa* Bibliothèque.

(28) Philippus Labbe, Dissertat. de Scr[ipto]ribus Eccles., *tom. I, pag.* 105.

(29) *Imprimées à Toulouse, l'an* 1612, …

* C'est Claude Saumaise qui donna l'… de Leyde, 1651, in-4°., *cum notis viri* … *rimi*. Labbe et Bayle ont ignoré, dit Joly, … *vir celeberrimus* était Claude Saumaise, … avait aussi commencé un commentaire … nobe, lorsque la mort le surprit. Fabri… ayant trouvé le manuscrit, le fit imprim[er] … le tome second des *Sancti Hippolyti* … 1718, in-folio. Ce fragment de comm… commence à la page 122 et finit à la page …

(30) Labbe, de Scriptorib. Ecclesiast., … *I, pag.* 105.

ut créé acolythe (*a*) au syno-
d'Ostrorog, à l'âge de quinze
: et en cette qualité, il ac-
npagna Orminius (*b*) pendant
ux années dans la visite des
ises de Pologne; après quoi, il
envoyé à Dantzick, l'an 1635,
'y appliqua à l'étude de l'élo-
nce et de la philosophie. Il
ouva quelquefois la mauvaise
meur de Jean Botsac, qui
t fâché qu'un jeune homme
tant d'espérance fût calvi-
e. Il retourna en Pologne,
1638, et cultiva la théologie
onnaire sous la direction
rminius; et un an après, il
envoyé en Podolie, pour y
recteur de l'école de Jablo-
r. Ayant exercé cette charge
dant trois mois, il fit les
ctions de ministre deux ans
uite chez un grand seigneur
Comme on remarqua que
talens pourraient être d'une
nde utilité à l'Église, on ju-
qu'il fallait lui donner les
sions de les cultiver dans les
démies les plus fameuses. Il
mmença ses voyages l'an 1641.
rint d'abord à Franeker, et
it de grands progrès sous
covius son compatriote, et
Cocceius. Il fut aux acadé-
s de Groningue, de Leyde
'Utrecht, l'an 1643, et re-
na bientôt à Franeker, et
pliqua à l'étude du français
e l'anglais. Il fit un voyage
Angleterre l'année suivante;
e pouvant aller à Oxford à cause que tous les chemins étaient occupés par les troupes du roi, ou par celles du parlement, il fut à pied à Cambridge; mais il ne put y entendre aucune leçon de théologie: tous les professeurs étaient sous la détention, dans le collége de la Trinité. Étant de retour à Franeker, il s'attacha à prêcher, même en flamand, et fit tellement goûter ses sermons, qu'afin de le retenir en Frise, on lui dissuada d'aller revoir la Pologne. Il fut jugé très-capable du ministère par la classe de Franeker, qui l'examina, et les louanges qui lui furent données déterminèrent aisément une demoiselle du pays à l'épouser (A). Il se maria avec elle l'an 1645, et peu après il fut appelé par l'église de Beetgum. Il la servit fidèlement et constamment jusqu'en l'année 1651, sans prêter l'oreille aux vocations qui lui furent adressées par d'autres églises; mais cette année-là, il se rendit aux instances des États de Frise, qui le choisirent pour succéder à Cocceius dans la charge de professeur en théologie à Franeker (*d*). Il s'acquitta de cette charge avec beaucoup de capacité jusqu'à sa mort, qui arriva le 15 d'octobre 1680, après une longue maladie, où il donna beaucoup de marques de sa piété et de sa résignation aux ordres d'en haut (*e*). Je parlerai de quelques voyages qu'il fit depuis sa promotion au professorat en

Les églises réformées de Bohême nt retenu cette partie de l'ancienne disci-

Surintendant des églises de la Grande ne.

Johannes de Potok-Potocki, succame- terræ Haliciensis.

(*d*) *Cocceius avait été appelé par l'académie de Leyde.*

(*e*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *prononcée le 22 d'octobre* 1680, *par* M. Marck, *professeur alors en théologie à Franeker, et depuis à Groningue et à Leyde.*

théologie (B); et je n'oublierai pas les livres qu'il a donnés au public (C).

(A) *Les louanges qu'on lui donna déterminèrent aisément une demoiselle.... à l'épouser.*] C'est ce que nous apprend l'auteur de son oraison funèbre. *Fecit paulò post*, dit-il (1), *tanta omnium laus, ut nobilissima in Frisiis virgo remigia à* Nitzen *facilis in conjugales ejus rueret amplexus, anno* 1645. Cette demoiselle fut louable de préférer aux richesses la belle réputation et le mérite. On a d'autres exemples d'un choix de cette nature, car il est certain que plusieurs ministres, soutenus du seul éclat de leur éloquence ou de leur savoir, sont parvenus à des mariages lucratifs, et d'autre côté bien avantageux par le rang de la famille où ils prenaient une épouse. A quoi pouvait aussi contribuer l'espérance très-plausible, que de tels sujets seraient élevés tôt ou tard aux chaires de distinction, aux chaires considérables par les gages annuels. Quoi qu'il en soit, l'épouse de notre Arnoldus mérite d'être louée. Elle mourut au commencement de l'année 1652, et ne laissa point d'enfans. Il se remaria l'an 1653 à la veuve d'un avocat de Leeuwarden, nommée Anne Pybinga, fille d'un bourgmestre de Franeker, laquelle lui donna neuf enfans, cinq fils (2) et quatre filles, et lui survécut. Il n'y avait en vie que trois fils et une fille lorsqu'il mourut (3).

(B) *Il a fait quelques voyages depuis sa promotion au professorat en théologie.*] Il alla voir ses parens à Lesna, l'an 1651, et passa un mois agréablement chez son oncle maternel Martin Gertichius, ministre du lieu, et célèbre par divers ouvrages. Il fit un autre voyage, l'an 1656, à la suite des quatre ambassadeurs extraordinaires que les États-Généraux envoyèrent au roi de Suède et au roi de Pologne. Leurs excellences voulurent l'avoir pour prédicateur, et furent très-satisfaites des sermons qu'il prononça en flamand, ou en allemand, ou en polonais, selon les rencontres. Ce voyage dura deux ans. Arnoldus se fit beaucoup estimer pendant ce temps-là, par le chancelier de Pologne Étienne Corycinski, par le grand maréchal de Suède Jean Oxenstiern, par le général des troupes Douglas, et par l'électeur de Brandebourg, qui lui offrit la place de prédicateur aulique. Il fut député à Heidelberg l'an 1666, pour engager M. Spanheim à accepter une profession en théologie dans l'académie de Franeker, et il revint sans avoir obtenu cela.

(C) *Je n'oublierai pas les livres qu'il a donnés au public.*] Je ne dirai rien de la diligence avec laquelle il rassembla et mit en ordre les ouvrages de Maccovius, qu'il fit mettre sous la presse, ni de la version, qu'il composa et qu'il publia, d'un livre anglais de Jérémie Dykius (4); mais je compterai sa *Réfutation du Catéchisme des sociniens*, son *Anti-Bidellus*, son *Anti-Echardus*, son *Livre contre Brevingius*, son *Apologie pour A[illegible]sius contre Erbermann* défenseur de Bellarmin, ses *Disputes théologiques sur des matières choisies*, son *Commentaire sur l'Épître aux Hébreux*, son *Lux in tenebris*, et ce qu'il a publié *contre Jean Amos Coménius*. [illegible]sez, touchant ces ouvrages-là, [illegible] passage de son Oraison funèbre: *[illegible] est qui non..... prædicet Raccovi[illegible] Catecheseos, in quâ religionis di[illegible] an impietatis socinianæ plenissi[illegible] est compendium, curatissimam [illegible]tationem, quæ supra fidem impii[illegible] ductoribus molesta, doctis grata [illegible] Cujus non laudem meretur tum A[illegible] Bidellus, quo pneumatomachi fu[illegible]rem, et fatuam Cometii* (5) [illegible] *extinxit; tum Anti-Echardus, [illegible] conquisitum et malè colligatum [illegible]ciculum ità dissolvit, ut dissol[illegible] scoparum hactenùs retinuerit [illegible] Imò quem non in mille [illegible] tenebris ineffabiliter delectat [illegible]marum illa vindiciarum lux, [illegible] publico toties [illegible] dedit, et [illegible] ope tuta ecclesia errorum [illegible]*

(1) Marckius, *in* Orat. funebri N. Arnoldi, *pag.* 28.

(2) *Le 2e. et le 3e. étaient jumeaux. Voyez le* Programme *du recteur de l'académie. Il est imprimé au devant de l'*Oraison funèbre.

(3) *Tiré de ce* Programme, *et de l'*Oraison funèbre.

(4) *Dykii Translata Eucharistica.* [illegible] *in* Orat. funeb. Arnoldi, *pag.* 35.

(5) *Je cite un écrit d'*Arnoldus *contre* [illegible]nius *dans les remarques* (D), (5), [illegible] *ticle* Comenius.

Sed ne in hoc quidem labore acquiescere potuit qui in ecclesiæ voluit consumi bonum. Brevingil ab eo tempore feliciter demolitus est tribunal, Erbermannum Bellarmino adversùs Amesium suppetias ferentem confodit, etc. (6). Voilà quelques ANTI qui ne sont point dans la liste de M. Baillet.

(6) Marckius, *in Orat. funeb. Arnoldi.*, *pag.* 35.

ARODON (BENJAMIN D'), juif allemand, auteur d'un livre rempli de préceptes pour les femmes. Il a été traduit d'allemand en italien par le rabbin Jacob Alpron. Cette version fut réimprimée à Venise, l'an 5412, selon le calcul des Juifs (*a*), après avoir été exactement corrigée par le rabbin Isaac Lévita. Ce livre est fort chargé d'observances, non-seulement pour la propreté du corps, mais aussi pour la pratique des prières et des bonnes œuvres. Les observances du premier ordre contiennent souvent des minuties, ou des régularités superstitieuses, et il y a quelquefois un grand *rigorisme* dans celles du second ordre (A). C'est ce que l'on verra plus amplement dans la remarque qui accompagne cet article.

(*a*) *Je crois que cela répond à notre année* 1652.

(A) *Il y a un grand* rigorisme *dans les observances que contient son ouvrage.*] Car, par exemple, on ordonne au mari et à la femme de ne dire mot pendant le devoir conjugal, et de n'avoir que des pensées pieuses, sans aucune application au plaisir; et on leur déclare que, s'ils agissent d'une autre manière, leurs enfans naîtront difformes. *Ogni persona deve esser avvertita, tanto l'huomo, come la donna, nel tempo che si congiungono insieme non devono parlar, nè haver niun cattivo pensiere, nè debbano scoprire li luoghi occulti e vergognosi, perche quelli che parlano in quel tempo che si congiungono insieme, quella creatura che viene conceputa in quell' instante, riuscisse dal ventre della madre con qualche* מקרה, *o zoppo, o muto, o guercio, o simili mancamenti, o del tutto distratto, e mal conditionato... non devono haver intentione in quell' instante alli piaceri, ma solo per adempir il voler divino..* (1) : *ambidui devono pensar in quell' instante, che questo non lo fanno per il lor giovamento ed adempir li lor appetiti carnali, ma solo per mantener il precetto.... ogn' huomo da bene fa quello, che deve pensare in quell' instante, perche si deve pensar solo à pensieri santi e pii* (2). Cette morale est très-belle, et très-rigide tout ensemble. Voyez ce que l'on a dit dans les Nouvelles de la République des Lettres (3) touchant un livre de M. Yvon, ministre des Labadistes. Une si grande pureté est de ces sortes de biens qu'il est plus facile de souhaiter que d'espérer; mais néanmoins, les casuistes sont fort louables, quand ils insistent là-dessus, et qu'ils tâchent d'introduire la pureté où les fureurs d'une convoitise brutale ne règnent que trop. Si notre rabbin avait cru, comme l'église romaine, que le mariage est un sacrement, il n'aurait pas exigé que ceux qui y participent eussent des dispositions plus saintes que celles qu'il leur demande. Il leur impose tout à la fois la loi du *favete linguis* (4), dont les païens recommandaient l'observation dans les grands mystères, et celle du *sursùm corda*, que l'ancienne église n'oubliait jamais de notifier dans la célébration de ses plus augustes cérémonies. En un mot, il est certain que si cet homme eût reçu avec une entière foi la doctrine de Jésus-Christ, et s'il eût été animé de l'esprit de grâce, il n'eût pas donné des conseils plus dignes de la pureté évangélique. Cela doit faire honte aux docteurs de relâchement qui sont si communs parmi les chrétiens.

Notez que le dogme de ce rabbin ne s'accorde guère avec le conseil des

(1) Precetti da esser imparati dalle Donne Ebree, *cap. LXX*, *pag.* 41, 42.

(2) *Là même*, *cap. LXXI*, *pag.* 43.

(3) *Mois de novembre* 1685, *pag.* 1290.

(4) Horat., Od. I, *lib. III. Voyez là-dessus ses commentateurs.*

docteurs en médecine. Ceux-ci prétendent qu'un enfant conçu sous des distractions d'esprit, je veux dire, sous des pensées sérieuses, graves, immatérielles, est niais, sot et imbécile (5); et ils donnent de tout autres conseils à ceux qui désirent des enfans (6): mais pour peu qu'on soit raisonnable, on demeurera d'accord qu'ils mènent les hommes à une très-mauvaise école de chasteté : leurs préceptes ne sont faits que pour des gens qui voudraient borner toutes choses à une vie animale, terrestre, sensuelle, épicurienne. Il faut aller à l'école du rabbin, si l'on veut apprendre à se comporter dans cette partie des devoirs, en créature douée d'une âme spirituelle, et qui ne veut point se rendre digne de cette censure,

O curvæ in terras animæ et cœlestium inanes (7),

On comprendra mieux combien la morale de ce Juif est belle et sublime, si l'on se souvient qu'elle est directement opposée aux maximes de ces docteurs de corruption, qui ont rempli leurs poésies de tant de lascivetés. Ces dangereux empoisonneurs se gardent bien de conseiller le silence; et c'est ce qui a fait trouver à un moderne quelques preuves de l'interprétation qu'il a donnée aux paroles d'un poëte grec, qui contiennent la description de l'antre des nymphes. *Pour le regard du murmure agréable dont* Homère *parle*, dit-il (8), *ce sont sans doute ces paroles obligeantes des amans, cet* ohime cor mio *des Italiens, ce* ζωὴ καὶ ψυχὴ *des Grecs, et cet* alma de mi alma *des Espagnols, qui accompagnent les plus favorables privautés, et qui font dire au plus savant de tous les poëtes en l'art d'aimer*:

Accedant questus, accedat amabile murmur,
Et dulces gemitus, aptaque verba joco (*1).

Voyez comme il parle ailleurs :

Et mihi blanditias dixit, dominumque vocavit;
Et quæ præterea publica verba juvant (*2).

Je ne vous apprendrai pas que le terme juvare *est tout-à-fait* érotique, *et consacré aux dernières délices de l'amour, qu'expriment encore, aussi bien que le murmure, ces deux vers du même auteur :*

Me voces audire juvat sua gaudia fassas,
Utque morer, me, me, sustineamque roget (*).

..... *L'épithalame célèbre de l'empereur Gallienus, que Trebellius Pollio préfère à ceux de cent poëtes qui s'exercèrent aussi sur le même sujet, représente merveilleusement bien encore ce sourd et obligeant murmure, et les caresses qui en sont inséparables. L'on veut que tenant la main des enfans de ses frères qu'il mariait, il leur prononçât ces vers de sa façon:*

Ite, Ite, ô pueri, pariter sudate medullis
Omnibus inter vos, non murmura vestra columbæ,
Brachia non hederæ, non vincant oscula conchæ.

Certes il est difficile de rien dire de plus pathétique, ou de plus passionné là-dessus. Être diamétralement opposé à ces faux docteurs, à ces pestes de la jeunesse, c'est un grand éloge, c'est un préjugé légitime que la morale que l'on avance est d'une admirable pureté. Il faut joindre à tout ceci la judicieuse réponse qui fut faite par le célèbre M. Drelincourt à un évêque qui s'était servi d'une remarque tout-à-fait indigne, je ne dirai pas d'une personne de son caractère, mais aussi d'un laïque qui aurait eu quelque dégoût du style badin. *Au lieu d'effacer de ses larmes*, ce sont les paroles de M. Drelincourt (9), *ces façons de parler, que la vierge Marie est l'esprit* et la vie des chrétiens, *il les défend par des railleries qu'il ferait beaucoup mieux de laisser à ceux qui montent sur le théâtre.* Vous autres, *dit-il*, messieurs les pasteurs de l'église protestante, qui avez des chères moitiés, non tant comme des accidens inséparables de votre substance, que comme les os de vos os, et la chair de votre chair, voire, qui n'êtes qu'une chair en deux personnes, dites bien d'autres termes plus caressans à ces âmes de

(5) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* François d'Assise, *dans le second* alinéa.
(6) *Voyez* Roderic de Castro, de Naturâ Mulierum, *lib. III, cap. V.*
(7) Persius, Sat. II, *vs.* 61.
(8) Hexameron rustique, *IVe. journée, pag.* 112 *et suiv.*
(*1) Ovidius, *lib. II, vs.* 723, de Arte amandi.
(*2) *Lib. III* Amorum, Eleg. *VII, vs.* 11.

(*) *Lib. II* de Arte amandi, *v.* 689.
(9) Drelincourt, Avant-Coureur de la Réplique à M. le Camus, évêque de Belley, *pag.* 35, 3

vos âmes, à ces vies de vos vies, à ces vies de vos cœurs et de vos âmes, à ces âmes de vos vies et de vos cœurs, que le monde n'entend pas : car vous êtes ces spirituels, qui jugez tout le monde, voire les anges, à plus forte raison les Romains, sans pouvoir être jugés de personne. *Je ne sais qui lui en a tant appris, et ne puis pas répondre de ceux qui ont des femmes à la dérobée. Mais un personnage grave, qui vit en un chaste mariage, ne s'étudie point à une si extravagante rhétorique.* Le prélat répliqua d'une façon si burlesque que rien plus (10).

(10) *Voyez sa* Réponse à l'Avant-Coureur de M. Drelincourt, *pag.* 156.

ARRERAC (JEAN D'), conseiller au parlement de Bordeaux, vers la fin du XVI[e]. siècle, est auteur d'un livre dont je parlerai ci-dessous (A).

(A) *Il est auteur d'un livre dont je parlerai ci-dessous.*] Il a pour titre : *la Philosophie civile et d'état, divisée en l'Irénarchie et la Polémarchie*, et fut imprimé à Bordeaux, par Simon Millanges, l'an 1598, *in*-8°. Il devait comprendre deux tomes, dont je n'ai vu que le premier (1). Voici l'idée que l'auteur en donne (2) : « J'ai » pris mon sujet sur les lois du premier livre des Pandectes, que tous » les docteurs ont méprisées, ou pour » ne les avoir pas entendues, ou parce » qu'ils ont cru qu'elles ne servaient » pas de beaucoup à la chicane, de laquelle ils étaient plus esclaves pour » le quête qu'ils en espéraient, qu'amoureux de la vertu et de l'honneur. » Je trouve ce livre si riche et si plantureux de belles lois, que je me » trompe fort, si je ne montre dans » le mien, qu'il contient la plupart des » lois de la nature et de la philosophie morale et civile, avec l'ordre » des magistratures et juridictions romaines. J'ai ajouté à ce premier » livre les deux premiers titres du second, sur lesquels j'ai discouru des » droits de juridiction, tant selon la » police romaine, que notre droit » français et le droit de l'Église, et de » cette loi de nature, *quod quisque* » *juris in alium statuerit, ut ipse eodem jure utatur.* » Cela regarde le premier tome, ou l'Irénarchie, c'est-à-dire, l'état de paix : ce qui suit concerne sa Polémarchie, c'est-à-dire, l'état de guerre. C'était *un petit volume, lequel contenait en quatre livres toutes les qualités et perfections d'un chef d'armée, les ruses et stratagèmes des anciens capitaines, les moyens de nous servir des occurrences en la guerre, et de nous maintenir vainqueurs après la victoire obtenue* (3). Cet auteur avait beaucoup lu, et n'était pas chiche de citations, mais ordinairement, il ne s'étend guère sur chaque chose : c'est pourquoi il a eu assez de place pour parler d'un fort grand nombre de sujets. Il combat assez souvent les plus célèbres jurisconsultes, Accurse, Alciat, Budée, Cujas, etc. ; et de temps en temps, il fait des observations bien singulières.

(1) *Il contient* 721 *pages.*

(2) Jean d'Arrerac, *Épître dédicatoire au cardinal de Joyeuse.*

(3) Jean d'Arrerac, *Épître dédicatoire, pag.* 1, *vers la fin.*

ARRIA, ou ARRIE, nom de quelques dames romaines, dont je parlerai dans les remarques de l'article PÉTUS *.

* L'article PÉTUS n'ayant pas été donné par Bayle, ses traducteurs anglais ont composé un article ARRIA que Chaufepié a reproduit dans son Dictionnaire, en y ajoutant une longue remarque contre le suicide, sujet qu'il reproche à Bayle de ne pas avoir traité assez directement, quoiqu'il en eût de belles occasions. Voyez les articles LUCRÈCE (remarque D), et ZIA (remarque C.)

ARRIAGA (RODERIC DE), jésuite espagnol, naquit à Lucrone, le 17 de janvier 1592. Il entra dans la société le 17 de septembre 1606, et enseigna la philosophie avec un grand applaudissement à Valladolid, et la théologie à Salamanque ; et ayant appris par des lettres du général de la compagnie, qu'il serait de la plus grande gloire de Dieu que quelques jésuites espagnols

se transportassent en Bohême (*a*), pour y enseigner les plus hautes sciences, il s'offrit à cet emploi. Il arriva à Prague, l'an 1624. Il y régenta la théologie scolastique pendant treize ans, et il fut préfet général des études vingt ans de suite, et chancelier de l'université l'espace de douze années. Il reçut solennellement le bonnet de docteur en théologie, et il s'acquit beaucoup de réputation. La province de Bohême le députa trois fois à Rome, pour y assister aux congrégations générales de l'ordre (*b*). On l'exhorta plusieurs fois à retourner en Espagne, mais ce fut en vain. Il fut extrêmement estimé d'Urbain VIII, d'Innocent X, et de l'empereur Ferdinand III. Il mourut à Prague, le 17 de juin 1667 (*c*). Il publia plusieurs livres (A), où il étala beaucoup de subtilité d'esprit. On trouve qu'il réussissait beaucoup mieux à ruiner ce qu'il niait, qu'à bien établir ce qu'il affirmait; et l'on prétend que par-là il est devenu le fauteur du pyrrhonisme (B), quoiqu'il ait donné à connaître qu'il n'était pas pyrrhonien. Il y aurait sans doute beaucoup d'injustice à le soupçonner de la moindre prévarication, et d'avoir été un faux frère des dogmatiques; car s'il emploie toutes ses forces à réfuter un grand nombre de sentimens, il les emploie aussi à soutenir les opinions qu'il embrasse : on s'aperçoit aisément qu'il y procède de bonne foi, et qu'il agit de tout son mieux; et, si ses preuves sont inférieures à ses objections, il faut s'en prendre à la nature des choses. L'application avec laquelle il a réfuté toutes les subtilités qui ont été inventées par les scolastiques, pour montrer que deux propositions contradictoires sont quelquefois véritables, et quelquefois fausses (C), suffit à persuader qu'il avait à cœur les intérêts des dogmatiques contre les pyrrhoniens. Il a quitté sur plusieurs matières de physique les opinions les plus générales de l'école, comme sur la composition du continu, sur la raréfaction, etc : et c'est pourquoi il a pris à tâche (*d*) de justifier les innovateurs en matière de philosophie. C'est dommage qu'un esprit si net et si pénétrant n'ait pas eu plus d'ouverture sur les véritables principes; car il eût pu les pousser bien loin. Une légère connaissance de l'hydrostatique lui eût fait trouver la raison d'une expérience (D), pour l'explication de laquelle il s'est tourmenté inutilement. Ses efforts, ses instances, ses souplesses là-dessus, font regretter qu'il ait couru avec tant de force hors du bon chemin.

(*a*) *Les jésuites avaient fait depuis peu de ce pays-là une province de leur ordre, détachée de la province d'Austriche.* Sotuel, Bibliot. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 728, 729.

(*b*) *A la* 8, *à la* 10, *et à la* 11.

(*c*) *Tiré de* Sotuel, Bibl. Scriptorum societ. Jesu, *pag.* 728, 729.

(*d*) *Dans la préface de son Cours de Philosophie.*

(A) *Il publia plusieurs livres.*] Un *Cours de Philosophie* en un volume, et un *Cours de Théologie*, en huit volumes *. Le Cours de philosophie, imprimé *in-folio*, à Anvers, l'an 1632,

* Joly donne la liste exacte des éditions des ouvrages philosophiques et théologiques d'Arriaga.

a été réimprimé plusieurs fois. L'édition de Lyon, en 1669, est augmentée. Le Ier. et le IIe. volumes de son Cours de Théologie furent imprimés en 1643; le IIIe. et le IVe., l'an 1644; le Ve., l'an 1649; le VIe., l'an 1650; le VIIe. et le VIIIe., l'an 1655. Ce sont tous des *in folio*, imprimés chez Balthasar Moret, à Anvers (1). Il travaillait au IXe. tome, lorsqu'il mourut : c'était celui *de Jure et Justitiâ* (2). Don Nicolas Antonio a donné à Arriaga un livre *de Oratore*, imprimé à Cologne, l'an 1637, et *Brevis Expositio Litteræ Magistri Sententiarum, cum Quæstionibus quæ circa eam moveri possunt, et auctoribus qui de illis disputant*, imprimé à Lyon, l'an 1636, *in*-8°., après d'autres éditions (3); mais comme le père Sotuel ne parle pas de ces deux ouvrages, quoique le premier eût été donné à ce jésuite par Alegambe, il y a lieu de croire que don Nicolas Antonio s'est trompé *.

(B) *On prétend que...... il est devenu le fauteur du pyrrhonisme.*] C'est le sentiment de M. de Villemandy : *Sunt alii*, dit-il (4), *qui periculosiùs adhuc sollicitant* (sacratiora fidei dogmata) *cujus modi Arriaga* suis in Thomam Disputationibus theologicis; *nihil enim non moliuntur, ut aliorum quorumcumque placita reflexionibus et objectionibus suis destruant, ipsi autem nihil ferè adstruunt...... Celebris est inter romanenses scholasticos* Rodericus ille Arriaga...... *Is multis volum. fol. et philosophiam et theologiam est persecutus; jàm autem singula quæque sic tractat, ut aliorum ferè omnium opiniones variis rationibus infirmare studeat, suas autem levissimè suffulciat. Si ex hâc methodo ingenii conditio dijudicetur, verè pyrrhonius potest haberi; cùm tamen placita sua, quantùm potest firmet, iisque constanter inhæreat, non potest legitimè eo nomine donari* (5). On peut assurer que, si la lecture des écrits de ce jésuite inspire le caractère pyrrhonien, c'est par accident et contre son intention; car il est aussi décisif qu'un autre et aussi ardent à confirmer ses décisions; mais, ou par la faiblesse de l'esprit humain, ou par la difficulté des matières, il s'est trouvé dans le cas d'une infinité d'auteurs qui découvrent admirablement le faible d'une doctrine, et qui n'en peuvent jamais rencontrer le fort. Ils ressemblent à des guerriers qui mettent à feu et à sang le pays de l'ennemi, sans pouvoir mettre leurs frontières en état de résistance. M. Ancillon trouvait ce jésuite *assez singulier en sa manière d'écrire*, et plus libre *que les autres qui, par une indigne servitude, n'osent abandonner les sentimens des écrivains de la société, et qui les suivent avec scrupule comme infaillibles...... Rapportant l'opinion de Vasquez, il dit nettement que*, tout bien compté, il ne se fie pas beaucoup à la solution du père Vasquez (6). *J'ai remarqué*, ajoute M. Ancillon, *en lisant Arriaga et Oviédo, que toujours, lors qu'un de ces deux jésuites soutient l'affirmative d'une proposition, l'autre soutient la négative; ce qui est assez rare, même parmi les docteurs de la religion romaine en général, et que je n'ai guère vu qu'en Cornélius à Lapide et en Estius.* Il n'est point rare, que sur une infinité de questions, tant de la philosophie, que de la théologie scolastique, les jésuites s'entre-réfutent les uns les autres. On peut même dire que cela est très-commun. Suarez et Vasquez en sont un exemple.

(C) *Il a réfuté avec application toutes les subtilités des scolastiques, pour montrer que deux propositions contradictoires sont quelquefois véritables, et quelquefois fausses.*] Il a très-bien démêlé tous ces sophismes. Voyez sa IIe. Dispute sur les *Summu-*

(1) Nicolas Antonio, Biblioth. Hispan., *tom. II, pag.* 209, *marque que plusieurs de ces volumes furent imprimés aussi à Lyon.*

(2) *Tiré de* Sotuel, Biblioth. Script. Soc. Jesu, *pag.* 729.

(3) Nicol. Antonio, Biblioth. Script. Hispan., *tom. II, pag.* 209.

* L'ouvrage intitulé *Brevis Expositio*, etc., Cologne, 1635, est, dit Joly, du père Jean Martinez de Ripalda. Quant au Traité *de Oratore*, il a été imprimé avec le nom de l'auteur, et la permission du provincial de la société des jésuites en Bohême. Le libraire déclare en outre, dans son avant-propos, le tenir d'Arriaga. Ces trois circonstances paraissent à Gibert (*Jugemens sur les Savans qui ont traité de la Rhétorique.*) pouvoir au moins balancer l'opinion de Bayle.

(4) Petrus de Villemandy, *in Scepticismo debellato, cap. II, pag.* 13.

(5) *Idem, ibid., cap. IV, pag.* 32.

(6) *Voyez le* Mélange critique de Littérature, *tom. I, pag.* 208.

les de logique (7). J'ai vu des professeurs bien embarrassés lorsqu'on leur faisait ces objections, qui, dans le vrai, ne doivent passer que pour des chicaneries inventées mal à propos par des gens de trop de loisir, mais qui ne prétendaient pas, comme Héraclite, qu'en effet une même chose soit et ne soit point. Ils n'avaient en vue que de donner de l'exercice à leur esprit. Notez qu'Aristote ne croit point que si Héraclite a dit cela, il l'ait néanmoins pensé : Ἀδύνατον γὰρ ὁντινοῦν ταὐτὸ ὑπολαμβάνειν εἶναι καὶ μὴ εἶναι, καθάπερ τινὲς οἴονται λέγειν Ἡράκλειτον. οὐκ ἔστι γὰρ ἀναγκαῖον ἅ τις λέγει, ταῦτα καὶ ὑπολαμβάνειν (8). *Impossibile namque est quempiam idem putare esse et non esse, quemadmodùm quidam Heraclitum dicere arbitrabantur. Non enim necesse est quæcumque quis dicat, ea etiam putare.*

(D) *Il n'a pu trouver la raison d'une expérience, pour l'explication de laquelle il s'est tourmenté inutilement.*] Cette expérience est que le bois plus léger que l'eau ne se soutient pas néanmoins sur l'eau à l'égard de toute son épaisseur. Une poutre qui flotte dans une rivière est en partie sous l'eau, et en partie au-dessus de l'eau. On ne saurait expliquer cela selon les principes ordinaires de la pesanteur et de la légèreté : de là viennent les vains efforts d'Arriaga (9). Les nouveaux philosophes ne trouvent là aucun embarras. Voyez le système de M. Gadrois.

(7) *Sect. V, subsect. III et IV, pag.* 19, *et seq. edit. Parisinæ, an.* 1639.

(8) Aristot. Metaphys., *lib. III, cap. III, pag.* 667. G.

(9) Arriaga, Disputat. IV de Generat., *sect. V*, de Elementis, *subsect. VI, pag.* 519.

ARSÉNIUS, diacre de l'église romaine, illustre par la noblesse de sa famille, mais beaucoup plus par sa vaste érudition et par sa piété, fut choisi pour être envoyé à l'empereur Théodose, qui cherchait un précepteur à son fils Arcadius. Ce fut le pape Damase qui fit ce choix. Arsénius arriva à Constantinople l'an 383. Il y fut très-bien reçu par l'empereur, qui se fâcha même un jour, et contre le disciple, et contre le maître, parce qu'il avait vu celui-ci debout, et l'au-tre assis, pendant la leçon. Il or-donna que son fils, quoiqu'il l'eût déjà déclaré Auguste, se tînt debout et découvert quand Arsénius l'instruirait, et quittât en ce temps-là les marques de la dignité impériale. Arsénius, em-ployant toute son industrie à élever son disciple aux sciences et à la vertu, se crut obligé d'a-jouter enfin le châtiment aux censures. Le jeune Arcadius en fut si outré, qu'il pria un de ses officiers de le défaire de son précepteur (*a*). L'officier en avertit Arsénius, qui prit le parti de se retirer secrètement, et de s'en aller dans les déserts de l'Égypte. Il y passa un fort grand nombre d'années, avec les solitaires de Sceté, dans les exercices de la plus fervente et de la plus austère dévotion. Il mourut à l'âge de quatre-vin[gt-] quinze ans (A). Théodose, qui apprit avec regret la retraite d'Arsénius, le fit chercher par-tout, sans le pouvoir découvrir (*b*). Il y a quelques fautes dans le Dictionnaire de Moréri qui concernent cet article (B). J'en ai trouvé aussi quelques-unes dans d'autres écrivains (C).

On trouve plusieurs actions et plusieurs sentences d'Arsénius, parmi les *Apophthegmata Pa-trum*, que M. Cotelier a publiés dans ses *Ecclesiæ græcæ Mo-numenta* (*c*).

(*a*) *Tiré des* Annales de Baronius, *à l'an* 383, *num.* 22, 23. *Il cite* Métaphraste *sur le 8 de mai, et* Surius, *sous le* 19 *de juillet*.

(*b*) Fléchier, Histoire de Théodose, *pag.* 273, 274.

(*c*) *Voyez-en le premier volume, imprimé à Paris, en* 1677.

Il mourut dans les déserts de l'É-
, à l'âge de quatre-vingt-quinze
Voici le partage que M. Ar-
d'Andilli donne à cette longue
Arsénius. *Il en passa*, dit-il (1),
te dans la cour de l'empereur
ose, quarante en Scété, dix à
, qui est au dessus de Babylone,
posite de la ville de Memphis,
Canapé d'Alexandrie, et deux
même lieu de Trohé, où étant
né il finit sa course dans la crainte
ieu. Cette expression, *il passa*
nte ans dans la cour de Théodo-
très-impropre; car si l'on n'y
pas trouver une insigne fausseté,
aut prendre en ce sens-ci : *il avait*
nte ans, lorsqu'il sortit de la
de Théodose. En effet, en la pre-
selon la signification propre et
elle des termes, il faudrait qu'Ar-
eût vécu plus de six-vingts ans.
drait ajouter aux quatre-vingt-
ceux qu'il avait lorsqu'il partit
nstantinople, choisi précepteur
adius par Damase. Ce pape n'au-
s choisi un jeune garçon de vingt
Outre que Théodose ne régna
viron seize ans, et qu'il ne reçut
ius qu'en la quatrième année de
mpire.

Il y a quelques fautes dans le
onnaire de Moréri, qui concer-
cet article.] 1°. Arsénius n'a
pu être envoyé à Théodose l'an
pour être précepteur d'Arcadius
Honorius, puisque Honorius ne
it qu'en 384. Baronius avait mar-
ette faute à ceux qui ont fait la
Arsénius, et il l'avait attribuée
lqu'un qui savait en général que
dose avait deux fils, *aliquis quòd*
duos fuisse Theodosio filios,
et Honorium (2). Cette faute est
urée dans la vie d'Arsénius
te par M. Arnauld d'Andilli (3),
ite Rufin (4) pour son garant.
avoue que Baronius (5), sur la
la Vie des Pères (6), avance
sénius fut le parrain des deux
Théodose; mais cela ne s'accorde point avec Rufin *, qui dit qu'ils furent mis entre les mains d'Arsénius *aussitôt après leur baptême* (7) : outre que Baronius lui-même a remarqué qu'on se trompe dans la vie d'Arsénius, lorsqu'on dit qu'il fut envoyé par Damase pour être précepteur d'Arcadius et d'Honorius. Le dernier n'était pas encore né; l'autre avait environ huit ans, et il n'y a point d'apparence qu'Arsénius soit demeuré à la cour de Théodose jusqu'au temps qu'Honorius eut besoin de précepteur. 3°. M. Fléchier dit en propres termes, que Théodose *fit chercher* Arsénius *dans toutes les terres de l'empire*. Il n'est donc guère apparent qu'Arsénius ne soit sorti de la cour qu'*après la mort de Théodose, en* 395. Cela, dis-je, n'est guère apparent, quoi qu'on le donne pour un fait certain et dans le premier volume du Dictionnaire, et dans le troisième. 4°. Il ne fallait pas supprimer la circonstance que M. Fléchier a expressément marquée : c'est que l'officier qu'Arcadius chargea de tuer Arsénius en avertit ce précepteur. Le Supplément du Dictionnaire suppose qu'Arsénius *en fut averti divinement*. 5°. Arcadius ne fut point associé à l'empire à l'âge de six ans, mais l'âge de sept ou huit ans, comme Baronius et M. Fléchier le remarquent. *Erat tunc Arcadius annum ætatis agens octavum, natus nimirùm sub consulatu Gratiani quarto et Merobaudis, triennio ante Theodosii patris imperium* (8). 6°. Socrate n'avait que faire d'être cité, car ce qu'il a dit d'Arsénius n'a presque point de rapport à l'article du Supplément. En tout cas, il fallait citer le chapitre XXIII du IIIe. livre.

(C) *Voici quelques fautes d'autres écrivains touchant Arsénius.*] Matthias, dans son Théâtre historique (9), suppose perpétuellement qu'Arsénius fut précepteur d'Honorius aussi-bien que d'Arcadius, et cela en même temps. Il ne considère pas qu'Honorius n'était

d'Andilli, Vies des Pères des Déserts, , *pag*. 204. *Édition de* 1676, *in*-8°.
Baron., *ad ann*. 383, *num*. 22.
Elle est au IIe. *tome des* Vies des Pères erts, par Arnauld d'Andilli, *pag*. 188.
ib. III, *num*. 37.
Ad ann. 395, *num*. 26.
art. II, *cap. XXXVI*.

* Ce Rufin n'est pas, dit Leclerc, le fameux Rufin qui eut des démêlés avec saint Jérome, et qui est mort long-temps avant Arsénius; ce à quoi Bayle n'a pas fait attention.

(7) *Voyez* Arnauld d'Andilli, Vies des Pères des Déserts, *tom. II*, *pag*. 188.

(8) Baron., *ad ann*. 383, *num*. 22.

(9) *Pag*. 713, *édition d'Amsterd. en* 1668.

point né lorsqu'on envoya Arsénius à Théodose, pour instruire Arcadius; il ne songe pas qu'Honorius, étant plus jeune de neuf ans que son frère, n'était guère propre à assister aux leçons qu'on faisait à Arcadius pendant la vie de Théodose. Remarquez bien cette circonstance, puisque Matthias n'ignorait point qu'Arsénius s'évada avant la mort de cet empereur; car il remarque que Théodose le fit chercher soigneusement. Il cite le chapitre XXIII du IVe. livre de Socrate, où l'on ne trouve quoi que ce soit de ce qu'il a débité. Il ajoute qu'Arcadius, après la mort de son père, apprit où était Arsénius, et lui fit demander pardon de ce qui s'était passé, et sa sainte bénédiction. M. Doujat, entraîné par le torrent, associe Honorius à Arcadius (10). Charles Étienne n'a connu notre Arsénius que sous la qualité de patrice: il ne lui fait point quitter la cour, mais son simple patrimoine, pour l'envoyer dans un couvent, en vertu d'une voix tombée des nues, qui lui ordonnait la fuite, le silence et le repos. M. Hofman n'a joint à cela que la charge de précepteur d'Arcadius. M. Lloyd a supprimé tout l'article. Notez que Nicephore fils de Calliste assure que Théodose donna Arsène pour précepteur à ses fils (11).

(10) *Arsenius, non ille Arcadii et Honorii præceptor.* Doujacii Prænotiones Canon., *p.* 429.

(11) Nicephor. Hist. Ecclesiast., *lib. XII, cap. XXIII.*

ARSÉNIUS, patriarche de Constantinople dans le XIIIe. siècle, était natif de cette ville. Il fut élevé dans un monastère de Nicée, et en fut même supérieur; mais il renonça à cette charge pour se mieux appliquer à la vie monastique, soit dans les couvens d'Apolloniade, soit dans ceux du Mont Athos. Il fut tiré de cet état en 1255, par l'empereur Théodore Lascaris, qui le fit patriarche de Constantinople. Le même empereur quatre ans après le déclara en mourant l'un des deux tuteurs de Jean son fils. L'autre tut[eur] était George Muzalon. Celui-[ci] témoignant des intentions fo[rt] pernicieuses pour le jeune prin[ce], dégoûta si fort Arsénius [de] son emploi, qu'il fut cause [de] son retour au couvent. Mais lors[-] qu'en 1261 les Grecs eurent re[-] gagné Constantinople sous la conduite de Michel Paléologue, Arsénius y fut appelé pour re[-] prendre le patriarcat, et [pour] occuper le siége duquel les pa[-] triarches avaient été exclus pen[-] dant plus de cinquante [ans]. L'année d'après, l'empereur [Mi-] chel Paléologue fit crever [les] yeux à Jean Lascaris, fils [de] l'empereur Théodore. Arsénius, indigné d'un traitement si bar[-] bare fait à son pupille, excom[-] munia Michel qui, pour re[-] pousser ses foudres ecclésiasti[-] ques, convoqua un concile, et, sous de fausses accusations, y fit déposer Arsénius, et le relégua dans l'île de Proconnèse. Il y [vé-] cut long-temps dans cet [exil]; mais on ne trouve pas précisé[-] ment en quelle année il mou[rut]. C'était un homme de bien, [mais] tout-à-fait mal propre aux affai[-] res (*a*). Il est auteur (A).

(*a*) *Tiré de* Cave, Historia litteraria Scrip[-] tor. Eccles., *pag.* 725.

(A) *Il est auteur.*] Il a fait [un] *Nomo-Canon*, ou un *Recueil de [ca]nons*, divisé en CXLI titres, à cha[cun] desquels il ajoute quelques pa[ssages] ou quelques chefs des lois impé[riales]. On l'a inséré en grec et en latin [dans] la Bibliothéque du droit canon[ique] publiée par MM. Justel et Voel. [On a] aussi le *Testament d'Arsénius*, pu[-] blié en grec et en latin par M. Co[te-] lier, dans le tome II de ses *Monu[-] mens de l'église grecque* (1).

(1) Cave, Hist. litter., *pag.* 726. D[oujat] Prænot. Can., *pag.* 429.

ARSÉNIUS, archevêque de
nembasia, ou Malvasia, dans
Morée, au XVIe. siècle, a
té pour un savant humaniste.
ut l'ami particulier de Paul
, et il lui écrivit des lettres
élégantes, une entre autres,
l se plaint du peu d'affection
'église romaine pour la na-
grecque (A). Il se soumit à
ise romaine, ce qui le ren-
i odieux aux Grecs schisma-
es, que Pachome, patriar-
de Constantinople, l'excom-
ia, et que les Grecs disent
rsénius fut après sa mort
kolakas, c'est-à-dire que le
on venait errer à l'entour
n cadavre, et l'animait en-
(*a*). On a quelques ouvrages
a façon (B).

oyez Guillet, Lacédémone ancienne
velle, *pag.* 327, *et* Crusius, *dans sa*
-Græcia.

Il s'est plaint du peu d'affection
glise romaine pour la nation
ue.] Voici les paroles de M. Guil-
rsénius *a écrit de très-élégantes*
au pape Paul III, *qui se trou-*
encore. Il y en a une, où il se
fort du peu d'affection de l'église
ine pour la nation des Grecs, en
'elle n'en a élevé aucun à la di-
de cardinal. Paul fut créé pape
535 (1). Si l'on donnait à cette
te une étendue générale, on
terait un mensonge à Arsénius;
est certain que le cardinal Bes-
a était grec : il faut donc croire
es reproches d'Arsénius étaient
ables à ceux de Musurus. Celui-
laignit amèrement, de ce qu'au-
rec n'avait eu part à la nom-
e promotion que Léon X venait
re (2). Paul III fut élu pape au
l'octobre 1534.
été averti par M. de la Mon-
qu'il ne se trouve nulle autre
lettre d'Arsénius à ce pape, que
celle qui sert de dédicace aux Scolies
d'Euripide. C'est là qu'il se plaint
que, parmi tant de cardinaux de toutes
nations, il ne s'en trouvât pas au moins
un ou deux grecs. Καίτοι οὐδ' ἀποιχὲς ἕν ἤγε ὁ δύο τῶν Ἑλλήνων ἐν τοσούτῳ παντοδαπῶς ἐναριθμεῖσθαι τῶν Καρδινα- λίων. Rien n'est plus utile, ni plus né- cessaire que d'aller aux sources.

(B) *On a quelques ouvrages de sa façon.*] On a un *Recueil d'Apophthegmes*, imprimé à Rome, en grec; un autre *Recueil des Scolies sur sept tragédies d'Euripide*, imprimé à Vénise en 1534. Il dit dans son épître dédicatoire au pape Paul III, qu'il l'avait dressé en Candie, à Venise, et à Florence. Voyez la Bibliothéque de Gesner.

Gaillet, Lacédémone anc. et nouvelle,
p.
oyez l'article Musurus.

ARSÉNIUS, moine grec, a écrit une *lettre contre Cyrille Lucar*, patriarche de Constantinople, qui a été publiée en grec et en latin à Paris, l'an 1643, avec les actes du concile où Parthenius, patriarche de Constantinople, fit condamner la confession de ce Cyrille, l'an 1642. Chacun sait que cette confession de Cyrille était conforme aux sentimens de Genève. M. Claude a soutenu que cette condamnation est une pièce supposée (*a*). Le catalogue de la bibliothéque d'Oxford a confondu Arsénius, auteur du Nomo-Canon, avec notre moine grec.

(*a*) Claude, Réponse à M. Arnauld, *lib.* III, *chap.* XII, *pag.* 673.

ARSINOÉ. Il y a eu plusieurs reines de ce nom. M. Moréri a parlé des principales, non sans se tromper quelquefois. Il a été un peu trop court sur Arsinoé, sœur de Cléopâtre : nous réparerons cette brièveté dans l'article de PTOLOMÉE Aulètes (*a*).

(*a*) *Remarque* (A).

ARSINOÉ, femme de Magas, roi de Cyrène (A), se déshonora par ses impudicités. Magas, un peu avant que de mourir, accorda leur fille unique Bérénice au fils de Ptolomée, roi d'Égypte. Dès qu'il fut mort, Arsinoé, qui n'avait vu qu'à regret ces fiançailles, prit des mesures pour les rompre. Elle fit offrir Bérénice, avec le royaume de Cyrène, à Démétrius frère du roi Antigonus (*a*). Ces offres furent acceptées. Démétrius s'embarqua tout aussi tôt, et eut un vent si favorable, qu'il ne tarda guère à voir Bérénice. Il était bel homme, et cela le rendit d'autant plus fier, qu'il s'aperçut promptement de l'impression que sa beauté avait faite sur le cœur d'Arsinoé. Il négligea la fille pour se rendre plus agréable à la mère; il traita les troupes de haut en bas; enfin il se rendit si odieux, que tout le peuple tourna ses désirs vers le fils de Ptolomée. On résolut de se défaire de Démétrius, et l'on en concerta les moyens avec Bérénice (*b*). On lâcha sur lui les assassins destinés à le tuer; on les lâcha, dis-je, dans un temps qu'il avait choisi pour coucher avec Arsinoé (B). Cette femme ayant ouï sa fille, qui se tenait à la porte, et qui commandait que l'on épargnât sa mère, couvrît de son corps son galant le mieux qu'elle put; mais ses efforts furent inutiles. On le tua, ensuite de quoi le mariage de Bérénice avec le fils de Ptolomée sortit son plein et entier effet (*c*). Justin, si je 1 trompe, est le seul histor nous apprenne cela : j'e surpris, car une action d nature méritait bien d'êt marquée. Ce qu'il y a en bien étrange, c'est que pe ne nous dit ce que devin noé, ni d'où elle était, ni devint cette Bérénice; e loin que l'on rapporte qu lomée Évergètes, fils de mée Philadelphe, l'ait ép on nous assure qu'il se avec Cléopâtre. Matthias, dit (*d*), ne cite personne on voit dans Josephe, au tre IV du XIIe. livre de s tiquités judaïques, que l me de Ptolomée Évergi nommait Cléopâtre. Not Ptolomée Évergètes eut appelé Magas (*e*), d'où l'(conjecturer que le père femme se nommait Maga me Justin le rapporte. J querai quelques erreurs de réri (C), et une de M nage (D).

(*a*) *Il était roi de Macédoine.*

(*b*) *On peut inférer cela des paroles de* Justin.

(*c*) *Tiré de* Justin, *liv.* XXVI,

(*d*) Matth. Theatrum histor., p

(*e*) Plutarch. *in* Agide et Cleom 820.

(A) *Elle était femme de roi de Cyrène.*] Il est nom dans les éditions de Justin; bons critiques ont remarqué long-temps, qu'il faut lire c'est ainsi, ajoutent-ils, qu nias, Polyænus et Athénée le n (1). On leur objectera, peut-ê celui dont Pausanias a fait n'est point le mari de notre A car il était frère utérin de l Philadelphe, au lieu que d'Arsinoé était frère de l Évergètes. Voici l'histoire d gas, selon Pausanias. Il étai

(1) *Voyez le* Commentaire *de* Ji *l'édition de M.* Grævius, *à Leyde*,

énice, et d'un Macédonien nom- Philippe, homme de basse extrac- ı. Eurydice, fille d'Antipater, nt été mariée avec Ptolomée fils Lagus, mena en Égypte cette Bé- ice. Celle-ci coucha avec Ptolo- , et lui donna entre autres enfans lomée Philadelphe, qui régna après père. Elle fit donner le gouverne- nt de Cyrène à son fils Magas, qui usa Apame fille du roi Antiochus, ut fort brouillé avec Ptolomée Phi- elphe. Voilà le Magas de Pausanias . N'est-il pas clair, dira-t-on, qu'il peut pas être celui de Justin, ce gas qui était mari d'Arsinoé, et mourut environ le temps que le de Pyrrhus fut rétabli dans le aume d'Épire (3)? Les critiques ıvent répondre que Magas, roi de rène, ayant régné cinquante ans , rien n'empêche qu'il n'ait vécu qu'au rétablissement du fils de Pyr- s, que les meilleurs chronologues cent sous l'an de Rome 493 (5), i était le vingt-cinquième du règne Ptolomée Philadelphe. Au lieu donc dire, comme l'on fait ordinaire- nt, que Justin parle de Ptolomée ergètes dans son livre XXVI (6), il t établir qu'il parle de Ptolomée iladelphe, et que c'est à celui-ci il donne pour frère Magas roi de rène. Que s'il nomme Arsinoé la ame de Magas, ce n'est pas un si- . que son Magas soit différent de ui de Pausanias, puisque le même de Cyrène a pu être marié succes- ement avec Apame fille d'Antio- s, et avec notre Arsinoé. Quant reste, les guerres où il s'engagea itre Ptolomée Philadelphe, selon usanias, conviennent très-bien au gas dont parle Justin. *Rex Cyrena- Agas decedit qui ante infirmita- Berenicen unicam filiam ad fi- nda cum Ptolemæo fratre certami- , filio ejus desponderat* (7). J'avoue elles ne semblent pas convenir au gas dont Athénée a parlé; car c'était un homme qui, jouissant de la paix, se plongea dans les délices et dans la fainéantise, et qui, à force de manger, devint si gros, que la graisse l'étouffa (8). Mais cette objection n'est pas insoluble : un prince dont le règne dure cinquante ans ne peut-il pas s'engager à quelques guerres, et s'abandonner ensuite à un long repos?

(B) *On lâcha sur lui les assassins . . . dans un temps qu'il avait choisi pour coucher avec Arsinoé.*] Le jésuite Bisselius a trouvé là un sujet d'admiration. *Adulteris autem duobus illis*, dit-il (9), *Berenicâ filiâ mœchæ consciâ, tensæ per dispositos percussores ità sunt insidiæ (quod mireris), ut in ipso flagrantis sceleris ardore deprehensis superveniens adulteræ filia, mœchique conjux* Berenice *pro thalami nefandi foribus subsistens, etc.* La circonstance du temps, ni celle du lieu, n'ont rien d'admirable ici. Il était aisé de remarquer quand Démétrius allait à la chambre d'Arsinoé, et c'était l'occasion la plus plausible que les conjurés pussent prendre.

(C) *Voici quelques erreurs de M. Moréri.*] 1°. Il n'y a point d'exactitude dans cette expression, *Magas donna en mariage Bérénice sa fille à Ptolomée*: le latin porte *Beronicen. . . filiam desponderat* (10). Les paroles de Moréri nous cachent un fait qui ne se développe pas dans la suite de sa narration, c'est que Bérénice demeura auprès de son père et de sa mère. On songe à toute autre chose, quand on lit qu'elle fut donnée en mariage à un fils du roi d'Égypte. Afin donc de ne faire pas égarer ses lecteurs, il fallait suivre rigoureusement le mot *despondere*. Cette remarque est petite en elle-même, mais ses usages peuvent être considérables par rapport à ceux qui veulent traduire. Ils ne sauraient jamais être trop scrupuleux dans l'observation de cette règle : c'est qu'ils doivent éviter tous les termes équivoques, tout ce qui peut empêcher que le lecteur n'ait les idées les plus conformes à la nature de chaque sujet.

) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 6.
) Justin, *lib. XXVI*, *cap. III.*
) Athen., *lib. XII*, *pag.* 550.
) *Voyez* Calvisius *ad annum mundi* 3690.
) *Voyez l'Index du Justin de M.* Grævius, *otez que* Bisselius *à la IVe. décade* Ruina- illustrium, *pag.* 1534, *suppose que* Justin *le d'un Agas frère de Ptolomée Evergètes.*
) Justin, *lib. XXVI*, *cap. III.*

(8) Athen., *lib. XII*, *pag.* 550.
(9) Bisselius, Ruin. illustrium *decad. IV*, *pag.* 1536. Justin *a dit*, Cui (*Demetrio*) cùm in lectum socrûs concessisset, percussores immittuntur.
(10) Justin, *lib. XXVI*, *cap. III.*

2°. Il n'est pas vrai que Justin dise que notre Arsinoé était fille d'Antiochus Soter ; 3°. Ni que son mari se nommait Magus (11) ; 4°. Ni que ce prétendu Magus était fils de *Ptolomée Lagus* (12) ; 5°. Ni qu'elle *fit épouser* sa fille à Démétrius ; 6°. Ni qu'elle eut dessein *de lui mettre la couronne sur la tête* ; 7°. Ni qu'elle fut chassée. Peut-on assez condamner une licence si hardie ? On narre tout ce qu'on veut sans qu'on le trouve dans un auteur, et puis on a la hardiesse de le citer. Je sais, qu'en prenant pour guide un historien d'un aussi petit jugement que Justin, on est obligé de suppléer bien des circonstances ; mais alors il faut avertir qu'on les supplée, il ne faut pas les donner pour une version de Justin. J'ai dit que cet abréviateur n'a guère de jugement, et je suis sûr que Trogue Pompée pesterait cent fois le jour contre lui, s'il pouvait connaître le mauvais état où son ouvrage a été réduit par ce faiseur d'abrégés. Il se perdrait lui-même dans les ténèbres de son abréviateur. Presque tous les Antiochus et les Ptolomées, et les Antigonus y paraissent sans les marques de leur distinction : on ne sait s'il parle du père, ou du fils, ou du petit-fils ; il faut le deviner la plupart du temps. Il n'a pas seulement pris la peine de dire si le mariage de Démétrius avec Bérénice fut consommé. Belle demande ! me dira-t-on ; et moi je dis qu'il eût dû marquer expressément le oui ou le non ; car il n'est pas sans apparence qu'un homme qui observa avec joie qu'il était aimé de la mère, consentît que l'on différât ses noces avec la fille. Vous m'allez dire que Justin donne à Arsinoé la qualité de belle-mère de Démétrius, *nimis placere socrui cœperat ;* mais je vous réponds qu'il donne ensuite à Bérénice la qualité de pucelle, *quæ res suspecta primò virgini* : par conséquent, l'une de ces phrases renverse l'autre ; et l'on soupçonne qu'il ne se sert point des termes dans le sens le plus exact. L'index de Justin, dans l'édition de M. Grævius, ne donne à Bérénice que

(11) *Son nom dans les éditions de Justin est Agas : son vrai nom est Magas.*

(12) *Il était fils d'un certain Philippe et de sa maîtresse de sa Ptolémée.*

la qualité de *fiancée* (13). Quoi [...] en soit, ni Justin, ni plusieurs a[...] abréviateurs, ne savent pas q[...] abrégé doit ressembler aux pyg[...] qui ont toutes les parties du c[...] humain, mais chacune à propor[...] plus petite que celles d'un homm[...] belle taille. Apetissez dans un ab[...] les parties d'une narration, t[...] qu'il vous plaira, mais ne les [...] tranchez pas entièrement. Compt[...] pour la VIIIe. faute de M. Moré[...] la contradiction où il est t[...] Il veut ici que Bérénice, fe[...] de Ptolomée Évergètes, fût [...] de Magus ; ailleurs (14), il a[...] qu'elle était la propre sœur de ce P[...]lomée.

(D) . . . . . *et une de M. Ménag*[...] Elle est dans sa note sur ces par[...] de Diogène Laërce : Δημητρίου [...] πλεύσαντος εἰς Κυρήνην, ἐπὶ πλεῖ[...] θῆναι λέγεται (Ἀρκεσίλαος) (15). *De*[...]*trium qui Cyrenem* (16) *navig*[...] *amâsse plurimùm dicitur* (Arcesil[...] *Je ne m'étonne pas*, dit M. Mén[...] *que ce philosophe amoureux des j*[...]*nes garçons ait aimé Démétrius*, [...] *semble avoir eu une beauté merv*[...]*leuse, et qui enfin le perdit ; car* [...] *le tua dans le lit de sa marâtre*[...] *novercæ concubitu cæsus est.* Ju[...] cité par M. Ménage, ne permet [...] de dire qu'Arsinoé eut une tell[...]liance avec le mignon d'Arcésila[...] eût mieux fait de marquer la fau[...] l'interprète latin (17).

(13) *Demetrius à sponsâ sua inte*[...] 26, 3, 7.

(14) *Dans le second article* Bérénice.

(15) Diog. Laërtius, *in* Arcesilao, *lib.* [...] *num.* 41.

(16) *Il y a dans les éditions*, cùm [...] *nem navigâsset. Ce qui est faux ; car l*[...] *d'Arcésilas ne vint point après le voyag*[...] *Cyrène.*

(17) *Voyez la note précédente.*

ARTABAN, fils d'Hystaspe [...] et frère de Darius Ier. du n[...] roi de Perse, nous est repré[...] par Hérodote comme un ho[...] sage, qui déconseillait tou[...] ces expéditions d'éclat qu[...] rent si funestes à la mona[...] des Perses (*a*). Il ne fut p[...]

(*a*) Herodot., lib. IV, cap. LXXXIII.

e Darius allât attaquer
ıes (*b*); encore moins
:ès s'engageât à faire la
ıx Grecs. Hérodote nous
'é les raisons solides sur
ı il appuyait son avis
.e jugement qu'il porta
odigieuse armée de mer
re avec laquelle Xerxès
rait à passer d'Asie en
c). Les difficultés qu'Ar-
représenta furent cause
ma mieux le renvoyer
'erse, pour y comman-
absence du roi, que de
continuer le voyage
énement montra com-
conseils avaient été ju-
t fidèles. Il ne persévé-
ıujours dans cette fidé-
r il conspira contre
et le tua (*e*); et puis il
Artaxerxès, fils de
ı se défaire de son frère
il l'y engagea, dis-je,
.isant accroire que Da-
:le meurtrier de Xerxès.
axerxès connut la vérité
s, et tua Artaban dans
ı que celui-ci ôtait sa
(*f*). Diodore de Sicile
:rement que Justin de
ère dont Artaban fut
son crime (*g*). On verra
remarque (B) de quelle
ce prince savait raison-
es songes, et sur la du-
otre vie.

bid.
s, *cap. XLIX, et seq.*
, *lib. VII, cap. LII, LIII.*
r., *lib. XI*; Justin, *lib. III*,

n, *lib. III, cap. I.*
r. Siculus, *lib. XI.*

s d'Hystaspe.] Je ne sais
M. Moréri avait lu qu'Arta-
natif d'Hircanie. Les deux
auteurs qu'il a cités (1) ne disent
rien de semblable. Ctésias donne pour
père à Artaban, un favori de Cambyses,
qu'il nomme Artasyras, qui d'abord favorisa l'usurpation du mage, et ensuite le dessein que sept grands seigneurs formèrent de chasser le mage (2).

(B) *Hérodote nous a conservé les raisons solides sur lesquelles il appuyait son avis* (3).] On dirait qu'Hérodote avait pris à tâche de faire honneur, et à la prudence, et à l'esprit d'Artaban : il ne donne jamais plus d'essor à son imagination, que lorsqu'il fait raisonner ce prince. Xerxès, après s'être bien fâché, et après l'avoir outragé, s'était rendu à ses raisons, et ne voulut plus penser au voyage; mais deux songes consécutifs le poussaient à continuer l'expédition (4). Il s'en va trouver Artaban, et lui dit ses songes : *Je veux savoir*, ajoute-t-il, *si vous en aurez de semblables. Prenez mes habits, asseyez-vous sur mon trône, couchez dans mon lit.* Artaban répond qu'il n'est pas digne de tant d'honneur, et raisonne fort sensément sur les songes. Il dit que s'il y a quelque chose de divin dans ceux de Xerxès, sa majesté a eu raison d'espérer qu'il en ferait de semblables : « car, que » serait-ce, si un dieu qui aurait à » cœur une guerre, et qui viendrait » de nuit la commander à un mo- » narque résolu de vivre en paix, » ne venait point ordonner la même » chose au premier ministre d'état, » lorsqu'on veut connaître à cette » preuve si ce dieu souhaite la guerre? » Mais, poursuit-il, ne croyez pas » qu'il soit nécessaire pour cela que je » prenne vos habits, et que je cou- » che dans votre lit. Ce je ne sais » quoi, qui vous est apparu en songe, » n'est pas assez bête pour conclure » que je suis vous, de ce qu'il me » verra revêtu de vos habits; et, s'il » ne daigne s'adresser à moi, vos ha- » bits non plus que les miens ne l'o- » bligeront pas à changer de senti-

(1) Diodore de Sicile, *liv. XI*, et Justin, *liv. II. Il fallait citer* Justin, *liv. III, chap. I.*
(2) *In Persic., cap. XIII, XIV, XX.*
(3) Herodot., *lib. III, cap. X.*
(4) *Idem, lib. VII, cap. XV, et seq.*

» ment à mon égard. » Xerxès voulut absolument être obéi : Artaban songea en conformité avec son maître, et ne s'opposa plus à la guerre ; mais il en devint le promoteur, quoiqu'il lui restât une assez grande défiance du succès (5). Si ces choses étaient vraies, n'en faudrait-il pas conclure qu'elles venaient de l'esprit menteur et meurtrier dès le commencement ; car on menaçait Xerxès d'un honteux abaissement, s'il désistait de l'entreprise (6) ? Une autre fois, Artaban raisonna d'une manière très-peu commune sur la brièveté de notre vie, chose qui avait fait pleurer Xerxès à la vue de ses troupes innombrables (7). *Nous ne vivons que trop*, dit-il : *notre vie, toute courte qu'elle est, a plus d'étendue qu'il n'en faut pour nous faire bien enrager, et pour nous faire souvent souhaiter la mort comme un doux refuge contre les misères qui nous accablent. Que si néanmoins la vie a été assaisonnée d'un goût agréable, c'est une preuve que Dieu porte envie au genre humain* *. Où sont les philosophes grecs qui n'eussent dû dire de cette manière de penser ce que dit Pyrrhus, quand il eut été reconnaître l'armée romaine : *L'ordre de bataille de ces barbares*, dit-il, *et leur façon de camper, n'ont rien de barbare* (8). C'est aux chrétiens à rectifier cela. Notez qu'Hérodote connaissait très-

(5) Herodot., *lib. VII, cap. XLVII.*

(6) *Idem, ibid., cap. XIV.*

(7) *Idem, ibid., cap. XLVI. Voyes la remarque* (L) *de l'article* PÉRICLÈS, *à la fin.*

* L'abbé Bellenger dans le tome XI des *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux* reproche à Bayle d'avoir suivi la version latine de Valla qui ne répond point au texte grec, et donne son opinion sur le sens de ce passage. Joly, dans ses *Additions*, examine la critique de Bellenger. Larcher dans sa traduction d'Hérodote a ainsi rendu cette phrase : « En assaisonnant notre vie » de quelques plaisirs, le dieu fait bien voir sa » jalousie. » Larcher ajoute en note : « On s'était » trompé dans ce passage, et M. Bellenger aussi. » Valla avait mal traduit *Dulce gustans sæculum*. Portus ou Henri Etienne avaient très-bien » corrigé *Dulci gustu vitam aspergens*. M. Bellenger a eu tort de reprendre cette version » qu'il attribue mal à propos à Valla. La traduction de Valla est absurde ; car la divinité » ne fait point paraître de jalousie parce qu'elle » est heureuse, mais parce qu'elle garde le bonheur pour elle-même et qu'elle n'en communique qu'une légère portion aux hommes, dont » elle assaisonne les maux qu'ils éprouvent pendant leur vie. »

(8) Plutarch., *in Pyrrho, pag.* 393.

bien les vanités et les misères [du] genre humain ; mais il affectait [un] peu trop d'en chercher la cause [dans] la jalousie ou dans la malignité [des] dieux. Plutarque lui en a fait [le] procès (9).

(9) *Voyez la remarque* (K) *de l'article* [SOPHO]CLÈS, *vers la fin.*

ARTABAN Ier., roi des P[ar]thes, le septième depuis Arsace fondateur de la monarchie (a), était fils de Priapatius, et fr[ère] de Phrahate et de Mithridate (A), qui avaient tous trois régné suc[]cessivement sur les Parthes. [Il] succéda à Phrahate son neveu, et mourut peu de temps apr[ès], ayant été blessé au bras dans [la] guerre qu'il fit aux Tho[cha]riens (*b*).

(*a*) *Environ deux cent quarante ans a[vant] Jésus-Christ.*

(*b*) Justin., *lib. XLII, cap. II.*

(A) *Il était fils de Priapatius, frère de Phrahate et de Mithrid[ate.]* M. Moréri le fait fils de Phrahate Ier et oncle de Phrahate II : mais v[oilà] deux relations incompatibles ; [car] Phrahate II était fils de Mithrid[ate,] et celui-ci était frère de Phrahate Ier : comment donc se pourrait-il f[aire] qu'un fils de Phrahate Ier. fût oncl[e de] Phrahate II ? Cette raison a été cau[se] qu'encore que Justin ne donne à Pr[ia]patius que deux fils, je lui en ai [don]né un troisième, savoir Artaban. Quand des auteurs s'expliquent [mal,] ils nous donnent cette liberté [avec] eux. Justin débite deux choses (1) : [1°.] que Priapatius, en mourant l'an [] de son règne, laissa deux fils, [dont] l'aîné, qui s'appelait Phrahate, r[égna] avant Mithridate son cadet ; 2°. [que] Phrahate, fils de Mithridate, r[égna] après son père, et qu'il eut pour [suc]cesseur Artaban, son oncle pat[ernel] (2). C'est une grande brouill[erie :] c'est insinuer que Mithridate et Ph[ra]hate étaient les seuls fils de Pria[pa]tius ; et c'est dire qu'il en eut []

(1) Justin., *lib. XLI, cap. V.*

(2) Justin., *lib. XLII, cap. I et II.*

ıutre, puisque sans cela Artaban
aurait été l'oncle paternel du fils
ithridate. J'ai cherché en vain
difficulté dans plusieurs com-
tateurs de Justin, et même dans
notes du dernier traducteur fran-
(3).

Il prend le titre de monsieur D. L. M. Sa
ction a été réimprimée à Amsterdam en
sur l'édition de Paris, en 1693.

RTABAN II, roi des Par-
s, n'étant encore que roi des
les (A), fut appelé par les
thes, afin qu'il régnât sur eux
exclusion de Vonones, qu'ils
ient été chercher jusqu'à
me, et que Tibère leur avait
ordé de fort bonne grâce (*a*).
aban était de la race des Ar-
ides, aussi-bien que Vonones,
il avait d'ailleurs l'avantage
l'éducation romaine ne le
dait pas odieux à ces peuples
La première bataille fut
reuse pour Vonones; mais il
si maltraité à la seconde,
il fut obligé de s'enfuir en
ménie (B). Le victorieux Ar-
an ne l'y laissa pas en repos;
comme Tibère ne promettait
nt à Vonones la protection
lui était nécessaire (*c*), celui-
se vit contraint de sortir de
ménie, et de se retirer au-
s de Silanus, gouverneur de
ie. Cela affermit beaucoup
la tête d'Artaban la couronne
il avait obtenue environ l'an
de Rome, et le 16 du
siècle. Il ne laissa pas d'être
uiet du séjour de son rival
s la Syrie (*d*); car le com-
rce des nouvelles étant plus
entretenait les factions : ainsi il envoya une ambassade à Germanicus, pour le renouvellement de l'alliance, et, en attendant, il demanda que Vonones fût renvoyé hors de la Syrie. On ne sait point les suites de cette ambassade; mais on sait qu'après la mort de Germanicus, le roi des Parthes devint fier envers les Romains, et cruel envers ses peuples (*e*). Les heureux succès de la guerre qu'il avait faite à plusieurs nations voisines lui avaient enflé le courage; de sorte que, sans aucun égard pour Tibère, dont il méprisait les cheveux blancs, il s'empara de l'Arménie (C), et la donna à Arsaces son fils aîné (D). Il envoya redemander tous les trésors que Vonones avait laissés dans la Syrie et dans la Cilicie (*f*); et faisant le rodomont, il publia que, si l'on ne lui rendait pas tout ce que Cyrus et Alexandre avaient possédé, il l'irait prendre par force. Les mécontens de sa cour députèrent secrètement à Tibère, pour lui demander Phrahate, fils du roi Phrahate (*g*). On le leur accorda très-volontiers; et lorsqu'on eut su que ce prince, voulant vivre à la manière des Parthes, dont il était désaccoutumé depuis long-temps, était mort de maladie, on lui substitua Tiridate, qui était de la maison des Arsacides, et proche parent de Phrahate; et l'on suscita un autre adversaire à Artaban, savoir Pharasmane roi d'Ibérie. Artaban eut du dessous de ce côté-là; car après que son fils Arsaces,

Joseph., Antiq., *lib. XVIII, cap. III.*
Tacit., Annal., *lib. II, cap. II.*
Id., ibid., cap. IV.
Id., ibid., cap. LVIII.

(*e*) Tacit., Annal., *lib. VI, cap. XXXI.*
(*f*) *En l'an de Rome* 788.
(*g*) Tacit., *lib. VI, cap. XXXII et seq.*

roi d'Arménie, eut été empoisonné, son autre fils Orode, qu'il envoya dans l'Arménie, y fut battu par Pharasmane. Il y fut battu lui-même quelque temps après; et ayant été obligé de s'avancer vers les provinces que Vitellius, gouverneur de Syrie, menaçait (h), il n'y eut plus rien qui empêchât Mithridate, frère de Pharasmane, de devenir roi d'Arménie (i). Cette perte d'Artaban fut bientôt suivie d'une plus grande. Vitellius fit par ses intrigues et par son argent, que ce monarque quitta le pays, et se retira dans l'Hircanie, où il fut réduit à vivre de ce qu'il prenait à la chasse (k), pendant que Vitellius mit Tiridate en possession de la couronne. Mais il se forma un parti si formidable contre le nouveau roi, qu'il ne fut pas difficile à Artaban, que l'on rappela, de contraindre Tiridate, qui était un pauvre prince, à se retirer (l). Ceci se passa l'an 36 du Ier. siècle. On ne trouva plus dans Artaban son premier orgueil : il rechercha de lui-même l'amitié de Caligula (m); et lorsque, par la diligence de Vitellius, il vit prêt à échouer le dessein qu'il avait eu de porter la guerre dans la Syrie (n), il consentit à une entrevue avec ce Romain, et à un traité de paix dont les conditions étaient à l'avantage

(h) *Idem*, *lib. VI*, *cap. XXXVI*.

(i) Dio, *lib. VIII*, *sub fin*.

(k) *In Hyrcanis repertus est inluvie obsitus*, *et alimenta arcu expediens*. Tacit., Annal., *lib. VI*, *cap. XLIII*.

(l) *Id.*, *ibid.*, *cap. XLIV*.

(m) Sueton., *in Calig.*, *cap. XIV*. *Voyez la remarque* (C).

(n) Dio, *lib. LIX*.

de Caligula. Dix ans ap fut détrôné, et contr chercher une retraite au zate roi d'Adiabène (o). I reçu de la manière la plu reuse : ce ne furent p purs complimens. Izate de telle sorte auprès des l qu'il les obligea à le réta le trône, et ce fut Cinna me, qu'ils avaient mis à qui lui remit le diadèm tête. Il y a de l'apparenc taban mourut peu apr par le crime de Gotarze ou son frère (E), soit aut

(o) Joseph., Antiquit., *lib. XX*,

(A) *Il était roi des Mèdes.* et Hofman ont dit que Tacit roi des *Daces*. C'est à quoi c rien ne songea jamais : il ne qu'Artaban avait été élevé p Dahes, *Artabanus Arsaci sanguine apud Dahas adult* (1). Il y a bien de la différe les Dahes et les Daces, et être bien distrait (pour ne de pis), quand on a pu croi prince parthe avait été élev du Danube.

(B) *Vonones.... son co fut si maltraité à une seconde qu'il fut obligé de s'enfuir e nie.*] M. Moréri a débité de mensonges. Il fait rempor victoires sur les Parthes à V qui néanmoins ne vainqui seule fois son compétiteur (attribue à Vitellius une dé l'armée d'Artaban, une défa je, suivie d'autres pertes d' vers l'an 36. Mais, 1°., il est Vitellius ait défait les troup roi des Parthes; et en secon est certain que le mal que lui fit par intrigues et par a postérieur à ces *autres pertes* man donne aussi deux victoi nones, et une à Vitellius,

(1) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap.*

(2) Joseph., Antiquit., *lib. XVIII*, Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. III*.

puse, dit-il, *qu'Artaban abandonna l'Arménie*. Abus, mais abus incomparablement plus excusable que celui où cet écrivain est tombé après M. Lloyd et Charles Étienne, en disant qu'Artaban, grand ennemi de Tibère, se saisit de l'Arménie, et fut tué par un soldat persan nommé Artaxerxès, depuis lequel il n'y a point eu de rois des Parthes, mais des rois des Perses. Anachronisme prodigieux! Voyez l'article d'ARTABAN IV.

(C) *Sans aucun égard pour Tibère,... il s'empara de l'Arménie.*] On ne peut pas être plus insulté que le fut cet empereur par Artaban, qui n'eut pas plus tôt aperçu que son invasion de l'Arménie était une injure dont Tibère ne se vengeait pas, qu'il attaqua la Cappadoce (3). Mais que peut-on voir de plus terrible que les lettres qu'il lui écrivit? Écoutons Suétone. *Quin et Artabani Parthorum regis laceratus est litteris, parricidia et cædes et ignaviam et luxuriam objicientis, monentisque ut voluntariâ morte maximo justissimoque civium odio quamprimùm satisfaceret* (4). Il y avait là quelque chose de personnel; car, du reste, Artaban en usa le plus honnêtement du monde, et même fort humblement envers le successeur de Tibère. Écoutons encore Suétone: *Artabanus Parthorum rex odium semper contemptumque Tiberii præ se ferens, amicitiam* Caligulæ *ultrò petiit, venitque ad colloquium legati consularis, et transgressus Euphratem aquilas et signa romana Cæsarumque imagines adoravit* (5). Dion remarque que Vitellius avait obligé Artaban à sacrifier à la statue d'Auguste et à celle de Caligula, et à donner en otages ses enfans, après avoir consenti au traité de paix qu'il lui prescrivit (6). Cela montre que Josephe s'est abusé lorsqu'il a cru que l'entrevue de Vitellius et d'Artaban, et tout ce qui en résulta, arriva sous Tibère (7). Ce fut à Tibère, selon lui, que Darius, fils d'Artaban, fut envoyé en otage, avec de riches présens, et avec un géant, Juif de nation, qui se nommait Éléasar, et qui avait sept coudées.

(D) *Il donna l'Arménie à Arsaces son fils aîné.*] C'est ainsi que Tacite et Dion le nomment. Josephe le nomme Orode (8): il a confondu l'un des enfans d'Artaban avec l'autre. Celui qui se nommait Orode ne fut point roi d'Arménie; mais il y fut envoyé pour venger la mort d'Arsaces, son frère aîné, et il y pensa mourir à la peine; car s'étant battu corps à corps avec Pharasmane, roi d'Ibérie, durant la bataille, il fut bien blessé, mais non pas tué, comme le bruit en courut sur l'heure, au grand préjudice des Parthes (9), et comme Josephe l'a depuis assuré dans ses Antiquités judaïques (10).

(E) *Il mourut..... par le crime de Gotarze, son fils, ou son frère.*] La manière dont l'exact M. de Tillemont s'est exprimé est trompeuse. *Artabane mourut bientôt après*, dit-il (11), *par le crime de Gotarze, son frère, selon Tacite, ou plutôt son fils, comme l'assure Josephe.* Il n'y a personne qui, en lisant ces paroles, ne s'imagine que Josephe dit que Gotarze fit mourir son père Artaban. Néanmoins il ne le dit pas: il parle d'Artaban comme d'un homme qui mourut de maladie; il lui fait succéder Varadan, son fils, et à celui-ci Gotarze, autre fils d'Artaban. Chose étrange, que Tacite et Josephe conviennent si peu, dans des circonstances capitales, sur des choses si voisines de leur temps! celui-ci donne à Artaban une mort paisible et plusieurs fils; l'autre le fait périr avec sa femme et son fils, par le crime de son frère, ce qui semble signifier qu'Artaban n'avait qu'un fils. On ne sait de quel côté se ranger, vu que Tacite n'est guère exempt de contradiction. D'abord il pose que Gotarze était frère d'Artaban; mais peu après il le fait frère de Bardanes, et il insinue très-clairement que Bardanes était fils d'Artaban; car il le représente fort en colère contre ceux de Séleucie, tant

(3) Dio, *lib. LVIII*, *sub fin.*

(4) Sueton., *in* Tiberio, *cap. LXVI.*

(5) *Idem*, *in* Caligulâ, *cap. XIV.*

(6) Dio, *lib. LIX.*

(7) Joseph., Antiquit., *lib. XVIII*, *cap. VI.*

(8) *Id.*, *ibid.*, *cap. III.*

(9) *Fama occisi falsò credita exterruit Parthos, victoriamque concessêre.* Tacit., Annal., *lib. VI*, *cap. XXXV.*

(10) Joseph., Antiquitat., *lib. XVIII*, *c. III.*

(11) Tillemont, Histoire des Empereurs, *à l'an 47*, *pag. 467*, *édition de Bruxelles.*

parce qu'ils ne se soumettaient point à lui, qu'à cause qu'ils avaient été rebelles à son père. *In quos ut patris sui quoque defectores, irâ magis quàm ex usu præsenti accensus* (12). Quel est ce père, si ce n'est pas Artaban? Je serais presque tenté de croire que l'Artaban dont parle Tacite (13) était le fils qui avait déjà succédé, ou qui devait succéder au roi Artaban, et que Gotarze, autre fils du roi Artaban, se défit de ce frère, afin de régner, et enveloppa, pour plus grande sûreté, la femme et le fils dans la même ruine que le père. Cette conjecture dissipe toutes les contradictions. Mais voici d'autres diversités entre Josephe et Tacite. Celui-ci fait mourir Gotarze de maladie, et lui donne Vonones pour successeur, auquel il fait succéder son fils Vologèse (14). Josephe fait périr Gotarze par la trahison de ses sujets, et lui donne pour successeur immédiat son frère Vologèse (15).

(12) Tacit., Annal., *lib. XI*, *cap. VIII.*

(13) *Inter Gotarzis pleraque sæva* (*qui necem fratri Artabano conjugique ac filio ejus properaverat*, d'autres lisent, præparaverat, *undè metus ejus in cæteros*) *accivêre Bardanem.* Tacit., Annal., *lib. XI*, *cap. VIII.*

(14) *Idem*, Annal., *lib. XII*, *cap. XIV.*

(15) Joseph. Antiquitat., *lib. XX*, *cap. II.*

ARTABAN III, roi des Parthes, successeur, et peut-être fils du Vologèse dont Suétone parle comme d'un bon ami de Néron et de Vespasien, vivait au temps de l'empereur Titus. C'est ce que nous apprenons de Zonaras en cette manière (*a*). Il dit qu'un homme d'Asie, nommé Térentins Maximus, prétendant être Néron, persuada cela à quelques personnes dans son pays, et encore à plus de gens vers l'Euphrate, et qu'enfin il se retira auprès d'Artaban, roi des Parthes, qui, étant alors de mauvaise humeur contre Titus, reçut fort bien ce personnage, et se prépara à le rétablir (A).

(*a*) Zonaras, *in* Tito, *ad ann. circiter* 80.

(A) *Il reçut bien Térentius Maximus, et se prépara à le rétablir.*] Encore qu'il y ait eu plus d'un faux Néron, bien des gens auront quelque peine à croire qu'il faille distinguer ce Térentius Maximus du fourbe dont Suétone a parlé. Et si l'on objecte que celui-ci ne parut que vingt ans après la mort de Néron, c'est-à-dire, la septième année de Domitien, on répondra que Zonare n'est point incapable de confondre deux règnes l'un avec l'autre, et qu'après tout il serait un peu étrange qu'en si peu de temps deux imposteurs eussent trouvé un grand support au même pays, où que, l'y ayant trouvé, ils n'eussent pas été tous deux placés dans l'historien qui a parlé de l'un d'eux comme d'un événement singulier. L'unique, dont parle Suétone, trouva beaucoup de support auprès des Parthes: *Cùm post viginti annos adolescentulo me extitisset conditionis incertæ qui se Neronem esse jactaret, tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus et vix redditus sit* (1).

(1) Sueton., *in Neron.*, *sub finem.*

ARTABAN IV a été le dernier roi des Parthes; car Artaxerxès, Persan de nation, l'ayant dépouillé de la couronne et de la vie l'an 229, se donna le titre de roi des Perses, que ses successeurs portèrent pendant que cette monarchie dura. Le règne d'Artaban avait été assez glorieux, et s'était fait sentir aux Romains qui, de leur côté, se firent sentir à ce prince. Il avait eu l'imprudence de ne se point tenir sur ses gardes, pendant que l'empereur Sévère ravageait les pays voisins; il dormait en repos sous le bénéfice de la paix, lorsqu'il vit fondre tout d'un coup les troupes romaines sur ses états. Tout ce

il put faire fut de se sauver c une petite escorte (*a*) : la e de Ctésiphonte, où il faisa résidence, fut pillée; tous trésors et tous ses meubles bèrent entre les mains de nemi (*b*). Mais cette superrie ne fut rien en compaon du tour déloyal que lui a Caracalla. Il lui envoya des bassadeurs chargés de riches sens, pour lui demander en riage sa fille; et lui allégua t belles choses, qui devaient alter de cette alliance au bien la gloire des deux nations Artaban rejeta d'abord cette mande, ne prévoyant aucune corde dans ce mariage, vu différence de langage et de tumes, qui serait entre sa e et un empereur romain. fin les nouvelles instances de acalla, ses sermens, ses protations d'amitié pour sa future use, obtinrent le consentent du père. Mais on va voir e Caracalla méditait une pere, qu'on peut regarder comle modèle, ou du moins mme l'ébauche de la saintthélemi de Catherine de Més. Il alla avec son armée au s des Parthes, et fut reçu tout comme le gendre du ; et dès que l'on eut appris il était près de la capitale, taban, accompagné d'une ltitude infinie de monde, a au-devant de lui. Les Pares ne songeaient qu'à bien téigner leur joie; ils ne faient que boire, que chanter que danser : alors Caracalla, donnant le signal à ses troupes, fit faire main basse sur cette multitude de gens. On en tua tant qu'on voulut; car il n'y avait personne qui fût en état de résister. Artaban ne fut sauvé qu'avec peine. Depuis cette journée, Caracalla ne fit que piller et que brûler, jusqu'à ce qu'étant las de le faire, il s'en retourna dans la Mésopotamie, où il fut tué. Artaban, affamé de tirer raison de l'injure qu'il avait soufferte, marcha le plus tôt qu'il put contre l'armée romaine, qui avait élu Macrin à la place de Caracalla. Le combat ayant duré deux jours de suite, depuis le matin jusqu'au soir, recommença le troisième, et aurait apparemment duré jusqu'à l'entière ruine de l'une ou de l'autre armée, si Macrin n'eût fait savoir à Artaban la fin malheureuse de Caracalla, et ne lui eût déclaré qu'il désapprouvait le passé, et qu'il voulait lui rendre tous les prisonniers et tout le butin qui se trouveraient encore, et vivre en paix avec lui. Artaban accepta ces offres, et ainsi la paix fut conclue entre lui, et le nouvel empereur l'an 217. Il fut le premier que l'on nomma le grand roi; et il portait un double diadème (A). Sa mauvaise fortune lui suscita en 226 un redoutable ennemi, je veux dire cet Artaxerxès, qui soutint sa rébellion avec tant de bonheur et tant de courage, qu'au bout de trois ans il mit fin à la monarchie des Parthes.

(*a*) Herodian., *lib. III*, *cap. IX*.
(*b*) *En l'année* 200, *selon* Calvisius.
(*c*) Herodian., *lib. IV*, *cap. X*, *et seq.*

(A) *Il fut le premier que l'on nomma le grand roi, et il portait un double diadème.* (1).] J'ai cité mon au-

(1) Herodian., *lib. II*, *cap. II*, *pag.* 257.

teur, et il est très-vrai que l'on trouve ces paroles dans le chapitre que je cote d'Hérodien : Ἀρτάβανόν τε τὸν πρότερον καλούμενον τὸν μέγαν βασιλέα, καὶ δυσὶ διαδήμασι χρώμενον ἀποκτεῖναι (2). *Atque Artabano, qui rex magnus primus appellatus est, duplicique diademate utebatur, necem intulisse.* Je crois qu'il a voulu dire qu'avant Artaban IV, aucun roi des Parthes n'avait pris le titre de grand roi, et il se tromperait fort, s'il disait absolument que ce fut le premier prince qui se nomma de la sorte ; car il est sûr que les anciens rois de Perse avaient pris cette qualité, et qu'elle leur fut affectée. Voyez le vingt-quatrième vers des Perses d'Eschyle, et les notes de Stanley sur ce vers-là. Il allègue le témoignage de Dion Chrysostome, *Orat. III*; de Josephe, *Antiquit.*, *lib. XI*, *cap. VI*; d'Hérodote, *lib. VIII et lib. V*; de Xénophon, *Expedit.*, *lib. I*; d'Aristides, *in Romæ Encomio*; de Suidas, *in* μέγας βασιλεύς. M. du Rondel m'a indiqué ce passage de Stanley. On peut ajouter à ces auteurs Platon, *in Gorgiâ*, pag. 321, *C*; Plutarque, *in Vitâ Cimonis*, pag. 485, *E*; le livre d'Eshter, *chap. XVI*, *vs.* 1. Lisez aussi le Panégyrique d'Isocrate, vous y trouverez la plainte de cet orateur contre les Grecs de son temps, qui, dans leur langage ordinaire, donnaient au monarque des Perses le titre pompeux de Grand Roi : Οὐ βασιλέα τὸν μέγαν αὐτὸν προσαγορεύομεν, ὥσπερ αἰχμάλωτοι γεγονότες ; (3) *Non eum quasi bello capti regem magnum appellamus ?* Notez que les rois de Perse ne furent pas les premiers qui se donnèrent ce nom. Les rois d'Assyrie l'avaient porté, comme on le peut recueillir du chapitre XVIII du IIe. livre des Rois (4), où l'on trouve les paroles du député de Sennacherib. Je me souviens de la réponse que le père Goulu fit quand on critiqua un passage de sa traduction de l'Apologie de Socrate. Rapportons d'abord les paroles du censeur : *Je ne sais de quoi l'accuser, si ce n'est d'une ignorance volontaire en un passage de son Apologie de Socrate, où il lui fait dire :* Je m'as- surè que, quand ce serait le grand sei- gneur, et non pas une personne de basse condition, il préférerait une nuit semblable à celle-là, à toutes les nuits et à tous les autres jours de sa vie, etc. *Je voudrais bien lui demander si ce grand seigneur n'est pas le Turc ; et si c'est lui, comment Socrate en pouvait parler, si ce n'était par prophétie, puisqu'il ne peut pas y avoir huit cents ans que les Ottomans ont commencé leur tyrannie, et qu'il y en a plus de treize cents du siècle de Socrate au leur, à compter depuis l'année quatrième où il est né, dans la 77e. olympiade* (5). Voici la réfutation de cela. « Un habile
» homme m'aurait épargné une ré-
» ponse en ne me faisant pas
» une demande si sotte. Mais pa-
» tience ; répondons à cet ignorant.
» Oui, paladin (6), le Turc est au-
» jourd'hui celui qu'on nomme le
» grand seigneur. Mais du temps de
» Socrate, c'était le roi des Perses
» qu'on appelait de la sorte, et qu'on
» ne nommait point autrement. Aux
» autres rois, dit Suidas, on don-
» ne le titre des états et des pays qui
» sont de leur obéissance, et pour-
» ce on dit le roi de Macédoine, et
» le roi des Lacédémoniens. Celui des
» Perses se qualifie simplement le
» grand roi ou le grand seigneur,
» μέγας βασιλεύς, μέγας δεσπότης. Et
» comme il portait le titre de grand
» seigneur, ses sujets prenaient la
» qualité d'esclaves, et sa cour s'ap-
» pelait la Porte, ses courtisans
» ἐπιθύραις βασίλεως, ceux qui étaient
» à la porte du roi. L'empereur des
» Turcs lui a succédé au titre de
» grand seigneur, aussi-bien qu'à
» la meilleure partie de ses royau-
» mes, et en la forme de son gou-
» vernement. De façon que, sans ré-
» vélation et sans prophétie, Socrate
» a pu parler du grand seigneur,
» quoi le paladin ne l'a pu reprendre
» sans découvrir son ânerie. Mais de
» le renvoyer à Hérodote, à Thucy-
» dide, et aux autres bons auteurs,

(2) Herodian., *lib. II*, *cap. II*, *pag.* 257.

(3) Isocrates, *in* Panegyr., *pag.* 96. *Voyez l'article* Agesilaus II, *citation* (38).

(4) *Aux vers* 19 *et* 28.

(5) Discours d'Aristarque à Nicandre, sur les fautes de Phyllarque, *pag.* 120, 121.

(6) *On se sert de ce mot, à cause qu'on avait à faire à* Javersac, *contre lequel il avait fait une satire, intitulée* La Défaite du Paladin Javersac. *Voyez son article.*

pour apprendre la vérité de ce que je dis, ce serait à moi peine perdue; car le pauvre malheureux confesse qu'il n'a point de livres, ni d'argent pour en acheter; et à peine ceux qui ont des bibliothéques lui voudraient confier les leurs; et puis il n'y entend du tout rien. Je me contenterai donc de l'envoyer étudier l'histoire des Turcs au bout du Pont-Neuf, où les colporteurs étalent leurs images, afin que, sans qu'il lui en coûte rien, il apprenne, dans les cartes où les empereurs des Turcs sont figurés en taille-douce, depuis quel temps les Ottomans sont devenus grands seigneurs: s'il y a huit cents ans, comme dit le paladin, ou bien si c'est depuis trois siècles seulement (7). » J'ai pporté tout ce long passage afin que n vît à peu de frais, et sans conslter les pièces de la fameuse dispu- du général des feuillans, les maères rudes et grossières de ce temps- (8) entre les auteurs qui étaient guerre. Mais ne laissons point tomr la supercherie du père Goulu. ayant pas trouvé son compte dans γας βασιλεὺς, il supposa faussement e les mots μέγας δεσπότης sont dans idas. Ce n'était point se tirer d'afre auprès des lecteurs habiles: cene servait qu'à imposer aux ignoas; cela exposait partout ailleurs a note de faussaire: tout bien comp-, il se trouve que l'on critiqua jusment son *grand seigneur*.

Au reste, le titre superbe de roi s rois était moins propre que celui grand roi, à flatter l'orgueil des ientaux; car nous voyons qu'Aran IV, pour se donner du relief, fit nommer le grand roi. Il avait jà eu, comme ses prédécesseurs, la alité de roi des rois. Du temps de mpée on la donnait communément roi des Parthes; et si Pompée ne régla point sur ce formulaire en écrivant, ce fut pour l'amour des tres rois qui étaient venus lui rene hommage (9). Phraates se la nna dans une lettre qu'il écrivit à iguste (10). Suétone l'a donnée au roi des Parthes contemporain de Germanicus; c'est dans l'endroit où il raconte le regret qu'on eut de la mort de cet illustre Romain: *Regulos quosdam barbam posuisse, et uxorum capita rasisse ad indicium maximi luctûs.* REGUM ETIAM REGEM *et exercitatione venandi et convictu Megistanum abstinuisse, quod apud Parthos justitii instar est* (11). Je ne m'étonne pas du goût d'Artaban, lorsque je considère que le titre de roi des rois a été beaucoup plus commun que le titre de grand roi. On a donné à Agamemnon le titre de roi des rois (12). Diodore de Sicile assure qu'Osmanduas et Sésostris étaient qualifiés de cette manière, l'un dans son épitaphe (13), l'autre dans des inscriptions de colonne (14). Ils avaient tous deux régné en Égypte glorieusement. Cyrus fut aussi qualifié de la sorte dans son épitaphe (15); et c'était un titre que l'on donnait à Tigranes, roi d'Arménie (16). L'Écriture sainte le donne à Nabuchodonosor (17). Notez que les rois de Perse, qui succédèrent aux rois des Parthes, continuèrent à se nommer rois des rois. Voyez la lettre de Sapor à Constantius, dans Ammien Marcellin (18), et les notes de Henri de Valois sur cet endroit-là. Voyez aussi Trébellius Pollion, dans la vie d'Aurélien, et les notes des commentateurs. Quelques auteurs veulent que les empereurs de Constantinople aient redoublé ce titre: *Ils portaient en armoirie quatre* B, *que les nôtres appellent fusils, qui veulent dire βασιλεὺς βασιλέων βασιλεύων βασιλεῦσι, c'est-à-dire, rois des rois, régnant sur les rois* (19). Disons en passant que c'était par faste qu'on laissait à un prince tributaire le nom de roi.

(7) Achates à Palémon, pour la défense de Plutarque, *pag.* 43.
(8) *C'est-à-dire, l'an* 1628.
(9) Plutarch., *in* Pompeio, *pag.* 639, C.
(10) Dio, *lib. LV, ad annum* 748, *pag.* 636.

(11) Sueton., *in* Caligulâ, *cap. V.*
(12) Cicero, Epist. XIV, *lib. IX*, *ad* Familiar., *pag.* 31. Livius, *lib. XLV*, *cap. XXVII.*
(13) Diodor. Siculus, *lib. I*, *cap. XLVII.*
(14) *Idem*, *ibid.*, *cap. LV.*
(15) Strabo, *lib. XV*, *pag.* 502.
(16) Plutarchus, *in* Lucullo, *pag.* 500, C.
(17) *Voyez la* Prophétie d'Ézéchiel, *chap. XXVI*, *vs.* 7.
(18) Ammian. Marcellin., *lib. XVII*, *cap. V*, *pag.* 163, *ad ann.* 357. Bisselius, Ruinarum illustr. *dec. IV*, *pag.* 445, *dit faussement que* Capitolin *a parlé de cette lettre.*
(19) Bodin, de la République, *liv. I*, *chap. IX*, *vers la fin*, *pag.* 211.

ARTABAZE, fils de Pharnace, commandait les Parthes et les Chorasmiens dans l'expédition de Xerxès (*a*). Ce fut lui qui, après la bataille de Salamine, escorta le roi son maître jusqu'à l'Hellespont, avec soixante mille hommes d'élite (*b*). Dès que Xerxès eut repassé en Asie, Artabaze revint sur ses pas, et il se crut obligé en chemin faisant de punir la ville de Potidée, qui avait secoué le joug des Perses sur les nouvelles de leur mauvaise fortune. Il l'assiégea fort long-temps, sans pouvoir en venir à bout, à cause des inondations causées par les tempêtes. Il avait été plus heureux au siége d'Olynthe. Il désapprouva la résolution qu'on prit de laisser Mardonius en Europe (*c*), et ce fut aussi contre son avis, que Mardonius s'engagea à la bataille de Platée, qui fut si funeste aux Persans. Artabaze, qui avait prévu ce qui avint, conserva les quarante mille hommes qu'il commandait, et les ramena en Asie, avec beaucoup de prudence (A). M. Moréri n'use point là de discernement. Voyez la remarque.

(*a*) Herodot., *lib. VII*, *cap. LXVI.*
(*b*) *Idem*, *lib. VIII*, *cap. CXXVI.*
(*c*) *Idem*, *lib. IX*, *cap. LXV*, *LXXXVIII.*

(A) *Il conserva les quarante mille hommes qu'il commandait, et les ramena en Asie avec beaucoup de prudence.*] M. Moréri débite qu'Artabaze recueillit les débris de l'armée. C'est n'avoir point entendu l'auteur qu'on cite. Hérodote nous fait clairement comprendre qu'Artabaze retint auprès de lui ces quarante mille hommes comme un corps de réserve, et que lorsqu'il les voulut mener au combat il s'aperçut de la déroute de Mardonius, et prit le parti de la fuite par un autre chemin. Si Mardoni avait survécu à cette perte de batail il n'eût pas manqué de dire dans s manifeste qu'Artabaze l'avait sacrifi qu'Artabaze n'avait été, ou que l spectateur du combat, ou qu'u fuyard; qu'Artabaze, qui avait d conseillé cette bataille, avait contri bué de son mieux à la faire perdre, afin d'élever un trophée aux lumière de sa prudence. Artabaze ne serait pas le seul qui aurait soutenu par cette sorte de preuves l'opinion qu'il aurait eue au conseil de guerre. C'est une étrange bévue, que de dire, comme fait M. Moréri, que les Grecs perdirent cette bataille. Et ce siége de Potidée nu et dégarni de toutes sortes de circonstances, que fait-il là? De quoi sert-il à un lecteur?

ARTAVASDE Ier., roi d'Arménie, fils et successeur de ce Tigrane qui fut vaincu par Lucullus et par Pompée durant la guerre de Mithridate, trompa vilainement les Romains lors de l'expédition de Crassus (*a*); car, après avoir été trouver ce général avec six mille chevaux, pour lui prometre un secours de quarante mille hommes, il ne tint point sa parole, et s'excusa sur la guerre qu'il avait à soutenir dans son pays contre les Parthes (*b*). Crassus, se voyant joué, usa de grandes menaces (*c*); mais il ne fut pas en état de punir cette perfidie: au contraire, Artavasde eut bonne part aux réjouissances qui furent faites à la cour du roi des Parthes, pour la ruine de l'armée romaine. Il avait arrêté le mariage de sa sœur avec Pacore, fils d'Orode, roi des Parthes (*d*); et il était à la cour d'O-

(*a*) Dio, *lib. XL.*
(*b*) Plutarc. *in* Crasso, *pag.* 554.
(*c*) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 556.
(*d*) *Id.*, *ib.*, *pag.* 564. Cicero, Epist. ad Famil. III, *lib. XV.*

...e, pendant les excès de joie ...une si grande victoire y cau... Il vit mille divertissemens ...plis d'insultes pour les Ro...ins ; il assista aux festins et ... comédies, et il entendit ap...quer des vers d'Euripide au ...astre de Crassus, dont la tête ... apportée pendant qu'on re...sentait les *Bacchantes* de ce ...ète. Cela fournit à Plutarque ...casion de dire qu'Orode en...dait le grec, et qu'Artavasde ...omposé des *tragédies*, des ...*angues* et des *histoires* (A), ... subsistaient encore en par... Je ne pense pas qu'il faille ...tinguer cet Artavasde de celui ... trompa Marc Antoine (B). ...lui persuada de tourner ses ar...es contre le roi des Mèdes (*e*) ; ...l'embarqua par ce moyen ...ns une entreprise qui eut un ...s-mauvais succès, et où il ne ...seconda nullement (*f*). Marc ...toine, renvoyant la vengean... à une occasion plus commode, ...ssimula pour le coup ; mais ...ux ans après, savoir l'an 720 ... Rome, il se servit de tant ...artifices, et de tant de belles ...omesses, qu'il l'attira enfin à ...boucher avec lui ; et alors, il ...retint prisonnier, le chargea ...chaînes d'argent (C), et l'em...na en triomphe à Alexandrie. ...femme et les enfans d'Arta...de furent aussi un des orne...ns du triomphe de Marc An...ne. Ils furent tous amenés à ...opâtre, au milieu du peuple, ...rgés de chaînes d'or ; mais on ...put obtenir d'eux, ni par ...omesses, ni par menaces, qu'ils se missent à genoux devant elle, ou qu'ils lui fissent des supplications : ils ne la nommèrent que par son nom, ce qui fut cause qu'on les traita plus durement. Quelque temps après on fit mourir Artavasde, et l'on envoya sa tête au roi des Mèdes. Ce fut Cléopâtre qui lui envoya ce présent, lorsqu'elle fut de retour à Alexandrie après la perte de la bataille d'Actium (*g*). Elle crut que cette tête porterait le roi des Mèdes à s'allier plus étroitement avec Marc Antoine contre Auguste. On verra dans l'article suivant ce que devinrent les fils d'Artavasde. Il avait une fille mariée au fils du roi Déjotarus (*h*).

(...) *Il s'appelait Artavasde.*

(*f*) Dio, *lib. XLIX*. Strabo, *lib. XI*, *pag.* ...et 366. Plutarch. *in* Antonio, *pag.* 933.

(*g*) Dio, *lib. LI. Voyez la remarque* (G), *citation* (11).

(*h*) Cicero, ad Attic. Epist. XXI, *lib. V.*

(A) *Artavasde a composé des* tragédies, *des* harangues, *et des* histoires.] Voici un poëte et un historien grec qui, en tant que poëte, a été oublié par Vossius, mais non pas en tant qu'historien (1), quoique Mallincrot le mette dans son recueil des historiens qui avaient échappé aux recherches précédentes. Mallincrot observe qu'Appien a cité l'histoire de notre Artavasde ; mais qu'il a donné à l'auteur un nom un peu différent. Il ajoute que ce prince est le premier de son nom, qui ait régné en Arménie (2). Cela pourrait être vrai, quand même la conjecture de plusieurs critiques sur un passage de Justin serait bonne. Ils prétendent qu'il faut lire *Artavasdes*, et non pas *Ortoadistes*, au IIe. chapitre du livre XLII. Il y aurait donc eu un roi d'Arménie nommé Artavasdes, au temps de Mithridate-le-Grand, roi des Parthes. Ce Mithridate fut

(1) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 154.

(2) Mallincrot, Paralipomenon de Histor. Græc., *pag.* 11 *et* 87 : *il le nomme avec Vossius* Artuasdes. *M.* Ryck, *sur* Tacite, *pag.* 28, *prétend que* Plutarque *le nomme* Artabaze ; *mais il est certain qu'il le nomme plus souvent* Ἀρταουάσδης.

chassé, et eut Orode son frère pour successeur, lequel Orode remporta une si mémorable victoire sur les Romains. Notre Artavasde, à la vérité, régnait en même temps qu'Orode ; mais rien n'empêche qu'il n'ait commencé de régner avant lui, et que Tigrane son père ne soit mort avant la déposition de Mithridate-le-Grand ; auquel cas Artavasde aura pu être en guerre avec ce dernier. Il est vrai, qu'afin que Justin soit d'accord avec Plutarque (3) et avec Dion (4), il faut supposer que son Mithridate-le-Grand est le Phrahate que ceux-ci font régner du temps de Tigrane.

(B) *Je ne crois pas qu'il faille distinguer cet Artavasde de celui qui trompa Marc Antoine.*] Voici mes raisons. Celui qui trompa Crassus, était fils de Tigrane, à ce que Dion assure (5). Celui qui trompa Marc Antoine était fils de Tigrane, à ce que dit Josephe (6), dont le témoignage pourrait être confirmé en cas de besoin par Strabon qui assure, non-seulement que celui que Marc Antoine punit de sa perfidie avait régné après Tigrane (7), mais même qu'il était son fils (8). Donc, celui qui usa de supercherie envers les Romains au temps de Crassus, est le même qui les trompa dans l'expédition de Marc Antoine. M. Moréri ne l'entendait pas ainsi : il voulait qu'on reconnût deux Artavasdes. S'il en fût demeuré là, on n'aurait pas trouvé fort étrange son sentiment ; mais voici ce qu'on ne saurait payer. Il veut que l'un de ces Artavasdes soit celui qui avait composé des *histoires* et des *poésies*, et que l'autre soit celui que Marc Antoine mena en triomphe dans Alexandrie l'an 720 de Rome. Il dit que celui-ci *laissa un fils de ce même nom, qui est peut être celui dont parle Plutarque, qui avait tant d'esprit* (9) *et qui trahit Crassus*. Quel aveuglement ! Crassus fut trahi l'an 701 ; celui qui le trahit était actuellement roi d'Arménie : comment donc serait-il le fils d'un roi d'Arménie détrôné l'an 720 ? M. Moréri remarque que ce prince détrôné *mourut en prison quelque temps après*. C'est oublier une circonstance très-essentielle, car il fut tué. Ἀνηρέθη συνάπτοντος τοῦ Ἀκτιακοῦ πολέμου (10), *Bello Actiaco gliscente interfectus est*. Cléopâtre, selon Dion, était de retour à Alexandrie, après la bataille d'Actium, quand ce meurtre fut commis (11). On ajoute qu'il laissa un fils nommé Artavasde. Ce n'est point cela ; son fils aîné, qui lui succéda, se nommait Artaxias ; son autre fils se nommait Tigrane : et quant à cet autre Artavasde, qui, selon M. Moréri, citant Tacite, perdit bientôt l'Arménie, que Tibère lui avait donnée, il n'était point fils de l'autre, et il ne fut que le troisième ou le quatrième roi après lui. Il est faux de plus que Tacite nous apprenne que Tibère lui donna l'Arménie. Voici ce qu'il dit : *Dein jussu Augusti impositus Artavasdes, et non sine clade nostrâ dejectus. Tum C. Cæsar componendæ Armeniæ deligitur. Is Ariobarzanem, origine Medum, ob insignem corporis formam et præclarum animum volentibus Armeniis præfecit* (12). Enfin, ce que dit M. Moréri, qu'Auguste y avait envoyé un fils d'Agrippa qu'on chassa bientôt, est très-faux ; car l'envoi de Caïus-César fils d'Agrippa fut postérieur à la ruine du dernier Artavasde. Caïus César ne fut point envoyé dans l'Arménie pour y régner, mais pour y mettre ordre aux affaires ; il y établit Ariobarzanes, et puis continua de visiter l'Orient avec une pompe digne de l'héritier présomptif de tout l'empire romain. Si l'on tâchait à faire des fautes, en ferait-on plus que M. Moréri ? En ferait-on sept ou huit dans seize lignes ? M. Hofman n'en fait que trois dans cet article. Il dit, 1°. qu'Artavasde secourut Crassus contre les Parthes (13) ; 2°. que Tibère donna l'Arménie à un autre Artavasde ; 3°. qu'avant cela, Auguste l'avait donnée à Artabaze fils d'Agrippa, qui fut bientôt chassé. M. Lloyd a supprimé tout cet article, quoiqu'il fût assez bon dans Charles Étienne.

(C) *Marc Antoine..... le chargea*

(3) Plutarch., *in* Pompeio.
(4) Dio, *lib.* XXXVII.
(5) *Idem*, *lib.* XL.
(6) Joseph., *lib.* XV, *cap.* V.
(7) Strabo, *lib.* XI, *sub finem.*
(8) *Idem*, *lib.* XI, *pag.* 365.
(9) Plutarque *ne dit point qu'il eût* beaucoup, *ni* tant d'esprit.

(10) Strabo, *lib.* XI, *sub finem.*
(11) *Voyez* Tacite, Annal. *lib.* II, *cap.* III.
(12) *Idem*, *ibid.*
(13) Charles Étienne *le dit aussi.*

tines d'argent.] Dion remarque les choisit telles, pour ne pas éshonneur à la majesté royale s chaînes de fer (14). Paterou- qu'afin qu'elles fussent hono- on voulut qu'elles fussent d'or. *s, sed ne quid honori deesset, vinxit* (15). On avait usé d'une ble cérémonie envers Darius ais que dirons-nous de M. Ryck, raité de fiction un fait avancé nis d'Orléans pour accorder Pa- is avec Dion (17)? Ce fait est avasde fut chargé de chaînes at en prison, et de chaînes d'or du triomphe. M. Ryck soutient l'un ni l'autre de ces historiens rlé, ni de prison, ni de triom- : qu'ainsi on ne saurait les con- nsemble. Il est pourtant vrai on, dans la même page où il a les chaînes d'argent, parle des s d'or qu'on donna à Artavasde famille le jour du triomphe. ons les mauvais tours que la ire nous fait.

io, *lib. XLIX, circa finem.*
aterculus, *lib. II, capite LXXXII.*
ustius, *lib. V, cap. XII. Vide ibi* minm.
yck, Animadv. ad Tacit. Annal., *lib. III, pag.* 28, 29.

TAVASDE II fut établi Arménie par Auguste. Il été précédé depuis la mort vasde Ier. par Artaxias, par ne et par les enfans de Ti- . Artaxias, fils aîné d'Ar- le Ier., s'était sauvé lorsque ère fut mis aux fers (*a*); non pas avant que d'avoir de se maintenir avec ses es et les villes qui le décla- t roi lorsque son père eut ris (*b*). Il eut le malheur battu par Marc Antoine; rs il se réfugia chez les es, et il fit si bien avec ecours, qu'enfin il régna l'Arménie (*c*) : mais sur les plaintes de ses sujets, et sur la demande qu'ils firent de Tigrane son frère, qui était élevé à Rome, Auguste donna ordre à Tibère de chasser Artaxias, et de conférer le royaume à Tigrane (*d*). Artaxias fut tué par ses sujets avant l'arrivée de Tibère (A); ainsi il ne fut pas malaisé d'installer Tigrane (*e*). Cela fut fait l'an 734 de Rome. Tigrane, ni ses fils, ne jouirent pas longtemps de la royauté (*f*); ils firent place à Artavasde II (B), qui ne conserva guère ce poste (*g*). Auguste, qui le lui avait donné, apprenant les confusions de l'Arménie, y envoya Caïus César son petit-fils, pour y mettre ordre. Ce jeune prince y établit pour roi Ariobarzane, avec la satisfaction de tout le monde.

oseph., Antiq., *lib. XV, cap. V.*
io, *lib. XLIX.*
rtacidarum vi seque regnumque tu- Tacitus, Annal., *lib. II, cap. III.*

(*d*) Dio, *lib. LIV.*
(*e*) *Id.*, *ibid.*
(*f*) *Nec Tigrani diuturnum imperium fuit, nec liberis ejus.* Tacitus, Annal., *lib. II, cap. III.*
(*g*) Tacit., Annal., *lib. II, cap. III.*

(A) *Artaxias fut tué avant l'arrivée de Tibère.*] Dion, qui nous apprend cette circonstance, s'est abusé sur les noms; car il appelle Artabaze celui qu'il devait nommer Artaxias (1). Tacite n'impute la mort d'Artaxias qu'à la trahison de ses parens : *occiso Artaxiá per dolum propinquorum* (2); mais Horace l'attribue à la valeur de Tibère,

. . . . *Claudi virtute Neronis*
Armenius cecidit (3).

Il ne faut pas s'en étonner, les poëtes savent trop bien donner un bon tour aux événemens; tout se convertit en sujets de louanges entre leurs mains; ils trouvent partout des fleurs pour en couronner les princes. Josephe dit

(1) *Voyez* Lipse *sur les* Annal. *de* Tacite, *liv. II, chap. III.*
(2) Tacitus, *ibid.*
(3) Horat., Epist. XII, *vs.* 26, *lib. I.*

seulement qu'Artaxias fut chassé par Archélaüs et par Tibère (4). Suétone, sans dire un mot d'Artaxias, se contente d'observer que Tibère mit Tigrane sur le trône : *Ducto ad Orientem exercitu regnum Armeniæ Tigrani restituit, ac pro tribunali diadema imposuit* (5). Je ne vois pas que le terme de *restituer* ait été ici bien employé, car Tigrane, qui était le cadet d'Artaxias, n'avait jamais été possesseur de l'Arménie, et n'avait point dû l'être pendant la vie de son aîné. Scaliger, qui a eu raison de dire qu'Eusèbe ne devait point se servir d'un mot signifiant que l'Arménie fut subjuguée par Tibère (6), puisque les Arméniens ne demandèrent pas mieux que d'avoir pour roi Tigrane qu'il leur amenait, Scaliger, dis-je, qui relève justement cette fausseté, ou cette impropriété d'Eusèbe (7), aurait bien fait d'éviter le *restituit* de Suétone, et de ne pas donner le titre d'usurpateur à Artaxias (8). Il y a une autre impropriété ou fausseté dans Eusèbe et dans saint Jérôme, son traducteur, qui n'a pas été relevée par Scaliger. Ils nous assurent que Tibère se saisit de l'Arménie, *παρεςήσατο, occupavit Armeniam* : or, il ne fit autre chose que donner aux Arméniens le maître qu'ils demandaient. Il est certain d'ailleurs qu'il l'intronisa, qu'il lui mit le diadème sur la tête, et qu'il lui aurait prêté main forte s'il l'avait fallu : d'où vient donc que Scaliger dit que l'Arménie fut rendue à Tigrane sans l'intervention de Tibère ? Que veut-il dire quand il soutient que saint Jérôme ayant assuré que Tibère s'empara de l'Arménie, *occupavit*, a dû croire qu'elle appartenait déjà aux Romains ? J'avoue que je n'entends rien à cette grammaire. Mais pourquoi n'intentait-il pas un procès à Paterculus, aussi-bien qu'à ces deux pères de l'Église ? Paterculus, historien aussi flatteur envers Tibère qu'un poëte, ne l'a-t-il pas loué d'avoir réduit l'Arménie sous la puissance du peuple romain ? *Redactâ* Armeniâ *in potestatem pop[uli] Romani, regnum ejus Artavasdi tr[a]didit* (9). Ce n'est pas sa seule faut[e] : il a nommé Artavasde celui que Tib[è]re couronna roi d'Arménie, et il fa[l]lait le nommer Tigrane.

(B) *Tigrane et ses fils.... furent placé à Artavasde II.*] Les auteurs du Supplément de Moréri n'ont pas été en cet endroit moins fautifs que Moréri même. Je laisse passer ce qu'ils disent, que notre Artavasde était fils d'Artaxias, et par conséquent neveu de Tigrane : il n'est rien dit de cela dans le IIe. livre des Annales de Tacite, le seul auteur qu'ils aient cité. Mais passe pour cela : ils ajoutent que les fils de Tigrane *furent nommés rois par Tibère*, et qu'*Artavasde II*, *leur cousin*, *succéda* bientôt *à la couronne par ordre* du même empereur. Tacite, leur témoin unique, les confond, car il dit expressément que tout cela fut fait par Auguste. Il ne dit point avec eux que les Romains aient fait la guerre à cet Artavasde, et qu'ils l'aient enfin détruit : ses paroles sont, *non sine clade nostrâ dejectus*, qui peuvent signifier le contraire de ce qu'ils disent, savoir : qu'on le chassa malgré les Romains qui le soutenaient, et par la défaite de leurs secours. Voyez l'article d'ARTAVASDE, roi des Mèdes. Enfin ils disent que Tigrane, oncle de notre Artavasde, *eut la tête tranchée à Rome sous l'empereur Tibère*. C'est une absurdité, car l'installation de Tigrane, oncle, à ce qu'ils prétendent, d'Artavasde II, se fit l'an 734 de Rome, et son règne dura fort peu. Le supplice de Tigrane, sous Tibère, arriva l'an 789 : il faudrait donc, selon ces messieurs, que ce prince détrôné eût survécu à sa chute plus de cinquante ans, et qu'il fût parvenu à une vieillesse que l'historien n'eût pas omise, en parlant de l'indignité de sa mort. Remarquez bien que Tigrane, créé roi d'Arménie en l'an 73[4], avait été fait prisonnier avec son père par Marc Antoine, en 720, et qu'il était déjà grand (10). Remarq[uez] aussi que, peu après son couronnement, il maria ses enfans ensem[ble] (11), selon la coutume de ces nation[s-]là. Mais il y a plus, celui que Tib[ère]

(4) Joseph., Antiquitat., *lib. XV*, *cap. V.*

(5) Sueton., *in Tiberio*, *cap. IX.*

(6) Παρεςήσατο, *armis subjugavit, recepit, ad deditionem compulit.*

(7) Scalig., in Euseb., *pag.* 170.

(8) *Il le nomme mal Artabaze, à l'imitation de* Dion. *Fratre ejus Artabaze*, dit-il, *regni invessore ab Armeniis occiso.*

(9) Paterc., *lib. II*, *cap. XCIV.*

(10) *Voyez* Josèphe, *lib. XV*, *cap. V.*

(11) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. III.*

mourir est un petit-fils d'Hérode. sephe nous dit qu'Alexandre, fils Hérode, eut de Glaphira, sa femme, le d'Archélaüs, roi de Cappadoce, ux fils, dont l'un, appelé Tigrane, igna en Arménie, et fut accusé dent les Romains (12). Voilà sans doucelui dnot Tacite parle en cette maère : *Ne Tigranes quidem Armenià condam potitus, ac tunc reus, noine regio supplicia civium effugit* (13). La conjecture de M. de Tilleont, que ce Tigrane fut roi de la pete Arménie, qui avait été donnée r Auguste à Archélaüs (14), serait onne si l'on pouvait l'accorder avec sephe, qui dit que les descendans Alexandre, fils d'Hérode et de Glayra, ont régné dans la grande Arénie. Ἡδ᾽ Ἀλεξάνδρου γενεὰ τῆς μεγάς Ἀρμενίας ἐβασίλευσε (15).

(12) Joseph., *lib. XVIII*, *cap. VII*.
(13) Tacit., Annal., *lib. VI*, *cap. XL*.
(14) Histoire des Empereurs, *tom. I*, *note* 11, *Tibère*.
(15) Joseph., de Bello Jud., *lib. II*, *cap. XIX*.

ARTAVASDE, roi de Médie, it attaqué par Marc Antoine, la sollicitation d'un autre Arvasde, roi d'Arménie. Cette treprise fut très-funeste à arc Antoine; et comme il crut ue celui qui l'y avait engagé vait trahi, il tourna toute sa lère de ce côté-là, et fit allian- avec le roi de Médie. Il lui onna une partie de l'Arménie, s qu'il en eut dépouillé l'autre rtavasde, et il voulut cimenter tte paix par le mariage de son s Alexandre avec Jotape, fille roi des Mèdes. Les troupes 'il lui fournit le rendirent vicrieux des Parthes, et d'Arxias fils d'Artavasde roi d'Arméie; mais quand il les eut retirées, qu'il eut retenu celles que son lié lui prêta, celui-ci ne put sister à ses ennemis, et tomba tre leurs mains. Dion raconte la sous l'an 721 de Rome (*a*). Il est croyable que ce prince ne fut pas long-temps captif, et qu'il est ce roi de Médie auquel Cléopâtre envoya la tête d'Artavasde roi d'Arménie, l'an 724 de Rome (*b*). Le Supplément de Moréri est ici tout plein de fautes (A).

(*a*) Dio, *lib. XLIX*.

(*b*) *Idem.*, *lib. LI*.

(A) *Le Supplément de Moréri est ici tout plein de fautes.*] On y débite, 1°. que cet *Artavasde roi des Mèdes, fils et successeur de Darius, soutint vigoureusement la guerre contre Artavasde roi d'Arménie, et contre Pompée;* 2°. *qu'il fut enfin défait par les Parthes, et qu'il se réfugia à Rome auprès d'Auguste, qui lui donna la petite Arménie au lieu de la Médie qu'il avait perdue.* On cite Plutarque et Dion au livre XLIX. Mais pour réfuter cela en rétrogradant, n'est-ce pas se moquer du monde, que de citer simplement Plutarque? N'est-ce pas vouloir faire des fautes impunément? car qui n'aimerait mieux s'abstenir de critiquer, que de lire deux gros volumes *in-folio*, pour vérifier un petit fait? Il est sûr que Dion au livre XLIX ne dit point que cet Artavasde se soit réfugié à Rome, ni qu'Auguste lui ait fait présent de la petite Arménie. Je ne sache point d'auteur qui dise cela. Je trouve bien dans Tacite qu'Auguste fit régner dans l'Arménie un Artavasde, après les fils de Tigrane, mais non pas que ce fut pour le dédommager de la Médie. Apparemment ceux qui ont fait le III[e]. volume de Moréri se sont servis à deux mains de ce passage de Tacite : d'un côté, pour débiter que Tibère donna l'Arménie à un Artavasde, fils d'Artaxias, et neveu de Tigrane (1); et de l'autre, pour dire qu'Auguste la conféra à un Artavasde, roi dépouillé de la Médie. Enfin quelle négligence, que de dire qu'on s'est défendu vigoureusement contre le roi d'Arménie, et contre Pompée! Cette guerre contre le roi d'Arménie, qui n'avait guère besoin d'être vigoureusement poussée, vu la trahison de ce prince envers Marc Antoine, est

(1) *Voyez la remarque* (B) *de l'article d'*ARTAVASDE II.

postérieure d'environ trente ans à celle que Pompée fit en ce pays-là. Je n'ai remarqué, ni dans Plutarque, ni dans Appien aucun Artavasde roi des Mèdes, qui ait été attaqué par Pompée. Je vois seulement dans Appien que Pompée subjugua Darius roi des Mèdes (2).

(2) Appian., *in* Mithridat.

ARTAXATA (A) était la ville capitale de l'Arménie sur la rivière d'Araxe. Ce fut Annibal qui non-seulement en traça le plan, mais qui en dirigea aussi la construction, à la prière d'Artaxias, roi d'Arménie, chez qui il s'était retiré après la défaite d'Antiochus (*a*). On peut croire qu'une situation, qui avait été choisie par un si grand capitaine, était fort avantageuse (B), soit en temps de guerre, soit en temps de paix. Cette ville fut brûlée par Corbulon, l'an de Rome 811 (*b*). Ce grand capitaine n'aurait point exercé cette rigueur contre les habitans, qui lui avaient porté les clefs de la ville dès qu'il l'eut fait investir, si les lois de la guerre ne l'y eussent comme forcé (C). C'était une grande ville, qu'il ne pouvait garder sans une grosse garnison; il ne pouvait y laisser autant de soldats qu'il y en fallait, sans affaiblir de telle sorte son armée, qu'il eût été hors d'état de rien entreprendre; et il n'y eût eu ni profit ni gloire à la conquête d'une place qu'on aurait abandonnée toute telle qu'on l'aurait prise. Il se résolut donc à la ruiner, et y fut encouragée par un grand miracle (D), *si credere dignum est*. La ville fut co verte tout d'un coup d'un nu épais, d'où partaient une i nité d'éclairs, pendant que soleil luisait comme de coutu jusqu'à l'enceinte des muraill Cette ville fut rebâtie quelq temps après par Tiridate, qui nomma Néronée, pour fai honneur à Néron (*c*), duquel il avait reçu mille caresses à Rome, où il était allé lui rendre hommage l'an de Rome 819.

(*a*) Plutarc., *in* Lucullo, *pag.* 513. Strabo, *lib. XI*, *pag.* 364. *Voyez l'article d'*Artaxias Ier., *citation* (*c*).

(*b*) *C'est le* 58e. *de Jésus-Christ.*

(*c*) Xiphil. *in* Nerone.

(A) *Artaxata.*] Plutarque observe que cette ville tira son nom de celui du roi Artaxas (ou Artaxias) à qui Annibal en proposa la construction (1). Ce que MM. Lloyd et Hofdrand remarquent, que Tacite l'appelle *Artaxie*, n'est pas vrai : il l'appelle constamment *Artaxata*. Ce qu'ils ajoutent, que Strabon la nomme *Artaxiasata* (2), n'est point exact; car c'est clairement insinuer qu'il ne la nomme qu'ainsi, ou que du moins c'est le principal nom qu'il lui donne. Or il est certain qu'il l'appelle principalement *Artaxata*, et qu'il se contente de dire une fois qu'elle avait le nom d'*Artaxiasata*. Pinedo a eu raison de changer 'Αρταξιασάτα en 'Αρταξιάσατα dans Etienne de Byzance, qui sans doute n'a point parlé autrement que Strabon, puisqu'il le cite. Il est sûr, du moins, qu'il n'a pas nommé cette ville *Artaxia*, comme Ortelius le lui impute aussi faussement qu'à Tacite. L'omission que Pinedo reproche à cet Étienne est inexcusable; car qu'Annibal réfugié dans l'Arménie, et remarquant une situation très-avantageuse, ait conseillé au prince son hôte d'y faire bâtir une ville, et qu'il se soit chargé de la direction de ce travail, est une circonstance que l'on ne doit pas supprimer dans un dictionnaire de villes. Je dirais volontiers qu'Étienne, ayant Strabon devant les yeux, quand il

(1) Plutarch., *in* Lucullo, *pag.* 513.

(2) *C'est apparemment par une faute d'impression qu'on lit* Arraxiasata *dans M. Hofdrand.*

ticle d'Artaxata, n'oublia point ce l y vit touchant Annibal, et que t à son abréviateur, moins habile ime que lui, qu'il faut imputer la ligence dont Pinedo a fait une e plainte. Il n'y a peut-être point vrage qui demande plus de disnement et de bon goût que l'abré-'un gros livre (3). Je ne me lasse nt de faire cette remarque, parce je porte chaque jour la peine de négligence des abréviateurs. Ils . cause que je trouve des obscurités barrassantes en cent endroits, qui paremment étaient fort intelligibles s l'auteur qu'on a abrégé. Voyez ue M. Gronovius observe contre uteurs du *Synopsis Criticorum* (4).

B) *Sa situation était fort avantage.*] Strabon nous apprend qu'Ar-ta était bâtie dans un endroit où rivière faisait une péninsule, de e que les murailles étaient entou-de cette rivière, comme d'un le presque entier. Son traducteur pas entendu la chose, et Pinedo ui a fort justement reproché (5). On ne consultait que la version, croirait que cette ville était sans ailles, hormis l'endroit où la rie ne l'entourait pas : *Cincta muri flumine, nisi quà isthmus est.* Le ne dit point cela : Τὸ τεῖχος κύ-προσϐεϐλημένον τὸν ποταμὸν, πλὴν Ἰσθμοῦ.

C) *Elle fut brûlée par Corbulon.... les lois de la guerre y avaient me forcé.*] Plus on considère les es inévitables de la guerre, plus nt-on porté à détester ceux qui en cause. Voilà Corbulon qui réduit endres une grande et belle ville, ui jette dans la dernière désola-une infinité de femmes, d'enfans, eillards, qui ne lui avaient ja-fait aucune injure. Demandez à qui entendent le plus à fond le er des armes s'il fit bien, ils vous ndront qu'il fit très-bien, et cas qu'il ne l'eût point fait, il it agi en très-malhabile général, me il eût été aisé de l'en convaincre par les raisons que Tacite a exposées. *Artaxatis ignis immissus, delecaque et solo æquata sunt, quia nec teneri sine valido præsidio ob magnitudinem mœnium, nec id nobis virium erat quod firmando præsidio et capessendo bello divideretur, vel si integra et incustoditar elinquerentur, nulla in eo utilitas aut gloria quòd capta essent* (6). Les insultes que l'on fait à son ennemi, lorsqu'il abandonne ses conquêtes sans les mettre hors d'état de lui nuire, ou qu'il ne les garde qu'en affaiblissant trop ses armées, le rendent si méprisable que, pour maintenir sa réputation, l'un des plus grands ressorts de la guerre, il ne faut jamais donner lieu à ces insultes. C'est donc par une fatale et malheureuse nécessité, que les dures lois de la guerre obligent à priver son ennemi de ce dont on ne saurait profiter soi-même.

(D)..... *et qui y fut encouragé par un grand miracle.*] Tacite, avec tout son grand esprit, donnait d'aussi bon cœur qu'un autre homme dans ce merveilleux dont on aime à se repaître. Les habitans d'Artaxata cherchèrent sans doute à se consoler de la ruine de leur ville, entre autres raisons, par quelque miracle qui les assurât que les dieux ne l'avaient point agréée ; et ils crurent aisément tout ce que l'on inventa dans cette vue. Mais ils n'ont point eu d'historien qui ait fait parvenir jusqu'à nous ce qu'ils crurent. Les Romains, de leur côté, ne manquèrent pas de gens qui surent tourner la médaille. Nous le savons, grâces à Tacite : *Adjicitur miraculum velut numine oblatum, nam cuncta extrà tectis hactenùs sole inlustria fuère, quod mœnibus cingebatur ità repentè atrâ nube coopertum fulguribusque discretum est, ut quasi infensantibus deis exitio tradi crederetur* (7).

(3) *Voyez ci-dessus la fin de la remarque* (C) *article* Achille [*tom. I, pag.* 147], *et la que* (C), *num. VII, de l'article* Arsinoé.
(4) Gronovius, *in Tractatu* de Judâ Proditore. *lisez les* Nouvelles de la République des *lettres, mai* 1684, *art. VI, pag.* 276.
(5) Pinedo, in Stephan., de Urbibus, *pag.* 117.

(6) Tacit., Annal., *lib. XIII, cap. XLI.*
(7) *Idem, ibidem.*

ARTAXIAS Ier., roi d'Arménie, n'étant encore qu'un des généraux d'Antiochus-le-Grand, partagea l'Arménie avec un des autres généraux de ce même roi (A). Ce prince leur permit à l'un et à l'autre d'y commander sou-

verainement (*a*). Ils ne manquèrent pas de profiter de sa complaisance ; et lorsqu'il eut été vaincu par les armées romaines, ils se soumirent aux vainqueurs, qui leur donnèrent le titre de rois (*b*); et depuis cela, ils s'agrandirent le plus qu'ils purent aux dépens de leurs voisins. Tigrane, qui fit tant parler de lui durant les guerres de Mithridate, dont il avait épousé la fille, descendait d'Artaxias. Plutarque raconte qu'Annibal, s'étant retiré chez Artaxias, après la défaite d'Antiochus, lui donna mille bons conseils, et qu'ayant trouvé qu'un lieu, dont on ne tenait aucun compte, était très-propre à y bâtir une ville, il y en traça le plan, y mena Artaxias, et l'exhorta à la bâtir. Artaxias goûta fort la proposition, et pria Annibal de se charger de la conduite de l'ouvrage : il obtint ce qu'il souhaitait, et de là sortit une grande et belle ville, qui, à cause de lui, fut nommée Artaxata (*c*). Voilà tout ce que je trouve dans les deux auteurs que le Supplément de Moréri a cités (*d*) ; car pour la révolte contre son prince légitime, causée par la confiance que l'on avait en l'amitié des Romains (*e*), je n'y en vois ni ombre, ni trace, non plus que

(*a*) Strabo, *lib. XI*, *pag.* 366. *Voyez aussi pag.* 364.

(*b*) Plutarque *et* Strabon, *pag.* 364, *et* Stephanus *in* Ἀρτάξατα, *donnent ce titre à Artaxias.*

(c) Plutarch., *in* Lucullo, *pag.* 513 : *il l'appelle* Ἀρτάξας. *Voyez aussi* Strabon, *pag.* 364.

(*d*) Plutarc., *in* Lucullo. Strabo, *lib. XI.*

(*e*) Strabon *dit expressément* ἦρχον οὗτοι τοῦ βασίλεως ἐπιτρέψαντος. *Hi regis permissu imperaverunt.*

de l'emploi de toutes
moyens pour se maint
l'usurpation, ni de sa r
les prisons d'Antiochus
nes. Ce sont de pures
par rapport aux citatio

(A) *Il partagea l'Arméni*
des autres généraux d'An
Grand.] Dans les éditions
bon, il est nommé Θαριάδ
lieu (1), et Ζαρίαδρις, ou Z
en un autre (2). Il était fac
qui ont présidé à ces édition
tre partout le même mot ;
tonne que Casaubon n'ait poi
note sur cela : il en a fait qu
pas plus importantes.

(1) *Pag.* 364, *edit.*, *an.* 1587.
(2) *Pag.* 366.

ARTAXIAS II, roi
nie, fils aîné d'Artavasd
me nous l'avons déjà dit
proclamé roi par les tro
son père (A), après que
eut été fait prisonnier
femme, et avec ses autre
(*b*). L'aîné tâcha de se m
contre Marc Antoine, et
na bataille ; mais il fut b
contraint de s'enfuir au
Parthes. Il rentra depu
l'Arménie, et y régna :
sans doute après la prise
vasde, roi de Médie ; ca
que les Parthes eussent
roi (*c*), ils en avaient été
et Artaxias avait eu part
disgrâce. Il déplut telle
ses sujets, qu'ils l'accusère
me, et qu'ils demandère
roi, Tigrane son cadet (
guste, qui avait auprès d
Tigrane, le leur envoya,

(*a*) *Dans* ARTAVASDE II.

(*b*) Dio, *lib. XLIX.*

(c) *Idem.*, *ibid.*, *sub finem.*

(*d*) Dio, *lib. LIV.* Tacit., Annal. *cap. III. Voyez la remarque* (B) *de* ARTAVASDE II.

ordre à Tibère de l'installer. taxias fut tué par ses propres rens avant l'arrivée de Tire.

A) *Il fut proclamé roi par les* *pes de son père.*] Les continuars de Moréri font dire à Jose ou à Tacite, que ce fut Marc toine qui mit sur le trône Aras : il n'y a rien de plus faux. Ils tent qu'Artaxias ayant été défait envoyé en exil chez les Parthes. re bévue ; il s'y réfugia. Si Marc toine avait été en état de le bannir ès sa victoire, il ne l'aurait pas oyé chez les Parthes, il l'aurait né à Alexandrie pieds et poings

ARTAXIAS III, roi d'Armé, était fils de Polémon, roi du nt, et s'appelait Zénon. Il s'é tellement plu dès son ence à imiter les coutumes des méniens, qu'il s'acquit par-là bonnes grâces de la nation : sorte que Germanicus ne crut nt qu'il fallût jeter les yeux un autre, pour remplir la ce de Vonones, que les Arniens avaient chassé. Il alla c à Artaxata, et en présence tout le peuple il donna le diame à ce Zénon, l'an de Rome . Tout à l'heure l'assemblée proclama *Artaxias*, du nom la ville capitale. Tacite, qui us apprend toutes ces choses , parle de sa mort sous 788 (*b*).

) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. LVI*.
) *Id.*, *ibid.*, *lib. VI*, *cap. XXXI*.

ARTÉMIDORE, celui qui a it *sur les songes*, était d'Éèse; néanmoins il s'est donné urnom de *Daldianus* dans ce e-là, afin de faire honneur à patrie de sa mère (A). Il s'é surnommé Éphésien dans d'autres livres. Il vivait sous Antonin Pius, comme il nous l'apprend lui-même, quand il dit qu'il a connu un athlète qui, ayant songé qu'il avait perdu la vue, remporta le prix de la course dans les jeux que cet empereur fit célébrer (*a*). Jamais auteur n'a plus travaillé pour un sujet raisonnable, qu'Artémidore a travaillé pour un sujet très-indigne d'un homme de jugement (B). Il ne se contenta pas d'acheter tout ce qui avait été écrit sur l'explication des songes, ce qui montait à plusieurs volumes (C) : il employa de plus beaucoup d'années à voyager, afin de faire des connaissances avec les diseurs de bonne aventure. Il eut un grand commerce avec eux dans les villes et dans les assemblées de la Grèce, dans l'Italie, et dans les îles les plus peuplées; et il ramassa partout les vieux songes, et l'événement qu'on disait qu'ils avaient eu (*b*). Il méprisa les médisances de ces gens graves et à sourcil froncé, qui traitent d'escrocs, d'imposteurs et de joueurs de gobelet, ceux qui se mêlent de prédire (D); et, sans avoir égard à ce que les Catons en diraient, il pratiqua plusieurs années ces devins. En un mot, il consacra tout son temps, et toutes ses veilles, à courir après des songes; et il croyait que ce grand travail lui avait fourni de quoi payer de raison et d'expérience (E). Il eut grand soin d'instruire son fils aux

(*a*) Artemid., *lib. I*, *cap. XXVIII. Voyez aussi le chap. LXVI du même livre.*
(*b*) Artemid., *præf.*, *pag.* 3. *Voyez aussi liv. V*, *pag.* 252.

mêmes sciences, comme il paraît par les deux livres qu'il lui dédia. Je m'étonne moins qu'il se soit si fortement occupé de cette matière, quand je songe qu'il croyait y avoir été poussé par les conseils, et en quelque manière par les ordres d'Apollon (c); Il prie fort sérieusement tous ses lecteurs de ne rien ôter de son livre, et de n'y rien ajouter; et il leur fait là-dessus une espèce d'adjuration au nom de cet œil perçant de la providence qui prend garde à tout (F). Il a dédié ses trois premiers livres à un Cassius Maximus (G), et les deux autres à son fils. Ils furent imprimés en grec, à Venise, l'an 1518. M. Rigaut les publia à Paris, en grec et en latin, l'année 1603, et y joignit quelques notes. La version latine qu'il employa est celle que Jean Cornarius avait publiée à Bâle l'an 1539. Artémidore avait fait un *traité des Augures*, et un autre *de la Chiromance*. On ne les a point (H). Tertullien ne l'a point cité dans l'endroit où il cote plusieurs auteurs *onirocritiques* (d); mais Lucien ne l'oublie pas, quoiqu'il ne nomme que deux écrivains de cette espèce (e).

(c) *Idem, sub fin., lib. II, pag.* 161.

(d) *C'est-à-dire, interprètes des songes. Voyez ce passage de* Tertullien *ci-dessous, citation* (14).

(e) Lucian., *in* Philopatr.

(A) *Il s'est donné le surnom de* Daldianus, *afin de faire honneur à la patrie de sa mère* (1).] « Éphèse, *dit-il*, d'où à la tête de plusieurs livres » j'ai déclaré que j'étais, est assez il- » lustre par elle-même, et par les » louanges que plusieurs personnes » dignes de foi lui ont données; mais » la petite ville de Daldia est demeu- » rée jusqu'ici dans l'obscurité, faute » de tels panégyristes : puis donc » que c'est ma patrie du côté de ma » mère, je veux lui témoigner ainsi » ma reconnaissance. » Cela me serait plus suspect de vanité, si j'y voyais plus de façon et plus de mystère; mais l'ingénuité avec laquelle cet auteur s'exprime, me fait juger qu'il parlait selon l'usage d'alors, et sans attacher aux paroles les mêmes idées que l'on y attacherait aujourd'hui. Τὴν δὲ ἐπιγραφὴν μὴ θαυμάσῃς, ὅτι Ἀρτεμιδώρου Δαλδιανοῦ, καὶ οὐχ Ἐφεσίου, ἐπιγέγραπται, ὥσπερ πολλὰ τῶν ἤδη εἰς ἄλλας πραγματείας πεπονημένων μοι βιβλίων. Τὴν μὲν γὰρ Ἔφεσον συμβέβηκε καὶ αὐτὴν δι' ἑαυτὴν περιώνυμον εἶναι, καὶ πολλῶν ἀξιολόγων κηρύκων τετυχηκέναι. Δαλδία δὲ, πόλισμα Λυδίας καὶ οὐ σφόδρα ἐλλόγιμον, καὶ διὰ τὸ μὴ τοιούτων εἰδότων τετυχηκέναι, ἀγνωστεῖ τὸ μέχρι ἐς ἐμὲ μεμένηκε. Διὸ θρεπτήρια οὔσῃ μοι πατρίδι πρὸς μητρὸς ταῦτα ἀποδίδωμι αὐτῇ (2). *At verò de inscriptione ne mireris quapropter Artemidori Daldiani et non Ephesii inscriptum legis, quemadmodum multos jam alios libros diversis argumentis à me conscriptos habere vidisti. Etenim Ephesum contigit ipsam per seipsam celebrem esse, insuperque multos præclaros et fide dignos præcones nancisci : Daldis autem Lydiæ oppidulum non valdè clarum, propterea quòd ejusmodi virum non est nactum, usque ad me penitus ignobile permansit. Quapropter ipsi quod mihi à matre patria existit, hæc in nutritiorum vicem rependo.* Il fallait s'en tenir à cette raison, et n'en pas chercher deux autres comme a fait M. Rigaut : l'une prise de ce qu'Apollon avait inspiré à Artémidore dans la ville de Daldia le dessein d'expliquer les songes; l'autre prise de ce qu'y ayant un autre Artémidore d'Éphèse, il fallait que l'interprète des songes ne se donnât pas le surnom d'Éphésien, occupé déjà par l'autre (3). Cette dernière raison, plus mauvaise que la précédente, a été adoptée pourtant par un homme de mérite (4). Artémidore la réfute

(1) *Daldia, petite ville dans la Lydie.*

(2) Artemid., *Lib. III, sub fin. pag.* [illegible]

(3) Rigalt., Not. in Artemidor., *pag.* 1.

(4) Mr de Tillemont, *au IIe. tome de l'Hist.* des Empereurs, *IIe. part.*, *pag.* 731, *édit. de Bruxelles.*

ui-même invinciblement, puisqu'il déclare qu'il s'est dit d'Éphèse dans un grand nombre de livres. Il ne songeait donc pas à empêcher que l'on ne le confondît avec Artémidore le géographe. On le connaissait sans doute beaucoup mieux en qualité d'Éphésien, qu'en qualité de Daldien (5).

(B) *En travaillant sur les songes il a choisi un sujet très-indigne d'un homme de jugement.*] Quand on ne serait point convaincu par sa propre expérience, qu'il n'y a rien de plus confus, ordinairement parlant (6), que les idées qu'on appelle songes, il ne faudrait que considérer les propres maximes de cet auteur, pour être persuadé que son art ne mérite pas l'attention d'un homme sage. Il n'y a point de songe qu'Artémidore ait expliqué d'une certaine manière, qui ne puisse souffrir une explication toute différente; et cela, avec la même probabilité, et avec des rapports aussi naturels pour le moins, que ceux qui servent de fondement à cet interprète. Je ne dis rien du tort que l'on fait aux intelligences, à la direction desquelles il faut nécessairement que l'on attribue nos songes, si l'on veut y trouver un présage de l'avenir. Quelle manière d'enseigner leur donne-t-on! Qu'elle serait indigne de leurs lumières, de leur gravité, en un mot de ce qu'elles sont! Si elles ne savent pas mieux instruire, quelle ignorance! si elles ne veulent pas mieux instruire, quelle malignité (7)! Ne pourrait-on pas se plaindre mille fois de son bon ange, aussi-bien que de son mauvais génie, par ces paroles d'Énée:

Quid natum toties crudelis tu quoque falsis Ludis imaginibus (8)?

Ce qui me passe, c'est de voir qu'Artémidore ait tant travaillé à se persuader une doctrine qui pouvait lui causer mille chagrins: car ne devait-il pas craindre de songer ce que son art lui montrait comme un songe de mauvais augure? Il avait trouvé par ses recherches que, quand un voyageur songe qu'il a perdu la clef du logis, c'est un signe qu'on lui a débauché sa fille (9). Si Artémidore eût fait un tel songe hors de chez lui, n'eût-il pas cru qu'on laissait aller le chat au fromage dans sa maison? Aurait-il eu bien à faire de savoir cela? N'eût-il pas bien mieux valu que cette pensée ne fût pas venue? Il nous conte qu'ayant songé que sa femme lui avait fait des insultes (10), il en fut le lendemain tout troublé, quand il vit venir vers lui un homme qui n'était pas de ses amis. Voilà comment, par la vertu de son *Onirocritie*, il convertissait un mal imaginaire en un mal réel.

L'objection que je viens de faire, et que je fonde sur l'idée que nous donnent de la nature angélique les docteurs chrétiens, me paraît très-forte en supposant la vérité de cette idée; mais si l'on suivait un système différent de celui-là, et qui ne répugne point à la possibilité des choses, on affaiblirait beaucoup cette objection. Ce serait de dire, qu'il y a beaucoup d'esprits, non-seulement plus bornés que l'homme à certains égards par rapport à la manière de s'expliquer, mais aussi plus volages, et plus capricieux que l'homme. Que sait-on s'ils n'aiment pas à se divertir à nos dépens, et à nous faire courir après des énigmes, où ils mêlent tout exprès du puérile et du frivole, pour se procurer un spectacle plus ridicule? Que sait-on si nous ne leur servons pas de jouet, comme les bêtes nous en servent? Que sait-on s'ils ne trouvent pas dans le mouvement de nos esprits animaux un obstacle qu'ils ne peuvent vaincre, lorsqu'ils souhaiteraient de se rendre intelligibles? Voyez la remarque (D) de l'article Majus. Quoi qu'il en soit, la raison veut que l'homme se garde bien de faire un art de cela, et qu'il considère un tel art comme la plus chimérique et la plus vaine de toutes les occupations.

(C) *Il acheta tout ce qui avait été écrit sur l'explication des songes, ce*

(5) Lucien, *dans le* Philopatr., *le cite* Ἀρτεμίδωρον τὸν Ἐφέσιον.

(6) *On ne prétend rien dire contre les songes extraordinaires dont il est parlé dans l'Écriture.*

(7) *Conférez avec ceci les Réflexions d'*Artabane, *fils d'Hystaspe. Voyez la remarque* (O) *de cet article.*

(8) Virgil., Æneïd., *lib. I, vs.* 407.

(9) Artem., *lib. V, pag.* 255, *num.* 17.

(10) Δόξας ὑπὸ τῆς ἐμαυτοῦ γυναικὸς ἐν ὕπνοις ὑϐρίζεσθαι. Cornarius traduit ainsi, *per somnium visus sum mihi ab uxore meâ vituperiis et plagis impeti.* Artemidor, *lib. II, cap. LIII, pag.* 144.

qui montait à plusieurs volumes.] J'ai déjà témoigné mon étonnement, qu'il y ait eu des personnes qui aient fort travaillé à se convaincre de la prétendue science des songes. Je ne m'étonnerais pas que plusieurs soi-disans devins se vantassent de la posséder : ils pouvaient gagner leur vie à cela, et profiter des songes d'autrui sans se chagriner des leurs, car ils pouvaient n'avoir nulle foi pour l'art dont ils faisaient profession. Mais je ne saurais juger ainsi d'Artémidore, ni de tant d'autres auteurs graves, qui ont écrit sur l'explication des songes (11). Ils y étaient trompés tous les premiers. Voici ceux que M. Rigaut nomme (12): *Artemon Milesius*, *Antiphon*, *Apollodorus Telmissensis*, *Apollonius Attalensis*, *Aristander Telmissensis*, *Aristarchus*, *Alexander Myndius*, *Cratippus*, *Demetrius Phalereus*, *Dionysius Rhodius*, *Epicharmus*, *Geminus Tyrius* (13), *Hermippus*, *Nicostratus Ephesius*, *Phœbus Antiochenus*, *Philochorus*, *Panyasis Halicarnasseus*, *Serapion*, *Strato*. Ils avaient tous précédé Artémidore, selon M. Rigaut. Tertullien n'en nomme qu'une partie : *Quanti autem*, dit-il (14), *commentatores et affirmatores in hanc rem, Artemon, Antiphon, Strato, Philochorus, Epicharmus, Serapion, Cratippus, et Dionysius Rhodius, Hermippus tota sæculi litteratura.* André Schot, outre quelques-uns de ceux-là, nomme Astrampsychus, Cassius Maximus, et Dionysius Heliopolita (15). Il dit qu'Artémidore a cité ces deux derniers; mais quant à Cassius Maximus, je ne vois point qu'Artémidore, qui lui dédie les trois premiers livres de son ouvrage, en parle que comme d'un homme qui était curieux de cette science (16), et qui pourrait la comprendre en peu de temps (17) : et pour ce qui est de Denys Héliopolite, je ne l'ai point rencontré dans Artémidore. On peut nommer à coup sûr Pappus d'Alexandrie; car il a écrit sur l'explication des songes, comme nous l'apprend Suidas. Voyez ci-dessus l'article d'Achmet. Entre les modernes, il y a un certain Josué Abrech, qui promet monts et merveilles dans le titre de son livre. Je n'en connais que cela, pour l'avoir vu dans Vander Linden (18), et dans Théophile Spizélius (19). Son ouvrage fut imprimé l'an 1607. Nous parlerons de Junius Majus en son lieu (20). Tout à ce moment je rappelle dans ma mémoire que Lysimachus, fils de la fille d'Aristide, gagnait sa vie à interpréter des songes dans un carrefour. Μνημονεύουσι Ἀριστείδου θυγατριδοῦν εὖ μάλα πένητα Λυσίμαχον, ὃς ἑαυτὸν ἐκ πινακίου τινὸς ὀνειροκριτικοῦ παρὰ τὸ Ἰακχεῖον λεγόμενον καθιζόμενος ἔβοσκε (21). *Inter Aristidis nepotes ex filiâ cognôsse oppido pauperem Lysimachum, qui juxta locum, quod Iaccheum appellatur, sedens vitam interpretandis ex tabulâ quâdam somniis toleraret.* La misère l'avait réduit à cela. Il eût fait moins de tort à la glorieuse mémoire de son aïeul, si, au lieu de cette manière d'almanach dont il se servait pour répondre aux consultans, il eût manié une alêne et du ligneul, afin de raccommoder de vieux souliers.

(D) *Il méprisa les médisances de ces gens graves. . . . qui méprisent. . . ceux qui se mêlent de prédire.*] Ces gens-là ont tort quelquefois; et l'on fait bien d'aller toujours son chemin en ces rencontres, sans avoir égard à leur critique. Mais Artémidore se trouvait-il dans le cas ? Était-il beaucoup moins blâmable que ceux qui, à l'imitation de Catulle, se moquent injustement de la censure chagrine des vieux barbons ?

Vivamus, mea Lesbia, atque amemus,
Rumoresque senum severiorum
Omnes unius æstimemus assis (22).

(11) *Voyez ci-dessous le passage de* Tertullien, *citat.* (14).

(12) Rigalt., Not. in Artemidor., *pag.* 5.

(13) André Schot, *sur la* IXe. controverse de Sénèque; et Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 329, *disent* Geminus Pyrius. *Il y a dans* l'Artémidore *de* Rigaut, *liv. II, chap. XLIX*, Γεμινοῦ τοῦ Τυρίου.

(14) Tertul., *lib.* de Animâ, *cap. XLVI. Vide etiam* Fulgent. Mytholog., *lib. I, cap. XIII, et ibi* Munckerum.

(15) Andr. Scottus, *in hæc verba* Senecæ, Controv. IX, *Antiphontis libros vocabat, tantùm in illis somniorum est.*

(16) Artem., *lib. III, init. pag.* 164; *lib. IV, init. pag.* 197.

(17) *Idem, lib. II, circa fin. pag.*

(18) De Scriptorib. Medicis.

(19) Specim. Biblioth.

(20) *Voyez son article, et le commentaire de la remarque* (H) *de l'article d'Alexander ab Alexandro.*

(21) Phalerus in Socrate, *apud* Plutarch., *ad fin.* Vitæ Aristidis, *pag.* 335.

(22) Catulli, Epigr. V.

Les sages lecteurs n'auront pas beaucoup de peine à juger de tout ceci : je leur en laisse le soin, et me contente de leur mettre devant les yeux les phrases d'Artémidore. Τούτῳ δὲ καὶ σφόδρα διαβεβλημένων τῶν ἐν ἀγορᾷ μαντέων, οὓς δὴ προΐκτας τε καὶ γόητας καὶ βωμολόχους καλοῦσιν οἱ σεμνοπροσωποῦντες, καὶ τὰς ὀφρῦς ἀνεσπακότες, καταφρονήσας τῆς διαβολῆς ἔτεσι πολλοῖς ὁμίλησα (23). *Partìm verò cùm omnes vates ex foro profligati essent, utpotè quos mendicos, præstigiatores, ac scurras appellant hi qui gravi simulato vultu supercilia contrahunt, cum eis tamen, omni spretâ calumniâ, per multos annos conversatus sum.*

(E) *Il croyait que son travail sur les songes lui avait fourni de quoi payer de raison et d'expériance.*] Il faut l'entendre lui-même. Ἀεὶ τὴν πεῖραν καὶ κανόνα καὶ μάρτυρα τῶν ἐμῶν λόγων ἐπιβοῶμαι. Ἐγὼ μὲν οὖν πάντων ἤδη διὰ πείρας ἐλήλυθα· τῷ μηδὲν ἄλλο πράττειν ἀεὶ δὲ καὶ νυκτὸς καὶ μεθ' ἡμέραν πρὸς ὀνειροκρισίαν εἶναι (24). *Semper experientiam et regulam testes meorum sermonum advoco. Ego itaque ad omnium experientiam jam perveni, neque enim quicquam aliud feci, verùm semper et noctù et interdiù circa somniorum judicationem ac interpretationem versatus sum.*

(F) *Il fait à ses lecteurs. . . . une adjuration au nom de. . . . la providence, qui prend garde à tout.*] « Si » quelqu'un », dit-il (25), « peut » ajoûter de nouvelles choses à mon » livre, qu'il les garde pour lui, qu'il » les conserve en pure propriété ; » cela est plus commode : s'il trouve » que j'en ai dit trop, il n'a qu'à » prendre ce qui sera à son usage, et » laisser le reste où il est. » Τὰ λοιπὰ τῶν βιβλίων μὴ ἐξαίρων, θεὸν ἐπόπτην καὶ φύλακα πάντων νομίζων τὸν Ἀπόλλωνα. *Reliquis ex libris non exemptis deum inspectorem et custodem omnium reveritus Apollinem.* Il craignait ces tours de fripiers, qui ont lieu dans la librairie, par lesquels on bouleverse tout le travail d'un auteur, tantôt par des abrégés, et tantôt par des mélanges.

(G) *Il a dédié ses trois premiers livres à un Cassius Maximus.*] M. Rigaut n'a trouvé cet homme nulle part ; *et peut-être*, dit-il, *devrait-on lire* ΓΑΒΙΩ *ou* ΤΑΤΙΩ ΜΑΞΙΜΩ ; *car Jules Capitolin fait mention d'un Gavius Maximus, qui fut préfet du prétoire pendant vingt ans, sous l'empire d'Antonin, et qui eut pour successeur Tatius Maximus.* Quoi qu'il en soit, le héros du livre d'Artémidore était Phénicien de nation (26), grand orateur, et d'un esprit si pénétrant que, sans lire tout ce que les auteurs avaient dit, il entendait leurs ouvrages (27). André Schot le nomme Cossinus Maximus, et le distingue de Cassius Maximus (28). Deux fautes pour une, sans compter celle de la remarque (C) (29). Je ne sais si personne s'est avisé de conjecturer qu'il faudrait mettre Claudius Maximus, au lieu de Cassius Maximus. Il y avait sous l'empire d'Antonin Pius un proconsul d'Afrique nommé Claudius Maximus. L'accusation de magie, dont Apulée se défendit, fut portée devant ce proconsul. Il paraît, par divers endroits de son plaidoyer, que ce Claudius Maximus passait pour savant, et pour un homme qui avait été curieux des livres de philosophie : *Benè quòd apud te, Maxime, causa agitur, qui pro tuâ eruditione legisti profectò Aristotelis* περὶ ζώων γενέσεως, περὶ ζώων ἀνατομῆς, περὶ ἱστορίας *multijuga volumina : præterea problemata innumera ejusdem, tum ex eâdem sectâ cæterorum in quibus id genus varia tractantur.* C'est ainsi qu'on lui parle dans la page 115. Peu après, on l'apostrophe de cette manière : *Audisti, Maxime, quorum pleraque scilicet legeras aqud antiquos philosophorum.* Ailleurs (30) on lui dit : *Multa fando, Maxime, audisti, et plura legendo didicisti, non pauca experiendo comperisti ;* comme aussi (31) *An quod multo præstabilius est, tuâ doctrinâ, Claudi Maxime, tuâque perfectâ eruditione fretus, contemnam stultis et impolitis ad hæc respondere.* Il semble même qu'il avait été au commencement philosophe de profession, et qu'il s'était poussé par ses longs services militaires. *Erras. . .*

(23) Artem., *in Præfatione*, *pag.* 3.
(24) *Idem*, *lib. II*, *sub fin. pag.* 161.
(25) *Idem*, *ibidem.*
(26) Artem., *lib. II*, *sub fin. pag.* 161.
(27) *Idem*, *in Præfat.*, *pag.* 4.
(28) Andr. Schott., in Senecæ Controvers. IX.
(29) *Citation* (13).
(30) Apuleïi Apologia, *pag.* 149, *volume II*, *edition. Lugdun.*, *an.* 1614, *in*-8°.
(31) *Ibidem*, *pag.* 157.

si eum fortunæ indulgentiâ non ex philosophiæ censurâ metiris : si virum tam AUSTERÆ SECTÆ, *tamque diutinæ militiæ non putas amiciorem esse coërcitæ mediocritati quàm delicatæ opulentiæ* (32).

(H) *Il avait fait un traité des Augures, et un de la Chiromance. On ne les a point.*] C'est à tort que Vander Linden assure, même dans l'édition de Merklinus, qu'Alde les a imprimés en grec, que Cornarius les a traduits en latin, et que Rigaut les a publiés en ces deux langues (33). Il faut remonter un peu plus haut pour trouver l'origine de ce mensonge ; et il n'est pas inutile de faire cette observation : elle peut faire comprendre à ceux qui font des abrégés la cause la plus féconde des égaremens où ils engagent leur lecteur. Gesner avait dit : *Artemidorus. . . . scripsit de somniorum interpretatione libros 4, item de auguriis, et manuum inspectione. Suidas. Hujus autoris quinque libros Aldus græcè excudit* (34). Il avait observé ensuite que ces cinq livres ne regardaient que les songes. Voici comment Simler abrégea ce texte : *Artemidorus. . . . scripsit de somniorum interpretatione lib. 4. Item de auguriis, et manuum inspectione. Eos Aldus græcè excudit.* Est-ce réduire en moins de mots ce qu'a dit un homme, ou est-ce le falsifier ? C'est plutôt le dernier que le premier.

(32) Apuleii Apologia, *pag.* 149.
(33) Vander Linden, de Scriptis Medicis.
(34) Gesner., Bibliothec., *folio* 96 *verso*.

ARTÉMISE, reine de Carie, et fille de Lygdamis (A), suivit en personne le roi Xerxès dans la guerre contre les Grecs (B). C'était une femme capable des grandes affaires, et qui avait un courage tout-à-fait viril. Se trouvant donc saisie de l'autorité souveraine, pendant les préparatifs de Xerxès, tant à cause qu'elle était veuve, qu'à cause de la minorité de son fils (*a*), elle prit cette occasion de faire parler de soi, et s'engagea de son propre mouvement à cette fameuse expédition. Personne ne s'y distingua plus qu'elle, soit du côté de la tête, soit du côté de la main. Les raisons qu'elle allégua pour soutenir son avis, qui était de ne point donner la bataille de Salamine (*b*), étaient les plus sensées du monde. Elle se tira d'affaire fort habilement dans ce combat ; car se voyant poursuivie par un vaisseau athénien, sans aucune apparence de se pouvoir garantir de cette poursuite, elle attaqua un vaisseau des Perses monté par Damasithymus roi de Calynde, avec qui elle avait eu une querelle, et le coula à fond (*c*). Cela fit croire à ceux qui la poursuivaient que son vaisseau était du parti des Grecs (C), et ils n'eurent garde de pousser leur pointe. Par bonheur pour elle il ne se sauva personne du vaisseau de Damasithymus ; de sorte que, sans avoir passé pour la cause de cette perte, elle se défit d'un ennemi ; elle évita d'être prise, et fut louée d'avoir coulé à fond un vaisseau grec. Xerxès fut sa principale dupe là-dedans ; car il s'écria que *ses hommes s'étaient comportés comme des femmes, et ses femmes comme des hommes* (D). Il lui confia la conduite des jeunes princes de Perse ses enfans, lorsque suivant ses avis il abandonna la Grèce pour repasser en Asie. Les Athéniens étaient si fâchés qu'une femme leur fit la guerre, qu'ils promirent une grande somme à ceux qui prendraient Artémise, et qu'ils ordonnèrent à tous leurs

(*a*) *Il s'appelait Pisindèle. Voyez la remarque* (E) *de l'article* MAUSOLE.

(*b*) Herod., *lib. VIII*, *cap. LXVII.*
(*c*) *Ibid.*, *cap. LXXXVII.*

capitaines de vaisseau d'y tâcher (d). On voyait sa statue à Lacédémone parmi celles des généraux perses, dans le portique qui avait été construit des dépouilles de cette nation (e). La ruse dont elle se servit, pour se rendre maîtresse de Latmus, est aussi bonne selon le machiavélisme, que mauvaise selon le christianisme : elle mit ses troupes en embuscade, et s'en alla avec un grand équipage de dévotion composé d'eunuques, de femmes, de trompettes et de tambours, célébrer la fête de la mère des dieux dans le bois qui lui était consacré auprès de la ville. Les habitans, édifiés de ce zèle, accoururent là pour admirer sa dévotion; et pendant cela, les troupes d'Artémise s'emparèrent de Latmus (f). Ces grandes qualités ne la délivrèrent pas des faiblesse amoureuses (E) : elle aima passionnément un homme d'Abydos, nommé Dardanus, et fut si outrée de son mépris, qu'elle lui creva les yeux pendant qu'il dormait (g). Les dieux pour la punir la rendirent encore plus amoureuse : de sorte que l'oracle lui ayant conseillé d'aller à Leucade (h), le refuge des amans désespérés, elle y fut faire le saut, et n'en réchappa point. Elle fut enterrée en ce lieu-là. Bien des gens la confondent mal à propos avec l'Artémise dont je vais parler (F).

(d) Herod., *lib. VIII*, *cap. XCIII.*
(e) Pausan., *lib. III*, *pag.* 93.
(f) Polyænus, Strat., *lib. VIII*, *cap. LIII.*
(g) Ptolem. Hephæst., *apud* Phot., cod. *CXC*, *pag.* 491.
(h) *Voyez l'article* LEUCADE.

(A) *Elle était fille de Lygdamis.*] Hérodote ne dit point ce que Moréri lui fait dire ; savoir, que Lygdamis était roi d'Halicarnasse (1). Il dit seulement qu'Artémise était d'Halicarnasse, du côté de son père ; et de Crète, du côté de sa mère. Si je ne voyais point dans ce même historien que le Lygdamis, qui assista Pisistrate, et auquel Pisistrate, après s'être rétabli à Athènes, donna le commandement de l'île de Naxos, était natif de cette île (2), je le prendrais pour le père ou pour l'aïeul de notre Artémise. M. Blancard a laissé dans son édition d'Harpocration (3) la faute des précédentes, *Damis*, pour *Lygdamis* (4). Les notes de M. de Valois avertissent de la correction qu'il fallait faire, et que M. Gronovius a faite en publiant Harpocration l'an 1696.

(B) *Elle suivit en personne le roi Xerxès dans la guerre contre les Grecs* (5).] Suidas dit que ce fut contre les Perses qu'elle prit parti (6), mais ce passage pourrait bien avoir été estropié ; car le bon mot de Xerxès rapporté tout de suite par Suidas, *les hommes sont devenus femmes, et les femmes sont devenues hommes*, serait destitué de sens, si Artémise avait été dans l'armée grecque, vu que les hommes s'y battirent comme des lions. Maussac suppose qu'il y a dans Suidas tout comme dans Harpocration, κατὰ τὰ Περσικὰ, *tempore belli Persici* (7).

(C) *Elle fit croire que. . . . son vaisseau était du parti des Grecs.*] Hérodote a oublié une circonstance très-essentielle, sans quoi sa narration perd beaucoup de sa vraisemblance. Il ne nous dit point, comme il devait faire, et comme Poliænus a fait, qu'Artémise fit ôter de son vaisseau le pavillon perse (8). Poliænus lui fait tenir la conduite de ces pirates qui arborent toutes sortes de pavillons selon le besoin. Quand elle poursuivait un vaisseau grec, elle arborait le pavillon des barbares ; mais s'il fallait fuir devant les Grecs, elle arborait leur pavillon. Il tourne en tant de

(1) Herod., *lib. VII*, *cap. XCIX.*
(2) *Idem*, *lib. I*, *cap. LXI*, *LXIV.*
(3) *C'est celle de Leyde*, *en* 1683.
(4) *In* Ἀρτεμισία.
(5) Herod., *lib. VII*, *cap. XCIX.*
(6) Ἠρίστευσε κατὰ Περσῶν, *Fortissimè se gessit adversus Persas.*
(7) Maussac., Note in Harpocrat.
(8) Polyæn. Strategem., *lib. VIII*, *cap. LIII.*

manières le combat de cette reine, qu'il le multiplie en trois ou quatre actions différentes, et il nous parle d'un fuseau et d'une quenouille envoyés par le roi de Perse à un capitaine de navire, à quoi l'on ne trouve aucun sens, puisque le vaisseau attaqué par Artémise fut coulé à fond, et qu'il ne s'en sauva personne.

(D) *A son occasion Xerxès s'écria que ses hommes s'étaient comportés en femmes, et ses femmes en hommes.*] Voyons les paroles d'Hérodote : Ξέρξην δὲ εἶπαι λέγεται πρὸς τὰ φραζόμενα· « Οἱ μὲν ἄνδρες γεγόνασί μοι γυναῖκες, αἱ δὲ γυναῖκες, ἄνδρες (9). » *Undè Xerxem ferunt ad ea quæ narrabantur dixisse, « Viri quidem extiterunt mihi feminæ, feminæ autem viri. »* Joignons-y celles de Justin : *Artemisia regina Halicarnassi quæ in auxilium Xerxi venerat, inter primos duces bellum acerrimè ciebat, quippè ut in viro muliebrem timorem, ità in muliere virilem audaciam cerneres* (10).

(E) *Ses grandes qualités ne la délivrèrent pas des faiblesses amoureuses.*] Toutes les femmes de grand courage ne sont pas comme Agrippine, qui s'était défaite des défauts de son sexe, en s'occupant des soins de l'autre. *Agrippina, æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis feminarum vitia exuerat* (11). Sémiramis, ambitieuse et guerrière au souverain point, était de la dernière lasciveté. On remarque que les plus grands hommes de guerre sont pour la plupart de complexion amoureuse, de quoi les humanistes mystiques peuvent faire honneur à Homère, qui a si naïvement raconté les liaisons de Mars et de Vénus ; mais je crois qu'à l'égard des femmes cela n'est pas si commun, et que les grandes affaires les élèvent mieux au-dessus de l'amourette.

(F) *On la confond mal à propos avec Artémise, femme de Mausole.*] Il semble que Pline soit coupable de cette faute, car il dit qu'Artémise, femme de Mausole, donna son nom à l'herbe qu'on appelait *parthenis* (12). Or, comme Hippocrate fait mention de l'herbe *artemisia* (c'est celle que nous appelons *armoise*), et que la femme de Mausole n'a vécu qu'après Hippocrate, il s'ensuit que l'une des deux Artémises a été prise pour l'autre dans ce passage de Pline. Si l'une d'elles a communiqué son nom à l'armoise, il faut que ce soit la fille de Lygdamis, l'habile et la courageuse Artémise qui suivit Xerxès. M. Chevreau, dont j'emprunte cette remarque contre Pline, m'apprend que Léon d'Allazzi, dont il l'avait empruntée, a censuré avec raison Robert Étienne, qui a dit (13) *qu'Artémise, femme de Mausole, se signala dans la guerre de Xerxès, en Grèce* (14). M. Chevreau a remarqué la même faute dans le Théâtre historique de Chrétien Matthieu : il ajoute *que ce n'a pas été sans quelque raison que Pline, dans le passage qu'il a allégué, donne à Mausole le titre de riche.* Je trouve bien cette épithète dans la version de du Pinet, mais non pas dans le Pline du père Hardouin; et je vois que Pline, décrivant en un autre lieu (15) la magnificence du mausolée, se contente de dire que Mausole était un petit roi de Carie, *Cariæ regulus.* Le père Hardouïn tâche d'aller au secours de son auteur, en soupçonnant que tous les rois de Carie s'appelaient Mausole, comme tous les rois d'Égypte s'appelaient Ptolomée, et qu'ainsi l'Artémise, femme de Mausole, à laquelle Pline attribue l'ambition d'avoir fait porter son nom à une herbe, est celle qui vivait du temps de Xerxès; mais il me permettra de dire que son auteur, en ce cas-là, serait très-digne de censure par un autre endroit. Il eût caractérisé une reine par un titre qui lui aurait été commun avec toutes les autres reines du pays. Le père Hardouin fonde ses soupçons sur un passage où les deux Artémises sont qualifiées reines de Carie (16). Je laisse là ce fondement, mais je trouve que

(9) Herod., *lib. VIII, cap. LXXXVIII.*

(10) Justin., *lib. II, cap. XII. Voyez aussi* Polyænus, Stratagem., *lib. VIII, cap. LIII, et* Pausanias, *lib. III, pag.* 93.

(11) Tacit., Annales, *lib. VI, cap. XXV.*

(12) Plin., *lib. XXV, cap. VII.*

(13) *Dans son* Thesaurus Linguæ latinæ. *J'ai remarqué qu'il a fait la même faute dans le* Dictionarium Nominum propriorum, etc., *imprimé in-8°., à Cologne, en* 1558.

(14) Chevreau, Hist. du Monde, *tom. IV, pag.* 33. *de la première édition de Hollande.*

(15) *Lib. XXXVI, cap. V.*

(16) *Ce passage est d'*Harpocrate; *mais on le donnerait à Tzetzès, si l'on suivait rigoureusement l'expression du père* Hardouin, *tom. II, pag.* 398.

ıès se brouille un peu (17). L'une Artémises est, selon lui, femme Mausole; l'autre est femme d'Hénne; et c'est à la première qu'il ›ue d'avoir suivi Xerxès. Or tous ıteurs conviennent que celle qui ltir un magnifique tombeau à ıari, était fille d'Hécatomne, et .e de Mausole; et que l'Artémise ıivit les Perses contre les Grecs, fille de Lygdamis. Le grand Scane passera pas ici à la montre; op visiblement pris l'une pour : (18), et cela dans un endroit ı'était pas facile de se méprenar c'est dans l'extrait d'un livre 'auteur a dit en propres termes parle d'une Artémise, fille de .mis, laquelle avait pris les ar›our les Perses (19). Scaliger, imant tous ces caractères, a tué celui de *veuve de Mausole*, : peut être appliqué qu'à cette de Carie, qui fit tant d'honneur ıémoire de son mari. Ce grand ıe a fait errer un autre grand ıe, puisqu'il a été cause que de Valois a débité qu'Artémise, la mort de Mausole, se voyant sée de Dardanus, qu'elle aimait, eva les yeux; et puis, se trou›ncore plus amoureuse, s'en alla e saut de Leucade, qui la tua (20). peu qu'on confronte ce passage elui de Scaliger, on se convainc ment que l'un est la copie de :. Ce faux pas de M. de Valois 'beau chemin, et la diversité ›bserve entre Théopompe, qui ourir Artémise de regret pour te de son mari, et Ptolomée, Héphestion, qui la fait mourir ur pour un autre homme, à ce [. de Valois prétend, sont des d'autant plus étonnantes, qu'il cité, deux lignes plus haut, le livre de ce Ptolomée, afin de :r que le père d'Artémise ne s'ap- point Damis, mais Lygdamis. ıar Boniface, qui rapporte le faux conte de la femme de :e (21), ne nie point qu'il ne l'ait tiré de Scaliger. *Habemus confitentem reum*; et l'on peut bien dire, sur ces sortes de propagations de faute,

> . . . . . . *Dedit hanc contagio labem,*
> *Et dabit in plures; sicut grex totus in agris*
> *Unius scabie cadit, et porrigine porci*
> *Uvaque conspecta livorem ducit ab uvâ* (22).

M. Ménage, ayant rapporté plusieurs choses avantageuses d'Artémise, femme de Mausole, et nommément l'honneur qu'on lui fait de la proposer pour *un modèle d'amitié conjugale*, continue de cette façon : *Cependant Ptolomée, fils d'Héphestion. . . . . dit qu'Artémise fut tellement éprise d'amour pour un certain Dardanus, etc.* Ayant raconté toute l'histoire, il poursuit ainsi : « Il y a eu deux Artémises, toutes deux reines de Carie, » comme nous l'apprenons de Suidas; celle qui avait épousé Mausole, et une autre plus ancienne; » et, si cette histoire est véritable, il » y a apparence qu'elle est arrivée à » cette première Artémise, et que ce » Ptolomée, fils d'Héphestion, qui » l'attribue à la femme de Mausole, » s'est trompé (23). » La conjecture de ce savant homme est très-juste, mais il a eu tort de dire que ce Ptolomée attribue à la femme de Mausole l'aventure dont il s'agit. Sarasin, faisant parler M. Ménage dans le Dialogue, *s'il faut qu'un jeune homme soit amoureux*, lui fait débiter qu'Artémise, la même Artémise qui fut si affligée de la mort de son mari, qui *se noyait le visage de pleurs*, et qui *disait aux astres qui n'en pouvaient mais*,

> *Tout ce que fait dire la rage,*
> *Quand elle est maistresse des sens* (24),

devint ensuite amoureuse de Dardanus, et qu'il n'y a point *de coquette déclarée qui ne tînt à honte d'avoir eu les emportemens de cette reine*. Là-dessus on cite ce que Scaliger raconte. Voilà donc encore un bel-esprit, ou plutôt deux, M. Sarasin et M. Ménage, trompés par le savant Scaliger. L'ingénieux auteur des nouveaux Dialogues des Morts a supposé qu'Artémise, celle-là même qui pleura tant

ızes, *chiliad. XII*, *Hist.* 455.
:alig., Ausoniar. Lection. *lib. II*, *cap.* *Vide* Ausonium Tollii, *pag.* 329.
tolem. Hephæst., *apud* Phot., *cod.* *ag.* 491.
'ıesii Notæ in Harpocrat. Lexicon, *Iæc Ptolomæus Hephæstionis filius apud juniorem Scaligerum recenset.* Balth. Bonifac., Hist. Ludicr., *lib. III*, *cap.* XXXVII.

(22) Juvenal., Sat. II, *vs.* 78.

(23) Ménage, Observat. sur Malherbe, *p.* 530.

(24) Œuvres de Sarasin, *pag.* 181.

son mari, fut amoureuse d'un jeune homme (25).

On ferait une longue énumération, si l'on marquait tous ceux qui ont confondu les deux Artémises. Ravisius Textor (26) et les auteurs du *Thesaurus Fabri*, sont de ceux-là. Olivier, qui a fait un Commentaire sur Valère Maxime, en est aussi, quoiqu'il ait su que Strabon et Hérodote ne conviennent pas sur la généalogie de l'Artémise dont ils parlent (27). Il s'est imaginé bonnement que l'un des deux se trompait, et n'a point compris que l'un parle de l'une, et l'autre de l'autre, et qu'ils ont tous deux raison. M. Hofman, à la vérité, donne deux articles d'Artémise, mais il a mis pêle-mêle dans le premier ce qu'il fallait dire séparément, et il ne sait si la femme de Mausole et la fille de Lygdamis sont une seule personne. D'ailleurs il cite Vitruve pour des faits qu'il ne touche pas. M. Lloyd l'avait précédé dans cette fausse citation, qu'il n'avait pas corrigée à Charles Étienne, sur lequel, d'autre côté, il fait une course assez surprenante ; il lui ôte tout l'article de l'Artémise qui suivit Xerxès : or, cet article était fort bon.

(25) *Voyez les* Nouveaux Dialogues des Morts, *IIe. part., pag.* 15, *édition de Hollande.*

(26) *In* Officinâ.

(27) *Voyez le* Valère Maxime Variorum, *pag.* 395, *édit. de* 1655.

ARTÉMISE, reine de Carie, fille d'Hécatomne (*a*), sœur et femme de Mausole, s'est immortalisée par les honneurs qu'elle rendit à la mémoire de son mari. Elle lui fit bâtir dans Halicarnasse, un tombeau très-magnifique, que l'on appela *Mausolée*, qui a été l'une des sept merveilles du monde, et qui a fait que depuis on a donné le titre de mausolée à tous les tombeaux où la somptuosité paraissait avec éclat. Pline nous a laissé une description assez par-

(*a*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 451. Suidas, *in* Ἀρτεμισία.

ticularisée de ce superbe ment (*b*). On la peut voir çais dans l'histoire de M vreau (*c*), et dans le Sup de Moréri. Artémise ne cut que deux ans à son ri (*d*), qui était mort s fans (*e*), après vingt-qua nées de règne, vers la f 106e. olympiade (A). Ell rut de regret et de trist (B), avant que le maus achevé (*g*). On dit qu' trempa les os et les cen son mari dans de l'e qu'elle les avala, afin de vir d'un tombeau vivant faut se souvenir qu'elle faire d'excellens panégy et qu'elle proposa un grande valeur pour ce s'en acquitterait le mi Théopompe le remporta. qu'Isocrate, son maître, des orateurs qui se mir les rangs (C). Théodecte selide, qui s'y mit aussi posa une tragédie intitulé *solus*, qui eut plus de que sa prose. Mais il ne oublier, qu'au lieu des la tions et des pleurs, où part des écrivains plong témise durant sa viduit en a qui lui font faire d quêtes très-vigoureuses (

(*b*) Plinius. *lib. XXXVI*, *cap.*

(*c*) *Liv. VII*, *chap. III.*

(*d*) Diodorus Siculus, *lib. XVI.*

(*e*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 471.

(*f*) *Voyez la remarque* (D).

(*g*) Plinius, *lib. XXXVI*, *cap.*

(*h*) Aulus Gellius, *lib. X*, *cap* Val. Maximus, *lib. IV*, *cap. VI.*

(*i*) Aulus Gellius, *lib. X*, *cap.* tarch., *in* Vitâ Isocratis.

(A) *Mausole, son mari*, *vers la fin de la* 106e. *oly* Presque toutes les éditions d

Mausole, roi de Carie,
a de la 100e. olympiade,
ome (1). Mais le père Har-
s dans la ...ienne, suivant
rs manuscrits, la 106e.
, et l'an 400 de Rome.
mpiadis centesimæ sextæ
do, urbis anno CCCCII.
au observe qu'Ussérius a
passage de Pline était cor-
; que Mausole est mort la
année de la 106e. olym-
du monde 3651 (2). Cela
parfaitement avec ces pa-
ère Hardouin : *Quid quod*
s non ad olympiadis CVI
ram Mausoli obitum, sed
s refert., *lib.* 16, *vers.*
avec la durée des règnes
i ont succédé à Mausole jus-
dition d'Alexandre. Voyez
e (A) de l'article Ada. Il est
Mausole était déjà mort,
mise, qui ne lui a survécu
ns, n'était pas encore morte
mosthène harangua pour la
Rhodiens. Or il prononça
gue l'an 2 de la 107e. olym-
mme on le peut recueillir
d'Halicarnasse (4) : il faut
Mausole soit mort la der-
e de la 106e., et que l'ano-
a décrit les olympiades se
pé en mettant l'oraison fu-
Mausole, par Théopompus,
ère année de la 103e. olym-
le Valois a commis la même
Artemisia in funere mariti
lebravit olympiade 103 (5).
à l'exemple de Calepin, de
de M. Hofman, etc., nous
au VIIe. livre d'Hérodote,
pprendre des nouvelles du
ne consulteront pas bien
chronologiques : il faudrait
sent bien mauvaises, si l'on
la mort de Mausole avant
rodote.

mourut de regret et de tris-
us avons, pour ce fait-là,
témoins d'importance, un Théopompe, un Cicéron, un Strabon. Les termes de Théopompe sont bien forts : Ἥν φησι Θεόπομπος φθινάδι νόσῳ ληφθεῖσαν διὰ τὴν λύπην ἐπὶ τοῦ ἀνδρὸς καὶ ἀδελφοῦ Μαυσώλου, ἀποθανεῖν (6). *Quam Theopompus ait tabe correptam præ animi dolore, quem desiderio defuncti mariti et fratris conceperat, obiisse.* Ceux de Cicéron ne le sont pas moins : *Artemisia illa*, dit-il (7), *Mausoli Cariæ regis uxor, quæ nobile illud Halicarnassi fecit sepulcrum, quamdiù vixit, vixit in luctu, eodemque etiam confecta contabuit. Huic erat illa opinio quotidiè recens, quæ tùm deniquè non appellabatur recens cum vetustate exaruit.* Il est presque indubitable que Cicéron a ignoré qu'Artémise ne survécut que deux ans à son mari, car, s'il l'avait su, il n'aurait pas employé des expressions qui signifient une très-longue tristesse. Mais voyons ce que dit Strabon : Φθίσει δ' ἀποθανούσης διὰ πένθος τοῦ ἀνδρὸς (8), *præ desiderio mariti tabe contabuit.*

(C) *On dit qu'Isocrate fit son panégyrique.*] J'ai cité deux bons garans (9), et je puis en ajouter un troisième, qui est de grand poids : c'est Théopompe. Il se vanta publiquement d'avoir remporté le prix sur Isocrate, son maître (10). Mais je n'ignore point que Suidas, sans faire aucune mention d'Isocrate l'Athénien, parle d'un autre Isocrate, disciple et successeur de celui-là, et né ou à Héraclée ou à Apollonie, sur le Pont-Euxin. C'est celui-ci, selon Suidas, qui disputa le prix d'éloquence avec Théodecte, Théopompe et Érythrée (11). Ce dernier était de Naucratis, en Égypte : il faut donc trouver une faute dans Aulu-Gelle, à l'endroit où nous lisons que Théopompe, Théodecte et Naucrites disputèrent ce prix-là (12). Naucrites n'est point le nom propre de

, *lib. XXXVI, cap. V, pag.* 280,
pag. 288.
au, Hist. du monde, *liv. VII*,

nus in Plinium, *tom. V*, *pag.* 280.
Halicarnass., Epist. de Ætate et
sth.
i Notæ in Harpocrat. Lexicon.,

(6) *Apud* Harpocrat.

(7) Cicer., Tusculan. III. *Ce passage est mal cité dans le* Valère Maxime Variorum : *la dernière période en caractère romain est sans la particule* non; *ce qui fait un galimatias impénétrable.*

(8) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 452.

(9) Plutarchus, *in* Vitâ Isocrat. A. Gellius, *lib.* X, *cap. XVIII.*

(10) *Voyez* Eusèbe, Præparat. evangel., *lib.* X, *cap. III*, *pag.* 464.

(11) Suidas, in Ἰσοκράτης.

(12) Aulus Gellius, *lib.* X, *cap. XVIII.*

l'un de ces concurrens : ce n'est que son nom de ville, un peu altéré, car il faudrait dire *Naucratites* (13). Olivier les nomme *Theopompus*, *Theodectes* et *Naucrates* (14). Si l'on veut préférer Aulu-Gelle à Suidas, de quoi je suis bien d'avis, il faudra dire qu'il y a une faute dans celui-ci à l'endroit où nous lisons, *ἅμα τῷ* Ἐρυθραίῳ Ναυκρατίτῃ *διηγωνίσατο* (15), *unà cum Erythræo Naucratitâ certavit.* Photius favorise Aulu-Gelle, puisqu'il suppose que Naucrates d'Érythrée était l'un des concurrens de Théopompus (16). D'un côté ou d'autre, on a pris le nom propre pour le nom de ville. Notez que Cicéron (17), Denys d'Halicarnasse (18) et Quintilien (19), parlent d'un Naucrates, disciple d'Isocrate. Au reste, le passage de Plutarque a été traduit par Amiot tout autrement que par Vossius, et par Xylander. Ceux-ci trouvent que le Panégyrique de Mausole, par Isocrate, était perdu ; mais, selon Amiot, c'est tout le contraire. *Isocrate*, dit-il, *combattit au jeu de prix que la reine Artémisia institua sur le tombeau de son mari Mausolus, et on trouve encore là l'oraison qu'il y fit à la louange du défunt.* La diverse manière d'accentuer a produit sans doute ces traductions différentes : les uns ont lu *τὸ δὲ ἐγκώμιον οὐ σώζεται*, *sed ea laudatio non extat;* les autres ont lu *τὸ δὲ ἐγκώμιον οὗ σώζεται*, *hæc autem laudatio ibi servatur.* Voilà comment la fortune se joue des manuscrits : un point ôté, ou ajouté, ou changé, fait passer les choses du oui au non.

(D) *Quelques écrivains lui font faire des conquêtes très-vigoureuses.*] Je ne parle pas de la harangue de Démosthène, qui a été citée ci-dessus (20), quoiqu'il soit certain, par la manière dont cet orateur s'exprime, qu'on ne se représentait point Artémise, dans

Athènes, comme une veuve
qui séchait sur pied, et qui n
les affaires de son royaume,
songer qu'à la mémoire de s
Les Athéniens la considéraient
une femme qui était en ét
faire craindre, car l'une des
que Démosthène eut à combat
tirée des mouvemens qu'A
pourrait faire, si les Athé
mêlaient des intérêts du pe
Rhodes. Je laisse cela, pour
quelque chose de plus fort.
nous dit qu'après la mort de
les Rhodiens, indignés qu'une
dominât dans la Carie, entr
de la détrôner (21). Leur
échoua promptement, par un
gème d'Artémise, qui fut p
ment suivi d'un autre qu'elle
en personne, avec tant de
et tant de bonheur, qu'elle se
tresse de Rhodes en très-peu d
Elle y fit dresser un trophé
victoire, avec deux statues de
dont l'une représentait la
Rhodes, et l'autre représent
mise, qui marquait d'un fe
cette ville-là. Vitruve ajoute
Rhodiens n'osèrent jamais ôt
place ce trophée, car c'était u
que la religion défendait, m
l'environnèrent d'un édifice
dérobait la vue. Voit-on là l'é
veuve inconsolable, qui ne
gémir et soupirer, et qui
ment sa vie par sa tristesse
en vient à bout dans deux an
ne me dise point que Vitru
de l'autre Artémise : je sais
M. Chevreau l'a cru (22); m
raisons invincibles réfutent c
sée ; car, premièrement, l'
de Vitruve avait été femme
sole ; en second lieu, elle
d'une ville qui ne fut bâtie
dant la guerre du Péloponné
que Xerxès et Artémise n'éta
au monde. Ἡ δὲ νῦν πόλις ἐπ
Πελοποννησιακὰ ὑπὸ τοῦ αὐτοῦ
τονος, ὥς φασιν, ὑφ' οὗ καὶ ὁ Πει
Urbs quæ nunc est, Pelop
belli tempore extructa est a
architecto, ut aiunt, qui

(13) Moréri et Hofman *disent* Naucrites.

(14) Olivar., *in* Valer. Maxim., *pag.* 396, *edit. Lugd. Bat.*, *ann.* 1655.

(15) Suidas, *in* Ἰσοκράτης.

(16) Photius, *in* Biblioth., *cod. CLXXVI*, *pag.* 392.

(17) Cicero, de Orat., *lib. III*, *et in* Oratore.

(18) Dion. Halicarn., *in* Judicio de Isæo, *pag.* 228.

(19) Quintil., *lib. III*, *cap. VI*, *initio.*

(20) *C'est celle* de Libertate Rhodiorum, *à la page* 78 *de ses* Œuvres, *édition de Genève, en* 1607, *in-folio.*

(21) Vitruvius, de Architect., *lib* *VIII.*

(22) Chevreau, Histoire du monde, *chap. III.*

(23) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 450.

e n'est donc pas sans rai- etsès a dit que l'une et mise ont commandé des φω δὲ ϛρατηγίτιδας, γεν- ίρας (24). On ne sait que auteurs quand on voit ébité des choses si incom- ne même reine. Il n'aura homme sensible à ses libé- r persuader au genre hu- regret d'avoir perdu son tuée. Les écrivains l'au- is répété de main en main, chose non-seulement rare, qu'il est important de pro- emple. Les embellissemens aguliers viennent tôt ou s sortes de traditions.

, *chil. XII*, *vs.* 966, *Hist.* 455.

PIADE, natif de Phlie Péloponnèse, tient un sidérable parmi les an- losophes. Il fut disciple n (*b*), et il attira Mé- la même école; Méne- is-je, avec qui il con- ne si tendre amitié (*c*), ouvait la comparer à reste et de Pylade (A). voir étudié sous Stilpon , ils passèrent à Élide, iférèrent avec les disci- Phédon (*d*). Ils étaient x fort pauvres, et il fal- la sueur de leur corps ssent de quoi vivre (B). aissèrent pas de s'appli- l'étude, et de devenir philosophes. Ménedème s jeune que son ami (*e*) : e réglèrent point sur la ce de leur âge, quand lurent se marier. Leur dessein était de vivre ensemble, de loger ensemble, après même leur renoncement au célibat. Ils jugèrent donc nécessaire de choisir leurs femmes avec une précaution qui leur pût promettre la concorde domestique, et ils crurent avoir trouvé leur fait dans une famille où il y avait une femme mère d'une fille, l'une et l'autre en état d'être mariées. Ménedème épousa la mère, et Asclépiade la fille (*f*). Celle-ci étant morte, Ménedème céda son épouse à son ami, et se maria avec une fille riche; mais il voulut que tout le gouvernement de la maison fût entre les mains de la femme d'Asclépiade. Il ne lui fut pas difficile de trouver un bon parti, car il avait la principale autorité dans la ville où il demeurait (*g*) : je veux dire dans Érétrie, son lieu natal. Asclépiade y mourut fort vieux (*h*). Il vécut avec beaucoup de frugalité dans l'opulence du logis de son ami (*i*), et il supporta tranquillement le malheur qu'il eut de perdre la vue (C). On put connaître que sa mort n'éteignit point l'amitié que Ménedème avait sentie pour lui (D). Puisque j'ai dit qu'il fut disciple de Stilpon, il n'est pas nécessaire que j'observe qu'il a fleuri un peu après la mort d'Alexandre. Il eut un fils, qui se gouverna très-mal, et que Ménedème chassa du logis, sans daigner lui dire un mot. Cela

άσιος, *Phliasius*, Diog. Laërt., hilos., *lib. II*, *in* Menedemo, *circa* ag. 153, *edit. Amstel. ann.* 1692.
en. Laërt., *lib. II*, *pag.* 153.
, *ibid.*, *pag.* 159, *num.* 137.
, *ibid.*, *pag.* 153, *num.* 126.
. Laërt., *pag.* 159, *num.* 137.

(*f*) *Idem*, *ibid.*
(*g*) *Idem*, *ibid.*
(*h*) *Idem*, *num.* 138.
(*i*) Συζήσας τῷ Μενεδήμῳ σφόδρα εὐτελῶς ἀπὸ μεγάλων. *Cùm in magnis opibus frugaliter admodùm vixisset cum Menedemo.* Diogen. Laërtius, *lib II*, *num.* 138.

fut cause que ce jeune débauché se corrigea (*k*).

(*k*) Plutarchus, de Discrim. Adulat. et Amici, *pag.* 55.

(A) *On pouvait comparer son amitié pour Ménedème à celle d'Oreste et de Pylade.*] Voici les paroles de Diogène Laërce. Φίλος τε ἦν μάλιστα (Μενέδημος) ὡς ἄλλον ἐκ τῆς πρὸς Ἀσκληπιάδην συμπνοίας, οὐδέν τι διαφερούσης Πυλάδου φιλοστοργίας (1). *Amicitias plèque sanctèque tuebatur* (Menedemus) *ut ex eâ quæ cum Asclepiade fuit conjunctione constat, quæ profectò adeò insignis erat, ut nihil à Pyladis distaret benevolentiâ.* Après cela, cet auteur rapporte qu'Archépolis ayant voulu leur donner une bonne somme d'argent, sa libéralité leur fut inutile; car il s'éleva entre eux une louable contestation à qui prendrait le dernier; et, comme ils ne purent finir cette dispute, ils ne prirent rien ni l'un ni l'autre.

(B) *Il fallut qu'à la sueur de leur corps, lui et son ami gagnassent de quoi vivre.*] Ils firent le métier d'aide à maçon. Asclépiade n'en eut point autant de honte que Ménedème : il ne se souciait point qu'on le vît nu (2), portant du mortier sur le toit de la maison; mais, pour Ménedème, il s'allait cacher s'il voyait venir quelqu'un (3). Athénée, qui ne parle point de cela, fait un autre conte encore plus singulier. *Les Aréopagites*, dit-il (4), *firent ajourner Ménedème et Asclépiade, deux jeunes hommes, étudians en philosophie, et fort pauvres, et leur demandèrent : « Comment faites-» vous pour être si gras? Vous n'avez » rien; vous passez toute la journée » sans travailler; vous ne l'employez » qu'à ouïr des philosophes.* » « Faites » venir un meunier, » répondirent ces deux écoliers. On en fit venir un, qui déclara qu'ils venaient toutes les nuits au moulin, et qu'ils travaillaient à moudre, et gagnaient deux dragmes. L'aréopage, admirant cette conduite, leur fit l'honneur de leur donner deux cents dragmes. On les eût punis, s'ils n'eussent pas indiqué un fonds de leur subsistance.

(1) Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 137.

(2) *Je crois qu'il faut entendre ceci, non pas d'une nudité proprement dite, mais de l'état où se mettent les ouvriers dans un temps chaud.*

(3) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 131.

(4) Athen., *lib. IV*, *cap.* XIX, *pag.* 168.

(C) *Il supporta tranquillement le malheur qu'il eut de perdre la vue.*] Je ne doute point que ces paroles de Cicéron ne concernent notre Asclépiade. *Asclepiadem ferunt non ignobilem, nec inexercitum philosophum, Quùm quidam quæreret quid ei cæcitas attulisset, respondisse ut puero uno esset comitatior* (5). « La perte de mes » yeux, disait notre philosophe, » me procure cet avantage, que je ne » vais jamais seul : j'ai toujours un » garçon de plus à ma compagnie. »

(D) *La mort n'éteignit point l'amitié de Ménedème... pour lui.*] Ayant su que ses valets fermaient la porte au mignon d'Asclépiade, il commanda qu'on le fît rentrer : *Sachez*, dit-il, *qu'Asclépiade, quoi qu'il soit dans le tombeau, lui ouvre ma porte.* Ὅτι Ἀσκληπιάδης αὐτῷ, καὶ κατὰ γῆς ὤν, τὰς θύρας ἀνοίγει (6). *Asclepiades, etiam sepultus, ei januas aperit.* Ce mignon se présentait afin de dîner avec Ménedème.

(5) Cicero, Tusculan., Quæstion., *lib. V*, *cap.* XXXIX.

(6) Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 132.

ASCLÉPIADE, natif de Pru[se] dans la Bithynie, fut un [des] plus célèbres médecins de l'[anti]quité. Il était contemporain [de] Mithridate, comme il paraît [par] ce qu'il ne voulut pas aller à [sa] cour, où l'on tâcha de l'attir[er] par des promesses magnifiq[ues] (*a*). Il se contenta d'y envoy[er] des remèdes par écrit (*b*). Il [fut] chef d'une nouvelle secte (*c*), [et] il trouva la méthode de f[aire] servir le vin à la guérison [des] malades (*d*). Cet usage, et c[elui] de l'eau froide, qu'il leur p[er]mettait (*e*), lui donnèrent be[...]

(*a*) *Spretis legatis et pollicitationibus Mithridatis regis.* Plinius, *lib. VII*, C. XXX[...]

(*b*) *Idem*, *lib. XXV*, *cap. II.*

(*c*) *Idem*, *lib. VII*, *cap.* XXXVII.

(*d*) *Idem*, *ibidem*, *et lib.* XXVI, *cap.* [...] *pag.* 444.

(*e*) *Trahebat præterea mentes artifici*[...]

p de vogue (*f*). Ayant gué-
ne personne dont on allait
e les funérailles (A), il s'ac-
t une réputation incroyable ;
s la gageure qu'il fit contre
fortune fit encore parler de
avec plus d'admiration (B). Il
ngagea à ne point passer pour
decin, s'il était jamais mala-
: et il gagna la gageure; car
mourut d'une chute, dans une
nde vieillesse. Ce fut à Rome
il se signala. Il y était venu
ur y enseigner la rhétorique
; mais voyant que cet emploi
tait pas assez lucratif, il se
rna du côté de la médecine :
comme il ne connaissait pas
remèdes qui étaient alors
usage, il prit le parti de les
ndamner, et d'en inventer de
veaux. Il s'attacha à des in-
ntions commodes, et dont
cun se pouvait servir sans
de du médecin. Cela les fit
evoir agréablement : tout le
nde courut à lui, et le regar-
comme un Dieu donné (C).
tre les choses qui lui furent
orables pour s'accréditer, nous
devons pas omettre la sotte
dulité que l'on avait eue par
port aux vertus magiques de
taines herbes; car étant aisé
persuader que la plus grande
tie de ces vertus étaient chimé-
nes, il fut facile à Asclépiade de
re perdre tout le crédit des an-
ns remèdes (D). Il ne croyait
nt que l'âme fut distincte de la
tière (*h*). Il composa plusieurs

..., *vinum promittendo ægris, dandoque ... tivè tum aquam frigidam.* Plinius, ... *XXVI, cap. III, pag.* 444.

...) *Tiré de* Pline, *liv. XXVI, chap. III,* 444.

... *Idem, ibid.*

... *Voyez* Tertullien *au livre* de Animâ, ... *XV*.

livres, qui sont tous perdus. Pline, Celsus et Galien en ont cité quelques-uns. Il eut aussi plusieurs disciples, qui furent célèbres (*i*). La délicatesse de Pline me paraît trop grande : il ne pouvait souffrir qu'un tel homme, qui n'avait étudié la médecine que pour gagner de l'argent, fût devenu un législateur si utile au genre humain (E). Suidas, qui a confondu notre médecin avec un Asclépiade de Myrlea, grammairien, en a été repris par M. Moréri, conformément aux observations de Vossius. C'est pourquoi je n'en parle pas, et je me contente d'indiquer les sources. Je remarquerai seulement les fautes de quelques autres auteurs (F). Celles de M. Moréri ne sont pas considérables (G). Il y eut un autre Asclépiade, médecin célèbre sous l'empire d'Hadrien (H).

(*i*) *Voyez-en les noms dans la* Lettre XLVI *de* Reinesius *à* Rupert, *pag.* 356.

(A) *Il guérit une personne, dont on allait faire les funérailles.*] Voici ce que Pline nous en apprend. *Summa autem* (fama est) *Asclepiadi Prusiensi...... relato è funere homine et servato* (1). Il observe ailleurs que cette espèce de résurrection fut nécessaire pour établir la réforme qui fut introduite dans la médecine, et qu'il ne faut pas s'imaginer qu'une si grande innovation se soit faite sans des motifs considérables. *Magnâ auctoritate, nec minore famâ, cùm occurrisset ignoto funeri relato homine ab rogo atque servato, ne quis levibus momentis tantam conversionem factam existimet* (2). Celse n'a parlé qu'en passant de cette admirable guérison. *In vicino sæpè quædam notæ positæ non bonos sed imperitos medicos decipiunt; quod Asclepiades sciens, funeri*

(1) Plinius, *lib. VII, cap. XXXVII, pag.* 58, 59.

(2) *Idem, lib. XXVI, cap. III, pag.* 445.

obvius inclamavit, eum vivere qui efferebatur (3). Mais Apulée en a étendu les circonstances, sans oublier que les héritiers n'étaient pas bien aises qu'Asclépiade soutînt que cet homme n'était point mort. *Asclepiades ille*, dit-il (4) *inter præcipuos medicorum, si unum Hippocratem excipias, cæteris princeps, primus etiam vino opitulari ægris reperit: sed dando scilicet in tempore; cujus rei observationem probè callebat: ut qui diligentissimè animadverteret venarum pulsus inconditos, vel præclaros. Is igitur cùm fortè in civitatem sese reciperet, et rure suo suburbano rediret, aspexit in pomariis civitatis funus ingens locatum, plurimos homines ingenti multitudine qui exequias venerant circumstare, omnes tristissimos et obsoletissimos vestitu. Propiùs accessit, ut etiam incognosceret, more ingenii humani, quisnam esset, quoniam percontanti nemo responderat. At verò ipse aliquid in illo ex arte deprehenderat. Certè quidem jacenti homini ac propè deposito fatum abstulit. Jam miseri illius membra omnia aromatis perspersa, jam os ipsius unguine odoro dilibutum, jam eum pollinctum, jam cœnæ paratum, contemplatus eum diligentissimè quibusdam signis animadvertit: etiam atque etiam pertractavit corpus hominis: et invenit in illo vitam latentem. Confestìm exclamavit, vivere hominem, procul ergò faces abigerent, procul ignes amolirentur, rogum demolirentur, cœnam feralem à tumulo ad mensam referrent. Murmur intereà exortum, partìm medico credendum dicere, partìm etiam irridere medicinam. Postremò propinquis etiam hominibus invitis, quòd ne jam ipsi hereditatem habebant, an quòd adhuc illi fidem non habebant: ægrè tamen ac difficulter Asclepiades impetravit brevem mortuo dilationem. Atque ità vispillonum manibus extortum, velut ab inferis, postliminio domum retulit, confestìmque spiritùm recreavit, confestìmque animam in corporis latibulis delitescentem quibusdam medicamentis provocavit.* Le conte de la femme deux fois portée en terre viendra ici à propos. Elle fut ressuscitée sans le secours de la médecine, mais son mari n'en fut pas [illegible] aise. Voici ce conte. « Dans un vi[llage]
» de Poitou, une femme eut [une]
» grosse maladie, à la fin de laq[uelle]
» elle tomba en léthargie: son ma[ri et]
» ceux qui étaient autour d'elle
» crurent morte. Ils l'envelopp[èrent]
» seulement d'un linge, selon la c[ou]-
» tume des pauvres gens du pays, [et]
» la firent porter en terre. En all[ant à]
» l'église, celui qui la portait p[assa]
» si près d'un buisson, que les épi[nes l']
» ayant piquée elle revint de s[a]
» léthargie. Quatorze ans après, el[le]
» mourut encore, au moins le cr[ut]-
» on ainsi. Comme on la portait [en]
» terre, et que l'on approchait d[u]
» buisson, le mari se mit à crier d[eux]
» ou trois fois : *N'approchez pas* [des]
» *haies* (5). »

(B) *La gageure qu'il fit contre la fortune fit parler de lui avec ad[mi]ration.*] Je ne crois pas qu'aujourd'hui les charlatans les plus hâbl[eurs] osassent faire de tels paris, et [sur]tout si l'on exigeait qu'ils consign[as]sent une somme. Quoi qu'il en s[oit,] je me persuade qu'on sera bien [aise] de trouver ici le texte de Pline: *S[um]ma autem Asclepiadi Prusiensi* [...] *ma est*)...... *maximè sponsione* [...] *cum fortunâ, ne medicus crede*[retur] *si unquàm invalidus ullo modo fu*[isset] *ipse: et victor, supremâ in* [...] *lapsu scalarum exanimatus* [...] Ce fut une étrange témérité que [celle] de ce médecin; mais le bonheur [d']n'avoir pas été démenti par l'év[éne]ment me paraît encore plus sing[ulier.] Je remarque qu'en certaines cho[ses il] tenait du charlatan. Il mit en [...] le vin pour certains malades, [et] vanta de telle sorte son re[mède] qu'il dit que la puissance des [dieux] égalait à peine celle du vin. *As[cle]piades utilitatem vini æquari* [...] *deorum potentiâ pronuntiavit* (7).

(C) *Tout le monde courut à lui* [...] *le regarda comme un Dieu* [...] On va voir encore dans les par[oles de] Pline une image de l'ascendant [que] prennent encore aujourd'hui ce[rtains] médecins. *Torrenti ac meditat*[...] *tidiè oratione blandiens omnia* [...]

(3) Celsus, de Medicinâ, *lib. II*, *cap. VI*, *pag.* 57.

(4) Apuleius, *in Floridis*, *pag.* 362.

(5) Ménagiana, *pag.* 117, 118, *de la* [...] *édition de Hollande.*

(6) Plinius, *lib. VII*, *cap. XXXVII*, [...] 58, 59.

(7) *Idem*, *lib. XXIII*, *cap. I*, *pag.* [...]

ia) abdicavit, totamque medicinam *d causam revocando, conjecturæ* *cit, quinque res maximè commu-* *ium auxiliorum professus, abstinen-* *iam cibi, aliàs vini, fricationem cor-* *oris, ambulationem, gestationes:* *uæ cùm unusquisque semetipsum sibi* *ræstare posse intelligeret, faventibus* *unctis ut essent vera quæ facillima* *rant, universum propè humanum* *enus circumegit in se, non alio modo,* *uàm si cœlo emissus advenisset* (8).

(D) *La plus grande partie des ver-* *us magiques des herbes étant chimé-* *iques, il fut facile à Asclépiade de* *aire perdre le crédit des anciens re-* *èdes.*] C'est le propre de l'homme de *e* garder point de milieu. Ne l'aver-issez pas que l'on coud des faussetés l'infini avec les faits véritables, il roira tout. Désabusez-le d'une par-ie des faussetés, en lui montrant vec évidence qu'il y avait été trom-é, il doutera de tout. Voilà com-ent les impertinences des remèdes u'on nommait magiques aidèrent sclépiade à renverser les choses mê-es qui pouvaient être fondées. Pline nous peindre heureusement cette clination aux extrémités, qui se re-arque dans le cœur humain. *Super* *nnia*, dit-il (9), *adjuvére eum* (As-epiadem) *magicæ vanitates, in* *ntum evectæ, ut abrogare herbis* *dem cunctis possent. Æthiopide* *rba amnes ac stagna siccari con-* *ctu, tactu clausa omnia aperiri.* *chæmenide conjectâ in aciem hos-* *um, trepidare agmina, ac terga ver-* *re. Latacen dari solitam à Persa-* *m rege legatis, ut quocumque ve-* *ssent omnium rerum copiâ abunda-* *nt; ac multa similia. Ubinam istæ* *ére, cùm Cimbri Teutonique terri-* *li Marte ulularent, aut cùm Lucul-* *s tot reges Magorum paucis legio-* *bus sterneret? curve romani duces* *imam semper in bellis commercio-* *m habuére curam? cur herculè* *esaris miles ad Pharsaliam famem* *nsit, si abundantia omnis contingere* *ius herbæ felicitate poterat? Non* *tius fuit Æmilianum Scipionem* *rthaginis portas herbâ patefacere,* *àm machinis claustra per tot an-* *s quatere? Siccentur hodiè Æthio-* *pide Pontinæ paludes, tantùmque agri* *suburbanæ reddatur Italiæ. Nam quæ* *apud eundem Democritum invenitur* *compositio medicamenti, quo pulchri* *bonique et fortunati gignantur liberi,* *cui unquàm Persarum regi tales dedit?* *Mirum esset profectò, hucusquè pro-* *vectam credulitatem antiquorum, sa-* *luberrimis ortam initiis, si in ullâ re* *modum humana ingenia novissent, at-* *que non hanc ipsam medicinam ab* *Asclepiade repertam, suo loco proba-* *turi essemus evectam ultra Magos* *etiam. Sed hæc est omni in re animo-* *rum conditio, ut à necessariis orsa* *primo, cuncta pervenerint ad nimium.* Le père Hardouin rapporte ceci à l'endroit où Pline étale l'autorité que certains médecins s'étaient acquise, quoiqu'ils rejetassent les remèdes les uns des autres. *Hinc illæ*, dit-il (10), *circa ægros miseræ sententiarum con-* *certationes, nullo idem censente ne* *videatur accessio alterius. Hinc illa* *infelicis monumenti inscriptio,* turbâ se medicorum periisse. *Mutatur ars* *quotidiè toties interpolis, et ingenio-* *rum Græciæ flatu impellimur. Palàm-* *que est, ut quisque inter istos loquendo* *polleat, imperatorem illicò vitæ nostræ* *necisque fieri.*

(E) *Pline...... ne pouvait souffrir* *qu'un tel homme fût devenu un législa-* *teur si utile au genre humain.*] Ses paroles sont remarquables : *Id solum possu-* *mus indignari, unum hominem è le-* *vissimâ gente, sine opibus ullis orsum,* *vectigalis sui causâ, repentè leges sa-* *lutis humano generi dedisse, quas* *tamen posteà abrogavére multi* (11).

(F) *Voici les fautes de quelques.....* *auteurs touchant Asclépiade.*] Meursius a été repris pour avoir cru qu'Asclépiade de Myrlea, et Asclépiade de Nicée étaient deux personnes. *Malè Meursius hunc Myrlea-* *num et Nicenum tanquam duos dis-* *tinctos recenset* (12). Jonsius prétend que c'est une erreur, et que le même Asclépiade, qui était né à Myrlea et originaire de Nicée, est surnommé *Myrleanus* et *Nicenus* indifféremment. Pinedo était dans la même erreur que Meursius (13). Dans l'in-

(8) *Idem, lib. XXVI, cap. III, pag.* 444.
(9) *Idem, ibid., cap. IV, pag.* 446.

(10) *Idem, lib. XXIX, cap. I.*
(11) *Idem, lib. XXVI, cap. III, pag.* 445.
(12) Jonsius, de Script. Hist. philos., *pag.* 167.
(13) Pinedo, in Stephan. Byzantin., *pag.* 479, *num.* 15 *et pag.* 757.

dice des auteurs qui sont cités par Athénée, on entend d'Asclépiade de Myrlea ces paroles du Xᵉ. livre ; Ἀσκληπιάδης ἐν τοῖς τραγῳδουμένοις (14). Dalechamp les a traduites, *Asclepiades libro de iis quorum nomine editæ sunt tragœdiæ*. Casaubon l'en censure, et lui fait voir que le titre de cet ouvrage n'était pas du genre masculin τραγῳδούμενοι, mais du genre neutre τραγῳδούμενα ; et que c'est ainsi que Plutarque l'a cité (15). Il ne dit point où l'on trouve cette citation : je dirai donc, pour suppléer à ce défaut, qu'on la trouve dans la vie d'Isocrate, comme on le verra bientôt. Casaubon eût pu ajouter que ce même ouvrage d'Asclépiade est cité au genre neutre par Étienne de Bysance et par Photius. On le verra tout à l'heure. Ce critique a cru qu'Asclépiade expliquait dans ce traité-là les actions qui avaient servi de matière aux poëtes tragiques. Je ne doute point de cela, ni de la faute de Dalechamp. Le traducteur latin de Plutarque a bronché sur le même titre ; car il a rendu ces paroles de Plutarque, Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα συγγράψας, par *Asclepiades tragœdiæ scriptor* (16). Cela montre assez clairement, sans qu'il faille se servir de la suite de sa traduction (17), qu'il a pris Asclépiade pour un auteur de tragédies. André Schot fait la même chose, dans sa traduction de Photius. Photius, num. CCLX, 1456, parle ainsi : Ἀσκληπιάδης δὲ τὰ τραγῳδούμενα συνεγράψατο (18) : c'est-à-dire, selon André Schot, *Asclepiades qui tragœdias scripsit*. C'est un abus : l'Asclépiade, dont il s'agit là, ne nous est point représenté comme un tel auteur. Notez en passant qu'il fut disciple d'Isocrate, vous en pourrez inférer en quel temps il a vécu. Pinedo a mieux entendu que le traducteur de Plutarque le sens du mot τραγῳδούμενα ; car en traduisant ce grec, Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα γράψας ἐν ἓξ βιβλίοις (19), il a dit, *Asclepiades qui de rebus in tragœdiâ decantatis sex libros scripsit*. Ces paroles grecques sont tirées de l'endroit où Étienne de Bysance nous apprend que l'Asclépiade, qui composa ces six livres, était de Tragile ville de Thrace. Je voudrais que Casaubon eût censuré Dalechamp, qui s'est figuré qu'Athénée cite Asclépiade de Myrlea dans le passage que l'on a vu ci-dessus. Gesner a commis la même faute (20). Étienne de Bysance eût fourni la justification de cette censure. Vous trouverez dans Pinedo deux grosses fautes : il dit premièrement, qu'Asclépiade de Myrlea, disciple d'Apollonius, fut un grammairien qui enseigna sous le grand Pompée dans Rome, et qui avait demeuré à Alexandrie pendant sa jeunesse sous Ptolomée IV. En second lieu, il nous donne à deviner si c'est le même Asclépiade, qui enseigna la grammaire dans la Turditanie, province d'Espagne (21). Je lui représente sur le premier chef, qu'un homme, qui aurait vécu sous Ptolomée IV, et qui aurait enseigné dans Rome au temps de Pompée, aurait été un prodige ; car, entre la dernière année de ce Ptolomée, et la mort de Mithridate vaincu par Pompée, il n'y a pas moins de 140 ans. Sur le second chef je me contente de dire, que Strabon dit nettement qu'Asclépiade de Myrlea enseigna la grammaire dans la Turditanie (22). Le sieur Pinedo l'avait remarqué lui-même dans un autre lieu (23). D'où vient donc qu'il en a fait un problème ?

Examinons en deux mots une remarque du père Hardouin. Il dit qu'Asclépiade de Pruse fut ami de Cicéron, et il le prouve par un passage du premier livre *de Oratore*. Il n'en rapporte qu'une petite partie (24) ; mais le voici tout entier : *Neque vero Asclepiades is, quo nos medico amicoque usi sumus, tùm quùm eloquentiâ vincebat cæteros medicos, in eo ipso quod ornatè dicebat, Medicinæ facultate utebatur, non eloquentiæ* (25).

(14) Athen., *lib.* X, *pag.* 456.
(15) Casaub., in Athen., *pag.* 769.
(16) Plutarch., *in* Vitâ Isocrat., *pag.* 837, C.
(17) *Elle confirme qu'il a pris* Tragœdiæ scriptor, *non pas pour un homme qui traite de la tragédie, mais pour un poëte qui compose des tragédies.*
(18) Photii Biblioth., *cod. CCLX.*
(19) Steph. Bysantin., *verbo* Τράγιλος.
(20) Gesner., in Biblioth., *folio* 97.
(21) Pinedo, in Steph. Bysantin., *pag.* [illegible]
(22) Strabo, *lib. III*, *pag.* 108.
(23) Pinedo, *in* Steph. Bysantin., *pag.* [illegible]
(24) Eloquens medicus dicitur Cicero, *lib. I de Orat.*, *pag.* 283, *qui se eo medico et amico usum esse gloriatur.* Harduinus, in Indice Autor. Plinii, *pag.* 90.
(25) Cicer., de Orat., *lib. I*, *folio* [illegible]

l faut savoir que ce n'est pas Cicéron qui parle, mais l'orateur Crassus. C'est donc de Crassus, et non pas de Cicéron, qu'Asclépiade a été l'ami et le médecin. Prenez garde que Cicéron suppose que Crassus parlait ainsi l'an de Rome 662 (26); et n'oubliez pas qu'on parle là d'Asclépiade comme d'un homme qui ne vivait plus. Cela nous fournit une objection contre Pline, qui a dit qu'Asclépiade, ne gagnant guère à la profession de l'éloquence, se tourna du côté de la médecine au temps de Pompée (27). Il est sûr qu'en 662 Pompée n'était encore qu'un jeune garçon. Voyez la remarque suivante, *num.* IV.

Jonsius suppose qu'il y a eu deux Asclépiades de Myrlea; que le premier fut disciple d'Apollonius le grammairien, et auteur d'un livre intitulé φιλοσόφων βιβλίων διορθωτικά, *Philosophorum librorum emendationes* (28), et que le second fit des livres touchant la grammaire et touchant les grammairiens (29). Je ne vois pas sur quoi il se fonde pour admettre cette distinction. Sa meilleure preuve serait de dire, qu'Asclépiade de Myrlea réfutait dans sa grammaire un sentiment de Denys de Thrace. *In isto opere Dionysii Thracis de partibus grammaticæ sententiam refellit, teste Sexto Empirico* (30). Ce Denys, selon Suidas, enseigna dans Rome au temps de Pompée, et avait été l'un des disciples d'Aristarque. Il faut donc, me dira-t-on, que l'Asclépiade qui l'a réfuté soit différent du disciple d'Apollonius. J'admets cette conséquence, mais je soupçonne qu'il y a un peu d'erreur dans Suidas. Il me semble qu'un disciple d'Aristarque (31) eût été trop vieux au temps de Pompée (32) pour enseigner : je dis donc que Denys de Thrace disciple d'Aristarque n'a pas vécu jusqu'au temps de Pompée. Il est donc possible qu'Asclépiade disciple d'Apollonius l'ait réfuté; car cet Apollonius ayant été bibliothécaire d'Alexandrie après Ératosthène (33) qui mourut au commencement de l'olympiade 146 (34), a pu fort bien être contemporain d'Aristarque. Il a donc pu avoir des disciples contemporains de ceux d'Aristarque. Il n'est donc pas nécessaire qu'Asclépiade réfutateur de Denys de Thrace, soit plus jeune qu'un Asclépiade disciple d'Apollonius. Je ne sais pourquoi Vossius acquiesce si bonnement à la liaison qui a été faite par Suidas entre la qualité de disciple d'Aristarque, et celle de professeur à Rome au temps de Pompée (35). On le critique avec raison sur ce qu'il a dit qu'Asclépiade d'Alexandrie fit un ouvrage touchant les peuples d'Attique, et il en donne pour témoin le scoliaste d'Aristophane. *Asclepiades Alexandrinus* (*) τοὺς κατὰ δῆμον ἄρχοντας *consignavit, ut autor est scholiastes Aristophanis in Nubes* (36). Jonsius lui montre que le scoliaste ne dit autre chose, sinon que cet Asclépiade nommait les demarques τοὺς κατὰ τὸν δῆμον ἄρχοντας (37).

(G) ..... *Celles de M. Moréri ne sont pas considérables.*] 1°. Les anciens auteurs n'attribuent pas à Asclépiade de Myrlea, comme il l'assure, l'Histoire d'Alexandre-le-Grand citée par *Arian*. 2°. Dire que *Strabon ajoute qu'Asclépiade de Myrlée avait enseigné la grammaire* en Espagne, c'est prétendre qu'il avait dit les autres choses que Moréri avait déjà rapportées. Or cela est faux. 3°. C'est sans raison qu'il met en doute que la relation d'Espagne soit d'un autre Asclépiade, car Strabon la donne formellement à celui-là. 4°. Il ne fallait pas avancer si hardiment que Mithridate *était en guerre avec les Romains*, lorsqu'il tâcha de faire venir à sa cour le médecin Asclépiade; car nous avons vu ci-dessus (38), que Cicéron parle de ce médecin comme d'un homme qui n'était plus en vie l'an 662 de Rome; temps où

(26) *Vide* Fabricium, *in Vitâ Ciceronis*, *ad ann. Urbis* 662.

(27) Plin., *lib.* XXVI, *cap.* III.

(28) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., pag. 167.

(29) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 205.

(30) *Idem*, *ibidem*.

(31) *Aristarque florissait en l'olympiade* 156.

(32) *Il mit fin à la guerre de Mithridate en l'olympiade* 179.

(33) Jonsius, de Script. Hist. philosoph., *pag.* 149.

(34) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 108.

(35) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 148.

(*) *Populi Attici.*

(36) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 507.

(37) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 207.

(38) *Citations* (25) *et* (26).



Mithridate n'avait pas encore fait la guerre au peuple romain, si l'on veut bien suivre l'exactitude des termes. Ceci montre que M. Moréri pourrait bien s'être abusé en assurant qu'Asclépiade *était en estime à Rome du temps de Pompée-le-Grand, ... c'est-à-dire, lorsque ce grand homme y était le premier de la république*. Ne met-il pas la naissance de ce Pompée au *dernier jour de septembre de l'an* 648 *de Rome?* Comment accordera-t-il cela avec le passage de Cicéron, où il est parlé d'Asclépiade ? Je sais bien qu'il se peut couvrir de l'autorité de Pline, et que Jonsius lui fournirait un second témoin ; mais qui lui a dit que Pline soit plus croyable que Cicéron ? Qui lui a dit que Jonsius ne se trompe pas ? *Asclepiades medicus quidam* (voilà un *quidam* mal employé : cet Asclépiade est trop célèbre pour mériter une épithète si méprisante (39), *Prusiacus in Bithyniâ philophysicus cognomine sub Pompeio M. vixit, teste Strabone, lib. XII* (40). Je n'ai trouvé au XIIe. livre de Strabon, si ce n'est qu'Asclépiade de Pruse était médecin (41). Le père Hardouin attribue à Strabon, qu'il cite l. XII. p. 566, la même chose que Jonsius (42). 5°. L'Asclépiade dont Plutarque fait mention dans la vie d'Isocrate n'était point un *poëte tragique* (43), comme l'assure M. Moréri.

(H) *Il y eut un autre* Asclépiade, *médecin célèbre, sous l'empire d'Hadrien.*] Il était de la même ville que le précédent (44), et il fleurit sous Trajan, sous Hadrien et sous Antonin : il fut affranchi par un certain Calpurnius, et il obtint la bourgeoisie romaine, et plusieurs autres prérogatives. Une inscription nous apprend toutes ces choses : voyez les lettres de Reinesius (45). Il composa plusieurs livres sur la composition des remèdes tant internes qu'externes (46).

(39) *Conférez ce qui a été dit ci-dessus au commencement de la remarque (F) de l'article d'*Antoine Arnauld, *le docteur.*

(40) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 207.

(41) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 390.

(42) Harduin., *in* Indice Autor.

(43) *Voyez la remarque précédente.*

(44) *De Pruse en Bithynie.*

(45) Epist. Reinesii ad Hofmannum et Rupertum, *pag.* 394.

(46) *Ibidem*, *pag.* 395.

ASPASIE de Milet, maîtresse de Périclès. Nous donnerons son histoire dans la remarque (O) de l'article de Périclès.

ASPASIE de Phocée, maîtresse du jeune Cyrus. Nous donnerons son histoire dans la remarque (C) de l'article de ce prince.

ASTYANAX, fils unique d'Hector et d'Andromaque (A), donna de l'inquiétude aux Grecs au milieu de leurs victoires, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant. Les vents contraires les empêchant de s'en retourner chez eux après la ruine de Troie, Calchas déclara qu'il fallait précipiter Astyanax du haut en bas des murailles; parce que, s'il devenait grand, il ne manquerait pas de venger la mort de son père, et d'être plus brave encore que lui. Là-dessus, Ulysse se mit à le chercher ; et l'ayant trouvé, nonobstant les soins qu'avait pris sa mère de le cacher, il le jeta en bas des murailles (*a*). D'autres disent que ce fut Ménélas qui fit cette exécution (*b*). D'autres l'attribuent à Pyrrhus tout seul, sans dire que les Grecs, ou Calchas, l'eussent jugée nécessaire (*c*). Quoi qu'il en soit, les poëtes, et les faiseurs de romans ont bien su le ressusciter, ou plutôt le faire échapper de la main des Grecs (B).

(*a*) Servius, *in Æneïd.*, *lib. III*, *vs.* [illegible]

(*b*) *Idem*, in Æneïd., *lib. II*, *vs.* 457.

(c) Pausan., *lib. X.*

(A) *Il était fils unique d'Hector et d'Andromaque.*] Homère le dit expressément ; car il ne faut point douter que ceux qui traduisent Ἑκτορίδην ἀγαπητὸν (1), par *fils unique d'Hector*

(1) Homer., Iliados *lib. VI*, *vs.* 401.

tor, n'aient raison : c'est ainsi que l'entend le scoliaste. Les regrets d'Andromaque au XXIIe. livre de l'Iliade témoignent clairement qu'elle n'avait que ce fils. Hector lui donnait le nom de Scamandrius, et les Troyens l'appelaient Astyanax, à cause qu'Hector était la seule défense de la ville (2).

(B) *Les poëtes, et les faiseurs de roman..... ont bien su le faire échapper de la main des Grecs.*] Ils ont dit que le même fils d'Hector, qui avait été nommé Astyanax ou Scamander, s'appela Francion, et qu'il fut la tige d'où les rois de France sont sortis (3). Le Manethon d'Annius de Viterbe dit que Francus, fils d'Hector, fut roi des Celtes, c'est-à-dire, des Gaulois. L'imposteur, qui a forgé cette pièce, cite dans ses notes Vincent de Beauvais, qui dit que ce Francus s'étant retiré dans les Gaules, après la ruine de Troie, s'y fit tellement aimer du roi, qu'il en épousa la fille, et qu'il succéda à sa couronne. Je n'ai point trouvé dans Manethon (4) ce que du Pleix lui attribue ; c'est que Francus succéda à Rhémus, roi des Gaules, duquel il avait épousé la fille (5). Je n'ai pas même trouvé cela dans le commentateur de Manethon. Du Pleix ajoute que *Trithème, alléguant pour son auteur Hunnibaud, qui vivait sous Clovis Ier., et celui-ci nommant pour ses garans Dorac et Wasthald, historiens scythes*, dit qu'Hector eut deux fils, dont l'un, appelé Astyanax ou Scamander, périt à la prise de Troie, *l'autre, appelé Laodamas* (6) *ou Francion, échappa des mains des ennemis, et s'enfuit avec un bon nombre de Troyens en la Pœonie, qui depuis fut dite Pannonie ;* et ayant été accueilli humainement *du roi des Pœoniens, il s'arrêta en cette contrée* sur les frontières de Scythie, et y bâtit la ville de Sicambrie, où lui et sa postérité régnèrent jusques au temps du roi Antenor, qui fut tué par les Goths 420 ans avant Jésus-Christ. Les violences des Goths obligèrent les Troyens ou Sicambriens à se retirer en Allemagne, où ils se divisèrent en deux branches : l'une desquelles fonda enfin la monarchie française dans les Gaules ; l'autre s'arrêta dans l'Allemagne, et y fonda la Franconie, ou la France Orientale. Que de chimères ! M. Moréri, ne considérant pas que les auteurs de ces légendes sont assez chargés de mensonges, leur en attribue qu'ils n'ont point dits. Il impute *au faux Manethon, et à d'autres auteurs de cette trempe, d'avoir fait premier roi des Gaules Francion ou François* (7), fils d'Hector. Mais ils ne prétendent point cela, puisqu'ils disent que le roi des Gaules lui donna sa fille. De plus, quelle négligence n'est-ce pas, que de faire connaître Andromaque seulement comme mère de ce Francion, lorsqu'on pouvait lui donner un fils plus réel, je veux dire Astyanax ! Voilà deux fautes de Moréri, en voici une autre. Il dit qu'Astyanax fut précipité par ordre d'Ulysse, et il cite l'Énéide de Virgile. Or, ce poëte n'a rien dit de semblable dans aucun de ses ouvrages.

(2) *Ibidem, vs.* 403, *et lib. XXII, vs.* 507.

(3) *Voyez* Ronsard, *au commencement de la Franciade.*

(4) *Édition d'Anvers, in-8°., en* 1552.

(5) Du Pleix, Mémoires des Gaules, *liv. II, chap. XXIV.*

(6) Dictys de Crète, *au livre VI, dit que Pyrrhus emmena prisonnier Laodamas fils d'Hector et d'Andromaque.*

(7) *C'est mal traduire le nom propre* Francus.

ATHÉNAGORAS, philosophe athénien, florissait après le milieu du IIe. siècle, et avait beaucoup de zèle pour l'évangile, et beaucoup d'érudition. Tout cela paraît par l'*Apologie* qu'il adressa aux empereurs Marc Aurèle Antonin, et Lucius Aurèle Commode. Ce fut l'an 179, si nous en croyons Baronius (*a*), ou l'an 168, si nous en croyons M. Dodwel (*b*). Il n'est pas aisé d'établir solidement que la dernière opinion soit plus probable que la première (A). Je ne vois personne qui ne suppose qu'Athénagoras fut député par les chrétiens à la cour impériale, et

(*a*) Baron. Annal. Ecclesiast., *tom. II, pag.* 226, *ad ann.* 179, *num.* 39, 40.

(*b*) Dodwel, Dissertat. Cyprian. XI, *num.* 37, 38, *pag.* 261 *et seqq.*

qu'il y présenta actuellement leur apologie (B) ; mais il y a lieu de douter de ces faits-là, et l'on peut croire assez vraisemblablement la même chose touchant cet écrit, que touchant une infinité de requêtes des protestans de France, qui ont été imprimées, sans avoir jamais été présentées au prince (C). Je ne sais sur quoi l'on se fonde, quand on dit qu'Athénagoras était prêtre (*c*). On a quelque raison d'être surpris qu'il ait été inconnu à Eusèbe, à saint Jérôme, et à presque tous les autres pères ; car on ne le trouve cité que dans un ouvrage de saint Épiphane (D). Il n'était pas bien purgé de toute hétérodoxie (E) : à cela près, les deux ouvrages qu'on a de lui sont importans (*d*). Le style en est bon et bien attique, mais un peu trop chargé d'hyperbates et de parenthèses. Ils ont été mis sous la presse une infinité de fois, comme on le peut lire dans M. du Pin, qui a oublié néanmoins quelques éditions (F). Je parlerai d'un roman, qui a paru sous le nom d'Athénagoras (G). Si j'eusse pu consulter la dissertation que le père le Nourry a publiée (*e*), j'en eusse tiré sans doute quelques bons matériaux pour cet article ; mais son ouvrage n'est point parvenu encore jusqu'à nous (*f*), quoiqu'il ait été imprimé l'an 1697. J'en ai vu quelque chose dans le journal des savans (*g*) et dans les *Acta Eruditorum* de Leipsick (*h*).

(*c*) *Le père* Labbe, Dissertat. de Script. ecclesiast., *tom. I*, *pag.* 65, *l'assure*, *et* Moréri *aussi*.

(*d*) *L'autre est un Traité* de Resurrectione.

(*e*) *C'est la III*e. *du II*e. *tome de son* Apparatus ad Bibliothecam maximam Veterum Patrum.

(*f*) *J'écris ceci en avril 1699.*

(*g*) *Du* 13 *de mai* 1697, *pag.* 381.

(*h*) *Du mois de décembre* 1698, *pag.* 55[illegible]

(A) *Il adressa.... son* Apologie *l'an* 179,... *ou l'an* 168...... *Il n'est pas aisé d'établir que la dernière opinion soit plus probable que la première.*] On allègue de part et d'autre beaucoup de raisons. Voici celles de M. Dodwel (1). L'Apologie d'Athénagoras est adressée à deux empereurs, à qui l'auteur donne les titres d'*Armeniacis*, *Sarmaticis*, *et quod maximum est*, *philosophis*. Cela convient à Marc Aurèle et à Lucius Aurèle son frère, mais non pas à Lucius Aurèle son fils. Celui-ci n'a jamais été nommé philosophe, et il paraît, par la seconde Apologie de Justin, que ce titre était commun à Lucius Aurèle et à Marc Aurèle son frère. *Hunc titulum cum Marco Lucium Verum habuisse communem constat è secundâ Apologiâ Justini* (2). Le père Pagi, *Dissert hypat. pag.* 216, se sert de la même raison, et cite *Eusèbe*, *liv. IV*, *chap. XII*. Or ce Lucius Aurèle mourut vers la fin de l'an 169. L'Apologie fut donc présentée avant ce temps-là. Je laisse les raisons particulières qui ont fait choisir à M. Dodwell l'an 168 pour l'époque de cet ouvrage. On lui objecte que l'éloge de sarmatique ne peut convenir à Lucius Aurèle, mort avant que l'on attaquât les Sarmates ; mais il répond que cet éloge s'est glissé là par la faute des copistes, au lieu de celui de parthique, qui fut donné aux deux frères, avec celui d'arménique, après la guerre d'Arménie (3). Il ajoute que la paix profonde dont Athénagoras félicite les empereurs (4), ne peut convenir au temps que Marc Aurèle et son fils ont régné ensemble. Il ne dit rien sur la principale objection ; et néanmoins on peut [illegible]

(1) Dodwel. Dissertat. Cyprian. XI, num. [illegible]

(2) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 281.

(3) Capitol., *in* Vitâ Marc. Aurel., *cap.* [illegible], *pag.* 325.

(4) Ἡ σύμπασα οἰκουμένη τῇ ὑμετέρᾳ συνέσει βαθείας εἰρήνης ἀπολαύουσα. *Universus terrarum orbis per vestram prudentiam profundâ fruitur pace.* Athenag., *pag.* [illegible]

épondre quelque chose, comme on
verra bientôt. N'oublions pas qu'il
rétend qu'Athénagoras insinue que
on Apologie fut faite dans la même
lympiade que Peregrin se brûla
5). Cette action de Peregrin appar-
ient, selon MM. Dodwel et de Tille-
pont (6), à l'an 165; mais Scaliger
'a mise sous l'année 166 (7). Il se
onde sur ce que Peregrin donna ce
pectacle pendant la célébration des
eux olympiques. Il croit que l'ou-
rage d'Athénagoras fut présenté aux
mpereurs dans la même olympiade :
a raison est que Peregrin se jeta au
eu trois ans avant la mort de Lucius
'erus, l'un de ces empereurs. Ce rai-
onnement est meilleur que la preuve
que M. Dodwel a fondée sur les paro-
es d'Athénagoras ; car elles mar-
quent seulement le lieu, et non pas le
emps où cet homme se brûla. Περὶ
ὴν Ὀλυμπίαν (8). *Prope urbem Olym-
iam*. Voyez M. de Tillemont (9). La
reuve tirée de la profonde paix de
'empire est d'une telle nature, qu'elle
ert aux deux partis : le cardinal Ba-
onius allègue ce fait comme une
marque que l'Apologie n'a pu être
résentée sous le règne du frère de
Marc Aurèle, ni en aucun autre
emps qu'en 179 (10). M. de Tille-
mont n'a pas bien compris la pensée
de ce cardinal, puisqu'il lui impute
l'avoir *inséré que cette apologie n'a
été écrite qu'en* [176, *ou*] 177, *de ce
qu'elle marque que l'empire était alors
dans une profonde paix* (11).

Voici les principales raisons de ceux
qui prétendent que l'Apologie d'A-
thénogoras n'a point été présentée
avant l'an 177, qui fut celui de la
promotion de Commode, fils de Marc
Aurèle, à la dignité d'Auguste (12).
Ils soutiennent que celui qui est col-
lègue de Marc Aurèle dans l'inscrip-
tion de l'Apologie, était le fils, et
non pas le frère de cet empereur, et
ils le prouvent par les paroles où ces
deux princes sont comparés à Dieu le
Père, et à Dieu le Fils. *Ipsa quidem
oratio longè validius nobis probet
argumentum.* Vos quidem, *subjicit
vir disertus*, in summâ imperii ma-
jestate adeò conjunctis animis orbem
regitis, ut indè cœlestis etiam regni
contemplationem animo quis com-
plecti queat. Ut vobis enim Patri et
Filio in potestate sunt omnia, regno in
vos divinitùs collocato, (regis enim
anima, inquit spiritus propheticus,
in manu Dei est) sic uni Deo et filio
ejus hoc est Verbo subjecta sunt om-
nia. *Nullus hìc est cavillationibus lo-
cus : imperatores non tantùm allo-
quitur, sed etiam comparationem in-
stituit duos inter terrenos reges, qui-
bus omnia humanitùs loquendo pare-
bant, ac summum cœli et terræ Domi-
num qui simul cum suo unigenito
imperii orbis universi habenas mode-
ratur* (13). Voilà comment M. de
Larroque a fait valoir cette preuve.
M. de Tillemont y a joint un autre
passage. « Athénagore (*1) souhaite à
» ces deux princes que le fils succède
» à son père : ἵνα παῖς παρὰ πατρὸς
» διαδέχηται τὴν βασιλείαν. Il parle
» donc à un père et à un fils, dont
» l'un seulement possédait l'empire,
» quoique l'autre pût avoir le titre
» d'empereur, c'est-àdire, à Marc Au-
» rèle, et à Commode son fils, et non
» pas à deux frères qui régnaient en-
» semble. Il est encore plus clair en
» un autre endroit (*2), où il dit,
» *Tout est soumis à vos majestés, au
» père et au fils* : ὡς ὑμῖν πατρὶ καὶ υἱῷ
» πάντα κεχείρωται : de quoi le père
» Pagi (*3) n'a pu s'échapper, qu'en
» disant qu'Athénagore fait Lucius
» fils de Marc Aurèle, quoique ce fût
» son frère, afin de faire une allusion
» plus juste aux deux personnes de
» la Trinité, le Père et le Fils (14). »
Le père Pagi se servirait là d'un sub-
terfuge qui ne serait guère propre à
tromper. Il eût mieux valu se défen-
dre en disant qu'Athénagore n'igno-

(5) *C'est la* 236.

(6) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag*. 758.

(7) Scalig., Animadv. in Euseb., *num*. 2182, *pag*. 220.

(8) Athenagor., *pag*. 244.

(9) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag*. 1067.

(10) Baron., *ad ann*. 179, *num*. 40, *pag*. 228.

(11) Tillemont, Hist. des Empereurs, *pag*. 566.

(12) *M.* de Larroque, *ayant suivi* Eusèbe, *a mis cette promotion sous l'an* 179. Daniel Larroquanus Mathæi filius, Dissertat. de legione fulminatrice, *pag*. 648.

(13) *Id.*, *ibid.*, *pag*. 649.

(*1) Athenagor. Leg., *pag*. 40, *a*.

(*2) *Pag*. 17, *d*.

(*3) Pagi, 177, § *VIII*.

(14) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag*. 1066.

rait pas que Lucius Aurèle était marié avec la fille de Marc Aurèle, et qu'ainsi, puisqu'il adressait la parole au beau-père et au gendre, il pouvait bien les considérer comme le père et le fils. C'est ainsi en effet que le père Pagi a répondu à cette objection (15). Il remarque même que c'est aussi la pensée de M. Toinard. L'autre passage que M. de Tillemont cite n'est point concluant : on peut l'entendre de cette façon. *Nous faisons des vœux pour votre empire, afin que le fils le reçoive de son père, comme la justice le demande.* Περὶ μὲν τῆς ἀρχῆς τῆς ὑμετέρας εὐχόμεθα, ἵνα παῖς μὲν παρὰ πατρὸς, κατὰ τὸ δικαιότατον, διαδέχηστε τὴν βασιλείαν (16). *Pro imperio vestro oramus, ut et filius à patre, sicut æquissimum est, imperium per manus accipiatis.* Ce discours est très-raisonnable, soit qu'on suppose que l'Apologie fut présentée à Marc Aurèle et à son frère, soit qu'on suppose qu'elle le fut à Marc Aurèle et à son fils. C'est un vœu qui, dans l'hypothèse de Baronius, regarderait moins Commode, qui avait déjà été associé à l'empire, que les descendans de Commode. C'est un souhait que la famille de Marc Aurèle possédât toujours la majesté impériale selon l'ordre des successions légitimes en ligne directe. Notez que le père Pagi allègue ce vœu comme une preuve que le fils de Marc Aurèle n'était pas encore empereur. Je réfuterai en un autre lieu (17) ce qu'on infère de ce qu'Athénagoras a dit d'un Alexandre.

Concluons deux choses de tout ceci : la première, que le fondement de la controverse est en ce que les uns prennent le collègue de Marc Aurèle pour son frère, et les autres pour son fils; la seconde, qu'il faut bien que ni les uns ni les autres n'allèguent rien d'évident, puisque le partage dure toujours. Scaliger (18), le père Labbe (19), le père Pagi, M. Dodwel, M. Chevreau (20), etc., sont pour le frère : Suffridus Petri (21), Baronius, le père Petau (22), M. du Pin (23), M. de Larroque, M. de Tillemont, et plusieurs autres savans sont pour le fils.

Notons, en passant, une erreur de Grotius. *Floruit Athenagoras*, dit-il (24), *circa ann. Christi* 190, *ut ex libri inscriptione apparet.* Cela n'est point juste ; car Marc Aurèle était mort l'an 180, le titre d'un livre qui lui a été dédié ne prouve point qu'il en faille faire fleurir l'auteur vers l'an 190.

(B) *On suppose qu'Athénagoras fut député... à la cour,.. et qu'il y présenta actuellement leur Apologie; mais il y a lieu d'en douter.*] Voici les termes de Baronius : *Orientis quoque ecclesias eâdem esse clade vexatas*, LEGATIO *pro illis ab Athenagora Atheniensi..... tunc ad imperatores* SUSCEPTA, *et apologia pro eisdem tunc scripta ac dictis principibus* OBLATA, *manifestam certamque fidem faciunt* (25). Le père Labbe ne s'exprime pas moins clairement : LEGATIONEM SUSCEPIT *pro christianis inter annum* 165 *et annum* 170...... *non desunt tamen qui anno duntaxat* 177 OBLATUM *librum illum imperatoribus asserant* (26). M. Moréri, traduisant ce passage du père Labbe, s'est servi de ces paroles : *Il présenta pour les fidèles à l'empereur Marc Aurèle Antonin une excellente apologie...... Il avait été envoyé à Rome pour les chrétiens, et ce fut depuis l'an* 165, *jusques à* 170. Il n'a pas bien entendu son original, car les expressions du père Labbe signifient, non pas que l'ambassade d'Athénagoras dura depuis l'an 165 jusqu'à l'an 170; mais qu'

(15) Pagi, in Baron., *ad ann.* 177.

(16) Athenagor., *sub fin.*, *pag.* 318.

(17) *Dans l'article* PARIS [n'existe pas].

(18) Scalig., Animadv. in Euseb., *num.* 2182, *pag.* 820.

(19) Labbe, de Script. ecclesiast., *tom. I*, *pag.* 123.

(20) Chevreau, Hist. du monde, *tom. II*, *pag.* 353 *de la première édition de Hollande : il met la présentation de l'Apologie à l'an* [...] *M.* de Larroque, *dans sa* Dissertat. de Legione fulminatrice, *pag.* 648, *lui attribue de l'avoir mise à l'an* 175. *Il s'est servi peut-être d'une autre édition.*

(21) Suffrid. Petri Comment., in Athenag. *pag.* 100 : *il choisit l'an* 179.

(22) Petavius, *apud* Pagi Dissertat. Hyp. *pag.* 116 : *il choisit l'an* 177.

(23) Du Pin, Bibliothéq., *pag.* 176, *apud* Larroquanum, Dissert. de Legione fulminatrice, *pag.* 648 : *il choisit l'an* 178.

(24) Grotius, de Verit. Religionis Christ. *pag.* 128, *apud* Larroquan., *ibid.*

(25) Baron., *ad ann.* 179, *num.* 39, *pag.* 226.

(26) Philippus Labbe, Dissert. de Script. ecclesiast., *tom. I*, *pag.* 123, 124.

être appliquée à une portion de
ntervalle de temps. Ceux qui sa-
les fréquens voyages des empe-
s romains en ce siècle - là ne
›osent point à dire sans en être
assurés, qu'on leur députa à
e un tel ou un tel. Disons donc
M. Moréri s'est écarté un peu té-
ıirement de la route de son guide;
déterminé la durée et le lieu de
bassade; le père Labbe ne l'a-
point fait. M. Dodwel, qui con-
ıre qu'Athénagoras exerça cette
assade (27) lorsque l'empereur
us Verus retourna à Rome pour
lébrer son triomphe (28), n'a
t de part à notre petite critique,
ınt qu'il détermine le lieu; car
limitation est une suite de l'hy-
èse qu'il a suivie après une étude
ieuse des circonstances; mais
quelque peine à croire qu'il ait
ıre que ce philosophe chrétien
ellement la fonction d'ambassa-
.

première raison est tirée du si-
de toute l'antiquité. Serait-il
ble qu'aucun écrivain n'eût rien
l'une telle députation, que les
stances du temps, le mérite du
té, et la force de l'apologie pré-
e aux empereurs, auraient dû
e si mémorable ? En second
je ne trouve point apparent
lorsque le nom chrétien était si
x et si opprimé, Athénagoras se
produit à la cour impériale,
e député du corps; et qu'il y
u obtenir audience, et donner
e aux empereurs un long écrit,
malgré la modération respec-
e qu'il y répand, il représente
famies les plus ridicules de la re-
paiënne, et ce qui était le plus
ble d'échauffer la bile des persé-
urs. J'ajoute que le titre de cet
, la plus forte preuve que l'on
puisse opposer, n'est point une
re: Ἀθηναγόρου Ἀθηναίου φιλοσόφου
νοῦ πρεσβεία περὶ Χριστιανῶν:
nagoræ Atheniensis, philoso-
ristiani, legatio pro christianis.
t le titre de la pièce. Mais vous
rquerez, s'il vous plaît, 1°. qu'il
es manuscrits ou après πρεσβεία,
trouve ἢ ἀπολογία, vel apologia
(29); et qu'il y en a d'autres, où, au lieu de πρεσβεία on lit ἀπολογία: 2°. que le mot πρεσβεία signifie non-seulement une ambassade ou une députation, mais aussi une requête et une prière; Τὴν πρεσβείαν *non modò legationem, sed et deprecationem ac supplicationem apud Græcos significare notum est* (30): 3°. que le titre d'ambassade ne se donne point à la harangue de l'ambassadeur, mais à toute la relation que l'on compose de ses négociations. Ce serait donc une grande impropriété que de prendre ici le mot πρεσβεία pour ambassade. Enfin, j'observe que M. de Tillemont ne s'exprime pas comme les autres écrivains. *On voit bien*, dit-il, (31), *que la religion était alors persécutée dans l'Orient, puis qu'Athénagore fut obligé d'y composer une apologie, sous le titre de* Légation pour les Chrétiens. *Il l'adressa aux deux Augustes*. Il ne parle point d'aucun voyage, ni d'aucune députation, ni d'aucune apologie présentée aux empereurs; il ne parle que d'un ouvrage composé dans le cabinet de l'auteur, et adressé à Marc Aurèle, etc. Chacun sait la différence qui se trouve entre un écrit qu'on fait remettre actuellement entre les mains d'un monarque, et un écrit qui est simplement adressé à ce monarque. J'avoue que l'autorité de M. de Tillemont me paraît ici très-bonne, car il s'était fait une loi de ne pas étendre les témoignages des auteurs au delà de ce qu'ils signifiaient clairement: il se renfermait scrupuleusement dans les limites de ses preuves. J'infère de là qu'il ne trouvait aucun fondement pour cette députation d'Athénagoras, ni pour la présentation actuelle de son écrit apologétique.

Réduisant à peu de mots ce que je juge de ceci, j'ose bien dire que je compare Athénagoras à ces écrivains modernes qui, sans sortir de leur cabinet, ont fait voler par toute la terre une production de leur plume sous le tire de *requête des protestans présentée au roi*. Ceux qui liront ces sortes

Legatum egit pro Christianis. Dodwel.,
Cyprian. XI, *num.* 27, *pag.* 261.
Idem, ibidem.

(29) *Vide* Commentarium Suffridi Petri in Athenagor., *pag.* 91.

(30) Adam Rechenb. Notæ in Athenagor., *pag.* 2.

(31) Tillemont, Hist. des Emper., *tom. II*, *pag.* 756, 757, *édition de Bruxelles.*

de pièces d'ici à cent ans, ne douteront pas qu'elles n'aient été actuellement présentées; mais nous autres, nous savons bien que cela est faux, nous savons bien que l'an 1680 il courut un imprimé, qui avait tout l'air d'une requête effectivement présentée au roi de France par ceux de la religion (32). Une infinité de gens le crurent dans les pays étrangers, et dans les provinces éloignées de Paris. J'ai néanmoins ouï dire qu'elle ne fut point présentée, et il est certain que les députés des églises qui l'avaient dressée, en désavouèrent la publication. Il parut un autre imprimé de la même espèce, pendant les conférences de Ryswik, l'an 1697, pièce vagabonde et sans aveu; mais qu'on pourra mettre un jour parmi les actes authentiques, vu que rien n'y marque que cette requête n'ait pas été actuellement remise entre les mains de Louis XIV. Les premiers chrétiens en usaient apparemment de la même manière. Ils composaient des écrits adressés aux empereurs, et les publiaient sous l'espérance qu'il en tomberait quelque exemplaire entre les mains de ces princes, et que cela porterait la cour à remédier aux violences que l'on exerçait sur les fidèles injustement accusés. Encore un coup, je me persuade qu'Athénagoras fit dans le IIe. siècle ce que fit Calvin dans le XVIe. Calvin, caché à Bâle dans une petite chambre, dédia à François Ier, son Institution chrétienne, que ni lui, ni aucun autre, ne présentèrent jamais.

Je ne dois pas supprimer que le jour même que je composai cette remarque, je la communiquai à M. Cockburn (33), qui s'offrit tout aussitôt de consulter là-dessus M. Dodwel. Il m'a fait la grâce de me communiquer la réponse qu'il a reçue, qui est toute pleine d'une exquise érudition, d'où l'on tire des conséquences en faveur du sentiment que j'ai combattu. Ces conséquences ont de la probabilité. La lettre de ce savant homme mériterait d'être imprimée. Je l'insérerais ici volontiers, si j'en avais la permission : mais ne l'ayant pas, je dois aussi me priver de la liberté de la dispute.

(C) *Une infinité de requêtes des protestans de France... ont été imprimées, sans avoir jamais été présentées au prince.*] Le public est si certain de cela, que je ferais une chose très inutile, si je m'amusais à le prouver. Mais pour ce qui regarde la requête qui courut l'an 1680, j'ai sujet de croire que mes lecteurs s'imagineront que je me suis trop avancé en niant qu'elle ait été présentée. Il est donc juste que je propose mes raisons. Je commence par démêler cette requête d'avec plusieurs autres, qui furent dressées en divers temps, et je dis que c'est celle qui fut réfutée par un prêtre nommé Soulier. La réponse qu'il fit fut imprimée sans son nom. Il est parlé de cette réponse dans la 6e. page des Derniers Efforts de l'innocence imprimée, et dans la page 305 de l'Histoire des édits de pacification (34), et dans le IIIe. tome de l'Histoire de l'édit de Nantes (35). On trouve même dans ce dernier livre un précis de cette réponse, et cela comme d'un écrit dont l'auteur était inconnu. Cet historien de l'édit de Nantes assure que la requête fut présentée : *il arriva, je ne sais comment*, ajoute-t-il (36), *quelque temps après elle fut imprimée et débitée publiquement.* Je crois qu'il se trompe, et qu'elle fut imprimée et débitée avant qu'on eût pu la présenter. Or, depuis qu'elle eut paru en public, le roi ne l'eût point reçue. Voyez dans la Vie de M. de Bèze comment le conseil se scandalisa de ce que les députés de ceux de la religion avaient publié une requête qu'ils avaient présentée, mais que le roi n'avait pas encore répondue (37). Ce prince *fut tellement choqué de l'impression de* cette *requête, qu'il la condamna sans la voir*, et qu'il fit mettre à la Bastille deux des députés (38). Ceci se passa environ l'an 16... Quelle apparence, qu'au bout de ... ans, c'est-à-dire, dans un temps ...

(32) *Voyez la remarque suivante.*

(33) *C'est un Écossais, docteur en théologie, et auteur de quelques livres anglais, dont quelques-uns combattent le Bourignonisme*

(34) *De l'édition de Hollande, et le sieur* Soulier *est l'auteur de cette Histoire, il y a mis son nom. Il se reconnaît l'auteur de la* Réponse à la Requête, *à la page* 305 *de cette* Histoire.

(35) *Liv. XVI, pag.* 404 *et suiv.*

(36) *Là même.*

(37) Vie de M. du Bèze, *pag.* 81.

(38) *Là même.*

choses étaient empirées, les dépu- des églises eussent osé publier une quête, après l'avoir présentée au , et avant que de savoir sa ré- nse ? L'auteur de l'Histoire de l'édit Nantes pourrait éluder ceci, en stenant que les missionnaires firent primer la requête des protestans. la, quoique possible, choque toute aisemblance; mais voici un fait qui pressera un peu plus. M. Jurieu mposa un livre fort peu après que tte requête eut vu le jour, et il n'en rla que comme d'une requête qu'ON AIT DESSEIN *de présenter* (39). N'est- pas plus digne de foi sur de telles oses, que l'historien de l'édit de ntes, qui n'a écrit que bien des nées après cet événement ? Lorsque vis l'opposition qui se trouve entre s deux écrivains, je fis consulter is des principaux députés des égli- s, et nommément celui qui passe ur l'auteur de la requête. Les ré- nses que j'en ai tirées s'accordent rfaitement en ceci : c'est qu'ils ne se uviennent point si elle fut présentée non. Ils s'excusent de l'oubli sur grand nombre d'affaires qui leur ssaient alors par les mains, et sur long et très-fâcheux temps qui s'est oulé depuis. Je n'ai donc pas lieu craindre que les personnes raison- bles m'accusent de témérité dans parti que je prends; car, outre les euves que j'ai avancées, je me sou- ens que la tradition la plus fraîche, en quelque façon originale, était lle que M. Jurieu a suivie, c'est que requête vit le jour sans avoir été ésentée par les députés.

(D) *On ne le trouve cité que dans ouvrage d'Épiphane.*] Il faut même rriger le texte, si l'on veut y ren- ntrer cette citation, Τί οὖν ὁ Διάβο- λέξεται; πνεῦμα περὶ τὴν ὕλην ἔχον, θάπερ ἐλέχθη, ὦ Ἀθηναγόρα, γενόμε- ὑπὸ τοῦ Θεοῦ (40). *Quidnam igitur dem Diabolum esse dicemus ? Spi- um videlicet qui circa materiam ver- ur, quemadmodùm dictum est, ô henagora, à Deo procreatum.* C'est que portent les éditions d'Épiphane; suivant cela, il faudrait dire qu'il git là d'un autre Athénagoras, qui aurait été interlocuteur dans le dialo- gue dont Épiphane donne des extraits. Or, c'est un dialogue composé par Méthodius contre Origène, et où Mé- thodius est l'un des interlocuteurs. Mais les critiques ont fort bien con- jecturé qu'au lieu de ὦ Ἀθηναγόρα, il faut lire τῷ Ἀθηναγόρᾳ, *ab Athena- gorâ* (41).

(E) *Il n'était pas bien purgé de toute hétérodoxie.*] Il admet deux sortes de mauvais anges : l'une comprend ceux que Dieu créa, et qui s'acquittèrent mal de la commission qu'ils avaient reçue de gouverner la matière et de présider à la production des formes; l'autre comprend ceux qu'ils engen- drèrent par le commerce charnel qu'ils eurent avec les femmes : elle comprend, dis-je, les âmes des géans qui naquirent de ce commerce (42). Suffridus Petri remarque qu'Athéna- goras appuie son hypothèse sur deux passages de l'Écriture mal entendus. *Testimonia sunt potissimùm duo, sed malè intellecta, quibus niti videtur Athenagoras* (43). Il n'entend, et il n'applique pas mieux le passage de l'Évangile qui condamne ceux qui ré- pudient une femme pour en épouser une autre; car il s'en sert à con- damner les secondes noces, qu'il ap- pelle sans détour un spécieux adultère. Ἡ οἷος τις ἐτέχθη, μένειν, ἢ ἐφ' ἑνὶ γάμῳ· ὁ γὰρ δεύτερος, εὐπρεπής ἐστι μοιχεία. Ὃς γὰρ ἂν ἀπολύσῃ, φησὶ, τὴν γυναῖκα αὐ- τοῦ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται. Οὔτε ἀπολύειν ἐπιτρέπων ἧς ἔπαυσέ τις τὴν παρθενίαν, οὔτε ἐπιγαμεῖν. Ὁ γὰρ ἀποστε- ρῶν ἑαυτὸν τῆς προτέρας γυναικὸς, καὶ εἰ τέθνηκε, μοιχός ἐστι παρακεκαλυμμένος, παραβαίνων μὲν τὴν χεῖρα τοῦ θεοῦ, ὅτι ἐν ἀρχῇ ὁ θεὸς ἕνα ἄνδρα ἔπλασε καὶ μίαν γυναῖκα (44). *Aut ut quisque natus est, ità maneat, aut unis nuptiis contentus sit, secundæ enim speciosum sunt adul- terium* : Quisquis enim (*inquit*) di- miserit uxorem suam, et duxerit aliam, adulterium committit : *neque dimittere sinens eam, cujus virgini- tatem delibaris, neque alteram du- cere. Nàm qui seipsum priori uxore*

(39) *Voyez les* Derniers Efforts de l'innocence rimée, *pag.* 6.

(40) Epiphan. advers. Hæres., *num.* 64, *pag.* , *tom. I.*

(41) Paulus Leopardus, Emendat., *lib. XIX, cap. IX.* Petavius in Epiphan., ad Hæres., *LXIV*, *num.* 21, *pag.* 260, 261.

(42) Athenagoras, *pag.* 287, *et sequent.*

(43) Suffrid. Petri in Athenagor. Apolog., *pag.* 318.

(44) Athenagoras, *pag.* 298.

privat, etiamsi ea mortua sit, adulter est clancularius, cùm primùm Dei manum transgrediatur (*quoniam ab initio Deus unum virum et mulierem unam*). Vous voyez qu'il impose à tous les hommes la même loi que Dieu n'imposa qu'au souverain sacrificateur (45) : il veut que, s'ils se marient, ce soit seulement avec une fille. Il ne se contente pas qu'ils soient vierges, il veut aussi qu'ils ne choisissent que des vierges pour leurs femmes. C'est errer conséquemment ; car si les secondes noces étaient criminelles, un garçon qui épouserait une veuve, serait criminel, et ferait un nouveau crime toutes les fois qu'il s'acquitterait des fonctions matrimoniales. Il ferait pécher son épouse, or, selon les règles de la morale, quiconque fait pécher les autres pèche lui-même. Dites-en autant d'une fille qui épouserait un veuf. *Je ne sais*, dit M. de Tillemont (46), *si l'expression* (*1) *dont* Athénagore *se sert touchant les prophètes, en un temps où les extases de Montan commençaient à troubler l'Église, ne peut point donner lieu de craindre qu'il n'ait été engagé dans ce parti. Néanmoins, ni Scultet, ni M. du Pin* (*2), *n'ont point remarqué cet endroit comme sujet à quelque mauvais sens*. Je ne trouve pas qu'on puisse avoir la moindre raison de le soupçonner de montanisme sous un tel prétexte. Combien y a-t-il d'orthodoxes, qui prétendent que les anciens prophètes étaient ravis en extase, et que leur langue ou leur plume étaient l'instrument du Saint-Esprit? Que pourraient-ils donc trouver de blamâble dans ces paroles d'Athénagoras : Νομίζω καὶ ὑμᾶς... οὐκ ἀνοήτους γεγονέναι οὔτε τῶν Μωσέως, οὔτε τῶν Ἡσαΐου καὶ Ἱερεμίου, καὶ τῶν λοιπῶν Προφητῶν, οἳ κατ' ἔκστασιν τῶν ἐν αὐτοῖς λογισμῶν, κινήσαντος αὐτοὺς τοῦ θείου πνεύματος, ἃ ἐνηργοῦντο ἐξεφώνησαν· συγχρησαμένου τοῦ πνεύματος, ὡσεὶ καὶ αὐλητὴς, αὐλὸν ἐμπνεῦσαι (47). *Arbitror vos etiam.... non ignaros esse eorum, quæ* Moses, *quæ* Esaias, *quæ* Hieremias, *quæ cæteri Prophetæ reliquerunt. Qui per mentis abrepti-*
nem, Spiritu divino ipsos move-
quæ acceperunt, elocuti sunt,
Spiritus eodem modo per ipsos ope-
retur, quo tibicen inflat fistulam.
est vrai que la comparaison du Sai-
Esprit avec un joueur de flûte
basse, mais le fond de la chose n'
point une erreur.

Ce que j'ai dit de la loi qui fut
prescrite au souverain sacrificateur
des Juifs, me suggère une conjectu-
que je m'en vais hasarder. Les pr-
miers chrétiens, qui se déclarèrent
fortement contre les secondes noces
furent peut-être engagés à ce senti-
ment par la considération qu'il fa-
être plus parfait sous la loi de l'Év-
gile, que sous la loi mosaïque ; de
que les laïques chrétiens sont oblig-
à observer toute la plus grande ré-
larité qui fût en usage parmi les ecc-
siastiques de la synagogue. En eff-
il semble qu'à certains égards tous
chrétiens soient installés à la sacri-
cature (48). S'il fut donc trouvé à p-
pos d'interdire le mariage d'une
au souverain sacrificateur des Ju-
afin que cette défense le fît souve-
de l'attachement qu'il devait avoi-
la pureté, n'a-t-on point dû cr-
qu'il fallait mettre tous les chré-
sous ce même joug ? C'est ainsi p-
être que l'on raisonna : peut-être
que la première origine de cette
rale sévère fut le désir d'ôter pl-
nement l'abus de cette espèce de
lygamie, que le divorce rendait
quente. Les mauvais plaisans se-
plus que ridicules, s'ils s'avisaie-
critiquer ce qui fut prescrit au s-
rain sacrificateur. *Il aurait fallu*
sujettir à quelque loi onéreuse,
t-on ; *mais au contraire, il a été*
à faire le délicat, et à ne vouloir
être servi d'une viande réchauffée.
mis aux autres de prendre le re-
autres, lui seul devait être plus
cile, et d'un goût bien plus f-
Fade et basse raillerie ; car c-
fond une servitude que de n'
pas le droit de se marier à qui
veut ; et combien y a-t-il de g-
suels qui, dans une pleine liberté
choisir, préféreraient certaines v-
à toute autre maîtresse ? Mais de p-

(45) Lévitique, *chap.* XXI, *vs.* 13 et 14.

(46) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag.* 759.

(*1) Athenagor., Leg., *pag.* 9, *d.*

(*2) Scult., *pag.* 52. Du Pin, *tom. I*, *pag.* 175.

(47) Athenagoras, *pag.* 72. 74.

(48) *Voyez la* Ire. Épître de saint P-
chap. II, vers. 5 et 9.

st-on pas aveugle, si l'on ne voit dans cette défense la sagesse du slateur ? Cette loi n'avertissait-elle le grand pontife de s'éloigner plus ctement qu'un autre des moindres églemens ? car si une femme n'était s digne de lui, dès qu'elle n'aspirait s à ce beau degré de perfectiou et gloire où elle eût pu parvenir en éférant un chaste veuvage aux se-ndes noces, si la seule absence de tte vertu relevée, si, dis-je, cette ule absence qui est moins un vice el que la simple privation d'un mé-te distingué, suffisait à faire qu'elle t indigne d'épouser le grand sacri-ateur, n'était-ce point une preuve e Dieu exigeait de lui un éloigne-ent particulier de l'impureté, et un tachement particulier à la conduite plus exacte ? Lisez ces paroles d'un rand homme : *Quin et illa ad decla-ndam insignem vitæ munditiem per-nent, quòd si quis de stirpe Aaron neatur profluvio sanguinis, vetatur d sacerdotis mensam accedere sacris-e vesci panibus : item quòd quicum-e vitio maculâve corporis essent de-ormati, submoventur à sacris minis-riis : rursùs quòd ipse pontifex ju-etur virginem suæ gentis ducere, à iduâ, repudiatâ, ac prostitutâ, abs-inere. Non statìm quod plebi licet, icet et sacerdoti : multitudini multa onceduntur, à sacerdote summa re-uiritur puritas in omni vitæ portione* (49). Le même esprit a régné dans la iscipline chrétienne, au temps même u'elle n'excluait point du sacerdoce s gens mariés (50) ; car elle en ex-luait ceux qui avaient eu successive-ent deux femmes, ou qui s'étaient ariés avec une veuve, ou qui avaient té déshonorés par l'adultère de leurs mmes : et si ce déshonneur leur ar-ivait dans l'état de cléricature, il llait qu'ils s'en délivrassent par le ivorce, ou qu'ils renonçassent à cet tat. *Verba synodi Neocæsar. cap.* 8 *æc sunt : Si cujus uxorem adulterium ommisisse, cùm esset laïcus, eviden-r fuerit probatum, hic ad ministe-ium ecclesiasticum admitti non po-est. Quòd si in clericatu eo jam cons-ituto adulteraverit, dato repudio di-mittere eam debet : si verò retinere ejus consortium velit, non potest suscepto ministerio perfrui. cap. si cujus*, 34. *distin.* (51). Voyez la dissertation de M. Morin, ou l'extrait qui en fut donné dans les Nouvelles de la république des lettres (52).

(F) *M. du Pin a oublié quelques éditions d'Athénagoras.*] Sa liste est fort ample (53), mais elle n'est pas toujours bien ponctuée dans l'édition d'Amsterdam (54). Cela cause des brouilleries dans l'esprit. Il n'a point marqué l'édition d'Oxford, ni l'édi-tion de Leipsick : celle-là parut l'an 1682, *in*-12, par les soins de M. Fell, évêque d'Oxford, et celle-ci l'an 1684, *in*-8°., par les soins d'Adam Rechen-berg. Elles sont l'une et l'autre en grec et en latin, et accompagnées de notes. Il n'a point parlé non plus du Com-mentaire de M. Kortholt sur les traités d'Athénagoras. Cet ouvrage fut im-primé à Kiel, l'an 1675, *in-folio*, et a été inséré, avec des augmentations, dans l'édition de Justin Martyr, d'A-thénagoras, etc., à Leipsick, en 1686. Notez que Guy Gaussart, prieur de Sainte-Foi à Coulommiers, fit une version française de l'Apologie d'A-thénagoras, et qu'il y joignit les notes de Suffridus Petri. Cela fut imprimé à Paris, *in*-8°., l'an 1574. Du Verdier Vau-Privas, qui me l'apprend (55), fait mention d'une traduction fran-çaise de deux écrits d'Athénagoras, composée par Arnaud du Ferron (56) ; mais il ne marque ni où ni quand elle a été imprimée (57).

(G) *Je parlerai d'un roman, qui a paru sous le nom d'Athénagoras.*] Se-lon M. Cave, on n'en a vu encore que la traduction française, qui fut im-primée à Paris, chez Daniel Guille-mot, l'an 1612, sous ce titre : *Du vrai et parfait amour, écrit en grec, par*

(49) Erasmus, *in Ecclesiaste*, *lib. I*, *pag.* 47.

(50) *Voyez* Duaren., de Sacris Eccles. Minist. Benefic., *lib. IV*, *cap. VIII*, *pag.* 386.

(51) Duaren., de Sacris Eccles. Minist. ac Beneficiis, *lib. IV*, *cap. VIII*, *pag.* 387.

(52) *Mois de juillet* 1684, *article VI*, *pag.* 517.

(53) *Voyez le Ier. tome de sa* Nouvelle Biblio-thèque, *imprimé l'an* 1686.

(54) *Je parle ainsi, n'ayant point celle de Paris.*

(55) Du Verdier, Bibliothèque françoise, *pag.* 533.

(56) *Celui qui a fait en latin une* Continuation de Paul Émile.

(57) Du Verdier, Bibliothèque française, *pag.* 87, 88.

Athénagoras, philosophe athénien, contenant les amours honnêtes de Théogone et de Charide, de Phérécide et de Mélangénie. Martin Fumée, seigneur de Genillé, avait fait cette traduction, et l'avait envoyée l'an 1569, à M. de Lamané, secrétaire du cardinal d'Armagnac. Elle fut trouvée parmi les papiers de Bernard de San-Jorry, qui la mit au jour en 1612 (58). Consultez M. Huet, qui parle amplement de ce livre, et qui conjecture que Philander en est le vrai père (59). Il nous apprend que ce Fumée se vanta d'avoir eu l'original grec, par le moyen de Lamané, protonotaire du cardinal d'Armagnac *.

Notez que l'édition indiquée par M. Cave, et qu'il avait vue dans la bibliothèque de M. Vossius, n'est pas la première. J'en ai une, qui est de Paris, chez Michel Sonnius, en 1599, *in*-12. Le titre ne diffère presque en rien de celui que l'on a vu ci-dessus (60). La préface est de Bernard de San-Jorry, et datée de Castres, le 1[er]. octobre 1596. Elle nous apprend que San-Jorry, *presque septuagénaire*, avait trouvé parmi ses papiers une copie de cet ouvrage, laquelle *il avait fait écrire sur celle qui avait été envoyée à M. de Lamané*, et qu'il pria *M. de Fonbouzart, lequel s'en allait en cour pour quelques siennes affaires, lui faire ce plaisir de se charger de cet œuvre, et vouloir prendre la peine de le communiquer à quelque imprimeur, passant par Paris.*

(58) *Tiré de M.* Cave, Histor. Litterar. de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 49.

(59) Huet, de l'Origine des Romans, *pag.* 42. *et suiv.*

* On trouve, dit Joly, des traits curieux sur ce roman dans la *Bibliotheca græca* de Fabricius, liv. V, chap. I, pag. 88, et chap. VI, pag. 800.

(60) *Au lieu de* Théogone, *mon édition porte* Théogènes, *et au lieu de* Pherecides, *elle a* Pherecydes.

ATHÉNÉE (A) était un édifice public dans Rome, bâti par l'empereur Hadrien (B), pour servir d'auditoire aux docteurs, et à ceux qui voulaient lire leurs ouvrages en présence de beaucoup de monde. Il paraît par le commencement des satires de Juvénal, que ces sortes de lec[...] res étaient fort fréquentes, que Fronton prêtait sa mai[...] et ses jardins aux poëtes qui vo[...] laient réciter leurs vers dev[...] une nombreuse compagnie (a[...] Plusieurs autres voulurent bi[...] que leurs maisons servissent [...] cet usage (*b*); mais, par malhe[...] pour les poëtes, ils leur laissai[...] souvent bien des frais à faire (c[...] c'était à celui qui devait lire s[...] ouvrage, à garnir la chamb[...] c'était lui qui payait le lou[...] des chaises. Il y a quelque app[...] rence que l'empereur Hadrie[...] qui aimait et qui entendait [...] sciences, se proposa entre aut[...] fins, quand il fit construire l'A[...] thénée, de ne plus laisser [...] auteurs sous le joug de ces in[...] commodités. Il ne faut p[...] douter que ce lieu ne servît [...] de collége (*c*) : non-seulem[...] on y lisait des ouvrages, m[...] on y faisait aussi des leçons[...] trouve même que le sénat [...] assemblait quelquefois (*d*). O[...] étendu le nom de ce lieu sur [...] tes sortes de colléges destin[...] l'explication des sciences et [...] langues, car on les appelle [...] latin *Athenæa*. Il y en a qu[...] qui croient que les bibliothè[...] ont porté le nom d'*Athenæa* [...]

(*a*) *Frontonis platani convulsaque ma[...] clamant,*
Semper et assiduo ruptæ lectore colu[...]

(*b*) *Stella, dans* Martial, Epigr. [...] *IV*[e]. *livre; Titinnius Capito, dans* [...] Lettre XII *du VIII*[e]. *livre; Quadratus* [...] l'Epict. *d'*Arrien, *livre III, chap.* [...]

(*c*) *Voyez la remarque* (A).

(*d*) *Voyez la remarque* (A), *sur la fi[...]*

(*e*) Salmas., in Trebell. Pollion. de T[...] Tyrannis.

(A) *Athénée.*] Ce nom vient de [...] nerve, en grec Ἀθηνᾶ, la désse [...] beaux-arts et des sciences : on tro[...]

[...]te qu'un édifice fait en faveur des [...]ans portât le nom de cette déesse. [...]elques-uns ont cru que c'était un [...]nple qui lui était consacré ; mais [...]rélius Victor ne nous en donne pas [...]tte idée. *Gymnasia*, dit-il (1), en [...]rlant de l'empereur Hadrien, *docto-[...]que curare occœpit, adeò quidem [...] etiam ludum ingenuarum artium [...]od Athenæum vocant, constitue-[...]t.* Les autres historiens qui en par-[...]nt ne le représentent que comme [...] lieu à leçons, à déclamations, à [...]ctures : *Ad Athenæum audiendorum græcorum et latinorum rhetorum vel [...]ëtarum caussâ frequenter processit* : [...]est ainsi que Lampridius parle tou-[...]ant Alexandre Sevère. On cite ce [...]ssage dans Calepin, peu après avoir [...]bité que l'Athénée était consacré à [...]inerve, et que les poëtes et les au-[...]es écrivains grecs y apportaient [...]urs ouvrages, comme les écrivains [...]tins apportaient les leurs dans le [...]mple d'Apollon. Jugez par-là de [...]exactitude de ceux qui ont composé [...] corrigé ce gros dictionnaire. Cru-[...]ius use du même partage ; il envoie [...] poëtes latins au temple d'Apollon, [...] les poëtes grecs dans le temple de [...]inerve, lequel il nomme *Athénée*(2). [...]ais continuons à voir ce que les an-[...]ens ont dit du lieu en question. *Cùm [...]rtinax eo die processionem quam ad [...]thenæum paraverat, ut audiret poë-[...]m, ob sacrificii prœsagium distu-[...]set* (3). Un autre dit que Gordien, [...]i fut empereur, avait déclamé dans [...]Athénée : *ubi adolevit, in Athenæo [...]ntroversias declamavit* (4). Philo-[...]rate dit que le sophiste Adrien, qui [...]it le haut bout à Rome, n'avait pas [...]us tôt annoncé qu'il haranguerait, [...]e les sénateurs, les chevaliers et [...]ut le monde, accouraient à l'Athé-[...]e : Δρόμῳ ἐχώρουν ἐς τὸ Ἀθήναιον ὁρμῆς [...]οὶ (5). *Contento cursu et studio in-[...]mmato in Athenæum convolabant.* [...]outons encore ces paroles de saint Jé-[...]me : *Quandò omne Athenæum scho-[...]sticorum vocibus personabat* (6) ; et [...]lles-ci de Sidonius Apollinaris : [...]*gnus omninò quem plausibilibus Roma foveret ulnis, quoque recitante crepitantis Athenæi subsellia cuneata quaterentur* (7). L'étymologie que Dion nous donne est une nouvelle raison contre ceux qui ont pris l'Athénée pour un temple de Minerve : il dit que ce lieu s'appelait ainsi, à cause des exercices des gens de lettres ἀπὸ τῆς ἐν αὐτῷ τῶν πεπαιδευμένων ἀσκήσεως (8). Il nous apprend aussi que le consul assembla le sénat dans l'Athénée, lorsqu'il eut su que les cohortes prétoriennes avaient arrêté les meurtriers de Pertinax. L'objection qu'on pourrait tirer de ce que le sénat ne s'assemblait que dans des lieux consacrés par les augures ne balance nullement les raisons qui montrent que l'Athénée n'était point un temple de Pallas. Au reste, ceux qui disent que le premier lieu qui a été nommé *Athénée* était dans Athènes (9) auraient bien de la peine à le prouver. Le bon M. de Marolles se faisait de ce mot-là une idée beaucoup plus fausse, car il a dit dans sa traduction d'Aurélius Victor, qu'Hadrien *fit venir des doctes et des gens de lettres de toutes parts, comme s'il eût voulu mettre Athènes dans Rome.*

J'observerai par occasion que, dans la ville d'Alexandrie, c'était au temple des Muses, que les poëtes, les rhétoriciens et les grammairiens s'assemblaient pour faire montre de leur esprit : Ἀπάγει παρὰ τὸ τέμενος τῶν Μουσῶν, ἔνθα ποιηταὶ, καὶ ῥήτορες, καὶ τῶν γραμματιζῶν οἱ παῖδες φοιτῶντες, ποιοῦνται τὰς ἐπιδείξεις. *Abducit ad Musarum templum, quò poëtæ, rhetores, grammatici ventitantes, præbent suorum ingeniorum specimina.* C'est ainsi que parle de la pratique de son temps un auteur du VI[e]. siècle, je veux dire Zacharie de Mitylène, dans son livre *De mundi opificio*. Voyez la page 339 du onzième tome de la Bibliothéque des Pères, imprimée à Paris l'an 1644.

(B) *Il fut bâti par l'empereur Hadrien.*] Je l'ai prouvé par le passage d'Aurélius Victor : ainsi Casaubon est très-bien fondé à se moquer de Théo-

[...]) Aurelius Victor, *in* Hadriano.
[...]) Cruquius, in Horat., Sat. X, *lib. I.*
3) Julius Capitolin., *in* Pertinace.
4) Capitolin., *in* Gordiano.
5) Philostr., *in* Adriano.
[...]) Hieron., de Obitu Paulinæ ad Pammach.

(7) Sidon. Apollin., Epist. XIV, *lib. IX. Vide etiam* Epist. IX *ejusd. lib. et* Epist. VIII, *lib. IV.*
(8) Xiphilin., *in* Didio Juliano, *sub fin.* où Xilander *traduit* Ἀθήναιον *par* Templum Minervæ.
(9) *Le* Thesaurus Fabri, *édition de* 1692.

dore Marsilius, qu'il traite assez durement sans le nommer (10). Cet homme emploie beaucoup de verbiage dans son commentaire sur Perse pour prouver que l'Athénée, et le temple d'Apollon Palatin, étaient la même chose. Vossius lui a relevé la même faute, et lui a donné pour complice le père Raderus sur l'épigramme LXX du livre X de Martial (11). Il aurait pu lui donner pour second complice Savaron, qui, par ces paroles d'Horace

> . . . . *Hæc ego ludo,*
> *Quæ nec in æde sonent certantia judice*
> *Tarpâ* (12)

entend qu'Horace ne voulait pas que ses vers fussent lus dans l'Athénée (13). Il donne cette explication comme les propres paroles d'un ancien scoliaste. Lipse se sert de la même autorité, quoiqu'il avoue qu'un autre vieux scoliaste entend là par *ædem* le temple d'Apollon Palatin (14). Si ce savant homme avait songé au passage d'Aurélius Victor, il n'eût point préféré l'explication du premier de ces scoliastes, à celle du dernier (15). Voyez en son lieu l'article TARPA.

(C) *Ceux qui prêtaient leurs maisons aux poëtes, pour y réciter leurs ouvrages, leur laissaient bien des frais à faire.*] L'auteur du dialogue *de Causis corruptæ Eloquentiæ* m'en est garant, lorsqu'il dit, *Domum mutuatur, et auditorium exstruit, et subsellia conducit, ut beatissimus recitationem ejus eventus consequatur.* Juvénal me servira de second témoin; car il menace les poëtes du chagrin de ne trouver aucun grand seigneur, qui leur donne de quoi se rembourser de la dépense qu'ils auront faite :

> *Nemo dabit regum quanti subsellia constent,*
> *Et quæ conducto pendent anabathra tigillo,*
> *Quæque reportandis posita est orchestra cathedris* (16).

Je ne voudrais pas nier qu'ils n'aient quelquefois récité dans une maison de louage ; mais je ne saurais cher de dire que Vossius le sans nulle raison, puisque l gnages qu'il en allègue ne rien moins que ce qu'il pré premier passage qu'il cite est dialogue *de Causis corruptæ* l *tiæ*, où l'on vient de voir *mutuatur*, ce qui signifie d'emprunt, et non pas maiso Le second est de Juvénal, et en ces paroles :

> . . . . . *Cùm jam celebres notique*
> *Balneolum Gabiis, Romæ conduce*
> *Tentarent* (17) ;

Ce qui ne marque que la stérilité du métier, qui ava contraindre les poëtes à faire route aux muses, afin de gag vie dans quelque emploi méc comme vous diriez la profes baigneur, de boulanger, de Le troisième témoignage est ces paroles du même Juvénal

> *Ipse facit versus, atque uni cedit*
> *Propter mille annos; et si dulcedi*
> *Succensus recitet, Maculonis*
> *ædes* (18).

Il est si manifeste que, dan sage, non plus que dans l dent, il n'est point dit que l louassent la chambre où ils r leurs poésies, qu'on ne saur prendre comment de telles ont pu échapper à la vue d Vossius. Remarquez qu'elles vent dans un livre qui fut durant la vie de l'auteur (19 a pour titre, *de Imitatione ca riâ tum præcipuè poëticâ, de tatione Veterum.* Ce dernie été traité amplement par dans son Théâtre des ancien tes.

(10) Casaubon. Comment. in Capitol. Vit. Pertin.
(11) Vossius, de Imitat., *pag.* 36.
(12) Horat., Satir. ult., *vs.* 37, *lib. I.*
(13) Savar., in Sidon. Apollon., Epist. XIV, *lib. IX.*
(14) Lipsius, Epist. XLVIII, *Centuriæ II*, *ad Belg.*
(15) *Voyez* Vossius, de Imitat., *pag.* 61.
(16) Juvenal., Satirâ VII, *vs.* 45.
(17) Juvenal., Satirâ VII, *vs.* 3.
(18) *Idem*, *ibid.*, *vs.* 38.
(19) *A Amsterdam*, *en* 1647, *an* tationes poëticæ.

ATHÉNÉE, gram grec, natif de Naucratis e te, a fleuri au IIIe siè C'était un des plus savan mes de son temps : il av lu, et il se souvenait de choses, qu'on peut juste

mmer le Varron des Grecs (*a*). tous les ouvrages qu'il coma (B), il ne nous reste que cequi avait pour titre *Les Diposophistes*, c'est-à-dire, *les phistes à table* (*b*), dans lel il introduit un certain nomde savans de toutes sortes de fessions, qui discourent d'une nité de choses à la table d'un urgeois de Rome, nommé Lasius. Il y a une infinie variéde faits et de citations dans ouvrage d'Athénée, qui en dent la lecture très-agréable ceux qui sont assez habiles ur aimer l'antiquité avec consauce de cause. Mais il ne t point douter que les savans étaient contemporains de teur, ne jugeassent moins ntageusement de son ouvraque l'on n'en juge en ce siè-

Ces savans pouvaient aller à ource, et y avaient vu la plut des choses qu'Athénée leur itait : ainsi ils ne considént son ouvrage que du maucôté, que comme un entasent et une compilation de ueils. Mais pour nous, qui pouvons plus consulter qu'une petite partie des auteurs alés par Athénée, et qui ne avons que dans son livre cent ticularités curieuses dont il le, nous regardons sa comtion comme un trésor trèsieux ; nous la considérons beau côté, et nous transpors sur l'auteur l'estime que nous avons pour les raretés qu'il rapporte, qui ne sont devenues des raretés, que parce que les livres d'où il les avait tirées ne subsistent plus. C'est ainsi qu'il y a tel compilateur, dont notre siècle ne fait nul cas, qui serait admiré d'ici à mille ans, s'il arrivait dans la république des lettres les mêmes révolutions qui ont fait périr la plupart des livres des anciens auteurs grecs et romains. Nous ne pouvons pas répondre qu'il n'arrivera jamais rien de semblable. Ne blâmons donc pas ceux qui compilent, ils travaillent peut-être plus utilement pour les siècles à venir, que les auteurs qui n'empruntent rien de leurs confrères. On trouve dans les Dipnosophistes de notre auteur plusieurs traits de médisance, et plusieurs morceaux de la chronique scandaleuse, et bien des contes obscènes. Il ne nous reste point de livre qui ait été plus maltraité qu'Athénée par les copistes (C) ; toutes les éditions que l'on en a sont très-imparfaites (D). Quelqu'un avait fait un abrégé de cet ouvrage (E) ; M. Moréri s'est voulu mêler de dire un mot de cela, et s'est fort trompé (F). Tout ce qu'il a dit d'Athénée, et de deux autres personnes de ce nom, est défectueux (G). Nous verrons en quoi cela consiste dans la dernière remarque de cet article.

Voyez la préface de Casaub. *sur* ...née.

Δειπνοσοφιστῶν βιβλία πέντε καὶ δέκα. ...osophistarum libri quindecim. *Vossius* ... *mieux fait de ne pas employer deux* ... *dans la même page* (*c'est la* 232e. de ... Græcis,) *le terme* Δειπνοσοφιστικῶν.

(A) *Athénée...... a fleuri au IIIe. siècle.*] M. le Fèvre a censuré Helvicus qui, en citant Suidas, a mis Athénée sous l'empire d'Antonin Pius (1). Ce sont deux fautes ; car Suidas

(1) Tanaq. Faber, Epistol. LXIII, *lib. I*, *pag.* 211, 212.

le fait fleurir sous Marc Aurèle, et ne mérite pas en cela d'être copié, vu qu'Oppien, qui a dédié un poëme à l'empereur Caracalla (2), mourut avant Athénée. Il ne fallait donc pas qu'Helvicus plaçât Oppien 50 ans après celui-ci. C'est une faute que M. le Fèvre lui reproche, et il soutient qu'Athénée a vécu en même temps qu'Hérodien, qui a fini son histoire à l'an 238. Il est sûr qu'Athénée se met au-dessous d'Oppien à l'égard du temps. Καὶ τὸν ὀλίγῳ πρὸ ἡμῶν γενόμενον Ὀππιανὸν τὸν Κίλικα (3), *et qui paulò ante nos vixit Oppianum Cilicem*, dit-il, en parlant de plusieurs auteurs qui avaient écrit de la pêche. On objectera sans doute, qu'il dit ailleurs (4), qu'il a connu le poëte Pancrates, qui reçut quelque présent de l'empereur Hadrien; mais cela ne forme point un grand embarras, il suffit de supposer que Pancrates était fort jeune en ce temps-là, qu'il vécut quatre-vingts ans, et qu'il mourut avant qu'Athénée fût parvenu à l'an 20 de sa vie. Vous trouverez par-là que rien n'empêche que celui-ci n'ait vécu jusques à l'empire de Gordien. Si M. de Tillemont se fût souvenu du passage grec d'Athénée que j'ai cité, la vieillesse qu'il eût cru devoir donner à cet écrivain lui eût paru plus surprenante; car il le suppose *fort âgé*, en se figurant seulement que son ouvrage fut écrit après la mort de Commode, et la raison qu'il en donne est qu'Athénée *avait connu le poëte Pancrates, célèbre du temps d'Hadrien* (5). Il ne désapprouve point Suidas, qui l'a placé sous Marc Aurèle : il fallait pourtant le désapprouver en conséquence du passage grec que l'on a vu ci-dessus. N'allez point me dire que ce n'est point Athénée qui se vante d'avoir connu le poëte Pancrates, et que ces paroles-là sont de Callixène le Rhodien, qu'il avait cité peu auparavant. Cette supposition n'est point recevable. Casaubon a fort bien vu que les paroles de Callixène manquent dans le livre d'Athénée (6); mais il a omis une très-forte raison de sa conjecture; c'est que le passage dont il s'agit commence ainsi : *Puisque j'ai fait mention de la ville d'Alexandrie.* Callixène n'avait garde de parler de cette façon dans un ouvrage concernant cette ville-là (7). C'est donc Athénée qui se sert de cette phrase, après avoir achevé de rapporter ce qu'il empruntait de Callixène.

(B) *Il avait composé divers ouvrages.*] Il en avait écrit un *des rois de Syrie*, comme il nous l'apprend lui-même (8). Vossius lui en attribue un autre *sur les hommes illustres et les généraux d'armée qui s'étaient battus en duel* (9). Il se fonde sur ces paroles du IVe. livre : Ὅτι δὲ καὶ οἱ ἔνδοξοι καὶ οἱ ἡγεμόνες ἐμονομάχουν καὶ ἐκ προκλήσεως τοῦτ' ἐποίουν ἐν ἄλλοις εἰρήκαμεν (10). *Illustres quidem viros et exercituum duces provocatos singulare certamen non detrectâsse alibi diximus.* Cette matière serait très-propre pour un traité particulier; mais elle pourrait aussi être insérée comme un épisode dans un autre ouvrage, et surtout par un auteur qui battait autant de pays qu'Athénée en peu de temps, et qui aimait la rapsodie autant que lui. C'est pourquoi l'opinion de Vossius n'est pas fort certaine.

(C) *Il ne nous reste point de livre plus mal traité qu'Athénée par les copistes.*] On ne saurait compter les omissions, les transpositions, les fausses leçons, vu leur grand nombre. Voilà des fautes qu'on peut imputer aux copistes; mais pour la perte qu'on a faite d'une partie de l'ouvrage, il ne faut pas qu'on s'en prenne tant à eux. Il nous manque les deux premiers livres, le commencement du troisième, et la plus grande partie du dernier. Pour suppléer cette perte le mieux qu'il a été possible, on a imprimé avec ce qui nous reste d'entier l'abrégé de ce qui s'est perdu; car, comme je dirai bientôt, on a encore l'abrégé de tout l'ouvrage.

(D) *Toutes les éditions que l'on en a sont très-imparfaites.*] La première est celle qu'Alde Manuce donna l'an

(2) *Qui fut tué l'an* 217.

(3) Athenæus, *lib. I*, *pag.* 13.

(4) *Idem*, *lib. XV*, *pag.* 677.

(5) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag.* 809.

(6) Casaub., in Athen., *pag.* 958.

(7) Ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας. *In suis libris de Alexandriâ.* Athen., *lib. XV*, *pag.* 676.

(8) Athen., *lib. V*, *pag.* 211.

(9) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 232.

(10) Athen., *lib. IV*, *cap. XIII*, *in fine.*

514. Marc Musurus, Grec de nation, assista de ses soins et de ses lumières. Cependant comme ils n'avaient pas de bons manuscrits, et qu'ils n'eurent pas l'exactitude nécessaire en corrigeant, il demeura une infinité de fautes dans leur travail. L'édition de Bâle, qui suivit celle-là, en 1535, *apud Joannem Valderum*, *in-folio*, par les soins de Jacques Bedrot, et de Christien Herlinus, ne valut pas mieux. Natalis Comes osa bien se hasarder à mettre en latin Athénée. Personne n'ignore qu'il avait de l'érudition. On connaît par sa Mythologie qu'il avait fort lu et fort étudié ; mais comme il n'entendait rien dans la critique, il est certain que sa traduction est du dernier pitoyable. C'est la première qui ait été publiée. *Ante omnes alios* (*nam de Sangâ Romano vereor ut credendum sit Paulo Jovio*,) *latinum fecit Athenæum* (11). *Quamvis rumor spargeretur Sangam patricium romanum*, *virum*, *ut aiunt*, *eximiæ doctrinæ*, *id præstitisse* (12). Casaubon ne marque pas en quel endroit Paul Jove a dit cela : c'est au livre *de Piscibus romanis*. Voici ses paroles : *Sanga Romanus*, *poëta lepidus*, *cujus beneficio Athenæum Latinum legimus* (13). Mais ces cinq dernières paroles ne se trouvent point à l'édition de Bâle, en 1561, *per Henricum et Petrum Pernam*, ce qui montre que Paul Jove avait reconnu qu'il s'était trompé. Dalechamp, médecin célèbre, donna une seconde traduction, qui vaut mieux que celle de Natalis Comes, et qui aurait pu être beaucoup meilleure qu'elle n'est, si l'auteur avait eu moins de pratique. Mais comme il s'attachait à sa profession, et qu'il ne donnait à Athénée que le temps que ses malades lui laissaient de reste, il n'a point fait tout ce qu'on pouvait attendre de lui, quoique pendant près de trente années il ait consacré à cela tout le loisir qu'il pouvait trouver (14). On en est demeuré là. L'édition de Dalechamp, le grec d'un côté, le latin de l'autre, avec le volume des notes de Casaubon, est le meilleur Athénée qu'on puisse acheter. M. l'abbé de Marolles a traduit en notre langue cet auteur grec. Je ne doute pas qu'il n'ait suivi comme son unique modèle la version latine, et qu'il n'ait commis beaucoup de fautes. Je ne connais cet ouvrage que par le Journal des Savans (15). Il est *in-4°.*, et fut imprimé à Paris, l'an 1680. C'est la première traduction française de l'original, et la dernière composition du traducteur. J'ai ouï dire qu'elle s'est si bien vendue, qu'on ne la trouve presque plus chez les libraires, et qu'elle est d'une cherté excessive *. Quant à ce qui a été débité touchant une traduction faite par Sanga, voyez ci-dessus les citations (11), (12), et (13).

(E) *Quelqu'un avait fait un abrégé de son ouvrage des Dipnosophistes.*] Casaubon avoue de bonne foi que cet abréviateur lui est inconnu, et qu'il n'en connaît, ni le nom, ni le pays, ni le siècle (16). Il le met néanmoins plus de 500 ans au-dessus de lui, et il est bien assuré qu'il le faut mettre au-dessus d'Eustathius (17), parce qu'Eustathius s'est servi plus d'une fois de l'abrégé d'Athénée préférablement à l'original, ce qui l'a fait tomber dans quelques fautes (18). Casaubon prétend que cet abréviateur était quelque grammairien, qui entreprit sur Athénée la même chose qu'Hermolaüs avait entreprise sur l'ouvrage d'Étienne de Byzance, et qui mérite qu'en certaines choses on loue son érudition, et qu'en d'autres on blâme son manque d'exactitude (19). Les manuscrits d'Athénée étaient déjà fort corrompus, quand cet abrégé fut fait. Deux raisons le prouvent : on voit dans l'abrégé plusieurs corruptions semblables à celles de ces manuscrits ; et l'abréviateur avoue qu'il passe certaines choses, parce qu'elles ont été falsifiées (20). Casaubon avait le manuscrit de l'abrégé (21). David Hoes-

(11) Casaubon., *Præf.* Animadv. in Athen.

(12) Dalechampius, Epist. *dedic.* Athenæi.

(13) Paulus Jovius, Piscibus romanis, *cap.* XXI, *pag.* 104, *edition. an.* 1531, *ex officinâ Frobenianâ.*

(14) *Ex Præfat.* Casaubon. in Athenæum.

(15) *Du 20 mai* 1680.

* Cela n'est plus; il existe une autre traduction française d'Athénée par Lefebvre de Villebrune, 1785-91, cinq volumes in-4°. : elle n'est pas estimée, étant infidèle et très-mal écrite.

(16) Casaubon. Animadvers. in Athen., *init.*

(17) *Idem*, *in Præfat. et in* Animadv., *pag.* 3.

(18) *Idem*, *in* Animadv., *pag.* 1 *et* 2.

(19) Casaubon. Animadvers., in Athen., *pag.* 3.

(20) *Idem*, *Præfatione.*

(21) *Idem*, Animadv., *initio.*

chelius le lui envoya : il y manquait le premier livre et une partie du second, de sorte qu'on avait retranché du commencement presque tout ce qui en avait été inséré dans les éditions d'Athénée, pour suppléer ce qui s'est perdu des Dipnosophistes.

(F) *M. Moréri s'est voulu mêler de parler de l'abrégé d'Athénée, et..... s'est fort trompé.*] Voici ses paroles : Athénée *a écrit un ouvrage des Dipnosophistes en quinze livres, qu'Hermolaüs de Byzance mit en abrégé, selon Suidas.* Je ne dis rien de son péché d'omission : il est assez évident qu'il devait nous dire si ce que l'on a est l'ouvrage même, ou seulement l'abrégé qu'il nous annonce. Arrêtons-nous seulement aux péchés de commission. 1°. Il est faux qu'Hermolaüs de Byzance ait abrégé Athénée. 2°. Il est faux que Suidas le dise. 3°. Il est faux que Suidas ait parlé d'aucun abréviateur des Dipnosophistes. Casaubon me parut d'abord être la cause de l'égarement, la cause, dis-je, très-innocente ; car qui aurait jamais deviné que l'on broncherait sur ces paroles ? *Putem confectam Constantinopoli ante annos quingentos et ampliùs hanc epitomen ab aliquo grammatico, qualis fuit Hermolaus Byzantius, auctor eorum excerptorum quæ hodiè pro* Ἐθνικῶν *Stephani libris in doctorum manibus versantur* (22). Mais j'ai trouvé dans la suite que c'est Charles Étienne, qui a trompé M. Moréri. Je pense que Volaterran est le premier qui a imputé faussement à Suidas d'avoir dit qu'Hermolaüs de Byzance avait abrégé Athénée. On releva cette faute de Volaterran dans l'édition d'Athénée de l'an 1535, comme on peut l'apprendre sans consulter cette édition, pourvu qu'on jette les yeux sur la Bibliothèque de Gesner. Quelque aisé qu'il fût de ne pas tomber dans la même faute, puisque Gesner la marquait, il est sûr que Charles Étienne, Lloyd, et Hofman y sont tombés tout de leur long ; et ils ont assuré, qui pis est, qu'il ne nous reste d'Athénée que l'abrégé d'Hermolaüs Byzantin : *Opus, quod ad nos sanè haudquaquàm integrum pervenit : ejus epitome ab Hermolao Byzantio* TANTUM *relicta : authore Suidâ.*

(G) *Ce qu'il a dit.. de deux autres personnes de ce nom est fort défectueux.*] Ce sont ATHÉNÉE l'historien et ATHÉNÉE le philosophe. M. Moréri débite que le premier Athénée *a écrit l'Histoire de Sémiramis*, et que cette histoire se trouve dans le deuxième livre de Diodore de Sicile, et que Muret l'a décrite sans citer l'auteur. Il faut être bien peu attentif, lors qu'on ne sent pas que ces paroles renferment je ne sais quoi de contradictoire. Un historien met-il dans un petit coin de son ouvrage tout ce qu'un autre historien a écrit sur un long règne, sur un règne fécond en événemens? Un critique comme Muret pourrait-il enfermer dans un de ses courts chapitres (23) toute la vie de Sémiramis? Cela est absurde. Il fallait donc s'exprimer en cette manière, ou en quelque autre semblable : *Diodore de Sicile rapporte une action de Sémiramis, et cite un auteur qui s'appelait Athénée. Muret rapporte la même action, sans citer personne.* Conclure de là que cet Athénée avait composé l'histoire de Sémiramis, et par conséquent qu'il doit avoir place entre les historiens, c'est aller trop vite : sur ce pied-là Sénèque aurait fait l'histoire de presque tous les grands hommes; car il n'y en a guère dont il ne rapporte quelque action, ou quelque sentence mémorable. Cela soit dit contre Vossius, qui, à tout hasard, met au nombre des historiens celui dont Diodore de Sicile fait mention ; mais il s'est bien gardé de dire positivement que cet Athénée ait fait l'histoire de Sémiramis.

A l'égard d'Athénée le philosophe, il est faux que Strabon, cité par M. Moréri, dise qu'il enseigna dans Rome la philosophie d'Aristote; qu'étant retourné chez lui il fut accusé d'avoir dessein de former une république, et qu'on l'arrêta. Voici ce que Strabon en dit (24) : « ATHÉNÉE, philosophe péripatéticien, natif de Séleucie dans la Cilicie, eut part au gouvernement, et fut démagogue (25) dans sa patrie, pendant quel-

(22) *Idem*, Animadv., *pag.* 3.

(23) *C'est le XVIIe. du VIe. livre variarum* Lectionum. *Moréri l'a cité; mais on a mis cette citation à l'article d'Athénée, médecin.*

(24) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 461.

(25) *Qu'il me soit permis d'employer ce mot à la manière des Grecs, pour signifier* ...

» que temps. Ensuite il devint intime » ami de Muréna, et s'enfuit avec lui » quand on eût découvert que Muréna avait conspiré contre Auguste. » Il fut pris dans sa fuite; mais l'em» pereur, ne le trouvant point coupa» ble, le mit en liberté. Athénée re» tourna à Rome, et dit à ceux qu'il » rencontra les premiers ces paroles » d'Euripide :

» Ἥκω νεκρῶν κευθμῶνα καὶ σκότου
» πύλας
» Λιπών *. . . . .

» *Je viens de quitter l'antre des morts,* » *et les portes de l'enfer.* » On ne saurait comprendre l'origine de ces faussetés de M. Moréri, car il semble qu'il soit plus malaisé de gâter ainsi les choses, que de les rapporter telles qu'on les trouve.

qui par leurs harangues s'acquéraient un grand crédit sur le peuple et lui faisaient prendre telle ou telle résolution.

* Eurip. Hecuba, *v. 1.*

ATRAX ou ATRACIA (*a*), ville de Thessalie (*b*), sur le Pénée, eut ce nom à cause qu'Atrax, fils de Pénée et de Bura, la fit bâtir (*c*). Elle devait être considérable, puisque les poëtes se sont quelquefois servis de l'épithète *Atracien*, pour signifier *Thessalien* (A). Pline met les Atraciens parmi les peuples d'Étolie (*d*), mais il ne faut pas inférer de là qu'il ait prétendu parler d'un peuple différent de celui qui habitait la ville d'Atrax, qu'il attribue à la Thessalie (*e*). Les confins des peuples et les divisions des provinces ont souvent changé, et ainsi le même canton qui appartenait en un temps à l'Étolie, était censé Thessalien en un autre temps. La rivière ATRAC, qui avait son embouchure dans la mer Ionienne (*f*), passait par le pays des Atraciens.

(*a*) Stephan. Byzantin., *verbo* Ἄτραξ.
(*b*) Strabo, *lib. IX*, *pag.* 303.
(c) Stephan. Byzantin., *verbo* Ἄτραξ.
(*d*) Plinii Hist. natur., *lib. IV*, *cap. II.*
(*e*) *Ibidem*, *cap. VIII.*
(*f*) *Ibidem*, *lib. IV*, *cap. II.*

(*A*) *Les poëtes se sont quelquefois servis de l'épithète* Atracien, *pour signifier* Thessalien.] Céneüs, qui fut tué dans le combat des Centaures et des Lapithes, aux noces de Pirithoüs, est appelé *Atracides* par Ovide (1), non pas pour signifier qu'il était fils d'Atrax, car un peu auparavant on l'avait nommé *fils d'Élatus* (2), mais pour signifier en général qu'il était de Thessalie. Je n'ignore pas que selon d'autres auteurs (3) il était fils d'Atrax. Le même poëte nomme simplement *Atracis* la femme de Pirithoüs.

Desine mirari posito quod candida vino
Atracis ambiguos traxit in arma viros (4).

Il lui donne ailleurs le nom propre *Hippodamie ;* mais il y ajoute l'épithète *Atracis.*

An fera centauris indicere bella coëgit
Atracis Hæmonios Hippodamia viros (5)?

Valérius Flaccus l'a désignée par les mots *Atracia Virgo* (6).

On ne peut pas supposer qu'Ovide entend qu'elle est fille d'Atrax, on prouverait trop par-là. Il faudrait aussi conclure qu'il a donné à Céneüs le même père; mais il l'a fait fils d'Élatus, et il n'a point dit que Céneüs était frère de la mariée : omission impardonnable, s'il l'avait cru le beau-frère de Pirithoüs.

Je crois qu'Apulée s'est imaginé que le nom propre de la femme de Pirithoüs était *Atracis;* car comme il écrivait en prose, il ne l'eût pas ainsi nommée, s'il eût su que ce mot-là n'était qu'un jeu ou qu'une figure poëtique. *Sic instar Atracis*, dit-il (7), *vel* (lisez *et*) *Pirithoï dispectæ disturbatæque nuptiæ.* Béroalde a fort bien compris qu'il s'agit là d'Hippo-

(1) Ovidii Metamorph., *lib. XII*, *vs.* 209.
(2) Proles Elateia, *ibid.*, *vs.* 189.
(3) Antonini Liberal. Metamorph., *cap. XVII.*
(4) Ovidii Amorum *lib I*, *eleg. IV*, *vs.* 7.
(5) Ovidius, Epist. Helenæ, *vs.* 247.
(6) Valerii Flacci Argon., *lib. I*, *vs.* 141.
(7) Apuleii Metamorph., *lib. IV*, *pag.* 357 *editionis anni* 1616.

dame (ou d'Hippodamie), femme de Pirithoüs; mais quand il ajoute qu'elle s'appelait *Atracis* à cause qu'elle était fille d'*Atrax*, qui fut le premier auteur de la magie parmi les Thessaliens (8), il dit une chose dont il aurait dû apporter des preuves, car on ne trouve point qu'Atrax ait établi la magie. Il est bien vrai qu'on l'a nommée *Ars atracia* (9); mais ce n'est qu'au sens d'*Ars thessalica*, qui signifie en général la magie, à cause que la Thessalie était fameuse de ce côté-là (10). C'est dans le même sens qu'il faut prendre ces vers de Valérius Flaccus :

> *Quamvis atracio lunam spumare veneno*
> *Sciret, et Hæmoniis agitari cantibus umbras* (11).

Le scoliaste de Stace est le seul, si je ne me trompe, qui ait dit qu'Atrax était père d'Hippodamie. C'est ainsi que je voudrais corriger le mot *Hippocatiæ*, et non pas comme Barthius, par *Hippocrateæ* (12). Le scoliaste d'Homère, sur le XXIe. livre de l'Odyssée; Eustathius, sur le même endroit; et Hygin, au chapitre XXXIII, disent que la femme de Pirithoüs s'appelait Hippodamie, et qu'elle était fille d'Adraste. Je ne sais si l'on n'aurait point changé le génitif Ἄθρακος en Ἀδράςου. Si cela était arrivé, Atrax, le vrai nom du père d'Hippodamie serait disparu pour faire place à Adraste. Les copistes ont introduit des changemens aussi malaisés à faire que celui-là. J'en vais donner un exemple, tiré de notre sujet. Tous les manuscrits de Lycophron portent aujourd'hui ἅρπαγας λύκους (13), *rapaces lupos*; cela signifie les Argonautes; mais l'exemplaire, dont Étienne Byzantin s'est servi, ἄτρακας λύκους (14), *Atracenses lupos*, c'est-à-dire, loups de Thessalie. C'est ainsi qu'Eustathius a cité cet endroit de Lycophron (15).

(8) *Voyez les notes de* Philip. Béroalde *sur cet endroit d'*Apulée.

(9) Statii Thebaïd., *lib. I*, *vs.* 106.

(10) Plinii Hist natur., *lib. XXX*, *cap. I.*

(11) Valerii Flacci Argon., *lib. VI*, *vs.* 447.

(12) *Voyez le Commentaire de* Barthius *sur* Stace, *tom. II*, *pag.* 30, 31.

(13) Lycophronis Alexandra., *vs.* 1309.

(14) Steph. Byzant., *au mot* Ἄτραξ.

(15) *Voyez* Canter, *sur ces paroles de* Lycophron.

Ce que Barthius prétend, qu'*Atraciæ Oræ*, dans Properce (16), signifie un lieu éloigné, et que Catulle s'est servi du mot *Atracis* dans un même sens (17), n'est pas fort fin. Quelques critiques mettent dans Catulle *Atacis*, rivière des Gaules, et non pas *Atracis*, rivière de Grèce; mais quoi qu'il en soit, nous devons entendre littéralement ce que Catulle et Properce disent (18). Quant à ce que Barthius suppose, qu'ils ont fait quelque allusion aux arts magiques, c'est une imagination ridicule.

(16) Propertii Eleg. VIII, *lib. I*.

(17) Catulli Epigramm. XCVI.

(18) *Voyez* Scaliger *sur cet endroit de* Properce.

ATTALUS, nom de quelques rois de Pergame. Cherchez PERGAME.

ATTICUS (TITUS POMPONIUS) passe pour un des plus honnêtes hommes de l'ancienne Rome. Il savait se ménager si adroitement que, sans sortir de l'état de neutralité, il se conservait l'estime et l'affection des deux partis (A). L'amitié intime qu'il eut pour Cicéron ne l'empêcha point d'avoir des liaisons très-étroites avec Hortensius, et il fut cause que ces deux rivaux en éloquence, non-seulement ne s'entreblâmèrent point, mais vécurent aussi dans une bonne intelligence (B). Il ne fut jamais brouillé, ni avec sa mère, ni avec sa sœur (C). Il en usa toujours généreusement avec ses amis, et leur ouvrit sa bourse dans leurs besoins. Il pouvait le faire; car, outre les grands biens qui lui échurent par succession (D), il trouva des voies de faire valoir son argent qui lui apportèrent beaucoup de profit. Les troubles, qui s'élevèrent à Rome entre le parti de Cinna et celui de Sylla, le déterminèrent dans sa jeunesse à s'en aller à

es, où il séjourna long-
. Il se fit tellement aimer
héniens, que le jour qu'il
ra de leur ville fut en quel-
manière un jour de deuil
l aimait extrêmement les
-lettres, et il avait dans son
tique plusieurs libraires
t de fort bons lecteurs. Il
toujours lire à sa table,
nême qu'il régalait ses amis
l ne se soucia point de s'é-
au-dessus de l'état où il était
'était celui de chevalier. Il
pu parvenir aux grandes
es de la république : mais
na mieux y renoncer (G),
que, dans la corruption
gnait alors, il n'aurait pu
obtenir, ni les exercer se-
es lois. Il n'eut jamais de
s, et il ne se porta jamais
accusateur contre personne,
fut jamais le second d'un
ateur. L'empereur Auguste
on allié : voici comment.
us avait marié sa fille avec
pa. Il vint une fille de ce
age, laquelle Auguste fian-
ec Tibère, presque aussitôt
e fut au monde (b). Je ne
pas que la femme d'Atticus
té de grande naissance (c).
it être compté au nombre
ons auteurs (H). Il parvint
ge de soixante-dix-sept ans
avoir guère éprouvé ce que
t que maladie. Il avait été
rente ans de suite sans avoir
n de remèdes. Enfin il tom-
malade : sa maladie fut assez légère pendant trois mois, mais après cela les douleurs devinrent extrêmes. Il fit venir Agrippa son gendre, et deux autres personnes, et leur déclara qu'il avait résolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien : il les pria d'approuver sa résolution, et de ne la point combattre, puisqu'aussi bien toutes leurs exhortations seraient inutiles. Agrippa ne laissa pas d'employer ses larmes et ses prières, pour l'obliger à vouloir vivre, mais ce fut inutilement. Après deux jours d'abstinence, la fièvre cessa, et la maladie fut plus légère ; néanmoins Atticus persista dans son dessein, et mourut trois jours après (d). Ce fut l'an de Rome 721. Il est tombé de nos jours entre les mains d'un censeur très-dangereux (I) ; mais on ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette censure (K). Nous avons quelque chose à corriger dans le Dictionnaire de M. Moréri (L). J'ai oublié de dire qu'Atticus était de la secte d'Épicure (e), et qu'on peut défier les plus ardens défenseurs du dogme qui établit que, sans la crainte d'une providence, il est impossible d'égaler, par rapport aux bonnes mœurs, ceux qui ont reconnu un Jupiter et un Neptune, etc., de montrer un plus honnête homme qu'Atticus parmi les plus grands bigots du paganisme.

oyez ci-dessous la citation (38).
Nata est Attico neptis ex Agrippâ cui ... filiam collocârat. Hanc Cæsar vix ... Tiberio Claudio Neroni Drusillâ ... rivigno suo despondit. Cornelius Ne- ... Vitâ Attici, *cap. XIX.*
Voyez la remarque (C), *à la fin.*

(d) *Ex* Cornelio Nepote, *in* Vitâ Pomponii Attici.
(e) *Vide* Gassendum, de Vitâ Epicuri, *lib. II, cap. VI.*

(A) *Il se conservait l'estime et l'affection des deux partis.*] Il envoya de l'argent au fils de Marius, qui avait été déclaré ennemi de la république,

et il s'insinua de telle sorte dans les bonnes grâces de Sylla, que ce général romain le voulait toujours avoir auprès de lui, et ne trouva pas mauvais qu'Atticus se défendît de le suivre à Rome, en alléguant pour ses raisons qu'il voulait garder la neutralité (1). *Noli, oro te, inquit Pomponius, adversùm eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui* (2). Il se tint coi dans Rome, pendant la guerre de César et de Pompée : cela ne déplut point à Pompée (3), et plut infiniment à César. Après la mort de ce dernier, il envoya de l'argent à Brutus, quand le parti de la liberté commença à n'être pas le plus fort, et il rendit mille bons offices à la femme et aux amis de Marc Antoine, pendant que leur parti semblait perdu sans ressource. Marc Antoine ne fut pas ingrat; car, encore qu'il étendît sa furieuse haine sur tous les amis de Cicéron, il écrivit de sa propre main à Atticus une lettre très-obligeante (4). Il travailla dans la suite au mariage de la fille d'Atticus avec Agrippa, favori d'Auguste (5). Enfin, malgré les cruelles divisions qui s'élevèrent entre Marc Antoine et Auguste, notre Atticus se maintint dans l'amitié de l'un et de l'autre. L'un, (6), quand il était en voyage, lui écrivait exactement ce qu'il faisait, ce qu'il lisait, et où il devait aller; et, lorsqu'il était à Rome, il lui écrivait presque tous les jours, pour le consulter sur quelque question : l'autre (7) lui rendait un compte exact de ses affaires. Il était sans doute très-difficile de conserver en même temps l'amitié de ces deux antagonistes. *Hoc quale sit, faciliùs existimabit is qui judicare poterit, quantæ sit sapientiæ eorum retinere usum benevolentiamque inter quos maximarum rerum non solùm æmulatio, sed obtrectatio tanta intercedebat, quantùm fuit intercedere necesse inter Cæsarem atquè Antonium, cùm se uterque principem non solùm urbis Romanæ, sed orbis terrarum esse cuperet* (8).

(1) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Attici, *cap. II*.
(2) *Idem, cap. IV*.
(3) *Idem, cap. VII : cependant* Cicéron, Epist. VI, *lib. XI ad* Atticum, *témoigne que Pompée aurait fait un mauvais parti à Atticus, s'il eût vaincu.*
(4) *Idem, capite X*.
(5) *Idem, capite XII*.
(6) *Savoir, Auguste.* Cornelius Nepos, *cap. XX*.
(7) *Savoir, Marc Antoine.* Cornelius Nepos, *cap. XX*.

(B) *Il fut cause que Cicéron et Hortensius...... vécurent dans une bonne intelligence.*] Ceux qui savent combien la jalousie d'éloquence agite et remue les autres passions, ne se feront pas une idée médiocre de l'adresse et du mérite d'un homme qui sut conserver la paix entre les deux plus célèbres orateurs de l'antiquité. Il ne suffisait pas que Pomponius Atticus s'insinuât agréablement dans les esprits; il fallait de plus que l'on remarquât en lui des qualités qui inspirassent une estime respectueuse. Ce que je m'en vais citer est donc fort propre à marquer le caractère de son mérite. *Utebatur intimè Q. Hortensio qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret Cicero an Hortensius, et id quod erat difficillimum, efficiebat ut inter quos tantæ laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula* (9).

(C) *Il ne fut jamais brouillé, ni avec sa mère, ni avec sa sœur.*] A l'âge de soixante-sept ans, il perdit sa mère, qui en avait quatre-vingt-dix; et il avait alors encore une sœur presque aussi âgée que lui. Ce fut le jour des funérailles de sa mère qu'il déclara qu'il n'avait jamais eu besoin de se réconcilier avec elle, et qu'il n'y avait jamais eu de rupture entre sa sœur et lui. *Hoc ipsum verè gloriantem audierim in funere matris suæ, quam extulit annorum nonaginta cum esset septem et sexaginta, se nunquàm cum matre in gratiam rediisse, nunquàm cùm sorore fuisse in simultate quam propè æqualem habebat; quod est signum aut nullam unquàm inter eos querimoniam intercessisse, aut hunc eâ fuisse in suos indulgentiâ, ut quos amare deberet irasci eis nefas duceret* (10). Je ne touche point cette circonstance du temps, afin de grossir mon livre, et de remplir plus tôt une feuille de papier : chacun voit qu'elle est de l'essence de cette remarque; car si l'humeur commode d'Atticus se mon-

(8) *Idem, cap. V*.
(9) Cornelius Nepos, *in* Vitâ Attici, *cap. V*.
(10) *Idem, cap. XVII*.

sous l'idée d'une grande singu- c'est principalement à cause mbre d'années qu'il passa avec e, et avec sa sœur, sans aucune lerie. C'est dommage que l'his- n'ait pas ajouté comment il se ma avec sa femme. Il ne se van- rien là-dessus (11); et cela it faire soupçonner que son e, ou que sa patience, ne pu- as se signaler à cet égard au- u'envers sa mère et sa sœur, ut-être de leur côté contribuè- otablement à la concorde, et ligèrent pas à faire de grandes s. Le fait, en ce cas-là, per- eaucoup de sa singularité, par t à Atticus; mais à tout pren- l n'en perdrait rien, et l'aug- rait plutôt. Voyez dans la re- te suivante, qu'Atticus fut rs bien avec un oncle dont l'hu- était si bourrue, qu'aucun pa- n'avait pu la supporter. Reve- à la femme d'Atticus. Il est ge que Cornélius Népos n'en di- bien ni mal, et qu'il faille re- r à d'autres auteurs pour ap- dre qu'elle s'appelait Pilia, et tticus l'épousa l'an de Rome 697 Il n'était plus jeune, il avait uante-trois ans. Il ne s'était pas de s'enrôler dans cette milice. eut recueillir d'une lettre de Ci- n (13), que Pilia aimait son ma- ar pour cet autre passage (14), quelques-uns ont trouvé qu'elle ait à faire divorce, il est visible doit être autrement lu, et qu'il ifie qu'elle était menacée de para- . M. Sarrazin assure dans sa tra- ion de la vie de Pomponius Atti- que la ville d'Athènes érigea des statues à Pilia femme d'At- ; mais il est visible qu'il s'est d'une mauvaise édition, car il aut point lire *Pilia* dans Corné- Népos. Le mariage d'Atticus sui- trop loin son retour d'Athènes, que les Athéniens aient songé à r des statues à sa femme. Corné- Népos aurait-il été assez étourdi pour nous parler des statues de Pilia sans dire ce qu'elle était? La famille *Pilia* ne fait aucune figure dans l'ancienne histoire romaine.

(D) *De grands biens lui échurent par succession.*] Quintus Cæcilius était son oncle maternel. C'était un homme insupportable; mais Atticus ménagea si bien cet esprit farouche, qu'il se maintint dans ses bonnes grâces, sans aucune interruption, jusqu'à la fin. Il trouva fort bien son compte à cette souplesse; car Cæcilius le fit son principal héritier, et lui laissa près d'un million. Le patrimoine d'Atticus avait été d'environ deux cent mille francs. *In sestertio vicies quod à patre acceperat* (15). Au reste, parce que Cæcilius adopta son neveu par son testament, il fallut qu'Atticus se nommât depuis ce temps-là *Q. Cæcilius Pomponius Atticus*. Voyons ce que dit Cornélius Népos de l'humeur chagrine de cet oncle. ***Habebat avunculum Q. Cæcilium, equitem romanum, familiarem L. Luculli*** (16), ***divitem, difficillimâ naturâ, cujus sic asperitatem veritus est, ut quem nemo ferre posset, hujus sine offensione ad summam senectutem retinuerit benevolentiam : quo facto tulit pietatis fructum; Cæcilius enim moriens testamento adoptavit eum hæredemque fecit ex dodrante. Ex quâ hæreditate accepit circiter centies LLS*** (17).

(E) ***Il se fit tellement aimer des Athéniens, que le jour de son départ de leur ville fut... un jour de deuil.***] Il avait transporté chez eux la meilleure partie de ses effets, et soit en prêtant, soit en donnant, il rendit de grands services à la ville d'Athènes (18). On n'en fut pas méconnaissant : on lui rendit toutes sortes d'honneurs publics. Il refusa celui de la bourgeoisie, et l'érection d'une statue; mais après qu'il fut parti, on lui en érigea plusieurs. On fut très-fâché de son départ. ***Quo factum est ut huic omnes honores quos possent publicè haberent, civemque facere studerent,***

Voyez le commencement de la citation ...*ente.*

Voyez la IIIe. lettre de Cicéron ad ...m fratrem, *lib. II; et* Fabricius *dans* ... de Cicéron *à l'an de Rome* 697.

La onzième du Ve. livre ad Atticum.

De la VIIe. lettre du XVIe. livre ad At-

(15) Cornelius Nepos, in Vitâ Attici, *cap. XIV.*

(16) Valère Maxime, *liv. VII, chap. VIII, num. 5, dit que Cæcilius avait promis sa succession à Lucullus, et que l'ayant trompé, son cadavre fut traîné par les rues.*

(17) Cornelius Nepos, *cap. V.*

(18) Cornelius Nepos, *cap. II.*

quo beneficio ille uti noluit, quod nonnulli interpretantur, amitti civitatem romanam, aliâ adscitâ. Quamdiù affuit ne qua sibi statua poneretur restitit, absens prohibere non potuit..... Tranquillatis autem rebus romanis remigravit Romam... Quem diem sic universa civitas Atheniensium prosecuta est, ut lacrymis desiderii futuri dolorem indicaret (19). Il parlait si bien la langue grecque, qu'on l'eût pris pour un Athénien (20). Quelques-uns croient que le surnom d'*Atticus* lui vint de là. Volaterran l'assure comme une chose dite par Cornélius Népos (21); mais il se trompe. M. l'abbé de Saint-Réal débite qu'Atticus se nommait ainsi *parce qu'il était fort savant en grec, et qu'il demeurait la plupart du temps à Athènes* (22). On lui a représenté (23) qu'il *aurait fallu dire simplement à cause du long séjour qu'il fit pendant sa jeunesse à Athènes, puisqu'il est certain qu'il demeura la plupart de sa vie en Italie ou en Épire, où il avait beaucoup de bien, comme il paraît par sa vie écrite par Cornélius Népos, et par divers endroits des lettres de Cicéron.*

(F) *Il faisait toujours lire à sa table, lors même qu'il régalait ses amis.*] S'il eût tenu table ouverte indifféremment pour tous ceux qui se seraient présentés, il se fût rendu incommode à bien des gens par cette coutume de faire lire; mais il n'invitait que des personnes de son humeur. *Nemo in convivio ejus aliud acroama audivit quàm anagnosten.... Neque unquàm sine aliquâ lectione apud eum cœnatum est, ut non minùs animo quàm ventre convivæ delectarentur, namque eos vocabat quorum mores à suis non abhorrerent* (24).

(G) *Il aurait pu parvenir aux grandes charges de la république; mais il aima mieux y renoncer.*] C'est apparemment la plus forte preuve qu'il ait donnée de sa vertu. On ne pouvait alors s'élever aux charges que par de mauvaises voies; et l'on ne pouvait les exercer selon les règles de la justice, et pour le bien de la patrie, sans s'exposer à la violence d'une infinité de méchans. Il aima mieux se tenir dans une condition privée que d'aller aux dignités aux dépens de sa conscience. Que cela est beau! Que cela est rare! Si tout le monde ressemblait à Atticus, on aurait lieu d'appréhender l'état d'anarchie; mais on peut dormir en repos de ce côté-là : il y aura toujours plus de malhonnêtes gens prêts à occuper les charges par toutes sortes de voies illégitimes, qu'il n'y aura de charges à conférer. J'ai ouï dire qu'un homme, qui n'avait fait que voyager toute sa vie, répondit à ceux qui lui reprochaient son humeur ambulatoire, qu'il aurait bien voulu se fixer dans quelque ville; mais qu'il n'en avait trouvé aucune où la puissance et le crédit fussent entre les mains des honnêtes gens. On dit un jour à un autre voyageur qui assura qu'il cesserait de courir de lieu en lieu, dès qu'il trouverait une ville gouvernée par les personnes qui avaient le plus de mérite : VOUS MOURREZ DONC EN VOYAGEANT? *Honores non petiit, cùm ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem : quòd neque peti more majorum, neque capi possent conservatis legibus in tam effusis ambitûs largitionibus, neque geri è republicâ sine periculo corruptis civitatis moribus* (25). Conférez avec ceci ce que l'on a dit ci-dessus dans l'article d'ALEXANDER AB ALEXANDRO, remarque (C).

(H) *Il doit être compté au nombre des bons auteurs.*] Il composa des *Annales* où il observa une chronologie très-exacte, et débrouilla le plus nettement du monde les généalogies des magistrats romains. Cet ouvrage comprenait sept siècles, et par-là on peut aisément conjecturer qu'il regardait principalement l'histoire de Rome : je dis *principalement*, car il ne faut point douter que l'auteur ne fît connaître dans une suite chronologique l'histoire abrégée de plusieurs autres états. Cicéron ne permet point d'en douter : *Cognoscat etiam*, dit-il (26), *rerum gestarum et memoriæ*

(19) *Idem*, *cap. III*, *et IV.*
(20) *Idem*, *cap. IV.*
(21) Volaterranus, *lib. XVIII*, *pag.* 666.
(22) Remarques sur les lettres de Cicéron à Atticus, *dans la* Bibliothèque Universelle, *tom. XX*, *pag.* 78.
(23) *L'auteur de la* Bibliothèque universelle, *là même.*
(24) Cornelius Nepos, *cap. XIV.*
(25) *Idem*, *cap. VI.*
(26) Cicero, *in Oratore.*

teris ordinem maximè scilicet nostræ vitatis, sed et imperiosorum populorum et regum illustrium : quem laborem bis Attici nostri levavit labor, qui nservatis notatisque temporibus nihil im illustre prætermitteret, annorum ptingentorum memoriam uno libro lligavit. Peu s'en faut qu'il n'y lt des tables chronologiques dans s Annales. *Habuit iste liber Attici nova mihi quidem multa, et eam ilitatem quam requirebam, ut explitis ordinibus temporum uno in conectu omnia viderem* (27). J'ai déjà it qu'Atticus observait fort nettement l'ordre généalogique : j'ajoute i qu'il fit des *Traités* particuliers r *quelques familles*, et qu'il compsa des *Inscriptions* de quatre ou nq vers chacune, pour mettre sous portrait des hommes illustres, et l'on admirait son adresse à comrendre tant de choses en si peu de ots. *Attigit quoque poëticen, cremus, ne ejus expers esset suavitatis. amque versibus, qui honore rerumte gestarum amplitudine cæteros roani populi præstiterunt, exposuit ità singulorum imaginibus facta magistratusque eorum non ampliùs quarnis quinisque versibus descripserit, od vix credendum sit tantas res tam eviter potuisse declarari* (28)... *Mo etiam majorum summus imitator it antiquitatisque amator, quam leò diligenter habuit cognitam, ut m totam in eo volumine exposuerit o magistratus ornavit. Nulla enim x, neque pax, neque bellum, nee res illustris est populi romani, non in eo suo tempore sit notata, quod difficillimum fuit, sic familirum originem subtexuit ut ex eo clarum virorum propagines possimus gnoscere. Fecit hoc idem separatim aliis libris, ut M. Bruti rogatu Jum familiam à stirpe ad hanc ætan ordine enumeravit, notans qui à o ortus, quos honores, quibusque nporibus cepisset. Pari modo Marli Claudii de Marcellorum; Scipio Cornelii, et Fabii Maximi de Corliorum et Fabiorum et Æmiliorum oque, quibus libris nihil potest esse lcius iis qui aliquam cupiditatem bent notitiæ clarorum virorum* (29).

(27) Cicero, *in Bruto.*
(28) Cornelius Nepos, *cap. XVIII.*
(29) *Idem, ibidem.*

C'est dommage que ces livres se soient perdus, ils éclairciraient un nombre infini de difficultés. Je ne dis rien de l'*Histoire du consulat de Cicéron*, qu'Atticus avait écrite en langue grecque (30), et sans ornemens (31).

(I) *Il est tombé de nos jours entre les mains d'un censeur très-dangereux.*] C'est M. l'abbé de Saint-Réal. Voyez le livre intitulé *Césarion, ou Entretiens divers*. Il fut imprimé à la Haye, sur la copie de Paris, en 1685. Il est divisé en quatre journées, dont la troisième est une critique fort rigoureuse de Pomponius Atticus, et de son panégyriste Cornélius Népos. On m'a dit que l'auteur de cet ouvrage a persisté dans les mêmes sentimens, et que cela paraît par les remarques qu'il a jointes à la traduction des deux premiers livres des Lettres de Cicéron à Atticus. On a parlé de cette version dans un livre fort connu (32), et je me suis toujours étonné que les libraires d'Amsterdam ne la contrefissent pas; car je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet ouvrage.

(K)... *Mais on ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette censure.*] Il parut un petit livre en Hollande, l'an 1686, sous le titre de *le Retour des pièces choisies, ou Bigarrures curieuses*, parmi lesquels on inséra l'Apologie de Pomponius Atticus contre les attaques de Césarion. L'auteur de l'Apologie ne se nomma pas; mais on n'ignore point que c'était feu M. Rainssant, garde du cabinet des médailles de sa majesté T.-C. Les Nouvelles de la république des lettres (33) s'étendirent sur l'écrit de M. Rainssant d'une manière qui ne plut pas à M. l'abbé de Saint-Réal.

(L) *Nous aurons quelque chose à corriger à son sujet dans le Dictionnaire de M. Moréri.*] 1°. Il est faux que Cicéron ait épousé la sœur d'Atticus. Ce fut le frère de Cicéron qui l'épousa. 2°. Il ne fallait point parler des liaisons d'amitié produites par ce mariage, puisque Cornélius Népos remarque très-expressément que l'amitié d'Atticus fut beau-

(30) *Idem, ibidem.*
(31) Cicero, Epistol. I, *lib. II*, ad Atticum.
(32) *Au XXe. tome de la* Bibliothèque Universelle, *pag.* 37. *Voyez aussi le* Journal des Savans *du* 12 *février* 1691.
(33) *Au mois de décembre* 1686, *article IV*, *pag.* 1405.

coup moins forte pour Quintus Cicéron son beau-frère, que pour Cicéron. *Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni, easque nuptias M. Cicero conciliárat, cum quo à condiscipulatu vivebat conjunctissimè, multò etiam familiariùs quàm cum Quinto, ut judicari possit plus in amicitiâ valere similitudinem morum quàm affinitatem* (34). Pomponia, sœur d'Atticus, n'était pas toujours fort bien avec son mari (35) : elle n'était donc guère propre à serrer le nœud de l'amitié de son mari et de son frère. 3°. Cicéron n'a point dédié un volume de ses Lettres à Atticus : il fallait dire qu'il eut un continuel commerce de lettres avec lui, et que l'on a un recueil de lettres qu'il lui écrivit, qui est divisé en seize livres. Cornélius Népos en parle (36), et dit que l'on y trouve l'histoire du temps, et en quelque sorte la prophétie de ce qui devait arriver : *Ut nihil in iis non appareat, et facilè existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Cicero ea solùm quæ vivo se acciderunt futura prædixit, sed etiam quæ nunc usu veniunt cecinit ut vates.* 4°. C'est outrer les choses, que de dire qu'Atticus *n'avait que des serviteurs qui fussent propres pour lire devant lui.* Il fallait se contenter de dire qu'il avait quelques domestiques savans, capables de bien lire et de bien écrire, et de relier un livre ; et que tous ses valets de pied s'entendaient à tout cela (37). Cornélius Népos n'en dit pas davantage ; d'où vient donc qu'au XVIIe. siècle on ose en dire vingt fois plus qu'il n'en a dit ? N'a-t-il pas expressément remarqué qu'outre les domestiques qui pouvaient être lecteurs et libraires (38), Atticus en avait d'autres, tous bien dressés, sans qu'il y en eût aucun qui ne fût né et qui n'eût été élevé dans sa maison ? *In eâ* (familiâ) *erant pueri litteratissimi, anagnostæ optimi, et plurimi librarii, ut ne pedissequus quidem quisquam esset qui non utrumque horum pulchrè fa[cere] posset. Pari modo* ARTIFICES CÆ[TERI] *quos cultus domesticus desiderat* [...] *primè boni. Neque tamen horum qu[em]quam nisi domi natum domique f[ac]tum habuit* (39). La première et la tr[oi]sième de ces quatre fautes ne sont [pas] dans l'édition de Hollande.

(34) Cornelius Nepos, *cap. V.*

(35) *Voyez les* Lettres de Cicéron à Atticus, *liv. V, lettre I.*

(36) *Cap. XVI.*

(37) *On trouve le nom de quelques-uns de ces domestiques d'Atticus dans les* lettres *que* Cicéron *lui a écrites.*

(38) *Il faut entendre par ce mot les copistes et les relieurs, selon la manière d'accommoder les livres en ce temps-là.*

(39) Cornelius Nepos, *cap. XIII.*

ATTILA, roi des Huns, s[ur]nommé *le Fléau de Dieu*, vi[vait] au Ve. siècle. On peut le co[mp]ter parmi les plus grands co[n]quérans, puisqu'il n'y eut gu[ère] de provinces dans l'Europe [qui] ne sentissent le poids de ses [ar]mes victorieuses. Il n'accorda [la] paix à l'empereur Théodos[e] qu'en le rendant son tribut[aire] (A). La bataille qu'il perdit d[ans] la Champagne (*a*), l'an 451, [ne] l'affaiblit pas tellement, qu'il [ne] se vît bientôt en état d'aller [ra]vager l'Italie ; et si les prières [du] pape Léon ne l'eussent pas ar[rê]té, il eut pris infailliblement [la] ville de Rome. Il ne faut [pas] croire ce que l'on raconte [de] l'apparition d'un vieillard te[nant] une épée nue à côté de s[aint] Léon, et menaçant Attila. [Le] roi des Huns était de petite [tail]le (*b*), mais cela n'empêchait [pas] qu'il ne jetât la terreur dans [l'â]me des plus intrépides, [il] avait la démarche fière, et l[e re]gard foudroyant. Il savait bien joindre la ruse à la [force] (B). La superstition était l[']une de ses ruses (C). Il était d[issi]mulé, fin et subtil, sage dans [le] conseil, et hardi dans l'e[xécu]tion, cruel à ses ennemis, [et] assez doux à ceux qui se [...]

(*a*) *In Campis Catalaunicis.*

(*b*) Maimb., Hist. de l'Arianisme, [...] *pag.* 5 ; *ex* Jornande, *cap. XXV*, [et] Diacono, *in* Miscellan., *lib. XV.*

nt en posture de supplians. dit même qu'il se piquait de ler inviolablement la foi à t qu'il avait une fois reçus a protection (*c*). Il ne souf- point les flatteurs outrés (*d*). entiment le plus ordinaire e genre de sa mort est que uit de ses noces un saigne- t de nez l'étouffa (D). Nous as ailleurs (*e*) de quelle ma- e il fut recherché par la e de Valentinien III. Sa Vie composée au XVe. siècle par [talien réfugié en Pologne, mé Callimachus Experiens. tres l'ont écrite depuis (E). a débité qu'il eut l'ambi- d'établir sa langue, et de ver sur les ruines de la ro- ne (F).

Maimbourg, Histoire de l'Arianisme.
La remarque (E).
Voyez l'article MARULLE de Calabre.
Dans l'article d'HONORIA.

) *Il n'accorda la paix à Théodose, le rendant son tributaire.*] Selon xime des fanfarons, *qu'il faut er aux choses un nom honorable*, appela point tribut, mais pen- ce qu'on s'obligeait de payer les ans à Attila. Voici les paroles moderne : *Il contraignit l'empe- Théodose le jeune de lui deman- onteusement la paix, et il ne put l'obtenir qu'à force d'argent, payant sur-le-champ six mille d'or* (*1), *et s'obligeant à lui en mille* (*2) *tous les ans : de sorte empire d'Orient, quelque recours eût au spécieux titre de pension, sauver son honneur, devint tri- re des Huns* (1). Ce même auteur qu'Attila, *ayant vu dans le pa- Milan, un tableau qui repré- un empereur sur son trône, à ses pieds des Scythes enchaî- fit ôter de là, et en mettre un autre en sa place, où il se fit peindre assis sur un trône environné d'empe- reurs chargés d'or et d'argent, qu'ils venaient répandre à ses pieds en une posture fort humiliée ; voulant faire entendre par-là, que comme il avait obligé Théodose sept ou huit ans au- paravant à lui payer tribut, il con- traindrait l'empereur Valentinien d'en faire autant pour sauver sa vie et les misérables restes de son empire* (2).

(B) *Il savait fort bien joindre la ruse à la force.*] C'est ce qu'on voit par le manége dont il se servit dans l'expé- dition des Gaules. Il chercha à désunir les Romains commandés par Aëtius, et les Visigoths dont Théodoric était roi. Pour cet effet, il fit dire à l'em- pereur Valentinien qu'il ne songeait point à faire aucun acte d'hostilité sur les sujets de l'empire ; qu'il ne voulait que châtier les Francs et les Visigoths, dont les premiers avaient eu l'audace de mettre le pied sur les terres de l'empire, et les derniers étaient les esclaves de lui Valentinien. Il fit dire en même temps à Théodo- ric, qu'il avait fait croire au roi des Vandales qu'il venait dans les Gaules contre les Visigoths, mais que ce n'é- tait qu'un prétexte pour tromper l'em- pereur, que son véritable dessein était de partager l'empire entre les Huns et les Visigoths, et qu'il se jetterait sur l'Italie, si Théodoric voulait attaquer les Gaules (3). Valentinien et Théodo- ric découvrirent aisément ce piége, et repoussèrent de concert ce conqué- rant artificieux. *Homo subtilis, ante- quàm bella gereret, arte pugnabat, cæ- terà epistolas blandimentis oppleverat, studens fidem adhibere mendacio* (4).

(C) *La superstition était l'une des ses ruses.*] » Il avait trouvé le moyen de » remplir les esprits de ses soldats » d'une créance superstitieuse, qu'il » avait dans lui quelque chose de di- » vin, à quoi son bonheur était at- » taché ; car, soit qu'il le crût, ou plu- » tôt qu'il feignît d'en être persuadé, » il leur fit accroire qu'il avait trouvé » le coutelas de Mars, qu'on adorait » parmi ces peuples, et que les des-

(*1) *Six cent soixante dix-huit mille écus.*
(*2) *Cent douze mille cinq cents écus.*
(1) Maimb., Hist. de l'Arian., *tom. III*, *pag.*
(2) Paulo Diacono *in* Miscellan. *lib. XV*.

(2) Maimb., Histoire de saint Léon, *liv. III*, *pag.* 220 : *il cite* Suidas.
(3) Cordemoi, Hist. de France, *tom. I*, *pag.* 116, *ex* Jornande. *Voyez aussi* Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, *tom. III*, *pag.* 9.
(4) Jornandes, de Rebus Goth.

» tinées promettaient l'empire de tout » le monde à celui qui aurait cette » épée fatale (5). » C'est un des plus puissans stratagèmes dont un général d'armée se puisse servir, que de manier et de remuer ses soldats par les ressorts d'une mystérieuse superstition, qui les remplisse de confiance ou de crainte, selon les besoins : de confiance quand il faut se battre, de crainte quand l'envie de se mutiner commence à naître. Il est bon qu'un soldat se persuade que son général a un esprit familier qui le tire de tout mauvais pas (6). Attila était lui-même superstitieux : *Religioni persuasionibusque de diis à suâ gente susceptis, usque ad superstitionem addictus* (7) : car un peu avant la bataille de Châlons, « il consulta ses devins, qui lui » dirent qu'à la vérité toutes leurs observations ne promettaient rien d'avantageux aux Huns, mais qu'elles » leur avaient fait connaître que le » chef des ennemis serait tué dans la » bataille. Ce fut assez pour décevoir » Attila : il s'imagina que la mort » d'Aëtius était certaine, et que, » pourvu que cet homme ne lui fît » plus d'obstacle, la conquête de l'empire lui serait aisée. Il n'appréhenda point de perdre ses soldats, » et se persuada qu'il lui en resterait » toujours assez, pourvu qu'il vécût » après ce grand capitaine (8). » Il fut trompé, car Aëtius ne fut pas même blessé dans cette bataille.

(D) *La nuit de ses noces un saignement de nez l'étouffa.*] On conte qu'après que les prières du pape Léon l'eurent engagé à épargner le reste de l'Italie, il s'en retourna dans la Pannonie, chargé de butin ; et qu'encore qu'il eût un grand nombre de concubines, il ne laissa pas d'en prendre une toute nouvelle, qui était fille du roi des Bactriens. Elle était parfaitement belle, et il en devint si amoureux, qu'il voulut lui faire l'honneur de l'épouser dans les formes, pour lui donner le premier rang parmi ses femmes. Il célébra ses noces avec beaucoup de solennité ; mais il but tant, et puis il s'échauffa avec tant d'excès dans les caresses de sa nouvelle épouse, que s'étant enfin endormi, il lui prit un saignement de nez qui l'étouffa. *Ildico puella ei fuit præ cæteris gratissima, Bactrianorum regis filia, miræ pulchritudine et incomparabili venustate, cujus amore succensus eàm primariæ uxoris loco habere constituit. Comparatis pro regis dignitate nuptiis per omnem intemperantiæ licentiam in conjugali convivio sibi indulsit, Baccho ac Venere corpus ità eâ nocte confecit, ut inter dormiendum supino corpore, profluvio sanguinis è naribus continuo suffocatus interierit* (9). Il n'y aurait rien que de vraisemblable dans ce conte, si l'on n'ajoutait pas qu'Attila était alors à l'âge de cent vingt-quatre ans. On a de la peine à croire qu'à cet âge un homme soit en état de faire de grands excès avec le sexe. Un historien frison n'a pas laissé d'alléguer ce fait comme une preuve favorable aux historiens de sa nation, qui donnent une très-longue vie à leurs anciens rois. Il ne l'emprunte point de Bonfinius, mais de Michel Rithius. *His addo testimonium Michaelis Rithii, qui libro de regibus Hungariæ primo scribit, Attilam Italicâ prædâ opimisque spoliis onustum in Pannoniam se recepisse, uxoremque superduxisse regis Bactrianorum nomine Milsoth, cùm plures alias haberet in matrimonio, eumque cùm nuptiales epulas opipertissimè celebrâsset, liberiùs solito crapulatum in cubiculum se recepisse, erumpenteque è naribus sanguine in os dormientis extinctum esse, anno ætatis suæ 124, regni sui 44. Si tantam ætâtem in hoc libidinoso tauro Scytico credimus, cur non et eamdem Frisiis accidere potuisse censeamus* (10)? Au reste, il y en a qui ont dit qu'Attila ne mourut point de cette façon ; mais que *sa nouvelle épouse, qui ne l'aimait pas, le voyant ivre et assoupi comme un autre Holopherne, le tua d'un coup de couteau* (11).

(E) *Divers auteurs ont écrit sa vie.*] Nicolas Olahus, archevêque de Str...

(5) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, *tom. III, pag.* 6.

(6) *Voyés les remarques* (A) *et* (B) *de l'article* Aristandre, *et l'article* Agrippa, *remarque* (P), *num. I, à la fin.*

(7) Callimachus Experiens, *in* Attilâ.

(8) Cordemoi, *pag.* 120, *ex* Jornande.

(9) Bonfinius, Hist. Hungar., *decad. I*, lib. *VII, pag.* 75.

(10) Bernard. Furmerius, Annal. Phrisic. *lib. III, cap. IX, pag.* 243.

(11) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, *tom. III, pag.* 35, *à l'an* 453, *ex* Cassiodoro.

s, a fait une Vie d'Attila, beau- plus ample que celle que Calli- mus Experiens avait faite. Il la posa pendant qu'il était conseiller Marie d'Autriche, reine de Hon- gouvernante du Pays-Bas. Vous yez la harangue que fit Attila à armée avant la bataille de Châ- Toutes sortes de lieux communs ent daus cette harangue, comme peut voir par les notes margina- Sambucus a inséré cet ouvrage nhus, et celui de Callimachus Ex- ens, dans son édition de Bonfi- Le sieur Otrokocsi (12), qui a ié un livre sur l'origine des Hon- s, a parlé fort amplement d'Attila, s'est principalemeut servi de la tion de Priscus, qui avait accom- né les ambassadeurs que Théodose ya à ce roi des Huns, l'an 448. Il de cette relation plusieurs remar- , pour faire voir qu'Attila était ort honnête homme : il n'oublie t les reproches que ce prince fit à l'empereur Théodose, sur ce l'eunuque Chrysaphus avait voulu ger Edecon, député d'Attila à la de Théodose, à tuer son maître. éputé fit semblant de s'y engager, fit promettre uue grosse somme gent, et puis il découvrit le tout tila. L'argent fut porté, la trame vérée : le roi des Huns s'en plai- à Théodose en grand homme, et air qui rend probable ce qu'on le sa débonnaireté pour ceux qui umettaient, et de la fidélité de sa le. *Supplicibus propè ad molli- facilis, et qui in fidem semel re- s, in perniciem usque suam tue-* r (13).

) *On a débité qu'il eut l'ambition blir sa langue, et de l'élever sur ines de la romaine.*] J'ai lu ce dans un ouvrage d'Alcyonius. fait dire ces paroles à Jean de cis, qui a été le pape Léon X. *In othecá nostrá asservatur liber in- auctoris græcè scriptus de rebus tis in Italiá gestis. In eo memini egere Attilam regem, post par- victoriam tam studiosum fuisse cæ linguæ propagandæ, ut edicto sanxerit ne quis linguá latiná loquere- tur, magistrosque insuper è suá pro- vinciá accivisse, qui Italos goticam lin- guam edocerent* (14). Vous verrez dans l'article de l'empereur Claude (15) quelques recueils concernant le zèle de plusieurs princes pour la langue de leur pays.

) *C'est un ministre protestant fugitif de ie, son pays. Son livre intitulé* Origines, *rice, a été imprimé à Franeker*, in-8°, 93.

) Callimachus Experiens.

(14) Petrus Alcyonius, *in Medico legato pos- teriore, folio* h iij *verso*.

(15) *Remarque* (A).

ATTILIUS, poëte latin, a vécu, selon toutes les apparences, au commencement du VIIe. siè- cle de Rome. Volcatius Sedigitus lui a donné le cinquième rang parmi les dix poëtes comiques. C'était pourtant un mauvais au- teur : son style était dur comme le fer (*a*), non-seulement selon le goût de Cicéron, mais aussi selon le goût de Licinius, qui n'avait pas à beaucoup près l'o- reille aussi délicate que Cicéron. La traduction de l'*Électre de So- phocle* par Attilius ne valait rien : cependant Cicéron la ju- geait digne d'être luc (*b*). Sué- tone remarque qu'on en tira quelques endroits, pour les chanter pendant la pompe funè- bre de Jules César, à cause qu'ils pouvaient être appliqués aux as- sassins de cet empereur (*c*). C'est en vain que Casaubon et Torren- tius ont changé ce passage de Suétone (A). Ils n'ont fait que donner un exemple des désor- dres que la critique peut quelque- fois apporter.

(*a*) *Voyez la remarque* (I) *de l'article* Ac- cius, *au commencement*.

(*b*) *Voyez la même remarque*.

(*c*) Sueton., *in* Cæsar. *CLXXXIV*.

(A) *Casaubon et Torrentius.... n'ont rien éclairci touchant Attilius, en changeant un passage de Suétone.*] Ca- saubon ayant trouvé dans tous les exemplaires de Suétone, *ex Electrá*

Attilii aliâ ad similem sententiam, ne laissa pas de croire qu'il fallait ôter cet *Attilii*, et mettre à la place *Attii*. *Sic emendavimus*, dit-il, *corruptam omnium librorum lectionem* Attilii. Torrentius ne se contenta pas de chasser Attilius en faveur d'Attius : il chassa aussi l'Électre, et prétendit que Suétone n'avait parlé que d'une pièce d'Attius, intitulée comme celle de Pacuvius, laquelle il venait de citer *Armorum judicium*. La raison de Torrentius est que les manuscrits varient furieusement sur le nom du poëte, mais qu'ils ont plus souvent *Accius* ou *Attius*. Voilà comment les critiques sont d'accord sur les leçons des manuscrits, qui est une matière de fait. Casaubon avoue qu'il a trouvé *Attilius* partout. Torrentius dit au contraire qu'il a trouvé moins souvent *Attilius*. Pierre Crinitus s'était plaint que les grammairiens eussent mis *Accius* au lieu d'*Attilius* dans ce passage de Suétone (1). Mais venons à quelque chose de moins creux. Encore que Casaubon ne nous ait point dit pourquoi il avait changé le texte, on ne doit point douter qu'il n'ait eu la même raison que Torrentius. Or, voici la raison de Torrentius : il ne se souvenait point d'avoir rien lu touchant l'Électre d'Attius, ni touchant un poëte qui eût nom Attilius. Il est moins surprenant qu'un homme docte se laisse entraîner par un tel principe à la négation d'un fait, que de voir que ces deux excellens critiques ignorassent que Cicéron a parlé de l'Électre d'Attilius ; qu'il a traité Attilius de poëte très-dur ; que Volcatius Sedigitus fait une honorable mention de lui dans Aulu-Gelle ; et que Varron l'a cité au Ve. et au VIe. livres de la langue latine (2). Je ne parle point de Crinitus, ni de Grégoire Gyraldus, qui ne l'ont pas oublié dans la Vie des poëtes latins ; à telles enseignes que ce dernier a imputé faussement à Cicéron de l'avoir qualifié poëte tragique (3). Je n'ai que faire de toucher aux plaintes qui ont été publiées contre ceux qui changent les leçons de manuscrits, à proportion qu'ils entendent ou qu'ils n'entendent pas une chose. Ce seroit song[er] à cela mal à propos, vu les grands s[er]vices que Casaubon a rendus à la ré[pu]blique des lettres par son érudit[ion] aussi vaste que judicieuse. Le mérite [de] Torrentius n'est pas de la même force ; mais il a son prix, que je ne prétends point diminuer.

(1) P. Crinitus, de Poët. lat., *cap. XIV*.

(2) *Voyez* Reinesius, variar. Lection. *lib. III*, *cap III*, *pag.* 379, *apud* Sueton. Grævii, *in* Cæsare, *CLXXXIV*.

(3) *Apud* Vossium, de Poët. lat., *pag.* 7.

ATTIUS (Lucius), poëte tragique. Cherchez Accius.

AUBERI (N.) * auteur d'une *Histoire du cardinal de Richelieu* (A) *et du cardinal Mazarin*. Voyez le Journal des Savans (*a*). Si quelque raison particulière ne m'en empêche, je me servirai toujours d'un pareil renvoi, lorsque le livre où il faudra renvoyer se trouve facilement, et ne contient que d'une manière fort abrégée la vie d'un homme.

* Il s'appelait Antoine, dit Leclerc, [né à] Paris en 1616, il est mort en 1695. On trouve la liste de ses ouvrages dans le tome XIII [des] *Mémoires de Niceron*.

(*a*) *Au 14 de mars* 1695, *pag.* 185 [...] *édit. de Hollande*.

(A) *Auberi, auteur d'une Hist[oire] du cardinal de Richelieu.*] Elle fut [im]primée à Paris, *in-folio*, l'an 16[..] avec deux autres volumes qui [con]tiennent des *Lettres*, des *Instructions* et des *Mémoires*. Antoine Bertier, [li]braire de Paris, qui les impri[ma,] avait recueilli avec grand soin les [pie]ces qui sont contenues dans les [...] derniers ; mais il représenta à la [reine] mère, qu'il n'osait les publier [sans] *une autorité et une protection par[ticu]lière de sa Majesté, parce qu'il [y] avait plusieurs personnes qui s'é[taient] bien remises en cour, dont la con[duite] passée n'ayant pas été régulière, é[tait] marquée fort désavantageus[ement] pour eux dans ces Mémoires, [qui ne man]queraient pas de lui susciter des [affai]res fâcheuses.* Allez, *lui dit la r[eine,]* travaillez sans crainte, et faites [tant] de honte au vice, qu'il ne reste [que] de la vertu en France (1).

(1) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, [pag.] 285, 286.

AUBERTIN (EDME), en latin *Edmundus Albertinus*, ministre de l'église de Paris, au XVIIe. siècle, a été un très-savant homme *1. Il était né à Châlons-sur-Marne, l'an 1595. Il fut reçu ministre au synode de Charenton, l'an 1618, et donné à l'église de Chartres, d'où il fut transféré à Paris, l'an 1631 (*a*). Il n'a fait, à proprement parler, qu'un livre (A); mais il s'est acquis plus de réputation par ce seul livre, que d'autres habiles gens n'en acquièrent par l'impression de cent volumes. Cet ouvrage roule sur la controverse de l'Eucharistie. Il parut en l'année 1633, sous le titre de *l'Eucharistie de l'ancienne Église*. Les agens du clergé de France attaquèrent M. Aubertin au conseil du roi (B), et obtinrent prise de corps contre lui, à cause qu'il s'était qualifié pasteur de l'église réformée de Paris. Ce procès n'eut point de suites : le temps n'était point encore propre à pousser bien loin ces sortes d'affaires (*b*). Or, soit que la bonté du livre sans le secours de cet incident le fît rechercher, soit que l'on conclût qu'il fallait qu'il fût bien fort, puisque le clergé ne l'attaquait que par la voie du bras séculier *2, il est certain que l'auteur eut sujet d'être content du succès de son ouvrage (C). C'est ce qui l'obligea à le revoir, à l'augmenter, et à le perfectionner, avec tant d'application, qu'il semblait avoir consacré à cela tous ses travaux et toutes ses veilles. Il voulut que son nouvel ouvrage fût en latin; mais il n'eut pas la satisfaction de le voir sortir de dessous la presse. On l'imprima à Deventer, après sa mort, par les soins de David Blondel (*c*). Lorsque ce livre commençait à s'effacer de la mémoire des hommes, il s'éleva une querelle entre MM. de Port-Royal et Claude, qui fit connaître le nom d'Aubertin, et le caractère de son ouvrage (D), à une infinité de gens qui n'en avaient jamais ouï parler, ou qui ne s'en souvenaient plus. M. Claude eut mille occasions de parler du mérite de ce livre (E). M. Aubertin mourut à Paris le 5 d'avril 1652, âgé de cinquante-sept ans. Il fut exposé dans son agonie, aux vexations du curé de Saint-Sulpice (F); et malgré l'assoupissement qui avait été l'un des principaux symptômes de sa maladie, il eut l'esprit assez libre pour déclarer, lorsque ce missionnaire le questionna, qu'il mourait persuadé des vérités qu'il avait toujours professées. Il avait eu beaucoup d'accès auprès du duc de Verneuil, qui était en ce temps-là abbé de Saint-Germain-des-Prés. Ce prince le voulait avoir souvent à sa table; il le trouvait de bonne conversation, fort universel, bien versé dans la culture des arbres fruitiers et des

*1 De ce que Bayle ne parle pas des parens Aubertin, Leclerc conclut qu'il était né [dan]s le sein de l'église catholique.

(*a*) *Préface de son livre* de Eucharistiâ, [écr]*ite par* David Blondel.

(*b*) *J'ai ouï dire que depuis, pour quelque* [mo]*t qui lui était échappé en chaire, la cour* [lu]*i défendit de prêcher deux ou trois ans.*

*2 Ce ne fut, dit Leclerc, que sur le titre [du] livre et non sur le fond qu'on attaqua [l'a]uteur.

(*c*) *L'an* 1654. *C'est un* in-folio *qui a près de* 1000 *pages à deux colonnes.*

fleurs, dans la musique, etc. Un des fils de M. Aubertin a été ministre d'Amiens.

(A) *Il n'a fait, à proprement parler, qu'un livre.*] Car l'essai qu'il donna sur saint Augustin *, pour montrer que les sentimens de ce père, touchant l'Eucharistie, n'étaient point conformes à ceux de l'église romaine, mais à ceux des protestans (1), ne doit être regardé que comme un petit avant-coureur du livre qu'il publia *in-folio*, l'an 1633. Je dis cela après le docte Blondel. *Augustinum quem obtorto collo in partes trahere conabatur Perronius, abducenti fortiter extorsit, vindicatumque in Dei castra feliciter reduxit. Hoc insigni virtutis specimine dato, et tirocinio, ut sic dicam, posito, de patrum universorum causâ asserendâ seriò cogitans*, antiquæ ecclesiæ Eucharistiam *nobis accuratiore studio repræsentavit* (2). Je n'ai jamais vu les *Observations qu'il fit pour l'amour de* M. l'abbé de Marolles, *sur un livre de M. de la Milletière, qui le pressait de répondre à des questions difficiles* ; mais on m'a dit que c'est un ouvrage de 226 pages, qui fut imprimé l'an 1648, et qui regarde la controverse de l'Eucharistie. M. l'abbé de Marolles en fait mention dans la liste des présens qu'il a reçus des auteurs.

(B) *Les agens du clergé de France l'attaquèrent au conseil du roi.*] Ils exposèrent dans leur requête, que maître Edme Aubertin, ministre de la religion prétendue réformée à Charenton, avait fait imprimer un livre, *où il prenait qualité de pasteur de l'église réformée de Paris, et adressait sa Préface aux fidèles de l'église réformée dudit Paris*, et qu'en l'approbation de ce livre, les autres ministres de Charenton *prenaient qualité de pasteurs des églises de l'Île-de-France, Champagne et pays Chartrain, et en leurs seings se qualifiaient de Maistrezat et Drelincourt, pasteurs de l'église réformée de Paris, et Dellié* (3) *ministre du saint évangile de ladite église*. Les mêmes agens se plaignirent de ce que les cardinaux Bellarmin et Duperron avaient été appelés *adversaires de l'Église* dans le titre de l'ouvrage. Le roi ordonna qu'Aubertin fût *pris au corps, et amené ès prisons du Fort-l'Evesque, si pris et appréhendé pouvoit estre; sinon, qu'il seroit crié à trois briefs jours, ses biens saisis et annotez suivant l'ordonnance, pour lui estre son procès fait et parfait, et que lesdits Maistrezat, Drelincourt et Dellié seroient adjournez à comparoir en personne pour estre ouïs et interrogez sur les faits mentionnez en la requeste. Sa Majesté enjoignit aux ministres et autres faisant profession de la religion prétendue réformée, de prendre la qualité à eux attribuée par les édicts et non autre, avec défenses d'appeler les catholiques adversaires de l'Église* (4). Cet arrêt fut donné au conseil privé du roi, le 14 de juillet 1633 (5). L'auteur de l'Histoire de l'Édit de Nantes nous apprend (6) que *cette affaire, qui fit beaucoup de bruit et peu d'effet, se termina presque aussitôt qu'elle fut née, et ne produisit pour cette fois que des défenses verbales* (7). Il ajoute que *le livre n'en fut que plus recherché, et que le succès encouragea son auteur à le revoir, à le grossir, et à traiter cette matière à fond dans un gros volume latin, qui n'a vu le jour qu'après sa mort, et que les docteurs catholiques non suspects n'ont jamais osé réfuter pied à pied.*

(C) *Il eut sujet d'être content du succès de son ouvrage.*] Nous venons de voir ce qu'en a jugé l'auteur de l'Histoire de l'Édit de Nantes. Il y a

* Cet Essai, dit Leclerc, est un gros livre et la première édition du livre imprimé en 1633. Cette première édition est intitulée : *Conformité de la créance de l'église et de saint Augustin sur le sacrement de l'Eucharistie opposée à la réfutation des cardinaux du Perron, Bellarmin et autres, divisée en trois livres*, 1626, in-8°. de 42 et 516 pages.

(1) *Ce livre fut imprimé l'an 1626, et a pour titre :* Conformité de la créance de l'église avec celle de saint Augustin sur le sacrement de l'Eucharistie. *Il contient plus de* 500 *pag.*, in-8°.

(2) David Blondellus, *in Præf. libri* Albertini de Eucharistiâ.

(3) *Ils copiaient mal les noms de Mestrezat et Daillé.*

(4) *Voyez la remarque* (B) *de l'article de* BOCHART (Matthieu), *à la fin.*

(5) *Il est dans le* Recueil des actes dressés pour les affaires du clergé durant l'agence et à la poursuite des sieurs abbé de Paimpont et prieur de Moustiers.

(6) *Tome II*, *pag.* 534.

(7) *Cela ne doit point s'entendre des défenses contenues dans l'arrêt du 14 juillet 1633.*

fait que se conformer au jugement de M. Daillé le fils, dont voici les paroles : *Le nom de* M. Aubertin *demeure immortel ici-bas, et vivra toujours dans ce grand et incomparable ouvrage de l'Eucharistie qui, jusqu'à présent, est demeuré au-dessus* de toutes *les attaques de ceux de l'autre communion, dont pas un n'a osé le combattre de bonne guerre, ni l'entreprendre tête à tête, s'il faut ainsi dire. Ceux-là mêmes qui passent parmi eux pour des colonnes et des chefs de parti, n'ont pu faire autre chose que lui porter quelques coups obliques, selon les règles de ce nouvel art qu'ils ont inventé, et que le désespoir de leur cause leur a fait mettre en pratique sous le nom spécieux de méthode de prescription* (8). M. Daillé désigne là les théologiens de Port-Royal, qui, dans leur livre de la Perpétuité de la Foi, ne combattirent de tout l'ouvrage de M. Aubertin, que l'Histoire du changement de créance : encore ne combattirent-ils cette histoire que par des raisonnemens, et non pas en opposant preuves de fait à preuves de fait. Voyez le IIe. chapitre du Ier. livre de la grande Réponse de M. Claude, où il montre que l'auteur de la Perpétuité de la Foi attaqua le livre de M. Aubertin *d'une manière oblique et indirecte.*

(D) *Une querelle entre MM. de Port-Royal et M. Claude..... fit connaître le nom d'Aubertin et le caractère de son ouvrage.*] L'auteur de la Perpétuité de la Foi ne choisit à réfuter dans le gros ouvrage de ce ministre, que l'Histoire de l'Innovation. Cela fournit assez d'occasions de produire sur la scène le nom et le travail d'Aubertin. Voici un passage de la Perpétuité de la Foi. « Aussi Aubertin, » ayant bien vu qu'il n'y avait pas » moyen de soutenir une folie si visible (9), a cru devoir réformer ce » plan. Et voici à quoi se réduit ce » que ce ministre, qui a consumé » malheureusement sa vie à chercher » dans les écrits des anciens de quoi » obscurcir la vérité, a trouvé de » plus plausible, pour rendre vraisemblable le prodigieux renversement » de l'ancienne foi qu'il est obligé » d'admettre, afin de ne passer pas » lui-même pour novateur. » M. Arnauld l'a traité beaucoup plus désobligeamment, quoiqu'il avoue (10) *qu'il serait fort à souhaiter que quelque personne habile travaillât à réfuter les livres des nouveaux ministres, et entre autres* CELUI D'AUBERTIN *et ceux de M. Daillé.* Il soutient « que » l'ouvrage d'Aubertin est un ouvrage très-méprisable ; que ce ministre était un homme de peu » d'esprit, qui n'avait qu'une basse » critique sans élévation et sans jugement, qui a lu beaucoup parce » qu'il ne faut pour cela que des » yeux et du loisir, mais qui a lu » sans discernement et sans lumières, » qui ne distingue point entre les » bonnes et les mauvaises raisons ; » qui se récrie à tout moment sur » les preuves les plus faibles ; qui » s'est corrompu le sens commun, » par l'accoutumance de répéter toujours les mêmes absurdités, et qui, » bien loin *d'avoir remporté une belle* » *victoire sur l'école de Rome*, n'a » fait que découvrir la faiblesse des » calvinistes (11). »

(E) *M. Claude eut mille occasions de parler du mérite du livre d'Aubertin.*] En faveur de ceux qui, sans autre peine que celle de lire cet article, souhaiteront de savoir le plan d'Aubertin, je copierai ces paroles de M. Claude : « Tout le livre d'Aubertin est un corps de disputes sur » le sujet de l'Eucharistie, qui est » divisé en trois parties. Dans la première, il traite la matière par l'Écriture Sainte et par le raisonnement humain. Il produit ses passages et ses argumens, il réfute les réponses qu'on y fait ; il rapporte les » passages et les argumens de ceux de la » communion de Rome, il y satisfait ; » et il répond à peu près à tout ce » que les controversistes ont dit jusqu'ici de plus considérable sur ce » sujet. Dans la seconde, il examine la » créance de l'Église durant six cents » ans, par une discussion exacte de » tous les passages de part et d'autre, » et il fait voir que la transsubstan-

(8) Vie de M. Daillé, *pag.* 28.

(9) *Il entend la supposition de* Blondel, *que la transsubstantiation était née long-temps après Béranger.*

(10) *Dans la préface de la* Perpétuité défendue.

(11) Perpétuité défendue, *liv. I, chap. I, prg.* 5.

» tiation et la présence réelle sont des » dogmes inconnus pendant tout ce » temps-là. Dans la troisième, il fait » l'histoire de l'introduction de ces » doctrines (12). » M. Claude avait déjà dit dans sa première Réponse, que M. Aubertin, après avoir traité à fond toutes les questions de l'Eucharistie par *l'Écriture Sainte et par le raisonnement, et avoir remporté une belle victoire sur toutes les subtilités de l'école romaine, examine fort au long tous les passages des saints pères qui ont été jusqu'ici produits sur cette matière de part et d'autre, faisant voir par ce moyen à toute la terre le changement que l'église romaine a fait; en faisant lui-même une perpétuelle comparaison de la créance ancienne et de la nouvelle; à quoi il ajoute l'histoire de la naissance et des progrès de la transsubstantiation et de la présence réelle* (13).

(F) *Il fut exposé dans son agonie aux vexations du curé * de Saint-Sulpice.*] Il se présenta à la porte du malade, avec le bailli de Saint-Germain, à neuf heures du soir. La canaille, au nombre de quarante personnes, le suivait avec des armes. Celui qui frappa à la porte contrefit la voix du médecin afin qu'on ouvrît. Dès que la porte fut ouverte, toute la troupe se jeta impétueusement dans la maison, et se mit à dire que le malade souhaitait de faire son abjuration entre les mains d'un curé, mais qu'on l'en empêchait; qu'on venait donc pour délivrer de cet esclavage sa conscience. Le fils aîné du ministre agonisant défendit autant qu'il put les montées; mais enfin pour empêcher que cette canaille ne rompît les portes des chambres, on consentit que le curé et le bailli entrassent seuls à la chambre du malade. Les cris et les huées de leur escorte firent un peu revenir M. Aubertin de son assoupissement léthargique, si bien qu'il déclara fort distinctement sa persévérance dans la religion réformée. Le curé et le bailli sortirent, et eurent bien de la peine à faire retirer la canaille. Elle revint peu après, cria qu'on avait fait sortir par force le curé, et aurait enfoncé et pillé toute la maison, si deux notables n'eussent interposé leurs prières. *Viciniam non latuit extrema hæc calamitas, quæ pii viri spirans adhuc spolium cujusvis illudere parati injuriæ exponebat. Lamentabili istâ occasione infeliciter usus præfervidi sed tumultuosi zeli vir Joannes Jacobus Ollerius, basilicæ S. Sulpitii curatus, et sodalitatis quæ* de propagandâ fide *dicitur primipilus, etc.* (14). Peut-on songer à cela sans se souvenir de ce triste mot de Lucrèce?

Tantùm religio potuit suadere malorum!

Un zèle furieux de religion de quoi n'est-il point capable?

Tristius haud illo monstrum, nec sævior ulla
Pestis et ira deûm Stygiis sese extulit undis (15).

Il ne laisse pas même mourir les gens en repos. Après les avoir tourmentés pendant leur vie, il va leur tendre des piéges jusque dans les bras d'une maladie qui ôte l'usage de la raison. Il se prévaut des momens où l'âme est aussi malade que le corps, et où

Claudicat ingenium, delirat linguaque mensque (16).

(12) Claude, Réponse au Livre de M. Arnauld, *liv. I, chap. II, pag.* 25.

(13) Claude, Réponse au IIe. Traité, *chap. I.*

* Ce curé était J.-J. Olier Sulpicien dont le père Giry, minime, a composé la Vie, 1687, in-12. Le Maire, dans sa *Défense de la foi catholique*, fait une scène d'édification de ce dont Bayle fait une scène de scandale. Leclerc et Joly rapportent le texte de le Maire et adoptent son récit.

(14) David Blondellus, *Præfat. lib.* Albertini de Eucharistiâ.

(15) Virgil., *Æneïd.*, *lib. III*, *vs.* 214.

(16) Lucret., *lib. III*, *vs.* 454.

AUBIGNÉ (D') * (A). . . . .

. . . .

* Il s'appelait Théodore Agrippa. Leclerc et Joly renvoient à la remarque (Q) de l'article Jeanne d'Albret, reine de NAVARRE. C'est à la remarque (R) qu'il est question d'Aubigné.

(A) . . . . .] J'ai lu dans le Mercure Galant de janvier 1705 (1), que *Jean d'Aubigné fut favori et chancelier de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri IV, et en grande faveur auprès de* ce prince; qu'*il mourut à Genève, après l'avoir quitté ensuite de sa conversion;* qu'*il était alors amiral de Bretagne, gouverneur d'Oleron et de Maillezais, et gentilhomme de*

(1) Mercure Galant, *janvier* 1705, *pages* 25 *et suiv.*

re du roi; qu'il nous reste de 'histoire de France écrite *avec fressement qui lui a attiré les de tous les auteurs contem-et de ceux qui sont venus* : qu'*on regarde son ouvrage chef-d'œuvre en fait d'his-*que *quelques auteurs en font cas de cas que de celle de Thou, qui est cependant fort* qu'*Otton remarque que, ans son histoire il en est à e ce grand prince* (2), *il dit ame lui tombe des mains, et plus la force de rien écrire; histoire est en deux volumes* qu'*elle a été revue, corrigée oins, et imprimée sur un très-ier et en de très-beaux carac-Maillezais, dont il était gou-*que Constant, son fils, *vice-les d'Amérique, où il passa, était père de madame de ion et de M. le comte d'Aubi-nier mort*, chevalier des or-roi et gouverneur de Ber-Dans le Mercure Galant du février 1705 (4), on a corrigé touchant le nom de baptême bigné. On a dit qu'il se nom-rippa et non Jean. On a dit e son Histoire universelle est volumes, que le troisième est a été imprimé à Loudun; *ris soin de composer lui-même dont il y a un manuscrit* à crit de sa main, et que c'est *e curieuse*. Le marquis de Ti-re de M. l'évêque de Noyon, hef de la branche aînée de la d'Aubigné, et père de M. le 'Aubigné, à qui le roi a don-giment royal (5).

ri IV.

'a laissé qu'une fille qui est mariée à de Noailles.

cure Galant, *février* 1705, *pag.* 207.

rcure Galant, *janvier* 1705, *pag.*

)EBERT (GERMAIN), prési-n l'élection d'Orléans *, n homme de beaucoup de, et bon poëte latin, au siècle. Il fut disciple d'Al-ciat, à Bologne, pendant quelques années; et il revint d'Italie si satisfait du pays, et des gens qu'il y avait pratiqués, qu'il employa tout l'art de sa poésie à la *description de Rome*, à celle *de Venise* et à celle *de Naples* (*a*). Ces trois poëmes ont été insérés au premier volume des Délices des poëtes de France. On verra ci-dessous de quelle manière les Vénitiens récompensèrent la description de leur ville. Il avait composé d'autres poëmes, qui auraient pu être communiqués au public, si son fils, qui était conseiller au parlement de Bretagne, lui eût survécu quelque temps (*b*). Scévole de Sainte-Marthe a fait l'éloge de notre Audebert, avec son éloquence ordinaire. Il lui a donné les qualités les plus essentielles à un honnête homme. M. Moréri a fidèlement rapporté le précis de cet éloge. Je ne doute point qu'il n'ignorât les conséquences avantageuses que les protestans ont tirées de ce chapitre de Scévole de Sainte-Marthe, pour justifier d'une horrible accusation l'un de leurs plus illustres ministres. On ne saurait assez déplorer, ou la malice, ou l'ignorance de l'homme, quand on songe * que Théodore de Bèze a été accusé d'une infamie abominable, sur un fondement aussi frivole que l'est son épigramme, *de suâ in Candidam et Audebertum benevolentiâ*.

* fut jamais président, dit Leclerc, u'on voit par son épitaphe rapportée marque (B).

(*a*) Sammarthanus, Elogior. *lib. II.*

(*b*) *Relictis, præter ea quæ commemoravi poëmata, Silvarum aliquot libris qui lucem expectare poterant ab ejus hærede, etc.*, Sammarthanus, Elogiorum *lib. II.*

* Tous les honnêtes gens, dit Joly, souscriront sans peine à cette réflexion.

M. Maimbourg renouvela cette accusation dans son Histoire du Calvinisme. On le réfuta très-solidement par l'examen de la pièce même, et on n'oublia point de fortifier l'apologie par le grand mérite d'Audebert (*c*). Théodore de Bèze s'était déjà servi de cette raison (A). M. Graverol le ministre avait eu dessein de publier les épitaphes de cet illustre magistrat, dans une dissertation latine qu'il mit au jour en ce temps-là (*d*); mais il les reçut trop tard. Il me les a communiquées, et voici une occasion très-commode de les publier (B). On y verra l'histoire de notre Audebert toute telle qu'un dictionnaire historique la doit fournir. Le sieur Konig a coupé cet auteur en deux (C). Sainte-Marthe n'est pas le seul qui ait fait l'éloge de cet honnête homme (D).

(*c*) Jurieu, Apologie pour les Réformés, Ire. *part.*, *pag.* 141 *et suiv.*

(*d*) *Elle est intitulée*, De Juvenilibus Theodori Bezæ Poëmatis, *et imprimée à Amsterdam*, *en* 1683, *in*-12.

(A) *On fit servir son grand mérite à la justification de Bèze,... qui s'était déjà servi de cette raison.*] C'est dans sa IIe. Apologie contre Claude de Sainctes. Il dit que, lorsqu'il composa l'épigramme, Audebert était déjà avocat au parlement de Paris. Voici son latin. *Quid quùm eousque provexeris ut meam cum honestissimo viro, et jam tum in Senatu Parisiensi advocato, quem vocant, nunc verò in civitate Aureliensi magnâ cum dignitate versanti, amicitiam et familiaritatem summam ad nefarium et execrandum illud scelus transferas, quod à nobis ne nominari quidem sine horrore potest, à vobis autem in vestris illis gurgustiolis, ut omnes nôrunt, pro ludo et joco ducitur, quis te ipsum vir honestus non execretur* (1)?

(1) Beza, Operum *tom. II*, *pag.* 360.

(B) *Voici une occasion très-commode de publier* les épitaphes d'Audebert.] Pour ne point la laisser perdre, j'insérerai ici mot à mot ce que la personne que j'ai nommée m'écrivit et m'envoya.

Je vous prie d'agréer que je vous envoye un extrait fidèle des épitaphes de Germain Audebert et de son fils. Si je les eusse reçues dans le temps qu'on me les avait promises, je les aurais ajoutées à la petite apologie latine de Théodore de Bèze, qu'une occasion singulière m'obligea de donner au public. Une pièce si authentique me paraît seule capable de mettre fin à la calomnie atroce dont on a jusques ici chargé la mémoire de cet excellent serviteur de Dieu, par quelque évasion qu'on tâche d'en éluder la force, et vous rendrez un service signalé à la vérité, si vous donnez au public ce nouveau moyen de la défendre.

« Cy gist Messire Germain Audebert, natif de cette ville d'Orléans, prince des poëtes de son temps, qui pour sa seule vertu fut anobli lui et les siens naiz et à naistre par le très-chrestien roi de France et de Pologne Henri III, et fait chevalier. Et pour comble d'honneur, Sa Majesté lui donna deux fleurs de lys d'or pour mettre au chef de ses armes, pour la décoration d'icelles. Nostre saint Père le pape Grégoire XIII, et le duc et seigneurie de Venise, le firent pareillement chevalier, et ceux-ci lui envoyèrent par leur ambassadeur l'ordre de Saint-Marc jusques en France. Et nonobstant ces grands honneurs, il s'est tousjours plu à exercer l'estat d'élu dans cette élection l'espace de 50 ans, tant il estoit amateur de sa patrie. Ce que considérant sa dite Majesté, ayant créé et érigé un président et un lieutenant en chaque élection de France, exempta ledit Messire Germain Audebert, et voulut qu'il présidast et précédast l'un et l'autre. Il a escrit trois livres de Venise, un de Rome, un de Naples, deux de Sylves, trépassa l'an [illegible] le 24 de décembre, âgé de quatre vingts ans ou environ.

« Et sous le mesme marbre gist Messire Nicolas Audebert, conseiller du roi en sa cour de parlement de Bretagne, fils dudit Messire Germain Audebert, grand imitateur des vertus

paternelles, qui trépassa cinq jours après son père, en l'âge de quarante-deux ans. Leurs âmes soient entre les bienheureux. »

« *Audebertorum, Germani patris et Nicolai filii Tumulus.*

« Audebertorum si quis depingere laudes
Cogitet, ille sibi nihilo plus explicet, ac si
Lumine sepitum solem illustrare laboret.
Parcendum verbis igitur, veniamque labori.
Sit dixisse satis, situs hic jacet Audebertus,
En pater, et gnatus patris cito fata secutus.
Nominat hæc quisquis sincerâ nomina linguâ,
Virtutum et laudum gazas simul eruit omnes.
Quas qui nescierit communis luminis expers
Credatur furvis semper vixisse sub antris. »

Ces trois épitaphes se trouvent écrites en lettres d'or sur un marbre noir attaché à la muraille de la galerie du cimetière de l'église de Sainte-Croix d'Orléans, en entrant à main gauche, environ 60 pas dans la galerie. Elles ont été copiées mot à mot sur l'original par une personne fidèle. Ici finit l'extrait de la lettre de M. Graverol. Concluez de ce qui est dit de la charge d'Audebert dans la première de ces épitaphes, que M. Jurieu s'est trompé, lorsqu'il a dit qu'Audebert mourut *après avoir passé dans toutes les plus belles charges de la robe* (2). Sainte-Marthe aurait pu lui épargner ce mensonge, car il est expressément remarqué qu'Audebert fut si modeste, qu'il se contenta d'une charge fort au-dessous de son mérite. *Nec sibi quidquam*, dit-il, *de solitâ modestiâ detraxit, contentus eâ quam apud suos pendulum exercebat vectigalium indictionumque præfecturâ, humili fortassè illâ et obscurâ, si hominis dignitatem respicias, sed quam eo tantùm animo susceperat, ne nullam reipublicæ partem attigisse, sibique soli vixisse diceretur* (3).

(C) *Konig a coupé cet auteur en deux.*] Il nous donne un *Germanus Audebertus*, et un *Aurelius Audebertus*. Il nous renvoie pour le premier à la page 191 des Éloges de Sainte-Marthe, et il dit du second qu'il a composé trois poëmes en l'année 1603. *Scripsit Venetias, Romam, Parthenopen, carmine*, A. 1603. Cette date est une nouvelle faute, puisqu'Audebert mourut en l'année 1598. Il est vrai que ces trois poëmes furent imprimés à Hanaw, en 1603; mais ce n'était pas la première édition. On peut voir par-là qu'il est moins facile qu'on ne pense de bien composer la Bibliothèque des auteurs. Ceux qui ne connaissent point la chronologie des éditions ou la différence des noms de baptême et des noms de patrie, sont bien sujets à se tromper. *Germanus* est le nom de baptême d'Audebert; *Aurelius* est son nom de patrie. Ce qu'il y a d'admirable, c'est de voir que M. Konig nous renvoie à un auteur qu'il n'avait pas vu lui-même; car s'il avait pris la peine de jeter les yeux sur l'endroit qu'il cite de Sainte-Marthe, il y aurait vu que Germanus Audebert est celui qui a composé les trois poëmes de Venise, de Rome, et de Naples, *Venetias, et Romam, et Parthenopen..... est carminis majestate descripsit*. Quand on renvoie son lecteur à quelque livre, il faudrait payer d'exemple, il faudrait y aller soi-même tout le premier.

(2) Jurieu, Apologie pour les réformés, Ire. partie, pag. 145.

(3) Sammarth., *in Elogiis*.

(D) *Sainte-Marthe n'est pas le seul qui ait fait l'éloge d'Audebert.*] Un avocat aux conseils, qui s'est donné en latin le nom de *Rodolphus Boterreius*, a loué magnifiquement Audebert dans son histoire de France (4). Il n'oublie point les honneurs que le pape et la république de Venise lui firent; mais au lieu que l'épitaphe attribue à Grégoire XIII l'honneur qu'Audebert reçut de la cour de Rome, il l'attribue à Grégoire XIV. Il dit où l'ambassadeur de Venise conféra la chevalerie de Saint-Marc, et devant quel concours de monde. *Gregorius XIV ac Veneti illum civitatis jure et equestris ordinis dignitate donârunt: effusius Veneti, qui per oratorem suum in suburbano Tyburs gentilitio, assidente spectaculo et convivio longâ coronâ hominum literatissimorum, Audebertum torque aureo divi Marci insigniverunt.*

(4) Boterreius, lib. V, pag. 460 et seqq. ad ann. 1598.

AUDIGUIER (N. D'), auteur de plusieurs livres (A), qu'on li-

* Son nom de baptême était Vital. Leclerc le dit né vers 1565. Ayant succédé à son père, magistrat royal, (peut-être à Toulouse), il fut le 26 février 1591 attaqué par onze

sait beaucoup au temps de leur nouveauté, et qu'on ne lit plus aujourd'hui, florissait au commencement du règne de Louis XIII. Le sieur Sorel ayant dit que l'auteur de la Polixène (*a*) eût pu *produire un jour de meilleures choses, s'il n'eust point esté aussi malheureux que d'Audiguier*, ajoute qu'*ils ont tous deux esté assassinés* * *par ceux qu'ils tenoient pour leurs amys* (*b*). « Je crois bien, *dit-il ailleurs* (*c*), que d'Audiguier » avoit bon esprit; mais c'estoit » plustôt un soldat qu'un homme » d'estude, comme il fait paroî-

» tre dans toutes les épistre » dicatoires de ses livres, » parle quasi toujours de » épée, ou de quelque chos » en approche : et l'on ra » aussi que, pour monstrer » n'escrivoit que par néglig » il disoit un jour, par une » vade de Gascon (*d*), » *tailloit sa plume* avec son » Il y en a qui assurent qu » lui repartoit, que *c'estoit* » *à cause de cela qu'il esc* » *si mal;* mais il ne fa » estre si satirique. Il » point de doute que cette » de se vanter avoit beauco » grâce, et qu'elle mérite » mise au rang des apopt » mes françois. » D'Aud avait un neveu *[1] qui pour l'auteur de la trad de la *Stratonice*, roman mais on croit que Mallevil vait faite, et qu'étant *un meilleurs amis*, il la lui (*e*). Il y a eu un d'Audigu avocat au parlement de qui a publié quelques pla (*f*). J'ignore s'il est le mê le neveu, qui était le b de Malleville *[3], mais

hommes. Remis de ses blessures, il sortait pour la première fois le 8 avril suivant, lorsqu'il fut attaqué encore par les mêmes hommes qui étaient des ligueurs.

(*a*) *C'est le titre d'un roman dont l'auteur s'appelait* Molière.

* François de Molière, personnage négligé (on pourrait presque dire oublié) par tous les faiseurs de dictionnaires historiques, est auteur d'un roman intitulé : *la Polixène*. Il fut assassiné en 1623, (Voyez la *Biographie universelle* au mot Molière). Audiguier fut assassiné en la maison et en la présence d'une présidente. « On le fit, dit Colletet » dans l'*Histoire* (manuscrite) *des poëtes* » *français*, jouer au piquet; on lui mé- » compta tant de fois son jeu qu'il ne put » s'empêcher de dire à celui qui le fourbait: » *Vous comptez mal;* parole qui fut rele- » vée d'un démenti; en même temps plu- » sieurs satellites sortis de derrière une ta- » pisserie se jetèrent dessus lui, et quelques » efforts qu'il fit de parer leurs coups avec un » escabeau qui lui servit quelque temps de » bouclier et de plastron, il fallut qu'il cédât » à la force, et ce d'autant plus que ses enne- » mis se saisirent d'abord de son épée qui était » sur un lit. Il fut percé de plusieurs coups, et » rendit ainsi l'esprit sous l'effort de ces tigres » de qui la rage ne se put assouvir que par » son dernier soupir, ce qui advint au faubourg » Saint-Germain vers l'an 1624. Si bien qu'il » mourut âgé d'environ cinquante-cinq ans. » Voyez *Examen critique et Complément des dictionnaires historiques les plus répandus* (par M. A. A. Barbier), tom. Ier., p. 56.

(*b*) Sorel, Berger extravagant, *remarques sur le XIIIe. livre, pag.* 493, *édition de Rouen, chez Osmont, en* 1646, *in*-8°. *deux volumes*.

(*c*) *Là même, pag.* 486.

(*d*) *Voyez le* Socrate chrétien *discours X, pag.* 263.

*[1] Ce neveu s'appelait Pierre. dans son *Examen critique*, *etc.*, détails curieux sur les traductio des *Aventures de Lazarille de Tor* guier neveu passé pour auteur d'u ductions de cet ouvrage; il l'est d'une partie.

(*e*) Pellisson, Histoire de l'Acad çaise, *pag.* 292.

*[2] Il s'appelait Henri, sieur et était, dit Leclerc, avocat gé reine mère, dès 1652.

(*f*) Marolles, Mémoires, *pag*

*[3] Malleville (Claude) était l'a guier neveu. Pellisson prétend mêm duction de *Stratonice* est de Mall à l'ami de Malleville que l'on doit

qu'il a vécu au XVIIe. siècle (g); et je crois que ce neveu est l'auteur que l'on appelait *D'Audiguier le jeune*, et qui publia, entre autres ouvrages, l'*Éromène*. Un passage, que je cite ci-dessous, me fait croire que l'on tua notre d'Audiguier l'an 1630 (B).

(g) Marolles, Dénombrement des auteurs, pag. 407.

(A) *Il est auteur de plusieurs livres.*] Il publia à Paris, chez Pierre Billaine, en 1617, *le Vrai et ancien Usage des Duels*. C'est un livre de 532 pages in-8°., qui n'est pas indigne des bibliothèques. Il publia aussi quelques vers français : les *Amours de Lysandre et de Calliste*, celles *d'Aristandre et de Cléonice*, la *Flavie*, la *Minerve* *1, etc. Ce sont des romans, qui eurent beaucoup de cours (1). Il traduisit en français les *Nouvelles* de *Miguel de Cervantes* *2. Voici le jugement que Sorel a fait de cet auteur, dans un ouvrage qui a suivi de bien loin son *Berger extravagant*. « Je ne pense pas, *dit-il* (2), qu'on doive mépriser absolument le sieur d'*Audiguier*, auteur des *Aventures de Lysandre et de Calliste*. Quoiqu'il n'eût pas beaucoup d'étude, il écrivait en ce temps-là d'un style assez vigoureux et assez net, comme on voit dans plusieurs romans qu'il a composés, dans ses lettres, et dans quelques traductions. Au commencement, ayant fait un livre appelé la *Philosophie soldade*, il avait encore un peu de gasconisme; mais il s'instruisit dans ses traductions des *Nouvelles de Cervantes*, et du livre *de la Perfection chrétienne fait par Rodriguez* *3 : de sorte qu'il pouvait passer pour un » de nos bons traducteurs. Son dernier ouvrage, qui est *les Amours d'Aristandre et de Cléonice*, n'était » pas des pires de son temps. »

(B) *Un passage..... me fait croire que l'on tua notre d'Audiguier l'an 1630.*] Ce passage est pris d'une lettre de Balzac, datée du 20 d'août 1630 *1 D'Audiguier n'y est pas nommé, et l'on a mis des étoiles à la place de la personne que Balzac avait nommée; mais je ne doute nullement que ce ne fût l'écrivain dont je donne ici l'article. Je crois que son caractère n'est pas mal représenté dans les paroles suivantes (3). « Encore vaut-il » mieux se réjouir innocemment à » l'hôtel de Venise, que de se faire tuer » aux Marais du Temple comme le » pauvre ***. Je le plains certes en » qualité de mort et de malheureux, » et suis fâché qu'il n'ait eu loisir » de songer au salut de son âme, et » de demander pardon à Dieu. Mais » de m'imaginer qu'une grande lumière de la France soit éteinte, » et que nous ayons perdu un grand » personnage, je le connaissais trop » pour en avoir une si haute opinion. » Il était véritablement homme de » cœur, et avait certaines fougues » d'esprit qui n'étaient pas mal plaisantes, pourvu qu'elles ne fussent » pas imprimées. Mais il n'y avait » point moyen de le souffrir parmi les » auteurs modernes, et dans le recueil des vers de ce temps. Néanmoins il comptait pour rien son » courage et toutes ses vertus militaires, et ne se piquait que de » bien dire et de bien écrire. Il était » d'ailleurs si persuadé de son mérite en ce genre-là, que pour l'avoir » un jour voulu guérir de cette fâcheuse maladie, il ne m'a jamais » bien aimé depuis, et il est mort, je » m'assure, avec ce mal de cœur » contre moi. »

*1 La *Lysandre* est de 1616, dit Leclerc, M. Barbier, *Examen et Critique des Dictionnaires*, etc., dit 1607), réimprimé en 1620; *l'Aristandre* de 1625; la *Minerve* de 1625.

(1) *Notez que* Sorel *a critiqué les deux premiers, dans ses remarques sur le* Berger extravagant, *principalement dans le XIIIe. livre de remarques*.

*2 Les *Nouvelles de Cervantes* ont été imprimées en 1613, dit Leclerc : M. Barbier dit 1618.

(2) Sorel, Bibl. franç., *pag.* 161.

*3 Imprimé en 1623, dit Leclerc.

*1 Leclerc croit que d'Audiguier fut tué en 1626; Colletet, dans le passage rapporté en la note ci-dessus, a dit vers 1624.

(3) Balzac, Lettres, *liv. VIII, lettre XLII, p.* 387, 388, *du tom. Ier. des* Œuvres de Balzac, *édition de Paris, chez Joly, en* 1665, *en deux volumes in-folio.*

AVENTIN (Jean), célèbre par ses *Annales de Bavière*, a fleuri au XVIe. siècle (A). Il était de

basse naissance, fils d'un cabaretier d'Abensperg dans la Bavière (B). Il étudia premièrement à Ingolstad, et puis dans l'université de Paris, sous Jacques le Fèvre d'Étaples, et sous Josse Clictou. Étant retourné en Allemagne, l'an 1503, il s'arrêta quelque temps à Vienne, où il enseigna en chambre l'éloquence et la poésie. Il s'en alla en Pologne l'an 1507, et enseigna publiquement la grammaire grecque dans Cracovie. Il revint en Allemagne, et passa quelque temps à Ratisbonne, d'où il se transporta à Ingolstad l'an 1509, et y expliqua quelques livres de Cicéron. Comme il passait pour fort habile homme, on le fit venir à Munich l'an 1512, afin d'être précepteur du prince Louis et du prince Ernest (*a*). Il voyagea avec le dernier de ces deux princes (*b*). Après cela, il entreprit de composer les *Annales de Bavière* (C), et y fut encouragé par les espérances que les ducs de ce nom lui donnèrent de fournir aux frais. Il n'oublia rien pour répondre là-dessus à l'attente de ses maîtres : il consulta le mieux qu'il put les archives d'Allemagne, et il s'appliqua tout entier à cet ouvrage. Il n'a point perdu sa peine, car il s'est acquis par-là beaucoup de réputation. Il reçut en 1529 un affront qui lui causa un chagrin dont il fut rongé tout le reste de sa vie. On le tira par force du logis de sa sœur à Abensperg, et on le mit en prison. Personne n'a jamais su au vrai le sujet d'une telle violence, que l'on aurait poussée plus loin, si le duc de Bavière n'eût pris ce savant personnage sous sa protection. La mélancolie indomptable qui accompagnait Aventin depuis ce temps-là, bien loin de lui faire prendre la résolution de continuer à vivre dans le célibat, comme il y avait vécu jusqu'à l'âge de soixante-quatre ans, le poussa peut-être à songer au mariage. Cette nouvelle passion ne fut pas si forte qu'elle ne lui laissât la liberté de consulter la Sainte Écriture et ses amis sur ce qu'il avait à faire. Il ne trouvait que des conseils remplis de beaucoup d'incertitude (D); c'est pourquoi il fallut qu'il donnât lui-même la résolution de ce problème, et il conclut pour le mariage (E). Il ne fut plus question que de chercher un parti, et il eut l'imprudence de s'en rapporter à une vieille rusée qui le trompa vilainement (F); car elle lui amena une femme du pays de Suabe, qui avait trois grandes imperfections, une femme, dis-je, pauvre, laide, et chagrine, qui lui donna lieu de faire bien des expériences (G). Il loua une maison à Ratisbonne depuis ses noces, et puis il fut attiré à Ingolstad en 1533 pour y être précepteur du fils d'un conseiller du duc de Bavière (*c*). Il y voulut transporter sa femme; et pour cet effet, il fit un voyage à Ratisbonne, pendant les fêtes de Noël; mais il y arriva atteint de la maladie dont il mourut le 9 de janvier 1534, âgé de soixante-huit ans. Il ne laissa qu'une fille, qui n'a

(*a*) *Ils étaient fils d'Albert-le-Sage, duc de Bavière.*

(*b*) *Voyez* l'Histoire de Bavière *du sieur* le Blanc, *tom. III*, *pag.* 414, 415.

(c) *Leonardus ab Eck.*

ait guère que deux mois (*d*). Il ut enterré dans l'église de Saint-Éméran, à Ratisbonne, où son pitaphe lui donne l'éloge de on catholique (*e*). Cependant, ar les recherches que les jésuites nt faites, il s'est trouvé qu'il tait un bon luthérien caché (H). 'est par-là que ceux de l'église omaine tâchent d'affaiblir le oids de son témoignage contre conduite des papes, et contre mauvaise vie des prêtres; car s protestans ont mille fois allé-ué les annales d'Aventin, pour ontrer les désordres de l'Égli-e. La plupart des autres écrits e cet auteur n'ont pas été im-rimés (I). M. Moréri a mal éussi dans cet article (K).

(*d*) *Il avait eu un fils qui était mort.*

(*e*) *Tiré de sa* Vie, *composée par Jérôme iéglérus. Elle est à la tête de ses* Annales.

(A) *Il a fleuri au XVIe. siècle.*] naquit l'an 1466, et mourut l'an 534 : d'où Vossius infère avec beau-oup de raison, que Génebrard s'est rompé, en faisant fleurir cet histo-en l'an 1366 (1). Le père Gaultier a ivi la faute de Génebrard. Dans Épitomé de la Bibliothéque de Ges-er, on met faussement la mort d'A-entin à l'an 1529.

(B) *Il était fils d'un cabaretier Abensperg, dans la Bavière.*] Jé-ôme Ziéglérus dit que cet homme se ommait Jean Thurmair, et que de vint que Léonard d'Eckh donna ns une épigramme le nom de Thur-omarus (2) à Jean Aventin (3). Il oute que l'annaliste de Bavière se omma *Aventinus*, à cause que l'an-en nom d'Abensperg est *Aventi-um. L'Empereur Antonin*, continue-il, *la nomme Abusina dans son Iti-raire.* M. Bullart n'a pas bien en-ndu ceci. *La ville d'Abensperg*, dit-il (4), *est assez célèbre en l'his-toire romaine, principalement par l'empereur Antonin, qui, dans son Itinéraire, la nomme* Aventinium. Cet auteur serait bien embarrassé, si l'on exigeait de lui qu'il prouvât que cette ville est assez célèbre dans l'his-toire romaine. Le docte Lambecius ne croyait pas qu'on trouvât qu'elle eût porté d'autre nom que celui d'*A-busina*, qui lui est donné dans l'Iti-néraire d'Antonin; et c'est pour cela qu'il blâme l'auteur des Annales de ne s'être pas nommé *Abusinensis. Patria ejus fuit* Abusina, *undè falsò, cùm se nominare debuisset* Abusinen-sem, *cognomine usus est* Aventini (5). Mais ce nom eût-il eu les agrémens de celui d'une des montagnes de Rome?

(C) *Il entreprit de composer les* Annales de Bavière.] Il eut pension pour cela. Il y mit la première main peu avant la mort de l'empereur Maxi-milien. L'ouvrage comprend sept li-vres, et s'étend jusqu'à l'année 1533 *¹, Vossius remarque toutes ces choses. *Annales Bojorum libris* VII *reliquit.... Terminatur ejus historia anno* CIↃ IↃ XXXIII. *Extremis Maximiliani tem-poribus jam cœperat historiam suam scribere auspiciis et liberalitate fruens Guilielmi et Ludovici Bavariæ Du-cum, qui patri suo Alberto successe-rant anno* 1508 (6). Ces Annales ne virent le jour qu'en l'année 1554 *². Ce fut Jérôme Ziéglérus, professeur en poésie dans l'université d'Ingol-stadt, qui les publia; mais, comme il l'avoue lui-même dans la préface, il en ôta les invectives qui regar-daient les gens d'église, et plusieurs contes qui ne faisaient rien à l'his-toire de Bavière. *Multa sine dubio emendâsset* (Aventinus), *pleraque forsitan mutâsset etiam, si per fata licuisset...... Invectivas quasdam con-tra ecclesiasticas personas, item fabu-losas narrationes nihil quidquam ad historiam facientes, non fraudè sed*

(1) Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 655.

(2) *Il ne semble pas que l'un de ces noms ne bien de l'autre. Il y a peut-être dans l'un dans l'autre quelque faute d'impression.*

(3) Zieglerus, *in Vitâ* Joannis Aventini.

(4) Bullart, Académie des Sciences, *tom. I, pag.* 147.

(5) Lambec., Comment. Biblioth. Cæsar., *lib. II, cap. VI, pag.* 671, *in not. margin., num.* 2, *apud* Magirum, Eponymol., *pag.* 91.

*¹ Il finit à l'an 1460, dit Leclerc.

(6) Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 655.

*² Joly dit que l'auteur en avait publié un Essai en allemand, dès 1522, à Nuremberg.

judicio omisimus (7). La précaution de Ziéglérus, et la bonne foi avec laquelle il confessa les mutilations, n'étaient point deux choses qui fussent nées l'une pour l'autre; car cet aveu excita la curiosité des protestans, et les obligea à tâcher de déterrer ce qui avait été supprimé : et ils cherchèrent si bien un manuscrit de ces Annales non tronqué, qu'ils le trouvèrent. Il fut publié à Bâle, l'an 1580, pas les soins de Nicolas Cisnerus. Le titre de cette édition porte *Joannis Aventini Annalium Bojorum libri* VII, *ex authenticis manuscriptis codicibus recogniti, restituti, aucti diligentiâ Nicolai Cisneri.* Coeffeteau n'a pu s'empêcher de faire éclater son chagrin contre l'édition de Cisnerus. Voici comme il parle : *Aventin n'est point auteur digne de foi en ces matières ecclésiastiques, n'ayant eu autre but en ses Annales, que de déshonorer le clergé; et surtout il est récusable en l'histoire de Grégoire VII.... L'incontinence de sa plume en ces matières avait été cause que Ziéglérus en sa première impression en avait retranché beaucoup de narrations mensongères, et beaucoup d'invectives contre les ecclésiastiques; mais les protestans*, qui détournent leurs oreilles de la vérité pour s'adonner aux fables, *n'ont pu supporter cette correction, et nous ont publié ses Annales avec toutes ses ordures* (8).

(D) *Il ne trouva*, sur son mariage, *que des conseils remplis de beaucoup d'incertitude.*] Voici ce que M. Bullart récite à l'égard des réponses que les livres firent : « Socrate le laissait » en peine, par ce discours qu'il a » autrefois tenu à un jeune homme » qui était dans la même irrésolu» tion : *Mariez-vous, ou ne vous ma*» *riez pas, vous ne pouvez manquer* » *à vous repentir de l'un et de l'autre.* » Il n'eût pas eu besoin d'autre con» seil s'il eût cru celui de Diogène, » qui disait aux jeunes gens *qu'il* » *n'était pas encore temps qu'ils se* » *mariassent*, et aux vieillards, *que* » *le temps était passé.* Euripide » flattait son désir, en disant *que la* » *femme est une douce consolation au* » *mari dans ses maladies et dans ses* » *adversités;* mais il l'affligeait par » plusieurs autres sentences qu'il pro» nonce ailleurs contre ce sexe (9). » C'est un pur roman, et une occasion mendiée de débiter un lieu commun; car la Vie d'Aventin marque expressément qu'il n'examina, avec deux de ses amis, que des passages de l'Écriture. *Sæpiùs multos locos ex sacris litteris suadentes et dissuadentes matrimonium protulit.*

(E) *Il conclut pour le mariage.*] Continuons d'entendre parler le même M. Bullart. « Aventin, lassé de cher» cher des avis permi les morts et les » vivans, et espérant de rencontrer » une femme selon ses souhaits, s'é» cria tout à coup : *Je suis vieil, j'ai* » *besoin d'une compagnie qui m'as*» *siste et me serve dans la caducité* » *de mon âge.* » Voici ce que dit Ziéglérus : *Senectutem suam omninò considerans, tandem prorumpens in hæc verba dixit* : « *Senex sum, mi*» *hi ministrari opus est.* » Sa conclusion fut selon les règles de la logique. *Conclusio sequitur debiliorem partem.* D'un côté, ses livres et ses amis lui conseillaient de délibérer toute sa vie; et, de l'autre, son infirmité lui conseillait de se marier. Par sa conclusion, il se mit du côté le plus infirme. Mais n'eut-il pas deux enfans en peu d'années, et cela, quoique la laideur et les criailleries de sa diablesse de femme ne fussent pas fort propres à l'échauffer? Il avait donc tort de dire qu'il lui fallait une femme à cause de la caducité de sa vieillesse, il lui en fallait aussi une à cause des restes de jeunesse qu'il sentait encore.

(F) *On le trompa vilainement.*] Son historien lui fait ici beaucoup de tort; car voici comme il s'exprime : *Duxit Suevam, morosam mulierem, illepidam, et omninò pauperem, deceptus ab anu quâdam, quæ ei illam ut famulam saltem adduxerat.* La vieille ne lui amena point cette fille de Souabe sur le pied d'une femme qu'il dût épouser, mais comme une simple servante. En quoi donc est-ce qu'elle le trompa? Il fallait que Ziéglérus pût

(7) Ziégler, *in Præfatione.* Cisner, *dans sa Préface, montre qu'Aventin, s'il avait vécu, n'aurait point changé ce que Ziéglérus prétend qu'il aurait changé.*

(8) Coeffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité du sieur du Plessis, *pag.* 673.

(9) Bullart, Académie des Sciences, pag. [illegible]

ıus l'apprendre ; car en
sur ses expressions, on
nt disculper la vieille,
ıer toute la faute sur le
. On croira qu'ayant ré-
ırier, et n'ayant perdu
emps à s'y résoudre vu
rit la première fille qui
ıs la main, et ce fut sa
ıte : et ainsi le voilà un
grossir la liste des Colle-
nt d'autres qui se sont
ırs servantes (10).
ıme lui donna lieu de
ı expériences.] « Ayant
ıas, et décidé toutes ses
ıs par son mariage, il
ien à faire qu'à méditer
ngement de sa vie, et à
s'il est moins fâcheux de
femme pauvre, que de
l'orgueil d'une riche ;
celle que personne ne
l'en garder une belle.
enne était pour le moins
ise que la Xantippe de
temple de ce grand phi-
ıvait encore lui servir
ion (11). » Sans mentir,
mand fut bien malheu-
ait entrer dans un bon
ettre à couvert de mille
ı, et il s'exposa à une tem-
le. Encore si sa femme eût
he ; mais elle n'avait eu
a laideur et son humeur
Aventinus vir doctus,
ntegritatisque, sed fortu-
tenui, quam corrupit ul-
xore rixosâ et malorum
um duobus malis pau-
re malâ ipsi fuerit con-
ı).
ions injustice peut-être,
ions qu'il n'épousa point
ans avoir profondément
s inconvéniens. Elle ne
tromper sur l'article de
avait des yeux. On ne
menée que comme ser-
vait donc point espéré
riche. Voilà donc deux
ui connaissait très-clai-

rement, l'un qu'elle était laide, l'autre qu'elle était pauvre. Mais cette connaissance ne peut pas nous faire conclure qu'il agit imprudemment ; car elle pouvait lui promettre l'exemption de mille incommodités insupportables. Comme il avait beaucoup de lecture, il savait les axiomes des anciens sur la discorde de la beauté et de la pudicité (13), et sur l'orgueil qui accompagne les belles filles (14), et qui s'empare d'une épouse richement dotée (15). On apprend ces axiomes au collége, et l'on trouve tous les jours mille occasions de les appliquer : de là vient qu'ils demeurent fortement imprimés dans la mémoire, et cela augmente la peur d'en éprouver la vérité, si l'on s'expose à courir cette fortune. Nous pouvons donc croire, avec beaucoup de vraisemblance, qu'Aventin considéra qu'en épousant une femme jeune et jolie, il exposerait son front à une disgrâce honteuse et tout-à-fait mal plaisante. Il savait sans doute que la beauté ne donne point l'exclusion à un désir très-sincère de se comporter chastement ; mais d'ailleurs, il s'imaginait qu'elle rend très-difficile l'exécution de ce désir. La cajolerie, presque inévitable dans ce cas-là, est d'une force merveilleuse pour vaincre les bonnes résolutions. Quand il considérait son âge, il ne pouvait que s'alarmer de plus en plus : sa soixante-quatrième année était un nouvel épouvantail, et il disait peut-être en lui-même : *Si l'on fait ces choses au bois vert, que sera-ce du bois sec ? Un jeune mari n'est pas à couvert de cette infortune, comment l'éviterai-je, moi qui suis bien vieux ?* Les maux réels, dans la condition d'un vieux mari qui a une jeune et belle femme, quelque vraisemblablement qu'ils se fassent craindre, sont pour-

Ménagiana, *pag.* 252, *et la* l'*article* Baisaïs.
cadémie des Sciences, *pag.*

, Dissertat.. de Rebusp. *apud* ıolog. Critic., *pag.* 90.

(13) . . . *Rara est adeò concordia formæ,*
Atque pudicitiæ. . . . .
Juvenal., Sat. X, *vs.* 297.
. . . . *Lis est cum formâ magnâ pudicitiæ.*
Ovidius, *Epist. XVI*, *vs.* 288.

(14) *Fastus inest pulchris sequiturque superbia formam.*
Ovidius, Fast., *lib. I*, *vs.* 419.

(15) *Ita istæ solent quæ viros subservire Sibi postulant dote fretæ feroces.*
Plaut, *in* Menæch., *act. V*, *scèn. II*, *vs.* 16.
Voyez les Electa Plautina *de* Philippe Pareüs, *au mot* Conjugium.

tant moins difficiles à éviter que les maux imaginaires. Je veux dire qu'un tel mari a plus de sujet de craindre les chagrins de sa jalousie, que l'infidélité de sa femme. Il arrive plus souvent qu'on lui est fidèle sans qu'il en soit bien persuadé, qu'il n'arrive qu'on lui soit infidèle sans qu'il en ressente des inquiétudes. Il y a donc quelque apparence qu'Aventin se défia encore plus de soi-même que d'une épouse jolie, et qu'il raisonna comme ceci : *Je veux qu'elle soit chaste effectivement ; mais suis-je bien assuré que je n'aurai pas la faiblesse d'entrer dans des défiances, en m'apercevant qu'elle plaît à mes voisins et à mes amis, et qu'ils tâchent de lui plaire* (16) ? *Que ma jalousie soit aussi mal fondée que l'on voudra, elle n'en sera pas un bourreau moins farouche et moins barbare. Le plus sûr est de ne s'y pas exposer, et de prendre à femme cette servante dont la laideur me tirera d'inquiétude; car,* casta est quam nemo rogavit : *où trouverait-elle des corrupteurs, quand même elle formerait de mauvais desseins? et comme d'autre côté elle est pauvre, je n'aurai pas lieu de craindre qu'elle soit impérieuse ; ce sera un esprit soumis, qui n'osera point parler haut et me contredire. Ne sais-je pas ce qu'ont dit les anciens poëtes* (17) ? Si nous supposons qu'il prit la chose par ces endroits-là, nous le trouverons plus malheureux qu'imprudent ; car enfin, les raisons qui l'auraient déterminé à son choix sont spécieuses et éblouissantes : mais il faut aussi supposer que le troisième défaut ne lui était pas connu, et que sa servante avait eu l'adresse de cacher son humeur chagrine, grondeuse, bourrue, acariâtre. Elle n'eut garde de la découvrir : elle connut bientôt que son maître était résolu à sortir du célibat à quelque prix que ce fût, et sans doute il ne tarda pas long-temps à faire reluire quelques rayons qui la portèrent à croire qu'il ne chercherait pas hors de son logis la femme qu'il voulait prendre. Comme il ne faut point juger des choses par l'événement, gardons-nous bien de le blâmer d'imprudence sous prétexte que son mariage fut malheureux. Les plus sages y sont attrapés. Caton fut trompé par ses propres raisonnemens dans une semblable matière (18). En un mot, pour dire qu'Aventin fut imprudent, il faudrait savoir deux choses : l'une, qu'il ne mit pas en balance les raisons qu'on a vues ci-dessus, et les raisons du parti contraire ; l'autre, que s'il eût épousé une femme jeune, riche et jolie, il n'eût pas eu autant de chagrins qu'il en sentit ayant épousé sa servante. Voilà deux sources de jugemens téméraires : on condamne les gens sans savoir ni les motifs secrets, bien pesés, bien examinés, qui les déterminent, ni ce qui leur serait arrivé s'ils eussent choisi d'une autre façon.

(H) *Les jésuites ont découvert qu'il était un bon luthérien caché.*] Je dis caché ; car puisqu'il fut enterré dans une église catholique, avec les cérémonies ordinaires, et qu'on mit à son épitaphe *Veræ religionis amator*, il faut croire qu'il ne se déclara point publiquement pour les protestans, non pas même à l'article de la mort, dans ce moment décisif où il n'est plus question de dissimuler. Il est même vrai que le style de son histoire est tout catholique romain, si l'on excepte les endroits où il parle si librement contre la tyrannie des papes, et contre les mauvaises mœurs du clergé (19). Il ne faut donc pas trouver étrange que M. du Plessis l'objecte à ceux de l'église romaine, comme un témoin qui a été de leur religion. M. du Plessis ne savait pas les anecdotes que le père Gretser avait publiées. Voici un passage de ce jésuite: *Addit Plessæus invectivæ Aventinianæ hanc clausulam :* hæc quidem licet professione romanus, plura forte, si licuisset, dicturus. *Professione romanus, hoc est catholicus non fuit Aventinus, sed hæreticus; cujus etsi nominis ut alia probamenta desint, id tamen satis superque liqueret ex epistolâ Melanchthonis ad Aventinum*

(16) *Magno periculo custoditur quod multis placet.* Publius Syrus.

(17) *L'un d'eux a dit* Sponsam sine dote non habere loquendi libertatem. *Et voici ce qu'a dit* Plaute, *in* Aulular., *Act. III, scèn. V, vs.* 60.

Quæ indotata est ea in potestate est viri.
Dotatæ mactant et malo et damno viros.

(18) *Voyez la remarque* (L) *de l'article* [illegible] Porcius.

(19) *Voyez* Rivet, *dans sa* Réponse à Coëffeteau pour du Plessis, *tom. II, pag.* [illegible]

um ex ipso autographo recitavi lib. , contra Calvinianum Replicatorem p. 19 (20). Coeffeteau n'a point su tte particularité ; néanmoins il a utenu hautement qu'Aventin était rétique : *Quant à ce*, dit-il (21), *e du Plessis fait Aventin de prossion romaine, nous ne l'accorderons mais. Son langage le découvre, et voit par toutes ses Annales comme passion le transporte contre le saint ége. C'est pourquoi, pour le tranier court, tout ce qu'on nous objecte lui ne vaut pas une feuille de chê, et ne le jugeons non plus digne réponse que l'imposteur Benno, sur s mémoires duquel il a écrit la Vie e ce pontife* (22). Aventin a été trai d'auteur luthérien dans l'Indice des vres défendus : Fromond, néanmoins, e le croit pas hérétique, mais seulent semblable à Érasme, en fait de arler trop librement contre les démts des moines : *Liberrimæ enim nguæ (hæreticæ dicere non ausim, eque puto) et planè Erasmicæ in onachorum et ecclesiasticorum via fuit Aventinus* (23). Plus etiam imio favens schismaticis, et parùm tegrâ fide res rom. pontificum prodisse perhibetur, *ideòque meruit in lasse auctorum* cautè legendorum *Indice expurgatorio recenseri*. Les s vastes mémoires ne savent pas out ce qui est assez commun. J'en ais donner un exemple. Conringius vait oublié que ceux qui publièrent Ingolstad les Annales d'Aventin en tranchèrent ce qui ne leur paraissait s d'un bon catholique (24). *Libri jus*, dit-il (25), *post mortem demùm b ipsis pontificiis Ingolstadii sunt diti, ut hinc appareat primos saltem ditores non improbâsse quæ ibi repeantur.* Il avoue qu'Aventin entremait commerce de lettres avec pluieurs protestans, et nommément avec lanchthon, et qu'il penchait de r côté, ce qui n'empêcha pas qu'il mourût dans la communion romaine. *Vixit superiori seculo quandò maxima illa sacrorum mutatio fieret, et multa pontificiæ religionis dogmata improbavit. Per litteras familiaritatem coluit cum protestantium nonnullis, et cum Philippo quoque Melanchthone : reperire tamen non potui reliquisse eum penitùs ecclesiam romanam utut in protestantes videatur propensior ; vixit enim et mortuus est in illâ ecclesiâ, sepultusque Reginoburgi in monasterio sancti Emerami ceremoniis pontificiæ ecclesiæ usitatis* (26). Je remarque qu'on peut comparer fort justement le sort d'Aventin avec celui de Fra-Paolo.

(I) *La plupart des autres écrits de cet auteur n'ont pas été imprimés**.] Vossius remarque qu'Aventin apprend à ses lecteurs, dans la page 236 de ses Annales (c'est la 344 dans l'édition de 1580), qu'il avait publié l'*Histoire d'Oetingen*, ville de Suabe, *publicatæ à se Historiæ Utinensium meminit* (27). Gesner n'a point fait mention de cette histoire, il n'a parlé que d'une *Grammaire* publiée par Aventin, l'an 1519, et d'un livre touchant la manière de compter sur ses doigts, publié à Ratisbonne, l'an 1532, auquel l'auteur avait joint le sommaire d'un grand ouvrage, qui ne demandait que le secours d'un Mécène pour sortir de dessous la presse. Voici le titre du livre, imprimé en 1532 : *Numerandi per digitos manusque (quinetiam loquendi) veterum consuetudinis Abacus, sive Explicatio ex Bedâ cum picturis et imaginibus, unà cum capitibus rerum quibus illustrabitur Germania ab Aventino, modo contingat benignus Mecænas.* Gesner rapporte le précis de ce grand ouvrage d'Aventin. On connaît par-là que cet auteur avait formé un plan très-beau et très-vaste pour illustrer les antiquités d'Allemagne. La seule vue générale des matières qu'il embrassait est capable d'étonner. Voyez la lettre qu'il écrivit à Vadianus, l'an 1530 (28). Il devait publier bientôt une *Chronique* semblable à celle d'Euse-

(20) Gretser, *in Examine Mysterii Plessæani*, *XLV*, *pag.* 354.

(21) Coeffeteau, Réponse au Mystère d'Ini, *pag.* 676.

(22) *Savoir Grégoire VII.*

(23) Libert., Fromondus, *in lib.* de Orbe rræ immobil., *pag.* 24, 25.

(24) *Voyez la remarque* (C).

(25) Conringius, *apud Magirum*, Eponymo. Critic., *pag.* 90.

(26) *Idem*, *ibidem*.

* Joly dit qu'on trouve un catalogue exact des ouvrages d'Aventin dans la *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, de Fabricius.

(27) Vossius, de Hist. latinis, *pag.* 655.

(28) *C'est la XLIXe. de la centurie publiée par* Goldast.

be, une *Histoire ecclésiastique* depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, quelques *anciens Grammairiens*, un *Dictionnaire grec et latin*, des *Notes sur Claudien* (29), etc. On ne sait ce que ces ouvrages sont devenus. Pour comprendre qu'il ait pu suffire à tant d'écrits, il faut qu'on sache qu'il commençait à étudier dès la pointe du jour, et que souvent il se remettait à l'étude un peu après souper jusqu'à minuit (30). Comme il a rompu la glace à ceux qui ont travaillé sur les antiquités de Bavière (31), il ne faut pas s'étonner qu'ils aient trouvé des fautes dans ses Annales (32). Il en trouverait beaucoup plus dans les leurs, s'ils lui avaient fourni les avances qu'il leur a fournies. Lambecius l'a repris en beaucoup de choses (33).

(K) *M. Moréri a mal réussi dans cet article.*] 1°. Que dans la première édition il ait parlé d'Aventin sous la lettre I, c'est une faute pardonnable, mais la rechute lui doit être reprochée. Il ne pouvait pas ignorer que tout le monde se plaignait qu'il eût placé les hommes illustres suivant le nom de baptême. Pourquoi n'a-t-on pas ôté ce sujet de plainte dans les éditions suivantes? 2°. Aventin est né l'an 1466, et non pas l'an 1460. 3°. Ayant une fois fait cette faute, il ne fallait pas donner soixante-huit ans de vie à Aventin mourant l'année 1534. Il fallait mentir encore une fois, en le faisant vivre septante-quatre ans; et, pour n'avoir pas ajouté ce second mensonge au premier, on a commis une très-lourde bévue : on a prétendu que depuis l'année 1460, jusqu'à l'année 1534, il n'y a que soixante-huit années. 4°. Il n'est pas vrai que Nicolas Gesner ait donné au public les Annales d'Aventin. Il fallait dire Nicolas Cisner (34). 5°. Ce serait parler très-improprement que de dire que Nico-las Cisner a publié ces Annales [...] des additions; car, manifestement, cela voudrait dire qu'il y aurait ajou-té certaines choses de son fonds et de son crû. Or, c'est ce qu'il n'a point fait. Son travail revient à ceci : il a publié ces Annales sur un manuscrit d'Aventin qui n'avait point été châ-tré; de sorte que son édition est plus ample que celle de Ziéglérus, parce qu'elle contient tous les endroits que Ziéglérus avait supprimés. Les paro-les de Vossius, qui ont fait bron-cher Moréri, n'auraient pas trompé un homme attentif; elles insinuent assez clairement que Cisner ne fit au-tre chose que restituer à Aventin [...] qu'on lui avait ôté : *Annales Bojo-rum libris* VII *reliquit : quos ex au-thenticis codd. restituit et auxit Ni-colaus Cisnerus* (35). Vossius a un peu tort de n'avoir pas touché quel-que chose de l'édition mutilée : s'il en eût parlé, ce que je viens de [...] ter eût été plus clair. 6°. Un prêtre, qui l'est autant que M. Moréri, [...] tient un étrange personnage, [...] qu'il qualifie *considérables* les ad-ditions de Nicolas Cisner; car ces additions ne consistent qu'en invec-ves contre les papes et contre le cler-gé romain. 7°. Les *autres pièces qu'A-ventin laissa* ne sont point celles [...] *les sentimens* ne semblaient pas [...] orthodoxes au cardinal Baronius [...] contre les Annales de Bavière [...] cardinal s'est fort fâché. 8°. Il [...] lait point citer Baronius, *T. IX* [...] *ni* A. C. 772 (36); car cela [...] que Baronius a consacré pour le [...] neuf tomes à la seule année 772.

(29) *Voyez* Gesner, Biblioth., *folio* 386.

(30) Zieglerus, *in ejus* Vitâ.

(31) Conringius, *apud* Magirum Eponymolog. critic., *pag.* 90.

(32) Brunnerus, *dans ses* Annales de Bavière, *le critique souvent. Voyez* Zeiller, de Histor., *pag.* 13.

(33) Lambec., Commentar. Biblioth. Cæsar., *lib. II*, *cap. I*, *II. Vide* Magiri Eponymol., *pag.* 91.

(34) *Dans l'édition de Hollande on a dit* Nicolas Gesner.

(35) Vossius, de Hist. Latinis, *pag.* [...]

(36) Vossius, *l'unique auteur que* [...] *consulté touchant* Aventin, *le pouvait* [...] *préserver d'erreur; car il cite* ex T. IX [...] num 772.

AVERROÈS (*a*), l'un des [...] subtils philosophes qui aient [...] ru entre les Arabes, était de C[...] doue (*b*), et a fleuri au XII[...] cle (A). Il eut un extrême [...]

(*a*) *Voyez tous ses noms dans la* [...] *que* (C).

(*b*) *Dans le* Lindenius renovatus, [...] *faussement que Cordoue est une ville d'*[...] *bie.*

our Aristote, et il en
les ouvrages avec tant
, qu'on le nomma le
uteur par excellence.
re que, ne sachant
rec, il ait si bien pé-
ns de l'original; on a
on de croire que, s'il
te langue, il eût com-
aitement les pensées
: *Qui græcè nescius*
leò mentem Aristotelis
; quid non fecisset si
scisset græcam (c) ?
ue disent quelques sa-
; d'autres assurent qu'il
ial entendu (B), tant
son esprit était médio-
parce qu'il ignorait la
'ature. Il fut professeur
idémie de Maroc (C),
lit fort habile dans la
; mais il en savait
théorie que la pratique
le regarde comme l'in-
'un sentiment fort ab-
fort contraire à l'ortho-
rétienne (E), et qui
s fit des progrès si for-
parmi plusieurs philo-
aliens, qu'il fallut le
crire par l'autorité pa-
Ce sentiment est qu'il
intelligence qui, sans
lier, anime tous les in-
e l'espèce humaine, en
s exercent les fonctions
raisonnable. Il n'y a
livres où il paraisse
oës ait eu de meilleures
s, que dans celui qui a
'e, *Destructiones Des-*
n contra Algazelem
arle fort désavantageu-

sement de la religion de ce philosophe (H), car on veut que non-seulement il ait méprisé le judaïsme et le christianisme, mais aussi le mahométisme, qui était sa religion extérieure. Divers auteurs ont travaillé à la traduction latine de ses ouvrages (I). J'espérais qu'avant que cet article fût donné aux imprimeurs, j'aurais le plaisir de consulter le volume où don Nicolas Antonio a parlé fort amplement d'Averroës; mais je me vois privé de cette satisfaction, et réduit aux seuls extraits du journaliste de Paris. Vous allez voir ce que j'en tire. « Averroës de Cordoue » fut instruit par son père dans » la jurisprudence et dans la re- » ligion du pays. Il était exces- » sivement gras, bien qu'il ne » mangeât qu'une fois le jour. Il » passait toutes les nuits à l'étude » de la philosophie; et, lorsqu'il » se sentait fatigué, il se diver- » tissait par la lecture de quel- » que livre de poésie ou d'histoi- » re. Jamais on ne le vit jouer, » ni rechercher aucun autre amu- » sement. Les erreurs dont il » fut accusé donnèrent lieu à » une sentence par laquelle il fut » dépouillé de son bien, et obli- » gé à se rétracter. Après sa » condamnation, il fit un voyage » à Fez, puis retourna à Cordoue, » où il demeura jusqu'à ce qu'à » l'instante prière des peuples » il fut rappelé à Maroc, où il » passa le reste de sa vie, qu'il » finit en 1206 (*d*). » Les journalistes de Leipsick m'apprennent que don Nicolas Antonio, dans cette partie de son ouvrage, s'est

s, de Philosophorum sectis,
res dans la remarque (I) *les pa-*
terman.

(*d*) Journal des Savans *du* 1er. *juillet* 1697, *pag.* 475, *édit. de Hollande.*

fort servi d'un écrit de Jean Léon, qu'Hottinger a publié (e). Je puis donc, quant à cela, aller aux sources aussi bien que lui. Je dirai donc que l'on trouve dans cet écrit, que le peuple de Cordoue éleva Averroës à deux belles charges, que son père et son aïeul avaient possédées (K) : c'étaient celle de grand justicier, et celle de chef des prêtres. Il était capable de s'en acquitter, puisqu'il entendait fort bien la jurisprudence et la théologie. Après l'étude de ces deux sciences, il s'attacha à la physique, à la médecine, à l'astrologie et aux mathématiques. Pendant qu'il avait les charges dont j'ai parlé, le roi de Maroc lui envoya des députés, pour lui offrir celle de juge de Maroc et de toute la Mauritanie, et à telle condition, qu'il conserverait tous les emplois dont il jouissait en Espagne. Cette proposition lui plut : il s'en alla à Maroc; mais y ayant établi des juges comme ses subdélégués, il s'en retourna à Cordoue. On dit des merveilles de sa patience, et de sa libéralité, et de sa douceur (L). Il renvoyait à son lieutenant tous les procès criminels, et n'y opina jamais. Tant de bonnes qualités n'empêchèrent pas qu'il n'eût beaucoup d'ennemis, qui le traversèrent extrêmement, et qui l'accusèrent d'hérésie; ce qui eut des suites bien fâcheuses, et bien accablantes pour lui (M). Il ne mourut point sans en être délivré glorieusement. Ce qu'il répondit à un jeune gentilhomme qui le priait de lui accorder sa fille, est assez curieux (N). On raconte une chose très-singulière touchant l'effet de quelques discours qu'il prononça contre le plus jeune de ses fils (O). Il composa beaucoup de vers de galanterie; mais quand il fut vieux il les fit jeter au feu (f) (P). Je ne sais d'où du Verdier Van-Privas a pris ces paroles : *Averroès fut rompu par une roue qu'on lui mit sur l'estomac*. Vous les trouverez dans un chapitre qu'il intitule : *de plusieurs Hommes lettrés anciens et modernes, lesquels moururent misérablement* (g). J'ai été surpris de la prodigieuse stérilité que j'ai trouvée dans la Bibliothèque orientale de M. d'Herbelot (Q). On avait lieu de croire qu'un homme qui avait une si vaste connaissance des livres arabes étalerait mille beaux recueils concernant les aventures et les dogmes d'Averroès; et l'on voit, au lieu de cela, une brièveté surprenante, et qui, bien loin de nous instruire de ce que nous ignorions, nous peut faire méconnaître ce que nous avions appris.

(e) Acta Erudito., Lips. 1697, *pag.* 305.

(f) *Tiré d'un livre* de Viris quibusdam illustribus apud Arabes, *traduit par* Jean Léon, *et publié par* Hottinger, *au chap.* III *du IIe. livre de sa* Bibliotheca theologica.

(g) *C'est le XVIIIe. du IIe. livre de ses* diverses Leçons.

(A) *Il a fleuri au XIIe. siècle.*] Je n'en vois guère donner d'autre preuve que celle-ci : c'est que ses deux fils furent vus par Gilles de Rome * à la cour de Frédéric Barbe-

* C'est une faute considérable, dit Leclerc, d'avoir supposé que les deux fils d'Averroès furent vus par Gilles de Rome à la cour de Frédéric Barberousse mort en 1190. Ce n'a pu être qu'à celle de Frédéric II, mort en 1250; car Gilles de Rome ne mourut qu'en 1316. « Pour moi, dit Joly, je pense que Gilles de Rome n'a pu voir les fils d'Averroès à la cour d'aucun Frédéric. Ce n'a pu être à la cour de Frédéric Ier., comme l'a prouvé M. Leclerc; j'ai peine à croire que ce soit à celle de Frédéric

rousse (1). *Ætatem ex eo colligimus quod Ægidius Romanus in nono Quodlibeto refert se duos ejus filios vidisse in aulâ Frederici Barbarossæ. Is verò regere cœpit anno* CIↃ. CLII. *ac imperavit annos* XXXVII. Ces paroles sont de Vossius, à la page 114 de son livre *de Philosophiâ*, chapitre XIV. Voyez-le aussi au chapitre XVII du Traité *de Philosophorum Sectis*, pag. 91, où il prouve, par le témoignage du *Conciliator*, et de ce même Gilles de Rome, qu'Averroës a fleuri l'an 1150; il nous renvoie aux Quodlibets de ce Gilles, *lib. II*, *Quæstione de unitate intellectûs*. Reinesius observe qu'on met la mort d'Averroës à l'an 595 de l'hégire, qui est le 1198 de l'ère chrétienne (2). Je voudrais que M. Konig, qui nous renvoie à Reinesius, n'eût point placé cette mort à l'an 1225. Il aurait dû nous renvoyer à Hottinger, et le rectifier ; car ce docte Suisse, ayant dit, après Jean Léon, qu'Averroës décéda l'an 603 de l'hégire, fait correspondre cette année-là à notre année 1225 (3). C'est un grand âbus : elle correspond en partie à notre année 1206, et en partie à notre année 1207. La Bibliothéque rabbinique de Bartolocci m'apprend qu'Averroës a fleuri depuis l'an 1131 jusqu'à l'an 1216, qui fut celui de sa mort ; que ses Commentaires sur la Physique d'Aristote furent achevés à Séville, l'an 1187, et que ses Commentaires sur la Métaphysique du même Aristote furent écrits l'an 1192 (4).

(B) *Quelques savans prétendent qu'il a fort mal entendu Aristote. . . parce qu'il ignorait la belle littérature.*] C'est le sentiment de Louis Vives. *Nomen est commentatoris nactus*, dit-il (5), *homo qui in Aristotele enarrando nihil minùs explicat, quàm eum ipsum, quem suscepit declarandum. Sed nec potuisset explicare etiam si divino fuisset ingenio, quùm esset humano, et quidem intra mediocritatem. Nam quid tandem adferebat, quo in Aristotele enarrando posset esse probè instructus ? non cognitionem veteris memoriæ, non scientiam placitorum priscæ disciplinæ, et intelligentiam sectarum, quibus Aristoteles passim scatet. Itaque videas eum pessimè philosophos omneis antiquos citare, ut qui nullum unquàm legerit, ignarus græcitatis ac latinitatis, pro Polo Ptholomæum ponit, pro Protagorâ Pythagoram, pro Cratylo Democritum ; libros Platonis titulis ridiculis inscribit, et ità de iis loquitur, ut vel cæco perspicuum sit litteram eum in illis legisse nullam. At quàm confidenter audet pronuntiare hoc aut illud ab eis dici, et quod impudentius est, non dici : quùm solos viderit Alexandrum, Themistium, et Nicolaum Damascenum : et hos, ut apparet, versos in arabicum perversissimè ac corruptissimè. Citat enim eos nonnunquàm, et contradicit, et cum eis rixatur, ut nec ipse quidem, qui scripsit intelligat. Aristotelem verò quomodò legit ? non in suâ origine purum et integrum, non in lacunam latinam derivatum, non enim potuit linguarum expers, sed de latino in arabicum transvasatum.* Il prouve ensuite par un exemple les égaremens de cet interprète d'Aris-

» II, puisqu'il n'est pas facile de comprendre » comment Gilles de Rome, mort le 22 décembre 1316, a pu se trouver dans un certain âge » à la cour de ce prince avant 1250 ; ce ne put » être non plus à celle de Frédéric III, élu en » 1314. Je ne puis rien dire de certain sur ce sujet, ayant cherché inutilement le livre de Gilles » de Rome. » Ni Joly, comme il le reconnaît, ni Leclerc n'a vu le livre de Gilles de Rome (*Ægidius Romanus*) appelé aussi Gilles Colonne (*Ægidius Columna*), que cite Naudé, cité à son tour par Bayle. L'édition de Louvain 1646, in folio, que j'ai sous les yeux, est intitulée : *B. Ægidii Columnæ... Quodlibeta, revisa, correcta et variè illustrata, studio M. F. Petri Damasi de Coninck.* Cet ouvrage n'a que six *Quodlibeta* : ainsi déjà, c'est une faute de Naudé ou de ses imprimeurs d'avoir indiqué le *Quodlibet IX*. C'est dans le second, n°. 20 (page 102 de l'édition susdite) que Gilles de Rome parle d'Averroës, en ajoutant : *Filii cujus dicuntur fuisse cum imperatore Frederico qui temporibus nostris obiit.* Gilles de Rome ne dit pas en quel nombre étaient les fils d'Averroës ; il ne parle de leur séjour avec Frédéric que comme d'un on-dit. Il ne désigne le Frédéric que par ces mots : *l'empereur Frédéric qui mourut de notre temps*. Or, ce ne peut être, comme le dit Leclerc, que Frédéric II, le seul empereur de ce nom qui mourut du vivant de Gilles de Rome, et c'est toujours au XII[e]. siècle que cette circonstance fixe l'existence d'Averroës.

(1) Naudé, Apologie des grands hommes accusés de magie, *chap. XIV*, *pag.* 354 : *il cite* Gilles de Rome, quodlibet IX. *Voyez aussi* Petri Petiti Medici parisiensis Observat. miscellan., *pag.* 191.

(2) Reinesius, Epist. XV ad Hofmannum, *pag.* 32.

(3) Hotting., Biblioth. Theol. *pag.* 279.

(4) Bartolocc., Bibl. rabb., *tom. I*, *pag.* 13. *Il cite* Caserr., *in* Chronolog. Compendio.

(5) Ludovicus Vives, de Causis corruptar. Artium, *lib. V*, *pag.* 167.

tote (6). Voyez Cœlius Rhodiginus, qui dit à peu près la même chose, généralement parlant (7). Ne vous fiez pas au père Rapin, qui lui fait dire cela touchant Avicenne (8). Ce jésuite ne citait pas toujours sur l'original. Ne méprisez pas pourtant ce qu'il va vous dire. « Comme Averroës ne connut Aristote que par une traduction » peu fidèle, il tomba lui-même dans » des altérations de sens si horribles, » que Bagolin, philosophe de Vérone, » Zimara et Mantinus entreprirent » en vain de le corriger (9). »

(C) *Il fut professeur dans l'académie de Maroc.*] Ce fut sous le troisième roi de la race des Almohades, après l'expulsion des Almoravides. Lisez ce passage de Reinesius : *Quem* Averroëm *appellant vulgò scholæ, ejus nomen integrum est Abual-Walid Mohammed, ebn Achmed, ebn Mohammed, ebn Roshd : docuitque in Academiâ Maroccanâ auspiciis Jacobi, tertii ex Almohadis, post ejectos Almoravidas reges* (10).

(D) *Il se rendit fort habile dans la médecine, mais il en savait mieux la théorie que la pratique.*] Son principal ouvrage de médecine est celui qu'on nomme *Colliget*. Il y traite de cette science en général : on ne sera pas fâché de trouver ici un morceau de la préface : *Ex præcepto* nobilis domini Audelach Sempse, *qui pro consilio suorum philosophorum Avosait et Avenchalit injunxit mihi ut conscriberem opus, quod arabico sermone totam medicinæ scientiam contineret, ad approbandum judicandumve sententias veterum*, collegi hoc opus *Colliget, id est, universale, sic inscriptum propter ordinem doctrinæ observandum, qui paulatim ab universalibus ad particularia procedet. In hoc enim libro universales regulas inchoavi, et deinceps favente Deo alium librum de iis quæ particularia sunt instituam, etc.* (11). Pour faire comprendre qu'il se piquait d'exceller en médecine, il me suffira d'avertir qu'il était l'émule du grand Avicenne, et son ennemi si capital, qu'il évite de le nommer dans ses écrits * : *Avicennæ medici æmulus et inimicissimus fuit, ut eum nominare in suis libris vereatur* (12) : son affectation à cet égard est sensible. C'est apparemment cette affectation qui a été cause qu'en réfutant une doctrine soutenue par Avicenne, il ne l'attaque que comme le sentiment de Galien. Je parle de la doctrine qui établit que les esprits animaux qui causent la joie sont lumineux, et que ceux qui causent la mélancolie sont noirs. M. Petit n'a pas pris garde à l'affectation d'Averroës. *Nunc quibus mentis penetrationibus Averroïs hanc Avicennæ opinionem impugnet, videmus : quanquam eo loco directè Avisennam non petit, sed Galenum, spontaneum melancholicorum metum ab humoris qui in iis abundat nigredine repetentem ; verùm quæ ibi Galeno objicit, pari impetu in memoratam Avicennæ opinionem redeunt* (13). Averroës, ou expressément, ou par un défaut de mémoire, a tenu une conduite toute différente de celle-là à l'égard d'Avempace ; car il le nomme comme l'auteur d'une remarque qu'il avait pu lire dans Philoponus (14). Cela soit dit en passant. Or, qu'il ait été plus habile dans la théorie que dans la pratique, il l'avoue lui-même, comme le remarque M. Petit. *Averroës fatetur de se ultrò in septimo eorum Librorum quos* Colliget *vulgus appellat, cap.* 6. *Ego, inquit, non studui scientiæ (medicinæ) ut videar mihi in eâ esse sufficiens : et alibi negat se in eorum numero esse qui ægris remedia adhibent* (15). Ce passage de M. Petit est tout autrement exact que ces paroles de Vossius, *Averroës Corduba*

(6) *C'est-à-dire, par une citation d'un passage de la* Métaphysique d'Aristote.

(7) Cœlius Rhodiginus, Antiq. Lect., *lib. III, cap. II, pag.* 110.

(8) Rapin, Réflexions sur la Philosophie, *num.* 15, *pag.* 339, 340, *édition de Hollande.*

(9) *Là même.*

(10) Reinesius, Epist. XV ad Hofmann., pag. 32.

(11) *Præfat.* Averroïs, *apud* Gesnerum, *in* Biblioth., *folio* 101.

* Chaufepié rapporte un passage de Freind, auteur de l'*Histoire de la Médecine depuis Galien*, qui contredit formellement ce qu'avançait Champier, cité dans la note (12) sur le double fait de l'inimitié et de l'affectation de ne pas nommer Avicenne.

(12) Symphorianus Camper., *apud* Gesnerum, *ibidem folio* 100. *Voyez* Cœlius Rhodiginus au *chap. XII du XXX*e. *livre, pag.* 1686, et Scaliger contre Cardan., Exerc., *LXI*, num. 1.

(13) Petrus Petitus, Dissertat. de Homeri Nepenthe, *pag.* 89.

(14) *Voyez le même* Petri Petiti Miscellan. Observat., *lib. III, cap. XVIII.*

(15) *Idem, ibidem, lib. II, cap. VII, pag.* 99, 100.

bensis, cognomento Commentator, medicus non tam practicus, quàm theoreticus. Fuit medicus Memarolini regis (16). Les dernières paroles affaiblissent les premières plus qu'elles ne les confirment ; car être le médecin d'un prince tient beaucoup de la pratique. Je ne dis rien de *Memarolini* (17), qui n'était pas un nom propre, mais un nom de dignité, et par conséquent peu propre à être uni au mot *regis*. M. Mercklinus n'a pas songé à cela, lorsqu'il a dit, *videtur medicus fuisse regis Miramamolini* (18). Symphorien Champier a été ici le mauvais guide : il a dit qu'Averroës a vécu *tempore Miramalini regis apud Cordubam* (19). Notez que les médecins de Paris, grands partisans de la saignée, ne conviendraient pas aisément qu'Averroës fut médiocre dans la pratique de la médecine ; car on dit que son exemple a contribué beaucoup à extirper une erreur qu'ils désapprouvent. Lisez ces paroles d'Étienne Pasquier. « Combien de siècles avons-» nous exercé la médecine, estimants » qu'il ne falloit saigner un enfant » jusques à ce qu'il eust atteint l'aage de » quatorze ans, et que la saignée leur » estoit auparavant ce temps, non un » remède, ains leur mort ! Hérésie en » laquelle nous serions encore au-» jourd'huy, sans Averroës, Arabe, » qui premier se hazarda d'en faire » l'espreuve sur un sien fils aagé de six » à sept ans *, qu'il guérit d'une » pleurésie (20). »

(E) *On le regarde comme l'inventeur d'un sentiment fort absurde, et fort contraire à l'orthodoxie chrétienne.*] Il vaudrait mieux dire, ce me semble, qu'il l'a éclairci et développé, et que l'ayant soutenu avec plus d'application qu'on ne faisait auparavant, il lui a donné une espèce de nouvelle vie ; car le même Pomponace, qui assure dans le chapitre IV que c'est un monstre forgé par Averroës, *Figmentum et monstrum ab Averroë confictum* (21), avait dit dans le chapitre III, que Themistius et Averroës enseignent la même chose. *Averroës itaque et ut existimo ante eum Themistius concordes posuêre animam intellectivam realiter distingui ab animâ corruptibili, verùm ipsam esse unam numero in omnibus hominibus ; mortalem verò multiplicatam* (22). Les jésuites de Conimbre remontent plus haut, car ils veulent que Théophraste ait entendu de cette façon la doctrine d'Aristote son maître. *Occurrit alia sententia existimantium in disciplinâ Aristotelis ponendam esse unam duntaxat animam intellectricem, sive unum intellectum qui omnibus hominibus assistat, ut solis lumen universitati. Sic enim Aristotelem interpretati sunt ejus discipulus et scholæ successor Theophrastus, Themistius, Simplicius, Averroës, aliique non pauci, etsi non omnes eodem modo de hujusmodi intellectu locuti fuerint* (23). Ils ajoutent que plusieurs modernes ont avoué que, selon les hypothèses d'Aristote, l'entendement de tous les hommes est une seule et même substance. *Hoc quidem argumentum permovit etiam ad prædictam intellectûs unitatem in Aristotelis doctrinâ asserendam non paucos è recentioribus peripateticis, in quibus sunt Thom. Anglicus, Achillinus, Odo, Jandunus, Mirandulanus, Zimara, Vicomercatus, et quidam alii* (24) ; mais qu'entre ces modernes les uns veulent qu'elle soit dans tous les hommes comme une forme assistante, et que les autres soutiennent qu'elle y est en qualité de forme informante. Ce dernier sentiment est celui de Mirandulanus (25), et d'Achillinus (26). Mais voici une méprise toute semblable à celle de Pomponace. Les jésuites de Conimbre imputent ailleurs à Averroës l'invention de l'unité de l'entendement de tous les hommes. Cela pa-

(16) Vossius, de Philosophiâ, *cap. XIV, pag.* 114.

(17) *Ce n'est pas bien latiniser cette dignité.*

(18) Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 94.

(19) Symph. Camperius, de Claris Medicis.

* Chaufepié, d'après Freind, fait voir que c'est une erreur de Pasquier ; car Averroës dit lui-même que ce fut Avenzoar qui pratiqua cela sur son propre fils.

(20) Pasquier, *au II*e. *tome de ses* Lettres, *liv. XIX, pag.* 548.

(21) Pomponatius, de Immortal. Animæ, *cap. IV, pag.* 9.

(22) *Idem, ibid., cap. III, pag.* 7.

(23) Conimbricenses *in II. lib.* de Animâ, *cap. I, Quæst. VII, art. I, pag.* 59.

(24) *Ibidem.*

(25) Mirandulanus, de Eversione singularis Certaminis, *lib. XXXII, sect. I et lib. XXXIII, sect. II, et VI.*

(26) Achillinus, *lib.* de Intelligentiis.

raîtra plus surprenant, lorsqu'on verra les paroles qui précèdent celles où ils l'affirment. *Secunda* (sententia) *fuit Avicennæ 9 Metaph. cap. quarto, et in lib. Natur. parte 5, Avempace in epistolâ de lumine, et Græci cujusdam Marini cujus mentionem facit hoc loco Philoponus, ajentium intellectum agentem esse substantiam quandam separatam, quam Avicenna Cholcodæam nuncupabat. Idem placuit Averroi in libello de Beatitudine Animæ, cap. 5, et in epitome Metaph. tractatu 4, qui errori errorem subnectens, aliorum vestigia secutus, unum omnium hominum finxit communem intellectum, ut alibi retulimus* (27). C'est dire que l'unité d'entendement est une fiction qu'Averroës a ajoutée aux erreurs des autres; et néanmoins il est clair que cette fiction n'est point différente de la doctrine qu'on venait d'attribuer à Avicenne, etc. Souvenons-nous que l'entendement des hommes, au dire d'Averroës, est la dernière des intelligences, celle qui occupe le plus bas lieu de l'univers (28). *Esse mentium infimam omnium, et unicam. Nam sicuti cœlestes globi singuli singulas habere mentes videntur, ità et orbis hic inferior unam, ut ipse vult, habet, quæ non hujus hominis sit, vel illius, sed humanæ speciei mens sit, et dicatur, ut speciei unicæ unicus sit intellectus in hoc orbe inferiori, ut plerique intelligunt, ubique totus compingi* (29). Quoi qu'il en soit, lorsque ces jésuites réfutent la prétendue unité de l'entendement de tous les hommes, ils n'attaquent que ce philosophe, tant on est persuadé que pour le moins il mérite d'être tenu pour le principal défenseur de cette chimère. Ils remarquent que Scot a dit qu'Averroës s'est rendu digne d'être excommunié par le genre humain, et que d'autres disent que sa doctrine est un monstre si effroyable, que les forêts de l'Arabie n'en ont jamais produit de plus grand. *Hæc commentatoris seu commentitoris potiùs de unitate intellectûs sententia adeò stulta est, ut meritò Scotus in 4. d. 43. q. 2. dixerit dignum esse Averroem qui ob has ineptias ex hominum communione averruncetur; alii verò hoc ejus figmentum monstrum vocârint quo nullum majus Arabum sylvæ genuerint. Certè hoc unum sat esse debuisset ad eos coarguendos qui filium Roïs tanti faciunt, ut ejus animam Aristotelis animam esse dicant* (30). La dernière partie de ce passage nous apprend qu'entre autres éloges on a donné à cet Arabe celui d'avoir l'âme d'Aristote. Les jésuites de Conimbre veulent que, pour réfuter cela, il suffise de prendre garde à la doctrine de l'unité de l'entendement. Cette réflexion est fausse; car cette doctrine, comme l'avouent plusieurs modernes, n'est qu'une extension et qu'un développement des principes d'Aristote. Je pourrais faire plusieurs remarques pour prouver cela, mais je me contente de celle-ci: c'est que, selon l'hypothèse de ce philosophe, la multiplication des individus ne peut avoir d'autre fondement que la matière, d'où il s'ensuit que l'entendement est unique, puisque selon Aristote il est séparé et distinct de la matière. *Viderunt Aristotelem simpliciter probare intellectum possibilem esse immixtum et immaterialem* (31). Cette observation est de Pomponace. *Quod verò unicus sit intellectus in omnibus hominibus sive possibilis ponatur, patere potest ex eo quoniam apud peripateticos est celebrata propositio, multiplicationem individuorum in eâdem specie non posse esse, nisi per materiam quantam, ut dicitur 7. et 12. Metaph. et 2. de Animâ* (32). Quelque fondée que cette opinion d'Averroës puisse être sur Aristote, elle est dans le fond impie et absurde. Elle est impie, puisqu'elle conduit à croire que l'âme, qui est proprement la forme de l'homme, meurt avec le corps (33); elle est absurde, car que peut-on dire de plus insensé que de soutenir que deux hommes qui s'entretuent, dirigés chacun par ses actes intellectuels, ont la même âme? Que peut-on imaginer de plus chimérique que de prétendre

(27) Conimbricenses *in lib. III* de Animâ, *cap. V, Quæst. I, art. I, pag.* 226.

(28) *Commentator ipse, Comm. XIX, lib. III de Animâ, ponit ipsam esse ultimam intelligentiarum.* Pomponatius, de Immort. Animæ, *cap. IV, pag.* 11.

(29) Cœlius Rhodiginus, Antiq. Lect., *lib. III, cap. II, pag.* 109.

(30) Conimbric., *in lib. II* de Animâ, *cap. I, Quæst. VII, art. II, pag.* 60.

(31) Pomponatius, de Immortal. Animæ, *cap. IV, pag.* 7.

(32) *Id., ibid., pag.* 8.

(33) *Voyez la remarque* (H), *vers la fin.*

x philosophes, dont l'un nie,
affirme la même thèse en même
ne font qu'un seul être à l'é-
l'intellect? Examinons ce qu'un
ire de Pomponace proposa con-
e extravagance.
ièrement, il la réfute en tant
pose que l'entendement n'est
as l'homme, et puis en tant
pose que tous les hommes n'ont
même entendement. Sur le pre-
int, il demande, pourquoi un
ment qui doit unir son action
le l'homme, et cela de la ma-
plus intime qui se puisse con-
m ce genre-là, croirait se dés-
, s'il s'unissait avec les orga-
ur composer avec eux un indi-
4)? Vous comprendrez aisément
intime dont on parle là, si
enez garde que, selon les aver-
, l'âme de l'homme n'est point
d'entendre sans le secours de
llect assistant. Il faut donc que
llect supplée par son action à
manque à l'âme de l'homme;
conséquent nos actes intellec-
dépendent de deux principes,
un est comme un sujet passif et
let, l'autre est un principe
qui perfectionne. Il est donc
e le concours de ces deux prin-
e termine à un même effet, et
si l'action de l'entendement des
istes s'unit d'une façon très-
avec l'âme qui entend. Cette
té n'est point forte, car l'union
n objecte n'est pas plus intime
lle de l'action de Dieu avec l'ac-
e la créature, selon la doctrine
cours: et néanmoins il ne s'en-
s que ces deux causes se doivent
personnellement. L'auteur pré-
révenir cette réponse, en disant
'action de l'intellect des aver-
s est immanente et particulière,
i ne se peut pas dire du concours
eu (35); mais on pourrait lui
de bonnes répliques: ainsi sa
te n'est pas triomphante quant
emier point, comme elle l'est
au second; car voici comment
sse Averroës: *Cet intellect dont*
parlez, est ou Dieu, ou bien une
ure. S'il est Dieu, je vous fais
question: Agit-il au dedans de *lui, ou au dehors? S'il agit au dehors, quel monstre ne sera-ce point qu'un acte d'intelligence posé hors de l'intellect, et dans une autre personne* (36)? Ceci prouve trop: il en faudrait inférer que l'entendement divin ne peut point produire dans l'âme de l'homme un acte d'intelligence, sans le produire dans lui-même. Or, cela est faux et absurde. L'autre membre de la question réduit aux abois les averroïstes. Si Dieu forme en lui-même les actes d'intelligence qui sont dans l'homme, combien d'erreurs nourrira-t-il dans son sein? *Sed neque intra Deum contineri potest* (intellectio) *quòd immensos in eum errores toties inveheret, quoties opinione suâ fallerentur homines; neque enim prorsùs ulla valeret excusatio, quin prima ac summa veritas è se ipsâ monstrosè deficeret, si assignanda ipsi essent, si in sinu ejus et complexu reponenda quæcumque esse possunt falsa hominum judicia* (37). S'ils répondent que cet intellect est créé, l'auteur réplique qu'une créature ne paraît pas pouvoir être suffisante à modifier si à propos toutes les âmes humaines en même temps (38). Outre que les opinions contraires qui règnent parmi les hommes ne sauraient loger ensemble dans un seul entendement. *Quomodò in unam et eandem intelligentiam simul cadet contrarietas illa opinionum et sententiarum, quam toties in hominibus experimur, cùm unus ait, alter negat de eodem idem? quæ eadem quæstio impedire potest adversarium in responsione jamjam explosâ de intellectu divino.* Cette dernière objection a la même force contre ceux qui voudraient dire que cet intellect est Dieu. C'est aussi par-là que l'on réfute invinciblement le spinozisme (39). Notez que l'auteur avoue, que toute la force de son objection consiste en ce qu'il prétend avoir prouvé que l'action de l'entendement des averroïstes sur l'âme de l'homme est immanente (40). Je ne

Antonius Sirmondus, de Immortalitate
adversùs Pomponat. et asseclas, *pag.* 368.
Idem, ibid., pag. 369.

(36) *Quid hoc portenti intellectio ut extra intellectum consistat et quidem toto ab eo disjuncta supposito?* Sirmondus, de Immort. Animæ, *pag.* 370.

(37) *Idem, ibidem.*

(38) *Idem, ibidem, pag.* 371, 372.

(39) *Voyez l'article* SPINOZA, *remarque* (N), *num. III*

(40) Anton. Sirmondus, de Immort. Animæ, *pag.* 372.

crois point qu'ils soient obligés de convenir qu'il prouve cela. Quant au reste, il déclare qu'il ne trouverait rien à redire à la pensée d'Averroës, si ce philosophe n'eût parlé que de l'action de l'entendement divin considéré comme la cause première. *Restat ergo, ut suum istud somnium integrum Averroës somnii loco et mendacii haberi sinat, aut certè interpretetur ipse, de actione intellectûs divini, quâ parte non intellectus quidem præcisè, sed est prima causa, in omnes causarum secundarum, adeòque inferiorum intelligentiarum effectus ex virtute suâ influens aliquid......* (41). *An ità possit accipi, non disputo, illud contentus ostendisse, quòd nisi quid simile sonet ejus doctrina, inanis ac stulta sit; si quid autem simile, ne pilum quidem nobis adversantem habeat* (42). Il nous avertit qu'il s'est abstenu des objections que Thomas d'Aquin a proposées contre l'hypothèse de cet Arabe. Je vous avertis qu'elle se trouve parfaitement réfutée dans un ouvrage de M. Duplessis-Mornai (43).

On s'étonnera que des génies aussi sublimes qu'Aristote et qu'Averroës aient forgé tant de chimères sur l'entendement; mais j'ose dire qu'ils ne les eussent jamais forgées, s'ils n'eussent été de grands esprits. C'est par une forte pénétration qu'ils ont découvert des difficultés qui les ont contraints de s'écarter du chemin battu, et de mépriser plusieurs autres routes où ils ne trouvaient pas ce qu'ils cherchaient. La plus certaine connaissance qu'ils eussent de la nature de l'âme, est qu'elle est capable de penser successivement à mille choses; mais ils ne pouvaient comprendre comment elle réduisait en acte cette faculté: l'action des objets, leurs espèces, leurs images épurées tant qu'il vous plaira dans le cerveau, rien de tout cela ne paraît capable de donner à l'âme l'intelligence actuelle. Voyez avec quelle force le père Mallebranche réfute tout ce qu'on dit de la manière dont nous connaissons les choses (44). Il n'a point trouvé d'au-

tre ressource, que de dire que [...] les voyons en Dieu, et que les i[...] ne sont point produites dans [...] âme. Quelques anciens philoso[...] ont dit que Dieu est l'intellig[...] générale de tous les esprits; c'[...] dire, qu'il leur verse la connais[...] comme le soleil répand la lumièr[...] les corps. Lisez ces paroles des j[...] tes de Conimbre: *Prima sententi[...] Alexandri libro secundo de A[...] cap. 20 et 21, existimantis intell[...] agentem esse intellectum unive[...] omnium conditorum, hoc est I[...] quod etiam Platonis dogma[...] sexto de Republicâ fuisse credit[...] intellectum agentem nostros [...] cœlitùs irradiantem comparavi[...] ut ex Themistio hoc in lib., [...] divus Thomas, 1 part., quæst. [...] ticulo quarto. In eundem [...] lapsus fuit Priscianus Lydus a[...] intellectum agentem non esse [...] animæ, sed mentem primam [...] divinam, vel ideam boni* (45). [...] une matière est fort abstrus[e] [...] faut pas s'étonner que les plu[s] [...] philosophes en parlent un [...] travers ou sur des supposition[s] [...] sées à comprendre. Or, s'il [...] jamais de matière difficile, c'[...] de la formation de la pensée. [...] peut-être plus impénétrable [...] de l'origine de l'âme. C'est b[...] dire, car la réflexion de B[...] sur une chose que l'on rac[...] saint Anselme est de bon [...] assure que cet archevêque de [...] béri, se voyant proche de la [...] l'âge de soixante-seize ans, [...] un petit délai, afin d'ache[ver] [...] question très-obscure qu'il av[ait] [...] mencée sur l'origine de l'â[me]. « S'il eût obtenu encore [...] » seize ans de vie, *dit Bart[holin]* [...] » doute qu'il eût pu venir à b[...] » question si obscure.» *Vald[...] si vel totidem annos quos vi[...] addidisset Deus, vitæ arbite[...] nem quæstionis dubiæ unquà[m] [...] rit pervenire* (47). Notez qu[e] [...] part des cartésiens enseig[nent] [...] comme il n'y a que Dieu q[ui] [...]

(41) *Idem, ibidem.*

(42) *Idem, ibidem, pag.* 373.

(43) *Celui de la* Vérité de la Religion chrétienne, *au chap. XV.*

(44) Mallebranche, Recherche de la Vérité, *liv. III, chap. I et suivans de la IIe. partie.*

(45) Conimbric., *in lib. III* [...] *cap. V, Quæst. I, art. I, pag.* 2[...]

(46) *Voyez l'article de cet* Asse[...] *que* (A).

(47) Thom. Bartholinus, Dissertat[...] gendis libris, *pag.* 264.

les corps, il n'y a aussi que puisse modifier les esprits. tent les actions qui rendent iminelle. Mais, pour tout ce pelle sensation, imagination, mémoire, idée, ils prétene Dieu en est la cause efficiente édiate, et que l'action des ob- le mouvement de nos esprits x n'en est que la cause occa-. Ce sentiment n'est qu'une on de celui qu'on attribue à eux interprète d'Aristote, et du Plessis-Mornai réfute par sons spécieuses, mais dont nos ens ne s'embarrasseraient pas. s quelque chose de ce qu'il . *Quant à l'opinion d'Alexan-* Aphrodisée), *qui prétend un et agent universel, qui imprime ect possible, c'est-à-dire, la té d'un chacun, et la réduise en, la plus part des raisons cy-déduictes contre Averroës, sert contre lui. Mais par ce que par tellect agent il semble entendre ire mesme, il y a ceci de plus, que qui est tout bon et tout sage, imeroit point en notre en-ent les folies et les malignités us y remarquons; qu'il n'y lais- pas aussi tant d'ignorance, et èbres, que nous y tastons, ains oit en tous le contagion qu'ap e corps, et bien qu'il n'inspirast influast tant de choses à l'un autre, selon les diverses capa-de ceste table rase, que pour le il n'y peindroit pas un monde ux traicts, que nous y pouvons hacun en soy-mesme. En après, nfluxion seroit perpétuelle, ou trecouppée. Si perpétuelle, nous drions tout ce que nostre imagi- nous représenteroit sans labeur s art; si entrecouppée, il ne se-s en nous d'entendre chose quel-e, ny de vouloir quand nous ions. Or, au contraire, nous peine à comprendre certaines s, et nous faut gagner sur l'i-nce de nostre esprit, comme à pied : et y en a d'autres que entendons dès qu'elles se présen-et quand nous voulons* (48).

...... *qui fit des progrès si for-bles,...... qu'il fallut le faire proscrire par l'autorité papale.*] J'ai rapporté ailleurs (49) les paroles d'une bulle de Léon X, approuvée dans le concile de Latran. J'ajoute ici que Raimond Lulle sollicita instamment le pape Clément V à condamner les Commentaires d'Averroës sur Aristote, et qu'il tâcha d'engager Philippe-le-Bel, roi de France à solliciter la même chose. Il représenta que ce sont des livres remplis d'erreurs pernicieuses, et qui peuvent conduire peu à peu les jeunes gens à l'impiété : il pria, il présenta des requêtes, il fit un livre sur ce sujet; mais il trouva sourds et le pape et le roi de France (50). Présentement, il n'est nécessaire, ni de demander cela, ni de prier qu'à tout le moins il soit défendu de tenir ce philosophe pour un oracle : son autorité est nulle, et personne ne perd du temps à le lire; mais il y a eu des siècles bien infatués de sa doctrine. Lisez ce qui suit : *Congruentior et exauditu facilior fuisset petitio, pro quâ nunc, (quæ Dei benignitas est,) non est satagendum. Nimirùm ne Averroës oraculi loco esset in scholis : quod cum superiori seculo, et paucis anterioribus, invaluisset, præsertim in Italiâ, ut Canus* lib. 10 de Locis, c. 5, *notavit : occasio fuit magnorum in oris illis errorum, et inutilis diligentiæ, quâ aliqui non minùs in pervolutando Averroë collocabant operæ, quàm in sacris litteris ponant, qui iis maximè delectantur : nec fidei minùs Averroï tribuerunt, quàm optimi quique fideles canonicis scriptoribus : quod indignissimum fuisse, nemo non videt. Nunc Averroïs in scholis depontanus evasit* (51). Louis Vives s'était bien plaint de l'autorité que ce philosophe arabe avait obtenue. *Quem philosophi de nostrâ scholâ, qui post eum scripsêre, itâ sunt amplexati ut penè authoritate Aristoteli adæquârint, nec solùm qui longo post intervallo vixerunt, sed qui illius quoque ætate; quod factum est et ignorantiâ meliorum, et admiratione mercimonii linguâ et sensis peregrini : ut*

Du Plessis-Mornai, de la Vérité de la ... chrétienne, *chap. XV, folio* 2..

(49) *Dans l'article* SPINOZA, *remarque* (P), *à la fin.*

(50) Theop. Raynaldus, Erotem. de malis ac bonis libris, *num.* 340, *pag.* 200; *il cite* Charles Bouille, *dans la* Vie de Raymond Lulle.

(51) *Idem, ibidem.*

gratiam ei conciliaret apud primos novitas, apud posteros vetustas (52). Il marque là un coup de bonheur : certains esprits fortunés plaisent d'abord pour leur nouveauté, et enfin à cause de leur antiquité. Que mes lecteurs examinent, s'il leur plaît, ce raisonnement d'un moderne. *On ne doit pas s'étonner de voir que les hommes aient eu tant d'estime pour* Averroës, *puisque le père de Cardan, qui se mêlait de magie, nous assure que les démons mêmes ont admiré sa doctrine, de laquelle Bajazet se divertissait dans les plus sensibles douleurs de la goutte : qui n'est pas une preuve moins avantageuse pour montrer son mérite, que d'avoir étonné les intelligences* (53). Si ce qui concerne Bajazet n'est pas rapporté plus fidèlement que le reste, j'en doute beaucoup (54). Pour bien rapporter ce qui regarde le père de Cardan, il fallait dire, que l'un des esprits qui lui apparurent faisait profession d'être averroïste, et non pas qu'Averroës avait étonné les intelligences; et il fallait ajouter que Cardan même insinue que ce conte de son père était fabuleux. *Ille verò palam averroïstam se profitebatur. Hæc seu historia, seu fabula sit, ità se habuit. Quod fabula videatur satis argumento esse debet quod, etc.* (55).

(G) *Il n'y a point de livre où Averroës paraisse avoir eu de meilleures intentions, que dans ses*..... Destructiones Destructionum contra Algazelem :] ou bien *Destructorium Destructorii*. Le titre arabe est *Hahapalah altahapalah* (56). Averroës réfute dans cet ouvrage les opinions métaphysiques qu'Algazel avait soutenues contre les philosophes. La plupart de ces opinions d'Algazel sont très-mauvaises : car, par exemple, il a combattu ce que les philosophes disaient, que le monde est l'ouvrage de Dieu, et que Dieu est un agent ; qu'il est unique, simple, incorporel, et qu'il ne peut point y avoir deux natures increées (57). Puisqu'Averroës soutient le parti des philosophes sur toutes ces propositions, on ne peut nier qu'il ne travaille en faveur de l'orthodoxie. C'est l'un de ses plus beaux ouvrages, au sentiment du père Rapin (58). Mais d'ailleurs, la bonne cause peut-elle trouver son compte dans les services que lui pourrait faire un tel défenseur, lui qui niait que la création fût possible, et qui soutenait que tous les êtres spirituels sont éternels, et que Dieu ne connaît pas les choses particulières, et n'étend point sa providence sur les individus de ce monde (59)?

(H) *On parle fort désavantageusement de la religion de ce philosophe.*] Vous trouverez dans le Dictionnaire de Moréri, que le christianisme était selon lui une religion impossible; que le judaïsme était une religion d'enfans ; et que le mahométisme était une religion de pourceaux : et qu'ensuite il s'écriait, *moriatur anima mea morte philosophorum*, c'est-à-dire, *que mon âme meure de la mort des philosophes.* Voilà de quelle manière il imitait Balaam, qui dit, *que je meure de la mort des justes, et que ma fin soit semblable à la leur* (60). M. Moréri ne rapporte pas exactement ce qui concerne le christianisme : Averroës *le nommait*, dit-il, *une religion impossible, à cause du mystère de l'Eucharistie.* Il est sûr que ce philosophe n'en parlait pas si obligeamment, quand il faisait réflexion sur la pratique de la communion de Rome. Lisez ces paroles de M. Daillé, adressées au père Adam : « Les sages du monde ne vous ont » point pardonné cette étrange » créance, non plus que les Juifs : té» moin la parole du philosophe » Averroës, que le cardinal du Per» ron (*) rapporte sur la foi de Sua» ga, l'un des pères de votre société, » *qu'il ne trouvait point de secte pire*

(52) Ludov. Vives, de Causis corruptarum Artium, *lib. V*, *pag.* 167.

(53) Clavigny de Sainte-Honorine, de l'Usage des livres suspects, *pag.* 48, 49.

(54) *Je ne trouve dans* Paul Jove, Elog. Viror. bellicâ virtute illustr., *lib. IV*, *pag.* 334, *sinon que Bajazet II* Peripatetici Averroïs opinionibus oblectabatur.

(55) Cardanus de Subtilitate, *lib. XIX*, *pag.* 682.

(56) *Voyez* Reinesius, Epist. XV, ad Hofm., *pag.* 33.

(57) *Voyez la* Biblioth. de Gesner, *folio* ... *verso.*

(58) Rapin, Réflexions sur la Philosophie, *num.* 30, *pag.* 363.

(59) *Voyez* Possevini, Biblioth. selecta ... *XII*, *cap. XXXVI.*

(60) Nombres, *chap. XIII*, *vs.* 10.

(*) Du Perron, de l'Euchar., *liv. III*, ... *XXIX*, *pag.* 973.

... badine, que celle des chré-
, qui mangent et déchirent eux-
... le dieu qu'ils adorent (61). »
...ue de passer outre, je fais deux
...ues contre ce docte ministre.
...est que le cardinal du Perron
...int proprement celui qui rap-
...ette parole sur la foi de l'un
...frères du père Adam, il ne la
...te que comme citée par M. du
...; car c'est M. du Plessis qui al-
...ur ce sujet ce que le jésuite
...observe touchant la pensée de
...losophe arabe (62). La IIe. est
...lieu de Sarga, il fallait dire
Rapportons maintenant le
... d'un autre ministre : *Si nous*
...ns la sainte Cène à genoux.....
...rions en scandale et en achop-
...aux infirmes, mais nous don-
...occasion aux infidèles de blas-
... le sacré nom de Dieu, et d'a-
...horreur le christianisme. Car
... pouvons oublier le lamentable
...e de ce philosophe païen (*),
...rant vu manger le sacrement
...avait adoré, dit, qu'il n'avait
...vu de secte plus folle et plus
...e que celle des chrétiens, qui
...t ce qu'ils mangent ; *et c'est*
...pos que ce malheureux s'écria :
...on âme soit avec celles des phi-
...s, veu que les chrétiens adorent
...les mangent (63). Ce même mi-
...allègue ailleurs un passage de
..., qui cadre beaucoup avec la
... d'Averroës (64) : « *Ecquem*
...amentem esse putas, qui illud
...vescatur Deum credat esse? (65)?
...à-dire, *et qui pensez-vous si*
...sé, que de croire que ce qu'il
...ge soit Dieu? » Cicéron parla
...en considérant qu'on donnait
... le nom de Cérès, et au vin le
...Bacchus. *Cùm fruges Cererem,*
Liberum dicimus, genere nos
... sermonis utimur usitato (66).
... Lescalopier avoue que cet il-
...païen est fort raisonnable,
quand il raisonne de la sorte à l'égard de Cérès et de Bacchus; « mais, *ajoute-» t-il* (67), c'est une extrême sagesse » sous le christianisme, que de man-» ger ce que l'on croit être Dieu, et » nous regardons comme coupables » d'une infidélité très-insensée et très-» stupide ceux qui ne prennent pas » à la lettre les paroles de Jésus-Christ, » *ceci est mon corps*, et qui nous ob-» jectent en se moquant ces paroles » de Cicéron : » *Amentissmæ ac stolidissimæ infidelitatis damnamus hæreticos homines, qui Christi Domini hoc est ipsius veritatis planissima disertissimaque verba, etc.......* (68). *Illud Academicum, sublato cachinno procaciter usurpant, academicorum non fidelium nepotes :* Ecquem tam amentem esse putas, qui illud, quo vescatur, Deum credat esse? *At cum apostolo catholici respondemus :* Nos stulti propter Christum; *utinam vos sitis* prudentes in Christo (69)! Il ne s'agit point ici d'examiner la qualité de ces réflexions ; il ne s'agit que des pensées d'Averroës. Je remarque que Vossius n'a parlé qu'en général du mépris de ce philosophe pour la religion chrétienne : il n'a point considéré en particulier le résultat de la Transsubstantiation. *Quàm parùm viderit tantus philosophus in verâ et unicâ salutis viâ arguit illud quod diceret, malle se animam suam esse cum philosophis quàm cum christianis* (70). Quelques-uns disent qu'Averroës naquit chrétien, et qu'il se fit juif, et ensuite mahométan. *De christiano judæus, de judæo factus est mahumetanus* (71). D'autres disent qu'il écrivit contre les trois grands législateurs, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet ; et qu'il fournit les matériaux du livre *de Tribus Impostoribus* (72). D'autres observent *qu'il n'a jamais cru qu'il y eût des diables* (73) ; et qu'ainsi

...illé, Réplique au père Adam et à Cot-... *part.*, *chap.* XVI, *pag.* 116.
... Plessis, Traité de la Cène, *pag.* 1106.
...rroès.
...elincourt, Dialogue IX contre les mis-...sur le service des Églises réformées, ... 306.
... *même*, Dialogue VI, *pag.* 236.
...cero, de Naturâ Deorum, *lib. III*, ...
...em, *ibid.*

(67) Lescaloperius, in Ciceron., de Nat. Deor., *pag.* 622.
(68) *Idem*, *ibidem.*
(69) *Idem*, *ibidem.*
(70) Vossius, de Philosophor. Sectis, *cap.* XVII, *pag.* 91.
(71) Anton. Sirmondus, de Immortalitate Animæ, *pag.* 29.
(72) Claudius Berigardus, *in Proœmio* Circuli Pisani, *pag.* 5.
(73) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 320.

confecimus adversùs Averroëm, quod etiam excusum est (76). D'où vient donc qu'Érasme en souhaite la publication? N'est-ce pas un signe qu'en répondant à ses amis il ne mettait pas toujours sous ses yeux leurs lettres, et qu'il en avait oublié quelques circonstances? Quoi qu'il en soit, son vœu me fait souvenir d'une lettre de Pétrarque où l'on exhorte un savant théologien à réfuter Averroës, ce chien enragé, qui aboie si furieusement contre Jésus-Christ. Pétrarque ajoute qu'il avait fait des recueils pour un tel ouvrage, mais qu'il n'a ni le loisir, ni le savoir qui lui seraient nécessaires pour écrire là-dessus. Il appelle impie le silence que tant de grands hommes ont gardé, et il souhaite qu'on lui dédie, quand même il serait déjà dans le tombeau, l'ouvrage qu'il exhorte son ami à composer. *Extremum quæso ut cùm primùm perveneris quò suspiras, quod citò fore confido, contra canem illum rabidum Averroëm, qui furore actus infando, contra Dominum suum* CHRISTUM, *contraque catholicam fidem latrat, collectis undique blasphemiis ejus, quod, ut scis, jam cœperamus; sed me ingens semper, et nunc solito major occupatio, nec minor temporis quàm scientiæ retraxit inopia, totis ingenii viribus ac nervis incumbens, rem à multis magnis viris impiè neglectam, opusculum unum scribas,*

peines et de récompenses aprè[s] vie; car, à proprement parler, [...] seignait la mortalité de l'âme h[u]ne. Je sais bien qu'il reconnaiss[ait que] l'entendement ne mourait jam[ais,] qu'il en faisait une nature éter[nelle;] mais à cet égard il ne le consi[dérait] pas comme une substance app[artenant] à chaque homme, et par consé[quent,] quoi qu'il avouât que le princ[ipe des] opérations actuelles de Pierr[e et de] Paul subsistait après leur mort[, il ne] laissait pas de croire que tout [ce qui] avait appartenu en particulier [à Pierre] et à Paul, et quant au corps, e[t quant] à l'âme, cessait de vivre lo[rsqu'ils] mouraient. Il niait donc le pa[radis et] l'enfer. Vossius, qui a bien [...] cette doctrine, n'eût pas dû [l'attri]buer absolument à Mirand[ole,] puisque cet auteur ne l'adop[tait pas] comme véritable en elle-mêm[e, mais] seulement comme l'interpréta[tion lé]gitime des paroles d'Aristo[te.] Aurait-on osé dans des livre[s impri]més se déclarer pour un se[ntiment] impie, et qui exposait les [...] feux de l'inquisition? Le pa[ssage de] Vossius que je vais citer se[rt de] preuve que les écrivains les p[...] tes ne distinguent pas tou[jours ce] qu'ils devraient distinguer. Il [impu]tent quelquefois à un philoso[phe, non] pas ce qu'il croit absolument, [mais ce] qu'il dit, qu'il faudrait croir[e si l'on] voulait suivre les opinions d'[...]

nobis unitur. Priori modo ait morte nostrâ superesse, quippè um, nec dare homini essentiam, niri illi per operationem suam asmatum interventu. Hanc senm etiam sequitur Antonius Milanus Evers. singul. certam. lib. sect. 1., et lib. seq. sect. II, et VI. iterque Cardanus : quem propteprehendit, ac refellit Cæsar Sca-Exercit. CCCVI (81), sect. 30. Et a sententia Scripturis è diametro tur ; ut quæ suam cuique ani-, sua etiam à morte præmia, et r, adsignent (82).

Divers auteurs ont travaillé à luction latine d'Averroës.] Voici ssage de M. Huet, qui nous apra le nom de quelques-uns de aducteurs, et en même temps néprise de Scaliger. Vix ullos roïs Arabicos codices in Europâ ri posse putabat Scaliger, soe conversionem ab Armegando , Jacobo Mantino, Johanne isco Burand, Abrahamo de is, Vitale Nisso, Calo Calony-Johanne Bruyerino Campegio, Israëlitâ, aliisque adornatam em venisse. Ego tamen his vernanibus arabicum Averroïs li-, ex Oriente huc olim à Posdevectum; quod miror Scaligefugisse, Postello olim amicitiâ rariâ consuetudine conjunctum. ibro continentur in Logicam, ricam, et Poëticam commentaquæ ad Jacobi Mantini et Abrade Balmis interpretationem à me sa, fidem eorum et artem apertè comprobârunt (83). Notez qu'il y les rabbins qui ont traduit en u quelques ouvrages d'Aver-84). Il est bon que j'observe ici je trouve dans Possevin. Ce e assure que ceux qui étaient si s de ce philosophe arabe, ne le ient lire que dans des versions ables, avant l'édition que Jean-ste Bagolin fit faire à Venise, es Junctes, l'an 1552 (85); cette édition, continue-t-il, ne peut pas valoir grand'chose ; car Bagolin, à l'égard d'une partie des œuvres d'Averroës, se servit de la traduction d'un Juif nommé Jacques Mantinus : et à l'égard de l'autre partie, on employa les traductions précédentes, et même celles que Niphus et Zimara n'avaient nullement corrigées en travaillant sur Averroës. Le traducteur Mantinus suivit les traces d'Abraham de Balmis, qui avait très-mal réussi. On ne peut donc se promettre qu'un traducteur, qui a eu de si mauvais guides, ait bien exprimé l'original ; et comme Bagolin n'entendait rien dans l'arabe, il ne pouvait point juger de ces interprétations (86). Je m'en vais copier un long passage de Keckerman, où l'on souhaite que Dieu veuille susciter un traducteur qui délivre de la crasse et ténébreuse barbarie des precédens les œuvres d'Averroës. C'est alors que l'on verrait les grands services que cet Arabe a rendus à la philosophie. Quid et quantùm universæ philosophiæ Averroës iste profuerit, tùm clarum perspectumque haberemus, si quem nobis Deus virum excitaret, qui latinam ejus versionem ab istâ, quâ scatet undique molestâ barbarie liberaret, et stylo latino saltem mediocri et intelligibili in gratiam philosophiæ studiosorum verteret. Ad quam rem illa, quæ nuper Avicennam arabicum nitidissimis typis dedit clarissima typographia medicea plurimùm adjumenti adferret, si lingua arabica Averroem ederet, atque ità occasionem viris ejus linguæ peritis faciliorem præberet barbaræ versionis emendandæ, et ad intelligentiam traducendæ : aliàs certum est, Averroem à multis neglectum iri, à quibus legeretur diligenter, nisi tam multis locis non intelligeretur. In Posterioribus Anal. apparet singularem operam præstitisse et immortalitate dignissimam : Et Epitome Logicæ, quam scripsit, laudatissima est ob varias causas, ut et Logica ejus quæsita. Nemo tam interpretum veterum videri potest proximus Aristotelis menti atque hic Arabs (87). Je doute qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens qui fassent un pareil vœu, ou qui fondent

(81) Il fallait dire CCCVII.

(82) Vossius de Origine et Progressu Idololatriæ, lib. I, cap. XLII, pag. 952.

(83) Huetius, de Claris Interpretibus, pag. 185.

(84) Voyez la Biblioth. rabbinique du père Bartolocci, tom. I, pag. 13 et suiv.

(85) Possevinus, Biblioth. selectæ lib. XII, cap. VI, pag. 43, tom. II.

(86) Idem, ibid.

(87) Keckermannus, in Præcognitis logicis, Tract. II, cap. II, num. 32, pag. 103.

de si belles espérances sur une version accomplie des œuvres d'Averroës, ou qui lui donnent de si grands éloges.

(K) *Le peuple de Cordoue l'éleva à deux belles charges que son père et son aïeul avaient possédées.*] Son aïeul était l'un des plus fameux jurisconsultes de son temps ; il passait pour un second Malich, qui a été l'un des quatre plus grands casuistes de la religion mahométane : *Unus ex quatuor primariis juris muhammedanorum Canonici interpretibus* (88) ; et il fut d'ailleurs un savant théologien. Ce fut lui que le peuple de Cordoue, secouant le joug de son prince, et voulant avoir pour maître le roi de Maroc, députa à ce monarque pour négocier cette grande affaire. Il en obtint toutes les faveurs qu'il lui demanda de la part de ces mutins, et il retourna vers eux comblé de bienfaits et de caresses, ayant été créé chef des prêtres, et grand-juge du royaume de Cordoue. Il mourut après avoir joui de ces dignités un fort long temps, et laissa un fils qui était légiste, et qui fut destiné aux mêmes emplois par les suffrages des habitans de Cordoue. Le roi de Maroc confirma cette élection ; et par ce moyen notre légiste se vit revêtu d'un beau caractère. On trouve que l'autorité de ses charges s'étendait sur toute l'Andalousie, et sur le royaume de Valence. Sa vie fut longue, et il la passa joyeusement. Après qu'il fut mort ses dignités furent conférées à son fils Averroës par les suffrages du peuple (89). Notez qu'à la prière de plusieurs grands, qui imploraient sa clémence en faveur d'Ibnu Saigh, fameux médecin, détenu dans les prisons pour le crime d'hérésie, il l'avait mis en liberté. Ibnu Giulgiul disait pendant cette procédure, *Le père d'Averroës ne sait pas qu'il a eu un fils qui sera un beaucoup plus grand hérétique que celui-là* (90). Ce n'était point se tromper.

(L) *On dit des merveilles de sa patience, et de sa libéralité, et de sa douceur.*] Il y avait à Cordoue, parmi la noblesse, et parmi les gens de [illegible] tres, plusieurs personnes qui le [illegible] saient et qui le contrôlaient. [illegible] jour qu'il faisait leçon dans l'a[illegible] toire de jurisprudence, le valet [illegible] l'un de ses ennemis lui alla dire [illegible] que chose à l'oreille. Il changea [illegible] couleur, et répondit simplement [illegible] *oui*, *oui*. Le lendemain, le même [illegible] let retourna à l'auditoire, dema[illegible] pardon, et confessa devant tous [illegible] écoliers qu'il avait dit une gro[illegible] injure à Averroës, en lui parlant [illegible] l'oreille. *Dieu te bénisse*, lui rép[illegible] dit-il, *puis que tu as déclaré* [illegible] *suis pourvu de patience*. Il lui d[illegible] ensuite une certaine somme d'arg[illegible] et lui dit, *Ne fais point à d'autres* [illegible] *que tu m'as fait*. Quoiqu'il fût riche [illegible] et par son mariage, et par ses c[illegible] ges, il était toujours endetté, [illegible] qu'il faisait beaucoup d'aumônes [illegible] gens de lettres nécessiteux, soit q[illegible] l'aimassent, soit qu'ils le haïssent [illegible] amis le censurèrent un jour de ce [illegible] distribuait son bien à ses enn[illegible] *Malheureux que vous êtes*, rép[illegible] il, *vous ne savez pas que faire* [illegible] *à ses parens et à ses amis n'est* [illegible] *un acte de libéralité* : on se porte [illegible] *par des sentimens de la nature.* [illegible] *libéral, c'est communiquer son* [illegible] *ses ennemis ; et parce que mes ri*[illegible] *ses ne viennent pas de ce que* [illegible] *mes ancêtres ayons exercé la marc*[illegible] *dise, ou quelque art, ou le métier* [illegible] *armes, mais de la profession* [illegible] *vertu, n'est-il pas juste que je* [illegible] *pense par la vertu ? Je trouve* [illegible] *ne les ai pas mal placées ; elles* [illegible] *servi à convertir en amis ceux* [illegible] *étaient mes ennemis* (91). Joign[illegible] cela ce que j'ai dit concernant [illegible] briété, sa vigilance, son appli[illegible] à l'étude, etc (92). Il ne voulait [illegible] consentir que le plus jeune de [illegible] fût élevé aux honneurs qu'on [illegible] frait à la cour de Maroc ; et bien [illegible] de voir avec joie la déférence q[illegible] témoignait à ce jeune homme, [illegible] laquelle on se proposait de faire [illegible] sir au père, il s'en chagrinait [illegible] bon (93). Quel dommage que [illegible]

(88) Hotting., Bibl. theolog., *lib. II*, *cap. III*, *pag.* 272.

(89) *Tiré d'un livre* de Viris quibusdam illustribus apud Arabes, *traduit en latin par* Jean Léon l'Africain, *et publié par* Hottinger, Bibliotec. theolog., *cap. III*, *pag.* 272.

(90) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 269.

(91) Hottinger., Bibliotheca theolog. [illegible] *II*, *cap. III*, *pag.* 273, 274.

(92) *Ci-dessus dans le texte de cet art*[illegible] *passage du* Journal des Savans, *citation* [illegible]

(93) *Apud* Hottinger., Biblioth. [illegible] *pag.* 274, 275.

, et tant de bonnes qualités, t pas été accompagnées de l'orcie, et qu'au contraire elles été jointes aux erreurs les plus es! Les écrits de ses adversaires liffamaient que du côté de l'héet ses panégyristes ne le louaient côté de la vertu et de la scientc. *Hic à multis laudatus, à llis verò aliis vituperio affectus Adversarius ejus scripsit episquâ vituperabatur Averroës, le hæresi infamando; et alius t aliam laudando eum de nobi- justitiâ, et doctrinâ: quæ quiistolæ sunt longissimæ* (94).

Ses ennemis l'accusèrent d'héce qui eut des suites bien..... actes pour lui.] Plusieurs nobles, sieurs docteurs de Cordoue, et ément le médecin Ibnu Zoar, rtaient envie, et résolurent de tenter un procès de religion. Ils nèrent de jeunes gens, pour le de leur faire une leçon de phinie. Il y donna les mains, et leur vrit dans cette leçon sa créance ilosophie: *Inter legendum autem philosophalem fidem detexerunt* Ils en firent dresser un acte par otaire, et l'y déclarèrent hérétiCet acte fut signé par cent tés, et envoyé à Mansor roi de Ma- le prince l'ayant vu, se mit en contre Averroës, et dit tout : *Il est clair que cet homme-là point de notre religion. Hunc legis non esse patet.* Il fit conr tous ses biens, et le condamna enir au quartier des juifs. Averobéit; mais étant allé quelqueà la mosquée, pour y faire ses ons, et ayant été chassé à coups erre par les enfans, il se retira ordoue à Fez, et s'y tint caché. reconnut dans peu de jours, le mit en prison, et l'on demanda sor ce qu'on en ferait. Ce prince bla plusieurs docteurs en théolot en jurisprudence, et s'informa de quelle peine un tel homme digne. La plupart répondirent qualité d'hérétique il méritait rt, mais quelques-uns représent qu'il ne fallait pas faire mourir personnage, qui était princient connu sous la qualité de légiste et sous celle de théologien : *de sorte*, dirent-ils, *qu'on ne divulguera point par le monde qu'un hérétique a été condamné, mais qu'un légiste, qu'un théologien, a subi cette sentence : d'où il arrivera*, 1°. *que les infidèles n'embrasseront plus notre foi, et qu'ainsi notre religion sera amoindrie;* 2°. *que l'on se plaindra que les docteurs africains cherchent et trouvent des raisons de s'ôter la vie les uns aux autres. Il y aura plus de justice à le faire rétracter devant la porte de la grande mosquée, où on lui demandera s'il se repent. Nous sommes d'avis que Votre Majesté lui pardonne en cas qu'il se repente; car il n'y a aucun homme sur la terre qui soit exempt de tout crime.* Mansor goûta ce conseil, et donna ses ordres au gouverneur de Fez pour une telle exécution. En conséquence de quoi, un vendredi à l'heure de la prière, notre philosophe fut conduit devant la porte de la mosquée, et mis, tête nue, sur le plus haut degré, et tous ceux qui entraient dans la mosquée lui crachèrent au visage. La prière étant finie, les docteurs avec des notaires, et le juge avec ses assesseurs, vinrent là, et demandèrent à ce misérable s'il se repentait de son hérésie? Il répondit par un oui: on le renvoya; il se tint à Fez, et y fit des leçons de jurisprudence. Mansor lui ayant permis quelque temps après de retourner à Cordoue, il y retourna, et y vécut misérablement privé de biens et de livres. Cependant le juge qui lui avait succédé s'acquittait si mal de sa charge, et en général la justice était si mal administrée dans ce pays-là que les peuples en gémissaient. Mansor, voulant remédier à ce désordre, assembla son conseil, et y proposa de rétablir Averroës. La plupart des conseillers en furent d'avis : c'est pourquoi il lui envoya un ordre de venir incessamment à Maroc, pour y faire les fonctions de sa première magistrature. Averroës partit aussitôt avec toute sa famille, et passa tout le reste de ses jours à Maroc (96). Il y fut enterré hors de la porte des Corroyeurs (97). Son tombeau et son épitaphe y ont paru fort long-temps (98).

bidem, *pag.* 279.
bidem, *pag.* 276.

(96) Hottingerus, Biblioth. theolog., *pag.* 276 *et seqq.*
(97) *Ibidem*, *pag.* 279.
(98) *Ibidem.*

(N) *Ce qu'il répondit à un jeune gentilhomme, qui le priait de lui accorder sa fille, est assez curieux.*] « Donnez-la moi, *lui dit ce galant*, je » vous en paierai son pesant d'or ». *O domine judex, da mihi in uxorem filiam tuam, et quanti eam ponderaveris, itidem aurum tibi tradam* (100). « Savez-vous, *répondit Averroës*, si » ma fille est belle ou laide; savez-» vous si vous en serez content? » *J'ai vu sa copie*, reprit l'autre, c'est-à-dire, son frère (101). *Je crains*, répliqua Averroës, *que votre ardeur impétueuse ne vous ait empêché de la connaître* (102). Le jeune homme se retira tout honteux, et ne revint point à la charge. Cette fille fut mariée depuis par son père à un parent du roi de Maroc (103). Quand j'ai dit que la réponse d'Averroës était curieuse, j'ai eu égard à deux choses: en premier lieu, aux circonstances, et puis à l'obscurité du traducteur. Je le soupçonne de s'être mal exprimé. Il n'entendait guère la langue latine: l'apparence est que les mots arabes ont plus de sel que sa traduction, et ainsi les esprits curieux seront bien aises qu'on leur propose à examiner ce petit fait-là. C'est une assez grande singularité de voir un galant qui, poids pour poids, veut troquer son or contre une fille qu'il n'a point vue. Le prix monterait bien haut, même en Espagne, où les gens sont beau-

de lieu en lieu, et de recevoir des sites chaque jour. Cependant j'ose qu'il y a quelque chose de Considé ble en ce que le noble cordouan (ne savait que par conjecture si la d'Averroës était belle. Voilà quelq unes des circonstances à quoi j'ai égard.

(O) *On raconte une chose très gulière touchant l'effet de quel discours qu'il prononça contre le jeune de ses fils.*] Je ne m'amu pas à traduire en notre langue c doit me servir ici de comment cela n'aurait que très-peu de en français. Il me suffira de dire verroës souhaita plutôt la mort fils, que de le voir désobéissa qu'il fit là-dessus une impréca laquelle ce jeune homme ne su que dix mois. Voici bien du lat ne le prends pas d'Hottinger, ca trouvé plus correct dans un au teur. *De Averroïs carminum e hanc historiam historicus Al fert: Quâdam die eo existe amicis quibusdam colloquend ingressus est filius ejus cum sociis juvenibus, quos cùm vertisset Averroës, protulit mina, hujus sensûs: Rapuer chritudines tuæ, capreolo pul nem suam, donec miratus e pulcher in te: tibi est pectus oculi ejus, et stupor ejus; ve cornua sua patri tuo erunt.*

transirent menses decem filius ejus mortuus est, et major solus remansit, qui judex opinionis et sectæ effectus est (105). Bartholin, qui me fournit ce passage, attribue sans raison aux vers de ce philosophe le grand effet dont il s'agit, et qu'il ne faut imputer qu'à l'imprécation en prose qu'Averroës prononça. Les compilateurs ont recueilli beaucoup d'exemples de pareils effets de telles imprécations (106).

(P) *Quand il fut vieux il fit jeter au feu* ses vers de galanterie.] Le discours qui accompagna cet acte est tout confit en sagesse. *L'homme*, dit-il, *sera jugé par ses paroles ; et si j'ai mal parlé, je ne veux point donner à connaître ma folie. Si mes vers plaisaient à quelqu'un, il me prendrait pour un homme sage, et je ne reconnais point que je le sois.* Vous voyez là un bon caractère. Averroës, ayant fait la faute, la répara : il voulut se dérober également à l'approbation qu'il ne croyait pas mériter, et au blâme qu'il méritait. Il se serait trouvé une infinité de gens qui auraient lu ses vers d'amour l'encens à la main, qui les auraient admirés, qui auraient béni sa mémoire. Ovide et Catulle sont des exemples de cela. Il ne voulut point de cette louange. D'autres eussent trouvé fort mauvais qu'un si grand homme, un légiste et un philosophe si excellent, eût fait des vers de galanterie. Il prévint leur critique en donnant ordre que personne ne pût lire ce qu'il avait composé sur une telle matière. Ses autres ouvrages de poésie sont tous perdus, hormis une très-petite pièce où il déclare, qu'étant jeune, il a désobéi à sa raison, mais qu'étant vieux, il l'a suivie ; sur quoi il pousse ce souhait : *Plût à Dieu que je fusse né vieux, et que dès ma jeunesse j'eusse été dans l'état de perfection !* Voilà, ce me semble, le vrai sens de ces paroles latines de Jean Léon (107). *De suis quidem carminibus tantùm duo reperiuntur ad verbum significantibus : « Inobediens enim fui voluntati meæ » juvenis, ac quando tempus cum calvitie senectuteque agitavit me, tum » parui voluntati meæ. Utinam natus » fuissem senex, et in juventute abso» lutus* (108) ! » Quel souhait plus digne d'un philosophe pourrait-on faire ?

Rapportons ce que fit Averroës à l'égard des vers d'amour d'un autre écrivain. Il y avait à Cordoue un philosophe, médecin et astrologue, nommé Abraham Ibnu Sahal, qui, par un caprice de sa mauvaise fortune, devint amoureux, et se mit à faire des vers, se souciant peu de la dignité doctorale. *Posteà ob disgratiam suæ fortunæ, amore capitur, et dignitate doctorum postpositâ, cœpit edere carmina* (109). Les juifs, ses confrères de religion, l'exhortèrent à ne donner point au public de ces poésies impudiques. Il leur fit en vers une réponse profane. Cela fit qu'ils eurent recours à l'autorité du magistrat ; et comme Averroës était le grand juge du pays, ce fut à lui qu'ils s'adressèrent. Ils lui représentèrent que cet Abraham avait corrompu par ses poésies toute la ville, et principalement la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, et qu'on ne chantait autre chose dans les festins nuptiaux. Averroës s'indigna contre ce poëte, et lui fit défendre de continuer, à peine d'être châtié selon l'exigence du cas, ou comme il plairait au juge. Il entendit dire que sa défense n'arrêtait point la veine du juif, et il voulut être assuré de la vérité. Il envoya chez ce poëte une personne de confiance, qui lui revint faire ce rapport : *Je n'ai trouvé chez lui que l'aîné de vos enfans, qui écrivait de ces poésies.* Il ajouta qu'il n'y avait dans Cordoue ni homme, ni femme, ni enfant, qui n'eussent appris quelque chose des vers d'Abraham Ibnu Sahal. Alors Averroës cessa ses poursuites. *Une seule main*, dit-il, *peut-elle fermer mille bouches ?* Ayant vu un jour chez un libraire que l'Alcoran ne fut vendu qu'un ducat, et que les poésies de ce juif furent achetées dix pistoles au premier mot (110), il s'écria : « Cette

(105) Thomas Bartholinus, de Medicis Poëtis, pag. 105, 106.

(106) *Voyez* Camerarius aux Méditations historiques, *tom. I, liv. V, chap. VI, et tom. III, lib. II, chap. XV et XVI.*

(107) *Apud* Hottinger., Biblioth. theolog., pag. 278.

(108) In juventute absolutus. *Le traducteur a mis peut-être in au lieu de ab ; et ainsi, l'on pourrait traduire* exempt de jeunesse.

(109) Hottingeri Bibliotheca theolog., *pag.* 288.

(110) Prædictus emptor nihil respondens, sed

» ville périra bientôt, car j'ai vu le » mépris du peuple pour les choses » saintes, et son attachement pour les » choses défendues et malhonnêtes. » *Tunc dixit Averrois omnibus adstantibus*, « Scitote hanc civitatem mox ruituram, quoniam vidi populum quæ ad » fidem pertinent viluisse, atque prohibita, atque in honesta grata extitisse, » majorisque fecisse ». *Et sicut dixerat successit : non adhuc elapsis quinquaginta annis, Christicolæ oppugnârunt Corduban, multas alias civitates* (111). On peut recueillir de ceci qu'il y a des vices qui sont de tout pays, et de toute religion, et de tout siècle. Voilà des mahométans d'Espagne, qui faisaient au XIIe. siècle ce que plusieurs chrétiens de Paris ont fait au XVIIe. Fallait-il acheter un exemplaire des Psaumes de M. Godeau, on marchandait fort longtemps, et l'on ne concluait rien si le prix n'était médiocre. Mais s'agissait-il du Parnasse satirique, on en donnait sans marchander le prix énorme que le vendeur demandait. Notons aussi qu'il y a de bonnes actions, dont on trouve des exemples dans chaque pays, dans chaque siècle, et dans chaque religion. Si des chrétiens, dans ces derniers siècles, ont jeté au feu leurs poésies profanes, leurs vers d'amour, leurs vers lascifs (112), Averroës fit la même chose, sous la profession du mahométisme. Je dis sous la profession, car on doute qu'intérieurement il ait rien cru en matière de piété (113). Sa prédiction sur les malheurs de Cordoue ne réfute point cela : il est assez naturel de croire qu'une horrible corruption de mœurs, et qu'une dépravation de goût, qui fait mépriser ce que l'on estime saint et aimer ce que l'on croit malhonnête, causeront de grands désordres dans une ville.

(Q) *J'ai été surpris de la prodigieuse stérilité que j'ai trouvée par rapport à ce fameux philosophe da*[illegible] *théque orientale de M.* [illegible]
Premièrement, on a lieu [illegible]
pris de ne trouver point [illegible]
Bibliothéque notre philoso[illegible]
sous le nom que tous les [illegible]
lui donnent, je veux di[illegible]
lui d'Averroès. Je veux q[illegible]
ne soit pas le véritable, m[illegible]
fort corrompu par plusie[illegible]
ports d'idiome en idiome[illegible]
pas un assez juste motif d[illegible]
en son rang dans un dictionn[illegible]
de voir qu'il n'y a presque [illegible]
là qui soit employé parmi[illegible]
dentaux ? Que si l'on ai[illegible]
donner l'article de ce philo[illegible]
le nom arabe bien orthog[illegible]
fallait du moins en donne[illegible]
le mot *Averroës*; et par co[illegible]
M. d'Herbelot, qui n'a [illegible]
cette conduite, a oublié [illegible]
qui ne devait pas être n[illegible]
ne trouve dans le corps de[illegible]
ge, ni Averroës, ni Abe[illegible]
Aben-Roïs. On est donc [illegible]
recourir à la table des m[illegible]
n'est point agréable. Mais
t-on ? Averroës (114), [illegible]
voi aux pages 303, 71[illegible]
trouve-t-on à la page 3[illegible]
roës est un de ces philosophes [illegible]
cru que le monde était *éternel* [illegible]
trouve à la page 815, que *Moham*[illegible]
Al-Gazali a cru qu'Averroës a [illegible]
principes fort contraires à ceux [illegible]
musulmanisme. Mais dans la pa[illegible]
719, vous trouvez l'article de [illegible]
homme sous le terme *Roschd*. [illegible]
article ne contient pas vingt lignes [illegible]
en voici la dernière moitié : « Aver-
» roës est le premier qui ait tradui[illegible]
» Aristote de grec en arabe, av[illegible]
» que les juifs en eussent fait [illegible]
» version : et nous n'avons eu l[illegible]
» temps d'autre texte d'Aristote [illegible]
» celui de la version arabique de [illegible]
» grand philosophe, qui y a [illegible]
» ensuite de fort amples comment[illegible]
» res, dont saint Thomas et les aut[illegible]
» scolastiques se sont servis, av[illegible]
» que les originaux grecs d'Arist[illegible]
» et de ses commentateurs nous [illegible]
» sent été connus (115). » Je tro[illegible]
là bien des choses auxquelles j[illegible]
puis ajouter foi ; car je remarque [illegible]

manus crumenam imponens decem aureos numeravit et persolvit, et librum accepit, et in pace recessit, *ibidem*, *pag.* 290.

(111) *Ibid.*

(112) Pic de la Mirande *le fit : voyez la fin de la remarque* (D) *de l'article* ADONIS. Pétrarque *eut envie de le faire. Voyez M.* Baillet, Jugement sur les Poëtes, *tom. III, pag.* 24. *Il se repentit d'avoir fait de ces poésies. Voyez la IIIe. du VIIIe. livre de ses* Lettres familières, *pag.* 278.

(113) *Voyez les remarques* (H) *et* (M).

(114) *C'est une faute d'impression.*

(115) D'Herbelot, Biblioth. Orient., *pag.* [illegible] *colon.* 1.

de savans hommes disent qu'Averroës ignorait la langue grecque (116). Je sais d'ailleurs que les califes Almanzor, Abdalla, et Almamon, qui ont précédé de quelques siècles Averroës, firent traduire en arabe quantité de livres grecs (117). Il n'y a donc point d'apparence que la première version arabe des ouvrages d'Aristote eût été faite par Averroës, quand même on supposerait qu'il n'était pas ignorant de la langue grecque. Alfarabe, qui a fleuri au Xe. siècle, trouva dans la Mésopotamie la Physique d'Aristote (118). On lui attribue ordinairement la traduction des Analytiques du même Aristote : c'est M. d'Herbelot qui nous l'apprend (119). Rigord raconte qu'un concile tenu à Paris l'an 1209 condamna au feu quelques livres d'Aristote que l'on expliquait dans les colléges, et qui avaient été apportés de Constantinople depuis peu de temps, et traduits de grec en latin : *Delati de novo à Constantinopoli et à græco in latinum translati* (120). Ceci ne s'accorde point avec M. d'Herbelot, car il en résulte qu'environ le temps que mourut Averroës on se servait à Paris d'une traduction d'Aristote faite sur le grec. Il est sûr, qu'avant le milieu du XIIe. siècle, la philosophie d'Aristote s'enseignait dans l'université de Paris. Voyez les plaintes de saint Bernard rapportées par M. de Launoi (121). Ce même passage de Rigord montre que les livres grecs d'Aristote étaient en France au temps d'Averroës. Enfin je voudrais bien que l'on me nommât quelques traducteurs de l'Aristote et du commentaire arabe d'Averroës, qui aient vécu entre Averroës et Thomas d'Aquin. Tous les traducteurs latins de ce philosophe arabe, qui sont venus à ma connaissance, sont postérieurs à ce docteur angélique. Ce n'est pas que je veuille rejeter ce qu'on lit dans quelques auteurs, que l'empereur Frédéric II, qui a fleuri avant saint Thomas et après Averroës, fit mettre en latin les livres de cet Arabe. On peut inférer cela de ces paroles de Cuspinien (122) : *Libros multos ex græco et ex arabico latinos fieri curavit, inter quos et Aristotelis volumina fuerunt, et multa medicorum* ; et de ce passage de Wolphang Hungerus dans ses notes sur Cuspinien (123) : *Curavit quoque eas fieri translationes operum Aristotelis, et scriptorum medicinæ, ex linguâ græcâ et arabicâ, quæ in hunc usque diem in scholis lectæ sunt, atque etiamnum leguntur : et Bononiam easdem misit, ut academiæ offerrentur, quod ejus ex epistolis apparet.* Voyez aussi la chronique de Carion (124), où il est dit nommément, que cet empereur fit traduire l'Almageste de Ptolomée, et plusieurs ouvrages d'Aristote, de Galien, et d'Avicenne, etc. (125). Vous trouverez les mêmes noms dans le Théâtre de Matthias (126), sous la citation du VIIe. livre des Annales d'Aventin, et de la Chronique de Carion. Je ne sais pourquoi on ne nomme pas Averroës ; et cependant je m'imagine qu'il est un de ceux qui furent traduits par les soins de cet empereur. Je voudrais savoir, comme je l'ai déjà dit, comment s'appelaient ceux qu'il employa à traduire ces écrivains.

Prenons garde à une chose qui se trouve dans la Bibliothéque de M. d'Herbelot, c'est que les mahométans regardent comme *un pur athéisme* la doctrine de ceux qui, en admettant un premier moteur, soutiennent aussi que le monde est éternel (127). On attribue cette doctrine aux plus fameux philosophes qui aient fleuri parmi les Arabes, à notre Averroës, à Avicenne, à Alfarabe (128). Les chrétiens font pour l'ordinaire un semblable jugement de cette doctrine, et il est sûr qu'on ne la pourrait soutenir sans traiter de fable l'Écriture Sainte.

(116) *Voyez ci-dessus aux citations* (5) *et* (9).

(117) *Voyez le père* Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 403, 404. *Voyez aussi* M. d'Herbelot., Bibliothèq. orient., *pag.* 546.

(118) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 404.

(119) d'Herbelot, Biblioth. orient., *pag.* 337.

(120) Rigordus, *in* Vitâ Philippi Augusti, *apud* Launoium, de Variâ Aristot. Fortunâ, *cap.* I, *pag.* 6.

(121) Launoius, *ibid.*, *cap.* III, *pag.* 24 *et seqq.*

(122) Cuspin., *in* Frideric. II, *init.*, *pag.* 419.

(123) Hungeri Annot., *in* Cuspinianum, *p.* 150.

(124) *Pag.* 482.

(125) Peucer., *in* Chronic. Carionis, *lib.* V, *pag.* 684.

(126) *Pag.* 956.

(127) D'Herbelot, Biblioth. orient., *pag.* 337, *col.* 2.

(128) *Là même*, *et pag.* 303, *colon.* 1.

AUGE (Daniel d'), en latin *Augentius*, était de Villeneuve-l'Archevêque, au diocèse de Sens en Champagne (*a*). Il a vécu au XVI[e]. siècle, et il se fit estimer par son savoir et ses écrits (A). On lui destina, dès l'an 1574 (*b*), la charge de professeur royal en langue grecque dans l'université de Paris, et il en prit possession l'an 1578. Elle était vacante par la mort de Louis le Roi (*c*). Il avait été précepteur du fils de ce François Olivier qui fut chancelier de France. C'est ce que j'apprends de l'épître liminaire d'un livre qu'il dédia à Antoine Olivier, évêque de Lombès, et oncle de son disciple (*d*). Elle est datée de Paris, le 1[er]. de mars 1555. Je ne sais pas bien le temps de sa mort, je sais seulement, que François Parent, son successeur dans la profession des lettres grecques, entra en charge l'an 1595 (*e*).

(*a*) La Croix du Maine, Biblioth. française, *pag.* 68.

(*b*) Du Breul, Antiquit. de Paris, *page* 566.

(*c*) *Là même.*

(*d*) *C'est le poëme de* Sannazar *intitulé* De Morte Christi Lamentatio. *Dan. d'Auge le fit imprimer à Paris avec des notes de sa façon, l'an* 1557, *in*-4°.

(*e*), Du Breul, Antiquit. de Paris, *pag.* 566.

(A) *Il se fit estimer par ses écrits.*] Qui sont : *Oraison consolatoire sur la mort de messire François Olivier, chancelier de France*, imprimée à Paris en 1560 ; *deux Dialogues de l'Invention poétique, de la vraie Cognaissance de l'Art oratoire, et de la fiction de la Fable*, imprimés à Paris l'an 1560 ; *Discours sur l'arrêt donné au parlement de Dôle en Bourgogne, touchant un homme accusé et convaincu d'être loup-garou*, imprimé (1) ; *l'Institution d'un prince chrétien, traduite du grec de Synèse, évêque de Cyrène*, avec une *Oraison de la vraie Noblesse, traduite du grec de Philon juif*, imprimée à Paris, l'an 1555 ; *Quatre Homilies de saint Macaire Égyptien*, imprimées à Paris, et depuis à Lyon, l'an 1559 ; *Epître à noble et vertueux enfant Antoine Thelin, fils de noble Guillaume Thelin* (2), *auteur du livre intitulé* Opuscules divins, *en laquelle est traité du vrai patrimoine et succession que doivent laisser les pères à leurs enfans.* Cette épître est imprimée au commencement desdits Opuscules divins, à Paris, l'an 1565. Il les revit et les corrigea. Il fit imprimer à Paris, l'an 1556, une *Traduction française des plus belles sentences et manières de parler des Epîtres familières de Cicéron* (3). Voilà ce que je trouve dans la Croix du Maine et dans du Verdier. Je n'y ai point vu les Notes sur un poëme de Sannazar, desquelles j'ai parlé dans le corps de cet article.

* De tous les ouvrages de Daniel d'Auge celui qui me paraît le plus digne de curiosité est le Discours sur l'arrêt qui condamna le loup-garou. Bodin m'apprend que cet arrêt fut donné par le parlement de Dôle, le 18 de janvier 1583, *contre Gilles Garnier Lyonnais*, et qu'on l'imprima à Orléans et à Paris et à Sens. Il en rapporte *les points principaux :* « C'est à savoir » que ledict Garnier le jour de sainct » Michel, estant en forme de loup-garou, print une jeune fille de l'aage » de dix ou douze ans près le bois de la » Serre, en une vigne, au vignoble » de Chastenoy près de Dôle un quart » de lieuë, et illec l'avoit tuée et » occise, tant avec ses mains semblans pattes, qu'avec ses dents, et » mangé la chair des cuisses et bras » d'icelle, et en avoit porté à sa » femme. Et pour avoir en mesme » forme un mois après pris une autre » fille, et icelle tuée pour la manger.

(1) La Croix du Maine, Bibliothèque française, *pag.* 68.

(2) *C'était un gentilhomme d'Auvergne.*

(3) Du Verdier, Biblioth. française, *pag.* [illegible]

* Dans l'édition de 1720 l'alinéa qui termine cette remarque est parmi les *articles omis*, à la page 3039, et l'on y dit de mettre cette addition *après le corps de l'article*. Je crois que c'est une erreur. Cet alinéa me paraît être la suite de la remarque. J'ai d'ailleurs pour le mettre sur l'autorité de l'édition de 1730 et des éditions postérieures.

» s'il n'eut esté empesché par trois » personnes, comme il a confessé : et » quinze jours après, avoit estranglé » un jeune enfant de dix ans, au vignoble de Gredisans, et mangé la » chair des cuisses, jambes, et ventre » d'iceluy : et pour avoir depuis en » forme d'homme, et non de loup, » tué un autre garçon de l'aage de » douze à treize ans, au bois du » village de Pérouse, en intention de » le manger, si on ne l'eust empesché, comme il confessa sans force » ny contraincte ; il fut condamné » d'estre bruslé tout vif, et l'arrest » fut exécuté (4).

(4) Bodin, Démonomanie des sorciers, *liv. II*, *chap. VI*, *pag.* 208, 209, *édition de Lyon*, 1598, *in-8°*.

AUGUSTIN (Saint), l'un des plus illustres pères de l'Église, naquit à Tagaste dans l'Afrique le 13 de novembre 354. Son père, nommé Patrice, n'était qu'un petit bourgeois de Tagaste ; sa mère s'appelait Monique, et avait beaucoup de vertu. Leur fils n'avait nulle inclination pour l'étude (A). Il fallut néanmoins qu'il étudiât : son père le voulut avancer par cette voie, et l'envoya faire ses humanités à Madaure. Il l'en retira âgé de seize ans, pour l'envoyer faire sa rhétorique à Carthage. Saint Augustin y alla vers la fin de l'an 371 (*a*). Il s'avança fort dans les sciences, mais il se plongea dans la débauche des femmes (B). Il voulut lire l'Écriture Sainte ; mais la simplicité du style l'en dégoûta : il était encore trop grand admirateur de l'éloquence païenne pour trouver son compte dans la Bible. Il avait en général une forte envie de connaître la vérité ; et ayant cru la trouver dans la secte des manichéens, il s'y engagea, et en soutint la plupart des dogmes avec beaucoup de chaleur. Ayant demeuré à Carthage quelque temps, il retourna à Tagaste, où il enseigna la rhétorique avec tant d'applaudissemens, que l'on félicitait sa mère d'avoir un fils si admirable. Cela n'empêchait pas cette sainte femme de s'affliger extrêmement à cause de l'hérésie de son fils, et de la débauche où il se plongeait. Il retourna à Carthage l'an 380, et y enseigna la rhétorique avec une réputation très-glorieuse. Ce fut alors qu'il fixa son incontinence, qui avait été vague et répandue sur plusieurs objets. Il prit une concubine, et s'en contenta, et en eut un fils qu'il appela *Adeodatus*, Dieu-donné, et qui eut beaucoup d'esprit (C). Il devint un peu flottant dans sa secte, parce qu'il ne trouvait personne qui répondît pleinement aux difficultés qu'il avait à proposer (D) : néanmoins il ne changea pas de profession ; il attendit de plus grands éclaircissemens. Monique, sa bonne mère, l'alla trouver à Carthage, pour tâcher de le tirer de l'hérésie et de la luxure, et ne désespéra de rien, quoiqu'elle vît que ses remontrances fussent inutiles. Il chercha un nouveau théâtre à son esprit, et se résolut d'aller à Rome ; et pour n'être pas détourné de ce dessein, il s'embarqua sans en rien dire à sa mère, ni à Romanien son parent, qui l'avait entretenu dans les écoles (*b*). Il enseigna dans Rome la rhétorique avec le même succès qu'à Carthage : de sorte que Symmaque, préfet de la ville, ayant su qu'on demandait à Milan un ha-

(*a*) Du Pin, Biblioth. des Auteurs ecclésiast., *tom. III*, *pag.* 158.

(*b*) *Son père était mort environ l'an* 372.

bile professeur en rhétorique, le destina à cet emploi l'an 383. Saint Augustin fut fort estimé à Milan : il alla rendre visite à saint Ambroise, et en fut fort bien reçu. Il allait à ses sermons beaucoup moins par un principe de piété, que par un principe de curiosité critique. Il voulait voir si l'éloquence de ce prélat méritait la réputation à quoi elle était montée. Dieu se servit de ce moyen pour le convertir : les sermons de saint Ambroise firent une telle impression, que saint Augustin se fit catholique l'an 384. Sa mère, qui l'était venue trouver à Milan, fut d'avis qu'il se mariât, afin de renoncer à la vie déshonnête qu'il menait. Il consentit à cette proposition et renvoya en Afrique sa concubine; mais comme la fille qu'on lui destinait pour épouse ne devait être en âge nubile qu'au bout de deux ans, il ne put faire une si longue résistance à son naturel : il reprit le commerce d'impureté. Enfin la lecture des Épîtres de saint Paul, les sollicitations et les larmes de sa mère, les bons discours de quelques amis, attirèrent sur lui le dernier coup de la grâce; il se sentit bon chrétien, prêt à tout quitter pour l'Évangile : il renonça à sa profession de rhétorique, et il se fit baptiser par saint Ambroise, la veille de Pâques, l'an 387. L'année suivante, il s'en retourna en Afrique. Il avait perdu sa mère à Ostie, où il devait s'embarquer (c). Il fut ordonné prêtre l'an 391, par Valère, évêque d'Hippone. Quatre ans après, il devint coadjuteur de ce prélat, et il rendit des services très-importans à l'Église par sa plume et par sa piété, jusques à sa mort qui arriva le 28 d'août 430 (d). Le détail de sa vie épiscopale et de ses écrits, serait ici superflu : on peut le trouver dans le Dictionnaire de Moréri, et dans la Bibliothéque de M. du Pin; et si ces messieurs n'avaient passé trop légèrement sur la vie déréglée de saint Augustin, j'aurais pu me dispenser entièrement de cet article. Mais, pour la plus grande instruction du public, il est bon de faire connaître les grands hommes à droite et à gauche. L'approbation, que les conciles et les papes ont donnée à saint Augustin sur la doctrine de la grâce, fait un grand bien à sa gloire; car sans cela, les molinistes dans ces derniers temps, auraient hautement levé la bannière contre lui, et mis à néant son autorité. Nous avons fait voir ailleurs (e), que toute leur politique n'a pu les contraindre à bien sauver les apparences, et à ne lui point porter indirectement de rudes coups. Il est certain que l'engagement où est l'église romaine de respecter le système de saint Augustin, la jette dans un embarras qui tient beaucoup du ridicule (E). Les arminiens, n'ayant pas les mêmes ménagemens à garder, en usent

(c) *Tiré de l'*Histoire ecclésiast. de Jean le Sueur, *tom. III, à l'an* 388, *pag.* 484 *et suiv. de l'édition in-12.*

(d) Du Pin, Bibliothéq. des Aut. ecclés., *tom. III, pag.* 158.

(e) *Ci-dessus dans les remarques* (C), (D) *et* (L) *de l'article de* Jean Adam, *jésuite. Vous y verrez divers jugemens qu'on a faits de* saint Augustin. *Voyez aussi l'*État de la Faculté de Théologie de Louvain, *en* 1701, *pag.* 207.

sincèrement avec ce saint père de l'Église (F). Un savant critique français a beau se servir de termes respectueux, on ne laisse pas de connaître qu'il méprise de tout son cœur les Commentaires de saint Augustin sur l'Écriture (G). M. Claude, qui a condamné dans ce père l'approbation des lois pénales en matière de conscience, se serait exposé lui-même à une rude censure, s'il avait encore vécu trois ou quatre ans (H).

Un médecin de Paris a publié une remarque assez singulière : il a prétendu que ce grand saint avait la force de boire beaucoup, et s'en servait quelquefois, mais sans s'enivrer. Nous rapporterons ses raisons, et celles d'un journaliste qui le réfute (I). Je ne dirai pas beaucoup de choses sur les éditions des Œuvres de saint Augustin (K). Plusieurs de ses traités ont été traduits en notre langue.

(A) *Il n'avait nulle inclination pour l'étude.*] Par le portrait que saint Augustin a fait lui-même de son enfance, on peut connaître qu'il était ce qu'on appelle un *garnement*. Il fuyait l'école comme la peste ; il n'aimait que le jeu, et que les spectacles ; il dérobait tout ce qu'il pouvait chez son père ; il inventait mille mensonges pour échapper aux coups de fouet dont on était obligé de se servir contre son libertinage. *Furta etiam faciebam de cellario parentum et de mensâ, vel gulâ imperitante, vel ut haberem quod darem pueris ludum suum mihi, quo pariter utique delectabantur, tamen vendentibus..... Fallendo innumerabilibus mendaciis et pædagogum et magistros et parentes amore ludendi, studio spectandi nugatoria, et imitandi ludicra inquietudine* (1). Par là on réfute ce que Léon Allatius a débité, « qu'à l'âge de » *douze* ans, saint Augustin avait » étudié, et compris tout seul, sans » le secours d'aucun maître, tous les » livres d'Aristote, qui concernent la » logique et la théorie, et qu'il avait » dans le même âge composé d'excel» lens écrits, pour découvrir et ré» futer les erreurs de beaucoup d'au» teurs (2). » L'écrivain qui a pris le nom de Christianus Liberius, a débité la même chose (3). M. Baillet les réfute fort solidement tous deux, par les Confessions de saint Augustin ; et il découvre la cause de leur méprise. *Croyons*, dit-il (4), *que ceux qui les ont trompés pourraient avoir lu* douze *pour* vingt *dans l'endroit où saint Augustin en a parlé. Ce saint reconnaît qu'il avait près de vingt ans lorsqu'il lui tomba entre les mains un traité d'Aristote qu'on nomme les dix Catégories, dont il avait entendu parler à Carthage avec beaucoup d'ostentation* (*)..... *Il le lut seul, et l'entendit parfaitement. De sorte qu'en ayant conféré depuis avec ceux qui disaient l'avoir appris avec beaucoup de peine d'excellens maîtres, qui le leur avaient expliqué non-seulement de vive voix, mais aussi par des figures qu'ils en avaient tracées sur le sable, ils ne lui en purent dire davantage que ce qu'il en avait compris de lui-même en particulier. Il témoigne aussi qu'à cet âge il lut et entendit sans le secours de personne tous les livres des arts libéraux qu'il put rencontrer. Il dit la même chose des mathématiques, et nommément de la géométrie, de la musique et de l'arithmétique.*

(B) *Il se plongea dans la débauche des femmes.*] Il commenca de très-bonne heure, car à l'âge de seize ans il s'abandonna aux instincts de cette furieuse passion. *Ubi eram*, dit-il (5), *et quàm longè exulabam à deliciis domûs tuæ, anno illo sexto decimo ætatis carnis meæ, cùm accepit in me sceptrum, et totas manus ei dedi vesaniâ libidinis, licentiosæ per dedecus humanum, illicitæ autem per leges tuas?* Il passa cette année dans l'oisiveté, parce que son père n'ayant pas de quoi

(1) August., Confess., *lib. I, cap. XIX.*

(2) Leo Allatius, *in* Apib. urbanis; *pag.* 146, *apud* Baillet; Enfans célèbres, *pag.* 59.

(3) Christ. Liberius, de Scrib. et leg. Libris, *pag.* 178, *cité par* Baillet, *là même.*

(4) Baillet, *là même*, *pag.* 60, 61.

(*) Confess., *lib. IV*, *cap. XVI.*

(5) Confess., *lib. II*, *cap. II.*

l'entretenir à Carthage, amassait peu à peu l'argent qui lui était nécessaire pour l'y envoyer. La joie de ce bon père fut grande, lorsqu'étant au bain avec son fils, il s'aperçut des progrès prématurés de la nature (6). Il ne put s'empêcher d'apprendre cette nouvelle à sa femme : il sentait déjà je ne sais quelle petite joie de grand-père, en voyant que son fils était sitôt prêt à se marier. *Quinimò ubi me ille pater in balneis vidit pubescentem et inquietâ indutum adolescentiâ, quasi jam ex hoc in nepotes gestiret, gaudens matri indicavit* (7). La mère de saint Augustin eut plus d'inquiétude que de joie de cela ; elle craignit que les désordres n'en commençassent plus tôt, et c'est pourquoi elle lui fit de très-sérieuses remontrances de s'abstenir du sexe et surtout de l'adultère. *Secretò memini ut monuerit cum solicitudine ingenti ne fornicarer, maximèque ne adulterarem cujusquam uxorem. Qui mihi monitus muliebres videbantur, quibus obtemperare erubescerem* (8). Mais il ne fit aucun cas de ces bonnes exhortations : il contracta une si forte habitude d'incontinence, que lors même qu'il eut renoncé au manichéisme, et qu'il se préparait au baptême, il prit une nouvelle concubine, à la place de la mère d'Adéodat, en attendant que la fille qu'on lui destinait pour femme eût atteint l'âge nubile (9). Il fallait attendre près de deux ans (10). Il est remarquable que dans la dispute de saint Augustin et d'Alypius sur le mariage et le célibat, Alypius, bien loin de persuader à saint Augustin le célibat, se laissa persuader le mariage. Alypius menait une vie chaste : il avait goûté en passant, et comme à la dérobée, le plaisir vénérien au commencement de sa jeunesse, mais il s'en était retiré de fort bonne heure. Il déconseillait le mariage à saint Augustin, comme obstacle au dessein qu'ils avaient formé de vivre ensemble dans l'étude de la sagesse. *Prohibebat me sanè Alypius ab uxore ducendâ, causans nullo modo nos posse securo otio simul in amore sapientiæ vivere sicut jam diù desideraveramus, si id fecissem* (11). Saint Augustin lui avoua ingénument qu'il ne lui serait pas possible de se contenir, et lui allégua les exemples de quelques sages mariés, qui avaient été fidèles à Dieu et à leurs amis. Il ajouta qu'il y avait une grande différence entre ces plaisirs passagers qu'Alypius avait goûtés et puis oubliés, et ceux dont lui Augustin s'était fait une habitude, qui deviendraient même plus doux sous le beau nom de mariage. Alypius fut si touché de ce discours, qu'il résolut de se marier, afin, disait-il, « de connaître par expérience ce » que saint Augustin trouvait plus » charmant que la vie même. » *Cùm me ille miraretur quem non parvi penderet, ità hærere visco illius voluptatis, ut me affirmarem quotiescumque indè inter nos quærœremus, cœlibem vitam nullo modo posse degere, atque ità me defenderem, cùm illum mirantem viderem, ut dicerem multùm interesse inter illud quod ipse raptim et furtim expertus esset, quod penè jam nec meminisset quidem, atque ideò nullâ molestiâ facilè contemneret, et delectationes consuetudinis meæ, ad quas si accessisset honestum nomen matrimonii, non eum mirari oportere cur ego illam vitam nequirem spernere. Cœperat et ipse desiderare conjugium nequaquàm victus libidine talis voluptatis, sed curiositatis. Dicebat enim scire se cupere, quidnam esset illud sine quo vita mea quæ illi sic placebat, non mihi vita, sed pœna videretur* (12). Ils ne se marièrent néanmoins ni l'un ni l'autre, et ils vécurent dans la continence.

(C) *Il prit une concubine,...... et en eut un fils, qu'il appela..... Dieudonné, et qui eut beaucoup d'esprit.*] Mon lecteur sera sans doute bien aise de trouver ici quelque chose sur ce bâtard : j'en dirai ce que je trouve dans M. Baillet. « Adéodat n'avait que » *quinze* ans, lorsque son père fut » baptisé ; mais il était alors si avan» cé, et son esprit avait déjà reçu » tant de lumières, qu'il passait bien

(6) *C'était contre la bienséance connue même des païens, qu'un fils et un père se baignassent au même lieu. Voyez les* Offices de Cicéron, *liv. I, chap. XXXV;* Valère Maxime, *liv. II, chap. I, num.* 7; Plutarque, *dans la* Vie de Caton l'ancien, *pag.* 348.

(7) Confess., *lib. II, cap. III.*

(8) *Ibidem.*

(9) *Ibidem, lib. VI, cap. XV.*

(10) *Ibidem, cap. XIII.*

(11) *Ibidem, cap. XII.*

(12) *Ibidem.*

» des personnes âgées, et beaucoup » de ceux que l'on considère dans le » monde pour leur gravité et leur » littérature. Saint Augustin composa » vers le même temps un livre en » forme de dialogue, intitulé : *Du » Maître.* Adéodat et lui sont les deux » personnages qui s'y entretiennent, » et il prend Dieu à témoin que tout » ce qu'il fait dire à son fils dans cet » ouvrage est entièrement de lui, » quoiqu'il n'eût alors que *seize* ans. » Saint Augustin ajoute qu'il avait » vu de cet enfant plusieurs choses » encore plus admirables que ce que » nous venons de rapporter. Enfin, » tout esprit fort qu'il était, il dé» clare que la grandeur de l'esprit de » son fils l'épouvantait. Adéodat re» çut la grâce du baptême avec son » père, et il mourut peu de temps » après (13). »

(D) *Il ne trouvait personne qui ré[p]ondît pleinement aux difficultés qu'il [a]vait à proposer.*] Saint Augustin [a]vait l'esprit pénétrant; il était rhé[t]oricien de profession; il entendait [l]a dialectique. Il est aisé à un subtil et [é]loquent disputeur de former des dou[t]es et de trouver des répliques : il [n]e faut donc pas s'étonner qu'il em[b]arrassât les docteurs manichéens. Il [n]e faut pas même s'étonner qu'il em[b]arrassât plusieurs catholiques, et [q]ue les faibles réponses qu'ils faisaient [à] ses objections le confirmassent dans [se]s hérésies. Il avoue qu'à son dam il [a]vait remporté sur eux mille victoi[re]s : tant il est vrai que chaque or[th]odoxe ne doit pas se mêler de la [d]ispute, et qu'à moins que d'avoir [a]ffaire à un hérétique de sa volée, on [n]e peut, naturellement parlant, qu'en[h]ardir son antagoniste. *Quædam noxia [v]ictoria penè mihi semper in disputa[ti]onibus proveniebat, disserenti cum [ch]ristianis imperitis; quo successu cre[b]errimo gliscebat adolescentis animo[si]tas, et impetu suo in pervicaciæ [m]agnum malum imprudenter verge[ba]t* (14).

(E) *L'engagement où est l'église [ro]maine de respecter le système de [sa]int Augustin, la jette dans un em[ba]rras qui tient beaucoup du ridi[cu]le.*] Il est si manifeste à tout homme qui examine les choses sans préjugé et avec les lumières nécessaires, que la doctrine de saint Augustin et celle de Jansénius, évêque d'Ypres, sont une seule et même doctrine, qu'on ne peut voir sans indignation que la cour de Rome se soit vantée d'avoir condamné Jansénius, et d'avoir néanmoins conservé à saint Augustin toute sa gloire. Ce sont deux choses tout-à-fait incompatibles. Bien plus, le concile de Trente, en condamnant la doctrine de Calvin sur le franc arbitre, a nécessairement condamné celle de saint Augustin; car il n'y a point de calviniste qui ait nié, ou qui ait pu nier le concours de la volonté humaine et la liberté de notre âme au sens que saint Augustin a donné aux mots de concours et de coopération et de liberté. Il n'y a point de calviniste qui ne reconnaisse le franc arbitre, et son usage dans la conversion, si l'on entend ce mot selon les idées de saint Augustin. Ceux que le concile de Trente a condamnés ne rejettent le franc arbitre qu'en tant qu'il signifie la liberté d'indifférence. Les thomistes le rejettent aussi sous cette notion, et ne laissent pas de passer pour très-catholiques. Voici une autre scène de comédie. La prédétermination physique des thomistes, la nécessité de saint Augustin, celle des jansénistes, celle de Calvin, sont au fond la même chose, et néanmoins les thomistes renoncent les jansénistes, et les uns et les autres prétendent qu'on les calomnie, quand on les accuse d'enseigner la même doctrine que Calvin. S'il était permis à l'homme de juger des pensées de son prochain, on serait fort tenté de dire que les docteurs sont ici de grands comédiens, et qu'ils n'ignorent pas que le concile de Trente n'a condamné qu'une chimère, qui n'était jamais montée dans l'esprit des calvinistes, ou qu'il a condamné saint Augustin et la prédétermination physique : de sorte que, quand on se vante d'avoir la foi de saint Augustin et de n'avoir jamais varié dans la doctrine (15), on ne le fait que

(13) Baillet, des Enfans célèbres, pag. 63, ex [Au]gust. Confess., *lib. IX*, *cap. VI.*

(14) August., de duabus Anim.

(15) M. Basnage *montre clairement que l'église romaine, dans le concile de Trente et ailleurs, a décidé contre saint Augustin et contre d'autres conciles. Voyez son* Histoire de la Religion des Églises réformées, *tom. II*, *pag.* 452 *et suiv.*

pour garder le *decorum*, et pour éviter la dissipation du système qu'un aveu de la vérité produit nécessairement. Il y a des gens pour qui c'est un grand bonheur que le peuple ne se soucie point de se faire rendre compte sur la doctrine, et qu'il n'en soit pas même capable. Il se mutinerait plus souvent contre les docteurs, que contre les maltotiers. *Si vous ne connaissez pas*, leur dirait-on, *que vous nous trompez, votre stupidité mérite qu'on vous envoie labourer la terre; et, si vous le connaissez, votre méchanceté mérite qu'on vous mette entre quatre murailles, au pain et à l'eau*. Mais on n'a rien à craindre: les peuples ne demandent qu'à être menés selon le train accoutumé; et, s'ils en demandaient davantage, ils ne seraient pas capables d'entrer en discussion: leurs affaires ne leur ont pas permis d'acquérir une si grande capacité.

(F) *Les arminiens...... en usent sincèrement avec ce saint père de l'Église.*] Il n'a tenu qu'à eux de chicaner le terrain comme les jésuites; mais ils ont trouvé plus commode d'abandonner entièrement saint Augustin à leurs adversaires, et de le reconnaître pour un aussi grand *prédestinateur* (c'est un terme fort usité parmi eux) que Calvin. Les jésuites en auraient fait autant, sans doute, s'ils avaient osé condamner un docteur que les papes et les conciles ont approuvé.

(G) *Un savant critique français.... méprise de tout son cœur les Commentaires de saint Augustin sur l'Écriture.*] Je parle de M. Simon: voyez son Histoire critique du Vieux Testament (16), où le principal éloge qu'il donne à ce père, est d'avoir connu son insuffisance. *Il a très-bien remarqué*, dit-il (17), *les qualités nécessaires pour bien interpréter l'Écriture: et comme il était modeste, il a avoué librement que la plupart de ces qualités lui manquaient, et partant, on ne doit pas s'étonner si l'on trouve quelquefois peu d'exactitude dans ses Commentaires sur l'Écriture..... Il reconnut bientôt que l'entreprise* de répondre aux manichéens, *était au-dessus de ses forces. In scripturis exponendis tyrocinium meum sub tantâ sarcinæ mole succubuit* (*). J'avoue que M. Simon ne cite pas Pierre Castellan sans le blâmer. Mais pouvait-il, écrivant en France, ne pas se servir de quelque ménagement? *Je ne puis*, dit-il (18), *approuver les emportemens de Pierre Castellan, grand-aumônier de France, qui accuse saint Augustin avec trop de liberté, en lui reprochant de n'avoir fait que rêver, lorsqu'il a expliqué l'Écriture Sainte.* Ceux qui ont écrit contre lui, ont très-bien su lui reprocher le peu d'accord qu'il y a entre *l'estime qu'il veut faire paraître pour les écrits* de saint Augustin, et le jugement qu'il en fait; et ils se sont servis de cette occasion, pour donner une idée fort désavantageuse de ce père (19). *On ne peut*, disent-ils, *se former une autre idée du bienheureux saint Augustin, que d'un déclamateur, qui dit tout ce qui lui vient en la tête, à propos ou non, pourvu que cela s'accorde avec un certain système platonicien qu'il s'était formé de la religion chrétienne; d'un esprit qui se perd à tous momens dans les nues, et qui se laisse emporter à de froides allégories; qu'il débite comme des oracles; d'un homme enfin, qui n'avait aucune des qualités que doit avoir un interprète de l'Écriture Sainte.* Ils donnent de tout cela quelques exemples bien forts. M. Simon, dans sa réplique, ne s'est pas fort attaché à défendre saint Augustin. On voit bien que son cœur n'était point là: il donne quelque chose à la bienséance, et beaucoup plus à l'intérêt de critiquer son adversaire (20). On peut remarquer en divers endroits de ses écrits qu'il croit que, puisque saint Augustin n'a pas fait difficulté d'abandonner les pères grecs sur les matières de la grâce, personne n'est obligé de le suivre préférablement aux pères grecs. Ce subterfuge serait bien commode, mais il n'y a point

(16) *Liv. III, chap. IX.*

(17) *Là même, pag.* 397, 398.

(*) *Lib. I*, Retractat., *cap. XVIII.*

(18) Histoire critique du Vieux Testament, *pag.* 399.

(19) *Voyez le livre intitulé*: Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire critique du Vieux Testament, *pag.* 35, *et suiv.* et la Défense de ces Sentimens, *pag.* 348 *et suiv.*

(20) *Voyez la* Réponse aux Sentimens de quelques théologiens de Hollande, *pag.* 201 *et suiv.* et la Réponse à la Défense des Sentimens, *pag.* 198 *et suiv.*

noyen de s'en servir ; car, puisque a doctrine de saint Augustin sur la râce a été approuvée par l'Église, il aut que toute doctrine opposée à elle-là soit à rejeter ; et ainsi, tout e que saint Chrysostome a pu dire le favorable au molinisme est un logme particulier, et flétri, pour le noins implicitement, par l'approbaion authentique qui a été donnée à aint Augustin. C'est ce que j'ai appelé ci-dessus un embarras qui jette église romaine dans une espèce de idicule. Je rapporte les paroles de astellan : elles sont notables, et sa 'ie n'est pas un livre fort commun n ce pays-ci. *Ut divum Augustinum ontra hæreticos de hominis christiani ustificatione disputando, proximè d divi Pauli sententiam accessisse ebatur, ità, linguarum ignoratione, mmidsse frequenter atque etiam derásse sacra explicando asseverabat : mque bonarum artium magis non gnorans quàm peritus dici posset, e satis idoneum esse judicabat cui artibus disserenti legendo tempus mmitteretur qui minimè otio abunret. Eam quoque stili Augustiniani fractuosam sinuositatem esse, et rmonis omni elegantiâ vacui impuatem addebat, ut ab homine libeliter in litteris educato citra fastiim legi vix posset* (21).

Depuis la première édition de ce ctionnaire, j'ai vu l'éclaircissement e M. Simon a donné pour remédier x plaintes des jansénistes. *Mon intion*, dit-il (22), *n'a pas été de minuer en quoi que ce soit l'autorité saint Augustin, que j'ai toujours connu* être le plus habile théologien s églises d'Occident, *et avoir mérité grands éloges que tant de papes i ont donnés....... Je conviens que* glise nous assure que ceux qui ont seigné la théologie par art et par éthode ont pris saint Augustin ur leur maître et pour leur guide. *sont les paroles du bréviaire roin, mais elles ne signifient pas que maîtres de théologie, qui ont suivi nt Augustin dans la manière de iter cette science, aient été obligés de ne s'éloigner jamais des opinions de ce savant évêque, ni que ces mêmes opinions soient des articles de foi, ni enfin qu'il faille abandonner les autres pères, lorsqu'ils ne s'accordent point entièrement avec lui. L'église nous apprend dans les mêmes leçons du bréviaire, en parlant de saint Jean Chrysostome* (*), que tout le monde admire sa manière d'interpréter à la lettre les livres sacrés, et le juge digne de ce qu'on a cru de lui ; savoir, que saint Paul, qu'il a singulièrement honoré, lui a dicté plusieurs choses. *J'ai toujours eu beaucoup de vénération pour ces deux grands hommes, qui sont encore aujourd'hui l'admiration des églises d'Orient et d'Occident ; mais ne s'agissant que de l'explication de certains passages de l'Écriture, sur lesquels saint Augustin et saint Chrysostome ne sont pas toujours d'accord, j'ai cru qu'il m'était permis de suivre les interprétations de saint Chrysostome, lorsqu'elles me paraissaient plus littérales. Cette diversité, qui ne regarde nullement le fond de la doctrine n'empêche point qu'ils ne conviennent entre eux sur les points essentiels de notre créance. J'aurais pu, à la vérité, parlant de saint Augustin dans mon* Histoire des Commentateurs, *garder plus de modération pour ce qui est des expressions, et j'ai même rapporté quelques termes du cardinal Sadolet, qui semblent trop durs ; mais je n'ai jamais eu dessein de combattre la doctrine de ce saint docteur, qui a réfuté avec tant de force les hérésies de son temps.* Il ajoute qu'*il s'est proposé pour son guide le cardinal Gaspard Contarin*, qui jugea qu'il y avait un certain milieu à prendre entre ceux qui, sous prétexte d'être les ennemis des luthériens, s'approchaient trop de l'hérésie de Pélage, et ceux qui, ayant *quelque teinture des écrits de saint Augustin, étant très-éloignés de sa modestie et de sa charité, prêchaient au peuple des dogmes très-embarrassés, qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes, et qu'ils ne sauraient expliquer qu'en se jetant dans des pa-*

(21) Petrus Gallandius, *in Vitâ Castellani*, p. 44, 45.

(22) Simon, *préface des* Nouvelles Observations sur le texte et les versions du N. T. *imprimées à Paris*, en 1695, in-4°.

(*) *Interpretandi rationem et inhærentem sententiæ sacrorum librorum explanationem omnes admirantur, dignumque existimant cui Paulus apostolus, quem ille mirificè coluit, scribenti et prædicanti multa dictâsse videatur.* Breviarium Romanum.

radoxes. « J'ai cru, *continue-t-il*, » que je ne pouvais mieux faire, que » d'imiter ce grand cardinal, ayant à » répondre à quelques théologiens de » Hollande, qui m'avaient objecté » que la tradition de l'Église n'était » point constante et certaine, en don- » nant pour exemple les matières de » la grâce et de la prédestination, » sur lesquelles l'Église avait suivi et » autorisé la doctrine de saint Augus- » tin, quoiqu'il se fût éloigné, di- » saient-ils, des pères tant grecs que » latins qui l'avaient précédé. Je leur » ai fait voir que la diversité que l'on » y pouvait trouver n'était que sur » des choses qui n'avaient point été » décidées comme de foi, et sur quel- » ques passages de l'Écriture, qui pou- » vaient être expliqués diversement; » et qu'ainsi l'on ne devait pas accu- » ser l'Église de n'avoir point été » constante dans la tradition. » Pour peu qu'on examine cela, on découvre que c'est un fard, ou un plâtre, qui ne peut tromper que les gens simples; car d'où viennent, je vous prie, les controverses les plus capitales? N'est-ce point de ce qu'on explique diversement quelques passages de l'Écriture? Pourquoi donc employez-vous l'idée de cette diversité pour nous faire entendre que saint Chrysostome et saint Augustin ne diffèrent en rien d'essentiel? Est-ce un accident, est-ce un accessoire, à la doctrine de la grâce, que de savoir en quoi consistent les forces de l'homme pécheur, et quelle est l'essence de sa liberté? N'est-ce pas plutôt une partie fondamentale de ce dogme? Si donc ces deux pères sont opposés directement dans l'explication de la nature du franc arbitre, il est sûr que leur discorde concerne le fond, et que l'Église n'a pu adopter l'hypothèse de l'un, sans rejeter celle de l'autre. Ou bien il faudra dire qu'elle approuve une vérité, sans condamner la fausseté opposée; car enfin, quoiqu'il fût possible qu'ils se trompassent tous deux, il ne l'est point que l'opinion de tous deux soit véritable. Il faut donc, ou que ceux qui suivent les explications de saint Chrysostome se trompent, ou que ceux qui suivent les explications de saint Augustin enseignent une fausseté. Voilà, encore un coup, le grand embarras de la communion de Rome. Elle se voit obligée d'approuver ceux qui donnent tout, et ceux qui ôtent tout à la grâce, par rapport au consentement de l'homme. Une partie de ses docteurs disent que l'homme forme ce consentement avec une pleine liberté de le refuser; l'autre partie enseigne que la grâce produit ce consentement, sans laisser à l'homme la force prochaine de le refuser. Les uns ou les autres débitent une fausseté qui ne roule point sur une vétille, mais sur un point de très-grande conséquence. Cependant l'église romaine avec son infaillibilité prétendue ne condamne rien là-dessus. Si elle condamne le jansénisme, elle est contrainte de déclarer en même temps qu'elle ne condamne point saint Augustin (23) : c'est défaire d'une main ce que l'on a fait de l'autre. Notez en passant ces paroles de M. Simon : *La diversité..... n'était que sur des choses qui n'avaient point été décidées comme de foi*. C'est-à-dire, que, pourvu que l'on ne débite le mensonge que sur les points qui n'ont pas été encore décidés *comme de foi*, on ne laisse pas d'être fidèle et bon chrétien : notez, dis-je, ce privilége de la conscience errante. Notez aussi, qu'encore qu'il fût permis de n'être pas du sentiment de saint Augustin, lorsque les matières de la grâce n'avaient pas été encore décidées comme elles le furent au temps de ce père, il ne s'ensuit pas que depuis ces décisions il doive être libre aux écrivains du XVII[e]. siècle de revenir au sentiment de saint Chrysostome; car voici une remarque solide d'un théologien qui ne peut pas être suspect à M. Simon : « Dans les disputes touchant la » grâce, l'élection et la prédestina- » tion, on a moins d'égard aux an- » ciens pères qui ont vécu avant l'hé- » résie des pélagiens, qu'à ceux qui » sont venus depuis; et on en a beau- » coup plus aux latins qu'aux grecs, » quoique postérieurs à cette héré- » sie.... Or, entre les latins, dont nous » avons déjà vu que l'autorité le de- » vait emporter au-dessus de celle des » autres pères, les théologiens con- » viennent que saint Augustin et

(23) *Voyez la réponse qui a été faite par un janséniste à M.* Leydecker. *Il en est parlé dans l'*Histoire des ouvrages des Savans, [illegible] *pag.* 251.

on se doit le plus
non-seulement, tous les
sont venus depuis lui,
s mêmes, et les conci-
s évêques, ont tenu sa
chant la grâce, pour
our catholique, et ils
que c'était une suffi-
de la vérité d'un sen-
avoir que ce saint l'a-
(24). »

de..... se serait expo-
de censure, s'il eût vé-
ou quatre ans.] J'ai
montrer : l'une que
uvé mauvais que saint
prouvé les lois pénales
iques; l'autre que, s'il
re trois ou quatre ans,
ssuré d'avoir censuré
.

uver la première de
s, je n'ai qu'à rappor-
dont M. Claude s'est
lettre qui a été rendue
avoue que saint Au-
l'esprit admirablement
ation abondante et heu-
nt presque partout une
une grande justice et
harité; mais il ajoute
chose qui flétrit extrê-
noire, savoir, qu'après
les sentimens de douceur
uchant la conduite qu'on
ers les hérétiques, les
u'il eut avec les dona-
èrent tellement, qu'il
anc au noir, et soutint
il fallait persécuter les
.

du synode des églises
rovinces-Unies, tenu à
mois d'août 1690, éta-
ciblement la seconde
i à prouver; car c'est
propositions que cette
amna, *le magistrat n'est*
d'employer son autorité
l'idolâtrie et empêcher
l'hérésie. Cette proposi-
est l'une de celles que le
e solennellement et una-
ses, scandaleuses, per-
nicieuses, destructives *également de la morale et des dogmes de la religion.* Le synode *comme telles les proscrit, les interdit, et les condamne, défendant sous les dernières censures à toutes personnes ecclésiastiques et séculières de les débiter, ni dans les chaires, ni dans les conversations particulières,..... et ordonnant très-expressément à tous les consistoires* de son ressort *de redoubler leurs soins et leur vigilance pastorale à proportion du danger qui menace leurs troupeaux, de réprimer sans distinction et sans complaisance tous ceux qui se trouveront coupables, en suspendant les particuliers de la sainte cène; et à l'égard des ministres, ils les suspendront de leur charge jusqu'au prochain synode, en appelant à ce jugement deux pasteurs des églises voisines* (26). Si M. Claude eût été en vie pendant la tenue de ce synode (27), on n'aurait pas peut-être condamné la proposition que j'ai rapportée, me dira quelqu'un. Je n'en sais rien; mais, quoi qu'il en soit, on ne peut nier que son sentiment n'ait reçu le coup de foudre; car il est visible que saint Augustin n'a établi autre chose, sinon que les magistrats doivent réprimer les hérétiques, en les soumettant à certaines peines. Or le synode d'Amsterdam établit cela avec tant de force, qu'il met la proposition contraire dans le nombre des erreurs pernicieuses pour lesquelles il veut qu'on excommunie les laïques, et que l'on suspende les ministres : il a donc décidé la même doctrine que M. Claude avait condamnée dans saint Augustin; le sentiment de M. Claude a donc été fulminé par ce synode.

Si M. Claude a été surpris que saint Augustin soit *passé du blanc au noir*, d'autres s'étonnent encore plus que les ministres fugitifs de France (28) soient passés tout de même du blanc au noir.

gmat. theolog., *tom. I, lib.*
té par M. Arnauld, Difficult.
aert, *part. IX, pag.* 200.
Lettre écrite de Suisse, *impri-*
, *en* 1690, *pag.* 20.

(26) *Voyez ce qui a été publié des* Actes de ce synode, *dans le* Tableau du socinianisme, *pag.* 565.

(27) *Il était mort au mois de janvier* 1687.

(28) *Ils étaient en beaucoup plus grand nombre dans le synode, que les ministres wallons, et ils ont agi de concert avec les ministres réfugiés en Angleterre. Voyez les Actes de ce synode, touchant la VIII*e. *lettre du* Tableau du Socinianisme, *pag.* 559 *et suiv. L'auteur de ce* Tableau *assure, pag.* 558, que l'arrêté et les définitions de ce synode ont été faits d'une manière unanime.

Car, au lieu que saint Augustin changea d'opinion, à cause que les lois des empereurs avaient fait cesser un schisme, les ministres réfugiés ont changé de sentiment lorsque la ruine de leurs églises par l'autorité du souverain était encore toute fraîche, et que la plaie était encore toute sanglante. Si on leur avait demandé, pendant que les édits de persécution ne cessaient de pleuvoir sur le parti, ce qu'ils pensaient de la conduite d'un souverain qui assujettit à diverses peines ceux de ses sujets qui ne demandent que la liberté de prier Dieu selon les lumières de leur conscience, ils auraient répondu qu'elle est injuste; et dès qu'ils se sont vus en d'autres pays, ils ont prononcé anathème sur ceux qui condamnent l'usage des lois pénales contre les errans. Cela doit servir d'exemple de l'instabilité des choses humaines : il y a bien à moraliser là-dessus.

Celui qui fut le promoteur de ces décisions synodales avait déjà passé du blanc au noir; mais c'était en quelque façon par un privilége spécial, et par une dispense prophétique qui ne tirait point à conséquence pour les autres. Sa Politique du clergé, son Préservatif, etc., avaient condamné hautement l'usage des lois pénales en matière de religion. Il avait traité amplement de cela dans sa Réponse à l'Histoire du Calvinisme, et pour le moins il avait donné à connaître qu'il souhaitait de réfuter solidement les apologistes des lois pénales. Il est vrai qu'il avait ruiné d'une main ce qu'il avait tâché de bâtir de l'autre, et qu'il tomba dans une pitoyable contradiction, qui l'a exposé à des mortifications terribles dans plusieurs écrits qu'on a publiés contre lui; mais enfin, jusque-là, on ne pouvait pas le convaincre d'avoir dit nettement et précisément le oui et le non. Ce n'a été qu'en conséquence des révélations qu'il a cru recevoir d'en haut sur la prochaine ruine du papisme; ce n'a été, dis-je, qu'en conséquence de cela qu'on s'est élevé contre ceux qui ne croyaient pas qu'il fût permis d'extirper les sectes par l'autorité du bras séculier. Il s'est imaginé que ces gens-là lui faisaient une querelle personnelle, et qu'ils conspiraient contre son Explication de l'Apocalypse (29). Le clergé de France s'est fort servi des raisons de saint Augustin, pour justifier la conduite de la cour envers les réformés. On a fait imprimer à part en beau français tout ce que saint Augustin a publié sur cette matière. Un protestant en a donné la réfutation dans la IIIe. partie du Commentaire philosophique sur *Contrains-les d'entrer*. Voyez (30) les réflexions qui ont été faites sur le préjudice que fait à la bonne cause l'autorité de ce saint. On a été surpris que M. Poiret ait tâché de l'excuser. Voyez l'Histoire des ouvrages des savans, au mois de mai 1692, page 358, et au mois d'août de la même année, page 552.

(I) *Un médecin.... a prétendu que ce saint buvait beaucoup.... mais sans s'enivrer. Nous rapporterons ses raisons et celles d'un journaliste qui le réfute.*] Le médecin dont je parle est M. Petit. Le chapitre où il traite de cela est intitulé : *Videri B. Augustinum non invalidum potorem fuisse* (31). Il met d'abord le fondement de sa prétention dans ces paroles de saint Augustin : *Ebrietas longè est à me : misereberis, ne appropinquet mihi. Crapula * autem nonnunquàm surrepit servo tuo; misereberis, ut longè fiat à me* (32). C'est-à-dire, *L'ivresse est loin de moi; vous aurez pitié de moi, Seigneur, afin qu'elle ne s'en approche. La crapule surprend quelquefois votre serviteur; vous aurez pitié de lui, afin qu'elle s'en éloigne.* Il semble qu'il y ait là une espèce de contradiction; car la crapule étant l'effet de l'ivresse, comment peut-on avouer, sans se contredire, qu'on ne boit jamais jusqu'à s'enivrer, et que cependant on succombe quelquefois à la crapule?

(29) *Voyez* l'Apologie pour les vrais Tolérans, *par M.* Huet, *ministre de Dort*, *pag.* 133 et 134.

(30) *Dans la* Défense des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire critique, *pag.* 365 *et suivantes*.

(31) *C'est le XVe. de son livre intitulé :* Homeri Nepenthes, sive de Helenæ Medicamento, *imprimé à Utrecht, l'an* 1689, *in-8°*.

* A la fin du tome XII de l'*Histoire des auteurs sacrés*, on trouve une *lettre au T. R. P. D. Ceillier contenant l'explication d'un passage de saint Augustin. Crapula*, y est-il dit, doit être pris pour l'excès dans le manger. Cette *lettre à Ceillier* était de Joly, qui, dans ses *Additions à ses Remarques sur Bayle* consacre une note de plus de trois pages pour défendre son opinion.

(32) Augustin., *lib.* X, Confess., *cap.* XXXI.

e par l'autorité d'Aris-
apule est le dernier pé-
se, que c'est la douleur
e lorsque le sommeil a
urs du vin, et lorsqu'un
tait enivré recouvre la
t n'est plus dans l'alié-
qui lui ôtait le senti-
me cela par un passage
r des vers du poëte
comment il lève la con-
rente. Il suppose que ce
ait la tête assez forte
oire beaucoup de vin
sage de la raison, mais
être incommodé le len-
eâ esset cerebri ac men-
t posset, in eâdem vini
multos ad insaniam re-
s usum conservare (33).
un homme peut avouer
re jamais, quoiqu'on
ions il se sente tour-
apule pour avoir trop
reconnaître en cela un
qui l'oblige à implorer
du Père céleste. *Sic no-*
la vanescit, vindicatur-
s à turpitudine eorum,
uam vino obruere non
tamen à culpâ omninò,
i tantùm vini hauriret,
m aliquando incurreret,
inter pocula temperare,
s interdùm valetudini
ret. Quâ de re ibi mi-
i implorat (34). M. Pe-
Augustin sur la quali-
ù il habitait, et sur la
fricains, et se propose
: Il est probable que ce
mettait en pratique ce
t aux autres : or il a
se contentent de vivre
lard, et de boire deux
de vin pur : *Duæ vel*
æ potiones propter dili-
dinis sumptæ cum olus-
laudantur (35). On ré-
vraisemblable que saint
s tint pas tellement as-
règle, qu'il ne la passât
itre ses amis et ceux
manger à sa table épis-

tus, Homeri Nepenthes, *pag.*

, *pag.* 139.
n libro de Moribus manichæo-
m, *ibid.*, *pag.* 140.

copale : *Velim et mihi illud concedi, non minùs probabile; non ità hunc regulæ illi addictum vixisse, ut non eum vini modum nonnunquàm inter amicos, et mensæ episcopalis hospites bibendo excederet* (36). Car autrement il faudrait conclure qu'il ne vivait que d'herbages et de lard, ce qu'on ne pourrait penser sans une folie monacale, *Quod putare cucullatæ esset dementiæ* (37).

Voyons ce que M. Cousin a répondu à cet *étrange paradoxe* de M. Petit : c'est ainsi qu'il nomme ce sentiment (38). Il veut qu'on lise *le chapitre entier des Confessions, d'où* le passage a été tiré (39). On verra *que saint Augustin y représente la disposition où il était à l'égard du boire et du manger, et déclare qu'il avait appris de Dieu à ne rechercher les alimens que comme il aurait recherché les remèdes, et à user de la même sorte des uns et des autres. Il dit que, suivant ce principe, il est toujours en garde contre le plaisir, lorsqu'il satisfait aux besoins de la nature; qu'il se fait une guerre continuelle par les jeûnes et par l'abstinence; qu'il réduit souvent son corps en servitude, et entend sans cesse la voix de Dieu qui lui crie :* Ne graventur corda vestra in crapulâ et ebrietate (40). M. Cousin demande *si un évêque qui a vécu de la sorte, peut être soupçonné d'avoir bu quelquefois avec excès;* il assure qu'*il n'y a point ici de distinction à faire;* que saint Augustin *n'a jamais bu qu'autant que la nécessité le demandait;* et qu'*ainsi quand il dit* crapula autem nonnunquàm obrepit servo tuo, *il prend le mot de* crapula *dans un autre sens* (41). *Outre celui d'Aristote, auquel il signifie la chaleur et la douleur causées par le vin pris avec excès, il en peut avoir encore au moins deux autres, selon l'un desquels il est pris pour l'excès du manger, et selon l'autre pour le plaisir même de manger et de boire. Ce n'est pas au premier que saint Augustin l'a pris, car il était aussi éloigné de manger avec excès, que de boi-*

(36) Petitus, *ibidem.*
(37) *Idem, ibidem.*
(38) Journal des Savans *du* 27 *juin* 1689, *pag.* 426, *édition de Hollande.*
(39) *Là même, pag.* 427.
(40) *Là même.*
(41) *Là même, pag.* 428.

re avec excès. Il n'a donc pu le prendre qu'au second; et avouant que, bien qu'il s'efforçât de résister continuellement à la tentation du plaisir, qui se met comme en embuscade au passage des alimens nécessaires pour apaiser la faim et la soif, et pour entretenir la santé, néanmoins il s'y laissait quelquefois surprendre. Cette surprise arrive aux plus parfaits, à ceux qui refusent tout à leur corps, et qui ne le nourrissent que de jeûnes et d'abstinence. M. Cousin continue ceci en indiquant plusieurs choses que Possidius a rapportées touchant la sobriété de saint Augustin. Je crois qu'il n'eût pas mal fait de donner de bonnes preuves des deux significations du mot *crapula* qu'il a jointes à celle que M. Petit a si bien prouvée.

C'est à mes lecteurs à prononcer sur cette dispute : je me contente de leur indiquer les raisons des deux parties. J'ajouterai seulement que j'ai consulté plusieurs dictionnaires, sans y trouver la moindre trace de la signification que M. Cousin veut que l'on donne au mot *crapula* dans cet endroit-ci. J'ai même trouvé qu'il y a des médecins qui soutiennent que l'ivresse et la crapule signifient la même chose, et que ceux qui y cherchent des différences s'amusent à des disputes de mots. *Qui differentiam* crapulam *et* ebrietatem *fingunt* λογομαχῶσι. *Foës, pag.* 353. *Dict. num.* 475 (42). Il est certain que dans Cicéron les termes de *crapulam edormire, crapulam exhalare*, veulent dire la même chose que les mots français *cuver son vin* (43). Plaute emploie dans le même sens *crapulam amovere* (44), *crapulam edormire* (45), *crapulam edormiscere* (46). On sait aussi que présentement notre mot *crapule* est plus odieux que celui d'*ivresse*, car il signifie le degré le plus excessif de l'ivrognerie. C'est, comme le remarque Furetière, *une vilaine et continuelle débauche de vin* ou *d'autres liqueurs qui enivrent. Crapuler*, ajoute-t-il, *veut dire boire sans cesse, s'enivrer salement et continuellement.* Le dictionnaire de l'académie française confirme ces définitions. Mais il n'y a point de conséquence à tirer d'un siècle à un autre, quant au sens des termes. L'usage le fait varier prodigieusement. La distinction entre l'ivresse et la crapule était certaine au temps d'Aristote et au temps de saint Augustin. Cela est encore plus clair par le passage de ce père de l'Église, que par celui de ce philosophe. La question est de savoir en quoi consistait cette différence au temps de saint Augustin. Si M. Petit avait répliqué à M. Cousin (47), il aurait débité sans doute beaucoup de littérature, et je pense qu'il n'aurait pas oublié ceci: c'est que les auteurs qui, comme Aristote, traitent dogmatiquement un sujet, descendent dans le détail des genres et des espèces, et observent la propriété des termes destinés à signifier les différences des espèces, ou les différens degrés d'une même qualité; mais les poëtes et les orateurs quittent bientôt cette exactitude, ils introduisent un usage plus dégagé, ou bien ils s'accommodent à l'usage du public, qui fait prendre indifféremment les uns pour les autres, en mille rencontres, les termes que les docteurs avaient distingués.

(K) *Je ne dirai pas beaucoup de choses sur les éditions des ouvrages de saint Augustin.*] M. du Pin en a donné une liste (48) qui n'est ni aussi ample, ni aussi exacte que celle que les journalistes de Leipsick en ont donnée (49). Or, comme il est très-aisé de consulter ces auteurs-là, il serait bien superflu de les copier ici. Je dirai donc seulement que la meilleure édition des ouvrages de ce père est celle qui a paru à Paris par les soins des bénédictins de Saint-Maur. Elle est divisée en dix volumes *in-folio*, comme quelques autres, mais elle a donné un nouvel arrangement ou une nouvelle économie dans chaque tome. Le

(42) Jacob. Pancratius Bruno, *in* Lexico medico, *pag.* 385.

(43) *Voyez la* IIe. Philippique de Cicéron, *chap. XII, et la VIIIe.* Verrine, *liv. III, chap. XI.*

(44) Plaut., *in* Pseudolo, *act. V, scen. I, vs.* 35.

(45) *Idem, in* Mostell., *act. V, scen. II, vs.* 1.

(46) *Idem, in* Rudente, *act. II, scen. VII, vs.* 28.

(47) *Il n'a pu le faire; il était mort avant que son* Nepenthes *eût vu le jour.*

(48) *Voyez sa* Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, *tom. III, pag.* 2[illegible], édition de Hollande.

(49) *Dans leur mois de janvier* 1683, *pag.* [illegible]

primés l'an 1679;
; en 1680; le IVe.
1683; le VIe. et le
VIIIe. et le IXe. en
1690. Ce dernier
ouvrages que saint
contre les péla-

ttre de l'abbé D***
édictins de la con-
Maur, sur le der-
lition de saint Au-
eur de cette lettre
u pour but de fa-
ne, et que les preu-
sont convaincan-
ne cette lettre em-
lus les bénédictins
vêques qui leur de-
e leur conduite, et
de faire défendre
la lecture de cette
gustin. Ces savans
s éclaircissemens
atisfait le public à
che. Voyez la *Let-*
à un de ses amis,
a pour titre Lettre
. Elle fut achevée
le février 1699, et
n-12; mais elle n'a
lifférent. Il a paru
docteur en théolo-
eigneurs les prélats
éponse d'un théolo-
édictins à la Lettre
l (51): et l'on sou-
oire que tous les re-
t été faits aux bé-
s, et que ces pères
ndu. On remarque
yé de Rouen à Pa-
onse à l'abbé alle-
e de Sainte-Marthe
n, *volontiers qu'on*
bénédictins ont ré-
oint fait taire leurs
aru d'autres écrits
t je ne saurais don-
que je n'en ai vu
tie. J'ai vu le livre
ite qu'ont tenue les
depuis qu'on a atta-
saint Augustin. Il

contient 79 pages in-12, et il a été imprimé l'an 1699. On y apprend, entre autres choses, 1°. qu'avant qu'ils eussent rien publié pour leur défense, *un inconnu.... leur adressa un ecrit qu'il eut soin de faire débiter dans tout Paris, avant que de leur en envoyer aucun exemplaire* (53); 2°. qu'il avait donné pour titre à son ouvrage: *Lettre d'un abbé commendataire aux révérens pères bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*; 3°. que comme celle que l'abbé allemand avait écrite contre ces pères s'était appelée *la Bénédictine allemande*, on appela celle-ci *la petite Bénédictine*, et tout le monde disait que la cadette valait bien l'aînée; 4°. *que l'auteur ne fait le personnage, depuis le commencement jusqu'à la fin, et ne parle le langage des jansénistes, que pour mieux se faire entendre des bénédictins* (54); 5°. que *la petite Bénédictine* piqua et réveilla les gens du parti, qu'ils songèrent dès lors à soutenir le nouvel Augustin, et que M. l'abbé du Guet alla à l'abbaye offrir sa plume à la congrégation de Saint-Maur (55); 6°. que *la petite Bénédictine* n'avait pas encore été vue de tout le monde, qu'une autre plus petite et plus agréable se montra tout à coup (56); elle était intitulée: *Lettre d'un bénédictin non réformé aux révérens pères bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, et venait de la même source que la petite Bénédictine; 7°. que les bénédictins délibéraient encore quand on vit prendre l'essor à une quatrième Bénédictine, qui *était d'un sérieux à faire croire qu'elle sortait véritablement d'un cloître*: elle avait pour titre: *Lettre d'un bénédictin réformé de Saint-Denis, pour servir de réponse à l'abbé allemand, à l'abbé commendataire, et au bénédictin non réformé* (57); 8°. que la première réponse des bénédictins partit de Saint-Denis, et que tout le monde l'a attribuée à dom Lamy; elle est intitulée: *Lettre d'un théologien à un de ses amis, sur le libelle qui a pour titre: Lettre de l'abbé *** aux révérens pères bénédictins, etc.* (58); 9°. qu'on vit paraître

nprimée l'an 1699: elle

99. Il contient 128 pages

(53) Conduite des bénédictins, *pag.* 24.
(54) *Pag.* 25.
(55) *Pag.* 28.
(56) *Pag.* 29.
(57) *Pag.* 31.
(58) *Pag.* 35.

une autre réponse qu'on n'attendait pas : c'est celle que dom de Sainte-Marthe s'est vanté d'avoir faite en moins de deux jours ; elle a pour titre : *Réflexions sur la Lettre d'un abbé d'Allemagne, etc.* (59) ; 10°. que, du consentement de tout le monde, le meilleur ouvrage qui se soit fait jusqu'ici sur l'affaire de l'édition est celui qui a pour titre : *Memoire d'un docteur en théologie, adressé à messeigneurs les prélats de France, sur la réponse d'un théologien des bénédictins à la lettre de l'abbé allemand* (60) ; 11°. qu'un homme, plus savant que poli, fit courir un manuscrit contre dom de Sainte-Marthe, et l'intitula : *Sainte-Marthe mauvais théologien, et bon janséniste* (61) ; qu'au manuscrit du savant succéda le manuscrit de je ne sais quel mélancolique de mauvais goût ; que la pièce avait pour titre : *Antimoine pour servir de préservatif contre les calomnies du père de Sainte-Marthe* (62) ; et que le manuscrit du mélancolique fut suivi d'un autre, qu'on a attribué à un jésuite ; il est intitulé : *Vindiciæ Petavii* (63) ; 12°. que dans le livre intitulé : *Solution de divers Problèmes*, et attribué à M. du Guet, les jansénistes prennent hautement en main la défense des bénédictins (64) ; 13°. qu'il a paru une troisième réponse des bénédictins (65) ; qu'elle est intitulée : *Vindiciæ editionis sancti Augustini à PP. BB. adornatæ* ; qu'elle a précédé la plupart des écrits dont j'ai fait mention jusqu'ici ; qu'elle n'est presque qu'une traduction de la réponse du père Lamy ; qu'elle est faite sous un nom emprunté, etc. (66).

J'ai vu aussi un ouvrage que l'on attribue à dom Lamy ; c'est une *Plainte de l'apologiste des bénédictins à messeigneurs les prélats de France, sur les libelles diffamatoires que l'on répand contre ces religieux, et contre*

leur édition de saint Augusti
une sommation aux auteurs d
belles de comparaître devant
gneur l'archevêque de Paris.
instruction du procès que l'
bénédictins sur leur édition
Augustin. Tout cela compren
ges in-8°. L'auteur ayant dem
prélats le châtiment de ses a
res, remarque que *la difficul*
savoir qui sont ces esprits in
séditieux, qui ont attaqué les
tins (67). *Elle n'est pas si gran*
le pourrait croire, ajoute-t-
vrai qu'ils se gardent bien de
mer dans leurs libelles ; mais
PP. jésuites prennent tant d
s'en faire honneur dans le m
ils se découvrent d'ailleurs
d'endroits, dans ces séditieu
qu'on ne peut les y méconnaît
prendre plaisir à s'aveugler
Il propose ensuite ses conject
après quelques considérations
les, il donne *quelque chose de*
cis et de plus décisif (68). «
» dit-il, pour la lettre de l'a
» lemand, quand ces pères n
» raient pas rendus reconnaiss
» l'air, à la voix, à l'accent, a
» cipes, à la doctrine, c'est un
» ne paraît plus aujourd'hui
» testé, ni désavoué de person
» c'est le père *Langlois*, jé
» collége de Louis-le-Grand,
» est l'auteur. Et, assurément,
» père ne prétendait pas qu'o
» rât, puisque le débit de son
» s'est fait même dans son c
» d'une manière assez publiqu
» les autres libelles, comme l
» de *l'abbé commendataire*,
» le du *moine non réformé*,
» qu'on sait encore qu'ils en
» des présens dans le monde,
» y ont fait trophées de leurs
» dues victoires, combien de
» ils pris plaisir à s'y caracté
» s'y nommer, à s'y faire re
» comme nos parties ! Il est bo
» seigneurs, de vous faire vo
» quelles livrées, et de quelles c
» ils s'y dépeignent : je ne m
» rai que de leurs propres t
» *Considérez*, dit-on dans ces l
» *ce que font les jésuites, ces g*

(59) Conduite des Bénédictins, *pag.* 40.
(60) *Pag.* 44.
(61) *Pag.* 47.
(62) *Pag.* 50.
(63) *Pag.* 51.
(64) *Pag.* 67.
(65) *C'est sans doute celle dont on avait parlé dans la page* 64 *en rapportant ces paroles tirées d'une lettre manuscrite de M. Simon au père Martianai :* Un bénédictin nommé dom Bernard de Montfaucon...., a fait une vigoureuse réponse à l'abbé allemand, imprimée avec la permission du maître du sacré palais.
(66) Conduite des bénédictins, *pag.* 68.

(67) Plainte de l'Apologiste des Béné
pag. 10.
(68) *Pag.* 12.

vous pouvez soupçonner d'être vos parties. Prenez-les pour modèles en cette matière, ils répondent à tout. » ...ant ramassé plusieurs autres caractères, il continue de cette façon : « Je ne pense pas qu'à tous ces traits on puisse douter que ce sont des jésuites. Mais on dira que ce ne sont que quelques particuliers en petit nombre. D'accord; on sait que ce ne peuvent être que quelques particuliers : on n'a jamais vu de corps entiers prêter leurs mains pour faire une même lettre. Mais n'a-t-on pas sujet d'attribuer des écrits à tout un corps, lorsqu'on en parle communément dans ce corps avec approbation et complaisance ? Que dis-je! lorsqu'on s'en fait honneur, qu'on en distribue les présens, qu'on en fait trophée dans le monde, comme l'on sait que les jésuites le font si souvent de ces belles lettres ? En un mot, messeigneurs, quelque scandaleux que soient les écrits faits par les particuliers d'un corps, on a sujet de les attribuer à tout ce corps, lorsque les supérieurs ne se mettent pas en peine d'en arrêter le cours; lorsque n'en étant pas les maîtres, ils ne témoignent pas par un acte public qu'ils les désapprouvent, ou lorsqu'ils ne font pas eux-mêmes aux personnes offensées des réparations aussi éclatantes que les injures et les calomnies l'ont été. C'est par cette règle qu'on a toujours regardé comme l'ouvrage du corps des jésuites l'écrit scandaleux de la *Comédie des Moines*, où presque tous les religieux sont traités avec une indignité et une dérision qu'on aurait peine à pardonner aux plus déchaînés hérétiques. On l'a, dis-je, justement attribuée à tout le corps, quoique composée et jouée par leurs jeunes-gens, parce qu'il n'a jamais paru que les supérieurs en aient fait nulle satisfaction, nulle justice (69). » Il fait voir après ... que c'est à M. l'archevêque de ...ris à juger du différent (70) ; et il ...mme ses parties de paraître en per...ne à ce tribunal, *et de prouver ...rs diverses accusations; à peine, ...ls manquent à l'un ou à l'autre, de se voir condamnés comme calomniateurs, et leurs libelles censurés comme diffamatoires. Mais, pour ne leur donner pas lieu d'abuser d'une citation vague et indéterminée pour le temps, et de peur aussi de les presser de trop près, nous leur accordons deux mois de temps, à compter du jour que notre citation sera devenue publique à Paris* (71). Enfin, il montre quel est l'état de l'affaire, et puis, dans l'instruction du procès, il réfute diverses choses publiées contre les bénédictins.

J'ose dire que M. l'archevêque de Paris, et un concile national même, se seraient trouvés embarrassés dans le jugement d'une telle cause; car, outre que les questions du jansénisme sont toutes pleines d'équivoques, deux communautés puissantes et bien lettrées, qui ont chacune leurs amis et leurs ennemis, peuvent tailler beaucoup de besogne et faire naître des incidens à l'infini. Le meilleur expédient, lorsqu'il s'élève de ces disputes, est de recourir au bras séculier, comme à un dieu de machine, qui vienne couper le nœud. C'est ce qui est arrivé dans celle-ci. Le roi ordonna à M. le chancelier d'écrire une lettre à M. l'archevêque de Paris, afin qu'il ne fût plus parlé de cette querelle, et que les parties cessassent de rien publier là-dessus (72). Mais, quoi qu'il en soit, on peut dire que les bénédictins prirent le parti le plus raisonnable qu'il y eût à prendre, tant pour montrer qu'ils se tenaient bien assurés de leur fait, que pour arrêter le cours des libelles. Ils demandèrent une procédure régulière, où leurs accusateurs fussent obligés de se nommer, et de prouver juridiquement les faits en question. Sans cela on ne saurait se promettre une bonne issue; car, dans les causes même les plus mal fondées, ceux qui ont la liberté de ne plaider qu'au tribunal du public, par des livrets anonymes, se trouvent toujours en état de faire les fiers, et d'insulter, et d'étourdir, pourvu qu'ils ne manquent ni d'écrivains, ni d'imprimeurs. Un simple particulier, qu'il ait raison ou qu'il ait tort, se voit réduit au silence dès que les factums

(69) Plainte de l'Apologiste des Bénédictins, pag. 21.
(70) *Pag.* 23.

(71) *Là même*, *pag.* 24.
(72) *Vous la trouverez dans les* Lettres historiques *du mois de janvier* 1700, *pag.* 90.

ne se vendent plus. Il ne pourrait pas les continuer sans soutenir la dépense de l'impression, et il ne peut pas la soutenir. Cet inconvénient ne se trouve pas dans une communauté riche et puissante comme celle des jésuites.

On va contrefaire, à Amsterdam, cette édition; on la donnera *en plus petits caractères*, et on la vendra *à beaucoup meilleur marché que celle de Paris* (73). On avait dessein d'y répandre les notes critiques d'un savant homme qui se cache sous le nom de *Joannes Phereponus* (74); mais je viens d'apprendre qu'on a changé de dessein, et que ces notes critiques seront imprimées à part, avec le commentaire de Louis Vives sur l'ouvrage *de Civitate Dei, etc.* On a eu peur de rebuter les catholiques romains: c'est pourquoi on leur laissera une entière liberté d'acheter ou de n'acheter pas des notes suspectes. Elles seront dans un tome séparé, sans lequel on vendra toutes les œuvres de saint Augustin, exactement conformes à l'édition de Paris, à tous ceux qui ne voudront pas se charger du reste.

(73) *Voyez M.* Bernard Nouvelles de la République des Lettres, *mois de mars* 1699, *pag.* 358.

(74) *Là même.*

AULNOI (Marie-Catherine le Jumel de Berneville, comtesse d'), si connue par ses écrits (A), fut mariée à François de la Motte, comte d'Aulnoi. Elle en était veuve, lorsqu'elle mourut au mois de janvier 1705. Sa mère, qui s'était remariée en secondes noces à feu M. le marquis de Gadaigne, est morte à Madrid, où elle jouissait d'une pension considérable, que le roi Charles II lui avait donnée, pour un grand service qu'elle avait rendu à l'état, pendant qu'elle était à Rome. Philippe V lui conserva cette pension. La comtesse d'Aulnoi a laissé quatre filles (*a*).

(*a*) Mercure Galant, *janv.* 1705, *page* 244 *et suivantes.*

(A) *Elle est fort connue par ses écrits.*] Le premier qui parut, est intitulé *Voyage d'Espagne.* Elle y avait suivi la reine d'Espagne, première femme de Charles II. Ses autres ouvrages sont *Mémoires de la Cour d'Espagne*, qui ont été imprimés trois fois en France, et une fois en Hollande; *Mémoires de la Cour d'Angleterre; Hippolyte, comte de Duglas; Histoire de Jean de Bourbon, prince de Carency; le Comte de Warvik.* Ce sont autant de petits romans qui se sont fait lire. Elle a aussi donné plusieurs *contes de Fées*, et une Paraphrase sur le *Miserere* (1).

(1) Mercure Galant, *janvier* 1705, *pag.* 241 *et suivantes.*

AURAT, D'AURAT (Jean), en latin *Auratus.* Voyez Daurat.

AURÉLIEN (Lucius Domitius (*a*)), empereur de Rome au IIIe. siècle, a été l'un des plus grands guerriers de l'antiquité. On ne sait pas bien où il naquit (A), mais on demeure d'accord que son extraction était assez basse, et que sa mère, qui se mêlait de deviner, était prêtresse du Soleil (*b*). Il était de belle taille, bel homme, très-robuste, et d'un génie extrêmement vif (*c*). Il aimait le travail, le vin, et la bonne chère (*d*), mais non pas les femmes (*e*); il observait exactement la discipline, et il la faisait observer avec la dernière sévérité (B). On vit en lui une chose très-admirable, c'est qu'il demeura pauvre au milieu d'un très-grand nombre de belles charges qui lui furent conférées (C). Il avait une si forte passion de dégaîner, que les sol-

(*a*) *L'empereur Claude, en lui écrivant, le nomme que Aurelianus.* Vopiscus, *in Aurel.*, *cap. XVII.*

(*b*) Vopisc., *in Aurelian.*, *cap. XIV.*

(*c*) *Ibidem*, *cap. IV et VI.*

(*d*) *Ibidem*, *cap. IV.*

(*e*) *Ibidem*, *cap. VI.*

lui donnèrent le surnom *pée-à-la-main*, pour le distin- d'un capitaine qui s'appelait me lui (D). Il faisait un tel tage dans les combats, qu'il quarante-huit Sarmates en seul jour, et qu'on se servait nombre de mille pour comp- les coups mortels qu'il avait nés aux ennemis (*f*). Cette sée trouva place dans les chan- et les vaudevilles (*g*) : il en cela le même avantage le premier roi des Juifs (*h*), l le mérita beaucoup mieux : on ne prétendait pas que Saül fait mourir de sa main les le ennemis dont les chansons attribuaient la tuerie; mais ait ainsi que la chose était en- due à l'égard d'Aurélien. Il adopté par Ulpius Critinus, des plus grands hommes de temps-là (*i*). L'empereur Va- ien, qui ménagea cette affai- *k*), le fit lieutenant du même tinus (*l*), général des fron- res de l'Illyrie et de Thrace , et le désigna consul l'an . Ces récompenses, et quel- es autres, furent accompa- ées des agrémens les plus sen- les, vu les éloges et témoigna- d'estime qui servirent de face aux déclarations de l'em- eur (E). On ne trouve pas Aurélien fasse figure sous mpire de Gallien; mais sous mpire de Claude, il a les pre- ers emplois, et il commande les armées avec tant de gloire, qu'après la mort de cet empereur toutes les légions conspirent à le mettre sur le trône (*n*). Cela se fit l'an 270. Il vint peu après à Rome; et dès qu'il y eut affermi son autorité, il marcha vers la Pannonie, où les Goths avaient fait une irruption (*o*). Il leur donna bataille, et les obligea de repasser le Danube, et de demander la paix. Après cela, dès qu'il eut appris que les Marcomans, les Juthonges (*p*), et quelques autres nations, avaient résolu de porter la guerre en Italie, il marcha contre eux, et les vainquit vers le Danube dans un grand combat. Il en tua encore beaucoup, lorsqu'ils voulurent repasser cette rivière, et il empêcha les autres de s'en retourner en leur pays, et les enferma dans les terres des Romains. Le défaut de vivres, et cent autres incommodités qui les obligèrent à lui demander la paix, ne leur inspirèrent pas une soumission qui lui pût être agréable. Leurs députés parlèrent assez fièrement, et il les renvoya avec beaucoup de hauteur; car comme il s'imaginait qu'il avait coupé la retraite à cette armée, il ne croyait pas qu'elle lui pût échapper. Il se trompa : les ennemis se dégagèrent; et, ayant pris le devant, ils entrèrent en Italie, et firent de grands ravages autour de Milan. Il ne put les suivre avec assez de promptitude, car son armée était plus pesante que la leur. Ils le battirent par surprise

) Vopisc., *in* Aureliano, *cap. VI.*

) *Id. ibid. et cap. VII.*

) *Voyez le Ier. livre de* Samuel, *chap.* *III, vs.* 7.

) Vopisc., *in* Aurelian., *cap. XIV.*

) *Id. ibid.*, *cap. XV.*

) *Ibidem*, *capite X.*

) *Ibidem*, *cap. XIII.*

(*n*) *Ibidem*, *cap. XVII.*

(*o*) Zozim, *libr. I*, *pag.* 654, 655.

(*p*) *Ils étaient les plus voisins de la Rhétie et de l'Italie.*

cette guerre, que l'on consulta dans Rome les livres de la sibylle : il faudra que j'en rapporte quelques circonstances, qui feront connaître la religion d'Aurélien, et l'irréligion de ses flatteurs (F). Il poursuivit apparemment les ennemis jusqu'en Allemagne, et il fut obligé de s'y arrêter quelque temps, pour repousser les Vandales, qui avaient passé le Danube. Il les vainquit, et les obligea à lui demander la paix, et il fut bien aise de la leur donner (*s*). Il retourna à Rome plein de colère, à cause des séditions qui s'y étaient élevées, et il les punit avec une extrême cruauté (*t*). C'était son vice dominant; et ce fut à cause de cela, que plusieurs ne voulurent point le mettre entre les bons princes, et qu'au dire de Dioclétien, il était plus propre à commander une armée, qu'à être empereur (G). Il faut néanmoins prendre garde que son naturel sanguinaire ne l'empêcha point de se faire aimer du peu-

chemin plusieurs ennem
battre, et plusieurs vill
re. Nous avons vu ail
ce qui l'empêcha de ru
de Tyane. Il s'exposa t
lorsqu'il assiégeait Zén
la ville de Palmyre,
blessé d'un coup de flè
battit les Perses, qui é
nus au secours des ass
l'on ne saurait exprim
putation qu'il s'acqui
conquête de tous les éta
nobie (*aa*). Comme il
nait en Occident, il a
les Palmyréniens s'étai
vés. Cette nouvelle le f
ner en Syrie, et il arri
tioche avant qu'on sût
nait (*bb*). Il châtia Palm
une cruauté énorme, c
tout passer au fil de l'
Il était encore à Car
Mésopotamie lorsqu'il
soulèvement des Égyp
marcha contre eux avec
heur et sa diligence or
il défit leur chef, il le

urir, et soumit ainsi l'É- en très-peu de temps (*dd*). ie de réunir à l'empire les s, l'Espagne et la Breta- qui obéissaient à Tétricus, revenir en Occident. Il ga- rie bataille auprès de Châ- sur-Marne, et ce fut la dé- de l'affaire, d'autant plus Tétricus se livra à lui pen- le combat (*ee*). Il revint à e, et y triompha de Zé- e et de Tétricus avec une pe extraordinaire (*ff*). Il ssa en Gaule; et ayant su les Barbares étaient entrés s le pays des Vindéliciens), il courut tout aussitôt de côté-là, et remédia au mal. assa de là dans l'Illyrie; et jugeant pas qu'il pût conser- la Dace, dont Trajan avait fait province au delà du Danu- et qui avait été perdue sous lien, il en retira les troupes les habitans, et il donna à x-ci une partie de la Mésie le la Dardanie, qu'il conver- en une nouvelle province). Il avait en Thrace une bel- rmée, qu'il voulait conduire tre les Perses après l'hiver, qu'il fut tué par l'un de ses éraux (*ii*). Ce fut au mois de vier 275. Nous ne connais- s qu'en gros les grandes ac- as de sa vie; mais si nous les savions en détail par des descriptions exactes, et telles qu'on les donne aujourd'hui des conquêtes et des batailles, nous le pourrions assez admirer, et nous trouverions bien raisonnable la plainte de Junius Tiberianus (I) car enfin Aurélien était un homme qui transportait le guerre d'Orient en Occident, avec la même facilité qu'on la transporte aujourd'hui d'Alsace en Flandre. On le regretta beaucoup, et l'on érigea en son honneur les monumens les plus magnifiques. On le déifia (K), on lui fit bâtir un temple. Remarquons qu'il n'y eut point de divinité, pour qui il témoignât plus de zèle que pour le Soleil (L). Il ne laissa qu'une fille unique, dont le petit-fils vivait encore au temps de Dioclétien (*kk*). C'était un sénateur vénérable par sa vertu, et qui avait été proconsul de Cilicie. Comptons pour un mensonge ce que dit Abulpharage, *qu'Aurélien, en faisant la paix avec Sapor, roi de Perse, lui donna sa fille en mariage* (*ll*). On prétend aussi qu'il lui envoya des médecins grecs, qui enseignèrent aux Perses la médecine d'Hippocrate (*mm*). Notez que les médecins étaient des gens qu'il n'employait pas dans ses maladies : il ne se servait guère d'autre remède que de l'abstinence (*nn*). Au reste, ce fut un bonheur pour les chrétiens, qu'un prince si sangui-

(*dd*) Vopisc., *in* Aurelian., *cap. XXXII.*

(*ee*) *Voyez* Tillemont, Hist. des Emper., *t. III, pag.* 1058, 1059.

(*ff*) *Voyez-en la description dans* Vopisc., *chap. XXXIII, et suivans.*

(*gg*) *C'est en partie le pays qu'on nomme aujourd'hui Bavière et Suabe.*

(*hh*) *Qui fut aussi nommée la Dace, ou Nouvelle-Dace. Voyez les preuves de tout ceci dans* Tillemont, Hist. des Empereurs, *t. III, pag.* 1067.

(*ii*) Vopiscus, *in* Aurielano, *cap. XXXV.*

(*kk*) Vopisc., *in* Aur., *cap. XLII, pag.* 528.

(*ll*) Tillem., Hist. des Empereurs, *tom. III, pag.* 1182.

(*mm*) Abulpharage, *cité par* Tillemont, *là même.*

(*nn*) Vopisc., *in* Aurelian., *cap. L.*

savent faire (M) : *Telle fut la fin d'Aurélien*, dit-il (*pp*), *prince plus nécessaire que bon*. Ce que l'Angeloni raconte de quelques pièces de marbre qui furent trouvées sous le pontificat d'Urbain VIII, lorsqu'on aplanit l'endroit où Aurélien avait fait bâtir un temple sur le mont Quirinal (*qq*), est fort propre à donner une grande idée de la magnificence de cet édifice.

(*oo*) *Voyez* Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. III*, *pag.* 1085 *et suiv.*

(*pp*) *Hic finis Aureliano fuit, principi magis necessario quàm bono.* Vopisc., *in* Aurel., *cap. XXXVII.*

(*qq*) Francesco Angeloni, Historia Augusta, da Giulio Cesare infino à Costantino il Magno, illustrata con la verità delle antiche medaglie, *pag.* 332.

(A) *On ne sait pas bien où il naquit.*] Vopiscus, ayant rapporté trois opinions (1), ajoute qu'il arrive ordinairement que la patrie de ceux qui sont nés dans un chétif lieu est inconnue. Il en donne cette raison, c'est qu'ils mentent sur ce sujet, afin de se rendre recommandables à la postérité par l'éclat du lieu natal. *Evenit quidem ut de eorum virorum genitali solo nesciatur, qui humiliori loco nati, plerique solum genitale*

[illegible] *principum virtutibus sum[...] est, ubi quisque sit genitus [...] in republ. fuerit.* Néanmo[...] nous sommes naturelleme[...] rieux de savoir le temps e[...] la naissance des grands h[...] crois qu'un historien est ol[...] toutes les recherches poss[...] contenter là-dessus tous s[...] et que l'on a droit de se [...] la négligence d'une infinité [...] qui n'ont pas pris cette pei[...]

(B) *Il faisait observer l[...] avec la dernière sévérité.*] [...] à cela qu'il eut le bonhe[...] que cette sévérité ne cabr[...] soldats, et qu'elle ne fit qu[...] ner une crainte qui les e[...] sortir de leur devoir. Ce fut [...] un bonheur, car les gén[...] quelquefois autant de suje[...] dre les suites d'une trop [...] sévérité, que celles d'une t[...] mollesse. Celui-ci se trouv[...] de punir rigoureusement e[...] mission. *Militibus ità timo[...] sub eo posteaquàm semel e[...] severitate castrensia peccat[...] nemo peccaverit. Solus de[...] nium militem qui adult[...] hospitis uxore commiserat [...] vit, ut duarum arborum ca[...] teret, et ad pedes militis [...] eademque subitò dimitteret, [...] ille utrinque penderet. Q[...] gentem timorem omnibus* [...]



se au roi Darius. On ne peut ir de plus beau que les ordres ien touchant ce que les soldats at faire et ne pas faire. Saint aptiste ne leur eût pas défendu choses, s'il eût voulu descenns le détail (5). Aurélien ne ulait pas permettre de toucher n fruit, ni de se faire donner , du bois, ou de l'huile ni de er des règles de la chasteté. Ne on pas qu'il avait dessein d'inre dans les armées la discimonacale? *Hujus epistola mi- est ad vicarium suum data modi :* Si vis tribunus esse, imò vivere, manus militum contine. pullum alienum rapiat, ovem contingat; uvam nullus auferat; m nemo deterat ; oleum, sal, m, nemo exigat : annonâ suâ ntus sit. De prædâ hostis, non rymis provincialium, habeat; tersa sint, ferramenta samiata... alteri quasi servus obsequatur : dicis gratis curentur; aruspicinihil dent ; in hospitiis castè ; qui litem fecerit, vapulet (6). it si rigide, que l'empereur Va, qui avait pour lui une estime alière, n'osa mettre son fils sous rection; car il craignit que ce jeune e, qui aimait à folâtrer, n'éprou- trop fortement l'austérité d'un aître. C'est pourquoi il lui choin gouverneur moins exact. Voici u'il répondit au consul Antonin s, qui n'approuvait pas que charge n'eût pas été conférée à lien : *Culpas me familiaribus lit- quòd Posthumio filium meum ienum magis quàm Aureliano niserim : quùm utique et severiori er credendus fuerit et exercitus : tu id diutiùs judicabis, si benè is quantæ sit Aurelianus seve- is. Nimius est, multus est, gra- st, et ad nostra jam non facit ora. Testor autem omnes deos, tiam timuisse ne quid etiam erga m meum severiùs, si quid ille fe- , ut est naturâ pronus ad ludicra, is cogitaret.* Hæc epistola indicat tæ fuerit severitatis, ut illum rianus etiam timuisse se dicat (7).

N'oublions pas la sévérité d'Aurélien à l'égard des domestiques. Il faisait fouetter en sa présence ceux qui s'étaient écartés de leur devoir, et il mit entre les mains de la justice plusieurs de ses propres valets, afin de les faire châtier de leurs fautes. Il fit mourir sa servante, qui avait commis adultère avec son valet. *Servos et ministros peccantes coram se cædi jubebat, ut plerique dicunt, causâ tenendæ severitatis ; ut alii, studio crudelitatis. Ancillam suam quæ adulterium cum servo suo fecerat, capite punivit. Multos servos è familiâ propriâ qui peccaverant, legibus audiendos judiciis publicis dedit* (8). Que Valérien dit avec raison qu'un tel homme était trop sévère pour le siècle où il vivait! *Ad nostra jam non facit tempora* (9). Il n'était propre que pour la secte des montanistes. Les chrétiens des siècles suivans l'auraient trouvé excessif, et combien trouverait-on aujourd'hui de casuistes qui diraient de sa morale ce qu'ils disent de celle des pères, qu'elle était trop forte, et que ce remède trop amer et trop corrosif ne convient pas à nos malades! Où sont les gens de guerre, où sont même les bourgeois, qui s'avisent de châtier les galanteries de leurs valets et de leurs servantes? On congédie ceux et celles dont les fautes de cette nature sautent aux yeux : voilà tout le châtiment. Quelquefois même on a la bonté de les marier ensemble. Notez que l'histoire ne fait mention que d'une servante d'Aurélien châtiée pour son impudicité. C'est un signe que de telles fautes furent très-rares dans son domestique; et c'est un sujet d'étonnement, quand on songe à ce qui se passe tous les jours, et qu'on sait qu'un général, qu'un empereur, avait nécessairement plusieurs esclaves de l'un et de l'autre sexe.

(C) *Il demeura pauvre au milieu d'un très-grand nombre de charges qui lui furent conférées* (10).] L'empereur son maître rendit témoignage à cette vertu, quand il chargea le public de la dépense que le consulat qu'il promettait à Aurélien exigerait.

Voyez l'Évangile de saint Luc, *chap. III*,

Vopisc., *in* Aureliano, *cap. VII*, *pag.* 434.

Vopisc., *in* Aur., *c. VIII*, *p.* 439, 440.

(8) *Idem*, *ibidem*, *cap. XLIX*, *pag.* 585.

(9) *Idem*, *ibidem*, *cap. VIII*, *pag.* 439.

(10) *Voyez-en le dénombrement dans* Vopiscus, *chap. X.*

sulatum detulimus ob PAUPERTATEM, *quâ ille magnus est cæteris major*, *dabis ad editionem Circensium aureos antonianos trecentos*, *etc.* (12). Quelques-uns ont dit que la pauvreté d'Aurélien obligea Valérien à donner ordre qu'Ulpius Crinitus l'adoptât : *Memini me in quodam libro græco legisse.... Mandatum esse Crinito à Valeriano ut Aurelianus adoptaretur*, *idcircò præcipuè quòd pauper esset* (13). Notez qu'étant empereur il ne sortit point des règles de la médiocrité, en faisant du bien à ses amis. Il en usa peut-être de la sorte par l'habitude qu'il s'était faite de renoncer à l'opulence, et par l'opinion qu'il eut que des richesses médiocres suffisaient à un grand homme. Peut-être aussi qu'il ne voulut point irriter le peuple par des profusions excessives ; car les sujets ne se plaisent pas à voir leur prince répandre sans poids ni mesure les trésors et les faveurs sur la tête de ses amis. Vopiscus nous dit que cet empereur voulut tenir un milieu qui ôtât les incommodités de la pauvreté, sans exposer à l'envie. *Amicos suos honestè divitavit et modicè*, *ut miserias paupertatis effugerent*, *et divitiarum invidiam patrimonii moderatione vitarent* (14). On ajoute qu'il ne permit à personne de porter des habits de soie, qu'il paya d'exemple, et qu'il soumit sa propre femme à cette loi ; car lorsqu'elle lui en demanda

cence depuis son élév[...] trône qu'auparavant (1[...] accorda aux sénateur[...] mêmes livrées que lui (1[...]

(D) *Les soldats lui* [...] *surnom* d'Épée-à-la-m[...] *distinguer d'un autre* [...] *s'appelait comme lui.*] [...] distinction capable de [...] gueil d'un brave guer[...] tons les paroles de Vop[...] *exerendi cupidus. Nam* [...] *in exercitu duo Aure*[...] *hic, et alius qui cum V*[...] *tus est*, *huic signum ex*[...] *suerat* manus ad ferrum [...] *quæreretur quis Aurel*[...] *vel fecisset vel gessiss*[...] *tur*, Aurelianus manu [...] *atque cognosceretur* (19[...]

(E) *On lui donna* [...] *servirent de préface au* [...] *de l'empereur.*] Je m'en [...] porter, car ils contien[...] vices importans qu'A[...] rendus à l'empire : *Vale*[...] *tus Ceionio Albino*, *p*[...] *Vellemus quidem singu*[...] *devotissimis reipub. viri* [...] *deferre compendia quà*[...] *nitas postulat*, *maxim*[...] *vita commendat. Deb*[...] *præter dignitatem pret*[...] *torum. Sed facit rigor* [...] *accipere de provinciaru*[...] *ultra ordinis sui grad*[...]

totius exercitûs confessione, ut digna illi vix aliqua vel na sunt munera. Quid enim n clarum? quid non Cor- Scipionibus conferendum? ator Illyrici, ille Galliarum , ille dux magni totius exem- men nihil præterea possum nto viro ad muneris gratiam litur sobria et benè gerenda Quarè sinceritas tua, mi pa- issime, supra dicto viro ef- andiù Romæ fuerit, panes mundos sedecim, etc. (20).

que Valérien écrivit au pré- ome, et voici ce qu'il écrivit en. *Ego de te tantùm, Deo spero quantùm de Trajano, , posset sperare respub. Ne- minor est (21), in cujus lo- mque te legi. Consulatum m Ulpio Crinito in annum m à die undecimo calend. ju- in locum Gallieni et Vale- perare te convenit sumptu pu-* Voici encore le discours que lui tint en présence de l'ar- de la cour. *Gratias tibi agit, ne, resp. quòd eam Gottho- estate liberâsti. Abundamus rædâ, abundamus gloriâ, et ibus quibus romana felicitas Cape igitur tibi pro rebus uis coronas murales quatuor, vallares quinque, coronas na- as, coronas civicas duas, has- as decem, vexilla bicolora , tunicas ducales russas qua- allia proconsularia duo, togam tam, tunicam palmatam, to- ctam, subarmalem profundum, eboratam. Nam te consulem designo, scripturus ad senatum deputet scipionem, deputet sces. Hæc enim imperator non lare, sed à senatu, quandò fit , accipere* (22).

remier de ces trois passages de us contient une chose qui mé- elque attention, et qui ne ré- as trop aux idées que l'on se fait sordres de l'empire. On se fi- ue, depuis que les soldats se accoutumés à créer et à tuer les empereurs, il n'y avait qu'oppres- sion et que tyrannie dans les provin- ces romaines. Cela n'était pas toujours vrai : nous voyons ici que Valérien ménage les frais publics à la décharge des provinces avec plus de précau- tion que l'on n'en observe aujourd'hui dans les royaumes chrétiens.

(F) *Voici quelques circonstances qui feront connaître la religion d'Au- rélien, et l'irréligion de ses flatteurs.*] La consternation fut grande à Rome, dès que l'on y eut appris que les Mar- comans étaient entrés dans l'Italie, et qu'ils y faisaient de grands ravages (23). Les séditions se mêlèrent à cette consternation : c'est pourquoi Ulpius Syllanus, chef du sénat, proposa de consulter les livres de la Sibylle; mais il y eut des sénateurs qui s'y opposèrent par la raison que sous un prince aussi brave qu'Aurélien, il n'était pas nécessaire de s'informer de la volonté des dieux. Cette diver- sité d'opinions faisant différer la con- sultation des écrits de la Sibylle, il fallut qu'Aurélien s'en mêlât. Il écri- vit donc aux sénateurs qu'il s'étonnait qu'ils balançassent sur une affaire de cette nature, tout comme si au lieu d'en délibérer dans le temple de tous les dieux ils en délibéraient dans une église des chrétiens. *Miror vos, patres sancti, tamdiù de aperiendis Sibyllinis dubitâsse libris, perindè quasi in christianorum ecclesiâ, non in templo deorum omnium, tractare- tis* (24). Il les pressa vivement, il les assura qu'il fournirait toutes les dé- penses nécessaires, et qu'il avait ex- pédié là-dessus ses ordres au tréso- rier de l'épargne; « car, *ajoutait-il*, ce » n'est pas une chose honteuse de » vaincre avec l'assistance divine : » c'est ainsi que nos ancêtres ont » terminé et commencé plusieurs » guerres. » *Neque enim indecorum est diis juvantibus vincere : sic apud majores nostros multa finita sunt bella, sic cœpta* (25). Syllanus avait donc eu raison de dire aux flatteurs d'Auré- lien que ce grand homme honorait les dieux, et mettait en eux sa con- fiance, et que jamais leur secours ne faisait honte aux braves gens. *Me-*

dem, *ibid.*, *cap. IX*, *pag.* 440.

Casaubon *veut qu'on lise* es, *c'est-à-dire, érien croyait qu'Aurélien égalait Crini- vens paraît le bon.*

Vopiscus, *cap. XIII*, *pag.* 449, 450.

(23) Vopiscus, *cap. XVIII.*

(24) *Idem*, *ibid.*, *cap. XX*, *pag.* 463.

(25) Vopisc., *cap. XX*, *pag.* 464.

ministis, P. C., me in hoc ordine sæpè dixisse jam tùm quùm primum nuntiatum est Marcomannos erupisse, consulenda Sibyllæ decreta, utendum Apollinis beneficiis, inserviendum deorum immortalium præceptis : recusâsse verò quosdam, et cum ingenti calumniâ recusâsse, quùm adulando dicerent tantam principis esse virtutem ut opus non sit deos consuli, proindè quasi et ipse vir magnus non deos colat, non de diis immortalibus speret. Quid plura? audivimus litteras quibus rogavit opem deorum, quæ nunquàm cuiquam turpis est ut vir fortissimus adjuvetur (26). Après la lettre d'Aurélien, il n'y eut plus de délai : le sénat fit consulter les livres de la Sibylle, ce qui amena un grand attirail de dévotion (27). Notez en passant combien la maxime d'Ajax a paru bonne à certains esprits (28). Nous avons ici des flatteurs qui s'imaginent qu'il ne faut recourir à l'assistance du ciel, que lorsque l'on se défie de la valeur et de la prudence des princes du monde. Rapportons encore deux preuves qu'Aurélien n'était pas de cet avis : *Credo adjuturos rom. remp. deos qui nunquàm nostris conatibus defuerunt* (29). C'est ce qu'il écrivait dans les embarras où il se vit par la longue résistance de Zénobie. Il reconnut dans une autre lettre, que ses victoires étaient un présent des dieux. *Undè apparet nullam mihi à diis immortalibus datam sine difficultate victoriam* (30). Il est vrai qu'il ajouta qu'ils les lui avaient toujours accordées avec mille difficultés. C'est le destin de toutes choses : ce n'est pas seulement la vertu qu'il faut acquérir à la sueur de son visage, c'est le propre de tous les autres biens, *Sic Diis placitum.*

> Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα θεοὶ προπάροιθεν ἔθηκαν
> Ἀθάνατοι, μακρὸς δὲ καὶ ὄρθιος οἶμος ἐπ' αὐτὴν,
> Καὶ τρηχὺς τὸ πρῶτον (31).
>
> *Ante virtutem verò sudorem dii posuerunt*
> *Immortales; longa ver*
> *ad ipsam,*
> *Primùmque aspera. . .*

Il n'y a point de dc
sens-là, et l'on doit ı
cette disposition céle
ractère de bonté; c
plus de joie de l'acqu
qui nous a coûté b
gues.

(G) *Sa cruauté a e*
de le mettre entre les (
au dire de Dioclét
propre à commander
être empereur.] Vopis
dra ces particularit
num quidem, dit-il (
inter bonos, neque in
pes ponunt, idcircò
tia, imperatorum dos
Verconius Herennian
torio Diocletiani, tes
sæpè dicebat, Diocl
ter dixisse, quùm M
tatem reprehenderet,
gis ducem esse debui
pem. Nam ejus nimi
displicebat. Ces paro
sont d'un connaisseı
qu'il n'y a rien de pl
bien régner (33), et
tement les raisons de
Vous les trouverez da
auteur qui observe
grand nombre d'emp
on ne comptait que p
ces (35), et qui loue
avait dit, que tous
pouvaient être peint
Vides, quæso, quàm
cipes boni, ut benè
dam mimico scurrâ
temporibus, in uno an
cipes posse perscril
gi (36).

(H) *Sa libéralité, e*
de maintenir l'abond
rent oublier sa cruau
dont il punit les sé
taient faites à Rome
sence, passa tellen
d'une sévérité légitiı
que cela ternit sa r
rendit très-odieux. *A*

(26) Vopiscus, *cap. XIX*, *pag.* 459, 460.
(27) *Idem*, *cap.* XX.
(28) *Voyez la remarque* (E) *de l'article d'*Ajax fils de Télamon.
(29) Vopiscus, *cap. XVI.*
(30) *Idem*, *cap. XXVIII.*
(31) Hesiodi Opera et Dies, *vs.* 289.

(32) Vopiscus, *cap. XL*
(33) *Idem, ibidem, cap*
(34) *Ibidem.*
(35) *Idem, cap. XLII.*
(36) *Idem, ibid., pag.*

uod jam fuerat, et quod non frustrà peratum est, infamiæ tristioris ictu ontaminavit imperium. Timeri cœpit rinceps optimus, non amari, quùm lii dicerent, perfodiendum talem rincipem, non optandum, alii bonum uidem medicum, sed malâ ratione urantem (37). Cette haine ne dura oint parmi le peuple : les distribuions de pain et de chair de porc (38), t d'huile (39), et telles autres douceurs u'il ressentit sous cette domination, e convertirent. Il était encore tout tel ue du temps de Juvénal; il ne formait es désirs que pour le pain et les specacles : rien n'était plus gai que ce euple, pourvu qu'il eût le ventre lein.

> ..... *Jam pridem ex quo suffragia nulli*
> *Vendimus, effugit curas. Nam qui dabat olim*
> *Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se*
> *Continet, atque duas tantùm res anxius optat,*
> *Panem, et circenses* (40)..........

'est par-là que cet empereur se endit aimable à la multitude. Lisez a lettre qu'il écrivit à un intendant es vivres. *Aurelianus Augustus Flavio Arabiano præfecto annonæ. nter cætera quibus diis faventibus Romanam rempub. juvimus, nihil mii est magnificentius quàm quod aditamento unciæ omne annonarum uricarum genus juvi : quod ut esset erpetuum, navicularios Niliacos aud Ægyptum novos, et Romæ amnios posui. Tiberinas extruxi ripas ; adum alvei tumentis effodi, diis et erennitati vota constitui, almam Cerrem consecravi. Nunc tuum est offiium, Arabiane jucundissime, elaboare ne meæ dispositiones in irritum eniant. Neque enim populo rom. saaro quicquam potest esse lætius* (41). avait dessein d'établir des distribuons de vin perpétuelles, et il avait ris des mesures pour cela (42). On it que le préfet de son prétoire le étourna de l'exécution, en lui disant ue si l'on donnait du vin au peuple ne resterait plus rien qu'à lui doner aussi des oies et des poulets. *Si t vinum populo romano damus, superest ut et pullos et anseres demus* (43). Voilà des largesses bien capables de faire oublier l'effusion du sang de quelques personnes. Qu'Aurélien eût fait mourir le fils ou la fille de sa sœur, ou l'un et l'autre, pour des raisons assez frivoles (44), qu'il eût employé mal à propos la peine de mort (45), cela n'était point capable de lui faire perdre l'affection d'un peuple à qui il donnait les moyens de se nourrir commodément, et qu'il régalait de beaux habits (46). Outre que sa sévérité faisait cesser plusieurs désordres odieux à la populace. Il exterminait les délateurs, les concussionnaires, les sangsues publiques, et telles autres engeances. *Quicquid sane scelerum fuit, quicquid malæ conscientiæ vel artium funestarum, quicquid deniquè factionum, Aurelianus toto penitùs orbe purgavit*...... (47). *Item quadruplatores ac delatores ingenti severitate persequutus est ; tabulas publicas ad privatorum securitatem exuri in foro Trajano semel jussit. Amnestia etiam sub eo delictorum publicorum decreta est de exemplo Atheniensium : cujus rei etiam Tullius in Philippicis meminit. Fures provinciales repetundarum ac peculatûs reos ultra militarem modum est persequutus, ut eos ingentibus suppliciis cruciatibusque puniret* (48). Il agrandit l'enceinte de Rome, il redonna à l'empire ses anciennes bornes (49). Les peuples se laissent flatter doucement par cet éclat de grandeur. Il travailla à la réforme, il borna le nombre des eunuques, parce qu'ils étaient montés à un trop grand prix (50). Il fit défense d'avoir des concubines qui fussent de condition libre (51). C'était enfin un agrément au peuple romain de voir que cet empereur se faisait craindre au sénat. Cette compagnie s'en faisait peut-être un peu trop accroire, et, quoi qu'il en soit, je m'imagine qu'on trouvait bon que

(37) *Idem*, *cap. XXI*, *pag.* 467.
(38) *Idem*, *cap. XXXV*.
(39) *Idem*, *cap. XLVIII*.
(40) Juvenal., Sat. X, *vs.* 77.
(41) Vopiscus, *cap. XLVII*, *pag.* 576, 577.
(42) *Idem*, *cap. XLVIII*.
(43) *Idem*, *cap. XLVIII*, *pag.* 578.
(44) *Idem*, *cap. XXXVI et XXXIX*.
(45) *Voyez les* Césars de Julien *et les* Notes *de M.* Spanheim *là-dessus*; *pag.* 107.
(46) Vopiscus, *cap. XLVIII*.
(47) *Idem*, *cap. XXXVII*.
(48) *Idem*, *cap. XXXIX*, *pag.* 522, 523.
(49) *Idem*, *cap. XXXIX*.
(50) *Idem*, *cap. XLIX*.
(51) *Idem*, *ibidem*.

de l'antiquité nous sont connus, et seront connus de nos descendans, et l'on ne connaîtra pas Aurélien, prince très-illustre, empereur très-sévère, qui a restitué tout le monde au nom romain? Fasse le ciel que cette folie n'arrive pas! La-dessus, il engagea Flavius Vopiscus à travailler à l'histoire de cet empereur, et lui promit tous les mémoires que la bibliothéque de Trajan pourrait fournir. Rapportons les propres paroles de cet historien: *Quæsivit à me* (Junius Tiberianus) *quis vitam* Aureliani *in litteras retulisset. Cui ego quùm respondissem, neminem à me Latinorum, Græcorum aliquos lectitatos, dolorem gemitûs sui vir sanctus per hæc verba profudit:* Ergo Thersitem, Sinonem, cæteraque illa prodigia vetustatis et nos benè scimus, et posteri frequentabunt: divum Aurelianum, clarissimum principem, severissimum imperatorem, per quem totus Romano nomini orbis est restitutus, posteri nescient? Deus avertat hanc amentiam! Et tamen, si benè novi, ephemeridas illius viri scriptas habemus, etiam bella charactere historico digesta, quæ velim accipias, et per ordinem scribas, additis quæ ad vitam pertinent. Quæ omnia ex libris linteis, in quibus ipse quotidiana sua scribi præceperat, pro tuâ sedulitate condisces. Curabo autem ut tibi ex Ulpiâ bibliothecâ et libri lintei proferantur. Tu velim Au-

qu'on les avait engagé
rible imposture à consp
Voyons quelle fut cett
avait fait des menaces
secrétaire. Celui-ci se c
car il savait bien que l
ce prince étaient suivie
résolut de le prévenir,
à plusieurs personnes c
voulait faire tuer. Il le
liste où il s'était mis lu
exhorta à sauver leur
toutes personnes, ou c
couru l'indignation d'A
avaient lieu de croire
tance de leurs services,
fort bien dans son esp
fond n'avaient rien à
Tous ces gens-là firer
contre sa vie, et le mi
tion. Mais ayant con
fraude du secrétaire, ils
ardens à honorer Auré
fut exposé aux bêtes,
que la mémoire de c
conservée sur le tomb
pereur (59). Les soldat
point conférer l'empi
ceux qui avaient eu p
et demandèrent au sén
prince, et la déificati
(60). Le sénat ne vo
charger du soin de c
reur; mais quant aux h
que l'armée demandait

décernés sans aucun délai. ..., qui opina le premier ...nat, fit un beau discours ... bien aise de trouver ici, ...ontient un juste abrégé des ... plus éclatantes d'Aurélien, ...es pensées assez curieuses. ... *ordine consuluissent dii ...s, P. C., si boni ferro invio...itissent, ut longiorem duce... : neque contra eos aliqua ...tas iis qui neces infandas ... mente concipiunt. Viveret ...ceps noster Aurelianus, quo ...ior fuit quisquam. Respirare ... infelicitatem Valeriani, ...eni mala, imperante Clau...rat nostra respublica : at ...ddita fuerat Aureliano toto ...be vincente. Ille nobis Gal... ; ille Italiam liberavit ; ille ...s jugum barbaricæ servitutis ...llo vivente Illyricum resti..., redditæ romanis legibus ... Ille (proh pudor!) Orien...neo pressum jugo in nostra ...uit ; ille Persas insultantes ...aleriani nece, fudit, fugavit, ... Illum Saraceni, Blemyes, ..., Bactriani, Seres, Hiberi, Armenii, populi etiam In...eluti præsentem penè venera...rum. Illius donis quæ à Bar...ibus meruit, refertum est Ca... ; quindecim millia librarum ejus liberalitate unum tenet ..., omnia in urbe fana ejus mi...is. Quare, P. C., vel deos ...e convenio, qui talem princi...vire passi sunt, nisi fortè se...s esse maluerunt. Decerno ...ivinos honores : id quod vos ...xistimo esse facturos. Nam de ...re deligendo ad eundem exer...nseo esse referendum. Etenim ...enere sententiæ nisi fiat quod ...et electi periculum erit, et eli...widia.* Probata est sententia ...2). Le même Tacite ayant été ...reur quelques mois après(63), ...ça son règne par ordonner ...érigeât quatre statues à Auré...e d'or dans le Capitole, et trois d'argent en d'autres lieux, et que chacun fût pourvu du portrait de ce grand prince. Les trois statues d'argent furent dédiées, mais non pas celle du Capitole. *In eâdem oratione Aureliano statuam auream ponendam in Capitolio decrevit : item statuam argenteam in Curiâ, item in templo Solis, item in foro divi Trajani. Sed aurea non est posita : dedicatæ autem sunt solæ argenteæ. In eâdem oratione cavit, ut si quis argento publicè privatimque æs miscuisset, si quis auro argentum, si quis æri plumbum, capital esset cum bonorum proscriptione...... Addidit, ut Aurelianum omnes pictum haberent* (64).

(L) *Il n'y eut point de divinité pour qui il témoignât plus de zèle que pour le Soleil.*] Il me semble que sa première éducation fut la cause de ce culte ; car apparemment sa mère, qui était prêtresse du Soleil, lui inspira dès l'enfance une dévotion particulière pour cette divinité (65). Quoi qu'il en soit, nous trouvons que lorsqu'il remercia Valérien, qui l'avait désigné consul, il se servit de ces termes : *Dii faciant et deus certus Sol, ut et senatus de me sic judicet* (66). Un savant homme (67) prétend qu'il parla ainsi dans une lettre (68), *comme si les autres dieux étaient douteux, hors le Soleil seul.* Dans la bataille qu'il gagna proche d'Émesse sur les troupes de Zénobie, on prétend qu'il fut secouru par une divinité qui encouragea les soldats, et qui fit que l'infanterie soutint la cavalerie prête à s'enfuir (69). Dès qu'il fut entré victorieux dans Émesse, il alla au temple du Soleil : *Statim ad templum Heliogabali tetendit, quasi communi officio vota soluturus*, et y trouva la même figure de divinité qui lui avait été favorable dans le combat. C'est pourquoi il fonda des temples dans ce lieu-là (70), et puis il fit construire à Rome un temple au Soleil (71). Il fit rebâ-

... *fut élu empereur quelques mois après.* ...pisc., *cap. XLI*, *pag.* 526, 527.

... *fut par le sénat, car l'armée à qui ...laissa l'élection d'un nouveau prince ...oujours ce soin au sénat qui enfin s'en*

(64) Vopisc., in Tacito, *cap. IX*, *pag.* 608.

(65) *Idem*, in Aureliano, *cap. IV*.

(66) *Idem*, *ibidem*, *cap. XIV*.

(67) Spanheim, Notes sur les Césars de Julien, *pag.* 109.

(68) Vopiscus *lui fait tenir de vive voix ce langage.*

(69) Vopisc., *cap. XXV*.

(70) *Illic templa fundavit donariis ingentibus positis.* Vopisc., *cap. XXX*.

(71) *Idem*, *ibid.*, *et cap. XXXV*.

dum est iis qui remanserunt. Credimus enim tam paucos tam multorum suppliciis esse correctos. Templum sanè Solis, quod apud Palmyram aquilifer legionis tertiæ cùm vexilliferis et draconario et cornicinibus atque liticinibus diripuerunt, ad eam formam volo quæ fuit, reddi. Habes trecentas auri libras è Zenobiæ capsulis, habes argenti mille octingenta pondo. De Palmyrenorum bonis habes gemmas regias. Ex his omnibus fac cohonestari templum : mihi et diis immortalibus gratissimum feceris. Ego ad senatum scribam, petens ut mittat pontificem qui dedicet templum (72).

(M) *Vopiscus fait à son sujet une distinction..... que peu de gens savent faire.*] Les défauts d'Aurélien furent utiles : l'état en avait besoin ; mais au sentiment de Vopiscus, il ne s'ensuit pas de là que ç'ait été un bon empereur. Voilà le langage d'un homme qui ne confond pas les choses. Une infinité de gens ignorent cette distinction. Ils regardent simplement et absolument comme un bon règne, comme un règne juste, la domination qui a prévenu, qui a fait cesser quelque grand mal ; et s'ils se figurent une fois qu'un règne est injuste, ils le regardent simplement et absolument comme mauvais, sans avoir égard aux avantages nécessaires que le public en retire.

(72) Idem, cap. XXXI, pag. 18

avait raison d'atten
torien qui cite la V
lustre archevêque d
c'est ce qu'on n'y t
ne puis point remé
faut, car je ne cr
dans toute l'étendu
ces-Unies il y ait
me pût prêter l'ouv
mise cette Vie d'Au
que je puis dire se
Auréolus fut profes
logie dans l'univer
(*c*). On lui affecta le
tor facundus (*d*).
vincial d'Aquitaine
créa archevêque d
ne vécut guère de
été élevé à cette g
(A). On a dit qu
au cardinalat *a. C
subtil, mais trop a
tinguer par des o
velles (B). On pr
soutenu l'impossibi

(*a*) Labbe, Dissert.
siast., *tom. II*, *pag.* 183

(*b*) *Mise*, dit-il, *à la*
taires d'Oriol sur le Ma
imprimés à Rome l'an 15

Les dominicains eurent
n adversaire redoutable,
ent réfuter avec beau-
vigueur par l'une de
eilleures plumes (D). Je
elque chose touchant ses
E). Vous trouverez dans
arque (A) le temps de sa

*ne vécut guère depuis qu'il eut
é à la dignité d'archevêque*
On lui donna l'archevêché
n 1321, et il se trouve que
de Concos de Cabrairez, do-
, fut installé à la même pré-
10 de juillet 1322 (1). Il faut
ue le 27 d'avril, jour de la
Auréolus (2), appartienne pour
tard à l'an 1322. Voyez la né-
de ce temps-là : on se con-
à l'égard d'un archevêque de
r le jour qu'il mourut ; on
ouciait pas de la date de l'an-

*Il était trop avide de se distin-
r des opinions nouvelles.*] C'est
actère d'esprit fort dangereux,
n écueil bien à craindre : l'on
esque jamais vu que ceux qui
sez de génie et de savoir pour
ttre fortement la commune tra-
aient assez de jugement pour
er à propos, et pour discerner
ne vaut pas la peine de la ré-
Vous allez voir un passage où
ge sainement de cette sorte d'es-
n y range nommément notre Au-
: *Ex hâc classe, insignia inge-
o, Durandus et Aureolus, mi-
nè audiunt, quòd ingeniis qui-
lebant plurimùm, indulserint in
ue, et novas cudere, ac com-
i opiniones, communem trami-
ne causâ deserendo non dubitâ-
Estque haud dubiè argumentum
minùs exquisiti, nec satis ma-
el emuncti, ferri facilè, et abs-
genti ratione, extra viam : ità
nvis res de quâ agitur, ad scholæ
merè pertineat, nec indè dispen-
illum doctrinæ fidei, vel sanis,
is moribus sit timendum, tamen
tissimum sit, quandò manifesta
ratio non urget, ab anteriorum placi-
tis non discedere* (3). Il faut néanmoins avouer que ces esprits novateurs (4) et un peu brouillons sont quelquefois nécessaires ; car, sans eux, pourrait-on faire des progrès considérables ? Ne s'endormirait-on pas dans la prétention que tout est déjà trouvé, et qu'il faut acquiescer aux opinions de nos pères, comme à leur terre et à leur soleil ? Les disputes et les confusions excitées par des esprits ambitieux, hardis, téméraires, ne sont jamais un mal tout pur : elles seront un grand mal tant qu'il vous plaira, mais il en résulte des utilités par rapport aux sciences et à la culture de l'esprit. Il n'est pas jusqu'aux guerres civiles dont on n'ait pu quelquefois assurer cela. Un fort honnête homme l'a fait à l'égard de celles qui désolèrent la France au XVIe. siècle. Il prétend qu'elles raffinèrent le génie, ou le langage, à quelques personnes ; qu'elles épurèrent le jugement à quelques autres ; et qu'elles servirent de bain aux uns pour les nettoyer, et d'étrille aux autres, pour faire sauter leur crasse. Voici ses paroles ; il me semble qu'il a pensé, qu'il s'est exprimé assez bien, pour être digne que je les étale ici : *Ut sæpè res adversæ inexpectatis bonis locum faciunt, ità in hâc publicâ, et omnium maximâ calamitate res auctor dari potest, quibusdam ingenium evasisse limatius, acumen perspicacius, judicium resecatius, os mundius, scripta purgatiora, prorsùs ut agnoscere liceat, ærumnarum procellas, quibus æstuavimus, his esse balneas quæ sordes eluerunt, aliis strigilem quæ squammam detersit, quibusdam uredinem, quæ absumpsit quicquid luxurians et inutile. Deniquè si quis verè æstimet, nunc demùm intelligimus, eam, quæ reipublicæ tempestas fuit, privatim et pauculis esse cotem quâ acuitur et faculam quâ accenditur quicquid in singulis est optimum* (5). En vérité, le public se passerait bien de telles lessives, ou étrilles, ou limes, ou queux, comme on voudra

abbe, Dissert. de Scriptor. ecclesiast.,
, *pag.* 184.
dem, ibidem.

(3) Theoph. Raynaudus, Erotem. de malis ac bonis lib. *num.* 430, *pag.* 250.

(4) *Je n'entends nullement parler de ceux qui travaillent à des réformations nécessaires.* [Leclerc dit que Bayle désigne ici Luther, Calvin, etc.]

(5) Carolus Paschalius, de Optimo Genere Elocutionis, *pag.* 124.

(C) *On prétend qu'il a soutenu l'impossibilité de la création.* *] Les lumières que j'ai là-dessus sont très-petites, car je puis seulement vous assurer que Théophile Raynaud, après avoir rejeté comme très-faibles les raisons d'Averroës, ajoute que les argumens où Auréolus a mal employé son esprit pour montrer que la création est impossible, se réduisent à la même chose. *Eodem recidunt argumenta quibus Aureolus apud Capreolum in* 2. *d.* 1. *q.* 2. in argumentis contra quartam, *parùm feliciter ingenium exercuit, ut probaret creationem esse impossibilem* (7). Remarquez bien qu'il n'a point lu Auréolus, et qu'il n'en connaît la doctrine qu'autant qu'elle a été rapportée par son adversaire Capréolus. Cela m'impose une nouvelle nécessité de ne marcher ici qu'à tâtons; mais cependant je ne crois pas me tromper dans la conjecture que je vais faire. Je suppose qu'Auréolus n'a point nié simplement et absolument que la création fût possible, car c'eût été avancer une opinion très-opposée à la foi romaine. Il a seulement soutenu que pour telles et telles raisons, il trouverait impossible qu'un être fût fait de rien, si la foi ne lui apprenait que l'on doit prendre dans un sens de création proprement dite les paroles dont l'Écriture se sert touchant la première formation du monde. S'étant une fois couvert de ce bouclier, il a

tent un docteur qui a s
création est impossible,
les pernicieuses conséq
dogme, sans avertir q
met en sûreté les intér
doxie, et soumet à l'a
tradition les argumens l
que la lumière lui prés
qu'Auréolus, dans un a
gouverné de la manièr
pose qu'il a suivie à l'éga
tion, et cela me rend p
ma conjecture. Il a dit q
que l'autorité des saint
croire que la transsubs
un véritable changeme
pain en tout le corps
gneur. J'ai lu cela dans
M. Allix. *Petrus Aureo*
ecclesiæ cardinalis, ho
propter solas auctoritat
teneo, quòd transsubsta
rus transitus et conversi
in totum corpus Domini
q. 1. *a.* 2. (8).

(D) *Les dominicains l*
ter..... * *par l'une de le*
plumes.] Ce fut par le n
lus dont je viens de fa
Consultez son commenta
tre des Sentences. Il y p
ment, il y secoue de to
commentaire d'Auréolus
Maître. *Quæ* (comment
in suis in easdem senten
tariis sæpiùs excussit

›loyées, et qui lui avaient
ıcipe pour tirer des con-
ieuses, n'avaient pas tou-
nique fondement sur les
l'esprit, mais que la pas-
ır y avait eu part. Je ne
par le père Baron, qui
ṡ ainsi : *Memini me Ca-*
;io quo ex quæstionibus in
tent. loco legere, soluto
;umento Aureoli quo ad
ıod impium et absurdum
rpretatione nostræ senten-
uxerat, hæc modestè ad-
preolum, ex nostrâ res-
tet hanc objectionem Au-
am esse ex perverso intel-
quid sit de affectu (10).
onstantius Sarnanus, re-
:iscain et cardinal, com-
'e où il prétendit conci-
.ons d'Auréolus avec celles
s (11). Il tâcha de faire
e accord entre les dogmes
d'Aquin et ceux de Scot
ainsi que l'on a tâché de
ıe bonne intelligence en-
:t Aristote. C'est se jouer
, ou tourner réellement
, sans avoir dessein de le
qu'on tâche de reconci-
lle paix est honteuse aux
'on aurait à craindre de
ches, quand on fait l'office
r, si les chefs de la querelle
ıu monde. *Quoi*, diraient-
ıretendez qu'il n'y a ici
ute de mots, et que nous
les mêmes dogmes sans
ırcevoir, tant la passion
upe, et nous empêche de
e nous disons? C'est une
toutes les formes : nous ne
ıt de paix à des conditions
tes. Retirez-vous avec vos
'union : nous aimons mieux
'e continue, que de la voir
la honte de notre esprit et
ience. Notez qu'il y a des
ı les controverses les plus
ne sont qu'un malen-
; je ne crois pas qu'il faille
du thomisme et du sco-
ar conséquent de la diffé-
y a entre le scotiste Au-
réolus, et le thomiste Capréolus.

(E) *Je dirai quelque chose touchant ses écrits.*] L'exactitude de ceux qui en ont parlé est si petite, qu'ils n'ont observé nulle distinction, ni entre les écrits qui nous restent et les écrits qui se sont perdus, ni entre les ouvrages qui ont été imprimés et les ouvrages qui ne l'ont jamais été. Le père Labbe (13), qui se plaint de cette négligence, trop ordinaire aux bibliographes, promettait de la réparer amplement; mais il est mort sans donner le gros volume dont la dissertation que je cite n'était que l'avant-coureur (14). Il marque que *Breviarium Bibliorum* d'Auréolus, *sive epitome universæ Sacræ Scripturæ juxta litteralem sensum*, fut imprimé à Venise l'an 1571, et à Paris l'an 1585 (15), par les soins d'Étienne Nouellet, docteur en théologie de la faculté de Paris, et que les *Commentaires sur les quatre livres des Sentences* furent imprimés à Rome, *in-folio*, l'an 1595, et dédiés au pape Clément VIII, par le cardinal Constantius Sarnanus (16). Il rejette ce que le père Maracci débite dans sa *Bibliotheca mariana*, que le traité d'Auréolus *de Conceptione immaculatâ B. Virginis* fut imprimé à Toulouse l'an 1314 : il dit que peut-être cet écrit fut composé cette année-là, ou imprimé l'an 1514.

Faisons de petites notes sur tout cela. 1°. Le catalogue de la bibliothèque d'Oxford fait mention de l'*Epitome totius S. Scripturæ*, imprimé à Strasbourg l'an 1514. Gesner l'ignorait aussi : l'Epitome de Gesner, publié l'an 1583, ne marque aucun livre d'Auréolus qui eût été imprimé; et notez que l'on y distingue très-faussement de *Petrus de Verberiâ*, *dictus Aureoli*, notre Pierre Auréolus. 2°. Il n'est pas vrai que les Commentaires sur les quatre livres des Sentences aient été imprimés à Rome l'an 1595. Bellarmin assure qu'il n'a vu que le Commentaire sur le premier de ces quatre livres, et que

. Baron. Apologet., *lib. I*, *sect.*

, Athen. roman., *pag.* 176.
ibidem.

(13) Labbe, de Script. ecclesiast., *tom. II*, *pag.* 184.

(14) *La préface de sa* Dissertation de Scriptorib. ecclesiast.

(15) Oldoini, *dans son* Athenæum romanum, *pag.* 532, *met l'an* 1581.

(16) Oldoïni *dit la même chose*, *pag.* 533 *de son* Athenæum romanum.

l'an 1605*[1]. Je m'étonne que Bellarmin n'ait eu nulle connaissance de l'impression de ce dernier tome. Cela est un peu plus étrange que de voir dans M. Moréri que *nous avons diverses éditions* des Commentaires d'Auréolus sur le Maître des Sentences, mais que *celle de Rome* 1595 *est la plus correcte.* Comment eût-il pu montrer ces diverses éditions ? Aurait-il daté celle de Rome comme il l'a datée, s'il avait su ce que j'ai dit ci-dessus ? 3°. Je dirai que le père Labbe a trop épargné le père Maracci, qui a cru que l'on imprimait des livres l'an 1314. N'est-il pas connu de tout le monde que l'imprimerie n'a été en usage dans l'Europe que vers le milieu du XVe. siècle ? A quoi songe donc le jésuite Oldoïni, quand il se vante d'avoir vu le traité d'Auréolus *de Conceptione Virginis Mariæ*, imprimé à Toulouse l'an 1314 ? *[2] *De Conceptione Virginis Mariæ librum qui habetur M. S. Tolosæ in collegio Fuxensi, et excusum vidimus Tolosæ*, *anno* 1314 (18).

(17) Bellarm., de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 365.

*1 Le Ier. tome est sur le Ier. livre des Sentences : il est, dit Leclerc, divisé en deux parties ; le second volume contient le Commentaire sur les II et IIIe. livres des Sentences, en 542 pages ; sur le IVe., en 326 pages, et enfin, *Quodlibeta sex decem*, en 155 pages.

*2 Leclerc pense avec raison que 1314 n'est qu'une faute d'impression au lieu de 1514.

(18) Oldoini, Athen. romanum, *pag.* 533.

que depuis Haute-Riv
tas la loue beaucoup
aussi le passage de
Hélie, que Papyre M
porte (*b*).

marquisat pour feu M. Dus
de M. de Bonrepaux, ambas
ce à la cour de Danemarck,
lande.

(*b*) Papyrii Massoni Des
Galliæ, *pag.* 412.

(A) *Ariège.*] C'est ai
nomme dans le pays où
Elle est nommée *Areg*
vieilles cartes, et *Ar*
martyrologe manuscrit
de Moissac. On trouve d
scrit la passion de saint A
tyrisé à Pamiers, et l'on
la barque où son corps f
tra par cette rivière dan
Per fluvium qui Areia
Garonnam usque perven
navicula (in quâ corp
martyris à gentilibus ne
alium qui Tarnis dicitur
vium, indè retrogrado c
nim intravit in Avarioni
Hadrien de Valois, do
ceci, a critiqué ceux qui
Auriége, et fort mal t
Masson, qui l'a nomm
Fluvius est vulgò dictus
busdam corruptè l'Auriè
no (2) *prisci ejus fluvii no*

ie bon auteur. M. San-
Lauriègue , dans une
ıblia l'an 1675 (5). La
oms propres y sont si dé-
ı doit croire que ce sont
graveur. M. Moréri s'est
plaisamment que l'Au-
iège sont les deux noms
. Il oublie le véritable,
pas que les deux noms
sont la même chose : le
article , et le dernier
Son abus est tout sem-
ıte que l'on ferait en di-
ière qui passe à Paris ,
me *Seine* , ou *Laseine*.
n des auteurs se moquent
ıui leur relève des erreurs
ıre , et qu'ils se vantent
ort au-dessus de ces mi-
e sont des fanfarons, qui
ir d'un beau masque , ou
e , ou leur paresse , ou
goût , ou leur inexacti-
ne parlait , ou d'une
ne rivière , que par oc-
ın ouvrage de raisonne-
tes que ces messieurs ap-
ıinuties seraient excusa-
ra pas de même , quand
: sur le sujet principal
: qui n'est qu'une vétille
un théologien , sera quel-
ute capitale dans un géo-
dans un auteur de dic-
me suis ressouvenu que
n a dit *la Riége*. Voyez
remarque (A) de l'article

avoir reçu à la droite les
, *elle reçoit à la gauche*
rget et de la Lèze.] M.
e ici une petite censure :
Auriège , *ayant reçu le*
t et la Lèze , se joint à la
la signifie manifestement
hure du Lers est au-des-
uchure de l'Arget, et que
e de la Lèze est entre les
Rien de plus faux. L'Ar-
s l'Ariège proche de Foix,
t ou neuf lieues de Gas-
Foix et Sainte-Gabelle ,
bouchure du Lers à peu
verò in Aurigeram labi-
nplum S. Gauvillæ (6). La

monts Pyrénées.
Massoni Descriptio Fluminum
e.

Lèze a son embouchure à trois ou quatre lieues au-dessous de celle du Lers. Coulon aurait pu apprendre à M. Moréri le rang de ces embouchures. Notez qu'il observe que *l'Auriège est nommée des Latins* Aurigera (7) *et Larget* Argentigera (8) , et que *l'une porte l'or , et l'autre l'argent* (9). Il avait pris peut-être cette remarque dans Olhagarai , car c'est un auteur qui a écrit ce que je vais dire : *Et que ne dirons-nous du Lers avec son flus et reflus* (10) ? *de l'Auriège et de l'Arget , rivières aux bords dorés et argentés ? Cela ne fait-il pas foy des thrésors cachés dans l'amary de ces mons* (11) ?

(C) *Du Bartas la loue beaucoup.*] Voici le IIIe. Sonnet de ses Neuf Muses Pyrénées , présentées au roi de Navarre (12).

Fleuue d'or, et de flot et de nom et de sable,
Riche en grains , en pastel , en fruits , en vins , en bois ,
Auriège au viste cours , clair ornement de Foix ,
Qui rends par ton tribut Garonne nauigable ,
Fille de si grand Mont , qui cache , espouuantable ,
Son front dedans le ciel , qui chenu tous les mois ,
Depuis le bord de Su iusqu'au bord escossois ,
Ne void autre plus grand à sa grandeur semblable ;
Clair flot , ie te feroy par un discours facond
Plus riche que Pactol , plus que le Nil fécond :
Plus loin que l'Océan on orroit tes eaux bruire :
Fier , on t'égaleroit aux fleuues les plus grands ;
On te verroit au ciel comme le Pô reluire ,
Si je voyoy tes bords repurgés de brigands (13).

Voyez aussi le sonnet VII vous y

(7) Coulon , Rivières de France, *tom. I* , *pag.* 483.

(8) *Il venait de dire deux fois* l'Arget, *qui est la vraie orthographe.*

(9) *Notez que* Bertrand Hélie , Historiæ Comitum Fuxensium , *lib. I* , *rapporte des circonstances curieuses touchant cet or.* Papyre Masson, Descript. Fluminum Galliæ, *pag.* 412 , *rapporte ses paroles.*

(10) *Voyez sur ce phénomène admirable le troisième jour de la première* Semaine de du Bartas , *pag.* 288.

(11) Pierre Olhagarai , *préface de l'*Histoire de Foix, Béarn et Navarre.

(12) Du Bartas , *dans l'*Appendix de la première Semaine , *pag.* 934.

(13) *Depuis le temps de* du Bartas *les choses ont été changées en mieux à cet égard-là.*

trouverez ceci au commencement :

François, arreste-toy, ne passe la campagne,
Que nature mura de rochers d'un costé,
Que l'Auriège entrefend d'un cours précipité :
Campagne qui n'a point en beauté de compagne (14).

(14) Du Bartas, Appendix de la première semaine, *pag.* 936.

AURISPA (Jean), natif de Noto en Sicile (*a*), a été l'un des doctes personnages du XVe. siècle. Il entendait la langue grecque et la langue latine, il était bon orateur, et il écrivait très-bien pour ce temps-là en prose et en vers. On dit qu'il fut honoré de la couronne poétique en Italie. Il fut secrétaire du pape Nicolas V, qui lui donna de fortes preuves de sa considération, en le gratifiant de deux bonnes abbayes (A). Il entretint un long commerce de lettres avec Philelphe, et l'on trouve son nom avec éloge dans Laurent Valle, dans Antoine Panormita, et dans plusieurs autres auteurs illustres. Il se retira à Ferrare, et y vécut jusqu'à une grande vieillesse, honoré de l'estime des seigneurs de ce pays-là (B) : je dis d'une estime avantageuse en toutes manières, car il reçut de leur libéralité, non-seulement de quoi vivre, mais aussi de quoi être riche (*b*). Ce qu'il composa est présentement très-malaisé à trouver (C).

(*a*) *Cette ville se nomme* Netum, *en latin.*
(*b*) *Tiré des* Elogia Siculorum qui Literis floruerunt, *composés par le jésuite* Hiérôme Raguza, *pag.* 147 *et suiv.*

(A) *Nicolas V.... le gratifia de deux bonnes abbayes.*] Il lui donna celle de Saint-Philippe de Grandi (1), le 31 de mai 1449 ; et celle de Sainte-Marie de la Roccade (2), l'an 1451. Aurispa eut un procès pour ce dernier bénéfice avec un homme qui en avait été pourvu par Alfonse, roi de Naples. Voyez Rocchus Pirrus, à la page 225 de sa notice de l'église de Syracuse (3).

(B) *Il se retira à Ferrare, et y vécut.... honoré de l'estime des seigneurs de ce pays-là.*] Je prouve tout ceci par un passage de Gyraldi. *Joannes Aurispa, Siculus*, dit-il (4), *orator in aliquo poëtarum ordine reponi potest, quippè qui græcè et latinè probè doctus esset, carmina tamen ejus quæ ipse legi, nescio quid Siculorum gerrarum habere videntur : fuit enim eo tempore quo nondum exquisitæ litteræ in lucem redierant. Vixit autem Ferrariæ ad summam senectutem, in pretio habitus à nostris principibus, qui et eum locupletem reddiderunt. Ab hoc ferunt Cistarellam familiam originem duxisse.*

(C) *Ce qu'il composa est.... malaisé à trouver.*] Voici les livres qu'on lui attribue : une *Traduction d'Archimède*, la *Version du Commentaire d'Hiéroclès sur les vers dorés de Pythagoras, et celle d'un traité de Consolation de Philiscus à Cicéron.* L'Épitomé de Gesner fait mention de ces trois ouvrages, sans marquer s'ils avaient été imprimés. On sait que l'*Hiéroclès* d'Aurispa fut imprimé à Bâle, chez Henri-Pierre, *in*-8°., l'an 1543 (5). Gesner rapporte un morceau de la Préface, par où il paraît qu'elle fut faite lorsque l'auteur avait déjà quatre-vingts ans (6). Il y avait dans la bibliothèque de Gabriel Naudé un manuscrit qui avait ce titre, *Comparatio de Præsidentiâ Hannibalis Carthaginensis, Alexandri magni, et Scipionis majoris romani, apud inferos, ex græco in latinum conversa ab Aurispâ oratore ad Baptistam senatorii et equestris ordinis civem romanum* (7).

(1) *Elle est à Messine.*

(2) *Elle est à Lentini, en Sicile.*
(3) *Tiré de* Jérôme Raguza, *pag.* 148, 149. Elogiorum Siculorum.
(4) Lilius Gregor., Gyrald., de Poët. nostr. temporum, *Dial. I, pag.* 531. *Voyez aussi* Gesner *in* Biblioth., *folio* 386, *verso.*
(5) *Voyez* Gesner, Biblioth., *folio* 231 *verso.*
(6) Gesner., Biblioth., *folio* 231 *verso.*
(7) Labbe, Nova Biblioth. mss. Librorum, *pag.* 231, *edit. an.* 1653.

AUROGALLUS (MATTHIEU), savant homme du XVI[e]. siècle, et professeur en trois langues dans l'académie de Wittemberg (*a*), était né dans la Bohème. Il avait été curieux de ramasser beaucoup de livres de la bonne antiquité, et il ne se contentait pas de les aimer comme font tant d'autres, qui cherchent à se faire un nom par leurs nombreuses bibliothèques; il en aimait aussi beaucoup la lecture. J'ai vu une épître dédicatoire (*b*), où on l'exhorte à publier le Médecin Aëtius, XIX livres de l'Histoire naturelle composés par un auteur inconnu, les Hymnes de Callimaque, les Harangues des dix orateurs d'Athènes, et plusieurs autres manuscrits grecs, apportés du Levant en Bohème par le baron Bohuslas de Hassensteyn, et parvenus entre ses mains *cognationis et studiorum hæreditario jure*. Il semble qu'on pourrait inférer de ces paroles latines, qu'il était parent de ce baron *. On a quelques livres de lui (A). Il mourut l'an 1543 (*c*), et avait été d'un grand secours à Luther dans la traduction de la Bible.

(*a*) *Voyez l'Épître dédicatoire de* Parthenius de Amatoriis Affectibus, *par* Janus Cornarius, medicus Zuiccaviensis, *datée du* 1[er]. *d'avril* 1530.

(*b*) *Celle dont il est parlé dans la citation précédente.*

* Le duchat pense que *cognationis jure* ne veut dire autre chose, sinon que Hassensteyn étant homme de lettres aussi-bien qu'Aurogallus, et Bohémien comme lui, on exhorte celui-ci à publier des manuscrits que ce baron avait apportés en Bohême, et lesquels Aurogallus s'était appropriés par avance en vertu du droit que semblaient lui donner leurs communes études et leur patrie commune.

(*c*) Micrælius, Syntag. Histor. Konig *se trompe de mettre* 1533, *et de citer* Micrælius.

(A) *On a quelques livres de lui.*] Je ne sache point qu'on en ait d'autres que *Compendium Hebrææ Chaldææque Grammatices*, imprimé à Wittemberg, *in*-8°., l'an 1525, et à Bâle, l'an 1539, et *de Hebræis Urbium, Regionum, Populorum, Fluminum, Montium, et aliorum locorum Nominibus Liber, è veteri instrumento congestus*, imprimé à Wittemberg l'an 1526, et à Bâle en 1539, *in*-8°. (1). Cette seconde édition avait été augmentée par l'auteur.

(1) Epit. Biblioth. Gesneri.

AUSONE, en latin *Decius*, ou plutôt *Decimus Magnus Ausonius*, l'un des plus excellens poëtes du IV[e]. siècle, était de Bordeaux (*a*), et fils d'un célèbre médecin (A). Il fut élevé avec des soins tout particuliers : toute la famille s'y intéressa (*b*), soit à cause que son esprit promettait beaucoup, soit à cause que son horoscope faisait croire qu'il parviendrait à de grands honneurs (B). Il fit des progrès admirables dans les belles-lettres; et à l'âge de trente ans, il fut choisi pour enseigner la grammaire dans Bordeaux (*c*). Il y fut promu quelque temps après à la charge de professeur en rhétorique (*d*). Il s'acquit une si belle réputation dans cet emploi, qu'on l'attira à la cour impériale, pour le faire précepteur de Gratien, fils de l'empereur Valentinien. Il se rendit très-agréable, et à son disciple, et au père de son disciple, et il en reçut des récompenses et des dignités qui le rendirent un exemple con-

(*a*) Auson., *in Præfat.* ad Syagrium.

(*b*) *Voyez les poëmes d'*Ausone *intitulés* Parentalia.

(*c*) Ausonius, *in* Præfat. ad Syagrium.

(*d*) Auson., *in* Professorib., *num.* 24, *pag.* 187.

firmatif d'une maxime que Juvénal a proposée, *que quand il plaît à la fortune, on passe de la fonction de rhétoricien à la charge de consul* (*e*). Il fut effectivement élevé au consulat par l'empereur Gratien, l'an 379 (*f*), après avoir exercé d'autres charges très-considérables; car outre la dignité de questeur, dont il avait été honoré pendant la vie de l'empereur Valentinien, il avait été créé préfet du prétoire en Italie, et dans les Gaules, depuis la mort de ce prince (*g*). Le remercîment qu'il fit à l'empereur Gratien, pour la promotion au consulat, est une excellente pièce. On ne sait pas bien le temps de sa mort; mais on ne saurait douter qu'il ne fût encore en vie l'an 388, et même l'an 392, et qu'il n'ait vécu long-temps (C). Il avait épousé une femme qui mourut jeune, et qui était de bonne maison (*h*). Il en eut quelques enfans, et ne se remaria point. Il fut fort considéré de l'empereur Théodose, et quelques-uns croient que ce monarque lui conféra la dignité de patrice (*i*). Ils se fondent sur une lettre qu'on trouve au commencement des œuvres d'Ausone, dans la plupart des éditions. On ne peut rien voir de plus obligeant que cette lettre. Il y a des critiques qui la jugent supposée, mais ils ne sauraient nier que cet empereur n'ait fort estimé les poésies d'Ausone, et qu'il ne l'ait exhorté à les publier; car cela paraît par une préface qui est incontestablement de ce poëte. Il y a une extrême inégalité entre ses ouvrages, soit que ses muses fussent un peu trop journalières, soit que l'on ait inséré dans ses poésies quelques pièces qu'il n'avait fait qu'ébaucher, soit que des raisons particulières l'aient obligé à laisser courir des vers qu'il n'avait pas eu le temps de polir. Généralement parlant, il y a des duretés dans ses manières, et dans son style; mais c'était plutôt le défaut du siècle, que celui de son esprit. Les fins connaisseurs devinent sans peine, que s'il avait vécu au temps d'Auguste, ses vers eussent égalé les plus achevés de ce temps-là, tant il paraît de délicatesse et de génie dans plusieurs de ses écrits. Quoique l'opinion générale le fasse chrétien, il y a d'habiles gens qui croient qu'il ne l'était pas (D) : s'ils se fondent, ou sur quelques vers lascifs qu'il a composés (E), ou sur la manière dont il condamna la solitude de Paulin, ou sur l'amitié intime qui était entre le païen Symmaque et lui, ils s'abusent grossièrement. Ce sont néanmoins les raisons les plus spécieuses qu'on ait alléguées. Rittershusius a regardé comme un grand prodige cette amitié (*k*). Les erreurs de Scaliger (F) et les principales éditions d'Ausone (G) seront ci-dessous le sujet de deux remarques, et je n'oublierai pas de re-

(*e*) *Si fortuna volet, fies de rhetore consul.*
Juvénal., Sat. VII, *vs.* 197.

(*f*) *Et non pas l'an* 382, *comme l'assure* Vinet, *dans ses* Notes *sur le* Remercîment d'Ausone.

(*g*) *Voyez la remarque* (F).

(*h*) Auson., *in* Parental., *cap. IX.*

(*i*) Albertus Petrus Rubenius, Dissert. de Vitâ Fl. Mallii Theodori, *pag.* 81.

(*k*) Rittershusius, *in* Epist. ad Solom. Pantherum.

ıer la bévue de Trithème : ·étendu qu'Ausone fut évê- e Bordeaux (H).

Il était fils d'un célèbre méde- Qui s'appelait JULIUS AUSONIUS. t natif de Bazas, et fut s'établir eaux (1). Sa femme avait nom ı Æonia, et était fille de Cæci- ırgicius Arborius, qui s'était é en Aquitaine, après une pro- on qui l'avait dépouillé de tous ens qu'il avait dans son pays et Arborius, s'étant fixé dans la *Iquæ Tarbellorum* (3), y épou- e honnête femme, qui n'avait de bien, et qui s'appelait Æmi- rinthia Maura. De ce mariage ent un fils et trois filles. Le fils même Æmilius Magnus Arbo- qui enseigna la rhétorique à use, et qui eut un soin tout ılier de l'éducation de notre (4). L'une des filles fut mariée us Ausonius, et lui donna qua- fans, dont le poëte Ausone était cond. Vous trouverez dans ses *ıtalia*, ou dans son *Epicedion trem* les preuves de tout ceci, et ı qui suit. Ce Julius Ausonius un très-grand mérite; et, s'il semblable au portrait que son ı a laissé, c'était un reste du siè- or. Il y eut dans sa conduite la grande uniformité du monde. ait gratuitement les soins de son tous ceux qui les demandaient : vailla à remplir la bonne opi- qu'on avait de lui; mais il ne jamais favorablement de ce faisait :

cium de me studui præstare bonorum;
se mihi nunquàm, judice me, pla-
cui (5).

: de l'aversion pour les procès; ugmenta son bien ni ne le dimi- il ne fut jamais, ni témoin, ni eur, contre la vie de personne il fut sans envie et sans ambi- tion; il mettait au même rang, de jurer, ou de mentir; il ne trempa jamais dans nulle conjuration, dans nul complot, dans nulle cabale; il observa religieusement les lois sacrées de l'amitié; il faisait consister le bonheur, non à posséder ce qu'on voulait, mais à ne souhaiter pas ce que la fortune ne donnait point :

Felicem scivi, non qui, quod vellet, haberet :
Sed qui per fatum non data non cuperet (7).

Il ne cherchait point à pénétrer les secrets d'autrui : il n'inventait point de faux bruits contre la réputation de son prochain; et il gardait le silence, quand il savait des vérités désavantageuses.

Non occursator, non garrulus, obvia cernens,
Valvis et velo condita non adii.
Famam, quæ posset vitam lacerare bonorum,
Non finxi : et veram si scierim, tacui (8).

Il ne crut-jamais que n'avoir pas fait de fautes fût une chose qui méritât d'être louée; c'est-à-dire, si je ne me trompe, qu'il faisait une bonne action parce qu'elle était bonne, et non pas afin de se conformer aux lois.

Deliquisse nihil nunquàm laudem esse putavi,
Atque bonos mores legibus antetuli (9).

Il garda exactement la foi conjugale, pendant les quaranté-cinq ans qu'il fut marié (10); et s'il eut la joie de voir arriver ce qu'il souhaitait, ce ne fut point par une trop grande indulgence du destin, mais parce qu'il avait donné des bornes étroites à ses vœux :

Non quia fatorum nimia indulgentia, sed quòd
Tam moderata illi vota fuêre viro (11).

On le comparait aux anciens sages de la Grèce, et il s'était rendu leur imitateur par l'endroit le plus difficile, ce fut de pratiquer ce qu'ils avaient enseigné : il s'attacha beaucoup plus à mener la vie d'un sage, qu'à discourir comme un sage :

Quem sua contendit septem sapientibus ætas,
Quorum doctrinam moribus excoluit :

Auson., *in* Præfat. ad Siagr. et *in* Epiced.

.

La province que l'on appelle aujourd'hui ogne.

Scaliger dit que c'est la ville d'Acqs, sur r.

Auson., *in* Profess., *cap. XVI*, *pag.* 176.

Auson., *in* Epiced., *pag.* 298.

ndice me, nullus, sed neque teste, perit.
, *in* Epic., *pag.* 298.

(7) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 299.

(8) *Idem*, *ibidem*.

(9) *Idem*, *ibidem*.

(10) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 300.

(11) *Idem*, *in* Parental., *cap. I*, *pag.* 110.

Viveret ut potiùs, quàm diceret arte sophorum,
Quamquam et facundo, non rudis ingenio (12).

Il ne laissait pas d'être éloquent, non pas en latin, mais en grec :

Sermone impromptus latio, verùm attica lingua
Suffecit culti vocibus eloquii (13).

Ne nous étonnons point si après sa mort on l'honora de cet éloge : *Il n'y a personne qui l'imite; il n'y avait eu personne qu'il imitât.*

Indè et perfunctæ manet hæc reverentia vitæ,
Ætas nostra illi quòd dedit hunc titulum :
Ut nullum Ausonius, quem sectaretur, habebat :
Sic nullum, qui se nunc imitetur, habet (14).

Notez qu'il fut honoré de quelques charges illustres, sans avoir la peine de les exercer, et qu'il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix années, sans avoir senti la caducité. Il marchait encore sans bâton, il ne lui manquait aucune partie :

Curia me duplex, et uterque senatus habebat
Muneris exsortem, nomine participem (15).
. . . .
. . . .
Ipse nec affectans, nec detrectator honorum,
Præfectus magni nuncupor Illyrici (16).
. . . .
. . . .
Nonaginta annos baculo sine, corpore toto
Exegi, cunctis integer officiis (17).

Il composa en latin quelques ouvrages de médecine, dont Vindicianus (18) et Marcellus (19) ont fait mention honorablement. Scaliger affirme qu'il fut médecin de l'empereur Valentinien; et cela avant même que son fils eût été choisi pour précepteur de Gratien (20) : je n'en ai trouvé aucune preuve dans Ausone.

(B) *Son horoscope faisait croire qu'il parviendrait à de grands honneurs.*] Cæcilius Argicius Arborius, son aïeul maternel, entendait l'astrologie, et avait dressé cet horoscope. Il le tenait caché, mais sa fille le déterra. C'est Ausone lui-mên nous apprend ces particularité

Tu cœli numeros, et conscia sidera f
Callebas, studium dissimulanter a
Non ignota tibi nostræ quoque form
Signatis quam tu condideras tabul
Prodita non unquàm. Sed matris cu
Sedula, quam timidi cura tegebat

Il ajoute qu'Arborius, exp temps en temps aux coups de l vaise fortune, et pleurant son était mort âgé de trente ans, solait dans ses disgrâces par rance des dignités que l'éto mettait à son petit-fils.

Dicebas sed te solatia longa fovere
Quòd mea præcipuus fata maner
Et modò conciliis animarum mixte p
Fata tui certè nota nepotis habes.
Sentis quod quæstor, quod te præf idem
Consul, honorifico munere commem

Remarquez bien qu'il suppo l'âme de son aïeul n'ignorait dans le séjour des bienheure complissement de l'horoscope détail des dignités que notre avait obtenues à la cour impér est moins orthodoxe en un au droit, car il y doute s'il reste q chose de nous ou non, après mort :

Et nunc, sive aliquid post fata superest,
Vivus adhuc, ævi quod periit mem
Sive nihil superest, nec habent lon sensus,
Tu tibi vixisti : nos tua fama juvat

Je ne sais si ceux qui disent était païen ont jamais cité ce p comme une preuve de leur senti

(C) *On ne saurait douter q fût encore en vie l'an* 388, *et l'an* 392, *et qu'il n'ait vécu temps.*) Il parle (24) de la p du tyran Maxime, que Théod périr l'an 388 (25). Baronius que Paulin se consacra à la v nastique dans sa retraite de l'an 394 (26). Ce ne fut que p nées après la vie dévote qu'

(12) Auson., *in* Parental., *cap.* I, *pag.* 110.
(13) *Idem*, *in* Epiced., *pag.* 298.
(14) *Idem*, *in* Parental., *cap. I*, *pag.* 110.
(15) *Idem*, *in* Epiced., *pag.* 298.
(16) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 302.
(17) *Ibidem*, *pag.* 303.
(18) *Voyez* Scaliger, *in* Vitâ Ausonii.
(19) Marcell., *in Epist. præfixâ*, *lib.* de Medicâ, *et cap. XXV ejusd. libri.*
(20) Scaliger., *in* Vitâ Ausonii.

(21) Auson., *in* Parental., *cap. IX*,
(22) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 118.
(23) *Idem*, *in* Professoribus, *c fine*, *pag.* 148.
(24) *In* Claris Urbibus, *cap. VII*,
(25) *Et non l'an* 391, *comme l'a sur cet endroit* d'Ausone. *Il est plus la* Vie d'Ausone : *il y marque l'an* 3
(26) Baron., Annal., *ad ann.* 394 *pag.* 884.

ıée en Espagne, et qu'Ausone avait née. Voilà ce qui fait juger que ›oëte vivait encore l'an 392, d'où ı'ensuit qu'il vécut long-temps; il était déjà vieux lorsqu'il fut consul, l'an 379 (27). Joignez à ı, que la différence d'âge entre lui on père était fort petite (28); or il vécut à son père, qui mourut à ;e de quatre-vingt-dix ans.

D) *Il y a d'habiles gens qui croient il n'était pas* chrétien.] Vossius est ce nombre : *Poëta fuit gentilis*, -il (29), *quemadmodùm ex Paul- › liquet : ut quæ Christum cele- nt perperam illi sint tributa.* Le Briet assure la même chose; il fait que donner un autre tour aux ·ases de Vossius : *Ex Paullino cer- t est eum ethnicum fuisse, quare ra christiana huic adjudicari so- , sine dubio alterius sunt* (30). Borrichius passe plus avant, car il ıre qu'Ausone encourut souvent les ıures de Paulin, à cause de son ınisme : *Religione ethnicus*, Eo- *à* Paullino *amico, sed christia- cris dedito, identidem objurga-* ·· (31). Paullinus *discipulus Au- quem colebat ut præceptorem*, *aversum à christianâ religione* *lè increpabat, quemadmodùm ex* *ipsius liquidum est* (32). Tout ous montre que même les grands rs s'épargnent la peine d'aller sources, et qu'ils s'arrêtent au gnage du premier venu. Ceux consultent les ouvrages de saint n'y trouvent rien qui leur per- qu'Ausone faisait profession du isme; et dès là qu'ils n'y lisent qu'on ait exhorté fortement ce à se faire baptiser, ils concluent professait l'Évangile. Ils le con- t encore plus certainement de roles expresses qu'ils y rencon- t :

rror hoc Sancto *sic displicuisse* Paren-
ti (33),
*is ut errorem credat, sic vivere Chris-
to* (34).

Ainsi la lecture des ouvrages de saint Paulin fait tout le contraire de ce que Vossius et quelques autres ont assuré; elle fait voir le christianisme d'Ausone, comme l'a très-bien reconnu Lilius Gyraldus. *Christianus quidem Ausonius fuit, ut ex ejus versibus, et item Paulini ejus discipuli facilè colligimus* (35). C'est donc sans nul fondement qu'on veut ôter à ce poëte ce qui se trouve à la louange de Jésus-Christ dans le recueil de ses vers. Il est même vrai que, quand on lui ôterait le *Carmen paschale*, et l'excellente pièce qui commence par

Omnipotens, solo mentis mihi cognite cultu,

comme quelques critiques veulent qu'on lui ôte l'*Oratio paschalis, versibus rophalicis*, on ne laisserait pas de trouver dans ses ouvrages de quoi réfuter ceux qui disent qu'il était païen. Or, voyez combien il importe de s'adresser entre les modernes, plutôt à ceux-ci qu'à ceux-là, lorsqu'on ne veut pas prendre la peine de remonter jusqu'aux sources. Si Vossius se fût adressé à Baronius, il se fût épargné la faute qu'il a commise, et il l'eût épargnée à ceux qui l'ont copié. Il n'eût jamais pu comprendre, après avoir lu Baronius, que saint Paulin fournisse la moindre preuve du prétendu paganisme du poëte Ausone; car ce savant cardinal rapporte la réponse respectueuse de saint Paulin, et fait voir que les pensées d'Ausone sur la retraite de cet ami ne diffèrent pas de celles que les chrétiens attachés au monde forment tous les jours, quand ils voient un jeune homme de qualité renoncer à tous les avantages de la terre, pour se consacrer à la vie monastique (36). On prétend qu'Ausone jugea qu'une humeur de misanthrope, qu'une maladie de Bellérophon portaient Paulin à se retirer du monde et à renoncer aux muses (37).

*Tristis, egens, deserta colat, tacitusque per-
erret*
Alpini convexa jugi ; ceu dicitur olim

(27) Auson., *in* Gratiar. Actione, *pag.* 709.
(28) Auson., Epist. I.
(29) Vossius, de Poët. lat., *pag.* 55.
(30) Brietius, de Poët. lat., *lib. IV*, ·5o.
(31) Borrich., Dissertat. de Poëtis, *pag.* 73.
(32) *Idem, ibid.*, *pag.* 74.
(33) *C'est-à-dire à* Ausone.
(34) Paullinus, *in* Epistolâ *de fore* ad Ausonium, ·2e.

(35) Gyraldus, Histor. Poët., *Dialog. X*, *pag.* 514.
(36) Baron., *ad ann.* 394, *num.* 84.
(37) *Je m'exprime ainsi, parce qu'encore que* Paulin *ait donné ce sens aux termes d'*Ausone, *il y a sujet de croire que ce n'est pas le véritable, et qu'il faut entendre ici une imprécation contre celui qui conseillait à* Paulin *de ne pas répondre aux* Lettres d'Ausone.

Mentis inops, cœtus hominum, et vestigia vitans,
Avia perlustrâsse vagus loca Bellorophontes (38).

Mille et mille chrétiens auraient pu faire un semblable jugement : c'est donc une impertinente preuve de paganisme. Arnisæus, et l'auteur français qu'il cite, étaient sans doute chrétiens, et cependant ils jugeaient tout comme Ausone, de l'amour de la solitude : ils ont assez clairement donné à connaître qu'ils attribuaient à une humeur mélancolique la retraite des fondateurs des moines : *Medici inter signa morbi melancholi referunt, si quis quærat solitudinem, aut si quem tristis agat mœror, torvâve severum fronte, vel à lætis sociorum cœtibus arceat; et Gallicus quidam non inconcinnus scriptor, ejus ordinis fuisse censet Franciscum, Dominicum, aliosque eremitas, aut anachoretas, qui contra naturæ præscriptum politicis societatibus se subtraxerunt, in eremos, instar Endymionum, sese abdiderunt, et quo melancholica ingenia maximè afficiebantur, novum vitæ genus, affectatæ religionis pallio vestitum, condiderunt* (39). Baronius n'a pas oublié de remarquer qu'Ausone fut élevé par deux religieuses qui étaient ses tantes (40). C'est une preuve qu'il était d'une famille chrétienne. Or, en ce temps-là le christianisme étant sur le trône, et le paganisme étant exposé aux disgrâces et à la persécution, il n'arrivait guère qu'un chrétien se fît païen. Puis donc qu'Ausone fut élevé dès l'enfance au christianisme, l'on doit être persuadé qu'il le professa tout le reste de ses jours ; car rien n'est plus absurde que la pensée de Giselin. Il a débité que Claudien et Ausone, entraînés par l'autorité et par l'éloquence de Symmaque, abjurèrent la foi chrétienne, et se replongèrent dans l'idolâtrie (41). Il prétend prouver cela par le témoignage de saint Augustin, et par l'étroite amitié que Symmaque leur témoignait en leur écrivant. Le jésuite qui réfute cela montre que sa gustin, sans parler d'Ausone seulement que Claudien avait taché au paganisme (42) : c point prétendre qu'il eût été a chrétien. Et, pour ce qui est sone, on le justifie, tant par le de l'empereur Gratien et d Paulin, que par leurs honnêt aurait pu ajouter que la rais pruntée de l'amitié de Symmaq plus faible du monde : ce n'éta la conformité de religion qui l sait, mais l'amour qu'ils avai deux pour les belles-lettres.

On ne saurait disconvenir Baillet n'embrasse le sentim ceux qui prétendent qu'Auson païen ; on n'en saurait, dis-je, venir, quand on pèse les parol emploie : « Ce sont des défaut » aurait dû récompenser par q » bonnes qualités prises d'aille » qu'il devait réparer par des » mes et des sentimens tirés » morale, comme les meilleurs » de l'antiquité avaient eu s » faire avant lui. Mais, com » vivait parmi les chrétiens, i » peut-être peur qu'on ne le c » dît avec eux, si on lui eût t » des sentimens trop conform » leurs, touchant les mœurs (Il est certain que l'on trouve, da ouvrages d'Ausone, les plus maximes de la morale, et no ment les Apophthegmes des sa sages de la Grèce. Que peut-on de plus moral que sa descriptio *vir bonus* (44) ?

(E) *Il a composé quelques ver cifs.*] Scaliger le père trouvait si quelques épigrammes d'Ausone, jugea qu'il n'y avait que le fe fût capable de les nettoyer. *Non* (epigrammata) *adeò fœda atqu testanda, ut neque scriptore neq ditore digna, non in spongiam in bere merita sint, sed solis fla expiari posse videantur* (45). Je tonne qu'on ne dise rien contr obscénités du *Cento nuptialis*, qu

(38) Auson., Epist. XXV, *pag.* 697, 698.

(39) Arnisæus, Relectionum politicar. *pag.* 9.

(40) Baron., *ad ann.* 394, *num.* 85. *Voyez la remarque* (F), *num. VII.*

(41) Victor Giselinus, *in* Scholiis *ad secundum librum* Prudentii contra Symmachum, *apud* Theophil. Raynaud. Hoploth., *sect. II, serie I, cap. XIV, pag.* 56.

(42) Theophil. Raynaudus, Hoploth., *se serie I, cap. XIV, pag.* 56.

(43) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *to pag.* 470.

(44) *Pag.* 529.

(45) Julius Cæsar. Scalig., Poët., *lib cap. V, pag.* 761.

ncipalement excité la bile de plu- ars autres auteurs. Voici un beau sage de M. Baillet : « Il aurait été lu moins à souhaiter qu'on eût ex- erminé le misérable *Centon*, c'est- -dire, cette méchante pièce de apport, qu'il a fait des moitiés de ers de Virgile, sur des matières urement *érotiques*. C'est avec beau- oup de justice que l'université de aris se plaignait, il y a quarante ans, de la malice que ce poëte a ue de faire parler d'une façon très- léshonnête Virgile, c'est-à-dire, celui des poëtes de l'antiquité qu'on a toujours loué le plus pour sa chas- teté (*1). Et le père Briet, jésuite, a porté son zèle encore plus loin (*2), orsqu'il nous a dépeint cette action d'Ausone comme un attentat punis- sable ; jugeant qu'il n'y avait pas moins d'impudence et d'effronterie que d'impureté et d'infamie dans un homme qui avait été capable de commettre une telle infidélité, et qu'il y avait quelque chose de plus diabolique qu'humain dans ce pernicieux art de pervertir les cho- ses, c'est-à-dire, de les changer de bien en mal, pour dresser des pié- ges à l'innocence et à la pureté de a jeunesse (46). » Comme bien des s seront fort aises de lire les pro- s paroles du père Briet, je m'en s les copier : *Centones ejus Virgi- li non tantùm impurissimi sunt, sed mpudentissimi, quibus castissimos s libidinosæ affixit materiæ, ope- quod plus dæmonem quàm homi- saperet, adolescentium pudicitiæ iliantem.* Ausone fit cet ouvrage à rière de l'empereur Valentinien, en avait fait un semblable. Il se sur cet ordre-là, et il observe n prince ne saurait user d'une ière de commandement plus ab- que celle de la prière. Il se trouva embarrassé, car, en faisant un vais poëme, il s'exposait au blâ- d'avoir sacrifié grossièrement sa tation à la flatterie ; et, en fai- un meilleur poëme que celui de pereur, il s'exposait à passer pour un insolent qui avait l'audace de vou- loir briller plus que son maître. Il assure, 1°., qu'il garda un tel milieu, que, sans prétendre de surpasser Va- lentinien, il fit en sorte que son poëme ne cédât point à l'ouvrage de ce prince ; 2°., qu'il eut l'avantage de lui plaire, et que, ne l'ayant point vaincu, il n'encourut point la disgrâce que la victoire aurait pu lui attirer. Voilà le langage d'un fin courtisan ; mais, afin de rendre à ce poëte toute la justice que la délicatesse de son esprit et de sa plume demande ici, il faut l'en- tendre lui-même : *Piget Virgiliani carminis dignitatem tam joculari de- honestâsse materiâ ; sed quid facerem ? jussum erat. Quodque est* POTENTISSI- MUM IMPERANDI GENUS, *rogabat qui ju- bere poterat, S. imperator Valenti- nianus, vir meo judicio eruditus, qui nuptias quondàm ejusmodi ludo des- cripserat, aptis equidem versibus et compositione festivâ. Experiri deindè volens, quantùm nostrâ contentione præcellerent, simile nos de eodem concinnare præcepit. Quàm scrupulo- sum hoc mihi fuerit, intellige. Neque anteferri volebam, neque posthaberi : quùm aliorum quoque judicio dete- genda esset adulatio inepta, si cede- rem, insolentia, si ut æmulus emine- rem. Suscepi igitur similis recusanti, feliciterque et obnoxius gratiam tenui, nec victor offendi* (47). S'il était vrai que le *Cento nuptialis* de l'empereur Valentinien ne cédât pas à celui d'Au- sone, il faudrait dire que ce monar- que n'entendait pas mal la poésie ; et comme, d'ailleurs, il était grave, et d'une pudicité exemplaire, il peut servir de beaucoup à la justification d'Ausone. *Omni pudicitiæ cultu domi castus, et foris, nullo contagio con- scientiæ violatus obscenæ, nihil in- cestum ; hancque ob causam tanquam retinaculis petulantiam frenârat aulæ regalis* (48). Un si grand exemple peut prouver très-clairement que les personnes les plus sévères et les plus chastes se laissent aller quelquefois à des jeux d'esprit, où les descriptions de la principale cérémonie des noces sont remplies de trop de licence et de trop d'obscénités, car il ne faut

(*1) Réponse de l'Université à l'Apologie du P. Nic. Caussin, *pag.* 358.

(*2) Philipp. Briet, de Poët. latin., *lib. IV*, 50.

(46) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *tom. II*, 470, 471.

(47) Auson., *in Præfat.* Cent. nuptial., *pag.* 500, 501.

(48) Amm. Marcell., *lib. XXX*, *cap. IX*.

point douter que cette pièce de poésie de l'empereur Valentinien ne fût bien gaillarde ; la matière le demandait. Il était question de mariage, et l'on avait pris la chose sur le ton de plaisanterie : *Nuptias quondam ejusmodi ludo descripserat* (Valentinianus) *aptis equidem versibus, et compositione festivâ* (49). On peut être très-assuré que les vers de cet empereur ne furent pas moins *érotiques* que ceux de l'empereur Gallien (50). Il faut donc reconnaître qu'Ausone trouvait quelque excuse, en ce qu'il ne faisait son Centon nuptial qu'à l'imitation et qu'à la prière de son maître, l'un des plus graves et des plus chastes empereurs qui aient jamais été, et, outre cela, grand sectateur de la plus pure doctrine chrétienne (51) ; de façon que, s'il n'eût pas pratiqué le dogme de la tolérance (52), on jugerait qu'il ne lui manquait aucun des talens qui conviennent aux monarques les plus orthodoxes. Je ne remarque ceci que pour en conclure que ceux qui mettent Ausone entre les poëtes païens, sous prétexte qu'il a fait une pièce aussi lascive que le *Cento nuptialis*, n'examinent pas les choses assez mûrement. Il est blâmable, sans doute. Je ne prétends point l'excuser ; je dis seulement que cette action n'est point une preuve de paganisme, et qu'elle ne suffit pas à donner de justes soupçons qu'il ne fut pas un chrétien très-orthodoxe, et je prouve cela par les circonstances, c'est-à-dire, par le caractère de l'empereur qui lui commanda de composer un tel écrit, et qui l'approuva. Combien y a-t-il de poëtes chrétiens dont les ouvrages sont plus lascifs que ne l'est le *Cento nuptialis* ! Il en faudrait dégrader plusieurs de la qualité de chrétien, si l'on se réglait à la maxime du Gyraldi. *Christianus quidem Ausonius fuit... sed petulantior tamen et lascivior quàm ut inter christianos numerari dignus sit* (53). Sans recourir à l'Italie, ne trouve-t-on poi parmi les œuvres d'un poëte de Haye, un épithalame qui, en m tière d'obscénités, ne cède point Centon d'Ausone (54) ? J'adresse principalement au sieur Rittershusi qui a regardé comme un monstr qu'il a vu dans la conduite d'Ausone; je veux dire qu'un poëte chrétien nom et de mœurs ait écrit lasciv ment : *Illud imprimis apud me monst instar habet, hominem christianum, et ut apparet, non nomine tantùm, sed et pectore et moribus, adeò saepè lasciva atque improba scribere p tuisse, ut nisi nomen Ausoni esset adscriptum, Bilbilitanum poëtam legere putes* (55). Il ne se paie point de l'excuse que l'auteur a faite sur la pureté de sa vie, *lasciva est nobi pagina, vita proba est.* Je rapport fort au long cette excuse-là dans un autre article (56). Notons qu'Ausone était si persuadé qu'on le blâmerait, qu'il tâche de se justifier au commencement, au milieu et à la fin de ce petit poëme. Nous avons vu ce qu'il a dit au commencement ; nous verrons ailleurs (57) ce qu'il a dit à la fin. Il ne nous reste que de remarquer ce qu'il a dit au milieu. Sachez donc qu'après avoir décrit bien honnêtement le festin nuptial, la marche de l'épouse, la marche de l'époux, les présens de noces, les vœux de la compagnie, et avoir représenté assez honnêtement les premiers dis cours des mariés, il s'arrête là, et qu'il avertit ses lecteurs que ce qui lui reste à dire n'étant point couvert d'un voile, c'est à eux à ne point passer plus outre : *Hactenùs castis auribus audiendum mysterium nuptiale, ambitu loquendi, et circuitione velavi. Verùm quoniam et fescennina amat celebritas nuptialis, verborumque petulantiam notus vetere instituto ludus admittit, cætera quoque cubiculi et lectuli operta prodentur, ab eodem auctore collecta : ut bis erubescamus, qui et Virgilium faciamus impudentem. Vos, si placet, hic jam legendi*

(49) Auson., *in Præfat.* Cent. nuptial., *pag.* 500, 501.

(50) *Voyez ci-dessus, pag.* 436, *colon.* 2, *au commencement.*

(51) *Voyez M.* Fléchier *dans la* Vie de Théodose, *pag.* 52.

(52) Amm. Marcell., *lib. XXX, cap. XIX, et ibi* Valesius.

(53) Gyrald., Histor. poët., Dialog. X, *pag.* 514.

(54) *Voyez le* Basium XX, *sive* Epithalamium *de* Jean Secundus, *pag.* 103.

(55) Conradus Rittershusius, Epist. ad Scipion. Pantherum.

(56) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* Vayer.

(57) *Voyez la même remarque.*

lum ponite : cætera curiosis relin-te (58). Il a raison de dire que ce il nomme *imminutio* (59) sera dé-; en termes fort sales. M. Moréri ité le plus indulgent de tous les nmes : *Il y a quelques pièces*, -il, *qu'Ausone avait composées ant sa jeunesse, où il donne trop s liberté de son siècle.* Cette ceu-; n'est point rigide, et suppose fausseté, car assurément Ausone ait point jeune lorsqu'il composa nton nuptial. Je ne parle point des qu'il fit sur une jolie esclave qui pelait Bissula, et qui lui avait été gée pour sa portion du butin, s une grande victoire remportée Allemagne l'an 368, car nous ne ns point à quel degré de licence s porta : ils sont perdus, et nous rons seulement conjecturer qu'ils nt bien libres, puisqu'il demande lecteurs qui aient fait la dé-he.

. . . . . *Admoneo, antè bibas.*
rais nil scribo : meum post pocula si quis rit, hic sapiet (60). . . . .

me convient nullement à ce qui reste de ce poëme ; on n'y voit d'impur, ni dans les mots ni dans ensées : il faut donc dire que la rt des pièces qui le compo-t sont péries. Un commentateur ouvé la même chose par une au-aison, sans songer à celle-là. Il rque que cette poésie est trop te présentement, pour avoir pu précédée de ces préfaces qui s'y vent (61) ; et, par conséquent, tait beaucoup plus longue quand eur l'eut achevée, que nous ne ns aujourd'hui. Quoi qu'il en Ausone, qui, en ce temps-là, it plus dans le feu de la jeunesse, vit, selon toutes les apparences, peu bien librement, les gentil-s de son esclave : elle lui parut réable dès le premier jour, qu'il arda guère à la mettre en li-é (62).

) *Voici quelques erreurs de Sca-*] 1°. Il a cru qu'Ausone fut é à la charge de préfet du prétoire, pendant la vie de l'empereur Valentinien (63). Cela n'est pas vrai : Ausone déclare qu'il ne devait cette charge qu'à l'empereur Gratien. *Tot gradus nomine comitis propter tua incrementa congesti ex tuo merito, te ac patre principibus, quæstura communis, et tui tantùm præfectura beneficii* (64). 2°. Scaliger a cru sans raison qu'il y avait une faute dans le code Théodosien, à l'endroit où il est parlé d'Auxonius, préfet du prétoire (65). Il veut qu'on lise *Ausonius*, et non pas *Auxonius*. Il n'aurait point demandé une telle correction, s'il avait pris garde que la personne dont il s'agit dans cet endroit-là du code Théodosien, mourut environ l'an 371, et qu'Ausone exerça le consulat l'an 379, et vécut encore plusieurs années depuis. 3°. Il veut que toutes les lois adressées à Antonius, préfet du prétoire, soient corrigées, et qu'on y lise *Ausonius*, et non pas *Antonius*. C'est à tort, car il est certain qu'Ausone fut honoré de la charge de préfet du prétoire d'Italie l'an 376, cinq mois après la mort de l'empereur Valentinien, et que son fils Hespérius lui fut donné pour collègue (66). Nous savons aussi qu'Antonius obtint la préfecture du prétoire des Gaules environ le même temps. Les choses demeurèrent au même état l'année suivante : Ausone et son fils exercèrent la préfecture d'Italie, et Antonius celle des Gaules ; mais, l'an 378, Antonius eut la préfecture du prétoire en Italie, Ausone et son fils l'eurent dans les Gaules, et ne la quittèrent qu'en 380. Vous trouverez les preuves de tout ceci dans l'auteur que je vous indique (67). 4°. Scaliger a cru qu'Ausone parlait de soi-même dans ces deux vers :

Aut Italûm populos, Aquilonigenasque Britannos
Præfecturarum titulo, tenuêre secundo (68).

) Auson., *in* Centone nupt., *pag.* 513,

) *C'est-à-dire, la défloration.*

) Auson., *in* Bissulâ, *pag.* 340.

) *Voyez* l'Ausone *de* Tollius, *pag.* 342.

) Auson., *in* Bissulâ, *pag.* 341.

(63) Scalig. Ausonian. Lection., *lib. I, cap. II, et lib. V, cap. XVII, apud* Alb. Petrum Rubenium, *in* Vitâ Mallii Theodori, *pag.* 16.

(64) Auson., *in* Gratiar. Actione, *pag.* 702, 703.

(65) Cod. Theod. *Lege II de* Patrociniis Virorum. *Vide* Valesium in Amm. Marcellin., *lib.* XXIX, *cap. I, pag.* 549.

(66) Auson., *in* Gratiar. Actione, *pag.* 705.

(67) Albertus Petrus Rubenius, *in* Vitâ Mallii Theodori, *pag.* 17 *et seq.*

(68) Auson., *in* Mosellâ, *vs.* 407, *pag.* 419.

C'est s'abuser : le poëme où sont ces deux vers fut composé pendant la vie de l'empereur Valentinien (69). Or, Ausone ne fut préfet du prétoire qu'après la mort de ce prince (70). 5°. Il ne faut point croire ce que Scaliger assure, qu'Ausone, après son consulat, exerça la charge de proconsul d'Asie, et celle de vicaire du diocèse d'Afrique (71). On trouve bien un Auxonius qui était vicaire du diocèse d'Asie l'an 365, et un autre Auxonius qui était proconsul d'Asie l'an 381 (72); mais, que fait cela pour le sentiment de Scaliger? 6.° Il prend l'oncle pour l'aïeul dans ces paroles : *Hoc tanto viro nascitur Burdegalæ* Decius Magnus Ausonius *nomine avi materni*, *cognomine patris* (73). L'aïeul maternel d'Ausone s'appelait Cæcilius Argicius Arborius : il laissa un fils qui avait nom Æmilius Magnus Arborius. La faute de Scaliger est donc visible. 7.° Il dit qu'Hilaria et Julia Cataphronia, qui avaient fait vœu de virginité, étaient tantes maternelles d'Ausone (74). Cela n'est vrai qu'à l'égard d'Æmilia Hilaria, car la religieuse Julia Cataphronia était sa tante paternelle (75).

(G) ... *et les principales éditions d'Ausone.*] Gesner et ses abréviateurs assurent qu'Alde est le premier qui ait publié ce poëte. Ils ne marquent point en quelle année; mais, s'ils entendent l'édition de Venise, en 1517, on les convaincra facilement de fausseté; car, outre qu'Alde n'était point alors en vie, M. van Beughem assure qu'Ausone fut imprimé à Milan en 1490 (76), et puis à Venise, l'an 1496, avec une préface de George Merula (77). L'édition de Bâle, en 1523, chez Valentin Curion, est assez connue; celle que Louis Mireüs fit faire à Lyon, chez Jean de Tournes, l'an 1557, est meilleure que les précédentes : les bibliographes en font mention ; mais je ne vois pas qu'ils parlent de celle que Ducheri procura, et à la louange de laquelle Nicolas Bourbon fit quatre vers que l'on voit au revers du titre de l'édition de Lyon, chez Sébastien Gryphius, en 1549. Je ne dis rien de l'édition de Plantin, en 1568, avec les notes de Théodore Pulman. Celle de Joseph Scaliger, à Lyon, chez Antoine Gryphius, en 1575, accompagnée d'un fort docte commentaire sous le titre d'*Ausonianarum Lectionum*, effaça les précédentes. Personne n'ignore qu'Élie Vinet est un des commentateurs qui ont le plus travaillé sur les ouvrages de notre poëte. Il régentait les belles-lettres à Bordeaux, et se voyait exhorté par plusieurs personnes de cette ville à procurer une édition de leur illustre compatriote: il tâcha de les satisfaire ; mais il ne trouva aucun manuscrit d'Ausone dans les bibliothéques de Bordeaux; et tout ce qu'il put faire fut de conférer ensemble les éditions. Il rétablit et il corrigea divers passages; et, en attendant que les commentaires où il devait rendre raison de sa critique fussent prêts, il fit imprimer les Œuvres d'Ausone telles qu'il les avait corrigées. Jacques Goupil, son ami, eut soin de cette édition, qui est celle de Paris, en 1551. Vinet, quelques années après, recouvra un manuscrit qui avait été trouvé proche de Lyon, et qui lui donna beaucoup de lumières; et, comme cela diminuait ses excuses auprès de ceux qui le pressaient de faire imprimer ses notes, il fit imprimer à Poitiers le poëme de *claris Urbibus*, accompagné de son commentaire, l'an 1565. Il envoya un exemplaire complet des Œuvres d'Ausone à Antoine Gryphius, qui le lui avait demandé, et qui promettait de l'imprimer promptement; mais, cette édition ne paraissant pas, il fut exhorté de se servir de l'imprimerie qui avait été dressée à Bordeaux sur ces entrefaites. Il donna donc un autre exemplaire à Simon Millanges, qui commença de l'imprimer à Bordeaux au mois de février 1575, et qui l'acheva au commencement de l'été de la même année. On reçut en ce temps

(69) *Cela est clair par le vers* 450.

(70) *Voyez* Rubenius, *in* Vitâ Mallii Theodori, *pag*. 23.

(71) Scalig., *in* Vitâ Ausonii.

(72) Ruben., *in* Vitâ Mallii Theodori, *pag*. 24.

(73) Scalig., *in* Vitâ Ausonii.

(74) *Idem*, *ibidem*.

(75) Auson., *in* Parent., *num*. 26, *pag*. 140.

(76) Beughem, *in* Incunabul. Typographiæ, *apud* Joh. Albert. Fabricium, Biblioth. lat., *pag*. 177.

(77) *Il y a un exemplaire de cette édition dans la bibliothéque de M. de Thou : elle est* in-folio, *et peut-être d'Alde.*

là l'édition de Gryphius; et, parce que le papier manqua à Millanges, on ne put mettre sous la presse le Commentaire de Vinet. On ne l'imprima que quatre ans après l'édition que Millanges avait faite des Œuvres d'Ausone (78). C'est pourquoi, si l'on veut parler exactement, il ne faut point dire que la meilleure édition d'Ausone est celle qui fut publiée à Bordeaux, l'an 1575, avec les Commentaires d'Élie Vinet. *Præ reliquis verò laudanda luculenta Ausonii editio, cum Commentariis viri docti Eliæ Vineti vulgata, Burdigalæ A.* 1575; *et post ejus obitum A.* 1590, 4 (79); car, encore un coup, ces Commentaires ne parurent qu'en 1580. M. Moréri a été exact sur ce point: il s'est seulement trompé à dire que Vinet était de Xaintes; le mot *Santo* ne signifiait ici que Saintongeois. La Bibliothéque de M. l'archevêque de Reims fait mention (80) d'un Ausone imprimé chez Millanges, à Bordeaux, l'an 1575, avec les Commentaires d'Élie Vinet. Je m'imagine que cette faute est venue de ce qu'on a appliqué à toutes les pièces reliées ensemble la date 1575, qui ne convient qu'aux Œuvres d'Ausone qui sont à la tête du volume. M. Borrichius a eu tort de débiter, 1°. que l'édition de Vinet est des meilleures; 2°. que Vinet a commenté le poëme d'Ausone *de Urbibus* (81). N'est-ce pas dire qu'il n'a point fait de commentaires sur les autres poésies d'Ausone? La meilleure édition de ce poëte est celle d'Amsterdam, en 1671; mais j'ai déjà averti (82) que le titre promet faussement que l'on y a inséré tout entières les notes de Mariangelus Accurse. Je donnerai un supplément à tout ceci dans l'article d'Hugolin Martellius, à la fin de la remarque (A). N'ayant pas le livre du père Lacarry (83), je suis obligé de me contenter de ce que j'en trouve dans le Journal des Savans. « La double » préfecture d'Ausone, qui a donné » tant de peine à Scaliger, y est trai- » tée fort nettement. On voit que, » l'an 378, Ausone fut préfet du pré- » toire des Gaules et d'Italie, avec » son fils Hespérius; mais il ne fut » préfet d'Italie que jusques environ » le mois de juillet, qu'un certain » Antoine fut créé préfet du prétoire » d'Italie, comme il est marqué dans » le code. Ainsi la préfecture d'Au- » sone et d'Hespérius dans l'Italie, » fut interrompue par Antoine; mais » il la reprit avec son fils, en 379, » et continua celle des Gaules avec » lui sans nulle interruption, pen- » dant les années 378 et 379 (84). » Cette hypothèse et cette chronologie ne sont pas conformes au sentiment du sieur Rubenius, que j'ai rapporté. Si j'avais le livre du père Lacarry, je saurais peut-être lequel des deux a développé plus exactement cette matière.

(H) *Trithème a prétendu qu'Ausone fut évêque de Bordeaux.*] Trithème assure que cet évêque était fort savant dans les saintes lettres, et aussi recommandable par sa piété que par son érudition, et qu'il florissait sous Maxime l'an 310, et qu'il fit de très-belles choses avec saint Martin, saint Ambroise et saint Jérôme, dans le synode que ce prince fit tenir à Trèves. Voilà un monceau de fables. Vinet observe qu'il y a des gens qui veulent qu'Ausone ait été canonisé: il dit aussi que les habitans d'Angoulême honorent comme l'un de leurs principaux saints un Ausone qui a été, disent-ils, leur premier évêque, et il ne trouve point impossible que le poëte Ausone, ayant été élu évêque par ceux d'Angoulême, ait accepté cette prélature (85). Une chronique manuscrite d'Angoulême porte qu'Ausone, disciple de saint Martial, et évêque d'Angoulême, souffrit le martyre quand les Vandales ravagèrent les Gaules (86). M. de Hauteserre réfute cela par la raison qu'un disciple de saint Martial n'a pu être encore en vie au commen-

(78) *Tiré de la Préface* d'Élie Vinet.

(79) Joh. Albert. Fabricius, Biblioth. lat., pag. 177.

(80) *A la page* 394.

(81) *Ausonii* editio selectior est *Jos. Scaligeri*, Eliæ *Vineti*. Borrich., de Poëtis latinis, *pag.*

(82) *Ci-dessus, citation* (*b*) *de l'article de* (Marie-Ange) Accurse.

(83) *Intitulé* Historia Galliarum sub præfectis prætorio Galliarum.

(84) Journal des Savans *du* 12 *août* 1675, *pag.* 225, *édition de Hollande*.

(85) Elias Vinetus, *in* Vitâ Ausonii.

(86) Altaserra, Rerum Aquitanicarum *lib. V*, *cap. VIII*, *pag.* 339.

cement du IVe. siècle, lors de l'irruption des Vandales (87). Quoi qu'il en soit, voilà notre Ausone bien différemment situé. Les uns disent qu'il n'a pas été chrétien, et les autres qu'il est dans le catalogue des saints canonisés.

(87) *Idem, ibid.*

AUTON (Jean d'), gentilhomme saintongeois (*a*), abbé d'Angle (*b*), de l'ordre de saint Augustin, vivait sous le règne de Louis XII *1. Il *fut retenu à la suite de la cour, avec charge d'escrire l'histoire particulière de ce prince* (*c*). Il l'écrivit en effet; et elle fut publiée à Paris, l'an 1615, in-4°., par Théodore Godefroi *2. Elle ne s'étend que depuis l'an 1506, jusqu'à l'an 1508 (*d*). On y trouve *jusques à des vers que l'auteur avait dédiés à son roi* (*e*).

(*a*) Baudier, Histoire du cardinal d'Amboise, *pag.* 44.

(*b*) Du Chesne, Bibliothéque des Historiens de France, *pag.* 65.

*1 Leclerc remarque qu'il vécut aussi sous François Ier., puisque, suivant les auteurs du *Gallia christiana*, il n'est mort qu'en 1523.

(c) Baudier, Histoire du cardinal d'Amboise, *pag.* 44.

*2 Ce même Godefroy, cinq ans après, publia, dit Leclerc, une première partie de l'ouvrage d'Auton, sous le titre de : *Histoire de Louis XII, roi de France, père du peuple* (pendant les années 1499, 1500, 1501 et 1502); 1620, in-4°. Les années 1503, 1504, 1505 n'ont jamais été imprimées; mais on en trouve un extrait intéressant dans la *Bibliothéque du Poitou*, par Dreux-Duradier, *tom. II*, *pag.* 49, 65.

(*d*) Du Chesne, Biblioth., *pag.* 65.

(*e*) Sorel, Biblioth. franç., *pag.* 329.

AUTRICHE (Don Juan d'), fils naturel de l'empereur Charles-Quint, naquit à Ratisbonne le 24 de février 1545. Une demoiselle de Ratisbonne, qui s'appelait *Barbe* Blomberg (*a*), voulut bien passer pour sa mère (A), afin d'épargner à ceux qui avaient donné la vie à cet enfant la honte qui leur était inévitable, si le public avait su le nom de la véritable mère. L'enfant fut transporté en Espagne avant l'âge d'un an (B) : l'empereur en donna la commission à Louis Quixada, qu'il connaissait, par plusieurs épreuves, très-capable de retenir un secret (*b*). Il lui recommanda de faire élever l'enfant par Madeleine Ulloa sa femme, sans que personne pût conjecturer qui était le père. Quixada servit en cela son maître avec toute la fidélité imaginable; car, non-seulement il ne révéla le mystère à qui que ce fût, mais il eut aussi un soin extrême de l'éducation de don Juan. Charles, prêt à rendre l'âme, découvrit à son fils Philippe, qu'il était le père du jeune seigneur que Quixada élevait à Villagarsia, et lui recommanda de le reconnaître désormais pour son frère, et de le traiter selon cette qualité. Philippe n'exécuta cet ordre qu'au bout de deux ans (C); mais alors il le fit de bonne grâce. Il fit élever don Juan avec don Carlos, et avec Alexandre Farnèse. Ces trois princes étaient à peu près du même âge; mais don Juan était le mieux fait, et de corps, et d'esprit. Philippe ne fut pas bien aise de la répugnance qu'il lui trouva pour l'état ecclésiastique, auquel son père l'avait destiné. Il le fit beaucoup moins d'une équipée que fit ce jeune seigneur : c'est que sans la permission du roi, il fit un voyage à Barcelone,

(*a*) *Voyez son article.*

(*b*) *Quem expertus erat arcanorum celantissimum.* Strada, *dec. I*, *lib. X*, *pag.* 612

accompagné de bon nombre de gentilshommes, pour aller à la guerre de Malte. Les lettres qu'il reçut du roi avant que de s'embarquer lui firent rompre ce voyage. Il obéit si promptement à l'ordre qu'il avait reçu de retourner, que sa diligence apaisa un peu la colère de Philippe ; et il se remit entièrement dans ses bonnes grâces, pour avoir été le premier qui lui révéla les machinations de don Carlos. Il y avait très-peu d'amitié entre ces deux jeunes princes (D). Don Juan fut peu après envoyé au royaume de Grenade contre les Maures, et se signala dans cette guerre. Il fut déclaré généralissime de la ligue contre les Turcs, et, en cette qualité, il gagna la fameuse bataille de Lépante l'an 1571, après quoi il prit la ville de Tunis et celle de Biserte, et revint triomphant en Italie, suivi d'Amidas roi de Tunis, qu'il avait fait prisonnier. Il avait laissé garnison dans Tunis contre les ordres de Philippe, et déjà, par l'entremise du pape, on parlait de lui conférer le titre de roi de Tunis. Le roi d'Espagne n'était guère content de toutes ces prospérités : l'idée qu'il se forma de l'ambition de ce jeune prince lui donnait de l'inquiétude (*c*). Il l'envoya commander dans les Pays-Bas, mais il lui ordonna de pacifier ces provinces : il n'était pas bien aise de l'y savoir à la tête des armées. Avec cette préoccupation, il avalait aisément tous les bruits qui pouvaient lui rendre suspecte la conduite de son frère ; et quelques-uns disent que, pour augmenter la division, on trouva moyen de lui faire dire que don Juan s'allait marier avec la reine Élisabeth (*d*). Disons, pour couper court, qu'Escovedo, secrétaire de don Juan, ayant été envoyé à Madrid par son maître, pour y solliciter les secours que l'on attendait depuis longtemps, y fut tué (E). Don Juan se crut alors en pleine disgrâce : le chagrin de se voir sacrifié à la risée des ennemis, par l'impossibilité où on le mettait de leur tenir tête (F), lui causa une maladie dont il mourut le 1er. d'octobre 1578 (*e*). On a cru même qu'il fut empoisonné (G). Il recommanda bien au roi Philippe sa prétendue mère, et son prétendu frère Utérin, et ses domestiques ; mais il n'osa point lui faire parler de ses deux filles naturelles (*f*) (H).

On voit son éloge parmi ceux de plusieurs autres guerriers, dans un livre composé par Primo Damaschino, et imprimé à Rome, l'an 1680, sous le titre de *La Spada d'Orione stellata nel Cielo di Marte*. Mais si vous souhaitez de voir le détail des plaintes que l'on fit contre sa conduite, avec plusieurs de ses lettres interceptées, vous n'avez qu'à lire *Sommier Discours des justes Causes et Raisons qui ont constrainct les Éstats-Généraulx*

(*c*) *Quod Philippo suspicionem intendit tantum victoriarum cursu juvenem non diù laturum privatam fortunam, et regna nunc rogare aliquandò invasurum.* Strada, de Bello Belgico, *decad. I, lib. X, pag.* 617.

(*d*) *Voyez la remarque* (F).

(*e*) *Majoribus in dies pressus angustiis ac desertus, uti palàm querebatur à rege, traditusque hostium ludibrio, ingens animi speique princeps..... ex mœrore contabuit.* Strada, *decad. I, lib. X, pag.* 619.

(*f*) *Tiré de* Strada, *au Xe. livre de la Ire. décade.*

des Païs-Bas de pourvoir à leur deffense contre le seigneur don Jean d'Austrice. C'est un manifeste très-curieux. Il fut imprimé *en Anvers, par Guillaume Sylvius, imprimeur du roi*, l'an 1577. Voyez aussi le manifeste que le prince Jean Casimir, comte Palatin du Rhin, publia l'année suivante, pour justifier son expédition. Il le fit imprimer à Neustadt, en allemand et en latin. Il y a eu au XVIIe. siècle un autre don JUAN D'AUTRICHE (I), qui a paru dans le monde avec assez d'éclat. Il était fils de Philippe IV, et d'une comédienne (K).

(A) *Barbe Blomberg voulut bien passer pour sa mère.*] Famien Strada raconte que le cardinal de la Cueva lui avait révélé ce secret (1). Ce cardinal l'avait appris de l'infante Claire-Eugénie, à qui Philippe II, qui n'avait rien de caché pour elle, en avait fait confidence. Philippe II témoigna toujours devant le monde que Barbe Blomberg était la mère de don Juan : *Eodemque loco habitam à Philippo rege scenæ pariter inserviente* (2). Le sacrifice que cette dame voulut bien faire de sa propre réputation à celle d'une grande princesse n'est pas à beaucoup près si considérable que l'on s'imagine : on se fait une honte de passer pour la maîtresse d'un particulier ; mais combien y a-t-il de dames qui se glorifient d'être les maîtresses des rois et des empereurs ! J'ai dit que ce sacrifice se faisait en faveur d'*une grande princesse* : c'est Strada qui me l'apprend : *Joannem Austriacum, non ex Barbarâ Blombergâ, uti creditum ad eam diem, sed ex longè illustriori ac* PLANÈ PRINCIPE *feminâ procreatum : cujus ut famæ parceretur prætentam fuisse aliam à Carolo Cæsare.* Le même historien remarque que don Juan, trompé deux fois à sa mère, n'y fut jamais détrompé. Il se crut d'abord fils de Madeleine Ulloa, et puis de Barbe Blomberg. Quelque heureux, quelque vigilant qu'il fût à découvrir les plus secrètes intrigues de l'ennemi, il ne put jamais développer ce mystère domestique. *Habet profectò undè minùs sibi de suâ sagacitate placeat humanum ingenium quando tantus princeps, atque intima quæque vel in hoste rimari solitus, domi suæ, suorumque ignarus adeò vixerit obieritque, ut bis in matre deceptus, semper alienam coluerit, numquàm suam* (3). Je m'étonne que le père Strada ne dise rien d'une troisième personne qui a passé pour la mère de don Juan. L'auteur d'une docte dissertation, qui fut imprimée l'an 1688 (4), parle avec de grands éloges de Catherine de Cardonne, née à Naples, l'an 1519. Elle passa en Espagne, avec la princesse de Salerne, sa cousine, l'an 1559, et s'acquit de telle sorte, par sa vertu et par sa piété, l'estime de Philippe II, qu'il commanda à Ruy Gomez, prince d'Évoly, gouverneur de don Carlos et de don Juan, d'avoir soin de cette dame. Ruy Gomez la prit chez lui, et la trouvant d'une sagesse admirable, il la pria de se charger de la conduite de sa maison, et de partager avec lui l'éducation des deux princes. Elle s'acquitta de cette charge avec tout le soin imaginable. Don Juan l'honora toujours comme *sa mère*. L'auteur de la dissertation fait une remarque sur ce mot. *Il ne faut pas passer outre*, dit-il (5), *sans justifier cette sainte d'une horrible calomnie par laquelle quelques-uns, abusant de ce mot, ont voulu faire croire qu'elle était* la véritable mère *de Jean d'Autriche. Strada de Rosberg semble avoir donné lieu à cette supposition, lorsque, dans sa Généalogie de la maison d'Autriche, il marque la mère de ce prince sous le seul nom de* Catherine. *Mais la vie si chaste et si mortifiée qu'avait menée Catherine de Cardonne, dès son enfance, ne pouvait pas permettre qu'on eût d'elle un tel soupçon.* On ajoute plusieurs autres raisons à celle-là, pour justifier Catherine de Cardonne, et l'on finit la remarque par ces paroles :

(1) Strada, de Bello Belg., *decad. I, lib. X, pag.* 626.

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Idem, ibid., pag.* 627.

(4) Dissertation sur l'hémine de vin et sur la livre de pain de saint Benoist.

(5) *Pag.* 186.

C'était une autre personne plus illustre (qui était la mère de Jean d'Autriche), *et que notre sainte* (6) *avait même connue, comme remarque l'historien de sa vie, mais qui, pour de grandes considérations, n'a point été divulguée*. Joignons à tout ceci un passage de M. Varillas. *Le secret de la naissance* de Jean d'Autriche, dit-il (7), *n'a jamais été tout-à-fait découvert; et, soit que la qualité trop élevée de sa véritable mère exigeât toutes les précautions qui furent apportées, ou que l'on eût eu plus de soin d'éviter le scandale que le péché, il est certain que Charles ne découvrit qu'au seul Quichada quel était Jean d'Autriche, et qu'il lui ordonna de le faire passer pour son fils, jusqu'à ce que Sa Majesté Impériale apprît à Philippe II, en lui résignant ses états, qu'il avait un frère naturel.* Cette retenue de M. Varillas est plus louable que la liberté que l'on s'est donnée dans la seconde édition du *Ménagiana*, de dire tout net et tout franc que don Jean d'Autriche est né de la propre sœur de son père. C'est à l'occasion d'une très-excellente parole de Charles-Quint. On prétend qu'il dit, en déchirant un injuste privilége qu'il avait signé : *J'aime mieux gâter ma signature que ma conscience.* Sur quoi l'on a fait cette glose dans la seconde édition du Ménagiana, pag. 422. *Voilà une conscience bien délicate, pour un homme qui a tant fourbé pendant toute sa vie, et qui, si l'on en croit la médisance, ne se faisait pas scrupule de coucher avec sa propre sœur, pendant que Barbe Blomberg servait de couverture à ce commerce infâme, et se disait la mère de don Juan d'Autriche.*

(B) *Il fut transporté en Espagne avant l'âge d'un an.*] Brantôme fait un autre conte, que je rapporterai dans les remarques de l'article Blomberg, et qui ne doit pas être cru au préjudice du père Strada.

(C) *Charles-Quint découvrit à Philippe II que don Juan était son fils, et lui recommanda de le reconnaître pour son frère..... ce qu'il n'exécuta.... qu'au bout de deux ans.*] L'application au principal est cause qu'un historien ne s'aperçoit pas toujours de ses erreurs de calcul. Voici Strada qui assure que don Juan naquit le 24 de février 1545; que son père mourut le 21 de septembre 1558; que Philippe reconnut don Juan deux ans après la mort de son père; qu'il le fit élever avec don Carlos, son fils, et que ces deux princes n'avaient pas encore atteint leur quinzième année, *annum quartum decimum nondum supergressi*. Si Strada avait bien compté, il aurait trouvé plus de quinze ans accomplis. On ne peut pas dire que l'année 1547 est celle de la naissance. J'avoue que M. Moréri l'assure; mais ce ne peut pas être l'opinion de Strada, puisqu'en mettant la mort de don Juan au 1er. d'otobre 1578, il lui donne trente-trois ans de vie. Il n'y a donc point faute d'impression au chiffre 1545. L'auteur de la Dissertation sur l'hémine (8) met la naissance de ce bâtard au 14 février 1545, et la mort environ le 1er. octobre 1578, *à l'armée près Namur*; et il censure la Généalogie de la maison d'Autriche, qui le fait mourir à Bruges âgé de vingt-cinq ans. Il censure aussi le père Strada d'avoir mis la mort de don Juan au mois de décembre; mais on lit en propres termes dans Strada, *Kalendis octobris* (9). M. Varillas n'est point croyable, quand il dit *que Philippe II laissa couler onze ans sans exécuter les ordres de son père, et que Jean d'Autriche avait déjà vingt ans lorsque Sa Majesté Catholique s'avisa de le reconnaître pour frère* (10). Il aurait eu vingt-quatre ans, selon ce calcul. Souvenons-nous qu'il fut envoyé généralissime au royaume de Grenade, l'an 1569 (11). Il faudrait, selon M. Varillas, qu'on eût commencé par cette importante charge à le reconnaître pour le fils naturel de Charles-Quint. Ce serait bien mal connaître Philippe II, que de lui attribuer une conduite si précipitée.

(D) *Il révéla le premier les machinations de don Carlos : il y avait très-peu d'amitié entre ces deux jeunes*

(6) *C'est-à-dire, Catherine de Cordonne. Son* Histoire *est dans* l'Histoire générale des Carmes déchaussés, *Ire. part., liv. V. Voyez la* Dissertation sur l'hémine, *pag.* 182.

(7) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. XIII*, *pag.* 589.

(8) *Pag.* 187.

(9) Strada, *decad. I*, *lib. X*, *pag.* 611.

(10) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. XIII*, *pag.* 389.

(11) Moréri *dit* 1570.

princes.] Rapportons une particularité qui se trouve dans Brantôme. On dit que don Carlos « s'étant découvert » de quelque chose d'importance à » don Jean, qu'il le révéla au roi » d'Espagne, dont il l'en aima tou» jours davantage, mais mal reconnu » depuis : et don Carlos l'en haït si » bien, qu'ordinairement ils avaient » dispute, jusque-là qu'il l'appela » une fois bâtard, et fils de putain; » mais il lui répondit : *Si, yo lo soy,* » *mas yo tengo padre mejor que vos;* » *Oui, je le suis, mais j'ai un père* » *meilleur que vous :* et ils en cuidè» rent venir aux mains (12). »

(E) *Escovedo, son secrétaire, ayant été envoyé à Madrid,..... y fut tué.*] M. le Laboureur dit qu'il avait lu des mémoires dressés par M. de Peiresc, qui *font mourir Escovedo après son maître*, et que M. du Vair, qui avait appris cette particularité *dans une conversation familière avec Antonio Perez*, la conta à M. de Peiresc (13). Cela mérite d'être examiné. Nous ferons peut-être un article sur Escovedo *, dans lequel nous traiterons de ceci plus amplement, et nous verrons si ce fut avant ou après la mort de don Juan, que l'on sut à la cour d'Espagne les machinations que lui et le duc de Guise avaient tramées. Philippe II n'avait pas tout le tort que l'on s'imagine, et don Juan était capable, avec le temps, de lui susciter plus d'affaires que les Hollandais. Il ne valait guère mieux, par rapport à son souverain, que le duc de Guise. Mais il est vrai que l'humeur jalouse de Philippe, et sa mystérieuse politique, inspiraient le plus souvent, dans sa famille, ces pensées de rébellion. *Multi fallere docuerunt, dum timent falli, et aliis jus peccandi suspicando fecerunt* (14).

(F) *Il se vit sacrifié à la risée des ennemis, par l'impossibilité où on le mettait de leur tenir tête.*] Voilà comment le roi d'Espagne, tout grand politique qu'il était, aimait mieux perdre les Pays-Bas que de ne point satisfaire les jalousies et autres passions cachées qui lui rongeaient l'âme. C'est à cela que les Hollandais sont autant ou plus redevables de leur liberté, qu'à leur bonne et sage conduite. Il y a peu de grandes affaires qui ne réussissent pour le moins autant par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. Il n'était pas malaisé de faire donner dans le panneau Philippe II, dès qu'on déterrait ses jalousies. Strada se figure que le prince d'Orange écrivit à un de ses amis, à Paris, le mariage de don Juan avec la reine d'Angleterre, et la promesse que le marié faisait de la liberté de conscience à ceux de la nouvelle religion; qu'il écrivit, dis-je, cela tout exprès, afin d'augmenter les soupçons du roi Philippe : il crut que sa nouvelle ne manquerait pas d'être sue par l'ambassadeur d'Espagne. *Quin ad hanc quoque suspicionem regi confirmandam haud sanè dubitaverim aspexisse Orangium, scriptis ad amicum litteris in Galliam, quibus Joan. Austriaci atque Angliæ reginæ conjugium significabat, addebatque, pro suâ in eam rem operâ, spem sibi ab Austriaco factam liberæ per Belgium religionis. Id, quod à Vargâ, Hispano apud Gallum oratore in arcana quæque intento, sollicitè admonitum ferunt Philippum regem* (15).

(G) *On a cru .... qu'il fut empoisonné.*] Vous trouverez ici les paroles de Strada, et celles de Brantôme. *Ex mœrore contabuit*, dit Strada (16): *an verò ad hoc quo satis extingui potuit, venenum aliud cujusquam dolo subjectum fuerit (namque in defuncti corpore extitisse non obscura veneni vestigia affirmant qui viderunt) equidem nihil ipse statuerim. Ce pauvre prince*, dit Brantôme (17), *ne jouit pas longuement de cette belle gloire et louange; car lui, qui avait tant cherché de mourir dans un camp rude de Mars, alla mourir dans un lit mou et tendre, comme si c'eût été quelque mignon de Vénus, et non un fils de Mars. Il mourut de peste, qu'il avait prise de madame la marquise d'Avré, disait-on, de laquelle il était épris; mais tout le monde ne dit pas cela*, et

(12) Brantôme, Vies des Capitaines étrangers, *tom. II*, *pag.* 117, 118.

(13) Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. II*, *pag.* 889.

* Cet article n'existe pas.

(14) Seneca, Epist. III.

(15) Strada, de Bello Belg., *dec. I*, *lib. X*, *pag.* 618.

(16) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 619.

(17) Brantôme, Vies des Capitaines étrangers, *pag.* 140.

en Espagne ; car on tient qu'il ut empoisonné par des bottines mées.

Il n'osa recommander à Philipses deux filles naturelles.] Don , le plus beau prince de son siè-était d'ailleurs fort galant et fort Jugez si ce ne fut point un hom-bonnes fortunes. Il eut une fille rid, et une autre à Naples. Celle adrid s'appelait Anne, et avait mère une fille de la première é, et d'une beauté achevée : *Ex Mendoziâ splendidissimi generæque elegantissimæ puellâ* (18). me dame qui avait élevé don (19), éleva secrètement cette le, jusqu'à l'âge de sept ans ; quoi elle la mit dans un cloître. pe II l'en tira, et la fit mener à , où elle devint supérieure uelle des bénédictines. L'autre e don Juan s'appelait Jeanne : ait pour mère une demoiselle rento, nommée Diane Phalan-après avoir été élevée jusqu'à le sept ans chez Marguerite, se de Parme, sœur de son père, t mise chez les religieuses de Claire à Naples, où ayant vécu ans elle fut enfin mariée avec ce de Butero. Ces deux filles de an moururent presque le même au mois de février 1630. Il les ait élever si secrètement, qu'il tait pas que le roi n'ignorât mystère ; et il n'en avait ja-ait confidence au prince de son grand ami, qui ne sut la à l'égard de l'une de ces bâtar-ue par le moyen de la duchesse e, peu avant la mort de don *Eas regi incompertas crederet ; occultè adeò cautèque educa-t Alexander ipse secretorum inè omnium particeps filiarum ignoraret : alteram non ab sco sed à Margaritâ matre ridem nôsset* (20). L'auteur de le ce prince, imprimée à Am-a, en 1690, veut que *don Jean confidence à son cher neveu le Alexandre Farnèze de ses avec la belle Mendoce, et de Anne, parce que vivant alors dans une même cour, en Espagne, ils se voyaient de trop près, et parce qu'ils étaient trop bons amis pour se dérober l'un à l'autre. Mais bien persuadé que la manifestation d'un crime est un crime, il lui avait fait mystère,* dit-il, *de ses amours avec Diane* (21). C'est démentir Strada sans raison ni preuve, et c'est alléguer une raison de silence qui prouve trop.

(I) *Il y a eu au XVII*e. *siècle un autre don* Juan d'Autriche.] Il était fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV, et il naquit l'an 1629 (22). Il fut légitimé l'an 1642, et il n'y eut personne qui fit sur cela à Philippe IV les complimens de congratulation avec autant d'empressement que le nonce apostolique Jacques Panzirole (23). L'amitié du roi pour cet enfant fut la plus tendre du monde. Il le déclara son généralissime, tant par mer que par terre, dans la guerre contre le Portugal l'an 1642 ; et quelques années après, il l'envoya en Italie contre les rebelles de Naples (24). Cette dernière expédition, ayant été fort heureuse, porta le roi à donner au même don Juan la commission de réduire à leur devoir les Catalans révoltés. Il l'envoya ensuite commander dans le Pays-Bas. Cet emploi ne contribua pas beaucoup à la gloire de don Juan : celle qu'il avait acquise en faisant lever le siége de Valenciennes s'évanouit par la mauvaise fortune qui l'accompagna en d'autres endroits, et surtout par la perte de la bataille des Dunes, qui fut suivie bientôt de la perte de Dunkerque. Il ne fut pas moins malheureux dans la guerre de Portugal, après la paix des Pyrénées ; car l'armée qu'il commandait fut entièrement défaite, et il tomba en disgrâce, et reçut ordre du roi son père de se retirer à Consuégra (25). Il n'eut aucune part au gouvernement après la mort de ce prince : toute l'autorité se trouva entre les mains de la reine mère et du jésuite Nidhard. On voulut l'éloigner, sous le spécieux prétexte de l'envoyer au Pays-Bas faire tête aux armées de France ; mais il décou-

rada, *decad. I, lib. X, pag.* 624.
therine Ulloa, femme de don Louis

ada, *decad. I, lib. X, pag.* 624.

(21) Vie de don Juan d'Autriche, *pag.* 146.
(22) Vita di don Giovanni d'Austria, *pag.* 4, *édit. de Genève, en* 1686.
(23) *Là même, pag.* 7.
(24) *Là même, pag.* 37.
(25) *Là même, pag.* 284.

vrit la ruse, et ne voulut point y aller, et feignit d'être malade. La cour, offensée de cette conduite, le fit retirer à Consuégra (26). Il ne s'oublia point dans cette retraite, et il ménagea si bien les dispositions des esprits à qui la faveur du père Nidhard était odieuse, qu'enfin ce jésuite fut obligé de céder. Il sortit d'Espagne pour aller à Rome, et depuis ce temps-là les affaires de don Juan allèrent mieux, jusqu'à ce qu'enfin il fut rappelé à la cour (27), et qu'il y eut la direction principale du gouvernement. Il mourut le 17 de septembre 1679, après une maladie de vingt-trois jours (28). Il y eut des gens qui dirent qu'on l'avait empoisonné : *Vi sono persone, che assicurano che fosse un colpo uscito dalla mano della* Reg. Mad. *e del cardinal Nitardi, coll' assistenza de' suoi partigiani* (29). D'autres ont dit qu'il conçut tant de chagrin du mariage du roi avec la fille de M. le duc d'Orléans, qu'il en mourut ; et néanmoins, selon l'opinion publique, il avait été le principal promoteur de ce mariage (30). Je me souviens d'avoir lu dans quelque gazette de l'an 1678, que le marquis d'Agropoli, soupçonné d'avoir fait une comédie contre don Juan, fut relégué à Oran.

(K)..... *fils de Philippe IV et d'une comédienne.*] Tout le monde sait que Philippe IV fut fort adonné à l'amour des femmes. Il fit paraître de très-bonne heure cette inclination, et il eut un gouverneur, qui, bien loin de le soutenir dans un chemin si glissant, contribua à sa chute. C'était le comte d'Olivarez : il était sujet lui aussi à cette passion ; et tant à cause de cela, que pour s'assurer davantage de l'administration des affaires, il fomenta le tempérament impur de son jeune prince. Il espéra que sous le règne de son élève, il aurait les plus grandes charges de l'état, et il prévit bien qu'il les pourrait exercer avec beaucoup plus d'autorité, si le monarque menait une vie voluptueuse et efféminée ; et que d'ailleurs ses propres débauches auraient un plus libre cours sous un maître qu'il ne ferait qu'imiter. Ce manége lui réussit. Philippe IV, âgé de seize ans, monta sur le trône en 1621, et laissa le soin des affaires au comte-duc d'Olivarez, qui n'oublia rien pour faire durer l'oisiveté de ce monarque. Il inventa de nouveaux plaisirs, il fit venir à Madrid la plus excellente troupe de comédiens qui se pût former en Espagne. Elle joua devant le roi, l'an 1627. Il s'y trouva une comédienne qui s'appelait la Calderona, qui lui plut beaucoup. Elle n'était pas fort belle, mais elle avait des gentillesses et des agrémens incomparables, et une voix charmante. Le roi ne l'eut pas plus tôt vue sur le théâtre, qu'il en fut épris, et il ordonna qu'on la fît venir dans sa chambre : il ne voulait, disait-il, que l'entendre parler de plus près. Aussitôt que le comte-duc eut appris cette nouvelle, il ménagea l'entrevue, et fit introduire de nuit la comédienne dans la chambre de sa majesté. Elle n'en partit que le lendemain, et laissa le prince si amoureux d'elle, qu'il la déclara sa favorite. Elle n'était âgée que de seize ans. Depuis ce temps-là, les entrevues furent fréquentes, elle devint grosse, et accoucha de notre don Juan. Mais, après les couches, elle rompit ce commerce (31), et s'enferma dans un couvent, et y prit l'habit de religieuse, avec la bénédiction du nonce du pape (32).

(26) *Là même, pag.* 288.
(27) *Sur la fin de l'an* 1676.
(28) Vita di don Giov. d'Austria, *pag.* 628.
(29) *Là même, pag.* 629.
(30) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1686, *pag.* 827.

(31) *Non volle poi la Calderona accopiarsi più col rè.* Vita di don Giovanni d'Austria, *pag.* 5.
(32) *Jean-Baptiste Pamphile, qui depuis fut le pape Innocent X. Tiré de la* Vita di don Giovanni d'Austria, *pag.* 2 *et suivantes.*

AZOTE, en latin *Azotus*, ville de la Palestine, proche de la mer, l'une des cinq satrapies des Philistins (*a*). C'était là qu'ils gardaient la principale de leurs idoles, qu'ils nommaient Dagon, laquelle tomba et se brisa devant l'arche, qu'ils avaient prise sur les Juifs, et qu'ils avaient mise dans le temple de cette idole (*b*).

(*a*) Josué, *chap. XIII, vs.* 3, *où la version de Genève la nomme* Asçdod.
(*b*) Ier. *livre de* Samuel, *chap. V.*

ıraît pas que les Juifs
ıjugué cette place avant
d'Hosias roi de Juda (*c*)
leur fut prise par Tar-
éral d'armée de Sargon
yrie, comme nous l'ap-
ıaïe (*d*), qui vivait en ce
. Elle fut assiégée quel-
ɔs après par Psammiti-
d'Égypte, et ce fut un
longs siéges dont on ait
uï parler ; car on fut
uf ans devant cette pla-
t que de la prendre (*e*).
parent qu'elle fut rui-
les Égyptiens, vu que le
: Jérémie n'en parle que
l'un reste de ville (*f*).
t considérable lors de la
es Machabées : ce ne fut
oindre exploit de Jona-
ıe la prise de cette ville.
mis qu'il avait battus s'y
ıt, et s'enfermèrent au
le Dagon. Il y fit mettre
le sorte qu'ils y périrent
mêmes flammes qui
rent le temple et la vil-
ous lisons dans les Actes
res que saint Philippe
aptisé l'eunuque de la
ndace, fut *ravi par l'es-*
Seigneur, *et se retrouva*
(B). Les auteurs profa-
parlé de ce lieu-là com-
a ville marchande des
(*h*) : et il faut bien que
ans fissent figure, puis-
abon les a mis dans la
s quatre peuples qui
mêlés avec les Célosy-

ivre des Chroniq., *chap. XXVI*,

›. XX, *vs.* 1.
lot., *lib. II*, *cap. CLVII.*
m., *chap. XXV*, *vs.* 20.
livre des Machab., *chap. X*, *vs.*
ıs.
›. Mela, *lib. I*, *cap. X.*

riens, et avec les Phéniciens, les deux principales nations, selon lui, qui occupassent la Syrie (*i*). Étienne de Bysance prétend que le fondateur d'Azote était un de ces fugitifs qui de la mer Rouge se transportèrent en Palestine, et qu'il donna le nom de sa femme à la ville qu'il bâtit. Ce nom signifiait une chèvre. M. Bochart a rejeté tout cela (*k*). Saint Jérôme dit que de son temps Azote était encore une ville considérable (C).

(*i*) Strabo, *lib. XVI*, *pag.* 515. Voyez aussi *pag.* 522.

(*k*) Bochart., Geograph. sacra, *lib. II*, *cap. XII.*

(A) *Il ne paraît pas que les Juifs l'aient subjugée avant le règne d'Hosias.*] Cherchez tant qu'il vous plaira dans les chapitres XI et XV du livre de Josué, où M. Moréri nous renvoie, vous n'y trouverez pas que Josué ait conquis la ville d'Azote. Il n'est pas plus vrai que ceux de la tribu de Juda l'aient conquise au temps des juges : l'auteur qui le dit, et qui cite le I[er]. chapitre du livre des Juges (1), n'a pas raison de le faire. Ce qui a trompé, ou M. Moréri, ou l'auteur qu'il a suivi, est qu'au chapitre XV de Josué, l'on voit cette ville dans le partage de la tribu de Juda. Mais il fallait prendre garde que l'on mettait dans ces partages ce qui était déjà subjugué, et ce qui le serait un jour. Il paraît manifestement par le III[e]. chapitre des Juges, que les cinq gouvernemens des Philistins, et Azote par conséquent, ne furent point subjugués par Josué. Dieu lui-même, lorsqu'il représente que ce conquérant était trop vieux pour achever cette guerre, met entre les pays qui restaient à subjuguer, ces mêmes cinq gouvernemens (2). Cela nous indique une autre faute de Moréri. *Josué*, dit-il, *la soumit premièrement aux Hébreux*, *vers l'an* 2586 *du monde*, *et elle fut depuis une des cinq satrapies des Phi-*

(1) Christoph. Heidmannus, *in* Palæstinâ, *pag.* 90.

(2) Josué, XIII, *vs.* 3.

listins. Ne l'était-elle pas avant Josué, par le témoignage de Dieu même ?

(B) *Se retrouva à Azote* (3).] M. Moréri prétend que ce fut dans cette ville que saint Philippe fut ravi. S'il avait lu le chapitre VIII des Actes qu'il cite, il n'eût pas osé dire cela.

(C) *Saint Jérôme dit que de son temps Azote était encore une ville considérable* (4).] Voici ses paroles : *Usque hodiè insigne oppidum Palæstinæ.* M. Baudrand veut qu'ayant été anciennement une ville épiscopale, sous l'archevêché de Césarée, elle était ensuite devenue un simple *municipium* au temps de saint Jérôme : *Olim episcopalis sub archiepiscopo cæsariensi, posteà municipium tempore sancti Hieronymi* (5). Il me permettra de lui dire que son ordre paraît renversé. D'où serait venue la ruine de l'épiscopat d'Azote entre le temps de l'érection, et le siècle de ce saint ?

(3) Actes des Apôtres, *chap. VIII, vs.* 40.
(4) Hieronym, de Locis hebraic.

(5) Baudrand., Lexicon Geographicum.

FIN DU SECOND VOLUME.

